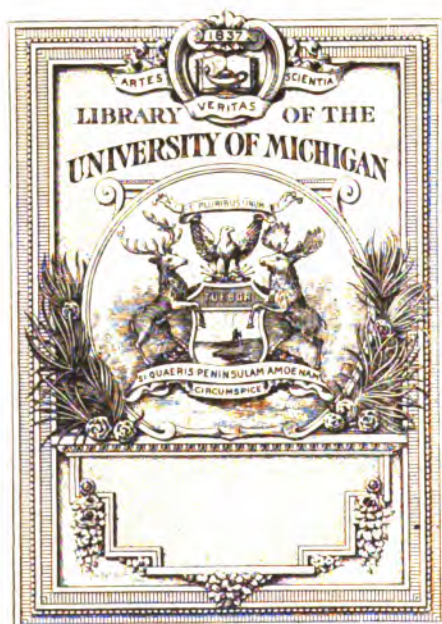
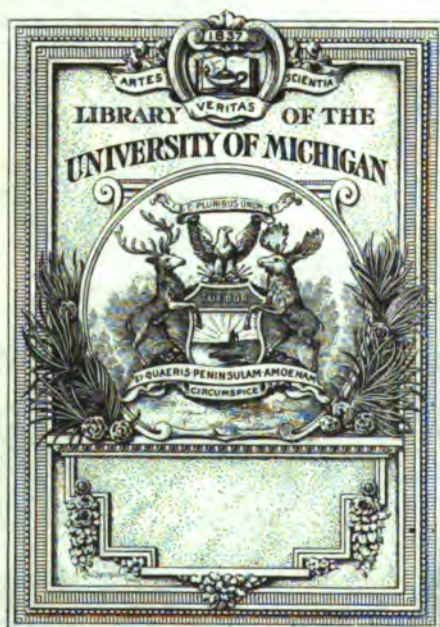
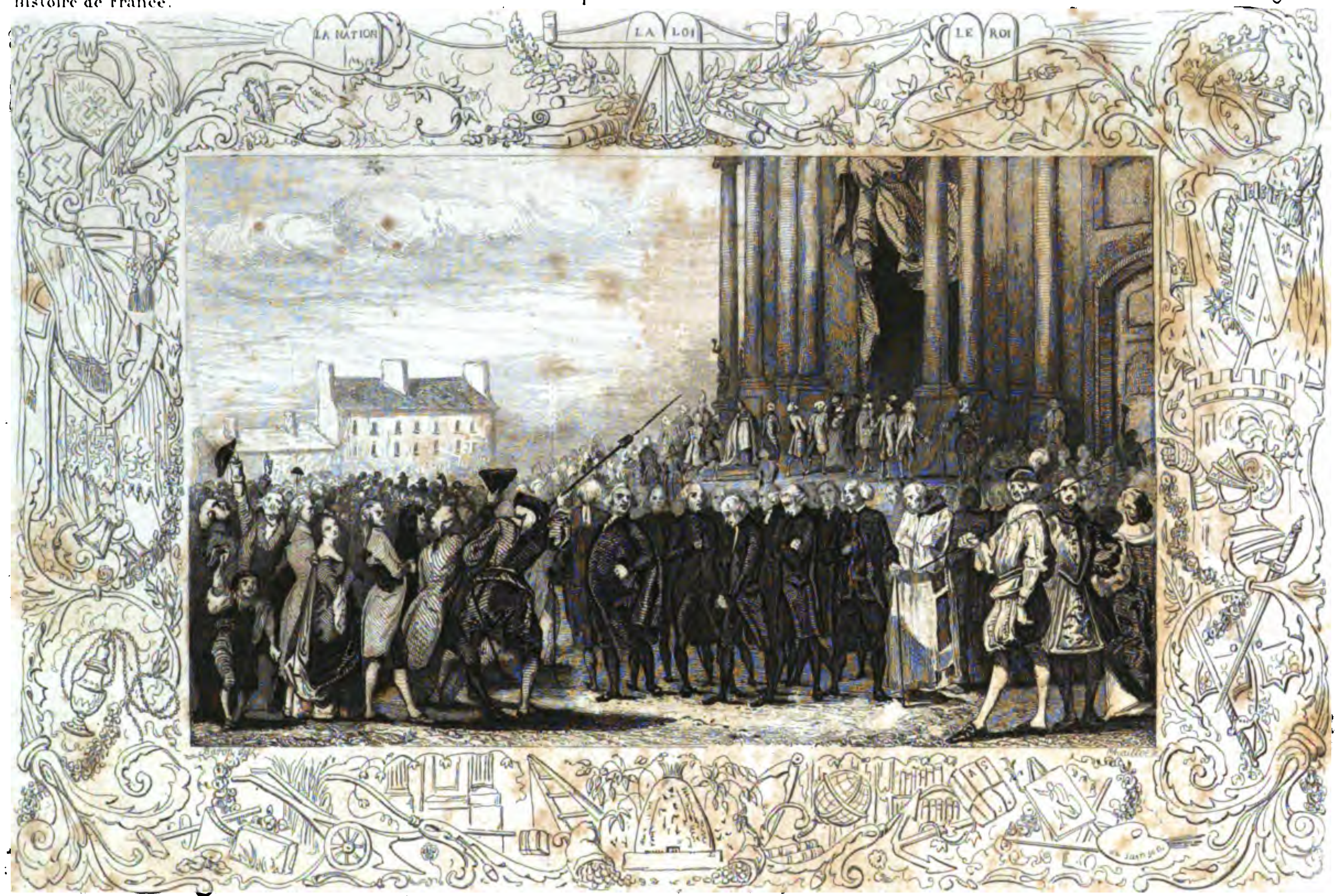

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE




1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX
1789



HISTOIRE DE FRANCE.

3.

PARIS. — IMPRIMERIE FÉLIX LOCQUIN,
Rue N.-D. des Victoires, 16.

HISTOIRE
DE FRANCE
D'ANQUETIL,

CONTINUÉE, DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789 JUSQU'A CELLE DE 1830,

PAR LÉONARD GALLOIS.

ÉDITION PERMANENTE,

AUGMENTÉE D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES,

ET ORNÉE DE QUARANTE GRAVURES EN TAILLE-DOUCE.

Il faut surtout s'attacher à l'histoire de sa patrie, l'étudier, la posséder, et réserver pour elle les détails.
(ENCYCLOPÉDIE, article Histoire.)

3.

PARIS,
AU BUREAU CENTRAL DE L'HISTOIRE DE FRANCE,
RUE DES ENFANTS-ROUGES, 2.

1845.

CONTINUATION

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

D'ANQUETIL,

Par M. Léonard Gallois.

CHAPITRE PREMIER.

Convocation de la seconde assemblée des notables. — Fixation du nombre des députés aux États-généraux. — Formation des clubs. — Vœu des cahiers du TIERS-ÉTAT. — Le duc d'Orléans. — Élections. — Émeute contre le fabricant Réveillon. — Ouverture des États-généraux. — Débats entre les trois ordres. — Le peuple crie : VIVE LE TIERS. — Constitution de l'assemblée nationale. — La cour décide la dissolution de cette assemblée.

Une seconde assemblée des notables avait été convoquée : elle se réunit enfin le 6 novembre 1788. Necker espérait qu'elle suivrait l'impulsion de l'opinion publique; mais il n'en fut rien. Loin d'imiter l'exemple du parlement qui, se ravisant, venait de déclarer que lorsqu'il avait déterminé les formes des États-généraux, il n'avait pas eu l'intention de fixer le nombre des députés de chacun des trois ordres, cette assemblée, composée tout entière de privilégiés, vota sous l'influence de l'esprit de caste qui la dominait : le huitième bureau, que présidait le comte de Provence (depuis Louis XVIII), fut le seul qui décida, à la majorité, que le nombre des représentants du tiers-état serait égal à celui des deux autres ordres.

Cependant une minorité respectable, formée d'un grand nombre de personnages éminents, de plusieurs nobles, et des trois ordres du Dauphiné, avait partagé, dans l'assemblée, l'avis raisonnable de ce bureau. Aussi Necker, dans le rapport qu'il présenta sur le résultat des votes, fit-il valoir le vœu de cette minorité, appuyé d'un nombre infini d'adresses des administrations provinciales et des villes et communes du royaume. A ces considérations venaient encore se joindre l'exemple des anciens états du Languedoc, de Provence et du Hainaut, l'avis de divers publicistes, et enfin ce bruit sourd de l'Europe entière qui favorisait toutes les idées d'équité générale. La conclusion du rapport de Necker, qui servit de base aux convocations, était la fixation à *mille* du nombre des députés; dont deux cent cinquante pour la noblesse; deux cent cinquante pour le clergé, et cinq cents pour le tiers-état. Le conseil n'osa décider une autre question dont la solution était d'une bien plus haute importance, celle de la délibération par ordres ou par tête, et par conséquent de la division ou de la réunion des chambres.

Néanmoins le public accueillit avec joie les conclusions de ce rapport : Necker fut porté aux nues, et la reconnaissance nationale lui rendit

grâce d'avoir obtenu le doublement du tiers-état.

Enhardie par cette première concession qu'elle avait arrachée à la cour, l'opinion publique ne tarda pas à se dessiner d'une manière plus énergique. Dans les cercles, dans les sociétés qui s'étaient formées partout à l'instar des clubs de l'Angleterre, on ne prêchait que la destruction des innombrables abus que les siècles passés sous le régime du pouvoir absolu avaient implantés en France; et, au milieu de l'engourdissement de la nature, au milieu d'un hiver des plus rigoureux, les esprits restèrent dans la plus grande effervescence.

Les cahiers du tiers-état demandaient unanimement une déclaration des droits; la fixation d'une constitution; l'égalité des impôts et leur détermination annuelle par les états; l'amélioration de l'agriculture, l'abolition des droits de chasse; l'établissement de chambres de commerce; la réforme du clergé; l'établissement d'écoles; la suppression des loteries; la refonte des lois anciennes et nouvelles par la formation d'un code universel qui embrassât toutes les matières, et gouvernât toutes les propriétés et toutes lés personnes; la sûreté des citoyens; la réorganisation du régime des prisons; enfin la réforme d'un nombre d'abus tel que l'on mettait en doute si l'assemblée des états-généraux aurait le temps matériel de s'en occuper.

L'unanimité de ces instructions produisit plus tard les plus heureux résultats, en faisant naître, dans la majorité des états-généraux, un accord qui fit la force et l'énergie que cette majorité montra dès l'instant de la réunion de l'assemblée. Cette unanimité de vœux était due en quelque sorte au duc d'Orléans, dont la popularité était grande alors : soit par suite des vues personnelles qu'on lui a supposées, soit seulement par esprit de vengeance contre la cour, il fit rédiger, avec beaucoup d'art et d'adresse, les cahiers qu'il envoya à ses bailliages, et qui servirent de modèle à tous ceux du tiers-état et d'une partie des autres ordres.

Depuis longtemps ce prince s'était placé à la tête de l'opposition contre la cour : il n'avait pas craint de se déclarer l'ennemi personnel de la reine, qui le détestait autant qu'elle le redoutait. La cour lui attribuait des projets, qui n'étaient peut-être que des espérances vagues, dont il laissait la réalisation aux événements. Par sa position ce prince pouvait jouer un grand rôle; mais son caractère irrésolu ne lui avait jamais permis de se dessiner franchement, ce qui désolait ses amis et ses partisans, qui auraient voulu qu'il ne se contentât pas d'être invoqué comme chef du parti populaire. Peut-être se rendait-il justice lui-même en se montrant si peu empressé de répondre au vœu de ses amis; car ses mœurs dépravées lui avaient ôté l'estime publique, sans laquelle il n'est point de popularité durable.

Cependant la lutte qui se préparait, et dans laquelle ce prince avait déjà pris un rôle au-dessus de ses forces, s'annonçait comme un combat décisif contre le pouvoir absolu. Les élections devaient être vives, car tous les partis et tous les besoins se trouvaient en présence. D'un côté était cette masse industrieuse et éclairée formant la nation, déclarant qu'elle était lasse d'un ilotisme de quinze siècles; de l'autre se présentaient quelque mille nobles ou anoblis, voulant ressaisir les fils de la féodalité qui les faisait vivre, et une foule de soudoyés que leur faste soutenait; les militaires, tous nobles ou prétendant l'être; les fermiers-généraux, tous les gens du fisc, et leur armée de cinquante mille hommes; cent mille privilégiés, dont la prérogative consistait à ne pas payer tel ou tel impôt; deux cent mille prêtres, inégalement fortunés, mais tous réunis en un faisceau par le même système, accoutumés depuis quatorze siècles à diriger à leur gré les hommes ignorants et les femmes par l'empire des préjugés; soixante mille personnes vivant dans la vie religieuse, et dont plusieurs conservaient une puissante influence dans ce monde auquel elles avaient fait vœu de renoncer sans retour; enfin la robe tout entière, ces parlements se posant en rivaux de la puissance royale, appuyant ou sacrifiant tour à tour le peuple, selon que cela entrait dans leurs vues d'agrandissement, et dévorés de l'ambition de se faire législateurs, de juges qu'ils étaient; les cours inférieures qui leur étaient subordonnées; cette nuée de robins et de gens de pratique, qui levaient sur la population un impôt dont le calcul effraierait l'imagination; et enfin la multitude d'employés qui était répartie jusque dans les plus petites villes, et leurs familles, et leurs amis. Cette foule de gens, vivant du despotisme, couvrait toute la France.

Mais ce qui ne pouvait manquer de contribuer à la solution de cette grande lutte sociale, c'est que la noblesse et le clergé, auxquels appartenaient les deux tiers des terres, étaient exempts de charges quelconques; ainsi tout le poids des impôts, de la dime, des droits féodaux, était supporté par l'autre tiers, et écrasait la masse du peuple. Ces monstrueux privilèges ne pouvaient plus être tolérés.

Malgré leur résistance au mouvement, les nobles et le clergé semblaient résolus à faire quelques sacrifices au bien général; mais cette concession cachait une arrière-pensée. Quant à la cour, comme elle se flattait de tenir continuellement le tiers-état dans la dépendance et la nullité,

elle ne s'occupa nullement d'influencer les choix qu'il pouvait faire.

La plus grande activité présida donc aux élections. Sur tous les points de la France une masse de six millions d'hommes, quittant tout à coup leurs occupations paisibles pour se livrer aux affaires publiques, auxquelles ils n'avaient jamais été appelés à prendre part, s'agitait dans tous les sens et partout où devait se faire le choix des électeurs et des députés : les uns péroraient, les autres écrivaient ; tous travaillaient à réunir les suffrages soit en leur faveur, soit en faveur de leurs amis.

Ce grand mouvement dura plus d'un mois, et pendant ce temps les citoyens et les électeurs ne cessèrent de montrer le plus grand accord. Le calme le plus parfait eût continuellement présidé aux élections de Paris, si un événement imprévu n'eût ensanglanté le faubourg Saint-Antoine. Je veux parler du sac de la maison Réveillon. Faussement accusé par un certain abbé Roy de propos faits pour exciter contre lui le peuple et les ouvriers, ce fabricant vit sa maison et ses ateliers assaillis par une troupe d'hommes furieux : sa caisse, son portefeuille, son argenterie, son linge, furent pillés ; ses meubles jetés par les fenêtres ; et tout ce qui ne put être emporté fut livré aux flammes : Réveillon fut lui-même brûlé en effigie, et n'échappa que par miracle à la mort qui l'attendait. Il eût été probablement facile de réprimer ces excès, en envoyant, dès le principe, des forces imposantes pour les prévenir ; mais ce ne fut que lorsque le mal devint irréparable qu'on essaya de rétablir l'ordre : alors seulement, et quand les têtes furent exaltées, des troupes arrivent de tous côtés, et font, avec acharnement, un feu très-meurtrier sur les assaillants, qui, armés simplement de bâtons, et n'ayant aucun moyen de résistance, montèrent sur les toits et se défendirent en jetant des pierres et des tuiles sur les soldats. Quatre ou cinq cents personnes, parmi lesquelles se trouvaient beaucoup de simples curieux, périrent dans cette affaire. Le Châtelet se chargea encore de faire pendre quelques ouvriers déclarés coupables de ce sanglant désordre.

Les uns imputèrent ces événements aux vues du duc d'Orléans, et les autres reprochèrent à la cour, avec assez de raison, de les avoir exploités pour accoutumer les troupes à se servir de leurs armes contre le peuple. On s'accorda généralement à y voir la preuve de menées sourdes contre l'établissement des institutions réclamées.

Entre-temps, les élections des députés s'achevèrent, non sans quelque tumulte, surtout dans les villes méridionales. En Provence, les possesseurs de fiefs cherchèrent à rompre l'harmonie qui régnait parmi les citoyens : les nobles avaient pour eux le parlement et l'archevêque d'Aix, et contre eux un nouveau Marius, qui se révélait au monde par sa haine contre l'aristocratie. Le comte de Mirabeau, déjà idolâtré par le peuple de ces contrées célèbres, se montra habile à déjouer toutes les intrigues et à discuter les matières soumises aux délibérations de l'assemblée des états. Que de titres pour justifier la haine de la noblesse et l'amour du peuple ! La noblesse lui refusa sa voix ; mais le peuple le dédommagea amplement en lui donnant toute sa confiance : le tiers-état le proclama son député.

Paris, dont on doutait d'abord, ne fit que des choix favorables à la liberté ; et l'élite de la nation, Barnave, Sièyes, Bailly, Target, Treilhard, Camus, La Rochefoucault, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, Duport, La Fayette, et tant d'autres citoyens célèbres furent siéger dans l'assemblée.

Malgré le vœu de Necker, qui désirait que les états se tinssent à Paris, le roi choisit Versailles pour lieu de leur réunion. Le prétexte de cette mesure était de faciliter et d'accélérer les communications entre son conseil et les députés ; mais, en réalité, la cour croyait avoir ainsi plus de moyens de gouverner l'assemblée. Heureusement les choix de la nation étaient tombés sur des hommes fermes, connaissant peu le monde, et qu'il était aussi difficile d'éblouir que de faire fléchir. Aussi la cour, qui s'en aperçut, ne vit-elle rien de mieux à faire que de tourner toutes ses batteries contre les élus du tiers-état. Elle fit tout pour les humilier par de misérables distinctions de costume ; mais le peuple s'empressa de les venger en criant : *Vive le tiers !* La cour n'en persista pas moins à abreuver ces députés de toutes sortes d'humiliations. Ainsi, pour entrer dans la salle des séances, dont les grandes portes avaient été ouvertes pour les deux autres ordres, on les contraignit à passer par une petite porte de derrière ; et encore les fit-on rester entassés dans un hangar plusieurs heures durant, en attendant qu'on eût rempli les formalités d'un long appel.

Ce fut le 5 mai 1789 que le roi ouvrit la session des états-généraux. Il parla à l'assemblée de l'accroissement continuel de la dette publique, déjà immense à son avénement, et il engagea les députés à répondre aux sentiments de la nation, tout en les invitant à calmer, par leurs délibérations, l'inquiétude générale et ce désir *immodéré d'innovations* qui, selon lui, ne pourrait aboutir qu'à égarer totalement l'opinion publique. Mais le roi ne parla ni de la nature des institutions que le pays attendait, ni du mode de délibération de

l'assemblée : seulement il fit annoncer par le garde des sceaux Barentin, qui lut après lui une longue harangue, que la question du vote était soumise à la sagesse des états. C'était ouvrir la lutte entre les trois ordres déjà divisés. Enfin Necker lut un discours dans lequel il ne s'occupait que de la situation financière, et annonça que le déficit n'était plus que de cinquante-six millions [1].

Dès le soir même, les députés du tiers-état, qui avaient changé leur dénomination en celle de *députés des communes*, décidèrent qu'ils se rendraient dans la salle des états-généraux, regardée comme celle des trois ordres, et qu'ils y attendraient, pour prendre leurs délibérations, la réunion des deux autres ordres.

Cette décision, dont ils ne s'écartèrent point dans la suite, était conforme à la raison; car autrement la double représentation qu'avait obtenue le *tiers* devenait illusoire; la séparation de l'assemblée en trois chambres ne pouvant donner aux communes que le tiers des voix. Ces députés se rendirent donc dans la salle commune, et y attendirent inutilement les deux autres ordres pour la vérification. De leur côté, le clergé, à la majorité de 133 voix contre 114, et la noblesse, à celle de 188 contre 114, décidèrent que cette vérification aurait lieu séparément. Mais le tiers, loin de faiblir, invita à plusieurs reprises les deux ordres à se rendre dans la salle nationale, où il était réuni, et les attendit pour commencer en commun l'examen des pouvoirs. La noblesse persista avec hauteur dans sa délibération précédente; et, le 13 mai, elle fit signifier aux députés des communes qu'elle était définitivement constituée.

La détermination du tiers ne fut point ébranlée par cette mesure. Le clergé, effrayé sans doute des suites de cette résistance, suspendit la vérification des pouvoirs des députés de son ordre, et proposa une commission conciliatoire qui pût rapprocher les esprits. Malgré les menaces les plus violentes et les motions les plus fougueuses contre les communes, la noblesse se décida enfin à une concession, et désigna des commissaires, conformément au vœu manifesté par le clergé.

On était alors au 23 mai, et les conférences s'ouvrirent. Elles n'eurent d'autre résultat que d'augmenter l'aigreur qui régnait déjà de part et d'autre, car la noblesse ne voulut point se départir de son arrêté du 6 mai; et les députés des communes, auxquels des adresses d'adhésion arrivaient de tous les points de la France, déclarèrent qu'ils ne pouvaient entrer en composition sur la question de la vérification en commun, qu'ils avaient déjà décidée affirmativement. Il résultait de ces différends une perte de temps précieux : le peuple, qui s'était emparé des tribunes de la cour, murmurait hautement, et rendait la noblesse et le clergé responsables de leur conduite. Impatienté de toutes ces lenteurs, le tiers-état, sur la motion de Mirabeau, fit porter au clergé la sommation suivante, dont Target avait été le rédacteur : « Messieurs les députés des » communes invitent Messieurs du clergé, au » nom du Dieu de paix et de l'intérêt national, à » se réunir avec eux dans la salle de l'assemblée » générale, pour aviser aux moyens d'opérer la » concorde si nécessaire en ce moment au salut » de la chose publique. » L'éloquence de Target faillit à entraîner le clergé; mais cet ordre se ravisa et décida qu'il en délibérerait. Le tiers fit dire au clergé qu'il attendrait le résultat de cette délibération jusqu'à minuit, deux heures et plus; mais les opposants à la réunion qui se trouvaient parmi le clergé parvinrent à gagner du temps, et la discussion fut ajournée au lendemain.

Cependant, ceux des députés du clergé qui craignaient l'effet de la proposition des communes, la noblesse et le ministère, également opposés à la réunion générale, commençaient à concevoir des inquiétudes. Le roi écrivit une lettre par laquelle il demandait au clergé et à la noblesse la reprise des conférences conciliatoires : les députés des communes souscrivirent aux vœux du roi, auprès duquel ils décidèrent d'envoyer une députation solennelle; mais la noblesse prit un arrêté portant : que la délibération par ordre et la faculté d'empêcher, qui appartenaient divisément à chacun, étant constitutives de la monarchie, l'ordre de la noblesse professerait constamment ces principes conservateurs du trône. Ces conférences ne furent donc pas plus heureuses que les premières.

Ainsi s'était consumé, en misérables chicanes, le premier mois de la session. Le tiers, qui n'avait eu jusque-là ni aucun ordre dans la réunion, ni aucunes formes pour ses délibérations et pour le vote, nomma Bailly doyen; et, bien que cette qualité donnât peu d'ascendant, Bailly en profita pour imprimer à l'assemblée une marche plus régulière. Aussitôt après la clôture du procès-verbal des dernières conférences, l'assemblée, après avoir entendu Bailly, Mirabeau et l'abbé

[1] D'après les comptes incontestables que le célèbre Cambon soumit à la convention nationale, la liquidation générale des dettes de la monarchie s'élevait à la somme effroyable de 5,000,674,468 livres. Ce n'était donc pas pour une *centaine de millions* que la monarchie se trouvait aux abois, en 1788; mais parce qu'elle avait dévoré toutes les ressources que la France avait pu lui offrir. Le fameux déficit annoncé par le *compte rendu* de Necker, ne fut que *la dernière goutte qui fait que le vase déjà plein déborde et répand.*

Sièyes, prit ce jour même, 10 juin, un arrêté par lequel elle déclara qu'elle ne pouvait plus attendre dans l'inaction les classes privilégiées sans se rendre coupable envers la nation, qui avait droit d'exiger d'elle un meilleur emploi de son temps; que c'était un devoir pressant pour tous les représentants de la nation, quelle que fût la classe de citoyens à laquelle ils appartenaient, de se former, sans autre délai, en assemblée active, capable de commencer et de remplir l'objet de sa mission; enfin qu'une dernière invitation serait adressée aux deux chambres dissidentes. En effet, cette invitation fut faite dès le lendemain, accompagnée de la notification qu'il allait être procédé immédiatement à l'appel général et à la vérification, tant en présence qu'en l'absence des députés des classes privilégiées. Le clergé et la noblesse répondirent qu'ils en délibéreraient; mais les communes procédèrent à l'appel dès le 12 : elles le continuèrent le 13 et le 14, et elles eurent la satisfaction de voir trois curés du Poitou, MM. Le Cesre, Ballard et Jallet, aller se soumettre à la vérification.

Cette première décision des députés de la nation était un grand pas vers leur indépendance et vers les hautes destinées auxquelles devait parvenir l'assemblée constituante. Ne pouvant plus reculer dans sa marche, cette assemblée commença, le 15 juin, à débattre la grave question de la forme sous laquelle elle se constituerait définitivement, et se décida enfin, après une longue et orageuse discussion, pour la dénomination d'*assemblée nationale*, proposée par Legrand.

Le 17 juin fut le jour mémorable où l'assemblée se déclara constituée, par un arrêté rédigé par Sièyes, et que je reproduis en son entier, car il fut le premier acte constitutionnel des députés.

« L'assemblée, etc., délibérant après la vérification des pouvoirs, reconnaît que cette assemblée est déjà composée des représentants envoyés par les quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation; qu'une telle députation ne saurait rester inactive par l'absence des députés de quelques bailliages ou de quelques classes de citoyens; car les absents, qui ont été appelés, ne peuvent empêcher les présents d'exercer la plénitude de leurs droits, surtout lorsque l'exercice de ces droits est un devoir impérieux et pressant.

» De plus, qu'il n'appartient qu'aux représentants vérifiés de concourir au vœu national, et que ces représentants vérifiés doivent l'être dans cette assemblée, qui peut seule interpréter et représenter la volonté générale.

» Qu'il ne peut exister entre le trône et l'assemblée aucun *veto*, aucun pouvoir négatif.

» L'assemblée déclare donc que l'œuvre commune de la restauration nationale peut et doit être commencée sans retard par les députés présents, et qu'ils doivent la suivre sans interruption comme sans obstacles.

» La dénomination d'*Assemblée Nationale* est la seule qui convienne à l'assemblée dans l'état des choses.

» L'assemblée ne perdra jamais l'espoir de réunir dans son sein tous les députés aujourd'hui absents; elle ne cessera de les appeler à remplir l'obligation qui leur est imposée, et déclare d'avance qu'elle s'empressera de les recevoir et de partager avec eux, après la vérification de leurs pouvoirs, la suite des grands travaux qui doivent procurer la régénération de la France.

» L'assemblée nationale arrête que les motifs de la présente délibération seront incessamment rédigés pour être présentés au roi et à la nation. »

Cet acte fut suivi du serment solennel que firent, au milieu de nombreux applaudissements, tous les membres de l'assemblée, de remplir avec fidélité les fonctions dont ils étaient chargés.

Ainsi constituée et devenue active, elle voulut consacrer les premiers moments de son existence à conserver la popularité que sa conduite digne et courageuse lui avait acquise. Elle pensa aussi à se mettre à l'abri d'une dissolution à laquelle il était probable que le roi essaierait de recourir. En conséquence elle prit, à l'unanimité des voix, des arrêtés par lesquels elle autorisait provisoirement, au nom de la nation, la perception de tous les impôts et contributions qui étaient levés, quoique illégalement établis; et cela, jusqu'au jour seulement où, par une cause quelconque, elle viendrait à être séparée. Elle déclara, en outre, qu'en attendant qu'elle pût s'occuper, de concert avec le roi, de l'examen et de la consolidation de la dette publique, les créanciers de l'état restaient sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté de la nation française : c'était prévenir une banqueroute qui semblait chaque jour plus imminente. Enfin, elle reconnut qu'elle devait tous ses soins à examiner d'abord quelles étaient les causes qui avaient produit dans les provinces la disette qui y régnait alors, et un comité fut chargé de trouver les moyens d'y remédier de la manière la plus prompte et la plus efficace. Tous ces décrets furent livrés à l'impression, pour être distribués avec la plus grande célérité.

La nouvelle de cette mémorable séance, parvenue à Paris avec la plus grande rapidité, y produisit un de ces mouvements d'enthousiasme qu'on ne saurait décrire : les ateliers où l'on imprimait les résolutions des députés furent entourés d'une foule innombrable de citoyens qui

s'arrachaient les imprimés pour courir les répandre dans tous les quartiers. De tous les côtés on en faisait publiquement la lecture, aux cris mille fois répétés de : *Vive l'assemblée nationale!*

Ces décrets produisirent sur la cour et l'aristocratie, qu'effrayaient les expressions de souveraineté dont se servait cette assemblée, une grande stupeur. La cour et la noblesse en furent d'autant plus atterrées qu'elles apprirent en même temps la résolution du clergé. Les députés de cet ordre décidèrent, à une majorité de 149 voix sur 115, qu'ils iraient procéder à la vérification de leurs pouvoirs en commun avec le *tiers*. Le clergé se rendit donc à la salle commune, à travers une multitude immense de peuple qui applaudissait ceux qu'il savait avoir voté pour la réunion, et huait ceux qui s'y étaient opposés. L'abbé Maury et quelques autres furent assez maltraités, tandis qu'un grand nombre de curés étaient embrassés par la foule des spectateurs.

De ce moment la cour décida la dissolution des états. On arrangea un voyage à Marly pour éloigner le roi de Necker et des autres ministres qui s'opposaient à cette mesure violente. Là, le parlement, le garde des sceaux, la reine, le comte d'Artois, proposèrent au roi de se passer d'états, et de se contenter d'une déclaration, dans le sens des cahiers, qu'ils regardaient comme propre à satisfaire le clergé, la noblesse et le peuple. Le cardinal de La Rochefoucault et l'archevêque de Paris se jetèrent aux pieds du roi ; ils le supplièrent d'empêcher la ruine du clergé, et de protéger la religion. Le roi se rendit à ces conseils ; il donna l'ordre d'afficher dans la salle des états un avis portant l'annonce d'une prochaine séance royale ; et les réunions de l'assemblée furent suspendues sous prétexte d'arrangements à faire à la salle.

Cette démarche, par laquelle on s'était flatté d'entraver les délibérations des députés, et de les mettre dans l'impossibilité de résister à ce qu'on pourrait entreprendre contre l'assemblée nationale, n'eut, comme on va le voir, d'autre résultat que de plonger plus profondément la cour dans les embarras dont elle croyait sortir par ce coup-d'état.

CHAPITRE II.

Noble conduite de la majorité. — Séance du jeu de paume. — Intrigues de la cour pour décourager l'assemblée. — Réunion du clergé. — Séance royale du 23 juin 1789 — L'assemblée persiste à ne point céder. — Réunion de la noblesse. — Députation au Roi. — La cour fait arriver de nombreuses troupes autour de l'assemblée et de Paris. — Alarmes des Parisiens. — Émeutes au Palais-Royal.

La décision qui suspendait les séances de l'assemblée nationale fut connue de Bailly dès le matin du 20 juin. Mais comme la veille il avait été décidé qu'il y aurait ce jour-là réunion, et que d'ailleurs le président pensait que ce n'était pas par une affiche qu'on devait lui notifier la séance royale, il convint avec ses secrétaires qu'il fallait ignorer la fermeture de la salle, et s'y rendre comme d'habitude. Ils trouvèrent l'avenue de Paris encombrée d'une grande foule, dans laquelle il y avait beaucoup de députés. Les sentinelles placées à la porte de la salle leur en refusèrent l'entrée ; et tout ce que Bailly put obtenir de l'officier commandant les troupes fut de pénétrer dans le bâtiment pour y dresser procès-verbal. Mais au même instant, la foule ayant fait un mouvement pour le suivre, et l'officier ayant crié *aux armes!* le président fut obligé de retourner vers la grille pour conjurer les députés et le peuple de ne faire aucune tentative pour forcer la porte. Étant parvenu à calmer l'effervescence de la foule, Bailly et les secrétaires sortirent, et allèrent rejoindre, dans l'avenue, un grand nombre de députés, qui furent tous d'avis que, dans une conjoncture aussi délicate, il fallait former l'assemblée pour délibérer.

On pensait à se procurer un local convenable, lorsqu'un médecin, député de Paris, au nom duquel s'est attaché une triste célébrité par l'idée qu'il donna d'un instrument que sa philanthropie lui fit inventer pour adoucir la mort des criminels, Guillotin, proposa le Jeu de Paume. On arrêta de s'y rendre ; et le président envoya aussitôt quelques députés pour en prendre possession. Le cortége se mit en marche, ayant le président à sa tête : il fut accueilli avec joie par le maître de cette salle, qui s'empressa de procurer aux députés le plus de commodités qu'il put. N'ayant point de garde, deux députés se placèrent à la porte pour empêcher les étrangers d'entrer ; mais les gardes de la prévôté de l'hôtel ne tardèrent pas à se présenter pour continuer leur service ordinaire; ce qui leur fut accordé volontiers.

Voilà donc l'assemblée nationale d'un grand empire réduite à siéger dans un lieu destiné à des exercices gymnastiques ; mais ce lieu devait rester célèbre à jamais par les résolutions éner-

giques qui allaient y être prises. Quoique cette salle fût vaste, les murs en étaient sombres et dépouillés : il n'y avait pas un siége pour s'asseoir, et le président, à qui l'on offrit un fauteuil, le refusa, déclarant qu'il ne voulait pas être assis devant l'assemblée debout : tout ce que l'on put faire fut de réunir cinq à six bancs et une table pour écrire; mais ce lieu s'agrandissait par la majesté de l'assemblée. Les galeries se remplirent de spectateurs : la foule du peuple entoura la salle et encombra toutes les rues voisines, malgré la pluie qui commençait à tomber. Le vent ne tarda pas à siffler dans les galeries, le tonnerre gronda; il semblait annoncer que c'était une grande nation qui luttait avec une puissance jusqu'alors redoutable. Les députés arrivaient successivement, et, sentant le coup que le ministère avait voulu leur porter, ils se félicitaient de se retrouver réunis.

Aussitôt que l'assemblée put se former, le président lui communiqua les deux billets qu'il avait reçus du grand-maître des cérémonies, ainsi que les démarches qu'il avait faites. Sa conduite fut généralement approuvée; mais il s'éleva un cri d'indignation contre les procédés ministériels. On ne traita pas ouvertement la question de savoir si le roi avait le droit de suspendre les séances de l'assemblée; mais on pensa qu'il serait très-dangereux que le roi eût ce droit, et on jugea que la session ne pouvait être suspendue, au moins de cette manière. Pour le moment, il suffisait d'avoir évité le danger, et de s'occuper des moyens d'empêcher qu'il ne pût renaître. Les esprits étaient échauffés. On parlait de mesures extrêmes, et plusieurs députés émirent l'avis que l'assemblée transportât le lieu de ses séances à Paris. Déjà on rédigeait la motion de s'y rendre sur-le-champ, à pied et en corps, et il y avait toute apparence que l'entraînement du moment l'aurait fait adopter par acclamation, lorsque Mounier proposa à tous les députés de jurer qu'ils ne se sépareraient pas avant d'avoir donné une constitution à la France. Cette motion fut couverte d'applaudissements, et l'assemblée prit l'arrêté suivant, si simple et si ferme :

« L'assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public, et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations, dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'assemblée nationale;

» Arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront à l'instant serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides; et que ledit serment étant prêté, tous les membres, et chacun en particulier, confirmeront par leurs signatures cette résolution inébranlable. »

Le président réclama l'honneur de prêter serment le premier, et en prononça la formule à voix si haute et si intelligible que ses paroles furent entendues de tout le peuple qui était dans la rue. « Vous prêtez le serment solennel, dit-il aux » députés, de ne jamais vous séparer, de vous » rassembler partout où les circonstances l'exige- » ront jusqu'à ce que la constitution du royaume » soit établie et affermie sur des fondements soli- » des. » Tous les députés, le bras droit tendu vers le président, s'écrièrent : « Nous le jurons! » et allèrent signer, chacun à leur tour, l'arrêté et la formule du serment [1]. Un seul d'entre eux, Martin d'Auch, eut la témérité d'ajouter à sa signature le mot *opposant*. Il s'éleva aussitôt un grand tumulte. L'assemblée fut frappée de douleur de cette défection à l'unanimité de la délibération; l'indignation s'empara de la plupart des membres; mais le président chercha à calmer les esprits, et, pour préserver le député qui venait d'exciter ce tumulte, il le fit sortir par la porte de derrière. On délibéra sur l'espèce de protestation que Martin s'était permise, et l'on finit par décider qu'on laisserait subsister le mot *opposant* sur le procès-verbal, et que l'on mettrait que l'arrêté avait été pris à l'unanimité des voix moins une.

Si cette défection avait affligé l'assemblée, elle en fut bien consolée par l'empressement de tous ceux qui demandèrent à ajouter leurs signatures à celles des députés admis et vérifiés : les envoyés de Saint-Domingue supplièrent qu'on les laissât entrer sur-le-champ pour pouvoir signer; ce qui leur fut accordé. Les députés dont les pouvoirs n'étaient pas vérifiés, et les suppléants présents, demandèrent et obtinrent cette même faveur. Enfin on se sépara aux cris de *vive le roi!* auxquels la foule qui suivait les députés répondait par ceux de *vive l'assemblée nationale!*

La séance du Jeu de Paume fut un grand événement. Les détails de ce qui s'y était passé, ainsi que les résultats ne tardèrent pas à être connus des Parisiens. Le courage et la sagesse de l'assemblée excitèrent l'enthousiasme de cette immense population; et l'on entendait dans tous les lieux

[1] C'est ce moment que David a choisi pour reproduire cette célèbre séance du Jeu de Paume. Les gravures qui nous restent du dessin primitif sont un chef-d'œuvre de composition; toutes les têtes y sont d'une ressemblance frappante.

publics, dans toutes les rues de la capitale, les mêmes acclamations qu'à Versailles.

La conduite ferme du *tiers-état* imposa au parti aristocratique, qui mit tout en œuvre pour parer le coup dont il était menacé. Ce parti voyait avec la plus grande peine la défection qui s'annonçait parmi les membres de la noblesse et du clergé : il crut qu'il fallait en venir au plan de conciliation qu'il avait repoussé avec hauteur quelques jours auparavant; et à cet effet il voulut solliciter l'intervention royale. Mais la minorité s'opposa à cette demande, en disant qu'il n'en était plus temps.

Cette minorité, et celle de l'ordre du clergé qui avait déjà présenté ses titres à l'assemblée nationale, pressaient de toutes leurs forces la réunion des trois ordres, et opinaient pour que la question de la vérification en commun fût mise aux voix. En vain les évêques voulurent-ils reculer cette épreuve par toutes sortes de moyens : il ne leur fut plus possible de différer le recensement des opinions du clergé; et ce scrutin donna d'abord pour résultat cent trente-sept voix contre la vérification en commun, et cent vingt-neuf pour cette vérification.

La minorité se plaignit de la manière dont les voix avaient été comptées : elle réclama, pour la vérification en commun, *neuf* voix qui avaient fait quelques réserves, et que, pour ces motifs, les prélats avaient regardées comme acquises à leur parti. Ces prélats persistèrent à déclarer que le scrutin leur avait donné la majorité. Alors la minorité accepta les réserves, et devint ainsi majorité : elle eut cent quarante-neuf voix pour la vérification en commun.

Cependant Necker n'était plus le maître du conseil du roi; on y avait avait appelé le comte d'Artois, les princes de Condé et de Conti, et tout annonçait la chute du ministère : Necker chercha à prévenir cette chute, et parvint à faire retarder d'un jour la séance royale, qui avait été annoncée pour le 22 juin.

Ce jour-là même le clergé devait se réunir à l'assemblée, et, quoique la salle fût toujours fermée, le président et les secrétaires annoncèrent que la séance tiendrait dans un autre local. On ne pouvait plus se réunir au Jeu de Paume, car le maître avait fait dire que le comte d'Artois l'avait retenu sous prétexte d'y jouer; on chercha une autre salle : l'église des Récollets fut d'abord proposée, et on s'y rendit. Mais, outre qu'elle parut trop incommode, les députés s'aperçurent que les religieux n'étaient pas touchés, comme l'avait été le maître du Jeu de Paume, de l'honneur que leur faisait l'assemblée : on ne voulut ni les chagriner, ni les exposer; et le cortége se rendit à l'église Saint-Louis. Là, après avoir installé le président et les secrétaires, on disposa, à la droite, un nombre de chaises égal au nombre des places que le clergé avait dans les états-généraux.

Pendant que l'assemblée nationale cherchait un local pour y siéger, la majorité du clergé courait les rues de Versailles pour opérer sa réunion; et ce ne fut qu'après quelques heures de perdues que la députation de cet ordre, présidée par l'évêque de Chartres, se présenta dans l'église Saint-Louis, pour y annoncer la réunion, et demander place dans l'assemblée. Le président lui répondit que le clergé serait reçu avec tout l'empressement et le respect qui lui était dû, et que la place ordinaire de préséance était prête.

Enfin le clergé se présenta : seize députés furent à sa rencontre, et le doyen d'âge, l'archevêque de Vienne, sur l'invitation de l'assemblée, prit séance à côté du président, Bailly, qui dit au clergé : « Ce jour est un jour de bonheur pour » l'assemblée nationale; mais il nous reste encore » des vœux à former; je vois avec peine que des » frères d'un autre ordre manquent à cette auguste famille. »

Ainsi s'opéra cette réunion importante. La majorité du clergé, en arrivant à l'assemblée nationale, y amenait l'ordre du clergé, lequel, réuni aux communes, formait la pluralité des états-généraux; dès lors la volonté de l'assemblée devenait la volonté de la nation. C'était un grand événement, qui ne laissait plus d'autre espoir à la majorité de la noblesse que de provoquer un coup d'état.

Pour comble de bonheur, ce jour même deux membres de la noblesse du Dauphiné, le marquis de Blacons et le comte d'Agoust, députés par les trois ordres de cette province, furent soumettre à l'assemblée la vérification de leur mandat, et demander communication des pouvoirs des autres membres. Ce fut encore une conquête précieuse; elle fit renaître les mêmes transports de joie qui avaient accueilli le clergé.

Cependant la cour n'en persista pas moins dans ses projets. Le soir même il y eut de grands débats dans le conseil. On sut que Necker n'approuvait pas les mesures qui allaient être prises, et qu'il n'assisterait pas à la séance : on ajoutait même que ce ministre serait renvoyé dans la journée; enfin on assurait que des troupes nombreuses entouraient Versailles, et que la cour voulait imposer par le déploiement d'une grande force militaire. L'inquiétude fit place à la joie qu'avait fait naître la réunion du clergé aux communes.

Le 23 juin, jour qu'on redoutait tant, fut un de ceux où l'assemblée trouva le moyen de se

grandir encore aux yeux de la nation. Dès le matin, on avait annoncé que les deux premiers ordres entreraient par la porte de l'avenue, et les communes par une porte opposée donnant sur la rue du Chantier, et que préalablement elles se réuniraient dans une galerie de bois servant de vestibule à cette porte. Il n'y avait pas à délibérer sur cette inconvenance; on la sentait, mais on ne se réunit pas moins, et même de bonne heure. Cette galerie, beaucoup trop petite pour contenir tous les députés, en laissait un grand nombre d'exposés à la pluie qui tombait en ce moment. On fit attendre assez longtemps pour lasser la patience des députés, qui, plus d'une fois, voulurent s'en aller : la porte s'ouvrit enfin, et on introduisit les communes, qui entrèrent dans le plus morne silence et trouvèrent les deux autres ordres placés.

Le roi arriva presque aussitôt : il prononça un discours dans lequel il parla de tout ce qu'il avait fait pour satisfaire aux vœux de la nation. Il se plaignit de la funeste division qui existait dans les états-généraux et qui alarmait tous les esprits, et finit par annoncer aux députés qu'il les avait fait rassembler pour faire cesser cette mésintelligence et pour réprimer les atteintes qui avaient pu être portées au véritable esprit des lois du royaume.

Le roi fit lire ensuite une première déclaration, qui cassait les arrêtés de l'assemblée du tiers-état, du 17 juin, comme illégaux et inconstitutionnels; les mandats impératifs l'étaient aussi. Le roi exhortait les trois ordres à se réunir, dans cette tenue d'état seulement, pour délibérer en commun, et il déterminait les formes à y observer.

Louis XVI prit une seconde fois la parole pour prévenir l'assemblée qu'on allait lui mettre sous les yeux les différents bienfaits qu'il accordait à ses peuples. Ces bienfaits du roi, promis à la nation, et contenus dans une espèce de plan de réforme intitulé *Déclaration des intentions du roi*, n'étaient qu'une dérision : il n'y était question ni de la constitution tant demandée, ni de la participation des états-généraux à la législation, ni de la responsabilité des ministres, ni de la liberté de la presse, ni enfin de rien de ce qui constitue la liberté civile et la liberté politique des peuples; mais les prétentions des ordres privilégiés étaient conservées, le despotisme consacré, et les états-généraux abaissés sous le pouvoir royal. Au reste, toutes les formes impératives étaient employées : le prince ordonnait et ne consultait pas. C'était comme dans un de ces lits de justice où le roi venait semoncer le parlement.

A cette lecture, les communes restèrent silencieuses; mais la majorité de la noblesse et la minorité du clergé eurent l'indécence d'applaudir vivement l'article dans lequel le roi, se faisant l'arbitre de ce qui est propriété ou de ce qui ne l'est point, déclarait expressément comprendre sous le nom de propriétés les *dîmes, cens, rentes, droits et devoirs féodaux et seigneuriaux*.

Enfin, le roi se leva et parla pour la troisième fois. « Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues, dit-il; elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public; et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul, je ferai le bien de mes peuples; seul, je me considérerai comme leur véritable représentant; et, connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie; je marcherai vers le but que je veux atteindre, avec tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer.

» Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale : ainsi, je suis le garant naturel de vos droits respectifs, et tous les ordres de l'état peuvent se reposer sur mon équitable impartialité. Toute défiance de votre part serait une grande injustice; c'est moi, jusqu'à présent, qui fais tout pour le bonheur de mes peuples; et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits.

» Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre demain matin chacun dans les chambres affectées à votre ordre pour y reprendre vos séances. J'ordonne en conséquence au grand-maître des cérémonies de faire préparer les salles. »

En prononçant ces derniers mots, le roi se leva et sortit de la salle : la totalité de la noblesse et une partie du clergé se retirèrent; mais les communes demeurèrent à leurs places, et gardèrent le plus profond silence.

On avait remarqué que Necker n'avait pas assisté à la séance, et l'on se consolait en pensant que tout n'était pas perdu puisque le ministre qui voulait réellement opérer les grandes réformes demandées par la nation se montrait évidemment opposé aux mesures qui venaient d'être prises, et qu'on ne pouvait pas douter avoir été dictées par les privilégiés et les ennemis de la liberté. Pendant qu'on se livrait à ces réflexions, le grand-maître des cérémonies s'approcha du président Bailly, et lui dit : « Monsieur, vous avez entendu l'ordre du roi. » — Bailly lui répondit froidement :

« Monsieur, l'assemblée s'est ajournée après la séance royale ; je ne puis la séparer sans qu'elle en ait délibéré. — Est-ce là votre réponse, et puis-je en faire part au roi? — Oui, monsieur. » Mirabeau, présent à cette sommation, s'emporta contre M. de Brézé, et ajouta d'une voix retentissante : « Allez dire à ceux qui vous envoient, que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous ne quitterons nos places que par la force des baïonnettes. » Cette réponse hardie, devenue si célèbre, préparait, pour ainsi dire, la délibération qui allait s'entamer.

Cependant les ouvriers se mettaient à détendre les tapisseries et à démonter les boiseries ; et l'assemblée, si elle eût cédé au bruit que l'on faisait déjà, se serait trouvée dans le cas où elle fut le jour de la séance du Jeu de Paume. Le député Camus, éclatant contre le despotisme de ce lit de justice et contre l'atteinte portée à la liberté des états-généraux, proposa à l'assemblée de persister dans ses arrêtés, qu'aucune autorité ne pouvait annuler. Plusieurs membres l'appuyèrent avec la même force, et l'abbé Sièyes, se résumant froidement au milieu de l'indignation générale, dit aux députés : « Messieurs, vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. » La discussion ne fut pas longue : l'assemblée, dans un ordre admirable et dans un silence majestueux, adopta la motion de Camus, et déclara, à l'unanimité, qu'elle persistait dans ses précédents arrêtés.

Cette détermination si simple, si précise et si logique, fut accueillie par les applaudissements des personnes qui se trouvaient sur l'estrade, en même temps qu'elle frappa de stupeur les courtisans. Mais comme les actes royaux annonçaient que la cour ne s'en tiendrait pas à ses déclarations, et que la liberté personnelle des députés pouvait être violée, Mirabeau fit la motion de déclarer les députés inviolables : Bailly s'y opposa parce qu'il regardait cette inviolabilité comme suffisamment établie; mais Mirabeau lui répondit avec chaleur : « Vous ne savez pas à quoi vous vous exposez ! Si vous ne portez pas le décret, soixante députés, et vous le premier, serez arrêtés cette nuit. » Mirabeau avait raison; aussi sa motion fut-elle adoptée, et l'assemblée déclara infâme, traître et coupable de lèse-nation quiconque oserait poursuivre, arrêter ou détenir un député.

Ainsi la fameuse séance royale fut loin d'avoir atteint le but que se proposaient ceux qui l'avaient conseillée; et Necker, qui s'y était si manifestement opposé, n'en devint que plus cher au peuple. Il était cependant en disgrâce, et on parlait de son départ prochain; mais, dès que la nouvelle de son renvoi se fut répandue, on vit accourir sous ses fenêtres une foule immense pour lui exprimer son attachement et ses regrets de le perdre : un grand nombre de députés se rendirent également chez lui; l'opinion se manifesta si vivement, que la cour sentit qu'il serait imprudent et même dangereux de renvoyer un ministre devenu si populaire. La reine, quoiqu'elle ne l'aimât pas, céda aux exigences de la politique, le fit appeler chez elle et réussit à le rapprocher du roi. Necker resta pour jouir d'un triomphe momentané.

Le lendemain, lorsque Bailly se présenta pour entrer dans la salle, il la trouva entourée de sentinelles appartenant aux gardes françaises; mais les députés purent entrer par la rue du Chantier. Étonnés de cet appareil, ils demandèrent à l'un des officiers commandant ces postes quelle était la consigne : il répondit qu'il était chargé d'empêcher les étrangers d'entrer dans la salle. Il y avait longt mps que cette admission des étrangers, qui s'étendait jusqu'au peuple, inquiétait les ministres et la cour; ils auraient voulu qu'on n'admît que des personnes choisies, et qu'on donnât des billets. Mais les représentants du peuple pouvaient-ils choisir parmi leurs commettants, et donner des billets à la nation pour être admise dans le lieu où se discutaient ses plus chers intérêts? L'ouverture libre des portes était un devoir indispensable, quelles qu'en pussent être les suites. L'assemblée nationale, qui avait montré tant d'énergie, avait besoin d'appui, et elle n'en pouvait trouver que dans l'opinion publique. Mounier demanda qu'une députation fût envoyée au roi, pour lui exposer que les représentants de la nation devaient avoir la police du lieu de leur assemblée; que la garde devait en être à leurs ordres, et qu'il n'y avait point de délibération libre là où existait une force armée.

Cette députation fut autorisée; mais avant qu'elle se mît en route, on annonça l'arrivée de la majorité du clergé. Ces nouveaux collègues furent reçus avec les plus vifs applaudissements. Ainsi l'union du clergé aux communes était complète, intime, et les mesures que l'on avait prises pour l'empêcher ne servirent qu'à l'accélérer. Quant à la minorité du clergé, elle fut ce jour-là même exposée aux insultes du peuple : l'archevêque de Paris, prélat vertueux, mais qui s'était laissé entraîner par faiblesse, fut suivi à sa sortie de la salle du clergé, et sa voiture fut assaillie à coups de pierres. On fut obligé de faire marcher des troupes et des gardes-du-corps pour contenir le peuple et dissiper les rassemblements. La cour saisit ce prétexte pour augmenter les forces militaires qui étaient à Versailles, et tous les jours on y voyait arriver de nouveaux détachements.

Cependant les députés de la noblesse siégeaient toujours dans la plus grande agitation. Le courage et la prudence de l'assemblée nationale, les forces qu'elle venait d'acquérir, tout irritait et enflammait ces hommes si peu à la hauteur des circonstances. D'Espréménil, qui avait renoncé à sa belle popularité pour un diplôme de noblesse, proposa de décréter le tiers-état, et de le faire poursuivre par le procureur-général; proposition digne d'un fou. La minorité, ayant à sa tête le duc d'Orléans, demanda la réunion; mais cette motion fut rejetée au milieu du plus affreux tumulte. Alors cette minorité, composée de quarante-sept membres, sortit de la salle et se rendit en corps dans celle de l'assemblée nationale, accompagnée par les *vivat* de la population, qui, malgré la consigne, voulut les escorter jusque dans l'enceinte des délibérations.

« Nous venons remplir un devoir, dit M. de Clermont-Tonnerre, et céder à l'impulsion de notre conscience; mais il se joint à cet acte de patriotisme un sentiment douloureux. Cette conscience qui nous amène a retenu un grand nombre de nos frères... Nous vous apportons le tribut de notre zèle et de nos sentiments, et nous venons travailler avec vous à l'œuvre de la régénération publique. » Bailly lui répondit que leur présence répandait la joie et la consolation dans l'assemblée, et qu'il espérait que la justice, la raison et l'intérêt de la patrie ne tarderaient pas à y réunir la totalité de la noblesse, pour travailler de concert à la régénération du royaume, au soulagement du peuple, et pour porter la vérité au pied du trône.

De ce jour, les noms des quarante-sept nobles qui venaient de faire cette démarche patriotique furent chers à la nation. Mais tel était l'esprit qui régnait dans la majorité de la noblesse, qu'en apprenant cette démarche, un de ses membres, homme de cour, s'écria de bonne foi : « Que je les plains! Voilà quarante-sept familles déshonorées et auxquelles personne ne voudra plus s'allier. »

La minorité du clergé et la majorité de la noblesse tinrent pourtant encore deux séances dans leurs salles; mais elles disparaissaient devant la majesté de l'assemblée nationale, qui servait de ralliement à la nation. Tout pressait donc une réunion, devenue indispensable depuis que l'autorité du despotisme avait reculé devant l'immobilité d'une poignée d'hommes libres. Toutes les intrigues, toutes les ruses pour empêcher cette réunion, étaient usées : la cour le sentit, et le roi écrivit aux présidents de la noblesse et du clergé pour les inviter à se réunir à l'assemblée des états-généraux, afin de s'y occuper librement de sa déclaration du 23 juin. Le clergé obéit sans examen. La noblesse s'indigna d'une proposition qui lui faisait perdre tout le fruit de sa résistance; mais son président lui ayant lu en ce moment-là quelques fragments d'une lettre du comte d'Artois dans laquelle il faisait entendre qu'il fallait se réunir, parce que la vie du roi était menacée, on le crut ou on feignit de le croire, et tout céda à ce motif. Ainsi les deux ordres se réunirent à la salle commune, le 27 juin, quatre jours après la séance royale qui avait défendu cette réunion.

On les y attendait, et l'assemblée ainsi que les spectateurs témoignèrent leur satisfaction par des applaudissements et par des cris répétés de *vive le roi! vive l'assemblée nationale!* On voyait aisément sur le visage des nouveaux venus des marques d'aigreur : on savait qu'ils arrivaient malgré eux; mais il fallait ne pas s'en apercevoir, et les accueillir cordialement. Après s'être laissé presser pour prendre la parole, le cardinal de La Rochefoucauld, président du clergé, annonça en peu de mots qu'ils étaient conduits dans la salle commune par leur amour et leur respect pour le roi, leurs vœux pour la paix et leur zèle pour le bien public. Le duc de Luxembourg, président de la noblesse, dit que son ordre avait arrêté de se rendre dans la salle nationale pour donner au roi des marques de son respect, et à la nation des preuves de son patriotisme. Bailly leur répondit que la famille était complète; que ce jour célèbre finissait à jamais les divisions qui avaient affligé tout le monde, et que l'assemblée nationale allait s'occuper sans relâche de la régénération du royaume et du bonheur public.

Au sortir de la séance, les habitants de Versailles, si cruellement agités depuis plusieurs jours, accoururent au château : les gardes étonnés se disposaient à fermer les grilles, lorsque les cris *vive le roi!* leur annoncèrent que c'était la joie qui rassemblait tout ce peuple. Les flots de citoyens se succédèrent, et la ville entière fut entraînée par l'enthousiasme dans les vastes cours du château : on demanda le roi et la reine, qui se présentèrent sur le balcon pour recevoir les bénédictions de cette foule immense; tant il était facile à contenter ce peuple que les courtisans ont toujours peint comme intraitable! de là cette foule se porta chez Necker, chez M. de Montmorin et chez le duc d'Orléans. Le soir, la ville fut spontanément illuminée, et la nuit se passa dans des réjouissances.

Mais pendant que l'assemblée nationale, complétée par la réunion de tous les députés, se livrait à l'examen de la question des mandats impératifs, si habilement résolue par Sièyes, et que déjà les membres de la commission chargée du

travail préparatoire de la constitution à faire étaient nommés, ceux qui avaient résolu de tout renverser plutôt que de voir continuer les états-généraux, formaient le projet de dissoudre l'assemblée nationale par la force, et au prix de tout le sang qu'il pourrait en coûter. Ils sentaient que leur règne allait finir pour faire place à celui de la loi; ils voyaient que la source de leurs déprédations et des abus allait être tarie. La fureur et l'extravagance leur firent concevoir un plan qui, s'il eût été exécuté, eût livré la France entière aux horreurs de la guerre civile.

Sous prétexte de maintenir la tranquillité, les *meneurs* du complot avaient obtenu un grand rassemblement de troupes dans les environs de Paris, et on avait eu soin de choisir des régiments étrangers comme moins propres à sympathiser avec les bourgeois. Mais l'objet réel de cette réunion de forces était un coup d'état contre les ministres populaires et contre l'assemblée nationale. Elle devait être dissoute violemment, en même temps que l'on exilerait Necker et le duc d'Orléans : une soixantaine de membres de l'assemblée, les plus marquants par leurs lumières et leur patriotisme, devaient être arrêtés et déportés, et, au lieu d'une constitution, on aurait octroyé à la nation la *déclaration* du 23 juin.

Tel était le plan que les courtisans avaient conçu, et qui était vivement appuyé par la reine et par les princes de la famille royale.

Mais Paris embarrassait beaucoup les auteurs du complot. Cette ville immense, qui est à elle seule une nation entière, et beaucoup plus impressionable qu'une nation, en ce que les impulsions de l'opinion s'y font sentir avec la force et la rapidité du fluide électrique, et qu'il suffit de quelques moments pour agiter toute une population active, brave, formidable quand elle se lève ; Paris, dis-je, s'était fortement prononcé en faveur de l'assemblée nationale. Il fallait donc l'entourer d'une armée commandée par des chefs dévoués à la cour, afin de combattre, ou plutôt de massacrer les Parisiens, s'ils faisaient résistance. Dans ce dessein, on fit avancer quinze régiments, presque tous étrangers; on fit venir de l'artillerie des frontières, et on plaça toutes ces forces, appuyées par d'autres troupes, sous les ordres du maréchal de Broglie. Le baron de Besenval reçut le commandement particulier de celles qui étaient le plus près de Paris.

A Versailles, des troupes allemandes, des hussards, des canonniers paraissaient avoir été rassemblés avec des intentions hostiles. Enfin les conspirateurs se croyaient assurés du succès, et s'en vantaient, ne doutant pas qu'une *populace* qu'ils méprisaient ne fût aisément mise à la raison par une armée de trente mille hommes, commandée par des généraux expérimentés.

En ce moment Paris offrait le spectacle le plus extraordinaire. Dépourvu de subsistances et à la veille d'être épuisé par la famine, un autre fléau, celui de la guerre, semblait encore le menacer : on y vivait dans les alarmes. Mais d'un autre côté, l'élan donné aux esprits par l'assemblée, le feu sacré de la liberté qui s'allumait dans tous les cœurs, la haine de la tyrannie et des classes privilégiées, donnaient à cette population une attitude imposante et redoutable. Ce n'était pas une populace ignorante, tumultueuse, qui s'agitait; c'était tout ce que cette ville renfermait d'hommes éclairés et braves, de tous les états et de toutes les conditions, qui se réunissaient dans le danger commun. Les femmes même encourageaient les citoyens à la défense de leurs droits et de leurs foyers. Jamais ce sexe n'avait montré tant d'audace que dans ces moments de crise.

Heureusement Paris n'était plus comme autrefois une ville peuplée d'individus isolés, dépourvus de moyens de communication entre eux, et ne sachant où se rallier : la division en soixante districts avait donné à chacune de ces fractions de la grande cité des chefs naturels dans les électeurs, et ces électeurs réunis formaient un corps considérable représentant la commune. Depuis les élections ce corps s'était regardé comme les véritables commettants des députés, et il n'avait cessé de correspondre avec l'assemblée générale. Déjà une députation d'entre eux s'était rendue à Versailles pour y féliciter l'assemblée sur la conduite sage, ferme et patriotique qu'elle avait tenue, et pour lui porter l'adhésion des électeurs aux arrêtés pris par elle. Cette correspondance, ces encouragements étaient le chaînon qui unissait la population de Paris à l'assemblée de Versailles. Siégeant tantôt au *Musée*, d'où ils furent chassés, tantôt dans le premier local qui se présentait, les électeurs de Paris, dont le courage grandissait avec le danger, avaient enfin obtenu pour eux l'ouverture de l'Hôtel-de-Ville, où ils s'étaient constitués au péril de leur vie. De ce moment l'autorité était passée dans leurs mains, et les citoyens leur obéissaient avec confiance.

Une autre réunion de patriotes avait aussi lieu tous les jours au Palais-Royal : quoique sans mission, elle n'en exerçait pas moins une grande influence sur les habitants de Paris, et s'était même cru en droit d'envoyer une députation à l'assemblée nationale pour la prier d'agréer le juste tribut de l'admiration des citoyens de Paris pour tous ses actes patriotiques. La députation avait été admise, et les sentiments qu'elle exprimait dans l'adresse avaient été agréés.

De ce moment, le Palais-Royal devint le *forum* de Paris, et les cafés de *Foy*, *Corrazza*, le *Caveau* furent érigés en une sorte de bureau d'esprit public. Le jardin était constamment rempli de citoyens de toutes les conditions qui se montraient avides de nouvelles de l'assemblée nationale. A défaut de journaux qui rendissent compte de ce qui se passait à Versailles, on y lisait et commentait des bulletins manuscrits qui circulaient avec une étonnante rapidité : ces bulletins étaient lus au milieu du jardin, quand le temps le permettait, ou dans les cafés, par des orateurs improvisés, qui montaient ordinairement sur une table ou sur une chaise pour être mieux entendus de la foule. Cette multitude toujours agitée, toujours inquiète sur le sort de l'assemblée nationale, applaudissait ou huait ces bulletins, suivant qu'ils étaient favorables ou contraires à la cause de la liberté : les motions les plus violentes, les résolutions les plus hardies suivaient ordinairement la lecture des nouvelles du jour. Il eût été dangereux de manifester, au milieu de cette multitude exaltée, des opinions contraires à la cause du peuple ou au ministre qui était alors l'idole de la nation : l'imprudent qui se serait permis des réflexions opposées au vœu national, aurait été ou chassé immédiatement de ce foyer du patriotisme, ou jeté dans le bassin, ou réduit à faire publiquement amende honorable.

Telles étaient les dispositions de ce célèbre forum, et telles étaient aussi celles du peuple de Paris. Le Palais-Royal et le peuple se seraient portés aux dernières extrémités, si l'inébranlable fermeté de l'assemblée nationale, dans ces jours de troubles et d'incertitudes, n'avait tranquillisé les amis de la liberté sur la suite des événements.

Tout à coup le Palais-Royal est prévenu que plusieurs gardes françaises ont été enfermés à l'Abbaye à cause de leurs opinions patriotiques, et qu'ils vont être transférés à Bicêtre, prison des plus vils scélérats. Le régiment des gardes françaises, depuis le pillage de la maison Réveillon, avait fait abjuration de cette discipline passive qui l'obligeait de tirer sur le peuple : les soldats, les sous-officiers avaient été éclairés sur ce qu'ils devaient à la patrie ; ils avaient fraternisé avec les habitants de Paris, et étaient devenus, en quelque sorte, les auxiliaires du peuple : leur cause devint la cause publique. Un cri général se fait entendre : « Courons les délivrer ! » et aussitôt le Palais-Royal, semblable à un torrent qui entraîne tout et grossit dans sa course, arrive à la prison de l'Abbaye : les portes en sont enfoncées ; on s'empare de neuf gardes françaises, de six soldats de la garde de Paris et de quelques officiers, et on les conduit en triomphe au Palais-Royal, où ils restent sous la sauvegarde de tous les citoyens. Les hussards et les dragons, qui avaient reçu l'ordre de charger les habitants, posent les armes et se joignent à la foule : on les caresse, on les flatte, et l'on entend partout les cris de *vive la nation !* devenus l'expression de l'opinion publique, depuis que, par la constitution des communes en assemblée nationale, on avait cessé de crier *vive le tiers-état !*

Le lendemain matin, le Palais-Royal, voulant donner une couleur favorable à cette insurrection, envoya une députation de vingt personnes à l'assemblée nationale pour lui faire part de l'événement de la veille, et la prier de confirmer la liberté donnée aux soldats détenus. L'assemblée prit le parti de recommander les gardes françaises au roi ; et Louis XVI, satisfait de cette marque de déférence, fit grâce à ces soldats, après avoir exigé qu'ils se rendraient à leur prison, d'où ils sortirent aussitôt après.

CHAPITRE III.

Motion de Mirabeau contre le rassemblement des troupes. — Réponse du roi à la députation de l'assemblée. — Déclaration des droits. — Le gouvernement hâte l'exécution de ses projets. — Renvoi de Necker. — Ministère contre-révolutionnaire. — Effet que ces changements produisent à Paris. — Camille Desmoulins fait courir les citoyens aux armes. — Combats entre les troupes et les gardes françaises. — Journée du 13 juillet. — Effet qu'elle produit sur l'assemblée nationale. — Déclaration de cette assemblée.

Tout parut calmé ; mais il s'en fallait de beaucoup que les esprits fussent tranquilles. A Paris, on ne s'entretenait que de l'appareil militaire que le gouvernement déployait autour de cette ville, dans un moment où les approvisionnements étaient si difficiles. L'assemblée nationale était instruite des alarmes des citoyens, et à chaque instant, il arrivait aux députés des avis particuliers qui inspiraient les plus justes terreurs.

Tout à coup Mirabeau demande la parole pour un objet très-important, et qui, dit-il, quoique étranger à la constitution, devait cependant en précéder et en interrompre le travail, par la nécessité des circonstances. Le plus grand silence règne dans la salle. « Déjà, s'écrie-t-il, un grand nombre de troupes nous environnaient : il en est arrivé davantage ; il en arrive tous les jours. Des trains d'artillerie les suivent ; on intercepte tous les passages ; nos chemins, nos ponts, nos promenades sont changés en postes militaires ; les préparatifs de la guerre frappent tous les yeux et remplissent d'indignation tous les cœurs. Ce n'était pas assez que le sanctuaire de la liberté ait été souillé par des troupes, que l'assemblée ait été

soumise à la consigne et à la force armée, il fallait déployer tout l'appareil du despotisme, et montrer à la nation assemblée plus de soldats menaçants qu'il ne serait nécessaire d'en montrer à l'ennemi. Et pourquoi cet appareil? Pour l'ordre? pour contenir le peuple? Le peuple a été ramené à l'ordre, a été contenu par un acte de clémence et de bonté, dans une circonstance récente et remarquable : la raison seule suffit donc pour le rappeler à ses devoirs. Jamais le peuple n'a dû être plus calme, plus patient qu'au moment où il a des représentants qui font valoir ses droits, ses plaintes, et qui vont améliorer son sort. » Ici, Mirabeau supposait que le roi était étranger à tous ces complots liberticides, et qu'il ignorait le but auquel tendaient ces grands préparatifs militaires. Puis, par un esprit prophétique, il ajoutait : « Ces précautions, au lieu de calmer le peuple, lui inspireront des alarmes et l'agiteront; les soldats s'électriseront par le contact de la capitale; ils s'intéresseront à nos discussions politiques; citoyens inquiets, soldats insubordonnés, ils se livreront à des mouvements impétueux : la sédition marchera la tête levée. Que deviendront les auteurs de ces mesures quand l'incendie général sera allumé, quand le peuple enivré se sera précipité dans des excès dont l'idée fait frémir? »

La motion de Mirabeau est universellement applaudie. Sièyes ajoute que les états de Bretagne ne se croyaient pas libres si des troupes étaient réunies à dix lieues de leurs séances; et l'assemblée arrête qu'il sera fait une adresse au roi pour lui peindre les vives alarmes qu'elle conçoit de ces mesures contraires à la liberté et à l'honneur des députés, et pour le supplier d'ordonner le renvoi des troupes et de l'artillerie au lieu d'où on les a tirées. Mirabeau est chargé de cette adresse : il s'en acquitte avec un rare bonheur. Tout ce que l'éloquence peut offrir d'entraînant, tout ce que les convenances peuvent permettre de vérités dignes de l'assemblée, tout ce qu'on peut dire de grand, de fort, de mesuré, se trouve dans cette longue adresse : l'assemblée nationale couvre de ses applaudissements la lecture de ce plaidoyer devenu célèbre, et l'adopte sans le moindre changement.

Deux jours après, une députation de l'assemblée, ayant à sa tête le comte de Clermont-Tonnerre, successeur de Bailly au fauteuil de la présidence, porta cette adresse au roi : Clermont-Tonnerre la lut avec un ton ferme. Mais on avait inspiré au roi une réponse contenant un refus assaisonné d'une espèce de raillerie.

» Si pourtant, dit le roi, la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande de l'assemblée, à transférer les *états généraux* à Noyon ou à Soissons, et alors je me rendrais à Compiègne pour maintenir la communication qui doit avoir lieu entre l'assemblée et moi. »

Les paroles du roi, en réponse à une adresse si forte et si pressante, affligèrent la plupart des députés. L'offre de transférer l'assemblée à Noyon ou à Soissons donna beaucoup à penser, et ne laissa plus de doute qu'il n'existât des projets, dont le roi lui-même, ont dit plusieurs historiens, d'après Necker, ne connaissait pas toute l'étendue[1].

Dumouriez nous a appris plus tard en quoi consistaient ces projets mystérieux. D'après les confidences qui lui furent faites à cette époque, Necker devait être renvoyé; l'assemblée nationale dissoute : les quarante-sept nobles de la minorité étaient destinés à être renfermés à la Bastille avec Mirabeau, Target et une centaine de membres les plus influents du tiers; enfin, le maréchal de Broglie devait occuper Paris et Versailles militairement.

Cette réponse négative ne pouvait satisfaire ceux des membres de l'assemblée que la présence des troupes alarmait : ils se plaignirent de l'ambiguité des paroles du roi. Mais le parti royaliste soutint que les députés devaient trouver des motifs de confiance dans les sentiments du monarque. « Nous avons rempli notre devoir envers la nation en demandant la liberté de l'assemblée, dit alors le comte de Crillon; remplissons notre devoir envers le roi en lui témoignant notre confiance. »

Mirabeau, qui ne pensait pas comme les courtisans, répliqua aussitôt que cette confiance illimitée dont on se targuait comme d'une vertu avait toujours été le vice de la nation. « La parole du roi est digne en effet de notre confiance, ajouta-t-il; mais c'est un mauvais garant de la conduite d'un ministère qui n'a cessé de surprendre sa religion. Notre aveugle et mobile inconsidération nous a conduits, de siècle en siècle, et de fautes en fautes, à la crise qui doit enfin dessiller nos yeux, à moins que nous n'ayons résolu d'être des enfants toujours mutins et toujours esclaves. »

[1] Comment est-il possible de supposer qu'il y avait des *secrets* et des *arrière-secrets* pour le roi, quand on lui entend prononcer une réponse qui contient tant de secrets que le monarque doit nécessairement savoir, à moins qu'il ne soit un être stupide, ou un perroquet auquel on apprend à réciter des mots dont il ne comprend pas la signification? Nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait été fait, à cette époque, par les partisans du pouvoir absolu, plusieurs plans pour réprimer l'*audace* de l'assemblée nationale, ou plutôt du tiers-état, et pour rendre au roi la plénitude de ses pouvoirs. Foulon, que le peuple traita si cruellement après la prise de la Bastille, fut l'auteur d'un de ces plans : il consistait à conseiller au roi de ne point se séparer de son armée, afin de faire arrêter le duc d'Orléans, ainsi que beaucoup de députés. Quelques jours après, Louis XVI appela Foulon au ministère. Le roi savait donc pourquoi on avait rassemblé tant de troupes autour de Paris, et pourquoi on s'obstinait à les y garder, malgré les vives réclamations des habitants et celles de l'assemblée.



CAMILLE DESMOULINS.
1789

Puis abordant les insinuations du roi sur le projet de transférer l'assemblée, Mirabeau dit qu'il n'y avait pas lieu à délibérer si les députés de la France iraient se placer entre trois corps de troupes. « Nous n'avons pas demandé à fuir les troupes, s'écria-t-il, mais seulement qu'elles s'éloignent de la capitale; non pas pour nous, mais parce qu'elles troublent l'ordre et la paix publique. Voulons-nous être conséquents? insistons sans relâche sur le renvoi de ces troupes. »

Malgré tout ce que put dire Mirabeau, on était encore tellement habitué à se confier dans les promesses royales, ou plutôt à montrer que l'on s'y confiait, que l'assemblée ne décida rien sur cette motion; on passa à l'ordre du jour, qui était la nomination d'un comité des finances.

Soit crainte d'une prochaine dissolution, soit que l'assemblée fût pressée de s'occuper de la constitution si vivement demandée par tous les cahiers, plusieurs députés se hâtèrent de semer, ce jour-là, les germes de la liberté publique, et d'établir les principes d'une bonne organisation sociale. Quelques articles constitutionnels furent mis en discussion. La Fayette ayant présenté un projet de *déclaration des droits de l'homme*, on voulut s'en occuper de suite, comme pour laisser un monument achevé. La Fayette accompagna cette déclaration d'un très-beau discours, qui provoqua un mot heureux de Lally-Tolendal : « La Fayette a parlé de la liberté comme il l'a défendue, » dit ce député en lui succédant à la tribune ; et ce mot fut senti et vivement applaudi. Toutefois Lally ne voulait pas qu'on isolât la déclaration des droits de la constitution; et cette opinion, qu'il développa longuement, fit renvoyer la déclaration des droits à l'examen des bureaux. Elle n'en était pas moins rédigée, et elle existait.

Pendant que l'assemblée nationale se dépêchait d'établir les principes du gouvernement de la France, les électeurs de Paris, toujours plus alarmés de l'appareil menaçant qui entourait la capitale et l'assemblée nationale, faisaient, par un mouvement de prévoyance, diverses propositions qui furent les bases de ce qui s'opéra quelques jours après. L'un d'eux, Bonneville, fit celle de se constituer en corps des communes, ce qui ne put s'effectuer, et celle non moins importante de demander au roi le renvoi des troupes, et l'établissement d'une garde bourgeoise, délibérée dans les districts qui avaient été convoqués à cette fin. Une garde bourgeoise eût été excellente pour calmer les inquiétudes des citoyens et pour veiller à leur sûreté; elle ôtait d'ailleurs tout prétexte à la présence des troupes. Malheureusement, on avait trop tardé à adopter cette institution demandée par les électeurs dès le mois d'avril; il n'était plus temps alors de prévenir de grands malheurs. Le gouvernement, prévoyant qu'il lui serait impossible de conserver longtemps autour de Paris les troupes qu'il y avait réunies, se hâta de passer à l'exécution de son plan. En conséquence, il donna des ordres pour faire agir les baïonnettes étrangères, placées, comme je l'ai déjà dit, sous les ordres du maréchal de Broglie, qui ne cessait de dire : *Je vois bien mon armée, mais je ne vois pas les ennemis.*

Le moment était donc arrivé où la cour allait procéder aux grandes mesures préparées dans le silence : il n'y avait plus de ménagements à garder. Aussi, dès le 11 juillet au soir, le roi écrivit-il un billet à Necker, par lequel il lui enjoignait de s'éloigner sur-le-champ et de cacher son départ à tout le monde. Necker obéit, et monta aussitôt en voiture avec madame Necker, sous prétexte d'une promenade. Il se rendit d'abord à Saint-Ouen ; et après avoir écrit à sa fille, pour la prévenir de l'événement, il prit la route de Bruxelles. Ainsi fuyait en exil le seul ministre attaché à la cause populaire : il emportait avec lui la confiance de la nation.

La nouvelle de ce départ affligeant se répandit le lendemain matin à Versailles, où l'on apprit en même temps que Breteuil, La Galissière, Laporte, Foulon et le maréchal de Broglie devaient composer le conseil du roi. Ces nouveaux ministres étant connus par leur opposition aux réformes demandées par la nation, tous les yeux se dessillèrent, et l'on s'attendit à voir frapper le coup dont on était menacé depuis quelques jours. Malheureusement, l'assemblée ne devait pas se réunir ce jour-là, et les députés qui purent se rassembler ne crurent pas pouvoir délibérer. A Versailles, la journée se passa dans les plus vives angoisses.

Mais ce fut bien autre chose à Paris, quand la nouvelle du renvoi de Necker s'y répandit. On y prévit tout ce qu'on avait à craindre : l'assemblée nationale dissoute par la force, et la capitale envahie par des régiments étrangers. En effet, dès le matin, le baron de Besenval avait ordonné à plusieurs des régiments qui cernaient Paris et occupaient ses faubourgs, de faire un mouvement en avant et de se porter sur la place Louis XV. Un fort détachement de gardes suisses était déjà dans les Champs-Élysées, avec quatre pièces de canon. Les hussards de Berchigny, les dragons de Choiseul, et le régiment de Salis-Samade s'y rendirent aussi, non sans être insultés par le peuple.

Cependant, on s'assemble en tumulte au Palais-Royal ; la consternation se montre d'abord sur toutes les figures, et on arrête que tous les spectacles seront fermés en signe de deuil. Tandis que

des groupes se détachent de la foule pour aller aux théâtres, d'autres groupes se portent au salon de *Curtius*, où étaient exposés les bustes en cire des principaux personnages de cette époque, s'emparent de ceux de Necker et du duc d'Orléans, que l'on disait être aussi exilé, et les promènent dans Paris, couverts d'un crêpe noir. Le peuple qui composait ce cortége criait : *Chapeau bas!* Dans la rue Saint-Martin, on engagea un détachement du guet à accompagner cette procession afin d'y maintenir l'ordre. Arrivée à la place Vendôme, un détachement de Royal-Allemand tomba sur le peuple, brisa le buste de Necker et mit le cortége dans le plus grand désordre. Plusieurs personnes furent blessées, et un soldat des gardes françaises fut tué par un coup de pistolet que lui tira un cavalier de Royal-Allemand. Le prince de Lambesc, colonel de ce régiment, se trouvait sur la place, à la tête du détachement; le peuple lui jette des pierres : furieux de l'insulte, ce chef se précipite sur la foule, entre dans le jardin des Tuileries avec elle, et, le sabre à la main, il y poursuit et fait poursuivre par ses cavaliers tout ce qui s'y trouve, hommes, femmes, enfants : un vieillard est blessé de sa main; les chevaux foulent aux pieds ceux qui n'ont pas eu le temps de fuir. On n'entend que des cris de désolation et d'effroi.

Pendant que cette scène déplorable avait lieu dans le jardin des Tuileries, celui du Palais-Royal offrait un autre spectacle. Un jeune homme doué d'un esprit plein d'originalité, brûlant de patriotisme, Camille Desmoulins, que nous verrons ensuite figurer parmi les républicains les plus ardents, et périr sur l'échafaud au printemps de sa vie; Camille, indigné de ce qui se passe dans Paris, arrive au milieu de la foule qui remplissait le jardin du Palais-Royal, monte sur une table, harangue les spectateurs, et, leur montrant un pistolet, il crie *aux armes!* Il arrache aussitôt une feuille d'arbre et la place à son chapeau en signe de ralliement : en un instant, les arbres sont dépouillés, et on se répand dans la ville en répétant ce cri. La place de Grève et l'Hôtel-de-Ville se remplissent d'une multitude qui demande des armes, et la permission de sonner le tocsin. Le comité permanent des électeurs, seule autorité qui eût quelque influence sur le peuple, et qui reçut ce jour-là ses pouvoirs de la nécessité et du danger, ordonna au concierge de délivrer tout ce qui se trouvait d'armes à l'Hôtel-de-Ville; mais on n'attendit pas que la distribution en fût faite : elles furent pillées, la garde de la ville désarmée, et l'on vit, à la place du factionnaire, un homme du peuple, le fusil sur l'épaule, se placer en faction à la porte de la salle.

On continuait cependant à demander la permission de sonner le tocsin; mais le petit nombre d'électeurs alors présents montra de la pusillanimité, et ne jugea pas à propos de donner cette permission.

Au même instant, une multitude de personnes de tout état remplissait les principales rues de Paris et ne cessait de demander des armes. On propose de s'emparer de celles qui se trouvent dans les boutiques des armuriers, et les boutiques sont aussitôt enfoncées et dépouillées.

En ce moment, on croyait avoir à redouter à la fois et ces hommes de pillage qui ne se montrent dans les jours de troubles civils que pour augmenter le désordre, et l'attaque des troupes royales, qui, dans la journée, s'étaient réunies en grand nombre au Champ-de-Mars et aux Champs-Élysées. Vers les neuf heures du soir le prince de Lambesc voulut ramener son régiment à la caserne; mais en passant sur la Chaussée-d'Antin, vis-à-vis le dépôt des gardes françaises, ceux-ci sortirent et firent feu sur Royal-Allemand, qui perdit quelques hommes, et fut obligé de se retirer à Saint-Cloud.

On eut des craintes pour la nuit; mais elle fut assez calme : seulement la barrière de Clichy fut incendiée par les hommes sur qui pesaient le plus les droits d'entrée des objets de première nécessité.

La journée du 13 juillet fut encore plus agitée et plus dangereuse pour les habitants de Paris que celle de la veille. A peine fut-il jour, que les sons alarmants du tocsin se firent entendre et les tambours battirent la générale. Toutes les boutiques restèrent fermées : on s'attendait aux plus terribles événements. Les électeurs, dont le zèle et le courage ne se démentirent pas un seul instant durant cette longue crise, avaient convoqué les habitants de chaque district dans l'édifice qui avait servi aux élections, et là ils avisaient aux moyens de protéger les personnes et les propriétés, soit contre les troupes qui menaçaient la ville, soit contre les pillards dont on alarmait tout le monde.

Malheureusement, il ne pouvait pas y avoir d'ordre établi, car les échevins ne faisaient que d'improviser une *municipalité*, un *comité permanent*, et une *milice parisienne*. Le tumulte, l'embarras, empêchaient de méditer aucune délibération. Toutefois, comme il fallait un chef de cette milice, on en offrit le commandement général au duc d'Aumont, qui demanda vingt-quatre heures pour se décider. Vingt-quatre heures étaient un siècle dans les circonstances; on donna ce commandement à Delasalle, commandant en second.

Cependant la foule avait de nouveau encombré la place de Grève; et, comme la veille, elle ne

cessait de demander des armes : les électeurs, novices dans l'administration, mandèrent le prévôt des marchands, Flesselles, qui annonça qu'on lui avait promis douze mille fusils dans la journée et trente mille autres dans trois ou quatre jours. Peu satisfaits de ces promesses, ceux qui voulaient des armes à l'instant même se portent dans tous les lieux où l'on suppose qu'il peut y en avoir. Le garde-meuble est un des premiers endroits que l'on force, et en quelques minutes on s'empare des armures anciennes qui y étaient conservées; aussitôt quelques centaines d'hommes se montrent, couverts de vieilles cuirasses, armés de lances, de rondaches, de hallebardes, et traînant un canon d'argent damasquiné. Flesselles avait annoncé qu'il devait exister des dépôts d'armes dans les couvents des Chartreux et des Célestins : les habitants s'y portent, munis d'une autorisation pour se faire délivrer ces armes : les chartreux ayant déclaré qu'ils n'en avaient pas, leur maison est assaillie, fouillée de fond en comble, et ce ne fut qu'après plusieurs heures perdues en recherches infructueuses que les citoyens retournèrent se plaindre à l'Hôtel-de-Ville d'avoir été trompés. Le prévôt des marchands ne sut répondre autre chose sinon qu'il était trompé lui-même. Ses tergiversations, son embarras, témoignèrent qu'il était dévoué à la cour, et qu'il cherchait à amuser les citoyens : on le surveilla, et on eut raison.

Tandis que les habitants demandaient des armes, les barrières de Paris étaient le théâtre de quelques désordres. Le peuple s'y était porté en grand nombre, s'en était emparé et y avait mis le feu, après avoir chassé les commis et les gardes. Toutes les barrières, sans exception, subirent le même sort. De là, on se rendit à la maison de Saint-Lazare, où l'on disait exister un grand dépôt de farine. La maison fut bouleversée, et deux charrettes chargées de sacs de farine furent conduites en triomphe à la Halle-aux-Blés.

A chaque instant, des députations des districts se succédaient à l'Hôtel-de-Ville, rendaient compte de leurs opérations, et déposaient leurs délibérations sur le bureau des électeurs : toutes ces députations demandaient des armes. Le bureau permanent ne pouvant délivrer des fusils, y suppléa en autorisant les districts à faire fabriquer, aux dépens de la ville, un grand nombre de piques; et, en moins de trente-six heures, il en fut fait et distribué plus de cinquante mille.

Dans l'après-midi du même jour, 13 juillet, les électeurs, assemblés en municipalité et revêtus de pouvoirs populaires, rédigèrent et firent publier le plan d'armement de la milice bourgeoise. Elle devait être composée de quarante-huit mille hommes divisés en soixante bataillons, formant seize légions, et placés sous les ordres de deux commandants généraux, d'un major-général et d'un aide-major-général. La couleur verte, adoptée la veille au Palais-Royal, fut remplacée par les couleurs de la ville, bleu et rouge : tous ceux qui porteraient cette cocarde sans être enregistrés au district, devaient être arrêtés, désarmés et punis. Tel fut le plan d'organisation provisoire proposé par le comité permanent et adopté par tous les districts. Ce plan fut publié et mis à exécution dans la même journée. Les gardes françaises et les miliciens du guet, qui avaient offert leurs services, furent enrôlés dans cette garde citoyenne, dont ils formèrent les têtes de colonne. Telle fut l'origine de la garde nationale de Paris et de la France. Ajoutons que, par des dispositions d'une sagesse dont les Romains avaient donné l'exemple, les armes, distribuées dans les corps de garde devaient y être laissées après le service, et les officiers en étaient responsables.

Le même jour, le lieutenant de police, Crosne, donna aux électeurs des renseignements sur les approvisionnements de la ville. Ils étaient assez satisfaisants : le pain ne manquait pas; mais les fusils et la poudre manquaient ; on ne savait où en trouver, et cette pénurie était d'autant plus fâcheuse, que, outre les députations des districts qui ne cessaient d'en exiger, il y avait à l'Hôtel-de-Ville les clercs de la Basoche, ceux du Châtelet et les élèves de l'École de chirurgie qui demandaient aussi des armes et des munitions. Tous ces jeunes gens furent organisés en corps militaires, et rendirent de grands services à la ville de Paris.

Un heureux hasard procura à la municipalité cinq mille livres de poudre : elle se trouvait chargée sur un bateau amarré près de l'Arsenal, qui devait la porter à Rouen avec des salpêtres et de la potasse. Deux particuliers s'emparèrent du bateau, le conduisirent jusqu'au travers de la place de Grève, et la poudre fut portée au milieu de la cour de l'Hôtel-de-Ville, où elle fut distribuée au peuple par l'abbé Lefebvre d'Omesson, qui fut obligé de la mettre en cornets. Un peu plus tard, vingt-deux autres barils de poudre, provenant de l'Arsenal, furent également placés dans un magasin de l'Hôtel-de-Ville. Mais la distribution ne se faisant pas assez promptement au gré de tous ceux qui attendaient, les portes du magasin furent enfoncées à coups de hache. Qu'on se figure les alarmes de l'abbé Lefebvre lorsqu'il aperçut un homme ivre, fumant sa pipe, assis sur un baril ! Cet abbé eut la présence d'esprit de lui offrir trois francs de la pipe; le marché fut accepté, et la pipe jetée par la fenêtre.

On attendait toujours, d'après la promesse de Flesselles, les douze mille fusils qui devaient être livrés dans la journée, et la joie fut grande quand, vers les cinq heures du soir, on annonça l'arrivée de plusieurs caisses étiquetées *artillerie*. Les ordres sont aussitôt donnés pour la distribution de ces armes aux différents districts; l'on prend toutes les mesures pour qu'elles ne soient pas pillées, et l'on procède à l'ouverture des caisses en présence du colonel des gardes de la ville et de plusieurs autres personnes. Qu'on se figure quels furent l'étonnement et l'indignation des spectateurs, lorsque, au lieu des fusils si ardemment désirés, ils ne virent dans ces caisses que des morceaux de bois, du vieux linge et des bouts de chandelle! On cria à la trahison, on accusa même les électeurs d'être complices du prévôt des marchands, et celui-ci devint l'objet de la haine des Parisiens.

Tandis que la milice bourgeoise cherchait à se munir d'armes et de munitions, le baron de Besenval était dans le plus grand embarras sur la conduite qu'il avait à tenir. La cour semblait l'avoir oublié dans cette cruelle situation, et s'obstinait à regarder deux cent mille hommes déterminés, comme un attroupement de mutins, et la révolution comme une émeute passagère. La veille, ce général s'était réfugié au Champ-de-Mars, où on le chercha en vain une partie de la nuit pour avoir des ordres et pour savoir où on trouverait des vivres et des fourrages pour le régiment de Normandie, qui, après neuf heures de marche, était arrivé, vers les dix heures du soir, sur le boulevard Saint-Antoine : il fut réduit à y bivouaquer sans manger. Besenval craignait qu'en faisant entrer ses troupes dans Paris, elles n'y fussent séduites; il lui répugnait aussi, s'il faut en croire ses dépositions, de faire répandre un sang précieux, et d'allumer la guerre civile. Mais on assure qu'il redoutait encore plus de voir le peuple irrité dévaster son hôtel, dont il avait fait un lieu de délices. Quoi qu'il en soit, cette journée se passa sans que les troupes eussent fait la moindre entreprise contre la ville. Mais elles n'étaient pas assez éloignées pour rendre la sécurité aux habitants. Pendant la nuit, les rues furent illuminées, et, grâce à la garde bourgeoise, aucun désordre ne fut commis.

Reportons-nous maintenant à Versailles, et voyons ce que l'assemblée nationale fit dans cette journée.

La séance s'ouvre et les secrétaires lisent plusieurs adresses d'adhésion, que l'assemblée écoute dans un morne silence. Aussitôt après, Mounier monte à la tribune et y dénonce publiquement le renvoi de ministres regardés comme patriotes, et le choix d'hommes justement suspects pour les remplacer. « En reconnaissant, dit-il, le pouvoir qu'a le roi de changer ses ministres, nous devons lui dire que la nation ne leur a pas retiré sa confiance; que cette confiance ne reposera pas sur leurs successeurs. Le crédit public et le salut du peuple sont en danger. On brave son désespoir, on le provoque par un appareil menaçant; on l'environne, on attente à la liberté; les routes sont fermées et les passages interceptés. On apprend au roi à redouter son peuple; nous devons éclairer le roi et lui montrer les dangers qui menacent le royaume. » En conséquence, Mounier propose une adresse au roi pour lui demander le rappel des ministres, et finit en disant qu'il fallait déclarer que l'assemblée ne consentirait jamais à une banqueroute infâme. Cette dernière phrase fit croire que Mounier était instruit de la résolution prise par la cour de suspendre tout paiement.

La proposition de Mounier fut appuyée : Gouy, faisant allusion au mot célèbre de Tacite après la mort de Burrhus, dit, en parlant de Necker : *La mort d'un seul homme est une calamité publique.* L'évêque Virieu voit l'assemblée entre deux écueils, la fureur de ses ennemis et la fougue du peuple. Il propose que les ordres réunis renouvellent le serment d'être fidèles aux glorieux arrêtés des 17 et 20 juin. La Rochefoucauld appuie cette demande. Clermont-Tonnerre pense qu'il est inutile de renouveler le serment, et s'écrie : *La constitution sera faite, ou nous ne serons plus.* Biauzat toucha le point nécessaire, celui de faire l'article constitutionnel de la responsabilité des ministres. L'abbé Grégoire tonna contre les nouveaux ministres. Saint-Fargeau, Barnave, Castellane, parlèrent pour l'adresse; et l'assemblée allait s'en occuper, lorsqu'arrivèrent les nouvelles de ce qui s'était passé à Paris dans la soirée du 12 et la matinée du 13.

Frappés des malheurs de la capitale et du danger de la chose publique ébranlée à la fois par ses ennemis et ses défenseurs, tous les députés furent dans la consternation. Quelques membres de la noblesse s'écrièrent que le souvenir des divisions passées devait être effacé, et que tous les députés devaient réunir leurs efforts pour secourir la patrie. Ces moments désastreux furent des moments de grandeur pour l'assemblée. On décida « qu'il serait fait une députation au roi pour lui représenter tous les dangers qui menaçaient la capitale, la nécessité de renvoyer les troupes, dont la présence irritait le désespoir du peuple, et lui demander de confier la garde de la ville à la milice bourgeoise. » Quatre-vingts députés, ayant le président à leur tête, se rendent au palais. Le roi les reçoit froidement, et leur répond avec beaucoup de tranquillité :

« Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre; c'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun changement. Quelques villes se gardent elles-mêmes; mais l'étendue de la capitale ne permet pas une surveillance de ce genre. Je ne doute pas de la pureté des motifs qui vous portent à offrir vos services dans cette affligeante circonstance; mais votre présence à Paris ne ferait aucun bien; elle est nécessaire ici pour l'accélération de vos importants travaux, dont je ne cesse de vous recommander la suite. »

L'assemblée fut consternée, glacée d'effroi par cette réponse; mais ses forces s'étaient doublées avec les malheurs publics, elle n'en eut que plus de courage et d'élévation. Aussitôt La Fayette, reprenant la motion de Biauzat, demande qu'on déclare sur-le-champ la responsabilité des ministres; et, à l'unanimité des suffrages, l'assemblée nationale, interprète des sentiments de la nation, décide « que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets.

» Que, effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement assemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises;

» Qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le roi et l'assemblée nationale;

» Que les ministres et agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de l'assemblée;

» Que les ministres actuels et les conseils du roi, de quelque rang et état qu'ils puissent être, ou quelques fonctions qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présents, et de tous ceux qui peuvent les suivre;

» Que la dette publique ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté française, et la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de *banqueroute*, nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique, sous quelque forme et dénomination que ce puisse être;

» Enfin, l'assemblée déclare qu'elle persiste dans ses précédents arrêtés, et notamment dans ceux du 17, du 20 et du 23 juin dernier, et que cette délibération sera remise au roi par le président de l'assemblée, et publiée par la voie de l'impression. »

Cet arrêté, digne du sénat de Rome lorsqu'Annibal était aux portes de la ville, prévoyait tout, parait à tout. Cependant quelques députés ayant témoigné la crainte d'une scène pareille à celle qui enleva d'Espréménil et Goislard du milieu du parlement, il fut décidé que la séance serait permanente jusqu'à nouvel ordre; qu'une partie des députés passerait la nuit, et que l'autre viendrait de grand matin la relever : enfin, pour soulager le vénérable archevêque de Vienne dans sa présidence, il fut nommé un vice-président de circonstance, et le scrutin désigna La Fayette.

Ainsi, à Versailles, la moitié des députés passa la nuit sur les bancs de la salle, tandis qu'à Paris les membres du comité permanent la passèrent sur un volcan.

CHAPITRE IV.

Journée du 14 juillet 1789. — Les citoyens veulent aller chercher des armes à la Bastille. — Détails sur cette citadelle. — Le peuple veut s'en emparer. — Combat entre le peuple et la garnison de cette forteresse. — Reddition de la Bastille. — Vengeances du peuple.

Cette vigilance ne fut pas inutile. Déjà, vers les deux heures du matin, plusieurs personnes accourues au bureau central du comité furent y porter l'alarme : elles criaient que tout était perdu; que quinze mille soldats s'avançaient par la rue Saint-Antoine et allaient s'emparer de l'Hôtel-de-Ville. Les membres du bureau répondirent à ces alarmistes qu'ils avaient dans le magasin à poudre des moyens prompts pour se faire respecter de ceux qui viendraient les attaquer; et les porteurs de ces mauvaises nouvelles s'en retournèrent avec une tranquillité qui fit croire qu'ils avaient été envoyés pour répandre l'effroi, afin d'obliger les électeurs à déserter leur poste.

Avant six heures, la place de Grève était encombrée de voitures, de charrettes chargées de blé et de farines, de canons, de chevaux, et de tout ce qui avait été arrêté aux barrières; une foule de personnes, conduisant ces objets ou les réclamant, assiégeaient le comité, qui fut obligé de faire publier et afficher que tous les citoyens remplissant la place et les quais eussent à se rendre à leurs districts respectifs, et ceux qui avaient des armes à se présenter sur-le-champ à la milice parisienne. Mais ces gens-là étaient à peine partis, que ceux qui avaient cherché inutilement, la veille, des armes chez les chartreux, se présentèrent, pour se plaindre d'un ton menaçant, et demander de nouveau des armes et de la poudre. Le comité invita le procureur de la ville, Éthis de Corny, à se transporter aux Invalides pour y obtenir les armes de toute espèce qui pourraient s'y trouver. La foule le suivit, et cette fois, elle ne fut pas déçue dans

son espoir. M. de Sombreuil, gouverneur de l'hôtel, avait dans ses caves trente mille fusils, qu'il refusa de livrer, en disant qu'il attendait les ordres du ministre; mais quelqu'un de la troupe ayant fait sentir combien le moindre retard pouvait devenir funeste, la foule franchit aussitôt les fossés, s'empare d'abord des canons placés dans l'avant-cour, et se précipite dans les caves· on se pousse, on se jette les uns sur les autres, et on s'arrache les fusils : plusieurs personnes sont étouffées dans ces entrailles de la terre, et ce n'est qu'en se faisant jour, la baïonnette en avant, que l'on put porter dans la cour tous ceux qui s'étaient évanouis. L'enlèvement de ces armes dura longtemps; mais au fur et à mesure qu'il y avait un détachement armé, il partait aussitôt pour la place de Grève.

Cependant de nouveaux alarmistes ayant annoncé l'entrée des troupes par la barrière du Trône, le comité envoya l'ordre à chaque district de faire sonner le tocsin, de dépaver les rues et de les barricader, afin d'arrêter la marche des régiments dans la ville. Ce ne fut qu'après le retour des courriers envoyés sur les lieux, qu'on resta convaincu que les troupes n'avaient point encore fait de tentatives pour entrer dans Paris. Un seul détachement de hussards s'était présenté le matin dans le faubourg Saint-Antoine, et s'en était retourné aussitôt : c'était ce détachement qui avait causé de si vives alarmes et excité le courroux du peuple.

Pendant ces scènes, on avait rassemblé les gardes-françaises et les citoyens armés pour les opposer aux troupes du faubourg Saint-Antoine, et l'on accueillait avec enthousiasme les nombreux soldats qui quittaient leurs corps et qui venaient, avec armes et bagages, offrir leurs services à la ville de Paris. Ceux des habitants qui avaient des fusils et qui manquaient de poudre se portèrent à l'Arsenal pour y demander des cartouches. On leur répondit qu'on les avait enlevées la veille et portées à la Bastille.

Cette espèce de citadelle, bâtie par le fameux Étienne Marcel, prévôt des marchands, pour servir de fortification à la porte Saint-Antoine, avait été ensuite considérablement augmentée par Charles V, et était devenue une sorte de forteresse, séjour d'un gouverneur, et une prison d'état. Les huit tours circulaires dont elle était flanquée, ses formes barbares et féodales, ses pierres noircies par le temps, tout offrait un aspect étrange et hideux, encore plus triste par l'idée que c'était là que le despotisme envoyait ses victimes. La Bastille était odieuse au peuple français : quelques cahiers du tiers-état avaient demandé la suppression de cette prison, qui rappelait trop parfaitement celles de l'inquisition d'Espagne. Elle venait d'être mise en état de défense, et on comptait sur ses tours et sur ses plates-formes quinze pièces de canon et douze de rempart. Un de ces fusils, portant une livre et demie de balles, était placé à la porte et en face du grand pont. Ses magasins contenaient deux cent cinquante barils de poudre, qui y avaient été transportés de l'Arsenal dans la nuit du 12 au 13; la garnison se composait seulement de trente-deux soldats suisses du régiment Salis-Samade et de quatre-vingt-deux Invalides français : on n'avait pu prévoir que le peuple, dépourvu d'artillerie et de munitions, oserait attaquer une place forte qui avait résisté pendant vingt-un jours au grand Condé et à une armée entière.

Dès la veille du 14 juillet, quelques mouvements que les habitants du faubourg Saint-Antoine avaient aperçus dans l'intérieur de la Bastille, leur firent supposer que le gouverneur avait reçu l'ordre d'agir hostilement contre le peuple. Ces craintes furent exposées aussitôt au comité permanent, qui envoya une députation au gouverneur, de Launay, pour l'engager à retirer ses canons et à ne commettre aucun acte hostile contre les Parisiens. En même temps, une autre députation du district Saint-Louis-de-la-Culture vint faire la même demande. Le gouverneur répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de démonter les pièces, et qu'il lui fallait pour cela un ordre du roi; mais que, ne pouvant les ôter de dessus leurs affûts, il allait les faire retirer et sortir de leurs embrasures. Les commissaires demandèrent ensuite à entrer dans la Bastille; ce qui leur fut accordé après quelques difficultés; ils y pénétrèrent alors et sommèrent les officiers et les soldats de changer la direction des canons, et de jurer tous qu'ils ne feraient point feu, et qu'ils ne se serviraient de leurs armes que dans le cas où ils seraient attaqués.

Jusque-là, tout présageait des rapports pacifiques entre le gouverneur et l'autorité municipale de Paris : le comité permanent espérait même que de Launay ne se refuserait pas à recevoir un détachement de la milice bourgeoise pour faire le service de la place conjointement avec les Invalides et les Suisses.

Les électeurs voulaient s'emparer de la Bastille par composition, dans le but de pourvoir à la sûreté de Paris et des habitants; mais il paraît qu'un parti composé des hommes les plus ardents voulait la prendre de vive force. De là le manque d'ensemble dans les tentatives qui furent faites pendant une partie de la matinée.

A peine les commissaires envoyés de l'Hôtel-de-Ville et du district de Saint-Louis-de-la-Culture avaient-ils quitté la Bastille pour aller faire leur

rapport au comité permanent, qu'une foule de citoyens, armés de fusils, de sabres, de haches, de piques, arrive et remplit le passage et la cour qui précédaient la première entrée de cette forteresse; tous crient : *Nous voulons la Bastille! A bas la troupe!* C'étaient les mêmes hommes qui s'étaient présentés à l'Arsenal pour avoir des cartouches. Les invalides, dont les casernes bordaient ce passage, prièrent ces citoyens de se retirer, en leur représentant le danger auquel ils s'exposaient. Ceux-ci ne les écoutèrent pas : deux des plus déterminés enfoncent des baïonnettes dans le mur, et parviennent à l'escalader jusqu'au toit du corps-de-garde placé dans l'intérieur et à côté du petit pont-levis de la porte dite de l'*Avancé*, qui fut alors baissé.

Aussitôt la foule se précipite dans la cour du *Gouvernement* et s'avance vers le pont de la forteresse; mais la troupe qui le gardait fait feu sur les assaillants, qui prennent la fuite en désordre et se réfugient, une partie sous la voûte de la porte de bois, et une autre sous celle de la grille, d'où ils font un feu continuel. Ainsi, pendant que, sur le rapport des commissaires envoyés le matin, le comité permanent faisait publier, sur la place de Grève, que les intentions du gouverneur de la Bastille étaient pacifiques, on se battait avec fureur sous les murs de cette citadelle. Bientôt on porta sur la place de l'Hôtel-de-Ville deux hommes blessés par le feu de la Bastille, et on annonça que quinze à vingt autres blessés étaient déposés dans les maisons de la rue de la Cerisaie : on accusait le gouverneur de Launay d'avoir fait baisser le premier pont de la forteresse pour engager le peuple à entrer dans la première cour, où il était resté exposé au feu de la mousqueterie de la forteresse. A ce récit, on crie à la trahison; à la perfidie; et au milieu des clameurs, des injures et des menaces contre de Launay, tous les spectateurs crient : *A la Bastille!* Le comité, dans le but d'éviter de grands malheurs, fait une nouvelle députation au gouverneur pour le sommer, au nom de la ville, de ne point employer contre les citoyens les armes qu'il avait à sa disposition, et de recevoir dans sa forteresse des troupes de la milice parisienne, qui la garderaient de concert avec celles de la Bastille. La députation, escortée de citoyens armés et de gardes françaises, parvint, non sans danger, jusqu'au passage des casernes des invalides, où elle eut le spectacle du carnage qu'avait fait et que continuait à faire le feu de la forteresse. La garnison et les citoyens se fusillaient réciproquement. Cette seconde députation se porta jusqu'à la cour du passage, près le pont de l'Avancé; mais ne pouvant se faire entendre de la garnison, les électeurs qui la composaient lui firent des signaux avec leurs mouchoirs. Soit que ces signaux ne fussent pas aperçus, soit que le gouverneur ne voulût pas les comprendre, le feu de la Bastille ne cessa point, et cette seconde députation eut la douleur de voir tomber à ses côtés plusieurs citoyens dont elle avait suspendu les coups. Les électeurs se retirèrent donc sans succès.

La députation n'était pas encore de retour, lorsque le comité permanent décida d'en envoyer une troisième, chargée de se présenter en parlementaire, c'est-à-dire avec un tambour et un drapeau : elle devait engager tous ceux qui environnaient la Bastille à se retirer dans leurs districts, et sommer le gouverneur de Launay de cesser toute hostilité et de recevoir des citoyens armés dans l'intérieur de la forteresse.

Le comité se pressait ainsi parce qu'on venait heureusement d'intercepter un courrier que Besenval envoyait au gouverneur de la Bastille, et qui était porteur d'un billet conçu en ces termes : « M. de Launay tiendra jusqu'à la dernière extré- » mité; je lui ai envoyé des forces suffisantes. » Ce billet dévoilait les projets des ministres : il était donc urgent de s'emparer de cette citadelle, effroi des Parisiens.

Arrivée dans la cour de l'Orme, bien en vue de la plate-forme de la Bastille, la députation agita son drapeau; un pavillon blanc fut arboré sur la plate-forme, et les soldats montraient leurs fusils renversés en signe de paix. Cette réception amicale engagea les députés à faire retirer le peuple dans les districts afin de mettre un terme à toute effusion de sang; et déjà les citoyens commençaient à obéir, lorsqu'au mépris des signaux d'amitié, une décharge de mousqueterie, partie des remparts, tua trois hommes aux pieds des députés et blessa l'un d'eux [1].

La reprise des hostilités dans ce moment parut une perfidie atroce, et transporta de colère tous les citoyens qui étaient dans la cour de l'Orme; plusieurs s'en prirent aux députés eux-mêmes. La fureur du peuple contre la Bastille n'en devint que plus active. On courut dénoncer cette trahison aux citoyens rassemblés devant l'Hôtel-de-Ville.

L'effervescence de cette masse formidable fut si

[1] Cette députation avait réellement été aperçue, et les invalides de la garnison, ne doutant pas qu'elle ne fût envoyée de l'Hôtel-de-Ville, avaient arboré un petit drapeau blanc, et crié de faire avancer : le gouverneur allait descendre pour s'aboucher avec elle; mais voyant que personne ne s'avançait, de Launay dit à ses soldats que le signal qu'on voyait était sûrement un drapeau dont le peuple s'était emparé pour surprendre la garnison. Par suite de ce funeste malentendu, le feu des plates-formes recommença, et continua encore pendant deux heures.

prompte qu'en peu d'instants citoyens et gardes françaises arrivèrent au pas redoublé dans les environs de la Bastille, et de part et d'autre on se fusilla quelque temps sans succès. Pendant qu'on se battait, une autre foule de citoyens demandait à grands cris, au comité permanent, du canon pour aller prendre la Bastille, et, sur le rapport des commissaires qui avaient été si maltraités, le comité arrêtait que les gardes françaises, les citoyens armés qui se trouvaient dans les environs, iraient, avec cinq pièces de canon, soutenir le siége contre la forteresse. Vers les deux heures, cette troupe se mit en marche : les gardes françaises étaient commandées par Wargnier et Labarthe, sous-officiers, et les bourgeois avaient choisi Hullin pour leur commandant. Ils ne tardèrent pas d'arriver dans les cours voisines de la Bastille et y trouvèrent la foule, exaspérée au dernier point, se livrant à toute sa colère. D'un côté, quelques-uns de ces hommes, qu'on disait payés pour exciter des troubles, cherchaient à incendier l'hôtel de l'administration des salpêtres; de l'autre, des assaillants s'étaient emparés de trois voitures chargées de paille, avec lesquelles ils incendièrent le corps-de-garde de l'Avancé, une partie de la maison du gouverneur et les cuisines. Ce fut sur ceux qui incendiaient ces bâtiments qu'on tira de la Bastille un coup de canon à mitraille, le seul de cette charge qui soit parti de cette forteresse.

Cependant, l'une de ces voitures en feu, placée à l'entrée du pont de la forteresse, gênait les opérations du siége : on fut obligé de la traîner ailleurs, non sans peine et sans danger. Les canons des assiégeants furent d'abord placés, savoir : deux pièces de quatre, un canon damasquiné en argent et un mortier, dans la cour de l'Orme, les deux autres canons dans le jardin de l'Arsenal; mais le jeu de cette artillerie faisant peu d'effet sur les murs de la forteresse, on prit la courageuse détermination de tirer de la cour de l'Orme deux pièces, de les transporter à travers la cour du Gouvernement, et de les placer sur le pont-dormant, en face de l'entrée de la forteresse. On fut obligé de les démonter et de les porter à bras; ce qui s'exécuta avec beaucoup de courage et d'ardeur, et cette manœuvre hardie effraya la garnison.

Il n'y régnait pas beaucoup d'accord entre les invalides et les Suisses. L'officier suisse, Louis Flue, avait demandé en allemand à ses soldats s'ils feraient feu sur les invalides dans le cas où ceux-ci ne voudraient pas exécuter les ordres du gouverneur; et les Suisses lui avaient répondu affirmativement. Cet officier fut donc cause des malheurs de cette journée . sans ses conseils au gouverneur, sans ses menaces aux soldats, la place se serait rendue deux heures auparavant.

D'un autre côté, il paraît avéré que depuis quarante-huit heures la garnison n'avait d'autres vivres que ceux qui se trouvaient au quartier lorsque le gouverneur appela les soldats aux armes.

Toutefois, ce ne fut que vers les quatre heures que le gouverneur, vivement sollicité par les sous-officiers pour rendre la Bastille, et voyant lui-même qu'il ne pouvait tenir plus longtemps puisqu'il manquait de vivres, prit la mèche d'un des canons de la cour intérieure, pour mettre le feu aux poudres qui étaient dans la tour de la Liberté. Cette énergique détermination aurait immanquablement fait sauter une partie du faubourg Saint-Antoine, si deux sous-officiers, nommés Ferrant et Biquart, n'eussent empêché de Launay d'exécuter son dessein.

Repoussé de la sainte-barbe et de la tour de la Liberté, de Launay demanda alors à la garnison ce qu'il fallait faire, ne voyant de son côté d'autre parti à prendre que de se faire sauter, plutôt que de s'exposer à être égorgé par le peuple; mais les soldats lui répondirent qu'ils se résigneraient à tout plutôt que de faire périr un plus grand nombre de citoyens. Aussitôt deux invalides remontèrent sur les tours, arborèrent le drapeau blanc, et firent trois fois le tour des plates-formes avec un tambour qui battait le rappel. Le peuple faisait alors un feu si continu qu'on ne put ni voir le drapeau ni entendre le tambour; mais, quelque temps après, s'apercevant qu'on ne tirait plus d'aucun côté de la forteresse, les assiégeants s'avancèrent jusqu'au pont de l'intérieur, et y braquèrent, ainsi que je l'ai dit, les deux canons qu'ils avaient portés à bras.

Divisée d'opinion, et intimidée par cette nouvelle disposition, la garnison, voyant en tête des assaillants un officier en uniforme qui dirigeait le siége (c'était Élie), prit le parti de proposer une capitulation. L'officier suisse demanda, par le créneau, que la garnison pût sortir avec les honneurs de la guerre; ce qui lui fut refusé. Il écrivit alors ces mots sur un morceau de papier, qui fut mis au bout d'un bâton et passé à travers le créneau : « Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous ne promettez la vie sauve à tous ceux qui composent cette garnison. » Élie, après avoir lu ce billet, répondit qu'il ne leur serait rien fait, et demanda qu'on baissât les ponts. Il n'y a pas de doute que cet officier voulait tenir la promesse qu'il faisait; mais comment pouvait-il répondre d'une foule exaspérée, qui avait à venger quatre-vingt-trois hommes tués sur la place, et un nombre plus grand encore de blessés, dont treize es-

tropiés? Mais ces pertes ne pouvaient autoriser les actes de fureur qu'on vit succéder aux actes de courage des citoyens et des militaires dès que les ponts-levis eurent été baissés.

Quand la foule se précipita dans la grande cour, les invalides étaient rangés à droite et les Suisses à gauche. On leur cria : Bas les armes! ce qu'ils firent. Néanmoins, plusieurs des assaillants se jetèrent sur les soldats et les maltraitèrent. Biquard, cet invalide qui avait empêché le gouverneur de mettre le feu aux poudres, reçut deux coups d'épée, et un coup de sabre qui lui abattit le poignet. Sa main fut portée en triomphe dans les rues de Paris, et il fut lui-même traîné à la place de Grève, où on le pendit, ainsi que son camarade Asselin. Les autres invalides furent conduits dans plusieurs quartiers de Paris, et exposés à des humiliations et des mauvais traitements de toute espèce : vingt-deux d'entre eux, amenés sur la place de Grève, y furent frappés de terreur par le spectacle de leurs deux camarades pendus. Ils paraissaient être menacés du même sort; mais les gardes françaises qui les avaient escortés implorèrent la grâce de ces malheureux, qu'ils accompagnèrent jusqu'à la Nouvelle-France, où ils les firent souper et coucher. Le lendemain, les invalides rentrèrent à leur hôtel.

Le marquis de Launay, à qui l'on reprochait les massacres de la journée, et dont le seul crime consistait dans son obéissance aux ordres de la cour et du général commandant la ville, fut trouvé, en redingote, armé d'une canne à épée dont il voulait se percer. Saisi par Hullin, Maillard et Arné, il fut conduit à l'Hôtel-de-Ville; mais son escorte ne put le protéger contre la fureur populaire. Traîné à la place de Grève, il y fut foulé aux pieds, et immolé. Son major et son aide-major subirent le même sort. Des deux lieutenants, Person et Caron, le premier fut également tué sur le Port-aux-Blés, et le second, couvert de blessures, ne dut son salut qu'à des électeurs qui le protégèrent.

L'Hôtel-de-Ville avait été pendant cette journée le théâtre de bien des scènes orageuses, et les membres du comité, malgré le zèle qu'ils ne cessaient de déployer pour maintenir l'ordre et garantir les citoyens, s'étaient vu accuser de trahison par des hommes irrités, qui osèrent les menacer de mettre le feu à cet hôtel. Malgré cet état de crise continuelle, le comité permanent arrêta et fit exécuter plusieurs mesures commandées par l'ordre public; il donna le commandement en second de la milice parisienne au chevalier de Saudray, officier expérimenté, et forma un bureau militaire exclusivement chargé de tous les objets relatifs à la discipline des troupes quelconques, et à la direction des armes. Plusieurs mesures administratives furent prises sur la demande des commissaires de la caisse d'escompte et de ceux de la caisse de Poissy; la compagnie de l'Arquebuse fut chargée de parcourir les divers quartiers de Paris et d'y maintenir le bon ordre; on autorisa la formation d'une compagnie de volontaires à cheval, proposée par l'électeur Soulés; une correspondance active fut organisée avec tous les districts; on y dirigeait tous les hommes qui n'étaient pas encore inscrits dans la milice bourgeoise; enfin le comité arrêta qu'il serait envoyé à l'assemblée nationale une députation composée de MM. Ganilh et Bancal-des-Issarts, afin de lui peindre l'état déplorable de Paris et lui demander de préserver cette capitale des horreurs de la guerre civile.

Déjà la multitude avait accusé plusieurs fois Flesselles, prévôt des marchands, de s'entendre avec les nouveaux ministres. Deux députés du *Palais-Royal* avaient été le dénoncer à la municipalité comme un traître à la patrie, qui, depuis vingt-quatre heures, n'avait cessé de tromper les citoyens par de fausses promesses. Un peu plus tard, une autre députation, arrivant du district des Blancs-Manteaux, renouvela cette accusation. Flesselles répondait toujours qu'on l'avait trompé; mais cela ne satisfaisait pas le public, qui ne cessait de dire : « Le traître cherche à gagner du » temps pour nous faire perdre le nôtre. » Pendant le combat on l'avait laissé tranquille; mais après les scènes qui suivirent la prise de la Bastille, on l'accusa de nouveau de trahison. Il déclara alors que, puisqu'il était suspect à ses concitoyens, il allait se retirer et donner sa démission. Déjà il descendait de l'estrade lorsqu'un électeur et quelques autres personnes l'interpellèrent encore. Alors le peuple voulut le conduire au Palais-Royal pour y être jugé. Il avait déjà traversé la place sans qu'on lui fît la moindre violence, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet au coin du quai Pelletier. Pour justifier la trahison qu'on lui reprochait, on a dit qu'il avait été trouvé sur de Launay un billet du prévôt des marchands, dans lequel il disait au gouverneur de la Bastille : « Tenez bon, tandis que j'amuse les Parisiens avec » des cocardes. » Cela était probable, et le peuple y vit un crime capital.

La défiance et l'inquiétude de ce peuple lui firent commettre aussi un grand nombre d'arrestations arbitraires, que les circonstances rendaient urgentes. En ces moments de crise, il semblait aux Parisiens que tous ceux qui prenaient la route de Versailles allaient conspirer.

Tels sont les détails de ce qui se passa à Paris dans cette terrible et mémorable journée, où la ville fut sauvée par la sagesse et l'énergie des

électeurs, et où s'opéra, par le courage des citoyens, une grande révolution. La postérité n'oubliera jamais le zèle et le patriotisme que déploya chacun des membres de cette municipalité improvisée, et principalement Élie et Moreau de Saint-Merry ; elle se rappellera que c'est à la valeur des *vainqueurs de la Bastille* que la France doit la chute du pouvoir arbitraire et absolu qui pesait sur elle depuis tant de siècles. Les noms de Hullin, de Laréolle, de Bonnemer, de Rossignol, de Westermann et de tant d'hommes intrépides qui se signalèrent à la prise de ce boulevard du despotisme, seront à jamais célèbres comme ayant été les premiers soldats de la liberté en France.

Deux choses marqueront éternellement cette journée : l'établissement de la garde bourgeoise, qui, imitée dans tout le royaume, organisa une force nationale propre à opposer des barrières au despotisme ; l'autre, la démolition de la Bastille, commencée le jour même de sa prise : c'était une image fidèle de la chute de l'ancien gouvernement et de la destruction du pouvoir arbitraire.

CHAPITRE V.

Attitude de l'assemblée pendant la journée du 14 juillet. — La prise de la Bastille atterre la cour. — Le roi se rend à l'assemblée. — Députation de l'assemblée aux Parisiens. — Journée du 15 juillet. — Formation de l'armée parisienne. — La Fayette nommé commandant général de la garde nationale. — Arrivée de la députation à Paris. — Bailly, premier maire de Paris. — Démolition de la Bastille. — Le roi se rend à Paris. — Accueil qu'il y reçoit. — Espoir des aristocrates.

Nous avons laissé l'assemblée nationale en permanence, et une partie des députés passant la nuit sur les banquettes pour veiller au salut public.

Dès cinq heures du matin, les députés qui avaient couché chez eux commencèrent à arriver dans la salle. Chacun avait reçu des détails sur la journée du 15 à Paris, et on se les communiquait avec le plus grand empressement. La séance fut continuée, et, quoique l'assemblée fût pénétrée de douleur et d'inquiétude sur les dangers de la chose publique, elle reprit ses travaux ordinaires. Celui vers lequel tendaient tous les vœux, était la constitution. Pétion de Villeneuve proposa, comme le moyen le plus expéditif, la formation d'un comité de huit membres, choisis au scrutin, qui s'occuperait de tracer un plan de constitution, lequel serait porté à l'assemblée générale pour y être discuté et délibéré. Buzot dit que le plan d'une bonne constitution devait sortir d'une seule tête, capable de lier les idées et de rapprocher les principes. Barère s'écria que la constitution, déjà faite dans tous les esprits, n'était point un enfantement laborieux ; qu'elle pouvait être l'ouvrage d'un jour, parce que cet ouvrage était le résultat des lumières d'un siècle. Barère avait raison : néanmoins la motion de Pétion fut accueillie, et les membres du comité désignés par le scrutin furent : l'évêque d'Autun (depuis, le prince de Talleyrand), l'archevêque de Bordeaux, Lally, Clermont-Tonnerre, Mounier, Sièyes, Chapellier et Bergasse. Ils eurent pour suppléants, l'évêque de Chartres, l'archevêque d'Arles, La Fayette, Freteau, Mirabeau, Bailly, Rabaud Saint-Étienne, et Pétion de Villeneuve. Ainsi l'assemblée nationale montrait un grand caractère, en s'occupant de la constitution réclamée par le peuple au même instant où la cour se préparait à le remettre sous le joug du despotisme.

La séance de l'après-midi fut plus agitée. A chaque instant il arrivait à l'assemblée les nouvelles les plus alarmantes. On disait que le chemin et le pont de Sèvres étaient interceptés ; que le peuple de Paris était dans un état complet d'insurrection, et qu'il marchait en masse sur Versailles. Un moment après, on ajoutait que l'on entendait le bruit du canon ; enfin, on annonçait que le roi devait partir dans la nuit, et que les voitures étaient déjà prêtes. D'autres personnes assuraient que les gardes françaises allaient être renvoyées le soir même ; et l'on se peignait aussitôt l'assemblée nationale laissée sous la garde et à la merci des régiments étrangers, pendant qu'on aurait éloigné le roi. A toutes ces annonces menaçantes se joignait la joie que les courtisans manifestaient hautement.

Dans l'après-midi, le comte d'Artois, la duchesse de Polignac et une foule de femmes de la cour et de grands seigneurs se rendirent à l'Orangerie, où étaient campés les régiments étrangers. On fit jouer la musique des régiments ; on flatta, on caressa les officiers, et les soldats, gorgés de vin, formèrent des danses qui étaient aussi insultantes qu'horribles dans les circonstances où l'on se trouvait.

Toutes ces nouvelles, toutes ces démarches jetaient la consternation dans l'âme des députés. Heureusement ils ne se découragèrent pas ; et la séance du soir s'ouvrit par la lecture d'une foule d'adresses d'adhésion et de remercîments à l'assemblée. Tout ce qu'elle avait fait était approuvé, loué par les provinces, et elle était sûre d'avoir la confiance du peuple. Les députés pouvaient donc remplir leur devoir et braver les dangers.

Mirabeau, qui le premier avait fait la motion de demander au roi le renvoi des troupes, prit la parole pour renouveler sa proposition et engager l'assemblée à insister jusqu'à ce qu'elle obtînt satisfaction. En ce moment, les détails les plus

alarmants sur tout ce qui s'était passé à Paris jusqu'à deux heures de l'après-midi, furent donnés à l'assemblée par le vicomte de Noailles et Wimphen, arrivant de la capitale. L'assemblée nationale arrêta que la même députation qui avait été envoyée au roi le jour précédent, serait chargée de s'y rendre de nouveau.

Cette députation était à peine en route, que Ganilh et Bancal-des-Issarts, députés de l'Hôtel-de-Ville, entrèrent dans la salle pour annoncer le siége de la Bastille, et les massacres dont ils avaient été témoins. La Fayette, vice-président, leur fit part de tout ce que l'assemblée avait tenté pour prévenir les malheurs de Paris, et pria ces messieurs d'attendre le retour de la députation, afin de connaître la réponse du roi. Mais Louis XVI ayant répondu de manière à ne point satisfaire la juste impatience des députés, l'assemblée arrêta sur-le-champ l'envoi d'une nouvelle députation chargée de lire au roi l'arrêté de la ville de Paris contenant les détails de ce qui se passait. Louis XVI leur répondit : « Il n'est pas possible de croire que les ordres qui ont été donnés aux troupes soient la cause des malheurs de Paris. Vous savez la réponse que j'ai faite à votre précédente députation; je n'ai rien à ajouter. »

L'assemblée nationale ne se découragea cependant pas; malgré l'inutilité de ses démarches réitérées, elle assura la députation de Paris qu'elle les renouvellerait le lendemain en les faisant plus pressantes encore, et qu'elle ne s'arrêterait qu'après avoir obtenu le succès qu'on avait le droit d'en attendre.

Il était près de deux heures du matin lorsque les envoyés de l'Hôtel-de-Ville quittèrent l'assemblée nationale pour se rendre à Paris : les députés avaient décidé que leur permanence continuerait; et tandis que les uns cherchaient sur des bancs, sur des tapis, sur des tables, le sommeil que demandait la nature et qui fuyait de leurs yeux, d'autres se tenaient du côté de l'avenue de Paris pour y guetter les porteurs de nouvelles. Tout à coup la salle retentit d'un murmure sourd. De nouveaux députés du comité permanent de Paris venaient d'arriver; ils annonçaient la prise de la Bastille, et l'armement spontané de deux cent mille hommes.

L'éclair est moins prompt que ne le fut cette nouvelle à se répandre : elle arriva jusqu'à la cour. Le roi dormait; les courtisans attérés ne voulaient point croire à ces événements. Mais le duc de Liancourt, qui venait de quitter la salle de l'assemblée, éveille le roi, auprès duquel ses fonctions à la cour lui donnaient accès à toute heure, lui raconte ce qui vient de se passer, lui peint la situation de la France et les dangers qui l'entourent lui-même et la famille royale; lui parle de deux cent mille hommes en armes, de la prise de la Bastille, de l'irritation des vainqueurs contre les troupes, de la grande désertion des soldats français et de la défection des gardes françaises. « *C'est donc une révolte!* s'écrie douloureusement le roi. — *C'est plus qu'une révolte, Sire*, lui répond La Rochefoucauld, *c'est une révolution.* » Le comte de Provence (depuis Louis XVIII) entre en ce moment; il appuie les paroles de M. de Liancourt, et le roi, éclairé, consent à se rendre à l'assemblée nationale.

Cependant les députés qui ignoraient la détermination que le roi avait prise dans la nuit recommencèrent à délibérer dès huit heures du matin, et la première chose dont ils s'occupèrent fut une nouvelle adresse qu'une députation allait porter au château, quand Mirabeau cria au président : « Dites au roi que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes et princesses, des favoris et des favorites, et leurs caresses et leurs exhortations, et leurs présents; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés de vin et d'or, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'assemblée nationale. Dites-lui que dans son palais même les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemi. Dites-lui que ce Henri, dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé. »

La députation s'avançait vers le château, lorsque le duc de Liancourt la fit revenir dans la salle pour y attendre le roi. Cette démarche inattendue fit présager un changement favorable, et l'on se communiquait ses espérances, quand le roi, sans gardes, sans appareil, accompagné seulement de ses deux frères, entra dans la salle, où l'assemblée le reçut respectueusement, mais silencieusement, ainsi que cela avait été convenu, « afin » que le silence des peuples fût la leçon des rois. » — « Messieurs, dit Louis XVI aux députés de la France, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'état; il n'en est point de plus instante et qui affecte plus spécialement mon cœur que les désordres affreux qui règnent dans la capitale : le chef de la nation vient, avec confiance, au milieu de ses représentants, leur témoigner sa peine, et les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je

sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté : serait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des récits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien! c'est moi, qui ne suis qu'un avec ma nation, c'est moi qui me fie à vous; aidez-moi dans cette circonstance; assurez le salut de l'état : je l'attends de *l'assemblée nationale :* le zèle des représentants de mon peuple pour le salut commun m'en est un sûr garant; et comptant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles : je vous autorise et vous invite même à faire connaître mes dispositions à la capitale. »

Ce discours fut accueilli par les plus vifs applaudissements. Le caractère national l'emporta sur le souvenir du passé et sur l'irritation du moment présent. L'archevêque de Vienne, président, répondit avec dignité, mais avec onction : il insista sur la libre communication de l'assemblée avec le roi; et lorsque Louis XVI se leva pour se retirer, toute l'assemblée se porta sur ses pas, et le reconduisit au château, où le roi se rendit à pied.

Dans l'enthousiasme causé par les derniers mots du roi, l'assemblée décida qu'une députation de cent de ses membres, ayant à sa tête La Fayette, vice-président, se rendrait à Pars pour porter aux habitants de cette capitale, si agitée, des paroles de paix et de bonheur.

La journée du 15 juillet avait eu, à Paris, les mêmes alarmes que les précédentes. Dès la nuit, on avait annoncé avec effroi que quinze mille hommes postés au bois de Boulogne se disposaient à fondre sur Paris par la barrière de Clichy, et que les troupes royales campées à Saint-Denis s'avançaient sur la Villette : ces rapports se trouvèrent encore faux. Toutefois on prit des mesures pour opposer aux troupes royales des milices nationales et du canon, et des ordres furent donnés pour fortifier et garder les barrières. Élie, que nous avons vu guidant les citoyens à l'attaque de la Bastille, dirigeait l'exécution des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, d'où partirent, pendant cette nuit, plus de trois mille ordres, et où furent reçues tant de réclamations.

Des avis alarmants, des députations, des demandes de passeports et cent autres objets pressants attiraient un si grand nombre de personnes à l'Hôtel-de-Ville, que toutes les salles étaient encombrées, au point que l'on ne pouvait plus s'y mouvoir.

Un homme, qui joua depuis un grand rôle dans la révolution, Santerre, alors électeur, se présenta au comité permanent pour annoncer que le faubourg Saint-Antoine l'avait nommé, la veille, son commandant général : M. de Labarthe arriva en même temps pour faire part au comité de la formation d'un bataillon de quinze cents jeunes gens de bonne volonté, sous le nom de *volontaires du Palais-Royal*, qui l'avaient nommé pour les commander. Le comité ne crut pas devoir refuser la confirmation de ces deux nominations, qu'ils étaient venus solliciter; mais il y mit la condition expresse que ces deux chefs seraient sous les ordres du commandant général en second.

Depuis trois jours, une armée formidable s'était formée comme par enchantement au milieu de la ville de Paris; on aurait dit que les bataillons sortaient de dessous terre tout armés; tout le monde s'enrôlait dans la milice bourgeoise, et l'on vit accourir dans les districts jusqu'aux jeunes gens qui étudiaient dans les colléges. Mais le comité défendit de les inscrire sur les rôles.

Tous ces armements, toutes ces organisations partielles firent sentir au comité la nécessité de mettre à la tête de la force armée un commandant-général dont la réputation et les principes pussent inspirer de la confiance aux habitants. Il y avait dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville un buste du général La Fayette, sculpté par le célèbre Houdon, et qui avait été donné à la ville de Paris par les États-Unis d'Amérique : Moreau de Saint-Merry se borna à l'indiquer de la main; et ce geste, vivement senti par les électeurs, entraîna leurs suffrages : La Fayette fut nommé spontanément commandant général.

Mais toutes ces mesures ne changeaient guère la situation des choses, et les habitants de Paris étaient bien loin d'être rassurés. Tout à coup arrive à l'Hôtel-de-Ville un citoyen qui avait assisté à la séance de l'assemblée nationale du matin : il avait vu le roi entrer seul et sans gardes dans la salle de cette assemblée, et il avait entendu le discours par lequel Louis XVI déclarait avoir donné ordre à toutes les troupes de s'éloigner à l'instant de Paris et de Versailles. Cette nouvelle, qui fut bientôt confirmée par d'autres témoignages, ouvrit tous les cœurs à l'espérance, et excita les plus vifs transports de joie. On fit suspendre tous les préparatifs de défense qui avaient été ordonnés dans la matinée, et tout changea de face en un instant. On ne tarda pas d'apprendre qu'une grande députation de l'assemblée nationale se rendait à Paris. Plusieurs électeurs, escortés de troupes, et ayant à leur tête deux tambours, se rendirent à la barrière pour y recevoir ces députés. Leur entrée dans Paris fut un vrai triomphe. Le peuple s'était porté en foule à la rencontre de ces cent délégués, ayant à leur tête La Fayette. « Tous les bras étaient tendus vers eux, tous les yeux étaient remplis de larmes, dit le procès-verbal des électeurs, des fleurs tombaient sur eux de toutes les

fenêtres : jamais spectacle plus majestueux n'avait étonné les rues de la capitale. Le patriotisme seul en faisait la pompe et l'ornement. » On ne cessait de crier : *Vive la nation! vive le roi! vivent les députés!*

Le discours que La Fayette prononça à l'Hôtel-de-Ville fut remarquable : il exposa tous les efforts de l'assemblée nationale pour obtenir l'éloignement des troupes; parla de l'arrivée du roi à cette assemblée; fit le tableau de la joie que ses promesses avaient excitée, et félicita les Parisiens d'avoir conquis leur liberté. Lally-Tollendal prit la parole pour recommander aux Parisiens d'être calmes et paisibles. Un autre député, le duc de Liancourt, annonça que le roi confirmait et autorisait l'établissement de la garde nationale, et qu'il accordait aux gardes françaises leur pardon. Mais ce mot excita un murmure général, et un garde française s'avança vers le bureau pour déclarer que ses camarades ne croyaient pas avoir besoin de pardon, puisqu'en servant la nation ils avaient servi le roi. Moreau de Saint-Merry dit aux députés qu'il leur recommandait les militaires qui avaient défendu la Bastille, parce qu'il fallait se montrer généreux au jour du triomphe de la liberté; et les députés promirent de s'intéresser au sort de ces malheureux. En même temps le comité permanent, au nom de tous les districts de Paris, demanda l'intercession de l'assemblée nationale auprès du roi, pour obtenir de lui le rappel de Necker et des autres ministres que les ennemis de la nation avaient fait éloigner. Enfin, l'archevêque de Paris proposa un *Te Deum* solennel, qui fut chanté en actions de grâces de l'heureux changement opéré en ce jour.

Dans la même journée, les électeurs profitèrent de la circonstance qui avait amené le général La Fayette à l'Hôtel-de-Ville pour le proclamer *commandant général de la milice parisienne*. La Fayette, pénétré de reconnaissance, tira aussitôt son épée, et jura de sacrifier sa vie à la conservation de cette liberté si précieuse dont on daignait lui confier la défense. Ce serment, La Fayette n'a jamais cru le trahir; et toute sa vie a été vouée à la grande et belle cause de la liberté.

Il restait à nommer le prévôt des marchands, fonctions éminentes qui, dans les circonstances où Paris se trouvait, devaient être un grand fardeau : toutes les voix nommèrent Bailly; mais un électeur s'écria : *Point de prévôt des marchands! un maire de Paris!* et tous les assistants répétèrent : *Oui, un maire!* Bailly, proclamé maire de la ville de Paris, versa des larmes d'attendrissement et de reconnaissance, qui exprimèrent mieux que les paroles qu'il voulut proférer les sentiments dont il était pénétré. Il fut aussitôt conduit triomphalement dans les principaux quartiers de la ville, et le nouveau maire de Paris recueillit partout les témoignages de l'estime et du respect dont les citoyens étaient pénétrés pour son savoir et pour son caractère. Quand il passa sur le Pont-Neuf, le canon et la mousqueterie le saluèrent.

La Fayette et Bailly commencèrent à exercer leurs fonctions dès leur retour de l'église de Notre-Dame, où fut chanté le *Te Deum*. L'un se livra aux soins qu'exigeaient l'organisation, l'armement et la régularisation de la milice parisienne, qu'il proposa de nommer *garde nationale*. L'autre prit, malgré les fatigues de la journée, la présidence du comité permanent, où des travaux de tout genre l'attendaient.

Il fallut d'abord s'occuper des subsistances : il n'y avait plus dans Paris que ce qu'il fallait pour la consommation de trois jours. On fit partir à la hâte des commissaires pour toutes les villes des environs.

On alloua des secours aux pauvres ouvriers du faubourg Saint-Antoine, que le service public avait empêchés de pourvoir à leur nourriture.

Un soin non moins pressant occupa sérieusement le comité : il fallait rétablir l'ordre, et ce n'était pas une entreprise facile dans un moment semblable.

Les détenus à la Salpêtrière s'étaient révoltés et allaient s'évader : il fallut faire murer la porte de cette prison et y envoyer le commandant du guet.

Un district demandait que le roi fût prié de se rendre à Paris; un autre témoignait des craintes sur les carrières situées sous le faubourg Saint-Germain et où les malveillants pouvaient, disait-il, faire jouer la mine. Des craintes de la même nature s'étaient manifestées sur un prétendu souterrain qu'on disait communiquer de la Bastille à Vincennes. Il fut reconnu qu'il n'existait aucun souterrain, et que les carrières n'arrivaient point jusque sous le faubourg Saint-Germain. La nuit même ne fut pas exempte de quelques désordres, dont la répression ne laissa pas un moment de repos au comité permanent.

Danton, à la tête d'une nombreuse patrouille du district des Cordeliers, força la Bastille, dont le commandement provisoire avait été confié dans la nuit du 14 au 15, à l'électeur Soulès. Il s'empara de cet électeur, et le conduisit à l'Hôtel-de-Ville, à travers la place de Grève, lieu si dangereux pour tout homme présumé en arrestation. Les électeurs blâmèrent la conduite de ce même Danton, dont le nom était prononcé pour la première fois, et qui allait devenir bientôt le grand athlète de la révolution.

Le premier acte du comité permanent, dans la

journée du 16 juillet, fut de prendre un arrêté pour ordonner légalement la démolition de la Bastille, que le peuple démolissait déjà. Cet arrêté, proclamé par les trompettes de la Ville dans tous les carrefours de Paris, fut accueilli par les plus grandes démonstrations de joie. Quelque temps après, sur l'esplanade où avait été élevée cette fameuse prison d'état, pour laquelle le Dante semblait avoir composé la désolante inscription placée sur la porte de son enfer, on lisait ces mots de bonheur : *Ici l'on danse!*

Le court espace de vingt-quatre heures avait donc suffi pour changer totalement la face des choses. Naguère Paris craignait les projets de la cour; maintenant Versailles redoutait la vengeance des habitants de Paris. Aussi la seule annonce de l'envoi à Versailles d'une députation, choisie par les soixante districts, pour aller porter au roi les remerciments de Paris, avait-elle causé à la cour une véritable terreur panique, on disait que cette députation était escortée par vingt mille hommes de la garde nationale, et on prédisait les plus grands malheurs. Ce fut vainement que le nouveau maire de Paris chercha à rassurer quelques courtisans; les alarmes furent si vives qu'elles nécessitèrent un comité secret au château, où fut débattue la question de savoir si le roi ne partirait pas avec les troupes dont il venait d'ordonner la retraite. La reine, dit madame Campan, était de cet avis; et, comme ce qu'elle voulait était souvent la loi de la cour et des ministres, la volonté de cette princesse prévalut d'abord. Elle fit ôter de leurs écrins toutes ses parures de diamants, pour les réunir dans un seul petit coffre qu'elle devait emporter dans sa voiture : elle brûla aussi une grande quantité de papiers, et fit, en un mot, toutes ses dispositions de départ. Le roi paraissait indécis entre son départ avec les troupes et le projet de se rendre à Paris sans troupes pour y calmer les esprits. Il était également prêt à prendre l'un ou l'autre de ces deux partis; mais quelques personnes du conseil, effrayées des suites que pourrait avoir sa fuite avec les troupes dans des circonstances devenues si difficiles, insistèrent fortement pour le parti contraire, et la majorité finit par décider que le roi resterait à Versailles, d'où il irait à Paris se montrer avec confiance aux vainqueurs de la Bastille. La reine céda, mais en pleurant de dépit. Le même soir, tous les nouveaux ministres donnèrent leur démission, et le roi envoya à l'assemblée nationale une lettre de rappel pour Necker.

A ces nouvelles se joignit bientôt l'avis officiel du voyage du roi à Paris. L'assemblée vota des remerciments au roi, et nomma une députation pour aller faire connaître cette résolution à la ville de Paris. Elle écrivit à Necker : « La nation, son roi et ses représentants vous attendent. »

Tout annonçait une révolution complète dans le gouvernement; aussi, dans la même soirée, plusieurs personnes de la cour, mécontentes ou effrayées, quittèrent Versailles, et puis la France. Le roi, assure-t-on, ordonna à son frère, le comte d'Artois, de partir avec ses deux fils; il donna le même ordre au duc de Polignac, en l'assurant qu'il lui conserverait toutes ses charges. Le prince de Condé et ses deux fils, le maréchal de Broglie, le maréchal de Castries, plusieurs ministres et favoris quittèrent aussi la cour dans cette même nuit, et le roi se trouva presque seul. La reine perdit encore son confesseur, l'abbé de Vermond, qui, par son influence sur l'esprit de cette princesse, dirigeait, sans être aperçu, le fil de bien des intrigues politiques et de la plupart des résolutions du gouvernement. Tel fut le premier signal de cette nombreuse et imprudente émigration qui attira sur la France une foule de maux affreux, auxquels on fut forcé d'opposer les moyens les plus violents. De ce jour, les Français qui commirent l'immense faute politique de se ranger sous l'étendard de l'émigration, durent être considérés comme des ennemis qui se séparaient volontairement de la cause publique.

Ce qui restait de courtisans craignaient si fort le peuple qu'ils ne doutaient pas qu'il n'arrivât quelque malheur au roi, s'il se rendait à Paris; mais rassuré par Bailly, il se décida à partir. Il se mit en route accompagné de deux cents députés, et escorté par la nouvelle milice bourgeoise de Versailles, formée à la hâte et armée de mauvais fusils.

L'avenue de Paris était remplie d'une foule de spectateurs qui regardaient passer Louis XVI dans le plus grand silence, et, au lieu des cris habituels de *vive le roi!* on n'entendait que celui de *vive la nation!*

Arrivé à la barrière de Passy, le roi fut reçu par le corps municipal : le maire, Bailly, lui présenta les clefs de Paris, et lui adressa un discours qui commençait par cette phrase : « Ce sont ces mêmes clefs qui furent présentées à Henri IV : il vint conquérir son peuple; aujourd'hui, c'est le peuple qui conquiert son roi. » Tout, en effet, annonçait une victoire remportée sur le roi. Cent cinquante mille hommes, dont la plupart étaient armés de piques et de faux, offraient un aspect à la fois majestueux et terrible. Les quais, depuis Passy jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, étaient bordés de ces nouveaux miliciens, sur trois et quatre de hauteur; les ponts et l'entrée des rues étaient garnis de canons. Une foule immense placée derrière les gardes nationaux, donnait à ce vaste tableau

une teinte lugubre par le silence qu'elle gardait et qui n'était interrompu que par les cris de *vive la nation!* De temps à autre on entendait aussi quelques décharges de mousqueterie, que des groupes placés sur les quais parallèles faisaient en signe de réjouissance. Ces coups de fusil tirés par des hommes peu habitués au maniement de ces armes, causèrent en ce jour plusieurs accidents graves. On a prétendu, plus tard, qu'ils avaient été dirigés sur la voiture du roi; mais on ne trouve dans aucun des Mémoires du temps la pensée d'un pareil attentat, dont on eût sans doute beaucoup parlé s'il eût eu la moindre réalité.

Le roi descendit à l'Hôtel-de-Ville, et fut obligé de passer sous une voûte d'épées et de piques croisées sur sa tête : il parut ému quand il fut assis sur le trône qu'on lui avait élevé, et un long saisissement l'empêcha de répondre aux discours qui lui furent adressés. On désirait pourtant qu'il exprimât ses sentiments, et Bailly l'ayant prié de céder au vœu de la population de Paris, il ne put prononcer que ces mots : *Mon peuple doit toujours compter sur mon amour!* Cette assurance suffit pour provoquer de nombreux cris de *vive le roi!* répétés par la foule qui encombrait la place et les quais.

Alors La Fayette, s'avançant vers le roi, lui présenta la nouvelle cocarde tricolore adoptée par les Parisiens, en lui disant : « Sire, je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde. » Ce prince la prit, et la mit à son chapeau. Déjà on avait remarqué que la voiture et les chevaux du roi étaient parés de ces couleurs, et, lorsque le peuple le vit sortir ayant toujours la cocarde tricolore à son chapeau, toutes les figures s'épanouirent, les armes furent renversées en signe de paix, et le peuple accueillit Louis XVI avec les plus vifs transports de joie. « Cette cocarde, dit Bailly, semblait être le signe de la réconciliation et d'une alliance nouvelle entre la nation et le roi : » mais cette alliance ne pouvait être ni sincère ni durable.

La même escorte reconduisit Louis XVI jusqu'à la barrière de Passy. Les sentiments contenus dans les discours qui lui furent adressés au nom de la ville de Paris, les transports de joie que les habitants avaient laissé éclater dès qu'ils l'avaient vu paré de la cocarde nouvelle, avaient soulagé le cœur de ce prince, et cependant il ne put s'empêcher de laisser éclater sa joie en apercevant ses gardes-du-corps, qui l'attendaient sur les hauteurs de Sèvres; et quand, à neuf heures du soir, il arriva enfin à Versailles, la reine et sa famille se jetèrent dans ses bras, et versèrent des larmes d'attendrissement, tant ce voyage de Paris leur avait causé d'effroi.

Par la démarche que Louis XVI venait de faire, il avait sanctionné toutes les innovations, tous les changements opérés par l'assemblée nationale et par la ville de Paris : il avait consacré, par un aveu public, la nouvelle forme de gouvernement que la capitale s'était donnée, et que les autres villes commençaient à adopter; il avait confirmé de sa bouche la nomination de Bailly aux nouvelles fonctions de maire de Paris, et celle de La Fayette au commandement général de la garde nationale de cette ville immense.

Tout semblait marcher au gré des désirs des patriotes. La nation, en possession du pouvoir législatif et de la force publique, semblait ne devoir éprouver désormais nul obstacle pour la réalisation des réformes dont ses mandataires allaient s'occuper; et le roi paraissait entrer franchement dans les voies constitutionnelles qu'ils avaient commencé à lui tracer.

Cependant tout était bien loin d'être terminé; l'aristocratie, et tous ceux qui ne vivaient que d'abus, espéraient encore ressaisir l'influence que le peuple venait de leur arracher violemment. Toujours plus incorrigibles, ils ne voyaient point que toutes les victoires remportées par la cause populaire avaient été le fruit de leur résistance aux idées progressives, et se disposaient à suivre un système dont le résultat immédiat devait être de semer partout la défiance, et de pousser le peuple aux derniers excès. Aussi, dès le jour même où leurs premières terreurs furent calmées, les vit-on mettre tout en œuvre pour parvenir à leur but.

Nous allons donc voir l'aristocratie entraver de tous ses moyens l'assemblée nationale, à qui elle ne pouvait pardonner son abaissement, soit en semant la division parmi ses membres, soit en attaquant systématiquement tous ses actes. Nous la verrons en même temps puiser dans l'appui des baïonnettes étrangères, vivement réclamé par l'émigration, un courage qui lui manquait, et, par ses conseils et ses démarches imprudentes, rendre le roi suspect au peuple et le perdre, en lui faisant violer ouvertement les serments qu'il prêtait en toute occasion, et avec les apparences de la plus grande sincérité. « Par tous ses actes depuis la prise de la Bastille, a dit Ferrières, l'aristocratie a plus contribué au renversement de la monarchie française, que tous les efforts réunis des soutiens de la cause populaire. »

CHAPITRE VI.

Inquiétude générale. — Disette. — Vengeances populaires. — Débats au sujet de ces vengeances. — Paroles de Mirabeau, de Barnave et de Robespierre. — Démission et réintégration du général La Fayette. — Effroi causé par les *brigands*. — Armement général. — Incendie des châteaux. — Comité des recherches. — Secret des lettres.

Beaucoup de citoyens espéraient que la démarche que Louis XVI venait de faire serait le signal du rétablissement de l'ordre; mais, malgré les protestations et les promesses du roi, la fermentation des esprits continua dans la capitale, et se communiqua partout avec une grande rapidité. Les Parisiens, étonnés de leurs succès, croyaient que la faiblesse de la cour n'était qu'apparente et cachait des ressources qui leur seraient bientôt funestes. Un sentiment général d'inquiétude s'était emparé de cette population formidable, et les vainqueurs de la Bastille éprouvaient une frayeur secrète, que chaque faux bruit laissait entrevoir. Les hommes opposés à la révolution travaillaient sourdement à ne pas laisser rétablir l'ordre et la tranquillité; tandis que les chefs populaires, qui commençaient à se dessiner, agissaient pour tenir le peuple en haleine, afin qu'il ne se laissât pas endormir par les fausses caresses de la cour. Ces chefs disaient au peuple que la promesse faite par le roi d'éloigner les troupes de la capitale n'était pas sincère; que bientôt on verrait ces troupes retourner sur Paris et exécuter le plan des *aristocrates;* qualification que l'on donna à tous les adversaires de la révolution indistinctement, et qui devint un titre de proscription. On assurait que déjà deux de ces régiments étaient revenus à Saint-Denis; que les soldats arrachaient à tout le monde la cocarde tricolore, et en bourraient leurs fusils; et que douze cents hommes des hussards de Nassau s'étaient introduits dans Paris, avec le dessein de surprendre les principaux postes, tandis que les autres troupes accourraient s'emparer de la ville. On leur disait encore que le nouveau plan consistait à réduire les habitants de Paris par la famine, et on leur montrait, comme un commencement d'exécution, les convois arrêtés et enlevés par les troupes. On alla jusqu'à faire courir le bruit que les gardes françaises avaient été empoisonnés. Les crédules ouvriers employés à la démolition de la Bastille refusèrent le pain et le vin qu'on leur distribuait, dans la persuasion où ils étaient que les aristocrates avaient fait mettre du poison dans ces aliments : il fallut, pour dissiper leurs craintes, qu'un des électeurs se transportât à la Bastille, et qu'il bût et mangeât devant eux de tout ce qu'on leur distribuait.

A tous ces faux bruits que le peuple accueillait sans réflexion, se joignirent bientôt les cris de la faim.

La disette n'était pas réelle en France: quoique la récolte précédente eût été mauvaise, il existait plus de blé qu'il n'en fallait pour attendre la récolte suivante; mais, en ces moments de troubles, la plupart des fermiers n'osaient porter leurs blés aux marchés, dans la crainte de les voir enlever de vive force; d'autres, se flattant de les vendre encore plus cher, les renfermaient. Enfin, quelques-uns de ces hommes qui spéculent sur les calamités publiques, avaient fait des accaparements qui rendaient cette denrée encore plus rare.

Le peuple de Paris se voyant menacé de manquer de pain, s'en prenait à tous ceux qui étaient chargés des subsistances, et les traitait d'aristocrates. Bailly, et tous ces infatigables électeurs, dont les journées et les nuits entières étaient employées à expédier des commissaires partout pour engager les communes à envoyer leur superflu à la capitale, et pour assurer l'arrivée des convois, n'étaient point à l'abri des injures de la populace, laquelle frémissait de rage au seul nom d'*accapareur*. Jamais on ne la vit se déchaîner avec autant de fureur contre ceux qui lui étaient désignés comme étant la cause de la disette.

A Saint-Germain, le peuple avait massacré un marchand de grains nommé Sauvage, et sa tête avait été promenée dans toutes les rues : un autre marchand, désigné aussi comme *accapareur*, avait couru les plus grands dangers, et l'assemblée constituante avait été obligée d'envoyer une députation dans cette ville pour y rétablir l'ordre.

Les scènes de Saint-Germain ne furent que le prélude de celles, plus horribles encore, dont la capitale allait être le théâtre.

Depuis plusieurs jours on avait désigné à la haine du peuple de Paris l'ancien intendant de l'armée, Foulon, et son gendre, Berthier de Sauvigny, ex-intendant de Paris. On présentait Foulon comme un vieillard d'une ambition démesurée, ayant toujours visé au ministère, sans avoir les talents nécessaires, dans le seul but de satisfaire son insatiable avarice, et de mener les Français avec la dureté qui l'avait fait détester en Westphalie et dans la Hesse, pendant la guerre de 1755; il avait, disait-on, déshonoré le nom français par des concussions scandaleuses et des cruautés inouïes. On le désignait encore comme l'auteur du plan que la révolte du 14 juillet avait fait échouer; enfin on lui attribuait ce propos: « Un royaume bien administré est celui où le peuple broute l'herbe des champs; si jamais je suis ministre, je ferai manger du foin aux Français. » C'est sous ces couleurs que l'on peignait cet ancien intendant, et le propos affreux qu'on lui at-

tribuait suffisait, en ce moment, pour motiver sa proscription.

Quant à son gendre, Berthier, il était depuis longtemps odieux au peuple, et on l'accusait, récemment, d'avoir fait de grands accaparements de blé, afin d'en faire hausser le prix. On prétendait même que, dans plusieurs endroits de sa généralité, il avait fait couper les blés avant leur maturité, pour détruire l'espoir de toute récolte et hâter la famine. Cette dernière imputation était absurde, mais, par cela même, plus accessible à l'aveugle crédulité du peuple.

N'ignorant pas qu'il était désigné à la vengeance populaire, Foulon, après avoir été attaché au ministère éphémère du duc de Broglie en qualité de directeur du département de la guerre, disparut de Versailles, et se fit passer pour mort. Réfugié à Viry, dans la terre de son ami, M. de Sartines, il espérait qu'on l'oublierait, et qu'il pourrait quitter la France. Mais les paysans d'une de ses propres terres surent bientôt où il était, et, à l'instigation du syndic du village, ils allèrent le dénoncer aux Parisiens, et leur demander main-forte pour l'arrêter.

Il le fut en effet, le 22 juillet, par une troupe de forcenés sortis de Paris. Heureux d'avoir fait cette grande capture, ces hommes irrités, qu'aucun frein ne contenait, firent éprouver à l'ex-directeur de la guerre toutes sortes de mauvais traitements : ils lui mirent une couronne d'orties sur la tête, et lui attachèrent derrière le dos un bouquet de chardons et une botte de foin, pour faire allusion au propos qu'on lui attribuait. C'est dans cet état que ce vieillard fut traîné jusqu'à Paris : la garde nationale ne parvint qu'avec peine à suspendre la fureur des hommes qui demandaient à grands cris cette nouvelle victime.

Conduit à l'Hôtel-de-Ville, les électeurs, pour mettre sa vie à l'abri de la fureur du peuple, prirent un arrêté qui ordonnait la détention, à l'Abbaye-Saint-Germain, de toutes les personnes soupçonnées du crime de lèse-nation, et qui auraient été accusées et arrêtées sur la clameur publique. Cette prison devait avoir sur la porte l'inscription suivante : *Prisonniers mis sous la main de la nation*. L'arrêté fut lu et affiché ; mais on ne crut pas prudent de transférer Foulon à l'Abbaye tant que le jour durerait, à cause de la fermentation du peuple qui remplissait la place et les quais. Ainsi cette décision, inspirée pour sauver les jours de ce vieillard, ne fit que rendre sa perte plus certaine.

Le peuple furieux s'impatientait de ne plus voir sortir celui qu'il avait juré d'immoler à sa vengeance : il demanda à grands cris que Berthier lui fût livré. Vainement le maire ne cessait de dire que les formes de la justice devaient être observées ; le peuple lui répondait qu'il n'était pas besoin d'un nouveau tribunal pour condamner un homme jugé depuis trente ans ; et des cris de mort ne cessaient de se faire entendre.

La Fayette, instruit de ce qui se passait à l'Hôtel-de-Ville, y accourut, et y arriva au moment où la fureur du peuple était à son comble. Il parle à la foule qui l'écoute en silence : « Citoyens, dit-il, je ne puis blâmer votre colère et votre indignation contre cet homme. Je ne l'ai jamais estimé ; je l'ai toujours regardé comme un grand scélérat. Vous voulez qu'il soit puni, nous le voulons aussi, et il le sera ; mais il a des complices, il faut que nous les connaissions. Je vais le faire conduire à l'Abbaye ; là nous instruirons son procès, et il sera condamné à la mort infâme qu'il n'a que trop méritée. » La fureur de la multitude s'apaise, tout le monde applaudit, et Foulon eût été sauvé, si, dans sa joie, il n'eût commis la faute d'applaudir, lui aussi.

Cette imprudence change aussitôt la disposition des esprits : « Ils sont d'accord, s'écrie-t-on de toutes parts ; ils veulent le sauver ! » Foulon veut parler à son tour ; il prononce quelques mots suppliants, qui ne font qu'accroître l'irritation. La foule se précipite sur le prisonnier et le traîne en un instant sous la fatale lanterne, où tout se trouva prêt pour son supplice.

La fatalité voulut encore qu'une nouvelle victime fût amenée devant l'Hôtel-de-Ville par ceux-là même qui avaient tout fait pour la garantir de tout mauvais traitement, et qu'elle arrivât au moment où la vengeance populaire s'exerçait sur les restes mutilés de Foulon. Cette seconde victime était Berthier de Sauvigny.

Arrêté à Compiègne, sur le bruit que la capitale le faisait chercher, le gendre de Foulon aurait été rendu à la liberté sur un arrêté de la ville de Paris, qui déclarait que cet ex-intendant, n'étant ni accusé ni détenu par la justice, ne pouvait être retenu prisonnier. Mais les députés de Compiègne ayant annoncé que le peuple de cette ville était extrêmement animé contre Berthier, et que, pour lui sauver la vie, il fallait le conduire dans les prisons de Paris ; les électeurs de la capitale arrêtèrent qu'une garde de deux cent quarante hommes à cheval irait le chercher ; et, afin que sa personne fût en sûreté, deux électeurs se mirent à la tête de cette escorte. Ce fut en vain que l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville prit toutes les précautions que les circonstances nécessitaient afin de sauver Berthier de la fureur du peuple ; elles ne servirent qu'à accélérer la perte de ce gendre de Foulon, qui périt à son arrivée à Paris, sans que ni la puissance morale des électeurs, ni la force

armée pût le soustraire à la colère du peuple.

Effrayée de ces scènes d'horreur, autant que du système auquel on les attribuait, qui tendait, assurait-on, à faire commettre par le peuple des atrocités telles qu'on se dégoûtât de la révolution, l'assemblée nationale, sur la proposition de Gouy d'Arcy, s'occupa sur-le-champ des moyens à prendre pour faire cesser ces meurtres déplorables. Mais Mirabeau, qui envisageait ces catastrophes sous un autre point de vue, qualifia la motion de Gouy de *petit moyen* qui ne pouvait que compromettre inutilement la dignité de l'assemblée. « Les gouvernements, s'écria cet orateur, ne font que moissonner les fruits de leurs propres iniquités. On méprise le peuple, et l'on veut qu'il soit toujours doux, toujours impassible!... Il faut des victimes aux nations, et l'on doit s'endurcir sur les malheurs particuliers; ce n'est qu'à ce prix qu'on peut être citoyen. »

La discussion s'anima; Lally-Tolendal tenta d'émouvoir ceux qui pensaient comme Mirabeau, ou qui n'osaient repousser les maximes de cet orateur, dans la crainte de faire perdre à l'assemblée la popularité qui faisait toute sa force; mais Lally, s'apercevant que cette crainte prévalait, déclara qu'il déchargeait sa conscience des malheurs qui résulteraient du refus de l'assemblée, et qu'il se lavait les mains du sang qui pourrait couler.

Entraîné par la chaleur de la discussion, le jeune orateur Barnave laissa échapper ces paroles que les aristocrates n'ont jamais pu lui pardonner : *Le sang qui a coulé était-il donc si pur?* Robespierre, à peine connu alors, fit l'apologie du peuple, et compara ses rares vengeances avec les crimes nombreux du despotisme. « Pauvre peuple! peuple vertueux, dit-il, voudrait-on te punir de t'être vengé un seul jour, après avoir souffert si longtemps! »

La discussion, après s'être prolongée jusqu'à une heure du matin, ne produisit d'autre résultat que l'adoption d'un projet de proclamation pour recommander la concorde, et pour annoncer que tous les coupables du crime de *lèse-nation* ne devaient être accusés, jugés et punis que d'après les formes légales.

Certes, l'assemblée nationale déplorait bien sincèrement ces désordres, car elle y voyait un obstacle à l'affermissement de l'ordre de choses auquel elle travaillait; mais ayant besoin de toute sa popularité pour résister à ses ennemis, aussi nombreux qu'actifs, elle crut devoir ménager des coupables, qu'il eût été d'ailleurs bien difficile d'atteindre sans provoquer quelque insurrection contre l'assemblée elle-même : la force armée n'était point encore bien organisée, et les armes se trouvaient entre les mains de ceux qui avaient provoqué ces meurtres, ou qui les avaient considérés comme une juste *vengeance du peuple.*

Le général La Fayette, désolé de n'avoir pu sauver les deux victimes arrachées à ses mains, et voyant que le peuple n'avait pas voulu écouter ses avis, ni lui accorder en ce moment la confiance qu'il lui avait promise, résolut de quitter un poste où il voyait qu'il ne pourrait plus être utile : il envoya sa démission motivée au maire de Paris, accompagnée d'une lettre à tous les districts. Cette démission fut regardée comme un grand malheur pour la chose publique : le patriotisme, le zèle, l'énergie, la présence d'esprit dont il avait eu l'occasion de donner plus d'une preuve, le faisaient regarder comme le seul chef qui pût inspirer de la confiance à ses subordonnés, à tous les habitants et à l'assemblée nationale.

La cour ne l'aimait pas; la reine avait contre lui la plus grande répugnance, et le roi, sans partager tout à fait les préventions de la reine, ne pouvait s'empêcher de voir dans ce jeune disciple de Washington un ennemi de la royauté. La cour ne fut donc pas fâchée d'apprendre qu'il s'était démis de son commandement. Mais la commune et les districts en éprouvèrent la plus grande peine. Les districts s'assemblèrent immédiatement et délibérèrent que la démission du commandant général de la garde nationale ne pouvait pas être acceptée : en conséquence, ils le supplièrent de reprendre ses fonctions, lui promettant la plus grande subordination des citoyens armés, et toute la confiance des habitants.

L'assemblée des électeurs prit aussitôt un arrêté pour proclamer de nouveau ce général *commandant général* de la garde nationale de Paris; lui promettant, tant au nom des électeurs, qu'en celui des districts et des habitants, une subordination et une obéissance complètes.

La déclaration des districts et l'arrêté du comité permanent, joints aux pressantes sollicitations de toutes les personnes qui étaient à l'Hôtel-de-Ville, et qui avaient empêché ce général d'en sortir, ne lui permirent plus d'insister : sa démission fut donc retirée le même jour; tout le monde embrassa M. de La Fayette, et la salle retentit des cris répétés de *vive la nation! vive La Fayette!*

Mais l'exemple était fait, et il en devait résulter une leçon utile. La cour seule fut déçue dans les espérances que la démission du commandant général lui avait fait concevoir; car elle aurait voulu que cet important commandement dépendît du choix du roi.

Bailly et La Fayette, également animés du désir de pouvoir faire quelque bien et d'assurer l'ordre et la tranquillité dans la capitale, ne pouvaient se dissimuler qu'elle renfermait dans son sein beaucoup d'agitateurs, et un grand nombre de satel-

lites dont les ennemis de la révolution se servaient habilement. L'audace de ces agitateurs, les vengeances qu'ils avaient déjà exercées, les menaces qu'ils proféraient contre les autorités, et principalement contre celles qui avaient voulu leur arracher quelque victime, firent sentir à ces deux hommes de bien le besoin de prendre des mesures plus efficaces que celles arrêtées par l'assemblée nationale. En conséquence, ils travaillèrent à purger Paris des malfaiteurs qui l'infestaient depuis le pillage de la maison Réveillon, et ordonnèrent aux nombreuses patrouilles qui parcouraient la ville de désarmer tous les hommes non inscrits dans la garde nationale des districts. Mais ces hommes sans aveu, et presque tous sans domicile, cherchèrent à se soustraire aux ordres de l'autorité; et, plutôt que de se laisser désarmer, ils sortirent en foule de Paris, munis des fusils dont ils s'étaient emparés, et se répandirent dans les campagnes où ils portèrent la terreur.

De ce moment le nom de *brigand* fut dans toutes les bouches, et alarma toutes les populations. Un homme, dont le vaste génie calculait peu les moyens qui pouvaient faire réussir ses projets, Mirabeau, que les brigands effrayaient moins que le retour de la tyrannie, conçut, assurent plusieurs historiens, un stratagème inouï, pour forcer tous les Français à s'armer, et à former, dans chaque commune, des corps militaires, afin de se mettre en mesure de résister aux ennemis de la révolution.

Le moyen employé à cet effet fut des plus singuliers. On fit partir simultanément des courriers qui avaient ordre de traverser la France dans tous les sens, et d'annoncer partout que les brigands arrivaient pour tout mettre à feu et à sang. Le succès de ce stratagème surpassa même les espérances de ses inventeurs. Ces bruits effrayants se répandirent au même instant dans les villes et dans les campagnes, pénétrèrent jusque dans le plus petit hameau, et causèrent, dans toute la France, une frayeur qu'il serait difficile de décrire.

On croyait voir les brigands partout : ici, on les avait vus mettre le feu aux granges; là, on les avait trouvés coupant les moissons avant leur maturité; de tous côtés on entendait dire : *Ils sont à une lieue, à une demi-lieue; ils vont arriver, ils arrivent : on les a vus au delà de la montagne; on les a reconnus dans le bois voisin; on les a aperçus de l'autre côté de la rivière : il faut se réunir, s'armer, se défendre.*

Les petites municipalités demandaient des secours aux villes : celle de Soissons écrivit au président de l'assemblée nationale : « Peut-être êtes-vous déjà instruit de l'événement affreux qui nous met au comble du désespoir. Un courrier, arrivé de Crespy à une heure et demie, nous annonce qu'une troupe de brigands a coupé les blés cette nuit dans la plaine de Beltiéry. Actuellement, six heures du soir, il arrive des courriers de Villers-Cotterets, Pierre-Fonds et Attichy, où cette troupe se porte dans ce moment-ci; elle fauche les grains en plein midi. On dit ces brigands au nombre de quatre mille, etc. »

Les habitants d'une autre ville, apercevant sur la grande route de Paris un gros nuage de poussière, ne doutent pas qu'il ne soit soulevé par la marche des brigands. Les cris ordinaires se font entendre; le tocsin sonne, tout est en confusion. On s'arme, on s'apprête au combat; mais bientôt le nuage de poussière s'éclaircit, et laisse voir à cette population effrayée, au lieu d'une bande de brigands, un troupeau de moutons.

Paris même ne fut pas à l'abri de ces fausses alertes. Un jour on alla dire au maire Bailly qu'il y avait une armée de brigands du côté de Montrouge, et que toutes les personnes qui allaient de ce côté avaient été obligées de rentrer dans Paris. Des troupes y furent aussitôt envoyées; elles n'y trouvèrent aucune trace de cette armée.

Ces brigands, qui étaient partout et qu'on ne trouvait nulle part, donnèrent à toute la France une impulsion telle qu'en peu de jours tous les citoyens se trouvèrent armés et organisés en gardes nationales. Le stratagème dont on fait honneur à Mirabeau compléta la révolution du 14 juillet; et, au point où en étaient les choses, il est certain que cette singulière mesure fut salutaire : elle établit une force publique que la loi put organiser, et contint l'étranger par l'appareil menaçant d'une nation entière sous les armes.

Malheureusement ces commotions violentes sont toujours inséparables de quelques désordres : il s'en commit de graves et de déplorables. A peine les habitants des campagnes furent-ils en armes, qu'ils s'en servirent contre ceux qu'ils regardaient comme leurs oppresseurs. La haine, comprimée longtemps, éclata tout à coup entre les seigneurs et les villageois. Ceux-ci, irrités par les nouvelles de Paris, accusaient ces seigneurs de machinations contre-révolutionnaires; et, malgré les efforts des troupes et le dévouement des gardes nationales, ils se livrèrent à toutes sortes d'excès.

Après avoir renversé toutes les anciennes municipalités comme suspectes, et les avoir remplacées par des comités chargés de diriger la chose publique, les populations entières déclarèrent la guerre aux châteaux; et l'on assure qu'en peu de jours plus de cent de ces habitations des nobles regardés comme aristocrates furent la proie des flammes dans les seules provinces de la Franche-Comté, du Beaujolais et du Mâconnais.

Parmi les crimes qui ensanglantèrent la fin du mois de juillet et les premiers jours d'août, il en est un qui produisit une plus grande sensation, et attira plus particulièrement l'attention de l'assemblée, non pas seulement parce qu'il fut commis aux portes mêmes de Paris, mais encore parce que la victime était un de ces fonctionnaires publics qui s'étaient dévoués aux soins pénibles et dangereux qu'exigeait la distribution des farines. Ce fonctionnaire, nommé Châtel, était lieutenant du maire à Saint-Denis, et n'avait cessé, depuis que l'alimentation de la ville de Paris dévorait toutes les subsistances des communes environnantes, de veiller à l'approvisionnement de Saint-Denis : son zèle et son désintéressement avaient toujours été au-dessus de tout éloge ; il avait même diminué le prix du pain à ses propres frais, et l'avait réduit à deux sous la livre. Mais il fallait si peu de chose dans ces moments d'effervescence pour que le peuple immolât ceux qu'il avait idolâtrés, qu'il suffit de quelques plaintes sur la mauvaise qualité du pain pour que la tête de cet admininistrateur fût proscrite. Il fut barbarement massacré par le peuple même de la commune à laquelle il avait rendu tant de services.

Le récit qui fut fait à l'assemblée nationale de l'assassinat de ce fonctionnaire lui fit sentir combien il était urgent de rétablir l'ordre, et de rendre aux lois la puissance qu'elles avaient perdue dans ces moments de crise. Les invitations et les proclamations n'ayant eu aucun succès, on pensa que pour mettre un terme aux agitations populaires, il fallait remonter aux causes de ces agitations. Il fut donc décidé que l'assemblée porterait sa main régénératrice sur toutes les institutions de l'ancienne monarchie incompatibles avec les nouvelles idées du peuple, et qu'une commission serait chargée de lui faire un rapport sur les réformes utiles et imminentes. Ce fut ainsi que l'assemblée préluda aux décrets de la nuit du 4 août suivant, décrets qui complétèrent la révolution.

En attendant, l'assemblée nationale arrêta l'établissement d'un comité de recherches, composé de douze de ses membres, dont les attributions consistaient à entendre et recevoir toutes les informations, avis et renseignements qui pourraient lui être donnés sur les projets contraires à la sûreté de l'état et des citoyens, afin d'en rendre compte à l'assemblée.

Cette création fit beaucoup crier les ennemis de l'assemblée et de la révolution ; ils accusèrent le comité des recherches d'avoir établi un espionnage inquisitorial ; de s'être saisi du moindre prétexte pour emprisonner les citoyens, et de s'être attribué le droit d'ouvrir les lettres. Toutes ces inculpations étaient exagérées ; et quant au secret des lettres, l'assemblée nationale manifesta hautement son opinion sur ce grand principe à l'occasion des lettres saisies sur M. de Castelnau, ministre de France à Genève, qui avait été arrêté muni d'un portefeuille rempli de lettres adressées aux principaux émigrés.

Quelques députés avaient demandé l'ouverture de ces lettres, comme pouvant jeter un grand jour sur les conspirations qui se tramaient dans l'ombre ; mais Duport et Camus s'élevèrent contre cette politique inquisitoriale, *maladie honteuse et incurable des gouvernements despotiques, mais indigne de la franchise et de la loyauté d'un peuple libre*. Vainement le député Gouy d'Arcy voulut-il établir une distinction des cas où les lettres pouvaient être ouvertes. Mirabeau, traitant cette grande question avec sa supériorité accoutumée, demanda si c'était à un peuple qui voulait devenir libre à emprunter les maximes et les procédés de la tyrannie. « Peut-il lui convenir, s'écria-t-il, de blesser la morale après avoir été si longtemps victime de ceux qui la violèrent?.... Qu'apprendrons-nous par la honteuse inquisition des lettres? de viles et sales intrigues, des anecdotes scandaleuses, de misérables frivolités. Croit-on que les complots circulent par les courriers ordinaires?..... C'est donc sans aucune utilité qu'on violerait les secrets de famille, le commerce des absents, les confidences de l'amitié, la confiance entre les hommes. »

Mirabeau entraîna la décision de l'assemblée : le respect pour la morale publique l'emporta sur le besoin de sécurité ; et le décret qui fut rendu, en respectant l'inviolabilité du secret des lettres, proclama ce principe, que la saine morale doit toujours être la base d'une véritable politique. Honneur aux gouvernements qui, comme ces anciens Grecs que nous admirons tant sans jamais les imiter en rien, préfèrent l'honnête à l'utile! Ceux-là s'appuient sur des bases éternelles, et si toutes nos assemblées nationales eussent professé les mêmes principes, la liberté des peuples, qu'elles auraient fondée sur la morale, eût été impérissable.

CHAPITRE VII.

Retour de Necker au ministère.—Son triomphe à Paris.—Opposition qu'éprouve l'amnistie proposée par ce ministre.— Il perd sa popularité. — L'assemblée cherche à s'opposer aux excès du peuple. — Nouveau ministère. — Célèbre nuit du 4 *août* 1789. — Suppression des droits féodaux, des dîmes, des privilèges. — Grand abattis fait dans la forêt des abus. — Louis XVI est proclamé le restaurateur de la liberté.

Pendant que l'assemblée nationale rendait ainsi hommage aux vrais principes, et qu'elle s'occu-

pait des moyens de rétablir l'ordre et la tranquillité, Necker, ce ministre devenu si populaire, parce qu'il s'était montré toujours favorable aux vœux de la nation, rentrait de son court exil, et son retour à Paris était un véritable triomphe.

En quittant Versailles pour obéir aux ordres du roi, Necker avait laissé la famille Polignac toute-puissante à la cour : par une de ces vicissitudes auxquelles les courtisans sont souvent exposés, cette famille fut la première que Necker rencontra en rentrant en France. Les Polignac fuyaient à leur tour, et Necker retournait, au bout de quinze jours, prendre sa place au ministère. Ce fut par cette famille que Necker sut ce qui était arrivé en France depuis son départ; et tout ce qu'on lui racontait lui paraissait fabuleux.

Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'on ne lui avait appris qu'une partie de ce qui s'était passé à Versailles et à Paris. La situation où il trouva les provinces qu'il dut traverser lui révéla la grande révolution qui s'était opérée. Necker arriva au milieu du mouvement de tous les esprits. Tout Versailles et tout Paris s'émurent à son approche. Il fut en apparence parfaitement accueilli du roi, de toutes les personnes qui étaient restées près de lui, et même de la reine, qui lui dit : « Monsieur, le vœu de la nation vous rappelle ici, je vous y vois avec le plus grand plaisir; en 1781, j'avais quelques préventions contre vous, sans cesser de vous estimer; à trente ans passés, on pense, on juge bien différemment qu'à vingt-cinq. »

Après avoir été félicité par tous les corps civils et militaires qui se trouvaient à Versailles, Necker se rendit à l'assemblée nationale pour la remercier des marques d'intérêt et de bonté dont elle l'avait honoré. Le président, le duc de Liancourt, lui répondit que la retraite d'un ministre si digne de la confiance du peuple avait causé un deuil général.

Necker voulut aussi faire son entrée à Paris. Il partit au bruit de la musique des gardes françaises; les milices de Versailles et de Sèvres composaient son brillant cortége. On avait aussi disposé sur la route des piquets de dragons. Une multitude immense l'attendait à la barrière de la Conférence : une garde nombreuse de citoyens environna sa voiture. Ce n'était plus cet air sombre avec lequel les Parisiens avaient conduit Louis XVI à l'Hôtel-de-Ville; tout Paris paraissait ivre de joie, hommes, femmes, enfants, tous accouraient sur son passage; les uns lui présentaient des bouquets, lui offraient des couronnes; les autres couvraient de baisers les mains de madame Necker; tous appelaient Necker le père du peuple, le sauveur de la nation, et l'air retentissait des cris de *vive Necker! vive la nation!* En ce moment Necker savoura avec délices les hommages de tout un peuple, et dut se croire en effet le seul homme capable de faire le bonheur des Français. Il ne tarda pas à être convaincu de son impuissance, et à reconnaître que quinze jours d'absence avaient suffi pour le rendre étranger à la situation des choses.

Les électeurs et les députés de la commune étaient assemblés à l'Hôtel-de-Ville, où Necker fut reçu au milieu des applaudissements et des transports de joie que son retour causait réellement. Le maire, Bailly, et le président du bureau des électeurs, Moreau de Saint-Méry, lui dirent les choses les plus flatteuses et les plus propres à enivrer un homme aussi sensible aux louanges que Necker l'était. Ce président présenta la nouvelle cocarde à madame Necker, en lui disant : *Ces couleurs vous sont chères; ce sont celles de la liberté.* Necker répondit aux électeurs comme il avait répondu à la commune; et, leur supposant des pouvoirs qu'ils n'avaient pas, puisque chaque jour ils étaient eux-mêmes menacés par le peuple, il leur demanda avec instance le pardon du général Besenval, qu'on venait d'arrêter dans les environs de Paris. « Je demande à genoux, s'écria Necker dans un moment de sensibilité qui faisait honneur à son cœur, que l'on n'exerce ni envers M. de Besenval ni envers personne, aucune rigueur semblable en aucune manière à celles qu'on m'a racontées. Au nom de Dieu, messieurs, plus de jugements, plus de proscriptions, plus de scènes sanglantes. »

Ces supplications d'un ministre cher au peuple entraînèrent l'assemblée, et la salle retentit des cris : *Grâce! pardon! amnistie!* Aussitôt M. de Clermont-Tonnerre propose à l'assemblée de prendre sur-le-champ un arrêté relatif à l'amnistie qui venait d'être proclamée : il fut rédigé et adopté sans discussion.

L'assemblée y déclarait, au nom des habitants de cette capitale, qu'elle pardonnait à tous ses ennemis; qu'elle proscrivait tout acte de violence contraire à son arrêté, et qu'elle regarderait désormais comme les seuls ennemis de la nation, ceux qui, par leurs excès, troubleraient la tranquillité publique.

Quand on présenta cet arrêté à Bailly pour le signer, il s'y refusa, parce qu'il regardait cet acte comme déplacé, inconstitutionnel et dangereux : selon lui, il n'appartenait ni aux électeurs, ni à la commune de Paris de prononcer une amnistie en faveur des ennemis de la nation. L'événement justifia les craintes de Bailly.

Cependant Necker se retira entouré du même cortége, après avoir reçu du peuple, rassemblé sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, les témoignages éclatants de l'allégresse publique. Il croyait avoir rétabli l'ordre par sa proposition d'amnistie; mais il fut cruellement désabusé.

A peine l'arrêté qui proclamait cette amnistie fut-il connu dans Paris, qu'on l'attaqua de toutes parts. Le Palais-Royal déclara que les électeurs étaient sans caractère pour accorder une amnistie; que la nation tout entière ayant été offensée, et ayant failli d'être la victime des complots des ennemis du bien public, elle seule avait le droit de faire grâce; que ce n'était pas dans ce moment où l'on était environné de dangers, de conspirations, de projets de vengeance, qu'il fallait, par une imprudente amnistie, rappeler au milieu de Paris les ennemis du peuple, les conspirateurs contre la liberté.

Mirabeau, qui, en ce jour, fut peut-être jaloux de l'immense popularité de Necker, et qui était fâché de ne pas avoir été compris dans le nouveau ministère, voulut se montrer conséquent avec le langage qu'il avait tenu à la tribune. Il se rendit au district de l'Oratoire, et y parla contre l'amnistie avec tant de force, que ce district prit un arrêté pour infirmer l'acte de pardon des électeurs, et envoya des députés à Vilnos, pour s'opposer à l'élargissement du baron de Besenval. L'arrêté de ce district fut aussitôt communiqué aux autres cinquante-neuf, qui y adhérèrent tous. On fit plus, on insinua au peuple que Necker sacrifiait la cause de la liberté aux intérêts de son ambition; qu'il voulait soustraire Besenval au supplice, afin de se ménager la faveur d'un parti puissant, et qu'il avait promis à la reine l'élargissement de Besenval et la rentrée de tous les exilés.

Jamais impression ne fut plus avidement reçue, ni plus rapidement propagée. Paris se souleva : on battit la générale; on arracha les placards qui proclamaient l'amnistie; et cette même population qui, le matin, avait tant crié : *Vive Necker!* l'aurait peut-être immolé, le soir, si elle l'eût eu en son pouvoir.

Ce fut en vain que les électeurs, effrayés de ce mouvement général prévu par Bailly, envoyèrent des députations pour calmer les esprits; ils furent obligés de prendre un nouvel arrêté interprétatif de celui qui proclamait l'amnistie générale. L'assemblée des électeurs déclara qu'en exprimant un sentiment de pardon et d'indulgence envers ses ennemis, elle n'avait point entendu prononcer la grâce de ceux qui seraient prévenus, accusés ou convaincus du crime de lèse-nation; mais seulement annoncer que les citoyens ne voulaient désormais agir et punir que par les lois. L'assemblée annonça qu'elle n'avait jamais cru ni pu croire avoir le droit de rémission.

Necker fut vivement affecté de cette première atteinte portée à sa popularité : elle lui prouva qu'il existait contre lui, dans la révolution même, un parti puissant; et, après s'être plaint à ses amis, il s'écria : *Mon bonheur n'a guère duré!*

L'explication donnée par les électeurs n'ayant pas calmé l'irritation, ils s'adressèrent à l'assemblée nationale, pour lui demander les moyens de rétablir la tranquillité. En même temps, le district des Blancs-Manteaux envoyait ses députés à la barre de l'assemblée pour y désavouer l'arrêté d'amnistie.

Mirabeau censura vivement la conduite des électeurs, qui, *sans pouvoirs, n'étaient qu'un club d'individus*, et dont le zèle surabondant avait excité ce mécontentement. Il demanda la séparation de ces électeurs, s'ils ne se retiraient pas d'eux-mêmes. Mirabeau était injuste et de mauvaise foi, car, au moment où il parlait, l'assemblée des électeurs, à laquelle la ville de Paris devait de la reconnaissance, n'existait plus : elle s'était dissoute la veille, après avoir voté un buste à Necker et à Bailly, et une médaille à Moreau de Saint-Méry.

L'amnistie trouva peu d'approbateurs dans l'assemblée nationale; Garat fut le seul qui la défendit chaleureusement; il fit à ce sujet un très-beau discours, qui donna la mesure de son talent. L'assemblée déclara qu'elle persistait dans ses précédents arrêtés relatifs à la responsabilité des ministres et agents du pouvoir exécutif, à l'établissement d'un comité destiné à recueillir les indications, instructions et renseignements qui pourraient lui être envoyés, et à l'érection d'un tribunal qui prononcerait. Elle arrêta, en outre, que le baron de Besenval serait mis en lieu sûr.

Cet arrêté ne pouvait pas plaire à Necker, dont il détruisait l'ouvrage; mais il était sage et nécessaire. L'assemblée nationale voulait sincèrement l'ordre, car elle regardait le désordre comme un obstacle à ses travaux.

Toutefois, les mesures que l'assemblée nationale avait pu indiquer aux nouvelles autorités communales pour empêcher les excès auxquels le peuple se portait contre les personnes désignées comme *aristocrates*, et contre leurs maisons et propriétés, n'avaient produit aucun résultat satisfaisant. Le peuple continuait à incendier les châteaux, et surtout les chartriers, afin de détruire les titres seigneuriaux et anéantir les restes de la féodalité. La dénomination d'*aristocrate* était devenue un titre de proscription tel qu'on ne prononçait jamais ce mot sans l'accompagner de celui de l'effroyable *lanterne* : non-seulement le peuple des campagnes incendiait les châteaux de tous ceux qu'on lui désignait sous cette fatale dénomination d'*aristocrates*, mais encore il se portait contre eux à des excès graves.

« Le peuple, disaient ceux qui applaudis-

saient à ces excès, se venge de plusieurs siècles de souffrance et d'esclavage. » Pourtant, ce n'était pas ainsi que l'assemblée constituante voulait que les Français jouissent de la liberté : aussi attendait-elle avec impatience le rapport qui devait lui être fait par son comité spécial, chargé de lui proposer les moyens propres à ramener le calme dans tous les lieux agités, et à faire respecter les propriétés et la vie des citoyens.

Le 3 août, ce comité proposa enfin une proclamation, dont l'assemblée ne fut pas satisfaite. Elle chargea son comité de rédaction de lui en présenter une autre, basée sur les mêmes principes.

En attendant, elle s'occupa, pour la seconde fois, de la déclaration des droits de l'homme. Mais la délibération fut encore interrompue par un message du roi, qui annonçait à l'assemblée comme une preuve de son désir d'entretenir avec elle la plus constante et la plus amicale harmonie, le choix qu'il avait fait de trois de ses membres pour le ministère. L'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, était nommé garde des sceaux ; l'archevêque de Vienne avait la feuille des bénéfices, et M. de la Tour-du-Pin avait le portefeuille de la guerre. Necker, M. de Montmorin et M. de Saint-Priest, ministres avant la séance royale, complétaient, avec le maréchal de Beauveau, qui faisait aussi partie du conseil, le nouveau ministère. Ces nominations firent peu de sensation, parce qu'en ce moment l'assemblée nationale était tout, et le ministère peu de chose ; aussi tous les regards de la France et de l'Europe étaient-ils fixés sur elle.

La nouvelle rédaction de la proclamation devait être soumise à l'assemblée dans la séance du 4 août au soir ; et, comme rien n'était à l'ordre du jour, cette séance paraissait devoir être consacrée à ce seul objet. On ne s'attendait guère qu'une motion imprévue rendrait cette séance la plus intéressante de toutes celles qui avaient eu lieu jusqu'à ce jour.

A huit heures du soir, Target, rapporteur de la commission de rédaction, lut à l'assemblée un nouveau projet de proclamation conçu dans les termes les plus propres à ramener la tranquilité, à assurer le règne des lois, et à faire exécuter ses propres décrets.

On allait discuter cette déclaration, lorsque le vicomte de Noailles demanda la parole pour proposer une mesure qui, suivant lui, pouvait seule ramener dans les provinces la paix troublée par le juste mécontentement du peuple, accablé sous le poids des charges les plus exorbitantes. Le moyen aussi généreux qu'inattendu qu'exposa le vicomte de Noailles excita d'abord dans l'assemblée un mouvement de surprise qui insensiblement prit le caractère du plus vif enthousiasme.

« Le but de l'arrêté que vous venez d'entendre, dit M. de Noailles, est de calmer l'effervescence des provinces ; d'assurer la liberté publique et de confirmer les propriétaires dans leurs véritables droits. Mais comment peut-on espérer d'y parvenir, sans connaître quelle est la cause de l'insurrection qui se manifeste dans le royaume ? et comment y remédier sans appliquer le remède au mal qui l'agite ?

» Les communautés ont fait des demandes. Ce n'est pas une constitution qu'elles ont désirée ; elles n'ont formé ce vœu que dans les bailliages. Qu'ont-elles demandé ? que les droits d'aide fussent supprimés ; qu'il n'y eût plus de subdélégués ; que les droits seigneuriaux fussent allégés ou échangés.

» Les communautés voient, depuis trois mois, leurs représentants s'occuper de ce que nous appelons, et qui est en effet, la chose publique. Mais la chose publique leur paraît être surtout la chose qu'elles désirent et qu'elles souhaitent ardemment d'obtenir.

» D'après tous les différends qui ont existé entre les représentants de la nation ; les campagnes n'ont connu que les gens armés par elles, qui sollicitaient leur bonheur, et les personnes puissantes qui s'y opposaient. Qu'est-il arrivé dans cet état de choses ? Elles ont cru devoir s'armer contre la force, et aujourd'hui elles ne connaissent plus de frein. Aussi résulte-t-il de cette disposition que le royaume flotte entre l'alternative de la destruction de la société, ou d'un gouvernement qui sera admiré de toute l'Europe.

» Comment établir ce gouvernement ? par la tranquillité publique. Comment l'espérer cette tranquillité ? en calmant le peuple, en lui montrant qu'on ne lui résiste que dans ce qu'il est intéressant pour lui de conserver. Pour parvenir à cette tranquillité si nécessaire, je propose 1° qu'il soit dit que les représentants de la nation ont décidé que l'impôt sera payé par tous les individus du royaume, dans la proportion de leurs revenus ; 2° que toutes les charges publiques seront à l'avenir également supportées par tous ; 3° que tous les droits féodaux sont rachetables par les communautés, en argent, ou échangés sur le prix d'une juste estimation, c'est-à-dire d'après le revenu d'une année commune prise sur dix années de revenus ; 4° que les corvées seigneuriales, les mainmortes et autres servitudes pareilles sont détruites sans rachat. »

Cet appel, fait à la générosité de la noblesse, est entendu de l'assemblée ; déja l'on prévoit les nombreux sacrifices qui vont être faits à la tran-

quillité publique et au bonheur de la masse des citoyens. Le duc d'Aiguillon demande la parole, et seconde, en ces termes, les efforts du vicomte de Noailles :

« Messieurs, dit-il, il n'est personne qui ne gémisse des scènes d'horreur dont la France offre le spectacle. Cette effervescence des peuples, qui a affermi la liberté lorsque des ministres coupables voulaient nous la ravir, est un obstacle à cette même liberté dans le moment présent où les vues du gouvernement semblent s'accorder avec nos désirs pour le bonheur public.

» Ce ne sont pas seulement des brigands qui, à main armée, veulent s'enrichir au sein des calamités : dans plusieurs provinces, le peuple tout entier forme une espèce de ligue pour détruire les châteaux, pour ravager les terres, et surtout pour s'emparer des chartriers, où les titres des propriétés féodales sont en dépôt. Il cherche enfin à secouer un joug qui, depuis tant de siècles, pèse sur sa tête ; et, il faut l'avouer, messieurs, cette insurrection, quoique coupable, car toute agression violente l'est, peut trouver son excuse dans les vexations dont il est la victime. Les propriétaires des fiefs, des terres seigneuriales, ne sont que bien rarement coupables des excès dont se plaignent leurs vassaux ; mais leurs gens d'affaires sont souvent sans pitié ; et le malheureux cultivateur, soumis au reste barbare des lois féodales qui existent encore, gémit de la contrainte dont il est la victime. Ces droits, on ne peut le dissimuler, sont une propriété, et toute propriété est sacrée ; mais ils sont onéreux au peuple, et tout le monde convient de la gêne qu'ils lui imposent.

» Dans ce siècle de lumières, où la saine philosophie a repris son empire ; à cette époque fortunée où, réunis pour le bonheur public, et dégagés de tout intérêt personnel, nous allons travailler à la régénération de l'état, il me semble, messieurs, qu'il faudrait, avant d'établir cette constitution si désirée que la nation attend, il faudrait, dis-je, prouver à tous les citoyens que notre intention, notre vœu, est d'aller au-devant de leurs désirs, et d'établir le plus promptement possible cette égalité de droits qui doit exister entre tous les hommes, et qui peut seule assurer leur liberté. Je ne doute pas que les propriétaires des fiefs, les seigneurs des terres, loin de se refuser à cette vérité, ne soient disposés à faire à la justice le sacrifice de leurs droits. Ils ont déjà renoncé à leurs privilèges, à leurs exemptions pécuniaires. Dans ce moment, on ne peut demander la renonciation pure et simple à leurs droits féodaux ; ces droits sont leurs propriétés ; ils sont la seule fortune de plusieurs particuliers, et l'équité défend d'exiger l'abandon d'aucune propriété sans accorder une juste indemnité au propriétaire qui cède l'agrément de sa convenance à l'avantage public. D'après ces puissantes considérations, messieurs, et pour faire sentir au peuple que vous vous occupez efficacement de ses plus chers intérêts, mon vœu serait que l'assemblée nationale déclarât que les impôts seront supportés également par tous les citoyens, en proportion de leurs facultés, et que désormais tous les droits féodaux des fiefs et terres seigneuriales seront rachetés par les vassaux de ces mêmes fiefs et terres, s'ils le désirent ; que le remboursement sera porté au denier fixé par l'assemblée ; et j'estime, dans mon opinion, que ce doit être au denier trente, à cause de l'indemnité à accorder. »

Cette proposition nouvelle, et plus large encore que la précédente, est accueillie avec joie par l'assemblée. Alors un député de la sénéchaussée de Neveu, en Basse-Bretagne, Leguen de Kerendal, propriétaire et cultivateur, paraît à la tribune, vêtu d'un habit de paysan, et présente, dans le discours suivant, le tableau des abus odieux de la féodalité dans les campagnes :

« Messieurs, une grande question nous a agités aujourd'hui ; la déclaration des droits de l'homme et du citoyen a été jugée nécessaire. L'abus que le peuple fait de ces mêmes droits vous presse de les expliquer et de poser d'une main habile les bornes qu'il ne doit pas franchir : il se tiendra sûrement en arrière.

» Vous eussiez prévenu l'incendie des châteaux, si vous aviez été plus prompts à déclarer que les armes terribles qu'ils contenaient, et qui tourmentaient les peuples depuis tant de siècles, allaient être anéanties par le rachat forcé que vous en eussiez ordonné.

» Le peuple, impatient d'obtenir justice, et las de l'oppression, s'empresse à détruire ces titres, monuments de la barbarie de nos pères.

» Soyons justes, messieurs ; qu'on nous apporte ici ces titres qui outragent non-seulement la pudeur, mais l'humanité même ; qu'on nous apporte ces titres qui humiliaient l'espèce humaine, en exigeant que les hommes soient attelés à une charrette, comme les animaux du labourage ; qu'on nous apporte ces titres qui obligent les hommes à passer les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leurs voluptueux seigneurs !

» Qui de nous, messieurs, dans ce siècle de lumières, ne ferait pas un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins, et ne porterait pas le flambeau pour en faire un sacrifice sur l'autel du bien public ?

» Vous ne ramènerez, messieurs, le calme dans

la France agitée, que quand vous aurez promis au peuple que vous allez convertir en prestation en argent, rachetable à volonté, tous les droits féodaux quelconques; que les lois que vous allez promulguer anéantiront jusqu'aux moindres traces dont il se plaint justement. Dites-lui que vous connaissez l'injustice de ces droits, acquis dans des temps d'ignorance et de ténèbres.

» Pour le bien de la paix, hâtez-vous de donner ces promesses à la France. Un cri général se fait entendre, vous n'avez pas un moment à perdre; un jour de délai occasionne de nouveaux embrasements; la chute des empires est annoncée avec moins de fracas: ne voulez-vous donc donner des lois qu'à la France dévastée?

» En établissant les droits de l'homme, il faut convenir de la liberté. Plusieurs membres de cette assemblée trouvent inutile de traiter des droits de l'homme; ils disent qu'ils existent dans le cœur, que le peuple les sent; mais qu'il ne faut les lui faire connaître que d'une manière simple et à la portée de tous. Les droits de l'homme ont été jugés être les préliminaires de la constitution; ils tendent à rendre les hommes libres: pour qu'ils le soient, il faut convenir qu'il n'y a qu'un peuple, une nation libre et un souverain; il faut convenir des sacrifices de la féodalité nécessaires à la liberté et à une bonne constitution; autrement, s'il existe des droits de champarts, des chefs-rentes, des fiscalités, des greffiers, des droits de moute, nous verrons toujours exercer la tyrannie de l'aristocratie et du despotisme; la société sera malheureuse. Nous ne ferons enfin de bonnes lois qu'en nous organisant sur un code qui exile l'esclavage. »

Ce discours excite des applaudissements redoublés, dont le bruit ne permet point d'entendre quelques murmures de plusieurs députés de la noblesse, qui révoquent en doute la vérité de toutes les assertions de l'orateur. A peine a-t-il quitté la tribune, que plusieurs députés demandent successivement la parole. Legrand, député du Berri, distingue d'une manière précise et lumineuse les différents droits féodaux.

« Ils sont, dit-il, de trois sortes: ou purement personnels, ou purement réels, ou mixtes. Les premiers, tels que les mainmortes, la taillabilité, les corvées, sont tout à la fois vicieux dans leur origine, contraires aux droits imprescriptibles de l'homme, et par conséquent tellement injustes qu'en ordonner le rachat serait, non-seulement une imprudence, mais une injustice. Quant aux droits réels, tels que le cens, les rentes et redevances en grains, non-seulement il faut les déclarer rachetables, mais encore ordonner que les rentes solidaires pourront être rédimées en entier par un des coobligés, qui aura alors son recours contre les autres intéressés, suivant leur portion. Les droits mixtes, tels que les banalités, participant de la nature des deux autres classes, il est évident que leur rachat doit être fait à un moindre taux que les droits purement réels. »

Lapoule, député de la Franche-Comté, s'attache ensuite à compléter le tableau présenté par Leguen de Kérendal. Son discours produit le plus grand effet: il parle de la mainmorte, tant réelle que personnelle; de l'obligation imposée à quelques vassaux de nourrir les chiens de leurs seigneurs, et de cet horrible droit, relégué sans doute depuis des siècles dans les poudreux monuments de la barbarie de nos pères, par lequel le seigneur était autorisé, dans certains cantons, à faire éventrer deux de ses vassaux à son retour de la chasse, pour se délasser en mettant les pieds dans le corps sanglant de ces malheureux... (Un cri d'horreur et d'indignation se fait entendre; quelques membres de la noblesse accusent l'orateur d'exagération, et lui demandent la preuve de cette assertion. Les murmures en sens divers et l'émotion dont est pénétré Lapoule ne lui permettent pas d'achever cette affreuse peinture.)

Dupont de Nemours, craignant l'effet d'une abolition absolue et rapide de tant d'institutions existantes, expose le désordre universel où se trouve le royaume, à raison de l'inaction de tous les agents du pouvoir. Il fait sentir qu'aucune société politique ne peut exister sans lois et sans tribunaux pour garantir la liberté, la sûreté des personnes et la conservation des propriétés. Il insiste sur la nécessité de maintenir les lois, quoiqu'imparfaites, qui avaient pour objet la conservation de l'ordre général. Il représente que les anciens tribunaux existent de droit comme de fait, tant qu'ils ne sont pas supprimés; qu'il n'est possible aux représentants de la nation de réformer la législation qu'après qu'ils auront déterminé, par la constitution même, de quelle manière les lois nouvelles devront être proposées, adoptées et exécutées, et qu'il est très-nécessaire que le calme, la paix et la justice, rétablis dans tout l'empire, dispensent l'assemblée nationale de toute autre sollicitude que celle qui est inséparable du soin dont elle est occupée, de choisir et d'arrêter les éléments de cette constitution sage et durable. En conséquence, il propose de déclarer que tout citoyen est obligé d'obéir aux lois, en respectant la liberté, la sûreté et la propriété des autres citoyens; que les tribunaux doivent agir sans cesse pour l'exécution de ces lois; et qu'il est enjoint par elles, comme par le vœu des représentants de la nation, aux milices bourgeoises et à tous les corps militaires, de prêter main-forte pour le

rétablissement de l'ordre et de la paix, et pour la protection des personnes et des biens, toutes les fois qu'ils en seront requis par les municipalités et par les magistrats civils.

Le marquis de Foucault prend la parole au nom de la noblesse : « A-t-on pensé, dit-il, faire un vain appel à notre générosité? C'est sur nous principalement que vont porter les sacrifices par lesquels on veut rappeler l'ordre dans le royaume. Eh bien! il faut qu'on sache que nul de nous ne prétend s'y refuser. Autant on est sûr de trouver en nous une constance inébranlable pour soutenir l'autorité royale, ébranlée dans ses fondements, autant on est sûr de nous voir courir au-devant des sacrifices qui nous seront personnels. Je demande seulement que cette partie de la noblesse française dont la fortune s'alimente, se relève et s'accroît par les faveurs de la cour, supporte la plus grande des charges qui vont nous être imposées. »

Le duc de Guiche et le duc de Mortemart, répondant à l'interpellation de M. de Foucault, déclarent que toute la partie de la noblesse désignée par le préopinant s'estimera heureuse d'alléger le fardeau de ceux qui, vivant dans une honorable indépendance, n'ont point de part aux bienfaits du roi.

Ce discours augmente encore l'enthousiasme de l'assemblée. Une foule de propositions, dans lesquelles chaque député rivalise de générosité, se succèdent rapidement et sont accueillies par acclamations.

Le vicomte de Beauharnais demande l'égalité des peines, et l'admissibilité à tous les emplois.

Cotin, député des communes, représente le peuple gémissant sous la tyrannie des agents inférieurs des justices seigneuriales; il en demande l'extinction, ainsi que celle de tous les débris du régime féodal, qui écrasaient encore l'agriculture dans un grand nombre de provinces, comme la dîme la ruinait dans toutes.

Le duc du Châtelet, en témoignant son regret d'avoir été prévenu dans les propositions du rachat des droits féodaux, appuie la proposition du vicomte de Noailles et du duc d'Aiguillon. Il s'attache à prouver que le rachat n'est pas moins avantageux aux seigneurs qu'aux vassaux eux-mêmes, et ajoute qu'il serait à désirer que, dans ce jour mémorable, les dîmes en nature de tout genre pussent être converties en redevances pécuniaires et rachetables à volonté, suivant la proportion qui en sera réglée.

Le vicomte Matthieu de Montmorency propose de décréter sur-le-champ toutes les motions qui viennent d'être faites.

Chapelier, président, fait lire le règlement qui ordonne d'aller aux voix lorsqu'il ne se présente plus personne pour parler contre une motion. « Cependant, ajoute-t-il, aucun de messieurs du clergé n'ayant eu encore la faculté de se faire entendre, je me reprocherais de mettre fin à cette intéressante discussion, avant que ceux d'entre eux qui désireraient parler aient fait connaître leurs sentiments. »

Alors M. de Lafare, évêque de Nancy, se lève, pour répondre à l'espèce d'invitation du président, et s'exprime en ces termes :

« Accoutumés à voir de près la misère et la douleur des peuples, dit-il, les membres du clergé ne forment pas de vœux plus ardents que ceux de les voir cesser; le rachat des droits féodaux était réservé à la nation, qui veut la liberté. Les honorables membres qui ont déjà parlé n'ont demandé le rachat que pour les propriétaires. Je demande que, si le rachat est accordé, il ne tourne pas au profit du seigneur ecclésiastique, mais qu'il soit fait des placements, utiles pour les bénéfices mêmes, afin que leurs administrateurs puissent répandre des aumônes abondantes sur l'indigent. »

M. de Lubersac, évêque de Chartres, succède à M. de Lafare : il exprime le regret de n'avoir pas prévu plus tôt que le jour des sacrifices politiques était enfin arrivé; il approuve tous ceux qui ont été proposés, et demande qu'on y joigne ceux des droits de chasse. Ce respectable prélat représente l'absurdité tyrannique de ces lois, qui forcent le cultivateur à rester spectateur tranquille du ravage de ses récoltes, et le condamnent à des peines barbares, si, en obéissant au mouvement de la nature, il cherche à détruire les animaux qui lui nuisent avec des armes innocentes.

Ces deux discours excitent un nouveau mouvement d'enthousiasme dans l'assemblée. Le clergé se lève pour appuyer la proposition de l'évêque de Chartres. Les applaudissements sont si vifs et si répétés que la séance reste un moment suspendue. La noblesse se livre à un redoublement de générosité.

Custine propose de s'occuper de suite de l'arrêté et des motions. Le comte de Castellane s'écrie que ce n'est pas le moment de fixer la valeur des rachats, et qu'il ne s'agit que de déclarer que tous les droits féodaux seront remboursés sur des tarifs qui seront dressés plus tard.

« Il n'y a qu'un vœu de notre part, ajoute le duc de Mortemart, c'est de ne pas retarder les décrets que vous voulez rendre. »

Quand le calme est rétabli, Le Pelletier de Saint-Fargeau demande une explication relativement aux taxes dont le clergé et la noblesse offrent de partager le fardeau. « Nous donnons au peuple

une espérance, dit-il, offrons-lui une réalité; nous avons ordonné que provisoirement les impôts continueraient d'être payés comme ils l'ont été jusqu'à présent, c'est-à-dire que nous avons réservé au clergé et à la noblesse le bénéfice de leurs exemptions, jusqu'à ce qu'elles aient été expressément révoquées. Pourquoi tarderions-nous à prononcer cette révocation dont presque tous nos cahiers nous font une loi? Je propose que, non-seulement dès les six derniers mois de l'année, mais dès le commencement, tous les privilégiés, sans exception, supportent leur part proportionnelle des impositions publiques; et, en attendant que cette assemblée ait établi les principes d'après lesquels la généralité des taxes sera payée, je suis d'avis qu'on renvoie aux assemblées provinciales, aux assemblées des départements et aux municipalités le soin de faire les évaluations nécessaires, et de régler les contributions de la manière la plus équitable.

Cette proposition est suivie d'une foule d'autres.

Derichez propose la justice gratuite pour tout le royaume, et la suppression de la vénalité des charges.

Le comte de Virieu demande la suppression du droit de colombier. « Comme Catulle, dit-il, je regrette de n'avoir à offrir en sacrifice qu'un moineau. »

Le duc La Rochefoucauld-Liancourt demande l'affranchissement des serfs dans tout le royaume, et l'adoucissement du sort des esclaves dans les colonies : il prie l'assemblée de s'occuper de cet objet avant la fin de la session.

Thibault, curé de Souppes, offrant au nom de ses confrères le denier de la veuve, demande qu'il leur soit permis de sacrifier leur casuel.

Duport s'oppose à cette motion, et demande, au contraire, que les portions congrues des curés soient accrues : il motive son opinion sur l'utilité et le patriotisme de cette classe du clergé. L'assemblée se prononce unanimement pour cette motion.

M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, dépeignant avec énergie les maux de la féodalité, insiste sur la nécessité de prévenir son retour par la prohibition de toute convention féodale que la misère pourrait dicter aux paysans. L'orateur rappelle les maux, non moins effrayants, que l'extension arbitraire des impôts, et surtout des droits de la gabelle et des aides, a produits dans le royaume. Il en demande la suppression.

Un autre genre de sacrifices succède aux précédents. Les provinces suivent l'exemple de la noblesse et du clergé, en renonçant à leurs priviléges, chartes, franchises et capitulations.

Le comte d'Agoult et M. de Blacons, députés du Dauphiné, proposent les premiers cette renonciation. Ils émettent le vœu que toutes les provinces suivent leur exemple.

Plusieurs députés de Bretagne demandent la parole; mais le président, Chapelier, les prévient. Il se félicite de trouver une si belle occasion de faire connaître le vœu de sa province, vœu qui tend à renoncer à tous les priviléges, dans l'attente du bonheur que la constitution prochaine promet à la France entière.

Les députés de la Provence déclarent faire le même abandon; ils se réservent toutefois de le communiquer à leurs commettants. Ceux de Sémur imitent le même exemple.

Le baron Marguerite, au nom des députés du Languedoc, prend la parole :

« Quoique nos mandats, dit-il, ne nous autorisent pas à renoncer aux priviléges particuliers de la province, assurés néanmoins des vœux de nos commettants, et de la haute estime que leur doit inspirer l'exemple des autres provinces, nous nous empressons de déclarer à l'assemblée que, dans tous les temps, leurs commettants aimeront à se conformer à leurs décrets, qu'ils souscriront aux établissements généraux que la sagesse leur inspirera pour l'administration des provinces, et qu'ils s'estimeront heureux de se lier, par de pareils sacrifices, à la prospérité générale de l'empire. »

L'évêque d'Uzès, élevant la voix au milieu des cris de joie qui retentissent dans la salle, reconnaît en ces termes les droits de la nation sur les biens du clergé : « Il me serait bien doux, dit-il, d'être possesseur d'une terre pour en faire le sacrifice, en la remettant entre les mains de ses habitants; mais nous avons reçu nos titres et nos droits des mains de la nation, qui seule peut les détruire. Nous ne sommes pas les représentants du clergé; nous assistons aux états de la province à des titres particuliers, et nous n'en avons d'autres que celui de dépositaires passagers. Nous ferons ce que l'assemblée nationale statuera sur ce point, et nous nous livrons à sa sagesse. »

Les évêques de Nîmes et de Montpellier adhèrent à la déclaration de l'évêque d'Uzès. Le premier ajoute la demande expresse de l'exemption des impôts et charges en faveur des artisans et des manœuvres qui n'ont aucune propriété.

Le duc de Castries, représentant de la vicomté de Paris, donne sa démission de la baronnie du Languedoc entre les mains de la nation.

MM. Latour-Maubourg, d'Estourmel et de Lameth renoncent aux baronnies qu'ils possèdent dans l'Artois, et qui donnent entrée aux états de cette province.

Les communes de Lyon et de Marseille renoncent à leurs priviléges.

Une foule d'autres renonciations du même genre se succèdent sans interruption.

Un député d'Amont rappelle à l'assemblée les vœux de son bailliage pour la suppression de la vénalité des charges de magistrature, offrant, au nom de ses commettants, de les rembourser dans quatre années successives.

Cette proposition est reçue avec transport. Plusieurs membres demandent hautement la suppression des parlements, lorsqu'un des secrétaires, Fréteau, saisit cette occasion pour offrir aux représentants de la nation l'hommage des cours de justice. « Après le sacrifice si noble, dit-il, que le roi a fait de son ancienne prérogative relativement à la législation exclusive de la France, prérogative presque consacrée par la jouissance dans laquelle nos monarques s'étaient maintenus à cet égard pendant huit siècles, et même les princes les plus vertueux, les Louis IX, les Louis XII et les Henri IV, il ne reste rien aux officiers de la cour du roi à offrir à la nation qui soit digne d'elle et de ses glorieux exemples. Les vaines prérogatives des charges, l'hérédité des offices, les *committimus*, la noblesse transmissive, quelques exemptions pécuniaires, tous les droits qui n'intéressent que les individus, et non la nation entière, ne peuvent être d'aucun poids à mes yeux, ni à ceux de mes collègues, ni faire la matière d'un sacrifice vis-à-vis des représentants du peuple français. Tout ce qui est en leur pouvoir, ils l'offrent par mon organe, savoir : un dévouement sans bornes à l'exécution des lois nationales; une étude de tous les jours, et une application infatigable pour en connaître l'esprit, pour en étendre et en assurer l'empire, et surtout pour fonder et affermir dans le cœur des justiciables qui leur seraient assignés le respect profond pour les droits de l'homme qui ont dicté en ce moment aux princes, aux illustres corporations des grandes cités, aux provinces entières, les sacrifices qu'exigent la liberté, la sûreté, l'honneur et la prospérité de tous les habitants du royaume. »

Un député du Beaujolais demande la réforme des lois relatives aux corporations d'arts et métiers; dans lesquelles les maîtrises sont établies, et leur perfectionnement dans le cas où elles ne seraient pas supprimées.

Un autre député propose la liberté religieuse pour les non-catholiques.

Un député de Lorraine demande la suppression des droits perçus par la cour de Rome.

M. de Juigné, archevêque de Paris, saisit ce moment d'enthousiasme pour offrir à l'assemblée un *Te Deum* en actions de grâces pour le rétablissement de la liberté civile et les généreux sacrifices que les représentants de la nation française viennent de faire au bonheur public. Ce qui est accepté par acclamation.

Le duc de Liancourt demande encore qu'une médaille soit frappée pour consacrer cette nuit mémorable, dont le souvenir, dit-il, doit retentir dans la postérité; et l'assemblée adopte également par acclamation la proposition de M. de Liancourt.

Tous les sacrifices ne sont pas encore épuisés. Deux curés, Goulard, curé de Roanne, diocèse de Lyon; et Duvernai, curé de Villefranche, s'approchent du bureau, et demandent l'exécution des lois canoniques contre la pluralité des bénéfices. Prêchant d'exemple, ces deux respectables prélats déclarent qu'ils renoncent à deux bénéfices simples qu'ils possèdent, et ne se réservent que les fonctions pénibles de leur cure. Un troisième curé fait annoncer par un des secrétaires une pareille renonciation : joignant la modestie à la générosité, il cache son nom; et l'assemblée respecte son secret.

L'évêque de Coutances demande la suppression d'un droit perçu au profit des évêques, connu en Normandie sous le nom de *départ*, et, dans quelques diocèses du Midi, sous celui de *voccat*.

Gossuin déclare, au nom de la ville de Bar-le-Duc, qu'elle renonce aux priviléges dont elle jouit depuis plusieurs siècles, relativement à l'exemption de toute imposition.

Biauzat abandonne, au nom de la ville de Clermont-Ferrand, les franchises, les abonnements et priviléges de cette ville.

Le marquis de Gouy propose l'institution d'une fête nationale destinée à célébrer l'anniversaire du 4 août, et qui commencerait à pareille heure que la délibération de cette journée à jamais célèbre.

Un député de la Lorraine demande que le roi soit immédiatement instruit des résolutions prises dans cette séance mémorable.

Enfin, pour terminer cette imposante délibération, Lally-Tolendal se lève et dit : « C'est au milieu de la nation que Louis XII fut proclamé le père du peuple; c'est au milieu de l'assemblée nationale que Louis XVI doit être proclamé le *restaurateur de la liberté française*. »

Cette dernière proposition est votée par acclamation.

A une heure et demie du matin, Chapelier, qui présidait, passe en revue chacune des différentes motions présentées dans la séance, et propose de les sanctionner dans la forme ordinaire des délibérations; mais la rédaction en fut renvoyée à un comité particulier.

Ainsi se termina cette fameuse séance, dans laquelle furent consommées les plus importantes réformes de la révolution ; nuit mémorable où se signalèrent à l'envi la générosité française, et cette pétulance qui fait la base de notre caractère national. Les grands sacrifices qui y furent faits au bonheur de la nation firent jeter les hauts cris aux ennemis du nouvel ordre de choses. Les uns l'appelèrent *la nuit des dupes;* les autres la qualifièrent de *Saint-Barthélemy des propriétés;* un écrivain osa l'appeler *une orgie législative;* et un autre, non moins irrité, écrivit que l'assemblée n'avait cessé d'offrir, durant toute la nuit, l'aspect d'une troupe de gens ivres, placés dans un magasin de meubles précieux, qui cassent et brisent à l'envi tout ce qui se trouve sous leurs mains. Mais il eût été beaucoup plus juste de dire, comme ne cessait de le répéter le député Grégoire, que ce fut *une journée où la liberté, l'égalité et l'humanité firent un grand abattis dans l'immense forêt des abus.* Ajoutons que durant cette nuit mémorable, l'assemblée montra constamment autant de force que de mesure [1].

Toutefois, ces grandes et utiles réformes ne furent pas décrétées par l'assemblée nationale sans que quelques ecclésiastiques et quelques nobles de province ne montrassent des repentirs tardifs. Le marquis de Thiboutot voulut faire déclarer que le *rachat* pouvait seul libérer des redevances féodales ; et l'abbé Gouttes demanda que les fonds provenant du rachat des dîmes fussent placés en fonds de terre, au profit du clergé. Mais Mirabeau soutint que la dîme n'était point une propriété, et qu'elle ne pouvait être considérée que comme une jouissance annuelle : son discours provoqua non plus le rachat, mais l'abolition des dîmes.

Le lendemain, quelques curés déclarèrent qu'ils les remettaient et en faisaient abandon dans les mains de la nation. Une foule d'autres curés se lèvent aussitôt pour adhérer à cette déclaration, et se présentent au bureau pour la signer. Alors l'archevêque de Paris demande la parole.

« Au nom de mes confrères, dit ce prélat, au nom de mes coopérateurs, et de tous les membres du clergé qui appartiennent à cette auguste assemblée, en mon nom personnel, messieurs, nous remettons toutes les dîmes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse. Que l'Évangile soit annoncé, que le culte divin soit célébré avec décence et dignité, que les églises soient pourvues de pasteurs vertueux et zélés, que les pauvres du peuple soient secourus : voilà la destination de nos dîmes. Voilà la fin de notre ministère et de nos vœux. »

[1] On s'est beaucoup récrié sur l'exagération de plusieurs des droits contre lesquels des membres de l'assemblée s'étaient élevés, et l'on a même prétendu que quelques-uns de ces droits impudiques ou inhumains n'avaient jamais existé ; mais l'historien Dulaure a prouvé que, ni le Guen de Kérendal, ni Lapoule, n'avaient exagéré les atrocités qu'ils dénoncèrent ; et que si ces droits honteux et criminels étaient tombés en désuétude, il n'est pas moins vrai qu'ils avaient existé. Voici les preuves que Dulaure nous offre.

« Le Guen de Kérendal veut certainement parler de cette prestation féodale, qui autorisait les seigneurs à ravir aux nouveaux époux les prémices du mariage ; prestation qu'on nommait *marcheta*, *jus cuni; prémice* et *déflorement*, etc. Pendant les siècles de barbarie, que les ignorants appellent le *bon vieux temps*, elle était en usage dans presque toute l'Europe et dans toutes les provinces de la France. Entre mille exemples, je ne citerai que les suivants :

» La sénéchaussée de Guyenne condamna, le 13 juillet 1302, Catherine *Foscarol* et Guillaume de *Bécaron*, à obéir au seigneur de Planquefort, afin qu'il prenne son droit sur la nouvelle épouse, et à faire amende honorable, à genoux, devant ce seigneur, auquel ces deux époux indociles avaient refusé ce droit.

» Les seigneurs ecclésiastiques exerçaient aussi cette tyrannie. L'historien du Quercy dit (tome I, page 132) que les moines de Saint-Théodard de Montauban percevaient cette prestation. Les chapitres d'Amiens, de Macon, de Lyon, etc., en usaient de même envers les jeunes épousées ; mais au quatorzième siècle, ils furent obligés de convertir cette abominable servitude en une prestation pécuniaire.

» Bohérius dit avoir vu, au seizième siècle, un procès intenté à la cour du métropolitain de Bourges, par un curé du Berry, qui réclamait impudemment le droit de coucher la première nuit des noces avec les jeunes mariées de sa paroisse. » (Voyez les Glossaires de Ducange et de Carpentier, au mot *Marcheta;* et les coutumes anglo-normandes, livre IV, tome II, page 240).

» Quant à l'abominable coutume dont le député Lapoule a parlé, ajoute Dulaure, les notions que j'ai recueillies m'obligent à dire qu'elle a existé, mais qu'elle n'a pas été exactement exposée à la tribune de l'assemblée nationale. Elle paraît n'avoir été en vigueur que dans quelques cantons de la Franche-Comté et de la Haute-Alsace ; et ce n'était point au retour de la chasse, ni pour se délasser, que les seigneurs se livraient à cet acte de cruauté. Voici les faits :

» Les comtes de Montjoie, les seigneurs de Mèches et quelques autres de ces cantons, lorsque, suivis de leurs chiens et de leurs serfs, ils chassaient pendant l'hiver, et qu'ils se sentaient les pieds froids, pouvaient, pour se les réchauffer, faire éventrer quelques-uns de ces paysans, et placer les pieds dans leurs entrailles fumantes.

» M. le curé Clerget, député à l'assemblée constituante, dans un ouvrage sur les droits féodaux, intitulé *Cri de la Raison*, publié à Besançon, en 1789, est mon autorité. Voici ce qu'il dit (livre II, chapitre VII) : Il est des seigneurs qui se sont arrogé le droit de faire, pendant l'hiver, à la chasse, éventrer leurs serfs pour se réchauffer les pieds dans leurs entrailles palpitantes.

» M. le comte de....., ajoute-il, plaidait au parlement ; il s'agissait de plusieurs droits féodaux qui lui étaient contestés par ses sujets. Ceux-ci prétendaient que l'abonnement qui avait établi, en faveur du seigneur, les diverses prestations exigées par lui, n'avait plus de valeur, parce que le terme de sa durée était expiré depuis longtemps. L'acte d'abonnement fut produit et sa date vérifiée. On y vit avec horreur que les habitants de.... s'étaient soumis à des corvées à bras, et avaient promis de payer, dans le cours de soixante ans, des redevances en blé et en avoine, à condition que le seigneur, de son côté, renoncerait, pendant le cours de cet abonnement, à son droit de les conduire à la chasse, et de les faire éventrer, en hiver, pour se réchauffer les pieds dans leurs entrailles.

» Le magistrat, rapporteur de ce procès, indigné à la vue de cette pièce, dit au comte, ajoute M. Clerget : *J'ignore comment vos aïeux vous ont acquis un droit si étrange ; mais je sais qu'il rend suspect à mes yeux vos autres droits seigneuriaux.* »

C'était bien là ce que tous les paysans devaient dire à ceux dont les ancêtres s'étaient servis de la force pour établir des droits que la nature réprouvait, et que la raison devait abolir.

Ce discours, où respire la douceur évangélique, fut accueilli avec enthousiasme. Ces offres généreuses furent acceptées, et les dîmes supprimées sans rachat, sauf à pourvoir dignement à l'entretien du culte et de ses ministres.

Ce nouveau sacrifice fut compris dans le décret en dix-neuf articles, rédigé, après sept jours d'une discussion vive et animée, et qui fut présenté au roi par l'assemblée entière, avec le titre de *restaurateur de la liberté française*, que la flatterie venait de lui décerner. Le roi, se trouvant dans l'impossibilité de s'opposer à ce qui avait été fait, accepta ce titre, et invita les députés à aller avec lui rendre grâces à Dieu des sentiments généreux qui avaient dicté tous ces sacrifices à la paix publique.

Une médaille fut frappée pour perpétuer le souvenir de la nuit du 4 août : on y lisait ces deux légendes : *Louis XVI restaurateur de la liberté française. — Abandon de tous les priviléges.*

Nous verrons bientôt avec quelle obstination les prélats et les seigneurs cherchèrent à rendre nulles ces généreuses rénonciations, et combien le roi montra de répugnance à sanctionner les décrets de cette nuit célèbre ; car déjà on pouvait s'apercevoir que l'assemblée constituante, sénat le jour, n'était plus la nuit, suivante l'expression de Saint-Just, qu'une caverne où les intrigants travaillaient à détruire le bien opéré la veille.

CHAPITRE VIII.

L'assemblée nationale se divise en partis. — Crise financière. — Proposition d'emprunts. — Dons nationaux. — Contribution patriotique du quart de l'impôt. — Discussion sur la constitution. — Grande question du *veto*. — Motions du Palais-Royal. — On demande que le roi habite Paris. — Liberté de la presse. — Premier essai du *veto*.

L'accord qui avait régné dans l'assemblée nationale pendant la nuit mémorable du 4 août, accord dû à cet élan patriotique qui, dans tous les temps, fit faire de si grandes choses, ne tarda pas à être détruit. L'assemblée se composait d'éléments peu propres à se maintenir en harmonie : si l'on y comptait un grand nombre de patriotes désintéressés et n'ayant d'autre désir que le bonheur du peuple, on y voyait aussi des hommes dont les intérêts étaient en opposition avec ceux de la nation, et d'autres qui, peut-être sans s'en douter, se laissaient diriger par la faction ennemie de la révolution. On avait bien pu confondre tous ces partis naissants dans un moment d'enthousiasme ; mais ce moment passé, chacun en revenait à ses idées à ses projets. C'est ainsi qu'à un jour de fusion et d'espérance succédèrent bientôt des jours d'inquiétude et de découragement.

L'assemblée nationale venait de détruire toutes les anciennes institutions; elle avait, pour ainsi dire, créé le chaos d'où elle se proposait de tirer un nouvel ordre de choses plus adapté aux progrès des lumières, et par conséquent plus favorable à tous les Français qui avaient gémi si longtemps sous le despotisme et sous les priviléges de toute espèce. Maintenant il fallait assurer à la nation entière la liberté, pour laquelle elle s'était levée en masse, et l'égalité, qui était le but de tous ses efforts. La liberté existait de fait depuis le 14 juillet; l'égalité venait d'être établie par l'abolition de tous les priviléges. Il ne restait donc qu'à régulariser le nouveau système sur lequel devait être basé le gouvernement de la France régénérée, c'est-à-dire qu'à donner à la nation la constitution qu'elle attendait de ses mandataires. Mais avant de passer à la discussion de cet acte fondamental, il fallait aussi prendre les moyens de faire cesser les désordres que commettaient partout des populations étonnées d'une liberté dont elles jouissaient pour la première fois, et à laquelle elles ne supposaient point de limites. Il fallait surtout pourvoir aux besoins du trésor; car le peuple des campagnes, se croyant affranchi de tout impôt, et la perception des contributions n'étant plus aidée par aucun moyen coërcitif, il ne rentrait pas un écu, dans un moment où la crainte d'une disette obligeait le gouvernement à faire de grands achats de blé à l'étranger.

Dans cet état de crise, de grandes mesures étaient nécessaires : les ministres se rendirent en corps à l'assemblée pour provoquer ces mesures. Le garde-des-sceaux y fit d'abord l'exposé de la situation de la France; elle n'était pas rassurante.

Necker prit ensuite la parole, et entretint l'assemblée du triste état des finances. Il déclara qu'au moment de son retour il n'avait trouvé que *quatre cent mille francs* au trésor; que le déficit était énorme et le crédit anéanti; que les dépenses extraordinaires et les diminutions survenues dans les recettes lui causaient le plus grand embarras. Il parla des immenses secours en blé que le roi avait été obligé de fournir au royaume; des travaux extraordinaires qu'il avait fait exécuter autour de Paris pour occuper les douze à quinze mille ouvriers qui manquaient de travail. Necker parla des retards qu'éprouvait le paiement des vingtièmes, de la taille, de la capitation, ainsi que de la suspension de la perception de beaucoup d'autres droits, contre lesquels le peuple s'était revolté. Enfin, ce ministre proposa, en attendant la réorganisation des administrations et le rétablissement des perceptions, un emprunt de trente millions,

afin de satisfaire aux engagements et aux dépenses inévitables pendant l'espace de deux mois. L'intérêt de cet emprunt était fixé à cinq pour cent.

A peine Necker avait-il fini de parler, que le comte de Clermont-Lodève propose de voter cet emprunt sans désemparer et par acclamation. « Je demande, s'écrie Mirabeau, la proscription de ce vil esclave. » Et au lieu de voter comme l'avait demandé Clermont-Lodève, plusieurs députés réclament une délibération, et l'absence des ministres, qui se retirent aussitôt.

Alors le marquis de Foucault déclare que ses commettants lui ont interdit le vote de tout emprunt; mais qu'il se porte caution pour eux pour la somme de six cent mille livres, montant de sa fortune. Ce généreux désintéressement excite celui de l'assemblée; mais un membre s'élève contre le gouvernement. « Sans doute, dit-il, le gouvernement est dans la détresse; mais il n'y est qu'après avoir multiplié les déprédations. Ces déprédations subsistant encore en grande partie, est-il étonnant qu'il ait perdu sa force et son énergie? est-il étonnant qu'il soit tombé dans la dégradation et le discrédit? De toutes parts on bâtit des écuries superbes, des palais pour le garde-meuble, des hôtels pour les chiens de chasse. Le roi est sans cesse accompagné de meutes, de troupes de chasseurs. Est-ce donc pour payer des dépenses aussi insensées que l'on demande trente millions? » Cette sortie violente contre le roi calme Mirabeau, que le plan de Necker avait irrité. Il s'empare de l'idée de Foucault, et en fait une proposition générale. Il offre de faire l'emprunt, sous l'engagement des membres de l'assemblée. Mais ce moyen n'est pas adopté.

Plus adroits que Mirabeau, le marquis de Lacoste et Alexandre Lameth proposent d'offrir en gage, aux créanciers de l'état, les biens du clergé. L'assemblée ne donna aucune suite à cette idée, qui renfermait en elle seule tous les moyens de sauver la France de la crise financiere où elle se trouvait : elle fut même accueillie par quelques murmures; mais elle n'en retentit pas moins dans toute la France, et le peuple vit dans cette mesure le seul moyen d'éteindre la dette publique, et de diminuer les impôts.

Deux jours après, l'assemblée répondit à la démarche des ministres. D'un côté, elle publia une proclamation pour rétablir l'ordre; les municipalités étaient chargées de poursuivre les perturbateurs, de prohiber les attroupements séditieux, et de dresser une liste des gens sans aveu. En même temps, elle fit prêter le serment, à toutes les troupes nationales et de ligne, *d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi*. Ce fut le premier serment fait, en France, à la nation. Les citoyens se revêtirent aussi, et pour la première fois, de l'uniforme de garde national, lequel consistait dans l'habit bleu, revers blancs, collet et parements rouges; le gilet était blanc et la culotte bleue : les couleurs que la nation avait adoptées se trouvaient ainsi réunies dans cet uniforme.

D'un autre côté, l'assemblée décréta l'emprunt des trente millions demandés par Necker; mais, présumant trop du patriotisme des prêteurs de profession, elle crut pouvoir réduire l'intérêt au taux de quatre pour cent; aussi l'emprunt ne se remplit-il pas; beaucoup de gens le discréditèrent à la bourse; et, au bout de vingt jours, il n'y avait encore que 2 millions 600 mille livres de soumissionnés.

Le mauvais résultat de cet emprunt obligea Necker d'en proposer un autre de 80 millions, moitié en argent, et moitié en effets publics, avec l'intérêt à cinq pour cent. Cette fois l'assemblée le vota sans examen. Mais le crédit public était trop fortement ébranlé; la France, et principalement la ville de Paris, étaient d'ailleurs bien loin de renfermer le grand nombre de riches capitalistes qu'on y trouva vingt-cinq ans après. Ce second emprunt ne fut pas plus heureux que le premier.

Ne doutant pas que le patriotisme qu'on n'avait pu trouver chez les prêteurs n'existât, avec tout le désintéressement et la générosité qu'il porte en soi, dans les autres classes de la nation, on eut alors recours au moyen des dons patriotiques. Une noble émulation s'empara de tous les Français; tous s'empressèrent d'adresser leurs offrandes à la patrie. Une espèce de *lombard* fut ouvert à la porte de l'assemblée, et l'on vit une multitude de femmes y apporter leurs bijoux. Les députés voulant, eux aussi, mettre quelque chose dans le panier des offrandes nationales, ôtèrent tous les boucles qu'il avaient à leurs souliers, et les mêlèrent à la vaisselle, aux diamants et autres objets de valeur qui étaient apportés à la barre. Enfin le roi et la reine jugèrent politique de suivre l'exemple général, et envoyèrent leur vaisselle à la Monnaie, malgré les représentations de l'assemblée, qui croyait que le roi devait s'en abstenir. Mirabeau dit à cette occasion qu'il pensait de même, quoiqu'il ne s'appitoyât pas aisément sur la *faïence* des riches et la *vaisselle* des rois.

Sans doute que, dans le nombre des donataires, quelques personnes ne se montrèrent généreuses que par imitation ou par ostentation, mais il est juste aussi de dire que le plus grand nombre fut entraîné par le pur amour de la patrie; car, lorsque l'assemblée nationale voulut régulariser l'acceptation de ces sacrifices, et ordonner qu'ils seraient

rendus publics par la voie de l'impression, la plupart des donataires gardèrent l'anonyme. Pendant plus de trois années consécutives la tribune retentit de dons patriotiques, qui s'élevèrent à de grandes sommes; mais, en ce moment de pénurie et de presse, ils ne dépassèrent point quatre à cinq millions; somme tout à fait insuffisante pour parer aux besoins de état. Necker fut obligé de présenter à l'assemblée une mesure extrême : il peignit vivement la détresse du trésor; déploya le tableau des causes qui l'aggravaient à chaque instant; déclara franchement que toute tentative d'emprunt était désormais inutile, puisque ce serait harceler maladroitement la confiance publique, et demanda une contribution patriotique du quart du revenu de chaque citoyen. Il accompagna cette proposition du don de cent mille livres, qu'il déposa en billets de caisse sur le bureau, en disant que cette somme excédait le quart de ses revenus.

Cette proposition ne parut point sourire à l'assemblée : la discussion était sombre, menaçante même pour le ministre; à chaque instant elle se surchargeait de nouveaux incidents, qui tendaient à la ruine des finances. Mirabeau, comprenant alors tout le danger que la révolution va courir, s'élance à la tribune : au milieu de l'exaltation de toutes les têtes et de mille propositions contradictoires, il foudroie de toute son éloquence et de la toute-puissance de son génie les tergiversations de l'assemblée dans des moments aussi précieux, et termine un discours des plus remarquables en s'écriant : « La banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur, et vous délibérez !... » Et l'assemblée entière, entraînée par l'éloquence de Mirabeau, vota la contribution du quart du revenu.

Mais la perception de cet impôt ne répondit pas à l'attente de ceux qui l'avaient proposé : il devait combler le déficit de l'année courante, et ce fut à peine s'il produisit quatre-vingts millions, dans l'espace de trois ans.

L'assemblée nationale était loin de prévoir ce résultat; aussi se crut-elle débarrassée de tous soins relatifs aux finances, et s'occupa-t-elle de la constitution que l'on demandait de toutes les parties de la France. La discussion sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen fut reprise pour la troisième fois : et il en résulta cette même déclaration, qui fut placée à la tête de l'acte constitutionnel.

On commença enfin à discuter les bases de la constitution, et l'assemblée reconnut qu'avant tout elle devait déterminer l'organisation du corps législatif. Ici des questions vitales se présentaient aux partis qui divisaient l'assemblée nationale; et ces ardentes questions furent avivées par le rapport de Lally Tollendal, fait au nom du comité de constitution.

Lally, qui était de la même nuance aristocratique que Mounier, Clermont, Virieu, etc., eut le courage de proposer, après l'abolition des privilèges, ce que Necker avait à peine osé indiquer lors de l'ouverture des états généraux. D'après ce projet, le corps législatif devait être divisé en deux chambres : un sénat et une chambre des représentants. Il ne pouvait point être permanent; le roi devait le convoquer aux époques fixées par la constitution ; il pouvait le proroger, et même le dissoudre. Enfin la sanction royale était nécessaire à la formation de la loi. C'était, à peu de chose près, la constitution anglaise, avec sa mystérieuse balance des trois pouvoirs.

Le projet présenté par Lally, et dont les principales dispositions étaient déjà frappées de défaveur par l'opinion publique, éprouva aussi une grande opposition dans l'assemblée. Ni l'autorité de Montesquieu, ni celle de Delolme, ni l'éloquence de Lally, ni la dialectique de Mounier, ni l'appui de Necker et de ses collègues ne purent vaincre la répugnance des amis de la liberté pour les deux chambres et pour la périodicité du corps législatif. Le projet du comité était donc rejeté par avance.

Toutefois, l'assemblée en ordonna l'impression, par déférence pour son comité; mais quand on en vint à la discussion, il se trouva que les idées de Lally ne convenaient qu'à quelques petits ambitieux, qui n'avaient rêvé un sénat que pour y occuper une place.

Cette discussion n'en fut pas moins longue et souvent orageuse : on commençait à s'apercevoir qu'il ne régnait plus dans l'assemblée nationale cet accord de principes et de vues que la nuit du *quatre août* avait fait espérer : on y remarquait bien distinctement un *côté droit* et un *côté gauche*, qui se subdivisaient encore en diverses fractions, et ces divisions se manifestaient autant par la place que les membres de ces partis occupaient relativement au fauteuil du président, que par les doctrines qu'ils professaient.

Le côté droit, que le peuple qualifiait de côté *aristocrate*, aurait voulu que le roi de France fût plus que le premier magistrat de la nation; tandis que le côté gauche, que l'on appelait alors le *Palais-Royal*, trouvait que cette première magistrature était encore une assez belle part, et qu'en accordant plus de pouvoir au roi, on ne tarderait pas à se rapprocher de l'ancien régime, par les empiétements journaliers que les ministres ne manqueraient pas de faire sur le pouvoir législatif.

Parmi les membres de ce côté droit, les partisans des chimères féodales s'opposaient à l'établissement d'un sénat, parce que cette nouvelle dignité, pouvant élever au-dessus de l'ancienne noblesse de simples gentilshommes, et même des roturiers, devait dégrader l'antiquité des parchemins. Suivant Toulongeon, la petite noblesse ne voulait pas non plus d'une chambre haute, dans la crainte de la voir envahie exclusivement par les anciens seigneurs, et de n'y point trouver de place pour elle.

Les amis de la liberté, dit un autre historien contemporain, ne voyaient dans l'établissement d'un sénat qu'un asile pour l'ancienne aristocratie, et le berceau d'une nouvelle, plus dangereuse encore, en ce qu'elle plaçait, dans le sein de l'assemblée nationale, un germe de corruption, un appât pour les ambitieux, un aliment à ces funestes préjugés de distinctions et de prééminence si contraires à l'esprit et au but de la révolution.

Rabaut-Saint-Étienne, dans un excellent discours qu'il prononça sur cette question, démontra que l'établissement de la haute chambre, en Angleterre, n'avait eu originairement pour objet ni de suspendre la marche précipitée des représentants du peuple, ni de réprimer les efforts dangereux des communes contre l'autorité royale; mais que c'était un traité d'accommodement, une espèce de capitulation entre l'orgueil des grands et l'esprit de liberté de la nation : « C'est un reste du gouvernement féodal, dit-il, et nous avons proscrit la féodalité. »

Il fut facile à cet orateur de prouver que la nature même des choses répugnait à toute division de la puissance législative : la nation représentée, disait-il, est une; donc le corps représentatif doit être un. L'assemblée nationale est instituée pour former, recueillir et proclamer la volonté générale : cette volonté est une et indivisible ; il serait donc inconséquent de diviser le corps législatif en deux sections pour en faire sortir une même volonté. *Un seul Dieu*, avait conclu ce député, *une seule nation*, *un seul roi*, *une seule chambre*. »

Ainsi de toutes les fractions de cette nombreuse assemblée, il n'y eut plus que le faible parti, à la tête duquel marchaient Mounier, Necker, Lally, Clermont et Virieu, qui osât demander les deux chambres.

Déjà même on apercevait le parti démocratique, représenté par Pétion, Grégoire, Robespierre, Garat, etc.; et ce parti nouveau, dit Ferrières, laissant loin derrière lui ces petits ambitieux imprévoyants, et riant de pitié à l'idée du sénat et des sénateurs, marchait à pas de géant vers la grande révolution qu'il méditait.

Ce fut en vain que les partisans des deux chambres intriguèrent de tous leurs moyens pour faire adopter leur plan ; ils furent réduits au silence par les murmures d'une grande majorité : la division du corps législatif fut rejetée par 849 voix, contre 89.

La question de la permanence de ce corps fut aussi résolue affirmativement à la presque unanimité, qui décida également que l'assemblée des représentants conserverait le nom d'*assemblée nationale*.

Une question non moins importante acheva de diviser l'assemblée : les publicistes et tous les journalistes s'en occupèrent vivement, et la France entière s'en mêla : elle fut la cause des troubles qui éclatèrent de nouveau au sein de la capitale, et prépara les fameuses journées des 5 et 6 octobre. C'était celle du *veto*, c'est-à-dire du droit accordé au monarque de sanctionner ou de rejeter les lois. En général, l'assemblée admettait ce principe comme l'équilibre indispensable entre le roi et le corps législatif ; mais elle était partagée sur la nature et l'étendue de ce droit. Les uns voulaient que le *veto* eût un effet absolu, c'est-à-dire qu'il anéantît les délibérations du corps législatif, et rendît la loi portée nulle ; les autres voulaient que le *veto* n'eût qu'un effet *suspensif*, propre seulement à suspendre l'exécution de la loi pendant un temps déterminé. La discussion fut des plus vives : Mounier, l'abbé Maury, Lally et tout le côté droit soutenaient le *veto* absolu. Sieyès, toujours conséquent avec lui-même, toujours logique dans ses raisonnements, repoussait le *veto*, comme il avait repoussé les deux chambres. Thouret, Barnave, Alexandre Lameth ne voulaient pas accorder le *veto*, ou le voulaient seulement *suspensif*. Mirabeau, qui avait pourtant voté contre les deux chambres, défendit le *veto* absolu, en disant que, sans la sanction du roi, il aimerait mieux vivre à Constantinople qu'à Paris. Néanmoins on le vit presque aussitôt se réunir aux Lameth, à Dupont et à Barnave pour proposer aux membres du côté droit un projet d'accommodement, qui ne réussit pas à cause de l'inflexibilité de Mounier sur plusieurs points constitutionnels. Ce fut alors qu'Alexandre Lameth dit à Mounier : « Puisque vous refusez les modifications que nous vous avons proposées, nous verrons qui l'emportera. Nous formerons un comité nombreux ; nous éclairerons les esprits ; nous dirons hautement ce que nous pensons de la sanction, et nous ferons tous nos efforts pour borner, en matière de législation, la prérogative royale à un simple *veto* suspensif. »

Les députés dont Lameth venait de se rendre l'organe ne tardèrent pas à mettre ce plan à exécution. Ils se rendirent immédiatement à Paris,

et y annoncèrent qu'il existait une coalition entre la noblesse, le clergé et cent vingt députés des communes, pour donner au roi le *veto* absolu, dont celui-ci devait se servir pour annuler les décrets de l'assemblée nationale favorables à la nation, et principalement ceux de la nuit du 4 août. En un instant ce bruit se répand et s'accrédite : dans tous les cafés et dans tous les clubs on crie que la liberté est menacée, que la patrie est en danger. Les esprits s'échauffent : le Palais-Royal est en mouvement ; Paris tout entier s'agite et se prononce énergiquement contre le *veto* : on s'écrie que le *veto* va détruire tout ce qui a été fait d'avantageux à la nation depuis la convocation des états généraux ; que c'est une invention des aristocrates, contre laquelle il faut bien se tenir en garde ; et l'on finit par déclarer que si les aristocrates persistent à vouloir donner au roi un *veto* contraire à la souveraineté du peuple, et qui pouvait bien appartenir à 25 millions de citoyens, mais jamais à un seul, quinze mille hommes marcheraient pour aller incendier les châteaux. Dès lors ce mot de *veto* fut personnifié par le peuple ; et dans ce moment d'irritation, tous ceux qui n'aimaient plus le roi, et qui commençaient à détester la reine, ne leur donnèrent plus d'autre nom : on les appelait, même en public, monsieur et madame *Veto*.

Quelques historiens ont inventé à plaisir des anecdotes par lesquelles ils ont voulu faire croire que le peuple n'entendait même pas la signification de ce fameux mot, contre lequel il se prononçait avec tant de force : il est vrai que le peuple ne comprenait probablement pas le sens littéral de ce mot, mais son gros bon sens lui faisait très-bien comprendre la question qui divisait l'assemblée, et il la résumait assez bien quand il s'écriait que ce mot était l'équivalent de la plus intolérable tyrannie.

Quant aux patriotes du Palais-Royal, ils ne s'arrêtent pas à jouer sur les mots : ils délibèrent une adresse à l'assemblée nationale, dans laquelle ces citoyens déclarent qu'ils connaissent les complots de l'aristocratie, ainsi que les membres de cette ligue honteuse ; que, s'ils ne se rétractent pas, quinze mille citoyens marcheraient pour leur montrer la puissance du peuple ; que la nation serait priée de renvoyer ses représentants infidèles et de les remplacer par de bons citoyens ; et enfin que le roi et le dauphin seraient suppliés de se rendre au Louvre, pour y demeurer en sûreté au milieu des fidèles Parisiens.

Aussitôt le marquis de Saint-Huruge, l'un des principaux habitués du café de Foy, patriote exalté, mais très-propre à soulever le peuple, se charge de porter cette adresse à Versailles, et part à la tête de quatre à cinq cents des clubistes du Palais-Royal. Mais la députation fut obligée de retourner au café de Foy, La Fayette ayant fait poster aux barrières par où elle devait passer des troupes destinées à l'empêcher d'aller plus loin.

Le Palais-Royal, dont les réunions tumultueuses ont si puissamment contribué à entraîner le peuple dans la carrière des insurrections et à lui faire regarder ces soulèvements comme l'un de ses droits, était une espèce de district, formé par les 40,000 étrangers logés dans des hôtels-garnis de Paris, et qui, sans faire partie de cette commune, n'en étaient pas moins citoyens : ils ne pouvaient pas assister aux délibérations des districts ; mais ces étrangers à la capitale s'étaient insensiblement formé un district représentant, en quelque sorte, la France entière, et ce district tenait ses séances dans le jardin du Palais-Royal, quand il faisait beau, et au café de Foy, quand le temps était mauvais. Souvent il arrivait que les délibérations se prolongeaient trop avant dans la nuit ; alors le propriétaire du café priait l'assemblée de sortir, et la délibération était continuée dans le jardin ou sous les arcades.

Parmi ces citoyens des provinces réunis journellement au Palais-Royal, on comptait aussi beaucoup de Parisiens instruits, toujours prêts à s'alarmer des périls de la liberté ; on y voyait encore des *hommes exaltés et même des provocateurs soudoyés* dont l'ignoble mission consistait à outrer toutes les motions que la peur suggérait aux patriotes inquiets. MM. de Saint-Huruge, de Tintot et une foule de citoyens ardents étaient en quelque sorte les chefs de ces réunions en plein air. Camille Desmoulins ne manquait jamais de s'y trouver dans toutes les occasions importantes, et la célébrité dont il commençait à jouir, jointe à sa faconde originale et à sa verve caustique, lui donnaient un grand ascendant sur cette assemblée toujours turbulente, toujours portée aux déterminations extrêmes. Ici les orateurs n'avaient pas besoin de demander la parole, ainsi que cela se pratiquait dans les clubs et dans les districts ; ils n'avaient qu'à monter sur une chaise, et aussitôt la foule les entourait et les écoutait. Si la motion plaisait aux spectateurs, ils applaudissaient ; mais on courait le risque d'être impitoyablement sifflé et même maltraité, si l'on se permettait la moindre parole contraire à la souveraineté du peuple. Au reste les habitués du Palais-Royal ne se piquaient point de grossièreté, comme ceux de certaines assemblées ; ils étaient toujours proprement mis. On comptait parmi eux beaucoup d'hommes d'esprit qui amusaient souvent l'auditoire par leurs saillies, leurs bons

mots, ou des anecdotes piquantes. On comprend aisément que, dans une assemblée de ce genre, les propositions les plus énergiques devaient trouver d'autant plus d'approbateurs que la réunion était plus nombreuse : aussi toutes les motions du Palais-Royal produisaient-elles autant de commotions qui se faisaient sentir dans toute la ville, et souvent jusqu'à Versailles. Celle de prier le roi d'habiter Paris retentit partout, et ne fut pas oubliée, malgré la retraite forcée de la députation qui devait la présenter.

Le retour de Saint-Huruge avait beaucoup irrité les citoyens du Palais-Royal : il y fut question de prendre les armes pour aller à Versailles ; mais une motion conciliatrice fit abandonner cette résolution, et l'on se borna à se rendre à la commune, à l'effet de faire délibérer les districts sur la question du *veto* : on voulait aussi que la France se prononçât ; mais la commune accueillit fort mal la députation du Palais-Royal [1].

Dans cet état de choses, on ne cessait de dire que la France entière allait se soulever, et que la guerre civile serait le fruit du *veto* accordé au roi. Déjà plusieurs villes avaient envoyé des adresses à l'assemblée nationale, dans lesquelles les municipalités de ces villes déclaraient traîtres à la patrie tous les députés qui voteraient en faveur de la sanction royale ; et, quoique ces adresses eussent été blâmées par la généralité des députés, beaucoup craignirent que leurs femmes et leurs enfants ne fussent les victimes de leur vote en faveur du *veto* absolu. Effrayé sans doute de toutes ces manifestations et des suites qu'elles pourraient avoir, Louis XVI se décida à renoncer à ce *veto* absolu, par lequel il eût pu neutraliser à son gré tous les efforts que l'assemblée aurait faits pour le bien public. Alors la plupart des députés qui tenaient à ce *veto* absolu n'hésitèrent plus. L'article ayant été mis aux voix, six cent soixante-treize votants se déclarèrent pour le *veto* suspensif, et trois cent ving-cinq pour le *veto* absolu. Quelques jours après, l'assemblée décida que le *veto* suspensif ne pourrait avoir d'effet que jusqu'à la seconde législature.

[1] « Nous n'ignorons pas, disaient les clubistes du Palais-Royal à la commune de Paris ; nous n'ignorons pas avec quelle défaveur vous recevez les députations des citoyens qui fréquentent le Palais-Royal, et que vous regardez leur concours comme dangereux. Cependant, Messieurs, si les citoyens du Palais-Royal eussent strictement observé les lois contre les attroupements, la Bastille subsisterait encore, et vous n'auriez pas l'honneur d'être nos représentants. Gardez-vous donc, Messieurs, de considérer ceux qui vous parlent au nom des citoyens assemblés en ce moment au Palais-Royal comme des incendiaires : il est nécessaire que des citoyens quelque peu instruits se jettent dans le tourbillon pour en diriger les mouvements. Chacun de nous porte en son cœur, avec moins de gloire et de mérite, le patriotisme d'un Bailly et d'un La Fayette..... »

Ainsi se termina cette grande question, qui faillit à faire éclater la guerre civile tant à Paris que dans les autres villes de la France. Malgré le *mezzo termine* adopté, elle eut pour résultat de laisser des germes de discorde dans l'assemblée nationale, et une sourde fermentation dans tous les esprits.

Les députés s'occupèrent immédiatement après des autres articles fondamentaux de la constitution : ils votèrent l'inviolabilité du roi, l'hérédité et l'indivisibilité de la couronne.

La liberté de la presse fut aussi décrétée ; mais elle existait de fait depuis la convocation des états généraux, et l'opinion avait marché avec une telle rapidité, qu'au sortir d'un long esclavage, on s'était récrié contre un règlement du comité de police, qui ordonnait que rien d'imprimé ne paraîtrait sans le nom de l'imprimeur ou du libraire. Ce règlement fut l'objet d'une critique bien vive ; on le qualifia d'injuste, d'oppressif et de contraire aux premiers éléments du droit. « Injuste, disaient les critiques, parce que cette mesure dépouille les gens de lettres du droit naturel de faire circuler leurs pensées sur la foi de leurs signatures ; oppressif, parce qu'il force les libraires et les imprimeurs à s'ériger en censeurs de gens de lettres ; contraire aux éléments du droit, parce qu'en matière pénale le droit n'admet pas de garantie primitive. » C'est ainsi qu'on parlait de la liberté de la presse au commencement de la révolution.

Jusqu'à ce jour, l'assemblée nationale avait rendu une foule de décrets sans jamais en offrir aucun à l'acceptation royale. On voulut savoir quel usage le roi ferait du *veto* ; et malgré la déclaration de Mirabeau, qui soutenait avec raison que ces articles n'avaient nullement besoin d'être sanctionnés, il fut résolu qu'on lui présenterait les articles votés dans la nuit du 4 août, et qu'on lui demanderait cette sanction.

Louis XVI mit plus d'un mois à s'expliquer sur ces décrets : ce ne fut que le 18 septembre qu'il adressa à l'assemblée nationale une lettre à laquelle étaient jointes des observations détaillées sur chaque article qu'il devait sanctionner.

« En approuvant l'esprit général de vos déterminations, disait le roi, il est cependant un petit nombre d'articles auxquels je ne pourrais donner en ce moment qu'une adhésion conditionnelle. »

Mais ces articles étaient les plus essentiels, puisqu'ils portaient sur une portion des droits féodaux, sur les annates, sur les prestations, et principalement sur les dîmes ; et, quoique le roi se bornât, sur ces articles, à soumettre ses réflexions à l'assemblée, en disant qu'il modifierait ses opinions,

et qu'il y renoncerait même si les observations de l'assemblée l'y portaient, des marques de mécontentement éclatèrent pendant la lecture de ces protestations dissimulées. On s'éleva avec force contre cette réponse du roi : on soutint que ces arrêtés avaient été présentés à la promulgation et non au consentement royal. Mirabeau répéta ce qu'il avait déjà dit, que les décrets du 4 août n'étaient pas des lois, mais bien des principes et des bases constitutionnelles. « Lorsque vous les avez envoyés à la sanction, ajouta-t-il, c'est à la promulgation que vous avez entendu les présenter : l'assemblée est convention nationale, et n'a pas besoin de la sanction du roi... Répétons ingénument au roi ce que le fou de Philippe II disait à ce prince absolu : *Que ferais-tu, Philippe, si tout le monde disait oui quand tu dis non?* »

Barnave exprima la même opinion que Mirabeau; il soutint que le roi ne pouvait se servir du *veto*, même suspensif, pour des décrets acceptés, et déjà répandus dans le royaume. « Les peuples apaisés et satisfaits, conclût-il, comptent sur leur prompte exécution : le moindre doute à cet égard ferait bientôt renaître les troubles. »

On ne concevait pas comment des mesures reconnues si utiles, et qui avaient été votées avec enthousiasme, retrouvaient tant d'opposition un mois après. C'est que la plupart des nobles qui avaient cédé à l'entraînement de la nuit du 4 août s'étaient bientôt aperçus qu'ils avaient sacrifié leurs intérêts personnels à la chose publique; c'est que le haut clergé ne pensait pas sans un vif sentiment de douleur qu'il allait perdre, par la suppression des dîmes, la portion la plus précieuse de ses immenses propriétés. La noblesse et le clergé ravisés avaient réuni leurs efforts pour empêcher la sanction des décrets que l'assemblée avait eu l'imprudence de soumettre à l'approbation du roi.

Voyant que leurs intrigues allaient être déjouées par la fermeté de l'assemblée, les nobles s'écrièrent qu'on les sacrifiait; et le clergé, les yeux fixés sur l'archevêque de Bordeaux, devenu ministre, implorait son appui, en lui disant : « Sauvez-nous de notre ruine. »

Mais ce fut en vain que Lally voulut soutenir qu'au milieu des sacrifices généreux faits par les prélats et les seigneurs dans la nuit du 4 août, il y en avait eu plusieurs de précoces et même d'imprudents; que la plupart des renonciations avaient été étendues dans la rédaction des décrets, et que déjà il s'était élevé une foule de réclamations contre ces exagérations; l'assemblée ne voulut pas permettre de rouvrir la discussion, et rejeta même la proposition faite par Goupil de Préfeln, tendante à faire nommer une commission de dix membres pour examiner la réponse du roi. Elle invita encore son président à retourner vers le roi, pour lui demander sa sanction. Louis XVI la donna; mais non sans avouer hautement sa répugnance pour l'abolition des dîmes ecclésiastiques. Néanmoins le peuple parut satisfait.

Mais tandis que l'assemblée avançait à grands pas dans la carrière constitutionnelle, la cour, lasse des sacrifices que l'on exigeait d'elle, prenait la résolution d'arrêter des entreprises qui, selon les courtisans, ne tendaient qu'à l'entier anéantissement de la monarchie, et même à la perte du monarque. La noblesse, le clergé, les parlements, dont les intérêts se trouvaient également froissés, se réunissaient aussi contre le nouvel ordre de choses, qu'ils haïssaient autant que la cour; et, par des manœuvres sourdes, des attaques indirectes, ces trois grands corps annonçaient assez clairement qu'ils s'occupaient de renverser cet ordre de choses.

Un plan fut dressé par les chefs des contre-révolutionnaires pour enlever le roi et le conduire à Metz, par la Champagne ou par Verdun, suivant que les circonstances exigeraient que l'on prît l'une ou l'autre de ces deux routes. Le général de Bouillé, l'un de ces chefs, devait réunir à Metz, et dans les environs, le plus grand nombre possible de troupes; on comptait les attacher au parti de la cour à force d'argent. Le comte de Merci agissait de concert avec le général Bouillé. On demandait des signatures, on accaparait l'argent, et on promettait un million et demi par mois pour faire réussir le projet. M. de Breteuil, dévoué à la reine, était regardé comme le principal moteur de ce plan, que cette princesse approuvait. On se flattait encore qu'avec le secours des troupes et des proclamations, on parviendrait à renverser l'assemblée nationale, intérieurement travaillée dans le sens contre-révolutionnaire, et que le roi pourrait régner d'après les principes de sa déclaration du 23 juin. Enfin les auteurs du plan paraissaient compter sur l'intervention des puissances étrangères, qui toutes avaient approuvé l'esprit de cette déclaration. On savait que les deux ministres dirigeant la politique d'Angleterre et celle de la cour de Vienne s'étaient déclarés contre la marche de la révolution française, et on ne doutait pas qu'aussitôt que Louis XVI serait débarrassé de la contrainte où il vivait, tous les autres souverains de l'Europe s'empresseraient de l'aider de leurs grands moyens, pour rentrer dans la jouissance des droits que, d'après eux, il tenait de Dieu et de ses ancêtres.

Quant au roi, il encourageait tout bas les auteurs de ce plan, qu'il n'osait approuver haute-

ment; et il était prêt à faire, comme ils le lui demandaient, une protestation solennelle contre tout ce qu'il avait approuvé ou sanctionné.

CHAPITRE IX.

Confiance des aristocrates dans le succès de leur complot. — Alarmes des patriotes. — Revue de la cour pour s'entourer de troupes. — Repas militaires de Versailles. — Insultes faites à l'assemblée et à la cocarde tricolore. — Débats sur les orgies de Versailles. — Le peuple de Paris veut aller venger les outrages faits aux couleurs nationales. — Disette. — Mouvement contre la cour. — Départ des femmes pour Versailles.

Pleins de confiance dans le succès de leur conspiration, les initiés au complot qui avait pour but l'évasion du roi laissaient percer leur joie, et ne dissimulaient point leurs projets contre-révolutionnaires : des bruits vaguement répandus semblaient préparer les esprits à quelque événement extraordinaire.

Alarmés de ces bruits, les patriotes n'étaient occupés qu'à prévenir des tentatives qui, bien qu'elles eussent échoué plusieurs fois, auraient pu enfin réussir. La masse des patriotes mettait alors une importance extrême à empêcher l'émigration du roi; tandis que d'autres, plus prévoyants, épiaient une faute et une imprudence pour la faire tourner à l'avantage de la liberté.

Le peuple, qui ne voyait pas cette faute sous le même point de vue, parlait toujours d'aller chercher le roi, et de le forcer à habiter Paris : c'était ce que la cour pouvait redouter de plus contraire à ses vues.

Comme elle avait besoin d'un prétexte pour faire arriver à Versailles les troupes nécessaires à l'exécution du plan d'évasion du roi, la cour crut avoir trouvé ce prétexte dans les menaces du Palais-Royal d'aller chercher le roi, et dans la tentative faite par Saint-Huruge pour entraîner les masses populaires à Versailles; tentative que La Fayette avait fait échouer en plaçant un poste nombreux au pont de Sèvres.

Une autre circonstance servit encore le projet des aristocrates. Les anciens gardes-françaises, devenus compagnies du centre de la garde nationale parisienne [1], venaient d'annoncer ouvertement l'intention d'aller reprendre leur service auprès du roi à Versailles, quoiqu'ils l'eussent abandonné d'eux-mêmes : cette détermination leur avait été suggérée par les agents de l'aristocratie, qui s'emparèrent aussitôt des prétentions de ces soldats-citoyens pour les présenter au peuple comme une défection, et à la cour, comme un acte dangereux pour la personne du roi, en ce que la présence des gardes-françaises à Versailles aurait pour résultat de placer la famille royale entre les mains des satellites de ses ennemis, qui imposeraient la loi jusque dans le palais du monarque.

Quoique cette velléité inspirée aux gardes-françaises ne fût pas bien sérieuse, puisqu'il suffit de quelques mots du général La Fayette pour les faire renoncer à ce qu'on appelait leur insurrection, la cour profita habilement de ces bruits : elle feignit des alarmes, et demanda qu'un régiment renforçât la faible garnison de Versailles, qui ne se composait en effet que de quelques détachements de dragons et de chasseurs. Déjà les meneurs du plan d'évasion du roi avaient obtenu qu'on retiendrait à Versailles la compagnie des gardes-du-corps dont le service allait finir; par ce moyen, on doubla le nombre de ces gardes, et on l'accrut de surnuméraires : on voulait ainsi avoir sous la main les forces nécessaires pour imposer à la garde nationale de Versailles, dont la grande majorité était révolutionnaire.

Comme il existait un décret de l'assemblée nationale qui défendait d'introduire des troupes de ligne sans une réquisition de la municipalité, le comte d'Estaing, patriote par principes, mais courtisan par habitude, se chargea d'obtenir cette réquisition : à cet effet, il se rendit au comité militaire, en fit sortir tous ceux qui n'étaient pas de l'état-major, et donna aux autres membres communication de la lettre que le général La Fayette avait écrite confidentiellement au ministre de la guerre sur les prétentions des gardes-françaises. Cet amiral effraya ainsi le comité, et lui fit sentir la nécessité d'ajouter un régiment aux dragons et aux gardes-du-corps. Se résumant ensuite, le comte d'Estaing posa au comité cette question : « Êtes-vous en état de résister à dix-huit cents ou deux mille hommes disciplinés et bien armés? » Le comité se rangea à l'avis de l'amiral, et arrêta que la municipalité serait requise de demander au roi un secours de mille hommes.

Muni de cette délibération, le comte d'Estaing se rend aussitôt à la municipalité, et en obtient la réquisition nécessaire. La cour s'empressa de désigner le régiment de Flandres, comme celui sur lequel elle pouvait compter pour ses projets.

Mais cette augmentation de troupes fut regardée par la majorité de la garde nationale de Versailles comme cachant quelque piége contre la liberté : sur quarante-deux compagnies, vingt-huit refusèrent expressément leur adhésion au vœu de l'état-major, se fondant sur ce qu'une ville qui comptait plus de quatre mille hommes sous les armes n'avait rien à craindre des émeutes.

En même temps, Mirabeau dénonça à l'assem-

[1] Les compagnies dites du *centre* étaient soldées.

blée les intrigues combinées de la cour, du ministre de la guerre, et de la municipalité de Versailles : Mirabeau soutint qu'en permettant aux municipalités de requérir l'assistance des troupes réglées, le corps législatif ne s'était pas interdit, surtout dans le lieu où il siégeait, de se faire rendre compte d'une pareille réquisition ; il ajouta qu'il serait bien étrange que la municipalité de Versailles pût recevoir des confidences ministérielles, dont on ferait un mystère à l'assemblée nationale. Mais cette assemblée, n'ayant pas attaché beaucoup d'importance à la communication du ministre, déclara n'avoir point à délibérer sur la réquisition de la municipalité; et les ordres furent donnés pour que le régiment de Flandre se rendît à Versailles.

Il y arriva quelques jours après avec un attirail de guerre propre à épouvanter les habitants. Il fallut beaucoup d'intrigues pour engager les officiers des gardes nationales à aller au-devant de ce régiment, ainsi que l'usage le prescrivait. Quant aux gardes-du-corps, le peuple remarqua qu'ils s'étaient portés sur l'avenue de Paris, et conçut des soupçons de cette démarche.

Toutefois, les officiers et soldats du régiment de Flandre prêtèrent, entre les mains de la municipalité, le serment prescrit par la loi, et confièrent à la garde nationale l'artillerie et les munitions qui avaient si fort effrayé les habitants. La cour désirait vivement faire fraterniser les soldats de ce régiment avec cette garde nationale : la reine employa un moyen qui réussit : elle dit elle-même à l'état-major de Versailles qu'elle se chargeait des drapeaux de la garde nationale, et cette offre ayant été accueillie avec reconnaissance, on fixa le jour de la bénédiction de ces drapeaux. Les gardes nationales et le régiment de Flandre se réunirent pour cette cérémonie, qui se fit avec la plus grande pompe : la cour crut y apercevoir le spectacle de l'union la plus intime de ces deux corps : dès lors elle s'abandonna à la plus aveugle confiance. Les courtisans, les gardes-du-corps, les dames mêmes s'emparèrent des officiers et les comblèrent de caresses.

Mais ce qui rassurait la cour inquiétait l'assemblée nationale et irritait les patriotes du Palais-Royal, dont les regards étaient constamment fixés sur Versailles. Ils ne voyaient qu'un seul moyen de soustraire le roi à l'influence des aristocrates, et c'était toujours de le forcer d'aller résider à Paris. Tous les groupes ne cessaient de crier : *le roi à Paris !* et menaçaient d'aller le chercher à Versailles. La Fayette, à qui ces rassemblements hostiles donnaient les plus grandes inquiétudes, crut de son devoir d'envoyer de fréquentes patrouilles dans le jardin du Palais-Royal, afin d'engager les citoyens à ne point s'y attrouper ; mais il compromit en vain sa popularité. On siffla les patrouilles et l'on répandit partout une caricature intitulée : *Le patrouillotisme chassant le patriotisme du Palais-Royal.* On y voyait des patrouilles de gardes nationales, ayant un bandeau sur les yeux, se promenant, à tâtons et la baïonnette en avant, dans le jardin : à leur tête étaient des espèces de monstres, coiffés de mitres et chargés de cordons et de croix : un de ces chefs tenait la pointe de l'épée nue sur la poitrine d'un bourgeois, qui avait dans sa main un papier sur lequel on lisait ces mots: *Constitution*, *liberté!* Le but de cette caricature était d'indiquer que la garde nationale se faisait l'instrument de l'aristocratie des nobles et des prêtres.

Dans ces moments d'exaltation, il suffisait d'un pamphlet, d'une caricature, pour produire l'impression la plus vive : aussi les journaux qui parlaient de ces patrouilles ne manquaient-ils pas de dire : *Qu'il n'y avait plus de foyer patriotique, qu'il fallait un second accès de révolution, et que tout s'y préparait.* Marat, qui avait déjà commencé à suivre le système populaire pour lequel il a lutté toute sa vie, y trouvait un texte à ses déclamations et à ses dénonciations.

Comme on n'ignorait pas au Palais-Royal tout ce que les aristocrates faisaient à Versailles pour mettre de leur côté le régiment de Flandre, on résolut d'y envoyer des patriotes, et même d'anciens gardes-françaises, pour prêcher aux soldats de ce régiment les droits de l'homme. Beaucoup d'entre ces soldats se laissèrent aisément influencer par ces nouveaux convertisseurs : en peu de temps le contact des gardes nationaux et celui des gardes-françaises fut tel, pour ce régiment, que les officiers n'osèrent plus répondre de l'esprit de leurs soldats.

Quant à ces officiers, présentés à la famille royale, admis au jeu de la reine et à ces petites faveurs que prisaient tous les petits gentilshommes, ils se vouèrent entièrement à l'exécution des desseins de la cour. Pour achever de fraterniser, les gardes-du-corps voulurent donner un repas à ces officiers. Tout fut donc préparé pour ce banquet, qui ne devait être autre chose qu'une conjuration éclatante contre la révolution et contre les couleurs nationales.

Le 1er octobre, jour de la réunion des deux semestres, fut choisi pour ce repas. On eut l'idée d'y faire fraterniser les différents corps qui composaient alors la garnison de Versailles, afin d'établir entre eux un accord que les circonstances où la cour se trouvait rendaient nécessaires, et, dans ce but, on invita à ce repas les officiers des cent-suisses, ceux des gardes suisses, des chas-

seurs des trois évêchés, de la prévôté et même de la garde nationale.

La salle de spectacle du château fut demandée et obtenue pour en faire le lieu du banquet : une table de plus de trois cents couverts fut dressée, en fer-à-cheval, sur le théâtre.

Tout se passa pendant le premier service d'une manière convenable. Les diverses loges étaient garnies de dames de la cour et d'une multitude de curieux attirés par la nouveauté de ce spectacle. La musique des gardes-du-corps et celle des autres régiments embellissaient cette fête. Les grenadiers de Flandre ayant paru à l'amphithéâtre, le duc de Villeroi les fit entrer dans l'intérieur du fer-à-cheval ; et cette faveur, accordée aux grenadiers de Flandre, obligea le capitaine des gardes à l'accorder aussi aux gardes suisses et aux chasseurs des Trois-Évêchés. Les santés du roi, de la reine, du dauphin et de la famille royale furent portées et accueillies ; celle de la nation, en usage alors, fut omise, selon les uns, proposée par des officiers de la garde nationale, selon les autres, et expressément refusée.

Tandis que les convives se livraient à la joie, la reine proposa au roi d'aller se montrer dans la salle du festin, et d'y présenter le dauphin ; et le roi, qui avait toujours l'air de se laisser conduire, ne se fit pas beaucoup prier.

A cette visite inattendue, des cris d'allégresse se font entendre. Le roi ne peut résister à ces témoignages d'attachement à sa personne ; il descend de sa loge et entre dans l'intérieur du fer-à-cheval ; la reine le suit en portant le dauphin dans ses bras, et fait le tour de la table, au milieu des acclamations les plus bruyantes ; l'orchestre, pendant ce temps, exécutait différents morceaux de musique propres à électriser tous les aristocrates.

Après l'air du *Déserteur* : « *Peut-on affliger ce qu'on aime?* » il entonna l'air : « *O Richard! ô mon roi! l'univers t'abandonne!* » Alors l'enthousiasme devint général ; les gardes-du-corps, les officiers, les soldats, le verre d'une main et l'épée nue de l'autre, portent de nouveau la santé du roi et de la reine, qui l'acceptent, et encouragent cet élan de royalisme.

Jusque-là la fête n'avait été animée que par une gaîté un peu libre, il est vrai, mais encore décente. Bientôt les vins, distribués avec profusion, échauffent toutes les têtes ; la joie s'exhale sans retenue ; les dames des galeries cessent d'être simples spectatrices, et prennent part à l'ivresse générale. Alors l'orchestre joue la *marche des houlans* ; les trompettes sonnent la charge, et les officiers escaladent les loges avec impétuosité. Une voix s'écrie : *A bas la cocarde tricolore! vive la cocarde blanche! c'est la bonne!* Aussitôt la cocarde blanche est arborée, et la cocarde nationale disparaît : elle est foulée aux pieds.

Cependant on s'était porté en foule à la suite du roi ; des gardes-du-corps, différents officiers, des soldats échauffés par le vin, se répandent dans la cour et s'abandonnent à mille excès de folie. Perceval, aide-de-camp de d'Estaing, escalade le balcon de l'appartement du roi, où ils reçoivent des dames de la cour des cocardes et des rubans blancs, dont ils se parent, aux cris mille fois répétés de *vive le roi! vive la reine!* A ces cris se mêlent des imprécations contre l'assemblée nationale.

Le lendemain, un esprit de vertige s'empara de toutes les têtes des femmes de la cour ; des jeunes gens, bâtissant d'avance des projets de fortune sur leur attachement pour le roi, vont, viennent, s'agitent partout, se répandent en vaines jactances. Deux ministres, Champion et Saint-Priest, sourient à ces sottises. La cour ne doute pas qu'elle va exécuter, avec un seul régiment, ce qu'elle n'avait pu faire, le 14 juillet, avec plus de trente mille hommes ; aussi ne dissimule-t-elle plus ses projets. L'habit et la cocarde nationale sont regardés avec mépris ; on refuse la porte de l'appartement de la reine à un chevalier de Saint-Louis parce qu'il est revêtu de cet uniforme, et on ne lui en cache pas le motif.

Ce même jour, les gardes-du-corps donnent, à leur hôtel, un grand déjeuner : les convives sont en plus grand nombre, et s'y livrent avec encore plus d'emportement à toutes les extravagances que le vin et le délire peuvent inspirer. Les protestations de dévouement à la famille royale sont mêlées aux imprécations contre l'assemblée nationale et contre la cocarde. Des propos insultants pour la garde nationale y sont tenus par des gardes-du-corps. Des femmes, des demoiselles attachées à la reine et aux princesses distribuent des cocardes blanches, et recommandent au chevalier qu'elles en décorent, de bien la conserver, parce que, disent-elles, c'est la seule bonne, la seule qui doit triompher.

Pendant ces scènes imprudentes, une députation de la garde nationale se rend chez la reine, pour la remercier du don qu'elle lui avait fait de plusieurs drapeaux ; et cette princesse lui répond : « Je suis fort aise d'avoir donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles. La nation et l'armée doivent être attachées au roi, comme nous le sommes nous-mêmes. *J'ai été enchantée de la journée de jeudi.* » Ces derniers mots sont aussitôt regardés comme l'aveu des sentiments de la cour, et on les répète de bouche en bouche jusqu'à Paris.

Déjà le récit de ce qui s'était passé aux repas

de Versailles avait causé une indignation générale parmi les habitants de cette ville immense. Le Palais-Royal s'assemble tumultueusement. On y commente la réponse de la reine ; on répète les insultes faites à la cocarde et aux gardes nationales. « La cour, s'écrie-t-on, ne cache plus ses coupables intentions ; les aristocrates lèvent orgueilleusement la tête, et ourdissent publiquement leurs complots : la liberté est perdue si nous ne les déjouons. »

L'irritation des Parisiens est au comble par l'apparition de quelques jeunes gens portant des cocardes noires. La municipalité est obligée de défendre toute autre cocarde que celle aux trois couleurs; mais cette proclamation ne calme pas le peuple, et l'on s'attend à quelque événement pour le lendemain.

Au milieu de cette crise, Paris se trouvait livré à toutes les horreurs de la famine; et cette disette factice, après une récolte très-abondante, était encore attribuée aux manœuvres des ennemis de la révolution. L'opinion générale était qu'on n'en sortirait que par une insurrection qui pût effrayer les aristocrates, et forcer la cour à renoncer à ses projets. S'il faut en croire le marquis de Ferrières, tous les partis désiraient également cette insurrection : les patriotes, dans le but de la diriger contre la cour; les royalistes, pour la faire tourner contre l'assemblée nationale. Le peuple, convaincu que la disette ne cesserait que lorsque le roi serait à Paris, voulait aller le chercher à Versailles, afin d'empêcher qu'on ne l'entraînât à Metz. La cour se flattait de voir ses projets réalisés dès que l'on aurait quelques justes motifs d'alarmer le roi, et attendait la nouvelle de l'insurrection des Parisiens. Derrière ces deux partis, se cachait le duc d'Orléans, auquel un mouvement convenait aussi, parce qu'il ne doutait pas que la cour ne fît partir le roi pour Metz ; et alors ses amis devaient demander pour lui la lieutenance du royaume, qu'il ambitionnait.

Lés circonstances étaient graves : Paris, et principalement le Palais-Royal, étaient dans une agitation difficile à décrire. Cependant l'assemblée nationale, qui avait siégé à côté du tumulte des repas militaires, ne paraissait pas s'inquiéter de la fermentation qui régnait partout, et jusque autour de l'enceinte de ses séances. On était étonné qu'elle s'occupât de vaines questions constitutionnelles quand elle était sur un volcan ; et qu'au moment où le peuple de Paris se disposait à marcher sur Versailles, elle ne trouvât rien de mieux à faire que d'entendre la lecture d'une lettre du roi contenant ses réflexions sur la sanction qui lui avait été demandée de quelques articles de la constitution.

La raison de cette quiétude était dans la présidence de Mounier, que l'on disait vendu à la cour. Bailly rapporte même que le régiment de Flandre n'était arrivé à Versailles que pour appuyer le projet de sa présidence. Mounier amusait donc l'assemblée de théories, et lui mettait sous les yeux, au lieu de l'acceptation pure et simple du roi, ses objections sur les articles qu'il devait sanctionner, et auxquels il ne donnait qu'une *accession* conditionnelle. C'était là la marche qu'il avait suivie lors de la sanction des décrets du 4 août.

Cette obstination n'échappa pas aux membres du côté gauche. Robespierre dit que le roi n'avait pas à critiquer les travaux de l'assemblée. Adrien Duport ajouta qu'en rapprochant une phrase de la lettre du roi avec les circonstances, on pouvait présumer que, si l'armée se fût trouvée à Versailles, l'adhésion n'eût pas été donnée.

Pétion, interrompant la discussion, s'écrie : « Depuis longtemps la liberté nationale est menacée ; je ne parle pas des cris de *vive le roi!* portés jusqu'aux nues dans cette orgie ; ils ont retenti dans cette assemblée ; ils retentissent dans tous les cœurs ; mais quelles imprécations n'y a-t-on pas proférées contre l'assemblée nationale ! doit-elle être insultée dans son sanctuaire ? »

« La cocarde nationale, ajoute Grégoire, a été foulée aux pieds dans une orgie qu'on appelle fête militaire : je demande que cette orgie soit dénoncée au comité des recherches. »

Mirabeau prend alors la parole : « On vient, dit-il, d'élever, peut-être avec plus de zèle que de prévoyance, une question de circonstance sur laquelle je crois devoir dire un mot. Je n'entrerai pas dans les détails auxquels on peut croire comme homme, et non comme membre du souverain. Il s'est passé des jours tumultueux ; l'on a vu des faits coupables ; mais est-il de la pudeur de les révéler ? Le seul moyen que l'on doive prendre sur cet objet, c'est de requérir que le pouvoir exécutif tienne les corps et les chefs de corps dans la discipline exacte qu'ils doivent surtout observer dans le lieu où résident le monarque et le souverain ; qu'il défende surtout ces festins, prétendus fraternels, qui insultent à la misère publique, et jettent des étincelles sur des matériaux rassemblés et trop combustibles. »

Cette circonspection de Mirabeau déplut infiniment à ses adversaires, qui la taxèrent de pusillanime ; et un membre du côté droit (de Monspey) demanda que Pétion fût tenu de rédiger par écrit, de signer et de déposer sur le bureau la dénonciation qu'il avait faite relativement à ce qui s'était passé dans les fêtes militaires des gardes-du-corps. Alors Mirabeau remonte précipitamment à la tri-

bune. « Je commence par déclarer, dit-il, que je regarde comme souverainement impolitique la dénonciation qui vient d'être provoquée. Cependant, si l'on persiste à la demander, je suis prêt, moi, à fournir tous les détails et à les signer ; mais auparavant, je demande que cette assemblée déclare que la personne du roi est *seule* inviolable, et que tous les autres individus de l'état, quels qu'ils soient, sont également sujets et responsables devant la loi. »

A cette proposition inattendue, l'assemblée demeure frappée d'étonnement : elle devine tout ce qu'une pareille demande renferme d'accusations contre la reine : les députés gardent un silence significatif ; Grégoire et Monspey imitent cette circonspection : Pétion laisse tomber sa motion, et la séance reste suspendue, comme dans l'attente d'un grand événement.

Cependant l'irritation des Parisiens était loin d'être calmée. Le lendemain du jour où l'on avait appris les insultes faites à l'assemblée et à la cocarde nationale, le journaliste Gorsas dénonça cette levée de boucliers des gardes-du-corps, et n'omit aucune des circonstances propres à la faire regarder comme un attentat contre la nation et la liberté : il terminait son article par l'annonce d'une prochaine fête générale dans laquelle devaient se réunir quatre mille chevaliers de Saint-Louis, qui se proposaient de dissoudre l'assemblée nationale.

Les détails donnés par ce journal, les projets qu'il révélait, achevèrent d'exalter les esprits. On s'assemble au Palais-Royal et dans tous les lieux publics, malgré les patrouilles que l'on maltraite. Des motions violentes y sont faites contre les gardes-du-corps, et contre ceux qui se sont permis de porter d'autre cocarde que celle adoptée par la nation. Un orateur s'écrie que les cocardes d'une seule couleur vont devenir le signal de la guerre civile, si on leur laisse le temps de se multiplier : il rappelle que le parti patriote a été perdu en Hollande *par une femme et par une cocarde*. Il conclut qu'on doit pendre au premier réverbère celui qui arborera la cocarde anti-patriotique.

Un autre orateur déclare que la cause de la liberté succombera sous les machinations des aristocrates, si on ne s'empresse de faire venir le roi et l'assemblée nationale à Paris. Il peint le roi subjugué par la faction contre-révolutionnaire qui règne à Versailles, et montre l'assemblée nationale elle-même divisée par les intrigues des aristocrates. Mounier, Lally, l'abbé Maury, Cazalès, tous les orateurs du côté droit, sont désignés comme étant vendus à la cour. « Il faut en finir, s'écrie-t-on de toutes parts ; il faut aller chercher le roi ; il faut qu'il fasse sa résidence au milieu de nous. Quand il y sera, nous pourrons surveiller les menées des aristocrates et déjouer leurs projets. Si le roi reste à Versailles, attendons-nous à la guerre civile ; ils l'enlèveront, ils le conduiront à Metz, et ne tarderont pas à armer les Français contre les Français. »

Cette motion, dont tout le monde sentait la vérité, était partout accueillie par les cris *à Versailles ! à Versailles !* L'effervescence était portée au dernier point ; car, à tous les motifs de crainte exposés par les patriotes, il s'en joignait un encore, plus puissant pour sauver le peuple. Ce jour-là, malgré toutes les mesures prises par le comité des subsistances, le pain manqua ; les boutiques des boulangers n'avaient cessé d'être assiégées depuis le matin, et, le soir, une partie de la population n'avait pas encore mangé. Des rixes, des combats avaient eu lieu à la porte des boulangers, où les hommes les plus forts s'étaient portés, contre les plus faibles, à des voies de fait jusqu'alors inouïes dans ces sortes de rassemblements.

La récolte était faite depuis quelques semaines : on approchait du temps où on allait en jouir ; mais il fallait que la confiance se rétablit pour que le superflu des uns pût circuler et alimenter les pays qui souffraient. En attendant, l'immense population de cette ville était exposée à manquer de pain. « Combien de fois, raconte le maire Bailly, nous sommes-nous couchés après avoir pris toutes les mesures que les circonstances indiquaient, sans être sûrs que nous ne manquerions pas de pain le lendemain, tant étaient peu assurés les arrivages que nous attendions et que nous avions même fait escorter ! » En effet, les populations des environs de Paris, non moins affamées que celle de la capitale, détournaient à main armée la plupart des convois que le comité des subsistances attendait, et sur lesquels il comptait souvent pour fournir aux besoins du lendemain : d'autres fois, ces convois étaient pillés, à leur entrée à Paris, par des troupes de boulangers ; ce qui était cause que l'abondance régnait dans quelques quartiers, tandis que la famine se faisait sentir dans les autres. Il fut un moment où tous les approvisionnements de Paris se trouvèrent réduits à du riz. Certes, si la peur de la faim n'eût pas troublé tous les esprits, on aurait pu fort bien passer quelques jours avec du riz ou des légumes secs, ou de la viande ; mais c'était du pain qu'on voulait, précisément parce qu'il était rare. Lorsqu'il manquait, le peuple s'en prenait à la municipalité, dont le zèle et les efforts constants ne méritaient que des éloges.

Il s'en prenait quelquefois aussi aux boulangers ; et, ce jour-là, l'un d'eux, accusé d'avoir

vendu du pain qui n'avait pas le poids, fut conduit sous la fatale lanterne, et ne dut son salut qu'à un moment de confusion. La crainte de retomber sous le joug qu'il avait brisé rendait furieux et cruel le peuple le plus doux et le plus humain, et le portait à commettre tous les jours les plus grands excès. Cette crainte aveuglait tellement la population de Paris, qu'elle croyait voir partout des complots contre la liberté, et des traitres à la nation. Un boulanger avide distribuait-il du pain de mauvaise qualité, ou n'ayant pas le poids voulu, il était aussitôt regardé comme un *suppôt de la tyrannie*. Un cabaretier vendait-il du mauvais vin, son eau-de-vie était-elle mélangée, on le traitait d'*aristocrate*. Le maire, le commandant de la garde nationale étaient traités de même lorsqu'ils voulaient s'opposer aux volontés du peuple. On se ferait difficilement une idée des angoisses qu'éprouvaient Bailly et La Fayette dans ces moments de crise. Grâce aux mesures qu'ils prirent, le reste de la journée du 4 octobre se passa sans catastrophes, et la nuit fut tranquille.

Mais le matin du 5 octobre, quelques boulangers des quartiers les plus populeux ayant manqué de pain, l'alarme fut en un instant dans tout Paris, et, dès six heures, on n'entendit plus que des cris de désespoir. Les femmes, plus furieuses que les hommes, criaient qu'il fallait aller demander du pain au maire. A cet effet, elles se rassemblent en grand nombre sur la place de la Bastille; une jeune fille entre dans un corps-de-garde, s'empare d'un tambour et se met à la tête du bataillon féminin, qui part pour l'Hôtel-de-Ville. Ce bataillon, composé de femmes de la Halle, de revendeuses ambulantes et de portières, recrute, de force ou de gré, toutes les femmes qui se trouvent sur son passage.

Durant le trajet, la tête de la colonne fait retentir l'air de plaintes contre les autorités, d'insultes contre la reine, et du fameux *ça ira!* que tous les spectateurs étaient obligés de répéter.

Cependant la garde à cheval de la commune se disposait à lui disputer l'entrée de l'Hôtel-de-Ville; mais, en ce moment, des hommes armés de piques accourent au secours des *braves citoyennes*, se joignent à elles, et dispersent les cavaliers. Un détachement de la garde nationale, qui était de garde à la porte, se forme en bataille, et veut opposer les baïonnettes aux piques; mais il est assailli à coups de pierres, et forcé de se retirer. En un instant l'Hôtel-de-Ville est envahi par une partie de ces femmes : les plus audacieuses parcourent les appartements, et injurient les représentants de la commune; d'autres les engagent à recevoir parmi eux des femmes enceintes qu'elles ont forcées à suivre le cortége; quelques-unes gagnent l'escalier du beffroi et sonnent le tocsin, tandis que les plus jeunes, croyant assister à une fête, chantent et dansent dans les cours de l'Hôtel-de-Ville, et demandent à voir Bailly et La Fayette. Enfin, celles restées sur la place crient *ça ira*, et demandent du pain.

Pendant qu'elles se livrent à tous les excès du délire, la garde nationale avait reformé ses rangs, et la porte de l'Hôtel-de-Ville avait été fermée. Aussitôt les femmes restées sur la place crient à la trahison, et courent à la porte située sous l'arcade Saint-Jean, dans le but de l'enfoncer et de délivrer leurs compagnes. Cette porte cède sous leurs coups : hommes et femmes entrent, en faisant retentir les voûtes de cris de mort contre La Fayette et Bailly. En un instant, toutes les portes intérieures sont brisées; le dépôt des armes est forcé, les munitions enlevées; les effets les plus précieux, des titres importants, et le trésor de la Ville, contenant deux millions, courent les plus grands dangers, car ces femmes furieuses se disposaient à mettre le feu à l'Hôtel-de-Ville; mais Stanislas Maillard, l'un des vainqueurs de la Bastille, patriote ardent, qui s'était acquis une sorte de popularité dans le faubourg Saint-Antoine, parce qu'il se montrait dans tous les rassemblements, où il pérorait toujours, arrive au milieu d'elles, et parvient à leur arracher des mains deux torches ardentes, avec lesquelles elles allaient incendier les papiers et les registres du comité. L'une de ces femmes déclare que, puisque les hommes n'ont pas de courage et n'osent se montrer, elles sauront bien aller à Versailles venger l'insulte faite à la cocarde nationale, pendre les gardes-du-corps, les députés aristocrates, et faire un mauvais parti à madame *Veto*, nom sous lequel elles désignaient la reine. Aussitôt les cris *à Versailles! à Versailles!* se font entendre sur tous les points.

Leur parti est pris : elles vont se mettre en marche; et Maillard est élu pour chef et pour orateur de la troupe.

Comme le tocsin continuait à sonner, le nombre de ces femmes allait toujours en augmentant; la plupart arrivaient armées de bâtons, de fourches, de piques, quelques-unes avaient même des fusils et des pistolets. Celles qui n'ont point d'armes proposent d'aller en prendre à l'Arsenal; mais Maillard vint encore à bout de les en détourner, en leur représentant que, leur projet étant d'aller à l'assemblée pour lui demander justice et du pain, elles seraient bien plus assurées d'obtenir l'un et l'autre en prenant l'attitude de suppliantes, qu'en se présentant les armes à la main. Frappées de la force de ce raisonnement, elles renoncent à aller chercher de nouvelles armes, et consentent

même à laisser à Paris celles qu'elles avaient déjà, excepté deux canons pris à l'Hôtel-de-Ville, qu'elles chargent sur des charrettes.

Tout étant réglé pour le voyage, et le rendez-vous général fixé à la place Louis XV, Maillard prend un tambour, et se met à la tête du gros de la troupe, tandis que des détachements vont recruter dans la ville.

Pendant que les femmes quittaient la place de l'Hôtel-de-Ville, après y avoir traité de lâches tous les hommes qui ne les suivaient pas, les compagnies des gardes soldées arrivaient; et la foule, en les voyant s'avancer en bon ordre, faisait retentir l'air de ses bruyantes acclamations. Mais les soldats crient aux spectateurs : « Ce ne sont pas de vains applaudissements que nous demandons; la nation est insultée, prenez les armes, et venez avez nous recevoir l'ordre de vos chefs. » Cette apostrophe produit son effet : beaucoup de gardes nationaux courent à leurs districts, et s'arment.

En ce moment les représentants de la commune, réunis à l'Hôtel-de-Ville, délibéraient sur les mesures à prendre dans cette conjoncture difficile, et La Fayette expédiait des dépêches aux ministres et à l'assemblée, pour les prévenir de ce qui se passait. L'intention de ce général était d'envoyer des forces aux barrières pour y arrêter la marche des femmes; mais les anciens gardes françaises, formant alors une compagnie du centre de la garde nationale, se montraient peu disposés à exécuter de tels ordres, et l'insubordination commençait à régner dans les rangs. Tout à coup, six grenadiers sont députés par toutes les compagnies pour aller faire connaître leurs sentiments au comité de police, où se trouvait le commandant général. L'un d'eux, aussi remarquable par sa belle figure que par le choix de ses expressions, prend la parole, et s'adressant à La Fayette : « Mon général, lui dit-il, nous ne vous croyons pas un traître; mais nous croyons que le gouvernement nous trahit : il est temps que tout ceci finisse. Nous ne pouvons retourner nos baïonnettes contre des femmes qui demandent du pain. Le comité des subsistances malverse ou est incapable d'administrer son département : dans ces deux cas, il faut le changer. Le peuple est malheureux ; la source du mal est à Versailles ; il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris. Il faut exterminer les régiments de Flandre et les gardes-du-corps qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale. » La Fayette insiste vainement. « Il est inutile de chercher à nous convaincre, reprennent tous ensemble les six grenadiers; nos camarades pensent comme nous, et, quand vous nous feriez changer d'opinion, ils n'en changeraient pas, eux. »

La Fayette ne se rebute pas ; il descend sur la place de Grève, et s'efforce, ainsi que ses aides-de-camp, à ramener les soldats à d'autres sentiments : il leur rappelle le serment qu'ils ont fait d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Sa voix est couverte par les cris répétés de toutes parts : *A Versailles! à Versailles! allons chercher le roi!* « Il est bien étonnant, dit alors un des volontaires de la Bastille, que M. de La Fayette veuille commander au peuple ; c'est au peuple à le commander. Qu'il se mette à notre tête, qu'il marche avec nous, ou qu'il meure. » Aussitôt des menaces se font entendre, et La Fayette se hâte de faire prévenir la commune de l'embarras où il se trouve : sentant combien il serait imprudent de laisser cette armée sans chef, elle prend aussitôt la décision suivante : » Vu les circonstances et le désir du peuple, et sur la représentation de M. le commandant général qu'il est impossible de s'y refuser, la municipalité autorise M. le commandant général, et même lui ordonne de se transporter sur-le-champ à Versailles. » — La Fayette lit cet arrêté, et s'écrie tristement : « Puisque vous le voulez, j'obéis. »

Trois compagnies de grenadiers, un bataillon de fusiliers et trois pièces de canon forment l'avant-garde; sept à huit cents hommes armés de piques, de sabres et de bâtons se portent en avant : La Fayette suit le gros des troupes. Les bravo, les applaudissements les plus bruyants, l'accompagnent jusqu'à la barrière de la Conférence. Là, des troupes d'hommes armés de piques et de bâtons se placent dans les rangs, et y propagent les sentiments d'hostilité contre la cour dont ils étaient animés eux-mêmes. La nuit qui tombait alors, et un temps pluvieux, donnaient à ce tableau une teinte encore plus sombre. Il était facile de prévoir, dès lors, de quels événements la ville et le château de Versailles allaient être les témoins.

CHAPITRE X.

Journée du 5 octobre 1789. — Arrivée du peuple à Versailles — Maillard expose le but de ce voyage. — Députation de femmes au roi. — Les hostilités commencent entre le peuple et les gardes du-corps. — Dangers du roi et de la reine. — Arrivée de La Fayette à Versailles. — Journée du 6 octobre. — Le château est forcé. — Louis XVI se décide à aller à Paris. — Son arrivée dans cette ville. — Recherches sur les causes de ces journées.

Ce jour-là, le roi chassait dans les environs de Meudon ; mais, dès qu'au château on eut connaissance de la marche du peuple sur Versailles, la reine ordonna à M. de Saint-Priest, ministre de l'intérieur, de prévenir ce prince du danger qui menaçait la famille royale. A peine Louis XVI eut-il reçu le billet de la reine, qu'il monta à cheval

et retourna au château, afin de montrer qu'il ne redoutait rien.

Cependant, les femmes sorties le matin de Paris, et auxquelles s'étaient réunis plusieurs autres détachements recrutés en route, étaient arrivées à Sèvres, suivies d'une immense quantité d'hommes du peuple. Entraînées par la faim, elles avaient voulu enfoncer les portes des boutiques de Sèvres, qu'on avait fermées à leur approche. Mais Maillard, à qui elles obéissaient ponctuellement, parvint à les contenir; et, après quelques moments de repos, il les fit remettre en route pour Versailles : elles avaient alors douze tambours à leur tête; les hommes étaient relégués à l'arrière-garde.

C'est ainsi qu'elles arrivèrent à Versailles, vers les trois heures de l'après-midi. Les troupes étaient rassemblées sur la place d'armes; mais aucune mesure pour garantir les avenues du château n'avait été prise. On s'était borné à tenir un conseil, dans lequel il fut décidé que le roi et la famille royale sortiraient de Versailles pour se rendre à Rambouillet. C'était là le but de toutes les intrigues des contre-révolutionnaires. Déjà les voitures étaient prêtes à la grille du Dragon; mais ce qu'on devait prévoir arriva : le poste de la garde nationale ne voulut pas les laisser partir, et cet obstacle fit renoncer au départ.

L'assemblée nationale, que nous avons laissée muette sur la proposition de Mirabeau, avait repris la discussion sur les observations relatives à la déclaration des droits de l'homme, lorsque Mirabeau, averti de l'arrivée des femmes et de ce qui se passait à Paris, s'approche du président, Mounier, et lui dit à voix basse : « Mounier, Paris marche sur nous; faites cesser cette controverse scandaleuse, pressez la délibération, trouvez-vous mal, montez au château, et donnez-leur cet avis; le temps presse, il n'y a pas une minute à perdre. — Eh bien! lui répond Mounier, si Paris marche sur nous, tant mieux; qu'ils nous tuent tous; mais tous, et nous serons plutôt en république. — Monsieur le président, le mot est joli, repart Mirabeau; » et il se retire fâché de ce qu'on n'ait pas voulu déférer à son avis.

Un instant après, l'officier de garde avertit le président qu'une députation des femmes arrivées de Paris demandait à entrer. L'assemblée parut éprouver quelque émotion; néanmoins, Mounier permit aux huissiers d'introduire une quinzaine de ces femmes, ainsi que leur orateur. Maillard, vêtu d'un mauvais habit noir, paraît à la barre, une épée nue à la main; il précédait les quinze femmes admises, dont une portait une longue perche au haut de laquelle pendait un tambour de basque.

« Le peuple manque de pain, dit Maillard d'un ton élevé, il est au désespoir; il a le bras levé, il se portera sûrement à quelques excès. Nous venons demander la permission de fouiller dans les maisons qu'on soupçonne renfermer des farines. C'est à l'assemblée à épargner l'effusion du sang; mais l'assemblée renferme dans son sein des ennemis du peuple; ils sont cause de la famine. Ces aristocrates veulent nous faire mourir de faim. On donne de l'argent et des billets de caisse aux meuniers afin de les engager à ne point moudre. Aujourd'hui même on a envoyé 200 fr. à un meunier, en l'invitant à ne pas travailler. Le peuple a la preuve de tous ces faits; il sait le nom de ses ennemis. — Nommez! nommez! lui crie-t-on avec indignation de toutes les parties de la salle. — Nous ne voulons pas les nommer, continue Maillard, parce que nous ne sommes pas des dénonciateurs; mais des personnes que nous avons rencontrées dans une voiture de la cour nous ont dit qu'un curé devait dénoncer ce crime à l'assemblée. »

Ce curé, c'était Grégoire, qui, effectivement, avait parlé d'une lettre adressée à un meunier, dans laquelle on lui promettait 200 francs par semaine, s'il voulait ne pas moudre.

Comme Maillard persistait à ne pas vouloir nommer ceux qu'il accusait, des femmes placées au dehors de la barre le firent pour lui, et nommèrent l'archevêque de Paris, M. de Juigné.

Cependant Maillard promenait ses regards sur Mounier, Mallouet, Lally, Virieu, Clermont-Tonnerre et tous ceux qui étaient désignés comme aristocrates, tandis que les femmes cherchaient des yeux et demandaient qu'on leur fît voir Mirabeau. A chaque instant elles s'écriaient : « Nous voulons voir notre comte de Mirabeau. » Une d'elles, montrant un morceau de pain noir et moisi, dit à haute voix : « Nous le ferons avaler à madame *Veto*. »

Maillard étant parvenu à leur imposer silence, continua ses doléances à l'assemblée : « Nous sommes venus à Versailles, dit-il, pour faire punir les gardes-du-corps qui ont insulté la cocarde nationale; je vous supplie d'envoyer une députation aux gardes-du-corps pour les engager à prendre la cocarde patriotique, et à faire réparation de l'injure qu'ils lui ont faite. » Tirant alors une cocarde noire de sa poche, qu'il dit avoir été arrachée à un aristocrate, il la déchire avec fureur et la foule aux pieds.

La grossièreté de quelques-unes de ses expressions, lui attira, de la part du président, l'injonction de se contenir dans le respect qu'il devait à l'assemblée. « Tous ceux qui veulent être citoyens, ajouta le président, peuvent l'être de leur plein

gré; mais on n'a pas le droit de les y forcer. — Il n'est personne, répond Maillard, qui ne doive s'honorer de ce titre; s'il est dans cette auguste diète quelque membre qui puisse s'en croire déshonoré, il doit en être exclu sur-le-champ. » Toute la salle retentit d'applaudissements à cette réponse, et la foule répète : *Oui, oui! tous doivent l'être! nous sommes tous citoyens!*

Au même instant, on apporte à Maillard, de la part des gardes-du-corps, une cocarde nationale; il la montre aux femmes qui l'entouraient comme un gage des dispositions pacifiques de ces officiers : et ces femmes parurent satisfaites de cette déférence.

Peu à peu, le nombre des femmes admises à la barre augmenta; bientôt elles se placèrent pêle-mêle sur les bancs des députés, faisant tout haut la conversation avec les personnes qui étaient dans les tribunes. Les unes entouraient le bureau des secrétaires; les autres, le fauteuil du président : elles l'obligèrent, ainsi que plusieurs députés, à recevoir leurs embrassements.

Cette scène avait lieu pendant qu'on rédigeait un décret sur les subsistances, dont on délivra une expédition à Maillard. Il le lut d'un air mécontent, et dit au président : « Nous ne sommes pas satisfaits de ce décret; il ne contient pas la permission de fouiller dans les maisons suspectes. Croyez-moi, messieurs, faites ce que nous vous demandons, si vous voulez prévenir l'effusion du sang. »

Il fallait trouver moyen de se débarrasser de ces femmes : l'assemblée leur annonce qu'elle va envoyer une députation de ses membres au roi, pour lui exposer les plaintes et les souffrances des habitants de Paris. Mais un grand inconvénient se présente aussitôt : toutes les femmes demandent à aller chez le roi. En vain Mounier leur représente que cette démarche était inutile; il fallut composer avec elles, et il fut convenu que le président en conduirait six dans la salle du conseil. Mais avant d'arriver au château, il se vit contraint d'en admettre six autres. Le roi permit leur entrée.

Conduites d'abord chez le ministre Saint-Priest, elles lui demandèrent du pain; ce ministre, qui était alors fort mal avec l'assemblée, se vengea d'elle en répondant à ces femmes : « Quand vous n'aviez qu'un roi, vous ne manquiez pas de pain; maintenant que vous en avez douze cents, dites-leur qu'ils vous en donnent. »

Admises ensuite dans la salle du conseil, ces femmes, éblouies par la magnificence des appartements où elles se trouvaient pour la première fois, se trouvèrent embarrassées. Néanmoins le roi les accueillit avec bonté. « Vous connaissez mon cœur, leur dit-il, je vais ordonner qu'on rassemble tout le pain qui est à Versailles, et je vous le ferai donner. C'est avec plaisir que je partagerai toujours mon dernier morceau de pain avec mes enfants. » Ces paroles paternelles touchèrent vivement la députation féminine; et ces femmes, naguère si courroucées, s'en retournèrent très-satisfaites; et croyant avoir rempli l'objet de leur voyage, elles s'empressèrent d'aller rendre compte de la manière dont elles avaient été reçues, et des promesses obtenues de la bouche du roi, dont elles vantèrent la bonté. Mais ce récit fut loin de satisfaire les autres femmes. Elles se répandirent en injures contre la députation : « Ce sont des coquines! s'écrient les plus furieuses; elles se sont laissé gagner, ou elles se sont vendues; il faut les pendre! » Elles s'apaisèrent cependant lorsque le roi leur eut fait remettre un ordre par écrit, pour faire venir des grains de Lagny et de Senlis, et pour lever tous les obstacles qui pouvaient s'opposer à l'approvisionnement de la capitale.

Aussitôt cet ordre obtenu, plusieurs de ces femmes allèrent chercher Maillard, et partirent pour Paris, dans des voitures que le roi fit préparer pour elles.

La majeure partie resta, ainsi que les hommes; et tous ensemble ils ne cessaient de proférer des menaces contre la reine, contre les aristocrates de la cour et de l'assemblée nationale, et contre les gardes-du-corps. Ils fraternisèrent avec la garde nationale de Versailles, très-animée contre ces derniers, et avec les soldats du régiment de Flandre, déjà entraînés dans le parti populaire.

Ainsi, dans cette crise terrible, la cour ne pouvait guère compter que sur les gardes-du-corps au nombre de trois cent vingt, sur les gardes suisses et sur quelques serviteurs dévoués, mais peu nombreux. Déjà la garde nationale de Versailles avait placé deux pièces de canon de manière à prendre en flanc l'escadron posté devant la grille du château · les partis étaient en présence, et il était à craindre que les gardes-du-corps ne fussent assaillis au moindre prétexte qu'on pourrait trouver.

Un malheureux incident donna le signal des premières hostilités. Un soldat de la garde de Paris s'était introduit, le sabre à la main, dans les rangs des gardes-du-corps : un lieutenant de ces gardes lui commande de se retirer; le soldat refuse d'obéir, s'avance jusqu'à la grille, et tente de pénétrer dans le château. Le lieutenant, voyant son obstination, court sur lui, le frappe du plat de son sabre et le contraint de s'éloigner. Deux gardes-du-corps se joignent à leur officier, et poursuivent le soldat. En ce moment un coup de pis-

tolet part des rangs des gardes-du-corps et blesse ce garde national, qui s'enfuit vers les casernes en criant que les gardes-du-corps l'assassinent, et en invoquant le secours de la garde nationale de Versailles. Aussitôt un de ces gardes nationaux sort avec son fusil, fait feu sur le lieutenant des gardes-du-corps, M. de Savonnières, et le blesse mortellement au bras.

Au bruit de ce coup on s'écrie de tous côtés que les gardes-du-corps chargent le peuple. La milice de Versailles fait avancer ses deux canons, et le peuple attaque les gardes à coups de pierres, de piques et de pistolets. Heureusement la pluie qui tombait par torrents ne permit pas de mettre le feu aux canons; ce fut, pour l'instant, le salut des gardes-du-corps, dont la position était devenue très-critique.

Le roi avait défendu à M. de Luxembourg d'opposer la force à la force, et, fidèle à cet ordre, cet officier-général préféra abandonner la défense des grilles, plutôt que de s'exposer à un engagement. En conséquence, il ordonna aux gardes-du-corps de se retirer sur la terrasse de l'orangerie, où le peuple les poursuivit encore. Enfin, à huit heures du soir, les gardes-du-corps rentrèrent dans leur hôtel, après avoir essuyé une décharge de mousqueterie de la garde nationale de Versailles.

Aussitôt des troupes d'hommes et de femmes proposent d'aller attaquer le château, afin de forcer le roi à se rendre à Paris. Mais un des hommes à piques leur représentent qu'il n'est pas encore temps; qu'il faut attendre l'armée de Paris, qui ne tardera pas à arriver; que lorsqu'on serait en force on irait au château, on s'emparerait du roi, de la reine, ainsi que de tous les coquins qui les entouraient, qui seraient tous conduits à Paris.

Ce conseil fut adopté; et, en attendant l'exécution, des groupes parcoururent Versailles pour aller à la recherche des gardes-du-corps.

D'autres groupes remplissaient la place d'armes: des femmes continuaient à demander du pain; des hommes mangeaient, buvaient et chantaient; d'autres dansaient autour de grands feux allumés de distance en distance.

Pendant cet affreux tumulte, les habitants du château étaient dans la plus pénible situation: ils avaient sous les yeux le spectacle effrayant qu'offrait la place d'armes. L'effroi fut encore plus grand lorsqu'on reçut la nouvelle positive de la marche de l'armée parisienne. On pensa à faire évader la reine et ses enfants; mais cette princesse, voyant que le roi était décidé à rester, jura de ne pas l'abandonner. Le roi prit alors la résolution de s'entourer de l'assemblée nationale; et Mounier, qui ne l'avait pas quitté, retourna dans la salle des séances faire part aux députés de l'intention du roi.

Quoique privée de son président, l'assemblée n'en avait pas moins continué sa séance, sous la présidence de l'évêque de Langres. La salle était remplie d'hommes et de femmes dans la plus grande exaltation. Une troupe de femmes environnait le bureau des secrétaires et celui du président, en criant: « *A bas les calotins!* » Outragé de la manière la plus grossière, l'évêque de Langres se vit forcé de suspendre la séance. Alors une femme s'empara du fauteuil du président et paraissait disposée à y passer la nuit, tandis que d'autres se couchaient sur les bancs.

Il était alors près de minuit; La Fayette venait d'arriver. Sa marche avait été retardée par le mauvais temps, et par les lenteurs qu'il y avait mises lui-même, dans l'espoir de faire rétrograder son armée. N'ayant pu réussir, il avait fait faire halte à ses bataillons avant d'entrer dans la ville, et leur avait fait prêter serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi: les soldats le prêtèrent volontiers. Plein de confiance dans ses troupes, La Fayette se rendit chez le roi pour le rassurer sur les desseins qu'on leur avait prêtés. Le roi le reçut assez froidement; mais, après un entretien secret qu'il accorda à ce général, Louis XVI partagea sa sécurité. Aussi, lorsque Mounier arriva au château avec les députés, le roi leur dit qu'il les avait fait appeler parce qu'il voulait s'environner des représentants de la nation, et s'aider de leurs conseils dans cette circonstance difficile; que M. de La Fayette étant arrivé, il les priait de retourner à l'assemblée nationale pour l'assurer qu'il n'avait jamais pensé à se séparer d'elle, et qu'il ne s'en séparerait jamais. Les députés se retirèrent, et retournèrent dans la salle de leurs séances.

La Fayette passa une partie de la nuit à renforcer les postes extérieurs du château, les seuls qui lui eussent été confiés; ceux de l'intérieur des grilles ayant été réservés aux cent-suisses, à l'infanterie de cette même nation et à celle du régiment de Flandre: les gardes-du-corps devaient veiller à la sûreté des appartements. La Fayette fit protéger l'hôtel de ces gardes; mais il n'en contenait plus qu'une vingtaine, la plupart s'étant retirés d'abord sur la terrasse du Dauphin, de là à Trianon, puis enfin à Rambouillet, où ils pensaient que le roi pourrait se rendre. Les gardes français, devenus grenadiers de la garde nationale, reprirent, par ordre du roi, les postes qu'ils avaient l'habitude de garder, et de nombreuses patrouilles circulèrent autour du château. Enfin, pour enlever tout prétexte de discorde, l'adjudant-général Berthier courut annoncer à la garde nationale de Versailles que les gardes-du-corps



LAFAYETTE.
1791.

prêteraient le serment civique et prendraient la cocarde nationale dans la matinée.

Cependant le peuple s'était répandu dans les auberges, dans les cabarets, dans les édifices publics, les corps-de-garde et jusque dans les églises; ceux des Parisiens arrivés à la suite de l'armée, qui n'avaient pu trouver d'abri, avaient bivouaqué sur la place d'armes, où ils tachaient de se garantir du froid et de l'humidité au moyen de grands feux. Tout paraissait calme, et La Fayette ayant donné à l'assemblée nationale l'assurance que l'ordre ne serait pas troublé tant qu'il compterait sur le dévouement de ses troupes, le président Monnier se décida enfin à lever la séance, et à l'ajourner au lendemain, à onze heures.

Il était alors trois heures du matin : le général fit lui-même la visite de tous les postes qui lui avaient été confiés : il trouva partout le plus grand calme. Complétement rassuré, il rentra, vers les quatre heures, à l'hôtel de Noailles, où devaient se réunir les principaux officiers de son armée, et s'y jeta sur un lit pour prendre quelques instants de repos, dont il éprouvait le besoin après la longue et pénible journée qu'il venait de passer. Ce repos, que les royalistes lui ont ensuite reproché amèrement, était bien justifié par la confiance que ce général avait dans ses troupes, et par les dispositions qu'il avait prises. Malheureusement la municipalité de Versailles n'avait avisé à aucun des moyens que les circonstances exigeaient pour pourvoir aux besoins de cette multitude affamée, que le manque de pain avait fait sortir de Paris, et qui n'en trouva ni sur sa route, ni à Versailles.

Le froid et la faim semblaient s'être réunis dans cette nuit d'anxiété pour pousser à tous les excès les groupes campés sur la place ou réfugiés dans les tavernes, et qui, bien avant le jour, étaient déjà sur pied autour du château.

Dès cinq heures cette multitude s'agitait en tout sens, et faisait entendre des cris de fureur contre les gardes-du-corps et contre la reine. Ralliée au son du tambour à un étendard semé de flammes rouges et bleues, elle se divisa ensuite en plusieurs colonnes, dont l'une se présenta à la grille royale : elle était fermée. Des rixes s'engagent entre les hommes du peuple et les gardes-du-corps. Un de ces derniers, ayant fait feu des fenêtres, les assaillants ne gardent plus de mesure : ils se présentent à toutes les grilles, qu'ils veulent briser; alors quelques-uns d'entre eux s'étant aperçus que la grille de la chapelle n'était pas fermée, par l'imprévoyance de celui qui était chargé de la défense du château, tout le flot populaire s'y précipite, et se dirige aussitôt vers l'escalier du château qui conduit aux appartements de la reine : là, deux gardes-du-corps, Deshuttes et Varicourt, veulent contenir ces furieux, et luttent longtemps avant de céder le terrain. Écrasés par la foule, l'un de ces généreux serviteurs succombe sur les marches : l'autre se retire de porte en porte. Les gardes-du-corps placés dans la salle dite de *la Reine*, ferment cette porte, en entendant les cris des assaillants, et se retranchent dans la salle des gardes. La porte en est bientôt enfoncée, et Varicourt tombe percé de mille coups : les autres gardes, hors d'état d'arrêter les efforts du peuple, se retirent dans un autre appartement; plusieurs étaient blessés. Fiers de leurs premiers succès, les assaillants se précipitent dans le vestibule conduisant chez la reine : déjà les imprécations les plus terribles retentissaient dans ce vestibule : *A bas l'Autrichienne!* s'écriaient les femmes; *Nous allons lui couper la tête*, disaient les hommes. Effrayé du danger qui menace la reine, un des gardes-du-corps, Durepaire, veut aller la prévenir par un passage secret, et il tombe entre les mains de la multitude qui encombrait le château; il résiste comme un furieux, quoique blessé, et parvient à se frayer un passage jusqu'à la porte du roi. Ses compagnons l'ouvrent promptement, et l'arrachent à une mort certaine.

Son ami, Miomandre, resté seul contre cinquante à soixante assaillants, défend le terrain pied à pied.

Éveillée par le bruit de ce combat, la reine se lève, demi-nue, pour courir chez le roi. Elle traverse le corridor qui conduisait à l'OEil-de-Bœuf, et de là chez le roi; mais elle trouve la porte fermée. Elle frappe à coups redoublés : le bruit et la confusion empêchent de l'entendre; elle reste dans la plus cruelle anxiété. A la fin un valet de chambre ouvre, et la reine se précipite dans l'appartement, fondant en larmes, et s'écriant : « Mes amis, mes chers amis, sauvez-moi! » Plus alarmée encore pour les jours du roi, qu'elle ne trouve pas chez lui, elle allait sortir pour le chercher, quand elle le vit arriver entouré de quelques gardes-du corps. Il venait de chercher la reine, et n'avait eu que le temps de retourner précipitamment à l'OEil-de-Bœuf.

Maîtres de la salle des gardes, quelques-uns des assaillants avaient enfoncé les portes de la chambre à coucher de Marie-Antoinette, et s'étaient avancés jusqu'à son lit, qu'ils percèrent à coups de piques. Sans perdre de temps, ils se jettent dans l'antichambre du roi, et attaquent la porte de l'OEil-de-Bœuf. Les gardes-du-corps, retranchés avec des tables et des tabourets, ne pouvaient tenir longtemps; déjà les panneaux, frap-

pés à coups de crosses, volent en éclats, lorsque des gardes françaises arrivent. C'était La Fayette qui venait de les envoyer.

Leur zèle avait été stimulé par ce général et par quelques députés que ces gardes avaient rencontrés en se rendant au château. Ils accouraient partager les périls de la famille royale. Cependant ils eurent de la peine à se faire ouvrir la porte de l'OEil-de-Bœuf; les gardes-du-corps hésitaient, dans la crainte que ces soldats ne fussent malintentionnés; mais aussitôt qu'ils eurent manifesté leurs sentiments, les gardes-du-corps les embrassèrent et échangèrent leurs armes et leurs bonnets contre les armes et les chapeaux des ex-gardes françaises. Tous ensemble ils ne tardèrent pas à prendre l'offensive contre la multitude, qu'ils forcèrent enfin d'évacuer le château; mais, en se retirant, les assaillants entraînèrent avec eux tous les gardes-du-corps qu'ils avaient saisis, morts ou vifs.

Pendant que ces scènes affreuses se passaient dans le palais du roi, la place d'armes et les cours du château offraient un tableau encore plus hideux des fureurs populaires; des troupes de femmes et d'hommes poursuivaient de tous côtés les gardes-du-corps; à leur tête se trouvait un homme horrible, appelé *Jourdan*. Une longue barbe tombait sur sa poitrine à moitié nue. Une grande plaque blanche lui recouvrait la poitrine en forme de cuirasse; une autre plaque pareille lui couvrait le dos. Ses bras nus brandissaient une grosse hache: il semblait demander qu'on lui amenât quelque victime pour la dépecer. Il fut compris; les cadavres des gardes-du-corps Deshuttes et Varicourt furent traînés à la grille royale, au milieu des cris de joie de la horde sanguinaire; l'homme, qui ce jour-là acquit l'horrible surnom de *coupe-tête*, s'approche, et, à coups de hache, sépare les têtes des troncs: elles sont aussitôt placées au bout de deux longues piques, et portées en triomphe.

En ce moment, La Fayette, dont l'absence momentanée fut sans doute déplorable, arrivait aussi sur la place avec une compagnie de grenadiers: éveillé en sursaut par le tumulte général, il accourait au château; mais, à la vue du spectacle qu'on lui offre, il s'arrête indigné, ordonne à la moitié de sa troupe de voler au château, et crie aux soldats qui lui restent: « Grenadiers, j'ai donné ma parole au roi qu'il ne serait fait aucun mal à ses gardes-du-corps: si vous me faites manquer à l'honneur, je ne suis plus digne d'être votre général. Ne souffrez donc pas que ces braves gens soient assassinés, et si l'on vous résiste, sabrez. » Ces paroles électrisent les soldats; ils s'élancent sur les hommes du peuple, les dispersent, sauvent les gardes.

Après avoir sauvé les gardes-du-corps au péril de sa vie, La Fayette arrive au château, où les gardes françaises s'étaient rendues assez à temps pour empêcher que les portes de l'OEil-de-Bœuf ne fussent enfoncées. Tout le monde l'entoura; et la cour entière, qui se voyait sauvée par lui, l'accablait de témoignages de reconnaissance: la reine même, malgré ses anciennes préventions, lui rendait des actions de grâces.

Toutes ces scènes déplorables s'étaient passées en si peu de temps que l'assemblée nationale avait eu à peine celui de se réunir. Trente-six députés avaient été sur-le-champ envoyés au château; plusieurs autres se joignirent à la députation, afin d'aller faire un rempart de leur corps au roi et à sa famille. Ils montaient l'escalier ensanglanté et arrivaient dans la pièce où était le roi, au moment où l'on chassait le peuple du château.

Cependant le tumulte continuait au dehors; le peuple était revenu à son projet d'emmener le roi à Paris, et ne cessait de crier sous le balcon: *Le roi à Paris!* C'était le vœu de la France, et il eût été dangereux de ne pas s'y rendre. Les ministres, les membres de l'assemblée et même les courtisans qui étaient dans la chambre du conseil, opinèrent pour que le roi cédât à ce vœu. Le roi, à qui une violente oppression ôtait l'usage de la parole, dit enfin qu'il consentait d'aller à Paris; mais à condition que ce serait avec sa femme et ses enfants. Aussitôt plusieurs personnes écrivent des billets sur lesquels ils annoncent cette détermination, et les jettent par la fenêtre afin de calmer le peuple.

Après avoir reçu les hommages des gardes nationales qui remplissaient les appartements, le roi se montra au balcon, accompagné du général, qui annonça au peuple que la famille royale allait se rendre à ses désirs. Cette nouvelle fut accueillie avec joie, et le peuple cria *vive le roi!*

Cependant des menaces continuèrent à être proférées contre la reine, devenue l'objet de la haine des patriotes: on demandait qu'elle parût aussi au balcon, toute seule. Marie-Antoinette, qui se tenait dans une chambre, debout à l'encoignure d'une fenêtre, paraissait hésiter à faire cette démarche; mais La Fayette lui ayant représenté que par cette déférence il lui serait facile de ramener le calme, elle prit ses deux enfants par la main et se laissa conduire sur le balcon par le général, qui se rendit l'interprète et le garant des sentiments de cette princesse pour la nation.

La paix paraissait faite avec la famille royale, qui vint tout entière sur le balcon, environnée des ministres et des députés présents au château. Le roi confirma lui-même sa résolution de partir

pour Paris; et voyant que le peuple montrait une grande joie, il lui demanda lui-même sûreté pour ses gardes-du-corps.

Au même instant, ceux-ci se montrent sur le balcon, et La Fayette, s'avançant avec un de leurs maréchaux-des-logis, l'engage à prêter serment à haute voix, et lui fait élever son chapeau de manière à ce que le peuple puisse voir la cocarde nationale qui y est attachée. Tous les gardes-du-corps imitent leur chef, et tous crient *vive la nation!* le peuple satisfait leur répond par les cris de *vive le roi! vivent les gardes-du-corps!* Les spectateurs demandent les chapeaux et les bandouillères de ces gardes, qui les leur jettent: les grenadiers prennent les chapeaux et donnent leurs bonnets en échange; les gardes nationaux offrent leurs épées contre celles des gardes-du-corps, et la réconciliation parut complète.

Il était onze heures; des ordres avaient été donnés pour préparer les voitures du roi, qui avait fixé son départ à une heure. Quelques députés, croyant que, dans une circonstance aussi critique, les représentants de la nation devaient entourer le monarque, proposèrent au président de réunir l'assemblée dans le salon d'Hercule. Mais la majorité, stimulée par Mirabeau, ne crut pas qu'il fût de sa dignité d'aller délibérer dans le palais du roi. Néanmoins elle prit à l'unanimité un arrêté par lequel elle se déclarait inséparable du roi pendant la session. Une députation de cent membres fut nommée pour l'accompagner à Paris, en attendant que l'assemblée entière pût aller y tenir ses séances.

Quand le cortége se mit en route, il y avait déjà plusieurs heures que la bande qui portait au bout des piques l'affreux trophée des têtes des deux gardes-du-corps immolés le matin, s'était dirigée vers Paris; et cette bande, d'ailleurs peu nombreuse, entrait dans la capitale avant que le cortége quittât Versailles.

Quand le roi et sa famille montèrent en voiture, il y avait déjà quelque temps que l'on avait fait partir la plupart des hommes du peuple qui ne faisaient pas partie de la garde nationale: un fort détachement de troupes les suivait, et chaque soldat de cette avant-garde avait un pain enfilé à la baïonnette de son fusil. Venaient ensuite les femmes; elles portaient presque toutes des rameaux d'arbres ornés de rubans tricolores. On en remarquait quelques-unes montées sur les chevaux pris aux gardes-du-corps, tandis que ceux-ci marchaient à pied et sans armes; enfin, un détachement de ces femmes se faisait traîner sur les affûts, et même à califourchon sur les canons qu'on ramenait à Paris. Ces femmes étaient très-bruyantes dans leur joie: on leur entendait crier *vive la nation! vive La Fayette!* quelquefois *vive le roi!* presque continuellement *à bas les aristocrates! à bas les calotins!* Elles disaient à tous ceux qui les regardaient passer: *Le pauvre peuple de Paris aura du pain maintenant; nous emmenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron.*

Après les femmes, venait une multitude immense de gardes nationaux, de cent-suisses, de soldats du régiment de Flandre; puis un détachement de l'armée, dont tous les fusils étaient ornés de feuilles de chêne, en signe de victoire. Le roi, la reine, toute la famille royale étaient dans des voitures, précédées, entourées et suivies par un nombreux état-major, et par une députation de cent membres de l'assemblée. Le cortége était fermé par des milices de Paris et de Versailles. A quelque distance on voyait des chariots chargés de blé et de farine, sur lesquels étaient couchés des forts de la halle et des femmes tenant dans leurs mains des rameaux verts: ces chariots étaient escortés par des gardes françaises.

La marche commença par une décharge générale de mousqueterie, et des décharges partielles se firent entendre tout le long de la route. Tantôt ce cortége offrait le coup d'œil d'une fête, car les femmes s'arrêtaient souvent pour former des rondes devant le carrosse du roi; tantôt il se présentait sous le triste aspect d'un *convoi de prisonniers au milieu des vainqueurs*, ou d'une ambulance. L'air triste et abattu des uns contrastait vivement avec la joie bruyante des autres. Le temps était sombre et pluvieux; la route était remplie de boue, et le carrosse du roi mit plus de six heures pour aller de Versailles à l'Hôtel-de-Ville.

La municipalité, avertie par des exprès, avait eu le temps de faire les préparatifs nécessaires pour recevoir la cour. Elle n'arriva que vers les huit heures; et, malgré l'affluence du peuple qui encombrait les quais et les rues, aucun accident fâcheux ne survint dans cette soirée. Les Parisiens, satisfaits de posséder leur roi, dont ils étaient séparés depuis longtemps, semblaient en ce moment n'avoir jamais oublié leur antique servilité. Des acclamations multipliées, auxquelles répondaient d'autres acclamations, partant de tous les lieux environnants, saluèrent l'entrée du roi. Le maire, Bailly, avait été le recevoir à la barrière, et la famille royale avait traversé une partie de Paris entourée de la municipalité.

Le roi et la reine se montrèrent à l'une des fenêtres de l'hôtel, éclairées par des flambeaux, et le peuple les accueillit avec une joie qui redoubla encore lorsqu'on lui annonça que l'assemblée nationale viendrait tenir ses séances à Paris. Partout on se serrait les mains, on s'embrassait, en se

félicitant de voir enfin disparaître tous les motifs de dissension, et on croyait la révolution finie.

Tel est le tableau des événements qui se succédèrent dans les journées des 5 et 6 octobre; événements qui donnèrent lieu aux plus graves accusations contre le duc d'Orléans, contre Mirabeau, et même contre La Fayette. On reprochait aux deux premiers d'avoir organisé cette insurrection. On assurait que durant ces journées funestes le duc d'Orléans avait été vu dans les groupes, excitant la fureur du peuple contre la cour, et qu'on l'avait aperçu, dans la matinée du 6, sur l'escalier, désignant aux assassins l'appartement de la reine. Mirabeau était aussi accusé de s'être mêlé dans les groupes pour les exciter dans le même sens que le duc d'Orléans. Quant à La Fayette, on lui reprochait sa sécurité dans la nuit du 5 au 6, et on la signalait comme une trahison contre le roi.

Le Châtelet évoqua cette affaire. Une longue procédure fut instruite par ce tribunal, dans laquelle on entendit les dépositions de trois cent quatre-vingt-treize témoins : le parti de la cour voulait compromettre le duc d'Orléans et Mirabeau.

Quant à La Fayette, à qui ce même parti ne tenait aucun compte ni de tout le mal qu'il avait empêché, ni de l'abnégation de sa personne au milieu du danger, la justice la plus complète lui fut rendue par des témoins irrécusables.

Quoique plusieurs écrivains se soient montrés convaincus que ces journées avaient eu des promoteurs secrets, j'avoue que ma raison se refuse à y voir autre chose qu'un mouvement populaire provoqué par trois puissants moteurs : la crainte, la vengeance et la faim.

La crainte du peuple était fondée sur tout ce qu'on lui disait des projets des aristocrates pour enlever le roi. Quoiqu'il germât alors des idées républicaines en France, et que l'on eût déjà entendu dire au peuple : *A quoi bon les rois? nous nous en passerons bien*, le parti populaire voulait néanmoins garder Louis XVI pour consolider la constitution, dont il était le complément, et pour ôter un chef à ceux qui ne craignaient pas d'allumer la guerre civile, en conduisant le roi loin de Paris. De là tous ces cris contre les aristocrates et contre la reine; de là le projet d'aller chercher le roi et de l'amener dans la capitale.

La vengeance du peuple fut excitée par les insultes faites à la cocarde nationale et à la nation française tout entière, représentée par l'assemblée nationale. De là cette haine implacable contre les gardes-du-corps, et le projet de l'assouvir.

Qu'on ajoute à ces deux sentiments, qui fermentaient dans le cœur du peuple, la famine, l'horrible famine dont la capitale était menacée, et dont les pauvres gens éprouvèrent, pendant deux jours, les funestes effets, et l'on se convaincra que ce n'est pas l'or, qu'on dit avoir été répandu par le duc d'Orléans, qui fut la cause des événements du mois d'octobre 1789. Cette insurrection populaire fut l'ouvrage d'une effervescence difficile à diriger, ou d'un enthousiasme qu'on ne trouve que dans les grandes révolutions, lorsque toutes les passions des hommes sont mises en ébullition par la fièvre ardente du patriotisme.

CHAPITRE XI.

Le roi est obligé de fixer sa résidence à Paris. — L'assemblée nationale l'y suit. - Exil du duc d'Orléans. — La disette recommence à se faire sentir. — Meurtre du boulanger François. — Loi martiale. — Députation des hommes de couleur. — Les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation. — Suppression des ordres religieux. — Assemblée des états du Dauphiné. — Prorogation des parlements — Système du côté droit.

A son arrivée à Paris, le roi n'était pas, à beaucoup près, dans l'intention d'y fixer sa résidence. Il avait répondu à La Fayette, qui le suppliait de dire lui-même, ou de lui permettre de dire en son nom, que telle était sa résolution : « Je ne refuse pas de fixer mon séjour dans ma bonne ville de Paris; mais je n'ai encore pris aucune détermination à ce sujet, et je ne veux pas faire une fausse promesse. » Cependant, les marques d'attachement qui lui furent données par les Parisiens, et la tranquillité parfaite qui régna dans cette capitale dès le lendemain de son arrivée, le réconcilièrent avec l'idée de s'établir définitivement aux Tuileries. Les instances de Bailly y contribuèrent aussi. Dans la soirée du 6, ce magistrat, à la tête d'une députation des représentants de la commune, avait été supplier Louis XVI de fixer sa résidence au centre de l'empire, qui devait être la demeure des rois; et ce prince lui avait répondu : « Je fixerai volontiers ma résidence la plus habituelle dans ma bonne ville de Paris, dans la confiance que j'y verrai régner la tranquillité et la paix. » Le roi annonça en même temps que son intention était de seconder le vœu formé par l'assemblée, de ne pas se séparer de lui. Quant à la reine, elle déclara qu'elle suivrait le roi partout où il irait.

Ainsi tout paraissait arrangé pour que la famille royale et l'assemblée constituante fussent réunis dans la capitale. Les Parisiens en étaient ivres de joie, et ce qui augmenta encore leur bonheur, ce fut de voir les boulangers bien four-

nis de pain, dès le lendemain de l'arrivée du roi : toute la population se félicitait de l'idée salutaire qu'avaient eue les femmes de Paris d'aller chercher le roi à Versailles.

Ce même jour, plusieurs gardes-du-corps se montrèrent sur le balcon du chateau, et y furent bien accueillis par le peuple. Enhardis par ces témoignages des bonnes dispositions des Parisiens, ils se rendirent au Palais-Royal, en donnant le bras à des bourgeois ou à des gardes nationaux. Les patriotes de ce fameux *forum* les reçurent cordialement.

Ce jour-là les Parisiens étaient loin de se montrer hostiles aux aristocrates; ils ne parlaient que de réconciliation : leur sollicitude pour les gardes-du-corps était telle, qu'ils envoyèrent des estafettes dans plusieurs communes où un grand nombre de ces gardes s'étaient réfugiés, et où l'on disait que les habitants les avaient poursuivis à coups de fusil; on annonçait à tous les citoyens que la paix était jurée.

Toutefois, des rassemblements de femmes, formés dans le jardin des Tuileries, au Mont-de-Piété, et dans presque tous les districts, firent redouter une nouvelle crise dans la journée du 8 octobre. La commune donna l'ordre à La Fayette de déployer la force militaire contre ces attroupements : ils se dissipèrent d'eux-mêmes.

Mais la cour, qui n'était point encore revenue de l'effroi dont les journées des 5 et 6 l'avaient remplie, crut qu'elle ne parviendrait à mettre un terme aux émeutes que lorsqu'elle aurait éloigné le personnage considéré comme le moteur de tous les mouvements populaires. Le duc d'Orléans passait, aux yeux des royalistes, comme l'instigateur occulte des événements de Versailles : la cour le craignait ; elle songea donc à lui opposer le commandant général de la garde nationale, non moins détesté par l'aristocratie, mais auquel la famille royale déclarait avoir eu des obligations dans ces terribles journées.

La Fayette, dont la puissance était tellement grande sur les masses que Mirabeau l'appelait déjà *Cromwel-Grandison* ; La Fayette consentit à sacrifier une partie de sa popularité pour soutenir la royauté constitutionnelle, qu'il voyait menacée de tous les côtés. Ayant la même opinion que la cour sur le duc d'Orléans, il le regardait comme le premier obstacle à l'affermissement de l'ordre.

En effet, ce prince avait de nombreux amis plus ambitieux que lui, tous fort intrigants, fort remuants ; et quoiqu'il soit bien avéré aujourd'hui qu'il n'avait aucun plan arrêté, et même qu'il se prêtait fort peu aux desseins de ses conseillers, la cour le regardait comme très-dangereux. On résolut, afin d'ôter tous prétextes à ceux qui se servaient de son nom pour agiter le peuple, d'éloigner d'Orléans du théâtre de la révolution.

Le ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin, imagina donc de lui donner une mission propre à flatter celui que l'on regardait comme un ambitieux très à craindre. Il proposa au duc de se rendre dans les Pays-Bas, qui tout récemment s'étaient insurgés contre l'Autriche, et d'y travailler à soustraire ces belles provinces à la domination qui leur pesait tant. Le ministre fit entendre à ce prince que, s'il réussissait, il pourrait espérer le titre de duc de Brabant et la souveraineté qui en découlait.

C'était un leurre grossier dont on le berçait ; car il n'était jamais entré dans les vues d'un cabinet soumis aux volontés de la fille de Marie-Thérèse d'enlever à l'empereur des provinces qu'il regardait comme le plus beau fleuron de sa couronne, et dont l'importance militaire était du plus grand poids pour la puissance de l'Autriche.

Les amis du duc d'Orléans aperçurent aussitôt le piége qu'on lui préparait : ils s'indignèrent contre le ministre et contre lui-même, et lui firent promettre de refuser une mission qui devait le perdre dans l'esprit du public. Le duc, toujours indécis en tout, assura ses partisans qu'il ne quitterait pas la France. Mais La Fayette le fit encore changer d'avis, à la suite d'un entretien qu'ils eurent, et dans lequel ce général lui fit sentir que son éloignement momentané était un sacrifice qu'il devait faire au roi, à la tranquillité publique et à sa propre réputation. La Fayette lui offrit alors une mission secrète pour l'Angleterre : le prince l'accepta.

Mais de quelque mystère que l'on voulût envelopper ce départ, la nouvelle ne s'en répandit pas moins promptement. Mirabeau s'indigna de ce qu'il regardait comme une lâcheté de la part du prince, et lui fit dire qu'il allait le dénoncer à la tribune, lui et La Fayette. Celui-ci fut encore obligé d'intimider à son tour le duc, auquel il arracha un consentement définitif.

Le duc partit enfin, abandonnant les affaires publiques, et paraissant renoncer au rôle actif qu'il avait eu dans ces affaires. Mirabeau fut instruit de cette condescendance par un billet qu'on lui remit à l'assemblée même : il lut ce billet, leva les épaules, et dit aux députés qui siégeaient près de lui, en leur communiquant cette nouvelle : *Ce j.-f.-là est lâche comme un valet ; il ne vaut pas la peine qu'on se donne pour lui.*

Il est difficile de se faire une juste idée de l'importance que Mirabeau pouvait attacher à la présence à Paris du duc d'Orléans, car le grand orateur était alors brouillé avec ce prince. Mais comme il détestait bien davantage La Fayette, dont la

probité ne pouvait s'accorder avec l'élasticité de ses principes, Mirabeau voyait avec peine l'éloignement du duc, par cela seul que la puissance de La Fayette n'aurait plus à craindre un contre-poids. On a prêté à Mirabeau de grands projets en faveur du duc d'Orléans, dont on suppose qu'il était le conseiller occulte. Mais si l'on réfléchit au caractère de cet orateur, au peu de cas qu'il faisait de ce prince, et surtout à l'honorable détresse pécuniaire dans laquelle il se trouvait alors; détresse, dit Dumouriez, qui l'obligeait à emprunter les sommes les plus modiques, on sera forcé de rejeter toute supposition de cette nature, et de s'arrêter à l'idée que Mirabeau n'avait alors d'autre objet en vue que celui de détruire à jamais le pouvoir arbitraire et d'achever d'abattre l'aristocratie.

Déjà il voyait avec le plus grand plaisir que la cour avait presque abandonné le roi depuis qu'il avait quitté Versailles. Parmi les nobles habitués à vivre dans le palais de Versailles, tous ceux qui rêvaient une contre-révolution, persuadés qu'ils ne pourraient plus rien entreprendre à Paris, avaient pris le parti de se répandre dans les provinces et à l'étranger. L'émigration avait fait de grands progrès depuis les événements de Versailles: beaucoup de courtisans s'étaient rendus à Turin, où le comte d'Artois, qui avait reçu asile chez son beau-père, eut bientôt une cour plus nombreuse que celle de Louis XVI. Là, toute la politique des émigrés consistait à exciter les départements du Midi et même les cours étrangères contre l'assemblée nationale, en répétant sans cesse que Louis XVI n'était pas libre; que La Fayette était son geôlier, et que l'assemblée exerçait sur ce monarque la plus dure tyrannie.

Il est vrai que la garde du roi et de sa famille avait été confiée au commandant général des forces de Paris; il est vrai aussi que l'assemblée crut devoir demander à Louis XVI quelques désaveux nécessaires à la tranquillité publique; mais ce prince n'était pas plus asservi qu'il ne l'avait été de tout temps par la reine ou par ses ministres, et qu'il ne l'eût été entre les mains des émigrés.

L'assemblée nationale, qui s'était déclarée inséparable du monarque pendant la durée de la session, tint encore quelques séances à Versailles avant de se rendre à Paris, où on lui préparait un local dans l'emplacement du Manége, et provisoirement dans les bâtiments de l'Archevêché.

Cependant, les bruits les plus sinistres étaient répandus par la malveillance sur les suites de la translation de l'assemblée à Paris, on disait que ceux des nobles connus pour leurs opinions contre-révolutionnaires allaient courir les plus grands dangers au milieu de cette population si facile à déchaîner. On effrayait aussi tous les députés ecclésiastiques, dont on prédisait le prochain martyre. La peur s'empara d'un grand nombre de ces députés, et l'assemblée se vit obligée de décréter qu'il ne leur serait plus accordé de passeports que pour un temps bref et déterminé, et pour affaire urgente: quant aux passeports illimités pour cause de maladie, ils ne devaient être donnés aux députés qui les demandaient qu'après qu'ils auraient été remplacés dans l'assemblée par leurs suppléants. Enfin, pour prévenir une véritable désertion, l'assemblée décréta que, huit jours après son installation à Paris, elle ferait un appel de tous ses membres, et que les noms des absents seraient imprimés et envoyés dans les provinces.

Cette mesure déconcerta un plan arrêté entre les députés contre-révolutionnaires, lequel ne tendait à rien moins qu'à dissoudre de fait l'assemblée nationale, par l'absence d'un grand nombre de ses membres. Les auteurs de ce plan savaient bien que la grande majorité de l'assemblée n'épousait pas leurs opinions; mais ils comptaient entraîner tous ceux qui avaient vu avec peine les événements des 5 et 6 octobre, et effrayer ceux qui étaient susceptibles de se laisser commander par la peur. Dans tous les cas, ils se flattaient de jeter de la déconsidération sur une assemblée que tous les députés qui se disaient honnêtes gens auraient désertée. Déjà Mounier, Lally-Tollendal et quelques autres membres influents du côté droit s'étaient retirés, en motivant leur départ sur le traitement que le roi et sa famille avaient éprouvé. La menace que fit l'assemblée d'envoyer dans les provinces la liste des absents arrêta cette désertion, et fit même rentrer ceux qui avaient obtenu des passeports.

Pendant les derniers moments de son séjour à Versailles, l'assemblée nationale entendit un projet du plus haut intérêt sur les biens du clergé, présenté et développé avec beaucoup de talent par l'évêque d'Autun, Talleyrand; mais la discussion des grandes mesures financières proposées par cet évêque, et renouvelées par Mirabeau, fut renvoyée après l'installation de l'assemblée à Paris.

La question de savoir quelle serait désormais la formule à employer par les rois pour la publication des lois, et pour le préambule des autres actes, fut aussi discutée à Versailles.

L'assemblée sentit qu'il fallait faire une fusion de tous les anciens titres que prenaient les rois de France, et il fut décidé qu'ils s'exprimeraient ainsi dans la promulgation des lois : *Louis, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'État, roi des Français.*

Le dernier objet dont l'assemblée eut à s'occuper pendant qu'elle siégeait à Versailles, fut un

long projet de loi sur les attroupements, présenté par Mirabeau. L'assemblée en ajourna aussi la discussion jusqu'à son installation à Paris, qui eut enfin lieu le 19 octobre.

La salle du Manége n'étant pas prête, les députés se réunirent provisoirement dans une des salles de l'Archevêché : là, la première mesure adoptée par l'assemblée nationale fut qu'il n'y aurait plus de distinctions entre les députés, ni pour les places ni pour le costume, même dans les députations et les cérémonies. Ainsi disparurent ces habits fastueux de la noblesse, ces vestes d'or, ces dentelles, ces plumes avec lesquelles une cour orgueilleuse avait voulu humilier le tiers-état. Ce tiers-état lui-même n'existait plus; mais il y avait, à sa place, une assemblée nationale compacte, composée des représentants de vingt-cinq millions de Français libres et égaux.

Pendant que cette assemblée se plaçait sous la sauve-garde de tous les bons citoyens de Paris, et principalement sous celle des membres composant le conseil de la commune, qui avaient garanti la tranquillité de la capitale, de nouvelles scènes de violence allaient se passer sous les yeux du roi et des députés.

J'ai déjà dit que l'abondance avait régné dans Paris dès le lendemain de l'arrivée du roi. En effet, on ne vit plus, du moins pendant quelques jours, le peuple faire queue à la porte des boulangers, et s'y battre pour avoir un peu de pain, qu'il payait fort cher. La crainte de manquer de pain avait naturellement porté une partie de la population à faire des provisions extraordinaires : l'arrivée du roi ayant dissipé cette crainte, on s'empressa de les consommer : tant qu'elles avaient duré, le pain avait abondé chez les boulangers. Mais la disette recommença à se faire sentir au bout de ces provisions, et à jeter de justes alarmes parmi le peuple. La perspective d'une famine pendant l'hiver le frappait vivement, et était l'objet de toutes les conversations. Malheureusement, le peuple n'avait pas une grande confiance dans le comité des subsistances, parce qu'il ignorait toutes les peines que les membres de ce comité et le maire, Bailly, se donnaient jour et nuit pour suppléer au défaut d'approvisionnements, et à la mauvaise volonté de presque toutes les communes d'où on les tirait. Ce peuple inquiet se permettait d'arrêter les farines qui se rendaient à la halle, et empêchait ainsi la juste répartition qui devait en être faite aux boulangers des divers quartiers, en les distribuant à ceux du quartier qui s'en était emparé Vainement des commissaires de la commune envoyés sur les lieux tentaient-ils de haranguer le peuple; comme rien n'est plus difficile à persuader que la faim, on ne les écoutait pas : on se porta même à des voies de fait contre M. Vauvilliers, président du comité des subsistances.

Le 21 au matin, le bruit se répand qu'on a trouvé du pain pourri chez trois ou quatre boulangers. Le peuple se soulève et se saisit de deux d'entre eux; mais la garde nationale parvient à les délivrer. Un troisième, nommé François, est accusé, par une vieille femme, d'avoir chez lui beaucoup de pains rassis; et cette mégère crie dans la rue que François renferme chez lui les fournées qu'il cuit. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la population. La boutique de François fut forcée, et l'on y trouva en effet six douzaines de petits pains frais, destinés pour des membres de l'assemblée nationale. (Cette boutique était la plus près de l'Archevêché.) Vainement prouve-t-on à ces furieux que François est un bon citoyen; qu'il cuit jusqu'à huit fournées par jour, et que son four était encore plein en ce moment; une voix s'élève sur toutes les autres et crie qu'il faut le pendre; et malgré tous les bons témoignages de ses voisins, il est entraîné vers la place de Grève.

Toutefois, la garde nationale arriva assez à temps pour le délivrer, et pour l'accompagner à l'Hôtel-de-Ville. Là, les mêmes scènes qui eurent lieu pour sauver Foulon se répètent; mais tous les efforts des députés ne peuvent arracher le malheureux boulanger à la fureur populaire. Il est pendu à la lanterne, et sa tête, placée au bout d'une pique, est promenée dans les rues de Paris, devant les boutiques des boulangers[1].

L'escorte, peu nombreuse, de l'homme de sang qui portait cet affreux trophée, fut enfin atteinte et enveloppée par la garde nationale : on se saisit de l'assassin; une forte escorte le traduisit sur-le-champ devant les juges du Châtelet, qui le condamnèrent, et le firent exécuter le lendemain.

Dans cette circonstance, les autorités chargées de maintenir l'ordre et la tranquillité dans Paris crurent avoir besoin de moyens extraordinaires pour contenir les débordements du peuple dans ses jours de fureur : Bailly et La Fayette se présentèrent à l'assemblée nationale pour y demander un décret sur les attroupements.

Deux projets furent rédigés par Target et Mirabeau : le comité de constitution les fondit en un seul, qui fut lu, adopté et décrété dès le lendemain, sous le titre de *loi martiale*. Robespierre, qui n'était alors connu que par l'inflexible radicalisme de ses opinions démocratiques et par son

[1] Plus tard, on a reproché cet assassinat à la cour, qui, dit-on, ne cessait de travailler à empêcher le rétablissement de la tranquillité. Il fut même question de cette malheureuse affaire dans le procès du roi.

habitude constante de défendre le peuple contre le pouvoir, s'opposa seul à cette loi martiale, moins dans l'espoir d'empêcher l'adoption de cette mesure, que pour montrer au peuple, qu'au milieu de tant de députés qui cherchaient à capter sa bienveillance, il était le seul qui soutînt ses droits.

« Les députés de la commune, s'écria Robespierre, demandent du pain et des soldats : et pourquoi des soldats? Pour repousser le peuple : et, dans quel moment? Dans un moment où les passions, les menées de tout genre, cherchent à faire avorter la révolution. Ceux qui ont excité ce mouvement ont prévu qu'ils en feraient usage contre vous : ils ont calculé qu'une émotion populaire serait un moyen propre à obtenir une loi qui opprimerait la liberté. Quand le peuple meurt de faim, il s'attroupe ; il faut donc remonter à la cause des émeutes, prendre des mesures pour en découvrir les auteurs, et pour étouffer les conjurations qui nous menacent... »

Malgré la vive opposition de Robespierre, la loi martiale fut décrétée à la presque unanimité des voix. Elle portait en substance :

« Que, dans le cas où la tranquillité publique serait en péril, les officiers municipaux déclareraient que la force militaire devait être employée pour rétablir l'ordre ;

» Que cette déclaration serait faite en exposant à la principale fenêtre de la Maison de Ville, et en portant dans toutes les rues et carrefours un drapeau rouge ;

» Qu'au signal seul de ce drapeau tous attroupements, avec ou sans armes, deviendraient criminels, et seraient dissipés par la force. »

Les autres dispositions étaient relatives aux peines encourues par les moteurs ou instigateurs de la sédition : ils devaient être condamnés à trois ans de prison, si l'attroupement n'était pas armé, et au dernier supplice si l'attrouppement était en armes.

Le drapeau rouge devait être retiré et remplacé par un drapeau blanc, dès que le calme serait rétabli.

Cette loi terrible, portée contre le peuple, excita beaucoup de mécontentement ; plusieurs districts se réunirent pour protester contre une pareille mesure ; et Camille Desmoulins écrivit, avec sa verve et son originalité, plusieurs articles pour prouver que cette loi était le résultat d'un coup monté contre la liberté, et que la bonne foi de l'assemblée nationale avait été trompée par Bailly et La Fayette.

Pour donner quelque satisfaction aux mécontents, l'assemblée crut devoir décréter aussi un *comité des recherches*, autorisé à faire toutes les démarches nécessaires pour découvrir les personnes suspectes de complots contre le gouvernement ; et elle attribua provisoirement au Châtelet de Paris la connaissance de tous les crimes de lèze-nation, en attendant l'institution du jury et la nouvelle organisation de la justice dans tout le royaume.

La tranquillité s'étant de nouveau rétablie, et les subsistances de la capitale ayant enfin cessé de causer des alarmes aux représentants de la commune et à la population de Paris, l'assemblée nationale put s'occuper de la constitution du royaume. De longues séances furent continuellement employées aux débats des questions importantes qu'il fallait résoudre pour assurer le bonheur de tous les Français.

Les hommes de couleur, libres et propriétaires dans les îles et colonies françaises, ne pouvaient être exclus de la grande famille : comptant sur les dispositions philanthropiques de l'assemblée nationale, il demandèrent qu'elle leur accordât une représentation particulière. Ils se plaignirent avec amertume des colons blancs, qui les excluaient des places et des professions honorables, les soumettaient à des distinctions avilissantes, et les privaient du droit de suffrage dans les assemblées coloniales : ces mulâtres, quarterons, etc., invoquaient les lois éternelles, les lois positives, et la déclaration des droits. Ils déposèrent sur le bureau la soumission solennelle de payer le quart de leurs revenus, qui, selon eux, formait un objet de six millions.

Le président leur répondit qu'aucune partie de la nation ne réclamerait vainement ses droits auprès de l'assemblée de ses représentants.

Pendant que l'assemblée recevait les justes réclamations des hommes de couleur des colonies françaises, les ministres lui présentaient un mémoire où ils exposaient que plusieurs articles de ses décrets n'étaient pas convenables au régime de ces îles, et pourraient y causer des mouvements funestes. Les ministres étaient d'avis qu'il ne devait y avoir, dans les colonies, ni municipalités, ni assemblées provinciales.

Les philosophes français pensaient que les Européens ne pouvaient faire des lois appropriées à l'Amérique, qu'ils ne connaissaient pas; mais leurs vues étaient bien différentes de celles des ministres. Ceux-ci voulaient que les colonies restassent sous la main du gouvernement, et sur le pied de l'ancien régime ; ce qui était impossible, dans l'état des choses.

Les philosophes prévoyaient déjà que la première injustice des ministres, ou les premières vexations de quelques agents deviendraient le signal d'une longue et cruelle guerre entre les co-

lonies et la métropole : ils prévoyaient, ce qui est arrivé, que les hommes de couleur et les nègres ne tarderaient pas à apprendre à leurs anciens maîtres qu'ils pouvaient se gouverner sans eux ; et ils concluaient que, puisqu'il n'était plus possible de trouver des esclaves, ni même des concitoyens sûrs dans les habitants des colonies françaises, il fallait leur laisser former un état séparé ; leur laisser construire un gouvernement selon leur génie, et s'en faire des alliés fidèles, au moyen d'un seul pacte fédératif, par lequel ils eussent été éternellement attachés à la France.

Malheureusement ces idées conservatrices furent repoussées ; et, pour ne pas avoir voulu céder à la force des choses, la France a perdu ses colonies sans se faire d'alliés reconnaissants et fidèles[1].

Le 23 octobre, la motion de l'évêque d'Autun sur les biens ecclésiastiques fut mise à l'ordre du jour, et les débats sur cette grande mesure s'ouvrirent sur-le-champ. Talleyrand développa son plan. Il consistait à déclarer que tous les biens ecclésiastiques appartenaient à la nation, à la charge par elle d'assigner les revenus nécessaires à l'entretien des autels et des ministres du culte. Nul curé ne pouvait avoir moins de 1,200 livres, non compris le logement et un jardin. La nation devait se charger du traitement des ecclésiastiques, ainsi que des frais des hôpitaux et des colléges, afin de remplir les intentions des fondateurs. L'évêque d'Autun croyait que 80 millions devaient être affectés aux ministres du culte catholique, et que la nation devait payer les dettes du clergé. Il assurait que les biens-fonds du clergé produiraient, par leur vente, 2 milliards 100 millions : la dette publique étant de 224 millions, l'état se serait liquidé au moyen de 151 millions effectifs, et il serait resté à la nation des richesses immenses.

Ce plan, qui sauvait la France d'une banqueroute imminente, fut accueilli par les applaudissements de toute la nation, sauf le clergé, qui se rallia à la noblesse, aussi intéressée que lui à empêcher ce qu'ils appelaient une spoliation. Ils résolurent de faire la défense la plus vigoureuse.

L'abbé Maury monta le premier à la tribune, et déploya toute sa verbeuse et colérique éloquence contre le projet de l'évêque d'Autun, projet qu'il qualifia de spoliation, de vol. Il soutint avec chaleur que le moyen proposé n'aurait d'autre résultat que de faire passer le domaine de l'église entre les mains des agioteurs. Dans son indignation, il chercha à alarmer toutes les classes de propriétaires, qui, disait-il, si on ne mettait un frein aux pernicieuses idées des novateurs, devaient s'attendre à être spoliés à leur tour.

L'abbé de Montesquiou appuya de tous ses moyens l'opposition de l'abbé Maury. Les abbés de Rastignac et d'Aymar renchérirent sur les sophismes entassés par le chef du côté droit. Un curé furieux dit aux députés : « Quand vous vîntes dans notre chambre nous conjurer, au nom d'un Dieu de paix, de nous réunir à vous, c'était donc pour nous égorger? »

Mais l'évêque d'Autun combattit toutes les mauvaises raisons alléguées par l'abbé Maury, et calma les craintes qu'il avait cherché à soulever.

Thouret, qui attendait une occasion de se réunir au côté gauche de l'assemblée, avec lequel il s'était brouillé précédemment, saisit cette discussion pour le faire avec éclat. Après avoir démontré que les corps n'existent que par la loi, et n'ont aucun droit réel par eux-mêmes, cet orateur dit que le décret qui mettrait les biens du clergé entre les mains de la nation importait à l'intérêt social sous deux points de vue : 1° avantages publics pour les fonds de terre; 2° avantages publics pour les corps eux-mêmes. « Une nation immense, ajouta-t-il, est forcée d'étendre et de diviser ses propriétés. La France agricole doit tourner toutes ses vues sur la culture ; il est de son intérêt de donner à la terre des propriétaires réels et non fictifs, usufruitiers, ennemis naturels de la propriété, ou administrateurs qui s'en inquiètent médiocrement : elle tirera plus de profit de son sol, et les corps deviendront plus utiles à la chose publique. »

Dupont de Nemours avait déjà établi les droits de la nation sur les biens possédés par le clergé. L'abbé Grégoire ajouta que le clergé n'était pas propriétaire, mais simple dispensateur, et que les ecclésiastiques qui dépensaient au delà de ce qui est nécessaire à leur subsistance commettaient ce que les canons appellent *un larcin sacrilége :* il croyait donc que chaque province devait disposer des biens ecclésiastiques situés dans son enclave, et même chaque paroisse de ceux que renfermait son territoire.

Garat établit par une suite de faits que dans aucun siècle la corporation du clergé n'avait eu la libre propriété des biens dont elle jouissait.

On allait mettre le projet de décret aux voix, lorsque Mirabeau, s'apercevant que quelques membres flottaient incertains, adressa ces paroles au président : « Je vois que cette phrase du projet : *les biens du clergé appartiennent à la nation*, en fournissant divers sens aux différents esprits, retarde la délibération ; je demande qu'il soit dit : *les biens du clergé sont à la disposition*

[1] Cette perte irréparable, et surtout celle de la plus belle et de la plus riche de nos colonies, Saint-Domingue, fut le fruit de l'orgueil, de l'opiniâtreté et de la dureté des colons, plus encore que celui des fautes de nos assemblées.

de l'état. » Cet amendement fut saisi par tout le côté gauche, et, quoique les ecclésiastiques et les nobles insistassent pour l'ancienne rédaction, il fut adopté, et le décret passa à une grande majorité.

La nation sanctionna cette grande mesure, parce qu'elle voyait dans la vente des biens du clergé les moyens d'éviter la banqueroute que le régime détruit lui avait léguée, et la possibilité de trouver les ressources pécuniaires dont la révolution allait avoir besoin, sans que ces ressources fussent prélevées sur le nécessaire du peuple.

Un autre sentiment dirigeait aussi l'opinion publique : le haut clergé était détesté à cause du relâchement de ses mœurs et du luxe scandaleux qu'il déployait en face de la misère publique : on était bien aise de l'humilier, et on savait que le meilleur moyen d'y parvenir était de lui enlever les richesses qu'il avait reçues à titre de gratifications des prodigalités des rois, ou à titre de legs de la faiblesse des mourants.

Le décret qui mettait ces richesses à la disposition de la nation fut regardé comme une mesure politique qui aurait en outre pour résultat immédiat, et le morcellement des terres, et la destruction d'une puissance redoutable en dehors de l'état.

Ce grand coup frappé, l'assemblée constituante ne pouvait s'arrêter dans ses réformes philosophiques : elle mit aussi à la disposition de l'état les biens des communautés religieuses, déclarant solennellement ne plus reconnaître d'ordres religieux quelconques : les moines et les religieuses furent donc rendus à la vie séculière, à la vie civile, et une pension alimentaire leur tint lieu des biens de la communauté. Quoique la France ne fût pas aussi peuplée de moines et de religieuses que les autres états du midi de l'Europe, ce décret n'en rendit pas moins à la société une foule d'hommes et de femmes dont la plupart en avaient été séparés contre leur gré; et on ne tarda pas à voir dans les diverses branches de l'administration publique, et même dans les armées, d'ex-moines rendus à la vie active du citoyen. Les récalcitrants s'en allèrent en Espagne et en Italie; quelques-uns sollicitèrent et obtinrent la prêtrise.

Atterré par ces mesures énergiques, le clergé n'eut plus d'autre ressource que d'exciter contre l'assemblée nationale le fanatisme des classes ignorantes, des hommes superstitieux qui peuplaient encore les provinces de la France les plus arriérées en civilisation. Les prêtres réussirent à faire embrasser leur cause par les grossiers paysans de la Bretagne et de la Vendée. Mais partout ailleurs le peuple vit ces tentatives avec indifférence, et se montra plus occupé de conserver sa liberté que de prendre parti pour ses ennemis.

Pendant que l'assemblée se livrait à ces grands travaux, les états du Dauphiné, extraordinairement convoqués, avec le doublement et le vote en trois ordres, s'étaient réunis, à l'instigation de Mounier, pour délibérer sur la situation critique où se trouvaient le roi, l'assemblée et le royaume. En quittant Versailles et l'assemblée nationale, où il avait figuré, en dernier lieu, comme chef du parti de la cour, Mounier, aigri par des désappointements, déçu dans ses espérances, blessé dans son amour-propre, avait peint à ses compatriotes l'asservissement du roi et de l'assemblée avec toute l'exagération d'un homme égaré par le chagrin : il leur avait demandé une protestation contre les actes de l'assemblée nationale, et il allait ainsi allumer la guerre civile. L'assemblée para ce coup inconsidéré, en défendant toute convocation de provinces ou d'états, jusqu'à ce qu'elle eût déterminé elle-même, avec l'acceptation du roi, le mode de cette convocation, dont elle allait s'occuper. Ce décret fut un coup de foudre pour l'assemblée des états du Dauphiné : elle se sépara, et Mounier émigra à Genève.

Un autre danger plus immédiat menaçait alors l'assemblée nationale : c'était la rentrée des parlements. Ces corps pouvaient devenir un point de réunion auquel se seraient ralliés la cour, la noblesse, le clergé et tous les ennemis de la révolution. Les parlements rentrés, il eût peut-être été trop tard pour les supprimer. En attendant qu'ils le fussent par la constitution, l'assemblée nationale arrêta que les vacances des parlements seraient prorogées; et, pour que la nation n'en souffrît pas, elle autorisa les différentes chambres des vacations qui étaient alors en exercice à continuer leurs travaux. Cette mesure fut vivement combattue par le côté droit de l'assemblée. Quant au peuple, il vit avec la plus grande indifférence la destruction d'un corps qui lui avait été cher, mais qui avait perdu toute sa popularité en peu de mois.

« De ce jour, dit un historien de la révolution, M. Mignet, les membres les plus influents du côté droit, la noblesse et le clergé, adoptèrent un système d'inertie qui aurait paralysé les travaux de l'assemblée, si la grande majorité, formée des divers partis populaires, n'eût rendu cette fraction imperceptible. Le côté droit n'était debout que lorsqu'il s'agissait de questions de parti. Il soutenait les commandants militaires contre le peuple, les marchands négriers contre l'affranchissement des nègres, les parlements contre l'assemblée, la licence de la presse contre ceux qu'elle avait pu offenser : il opinait contre l'admission des Juifs, des protestants et des hommes de couleur à la jouissance des droits communs; enfin, quand

Gênes s'éleva contre la France à cause de l'affranchissement de la Corse et de la réunion de cette île à la France, le côté droit se déclara pour Gênes. Étrangers ou indifférents à toutes les questions utiles; n'écoutant pas, parlant entre eux pendant les discussions du plus haut intérêt, les nobles et les députés du clergé ne se levaient que lorsqu'il y avait des droits ou de la liberté à refuser. »

Telle était la tactique adoptée par le côté droit de l'assemblée nationale depuis sa translation à Paris. On ne le laissait pas ignorer au peuple; aussi sa haine contre les *aristocrates*, les *robinocrates* (les parlementaires) et les *calotins* (les ecclésiastiques) devenait-elle tous les jours plus implacable. A chaque instant on entendait crier : *A la lanterne* les aristocrates et les calotins! Quant aux membres du parlement, le peuple se rappelait que la menace favorite de *nos seigneurs* du parlement était : *Je te ferai pendre;* et il disait à son tour : *Je te pendrai.*

On sent combien il était difficile de maintenir l'ordre et la tranquillité au milieu d'un pays aussi vivement agité. Mais les décrets sur les biens du clergé et la prorogation des vacances du parlement furent regardés par la masse des citoyens comme deux mesures qui devaient déconcerter toutes les coalitions contre les libertés publiques : le peuple se calma, et la tranquillité ne fut de longtemps troublée qu'à cause de la disette, et ce ne fut jamais jusqu'au point d'exiger la publication de la loi martiale.

CHAPITRE XII.

Travaux de l'assemblée. — Abolition de tous les ordres. — Protestation de quelques parlements contre les décrets. — Manœuvres contre-révolutionnaires.— Loi sur les élections. —Efforts de la commune de Paris pour assurer les subsistances et la tranquillité.— Conspiration du marquis de Favras. — Le roi et son frère désavouent cet agent.— Séance royale à cet effet. — Intrigues de Mirabeau et de Bouillé. — Condamnation et exécution de Favras. — Vente des biens de l'église.— Déclaration du clergé contre l'assemblée.

Deux mois de tranquillité suffirent à l'assemblée pour décréter les mesures les plus propres à consolider la révolution. Elle donna des lois provisoires sur la jurisprudence criminelle; régla les travaux les plus pressés sur les impositions; abolit les lettres de cachet; se fit rendre compte de l'état des pensions; commença divers travaux sur l'armée, dont elle augmenta la paie, sur la marine, où elle porta des vues d'économie, et sur les finances, par la création de la caisse de l'extraordinaire. Bientôt il n'y eut plus ni féodalités, ni priviléges, ni ordres, ni corporations, et la France ne comptait que des citoyens rétablis dans leurs droits oubliés depuis tant de siècles : la nation avait repris celui de décréter les lois et les impôts. Enfin, pour porter le dernier coup aux ordres privilégiés, l'assemblée nationale décréta, le 3 novembre, qu'*il n'y avait plus de distinction d'ordres.*

Mais telle était la multitude des abus dont toutes les parties du gouvernement étaient embarrassées, que l'assemblée ne pouvait créer sans détruire : aussi souleva-t-elle une multitude d'ennemis contre ses actes et ses principes. Tous les moyens furent employés pour décréditer son autorité et lui faire perdre le grand ascendant qu'elle avait sur l'esprit des peuples, ou pour l'arrêter dans ses travaux, ou pour en retarder l'exécution. Ceux qui espéraient encore déchirer la France s'efforçaient d'engager les provinces d'états à réclamer leurs droits. La nation, éclairée sur ces manœuvres, repoussa tous ces projets; et l'assemblée nationale brisa ces prétentions, en ordonnant la division du royaume en quatre-vingt-trois départements, subdivisés en districts et cantons. Cette admirable division, dont le plan avait été fourni par Sieyès, coûta près de trois mois de travail à l'assemblée, avant d'être arrêtée, à cause des nombreuses prétentions que firent valoir plus de deux mille députés des bourgs et villes. Mais la division finie, le royaume fut un, et l'on put dire qu'il n'y eut plus de provinces; ce mot disparut même de notre langue politique.

La formation des municipalités réveilla les espérances des privilégiés : cette autorité nouvelle, le premier degré dans l'administration future de la France, mais le seul pouvoir populaire alors existant, leur parut un moyen sûr pour détruire l'ouvrage de l'assemblée : ils s'empressèrent d'y placer leurs créatures. Mais il arriva que là où les citoyens firent de mauvais choix, les aristocrates en furent les premiers punis; car le peuple, irrité contre ces mauvaises municipalités, se livra à des émeutes et à des désordres, dont ses ennemis furent victimes.

Les parlements, quoique sûrs de leur suppression, avaient néanmoins une marche moins décidée. Ils ne montrèrent de l'audace que dans deux provinces. Ceux de Rouen et de Metz protestèrent contre les décrets de l'assemblée nationale; celui de Rennes les imita. Mais l'assemblée ayant pris des mesures propres à leur imposer silence, et les villes de leur ressort s'étant élevées contre l'audace de ces parlements, ils n'en furent que plus humiliés.

Cependant, le ministère semblait servir l'ardeur des privilégiés, tant par son inertie que par les retards qu'il mettait à l'exécution des nouvelles lois. Il croyait que le peuple, las du désordre, réclamerait l'ancien régime. Pour l'aigrir, on acca-

parait les grains et le numéraire, et on refusait d'occuper les ouvriers.

On savait que les livres avaient beaucoup aidé à la révolution ; on pensa que les livres pourraient faire la contre-révolution. Il se forma aussitôt une fabrique immense de brochures et de journaux, et l'on crut gagner le peuple en répandant dix fois plus d'écrits contre l'assemblée nationale qu'il n'en paraissait en sa faveur. Les pamphlets se succédaient avec une rapidité proportionnée à la fureur qui les engendrait. Tous les styles furent employés : chansons, épigrammes, tragédies, satires contre l'assemblée, ses membres et la garde nationale, tout fut mis en usage ; une foule de presses, tant en France qu'à l'étranger, travaillèrent, sans relâche comme sans succès, à faire changer les opinions de la nation. Mais une seule représentation du *Charles IX* de Chénier, ou du *Mariage de Figaro*, par Beaumarchais, produisait plus d'effet, en sens contraire, que tous les écrits contre-révolutionnaires.

Au dehors du royaume, les mécontents, répandus dans toutes les cours, et secondés par presque tous les ambassadeurs français, tâchaient d'y inspirer leur haine contre la France.

Louis XVI connaissait toutes ces menées, et même il les encourageait secrètement par tous les moyens qui étaient encore en son pouvoir : il faisait passer de l'argent aux émigrés, correspondait avec leurs chefs, et semblait attendre d'eux quelque résolution propre à le faire sortir de la contrainte qu'il était obligé de s'imposer.

Quant à la reine, elle voyait avec dépit la nouvelle cour qui se formait à Turin, autour du comte d'Artois, et dans laquelle Calonne, que cette princesse détestait, jouait un grand rôle. Comme elle avait été à même de juger ce prince, la reine comptait peu sur lui ; et elle avait raison. Mais profondément irritée de ce qu'elle appelait les insolences de l'assemblée, Marie-Antoinette sollicitait secrètement les secours, bien autrement efficaces, de l'empereur d'Autriche.

En attendant, elle se prêtait à toutes les manœuvres qui avaient pour but de faire haïr la révolution, ou de dépopulariser les chefs du parti patriote.

L'assemblée nationale, tout en parant les coups qu'on cherchait à lui porter, avançait toujours à grands pas l'œuvre de la régénération de la France. Foulant aux pieds les ruines de l'édifice féodal, combattant tous les préjugés, dissipant toutes les erreurs, détruisant tous les droits usurpés, et rétablissant cette précieuse égalité qui rajeunit les nations, en les ramenant à leur pureté primitive, elle ne cessait de recevoir des adresses de toutes les villes, qui l'invitaient à persévérer, lui promettant trois millions de soldats pour défendre la constitution.

Cette constitution, si impatiemment attendue par la nation presque entière, avançait en même temps, et un grand nombre d'articles furent adoptés vers la fin de 1789, après les débats les plus lumineux. La question de l'éligibilité aux fonctions de représentant de la nation fut celle qui divisa le plus les opinions de l'assemblée et de tous les publicistes. D'après le projet présenté par le comité, pour être éligible il était nécessaire de payer une contribution d'*un marc d'argent*, c'est-à-dire, une contribution équivalente à environ 55 fr. Cette condition fut vivement combattue par Pétion, Prieur, Garat, Grégoire, Target et Mirabeau, qui tous soutenaient que le seul titre à l'*éligibilité* devait être la confiance.

La condition du marc d'argent fut l'objet des reproches les plus amers qui eussent encore été adressés à l'assemblée nationale par les journaux qui lui étaient les plus affectionnés. « Le décret des représentants de la nation, disait un des publicistes de 1789 ; le décret qui consacre l'aristocratie des richesses est le plus grand fléau des mœurs qu'il fût possible de trouver... D'un seul mot on prive les deux tiers de la nation de la faculté de représenter ses concitoyens... L'unique titre, le titre éternel à l'éligibilité, est et sera toujours, quoi qu'on fasse, la confiance de ceux qui doivent être représentés... Avant dix ans, concluait le publiciste de 1789, cet article sur l'éligibilité des citoyens nous ramènera sous le joug du despotisme, ou causera une révolution qui aura pour objet les *lois agraires*[1]. »

L'assemblée nationale, dont la grande majorité était composée de propriétaires, n'eut aucun égard à ces observations : elle adopta la proposition du comité, et exigea en outre que les électeurs payassent la valeur de quelques journées de travail[2].

Mais si l'assemblée nationale se trompa quelquefois, combien de lois justes et propres à assurer le bonheur de la France n'a-t-elle pas décrétées ! Son infatigable sollicitude s'étendait sur tout. La constitution, les lois organiques du royaume, la nouvelle division de la France en départements, l'organisation et la constitution des municipalités, ne lui faisaient jamais perdre de vue les plus minces améliorations ; et on la voyait s'occuper tour à tour des choses les plus graves et de celles en apparence les plus frivoles ; car elle n'oublia pas de supprimer jusqu'à l'usage qui obligeait

[1] Si ce publiciste vivait de nos jours, combien ne serait-il pas indigné de voir qu'il faut payer 200 fr. pour être électeur, et 500 fr. pour être éligible !

[2] Lors de la révision, la condition du *marc d'argent* pour être éligible aux assemblées nationales, fut abolie.

les personnes publiques à donner des étrennes le jour de l'an. Les travaux de l'assemblée nationale pendant les six premiers mois de son installation furent immenses; aussi, dès le commencement de 1790, la France entière semblait régénérée.

N'oublions pas cette infatigable commune de Paris, toujours en proie à la famine, aux séditions, aux accusations de tout genre. Ce fut pourtant elle ou ses représentants, ayant toujours Bailly à leur tête, qui organisèrent la police de cette grande capitale; ce fut là que se forma, sous les yeux du commandant général La Fayette, cette garde nationale, qui devait être le palladium des libertés publiques.

Là, on était aussi obligé de s'occuper tour à tour des subsistances et des établissements publics, des impositions et des travaux, des hôpitaux et du domaine de la ville, des ateliers de charité, du contentieux, et de mille autres affaires pressantes qui ne laissaient pas un instant de repos à tous ces administrateurs patriotes.

Indépendamment de ces grands travaux journaliers, la municipalité eut encore, en ce temps-là, à s'occuper de dissoudre les assemblées que tenaient aux Champs-Élysées les garçons perruquiers, les garçons cordonniers, les garçons tailleurs, etc., lesquels, à l'exemple des districts, se réunissaient et délibéraient sur les moyens propres à obtenir une augmentation de prix de leurs journées.

Enfin, le vénérable Bailly et ses collègues durent porter leur sollicitude jusque sur les enfants de la capitale, dont les jeux belliqueux devinrent le sujet des alarmes de leurs mères.

Les femmes avaient déjà joué un grand rôle depuis la convocation des états-généraux. L'une d'elles, la demoiselle Théroigne, jeune et jolie brune, qui portait sur son visage les caractères de la vivacité et de l'audace, fut, à cette époque, dénoncée à la cour du Châtelet par le comité des recherches : elle était accusée d'être l'un des auteurs ou complices de l'attentat des 5 et 6 octobre. Cette jeune Flamande avait reçu une éducation soignée; elle ne lisait que des livres politiques : avec son costume de drap bleu, son chapeau sur l'oreille, sa cravache à la main et des pistolets dans ses poches, elle assistait aux séances de l'assemblée nationale, aux clubs, et on la rencontrait surtout dans les lieux où éclataient des troubles. Cette héroïne dirigeait souvent les groupes de femmes séditieuses.

Ainsi, l'on ne voyait dans Paris que des hommes, des femmes et des enfants toujours prêts à se battre pour la cause de la liberté. Que d'espérances cette liberté chérie ne devait-elle pas fonder sur cet élan d'un grand peuple!

[1790] Pendant que l'assemblée nationale posait les bases d'une nouvelle constitution sur les ruines de la monarchie absolue, les partisans de l'ancien régime travaillaient à arrêter ce qu'ils appelaient les usurpations des révolutionnaires. Les journaux, les pamphlets payés par eux, exagéraient les inconvénients de cette constitution, et cherchaient à démontrer qu'elle était inexécutable. Mais le public faisait promptement justice de ces déclamations contre-révolutionnaires.

Les trois derniers mois de l'année 1789 furent assez calmes; mais les inquiétudes des citoyens se manifestèrent de nouveau au commencement de l'année 1790. La discorde avait remplacé l'élan généreux des premiers mois de la révolution : les divisions les plus déplorables succédèrent à la disette. Le district des cordeliers, principal foyer du mécontentement, parce qu'il se composait d'hommes ardents et d'une grande susceptibilité quand il s'agissait de leurs droits, avait donné l'exemple d'une scission avec la municipalité, que plusieurs autres districts imitaient ou approuvaient. Il n'y avait plus d'harmonie entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. La garde nationale tenait des assemblées, où elle prenait des délibérations qui décelaient les craintes qu'elle nourrissait contre quelques autorités.

On ne parlait que de complots contre l'assemblée nationale, de conspirations contre la liberté du peuple, et le peuple vivait dans la plus grande méfiance. On assurait qu'il existait un nouveau plan pour enlever le roi, et opérer la contre-révolution au moyen d'un enrôlement secret de trente-cinq mille royalistes; et on allait jusqu'à désigner pour chef de cette tentative un marquis de Favras, que l'on disait l'agent des personnages les plus élevés.

Ce marquis et sa femme furent arrêtés avec éclat et livrés au Châtelet.

Le lendemain de cette arrestation, on placarda et on répandit avec profusion, dans la capitale, un bulletin conçu en ces termes :

« Le marquis de Favras, Place-Royale, a été arrêté avec son épouse, la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avait fait de soulever trente mille hommes pour faire assassiner M. de La Fayette et le maire de la ville, et ensuite de nous couper les vivres. *Monsieur, frère du roi, était à la tête du complot.* »

Monsieur, épouvanté de la fermentation des esprits, se rendit à la municipalité pour y repousser ce qu'il regardait comme une atroce calomnie. Ce prince ajouta : qu'inquiet sur des paiements énormes qu'il avait à faire en janvier, il avait songé à contracter un emprunt, et que M. de La Châtre lui avait indiqué Favras, comme pouvant

en être l'intermédiaire. En conséquence, il avait souscrit une obligation de deux millions, pour payer ses dettes et soutenir sa maison; mais c'était son trésorier seul qui suivait l'affaire; il n'avait point vu Favras et ne lui avait pas même écrit. *Monsieur*, ajouta qu'il ne croyait pas avoir besoin d'exposer ses principes, puisqu'il n'en avait pas changé depuis la seconde assemblée des notables.

Le lendemain, le comte de Provence envoya à l'assemblée nationale un mémoire justificatif auquel était annexé l'état des dettes qu'il se proposait de payer avec les deux millions empruntés. On était encore si près de l'époque où les grands faisaient tout impunément, que l'assemblée nationale parut satisfaite des explications données par le frère du roi : tout le poids du crime politique dont on l'accusait retomba donc sur le marquis de Favras, qui se déclara en quelque sorte l'*éditeur responsable* des actes de *Monsieur*. Le peuple seul continua à regarder le frère du roi comme le chef de la conspiration, et il ne cessa d'en témoigner son mécontentement.

Au milieu de l'effervescence que faisaient bouillonner toutes les trames contre la révolution, le Châtelet commit l'imprudence de décharger le général Bezenval de l'accusation grave qui pesait sur sa tête : il avait aussi élargi Auger, fermier général et secrétaire de la reine, chez lequel on avait saisi un mémoire, écrit de sa propre main, qui contenait le plan de l'évasion du roi et de la dissolution de l'assemblée. L'opinion publique se prononça avec véhémence contre tous ceux qui paraissaient faire cause commune avec les ennemis de la révolution. Le moment était difficile; l'orage semblait prêt à éclater sur la cour. Necker conseilla au roi de se rendre à l'assemblée nationale, et de montrer au peuple, par cette démarche spontanée, qu'il n'avait ni connu ni favorisé les conspirateurs.

« A l'ouverture de la séance du 4 février, dit Toulongeon, des changements dans la disposition de la salle confirmèrent le bruit répandu depuis quelques jours que le roi devait se rendre à l'assemblée. Le bureau des secrétaires, placé ordinairement vis-à-vis et au-dessous du bureau du président, avait été descendu dans le parquet, vis-à-vis de la barre; le fauteuil et les gradins étaient couverts d'un tapis fleurdelisé; le président remplissait ses fonctions debout : les tribunes étaient surchargées d'une affluence de monde qu'elles pouvaient à peine contenir. On s'occupait de l'ordre du jour; un huissier cria : *Le roi!* L'assemblée se leva. Il entra vers midi, suivi d'un cortége assez nombreux, mais sans aucun appareil de garde militaire. »

Louis XVI prit place devant le fauteuil du président; mais il ne s'assit pas, et l'assemblée resta debout. Le roi prit la parole, au milieu du profond silence qui succéda au premier mouvement de la joie, et fit, dans un discours fort étendu, sa profession de foi sur la révolution qui s'opérait dans le royaume; il rendit compte de ce qu'il avait fait et de ce qu'il voulait faire. Puis arrivant aux mouvements que l'inquiétude des esprits faisait naître, il les attribua à la malveillance, qui, disait-il, se plaisait à propager des idées aussi injurieuses pour sa personne et la loyauté de son caractère, que pour la nation elle-même. « Que partout l'on sache, dit-il, que le monarque et les représentants sont unis d'un même intérêt et d'un même vœu, afin que cette opinion et cette ferme croyance répandent dans les provinces un esprit de paix et de bonne volonté.....

» Continuez donc vos travaux, ajouta le roi en s'adressant aux députés, continuez-les sans autre passion que celle du bien; fixez toujours votre première attention sur le sort du peuple et sur la liberté publique; mais occupez-vous aussi d'adoucir, de calmer toutes les défiances..... »

Ce discours, souvent interrompu par des cris de *vive le roi!* excita le plus vif enthousiasme. Le président répondit à la démarche du roi par ces mots aussi simples que convenables : « L'assemblée nationale, dit-il, voit avec la plus vive reconnaissance, mais sans étonnement, la conduite confiante et paternelle de Votre Majesté; elle reçoit avec joie l'assurance de ses sentiments pour la constitution... » Le prince fut reconduit aux Tuileries par la multitude, dont la joie, disent les contemporains, était à son comble [1].

Quand le roi se fut retiré, l'assemblée lui vota une adresse de remerciements; et, profitant de la consternation où cette démarche avait jeté la minorité de ses membres, elle décréta, sur la proposition du vieux Goupil de Préfeln, que tous les députés seraient tenus de prêter le serment civique, et qu'aucun ne pourrait voter sans avoir juré d'être fidèle *à la nation, à la loi et au roi;*

[1] C'était par ces scènes de pure comédie que les conseillers du roi conjuraient toujours les tempêtes qu'ils amoncelaient sur la cour. Toutes les fois que les conspirations ourdies contre la liberté avaient irrité le peuple, le roi faisait une apparition à l'assemblée, où il allait jurer son attachement à l'ordre de choses établi par la révolution. Alors les royalistes laissaient éclater de grands transports de joie et d'admiration pour le roi; les patriotes de l'assemblée se laissaient entraîner, et l'on votait des remercîments à celui qui venait tromper tout le monde. Le peuple se taisait, jusqu'à ce que de nouvelles conjurations le missent encore de mauvaise humeur. Ce manége dura jusqu'au 10 août, époque où le peuple, fatigué d'être le jouet des trahisons de la cour et du roi, se mit en colère, et brisa la royauté.

et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi. Camus voulait que ceux qui refuseraient de prêter ce serment ne pussent rester membres de l'assemblée. Le président, Bureau de Puzy, s'élança le premier à la tribune : les députés le suivirent en foule ; quelques nobles et quelques évêques ne se soumirent qu'avec répugnance : « quelques-uns même, dit un historien contemporain, essayèrent de glisser des restrictions : des huées en firent prompte justice, et ils finirent par se résoudre à jurer purement et simplement. »

Ce mouvement se communiqua avec la rapidité de l'éclair à la commune, aux districts, à la France entière. Le soir, il y eut illumination générale. Le maire, Bailly, à la tête des soixante membres de la commune, alla féliciter Louis XVI d'un accord si propre à ramener les Français à un même esprit.

Mais Louis XVI n'était pas plus tôt rentré dans l'intérieur de son palais, que les intrigues contre-révolutionnaires reprenaient leur cours : toutes les démonstrations éclatantes qu'on lui suggérait ne changeaient rien aux dispositions des courtisans ; ils applaudissaient ouvertement ceux des députés qui avaient refusé le serment prêté par l'assemblée, et faisaient l'accueil le plus froid à ceux qui n'avaient point su résister à l'enthousiasme du moment. Le comte d'Entraigues, Mirabeau jeune, Bergasse, étaient admirés pour avoir eu l'insolence de motiver leur refus.

Ces imprudences, commises dans un moment aussi critique, furent fortement blâmées par La Fayette, qui eut le courage d'en faire l'objet de ses représentations à la reine ; mais il fut fort mal accueilli. Marie-Antoinette se croyait sûre de maîtriser la révolution du moment où Mirabeau s'engageait à échanger sa belle popularité contre les faveurs de la cour.

En effet, ce génie fougueux, dont l'immoralité était aussi grande que son talent, s'était enfin laissé séduire par les offres qui lui avaient été faites ; et en ce moment-là, il entretenait des rapports avec le roi, avec M. de Montmorin, et avec l'intendant de la liste civile, Laporte [1].

La cour comptait encore un troisième partisan, c'était Bouillé, aristocrate prononcé, mais plein de courage, de résolution et de droiture. En vain, son parent, La Fayette, s'efforçait-il de le gagner à la cause de la liberté : retiré à Metz, et placé à la tête d'une grande partie de l'armée, il travaillait à entretenir la méfiance entre ses troupes et les gardes nationales, afin de conserver ses soldats au pouvoir. « Si la cour eût pu réunir La Fayette, Mirabeau et Bouillé, a dit un historien de la révolution, elle eût eu les trois puissances du jour ; la garde nationale, l'assemblée et l'armée. Mais Mirabeau et Bouillé haïssaient La Fayette : le premier à cause de sa probité politique ; le second, à cause de sa franchise et de son patriotisme. »

Cet historien s'est trompé dans son appréciation de la puissance individuelle de ces trois hommes célèbres : dès que le peuple put soupçonner que Mirabeau s'était vendu à la cour, on cria partout : *la grande trahison du comte de Mirabeau*. Bouillé, disposant, la veille de la fuite du roi, d'une armée entière, ne trouva plus, le lendemain, un seul homme qui voulût le suivre au delà des frontières ; et La Fayette, voulant passer sa dernière revue de la garde nationale parisienne, ne put réunir que quelques centaines de gardes incertains, sur le terrain où il était habitué à être salué par cinquante mille citoyens dévoués. Les hommes de la révolution n'avaient de puissance que celle qu'ils tenaient volontairement du peuple ; et ils n'étaient plus rien, ne pouvaient plus rien, le lendemain du jour où le peuple, croyant avoir à se plaindre des chefs qu'il s'était donnés, leur retirait son appui. Hebert, ou plutôt le *Père Duchesne* avait raison quand il disait que son journal était comme la trompette de Jéricho, en ce qu'il faisait écrouler toutes les réputations usurpées en y soufflant trois fois dessus. Tel a été le sort de Necker, de Mounier, de Bailly, de Barnave, de Lameth, de La Fayette, de Dumouriez, de Roland, de Pétion, etc., etc., et tel eût été celui de Mirabeau, s'il eût vécu encore un an. La cour, attirant vers elle, au moyen d'argent et de caresses, les hommes qui voulaient bien se laisser séduire, ne pouvait espérer autre chose que de compter dans les rangs de ses amis quelques imprudents de plus.

Ni La Fayette, ni Mirabeau, ni Bouillé n'auraient eu le pouvoir seulement de sauver ce Favras si hautement protégé, quand le peuple le regardait comme un conspirateur qu'il fallait punir. Le Châtelet, malgré la partialité dont il avait donné tant de preuves lorsqu'il avait fallu sévir contre des aristocrates prononcés, n'osa pas absoudre cet agent contre-révolutionnaire, et fut dans la nécessité de prononcer une sentence conforme au vœu du peuple, Favras s'était noblement dévoué à ses opinions et au prince pour lequel il avait agi. Quand sa condamnation eut été prononcée, on le conduisit à l'Hôtel-de-Ville, où il demeura jusqu'à la nuit. Il y dicta avec

[1] Ces rapports étaient alors si secrets, que, malgré les tergiversations de sa conduite, Mirabeau était encore l'idole du peuple. On n'eut la preuve qu'il avait trahi la cause de la liberté que lors de la découverte de la fameuse armoire de fer. La convention fit retirer ses dépouilles mortelles du Panthéon.

sang-froid son testament de mort, dans lequel il avoue qu'un grand seigneur d'une maison qui marche après celle du roi l'a engagé à disposer les esprits en faveur de la cour, et lui a remis, en sortant du cabinet du monarque, cent louis, que lui, Favras, a acceptés. Ayant demandé si l'aveu de grands noms pourrait le sauver, et recevant sur ce sujet une réponse peu satisfaisante : « Eh bien ! dit-il, je mourrai avec mon secret. »

La nuit étant venue, on plaça des lampions sur la place de Grève, et jusque sur la potence. Favras, marchant d'un pas assuré, mourut avec courage, et sans avoir trahi son secret, qui n'en était pas moins connu de tout le monde.

Cette exécution n'empêcha pas les ennemis de la chose publique de continuer leurs manœuvres contre-révolutionnaires : ils ne cessaient de représenter le roi comme un martyr qu'il fallait délivrer de l'oppression.

« Parmi les différents moyens que la cour et les ministres employaient assez maladroitement à leurs projets contre-révolutionnaires, dit le marquis de Ferrières, il s'en offrit un amené par les circonstances, et sorti pour ainsi dire des décrets de la constituante elle-même. On avait arrêté que les assemblées primaires se formeraient incessamment et nommeraient les électeurs chargés de désigner les administrateurs des départements et les députés à la seconde législature. L'assemblée avait remis au roi la nomination des commissaires qui devaient présider à la formation des départements et des districts. Le garde des sceaux, Champion, et le ministre Saint-Priest choisirent les hommes qu'ils crurent les plus propres à seconder leurs vues. Un des articles de l'instruction qu'on leur donna portait que la première opération des commissaires serait de faire procéder à la nomination des députés qui devaient remplacer ceux de la constituante, et composer la seconde législature.

» La cour et les ministres ne doutaient pas que s'ils réussissaient à effectuer cette nomination elle n'amenât la dissolution de l'assemblée actuelle. Ils étaient assurés d'un parti considérable dans cette même assemblée, prêt à se retirer dès que la nouvelle convocation serait faite. Mais les révolutionnaires eurent connaissance du plan des deux ministres, et s'apprêtèrent à parer le coup que l'on allait leur porter. »

Ce fut dans ce moment que Necker lut un mémoire sur les finances, dans lequel il peignait leur situation comme désespérée. Cazalès s'en empara pour déclarer que l'assemblée lui paraissait impuissante à faire le bien à cause de ses divisions intestines : il en concluait qu'il n'y avait plus d'autre moyen à prendre que de faire élire une seconde législature d'une manière uniforme.

A ces mots, le côté gauche éclata. « Oui, il existe une coalition secrète des ennemis de l'état, s'écria Ch. Lameth : leur but est la dissolution de l'assemblée. » Rabaut-Saint-Étienne entra dans le détail de la conspiration que venait de dénoncer Lameth. Il termina son discours par ces mots, qui firent beaucoup d'impression : « La banqueroute, messieurs, est impossible si l'assemblée nationale continue encore quelques mois ses travaux ; mais elle est inévitable si l'assemblée se sépare. Dans ce peu de mots, je vous donne tout à penser, à vous et aux Français. »

Les craintes des révolutionnaires furent bientôt dissipées : il leur suffit de divulguer le projet pour le faire échouer : la plupart des villes refusèrent de reconnaître les commissaires nommés par le roi. Robespierre les dénonça directement comme les nouveaux instruments du despotisme. « Je ne sais, disait-il, ce qui doit étonner le plus, ou de l'audace des ministres à violer l'autorité nationale, ou de votre patience à le souffrir. »

Ainsi l'énergie de l'assemblée augmentait en raison des efforts de la cour.

Les finances étant l'objet le plus alarmant, le côté gauche pensa qu'il fallait prendre des mesures vigoureuses.

Le marquis de Montesquiou proposa de former une masse de 400 millions des biens du clergé, dégagés de tout service public, et d'en ordonner le versement dans la caisse de l'extraordinaire. Ce projet fut accueilli, et la vente de ces 400 millions de biens fut décrétée.

Chasset, rapporteur du comité, fut encore plus loin ; il proposa de décréter que l'administration des biens du clergé serait donnée aux administrateurs des départements.

Plusieurs membres du clergé protestèrent contre cette mesure ; ils déclarèrent que la religion catholique était en péril. Dom Gerle, moine chartreux, répondit qu'il était facile de fermer la bouche aux personnes qui calomniaient l'assemblée en répandant qu'elle ne voulait plus de religion : il dit que pour tranquilliser les consciences il fallait décréter que la religion catholique, apostolique et romaine était la seule religion de l'état.

Les évêques et les nobles appuyèrent chaleureusement cette proposition [1] ; il s'ensuivit une discussion des plus vives. Dans les débats on avait cité Louis XIV. « Je ne suis pas étonné, s'écria Mirabeau, qu'on rappelle le règne où a été révoqué l'édit de Nantes ; mais songez que de cette tribune où je parle, j'aperçois la fenêtre fatale d'où un roi

[1] « Nous les tenons, disait l'abbé Maury en se frottant les mains ; ils s'enferrent eux-mêmes ; ils vont au-devant de nos vœux : ils auront des troubles. »

assassin de ses sujets, mêlant les intérêts de la terre avec ceux de la religion, donna le signal de la Saint-Barthélemy. »

L'allusion de Mirabeau produisit un grand effet sur l'assemblée, qui renvoya la discussion au lendemain. Ce jour-là la foule obstruait les avenues de la salle. La Fayette doubla la garde. Cette précaution irrita le côté droit. Enfin dom Gerle, persuadé que sa proposition aurait tôt ou tard des résultats bien différents de ceux qu'il se flattait d'obtenir, retira sa motion, et on lui en sut bon gré. L'assemblée déclara que son attachement à la religion catholique romaine ne pouvait être douteux au moment où son culte était mis par elle à la première place des dépenses publiques, et que la majesté de la religion et le profond respect qui lui est dû ne permettaient pas qu'elle devînt un sujet de délibération, attendu que les députés n'avaient aucun pouvoir sur les consciences.

Cette sage réponse, dont, avant les États-Unis, aucune nation, aucun souverain n'avait donné l'exemple, fournit au clergé le prétexte qu'il demandait pour protester contre l'assemblée nationale. Les chaires et surtout les confessionnaux retentirent de déclamations contre elle. On renouvela, en divers lieux, d'anciennes pratiques religieuses, que le bon sens et la raison avaient fait oublier. Les peuples étonnés s'en laissèrent aveugler, et plusieurs villes devinrent le théâtre de ces querelles religieuses qui avaient bouleversé tant de provinces.

CHAPITRE XIII.

Attitude des puissances étrangères envers la révolution française.—Question constitutionnelle de la paix ou de la guerre. — Premiers *assignats*. — *Comité autrichien*. — Publication du *livre rouge*. — Députation universelle à l'assemblée. — Abolition des titres et des armoiries. — Travaux préparatoires pour la fédération générale. — Anniversaire du 14 juillet. — Cérémonie de la fédération générale.

Au milieu des troubles que les contre-révolutionnaires suscitaient dans l'intérieur du royaume, un événement bien lointain et fort peu important en lui-même vint fournir aux puissances, qui voyaient avec effroi les progrès de la révolution française, l'occasion de faire des armements patents.

Quatre vaisseaux anglais étant entrés dans la baie de Nottka pour y faire le commerce des pelleteries, y furent confisqués par les Espagnols. La cour de Londres demanda une réparation : celle de Madrid s'obstina à la refuser. On résolut, de part et d'autre, d'employer le dernier argument des rois : on arma des flottes. Cette rupture imprévue, qu'aucun prétexte plausible ne pouvait même colorer, fit naître des conjectures bien étranges, mais bien naturelles : en France, comme ailleurs, on y vit une conspiration des rois contre les peuples : on pensa aussitôt que la brouillerie entre l'Angleterre et l'Espagne n'était qu'apparente, et qu'elle pouvait cacher des vues secrètes contre la révolution qui s'opérait en France.

Néanmoins le gouvernement fit part à l'assemblée nationale des préparatifs de guerre de nos voisins, et lui annonça que, par mesure de prudence, le roi venait de donner des ordres pour l'armement de 14 vaisseaux de ligne, tant sur l'Océan que dans la Méditerranée, et pour préparer d'autres armements, si les circonstances l'exigeaient.

Pour la première fois, l'assemblée était appelée à s'immiscer dans les relations extérieures. Mais c'était une question toute constitutionnelle que celle du droit de paix ou de guerre ; aussi fut-elle saisie avec empressement. Après avoir voté des remercîments au roi pour cette communication, on remit au lendemain la décision de cette grande question : *à qui de l'assemblée législative ou du pouvoir exécutif la nation devait déléguer le droit de déclarer la guerre et de faire la paix?*

On convenait unanimement que ce droit appartenait à la nation, source commune de tous les pouvoirs ; mais, ne pouvant l'exercer elle-même, à qui devait-elle le déléguer?

La réponse paraissait toute simple : *à ceux qui la représentaient*. Néanmoins les opinions se partagèrent. Les membres du côté droit, et principalement Clermont-Tonnerre, Virieu, Dupont, Custine, Cazalès, Praslin, voulaient qu'on laissât ce droit au roi, qui, selon ces orateurs, devait être chargé d'exécuter seul la volonté générale, et de diriger la force publique dans le sens de cette volonté.

Le côté gauche, par l'organe de Garat, Fréteau, Lameth, Pétion, Volney, Robespierre, Rewbel, Duport, voulait confier exclusivement la gloire de la nation au corps législatif, comme représentant plus directement ceux sur qui pesaient toujours les guerres, et non à ceux que leur position met au-dessus des malheurs qu'elle entraîne.

Barnave et Ch. Lameth soutinrent cette dernière opinion avec autant de talent que de patriotisme. La question allait être résolue dans ce sens, quand Mirabeau, que ses récents engagements avec la cour venaient de détacher de ses amis politiques, entreprit de prouver que le roi pouvait déclarer la guerre, à charge par lui d'en prévenir aussitôt le corps législatif, qui approuverait ou désapprouverait les hostilités.

Le public, qui sentait toute l'importance de cette décision, remplissait le jardin des Tuileries: l'effervescence était très-grande. Barnave et Lameth furent portés en triomphe, tandis que les imputations les plus odieuses ne furent pas épargnées à Mirabeau. On l'accusait hautement d'avoir vendu aux ministres son suffrage, sa gloire et la liberté du peuple: les pamphlets les plus injurieux furent répandus contre lui, et on cria dans les rues un libelle ayant pour titre: *La grande trahison du comte de Mirabeau.*

La discussion durait depuis sept jours; Barnave n'avait cessé de combattre avec chaleur une opinion qui, à ses yeux, aurait consacré l'anarchie constitutionnelle. Barnave était appuyé par l'opinion publique. Mirabeau tenta un dernier effort. « Ce n'est pas d'aujourd'hui, dit-il en s'adressant à son jeune adversaire; ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai dû m'attendre à la mobilité de l'opinion publique: et moi aussi, il y a deux jours, j'ai pu me faire porter en triomphe; et aujourd'hui, au moindre dissentiment entre les amis de la cause populaire, on crie de toutes parts dans la capitale à la séduction, à la corruption. Je savais, avant cet exemple, qu'il n'y avait pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne... »

Mirabeau l'emporta: son projet, amendé par Chapelier, fut adopté par la majorité, et ce décret fut rendu en ces termes.

« Le droit de la paix et de la guerre appartient à la nation.

» La guerre ne pourra être décidée que par un décret du corps législatif, qui sera rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et ensuite sanctionné par S. M. »

Ainsi, par ces dispositions contradictoires, on consacrait d'abord un principe, et ensuite on le surbordonnait à la sanction du roi.

Après avoir, tant bien que mal, réglé ce point important de la constitution, l'assemblée délibéra sur la proposition du roi, et au lieu de quatorze vaisseaux que le ministère demandait, elle décréta qu'il en serait armé quarante. Cette résolution pouvait amener de bons résultats; mais il en fut des armements maritimes comme de ceux de terre: les ministres ne les effectuèrent que sur les tableaux, au moyen desquels ils trompèrent si longtemps l'assemblée nationale.

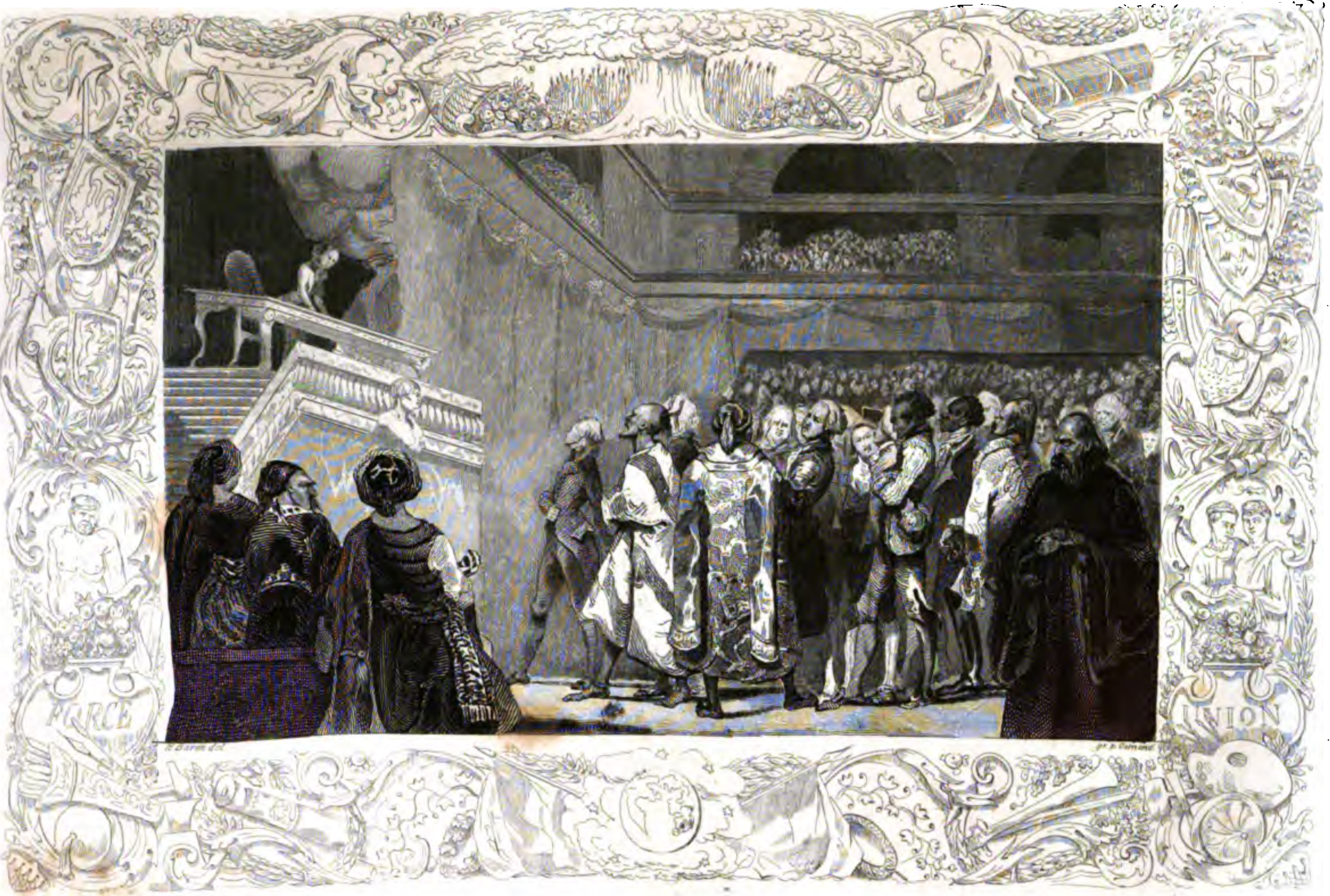
Quoique cette assemblée fût souvent distraite de ses travaux régénérateurs par les embarras de l'intérieur ou par des questions incidentes, elle en reprenait toujours la suite aussitôt qu'elle avait paré aux nécessités du jour. Elle savait qu'elle avait beaucoup de bien à faire, et tout son temps y était consacré: il y avait deux séances par jour, et souvent la seconde se prolongeait bien avant dans la nuit: les dimanches, d'abord exceptés, furent ensuite employés aux affaires publiques comme les autres jours.

Les finances étant à l'ordre du jour, le ministre présenta un nouveau plan pour faire face aux embarras du moment: il fallait trouver 440 millions pour combler le déficit des dépenses de l'année: Necker présenta plusieurs moyens, dont aucun ne convint à l'assemblée. On décida alors que les 400 millions de biens du domaine et du clergé, dont la vente avait été décrétée naguère, seraient immédiatement placés. Toutefois on craignit qu'en jetant cette masse de biens dans la circulation, il n'en résultât une grande dépréciation. Bailly proposa un plan d'après lequel ces biens seraient transmis en bloc aux municipalités, qui les vendraient ensuite en détail. Les municipalités devaient les payer au trésor, au moment de la remise; mais, comme il leur aurait été impossible de le faire en numéraire, dont la rareté devenait toujours plus grande par suite des manœuvres des contre-révolutionnaires, les communes émettraient leurs bons, garantis par elles.

Cette grande mesure fut adoptée. Mais au lieu du *papier municipal* proposé par les communes, l'assemblée, malgré la vive opposition du côté droit, décréta l'émission de 400 millions d'*assignats*, c'est-à-dire de papier-monnaie, dont l'hypothèque était *assignée* sur les 400 millions de biens nationaux dont la vente devait s'effectuer immédiatement: ces assignats devaient avoir cours forcé: ils jouirent d'abord d'un intérêt de 4 pour cent, qui faisait partie additionnelle de la valeur; mais cet intérêt fut supprimé dès l'instant où les assignats furent regardés définitivement comme monnaie fictive.

Cette grande mesure, qui tira le trésor des embarras qui l'assiégeaient journellement, fit jeter les hauts cris à ceux des privilégiés qui s'attachaient à entraver les délibérations pour exciter l'anarchie, à vicier les décrets pour faire de mauvaises lois, et à troubler l'assemblée par des scènes scandaleuses afin de lui ôter l'estime publique. Une correspondance active répandait d'infâmes brochures dans les provinces, et personne ne doutait que les chefs de ce parti ne fussent d'intelligence avec la reine, chez laquelle ils allaient souvent. Aussi ces conférences furent-elles appelées *le comité autrichien.*

Mais les députés du parti patriote mettaient autant d'activité à déjouer ces complots que leurs adversaires à les former; la nation ne se laissait abuser par aucune hypocrisie. Des multitudes d'adresses et de dons patriotiques manifestaient l'opinion publique. Les citoyens de la Bretagne et de l'Anjou se liaient par une fédération armée, et



DÉPUTATION UNIVERSELLE.

le reste du royaume suivait leur exemple. Les troupes de ligne elles-mêmes demandaient à prendre part à ces fédérations ; plusieurs chefs et le ministère s'y refusaient ; mais enfin le roi permit aux soldats d'être patriotes, et la France vit se lever trois millions d'hommes armés, instruits de leur force et de leur droit.

Tout se ressentait de l'élan révolutionnaire : plusieurs impôts onéreux, la gabelle entre autres, étaient supprimés. On fit un code sur le rachat des droits féodaux. Les tribunaux furent distribués de la même manière que les administrations, par districts et départements, et les juges laissés à l'élection populaire. L'assemblée posa les bases des nouvelles lois sur l'unité des poids et mesures, sur le jury et sur l'administration des colonies ; enfin elle ouvrit les prisons à tous ceux qui y étaient retenus par des ordres arbitraires, et les soumit à la justice.

L'abolition des droits féodaux privait de quelques revenus des princes ou seigneurs étrangers, propriétaires en France. L'assemblée leur proposa des indemnités ; ils menacèrent d'armer contre elle les forces de l'Allemagne. Imperturbable dans ses décrets comme dans ses droits, l'assemblée se borna à renouveler ses propositions ; puis, passant à de plus importantes discussions, elle posa les principes constitutionnels de l'armée, fixa le régime provisoire des gardes nationales, régla les dépenses des affaires étrangères et celles du conseil, décréta des couronnes pour les vainqueurs de la Bastille, déclara que la nation ne ferait aucune guerre par esprit de conquête, et attacha la Corse à la France par les douces chaînes de la liberté.

Cependant l'immense faveur dont Necker avait joui auprès de l'assemblée s'altérait journellement ; toutes les fois qu'il avait présenté un plan sur les finances, ce plan avait été rejeté : le papier-monnaie avait même été créé sans sa coopération. Il ne cessait d'avoir des altercations avec le comité des pensions, qui, ayant voulu prendre connaissance du livre des dilapidations, ne put obtenir les renseignements qu'il désirait. On parlait d'un livre secret, appelé le *livre rouge*, registre honteux des prodigalités, des vols, des turpitudes du gouvernement absolu. Le comité des pensions le demanda vivement. Louis XVI céda avec peine, et seulement après avoir fait cacheter les feuillets où étaient enregistrés les déprédations, les folles dépenses et les dons abusifs de son prédécesseur, Louis XV. L'assemblée imita sa discrétion. Peu d'articles étaient relatifs au roi, mais beaucoup à ses courtisans et valets. Ces articles étaient ordinairement de la main des ministres, quelquefois même de celle du monarque. On y voyait figurer des pensions énormes à des femmes de la cour, des gratifications plus énormes encore à des personnes jouissant déjà de ces pensions. L'intendant des Menus, Laferté, recevait d'un seul coup 155,866 livres *pour ses loyaux services* ; la princesse de Lamballe 85,000 par an, pour supplément de traitement en sa qualité de surintendante de la maison de la reine.

L'administration des postes recevait aussi une gratification annuelle de 300,000 livres pour dépenses secrètes, c'est-à-dire pour violer le secret des familles, traverser les opérations particulières, et brouiller les amis.

La famille de courtisans qui puisait le plus à cette source impure était certainement celle des Polignac. Il en est peu dans l'histoire de la cour qui aient autant tiré du trésor public que ces sangsues insatiables. Madame Dubarry ne fut jamais aussi bien traitée que madame de Polignac. Le comté de Fénestrange, les 80,000 livres de pension *reversible*, les haras, les pensions à tous ses parents et protégés, les *infinissables* ordonnances de comptant, les cadeaux de tout genre, n'étaient pas les seules richesses qui allaient s'engloutir dans le gouffre Polignac. On avait accordé à M. le duc un droit sur tout le poisson de mer qui se vendait à Bordeaux ; on avait entrepris pour lui l'exécrable affaire des *alluvions* ; on lui destinait enfin le prix de la vente du château Trompette.

Mais les personnages qui figuraient à tout instant sur ce livre fameux et qui s'y trouvaient inscrits pour les sommes les plus fortes, c'étaient les deux frères du roi : chacun de ces princes avait reçu, depuis l'avénement de Louis XVI, plus de *vingt millions* de livres, sans compter un million annuel pour chacun d'eux ; et leurs dettes dépassaient encore cette somme.

L'assemblée mit un terme à toutes ces dilapidations : elle réduisit les pensions sous le double rapport des services et de l'ancien état des personnes. Le roi fut invité à fixer lui-même sa liste civile, et l'assemblée vota par acclamation les 25 millions qu'il avait demandés.

La fouille du livre rouge fit faire un pas de géant à la révolution [1]. Il existait un autre registre

[1] Les journaux du temps, et principalement celui de Prudhom, assuraient que le *livre rouge* mis sous les yeux de l'assemblée ne comprenait que les dilapidations relatives au ministère des finances : ils soutenaient, avec raison, que chaque ministre avait son *livre rouge* pour les affaires de son département, et que, si l'on parvenait à découvrir le livre rouge du ministre des affaires étrangères et de celui de la guerre, on y trouverait la clef de toutes les intrigues diplomatiques, et la preuve des trahisons les plus éhontées. La commission, chargée du rapport de cette affaire, déclara qu'il avait existé réellement autant de *livres rouges* que de départements ministériels ; mais qu'on les avait fait disparaître pour ne pas accroître l'indignation du peuple français.

non moins abusif : c'était celui des décisions. Le comité des finances demanda à l'examiner ; Necker éluda ce désir ; l'assemblée insista : Camus se rendit chez le ministre ; et il y eut de part et d'autre de violents propos dans cette entrevue. Le lendemain Camus se plaignit, à la séance, des délais de Necker ; et l'assemblée décida que le ministre fournirait sans retard un état exact des fonds en caisse, des impôts à recouvrer, du déficit, de ses causes et des dépenses qui exigeaient des secours extraordinaires.

Bientôt il fut établi en principe que le roi n'était que le premier citoyen français, le premier fonctionnaire public ; que tous les domaines de la couronne appartenaient à la nation, qu'en conséquence ils étaient inaliénables à titre perpétuel et incommutable ; que les propriétés foncières du prince qui parviendrait à la couronne, et celles qu'il acquerrait pendant son règne, à quelque titre que ce fût, seraient de plein droit réunies et incorporées au domaine de la couronne ; que les acquisitions faites par le roi à titre particulier et non en vertu des droits de la couronne seraient à sa disposition pendant la durée de son règne, et ledit temps passé, se réuniraient à la couronne.

Au moment où les rois semblaient regarder d'un œil courroucé les grands progrès de la révolution française, les peuples s'en réjouissaient : les étrangers réunis à Paris délibérèrent une adresse, qui fut présentée à l'assemblée nationale par une grande députation d'entre eux. Cette députation, ayant à sa tête le Prussien Anacharsis Clootz, homme d'une imagination ardente, demanda, au nom du genre humain, de présenter sa requête aux représentants de la nation française. Menou, qui occupait ce jour-là le fauteuil, ordonne à l'huissier d'introduire les pétitionnaires. Clootz entre, suivi d'une foule d'étrangers enthousiastes, revêtus des costumes de leurs pays. On y voyait des Prussiens, des Hollandais, des Anglais, des Espagnols, des Allemands, des Turcs, des Arabes, des Indiens, des Tartares, des Persans, des Chinois, des Mogols, des Tripolitains, des Suisses, des Italiens, des Américains et des Grisons.

Dans un moment d'exaltation comme celui où la France se trouvait alors, une scène pareille devait produire l'effet qu'en attendaient ses auteurs : aussi l'enivrement de l'assemblée, à l'aspect de cette ambassade extraordinaire et universelle, fut-il à son comble ; la salle retentit d'acclamations, et les tribunes battirent longtemps des mains. Lorsque le président eut réussi, non sans peine, à rétablir le silence, Clootz s'avança, et d'une voix émue : « La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple, dit-il, a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq millions d'hommes libres ont réveillé des peuples ensevelis dans un long esclavage... A nous aussi il est venu une grande pensée ; oserons-nous dire qu'elle sera le complément de la grande fédération nationale qui se prépare? Un nombre d'étrangers de toutes les contrées de l'univers demandent à se ranger avec vous au milieu du Champ-de-Mars, et le bonnet de la liberté qu'ils élèvent avec transport sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux concitoyens. Les triomphateurs romains se plaisaient à traîner les peuples vaincus, liés à leur char, et vous, Messieurs, par le plus honorable des contrastes, vous verrez dans votre cortége des hommes libres dont la patrie est dans les fers, et dont la patrie sera libre un jour par l'influence de votre courage inébranlable et de vos lois philanthropiques...[1].

» Jamais ambassade ne fut plus sacrée ; nos lettres de créance ne sont pas tracées sur des parchemins ; mais notre mission est gravée en signes ineffaçables dans le cœur de tous les hommes. Elle est avouée tacitement par nos compatriotes. »

Ce grand hommage, rendu à l'assemblée nationale, excita de longues et bruyantes acclamations. Les tribunes voyaient déjà Paris devenir la capitale du genre humain, et tous les peuples de l'univers accourir pour admirer les vainqueurs de la Bastille.

Le silence rétabli, le président répondit avec gravité à l'*orateur du genre humain*. « Messieurs, l'assemblée nationale prend en considération votre demande ; mais c'est à condition qu'après cette fête auguste, vous retournerez dans votre patrie ; que là, vous raconterez à vos concitoyens ce que vous avez vu ; que vous direz à vos rois, à vos administrateurs, qu'il est temps que les peuples

[1] Voici ce qu'un homme d'un sens droit et d'un jugement sûr, Rabaut Saint-Étienne, a dit de ce même Anacharsis Clootz, sur lequel on a cherché à déverser le ridicule à pleines mains.

« Il a paru en France un de ces hommes qui savent s'élancer du présent dans l'avenir : il a annoncé que le temps viendrait où tous les peuples ne feraient qu'un, et où les haines nationales, entretenues par les tyrans, finiraient : il s'est fièrement appelé l'*orateur du genre humain*, et a dit que tous les peuples de la terre étaient ses commettants : il a prévu que la déclaration des droits, passée d'Amérique en France, serait un jour la théologie des hommes et la morale des familles humaines, vulgairement appelées *nations*. Il était Prussien et noble, et il s'est fait homme. Quelques-uns lui ont dit qu'il était visionnaire. Il a répondu par ces paroles d'un écrivain philosophe : « On ferait un volume des fausses maximes accré» ditées dans le monde : on y vit sur un petit fonds de principes » dont fort peu de gens se sont avisés de reculer les bornes. » Quelqu'un ose-t-il prendre l'essor et voir au delà, il effraie ; » c'est un esprit dangereux, c'en est tout au moins un bizarre. »

Quand je lis cette pensée de Rabaut, la mort de l'*orateur du genre humain*, sous la hache révolutionnaire, devient pour moi un problème insoluble.

soient libres, et qu'ils n'ont qu'un parti à prendre : c'est d'imiter le grand exemple que leur donne Louis XVI, restaurateur de la liberté. »

Les émotions causées par l'hommage que tous les peuples rendaient à la révolution amenèrent des résultats inattendus.

« Vous allez recevoir les députés de l'Alsace et de la Franche-Comté, s'écria Alexandre Lameth; souffrirez-vous qu'ils voient sur nos places publiques les figures de leurs ancêtres enchaînées aux pieds des statues de nos rois? Je demande que ces symboles de la servitude soient enlevés, et que les inscriptions de la vanité qui les accompagnent soient effacées. » Au même instant Lambel s'écria : « C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité; je demande qu'on abolisse la noblesse héréditaire et les livrées, et qu'il soit défendu à toute personne de prendre les qualités de duc, comte, marquis, baron, etc. » Cette proposition est chaudement appuyée par Charles Lameth.

Les nobles réclament l'ajournement : « Point de délai, s'écrie le vicomte de Noailles, plus de distinction que celle des vertus. » — « Que tous les citoyens, ajoute le président de Saint-Fargeau, ne puissent plus prendre d'autre nom que celui de leur famille; je m'appelle Louis-Michel le Pelletier. » Le jeune vicomte Mathieu de Montmorency traverse la foule qui assiége la tribune, et ayant, après de longs efforts, obtenu la parole, il demande l'abolition des armes et des armoiries.

L'abbé Maury s'efforce de repousser ces motions destructives de la noblesse; et ce corps privilégié, défendu par le fils d'un pauvre cordonnier contre le descendant du premier baron chrétien, n'est pas une des singularités les moins caractéristiques de cette époque si extraordinaire. Ce décret, adopté malgré l'irritation d'une partie de l'assemblée, excita la rage de la noblesse plus qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé; et cependant il n'exigeait que le sacrifice de quelques frivolités. Ces titres appartenaient, ou à la noblesse qui n'existait plus, ou à la vanité, ennemie irréconciliable de l'égalité; et dans l'un et l'autre cas, au sein d'un gouvernement tel que celui qui régissait alors la France, ils devaient être abolis par les lois, afin de l'être par les mœurs.

De ce jour, la plupart des nobles furent les ennemis irréconciliables de la révolution. On a souvent répété que ce décret les avait décidés à provoquer la guerre civile, à armer l'Europe contre leur propre pays; et ce reproche n'est pas sans fondement.

On a aussi reproché à l'assemblée nationale l'inopportunité de cette mesure. Mais elle était la conséquence immédiate de l'abolition de la noblesse et de la féodalité : d'ailleurs, si elle humiliait quelques nobles orgueilleux, elle relevait la dignité de vingt-cinq millions de simples citoyens.

Cependant le serment décrété, le 4 février, par l'assemblée nationale, prêté le même jour par tous ses membres, et ensuite par la commune de Paris, avait retenti dans toute la France. Des fêtes nationales avaient été organisées; et elles furent, sur plusieurs points, l'occasion d'un pacte d'alliance entre les gardes nationales de plusieurs districts, et même entre les gardes nationales et les troupes de ligne. Ces fédérations particulières firent naître le projet d'une *fédération générale*, à laquelle assisteraient des députés de toutes les gardes nationales, de toutes les milices, de toutes les troupes de terre et de mer du royaume, et dans laquelle les serments civiques de la France entière seraient confondus en un seul serment.

Ce fut la commune de Paris qui, la première, conçut l'idée de cette grande fête nationale. Le 5 juin, des députés de districts, ayant à leur tête le maire Bailly, se présentèrent à la barre de l'assemblée, où, dans un discours éloquent, ils firent sentir le besoin de cette fédération générale. « Nous proposons, dirent-ils en finissant, que cette réunion ait lieu le 14 juillet prochain. Ce jour (anniversaire de la prise de la Bastille), que nous regardons tous comme l'époque de notre liberté, sera destiné à jurer de la défendre et de la conserver. »

Deux jours après, l'évêque d'Autun fit un rapport sur cette pétition, et l'assemblée légalisa, par acclamation, le pacte fédératif.

Le surlendemain, elle décréta en outre que les directoires de chaque district du royaume seraient tenus d'ordonner à chaque commandant de gardes nationales de les assembler pour qu'elles eussent à choisir six hommes sur cent, lesquels se rendraient au chef-lieu, où leur masse désignerait, sur deux cents hommes, un député qui se rendrait à Paris, à la fédération générale; la dépense fut mise à la charge de chaque district. La députation des troupes de ligne fut fixée à six hommes par régiment d'infanterie, et à quatre, par régiment de cavalerie. Bientôt la commune de Paris envoya à toutes celles du royaume une adresse pour les inviter, au nom de la patrie, à la grande fédération. Cette adresse, remarquable par les sentiments patriotiques que l'on y retrouvait, fut rédigée par un comité composé de Bourtibonne, Pons de Verdun et par ce Pastoret, qui, à cette époque, se disait patriote. A cette adresse fut annexée une lettre du maire de Paris à toutes les municipalités du royaume, le décret de l'assemblée nationale et une instruction pour tous les fédérés. Les représentants de la commune arrêtè-

rent que les fédérés seraient logés chez les bourgeois de Paris; et ce fut à qui obtiendrait l'honneur d'en recevoir un plus grand nombre. Des commissaires furent nommés pour choisir le lieu le plus convenable et faire toutes les dispositions relatives à la grande fête projetée. Le Champ-de-Mars fut préféré, comme plus voisin du centre de la ville, et comme offrant une forme plus symétrique et plus régulière.

Pour placer les quatre cent mille spectateurs que devait y attirer cette auguste cérémonie, on proposa de renoncer aux échafauds dangereux, et de leur préférer des talus en terre de dix pieds de haut. Il fallait pour cela enlever plusieurs pieds de terre de la surface, et la voiturer sur les bords pour y former des gradins. Quinze mille ouvriers dépourvus de travail y furent employés, ainsi qu'aux charpentes d'une tribune, d'un arc de triomphe et d'un autel de la patrie. Mais ce travail mercenaire n'avançait pas, et il était immense. Le Champ-de-Mars n'offrait encore que d'informes déblaiements, et il ne restait plus qu'une quinzaine de jours. Le bruit s'étant répandu que ce théâtre de la fédération ne serait pas prêt pour le 14 juillet, jour irrévocablement fixé pour la cérémonie nationale, une émulation générale s'empara de toutes les classes de citoyens : un garde national, nommé Carthéry, proposa de prendre chaque jour dix hommes par compagnie pour aller bêcher la terre, charger et rouler la brouette.

Cette idée fut prise aussitôt en considération, et les districts invitèrent, au nom de la patrie, les bons citoyens à se joindre aux ouvriers. Dès le 4, le bataillon des Petits-Augustins fit un arrêté par lequel il vota un concours patriotique de tous les bras pour achever de préparer le local de la fête; et joignant l'exemple au précepte, il se porta a ce pénible travail avec autant de courage que de patriotisme.

Les bataillons arrivent bientôt, armés de pelles et de bêches; ils creusent, ils roulent, ils renversent la terre avec autant d'ardeur que s'il fallait ouvrir une tranchée ou éventer une mine. Les invalides sont auprès d'eux; le travail leur est encore familier, et quoiqu'il manque à celui-ci un bras, à cet autre une jambe, et que ceux qui tirent les tombereaux soient pour la plupart aveugles, la tâche qu'ils se sont imposée avance rapidement et surpasse celle des autres.

Cet enthousiasme gagne toutes les têtes : le lendemain on voit arriver des familles entières, les pères, les mères, les enfants, les domestiques; on voit travailler des femmes élégantes en chapeau, en linon; des jeunes gens du bon ton, après avoir traversé la ville la pioche sur l'épaule, s'en servent pour remuer la terre : on voit ces jeunes gens, ces femmes élégantes, s'atteler à des tombereaux, traîner des charrettes et se livrer joyeusement à des corvées qu'on ne leur demande pas.

Bientôt les maçons employés aux travaux du pont Louis XVI, les charbonniers, les porteurs d'eau, les colporteurs, les bouchers, les forts de la Halle, enfin toutes les corporations livrées à un labeur pénible, viennent le soir sacrifier à cette œuvre nationale quelques heures qu'ils dérobent à leur sommeil.

Tous les citoyens, mêlés, confondus, forment un atelier immense et mobile, dont chaque point présente un groupe varié. Le peuple aisé, le peuple indigent, le peuple vêtu, le peuple en haillons, comédiens, prêtres, commis, cent-suisses, ouvriers travaillant ou se reposant, acteurs ou spectateurs, offrent à l'œil étonné une scène pleine de vie et de mouvement. Les vieillards se raniment et aident les enfants; des bras tremblants ou débiles secondent des bras nerveux : tout à coup les outils manquent; les chapeaux, les tabliers y suppléent; tous s'agitent, tous travaillent; et trois cent mille individus ne semblent animés que par une seule âme en préparant la fête de la patrie.

L'air est frappé de chants, de cris de joie, du bruit des tambours, des instruments militaires, des bêches, des brouettes et de voix de travailleurs qui s'appellent et s'encouragent. Les chartreux travaillent dans le plus pieux recueillement au milieu de ce délire patriotique, que les pluies ne peuvent refroidir. Des tavernes ambulantes, des boutiques portatives augmentent le charme de ce tableau.

Tous ces travailleurs se connaissent et se regardent comme amis : nulle querelle, peu d'accidents parmi tant d'individus de professions, d'habitudes et d'éducation si diverses réunis sur un même point et dans une agitation continuelle. Chacun en arrivant dépose son habit, sa cravate, sa montre, la confie à la loyauté publique, et se met avec sécurité à l'ouvrage; et cependant dans tout le Champ-de-Mars on n'aperçoit ni sentinelles, ni troupes, ni baïonnettes, ni police. Le patriotisme des citoyens était leur sauvegarde.

Neuf heures sonnées, la foule se dissipe; chaque citoyen regagne l'endroit où sa section s'est placée, et rejoint sa famille et ses connaissances. Une branche d'arbre sert souvent d'étendard; un tambour, un fifre, des flambeaux ouvrent la marche; on se donne le bras, et par cordialité, et pour observer plus d'ordre dans les rues; des applaudissements partent de toutes les fenêtres, et la joie publique n'a que cette expression : *Vive la nation! vive la liberté!*

Le lendemain, le travail recommençait. Même

ardeur, même enthousiasme parmi les travailleurs, dont le nombre allait toujours croissant. Pendant ces travaux, La Fayette parut au Champ-de-Mars. Il fut aussitôt environné par la foule, qui lui adressa mille félicitations; il y répondit en prenant une bêche, chargeant de terre une brouette, et la traînant. Le roi s'y rendit aussi, et dès qu'on l'eut aperçu, un grand nombre de travailleurs, la pioche ou la pelle sur l'épaule, accoururent et formèrent autour de lui une garde d'honneur.

Plusieurs fédérés étaient arrivés assez tôt à Paris pour pouvoir participer à ces travaux. Les autres les suivaient de près. Les Bretons marchèrent en corps d'armée, campant en route et portant les vivres nécessaires à leur voyage. Les Parisiens allèrent à leur rencontre jusqu'à Saint-Cyr.

Les habitants logeaient chez eux les fédérés, et s'empressaient de leur fournir tout ce qui pouvait contribuer à leur rendre aussi agréable que possible le court séjour qu'ils devaient faire dans la capitale.

Mais déjà des bruits sinistres se répandaient dans cette grande ville; les malveillants disaient que la fédération amènerait d'affreux événements; que le duc d'Orléans, revenu de Londres, machinait de coupables projets, et que des brigands profiteraient du moment où le peuple serait à la fédération pour piller la capitale. On voulait déterminer les Parisiens à déserter leur cité natale; et l'effroi commençait déjà à régner dans l'âme de bien des citoyens, quand, le 5 juillet, la municipalité publia une proclamation qui eut pour résultat de calmer ces craintes. « Que ceux qui affectent de la frayeur sortent donc, dit la municipalité dans sa proclamation du 5 juillet; qu'ils fuient la fête de la liberté, sous prétexte de dangers chimériques; mais que les amis de la révolution restent; qu'ils songent qu'on ne voit pas deux fois un pareil jour. »

D'autres alarmistes menaçaient de la famine, et soutenaient qu'aucune voiture de provisions n'entrerait pendant toute la semaine de la fédération. Une proclamation du 6 vint encore détruire ce bruit, et annoncer que les voitures continueraient à arriver tous les jours, excepté celui de la fête. La police prit toutes les mesures propres à assurer les subsistances et maintenir le bon ordre, et ordonna que le jour de la fête personne ne pût porter l'habit de livrée : les boutiques devaient être fermées, et les fenêtres illuminées.

Le 11, les travaux du Champ-de-Mars furent terminés, et le roi passa la revue d'une partie de la garde nationale parisienne. La Fayette, élu président de toutes les gardes nationales de France, vint, à la tête d'une députation de ces soldats-citoyens, présenter leurs hommages à l'assemblée nationale et au roi, et leur répéter l'assurance du dévouement de toutes ces gardes nationales.

Le 12 juillet, les électeurs donnèrent aux gardes nationales un banquet patriotique, auquel fut invité un fédéré, choisi par ses camarades, par chacun des 83 départements. Le lendemain, le roi passa en revue les députations de tous les départements : le soir, un *Te Deum* solennel fut chanté à Notre-Dame, en présence des autorités.

Il luit enfin ce 14 juillet si impatiemment attendu, objet de tant de voyages, de préparatifs, d'espérances. Le soleil se leva environné de sombres nuages; mais l'allégresse publique n'en fut point altérée : elle défiait les tempêtes et les présages. Dès six heures tout fut en mouvement, et déjà trente mille hommes, femmes, enfants, vieillards, étaient venus, en chantant, se placer sur les glacis circulaires que leurs mains avaient élevés, tandis que les députés des gardes nationales du royaume, des armées de terre et de mer, se rendaient sur le boulevard du Temple, où, depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint-Martin, de nombreux écriteaux indiquaient l'espace que chaque corps devait occuper. Les députés reçurent les 83 bannières de la fédération, avec le nom du département et ces mots inscrits sur un fond blanc au milieu d'une couronne de chêne : *Confédération nationale à Paris, le 14 juillet* 1790. Ce fut au plus âgé de chaque députation qu'on réserva l'honneur de porter cette bannière.

Le cortége se mit en marche, à sept heures, dans l'ordre suivant : une compagnie de cavalerie parisienne avec un étendard et six trompettes, ayant en tête le chef et le major de la cavalerie; une compagnie de grenadiers, précédée de musique et de tambours; les électeurs de la ville de Paris; une compagnie de volontaires; les représentants de la commune au nombre de deux cent quarante; le comité militaire, une compagnie de chasseurs; les tambours de la ville; les présidents des districts; les députés de la commune pour le pacte fédératif; les soixante administrateurs de la municipalité entre deux rangs de gardes de ville; un corps de musique et de tambours; le bataillon des élèves militaires; un détachement de drapeaux de la garde nationale parisienne; le bataillon des vieillards; les députations des gardes nationales des quarante-deux premiers départements, par ordre alphabétique, ayant chacune en tête leurs bannières et tambours; l'oriflamme portée par les deux plus anciens maréchaux de France; les députés des troupes de ligne; les députés de la marine; les officiers-généraux, ceux d'état-major, d'artillerie, de génie; les troupes de la maison du roi et des princes ses frères; les députés des gardes nationales des quarante-un autres dépar-

tements; un détachement de grenadiers et une compagnie de cavalerie avec son étendard. Chaque troupe marchait sur huit hommes de front. Les fédérés n'étaient armés que de leur sabre ou de leur épée, qu'ils portaient nues à la main devant et derrière les députés de l'armée; ceux-ci gardaient le sabre dans le fourreau, ou n'en avaient point.

Cette marche pompeuse fut contrariée par la pluie, qui à chaque instant fondait sur Paris. Les averses venaient disperser sans cesse les officiers minicipaux, les prêtres, les soldats, les députés, flétrir l'éclat de leurs costumes, et arracher leurs plumes et leurs panaches. L'ordre aurait paru trop monotone; ce désordre amusa; la gaieté devint générale, et l'on oublia qu'on était mouillé, percé et transi. C'était un spectacle vraiment français que ces fédérés, dégouttants d'eau et de sueur, dansant des farandoles, en criant : *Vivent nos frères les Parisiens!* et les dames aux fenêtres, fermant leurs parapluies et se mouillant à dessein pour partager leur peine. Des acclamations retentissaient dans les rues, aux fenêtres, sur les toits.

L'assemblée nationale joignit le cortége à la place Louis XV, vers dix heures et demie. Elle marchait sur quatre députés de front; les pelotons de drapeaux se rangèrent à sa droite et à sa gauche; elle s'avança ainsi precédée du bataillon d'élèves militaires, enfants de douze à treize ans, armés comme leurs pères, et suivie par celui des vieillards, formé de sexagénaires, qui rappelaient les beaux jours de Sparte. Placée entre ces deux âges si opposés, elle semblait former le chaînon qui les lie, et retracer toute l'énergie intellectuelle de l'âge viril.

Le chemin qui conduit au Champ-de-Mars était bordé de peuple qui battait des mains et chantait des airs patriotiques. Le quai de Chaillot et les hauteurs de Passy étaient couverts de spectateurs.

Un pont de bateaux, qu'on avait jeté la veille sur la Seine, également en face des hauteurs de Chaillot et de l'École-Militaire, là où est aujourd'hui le pont d'Iéna, conduisait, par un chemin couvert de fleurs, à l'entrée du champ de la Fédération : le cortége traverse ce pont, et à ses yeux se découvre, à l'entrée du Champ-de-Mars, un arc de triomphe d'une grande dimension, surchargé d'inscriptions analogues à la fête et à la circonstance.

Un grand spectacle a frappé les yeux du cortége. Quatre cent mille spectateurs, hommes et femmes, tous bariolés de rubans tricolores, s'armant de parapluies contre les torrents d'eau qui les inondent, s'essuyant le visage au moindre rayon du soleil, rajustant leurs coiffures et plaisantant en attendant la cérémonie, garnissaient les gradins qui, en partant de l'arc de triomphe, formaient un cintre incliné, dont le haut se mariait avec les branches des arbres, et dont le bas dominait une immense plate-forme au milieu de laquelle s'élevait l'autel de la patrie.

Un vaste soubassement circulaire formait les premières marches de ce terre-plain haut de vingt pieds. Au milieu surgissait une construction quadrangulaire, et, sur ses quatre faces, on avait pratiqué autant de larges rampes. Chaque face était ornée de peintures et d'inscriptions patriotiques.

Entre les quatre rampes au-dessus, et à l'aplomb des quatre angles, étaient placés quatre grands candélabres élégants, de forme antique, portant des cassolettes où brûlait de l'encens. Du centre de la plate-forme s'élevait, sur plusieurs marches circulaires, l'autel, de forme cylindrique, orné de riches draperies et de divers objets consacrés au culte catholique. L'évêque d'Autun, Talleyrand, couvert de ses habits pontificaux, ayant à sa droite l'aumônier-général, et à sa gauche le clerc de la chapelle, depuis baron Louis, ministre des finances sous Louis XVIII, ainsi que deux cents prêtres vêtus d'aubes blanches et décorés de ceintures tricolores, couvraient les marches et attendaient le cortége, la face tournée vers la rivière.

Il était midi et demi quand les premières troupes arrivèrent au Champ-de-Mars. L'assemblée nationale parut bientôt après; elle était précédée de la municipalité de Paris. Une salve d'artillerie annonça leur arrivée. En approchant de l'autel de la patrie, elles se partagèrent en deux files, qui se réunirent ensuite sur les siéges adossés à l'École-Militaire. Les fédérés trouvèrent des poteaux et des inscriptions leur indiquant la place que chaque département devait occuper. La musique et les tambours prirent place au bas de l'autel. La cavalerie, qui fermait la marche, se rangea sous la contre-allée à gauche.

Il fallut longtemps avant que chaque corps occupât sa place; leur bon ordre, leur tenue, étaient admirables. Le ciel sombre, mais calme alors, semblait ajouter son prestige à la gravité de cette marche, qu'accompagnait le plus religieux silence.

Tout à coup des averses glaciales, mêlées au vent du nord, viennent changer l'aspect du Champ-de-Mars : les spectateurs, se couvrant de leurs parapluies et les tenant serrés les uns contre les autres forment, au-dessus de leurs têtes, une espèce de toit de taffetas des couleurs les plus variées.

Enfin la cérémonie commence; le ciel, par un hasard heureux, se découvre et éclaire de ses plus

beaux rayons cette scène solennelle. L'évêque d'Autun célèbre le saint sacrifice ; des chœurs accompagnent sa voix, dix-huit cents instruments exécutent des airs analogues à la circonstance, et le canon y mêle son bruit martial. La messe achevée, le prélat bénit les drapeaux.

Alors le général La Fayette, à la tête de l'état-major de la milice parisienne et des députés de toutes les gardes nationales de France, et des armées de terre et de mer, se place sur le point le plus éminent, et donne le signal du serment qu'on va prêter ; puis, en agitant un drapeau, il jure, au nom des troupes et des fédérés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi.

Aussitôt les drapeaux, les bannières s'agitent, les sabres étincellent, les dix-huit cents instruments retentissent, et une décharge de quarante pièces de canon annonce à la France ce serment solennel, qui est répété avec enthousiasme par tous les fédérés et tous les spectateurs. Les cris de joie, et le cliquetis des armes se prolongent longtemps. Le roi prête ensuite le serment d'être fidèle à l'acte constitutionnel. Enfin la cérémonie est terminée par un *Te Deum,* entonné par le prélat officiant, et chanté en chœur par le peuple, accompagné des corps de musique.

« C'était un spectacle digne de l'observateur philosophe, a écrit l'un des plus chauds partisans de la cour, le marquis de Ferrières, que cette foule d'hommes venus des parties les plus opposées de la France, entraînés par l'impulsion du caractère national, bannissant tout souvenir du passé, toute idée du présent, toute crainte de l'avenir ; se livrant à une délicieuse confiance ; et trois cent mille spectateurs de tout âge, de tout sexe, suivant leurs mouvements, battant la mesure avec les mains, oubliant la pluie, la faim et l'ennui d'une longue attente. »

Tels furent les détails de cette grande fête nationale dont l'enthousiasme fit tous les frais. Son but politique avait été de faire une épreuve sur toutes les gardes nationales de France ; d'animer ce grand corps, dont les membres étaient restés trop étrangers les uns aux autres ; de les soumettre à une même impulsion ; de relever l'éclat de la prise de la Bastille ; de rappeler ces assemblées des Champs de Mars et de Mai, berceaux de la liberté française ; de montrer enfin à l'Europe, qui n'osait encore nous attaquer, le spectacle imposant de trois millions de gardes nationales sorties de terre à la voix de la patrie. Le serment civique avait déjà été prêté individuellement sur tous les points du royaume. Mais quel effet ne devait point produire sur l'Europe étonnée ce serment prêté à la face du Ciel, par le roi, et par la nation, se levant tout entière comme un seul homme !

L'espérance était entrée dans tous les cœurs ; un avenir prospère se déroulait à tous les yeux, et semblait promettre à la France un bonheur auquel son patriotisme et sa soumission lui donnaient tant de droits. Malheureusement ce calme ne devait pas être de longue durée.

CHAPITRE XIV.

Nuances qui se dessinent dans le parti patriote. — Exaspération de la noblesse. — Troubles dans les colonies. — Révolte et massacre de Nanci. — Agitation de la capitale à cette nouvelle. — Camp de Jalès. — Le peuple demande le renvoi des ministres. — Démission de Necker et de ses collègues. — Résultat de la procédure intentée sur les journées des 5 et 6 octobre. — Serment civique imposé au clergé. — Scission qu'il entraîne.

Les jours qui suivirent celui de la fédération générale furent remplis par des fêtes et des banquets patriotiques, qui prolongèrent l'enthousiasme des Français ; car la grande cérémonie de la prestation du serment avait été répétée dans tous les départements, tous les districts et toutes les communes.

Cependant, au milieu de cette joie générale se manifestèrent quelques divisions parmi les patriotes mêmes. Ceux qui se montraient plus difficiles sur les droits de la nation, et plus méfiants sur les intentions du roi, s'étaient plaints de ce que les drapeaux bénits au Champ-de-Mars étaient blancs, et n'avaient d'autres signes des couleurs nationales que de minces cravates qui échappaient aux regards. Ils reprochaient en outre au roi de n'être pas monté à l'autel pour prêter son serment. Ils croyaient voir, dans ce mépris pour les couleurs de la révolution et pour les formes, une arrière-pensée, que la conduite toujours contre-révolutionnaire de la cour ne confirmait que trop. Ainsi le parti le plus avancé, comme le plus éclairé, était loin de s'être réconcilié avec le roi ; et comme ce parti avait trouvé beaucoup de sympathie parmi les envoyés des départements, il prenait toujours plus de confiance en ses forces.

D'un autre côté, le décret qui abolissait la noblesse avait porté l'exaspération à son comble parmi les officiers, qui appartenaient presque tous aux familles privilégiées. Ne réfléchissant pas aux avantages réels du nouvel état de choses ; travaillés par la cour, les grands, les parlements et les prêtres, ces militaires rêvaient la restauration du pouvoir absolu, la dissolution de l'assemblée nationale, la rentrée des émigrés, renforcés des nombreux mécontents de l'intérieur, la punition des patriotes, et le règne des monarchistes

purs. Les curés attisaient le feu, en comparant les victimes de la constitution aux martyrs de la primitive église. Les gazettes de Durosoy et de Royou contenaient des milliers de protestations individuelles contre les décrets des 13 avril et 19 juin. Tout prêtre qui s'opposait à la constitution civile du clergé était un Jérôme, un Athanase; tout gentillâtre qui se cramponnait à son parchemin devenait un Bayard, un La Tremouille. Chaque royaliste tenait à honneur de figurer dans les deux gazettes; c'était une manie, une fureur.

Ces étincelles enflammèrent surtout le Midi, où vivaient les descendants des nombreuses familles protestantes échappées à la révocation de l'édit de Nantes. Rabaud Saint-Étienne, ministre du culte réformé, présidait l'assemblée lors de la discussion des lois portées contre le clergé; n'était-il pas bien clair dès-lors qu'on voulait substituer le protestantisme à l'ancienne religion? et l'abolition des ordres religieux, la démarcation des diocèses, la réduction des cures, présageaient-elles autre chose? Les esprits commencèrent à s'aigrir, et bientôt la guerre éclata entre les catholiques et les protestants. Des assassinats, des emprisonnements, des incendies se succédèrent à Béziers, à Usez, à Nîmes, à Aix, à Arles, à Marseille. Dans les villes manufacturières, les ouvriers étaient mis en mouvement. L'intérêt des matelots servait de prétexte aux agitateurs dans les ports de mer. Dans les places fortes, les officiers excitaient les soldats à la révolte, en semant de faux bruits et y intéressant leur fortune et leur honneur; enfin, partout les intérêts particuliers étaient réveillés, les passions excitées, et le désordre fomenté.

Le contre-coup de la révolution française avait déjà retenti dans nos colonies de l'Ile-de-France et de Saint-Domingue. Le mot de *liberté*, si étranger à ces climats, y avait produit à la fois l'enthousiasme et le trouble : le nom de *citoyen* avait ému l'âme des hommes de couleur, trop longtemps voués au mépris : les colons blancs s'en alarmaient, ils craignaient que les esclaves noirs et mulâtres ne demandassent aussi leur liberté : de part et d'autre on envoya des députés en France; et ces débats, longtemps prolongés, aigrirent des esprits si prompts à s'enflammer.

Sur ces entrefaites, la garnison de Nanci, composée de quatre bataillons du régiment du roi, de deux bataillons suisses et du régiment de Mestre-de-Camp, cavalerie, s'était mise en pleine insurrection contre ses chefs, sous prétexte de malversation. L'assemblée nationale, instruite de ces désordres, rendit, le 6 août, un décret tendant à rétablir la subordination. Mais les soldats, loin de s'y soumettre, envoyèrent une députation à l'assemblée : ceux qui la composaient furent arrêtés, à Paris, par ordre du ministre de la guerre, et l'assemblée rendit, le 16, un autre décret qui qualifiait leur conduite du crime de lèze-nation, et leur donnait vingt-quatre heures pour déposer les armes.

Le roi avait chargé Malseigne, ancien commandant des carabiniers, de l'exécution du décret de l'assemblée nationale.

Ce délégué reprocha aux soldats leur insubordination. Ceux-ci, sourds à ses exhortations, lui demandèrent la liberté de leurs députés : quelques-uns proposèrent même de le garder en otage; et, comme il voulut forcer les grilles du quartier, il fut assailli, et se réfugia chez le commandant de Nanci, après avoir blessé deux grenadiers.

La fermentation était extrême; le peuple se joignait aux troupes. On avertit Malseigne que sa vie était en danger et qu'il fallait quitter la ville : il partit sous l'escorte de quelques officiers. Au bruit de cette fuite, cent cavaliers se mettent à sa poursuite. Malseigne, entré dans Lunéville, envoie sur la route de Nanci un fort détachement de carabiniers. Les deux troupes en viennent aux mains. Neuf cavaliers de Nanci sont tués, un plus grand nombre fait prisonnier. Le reste retourne à Nanci et y sème l'effroi. Aussitôt la garnison court aux armes; on jette en prison M. de Noue, commandant de la place, et l'on marche sur Lunéville, décidés à avoir Malseigne mort ou vif. On trouve les carabiniers en bataille, et l'on parlemente. Les officiers n'étaient pour rien dans ces pourparlers. Les carabiniers rendent Malseigne, et consentent même de le conduire à Nanci.

Cependant le roi avait chargé Bouillé, qui commandait à Metz, d'aller soumettre les insurgés. Bouillé, dévoué à la cause de l'ancien régime, voyait avec peine que les principes propagés par les révolutionnaires allaient lui enlever ses soldats : il ne trouva point de meilleur moyen que celui de déplacer sans cesse ses corps, afin de les empêcher de se familiariser avec les citoyens : il leur avait surtout défendu de se montrer dans les sociétés populaires. Bouillé, après de longs débats, avait prêté le serment civique; mais son attachement au roi l'avait seul décidé à cette démarche. A la tête de quelques régiments, pourvus d'artillerie, et des gardes nationales de Metz, Bouillé vint camper près de Nanci, et somma plusieurs fois la garnison d'obéir aux décrets de l'assemblée, de donner la liberté à Malseigne et de Noue, et de livrer, par régiment, quatre hommes des plus mutins.

Cette sommation consterna les corps administratifs de Nanci, qui firent de vives instances aux révoltés; ceux-ci répondirent qu'ils étaient décidés à se défendre. Mais la crainte d'en venir aux

mains avec d'autres troupes les décida à envoyer une nouvelle députation pour annoncer au général que ses ordres allaient être exécutés. Et, en effet, on vit bientôt la tête du régiment du roi déboucher de la ville, et Malseigne et de Noue accourir libres. L'affaire paraissait finie; et d'après l'assurance des députés de la ville et des troupes, Bouillé avait suspendu la marche de son corps d'armée. Il causait avec les deux officiers rendus à la liberté et les principaux citoyens, à peu de distance de la porte *Stanislas*, près de laquelle était la tête d'une de ses colonnes, lorsque des habitants de Nanci et un grand nombre de Suisses du régiment de Château-Vieux, plus compromis que les autres, se prirent de querelle avec l'avant-garde de Bouillé, les hussards de Lauzun, qui firent une décharge de mousqueterie, à laquelle on riposta par un coup de canon. Voyant ainsi les hostilités engagées, quelques officiers se précipitèrent pour empêcher les soldats de Nanci de riposter davantage; mais les têtes étaient montées de part et d'autre, et l'artillerie des remparts fait feu sur l'avant-garde de Bouillé: une quarantaine de ses soldats tombent aussitôt.

Cette brusque attaque répand d'abord quelque confusion dans les rangs de la garde nationale de Metz; mais les volontaires se rallient bientôt, s'emparent des canons, ainsi que de la porte Stanislas, et entrent dans la ville par une grande place, où ils sont assaillis d'une grêle de coups de fusils partant des caves, des fenêtres et des toits.

A ce bruit, Bouillé accourt dans la ville à la tête de deux colonnes: celle qui avait déjà pénétré commençait à perdre du terrain. De leur côté, les troupes de la garnison qui étaient sorties de la place, sur l'ordre du général, crient à la trahison, et y rentrent furieuses. On se bat de part et d'autre avec un égal acharnement. L'attaque a commencé à quatre heures et demie du soir: à sept heures et demie, Bouillé a perdu quarante officiers, et près de quatre cents soldats tués ou blessés. Un des bataillons allemands et les gardes nationales de Metz se retirent après avoir laissé beaucoup de monde.

Les insurgés cependant, chassés de porte en porte, de maison en maison, ne présentaient plus qu'une faible résistance. On leur avait pris douze pièces de canon, tué beaucoup de monde, et fait plus de cinq cents prisonniers. Les soldats s'étaient retirés dans leurs casernes, avec leurs canons; et le peuple s'était renfermé dans les maisons, ou avait quitté la ville; mais il ne restait à Bouillé que quinze cents soldats, répartis sur plusieurs points.

Le régiment du roi, qui n'avait pas bougé de ses quartiers, demanda le premier à capituler. Bouillé reprocha à ce corps sa désobéissance, et lui ordonna de prendre le chemin de Verdun. Les Suisses furent dirigés sur Marsal, et la cavalerie de Mestre-de-Camp, sur Moyenvic. A neuf heures du soir, toute la garnison était partie et en marche, ceux des habitants qui avaient pris part à l'insurrection étaient dispersés, et la ville soumise.

Les restes du régiment suisse de Château-Vieux furent livrés à la justice militaire de leur nation. Dix-sept, condamnés à être pendus, subirent leur jugement avec courage; un fut rompu vif; vingt-huit envoyés aux galères [1]. Les régiments français furent traités avec infiniment moins de rigueur.

Cette malheureuse affaire, à laquelle les royalistes voulurent donner une couleur favorable à leurs opinions, fut considérée bien différemment par les patriotes de Paris, qui y virent le massacre des soldats amis de la liberté. Le 2 septembre, jour où l'on reçut à Paris la nouvelle de la prise de Nanci, quarante mille hommes et femmes partis des faubourgs se portèrent aux Tuileries et demandèrent à grands cris, autour de l'assemblée nationale, le renvoi des ministres. D'autres motions se firent bientôt entendre. On parlait d'arrêter le ministre de la guerre, et de mettre Bouillé en état d'accusation. La famille royale était à Saint-Cloud depuis quelques jours. « Allons à Saint-Cloud, s'écrièrent quelques voix. » Mais les efforts de La Fayette, secondé par la garde nationale, empêchèrent cette excursion, qui aurait pu avoir des suites funestes pour la famille royale.

Le 20 septembre eut lieu, au Champ-de-Mars, un service funèbre pour les gardes nationaux tués dans l'affaire de Nanci. L'arc de triomphe, la galerie en amphithéâtre située à l'autre extrémité du cirque et la bordure des talus étaient tendus en noir. L'autel avait été converti en tombeau antique entouré de cyprès, et chargé d'inscriptions en lettres d'or. Le plus grand ordre et le plus profond recueillement signalèrent cette solennité lugubre ordonnée par le ministère.

Tandis que les ennemis de la révolution s'agitaient en tous sens pour semer la division dans l'armée, des fanatiques essayaient d'égarer le patriotisme des gardes nationales des trois départements de l'Ardèche, de l'Hérault et de la Lozère. Revêtant le masque du civisme, ils avaient réuni trente mille gardes nationaux dans les plaines du Jalès, au pied des Cévennes, sous le prétexte séduisant d'une fédération pour le soutien de la con-

[1] Ces mêmes soldats, rendus à la liberté par un décret de l'assemblée législative, furent ensuite l'objet d'une grande fête, comme ayant été les martyrs de la liberté. Ce furent eux qui rentrèrent à Paris avec le bonnet rouge sur la tête, et ce bonnet fut dès-lors porté par tous les patriotes.

stitution et l'exécution des décrets de l'assemblée nationale. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les chefs de ces rassemblements avaient des intentions contre-révolutionnaires.

L'assemblée nationale ne demeura pas indifférente à cette tentative. Elle se hâta de rendre un décret qui déclarait inconstitutionnel et illégal le comité de Jalès; lui fit défense de s'assembler, et en livra les membres au tribunal de Ville-Neuve-le-Bergue pour être jugés selon la rigueur des lois. Ce fut le premier acte vraiment hostile dont se rendirent coupables les partisans des anciens priviléges : le contre-coup en retentit jusque dans le sein de la capitale.

Le massacre de Nanci avait amoncelé sur la tête des ministres un violent orage, qu'une révolte des matelots de Brest fit éclater. Les deux partis de l'assemblée se réunirent contre le ministère; et, quoique leur animosité respective eût pour cause des motifs différents, ils attaquèrent ensemble tous les membres du conseil du roi.

Necker, dont l'ancienne popularité servait encore d'égide à ses collègues, se trouvait alors dans une position pénible pour lui : il n'avait jamais eu la confiance du roi, qui ne l'avait rappelé que comme une nécessité du moment. La cour et les autres ministres le regardaient comme un révolutionnaire dangereux; tandis que le parti patriote de l'assemblée lui reprochait d'être toujours resté en arrière des idées nouvelles, et de n'avoir pas su se départir d'un système de finances qui ne pouvait offrir que de légers palliatifs aux maux de l'état. Ce parti aurait voulu que Necker adoptât une théorie plus large et plus hardie, dont le comité des finances lui avait tracé la voie. Mais le ministre, trop convaincu de son mérite et de son infaillibilité, trop pénétré de la justesse de ses vues et de ses plans, montra une fierté qui aigrit l'assemblée, et lui fit perdre la considération que l'on avait pour sa probité.

De ce moment il se trouva en butte aux traits de ses anciens amis, comme aux calomnies de ses ennemis. Camus l'accusa de faire passer de l'argent au comte d'Artois. Necker répondit à cette accusation par une longue lettre, dans laquelle il se plaignit de ce que le plus ancien, le plus fidèle ami du peuple se voyait en proie aux assertions calomnieuses d'infâmes libelles. Péniblement attristé; devenant chaque jour plus inutile à la chose publique; épuisé par le travail, les inquiétudes de tout genre, il aspirait, disait-il, à trouver le repos, et à s'éloigner pour toujours du monde et des affaires. Mais il désirait savoir auparavant si l'on n'avait aucun reproche à lui faire, certain qu'il était de s'être toujours dévoué au bien public et à la rigide observation de ses devoirs.

Necker n'avait su triompher ni de l'entêtement des aristocrates, ni de l'irritation des patriotes. Ses protestations ne lui rendirent point sa popularité. D'ailleurs l'état des finances empirait, le déficit augmentait; il fallait, bon gré, mal gré, raviver le crédit public. Le comité des finances proposa de rembourser la dette nationale en créant un milliard neuf cents millions d'assignats. Necker, pour se venger de Camus et du comité, adressa à l'assemblée un long mémoire dans lequel il déclarait qu'il n'avait point donné son assentiment à ce projet et qu'il le regardait comme infiniment dangereux. L'assemblée écouta le mémoire avec impatience, et ne daigna pas même le renvoyer à son comité des finances.

En même temps il se manifestait dans le peuple des mouvements hostiles à ce ministre. On savait que, seul dans le conseil, il avait eu la faiblesse de s'opposer à la sanction du décret qui supprimait la noblesse; et il n'en fallait pas davantage pour le faire regarder comme un traître dont le peuple devait se débarrasser. Mais La Fayette, qui surveillait les mouvements, envoya, dans la soirée, prévenir Necker du danger qui le menaçait, et l'engagea à quitter son hôtel. Il partit sur-le-champ pour sa maison de Saint-Ouen; et, ne se sentant pas le courage de faire tête à la tempête, il envoya sa démission au président de l'assemblée, lui annonçant qu'il allait retrouver l'asile d'où il était sorti pour se rendre aux ordres de la nation. Il ajoutait qu'il avait remis, le 21 juillet, le compte de recette et de dépense du trésor, du 1er mai 1789 au 1er mai 1790; que l'assemblée n'avait point encore fait l'examen de ce compte; mais qu'il laissait en garantie son hôtel et les fonds qu'il avait au trésor, s'élevant à 2,400,000 fr.

La démission de Necker fut acceptée avec la plus humiliante indifférence. Cet homme qui, quelques mois auparavant, avait traversé la France en triomphateur, s'éloignait maintenant en véritable fugitif. La municipalité d'Arcis-sur-Aube le fit arrêter à son passage, et envoya demander des ordres à l'assemblée nationale. Plusieurs députés proposèrent de remercier la municipalité d'Arcis-sur-Aube de sa vigilance. Montpassant demanda qu'on défendît la sortie du royaume à l'ex-ministre. Enfin la majorité obtint qu'on expédierait l'ordre de sa mise en liberté, avec une lettre propre à lui servir de passe-port : « J'y consens, reprit Camus, à la condition qu'on ne l'y complimentera pas sur son administration. »

Ainsi disparut de la scène politique un homme qui avait joué un si grand rôle. Son orgueilleuse raison l'avait perdu : il fut toujours hors des temps, des lieux, des circonstances.

Necker se retira à sa maison de campagne de

Coppet, dans le pays de Vaud, qui, plus tard, fut rendue célèbre par le séjour de madame de Staël. Là Necker écrivit plusieurs mémoires sur divers objets d'administration. Il fit aussi une esquisse sur la *Révolution de France*, ouvrage qui prouve que celui qui avait tant contribué à cette révolution n'en avait ni soupçonné les véritables causes, ni entrevu les immenses résultats. C'est à Coppet que Napoléon, avant de traverser le grand Saint-Bernard, retrouva cet ancien ministre, ayant toujours les mêmes idées et les mêmes systèmes qu'avant la révolution.

Malgré la retraite de Necker, les autres ministres de Louis XVI ne quittèrent pas leur poste. Champion et Saint-Priest surtout s'opiniâtraient plus que jamais à rester. Ils comptaient toujours sur une contre-révolution, et voulaient se trouver là pour en recueillir les premiers fruits. Le peuple riait de leurs folles espérances, et l'assemblée n'en continuait pas moins l'œuvre de la régénération du royaume.

Bientôt un décret supprima les jurandes, les parlements, tous les anciens tribunaux, et leur en substitua de nouveaux, auxquels il ajouta la belle institution du jury. Il fut statué que le parlement de Paris cesserait ses fonctions le 15 octobre, et ceux des autres villes du royaume le 30 septembre.

Le 12 novembre, la différence d'opinions de deux députés, Ch. de Lameth et de Castries, amena entre eux une querelle qui se termina par un duel. Ch. Lameth fut blessé. Il était alors bien cher au peuple; aussi le lendemain la foule se porta-t-elle à l'hôtel de Castries, y brisa et dévasta tous les meubles, les jeta par les fenêtres et ne pilla rien. En même temps, des troubles éclataient dans diverses villes, et on les attribuait à la malveillance des ministres. Menou adopta ce sentiment dans le rapport qu'il fit à l'assemblée : il demanda que le président allât représenter au roi que la méfiance des peuples contre les ministres portait le plus grand obstacle au rétablissement de l'ordre public, à l'exécution des lois et à l'achèvement de la constitution. Tous les jours la tribune retentissait d'attaques si violentes contre ce cabinet, que ses amis les plus dévoués n'osaient plus le défendre. En effet, ces ministres avaient tous donné prise aux accusations d'incivisme qu'on lançait contre eux. On reprochait au garde des sceaux, M. de Cissey, d'avoir profité de l'institution des commissaires du roi pour peupler les tribunaux d'ennemis de la révolution. Le ministre de la guerre, M. Latour-du-Pin, n'avait que trop donné de preuves de sa partialité en faveur des officiers contre-révolutionnaires : on l'accusait d'avoir laissé exercer sur les soldats patriotes le plus révoltant despotisme militaire : les actes d'insubordination qui avaient ensanglanté plusieurs corps, la désorganisation de l'armée, l'état de faiblesse des frontières, le délabrement de nos places fortes, étaient autant de griefs qu'on lui reprochait avec fondement. M. de Montmorin, à l'intérieur, et M. de Saint-Priest, à l'extérieur, ne s'étaient occupés qu'à intriguer tour à tour avec les chefs du parti populaire et les chefs de l'émigration. Enfin on accusait M. de La Luzerne, ministre de la marine, d'avoir en tout suivi la marche de son collègue, M. Latour-du-Pin, en appliquant à l'armée navale le système désorganisateur adopté pour l'armée de terre.

Les quatre comités réunis pour l'examen de l'affaire de Brest proposèrent à l'assemblée de déclarer que la défaveur générale du ministère opposait le plus puissant obstacle à l'établissement de l'ordre public et du régime constitutionnel.

« Moi aussi, s'écria Cazalès, je les dénoncerais ces ministres, s'il était généreux de poursuivre des hommes aussi faibles... Pendant les longues convulsions dont l'Angleterre fut agitée sous le règne de l'infortuné Charles Ier, Straffort, ministre dont les talents égalaient les vertus, périt sur un échafaud; mais l'Angleterre pleura sur sa tombe; mais l'Europe entière honore sa mémoire; mais son nom est un objet de culte pour tous les sujets de l'empire britannique. Tel est le modèle que doit se proposer celui que, dans les temps difficiles, la confiance de son roi appelle au maniement des affaires. Straffort mourut : n'est-il pas mort aussi ce Necker qui naguère a déserté lâchement la chose publique, l'abandonnant aux dangers que lui-même avait suscités? Son nom n'est-il pas effacé de la liste des vivants? N'éprouve-t-il pas l'affreux supplice de se survivre à lui-même, de se voir dévoué d'avance au mépris des générations futures? Quant aux serviles compagnons de son ministère, à ces hommes qui sont l'objet de nos délibérations, on peut leur appliquer le vers de l'Arioste : *ils marchent encore; mais ils sont morts.* »

Cependant Cazalès et ses amis, tout en condamnant les ministres, s'opposaient à ce qu'on demandât au roi leur éloignement. « C'était, disaient-ils, attaquer les prérogatives de la couronne. » Aussi la motion de Menou fut-elle rejetée. Le lendemain il essaya de la reproduire; mais cette nouvelle tentative n'ayant pas mieux réussi, la commune de Paris vint à la barre demander le renvoi des ministres. Danton les accusa tous; il dit que le roi applaudirait lui-même au renvoi de ces hommes, qui étaient ses ennemis personnels, puisqu'ils étaient ceux de la nation.

Les ministres effrayés protestèrent de leur dévouement à la constitution, et invoquèrent le témoignage du roi sur la pureté de leurs intentions : le roi leur enjoignit de continuer leurs fonctions jusqu'à ce qu'il leur fit connaître sa volonté.

Mais l'opinion publique les força bientôt à remettre successivement leurs portefeuilles, excepté Montmorin, qui continua de braver l'indignation générale.

M. de la Luzerne eut pour successeur un chef de division de son ministère, M. de Fleurieu, dont on vantait les connaissances; mais dont personne n'aurait osé vanter le civisme. Ce choix ne fit qu'irriter les esprits.

Toutefois, les amis de la liberté trouvèrent quelque compensation dans le nouveau ministre de la justice, Duport-Dutertre, substitut du procureur de la commune, que La Fayette présenta au roi comme un homme vertueux, un bon citoyen et un patriote éclairé. Un autre choix, celui de Duportail pour le département de la guerre, fut aussi très-agréable aux amis de la liberté : il se rendit digne de cette bienveillance en restreignant aussitôt les immenses pouvoirs accordés à Bouillé.

C'est à cette époque que la procédure instruite au Châtelet contre les auteurs des événements des 5 et 6 octobre 1789 fut si imprudemment mise au jour. Chabroud, chargé du rapport, s'en acquitta avec beaucoup de perfidie : il y impliqua le duc d'Orléans et Mirabeau. Mais l'opinion publique se prononça vivement contre ces poursuites haineuses. Le côté droit de l'assemblée, qui aurait voulu obtenir quelques condamnations, opinait pour que l'affaire fût renvoyée aux tribunaux. Maury soutint que l'assemblée ne pouvait juger le fond du procès sans exercer le plus exécrable despotisme. C'était aussi l'opinion de la cour, qui aurait voulu détacher Mirabeau de son coaccusé, le duc d'Orléans, auquel seul ce parti voulait nuire par cette procédure.

Mais Mirabeau s'était déjà prononcé trop fortement contre ce procès pour garder un silence propre à justifier les soupçons qu'il commençait à inspirer. Il prit la parole pour donner quelques explications sur sa conduite dans ces journées, et sur ses relations avec le duc d'Orléans : il lui fut facile de pulvériser l'accusation.

Mais ce n'était pas assez pour lui, il lui restait à dévoiler les moteurs de cette absurde accusation. « Le voilà enfin découvert, s'écria-t-il, le secret de cette infernale procédure. Il est là tout entier (en montrant le côté droit); il est dans l'intérêt de ceux dont les témoignages et les calomnies en ont formé le tissu; il est dans les ressources qu'elle a fournies aux ennemis de la révolution : il est... il est dans le cœur des juges, tel qu'il sera bientôt buriné dans l'histoire par la plus juste et la plus implacable vengeance. »

Mirabeau descend de la tribune au milieu des plus vifs et des plus nombreux applaudissements. Les nobles, les évêques, les témoins, transformés subitement d'accusateurs en accusés, se regardent et se taisent. On va aux voix, et les deux inculpés sont mis hors d'accusation. Il ne resta à la cour et au Châtelet que la honte d'une tentative où perçait la malveillance.

Cependant la lutte engagée entre le clergé et les réformateurs, au sujet de l'abolition des dîmes et de la vente des biens ecclésiastiques, se prolongeait toujours. L'assemblée, pour porter le dernier coup à ce corps encore redoutable, résolut de rendre l'élection de ses principaux membres dépendante de la volonté du peuple, comme celle des administrateurs civils. Ce projet ne pouvait manquer de séduire le peuple, auquel il montrait le culte rétabli dans sa pureté primitive, et l'organisation ecclésiastique fondée sur l'organisation civile. Malgré les efforts de l'archevêque d'Aix et de l'évêque de Clermont, l'assemblée décréta que les évêchés seraient réduits au même nombre que les départements; que les évêques seraient nommés par les électeurs, et que les chapitres de chanoines seraient remplacés par des vicaires. Le 26 décembre, le roi sanctionna cette loi. Les évêques en déférèrent au pape, qui refusa son adhésion au décret, malgré les instances patentes du roi. « Si Votre Majesté, lui répondit le pape, a pu sacrifier les droits de sa couronne, moi je ne puis, sans hasarder mon salut éternel, celui de mes peuples, et scandaliser ainsi toute la catholicité, consentir à ce que, pour aucune considération, Votre Majesté sacrifie ce qu'elle doit à Dieu et à l'Église, dont elle est le fils aîné; au reste, avant de me prononcer dans une affaire si importante pour la religion, je tiens à connaître les sentiments du clergé de France. »

Cette manifestation de principes ne se fit pas attendre. L'archevêque d'Aix rédigea un long mémoire, sous le titre d'*Exposé des principes des évêques de l'assemblée nationale*, dans lequel, en assurant que les évêques étaient disposés à tous les sacrifices temporels, il montra comme autant d'arches saintes, et la circonscription des diocèses, et les chapitres, et les couvents, et les biens du clergé. Plusieurs évêques de France adoptèrent cet exposé de principes. On décida, dans une instruction secrète envoyée aux diocèses, que les évêques excepteraient du serment civique les objets dépendant de la puissance spirituelle; qu'il ne concourraient en rien à la sup-

pression des chapitres; qu'ils attendraient, dans tout le reste, les sommations des corps administratifs; que les prélats supprimés protesteraient et tiendraient leurs séminaires jusqu'à ce que la force vînt les fermer; que, chassés de leurs palais, ils loueraient des maisons et y feraient élection de domicile; qu'ils ne regarderaient point comme canonique toute érection de siége faite sans le concours du pape, et qu'enfin ils ne donneraient point l'institution aux évêques nommés par les nouveaux décrets.

L'assemblée nationale, fatiguée de ces résistances, résolut de prendre une grande mesure. Le 27 novembre, Voidel lut un projet de décret sur les moyens de prévenir les suites funestes que pouvait entraîner cette révolte d'évêques, de chapitres et de curés. Montlosier demanda l'ajournement. Barnave répondit que le moindre retard était dangereux. « On tient un langage de paix, s'écria Mirabeau; on affecte une pieuse résignation; on se revêt d'un caractère faux, perfide..... On dit qu'on attend une réponse du pape, et l'on travaille à armer la France catholique contre la France libre. Avec quel artifice ils appellent la piété crédule! Comme ils lui présentent la religion ramenée à ces jours orageux où elle gémissait sous des empereurs païens... Vous, les persécuteurs de la religion! vous qui consacrez à son culte une dépense publique! vous qui avez fait intervenir la religion dans la division du royaume, et qui avez planté le signe de la croix sur toutes les limites des départements! Vous, enfin, qui savez que Dieu est aussi nécessaire aux hommes que la liberté! »

L'abbé de Montesquiou défendit le clergé avec douceur et bénignité. Maury, sur lequel les prêtres fondaient leurs plus fermes espérances, s'élança après lui à la tribune. Son caractère impatient et colère le rendait très-propre à la mission dont on le chargeait. Alexandre Lameth, qui occupait le fauteuil, maintint, pendant la discussion, le calme et le silence. Ce n'était pas ce qu'il fallait à l'orateur; il avait compté sur les interruptions et le bruit. En vain se perdit-il dans les digressions, et interpella-t-il personnellement Mirabeau : « Soyez sans crainte, M. l'abbé, répétait toujours Lameth; je vous ai promis la parole, je vous la maintiendrai. » La majorité entrant dans l'idée du président, resta constamment muette, impassible; et Maury descendit de la tribune, furieux de ce qu'on ne l'en avait pas expulsé.

On décréta que tout ecclésiastique serait tenu de prêter serment d'*être fidèle à la nation, au roi et à la loi; et d'obéir à la constitution civile du clergé;* que ceux qui n'auraient pas prêté ce serment dans le délai prescrit seraient réputés avoir renoncé à leurs fonctions, et qu'on pourvoirait à leur remplacement; que, dans le cas où après avoir prêté ce serment ils le violeraient, ils seraient poursuivis comme rebelles à la loi, punis par la privation de leurs traitements, déclarés déchus de leurs droits de citoyens, et incapables d'aucune fonction publique; que ceux qui, n'ayant point prêté le serment, s'immisceraient dans quelques fonctions, seraient poursuivis comme perturbateurs du repos public; et que les prêtres, membres de l'assemblée nationale, prêteraient ce serment dans la huitaine.

Ce décret fut, de tous côtés, le prétexte de troubles fanatiques. Seulement, quelques évêques désirèrent que la cour de Rome se prêtât aux circonstances. L'archevêque d'Aix rédigea, au nom du roi, un nouveau mémoire, et s'offrit pour aller à Rome lever tous les obstacles. La majorité des prélats ne voulut pas consentir à cet arrangement; et les princes français, réfugiés à Turin, agirent auprès du pape pour l'empêcher de donner son assentiment.

Il restait encore une ressource au clergé: il espérait que le roi refuserait de sanctionner le décret; mais le conseil en décida autrement. On opposa seulement quelques lenteurs, pour montrer qu'on n'obéissait qu'à la force. Alors Camus demanda que le président allât sur-le-champ chez le roi s'informer de la cause de ce retard. Il s'y rendit : Louis XVI promit de prendre en considération le décret; mais il s'appuya sur quelques mesures préalables qui éloignaient encore la formalité de la sanction.

Le soir, le peuple, réuni sous les fenêtres du roi, demanda à grands cris cette sanction. La cour avait voulu du scandale; elle en obtint; et le lendemain, Louis XVI fit annoncer à l'assemblée qu'il avait accepté le décret, en s'expliquant sur les motifs qui avaient retardé cette acceptation.

Les ecclésiastiques du parti des libertés publiques députés à l'assemblée nationale n'attendirent pas le délai fixé pour la prestation du serment. Les évêques d'Autun et de Lida donnèrent l'exemple. Dès lors, évêques, curés, dévots, dévotes, tout fut en mouvement. On eût dit que les destinées de la France dépendaient de ce serment. Des femmes de mœurs honteuses devinrent subitement de sévères théologiennes. *L'Ami du Roi, le Journal de Fontenay, la Gazette* de Durozoy, entassèrent sophismes sur sophismes, mensonges sur mensonges. On cria au schisme, à l'hérésie, à la damnation éternelle. Les dévotes colportaient des brochures : on y montrait l'assemblée promptement dissoute, les peuples dépourvus de sacrements, Rome lançant ses foudres, et l'étranger franchissant les frontières de la France.

Avant d'éclater, cependant, les évêques eurent recours encore à des voies jésuitiques. L'évêque de Clermont proposa une formule rédigée avec beaucoup d'art, et propre à séduire quelques esprits : Charles Lameth l'invita sèchement, lui et ses collègues, à cesser une résistance coupable ; leur annonçant que, ne pas prêter le serment voulu, ce serait déclarer qu'ils renonçaient à toute fonction publique.

(1791) Enfin le jour où ce serment devait être prononcé arrive ; c'était le 1er janvier 1791. L'abbé Grégoire monte le premier à la tribune, et s'attache à démontrer que cette mesure n'attaquait en rien le spirituel. La séance, qui s'annonçait comme devant être des plus orageuses, se complique aussitôt d'une foule d'incidents graves qui semblaient arriver au secours du clergé pour provoquer le tumulte. Mirabeau, Maury, Barnave, d'Espréménil, Camus, Cazalès, et une foule d'autres membres parlent ou crient tous à la fois et font des propositions diverses, qu'ils ne peuvent développer. On procède à l'appel nominal. L'évêque et le curé d'Agen refusent le serment : l'abbé Leclerc, curé de La Colombe, bailliage d'Alençon, suit leur exemple. Chacun de ces ecclésiastiques donnant d'interminables explications, on demande qu'on se borne à dire : J'accepte, ou je refuse. Quelqu'un propose un appel collectif, et l'insertion de ceux qui auront juré. Le côté gauche appuie cette motion ; le côté droit la combat : elle passe à une grande majorité. Les cris, les fureurs des contre-révolutionnaires recommencent ; on décrète que les ecclésiastiques qui voudront prêter serment iront s'inscrire au bureau. Plusieurs curés s'y présentent, et la séance est levée.

Dès lors la scission du clergé fut complète. Quoique la grande majorité fût demeurée attachée aux évêques, beaucoup de prêtres du second ordre avaient prêté le serment. Ce prétendu danger de voir cesser le culte, dont les aristocrates avaient tant menacé le peuple, n'existait donc plus. Or, pourvu que le peuple de ce temps-là eût des messes, des vêpres, des processions ; qu'il fût baptisé, marié, enterré, peu lui importait qui remplissait les fonctions sacerdotales. Quatre évêques s'étaient soumis à la loi ; l'archevêque de Sens, les évêques d'Autun, d'Orléans et de Pamiers. Le remplacement des autres devait avoir lieu. Ceux qui tenaient les siéges refusèrent de les abandonner, publièrent des lettres pastorales et frappèrent de nullité les baptêmes, les ordinations, les sacrements, les confessions et les mariages consommés sans leur ministère. Les femmes n'étaient, selon eux, que des concubines, et leurs enfants que des bâtards.

Pour combattre ces indignes moyens, une foule de jeunes gens dévoués au parti de la constitution composèrent des ouvrages à la portée du peuple, et propres à balancer l'influence ecclésiastique. La plupart de ces brochures étaient en dialogue ; deux interlocuteurs montés sur des tréteaux les débitaient à pleine voix sur la place publique. On y joignit des caricatures, qui furent exposées avec profusion sur les quais, sur les boulevards, dans les promenades.

Cependant les évêques avaient obtenu de Rome un bref qui déclarait que l'assemblée nationale, en faisant une constitution civile du clergé, avait outre-passé ses pouvoirs, et que ceux qui avaient prêté le serment étaient des schismatiques. Le parti de la liberté, qui voyait avec indignation un souverain étranger s'immiscer ainsi dans nos affaires intérieures, fit brûler publiquement, au Palais-Royal, le bref papal avec un mannequin représentant l'évêque de Rome dans ses habits pontificaux. Cet auto-da-fé réjouit beaucoup le peuple, qui s'occupait peu du pape et de son bref.

Les évêques n'en persistèrent pas moins dans leur coupable résistance, et leurs manœuvres furent telles que quelques députés, las de toutes ces attaques, proposèrent enfin d'ôter au clergé toute influence sur les actes purement civils. C'était le 18 janvier 1791. En vain Maury, Cazalès et d'Espréménil essayèrent-ils de faire triompher les doctrines apostoliques ; Mirabeau les foudroya de sa puissante éloquence. « Je compte, dit-il en finissant, sur l'autorité de l'assemblée, sur la fermeté, sur les adhésions et les hommages constants de toutes les parties de l'empire. »

Mirabeau ne se trompait pas. Déjà en effet, dans la plupart des départements, les électeurs avaient remplacé les anciens évêques. L'évêque d'Autun et l'évêque de Lida donnèrent, dans l'église de l'oratoire, l'institution à deux nouveaux prélats constitutionnels. La cérémonie fut pompeuse et brillante ; le peuple y accourut en foule : les aristocrates essayèrent bien, dans leurs discours, leurs clubs et leurs journaux, de jeter du ridicule sur cette consécration et sur ces nouveaux évêques ; mais le peuple, fatigué d'une résistance qui semblait n'avoir pour but que d'entraver l'œuvre de la constitution, persista à reconnaître les nouveaux évêques, et appela *réfractaires* les prêtres qui se refusaient à prêter le serment constitutionnel. Ceux-ci donnèrent à leurs confrères qui s'étaient soumis à cette formalité l'épithète, plus injurieuse que spirituelle, de *prêtres jureurs*. Bientôt il y eut dans plusieurs diocèses deux évêques, dans plusieurs paroisses deux curés qui, tous deux animés l'un contre l'autre, échangeaient, avec un

acharnement mutuel, les foudres de l'excommunication, les mandements et les lettres pastorales. Quelques curés réfractaires, pour essayer d'intéresser le peuple à leur cause, employèrent différentes ruses : les uns firent vendre leurs meubles à la porte de la paroisse ; les meubles se vendirent.

D'autres se coalisèrent pour faire manquer le service divin, afin d'irriter le peuple contre l'assemblée nationale. A la paroisse de Saint-Jean-en-Grève il ne se trouva pas un seul prêtre pour commencer les vêpres. On fit venir un religieux pour officier, et les gardes nationaux de service à la commune accoururent en foule pour chanter les psaumes. Le concours des fidèles fut considérable. A Saint-Gervais, à Saint-Roch, à Saint-Sulpice, le chœur était rempli de soldats-citoyens sans armes, qui entouraient le lutrin et chantaient les louanges de Dieu. Ainsi tous les efforts des ecclésiastiques ultramontains, pour empêcher les grandes réformes décrétées par l'assemblée nationale, ne faisaient qu'attacher plus vivement le peuple à ces nouvelles institutions ; et la révolution trouvait partout des partisans d'autant plus dévoués que la résistance qu'on leur opposait était plus forte.

CHAPITRE XV..

Scission parmi la majorité de l'assemblée. — Clubs des Jacobins, de 1789, et monarchique. — Le peuple chasse les *monarchiens* de leur salle. — Nouveau projet de fuite du roi. — Mauvaise foi de la cour. — Trahison de Mirabeau. — Émigration des tantes du roi. — Agitation dans Paris. — Journée dite des *poignards*. — Moyens de corruption mis en œuvre par la cour.

Cependant, il existait malheureusement une scission sourde dans la majorité de l'assemblée, scission qu'entretenaient deux clubs prépondérants : celui des *jacobins*, et celui de *quatre-vingt-neuf*. Le premier devait son origine à des députés bretons, qui lors des états généraux se réunirent à Versailles pour discuter sur les affaires publiques. Plus tard ils continuèrent leurs séances dans l'ancien couvent des jacobins, à Paris ; de là cette qualification de *jacobins*, si éloignée de sa signification primitive, et dont on s'est fait successivement un mérite ou une indignité, suivant les phases de la révolution. La société, à son installation à Paris, le 6 octobre 1789, s'appelait le *Club des Amis de la constitution*. Elle n'était composée que de députés. On y admit bientôt des membres de la commune et des districts. Le nombre des assistants ne tarda pas à s'élever à plus de douze cents, parmi lesquels plusieurs journalistes et des étrangers amis de la liberté. On envoya des colonies dans les principales villes du royaume ; on forma des affiliations dans Paris. Les deux Lameth et Barnave étaient à la tête de cette association ; mais Robespierre, Pétion, Antoine, Buzot, Salles et Dumets souffraient avec peine leur popularité, et épiaient une occasion favorable pour se mettre à leur place.

La Fayette, Bailly, Rœderer, Dupont de Nemours, Chapelier, le duc de la Rochefoucauld, Sieyès furent les premiers à abandonner ce club envahi par la démocratie, et ils fondèrent, au Palais-Royal, le club de 89, composé en grande partie des députés qui voulaient une monarchie représentative. Cette nouvelle société compta bientôt pour auxiliaires des philosophes, des académiciens, des financiers, des littérateurs : Condorcet, Marmontel, Champfort, Clavières, Durovray en firent partie. On y discutait, comme aux Jacobins, des matières politiques ; mais avec une mollesse qui contrastait avec l'énergie des jacobins : les principes qu'on y professait étaient aussi fort éloignés de ceux du club rival. Toutefois, chacune de ces deux réunions comptait beaucoup de partisans.

Mirabeau, craint des deux clubs, faisait pencher la balance pour l'un ou pour l'autre, suivant qu'il se jetait dans les bras des jacobins ou des 89. Les deux sociétés s'unissaient cependant quand il s'agissait d'attaquer l'aristocratie ou la superstition. La Fayette tenta quelques moyens de rapprochement dans l'intérêt du bien public ; mais les jacobins, qui ne pouvaient adopter les principes étroits que proclamait le club de 89, se refusèrent à cette fusion.

Les ministres, témoins de l'influence formidable qu'avaient déjà acquise les jacobins, tentèrent d'élever autel contre autel et opinion contre opinion. Déjà Clermont-Tonnerre avait essayé la création *du club des impartiaux* ; mais cette réunion, également suspecte aux aristocrates et aux jacobins, n'avait pas tardé à s'écrouler d'elle-même. Son auteur était rentré de nouveau dans une nullité qui convenait mal à son caractère inquiet : il s'agita pour en sortir, et organisa un nouveau club, sous le nom de *club monarchique*, établit des affiliations en province, et recruta des citoyens de toutes les classes et de toutes les professions. Chaque membre donnait, à sa réception, une somme d'argent proportionnée à ses facultés, et ces sommes devaient être consacrées, disait-on, à fournir aux pauvres du pain au-dessous du cours. Les ministres voyaient dans ces mesures la source pour eux d'une immense popularité. Jaloux de se soumettre à la loi, les chefs de ce club

demandèrent à la commune une permission qu'ils obtinrent aisément. Le nombre des souscripteurs, dès les premières séances, s'éleva à 600. Le peuple s'alarma aussitôt de ce rassemblement d'ennemis de la nation : Il se porta en foule au Waux-Hall d'été, et le propriétaire, effrayé, pria Clermont-Tonnerre d'aller tenir ailleurs ses séances. Bientôt des dénonciations nombreuses contre le club monarchique arrivèrent aux sections de Paris. On l'accusa de chercher à séduire le peuple en lui distribuant du pain.

Le club, chassé du Waux-Hall, alla tenir ses séances dans un autre local. Le peuple en fut instruit, et courut en former le siége. Ceux qu'il appelait les *monarchiens* sortirent furieux, les armes à la main, et repoussèrent la multitude.

A cette nouvelle, une séance extraordinaire est indiquée aux Jacobins pour le lendemain : on y arrête que tout membre promettra, sur la foi du serment, de se dévouer à la recherche des traîtres et des conspirateurs. La personne et l'hôtel de Clermont-Tonnerre furent menacés par des groupes nombreux, qui l'accusaient de travailler à la ruine de la liberté.

Le club monarchique essaya de se justifier. Ce fut en vain : les yeux les moins clairvoyants apercevaient, dans cette société, un complot ministériel contre la constitution, une funeste réunion d'intrigants et de factieux publiquement vendus à la cour. Le clergé, la noblesse, et la reine, qui ne pardonnaient point à Clermont la réunion des ordres, applaudirent à cette querelle, et abandonnèrent avec joie le chef des *monarchiens* à toute la colère du peuple.

Clermont ne se tint pas pour battu ; il courut chez le maire, Bailly, lui montra la loi, et lui dit qu'il ne concevait point qu'on empêchât des citoyens paisibles de s'assembler. Bailly lui répliqua, avec beaucoup de calme, que le devoir d'un magistrat était, avant tout, de veiller à la tranquillité publique. L'altercation devint animée. « Nous nous assemblerons jeudi prochain, dit insolemment Clermont-Tonnerre. — C'est ce que nous verrons, » lui répondit Bailly, sans sortir de sa gravité.

Le jour fixé pour cette réunion, cinq ou six cents hommes du peuple, armés de bâtons, se portèrent de bonne heure à la rue des Écuries du roi, où devait se tenir l'assemblée. Une centaine de gardes nationales et beaucoup de femmes ne tardèrent pas à les y suivre. Bientôt le rassemblement s'éleva jusqu'à plusieurs mille personnes. Tout à coup cinq ou six assistants montrent des cocardes blanches et assurent qu'ils viennent de les saisir sur des *monarchiens*. A cette vue les cris : A bas les nobles, les contre-révolutionnaires, les agents de la cour! retentissent parmi la multitude. On se précipite dans la salle où les clubistes étaient assemblés. On frappe les uns; on renverse les autres; on blesse ceux qui essaient de se défendre. Le maire Bailly arrive heureusement sur ces entrefaites, et arrache ces malheureux à la fureur populaire. « Pourquoi aussi, leur dit-il avec fermeté, vous obstiner à tenir une assemblée que la nation proscrit? Puis s'adressant au peuple : Allons, citoyens, soyez tranquilles, plus de trouble ! Nous ne voulons point d'aristocrates plus que vous; mais retirez-vous; votre rassemblement compromet l'ordre public. »

A ces mots les cris de *vive la nation* vive M. Bailly, éclatèrent de tous côtés, et le peuple se sépara tranquillement. Le lendemain la commune prit un arrêté portant qu'une émeute et des scènes sanglantes ayant été occasionnées la veille par le club monarchique, il était défendu aux membres qui le composaient de continuer à s'assembler. Les municipalités de province suivirent cet exemple, et l'on mit ainsi dans l'impuissance une société factieuse, qui ne tendait à rien moins qu'à miner par sa base l'édifice constitutionnel.

Les *monarchiens*, chassés de leurs clubs, firent refluer toutes leurs passions vers l'assemblée nationale, qu'ils essayèrent de transformer en une arène de gladiateurs. Les séances n'étaient plus des débats parlementaires; elles s'étaient transformées en querelles de tous les jours, dans lesquelles les partis s'adressaient mutuellement les paroles les plus injurieuses, et quelquefois ils se menaçaient de la voix et du geste. Le président était souvent obligé de lever la séance; et l'on se séparait comme pour en venir aux mains.

Cet esprit d'animosité se répandait dans Paris, dans les provinces : l'opiniâtreté des uns autorisait l'exigence des autres : les aristocrates se vengeaient de leurs échecs dans l'assemblée et dans les clubs, en allant applaudir, aux théâtres, la moindre allusion monarchique; en triomphant ensuite dans les cafés, et en courant répéter au roi et à la reine qu'une poignée de députés et de journalistes était seule contre eux, et tout le reste de la France en leur faveur. Mais cette fanfaronnade d'un moment ne tardait pas à être suivie d'une cruelle défaite. Le parti de la liberté prenait bientôt une éclatante revanche : il se jetait en masse dans les spectacles, applaudissait avec fureur tous les vers qui célébraient la liberté, sifflait sans pitié tous ceux qui vantaient le pouvoir monarchique, assommait les aristocrates et les poursuivait de ses huées. Ceux-ci, instruits par l'expérience, auraient dû enfin se rendre à la raison; mais ils étaient incorrigibles :

mille chimères fermentaient dans leurs têtes, et le réveil du pouvoir absolu leur paraissait toujours devoir s'effectuer le lendemain.

Louis XVI, ont dit plusieurs historiens d'après Bertrand de Molleville, savait très-bien l'histoire des révolutions d'Angleterre ; il avait remarqué que Jacques II avait perdu sa couronne pour avoir quitté son royaume, et que la sentence de mort rendue contre Charles Ier avait été motivée sur ce qu'il avait fait la guerre à ses sujets : ces réflexions lui avaient donné une très-grande répugnance pour sortir de France, et pour la livrer aux horreurs de la guerre civile.

Ce fut ce seul motif, assurent ces mêmes historiens, qui lui fit rejeter tous les projets d'évasion que lui suggéraient journellement les chefs de l'émigration. Cependant, la reine le pressait sans cesse de s'éloigner de ceux qu'elle regardait comme des factieux : elle aimait à se persuader que le roi recouvrerait aisément tout son pouvoir s'il pouvait seulement quitter Paris ; mais sa fierté lui faisait redouter de se mettre à la discrétion des émigrés ; et aucun des projets conçus par eux n'avait pu lui convenir.

Une foule d'autres combinaisons de fuite avaient été dès lors présentées à cette princesse : les uns voulaient emmener le roi en Normandie ; les autres opinaient pour qu'il se montrât à Lyon, d'où il aurait pu recevoir l'appui des troupes du roi de Sardaigne, avec lequel le comte d'Artois avait fait des arrangements : le roi n'avait pu se décider, quoiqu'il lui eût été facile de s'enfuir pendant l'été qu'il avait passé à Saint-Cloud.

Mais depuis quelque temps les circonstances lui paraissaient bien changées : les affaires du clergé, la sanction qu'il avait été obligé de donner aux décrets du 4 août, le renvoi forcé d'un ministère auquel il tenait, l'ascendant des clubs et une foule de désagréments qu'il avait essuyés, le déterminèrent à se rendre aux vœux de la reine et des personnes qui le pressaient de se mettre à l'abri des dangers dont il était menacé à Paris.

De ce moment, le roi pensa sérieusement à quitter la capitale ; et, cette fois, sa résolution paraissait si bien arrêtée qu'il permit à ses amis de s'occuper de cette fuite.

Le général Bouillé, ce chef audacieux qui commandait à la frontière, et dont les lettres confidentielles ne cessaient de promettre à la reine des triomphes faciles au milieu des départements dans lesquels il commandait la force armée ; Bouillé, disons-nous, se chargea de tout préparer sur les lieux. Mirabeau, qui venait de se vendre à la cour, fut aussi consulté : il promit sa coopération, à condition que le roi se laisserait conduire par ses conseils.

Le projet de Mirabeau, tel qu'il a été trouvé écrit de sa main dans la fameuse armoire de fer, consistait à faire évader le roi, qui, sorti de Paris et rendu sur la frontière, y aurait trouvé une armée française, rassemblée par les soins du général Bouillé. Là, après avoir annulé la constitution, que l'on trouvait beaucoup trop démocratique pour une monarchie, le roi en aurait promulgué ou octroyé une autre, dont Mirabeau devait tracer les bases : on eût aussitôt convoqué de nouveaux états généraux, et ce tribun eût pris les rênes du gouvernement en devenant premier ministre. Mirabeau consentait à ce que Bouillé fût chargé de la direction de la force armée, et de tous les détails militaires de l'évasion ; il disait qu'à tout prix il fallait s'attacher un chef aussi audacieux et aussi capable.

Quant à La Fayette, que la cour et Mirabeau détestaient également, on se garda bien de le consulter, quoique son concours eût été bien nécessaire ; on connaissait trop son attachement à la constitution, et on craignait qu'il refusât de sortir des voies légales. Le commandant général de la garde nationale resta donc étranger à toutes ces intrigues, et dut se borner à les surveiller.

Mirabeau mûrit son projet pendant tout l'hiver de 1790 à 1791 : son but n'était peut-être pas de faire rétrograder le torrent ; mais de le diriger en dehors de la démocratie. Vicieux comme il l'était, habitué à de grands besoins d'argent, la probité et la pauvreté démocratiques l'effrayaient bien plus que les principes qu'il se chargeait de combattre. Il déserta ses premières opinions pour se ménager un grand rôle dans la monarchie. Mirabeau, habitué à de grands succès, croyait que tout lui deviendrait facile : il disait qu'il aurait de son côté plusieurs des journaux populaires ; il affirmait qu'il entraînerait avec lui un grand nombre des membres de l'assemblée, et que trente-six départements étaient à ses ordres. Dans ses illusions, le grand tribun se croyait de force à dompter également le peuple, le clergé et l'aristocratie. « Qu'ils partent, disait-il, en parlant du roi et de la reine, moi je reste à Paris pour leur en ouvrir le chemin, s'ils tiennent leurs promesses. — Mais s'ils y manquent, lui objectait un de ses confidents ; s'ils vous jouent, que ferez-vous, que deviendrez-vous ? — S'ils y manquent, s'ils me jouent... alors je les f..... en république. »

Pour mieux masquer les projets des contre-révolutionnaires, on agit comme si la bonne intelligence eût été rétablie, et le roi se prêta à tout ce qu'on lui demandait, avec une apparence de sincérité qui en imposa à ceux mêmes qui, nourris dans les cours, étaient habitués à la plus profonde dissimulation.

En ce moment, la France entière était divisée en prêtres jureurs et prêtres non jureurs. Quelques évêques et quelques femmes de la cour, comptant porter un dernier coup à la révolution, insinuèrent aux deux tantes du roi qu'il était impossible qu'elles s'acquittassent de leurs devoirs pieux à Paris, dont toutes les paroisses étaient remplies par des intrus, et que leur conscience leur commandait d'aller à Rome jouir, au centre de la chrétienté, d'une pleine liberté religieuse. Ce départ projeté fit grand bruit. Quelques esprits crurent y démêler des intentions hostiles et l'annonce d'un départ plus important. Les sections se transportèrent à la commune : le maire, Bailly, muni d'un nombreux cortége, courut au château, et supplia Louis XVI de s'opposer à ce voyage. « Ce que vous demandez, lui dit le roi, est inconstitutionnel. Quand vous me montrerez un décret de l'assemblée qui interdise les voyages, je défendrai à mes tantes de partir ; jusque-là elles sont libres de sortir du royaume comme tous les autres citoyens. »

Cette réponse aigrit les esprits. Les femmes de la Halle parlèrent d'aller à Bellevue forcer *Mesdames* de se rendre à Paris. On avertit les princesses, et elles prévinrent cette scène en allant coucher le soir même aux Tuileries. Mais cette démarche ne calma point les clubs ; ils revinrent à la commune, et annoncèrent formellement qu'ils ne souffriraient pas le départ des tantes du roi. La commune ne pouvait que leur refuser des passeports : c'est ce qu'elle fit. Mais cette mesure hâta le départ qu'elle voulait empêcher. *Mesdames* sortirent secrètement de Paris le samedi 19 février, se rendirent à Bellevue, et de là elles se mirent en route pour Lyon. Le lendemain, le roi écrivit à l'assemblée pour lui annoncer que ses tantes étaient parties à dix heures du soir : « Persuadé, disait-il, que personne ne peut être dépouillé de la liberté d'aller où bon lui semble, il n'avait cru pouvoir ni devoir y mettre obstacle. »

A cette nouvelle la plus grande agitation se manifesta au Palais-Royal ; on disait que ce départ n'était que le prélude de beaucoup d'autres ; que les fourgons de *Monsieur* et de *Madame* étaient prêts, et qu'ils emportaient une grande quantité de numéraire. « Certes, dit Barnave à ce sujet, il est permis de s'étonner que les membres d'une famille que la nation a comblée de biens abandonnent la chose publique dans un moment de crise. Il est temps de prononcer les devoirs de ceux dont nous n'avons jusqu'ici déclaré que les honneurs et les émoluments, et de savoir si notre dénûment intérieur, si la spoliation de notre numéraire, si les inquiétudes fomentées parmi les citoyens, si l'encouragement des ennemis publics et la prolongation de leur existence seront à jamais l'ouvrage de cette famille, et le seul témoignage de reconnaissance que nous puissions en obtenir. »

Le 22 février au soir, le peuple se porta au Luxembourg pour s'assurer par lui-même de la vérité du bruit qui courait du prochain départ de *Monsieur*. Ce prince dînait ce jour-là chez madame de Balby, avec laquelle il entretenait des relations intimes. On l'avertit : il parut et rassura la foule, en répétant qu'il ne songeait pas à quitter Paris, et en promettant bien qu'il n'abandonnerait jamais le roi.

Cependant *Mesdames* s'acheminaient vers la frontière. Elles furent arrêtées à Moret ; mais un détachement des chasseurs de Lorraine parvint à les rendre à la liberté. A Arnay-le-Duc, nouvelle arrestation. Le peuple la requiert ; la municipalité obéit, et elle ordonne qu'il sera sursis au voyage de ces dames jusqu'à l'arrivée des instructions de l'assemblée.

La nouvelle de cette arrestation, faite par la municipalité d'une petite ville située à 50 lieues de Paris, parvint à l'assemblée nationale le 24 février, et fut mise incontinent en délibération. La discussion se prolongeait sans profit, lorsque Menou la termina par ce mot heureux : « l'Europe sera bien étonnée quand elle saura qu'une grande assemblée a mis plusieurs jours à décider si deux vieilles femmes iraient entendre la messe à Rome ou à Paris. »

Cette condescendance déplut à la multitude : le soir, la cour et le jardin des Tuileries furent remplis de monde demandant à grands cris que le roi ordonnât à *Mesdames* de revenir à Paris. Au bruit de cette émeute, la garde nationale accourt et l'on ferme les grilles du château. Le peuple était irrité ; il ne cessait de dire que le roi trompait la nation : des voix menaçantes criaient qu'il fallait que Louis XVI s'expliquât franchement. Mais La Fayette arriva avec des forces imposantes, et parvint à faire évacuer le jardin et le Carrousel.

« Un événement mystérieux, dit le marquis de Ferrières, acheva de convaincre les constitutionnels *qu'il n'y avait aucune confiance à prendre dans le roi.* »

L'événement dont veut parler Ferrières est *la journée* dite *des poignards*, qui eut lieu le 28 février 1791. La commune de Paris avait ordonné des réparations au château de Vincennes, dont on voulait faire une prison légale ou une succursale de celles de Paris, devenues insuffisantes. Tout à coup le bruit se répand que ces travaux cachent un grand dessein ; qu'on veut faire du donjon

une nouvelle bastille ; qu'on y transporte des boulets et des cartouches dans des matelas? qu'un souterrain communique des Tuileries à Vincennes, et qu'on a l'intention de s'en servir pour enlever la famille royale. Dès le point du jour, un mouvement populaire se manifeste dans plusieurs quartiers, surtout à l'Hôtel-de-Ville. En même temps, douze cents hommes de tous les faubourgs se réunissent avec des armes et des outils, et se portent tumultueusement, sous les ordres de Santerre, commandant du faubourg Saint-Antoine, au château de Vincennes. Ils montent sur la plate-forme, et démolissent entièrement les parapets du donjon.

La nouvelle de cette émeute arrive à Paris sur les deux heures de l'après-midi. On bat la générale, et plusieurs bataillons de la garde nationale marchent sur Vincennes, sous le commandement de La Fayette. Trois ou quatre mille âmes remplissaient les cours. La garde nationale du village, qui n'était point en force, n'avait pas reçu d'ordre de sa municipalité, et restait dans l'inaction. La Fayette, ne pouvant agir non plus qu'à la réquisition de cette municipalité, sollicite les ordres du maire, qui refuse d'abord, crainte de faire répandre du sang, et finit par ordonner d'arrêter les démolisseurs. La cavalerie entre dans les cours le sabre à la main. *A bas les sabres!* crie le peuple; et les cavaliers, à un geste de leur général, remettent le sabre au fourreau. Cependant la démolition continuait : un officier municipal entre dans le donjon, accompagné de la garde nationale; les démolisseurs sont mis en fuite; ceux qui se trouvent sur la plate-forme sont faits prisonniers au nombre de soixante-quatre, et l'armée de La Fayette se remet en marche vers Paris, après avoir laissé pour la garde du fort un détachement et deux pièces de canon.

Parvenue à la barrière du Trône, elle la trouva fermée et gardée par une multitude de gens du faubourg, qui demandaient la liberté des prisonniers; mais la troupe fit ouvrir la grille, et la multitude fut dissipée.

Pendant ce temps, les aristocrates, membres du club monarchique, employaient toutes leurs ressources pour se rendre maîtres du château des Tuileries, et forcer le roi à les suivre à Metz. Dès le matin, un chevalier de Saint-Louis, nommé de Court de Tombelle, avait paru dans les appartements des Tuileries, laissant voir sous ses habits un stylet attaché à un cordon de soie. On l'arrête, on le fouille, et l'on trouve des pistolets dans ses poches. Il est conduit au comité de la section des Feuillants, où Bailly va l'interroger; mais le résultat de cet interrogatoire ne laissant percer aucune lumière sur ses intentions, il est remis en liberté.

Aussitôt les *monarchiens* et les *noirs* de l'assemblée nationale répandent le bruit qu'on a voulu assassiner le roi. Vers les dix heures du soir, plus de quatre cents d'entre eux, parmi lesquels se trouvaient les d'Agoust, les d'Espréménil, les Foucault, les Berthier, s'introduisent dans le château, au moyen de cartes d'entrée que leur avait délivrées le duc de Villequier. Presque tous étaient en habit noir, et les cheveux roulés, signalement convenu entre eux; quelques anciens officiers aux gardes portaient leur uniforme sous leur manteau : tous étaient armés de pistolets et de poignards. Ces poignards faits à l'avance, et d'une forme particulière, annonçaient que le complot avait été tramé de longue main. Un fort anneau servait à les tenir, et il en sortait une lame à deux tranchants, se terminant en langue de vipère. Leur plus légère blessure eût été un supplice cruel.

La garde nationale, étonnée de voir ces hommes, ne le fut pas moins de leur entendre dire que La Fayette venait d'être tué à Vincennes; et, en effet, cet assassinat entrait comme partie essentielle dans le plan des conjurés. Mais heureusement le major-général Gouvion arrive presque en même temps, dément ce bruit, désabuse la garde nationale, qu'on voulait éloigner de son poste, et court avertir le roi que sa personne seule est en danger, et qu'une foule de gens armés inondent ses appartements. Le roi, obligé de déguiser ses sentiments, paraît, et ordonne qu'on les fasse retirer. En ce moment, La Fayette venait de rentrer à Paris, conduisant les principaux chefs de la révolte de Vincennes. On court l'avertir de ce qui se passe au château, et aussitôt il s'y rend, suivi d'un fort détachement de gardes nationales. Il s'étonne du rassemblement qui s'offre à ses yeux, en réprimande les chefs avec énergie; envoie chercher le duc de Villequier, l'un des premiers gentilshommes de la chambre, et lui adresse de vives interpellations. Quelqu'un s'écrie que *les honnêtes gens* qu'on voit ne sont venus que pour faire au roi un rempart de leurs personnes. « Messieurs, leur répond le général, le roi de la constitution ne peut être défendu que par les soldats de la liberté. » Il leur ordonne de déposer les armes sans retard. Les aristocrates refusent. Les grenadiers étaient déjà maîtres de toutes les avenues, et remplissaient tous les appartements. La Fayette s'adresse au roi, et lui peint les suites inévitables de cet imprudent refus. Louis XVI réitère alors l'ordre du général, et invite les nobles à remettre leurs armes sur deux grandes tables placées dans le salon de service. En un instant elles furent couvertes de poignards pareils à ceux que j'ai décrits, de cou-

teaux de chasse, d'épées, de pistolets, de cannes à épée. Deux grandes mannes en furent remplies, et les gardes nationaux se les distribuèrent, les regardant comme de bonne prise.

Après ce désarmement, la garde nationale se forma en double haie bien serrée, et les aristocrates furent obligés de passer au milieu, hués, maltraités, fouillés de nouveau par les soldats-citoyens que cette coupable tentative avait exaspérés. Quelques-uns des conjurés voulurent faire résistance, et, sans la prudence des milices bourgeoises, la troupe soldée les eût impitoyablement jetés par les fenêtres. Les plus mutins furent conduits à l'Abbaye.

Pendant que les conjurés défilaient entre les deux haies des gardes nationaux, deux d'entre eux, d'Espréménil et Frondeville, réclamèrent l'inviolabilité de leurs personnes comme députés. Le premier déclina à plusieurs reprises son nom. « Nous connaissons M. d'Espréménil, lui répondaient les gardes nationaux; c'est un trop galant homme pour se trouver ici : sortez. » Et ils accompagnaient cette injonction de gestes que les nobles prodiguaient à leurs laquais. Quelques minutes après, on apprend que d'Agoust, en uniforme d'officier aux gardes, se trouve dans le jardin avec quatre ou cinq cents complices de ceux qui ont été arrêtés dans les appartements. Aussitôt des patrouilles se mettent à leur recherche; on les rencontre, on les cerne, on les désarme. Parmi cette foule de prétendus défenseurs du roi, se trouvaient la plupart des membres du club monarchique, des nobles venus des départements les plus éloignés, et tous les spadassins que l'aristocratie avait à ses gages.

L'événement de Vincennes et celui des Tuileries avaient entre eux une connexion étroite. Le premier devait favoriser le second. En faisant donner une fausse alerte à l'extrémité de Paris, les ennemis de la révolution espéraient diviser les forces de la garde nationale, et se rendre maîtres des Tuileries. On aurait donné l'alarme au roi, en le menaçant de l'assassiner : d'autres personnes alors seraient accourues comme pour le secourir, et, sous prétexte de mettre sa personne en sûreté, elles l'auraient aidé à fuir. Le reste aurait poignardé le petit nombre de gardes nationaux qui devaient se trouver dans les appartements. Ce projet liberticide était parfaitement secondé par tous les courtisans, et en particulier par le duc de Villequier. Le prompt retour de La Fayette le fit heureusement avorter, et sauva la France d'une crise des plus affreuses. Les meneurs de cet infâme complot reçurent du peuple la qualification ironique de *chevaliers du poignard*.

Le lendemain, La Fayette, en sa qualité de commandant-général de la garde nationale, mit à l'ordre du jour les événements des Tuileries. Il prévenait l'armée qu'il avait pris les ordres du roi pour que les appartements du château ne se remplissent plus à l'avenir de ces hommes armés qui avaient osé se placer entre le roi et son peuple [1]; qu'il avait intimé *aux chefs de la domesticité du château* (les ducs de Duras et de Villequier), de prendre les mesures nécessaires pour prévenir de pareilles indécences; et il priait les personnes qui avaient entre les mains des armes prises la veille sur les conjurés, de les rapporter sans retard au procureur-syndic de la commune. Irrités de la qualification que leur donnait le général, les ducs de Duras et de Villequier envoyèrent leur démission au roi, et ne tardèrent pas à sortir de France.

Cette affaire et ses suites affectèrent tellement Louis XVI qu'il en fut malade pendant plusieurs jours; une fièvre ardente le força de garder le lit. L'assemblée envoya une députation pour savoir de ses nouvelles. « Cette indisposition n'est pas grave, répondit Marie-Antoinette à M. Gouttes, chef de la députation. Les médecins disent que ce n'est qu'un peu d'humeur. »

Dès ce jour, le roi et la reine commencèrent à se trouver plus que jamais du parti de Mirabeau, et Laporte, intendant de la liste civile, fut chargé de le sonder, de la part de la cour. Voyant que tous les moyens employés jusqu'alors avaient avorté devant la contenance du peuple et la surveillance des jacobins, la cour crut qu'il était temps d'user des voies détournées de la corruption, et s'attacha à gagner les principaux constituants. Laporte fut donc autorisé à prodiguer l'or de la liste civile pour acheter des partisans au roi. Talon et Montmorin cherchèrent à corrompre tout ce qu'ils trouvèrent de vénal, même dans le club des jacobins. On espérait par là décrier l'assemblée nationale et lui ôter sa popularité.

Il entrait aussi dans les plans de Louis XVI de feindre une maladie, et de se faire ordonner par le peuple, qu'on amènerait à ce point, assurait-on, avec de l'argent, d'aller à Compiègne ou à Fontainebleau pour rétablir sa santé.

Ces moyens n'eurent pas tout le résultat que l'on en espérait. Laporte fut obligé d'avouer, à la gloire de la plupart des députés qu'on avait voulu perdre, que les millions prodigués n'avaient produit qu'un mince résultat [2]. Quant à la maladie du roi,

[1] La Fayette, qui avait été la première dupe de cette conjuration, continuait ici les mensonges du prétendu gouvernement représentatif, dans lequel le roi est un fétiche inviolable. Il savait très bien que Louis XVI avait trempé dans le complot; mais il était convenu qu'il pouvait tout entreprendre impunément, sauf à tout désavouer dans le cas d'insuccès.

[2] Nous ferons connaître plus tard toutes les immorales in

elle fit encore moins d'impression. On opposa finesse à finesse, et, paraissant prendre un vif intérêt à une santé si précieuse, la majorité de l'assemblée décréta qu'une députation irait tous les jours en savoir des nouvelles, et que les bulletins de la maladie, lus à l'assemblée, seraient affichés dans Paris.

CHAPITRE XVI.

Grandes questions constitutionnelles. — Intrigues religieuses. Mort de Mirabeau. — Ses funérailles. — La cour revient à son projet d'enlèvement du roi — Elle l'exécute d'accord avec Bouillé. — Arrestation de la famille royale à Varennes. — Attitude de l'assemblée nationale en ce moment. — Effet que produit, à Paris, la fuite du roi. — Son retour forcé dans la capitale. — Accueil qu'il y reçoit.

L'assemblée avait établi les bases de toutes les relations entre le peuple et son premier magistrat. Il s'agissait maintenant de régler la loi de régence. L'ancien statut royal en investissait la mère du roi mineur. La cour eût désiré que ce droit fût respecté. Mais les hommes de bon sens, réfléchissant aux malheurs que la plupart des régentes avaient attirés sur la France, et à la légèreté, à l'incapacité de Marie-Antoinette, croyaient le moment opportun pour éloigner à jamais les femmes de ce pouvoir temporaire. La discussion de cette question importante eut lieu les 22, 23, 24 et 25 mars. L'abbé Maury demanda l'ajournement. Mirabeau et Barnave s'y opposèrent, et le droit de régence fut concédé au plus proche parent du roi mineur, à l'exclusion des femmes.

Le comité de constitution présenta ensuite une loi sur la résidence des fonctionnaires publics. Les royalistes la combattirent; d'Espréménil soutint que la personne du roi était exempte de toute juridiction : « Eh! de quel droit, s'écria-t-il, votre comité ose-t-il appeler le roi fonctionnaire public, surtout lorsqu'on sait le peu de respect qu'on a pour cette dénomination? De quel droit va-t-il confondre l'héritier présomptif de la couronne avec un député suppléant de l'assemblée? Que dirai-je de l'audacieuse extrémité d'assujettir le roi à une peine? Et quelle peine encore? la déchéance; et pour quel délit? pour s'être séparé du corps législatif. J'interpelle ici tous les vrais Français....., je leur déclare qu'ils ne sauraient plus, à moins d'être infidèles à leur premier serment... — N'oubliez pas vous-même, reprit le président, au milieu d'un épouvantable tumulte, le serment que vous avez prêté d'être fidèle à la nation, à la loi. » On applaudit à gauche.

trigues de cette époque, lorsque nous dévoilerons les secrets de *l'armoire de fer*.

Casalès soutint que la monarchie était la pierre angulaire de la constitution. On se récrie; le côté gauche s'agite, le tumulte est à son comble. Mirabeau essaie en vain de ramener le calme; la discussion est renvoyée à trois jours.

A l'ouverture de cette séance, on demanda l'impression du rapport : « Le comité ne l'a point fait imprimer, répond d'Espréménil, dans la crainte de dévoiler une théorie qui ferait horreur si elle était connue.... de laquelle il résulte que dans certaines circonstances le roi peut être déchu de la royauté. Cette théorie mérite l'exécration de tous les sujets fidèles du roi. — Nous ne sommes pas les sujets, mais les amis du roi, répondent plusieurs voix à gauche. » Casalès déclare que si l'assemblée prend une détermination sur cet objet, il ne participera point à sa délibération. « Je consens, ajoute-t-il, que l'assemblée, dans l'ivresse du pouvoir qui l'a si souvent égarée, oublie ce qu'elle doit à la nation et au roi; pour moi, je jure de ne jamais oublier le serment que j'ai prêté; je jure d'être toujours fidèle au sang de saint Louis et de Henri IV. — Nous le jurons, répètent debout tous les membres du côté droit. — Peut-on souffrir, s'écrie alors Pétion, qu'on avilisse ainsi la nation française? Jamais on ne s'est attaché avec plus d'audace et de déraison à attaquer le principe dont tout le monde convient, que la nation est souveraine. Vous entendez appeler cette nation entière les sujets du roi.... Que le roi marche contre son royaume, à la tête d'une armée, ne sera-t-il pas punissable? — Il est singulier, ajoute Alexandre Lameth, de prétendre qu'on ne saurait délibérer sur cette matière, sans se rendre coupable de trahison envers le roi. Raisonner comme MM. Casalès et d'Espréménil, c'est trahir la nation, et nier que le peuple ait le droit de changer à son gré le gouvernement. De telles propositions peuvent-elles être avancées dans une assemblée qui a décrété que la nation est souveraine? A quel point ose-t-on se jouer du peuple français! Comment supposer que le roi ne contracte aucune obligation? Oui, c'est en remplissant ses fonctions que le roi est inviolable : nous sommes fidèles au roi, mais au roi de la constitution, à la nation souveraine, à la loi. — Rappelez à l'ordre ces blasphémateurs, s'écrie avec violence d'Espréménil, en s'adressant au président. »

Le tumulte augmentait toujours. D'Espréménil refusait à l'assemblée le droit de délibération;

Cazalès assurait que le côté droit n'y prendrait aucune part. A ce défi le côté gauche et les galeries applaudissent. Thouret monte à la tribune et prononce un discours fort de logique et de bonne foi. Il entraîne la majorité, et le président met aux voix le décret. « Vous n'avez pas le droit de délibérer, » répète Foucault. D'Esprémenil lit un projet dont le premier article porte que le corps législatif reconnaît solennellement que la personne sacrée du roi est exempte de toute juridiction, que toute atteinte portée à ce grand principe est un crime.... Il ne peut aller plus loin : des éclats de rire, des huées l'interrompent sans cesse. « A Charenton! crie une voix. » Rira bien qui rira le dernier, dit d'Esprémenil en quittant la tribune. Chabroud annonce qu'il n'est pas venu à l'assemblée pour entendre de pareilles extravagances. Les aristocrates vaincus sortent de la salle en criant à la violence, à la tyrannie! Au lieu de combattre le décret, ils vont rédiger une puérile protestation, et le décret passe à une immense majorité. Il obligeait les fonctionnaires publics à la résidence dans le lieu de leurs fonctions; astreignait le roi, comme le premier de tous, à ne pas s'éloigner du corps législatif pendant chaque session, et du royaume en tout autre temps; et portait, en cas de violation de cette loi, la peine de la déchéance pour tous les fonctionnaires.

Cependant un ramassis de femmes sans mœurs, de grands de la cour athées, de prêtres, de religieuses, d'intrigants et de dévotes circonvenaient le roi, pour tâcher de frapper un grand coup sur les prêtres *jureurs*, en s'abstenant de faire ses pâques à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse. Ce fut dans ce dessein qu'on le décida d'aller passer ces fêtes à Saint-Cloud. On voulait profiter en outre de cette occasion pour essayer de nouvea › d'enlever le roi et de le transférer à Metz.

Le directoire du département de la Seine, sur la demande de l'évêque de Lida, nommé par les constitutionnels à l'archevêché de Paris, avait, pour prévenir les troubles, ordonné la fermeture des églises non conservées. Les religieuses avaient seulement obtenu l'autorisation de faire dire la messe dans l'intérieur de leurs couvents; mais les prêtres réfractaires qui voulaient y célébrer l'office étaient tenus de se munir d'une permission du curé de la paroisse, contresignée par le nouvel évêque; ce qui les rejetait dans la dépendance des nouveaux prélats qu'ils avaient voulu décliner.

Pour se soustraire à cette sujétion, une société de catholiques romains imagina de louer de la municipalité de Paris, aux termes de la loi, l'église des Théatins, qu'on paya d'avance. A cette nouvelle, un attroupement nombreux se forme sur le quai. Une jeune demoiselle, conduite par sa mère, ayant voulu pénétrer dans le temple, est fouettée sur les marches. On attache à la porte deux balais en sautoir, avec une inscription qui annonce leur destination.

Mirabeau, qui à la suite des sales intrigues de la cour s'était déterminé à combattre les principes démocratiques dominants dans l'assemblée nationale, et à affronter les fureurs populaires pour arrêter la monarchie sur le penchant de sa ruine, ne tarda pas à donner une preuve de sa trahison dans la discussion de la loi sur l'émigration. En la présentant au nom du comité, Chapelier ne s'était pas dissimulé les obstacles dont cette loi était environnée. « Je partage, disait-il, l'indignation générale contre ces Français ingrats qui abandonnent leur patrie au moment du danger; mais il est de mon devoir de déclarer ici que le comité, après plusieurs jours de réflexions, a reconnu l'impossibilité de faire une loi sur l'émigration. »

On demandait une loi au comité, le comité en avait fait une; mais Chapelier, avant d'en donner lecture, avertissait l'assemblée qu'elle violait tous les principes et tous les droits. « Sans doute, disait-il, il n'est pas douteux que la patrie n'ait le droit de fixer le citoyen au sol quand le salut public le commande; mais comment, sans établir une police inquisitoriale et personnelle, distinguer le Français de l'étranger, l'homme droit de l'homme malintentionné, le commerçant voyageant pour ses affaires de l'émigré qui va chercher l'ennemi? »

Après ce préambule, Chapelier demanda si l'assemblée voulait entendre la lecture du projet. Les uns crient *oui!* les autres crient *non!* Mirabeau était de ce nombre, et déjà il avait présenté un projet de décret pour passer à l'ordre du jour, sans entendre cette lecture. « Discutez au moins la loi qu'on vous présente, s'écriait Robespierre; ne laissez pas croire au peuple que vous l'éloignez par caprice, mais par raison. »

Chapelier lut alors ce projet; il portait que dans les moments de troubles, l'assemblée nationale nommerait un conseil de trois personnes qui devaient exercer, seulement sur le droit de sortir du royaume et sur l'obligation d'y rentrer, un pouvoir dictatorial : que cette commission aurait le droit de désigner les absents qui seraient tenus de rentrer en France, et d'obéir sous peine de déchéance du droit de citoyen français et de la confiscation de leurs biens et revenus.

Ce pauvre moyen, cette dictature, qui indiquait l'embarras du législateur, furent accueillis



MIRABEAU.
1791

par les murmures de l'assemblée. « Si vous tardez un instant à rejeter avec horreur cet infâme projet, dit Dandré, vous ferez fuir la moitié du royaume. »

Mirabeau profita habilement de ces dispositions pour donner le dernier coup à ces mesures inexécutables.

« Cette loi inique, s'écria-t-il, est plus digne du code de Dracon que du code constitutionnel d'une assemblée destinée à établir la liberté nationale. Mais ce que j'entends prouver, s'il est besoin, c'est que sa barbarie est la plus haute preuve de l'impraticabilité d'une loi contre les émigrans. Je sais qu'il est des mesures de police que les circonstances commandent impérieusement; que la société veut tout ce qu'elle peut; mais, entre une mesure de police et une loi, la différence est grande. Une loi sur les émigrans, je ne cesserai de le répéter, est hors de votre puissance, même en anarchisant toutes les parties de l'empire. Cette loi ne peut être mise à exécution à moins qu'elle ne soit concentrée entre les mains d'un Busiris. Je déclare, ajouta-t-il, que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de proposer une pareille loi... Oui, je le jure, je n'obéirais pas! La popularité que j'ambitionne et dont j'ai l'honneur de jouir n'est pas un faible roseau; c'est en terre que je veux l'enraciner sur les bases de la droiture et de la raison. »

Cependant, plusieurs membres de l'extrême gauche, tout en convenant que le projet de la commission ne pouvait être admis, ne pensaient pas comme Mirabeau qu'une loi contre les émigrans fût impossible à porter : ils auraient voulu que les comités examinassent si une meilleure rédaction satisferait ceux qui voulaient que la loi punît les Français qui quittaient leur patrie pour aller porter les armes contre elle. Mais Mirabeau, qui s'était engagé à faire avorter tout projet de ce genre, ne cessait de crier qu'une loi telle qu'on la demandait était inexécutable : il insistait constamment pour avoir la parole : le président la lui refusant, Mirabeau voulut s'emparer de la tribune.

« Quel genre de dictature M. de Mirabeau exerce-t-il donc dans l'assemblée? » s'écria le vieux Goupil. — « Je prie les interrupteurs, répondit aussitôt le grand orateur, de se rappeler que j'ai combattu le despotisme royal et ministériel, et que je ne fléchirai pas sous le despotisme d'un club.... Je prie M. Goupil de se rappeler qu'il s'est mépris jadis sur un Catilina dont il repousse aujourd'hui la dictature. »

Ce ton de supériorité ne pouvait manquer de déplaire au côté gauche, qui insista vivement pour que l'assemblée prononçât l'ajournement de la loi. Mirabeau irrité, et oubliant, dit Ferrière, la gradation nécessaire au rôle qu'il s'était chargé de jouer, s'écria avec fureur, et en fixant le banc où siégeaient ses anciens amis Barnave et les Lameth : « *Silence aux trente voix!* Puis se tournant du côté du président : « Au reste, M. le président, dit-il, si l'on persiste à vouloir ajourner cet odieux projet de loi, je demande que l'assemblée décrète qu'il n'y aura point d'attroupement jusqu'au jour fixé pour la discussion. »

Étonnés de ces insinuations injurieuses, les membres de l'extrême gauche se regardaient avec un sentiment de surprise; ils gardèrent un silence qui exprimait leur indignation, et l'ajournement, mis aux voix, fut rejeté, après deux épreuves, par une imperceptible majorité. Ce fut un triomphe pour les ennemis de la révolution[1].

« On voit, dit à ce sujet le marquis de Ferrières, on voit que Mirabeau tenait les engagements qu'il avait pris avec la cour : l'on devait espérer que, réuni aux *honnêtes gens*, il combattrait les factieux et les orléanistes. Il était puissamment secondé par Tallon, Saint-Foix et quelques autres agents secrets. »

Heureusement pour la cause de la liberté, le succès de ce jour fut le dernier que Mirabeau obtint contre les principes révolutionnaires. Une semaine laborieusement employée à deux discussions graves et importantes sur les mines et sur la régence, et un travail tout préparé pour les jours suivants sur les successions, avaient augmenté les douleurs aiguës qu'il ressentait depuis quelque temps, et qui lui faisaient pressentir sa fin prochaine. Des débauches sans nombre, des émotions continuelles, des travaux immenses, avaient ruiné son tempérament robuste. Ce n'étaient plus cette imagination ardente qu'aucun frein ne pouvait retenir, et ce regard rapide qui allait remuer l'âme de ses plus hardis adversaires. Ses idées ne marchaient plus que péniblement, son front était pâle, son œil creux, et le fréquent usage de bains de sublimé corrosif avait empreint son visage d'une teinte verdâtre, qu'on attribuait au poison. Sa démarche lourde et pesante contractait des habitudes de langueur, indices de l'affaissement de tout son être, et l'homme de génie ne brillait plus que par intervalles. Une dernière fois il parut à la tribune, parla longuement et à plusieurs reprises sur la

[1] On voit, par les ménagements de Mirabeau envers les ennemis de la patrie, qu'il n'aurait pas tardé à passer tout à fait sur les bancs du côté droit.

question de l'exploitation des mines, sortit de l'assemblée épuisé, et n'y reparut plus [1].

Dès le lundi 28 mars, au sortir du bain, il se sentit atteint d'une inflammation d'entrailles qui ne permit plus au sublimé corrosif de se frayer un passage par les voies ordinaires. Cette substance devint pour lui un véritable poison qui lui rongea les intestins, et l'enleva le samedi suivant. Malgré la force de son organisation physique et morale, il fut terrassé après un lutte de peu de jours.

Mirabeau avait rendu de grands services à la cause du peuple, et le peuple, qui ne pouvait encore connaître le honteux marché que ce grand orateur venait de passer avec la royauté et la cour, n'avait pas encore cessé de l'idolâtrer : aussi, durant sa maladie, tout Paris se pressa-t-il devant la maison de Mirabeau, dans la rue de la Chaussée-d'Antin. Au plus petit mouvement de la porte on se pressait autour de la sentinelle, pour recueillir quelque nouvelle sur son état.

La société des jacobins, dont il s'était séparé, crut, malgré tous les reproches qu'elle avait à lui faire, devoir charger une députation du soin de lui porter les vœux sincères qu'elle formait pour son rétablissement. Barnave était à la tête; Mirabeau parut touché de cette marque d'intérêt. L'abbé Maury, dit-on, vint aussi rendre visite à Mirabeau, et d'heure en heure la cour, par ses émissaires secrets, envoyait savoir de ses nouvelles.

Le devant de la maison du député de la Provence offrait des scènes plus touchantes les unes que les autres; mais dans l'intérieur, le spectacle était déchirant. Lui seul, malgré tous les liens qui l'attachaient à la vie, voyait venir la mort avec courage. Il avait exigé de Cabanis qu'il n'appelât aucun autre praticien. Réveillé par des coups de canon tirés pour quelque cérémonie : « Seraient-ce déjà les funérailles d'Achille? » s'écria-t-il avec vivacité.

Étendu sur son lit de mort, il répondait à ses amis avec la même énergie, le même calme et la même dignité que lorsqu'il occupait le fauteuil de la présidence; chaque phrase tombée de ses lèvres expirantes décelait un âme étrangère aux atteintes mortelles du corps. On eût dit qu'il assistait à sa dissolution, et qu'il n'était que le témoin de son trépas. Ayant appris que l'assemblée discutait le projet de loi sur les successions, il appela Talleyrand, alors évêque d'Autun, et le pria de lire à la tribune un discours qu'il avait fait sur cette matière. « Il sera plaisant, dit-il, en le lui remettant, d'entendre parler contre les testaments un homme qui n'est plus, et qui vient de faire le sien. » La cour avait voulu en effet qu'il le fît, promettant d'acquitter tous ses legs.

La situation de l'Europe et l'état des affaires de la France ne cessaient d'occuper son esprit: pensant à la révolution qui l'agitait en ce moment : « *J'emporte dans mon cœur,* s'écriait-il, *le deuil de la monarchie constitutionnelle, dont les débris vont être la proie des factions.* » Mais des douleurs poignantes interrompaient de temps en temps ces discours si calmes. Ne pouvant résister à la violence du mal, il fit signe qu'on lui donnât du papier et une plume, et il écrivit : *Dormir!* Cabanis ayant eu l'air de ne pas comprendre, le mourant demanda avec instance de l'opium; il le veut, il l'exige sans retard. Pour le satisfaire on le trompe, on lui présente une coupe, on lui dit qu'elle contient de l'opium: il la saisit avec calme, avale le breuvage qu'il croit mortel et paraît satisfait. Mais bientôt il se retourne sur le côté droit, lève les yeux vers le ciel et expire.

Ainsi s'exhala cette existence ardente; ainsi finit, à l'âge de 42 ans, l'un des hommes les plus extraordinaires de la révolution. Une mort aussi prompte ne pouvait manquer de faire naître des soupçons d'empoisonnement : l'autopsie, faite en présence de quatre officiers municipaux, ne permit ni de les confirmer, ni de les détruire.

L'enthousiasme de l'admiration, joint à celui de la reconnaissance, s'empara de tous les esprits. L'assemblée nationale, le département, les sections, le club des jacobins, la société fraternelle, toutes les classes de citoyens s'occupèrent des honneurs à rendre à celui dont la mâle énergie avait acquis au peuple français le droit de décerner au mérite des couronnes trop longtemps prostituées par l'étiquette aux favoris de la fortune [1].

Dans l'intervalle du trépas aux funérailles, tout Paris se porta vers la demeure de l'illustre mort.

Les premiers honneurs rendus au grand orateur commencèrent au moment de son trépas: de jeunes patriotes sortirent du Palais-Royal pour aller à tous les spectacles, qui furent fermés. La rue de la Chaussée-d'Antin changea aussitôt de nom : dès le dimanche, on lut, écrit sur une

[1] Au lieu de combattre ces symptômes de dépérissement par une vie régulière et un orgime sévère, Mirabeau, extrême en tout, prit part à une régie chez la Coulon, danseuse de l'Opéra. Ce fut là qu'il fut frappé du coup qui termina sa vie.

[1] Le deuil public imposait alors silence à ces hommes inflexibles dont la mémoire trop fidèle tient registre de toutes les fautes, et s'empresse de mettre un correctif aux éloges. A cette époque l'*armoire de fer* n'avait pas encore ouvert son antre mystérieux à tout le monde; on n'avait que des soupçons vagues sur les engagements de Mirabeau envers la cour. Plus tard, la convention ayant décrété qu'il *n'y a pas de grands hommes sans la vertu*, les cendres de Mirabeau furent retirées du Panthéon.

plaque de fer-blanc, *rue de Mirabeau le patriote, mort le 2 avril.*

Pour honorer la mort du député de la Provence, l'assemblée nationale se rappela que l'Angleterre avait consacré l'abbaye de Westminster a la mémoire de ses grands hommes, et proposa la basilique de Sainte-Geneviève pour l'ériger en Panthéon. Le peuple montra des vues plus grandes encore, et ne les dut qu'à lui; le champ de la fédération lui parut le lieu le plus convenable pour recevoir la dépouille de Mirabeau, et l'autel de la patrie seul digne de lui servir de tombe. C'était le vœu des sections de Paris. D'autres patriotes proposèrent la rotonde des barrières Saint-Denis et Saint-Martin. C'eût été, disaient-ils, une satisfaction de l'injure faite au peuple par la ferme générale; c'eût été comme un trophée élevé sur les ruines de la régie en l'honneur de ceux qui avaient délivré la France de ce fléau. Ils proposaient d'inscrire sur les quatre frontons cette inscription laconique et constitutionnelle : *Aux grands hommes de la patrie.*

On la préférait généralement à celle présentée par Pastoret : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* « La patrie, disaient les journalistes, ne nous doit rien, et nous lui devons tout. La patrie est pour nous comme la Divinité Dieu est-il reconnaissant envers les hommes qui le servent[1]? »

Mirabeau, dans ses dernières volontés, paraissait loin de prévoir, les honneurs qu'on méditait de lui décerner; il ne voulait que rejoindre son père dans le mausolée à peine ébauché qu'il lui consacrait à Argenteuil. L'assemblée nationale, dispensatrice des récompenses publiques, en ordonna autrement; elle décréta entre autres dispositions, qu'en attendant que la nouvelle église de Sainte-Geneviève fût prête, le corps de Riquetti Mirabeau serait déposé à côté des cendres de Descartes, dans le caveau de l'ancienne église de Sainte-Geneviève; un deuil général fut ordonné.

La translation de la dépouille mortelle du Démosthène français fut fixée pour le lundi 4 avril 1791, et l'heure du convoi funèbre pour l'entrée de la nuit. Jamais on n'avait vu tant de peuple réuni, ni jamais on n'avait étalé aux yeux de ce peuple une pompe plus majestueuse et plus analogue à la circonstance.

Doué d'un tempérament des plus robustes, et d'une imagination de feu, Mirabeau[2] s'était livré de bonne heure aux passions les plus vives et les plus désordonnées : les rigueurs multipliées par lesquelles on avait voulu le dompter le révoltèrent profondément contre le despotisme. Il l'attaqua par ses écrits bien avant de le combattre à la tribune. Son *Essai sur le despotisme*; son *Histoire secrète du cabinet de Berlin*; sa *Dénonciation sur l'agiotage*, et plusieurs autres écrits dans le même esprit, lui avaient aliéné sa caste, bien avant qu'il se fût posé comme tribun du peuple. Aussi, quand il se présenta aux états-généraux, les nobles l'exclurent, parce qu'il n'était pas possesseur de fief. « Ainsi périt le dernier des Gracques, s'écria-t-il; mais avant d'expirer, il lança » de la poussière vers le ciel en conjurant les » dieux vengeurs; et de cette poussière naquit » Marius; Marius moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que pour avoir anéanti dans » Rome l'aristocratie de la noblesse. » Et aussitôt il se présenta au tiers-état, et fut élu à la fois par les villes d'Aix et de Marseille : il opta pour la première.

« Ses dehors frappaient à son désavantage, dit Lemercier; sa taille ne présentait qu'un ensemble de contours massifs; la vue ne supportait qu'avec répugnance son teint gravé, olivâtre, ses joues sillonnées de contours, ses yeux s'enfonçant sous un haut sourcil et dans un enchâssement plombé; sa bouche irrégulièrement fendue; enfin toute cette tête disproportionnée que supportait une large poitrine. Était-ce en lui la beauté de la prononciation qui suppléait à sa figure? Sa voix n'était pas moins âpre que ses traits, et le reste d'une articulation méridionale l'affectait encore; mais il élevait cette voix d'abord traînante et entrecoupée, peu à peu soutenue par les inflexions de l'esprit et du savoir, et tout à coup elle montait avec souplesse au ton plein, varié, solennel des pensées que développait son génie. De là l'aigle planait, il se jouait des orages, il lançait mille éclairs; sa laideur disparaissait, sa vigueur avait des grâces, toute son âme le transformait tout entier. »

En perdant Mirabeau, la cour se trouvait privée de son directeur suprême. Toutefois elle n'avait pas abandonné son plan d'emmener le roi à la frontière. Les émigrés lui envoyaient des plans de fuite de toute espèce; mais la reine, qui n'aimait pas Calonne, ne voulait point contracter des obligations avec le parti que cet intrigant dominait. On s'arrêta enfin à un projet concerté entre le baron de Breteuil, alors à Lausanne, et Bouille, qui commandait la place importante de Metz ainsi

[1] Malgré ces distinctions, cette dernière inscription fut gravée sur le fronton de l'église de Sainte Geneviève, transformée en Panthéon. Elle y a été respectée par la république et l'empire · la restauration l'a effacée; mais, le 29 juillet 1830, la main d'un homme du peuple l'y rétablit, et depuis les patriotes peuvent y lire encore: *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.*

[2] Son véritable nom était *Riquetti*; il était d'origine italienne; sa famille avait émigré de Florence lors des troubles civils de la Toscane.

que toutes les troupes de la frontière. On convint de cacher ce projet aux émigrés, et même aux princes, le roi ne voulant pas leur devoir son émancipation.

Avant tout, il s'agissait de fournir une preuve publique de l'état de contrainte où la noblesse prétendait que Louis XVI se trouvait, et pour cela, il fallait que quelque événement vînt constater son défaut de liberté. On imagina donc un voyage à Saint-Cloud : et comme on connaissait les défiances du peuple, on crut qu'il serait facile de provoquer une résistance scandaleuse à ce voyage.

Le 18 avril 1791, plusieurs voitures du roi se montrèrent tout attelées dans les cours des Tuileries. Le bruit courut aussitôt que le roi se disposait à partir pour Saint-Cloud, et que ce séjour à la campagne cachait un projet de voyage aux frontières. Le tocsin de l'église Saint-Roch sonna sur-le-champ, et la place du Carrousel se remplit de peuple, qui se mit à crier : *Le roi ne partira pas!*

Malgré les efforts de La Fayette et de Bailly, accourus sur les lieux, le peuple s'opposa au départ du roi, et la garde nationale fit cause commune avec le peuple.

Le roi et sa famille furent forcés de descendre de voiture, et de remonter dans leurs appartements. « Mais, dit madame Campan, cet outrage ne leur fut pas intérieurement *très-sensible*; ils y virent un motif de légitimer aux yeux du peuple même le projet qu'ils avaient de s'éloigner de Paris. »

Le jour suivant, le roi se rendit exprès à l'assemblée pour se plaindre de la résistance qu'il avait éprouvée. Il déclara, et fit déclarer à tous les souverains, que, sincèrement attaché à la constitution, il était résolu de la maintenir. Il sanctionna alors tous les décrets qui lui furent présentes

Mais, en même temps, tout se disposait aux Tuileries pour le départ de la famille royale, et de son côté Bouillé faisait ses arrangements pour l'escorter et la recevoir. Enfin le roi protestait en secret contre les divers décrets qu'il avait sanctionnés, et contre ceux qu'il pourrait sanctionner dans la suite. « Cette protestation, dit le comte Louis de Bouillé, fut envoyée au roi d'Espagne. »

Bouillé ayant choisi la place de Montmédy pour le lieu de la retraite du roi, et tout ayant été préparé sur la route, il envoya le duc de Choiseul à Paris pour prévenir le roi que tout serait prêt pour le dimanche 19, ou pour le 20 juin; mais que, passé ce jour, tout serait rompu.

Des difficultés entouraient la famille royale; non-seulement les inquiétudes du peuple n'étaient point calmées, mais il exerçait une sorte d'espionnage autour du château. Il fallait aussi échapper à la surveillance de La Fayette et du comité des recherches. Il fallait encore s'assurer d'un passe-port, puisque les municipalités arrêtaient tous les voyageurs qui n'en étaient pas munis, sous prétexte qu'ils émigraient. Le roi et la reine n'osant se confier à aucun de ceux qui les entouraient, préférèrent mettre dans leur confidence une baronne russe, madame de Korff, qui devait partir pour Francfort. On se servit de son nom pour obtenir un passe-port.

Tous ces détails firent perdre la journée du 19, et ce ne fut que le 20, à minuit, que le roi, la reine, madame Élisabeth, le dauphin, sa sœur, madame de Tourzel et trois gardes-du-corps sortirent de Paris, tous déguisés, et par groupes séparés, pour se réunir près de la barrière Saint-Martin, où les attendaient la berline de voyage et une autre voiture dans laquelle étaient deux dames attachées au service de la reine. Ainsi, c'étaient en tout dix voyageurs, pour lesquels il fallait onze chevaux. Comment ne pas supposer que tout ce train, fort apparent, n'attirerait pas les regards, ne réveillerait pas les soupçons sur la route? Mais il paraît qu'on n'avait calculé d'autres dangers que ceux de Paris et de ses environs; on aimait à se flatter que les habitants des provinces ne partageaient pas les sentiments du peuple de la capitale, quand déjà l'attention de plusieurs municipalités ombrageuses était fixée sur les détachements que Bouillé avait disséminés sous prétexte d'attendre et d'escorter un trésor qui devait passer pour les troupes.

Dans la même nuit du 20 au 21 juin, *Monsieur,* frère du roi (depuis Louis XVIII) et son épouse *Madame*, s'échappèrent aussi de Paris, et se dirigèrent sur les Pays-Bas, par des routes différentes. Plus heureux que le roi, ils arrivèrent à Bruxelles sans retards ni difficultés.

Cependant, vers les quatre heures de l'après-midi, le roi était arrivé à Châlons, où un léger accident fit perdre aux voyageurs une demi-heure d'un temps bien précieux. Pendant qu'on réparait les traits de la voiture, quelques personnes reconnurent ou crurent reconnaître le roi; mais il n'en résulta rien de fâcheux, et les voitures se remirent en route pour Pont-de-Sommevelle. Le roi comptait y trouver sa première escorte, et se croyait sauvé. Mais, quelle cruelle surprise! La terre, comme il l'a dit lui-même, semblait s'entr'ouvrir sous lui; il ne trouve personne; il ne voit ni M. de Choiseul, parti quelques heures avant lui, ni le détachement qui lui était annoncé.

Ce détachement, après avoir attendu le roi depuis midi jusqu'à six heures, avait été forcé de se

retirer par des chemins de traverse, pour se soustraire à un nombreux rassemblement de paysans qui s'étaient soulevés ce jour-là pour ne pas payer certains droits à madame d'Elbeuf. Ces paysans, ayant cru que les hussards étaient venus pour agir contre eux, sonnèrent le tocsin; et les cavaliers partirent, afin de ne pas créer eux-mêmes des dangers au roi, et de faire cesser la fermentation populaire que leur présence avait causée.

Depuis ce moment, ce ne fut plus qu'une suite de malentendus et de désappointements pour la famille royale. Toutefois elle arriva le soir à Sainte-Menehould, où elle ne trouva aucun détachement prêt. Les chevaux avaient été dessellés, parce qu'on n'attendait plus le roi. Le commandant, M. Dandoine, avait eu beaucoup de peine, dans le courant de la journée, pour imposer aux habitants inquiets de la présence mystérieuse de ses dragons.

Le roi, alarmé du dérangement survenu dans les dispositions qui lui avaient été annoncées, et incertain de la route qu'il devait suivre, se montra à la portière et interrogea le maître de poste sur le point où il fallait prendre le chemin de traverse pour Varennes; il éveilla ainsi l'attention, et fit connaître sa marche.

Ce maître de poste, nommé Drouet, qui fut depuis député à la convention nationale, crut reconnaître la reine, qu'il avait déjà vue. En même temps, il fut frappé de la ressemblance qu'il y avait entre *l'homme un peu gros*, placé dans la voiture, et l'effigie du roi, empreinte sur un assignat de 50 livres. Le passage successif de deux détachements de cavalerie, qui avait eu lieu dans la journée, le confirma dans ses soupçons que cette voiture contenait la famille royale. Des imprudences, des indiscrétions commises entre les officiers de ces détachements et le prétendu courrier garde-du-corps, achevèrent de le convaincre. Neanmoins, la voiture du roi partit de Sainte-Menehould vers les huit heurs du soir, et se dirigea sur Clermont en Argonne, distance de trois lieues.

A peine était-elle sortie de la ville, que le bruit du passage du roi s'y répandit rapidement. Le tocsin sonna, les habitants s'armèrent et s'opposèrent au départ des dragons qui avaient ordre de suivre la voiture du roi. Au même instant Drouet monte à cheval pour aller communiquer aux magistrats de Clermont la découverte qu'il a faite, et il fait partir son fils, accompagné d'un de leurs amis, pour se rendre à Varennes par des chemins de traverse, afin d'y précéder la voiture. Ainsi, le roi ne pouvait manquer d'être arrêté ou à Clermont, ou à Varennes à moins que des forces suffisantes ne fussent prêtes à le protéger.

Laissons un moment la famille royale achever, non sans inquiétude, le chemin qui lui restait à faire pour arriver à Varennes, où elle comptait trouver enfin quelques détachements protecteurs, et reportons-nous à Paris, dans cette ville immense, où une violente explosion paraissait inévitable. Les étrangers ne doutaient pas que la France ne dût être livrée à toutes les horreurs de l'anarchie et de la guerre civile.

Ce ne fut que vers les six heures du matin que La Fayette apprit le départ du roi et de sa famille. Il en informa aussitôt l'assemblée, le maire et toutes les autorités constituées; en même temps, il expédia sur plusieurs routes des officiers chargés d'annoncer partout que les ennemis de la patrie avaient enlevé le roi, et d'ordonner son arrestation. M. de Romeuf, aide-de-camp de La Fayette, fut dirigé sur la route de Sainte-Menehould.

Vers les huit heures, l'évasion du roi fut con nue dans toute la ville. Le premier mouvement fut celui de la surprise et de la crainte; le peuple se crut trahi; ses soupçons se dirigèrent sur les nobles, sur les prêtres, sur les ministres, et même sur Bailly et La Fayette. Une sombre inquiétude se peignit sur tous les visages. Mais un instant après, le caractère national prévalut, et, au lieu de s'affliger, tous les citoyens parurent soulagés d'un pesant fardeau. Ils se groupèrent autour de l'assemblée nationale, et attendirent paisiblement la décision qu'elle prendrait.

La confiance des citoyens ne pouvait être mieux placée. Cette assemblée déploya dans cette circonstance le caractère le plus majestueux, et montra autant de sagesse que de fermeté.

La séance s'ouvrit à neuf heures; le plus grand calme régnait dans la salle, et les tribunes imitèrent la contenance des députés. On commença, comme à l'ordinaire, par la lecture du procès-verbal; mais elle fut interrompue par l'arrivée du président, Alexandre de Beauharnais, qui annonça que le maire de Paris venait de l'instruire du départ du roi. L'assemblée ne montra ni surprise, ni terreur; animée d'un même esprit, elle se plaça à la hauteur des événements, et ne songea qu'aux grands intérêts qui lui étaient confiés.

Les ministres furent mandés à la barre, ainsi que La Fayette, Bailly, Gouvion, et d'autres fonctionnaires que le peuple retenait prisonniers au milieu des groupes. L'assemblée leur envoya des commissaires pour les protéger dans ce premier moment d'effervescence. Au même instant, des courriers partirent pour les départements des frontières, avec ordre aux fonctionnaires publics, aux gardes nationales et aux troupes de ligne,

d'arrêter toute personne sortant du royaume.

Une première proclamation, adressée aux Parisiens, fut rédigée et adoptée sans formes oratoires, sans animosité. L'assemblée y déclarait aux citoyens qu'elle venait de prendre les mesures les plus actives pour suivre la trace des hommes perfides qui s'étaient rendus coupables de l'évasion du roi; que tous les citoyens devaient se reposer uniquement sur elle des soins qu'exigeaient le salut public et l'état des choses; que tout mouvement tendant à exciter des troubles, toute menace contre les personnes, toute entreprise contre les propriétés, seraient d'autant plus coupables, qu'ils compromettraient la liberté et la constitution.

Cette proclamation produisit le meilleur effet; les commissaires envoyés dans les divers quartiers de Paris ne tardèrent pas à rendre compte de leur mission : « Nous avons trouvé, dit Adrien » Duport, une grande quantité de peuple assem- » blé sur la place de Grève et dans les rues, mais » sans aucun désordre; nous avons remarqué » sur tous les visages les dispositions à la paix, » à l'union, et une entière et pleine confiance » dans l'assemblée nationale. La tranquillité pu- » blique n'était troublée par aucun cri, par » aucune division; nous avons même recueilli » sur notre route des témoignages d'amour et » de respect. Ne craignez point, messieurs, de » prendre les mesures que vous suggérera votre » patriotisme; vous serez secondés par le zèle » des citoyens. »

Cette assurance redoubla le courage de l'assemblée, et lui donna cette confiante sécurité si nécessaire dans les circonstances difficiles. Afin de mettre de l'unité et de l'activité dans le gouvernement, elle décida que les ministres seraient admis aux séances, toujours prêts à recevoir les ordres de l'assemblée, et à donner les renseignements dont elle pourrait avoir besoin; que les décrets non encore sanctionnés, ainsi que ceux que rendrait l'assemblée en l'absence du roi, auraient force de loi dans tout le royaume; que la formule ordinaire continuerait d'y être employée, et que le ministre de la justice y apposerait le sceau de l'état.

Le comité militaire fut chargé de veiller à la sûreté intérieure. On manda M. d'Affry, commandant du département de Paris et des départements voisins, et l'on prit des mesures propres à maintenir l'ordre public et à s'assurer des dispositions des régiments suisses au service de la nation. Le général Rochambeau eut ordre de partir sur l'heure pour aller mettre en état de défense la partie des frontières dont le commandement lui était confié.

La Fayette, Bailly et Gouvion ne tardèrent pas à entrer dans la salle. Le général fit connaître à l'assemblée les mesures qu'il avait prises dès le matin. Bailly et Gouvion parlèrent des avis qu'ils avaient reçus de la prochaine fuite du roi et des dispositions prudentes, mais devenues inutiles, qui avaient été faites pour empêcher cette fuite.

Les ministres vinrent offrir un autre aliment à la curiosité naturelle des députés et des citoyens; celui de la justice annonça à l'assemblée que l'intendant de la liste civile, Laporte, lui avait communiqué une déclaration signée de la main du roi, au bas de laquelle était une note qui lui enjoignait de ne rien approuver comme ministre, et de renvoyer le sceau de l'état quand il en serait requis.

L'intendant Laporte fut aussitôt mandé à la barre, et il remit au président un manuscrit intitulé : *Déclaration du roi, adressée à tous les Français*. Ce long mémoire, dans lequel l'auteur passait plusieurs fois en revue les événements de la révolution qui avaient affecté le roi, et énumérait toutes les atteintes portées à l'autorité royale, était entremêlé de plaintes sur l'exiguité de la somme allouée pour la liste civile, sur les charges dont on avait grevé cette liste civile, et sur le logement du palais des Tuileries, *dont les appartements étaient loin de procurer les commodités auxquelles S. M. était accoutumée dans ses autres maisons royales*. On s'y plaignait aussi de la gêne que le roi éprouvait pour nommer aux places de terre et de mer, et de l'autorité sans bornes que l'assemblée et ses comités exerçaient. « D'après toutes ces considérations, le roi, était-il dit dans ce mémoire, ne pense pas qu'il soit possible de gouverner la France par les moyens qu'a établis l'assemblée nationale; et s'il a accordé sa sanction à tous les décrets, c'est qu'il ne pouvait la refuser, c'est qu'il désirait éviter des discussions au moins inutiles, et craignait de plus qu'on pensât qu'il voulût retarder les travaux de l'assemblée *à la réussite desquels la nation prenait un si grand intérêt*. »

Ce sujet amenait de nouvelles plaintes contre les clubs, et une sortie contre les journaux et les pamphlets.

« D'après tous ces motifs, portait la déclaration du roi, et l'impossibilité où le roi se trouve d'opérer le bien, et d'empêcher le mal qui se commet, est-il étonnant que le roi ait cherché à recouvrer sa liberté et à se mettre en sûreté avec sa famille? etc. »

La lecture de cette déclaration fut entendue avec le plus grand calme; mais tous les partis de l'assemblée en parurent également mécontents et se réunirent pour en improuver la forme et le fond.

« Le style, les expressions, dit à cette occasion un écrivain royaliste, le marquis de Ferrières, la nature des plaintes, rien ne portait ce caractère d'élévation que l'infortune ne doit jamais ôter à la grandeur... A côté de réclamations graves sur la nouvelle forme du gouvernement, on y lit de petites plaintes sur l'insuffisance de son logement, sur le traitement pécuniaire des officiers de sa maison, sur la modicité d'une somme de *vingt-quatre à trente millions* affectés à la liste civile. » Ce mémoire sembla rédigé par des commensaux mécontents, qui se servent du nom de leur maître. Telle fut la sensation qu'il fit dans l'assemblée.

« La plupart des reproches que Louis XVI faisait à l'assemblée étaient fondés, dit encore ce même royaliste ; mais l'assentiment volontaire donné tant de fois à cette même constitution, contre laquelle il protestait maintenant, jetait sur son caractère une teinte de fausseté et de faiblesse, bien capable d'aliéner le peuple, qui veut de grands vices ou de grandes vertus. »

Effectivement, dès que le contenu de la déclaration du roi fut connu dans Paris, le peuple laissa éclater les marques de son mécontentement en se portant, sans tumulte, dans les lieux où étaient placés les armes du roi ainsi que son nom et celui de la reine, son effigie et ses bustes, et dans la seule journée du 21 juin tout disparut. Cette multitude d'enseignes, décorées du titre, des armoiries, ou de la couronne du roi, furent enlevées comme par enchantement ; le soir, il n'en restait pas une trace. Il en fut de même des titres écrits sur la façade des théâtres et des édifices publics. Cette opération se fit avec une promptitude telle, qu'on ne pouvait plus douter des progrès des idées républicaines.

Pendant qu'une foule immense s'amusait à voir disparaître toutes ces fastueuses enseignes, et que les rues, les places et les quais étaient couverts d'hommes et de femmes qu'un seul et même esprit animait, le Palais-Royal, centre de toutes les motions, de tous les mouvements populaires, offrait des scènes curieuses. Des orateurs y exerçaient leur talent satirique. Les uns, montrant la plus grande joie du départ du roi, ne cessaient de répéter que *la nation avait gagné trente millions* dans une partie de nuit, où l'un de joueurs avait fait son *va tout*, avec un brelan de *valets* contre un brelan carré.

Plus loin, dans un autre groupe, quelques hommes timides, effrayés du départ du roi, paraissaient craindre la dissolution de l'empire. Un homme couvert d'une mauvaise redingote, mais parlant avec facilité, se place au milieu d'eux : « Messieurs, leur dit-il, écoutez une petite histoire qui ne sera pas longue : Un Napolitain, fort bon homme, apprit un jour, en sortant de chez lui, que le pape était mort. Sa consternation fut profonde. Un pape mortel ! Un pape mort ! Jamais ces idées n'étaient entrées dans sa tête. En continuant son chemin, il entendit dire que le roi de Naples n'était plus : nouveau trouble qui renversa son esprit. Il entrait chez lui pour s'abîmer dans sa tristesse, quand on s'écrie que l'archevêque de Palerme vient d'expirer. Ce dernier événement l'anéantit ; il passe la nuit à chercher sa raison égarée. Le matin, il ouït un bruit sourd qui l'étonne ; il demande ce que c'est, et son domestique lui répond que c'est le pâtissier voisin qui fait des macaronis. Autre surprise. — Comment ! s'écrie le Napolitain, le pape est mort, le roi de Naples est mort, l'archevêque de Palerme est mort, et l'on fait des macaronis ! Ces trois têtes n'étaient donc pas absolument nécessaires à la marche des choses ? — Il prit son parti, mais il ne fut jamais grand philosophe... A l'application, chers citoyens... ! » L'homme à la vieille redingote se confond aussitôt dans la foule, et laisse ses auditeurs silencieux. — « Parbleu ! s'écrie à la fin une femme, il avait raison de nous dire que c'était un conte, car il commence comme tous les contes : *Il y avait une fois un roi et une reine.* »

Pendant que les républicains et les jacobins se servaient de l'apologue pour démontrer au peuple qu'on pouvait se passer d'un roi, et que la nation y gagnerait même trente millions, la population de Paris accourait prêter serment de fidélité à l'assemblée nationale. Les gardes nationales, réunies sous leurs drapeaux, donnèrent ce grand exemple en se rendant à l'assemblée avec leurs musiques en tête. Les citoyens de Paris les imitèrent aussitôt, et pendant trois heures entières, ils défilèrent dans la salle, levant la main et prêtant le serment. L'assemblée se montra digne de cette haute confiance : « Elle se mit, dit Ferrières, en possession du pouvoir exécutif, et montra par cette démarche hardie, aux rois tentés de se liguer contre elle, que tout gouvernement peut marcher sans roi ; que si l'assemblée persistait à en vouloir un, c'était moins le besoin qu'en avait la France, qu'une grâce accordée à une famille établie sur le trône depuis plus de huit cents ans. »

Il est remarquable que, dès le second jour, et aussitôt qu'elle eut pris toutes les précautions qu'exigeait la sûreté de l'empire, l'assemblée continua tranquillement l'ordre de son travail interrompu, et discuta le Code pénal. La France était unie, forte, calme ; les deux partis s'étaient même rapprochés dans tout le royaume, et,

partout, les forces nationales s'étaient mises dans un état imposant.

Pendant la nuit du 21 au 22, l'assemblée adressa une proclamation aux Français, pour les rassurer sur la situation intérieure et extérieure de la France.

Cependant, on se figurait le roi rentrant dans le royaume à la tête d'une armée étrangère, suivi de cette foule de nobles et de seigneurs impatients de s'abreuver du sang du peuple. On voyait Mayence, Coblentz, Bruxelles, Londres, Turin, proscrire tous ceux qui avaient coopéré à la révolution, et alors on éclatait en reproches contre le roi qui avait manqué à sa parole solennelle, et en menaces contre l'émigration.

Heureusement deux hommes, deux chauds patriotes, préservèrent la France des calamités dont elle était menacée. Ces deux hommes furent le maître de poste Drouet, et le procureur de la commune de Varennes, Sausse.

Sortis de Sainte-Menehould peu après la voiture du roi, Drouet et Guillaume apprirent, à Clermont, qu'elle venait de repartir à l'instant même pour Varennes : aussitôt ils lancent leurs chevaux dans des routes de traverse qu'ils connaissaient parfaitement, et arrivent à Varennes au moment où la famille royale attendait avec anxiété les chevaux de relai qui devaient la sauver.

Déjà les cent quarante dragons commandés par M. de Damas, qui se trouvaient à Clermont depuis cinq heures du matin, avaient fait naître une sorte de fermentation dans cette ville, et M. de Damas n'était parvenu à dissiper les craintes et les soupçons des habitants, qu'en faisant rentrer sa troupe dans les logements. Ainsi ce détachement, comme tous les autres, devint inutile et même nuisible à la fuite du roi; car, ayant voulu faire des dispositions de départ pour suivre la voiture, heureusement sortie de Clermont, M. de Damas éprouva la plus vive résistance de la part de la municipalité, qui lui intima l'ordre de rester dans la ville jusqu'au lendemain. Ce fut en vain qu'il harangua sa troupe; ses soldats, gagnés par la garde nationale, lui désobéirent, et il n'eut lui-même que le temps de fuir avec quelques officiers.

La famille royale étant arrivée à Varennes, y perdait un temps précieux pour s'informer dans quel lieu se trouvaient les relais préparés d'avance : ce ne fut qu'après trente-cinq minutes d'une attente cruelle, au milieu de la nuit, que le garde-du-corps faisant fonctions de courrier apprit que les chevaux se trouvaient dans la basse ville, à l'auberge du Grand Monarque. Mais il était trop tard.

Drouet venait d'arriver à l'auberge du Bras-d'Or, dont le maître, Leblanc, était encore levé, quoiqu'il fût minuit. Drouet tire Leblanc à l'écart : « Camarade, lui dit-il, es-tu bon patriote? » — Oui, répond Leblanc, n'en doute pas. — Eh » bien! mon ami, cours avertir tout ce que tu » connais d'honnêtes gens, dis-leur que le roi est » en haut de Varennes, qu'il va descendre, qu'il » faut l'arrêter. » Leblanc court chez le procureur de la commune; ce procureur envoie quérir l'officier municipal faisant fonctions de maire, il ordonne à ses enfants, à ses domestiques, de parcourir la ville, d'y semer l'alarme, d'éveiller tous les citoyens. Leblanc retourne aussitôt chez lui, s'arme, et se porte, avec son frère, dans une rue par laquelle les voitures devaient nécessairement passer. En même temps Drouet et Guillaume vont se saisir du pont de Varennes, y traînent une charrette chargée de meubles qui se trouve sous leur main, la renversent sur le pont, et à l'aide de quelques morceaux de bois ils en barricadent l'entrée.

Les voitures arrivent alors; mais les deux frères Leblanc arrêtent la première, et le procureur de la commune, Sausse, demande à voir les passeports; on lui répond que ce sont les personnes de la seconde voiture qui les ont; Sausse s'avance vers cette voiture, attelée de six chevaux, suivie de trois courriers, et ayant sur le siége trois hommes habillés de jaune; il se fait connaître, et interroge les voyageurs : la reine répond qu'elle va à Francfort; elle présente le passe-port délivré à madame de Korff. Le procureur de la commune observe qu'il est trop tard pour viser le passeport; que la difficulté des chemins et la rumeur qui existe dans la ville doivent engager madame la baronne, ainsi que sa famille, à s'arrêter pour quelques heures : il leur offre sa maison. La reine répond qu'elle est étrangère et très-pressée. « Si vous êtes étrangère, lui dit alors Drouet, comment avez-vous eu assez d'influence pour faire partir incontinent après vous le détachement de dragons qui était à Sainte-Menehould? Comment, lorsque vous êtes passée à Clermont, avez-vous eu le pouvoir de vous faire suivre par le détachement qui se trouvait dans cette ville? Et comment, à l'instant même, êtes-vous accompagnée d'un détachement de hussards? »

La famille royale se trouvait dans la plus cruelle anxiété. Sausse insistait pour qu'elle s'arrêtât, et offrait toujours sa maison. Mais les courriers ordonnent aux postillons de marcher et fouettent les chevaux pour les faire partir. Alors les frères Leblanc déclarent que si l'on tente de forcer le passage ils tireront sur la voiture. A cette menace, le roi ordonne d'arrêter, et des-

cend le premier; la reine et madame Élisabeth acceptent le bras de Sausse; le roi prend ses enfants par la main : ils s'acheminent vers la maison du procureur de la commune, marchand épicier, traversent la boutique et montent, par un petit escalier, dans deux pièces du premier étage.

Le roi, affectant une tranquillité qu'il était loin d'avoir, demande à prendre quelque chose. Sausse apporte une bouteille de vin de Bourgogne et un morceau de fromage. Le roi vide gaîment un verre de vin, assure qu'il n'en a jamais bu de meilleur, et engage Sausse à lui faire raison. Il j'interroge sur son état, sur ses fonctions, sur les prêtres; s'informe où est le maire de la ville. Sausse répond à toutes ces questions en homme de bon sens et en chaud patriote; il dit que le maire est à l'assemblée nationale. A ce nom, le roi laisse apercevoir un mouvement d'embarras; mais se remettant aussitôt, il continue ses questions. « Avez-vous un club? — Non, monsieur. » — Tant mieux, les malheureux ont perdu la » France! »

Pendant cette conversation, le roi semblait prêter beaucoup d'attention au bruit qu'il entendait dans la rue. La reine, assise au fond de la chambre, ayant sur le visage une coiffe, qui empêchait de voir ses traits, ne prononçait que quelques mots insignifiants. Sausse allait et venait pour apaiser le tumulte, et annoncer, à la prière du roi, que ce n'était qu'un voyageur ordinaire. Chaque fois que Sausse sortait, le roi lui disait de ne pas tarder à venir, parce qu'il avait besoin de lui, que sa conversation lui plaisait. Sausse avait profité d'une de ses absences pour écrire à la municipalité de Clermont le billet suivant : « Vite, partez avec des canons; envoyez la garde » nationale : vite, le roi est ici avec la famille » royale : vite, vite. »

Le bruit de l'arrivée du roi avait en peu d'instants réuni une foule considérable de citoyens. L'alarme était générale; le commandant de la garde nationale et Drouet, assistés des principaux datriotes, s'occupaient à placer des postes, à fortifier les entrées, à barricader les issues. Des canons furent traînés sur la route de Clermont. Le leune officier qui commandait le détachement de Varennes, n'ayant pas été mis dans le secret du voyage du roi, crut qu'il était de son devoir de monter à cheval et de courir du côté de Montmédy avertir le général Bouillé de ce qui se passait à Varennes; il laissa donc ses cavaliers dispersés dans leurs logements ou dans les cabarets, et partit en toute hâte. Ainsi le roi fut encore privé du secours que pouvait lui donner ce petit détachement.

La famille royale ne savait que penser de l'abandon dans lequel elle se trouvait. Le roi faisait néanmoins bonne contenance, et ne cessait d'adresser des questions au procureur de la commune. « Ah çà! vous avez un pont, ici? — Oui, » monsieur; mais il est embarrassé de charrettes » de meubles. — Eh bien! je passerai le gué. — » Ah! le gué, c'est bien pire; nous craignons les » Autrichiens; je me suis avisé d'y faire mettre » des gripe-loups, des piquets; il n'est pas possi- » ble de le traverser. — Faites donc débarrasser » le pont! — Impossible. »

Le roi gardait encore l'*incognito;* mais tout le monde voyait bien que c'était lui : chacun cherchait à s'en assurer par des questions captieuses. Un garde national, plus pressant que les autres, lui dit qu'il était inutile de se cacher, qu'il le reconnaissait bien, lui. « Allons, convenez-en de » bonne foi, vous êtes le roi. » A ce ton familier, la reine piquée oublie qu'elle joue le rôle d'une dame étrangère : « Si vous le connaissez, répond- » elle d'un ton de voix courroucé et en relevant » la gaze qui lui cachait le visage, traitez-le donc » avec plus de respect. » Cette sortie fit cesser toute dissimulation. Le roi se jeta dans les bras de Sausse, en s'écriant : « Oui, mon ami, je suis ton roi : placé, à Paris, au milieu des poignards et des baïonnettes, je viens chercher en province, parmi mes fidèles sujets, la liberté et la paix dont vous jouissez; je ne puis plus rester à Paris sans y mourir, ma famille et moi... C'est ton roi qui est en ton pouvoir et qui t'implore : veux-tu le trahir, le livrer à ses plus cruels ennemis? Sauve ma femme, sauve mes enfants; accompagne-moi, je te promets une fortune immense, à toi et aux tiens; j'élèverai ta ville au-dessus de toutes les villes du royaume. — Sire, répond Sausse, ce que vous me demandez est impossible : j'ai deux choses à conserver, ma vie et mon honneur; disposez de ma vie, elle est à vous; mais j'ai juré d'être fidèle à la nation, à la loi et à vous; en cédant à vos demandes, je vous trahirais tous les trois, et je me déshonorerais. »

La reine, de son côté, cherchait à faire entendre à l'épouse de Sausse que, si elle pouvait déterminer son mari à faciliter la sortie du roi et de sa famille, elle aurait la gloire d'avoir contribué à ramener la paix en France. Cette femme, touchée des supplications de la reine, versait des larmes; mais elle revenait toujours à ces mots : » Mon Dieu, madame. Dam! j'aime bien mon » roi; mais mon mari, il est responsable, voyez- » vous. » Sausse représente alors chaleureusement au roi l'état où il va plonger le royaume; il lui parle de la liberté qu'il a accordée à son peuple : et Louis XVI ému, s'écrie : « Mes amis, » conseillez-moi; que faut-il que je fasse? —

» Prendre un parti violent, » répond M. de Damas, qui venait d'arriver de Clermont, et qui avait obtenu la permission de voir la famille royale. Le roi rappelle qu'il existe un décret qui lui permet de voyager dans tout le royaume; et malgré les prières des habitants de Varennes, qui le conjuraient d'assurer, par son retour à Paris, la paix et la tranquillité de la France, il persiste à vouloir se rendre à Montmédy.

Pendant cette scène, le tumulte augmentait dans la ville, le tocsin sonnait : les maisons étaient illuminées, on barricadait les rues, les gardes nationaux des environs arrivaient en foule. Le duc de Choiseul et le baron de Goguelat arrivaient aussi de Pont-de-Sommevelle, avec leurs quarante hussards, et s'avançaient le sabre à la main. L'entrée de la ville du côté de Clermont se trouve forcée; mais Drouet jure que, si l'on tente d'enlever le roi, on ne l'aura que mort. Alors ces officiers font arrêter leurs cavaliers et les forment en bataille devant la maison du procureur de la commune. MM. de Choiseul et Goguelat demandent à parler au roi; le major de la garde nationale les introduit; mais en même temps la garde nationale de Varennes s'avance avec deux pièces de canon, et se place de manière à contenir les hussards; Sausse harangue les cavaliers : il leur dit que c'est le roi qui est arrêté; mais qu'il les croit trop bons citoyens pour favoriser son évasion. Les hussards ne font aucun mouvement.

En voyant entrer MM. de Choiseul et de Goguelat, le roi crut qu'ils s'étaient rendus maîtres de la ville, et qu'il était délivré; et dans cette persuasion, les premières paroles qu'il leur dit furent de demander quand on partirait. « J'attends vos ordres, » lui répondit M. de Goguelat. « — Je ne veux, disait le roi dans son erreur, » que cinquante ou cent gardes nationaux pour » m'accompagner... » Mais il fut bientôt désabusé, et on lui fit comprendre qu'il était prisonnier. Alors M. de Choiseul proposa au roi de monter lui et sa famille, sur sept chevaux de ses hussards, promettant de les entourer avec les trente-trois autres, et de leur ouvrir, à coups de sabre, un passage à travers la multitude. Mais le roi ne voulut pas exposer ainsi sa femme, sa sœur, ses enfants. Il savait que le jeune Bouillé était parti de Varennes à l'instant de l'arrivée des voitures; le duc de Choiseul avait, de son côté, dépêché un officier à Dun, où devait se trouver un escadron; une autre personne était aussi partie pour Dun et pour Stenay, où se trouvait le général Bouillé : on pouvait donc croire qu'en temporisant on donnerait le temps à des forces suffisantes d'arriver à Varennes et de délivrer la famille royale.

Cependant le tocsin ne cessait de sonner, et la multitude de s'accroître. A deux heures du matin plus de cinq mille personnes, presque toutes armées, étaient déjà rassemblées dans la ville, et avant le jour, le nombre en était doublé. Le baron de Goguelat étant sorti pour tâcher de dissiper le rassemblement, et ayant fait mine de vouloir envelopper les canons, le major de la garde nationale changea ses dispositions, en plaçant ces canons aux deux extrémités de la rue : Goguelat irrité pousse son cheval et porte un coup de sabre au major, qui évite le coup et blesse l'agresseur au bras d'un coup de pistolet. Goguelat est forcé de se retirer à son auberge : les hussards abandonnés demandent un chef à la garde nationale de Varennes; le peuple applaudit, et les cris de *vive Lauzun!* retentissent jusque dans la chambre des prisonniers. Les hussards y répondent par les cris de *vive la nation!* Ils consentent à descendre de cheval et livrent leurs armes au commandant de la garde nationale.

En ce moment arrive au galop un cavalier de gendarmerie, qui annonce la prochaine arrivée de deux forts détachements de cavalerie. L'inquiétude s'empare de tous les esprits : on sent la nécessité de presser le départ du roi, et l'on se disposait à lui composer une escorte de gardes nationaux, lorsque M. Romeuf, l'aide-de-camp, envoyé par La Fayette, arriva dans la ville, avec un officier municipal de Paris. Romeuf remit aussitôt au procureur de la commune le décret de l'assemblée nationale qui ordonnait d'arrêter la famille royale et de la ramener à Paris. En voyant M. Romeuf, la reine lui témoigna son indignation de ce qu'il s'était chargé d'une semblable commission, et imputa tous ses malheurs à La Fayette. Le jeune aide-de-camp répondit avec candeur qu'il n'avait jamais cru atteindre la famille royale, et que telle avait été la pensée de son général, en le chargeant d'accomplir un devoir. Que loin d'avoir été l'auteur de cette catastrophe, La Fayette avait été sur le point d'en être la victime; la fureur populaire l'ayant rendu responsable de l'évasion du roi. « Eh bien! monsieur, montrez-moi donc le décret dont vous êtes porteur, s'écria la reine. » Romeuf lui en remit alors une copie. « Les insolents! » dit la reine en le lisant; et elle jeta le papier, qui fut tomber sur le lit où dormaient le dauphin et sa sœur; mais elle le reprit avec vivacité et le jeta par terre, en s'écriant : « Je ne veux » pas qu'il souille le lit de mes enfants. » Le roi était anéanti : « *Il n'y a plus de roi*, disait-il, » *je suis arrêté.* » Romeuf essaie de lui exprimer la douleur dans laquelle son évasion a plongé la

capitale ; le danger de prolonger son séjour dans une ville si peu éloignée des frontières. Le roi insiste pour continuer son voyage ; son intention, assure-t-il, n'a jamais été de quitter le royaume ; mais il veut aller à Montmédy.

Le roi et la reine se flattaient toujours d'être secourus par le général Bouillé. Drouet et Sausse le craignaient, et avaient fait, avec l'aide du commandant de la garde nationale, des dispositions militaires assez bien entendues. En ce moment, l'escadron qui était à Dun arrivait aux portes de Varennes ; il avait même tenté de forcer le passage du pont. L'exaltation est à son comble ; on ne délibère plus, le départ du roi pour Paris est décidé. Tous les citoyens s'empressent de fournir voitures, chevaux ; on nomme un commandant de l'escorte, et la famille royale part à huit heures du matin, accompagnée de la municipalité de Varennes et d'une foule considérable de gardes nationaux.

Au moment où le roi quittait Varennes, le général Bouillé était près d'y arriver à la tête du régiment Royal-Allemand. Ce général, inquiet, comme tous les autres commandants des détachements, du retard que le roi mettait à paraître, s'était porté sur la route de Dun, et avait passé une partie de la nuit dans un fossé pour être plus à portée d'avoir des nouvelles. Vers les trois heures du matin seulement il avait appris par les officiers échappés de Varennes ce qui se passait dans cette ville ; et aussitôt l'ordre avait été donné au régiment Royal-Allemand de monter à cheval et de marcher sur Varennes. Mais le commandant de ce régiment mit une grande lenteur dans ses préparatifs ; néanmoins ses cavaliers partirent au trot, qu'ils ne quittèrent pas pendant neuf grandes lieues. Le général Bouillé arriva près de Varennes avec ce régiment, vers les neuf heures du matin, et il eut la douleur d'apprendre que le roi en avait été arraché à huit heures. Il voulut courir sur l'escorte et délivrer la famille royale ; mais on lui fit observer qu'il trouverait des obstacles de plus d'un genre : une rivière dont les gués étaient ignorés, une ville barricadée et en armes, disposée à lui opposer la plus vive résistance ; et enfin l'épuisement de ses chevaux, qui ne pouvaient continuer à marcher sans se rafraîchir. Bouillé fut donc contraint de s'arrêter, et l'escorte du roi gagna du chemin. Bouillé vit alors qu'il allait être sacrifié, et s'empressa de sortir de France avec quelques autres officiers.

Cependant Paris jouissait de la plus grande tranquillité, et on ne parlait presque plus du roi, lorsque le mercredi 22 juin, vers dix heures du soir, M. Mangin, chirurgien à Varennes, dépêché à l'assemblée nationale, arriva à Paris. Ces mots : *Le roi est arrêté*, circulèrent aussitôt dans toute la ville : les députés sortant de la séance y rentrèrent ; le président, ayant recommandé le plus grand silence, donna lecture de la lettre de la municipalité de Varennes, qui annonçait l'arrestation du roi, et demandait que l'assemblée lui traçât la conduite qu'elle devait tenir. Les autorités constituées de Clermont, de Sainte-Menehould et de Châlons, écrivaient aussi dans le même sens.

A minuit l'assemblée nationale décréta que les députés Pétion, Barnave et Latour-Maubourg partiraient sur l'heure pour se rendre à Varennes et autres lieux, afin de faire agir les gardes nationales et les troupes de ligne ; donner des ordres au pouvoir administratif, et prendre toutes les mesures que les circonstances pourraient exiger : elle leur recommandait spécialement de veiller au respect dû à la dignité royale. M. Dumas, adjudant-général de l'armée, leur fut adjoint pour faire exécuter leurs ordres. Un autre décret suspendit de ses fonctions le général Bouillé ; défendit à toute personne de lui obéir, et ordonna son arrestation. Mais déjà ce général avait quitté son commandement, et s'était retiré à Luxembourg, d'où il écrivit à l'assemblée nationale une longue lettre remplie de menaces ridicules, et dans laquelle il avouait gauchement que Louis XVI avait eu l'intention de dissoudre l'assemblée nationale, et de convoquer de nouveaux états généraux.

« A en juger par le singulier effet que produisit dans Paris la nouvelle de l'arrestation du roi, on aurait dit que personne n'y comptait, que personne ne la désirait, dit le marquis de Ferrière ; elle dérangeait les projets des orléanistes, et semblait embarrasser peut-être autant les constitutionnels. » Les troupes de ligne, même celles sous les ordres de Bouillé, montrèrent de l'indifférence pour cet événement ; mais les gardes nationales et les populations firent éclater le plus grand patriotisme. Les émigrés furent désolés de voir tous leurs projets renversés ; et les cabinets étrangers purent se former une idée de l'esprit qui régnait en France.

Toutefois, il fallait prendre un parti relativement à la fuite du roi, que l'assemblée avait toujours qualifiée d'*enlèvement* : la chose était délicate ; le comité de constitution fut chargé de rédiger un projet de décret. Thouret le présenta en ces termes, au nom du comité :

« Aussitôt que le roi sera arrivé, portait ce projet de décret, il lui sera donné une garde qui, sous les ordres du commandant général de la ville de Paris, veillera à sa sûreté, et répondra de sa personne ; il sera également donné à la reine une garde particulière, ainsi qu'à l'héri-

tier présomptif du trône, auquel l'assemblée nationale nommera un gouverneur. Tous ceux qui ont accompagné le roi et la famille royale seront mis en arrestation et interrogés. Le roi et la reine seront entendus dans leurs déclarations, pour être prises par l'assemblée nationale les résolutions jugées nécessaires. Le ministre de la justice continuera d'apposer le sceau de l'état aux décrets de l'assemblée nationale, sans qu'il soit besoin de la sanction et de l'acceptation du roi. Les ministres et les préposés à la trésorerie nationale demeurent autorisés à faire, chacun dans leurs départements, et sous leur responsabilité, les fonctions de pouvoir exécutif. »

C'était créer un gouvernement provisoire et presque républicain. Les députés attachés à la monarchie firent tous leurs efforts pour empêcher l'adoption de ce décret; mais il passa à une grande majorité. Les circonstances le rendaient tellement nécessaire qu'il eût été imprudent de ne pas le porter. Les assemblées primaires étaient partout en activité; déjà la plupart des électeurs étaient nommés : il était essentiel de les empêcher de se rassembler, et de suspendre la nomination des députés à la nouvelle législature : l'imminence du danger engagea l'assemblée nationale à passer sur bien des considérations; elle osa prendre tous les événements sur sa responsabilité, et décréta que les électeurs ne se réuniraient pas, et qu'il serait sursis aux nominations des députés à la nouvelle législature jusqu'au jour que l'assemblée nationale fixerait. La confiance que la nation avait dans la majorité de cette assemblée lui rendit tout facile.

Cependant l'escorte du roi, délivrée de la crainte d'être attaquée par les troupes aux ordres de Bouillé, continuait tranquillement sa route: elle ne tarda pas à rencontrer la garde nationale de Clermont et le corps administratif de cette ville, qui arrivait sur une charrette. Le président du district demanda à parler au roi, et lui fit une harangue respectueuse, mais forte, sur les suites de son évasion. « Mon peuple est séduit, mon » peuple est trompé, lui répondit le roi prisonnier. — Sire, reprit le président, il est plus » facile de tromper un seul homme que de tromper tout un peuple. » Pour la première fois peut-être, Louis XVI ne se trouvait plus entouré de courtisans; on osait lui dire la vérité : elle ne pouvait lui être plus agréable. La reine était aussi fortement affectée, effrayée même de tout ce qu'elle voyait. Cette escorte d'hommes armés de fourches, de faux, de mauvais fusils, qui ne cessait de crier *vive la nation! à bas les aristocrates!* convainquit la famille royale que la révolution était faite partout, même dans les chaumières.

Arrivée à Châlons, sur les onze heures du soir, la famille royale y entendit les mêmes menaces contre les aristocrates, les même cris de *vive la nation!* On craignit pour la vie des trois gardes du corps; mais le maire de Châlons eut assez de courage et de confiance dans le peuple pour répondre sur sa tête de la sûreté du roi et de tous ceux qui l'accompagnaient; ce maire, M. Baudan, assura la famille royale qu'il ne la quitterait qu'après l'avoir remise entre les mains de l'assemblée nationale : il fit partir des courriers pour toutes les municipalités, afin qu'elles prissent d'avance les mesures les plus efficaces pour que la tranquillité publique ne fût pas troublée. Ce brave maire ne tarda pas à être déchargé de sa dangereuse responsabilité.

Barnave, Pétion et Latour-Maubourg, joignirent le roi à Épernay : ils avaient reçu sur la route les témoignages les plus flatteurs de l'attachement et du dévouement du peuple. Barnave lut le décret qui établissait leur mission. Le roi se montra sensible à l'attention de l'assemblée pour la sûreté de sa personne, et pour le maintien du respect dû à l'autorité royale. Il répéta qu'il n'avait jamais eu l'intention de sortir du royaume. M. Dumas prit le commandement de l'escorte. Alors madame de Tourzel quitta la voiture du roi pour monter dans une autre, où se plaça aussi M. Latour-Maubourg. Barnave, qui était assez mince, se mit dans le fond entre le roi et la reine; Pétion, sur le devant, entre madame Élisabeth et la jeune princesse. Le dauphin fut porté alternativement sur les genoux de sa mère, de sa tante et de sa sœur, et par la suite sur ceux de Barnave. La reine était fortement indisposée contre Barnave, qu'elle regardait comme un révolutionnaire affreux; mais bientôt le langage, les manières du jeune orateur changèrent tellement son opinion, qu'avant la fin du voyage elle en était enchantée.

A quelque distance d'Épernay, un pauvre curé se présenta sur la route pour voir le roi; mais l'escorte, furieuse à la vue d'un prêtre, se disposait à le mettre en pièces, lorsque Barnave s'élance de la portière, en criant : « Sommes- » nous environnés de tigres? Laissez en paix ce » respectable vieillard, et montrez-vous plus » dignes de la liberté. » A ces mots du député cher à la nation, le prêtre fut relâché et sauvé d'une mort certaine. Ce trait de courage et d'humanité donna à la famille royale une meilleure idée de l'orateur qui, jusqu'alors, n'avait employé ses talents qu'à combattre l'autorité du roi. On fut agréablement surpris de trouver en lui de la douceur, de la politesse et du respect pour les convenances. La physionomie de Barnave avait aussi inspiré beaucoup de confiance au jeune dau-

phin; cet enfant ne cessa de jouer avec lui pendant toute la route. Dans un moment où il était sur les genoux de ce député, ses yeux se portent sur un des boutons de son habit; il y aperçoit des lettres, les assemble et lit : *Vivre libre ou mourir*. Enchanté de sa découverte, il s'écrie : « *Tiens, maman, vois-tu, vivre libre ou mourir?* » Et ayant trouvé tous les boutons pareils au premier : « *O maman!* ajouta-t-il, *toujours vivre libre ou mourir.* » Ainsi, la famille royale trouvait partout des motifs de regrets : tout, dans ce triste voyage, retraçait à Louis XVI, son impuissance, la force du peuple et le triomphe de l'assemblée nationale. La reine reconnut enfin la nécessité de se soumettre aux circonstances : elle fut plus polie avec les commissaires, et chercha surtout à gagner Barnave, à qui elle sut plus tard ménager des entrevues avec le roi.

Pétion, plus froid, plus réservé, moins propre à se laisser séduire par quelques mots flatteurs, passa pour grossier, parce qu'il ne se montra pas assez courtisan. Au reste, la grossièreté dont madame Campan a voulu revêtir Pétion s'accorde mal avec ce qu'a écrit un autre historien, Toulongeon : « Il arriva, dit-il, que les deux commissaires furent à peu près conquis pendant la route, et ne contribuèrent pas peu aux partis modérés qui furent le résultat des discussions... »

Mais s'il est vrai que ces commissaires aient laissé voir, à l'aspect de la grandeur déchue, des sentiments qu'on ne saurait blâmer, il n'en fut pas de même du peuple de la campagne et de la capitale. Déjà des inscriptions, des placards, des pamphlets avaient entretenu cette population dans des idées républicaines : on y parlait de mettre le roi en jugement, et de créer une république; et le peuple accueillait avec ardeur ces idées nouvelles. L'assemblée nationale seule résista à ce mouvement intellectuel.

En même temps, les autorités constituées prirent des mesures pour que le roi fût reçu à Paris avec décence. Mais tout ce qu'elles purent obtenir fut ce silence mille fois pire que les cris et les menaces qui avaient déjà plusieurs fois accueilli la famille royale. On avait affiché dès le matin un placard portant ces mots : « Quiconque applaudira le roi sera battu; quiconque l'insultera sera pendu. » La consigne fut ponctuellement exécutée; les seules paroles que la famille royale entendit, furent cependant une insulte : « Enfoncez vos chapeaux, criait-on de toute part, restez couverts; il va paraître devant ses juges. » La reine ne put résister aux pénibles émotions qu'elle éprouva; elle s'évanouit.

Le cortége, composé d'une force imposante, et d'une foule immense de gardes nationaux et de citoyens de toutes les classes, arriva enfin aux Tuileries, le 25 juin, à sept heures du soir. MM. de Noailles et Menou aidèrent la reine à descendre de voiture, et la rassurèrent.

Le château et une partie du jardin furent donnés au roi comme prison. L'assemblée se réserva la terrasse des Feuillants, qui fut séparée du reste par un ruban tricolore. Aussitôt le peuple donna à cette terrasse le nom de *terre de France*, et au reste du jardin celui de *terre de Coblentz*. Une garde nombreuse conduisit la famille royale dans ses appartements.

Telle fut l'issue de cette tentative d'évasion : elle manqua par le peu de résolution du roi, et par les retards qu'il mit à son départ; elle manqua aussi par le défaut d'accord dans l'exécution des mesures arrêtées, et peut-être parce que cette exécution fut confiée seulement à des militaires, toujours trop servilement attachés à la lettre de leurs instructions, et par cela même incapables de juger et d'agir d'après les circonstances.

Si le roi eût réussi à s'établir à Montmédy, il est probable que la guerre civile aurait désolé quelques départements; mais il est douteux qu'on eût pu rétablir l'autorité royale telle qu'elle était avant la révolution, ni même sur les bases de la déclaration du 23 juin : l'opinion générale était trop fortement prononcée en France en faveur des réformes régénératrices opérées par l'assemblée nationale.

En échouant, cette folle entreprise ne pouvait manquer de nuire immensément à la dignité royale, et de devenir pour elle la source d'une foule de calamités.

CHAPITRE XVII.

Position dans laquelle se trouve l'assemblée après l'arrestation du roi. — Sa conduite envers lui. — Les républicains demandent sa déchéance. — Les constitutionnels cherchent à consolider leur ouvrage. — Apothéose de Voltaire. — Rapport sur la fuite du Roi. — Pétition du Champ-de-Mars. — Émeutes. — Massacre des pétitionnaires. — Clubs des Feuillants. — Convention de Pilnitz. — Menaces des contre-révolutionnaires. — Révision de la constitution. — Son acceptation par Louis XVI. — Résumé des travaux de l'assemblée constituante.

L'assemblée nationale se trouvait, par suite de l'arrestation du roi, dans la position la plus difficile : elle ne savait à quelles mesures s'arrêter à l'égard d'un monarque qui formait l'élément essentiel de la constitution dont le travail touchait à sa fin, et qui, cependant, par une démarche non équivoque, venait de manifester son éloignement pour l'ordre de choses né de la révolution.

Déjà, dès le 25 juin, avant même le retour de Louis XVI dans la capitale, l'assemblée avait rendu un décret, dont l'un des articles portait que le roi et la reine seraient entendus dans leurs *déclarations*, et le tout sans délai, pour être pris par elle les résolutions qui seraient jugées nécessaires. En attendant, le roi était suspendu provisoirement des fonctions de la royauté.

Les républicains et les orléanistes demandaient à grands cris que Louis XVI fût déchu de la couronne. « N'a-t-il pas déclaré qu'il allait chercher les moyens de détruire la constitution? s'écriait Danton, déjà fameux dans le club des Cordeliers; il est imbécile ou criminel : s'il est imbécile, ce n'est pas un régent que je demande, mais un conseil de régence. » — « Français, ne croyez pas que Louis XVI sera fidèle si vous lui pardonnez, disait l'auteur d'un des nombreux pamphlets de l'époque; quand il aura la force en main, il vous dira : « Je vous ai promis tout ce que vous » avez voulu, mais parce que j'y étais forcé : » aujourd'hui que je suis le plus fort, je ne suis » plus votre esclave, et je veux commander en » roi. » Que direz-vous alors, Français trop généreux? Vous n'aurez plus les mêmes facultés pour vous défendre; les traîtres à la patrie se montreront, la guerre civile s'allumera, vos propriétés vous seront ravies, vos enfants seront égorgés; vous serez obligés de fuir ou de fléchir sous la tyrannie et sous le despotisme. »

— « La nation, disait encore Achille du Châtelet, colonel à la suite d'un régiment de chasseurs; la nation ne peut rendre sa confiance à un homme qui, infidèle à ses fonctions, parjure à ses serments, ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passe-port, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos états qu'avec une force capable de nous dicter des lois. »

Ainsi de toutes parts on poussait à la déchéance de Louis XVI et au républicanisme : les hommes instruits, imbus des maximes des Grecs et des Romains, applaudissaient à ces idées, et le peuple s'y livrait comme il se livre à tout ce qui flatte son penchant à la liberté et à l'égalité.

L'assemblée nationale se trouvait divisée en trois partis : le premier voulant rendre au roi le pouvoir exécutif et conserver la monarchie constitutionnelle; le second aurait voulu que la déchéance de Louis XVI eût été proclamée afin d'établir une république; et le troisième, tout en maintenant Louis XVI sur le trône, ou y faisant monter le dauphin, voulait retirer au roi l'exercice du pouvoir exécutif, en lui adjoignant un conseil, dont il n'aurait été que le président

La fermentation était extrême, et chacun s'efforçait de faire prévaloir ses opinions dans les clubs : il paraissait probable que le troisième parti, auquel on croyait que les républicains se rallieraient, triompherait des constitutionnels. Telle était la physionomie de l'assemblée avant l'importante discussion qui se préparait.

Cependant, les émigrés et les contre-révolutionnaires ne demeuraient pas oisifs. A Coblentz, à Bruxelles, on répandait le bruit d'une prochaine invasion des puissances étrangères; le jour de l'entrée était désigné, et déjà Bouillé avait adressé une lettre circulaire aux soldats de la garnison de Metz pour les engager à aller le joindre, promettant le grade d'officier à tous ceux qui entraîneraient vingt-cinq ou trente de leurs camarades. A l'intérieur, on avait organisé des bureaux pour hâter l'émigration, et les journaux du parti ne parlaient que des préparatifs des puissances étrangères : ils prédisaient avec emphase le triomphe des émigrés et la chute de la constitution; ils menaçaient même de confiscations et de supplices ceux qui ne favoriseraient pas leur entreprise.

Les prêtres et les nobles des départements se conduisirent avec encore plus d'imprudence; tous crurent que la contre-révolution allait se faire avec l'aide des baïonnettes étrangères, et s'abandonnèrent à des transports de joie, qui aigrirent le peuple et les gardes nationales.

La crise était imminente. Les constitutionnels, sans craindre les puissances étrangères, craignaient de voir renverser l'état de choses qu'ils avaient établi avec tant de peine; ils voulaient que la révolution s'arrêtât et finît par la promulgation de la constitution. Ils engagèrent le côté droit à les soutenir contre les jacobins : mais pour toute réponse, ils en reçurent, contre la constitution, une protestation rédigée par l'abbé Maury et d'Espréménil, et signée par deux cent quatre-vingt-dix membres de l'assemblée.

Les choses en étaient à ce point, et les partis semblaient au moment d'en venir aux prises, lorsqu'une grande cérémonie, promise depuis longtemps à l'avide curiosité des Parisiens, et retardée par suite du départ du roi, vint faire une courte diversion à l'anxiété dans laquelle on vivait. Je veux parler de l'apothéose de Voltaire.

La révolution, qui devait tant à cet illustre écrivain, ne pouvait manquer d'arracher sa dépouille mortelle à l'obscurité du monastère de Scellières, où le fanatisme religieux et l'esprit anti-philosophique du ministère l'avaient reléguée, par une espèce de faveur. Il était juste que l'homme universel du siècle prît sa place

dans le nouveau *temple de l'Immortalité*, dans ce Panthéon où le Démosthène français venait d'être porté en triomphe.

Déjà l'assemblée nationale avait décrété que le corps de *Marie-François Arouet de Voltaire* serait transféré de l'abbaye de Scellières dans l'église paroissiale de Rolly, jusqu'à ce qu'on eût statué sur la pétition des officiers municipaux de Paris, et la demande de M. de Villette, époux de la nièce de Voltaire. La discussion offrit un champ libre aux opinions qui divisaient l'assemblée sur les services rendus à l'humanité par ce grand philosophe. Lanjuinais disait comme Bayle, *que Voltaire avait mérité les remerciements et non l'estime du genre humain*. Gombart voulait qu'on le renvoyât à *l'abomination de la désolation*; et Couturier ajouta que, puisque Voltaire était comparé à un prophète, il fallait envoyer ses reliques en Palestine.

Mais ces traits satiriques n'excitèrent que de violents murmures. Gossuin fit un rapport remarquable, dans lequel il énuméra les immenses services rendus à la France et au monde entier par ce grand ennemi du fanatisme et de la tyrannie.

Regnault de Saint-Jean-d'Angely appuya les conclusions de ce rapport, et l'assemblée décréta, à une grande majorité, que Voltaire était digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes.

En conséquence, une fête extraordinaire fut préparée pour la translation de ses cendres au Panthéon français. Elle eut lieu le soir, aux flambeaux et par une illumination générale : ce fut un véritable triomphe digne du grand génie qui l'avait mérité, de la grande nation qui le décernait et du grand peintre David, qui en avait rédigé le programme et fait les dessins.

Portée aux nues par toutes les relations du temps et considérée alors comme le beau idéal des fêtes publiques, cette grande cérémonie fut tournée en ridicule par quelques écrivains blessés dans leurs opinions. Madame de Genlis l'a travestie indignement dans son misérable *Dictionnaire des étiquettes de la cour*. Le marquis de Ferrières dit que ce fut un scandale : que les hommes qui conservaient encore quelque attachement à la religion de leurs pères furent indignés de voir profaner, par une forme toute païenne, une des plus graves cérémonies du culte catholique. « Les âmes bienfaisantes, ajoute le marquis de Ferrières, regrettèrent les sommes considérables employées à une représentation purement théâtrale, dans un moment où les ateliers de charité manquaient d'ouvrage et où le peuple de Paris manquait de pain. » Ces réflexions étaient sensées; mais il est à regretter qu'aucun royaliste ne les ait faites dans le *bon temps* où la cour dévorait, à Versailles, des sommes immenses en luxe et en fêtes, sans que le peuple profitât en rien de ces énormes dépenses, et sans qu'on songeât seulement à ouvrir les ateliers de charité dont parle le marquis de Ferrières.

Le tombeau de Voltaire fut déposé dans l'église souterraine de Sainte-Geneviève, et, trois ans après, on y descendit aussi, avec la même pompe, celui de Jean-Jacques Rousseau [1].

Le triomphe de Voltaire eut lieu le 10 juillet, et déjà, dès le 13 au matin, les partis étaient de nouveau en présence pour entendre le rapport des sept comités chargés de l'examen de l'affaire relative à la fuite du roi.

Ce rapport, lu par le député Mugent de Nanthou, renfermait les concessions nécessaires aux principes démocratiques, qui étaient devenus des articles de foi pour la majorité de l'assemblée; mais en partant de ces mêmes principes, on démontrait que tout repoussait la proposition de mettre le roi en jugement : l'inviolabilité du monarque ayant été décrétée par l'assemblée nationale, suivant l'aveu unanime des cahiers, on ne pouvait pas, disait le rapporteur, juger Louis XVI d'après les lois existantes; on ne le pouvait pas sans fouler aux pieds le principe fondamental du gouvernement constitutionnel; on ne le pouvait pas sans incriminer un fait permis à tout citoyen et avoué par toutes les lois, un droit solennellement reconnu dans la déclaration des droits. Tels étaient les motifs spécieux sur lesquels le rapport se fondait pour provoquer la déclaration qu'il n'y avait pas lieu de mettre le roi en cause.

L'arène fut aussitôt ouverte : Pétion, Grégoire, Vadier, Buzot, Robespierre, Prieur de la Marne, s'efforcèrent de combattre le principe de l'inviolabilité du roi : ils étaient soutenus par les clubs des Cordeliers et des Jacobins, et par le peuple. Salles, député de la Meurthe, déclara que le roi ne pouvait être coupable, puisque rien ne prouvait qu'il eût eu connaissance du complot tendant à le faire servir à des projets violents [2].

En ce moment, le parti républicain fit remettre au président une *pétition du peuple français*, dans laquelle on priait l'assemblée de ne rien statuer jusqu'à ce que le vœu de toutes les com-

[1] Depuis lors, une grande profanation a eu lieu dans ce temple; les cendres de Voltaire et de Rousseau ont été, assure-t-on, jetées au vent par les intrigues de la *congrégation*. Un jour, peut-être, la France demandera compte des restes de ces deux grands hommes aux pygmées qui ont osé renverser leurs tombeaux.

[2] Ce fut ce même Salles qui, lors du procès que la convention fit à Louis XVI, développa, le premier, l'idée de l'appel au peuple; idée aussi funeste par elle-même que par les résultats qui s'y rattachèrent.

munes du royaume eût été manifesté; personne ne l'appuya. Robespierre seul parla dans le sens de cette pétition. « Vous avez entendu et reçu les serments du roi, dit-il dans un discours véhément; quel est le juré qui, après son voyage et son manifeste, ne le déclarerait coupable de parjure, et par conséquent de félonie envers la nation? le roi est inviolable; mais vous l'êtes aussi, vous; réclamez-vous pour cela le privilége d'égorger impunément des millions d'individus? Oserez-vous prononcer l'impunité du roi, quand la nation le déclare coupable? Mettez-vous aux pieds de cette nation; consultez son bon sens, puisque le vôtre vous abandonne. »

Larochefoucauld-Liancourt fit le tableau des bienfaits de Louis XVI; le vieux Goupil de Préfeln tonna contre les républicains; et Barnave, qui avait eu la faiblesse de se laisser séduire par la reine, prit aussi la parole dans le même sens. « Le jugement du roi, s'écria l'émule de Mirabeau, serait-il autre chose que la proclamation de la république? Vous mettez votre gloire à terminer une révolution sans exemple dans les annales du monde, et on vous propose d'en ouvrir une nouvelle! Vous avez créé la liberté, et on veut vous faire établir un despotisme violent et sanguinaire... Tout le monde doit sentir que l'intérêt commun est que la révolution s'arrête... Prévenez les malheurs qui menacent la France; maintenez l'indépendance et l'équilibre des pouvoirs; qu'ils se servent de limite l'un à l'autre. Ne soyez point juges de votre roi... Que la France n'ait pas à vous reprocher de transgresser vos propres décrets, et surtout celui que je vois placé en tête de votre constitution, l'inviolabilité de la personne royale. »

Ce discours entraîna l'assemblée. Elle ferma la discussion, et le projet des comités fut adopté à une forte majorité, malgré les réclamations de l'extrême gauche et une protestation que Robespierre lança de la tribune. L'assemblée rejeta tout l'odieux de l'évasion du roi sur Bouillé et ses complices, et les mit en accusation devant la haute cour nationale provisoire, séant à Orléans. « On consulta moins, dit à ce sujet le marquis de Ferrières, si, dans les principes de l'assemblée, le roi était ou n'était pas coupable, que les avantages ou les inconvénients qui devaient résulter de sa mise en jugement. Personne ne doutait que Louis XVI n'eût eu des intentions hostiles; qu'il ne se fût coalisé avec Bouillé et les puissances étrangères, sa déclaration était une pièce de conviction à laquelle il n'y avait pas à répondre. Cependant la constitution n'établissait pas la démarche de Louis XVI comme un délit, parce que cette démarche, rendue nulle par son arrestation à Varennes, ne pouvait qu'être présumée tendant à un délit [1]. »

Pendant que l'assemblée délibérait, il se formait sur la place Vendôme un rassemblement menaçant. Bientôt la foule se porta vers le lieu des séances de l'assemblée, demandant à grands cris la déchéance de Louis XVI, et le renvoi de son jugement aux quatre-vingt-trois départements. Robespierre sortait en ce moment de la salle, fort courroucé contre l'assemblée : « *Mes* » *amis*, dit-il à tous les pétitionnaires qui purent » l'entendre, *tout est perdu; le roi est sauvé.* » *Vous arrivez trop tard, le décret qui l'inno-* » *cente est rendu.* » A ces mots, des cris de fureur se firent entendre autour de la salle des députés; et, si la garde nationale n'en eût protégé les issues, peut-être la soirée du 15 juillet eût-elle vu se renouveler les scènes des 5 et 6 octobre 1789. Alors cette foule se porta à tous les théâtres et les fit fermer, en signe de deuil. L'exaspération du peuple contre la famille royale et contre les constitutionnels était au comble.

Le lendemain, cette même foule, grossie d'un grand nombre de gardes nationaux mécontents, se rendit à la société des jacobins, et chargea le président Laclos de lui rédiger une pétition, qui devait être présentée à la barre de l'assemblée, pour lui demander de recevoir, au nom de la nation, l'abdication de fait que Louis XVI avait faite le 21 juin, de la couronne de France, et de pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels. Les pétitionnaires finissaient par déclarer qu'ils ne reconnaîtraient jamais Louis XVI pour leur roi, à moins que le majorité de la nation consultée n'émît un vœu contraire.

Cette pétition, ou plutôt cette vigoureuse protestation, fut imprimée et affichée dans toutes les rues de Paris, et l'original en fut porté au Champ-de-Mars pour y recevoir les signatures de tous les adhérents. Vainement l'assemblée et la municipalité de Paris essayèrent-elles de dissiper ces attroupements et d'assurer la tranquillité publique par des patrouilles nombreuses et par des arrêtés : l'impulsion était donnée. La pétition se couvrit de signatures, et la nuit seule chassa de l'autel de la patrie les nombreux ennemis de la royauté, lesquels, pendant toute la soirée, firent retentir les environs des Tuileries et du Palais-Royal de malédictions contre la famille royale et contre l'assemblée. Ainsi en peu de jours cette

[1] Tout cela rentrait fort bien dans les fictions sur lesquelles repose le système de la monarchie constitutionnelle; mais toutes ces fictions disparaissaient aux yeux des hommes qui ne voyaient que la réalité. Elle était accablante pour Louis XVI; et plus tard la convention révisa sévèrement le jugement de l'assemblée constituante.

assemblée perdit l'affection et l'appui du peuple, et la popularité dont jouissaient les Barnave, les Lameth, les Chapelier, les La Fayette, passa sur la tête des Robespierre, des Pétion, des Brissot et de tous ceux qui s'étaient prononcés ou qui avaient voté pour la culpabilité du roi.

Robespierre surtout devint l'idole du peuple et des jacobins. Dans cette journée, il s'était rendu aux Jacobins, en sortant de la tribune nationale, et y avait dénoncé comme traîtres à la patrie tous ceux qui avaient fait rendre le décret de l'avant-veille. « Ne donnons point de relâche, s'écria-t-il, que la déchéance de Louis XVI ne soit proclamée. »

Cette proposition fut accueillie par des trépignements de joie; Brissot et Laclos rédigèrent une nouvelle pétition plus longuement motivée, plus impérative que la première. Il fut convenu que le dimanche suivant l'on se rendrait au champ de la fédération, pour signer cette pétition sur l'autel de la patrie.

Le même jour l'assemblée, croyant ôter tout prétexte aux rassemblements, arrêta que l'effet de son décret du 25 juin, qui suspendait le roi de ses fonctions royales et du pouvoir exécutif, subsisterait jusqu'à ce que l'acte constitutionnel fût accepté par lui. C'était toujours résoudre négativement la question de déchéance; aussi les mécontents ne changèrent-ils rien à leurs dispositions hostiles.

Le dimanche 17 juillet, la pétition, ouvrage de la veille, fut affichée partout, avec l'invitation pressante d'aller au Champ-de-Mars la signer sur l'autel élevé à la patrie. Déjà, dès les huit heures du matin, la multitude couvrait les marches de cet autel et inondait la plaine.

Cette déplorable journée commença par deux assassinats, indices de l'exaspération populaire. Un garçon perruquier et un invalide furent trouvés sous l'autel de la patrie: le peuple les traita d'espions, d'assassins, envoyés, disait-on, dans ce lieu pour y placer un baril de poudre; et ces malheureux furent massacrés comme aristocrates par quelques furieux.

Ces meurtres furent bientôt connus de l'assemblée, qui, résolue à maintenir ses décrets, ordonna à la municipalité, aux accusateurs publics, aux ministres mêmes, de s'opposer aux entreprises des factieux par tous les moyens que les lois mettaient en leur pouvoir [1].

Néanmoins, des rassemblements se formaient partout, et se dirigeaient ensuite vers le Champs de-Mars. Vers les trois heures, ce grand espace se trouvait presque couvert de mécontents et de promeneurs curieux. Danton lut la pétition; Camille Desmoulins et Rotondo, placés sur l'autel, haranguèrent les assistants, et l'autel se couvrit de signataires.

La municipalité, effrayée des rapports qu'elle recevait, crut que le moment était arrivé de déployer le drapeau rouge, et de publier la loi martiale : elle arbore ce fatal drapeau à l'une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et le corps municipal se met en marche, au milieu de douze cents gardes nationaux, de quelques escadrons et trois canons, pour aller tenir ses séances à l'École-Militaire.

Malheureusement la vue de cette force armée et du drapeau rouge n'imposa à personne. On accueillit d'abord les troupes par des huées; on cria *à bas le drapeau rouge! à bas les baïonnettes!* les relations officielles ajoutent que le peuple lança des pierres sur la garde nationale, et qu'un coup de pistolet fut tiré sur Bailly; mais cela a été démenti par les pétitionnaires. A ces graves insultes, il paraît que Bailly oublie, ou ne peut faire les sommations voulues par la loi; La Fayette ordonne de tirer en l'air une décharge de mousqueterie, afin de mettre en fuite les mécontents. En effet, le peuple se sauve de toutes parts; mais les chefs, voyant que personne n'est blessé, font revenir tout le monde de la première frayeur, et réunissent les fuyards sur l'autel de la patrie, où ils se croient plus en état de braver la troupe. Là, les mêmes cris se font entendre avec plus de fureur; les plus hardis des mécontents se portent au-devant de la garde nationale et la menacent du geste et de la voix. Alors, la municipalité ordonna une décharge réelle, qui tua et blessa un grand nombre d'hommes et de femmes. Le peuple effrayé se précipita vers toutes les issues; la garde nationale fondit sur ceux qui tenaient ferme, et la cavalerie, s'ébranlant en même temps, acheva de dissiper les fuyards; mais le Champ-de-Mars resta couvert de morts et de blessés, de femmes, de vieillards et d'enfants, que les troupes à cheval avaient foulés aux pieds.

Tandis que cette scène déplorable se passait au Champ-de-Mars, une autre partie de la population, que le dimanche et la beauté du temps avait attirée aux Champs-Élysées, entendit distinctement les coups de fusil et les cris de fuyards. La terreur s'empara de tous les promeneurs : hommes, femmes, enfants, portèrent en un instant cette terreur dans tous les quartiers de Paris, et chacun, la consternation dans l'âme, s'empressa

[1] C'était Charles Lameth qui présidait, ce jour-là, l'assemblée constituante, et ce fut lui qui donna à la municipalité l'ordre de faire exécuter la LOI MARTIALE; cet ordre fut la cause de la mort du malheureux Bailly, et aurait probablement conduit à l'échafaud La Fayette, si, après le 10 août, il n'eût quitté la France.

de s'enfermer dans sa maison, dans l'incertitude de l'événement. Bientôt quelques-uns des pétitionnaires, témoins de la scène, parcoururent les rues, en criant qu'on assassinait les citoyens, et en excitant la population à la vengeance. Mais la frayeur était telle qu'il suffit de quelques gardes pour fermer les portes du Palais-Royal, où l'on craignait un nouveau rassemblement : la nuit fut assez tranquille.

Cet événement malheureux fit perdre à La Fayette et au maire, Bailly, toute leur popularité. Il aurait pu être exploité pour le maintien de la monarchie, si les constitutionnels avaient su profiter de l'affreuse victoire qu'ils venaient de remporter sur des citoyens inoffensifs et sans armes; mais ils laissèrent éteindre l'ardeur de la garde nationale; et les jacobins, un instant comprimés, se relevèrent bientôt avec toute leur haine contre le roi, contre l'assemblée nationale et contre La Fayette. La division se mit entre la garde nationale et le peuple; elle se mit entre les gardes nationaux eux-mêmes; les uns blâmant, les autres approuvant les mesures rigoureuses employées au Champ-de-Mars.

On exagéra d'abord beaucoup le nombre des victimes de cette journée : on assurait qu'il y avait eu plus de quatre cents personnes, hommes et femmes, tuées ou blessées; mais des relations dignes de foi réduisirent ce nombre à une cinquantaine, et la municipalité ne déclara que dix à douze tués et autant de blessés. C'était encore beaucoup trop.

Quoi qu'il en soit, la conduite du maire fut en tout approuvée par l'assemblée nationale. Le drapeau rouge qui, depuis le 17 juillet, flottait sur l'édifice de l'Hôtel-de-Ville, en fut retiré le 6 août, et on lui substitua un drapeau blanc en signe de paix, et du retour de ce que l'on appelle la tranquillité publique.

Cependant les constitutionnels, persistant à suivre la route dans laquelle ils s'étaient engagés, résolurent de porter des lois sévères contre tous ceux qui provoqueraient la désobéissance et l'insurrection; mais ces lois demeurèrent sans exécution, parce que l'opinion du peuple, qui avait fait toute la force de l'assemblée nationale, commençait à abandonner cette assemblée. Un nouveau club parut aux constitutionnels le moyen propre à rallier à leur parti tous les hommes modérés. Ils choisirent l'église des Feuillants, située dans l'enceinte où l'assemblée tenait ses séances. Barnave ouvrit le club, en invitant tous les vrais amis de la constitution à se réunir pour la maintenir. Cette démarche eut d'abord quelque succès : la plupart des constituants abandonnèrent les Jacobins, et se rendirent aux Feuillants; mais bientôt les jacobins reprirent le dessus, en flattant les passions du peuple, et en désignant les principaux députés constitutionnels comme des hommes vendus à la liste civile. Ajoutons que des nobles et des évêques se rapprochèrent des jacobins, dans l'espoir sans doute de les pousser à la désorganisation; ce que faisaient en même temps les agents de l'étranger, ne voulant pas laisser promulguer paisiblement la constitution.

En ce moment venait d'être conclue la convention de Pilnitz, entre l'empereur, le roi de Prusse et le comte d'Artois. On y déclarait que tous les rois de l'Europe regarderaient la cause de Louis XVI comme la leur propre; et on demandait que ce prince et sa famille fussent sur-le-champ mis en liberté de se porter où ils jugeraient convenable. Enfin, il y était dit que les monarques se réuniraient pour venger avec éclat les attentats que les gouvernants actuels de la France commettaient contre la liberté du roi et la dignité royale, et qu'on ne reconnaîtrait comme lois constitutionnelles de France que celles librement consenties par le roi.

Ce manifeste combla de joie les contre-révolutionnaires; ils ne doutaient pas que les armées coalisées n'entrassent en France dans le courant de l'été; et la France n'était guère en mesure de les repousser.

Toutes ces nouvelles, que les journaux de la contre-révolution répétaient tous les jours, aigrirent les esprits beaucoup plus que ne l'avait fait la fuite du roi. La menace d'une intervention étrangère et armée indigna la fierté nationale, et, de ce moment, les hommes modérés virent diminuer leur influence.

Malgré la sécurité que les constitutionnels affectaient, ils se préparèrent à la guerre, et travaillèrent à mettre le royaume en état de défense. Une levée de cent mille gardes nationaux fut décrétée. Mais les ministres, voyant l'orage prêt à fondre sur la constitution, opposaient à toutes les mesures que prenait l'assemblée une perfide résistance d'inertie qui les rendait nulles. Rien ne se faisait, rien n'allait. On favorisait les troubles, les émeutes, les résistances; on voulait amener l'anarchie, dans la fausse idée qu'elle ramènerait l'autorité du roi et celle des ministres. Ainsi l'assemblée nationale ne rencontrait plus que des obstacles de toutes parts.

Cependant le moment de mettre la constitution en vigueur et de céder la place à une autre assemblée arrivait. La constitution fut revisée. Quelque insignifiant que fût ce travail, il n'en excita pas moins de violentes clameurs de la part du parti populaire. « La révolution rétrograde, s'écriait-on dans tous les clubs; on veut nous ra-

mener enchaînés aux pieds d'un roi parjure et transfuge ; quand on devrait punir son crime, on augmente son pouvoir.. » Et tout cela paraissait évident au parti républicain.

L'acte constitutionnel terminé, on en fit une lecture solennelle, et on s'occupa aussitôt de la manière dont il serait présenté au roi. On arrêta que la plus grande liberté serait rendue à Louis XVI ainsi qu'à toute sa famille, et qu'il serait l'arbitre des précautions qu'exigeaient sa dignité et sa sûreté. Le jardin et les cours des Tuileries, qui étaient restés fermés depuis le retour du roi, redevinrent publics, et la garde du château fut réduite aux seules troupes nécessaires pour faire respecter les consignes ordinaires.

Le 3 septembre, à neuf heures du soir, une députation de soixante membres, ayant à sa tête le président de l'assemblée, Thouret, se rendit en pompe, et au milieu des flambeaux, au palais du roi. Louis XVI, entouré de ses ministres, reçut la députation dans la chambre du conseil. « Sire, lui dit le président, les représentants de la nation viennent offrir à Votre Majesté l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, qui rend au trône sa dignité, et qui régénère le gouvernement et l'empire. » Le roi répondit qu'il ferait part de sa résolution dans le plus court délai qu'exigeait l'examen d'un objet si important, et que, s'étant décidé à rester à Paris, il donnerait des ordres au commandant général de la garde nationale parisienne pour le service de sa personne.

Je n'entrerai ici dans aucun détail sur la constitution de 1791, qui fut précédée de la déclaration des droits de l'homme : elle est assez connue, et on a fait assez ressortir ses défauts. Cependant, telle qu'elle était, elle aurait peut-être suffi pour régénérer le gouvernement et la France, si la fuite du roi n'eût, depuis peu de jours, changé toutes les opinions, bouleversé toutes les idées d'une monarchie constitutionnelle. Aussi ce qui eût été regardé comme un grand bienfait quelques mois auparavant, fut-il tourné en ridicule par le parti républicain. Robespierre et Rœderer l'attaquèrent avec violence.

Néanmoins, les Parisiens si changeants, qui, quelques jours avant se faisaient tuer sur l'autel de la patrie, pour demander l'abdication de Louis XVI, montrèrent de la joie lorsqu'ils apprirent que ce prince avait écrit qu'il acceptait purement et simplement l'acte additionnel : ils semblèrent avoir oublié toutes les déceptions passées, et se livrèrent à l'espoir d'un meilleur avenir. La Fayette profita de cet élan d'enthousiasme pour demander la mise en liberté de toutes les personnes en état d'arrestation et d'accusation pour le fait de l'évasion du roi et de ses suites. S'apercevant des bonnes dispositions de l'assemblée, il généralisa sa demande, et proposa un décret d'amnistie pour tous les délits relatifs à la révolution. Ces propositions furent décrétées sur-le-champ.

Le lendemain devait être un jour d'effusion entre les constitutionnels ; mais de misérables questions d'étiquette détruisirent cet espoir. Le roi se rendit dans la salle des députés pour y jurer la constitution. Un fauteuil avait été préparé pour lui à côté de celui du président : Louis XVI se leva pour prononcer son discours ; mais voyant que les députés s'asseyaient pendant qu'il parlait, il fut extrêmement choqué de ce procédé : il s'assit alors, lui aussi, et continua son discours, qui commençait par cette phrase : « Je viens, messieurs, consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel : en conséquence, je jure d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la constitution, et à faire exécuter les lois. Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire ! »

C'était ainsi que Louis XVI se rendait parjure et qu'il trompait les royalistes constitutionnels de bonne foi ; car au moment où il jurait ostensiblement de maintenir la constitution, il faisait en secret les démarches les plus coupables pour hâter l'entrée en France des armée des rois ses alliés, sur lesquelles il comptait pour rétablir le pouvoir absolu, et punir tous les hommes généreux qui s'étaient dévoués à la cause du peuple et de la liberté.

Toutefois, la foule aveugle et moutonnière témoigna de la joie de cette acceptation ; des fêtes générales dans toute la France furent décrétées. Mais rien ne put calmer la ridicule douleur que le roi et la reine ressentirent de la résolution prise par l'assemblée de rester assise pendant que le roi prononcerait le serment.

Peu de jours après l'acceptation de l'acte constitutionnel, qui eut lieu le 14 septembre 1791, et la grande fête donnée le dimanche, 18 du même mois, la session de l'assemblée nationale constituante se trouva terminée.

Le 30 septembre 1791, le roi se rendit dans la salle des séances des députés, et y lut un discours souvent interrompu par les applaudissements des amis de la monarchie ; il finissait par ces mots : « Vous allez retourner dans vos foyers, vous donnerez à vos concitoyens l'exemple de l'ordre et de la soumission aux lois. Je compte que vous serez auprès d'eux les interprètes de mes sentiments. Dites-leur que le roi sera tou-

jours leur premier et leur plus fidèle ami : j'ai besoin d'être aimé d'eux. » Louis se retira au milieu des cris prolongés de *vive le roi!* Et aussitôt le président de l'assemblée se leva et prononça solennellement ces mots : *L'assemblée nationale constituante déclare que sa mission est remplie, et que ses séances sont terminées.*

Ainsi finirent les immenses et mémorables travaux de cette célèbre assemblée, dans laquelle brillèrent tant de talents.

Malgré les entraves que les ennemis intérieurs et extérieurs de la révolution française ne cessèrent de mettre à ces bonnes intentions; malgré les intrigues et les déceptions de toute espèce auxquelles elle ne cessa d'être exposée, l'assemblée constituante trouva, dans le patriotisme et le zèle de la majorité de ses membres, les moyens de substituer la liberté à la servitude, l'égalité aux priviléges, la justice à l'arbitraire, le règne des lois au règne du despotisme, les lumières de la raison aux erreurs de l'ignorance, aux excès du fanatisme. Elle fixa les droits civils des citoyens, l'égalité des contributions, de l'admission aux emplois, des récompenses et des peines, ainsi que la liberté des actions, des discours, des écrits, des opinions, des religions et des cultes sous la protection des lois. En adoptant le principe de Montesquieu, qu'un peuple ne peut être libre si les divers pouvoirs sont réunis dans une seule main, elle plaça le pouvoir législatif dans la réunion du corps des représentants du peuple; le pouvoir exécutif dans la main du roi, et le pouvoir judiciaire dans celle de magistrats choisis par les citoyens. Elle organisa une force publique nationale pour la sûreté du dedans, et pour résister aux attaques du dehors.

La révolution avait été faite pour un seul principe, la réforme des abus; mais comme tout était abus dans la monarchie absolue de France, il en résulta que tout fut changé : en déplaçant les choses, on déplaça les hommes.

En moins de trois années, la France régénérée prit un aspect nouveau. La terre, la culture, les récoltes, l'industrie, les hommes, tout fut *libre*. Ce n'était plus ce royaume opprimé par mille petits despotes; c'était un grand peuple pénétré de sa dignité, de ses droits et de ses devoirs.

La révolution se serait arrêtée à la monarchie constitutionnelle, à la publication de la constitution de 1791, sans les attaques sourdes et publiques que les ennemis intérieurs et extérieurs de ce nouvel ordre de choses ne cessèrent de diriger contre les principes libéraux. L'appui que les aristocrates trouvèrent auprès des puissances étrangères, la fuite du roi, le traité de Pilnitz, l'influence secrète et désorganisatrice des cabinets de l'Europe, et enfin le manifeste du duc de Brunswick, indignèrent les Français et les jetèrent dans une voie qui poussa beaucoup plus avant la révolution, et lui donna une énergie et des forces qui la rendirent longtemps terrible à tous les tyrans de la terre.

FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

que chaque député pourrait s'asseoir et se couvrir à sa volonté.

Ce décret, dicté par l'esprit républicain, fit jeter les hauts cris à toute la cour. Le roi déclara qu'il ne se montrerait plus à l'assemblée, et qu'il enverrait ses ministres ouvrir la session, afin de ne pas s'exposer à l'humiliation qu'on lui préparait.

L'assemblée, encore flottante, se repentit de cette mesure hostile, et s'empressa de rapporter, le lendemain, le décret qu'elle avait rendu la veille. Mais le coup était porté, et cette affaire d'étiquette avertissait le roi qu'il ne devait pas compter sur la bienveillance d'un grand parti existant dans la nouvelle assemblée.

Toutefois Louis XVI s'y rendit le vendredi 7 octobre, et y prononça un discours dans lequel il indiquait aux nouveaux députés les travaux dont ils avaient à s'occuper pour consolider le nouvel ordre de choses et le perfectionner. Au nombre de ces travaux, le roi plaçait la confection des lois civiles, l'éducation nationale, le commerce, l'industrie, un bon système financier, etc. Il parla ensuite des obligations qu'il se proposait de remplir, et donna des assurances de paix, motivées sur les mesures qu'il avait prises et qu'il continuait de prendre pour fixer l'opinion des puissances étrangères à l'égard de la France. Mais il ajoutait que l'espoir qu'il avait de conserver la paix avec elles ne l'empêchait pas de suivre avec activité les mesures de précaution que la prudence prescrivait. Il finissait par recommander la bonne harmonie et la confiance inaltérable qui devait régner entre le corps législatif et le pouvoir exécutif, afin, disait-il, que les ennemis du repos de la France perdissent l'espoir de les désunir.

Le président Pastoret répondit au roi que sa présence au milieu de l'assemblée nationale était un engagement nouveau qu'il prenait envers la patrie; que, comme citoyen, il devait chérir la constitution née de la liberté, et, comme roi, la maintenir et la défendre. Que loin d'ébranler la puissance royale, cette constitution l'affermissait, puisqu'elle lui avait donné des amis dans tous ceux que l'on n'appelait autrefois que des sujets.

Ainsi, de tous les côtés, on ne parlait que d'attachement à la constitution, tandis que la cour et les jacobins travaillaient également à la détruire. Les constitutionnels seuls, quoiqu'ils convinssent que cette constitution était vicieuse, voulaient sincèrement s'y tenir, parce qu'ils la regardaient comme la planche de salut de la monarchie, et peut-être même du monarque, pour lequel ils professaient encore quelque attachement.

Mais, si les constitutionnels voulaient qu'on respectât l'acte fondamental et le roi, les hommes les plus accrédités parmi les jacobins et le peuple ne craignaient déjà plus de dire que c'en était fait de la constitution, si l'on ne changeait la dynastie; qu'un roi dépouillé ne pouvait être que l'ennemi de la nation; qu'on ne pouvait faire aucun fond sur le serment d'un prince qui en avait violé tant d'autres, et qu'il fallait un supplément de révolution pour sauver la liberté des artifices et des violences de la tyrannie.

Ce langage était fondé sur l'expérience qu'on venait de faire; sur la faiblesse de caractère du roi; sur le peu de foi que l'on devait ajouter à ses serments; sur les ressentiments de la reine, et, plus encore, sur les démarches bien connues des contre-révolutionnaires, lesquels ne cachaient point leur projet d'anéantir la constitution et de rétablir l'ancien ordre de choses.

Avec de pareilles dispositions, la session de l'assemblée législative ne pouvait qu'être très-orageuse; et, si l'on ajoute aux dissensions qui devaient inévitablement éclater entre l'assemblée et le pouvoir exécutif et au sein de l'assemblée elle-même, les craintes qu'inspiraient et l'attitude des puissances étrangères, et les rassemblements hostiles que les émigrés formaient sur divers points de la frontière, on pourra se former une idée de la situation dans laquelle la France se trouvait; situation qui annonçait une crise des plus violentes. Une foule d'hommes avaient ou croyaient avoir le plus grand intérêt à renverser le nouveau gouvernement; le roi seul en avait peut-être un véritable à le maintenir; mais la cour ne le sentait pas. Elle haïssait le nouveau régime, et aigrissait, par la manifestation de sentiments contraires à l'opinion du peuple, cette grande masse si avide de liberté, et toujours prête à lutter contre les imprudents qui essaieraient de lui ravir sa souveraineté.

Cette masse de population était celle qui s'agitait dans tous les clubs de France, et principalement dans celui des Jacobins, à Paris, et de ses affiliés dans les départements. A cette époque, les clubs avaient acquis la plus grande importance: le plus ancien, celui des Jacobins, l'emportait sur tous les autres, malgré la scission qui s'était opérée, lors de la fuite à Varennes, parmi ceux qui l'avaient fondé. Les Lameth, les Barnave et tous les amis de la constitution s'en étaient éloignés depuis que les républicains y dominaient. Ces constitutionnels s'étaient réunis dans la salle des Tuileries qui donnait sur la terrasse des Feuillants, et y avaient formé une nouvelle société politique, sous le nom de club des *Feuillants*. Là, s'étaient rassemblés tous les partisans de l'assemblée constituante, et tous les membres des autres

clubs modérés, qui n'avaient jamais réussi, parce que la foule ne se rendait volontiers que dans ceux où l'on partageait ses opinions.

Le club des Jacobins voyait au contraire s'augmenter à chaque instant le nombre de ses membres et la foule de ses auditeurs. Tandis que les feuillants débitaient, presque dans le désert, des discours bien mesurés, les chefs des jacobins remuaient, agitaient à leur gré une foule immense, que ne pouvait plus contenir l'église dans laquelle ils se réunissaient. Un amphithéâtre en forme de cirque entourait toute la grande nef de cette église; le président et les secrétaires occupaient le bureau, qui se trouvait au centre : on y recueillait les voix, on y constatait les délibérations sur un registre, et ces délibérations étaient envoyées à tous les clubs affiliés des départements. Une correspondance active stimulait le zèle de ces nombreuses sociétés affiliées dont la France entière s'était couverte. Par ces moyens, et par la grande popularité dont les jacobins jouissaient, ce club se trouvait au-dessus de tous ses rivaux, et exerçait une véritable domination. Ses chefs étaient alors Robespierre, Chabot, Merlin de Thionville, Bazire, d'un côté; Brissot, Louvet et quelques autres girondins de l'autre. Robespierre, assidu à toutes les séances, ne laissait passer aucune occasion sans s'y faire remarquer par la rigidité de ses principes populaires; et déjà la réputation d'intégrité qu'il s'était acquise lui avait valu dans le peuple le surnom d'*incorruptible*. Avec ces tribuns, les jacobins attiraient la foule, à laquelle ils commandaient en maîtres.

Un autre club, non moins fameux, celui des *Droits de l'homme,* qui siégeait aux anciens Cordeliers, dont il prit le nom, s'était depuis quelque temps posé comme l'auxiliaire plutôt que le rival des jacobins. Danton et Camille Desmoulins en avaient été les créateurs, et en étaient restés en quelque sorte les chefs, comme Robespierre et Brissot étaient ceux de l'autre club. Danton, dont les formes athlétiques, les traits prononcés, la voix retentissante, le geste expressif, secondaient si bien la tête volcanique et toute révolutionnaire; Danton, qui avait payé de sa personne dans toutes les occasions périlleuses, et principalement au Champ-de-Mars; Danton, que le peuple suivait dans les rues et dans les promenades parce qu'il savait parler à ses passions, était l'orateur de ce club, dont il charmait les habitués par ses piquantes improvisations, que Camille reproduisait ensuite dans son journal. Néanmoins la multitude accourait de préférence aux Jacobins, parce qu'elle avait l'habitude de ce club, le plus ancien de la capitale, et parce qu'alors il ne fallait qu'un nom pour former un grand parti. Ce nom-là était celui même que portait la salle, et que prenaient tous les habitués, comme ils donnaient celui de *Feuillants* aux hommes modérés qui fréquentaient cette nouvelle assemblée. Ces deux noms devinrent successivement des titres de proscription.

Si les débats du club des Feuillants offraient peu d'attraits aux hommes dont les passions exaltées avaient besoin d'entendre déclamer des maximes populaires, les séances des jacobins présentaient, au contraire, par le patriotisme ardent qu'on y professait, par de continuelles dénonciations contre les ministres, les magistrats, et souvent même contre de simples citoyens, le plus grand intérêt dramatique, et attiraient un concours prodigieux de spectateurs de tout sexe et de tout état. « Les jacobins imputaient aux feuillants, dit un historien de la révolution, de travailler au retour de l'ancien régime; les feuillants imputaient aux jacobins de travailler à l'établissement de leur république. Les jacobins reprochaient aux feuillants les dissertations qui avaient été faites dans leur société sur la nécessité d'une seconde chambre, et les dénonçaient comme des ennemis de l'égalité, qui ne demandaient rien moins que la restauration de la noblesse : les feuillants reprochaient aux jacobins les infractions à la loi dont ils se rendaient journellement coupables; cet esprit de révolte contre toute autorité qu'ils soufflaient dans tous les départements; cette fureur de désorganisation dont ils étaient possédés, et la tyrannie qu'ils exerçaient dans toutes les villes, par la correspondance des clubs affiliés, par leurs comités des recherches, et les journaux de leur parti.

» Cet esprit de discorde se répandit dans toute la France avec la rapidité de la foudre, au moyen de cette chaîne de clubs qui couvraient la surface de l'empire; et, des sociétés populaires, elle passa dans les familles, dans les corps administratifs, et dans l'assemblée nationale elle-même.

» Ainsi l'on vit s'élever deux factions nouvelles, dans le même temps où des liens communs semblaient devoir unir tous les Français dans des sentiments de concorde et de fraternité; l'on vit éclater entre les amis du peuple des dissensions, qui ne furent ni moins vives ni moins cruelles qui celles qui avaient divisé les aveugles satellites du despotisme et les présomptueux conquérants de la liberté. »

Cette constitution, après laquelle la nation entière avait si longtemps soupiré, et qu'elle regardait comme le terme de ses maux, le gage de son bonheur, était achevée, et cependant les malheurs publics augmentaient; chaque jour on voyait se renouveler les attentats sur les personnes et

sur les propriétés, et ces attentats n'étaient pas réprimés. La force publique ne s'établissait pas. Les lois étaient sans puissance, et les magistrats sans autorité; le crédit public achevait de périr au milieu de nos convulsions politiques. La valeur relative des assignats diminuait d'un jour à l'autre d'une manière effrayante; le numéraire disparaissait de la circulation : les alarmes des esprits faibles et les manœuvres des malveillants tendaient également à consommer le discrédit et accélérer la ruine de l'état. Les ennemis de la révolution espéraient par là produire une désorganisation complète, et contraindre le peuple à redemander l'ancien régime, et à chercher, sous la verge du despotisme, un asile contre les fureurs de l'anarchie.

Par l'effet des manœuvres des aristocrates, et de la violence que l'on employait pour forcer les paysans à recevoir des assignats en paiement de leurs denrées, les marchés se trouvèrent dégarnis, et le prix des grains s'éleva à un taux auquel les journaliers, les artisans et la classe la plus nombreuse ne purent plus atteindre : ainsi la famine désola le peuple au sein même de l'abondance : bientôt des attroupements se formèrent dans les marchés; on s'y livra au pillage des grains. Des bandes séditieuses se répandirent dans les campagnes et y commirent des violences que les magistrats des communes se trouvèrent forcés de légaliser : le parti ligué contre la révolution profitait de ces dispositions pour augmenter le désordre.

Ce n'était donc pas une situation ordinaire que celle où se trouvait l'assemblée législative, dès le commencement de sa session. Ceux des nouveaux députés qui avaient apporté de leurs départements le désir de se signaler, allaient rencontrer l'occasion de servir la patrie avec retentissement, et de soutenir bien des combats où leurs talents auraient trouvé l'occasion de briller. Il s'offrait encore à la législature nouvelle bien des choses à faire, qui pouvaient lui mériter la reconnaissance de la nation. La révolution à raffermir; le gouvernement à consolider; les mouvements de la machine politique tout entière à surveiller, pour en faciliter et en régler l'action; la régénération nationale à consommer, en posant les bases d'une éducation vraiment civique; enfin les derniers vestiges de l'ancien chaos de notre jurisprudence à effacer, et cette ridicule bigarrure de coutumes, qui soumettaient à une loi particulière chaque portion du territoire d'un même empire, à remplacer par le bienfait d'un code civil, fondé uniquement sur les bases de la justice et de l'équité.

L'assemblée nationale législative avait en outre à calmer l'irritation que les prêtres excitaient dans les pays les plus accessibles à la superstition, et principalement dans les départements de la Vendée; à surveiller la marche et les complots de l'émigration, et à parer les coups dont la coalition de Pilnitz menaçait la liberté que la nation française venait de conquérir. Ainsi une belle carrière était promise à cette assemblée.

La première affaire d'état qu'elle eut à traiter fut celle des troubles de la Vendée. Les commissaires, Gallois et Gensonné, envoyés dans ce département par l'assemblée constituante, firent leur rapport le 9 octobre. Ce rapport, écrit dans les principes les plus sages, plein de vues d'humanité et de bonne politique, indiquait des mesures qui, si elles eussent été mises en pratique, auraient prévenu les calamités que ce pays éprouva et qu'il fit éprouver à la chose publique. L'assemblée accueillit, avec des témoignages de satisfaction, les renseignements précieux et les prudents conseils contenus dans ce rapport, et en renvoya l'examen à une commission chargée de lui présenter un projet de décret contre les prêtres réfractaires, auxquels on attribuait les troubles de la Vendée et ceux qui agitaient la plupart des départements.

L'assemblée constituante avait permis aux prêtres insermentés de célébrer l'office divin dans les églises des prêtres sermentés. Huit des églises de Paris leur avaient été destinées par la municipalité; mais les évêques s'opposèrent à cet accommodement rempli de tolérance. Ils ne négligèrent rien pour faire considérer les prêtres qui avaient prêté serment, comme des *intrus* et des *schismatiques*, avec lesquels ceux qui s'étaient refusés au serment ne devaient avoir aucune communication. En conséquence, les évêques ordonnèrent à ces derniers de se procurer des lieux particuliers pour célébrer les offices; de tenir un double registre des naissances, des mariages et des décès, ainsi qu'un autre registre sur lequel ils transcriraient secrètement un procès-verbal de l'institution des curés assermentés, et où ils protesteraient fortement contre les actes de ces curés. Ils leur recommandaient principalement d'attirer leurs paroissiens dans leur parti, et de les y affermir par leurs instructions. Forts de l'appui de leurs évêques, qu'ils savaient être secrètement soutenus par la cour, les prêtres réfractaires, que leurs partisans nommaient les *bons prêtres*, désertèrent les églises dans lesquelles on leur avait permis d'officier. Ils se réunirent dans des lieux secrets, dans des chambres, où ils dressaient des autels, célébraient la messe, et administraient les sacrements aux personnes connues par leur ignorance et leur faiblesse d'esprit, qu'ils entraînaient avec eux. Dans ces réunions, ces prê-

tres posaient en principe que tous les actes faits et les sacrements administrés par les *jureurs*, étaient nuls; qu'ainsi les mariages qu'ils célébraient n'étaient que des concubinages, et les enfants qui en naissaient, des bâtards.

« Ces manœuvres, dit le marquis de Ferrières, produisirent l'effet que les évêques en attendaient. Des troubles religieux éclatèrent de toutes parts; la division se mit jusque dans les familles. On vit des femmes se séparer de leurs maris, des enfants abandonner leurs pères; l'indigent n'obtint plus de secours, l'artisan n'obtint plus de travail, qu'autant qu'ils s'engageaient à ne pas aller à la messe d'un prêtre sermenté. Des villages entiers désertaient leurs foyers, les jours de dimanche et de fêtes, pour aller entendre la messe d'un prêtre insermenté. »

Une politique froidement calculée enflammait, par ces moyens, l'aveugle fanatisme chez tous les hommes faibles et crédules, et en faisait autant d'ennemis du gouvernement. On n'entendait parler, depuis quelque temps, que de mouvements séditieux, de soulèvements, d'actes de violence, occasionnés par les prêtres mécontents. Les agitateurs profitaient de cette opposition religieuse, de ces germes de troubles, pour les féconder et les propager. Le département de la Vendée, habité par des hommes simples, mais fanatiques, ne tarda pas de céder aux exhortations pressantes des missionnaires établis dans le bourg de Saint-Laurent; les malheureux habitants de cette contrée admirent sans peine les insinuations des prêtres mécontents, et servirent ainsi d'instrument à des chefs intéressés à remplir la France de confusion et de désordres. La Vendée menaçait de devenir le foyer d'une guerre intestine; il était temps que l'assemblée nationale prît des mesures propres à arrêter les progrès du mal.

Pendant qu'une commission préparait le projet de décret contre les prêtres factieux, une question encore plus grave, celle de l'émigration, occupait l'assemblée.

L'attitude et les démarches des princes donnaient de justes inquiétudes, qui ne furent pas calmées par les réponses des différentes cours de l'Europe à la notification qui leur avait été faite par Louis XVI de l'acceptation de la constitution. L'Autriche, la Prusse et l'Angleterre avaient bien donné des notes dans lesquelles chacune de ces puissances protestait de ses intentions amicales; mais on ne pouvait ignorer que Pitt, ce *ministre des préparatifs*, cherchait à ruiner la France et son nouveau gouvernement. Il avait commencé par concilier les puissances belligérantes du Nord, la Russie et l'Allemagne, armées contre la Turquie; puis, au moyen d'émissaires envoyés dans toutes les cours, et de l'offre de subsides, il était parvenu à engager plusieurs souverains à concourir, par la force des armes, au rétablissement de *l'ordre* en France, c'est-à-dire de la monarchie, basé sur la déclaration du 23 juin. Mais le moment de lever le masque n'étant pas encore arrivé, la coalition qui se formait amusait la France par des assurances fallacieuses.

« L'exemple du partage de la Pologne, a dit Dumouriez, avait fait passer en système politique cette manière de profiter des troubles intérieurs des nations voisines. L'Espagne, l'Italie, l'Allemagne croyaient trouver l'occasion de revendiquer leurs anciens démembrements. »

C'est là que se trouve la clef de la conduite des puissances voisines. Ainsi, tandis que la Prusse et l'Autriche protestaient de leurs sentiments pacifiques, elles mettaient leurs armées en état d'entrer en campagne; et un cordon de troupes sardes et espagnoles s'étendait déjà sur nos frontières méridionales.

L'intérêt de la Hollande *République* était la paix; celui du stathouder était d'écraser la liberté en France.

Naples, la Toscane et Parme étaient trop faibles pour être dangereuses; mais elles montraient une aversion décidée et très-naturelle pour la révolution française.

Le pape, effrayé pour sa puissance temporelle, autant que pour la diminution de ses revenus, devait être rangé au nombre des ennemis de la révolution française; mais il était hors d'était de la combattre par les armes.

La Russie, ne pouvant que gagner à jeter loin d'elle les armées de la Prusse et de l'Autriche, travaillait à les envoyer se détruire sur le sol français : aussi Catherine montrait-elle, contre la nation française, un acharnement très-propre à cacher les projets profonds que la fourberie de son cabinet méditait. Le second partage de la Pologne, et la campagne de 1794 contre les Turcs, ont ensuite fait connaître quelles étaient les vues de cette femme aussi ambitieuse que déloyale.

En attendant, cette puissance venait de signer un traité de paix avec la Suède, et elle excitait Gustave contre la révolution. Ce prince s'était en effet déclaré le chef de la croisade contre la liberté des Français; et déjà les émigrés annonçaient qu'il marcherait à leur tête pour rétablir le roi de France sur son trône.

Ainsi, tous les gouvernements monarchiques devaient être regardés comme hostiles à la révolution. Le Danemarck seul continuait à observer la plus franche et la plus sage neutralité; il ne voulait nullement se mêler de nos querelles intestines, et comprenait trop bien ses intérêts com-

merciaux pour imiter les extravagances de son voisin, le roi de Suède.

Au milieu de l'agitation de tous les rois, les gouvernements républicains se montraient calmes, mais indifférents. Les rapports de la France révolutionnaire avec Venise étaient restés sur le même pied qu'avant la révolution. Gênes avait trop à perdre dans une rupture avec la France, pour se laisser entraîner par l'Autriche et le roi de Sardaigne. La Suisse avait sagement résisté à la fougue de quelques cantons, et aux sollicitations du comte d'Artois. Les intentions des États-Unis d'Amérique ne pouvaient être douteuses.

Enfin, le corps germanique proprement dit, et dégagé de l'influence de quelques petits princes, était intéressé à ce que la France eût une constitution raisonnable, et paraissait déterminé à garder une exacte neutralité.

Mais rien ne pouvait balancer le poids que la Prusse, l'Autriche, l'Espagne et l'Angleterre semblaient prêtes à mettre dans la balance où allaient se peser les destinées de la France.

Au milieu de ces dispositions malveillantes des principales puissances de l'Europe, on remarquait celles des princes français et des émigrés, dont les préparatifs, aussi bien que le langage, ne laissaient aucun doute sur l'approche d'une attaque. Les deux frères du roi, le prince de Condé, les ducs de Bourbon et d'Enghien venaient de publier une protestation contre l'acceptation que Louis XVI avait faite de l'acte constitutionnel. Ils assuraient que cette acceptation avait été forcée, et que, fût-elle volontaire, le roi n'avait pu consentir au renversement de l'ancien ordre de choses. Par conséquent, au lieu de cesser leurs préparatifs hostiles, les émigrés avaient redoublé d'activité : ils remplissaient des magasins, passaient des marchés pour les fournitures, achetaient des chevaux et organisaient des corps.

Mais ce n'était pas tout de former des cadres, il fallait les remplir : ils firent, à cet effet, un appel général à tous les mécontents, à tous les ennemis de la révolution.

« Les chefs de l'émigration, dit le marquis de Ferrières, avaient conçu l'idée la plus folle; ils s'étaient imaginés qu'en faisant sortir du royaume toute la noblesse, ils pourraient, à l'aide de cette noblesse, et avec le secours des puissances étrangères, rentrer les armes à la main, rétablir l'ancien ordre de choses, et recouvrer les droits et les avantages que leur enlevait la nouvelle constitution. On déclara donc aux nobles qu'il fallait émigrer et se rassembler sur les frontières, et on menaça de tout le courroux de la noblesse ceux qui s'obstineraient à rester : en même temps on insinuait aux bourgeois que l'émigration était un moyen assuré d'acquérir la noblesse. »

Ces menaces pour les uns et ces promesses pour les autres obtenaient l'effet que les chefs de l'émigration s'étaient promis. Les nobles quittaient en foule leurs châteaux, croyant ne faire qu'un voyage de plaisir de quelques semaines ; quelques bourgeois, imbéciles admirateurs des titres, couraient aussi au delà du Rhin pour s'associer à la gloire des nobles émigrés ; ils s'y trouvèrent réduits à supporter leur mauvaise fortune, leur hauteur et leurs mépris.

L'émigration était presque générale parmi les officiers de toutes armes : à cette époque, près de quatre mille avaient déserté leurs corps ou leurs postes pour se rendre au delà du Rhin ; quelques-uns même avaient emporté la caisse de leur régiment.

Cette immense émigration couvrait toutes les routes, remplissait toutes les auberges, et donnait les plus vives inquiétudes aux habitants des départements limitrophes. Elle fut solennellement dénoncée dans les séances des 15 et 16 octobre.

L'assemblée remit au 30 octobre la discussion de la grande affaire de l'émigration : tout annonçait que ces débats seraient vifs. Ainsi cette assemblée allait offrir quelques-unes de ces séances dramatiques si souvent reproduites dans le cours de la session de la constituante. Deux questions du plus haut intérêt allaient s'y agiter ; les passions et les talents devaient s'y montrer à découvert : les ministres, le roi lui-même, allaient se trouver obligés de laisser connaître les sentiments qui les animaient : il fallait se déclarer ouvertement les protecteurs des émigrés et des prêtres réfractaires, ou bien seconder les vues de l'assemblée nationale, disposée à sévir contre ces deux classes de contre-révolutionnaires, également funestes à la consolidation du nouveau système de gouvernement.

Pendant que la lutte se préparait pour les nouveaux députés, de grands changements s'opéraient dans le personnel des fonctionnaires civils et militaires que la ville de Paris avait placés aux postes les plus élevés dès le commencement de la révolution.

Le général La Fayette avait remis, conformément à la loi du 23 septembre 1791, le commandement supérieur de la garde nationale parisienne à l'un des chefs de division de cette milice citoyenne, à qui cette même loi le confiait pour un mois. Chacun de ces douze chefs de division devait commander les autres successivement, et de mois en mois. Toutes les compagnies des soixante bataillons de l'armée parisienne avaient voulu donner à leur ancien général un gage de leur dévouement,

et lui avaient décerné une épée à garde d'or, sur laquelle on lisait cette inscription : *A La Fayette, l'armée parisienne, l'an troisième de la liberté.* D'un autre côté, la municipalité de Paris arrêta qu'elle ferait l'acquisition de la statue de l'immortel Washington, sculptée par Houdon, laquelle statue serait donnée au général La Fayette, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à ce que l'on était convenu d'appeler l'ordre public.

Bailly, l'infatigable président de la municipalité, ce fidèle ami et collègue de La Fayette, venait aussi de déposer son écharpe de maire.

Mais ces deux hommes célèbres dans la révolution étaient devenus odieux aux jacobins, depuis la funeste expédition du Champ-de-Mars : aussi le peuple regretta-t-il peu la retraite de La Fayette, et s'agita beaucoup pour empêcher son élection à la place de maire, qui, n'étant pas supprimée par la constitution, devait être remplie au choix des électeurs. La Fayette fut néanmoins porté par les constitutionnels. Les jacobins et les girondins désiraient Pétion : les voix des électeurs se partageaient entre ces deux candidats ; mais la cour, dit un historien, fut effrayée à l'idée d'un *maire du palais*, et employa tous les moyens pour écarter l'ex-commandant général de l'armée parisienne. Bertrand de Molleville assure même qu'elle dépensa beaucoup d'argent pour faire pencher la balance en faveur de Pétion, quoiqu'elle n'ignorât pas que cet ex-constituant professait des principes républicains. La cour regardait Pétion comme un homme qu'elle pouvait gagner.

Quoi qu'il en soit, Pétion obtint six mille sept cent huit suffrages, sur dix mille six cent trente-deux votants, et il fut proclamé maire de Paris. Il montra dans ces fonctions que son esprit était aussi éclairé que son patriotisme était pur. Pétion servit constamment son parti, qui était celui des girondins, et désappointa ainsi la cour et le ministère.

De ce moment les girondins acquirent une influence qui fut toujours en augmentant, jusqu'au moment de la seconde retraite du ministre Roland.

CHAPITRE II.

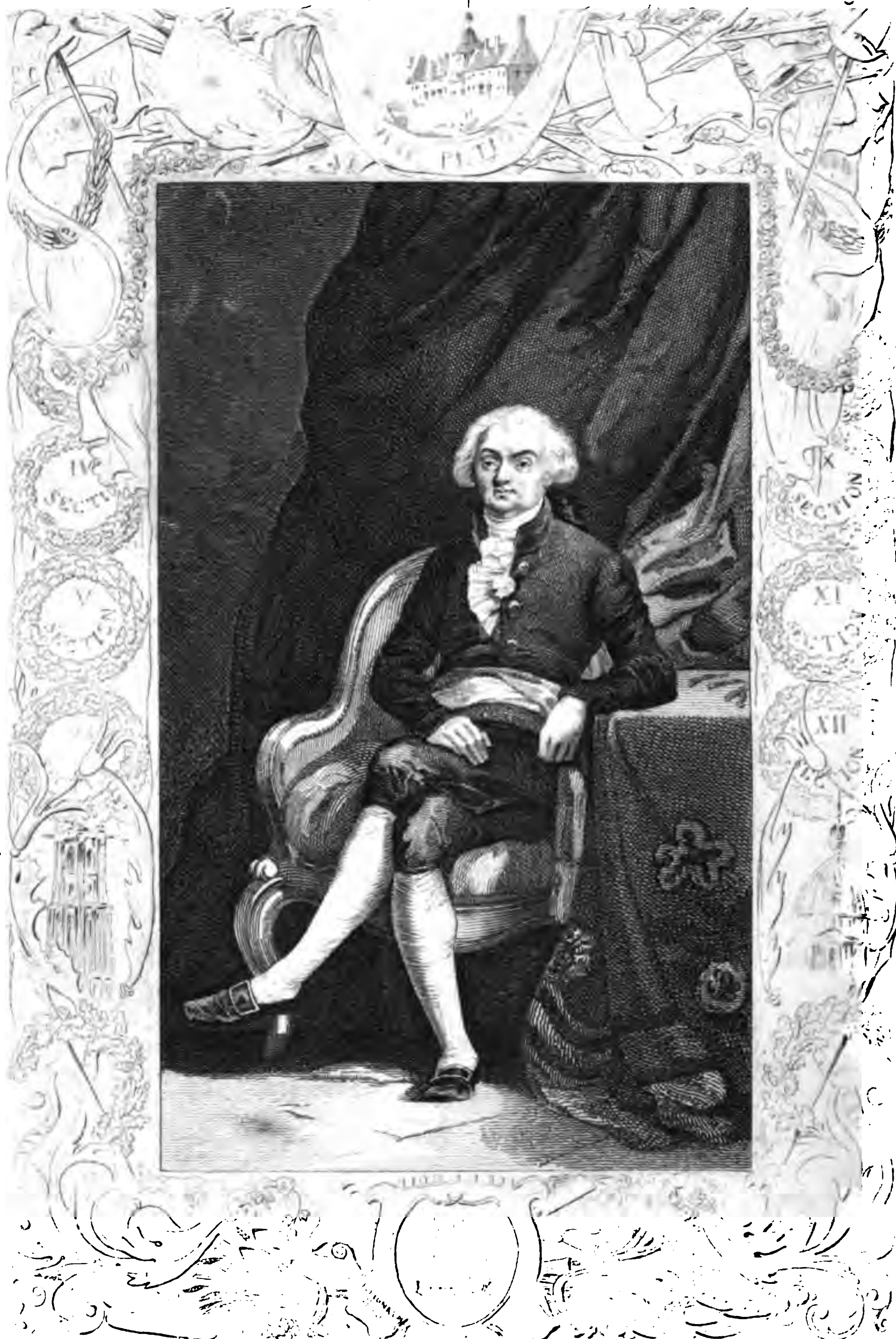
Projet de loi contre l'émigration. — Vifs débats qu'il fait naître. — Décret à ce sujet. — Décret contre les prêtres séditieux. — Le roi met le VETO sur ces deux grands décrets. — Pétition populaire contre le VETO. — Changement dans le ministère. — Audace de l'émigration. — Désordres causés par les prêtres réfractaires.

Une loi contre les émigrés avait paru à l'assemblée constituante fort difficile à faire, et cette assemblée en avait abandonné l'idée, parce qu'il lui fut démontré l'impossibilité de signaler le Français émigré avec des intentions hostiles, et de le séparer du simple voyageur, ou de celui que la contrainte et la violence avaient forcé d'abandonner la terre natale. Mais l'assemblée législative trouvait les circonstances beaucoup plus graves qu'elles ne l'étaient lorsque la constituante renonça à toute loi répressive du délit d'émigration ; elle sentait qu'il n'était plus possible de considérer le rassemblement sur la frontière d'un grand nombre de Français armés contre la France comme un exercice du droit naturel et des autres droits garantis par la constitution. Elle n'ignorait pas que les émigrés se préparaient à bouleverser leur pays ; qu'ils écrivaient à leurs amis de l'intérieur : *remuez, et nous entrerons ;* et que ceux-ci, n'osant prendre l'initiative, leur répondaient : *entrez, et nous remuerons* ; et qu'il était à craindre que les contre-révolutionnaires de l'intérieur et de l'extérieur ne finissent par combiner leurs attaques. En conséquence, elle avait accueilli les motions contre les émigrés, faites dans les séances des 15 et 16 octobre, et avait renvoyé au 21 la discussion des moyens répressifs devenus indispensables.

Ce jour-là, Lequinio ouvrit cette discussion par un discours dans lequel il s'éleva contre toute loi répressive de l'action d'émigrer. Lemontey parla dans le même sens : selon lui, une loi contre les émigrés était inexécutable, dangereuse, impolitique, et surtout inutile, parce que l'effet d'une loi contraire au droit naturel est d'inviter à la violer. « Qu'avez-vous, au surplus, à regretter dans les émigrés, disait Lemontey ? leurs richesses ? ils les employaient à fomenter des troubles ; leurs personnes ? mais il vaut mieux les avoir pour ennemis déclarés que pour citoyens turbulents ou serviteurs perfides : leur fuite n'est à nos yeux qu'une *transpiration naturelle de la terre de la liberté.* »

Malgré l'idée de Lemontey, Crestin demanda des mesures répressives, dont il fit sentir la nécessité. Mais plusieurs membres réclamèrent la question préalable. La majorité semblait incliner vers cette proposition, lorsque Brissot prit la parole. Suivant cet orateur, les lois rendues contre les émigrants n'avaient été insuffisantes jusqu'alors que parce qu'on avait mis de la partialité dans l'application de ces lois. « Sans doute, dit-il, il faut poursuivre et punir les fonctionnaires publics qui, au mépris de leurs serments, abandonnent leurs postes et trahissent leurs devoirs ; mais il faut aussi poursuivre et punir les grands coupables qui ont établi dans le Brabant et dans quelques petits états allemands un foyer actif de contre-révolution. »

Brissot établissait trois classes d'émigrants : les principaux chefs, à la tête desquels il mettait



PÉTION, MAIRE DE PARIS.

les deux frères du roi ; les fonctionnaires publics, et les simples citoyens qui abandonnaient leur patrie sans s'armer contre elle. « Vous devez, continuait l'orateur, haine et châtiment aux deux premières classes; vous devez de la pitié et de l'indulgence à la dernière. Si vous voulez arrêter les émigrations, ce n'est pas sur cette dernière classe que doivent se diriger vos coups ; ce n'est pas même sur la seconde que doivent tomber les plus violents, c'est sur la première..... En vain vous ferez des lois contre les émigrations, contre les officiers qui désertent leur poste ; s'il existe toujours au dehors un foyer actif de contre-révolution, si l'on voit à sa tête des princes français, si l'on vous voit user à leur égard de complaisance, de ménagements, de palliatifs, on croira que vous redoutez leurs complots ; on croira qu'ils ont un parti considérable, et les mécontents, se berçant de vaines espérances, iront toujours se ranger sous leurs drapeaux.

« Pour résumer mes idées sur cet article, ajoutait Brissot, je voudrais donc qu'on fixât un délai dans lequel les princes français, leurs adhérents et tous les fonctionnaires publics seraient tenus de rentrer dans le royaume et de se soumettre à la constitution. Je voudrais que, ce délai passé, les princes et autres fonctionnaires publics fussent poursuivis criminellement comme ennemis de la patrie; que tous leurs biens et revenus fussent confisqués; que les premiers fussent déchus de leurs droits éventuels au trône... Relativement aux simples citoyens émigrants qui ne prendraient pas part à la révolte, je voudrais qu'on attendît du temps leur retour à la patrie. »

Brissot, dont le discours avait été souvent couvert d'applaudissements, finissait par une violente dénonciation contre les puissances étrangères, qu'il présentait comme les ennemis irréconciliables de la révolution.

Quelques orateurs réfutèrent faiblement le discours du chef de la Gironde : Ramond demanda l'ajournement, qui fut rejeté.

Plus adroit que ses collègues de la même opinion, Mathieu Dumas combattit les propositions de Brissot, d'abord sur le terrain constitutionnel : puis il se servit des arguments de Mirabeau, et finit par tourner en ridicule les grands moyens que la peur donnait aux émigrés.

« Jetez les yeux, dit-il, sur la bizarre composition de cette première troupe d'aventuriers, grossie depuis par des insensés. Voyez leurs chefs, cherchant vainement à donner quelque substance aux rêves de l'orgueil, et quelque éclat à leur chimère ; annonçant chaque jour de grandes entreprises pour le lendemain...

» Voyez les soldats de cette croisade, disséminés sur une étendue immense, dans des villes où le spectacle de leur dépit et de leur misère accélère plus qu'on ne pense le développement de l'esprit de liberté, et prépare un juste salaire aux hôtes imprudents qui leur ont offert un asile ?

» Si je calcule leurs moyens propres, je ne trouve pas une troupe de cinq cents hommes rassemblés : point d'armes, point de munitions de guerre, point d'ensemble ; l'horrible jalousie semant entre eux ses poisons. Voilà l'état de cette formidable armée, dont une partie déplore son sort, et, s'immolant au plus cruel des préjugés, goûte les fruits amers de l'inégalité, et trouve sa ruine dans les principes mêmes qu'elle voudrait faire triompher ! »

A ce tableau de la faiblesse des émigrés, Mathieu Dumas oppose celui de la stabilité de la constitution et des forces de la nation française. Il déclare que les mesures à prendre ne doivent atteindre que les militaires et les fonctionnaires publics qui abandonnent leur poste.

Le discours de Mathieu Dumas neutralisa l'effet de celui de Brissot. Condorcet demanda l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que l'assemblée eût reçu des renseignements sur la situation extérieure des frontières ; ce qui eut lieu.

Mais, dès le 25, les débats recommencèrent. Condorcet parut à la tribune, et débuta par établir que, si le droit naturel permet à chaque homme de choisir sa patrie, toute nation, à son tour, a le droit de priver celui qui abandonne son sein des bénéfices de la société. Comme Brissot, il divisa les émigrés en trois classes : ceux qui ne sortent de leur pays que pour des motifs légitimes ; ceux qui fuient leur patrie parce que la nouvelle constitution blesse leurs intérêts ou leur vanité ; ceux sortis de France avec le désir d'y revenir pour renverser la constitution. Les deux premières classes étaient, selon cet orateur, plus malheureuses que coupables ; la troisième devait être punie par tous les moyens que la constitution pouvait déployer. Condorcet proposa de demander à tous les émigrés de prêter le serment civique, et de promettre qu'ils n'attaqueraient jamais la France à main armée : « S'ils refusent ce serment, dit-il, la France aura alors le droit de les traiter comme rebelles. »

Vergniaux succède à Condorcet; et la nouvelle assemblée, fière de voir se renouveler à la tribune des orateurs qui ne le cèdent pas en talent à ceux de la constituante, leur prête à chacun une attention soutenue.

« Est-il des circonstances, dit Vergniaux, dans lesquelles les droits naturels de l'homme puissent permettre à une nation de prendre une mesure quelconque relative aux émigrations?

» La nation française se trouve-t-elle dans ces circonstances?

» Si elle s'y trouve, quelles mesures lui convient-il de prendre? »

Vergniaux examine la première question, et soutient que le droit d'émigration est soumis, dans l'ordre social, à de certaines restrictions. « Je ne veux pas dire, poursuit ce jeune orateur, que l'homme qui a gémi sous le despotisme affreux de l'inquisition espagnole ne puisse bien aller sous un climat plus heureux, chercher l'air de la liberté; que l'homme à qui les lois d'une association politique déplaisent ne puisse bien aller s'incorporer dans une autre association, où il se flattera de mieux remplir les vœux de son cœur. Je n'entends pas même que l'homme qui a vécu dans une société où il a constamment reçu protection et assistance ne conserve aussi la faculté physique de l'abandonner au moment où elle croit avoir besoin de lui, et qu'elle puisse employer la force pour le retenir : mais j'entends que la faculté physique qu'il exercerait alors est précisément la même que celle dont jouit l'impie qui se déshonore par un parjure, ou le débiteur ingrat qui s'acquitte envers ses créanciers par une fuite banqueroutière; j'entends que, par sa trahison, il a rompu le pacte social; que la société à laquelle il est infidèle ne doit plus aucune protection ni à lui ni à sa propriété; j'entends enfin que, le remords dans le cœur et la honte sur le front, il devienne à jamais le rebut de tous les peuples!...

» Supposons que les émigrants ne quittent pas seulement leur patrie parce que son gouvernement ne les rend pas heureux, ou parce qu'ils ne veulent supporter pour elle aucune fatigue ni courir aucun hasard; supposons que la haine et la fureur les bannissent de son sein, qu'ils forment autour d'elle une ceinture de conspirateurs, qu'ils s'agitent et se tourmentent pour lui susciter des ennemis, qu'ils excitent ses soldats à la désertion, qu'ils soufflent parmi ses enfants le feu de la discorde, qu'ils y répandent, par leurs manœuvres, l'esprit de vertige et de faction, et qu'enfin, le fer et la torche à la main, ils élèvent au ciel indigné des vœux criminels pour hâter le jour où ils pourront la couvrir de cendres et de ruines... Je le demande à ces ardents défenseurs des droits de l'homme et de la liberté indéfinie des émigrations, croient-ils qu'il soit de la justice que la patrie attende dans une torpeur funeste les coups qu'on lui prépare? Croient-ils qu'elle blessera les droits de l'homme en prenant les précautions qui pourront faire avorter les complots formés contre elle? Pensent-ils qu'elle ne puisse pas traiter en ennemis ceux qui conjurent sa ruine, en rebelles les enfants ingrats qui aiguisent des poignards pour la déchirer? L'exercice des droits de l'homme ne serait-il permis qu'aux émigrants ou aux assassins? serait-il interdit aux citoyens vertueux restés fidèles à leur pays? L'attaque serait-elle licite aux premiers, et les autres doivent-ils attendre qu'on les égorge pour se mettre en état de défense?

» Oh! mais vous sortez de la question, dit-on vous parlez de rébellion, et il s'agit d'émigration... Je me garderai bien de mêler aux grands intérêts qui nous occupent une misérable querelle de mots. Que l'on appelle comme on voudra les traîtres dont je viens de parler; mais que l'on convienne que la patrie peut déployer contre eux une juste sévérité... mais que le crime, quelque nom qu'on lui donne, reçoive enfin le juste salaire qui lui est dû. »

Au milieu des applaudissements dont la première partie de son discours est couverte par l'assemblée, Vergniaux aborde la seconde question. il pense d'abord que les entreprises des émigrés ne doivent faire naître aucune crainte. « Non, s'écrie-t-il, ils ne sont pas redoutables ces factieux aussi ridicules qu'insolents, qui décorent leur rassemblement criminel du nom bizarre de *France extérieure!* Chaque jour leurs ressources s'épuisent... bientôt on verra ces superbes mendiants, qui n'ont pu s'acclimater à la terre de l'égalité, expier dans la honte et la misère les crimes de leur orgueil, et tourner des yeux trempés de larmes vers la patrie qu'ils ont abandonnée! Mais quand leur rage, plus forte que leur repentir, les précipiterait, les armes à la main, sur son territoire, s'ils n'ont pas de soutien chez les puissances étrangères, s'ils sont livrés à leurs propres forces, que serait leur entreprise, si ce n'est une pitoyable parodie de l'entreprise des Titans, hasardée par des pygmées en délire...

» Mais quelque rassuré que je sois sur les événements que nous cache l'avenir, ajoutait Vergniaud, je n'en sens pas moins la nécessité de nous faire un rempart de toutes les précautions qu'indique la prudence...

» Voyez-les s'agiter sur vos frontières, aspirer en Allemagne vos munitions de guerre; recruter dans votre sein des hommes, des chevaux; pomper, ou du moins faire enfouir, par les terreurs qu'ils répandent, votre numéraire! voyez-les correspondre dans l'intérieur du royaume avec des prêtres turbulents et avides qui partagent leur haine, et brûlent comme eux du désir de la vengeance!... Habiles à propager leurs criminelles espérances, ils encouragent les séditieux qui ont épousé leurs querelles, rallient par crainte à leur parti les hommes sans caractère, qui voient tou-

jours la justice du côté de la force, plongent les bons citoyens dans une incertitude pénible, et fatiguent sans cesse le crédit public par le mouvement de fluctuation qu'ils impriment à l'empire. »

Vergniaux résout affirmativement la seconde question. Quant à la troisième, il propose des mesures prises dans les lois et dans la constitution. Il demande que l'assemblée somme les princes français de rentrer en France, et invoque envers les militaires émigrés les lois portées par le Code pénal contre les déserteurs.

Le discours de Vergniaux, unanimement applaudi, paraît déterminer l'assemblée; elle ferme la discussion, et ajourne au surlendemain la lecture des divers projets qui lui ont été présentés.

Le 28 octobre, l'assemblée législative adopta la première partie de la proposition de Condorcet; et le 31, elle fut décrétée, d'après la nouvelle rédaction proposée par Gensonné, et ainsi conçue: « L'assemblée, etc., considérant que l'héritier » présomptif de la couronne est mineur, et que » Louis-Stanislas-Xavier, prince français, parent » majeur, premier appelé à la régence, est absent du royaume, décrète, en exécution de » l'art. 2 de la section III de la constitution française, que Louis-Stanislas-Xavier, prince français, est requis de rentrer dans le royaume » sous le délai de deux mois, à compter du jour » où la proclamation du corps législatif aura été » publiée à Paris, lieu ordinaire de ses séances; » que dans le cas où Louis-Stanislas-Xavier, prince » français, ne serait pas rentré à l'expiration du » délai ci-dessus fixé, il serait censé avoir abdiqué son droit à la régence, conformément à » l'article cité de la constitution. »

Il restait à délibérer sur la seconde partie du projet de Condorcet. Isnard trouva que la prestation d'un serment civique par les émigrés était une chimère: il demanda que l'on substituât à cette seconde partie le projet de Vergniaux, qui renfermait des mesures plus efficaces. L'assemblée, revenant sur sa délibération antérieure, écarta cette partie du projet de Condorcet, et renvoya celui de Vergniaux au comité de législation. Le 8 novembre, l'assemblée adopta enfin contre les émigrés les mesures répressives que Vergniaux avait proposées; elle décréta ce qui suit:

« L'assemblée nationale, considérant que la tranquillité publique et la sûreté du royaume lui commandent de prendre des mesures promptes et efficaces contre les Français, qui, malgré l'amnistie, ne cessent de tramer au dehors contre la constitution française, et qu'il est temps enfin de réprimer sévèrement ceux que l'indulgence n'a pu ramener aux devoirs et aux sentiments des citoyens libres, a déclaré qu'il y a urgence pour le présent décret, et, le décret d'urgence préalablement rendu, a décrété ce qui suit:

« Art. Ier. Les Français rassemblés au delà des frontières du royaume sont, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la patrie.

» II. Si au premier janvier prochain ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration; ils seront poursuivis comme tels, et punis de mort.

» III. Quant aux princes français et aux fonctionnaires publics, civils et militaires, qui l'étaient à l'époque de leur sortie du royaume, leur absence, à l'époque ci-dessus citée du premier janvier 1792, les constituera coupables du même crime de conjuration contre la patrie, et ils seront punis de la peine portée dans le précédent article.

» IV. Dans les quinze premiers jours du même mois, la haute cour nationale sera convoquée, s'il y a lieu.

» V. Les revenus des conjurés condamnés par contumace seront, pendant leur vie, perçus au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes, enfants et créanciers légitimes.

» VI. Dès à présent, tous les revenus des princes français absents du royaume seront séquestrés; nul paiement de traitement, pension ou revenu quelconque, ne pourra être fait directement ou indirectement auxdits princes, leurs mandataires ou délégués, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décrété par l'assemblée nationale, sous peine de responsabilité et de deux années de fers contre les ordonnateurs et payeurs.

» Aucun paiement de leur traitement et pensions ne pourra pareillement, et sous les peines ci-dessus portées, être fait aux fonctionnaires publics civils et militaires, et pensionnaires de l'état émigrés, sans préjudice de l'exécution du décret du 4 janvier 1790.

» VII. Toutes les diligences nécessaires pour la perception et le séquestre, décrétés par les deux articles précédents, seront faites à la requête des procureurs-généraux-syndics du département, sur la poursuite des procureurs-syndics de chaque district où seront lesdits revenus; et les deniers en provenant seront versés dans les caisses des receveurs de district, qui en demeureront comptables.

» Les procureurs-généraux-syndics feront parvenir tous les mois au ministre de l'interieur, qui en rendra compte aussi chaque mois à l'assemblée nationale, l'état des diligences qui auront été faites pour l'exécution de l'article ci-dessus.

» VIII. Tous fonctionnaires publics absents du royaume sans cause légitime, avant l'amnistie prononcée par la loi du 15 septembre 1791, seront déchus pour toujours de leur place et de leur

traitement, sans déroger au décret du 16 décembre 1790.

» IX. Tous fonctionnaires publics absents du royaume sans causes légitimes, depuis l'amnistie, seront déchus pour toujours de leur place et de leur traitement, en outre des droits de citoyen actif.

» X. Aucun fonctionnaire public ne pourra sortir du royaume, sans un congé du ministre dans le département duquel il sera, sous les peines portées par l'article ci-dessus. Les ministres seront tenus de donner tous les mois, à l'assemblée nationale, la liste des congés qu'ils auront délivrés.

» Et quant aux officiers-généraux, officiers, sous-officiers et soldats, soit de ligne, soit de garde nationale en garnison sur les frontières, ils ne pourront les dépasser, même momentanément, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans encourir la peine portée par le précédent article.

» XI. Tout officier militaire, de quelque grade qu'il soit, qui abandonnera ses fonctions sans congé ou démission acceptée, sera réputé coupable de désertion, et puni comme le soldat déserteur.

» XII. Conformément à la loi du 29 octobre 1790, il sera formé une cour martiale dans chaque division militaire, pour juger les délits militaires commis depuis l'amnistie; les accusateurs publics poursuivront comme coupables de vol les personnes qui ont enlevé des effets ou des deniers appartenant aux régiments français. Le ministre sera tenu d'envoyer aux cours martiales la liste des officiers qui, depuis l'amnistie, ont quitté leurs drapeaux, sans avoir obtenu une permission ou congé préalable.

» XIII. Tout Français qui, hors du royaume, embauchera et enrôlera des individus, pour qu'ils se rendent aux rassemblements énoncés dans les articles I et II du présent décret, sera puni de mort, conformément à la loi du 6 octobre 1790. La même peine aura lieu contre toute personne qui commettra le même crime en France.

» XIV. L'assemblée nationale charge son comité diplomatique de lui proposer les mesures que le roi sera prié de prendre, au nom de la nation, à l'égard des puissances étrangères limitrophes, qui souffrent sur leur territoire des rassemblements de Français fugitifs.

» XV. L'assemblée nationale déroge expressément aux lois contraires au présent décret.

» XVI. Le présent décret sera porté dans le jour à la sanction du roi. »

Aussitôt après avoir décrété cette grande mesure, l'assemblée s'occupa des prêtres séditieux. Le rapport sur cette affaire fut fait le 15 novembre, par François de Neufchâteau, au nom des quatre sections du comité de législation. La discussion sur le projet de décret proposé eut lieu sur-le-champ : elle fut orageuse, car les prêtres turbulents avaient eux aussi des défenseurs dans l'assemblée; mais toutes les oppositions des consciences timorées ou acquises à la cour n'empêchèrent pas que la majorité n'adoptât le décret suivant, dont le préambule justifie d'avance la rigueur nécessaire.

« L'assemblée nationale, considérant que le ministre d'un culte, en refusant de reconnaître l'acte constitutionnel qui l'autorise à professer ses opinions religieuses, sans lui imposer d'autres obligations que le respect pour l'ordre établi par la loi et pour la sûreté publique, annoncerait par ce refus-là même, ou que ses opinions sont contraires à l'ordre et à la sûreté, ou que son intention n'est pas de les respecter;

» Qu'en ne voulant pas reconnaître la loi, il abdiquerait volontairement les avantages que cette loi seule peut lui garantir;

» Que la religion n'est qu'un prétexte dont abusent les ennemis de la constitution, et un instrument dont ils osent se servir pour troubler la terre au nom du ciel;

» Que leurs délits mystérieux échappent aisément aux mesures ordinaires, qui n'ont pas de prise sur les cérémonies clandestines dans lesquelles leurs trames sont enveloppées, et par lesquelles ils exercent sur les consciences un empire insensible;

» Qu'il est temps enfin de percer les ténèbres, afin qu'on puisse discerner le citoyen paisible et de bonne foi, du prêtre turbulent, machinateur, qui regrette les anciens abus, et ne peut pardonner à la révolution de les avoir détruits;

» Que l'obligation même d'assurer la liberté des opinions religieuses, garanties par l'acte constitutionnel, exige impérieusement que le corps législatif prenne de grandes mesures politiques pour réprimer les factieux qui couvrent leurs complots d'un voile sacré;

» Qu'il faut à cet égard fixer précisément le sens et l'exécution des lois antérieures, ou, si elles sont insuffisantes, en préparer de nouvelles;

» Qu'enfin c'est surtout aux progrès de la saine raison et à l'opinion publique bien dirigée, qu'il est réservé d'assurer le triomphe de la loi, d'ouvrir les yeux des bons habitants des campagnes sur les perfidies intéressées de ceux qui veulent leur faire accroire que les législateurs constituants ont touché à la religion de leurs pères, et de prévenir, pour l'honneur des Français, dans ce siècle de lumières, le renouvellement des scènes horribles dont la superstition n'a méchamment que

trop souillé l'histoire, dans les siècles où l'ignorance des peuples était le ressort des gouvernements, etc. »

L'assemblée nationale, ayant décrété préalablement l'urgence, porta définitivement le décret dont voici les principales dispositions :

« Art. Ier. Dans la huitaine, à compter de la publication du présent décret, tous les ecclésiastiques, autres que ceux qui se sont conformés au décret du 27 octobre dernier, seront tenus de se présenter devant la municipalité du lieu de leur domicile, d'y prêter le serment civique dans les termes de l'article V, titre II de la constitution, et de signer le procès-verbal qui en sera dressé sans frais.

» III. Ceux des ministres du culte catholique qui ont donné l'exemple de la soumission aux lois et de l'attachement à leur patrie en prêtant le serment de fidélité prescrit par le décret du 27 novembre, et qui ne l'ont pas rétracté, sont dispensés de toute formalité nouvelle. Ils sont invariablement maintenus dans tous les droits qui leur avaient été attribués par les précédents décrets.

» IV. Quant aux autres ecclésiastiques, aucun d'eux ne pourra désormais toucher, ni former, ni obtenir de pension ou traitement sur le trésor public qu'en représentant la preuve de la prestation du serment civique, conformément à l'article Ier ci-dessus.

» V. Outre la déchéance de tout traitement et pension, les ecclésiastiques qui auront refusé de prêter le serment civique, ou qui se rétracteront après l'avoir prêté, seront, par ce refus même ou par cette rétractation, réputés suspects de révolte contre la loi, et de mauvaises intentions contre la patrie, et comme tels plus particulièrement soumis et recommandés à la surveillance de toutes les autorités constituées.

» VI. En conséquence, tout ecclésiastique ayant refusé de prêter le serment, ou l'ayant rétracté après l'avoir prêté, qui se trouvera dans une commune où il surviendra des troubles, dont les opinions religieuses seront la cause ou le prétexte, pourra être éloigné provisoirement des lieux où les troubles seront survenus, en vertu d'un arrêté du directoire du département, sur l'avis de celui du district, sans préjudice de la dénonciation aux tribunaux, suivant la gravité des circonstances.

» VII. En cas de désobéissance à l'arrêté du directoire de département, les contrevenants seront poursuivis dans les tribunaux, et punis d'une détention, dont le terme ne pourra être de plus d'une année, dans le chef-lieu du département.

» VIII. Tout ecclésiastique qui sera convaincu d'avoir troublé l'ordre public par ses discours, ses actions ou ses écrits, sera puni de deux années de détention.

» X. Le directoire du département fera dresser deux listes : la première, contenant les noms et demeures des *ministres du culte catholique* sermentés, avec la note de ceux qui seront sans emploi et qui voudront se rendre utiles ; la seconde, comprenant les noms et demeures de ceux qui auront refusé de prêter le serment civique, avec les plaintes et les procès-verbaux qui auront été dressés contre eux. Ces deux listes seront arrêtées incessamment..... »

Tout le reste de ce décret était purement réglementaire et dans l'esprit de ce qui précède.

Il faut cependant en excepter le XVIe et dernier article, ainsi conçu :

« XVI. Comme il importe surtout d'éclairer le peuple sur les piéges qu'on ne cesse de lui tendre à ce sujet, l'assemblée nationale exhorte tous les bons esprits à renouveler leurs efforts et à multiplier leurs instructions contre le fanatisme ; elle déclare qu'elle regardera comme un bienfait public les bons ouvrages à la portée des citoyens des campagnes, qui lui seront adressés sur cette matière importante ; et, d'après le rapport qui en sera fait, elle fera imprimer et distribuer ces ouvrages aux frais de l'état, et récompensera leurs auteurs. »

Les mesures prises contre les prêtres perturbateurs, ainsi que celles adoptées contre les émigrés, étaient des précautions qui pouvaient paraître excessives ; mais pouvait-on blâmer l'assemblée, dans les circonstances où la France se trouvait, de s'entourer de ces précautions salutaires? Si elle voulait conserver tout ce qui avait été fait depuis le commencement de la révolution, ne devait-elle pas adopter tous les moyens que la prudence lui indiquait pour paralyser les manœuvres des émigrés et des prêtres réfractaires? Fallait-il attendre, pour ne punir que des faits, que l'attaque dont la France était menacée extérieurement et intérieurement, par les émigrés et les prêtres, eût mis l'empire au bord du précipice? Ces mesures tenaient au désir de se conserver, et, sous ce rapport, on ne pouvait blâmer l'assemblée de les avoir prises.

Mais le roi et la plupart de ses ministres ne pensaient pas comme la majorité de l'assemblée, et ils résolurent d'arrêter les effets de ces deux grands décrets, en y apposant le *veto* royal. Toutefois Louis XVI, afin de satisfaire l'assemblée et l'opinion publique sur un des points qui occupaient les esprits, commença par approuver le décret qui ordonnait à Monsieur de rentrer, sous peine de perdre son droit à la régence.

Louis XVI était très-scrupuleux en matière de

religion ; il se reprochait d'avoir sanctionné le décret de l'assemblée constituante sur les prêtres, quelque modéré qu'il fût, et déclara qu'on lui ôterait plutôt la vie que de l'obliger à sanctionner les nouvelles mesures décrétées contre les prêtres réfractaires. Il fut affermi dans cette résolution par les conseils de quelques constituants et de la plupart de ses ministres. Cependant ces mêmes conseillers étaient d'avis que le roi, en même temps qu'il apposait son *veto* sur ce décret, devait s'entourer lui-même de prêtres non suspects. Louis XVI fut inflexible sur ce point, et répondit que, puisque la liberté des cultes était décrétée, elle devait exister pour lui comme pour ses sujets, et qu'il devait avoir la faculté de s'entourer des prêtres qui lui convenaient le mieux. Le roi constitutionnel des Français avait sans doute raison sur le point de droit; mais en politique, il avait grand tort d'en agir ainsi; car le peuple juge toujours les rois d'après les ministres et les conseillers dont ils s'entourent; et, en voyant Louis XVI donner sa confiance à des contre-révolutionnaires, il pouvait et devait douter de la sincérité des sentiments contenus dans ses discours.

Quoique fortement décidé à apposer son *veto* sur les deux décrets, le roi voulait néanmoins différer de faire connaître sa résolution à l'assemblée : il se flattait qu'il se présenterait quelque circonstance où il pourrait le faire sans exciter de vives réclamations; et si ces circonstances n'étaient pas assez promptement amenées par les événements, les ministres devaient les faire naître de quelque manière que ce fût. Pour le moment, ils se bornèrent à annoncer à l'assemblée que le roi approuvait le décret relatif à son frère ; mais qu'*il examinerait* celui sur les émigrés et celui sur les troubles religieux. Malgré ces précautions, le ministre laissa l'assemblée dans une grande irritation.

Le lendemain, le roi fit publier les lettres qu'il écrivait à chacun de ses frères pour les inviter à rentrer dans le royaume : « Votre absence, disait Louis, est un prétexte pour tous les malveillants, une sorte d'excuse pour tous les Français trompés, qui croient me servir en tenant la France entière dans une inquiétude et une agitation qui font le tourment de ma vie. Croyez-moi, mon frère, repoussez les doutes qu'on voudrait vous donner sur ma liberté : je vais vous prouver par un acte bien solennel (c'était ce *veto* qu'il venait d'apposer sur le décret porté contre les émigrés), que je puis agir librement. Votre véritable place est auprès de moi... »

A ces lettres personnelles le roi ajouta la publication d'une proclamation qu'il adressait aux émigrés collectivement, et dans laquelle il exprimait l'indignation que lui inspirait leur obstination, leur mauvaise foi, et l'esprit de révolte qu'ils manifestaient. « Votre roi espère, portait cette proclamation, que ses instances auront auprès de vous le succès qu'il a droit d'en attendre. Mais s'il était possible qu'elles fussent vaines, sachez qu'il n'est aucune réquisition qu'il n'adresse aux puissances; qu'il n'est aucune loi juste, mais vigoureuse, qu'il ne soit résolu d'adopter plutôt que de vous voir sacrifier plus longtemps à une coupable obstination le bonheur de vos concitoyens, le vôtre et la tranquillité de votre pays. »

Ni ces lettres, ni la proclamation ne produisirent aucun des effets qu'on en attendait : les émigrés connaissaient très-bien les intentions secrètes de la cour ; aussi persistèrent-ils à dire que Louis XVI n'était pas libre, et continuèrent-ils à désobéir formellement à ses ordres. Le côté gauche de l'assemblée, prévoyant ce résultat négatif, dénonça les mesures que le roi avait substituées aux décrets comme une grave infraction aux principes constitutionnels.

L'irritation du côté gauche de l'assemblée et du peuple s'accrut encore lorsqu'on vit le directoire du département de la Seine, composé d'anciens constituants, chercher à s'immiscer entre l'assemblée et le roi en contrôlant les actes législatifs, et en déclarant, dans une pétition solennelle, que le corps législatif avait porté contre les prêtres perturbateurs une loi que les directoires des départements ne pourraient ni ne voudraient exécuter.

Les raisons que le directoire donnait dans cette pétition ne pouvaient persuader l'assemblée qu'on devait permettre à des prêtres obstinés de se livrer à des manœuvres coupables, pour exciter, d'accord avec les émigrés, le trouble et la guerre civile. Si les lois constitutionnelles étaient contraires aux mesures arrêtées par l'assemblée législative, une autre loi plus puissante, celle du salut de l'état, n'exigeait-elle pas impérieusement la mise à exécution de ces mesures? Tous les patriotes le pensaient; aussi le directoire fut-il l'objet des attaques les plus violentes des journaux de ce parti et de ceux que les girondins rédigeaient.

La pétition du directoire du département de la Seine en provoqua même un grand nombre d'autres dans le sens opposé, qui arrivèrent à l'assemblée de toutes les parties de la France. A Paris, la plupart des sections s'agitèrent, et l'une d'elles fit entendre ce langage :

« Nous ne doutons pas, dit celle de la Halle-aux-Blés, que la France entière ne manifeste les mêmes sentiments que nous ; et si un funeste *veto* venait détruire nos espérances, Louis XVI ne

pourrait s'empêcher de voir dans cette démarche des citoyens français un ordre de sanctionner les décrets, puisque le *veto* est un appel au peuple, et qu'une fois que le peuple s'est expliqué, le roi ne doit plus être libre de refuser sa sanction. Nous ne donnerons pas aujourd'hui de suite à ces réflexions; nous garderons, sur le *veto*, le silence prudent et religieux que l'assemblée paraît s'être imposé elle-même. Le jour approche où l'on pourra peut-être agiter, à cette occasion, de grandes questions, et où, la constitution à la main, l'on pourra en agiter d'autres encore plus intéressantes, auxquelles a déjà donné naissance ou qui naîtront infailliblement de l'immense responsabilité dont le roi se charge gratuitement. »

Au ton de ces pétitions, aux expressions dont le peuple se servait en parlant du roi et de la reine, aux motions qui se succédaient tous les soirs dans les clubs des Jacobins et des Cordeliers, on ne pouvait plus douter que l'opposition du roi aux décrets de l'assemblée n'eût achevé de lui ravir ce qui lui restait de popularité.

Ce fut dans ces circonstances que le ministre de l'extérieur, Montmorin, et celui de la guerre, Duportail, se retirèrent des affaires publiques: le premier, craignant de ne pouvoir plus lutter contre les partis, s'était enfin décidé à quitter le ministère; le second, s'étant aperçu que l'activité et la surveillance qu'exigeaient ses fonctions étaient au-dessus de ses forces, se hâtait de gagner le port, avant que la tempête qu'il prévoyait n'éclatât. Le successeur de M. de La Luzerne, à la marine, M. de Fleurieu, ne s'était considéré lui-même que comme un ministre provisoire.

Il fallait donc recomposer entièrement le ministère, et Louis XVI, croyant l'occasion favorable pour balancer le fâcheux effet du *veto*, se décida facilement à composer son conseil d'hommes agréables au parti constitutionnel.

On laissa les sceaux à Duport-Dutertre.

Delessart qui, depuis quelque temps, était à la tête des affaires de l'intérieur et des finances, quitta ces deux départements réunis, et eut le portefeuille des affaires étrangères: Delessart passait pour un bon administrateur et même pour un financier habile; mais il ne tarda pas à prouver qu'il était peu propre à soutenir les droits et l'honneur de la nation contre le mauvais vouloir des puissances étrangères. Le ministère de l'intérieur fut donné à Cahier de Gerville, substitut du procureur de la commune de Paris: c'était un patriote éprouvé, de mœurs et de vertus antiques; aussi ce choix fut-il très-agréable à la commune de Paris et aux clubs. Les finances, que l'on sépara de nouveau des affaires de l'intérieur, furent confiées au premier commis de ce même département, Tarbé, dont on vantait la probité et les connaissances dans la partie des contributions publiques.

Le portefeuille de la guerre fut donné à Louis de Narbonne, jeune officier général, très-ambitieux, très-versé dans les intrigues des cours et des partis, et qui était fortement lié avec les constitutionnels.

Mais la marine fut conservée à Bertrand de Molleville, ancien intendant à Brest, qui, par ses moyens, aurait pu servir la chose publique, si son opposition aux réformes révolutionnaires eût été moins connue: on savait qu'il professait les opinions les plus aristocratiques, et c'était assez pour qu'il fût détesté des jacobins, et même des girondins.

Au total le nouveau ministère manifestait un progrès. Mais ni les choix du roi, ni la facilité avec laquelle il parut se prêter à toutes les mesures diplomatiques et militaires proposées par l'assemblée, ne purent balancer, aux yeux des girondins et des jacobins, le tort qu'il s'était fait par son refus de sanctionner les décrets. De ce moment, les girondins et le peuple se regardèrent comme étant en état d'hostilité envers le pouvoir exécutif. Les journaux, les sociétés populaires, la plupart des orateurs du côté gauche de l'assemblée se déchaînèrent contre ce refus: on disait que le droit de *veto* ne pouvait s'exercer que sur des objets généraux et sur des lois d'administration publique; que des lois de circonstance, des lois répressives du moment, et applicables seulement à quelques individus, étaient indépendantes de la volonté et du caprice du monarque; que les deux décrets sur lesquels le roi avait apposé son *veto* étaient moins une loi civile qu'une loi martiale, par conséquent qu'ils n'avaient pas besoin de sanction; qu'il n'y avait, dans la conjoncture délicate où l'on se trouvait, qu'un seul parti à prendre, c'était de convoquer les corps électoraux des quatre-vingt-trois départements, d'exposer, dans une adresse au peuple français, ce que l'assemblée législative venait de faire pour réprimer les prêtres factieux et les émigrés rebelles, et ce que faisait le pouvoir exécutif pour arrêter l'action de ces deux décrets; que la nation française prononcerait en souveraine, accorderait ou refuserait la sanction, et poserait les limites invariables des deux pouvoirs.

Pendant que ces idées germaient dans quelques-unes des têtes fortes de l'assemblée législative, les émigrés, que Louis XVI venait de conjurer si bénignement de rentrer en France, redoublaient d'activité dans leurs préparatifs, faisaient tous les jours de nouvelles menées

contre leur patrie, et ne cessaient d'insulter ceux des Français patriotes que leurs affaires appelaient au delà du Rhin. On savait que plusieurs corps étaient rassemblés dans l'évêché de Strasbourg, dans le territoire de l'électeur de Mayence, près de Worms, dans l'électorat de Trèves, et à Coblentz, où était le quartier-général de l'émigration; on savait enfin que les princes français avaient fait offrir, au général Wimphen, des sommes considérables pour qu'il leur livrât la place de Newbrisach.

D'un autre côté, les électeurs de Trèves et de Mayence, ainsi que la plupart des petits princes d'Allemagne, paraissaient se moquer de toutes les remontrances qui leur avaient été adressées par le cabinet des Tuileries : non-seulement ils continuaient d'accorder l'hospitalité aux Français révoltés contre leur patrie, mais encore ils les protégeaient ouvertement, et toléraient même qu'ils y recrutassent des troupes.

Enfin, la plupart des princes possessionnés en Alsace se refusaient à toute négociation sur les indemnités que la France leur offrait, et la diète de l'empire semblait menacer la France. Tout cela était connu du gouvernement et de la France entière : l'assemblée recevait journellement des frontières des rapports propres à lui faire regretter que ses décrets n'eussent pas été mis à exécution. Tous les soirs on lisait dans les sociétés populaires des lettres propres à irriter tous les patriotes, qui voyaient dans ce qui se passait sur le Rhin un outrage à la dignité nationale.

« Voilà cependant la conduite de nos princes et de tous les amis du roi! s'écriaient les jacobins; voilà ceux que l'assemblée nationale voulait ou faire rentrer ou faire punir; voilà ce que le décret des émigrants eût évité; voilà les maux que nous prépare le refus de sanction de Louis XVI! Ce ne serait encore rien, ajoutait-on, si lui-même était étranger à cette manœuvre... Des Français se rassemblent auprès de nos frontières; des princes sont à la tête de ces rassemblements; on recrute partout, même en France, pour les augmenter; la plupart des officiers de notre armée, quelques soldats même, sont allés se ranger sous le drapeau des traîtres; on exporte tout le numéraire de France; les chefs écrivent publiquement que c'est au nom du roi, et pour le roi qu'ils se liguent; on veut corrompre nos généraux; on veut se faire livrer des places; l'assemblée nationale prend des mesures pour faire cesser tous ces maux, et Louis XVI s'oppose à ces mesures! Il est donc coupable de trahison; il doit être déclaré conspirateur contre la patrie; et la constitution s'est expliquée sur le cas où un roi conspirerait contre l'état!... »

Ce malheureux *veto* apposé sur le décret contre les émigrés allait donc être la cause des plus graves événements; car de toutes parts on demandait que le roi fût responsable des entreprises que ses frères et les ex-nobles exécuteraient sur le territoire français.

Par une déplorable coïncidence, au moment où les émigrés faisaient ces démonstrations, les désordres de l'intérieur augmentaient tous les jours, et avaient presque tous pour cause les prêtres réfractaires; aussi ne manquait-on pas d'imputer ces troubles au roi, qui, disait-on, avait arrêté le bras national au moment où il se levait pour frapper ces deux classes d'ennemis de la liberté.

Ainsi s'amoncelait, sur la tête de Louis XVI, cette tempête qui devait éclater par le coup de tonnerre du 10 *août*; ainsi se formaient, des résistances du roi et des fautes de la cour, ces opinions démocratiques qui devaient bientôt ébranler à jamais la foi monarchique et briser le trône de France.

CHAPITRE III.

Mauvaises dispositions du peuple envers le roi. — Apparences de guerre. — Préparatifs faits par le ministère. — Les girondins se prononcent pour la guerre. — Les jacobins, et les cordeliers la redoutent. — Démarches diplomatiques pour prévenir les hostilités. — Attaques contre le ministère FEUILLANTIN. — Intrigues ministérielles. — Mise en accusation de Delessart. — Démission du ministère FEUILLANTIN. — Organisation du ministère GIRONDIN.

Tandis que les partisans de la cour s'applaudissaient comme d'un grand triomphe de ce qu'ils appelaient la fermeté du roi, les ennemis de la royauté se félicitaient en secret de cette résistance imprudente aux décrets de l'assemblée nationale; car les suites de ces deux actes d'autorité exercés par Louis XVI n'étaient pas difficiles à prévoir. Les émigrés redoublèrent d'audace, et les prêtres fanatiques mirent plus d'activité dans leurs manœuvres. D'un autre côté, un troisième parti, celui des jacobins, à qui la constitution ne convenait pas, et qui voulait se débarrasser du monarque et de la monarchie, secondait de son influence, tout ce qui pouvait accélérer les progrès de la révolution, et voyait avec le plus grand plaisir la guerre déclarée entre le pouvoir exécutif et l'assemblée nationale.

L'opinion des départements se prononça avec énergie contre le *veto*; dans quelques-uns, le décret sur les prêtres fut mis en exécution, quoique non sanctionné; dans d'autres, les corps administratifs s'arrogèrent le pouvoir de faire des lois, et prirent des arrêtés plus ou moins rigou-

reux pour suppléer aux décrets. En vain les ministres multipliaient-ils les proclamations, les circulaires aux corps administratifs et aux tribunaux : ces proclamations et ces circulaires ne produisaient aucun effet, parce que le ministère manquait de cette force morale qui seule assure l'obéissance. Elles ne ramenaient point la multitude qui n'y voyait que des expressions insignifiantes voilant des intentions perfides : et le peuple, jugeant les devoirs du pouvoir exécutif et non sa puissance réelle, l'accusait de tous les désordres qu'il ne prévenait ou ne réprimait pas. Jamais le gouvernement ne s'était trouvé dans des circonstances aussi graves; et l'assemblée, qui le voyait, résolut de faire un nouvel effort pour vaincre l'obstination du roi. Elle arrêta qu'un message solennel lui serait présenté pour lui exprimer les craintes de la nation sur les dangers qui la menaçaient, et pour le prier de prendre des mesures décisives afin de faire cesser ces rassemblements extérieurs qui entretenaient au sein de la patrie une fermentation plus dangereuse pour la liberté qu'une guerre ouverte et déclarée.

La discussion qui s'engagea sur cette démarche prouva à tous les amis de la révolution que l'assemblée nationale voulait enfin que les rois de l'Europe fussent convaincus qu'elle savait prendre des résolutions énergiques. « Ne craignez pas, disait Isnard, ne craignez pas de provoquer contre vous la guerre des grandes puissances : l'intérêt a déjà décidé de leurs intentions; vos mesures ne les changeront pas, mais elles obligeront les rois à s'expliquer... Parlez aux ministres, au roi et à l'Europe le langage qui convient aux représentants de la France... Dites à l'Europe que vous respectez les constitutions de tous les empires; mais que si on suscite une guerre des rois contre les peuples, vous susciterez une guerre des peuples contre les rois. »

Isnard avait été fortement applaudi, et le message, rédigé dans ce sens, fut présenté au roi par une nombreuse députation, le 29 novembre. Jugeant qu'il était impossible de ne pas prendre en considération des vœux si énergiquement exprimés et si conformes aux intentions de la nation, Louis XVI accueillit favorablement la députation, et ne put se dispenser de se montrer pénétré des mêmes sentiments, quoi qu'il fût toujours décidé à maintenir son *veto*.

Toutefois, ce ne fut qu'au bout de quinze jours qu'il répondit à l'adresse de l'assemblée; mais il voulut le faire avec éclat. Le 14 décembre, il se rendit lui-même à la séance du soir, où il fut reçu sans aucune démonstration.

Après avoir rappelé tout ce qu'il avait fait pour engager les émigrés à se soumettre aux lois, Louis XVI avouait que ses démarches n'avaient pas eu le succès qu'il en attendait, et que des réponses peu mesurées avaient été faites par quelques cours à ses réquisitoires. « Messieurs, ajouta-t-il, vous ne m'avez pas prévenu : représentant du peuple, j'ai senti son injure, et je vais vous faire connaître les mesures que j'ai prises pour en poursuivre la réparation. »

Le roi rendit compte ensuite des déclarations qu'il avait faites à l'électeur de Trèves, et de celles qu'il allait faire à tous ceux qui favorisaient des rassemblements contraires à la tranquillité du royaume, leur annonçant que, si avant le 15 janvier ils ne faisaient pas cesser dans leurs états toutes dispositions hostiles de la part des Français refugiés, il ne verrait plus en eux que des ennemis de la France. Le roi ajouta qu'il concevait les plus heureuses espérances de l'intervention de l'empereur, en sa qualité de chef de l'empire; et que s'il n'obtenait pas la satisfaction qu'il était en droit d'attendre, il ne lui resterait plus qu'à proposer la guerre. Le roi terminait ces explications en assurant qu'il conserverait fidèlement le dépôt de la constitution.

Ces paroles, où le roi semblait s'unir à la nation, furent, comme à l'ordinaire, vivement applaudies par les constitutionnels. « Mais ces marottes diplomatiques, dit Ferrières, n'en imposèrent point aux girondins. »

Cependant le ministère crut devoir profiter de ce moment d'enthousiasme pour mettre sous les yeux de l'assemblée la situation militaire de la France : le ministre de la guerre, Narbonne, monta à la tribune et annonça que des ordres allaient être expédiés pour réunir sur le Rhin trois corps d'armée de cinquante mille hommes chacun; que le roi venait de nommer au commandement de ces trois armées trois généraux dont les noms étaient chers à la nation : Rochambeau, Luckner et La Fayette. Il dit encore que le roi venait d'élever les deux premiers de ces généraux à la dignité de maréchaux de France, à laquelle ils avaient plus d'un titre par leurs talents et leurs services; que Sa Majesté avait dû pour cela s'éloigner de la loi sur l'organisation de l'armée, puisque le cadre des maréchaux était rempli; mais qu'on avait eu la conviction que l'assemblée autoriserait toutes les mesures qui auraient pour objet de faire respecter l'honneur national.

Le ministre de la guerre termina cet exposé en ajoutant qu'il allait partir lui-même pour visiter les places frontières, s'assurer de l'état des fortifications et des approvisionnements, des dispositions des soldats, et prendre toutes les mesures provisoires que les circonstances commanderaient, bien convaincu que l'assemblée accorderait

les fonds nécessaires et ne marchanderait pas la liberté. L'assemblée entière se leva en signe d'assentiment, et de toutes parts on répondit qu'on ne marchanderait pas.

Aussitôt des corps furent mis en mouvement d'une extrémité à l'autre de l'empire; des bataillons de volontaires furent levés; les régiments de ligne durent être portés au complet: tout annonçait l'inébranlable résolution de faire respecter, par la force des armes, la dignité nationale, et l'assemblée autorisait avec plaisir toutes les dépenses relatives à ces mesures.

Par ces démonstrations, qu'il savait propres à flatter le parti de la Gironde, le ministère croyait avoir réconcilié avec le gouvernement l'opposition qu'il avait rencontrée jusqu'alors. En effet Louis XVI pouvait encore s'appuyer sur un parti puissant dans l'assemblée, s'il eût voulu se placer à la tête de la révolution. Malheureusement pour lui il n'était pas plus tôt rentré aux Tuileries qu'il se trouvait entouré de conseillers rêvant encore le pouvoir absolu, et espérant que le roi en reprendrait l'exercice avec le secours des émigrés et des puissances étrangères. En un instant les résolutions que Louis XVI venait de manifester à l'assemblée étaient changées, et des lettres confidentielles allaient détruire l'effet des démarches patentes faites auprès des chefs de l'émigration, et des princes qui les souffraient dans leurs états[1].

Les émigrés se moquaient donc de toutes les proclamations que Louis XVI leur adressait ostensiblement, et continuaient leurs préparatifs, sûrs qu'ils étaient d'être approuvés par le roi. Quant aux princes d'Allemagne, sur le territoire desquels se trouvaient les rassemblements d'émigrés et de prêtres, ils n'agissaient guère plus franchement. Comme la coalition qui s'organisait contre la France n'était pas encore en mesure de lever le masque, les électeurs firent assurer Louis XVI que leur intention était de vivre en bonne intelligence avec le gouvernement français, ils allaient faire sortir de chez eux tous les rassemblements portant dénomination de corps militaires; qu'ils défendraient toute espèce d'exercice, et feraient arrêter les recruteurs. Les rassemblements furent en effet dispersés, et l'assemblée nationale se contenta de cette satisfaction, quoique les girondins vissent bien clairement qu'on ne cherchait, par ces déférences hypocrites, qu'à leur inspirer une fausse sécurité.

Ils n'étaient pas plus rassurés par les démonstrations amicales de l'Angleterre. Les girondins connaissaient très-bien Pitt; ils savaient que la politique de ce ministre, disciple de Bacon, consistait à étouffer, chez toutes les nations de l'Europe, *la velléité de se rendre véritablement libres*, et ne doutaient pas que plus les protestations publiques du cabinet de Londres seraient amicales, plus les préparatifs de Pitt contre la France seraient étendus. Déjà la Hollande, travaillée par l'Angleterre, accédait à la coalition, et la situation de cette puissance la rendait très-importante. Gustave III, que l'on regardait comme le futur généralissime des armées coalisées, venait de faire sa paix avec la Russie; et ces deux ennemis abjuraient leurs querelles pour s'unir contre la France. Gustave, entraîné par son esprit chevaleresque et par le désir de conduire une affaire d'éclat, plus encore que par ses opinions politiques, ne cessait de faire des voyages à Bruxelles et à Aix-la-Chapelle, pour presser les préparatifs de la campagne qu'il brûlait de faire en France.

On savait tout cela à Paris; mais au lieu de rompre en temps utile avec des ennemis dont le système était de ne point déclarer la guerre à la France, mais de traîner de délais en délais, afin d'avoir le temps de susciter au dedans des troubles et des embarras; au lieu de profiter de l'occasion qui s'offrait encore de prévenir une invasion en portant les armées françaises sur le Rhin, où elles eussent été en possession des passages de ce fleuve, on perdit en négociations un temps précieux, pendant lequel les ennemis achevèrent leurs préparatifs.

Les girondins auraient bien voulu que la France déclarât elle-même la guerre; mais ils étaient arrêtés par les soupçons que leur inspirait la conduite des ministres du roi. On s'apercevait que ces ministres laissaient tout désorganiser, pour avoir le prétexte d'accuser la Constitution elle-même de cette désorganisation: « Leur plan, dit le marquis de Ferrières, consistait à tenir les forces de terre et de mer dans un état de déla-

[1] Voici comment les princes français s'exprimaient dans leur correspondance confidentielle avec Louis XVI: « Je vous » ai écrit, mais c'était par la poste, et je n'ai pu rien dire. » Nous sommes ici deux qui n'en font qu'un; mêmes senti- » ments, mêmes principes, même ardeur pour vous servir. » Nous gardons le silence, mais c'est qu'en le rompant trop » tôt, nous vous compromettrions; mais nous parlerons dès » que nous serons sûrs de l'appui général, et ce moment est » proche. Si l'on nous parle de la part de ces gens-là, nous » n'écouterons rien; si c'est de la votre, nous écouterons, » mais nous irons droit notre chemin. Ainsi, si l'on veut que » vous nous fassiez dire quelque chose, ne vous gênez pas: » soyez tranquille sur votre sûreté: nous n'existons que pour » vous servir; nous y travaillons avec ardeur, et tout va bien: » nos ennemis mêmes ont trop d'intérêt à votre conservation » pour commettre un crime inutile et qui achèverait de les » perdre. Adieu.

« Signé L. S. X. et Ch. P. »

Ce billet de MONSIEUR et de M. le comte d'Artois, trouvé, après le 10 août, dans un portefeuille du roi, prouve le cas que l'émigration faisait des proclamations et des injonctions qui lui étaient adressées.

brement, en paraissant néanmoins s'occuper avec beaucoup d'activité de les mettre sur un pied respectable, afin que si, d'après les mouvements de l'intérieur, l'occasion se présentait d'entrer en France, les puissances étrangères s'offrissent tout à coup sous l'appareil le plus formidable, et inspirassent une telle terreur, que le peuple épouvanté se remît volontairement entre les mains du roi, et le conjurât de dissiper l'orage prêt à fondre sur la France. »

Ferrières était certainement bien instruit de la trahison tramée par tous les ministres qui avaient eu la direction de la guerre et de la marine depuis le commencement de la révolution. Mais bientôt le nouveau ministre de la guerre Narbonne revint de sa tournée aux frontières, et, soit qu'il cédât aux illusions de son zèle, soit qu'on l'eût trompé, il rendit à l'assemblée le compte le plus avantageux de la situation des places fortes et des armées.

Suivant le rapport de ce ministre, la réparation des forteresses était très-avancée; les trois armées sous les ordres de Rochambeau, La Fayette et Luckner, présentaient, depuis Dunkerque jusqu'à Besançon, une masse de deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec l'artillerie nécessaire pour deux cent mille hommes, et des approvisionnements pour six mois. Il annonçait en outre que sous peu les gardes nationales, dont le patriotisme méritait les plus grands éloges, seraient complétement équipées.

Ce rapport, qui flattait les idées du parti belliqueux de l'assemblée, fut couvert d'applaudissements et envoyé à tous les départements : la guerre devint la question du moment. Le parti girondin la provoquait de toutes ses forces, comme devant mettre un terme à une incertitude plus dangereuse pour la liberté que ne pouvait l'être la guerre même. Louvet et Brissot ne cessaient de dire et d'écrire dans leurs journaux que la guerre était devenue nécessaire, en ce qu'elle serait la pierre de touche des vrais sentiments du roi et du ministère. Mais, par une singularité qui tenait probablement à la méfiance extrême des jacobins, les hommes les plus exaltés de ce parti, tous ceux que l'on regardait comme voulant arriver à la république, et à la tête desquels marchait Robespierre, redoutaient une guerre qui serait dirigée par les ennemis de la liberté : ils ne doutaient pas que le roi et la plupart des ministres ne fussent de mauvaise foi quand ils parlaient de recourir aux armes. Enfin les cordeliers étaient aussi contre la guerre, dans laquelle ils craignaient de voir le triomphe de quelque général ambitieux, et nommément de La Fayette : Camille Desmoulins se figurait déjà voir cet ennemi des cordeliers et des jacobins en possession du rôle de Cromwell.

Le peuple seul voulait franchement la guerre, et sans s'arrêter à aucun calcul, il la souhaitait parce qu'il voulait en finir d'une manière quelconque.

La plus grande division se manifestait donc sur cette grande question parmi les partis politiques, parce qu'ils se prêtaient réciproquement des arrière-pensées propres à entretenir la méfiance; et les girondins la poussaient jusqu'au point de redouter les cordeliers, parce qu'on les présentait comme soumis au duc d'Orléans, dont les espérances, disait-on, se fortifiaient des dangers du trône.

Cependant ce prince était alors tout à fait dépopularisé. Se sentant déplacé dans le parti par lui embrassé d'abord, il avait essayé de se rapprocher de la cour; il fut même admis auprès du roi, avec qui il eut une longue conférence : mais il reçut tant d'outrages de la part des courtisans, un jour qu'il se rendit au château, qu'il en sortit indigné.

Le parti de la Gironde devenait tous les jours plus influent dans l'assemblée, et comme il la dominait, on ne pouvait plus douter que la guerre ne fût imminente. Les trois généraux envoyés sur les frontières travaillaient simultanément à organiser leur armée; mais chacun d'eux parlait et agissait d'une manière différente. Rochambeau, appesanti par l'âge, habituellement maladif, se montrait mécontent de tout ce qu'il voyait, et n'aimait pas la révolution, quoiqu'elle l'eût fait maréchal de France. Ce vieux général, qui avait fort bien fait la guerre autrefois, ne s'y préparait plus qu'avec chagrin : obsédé par les *feuillants*, dont une partie étaient ses généraux, il avait annoncé que la discipline était rétablie parmi ses troupes; mais il se trouva ensuite qu'il n'en était rien et qu'on ne pouvait pas compter sur une armée dont les chefs n'avaient su inspirer aucune confiance à leurs soldats.

La Fayette, au centre, s'était montré jaloux de se distinguer en défendant un état de choses qu'il avait tant contribué à fonder : jeune, actif, ambitieux, il voyait devant lui une belle carrière à parcourir; aussi s'efforçait-il d'établir l'ordre dans son armée et de lui donner une organisation conforme à ses vues. Comme les plus grandes difficultés lui paraissaient provenir des opinions de ses officiers, presque tous aristocrates, il invita ceux qui n'étaient pas disposés à servir loyalement à se retirer; quant à ceux qui voudraient rester, il leur dit qu'il attendait d'eux un zèle et un dévouement à toute épreuve : en laissant ainsi à chacun de ses officiers la liberté de suivre l'impulsion de

ses sentiments, La Fayette parvint à mettre son armée sur un pied satisfaisant, et se fit aimer de ses soldats. La nation pouvait donc compter sur l'armée du centre beaucoup plus que sur les deux autres.

Le maréchal Luckner, écrivait aussi au ministre et à l'assemblée qu'il pouvait répondre des troupes mises sous son commandement. Mais ce vieux général, dépourvu de toute espèce d'idées et d'opinions politiques, n'avait su inspirer à ses soldats d'autre sentiment qu'une sorte d'attachement à sa personne; et il y était parvenu en employant avec eux le langage et les manières des camps, qui lui étaient familiers. Au reste, ce Luckner, dont on venait de faire un maréchal de France, était, de l'avis de madame Roland, l'homme le plus nul, le plus ignorant et en même temps le plus vain qui eût jamais été placé à la tête d'une armée.

Le premier moment d'enthousiasme passé, il s'opéra une réaction, qui fut loin d'être favorable au gouvernement. On commençait à s'apercevoir que le rapport fait par le ministre Narbonne avait été beaucoup trop rassurant sur tous les points : on savait que, si les nombreux bataillons qu'il avait dit être sur la frontière existaient, il s'en fallait de beaucoup qu'ils fussent au complet. On ne pouvait pas non plus ignorer que nos places fortes ne fussent en mauvais état. Il devait en être ainsi après une longue paix, durant laquelle on n'avait nullement pensé à employer de l'argent à l'entretien de ces places. Les jacobins, que cette situation des moyens de défense faisait pencher vers la paix, se plaignaient hautement du ministre de la guerre, qui, par ses complaisances pour les girondins, et par son application à flatter leurs opinions, allait entraîner la nation dans une entreprise hasardeuse. Mais les girondins, comptant sur l'élan que le patriotisme donnerait à toute la France, ne s'effrayaient de rien, et ne cessaient de demander qu'on déclarât la guerre aux souverains qui n'expliqueraient pas promptement leurs intentions.

[1792] En attendant les réponses demandées par le roi à toutes les puissances, l'assemblée mit, le 1er janvier 1792, en état d'accusation, *Monsieur*, M. le comte d'Artois, le prince de Condé, l'ex-ministre Calonne, Mirabeau jeune, et Laqueille, prévenus d'attentat et de conspiration contre la sûreté générale de l'état et de la constitution, et ordonna la séquestre des biens des émigrés, et la perception de leurs revenus au profit de l'état, à titre d'indemnité de la guerre qu'ils suscitaient. Un autre décret, confirmatif de celui rendu pour inviter Monsieur à rentrer en France, priva ce prince de la régence. Cette fois l'assemblée n'avait pas besoin de la sanction du roi, puisque les décrets d'accusation n'y étaient point soumis.

Déjà l'assemblée avait décrété la formation, à Orléans, d'une haute-cour nationale, pour juger de tous les attentats contre la sûreté de l'état. Un comité de surveillance avait aussi été institué dans le sein même de l'assemblée : il était chargé de recueillir les faits qui lui seraient dénoncés par l'assemblée nationale, et qui seraient capables d'attaquer le maintien de la constitution. Comme les coupables de toutes les sortes ne manquaient pas, les prisons d'Orléans ne tardèrent pas à s'ouvrir, et reçurent quelques personnes décrétées d'accusation, à cause de leurs rapports et de leur connivence avec les émigrés. D'autres furent accusées d'embauchage pour l'armée des princes, ou d'être les auteurs ou provocateurs des nombreux désordres qui affligeaient l'intérieur de la France, désordres que l'on attribuait, avec assez de raison, au plan par les par les puissances étrangères et les princes.

Entre temps la réponse de l'empereur Léopold arriva. Ce prince, plus sage que les électeurs de l'empire, et appréciant mieux l'état de la France que les émigrés, voyait avec peine la tranquillité de l'Europe compromise par la révolution. Il avait pris la résolution d'assembler un congrès pour traiter des griefs des princes possessionnés, et des moyens de rétablir l'ordre dans le royaume. Toutefois, il pensait qu'il était nécessaire de faire de grandes concessions aux idées nouvelles, et que tout ce qu'on pouvait espérer, c'était d'admettre deux chambres au lieu d'une seule assemblée nationale. Léopold, sans se mettre en état d'hostilité contre la France, voulait lui imposer en l'environnant d'armées formidables, qui appuieraient les négociations. Mais, si le roi de Bohême et de Hongrie différait toujours de s'expliquer catégoriquement, et opposait aux demandes pressantes de la France des lenteurs calculées, comme chef de l'empire il se dessinait plus franchement. Les menaces faites par la France à l'électeur de Trèves avaient amené ce petit souverain à se placer sous la protection de l'empereur; et celui-ci déclarait à la France que, si des voies de fait avaient lieu de la part des Français à l'égard des habitants de l'empire, *par suite de son amitié pour S. M. T. C.*, il enjoignait au maréchal Bender de secourir l'électeur de Trèves, et de faire passer des troupes sur son territoire, en cas d'hostilités imminentes.

Enfin l'empereur, sur la question des indemnités offertes aux princes possessionnés, prévenait la France que les conclusions de la diete de Ratisbonne, basées sur la constitution germani-

que, ne comportaient pas un changement dans l'état civil des souverainetés enclavées dans les territoires cédés à la France par les traités, et établissaient qu'aucune indemnité ne pouvait être reçue : on annulait même celles qui avaient été stipulées de gré à gré. C'était annoncer la résolution de ne pas reconnaître la révolution française, en ce qui concernait l'empire germanique.

Ainsi, la réponse de Léopold produisit un effet tout différent de celui qu'il en attendait; elle redoubla les ressentiments du peuple contre la maison d'Autriche, et ramena les discussions sur la guerre. Le ministre des affaires étrangères, Delessart, s'empressa de lire à l'assemblée la réplique de Louis XVI à Léopold : elle était convenable à la dignité nationale; le roi signifiait à l'empereur que, nonobstant les ordres qu'il avait donnés au maréchal Bender, si les électeurs n'avaient pas, au terme qui leur avait été prescrit du 15 janvier, satisfait à la demande de la France, on emploierait contre eux la voie des armes.

L'assemblée applaudit au langage que le roi tenait à l'empereur; mais en même temps, elle demanda communication de toute la correspondance qui avait eu lieu entre le ministre des affaires étrangères de France et le cabinet de Vienne. Delessart s'empressa de déférer à l'invitation de l'assemblée, et livra toutes ces pièces au comité diplomatique, sans se douter qu'il donnait à ses ennemis personnels les moyens de le perdre.

Tandis que le ministère semblait avoir peur des puissances étrangères, le parti révolutionnaire n'oubliait rien pour entretenir l'énergie du peuple; mais, voulant aussi mettre l'équité dans la balance de ses passions, ce parti fit rédiger par Condorcet une déclaration des représentants de la France, dans laquelle étaient exposés les motifs de la résolution que la nation française allait être obligée de prendre, et les principes qui dirigeraient sa conduite.

« La paix, que le mensonge, l'intrigue et la trahison ont éloignée, portait cet exposé, ne cessera point d'être le premier de nos vœux. La France prendra les armes, malgré elle, pour sa sûreté, pour sa liberté, pour sa tranquillité intérieure, et on la verra les déposer avec joie le jour où elle sera sûre de n'avoir plus à craindre pour cette liberté, pour cette égalité, devenues le seul élément où des Français puissent vivre. »

La *déclaration de la nation française* fut répandue avec profusion dans les départements : on différa de l'envoyer aux puissances étrangères jusqu'à la réponse définitive de la cour de Vienne.

Les circonstances devenaient tous les jours plus critiques, et les partis se dessinaient plus fortement que jamais : la tribune nationale, les clubs, les cafés, tous les lieux de réunion retentissaient de dénonciations continuelles contre plusieurs des ministres du roi : leurs discours et leur silence leurs actions et leur inaction, tout devenait matière à accusation; et à force de répéter à la France que le gouvernement était l'ennemi de la nation, on réussit à le persuader au peuple. A chaque instant l'assemblée mandait ces ministres à la barre, où ils recevaient souvent un accueil peu flatteur, et des ordres auxquels ils ne se soumettaient guère volontiers.

Aigris par les attaques journalières des clubs et des journaux, les ministres s'en vengeaient par des dédains affectés, et ne dissimulaient ni leur mépris ni leur haine. On s'irritait tous les jours davantage; les esprits échauffés se portaient à des extrêmes; mais les ministres n'avaient d'appui contre les rudes attaques des jacobins, et celles non moins vives de la Gironde, que celui que leur prêtait le club des Feuillants. Les girondins jurèrent la dissolution de cette société, et trouvèrent bientôt l'occasion de la demander. Le député Merlin de Thionville arrive un soir dans la salle de l'assemblée nationale, et raconte à ses collègues qu'en traversant le passage appelé le *Chœur des Feuillants* pour se rendre au comité de surveillance, des *sbires* ou des *janissaires* se sont jetés sur lui, lui ont déchiré son habit, et l'auraient assassiné, si la garde nationale ne fût accourue pour le tirer des mains de cette troupe effrénée. Les girondins s'emportent aussitôt contre ces mauvais citoyens, qui veulent transformer le sanctuaire des lois en une *caverne de brigands*; ils se récrient sur l'indécence de voir, sous les yeux du corps législatif et jusque dans l'enceinte de ses délibérations, un club qui devenait une cause de discorde entre les citoyens. Un décret ordonna qu'il serait fermé.

Les girondins, débarrassés de cet obstacle, suivirent avec activité leurs projets d'évincer les ministres *feuillantins*. Ceux-ci, par leurs indiscrètes querelles, leur fournirent des armes contre eux-mêmes : ils intriguaient pour se supplanter, comme dans les temps les plus tranquilles de la monarchie. Bertrand de Molleville, ministre de la marine, était l'ennemi déclaré de Narbonne, ministre de la guerre, que l'on croyait chaud patriote, parce qu'il avait le bon esprit de ménager les girondins. Delessart, qui avait eu l'imprudence de se charger du ministère des affaires étrangères, ministère qui, dans les circonstances où l'on se trouvait, était fort au-dessus de ses moyens, intriguait aussi contre Narbonne, en même temps qu'il cherchait à satisfaire la haine qu'il portait à Brissot, son ennemi personnel, et à tous les princi-

paux girondins. Ceux-ci épiaient l'occasion pour se débarrasser de ce ministre. Elle ne tarda pas à se présenter.

Le 14 janvier, Gensonné présenta à l'assemblée le rapport qu'elle avait chargé sa commission diplomatique de lui faire sur le dernier office de l'empereur. Ce comité, après avoir fait ressortir toute la duplicité qui résultait de la correspondance entre la cour de Vienne et le ministre français, émettait l'opinion que les récentes conventions de Pilnitz avait rompu l'ancienne alliance établie par le traité de 1756 entre l'Autriche et la France; que cette alliance était en outre violée par la protection accordée aux émigrés, dont la dispersion annoncée n'était qu'un mensonge. Le comité se plaignait aussi de ce que l'empereur prétendait s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, en proposant de les faire régler par un congrès qui s'érigerait en arbitre suprême des destinées d'un grand peuple..

Aussitôt Guadet monte à la tribune, et, après avoir dénoncé à la France entière le projet de ce congrès liberticide, il déclare que l'assemblée ne peut fermer les yeux sur ce qu'il regarde comme un complot contre les institutions que la France s'est données : il dénonce comme complices de cette intrigue quelques-uns des agents du pouvoir exécutif, et tous ces petits ambitieux qui, dit-il, espèrent toujours trouver, dans l'établissement de deux chambres, les moyens de sortir de la nullité politique dans laquelle ils sont rentrés. Guadet propose à l'assemblée de jurer qu'elle ne souffrira pas qu'un pareil complot contre les libertés publiques reçoive son exécution. L'assemblée se lève tout entière, et déclare infâme et traître à la patrie tout Français qui prendrait part à un congrès dont l'objet serait de faire modifier la constitution de 1791.

Certes, ni les girondins, ni les jacobins n'étaient point portés à regarder cette constitution, qu'ils appelaient une *constitution bourgeoise*, comme l'arche sainte, à laquelle il ne fallait pas toucher; ils concevaient quelque chose de plus démocratique. Ce n'était donc pas par affection pour le pacte de 91 qu'ils s'élevaient contre tout projet de le modifier; mais l'idée de voir les puissances coalisées imposer à la France les conditions auxquelles elle pourrait espérer de calmer les ressentiments des rois irritait ces deux partis patriotes. D'ailleurs les girondins devinaient les espérances que la plupart des constitutionnels nourrissaient, de voir établir deux chambres, dans l'une desquelles ils espéraient siéger. Le décret que l'assemblée venait de rendre était aussi dirigé contre le ministre des affaires étrangères, Delessart, qu'on accusait d'être grand partisan des deux chambres, et de traîner les négociations en lenteur, afin d'arriver à ce but.

Trois jours après, l'assemblée reporta son attention sur le rapport de son comité diplomatique : elle se montra peinée du rôle pusillanime que le ministre des affaires étrangères avait fait jouer à la France dans ces négociations, où tant d'intrigues personnelles au ministre avaient pris la place des intérêts de la nation. L'assemblée arrêta qu'à l'avenir le roi ne traiterait plus avec les puissances étrangères qu'au nom de la nation. Elle décréta en outre que l'empereur serait requis de faire connaître ses dernières intentions avant le 1er mars; et que s'il ne donnait pas des explications catégoriques avant cette époque, la nation regarderait les négociations comme rompues.

Cependant, la division qui existait parmi les ministres prenait tous les jours un caractère plus hostile. Narbonne se plaignait vivement des dispositions inconstitutionnelles de Bertrand de Molleville; il voulait que le roi le fît sortir du ministère. Bertrand de Molleville se vengeait en faisant courir le bruit que le jeune et présomptueux ministre de la guerre aspirait à la dignité de premier ministre; que le parti constitutionnel, et même les girondins, appuyaient ses prétentions, et que déjà les journaux vendus à Narbonne préparaient l'opinion sur cette élévation. Les ennemis de ce ministre ne se bornèrent pas là; ils effrayèrent le roi sur la popularité et l'ambition de Narbonne; ils le lui peignirent comme un intrigant dangereux qui voulait gouverner, et insistèrent tant sur les projets qu'ils prêtaient à ce ministre et aux girondins, dont il briguait l'appui par ses complaisances, que le roi se montra disposé à renvoyer le seul de ses conseillers qui eût acquis quelque popularité.

A cette nouvelle, les girondins ne doutèrent pas que la disgrâce de Narbonne ne fût l'ouvrage de Delessart, leur ennemi personnel : ils se déchaînèrent contre ce ministre des affaires étrangères, et ne ménagèrent pas davantage ceux de ses collègues auxquels ils en voulaient aussi. En même temps, ce parti prit vivement la défense du ministre menacé. D'un autre côté, Narbonne avait mandé à Paris, pour se concerter avec le conseil, les trois généraux chargés de soutenir la guerre : il lui avait été facile de capter leur bienveillance; et quand il leur annonça sa prochaine disgrâce, qu'il motivait sur le peu d'accord qui régnait entre lui et les ministres des affaires étrangères et de la marine, ces généraux lui écrivirent une lettre pleine d'éloges et de regrets, dans laquelle ils lui disaient qu'il ne pouvait sans crime déserter un poste où personne ne pouvait rendre de plus grands services à la patrie.



Narbonne eut l'imprudence de publier cette lettre dans les journaux, et y ajouta sa propre réponse : il y disait que, cédant à leurs instances, il resterait à son poste tant que la France serait menacée de la guerre. Narbonne se flattait d'avoir ainsi paré le coup qui le menaçait; mais il détruisit par son inconsidération l'effet qu'il attendait de l'intérêt qu'on lui témoignait. Louis XVI se montra irrité de la conduite du jeune ministre de la guerre, et le destitua aussitôt : le 9 mars au matin, il lui envoya redemander le portefeuille de la guerre par un valet de pied.

Tous les amis que Narbonne avait dans l'assemblée se réunirent immédiatement et firent décréter que ce ministre emportait ses regrets. On voulait aussi que l'assemblée déclarât en même temps que le ministère entier avait perdu la confiance de la nation; mais la perte de Delessart et de Bertrand de Molleville fut ajournée au lendemain.

Ce jour-là, une extrême irritation se fit remarquer de bonne heure dans tout Paris : les abords de la salle étaient remplis de citoyens témoignant leurs regrets du renvoi du seul ministre qui se fût montré patriote. Brissot et ses amis arrivèrent à la séance les premiers. Le message du roi qui annonçait la retraite de Narbonne et la nomination de Degrave à sa place fut écouté avec le plus profond silence. En même temps, le roi fit connaître à l'assemblée que les dénonciations faites contre Bertrand de Molleville ne pouvaient le porter à retirer sa confiance à ce ministre de la marine.

Aussitôt Ramond proposa de déclarer que le ministère entier avait perdu la confiance de la nation. Couthon appuie cette proposition. Mais Gensonné, allant plus loin, demande à dénoncer tous les ministres qui avaient été en place depuis le 11 juin. Guadet veut une mesure sévère; en conséquence il opine pour que Brissot soit entendu.

Ce chef de la Gironde monte aussitôt à la tribune, et dans un long discours préparé dès la veille, il expose la conduite à tenir envers l'empereur, et dénonce le ministre des affaires étrangères, Delessart, comme coupable d'avoir tu des vérités importantes, telles que les conférences de Pilnitz et de Padoue, et les manœuvres des souverains étrangers. Brissot concluait à ce que l'assemblée déclarât non-seulement que Delessart avait perdu la confiance de la nation par son impéritie, mais encore qu'il devait être décrété d'accusation pour l'avoir trahie.

La discussion prit un caractère plus grave, et devint toute personnelle au ministre des affaires étrangères. Delessart, créature des feuillantins, n'était point aimé des girondins, qui se plaignaient avec raison des lenteurs et du peu de dignité qu'il mettait dans les négociations avec les cabinets étrangers. Il fut mandé à la barre et sommé de montrer sa correspondance diplomatique avec le ministre de l'empereur, Kaunitz.

La lecture de cette correspondance excita une explosion d'indignation contre le ministre accusé. On y vit qu'au lieu de soutenir la majesté de la nation qui lui avait confié ses plus chers intérêts, Delessart, entièrement occupé de ses démêlés avec Brissot et de sa haine contre les jacobins, ne parlait, dans toutes ses dépêches, que de leurs intrigues, ne cessant de les représenter comme la cause principale des maux de la France; il paraissait bien plus implorer le secours de Léopold contre ces partis, que soutenir les intérêts de la France, et demander satisfaction des justes plaintes que la protection ouverte accordée par l'empereur aux émigrés, ainsi que sa position hostile contre la France, mettaient le ministre français en droit d'exiger.

Cette façon petite et mesquine de traiter de si hauts intérêts, n'était pas propre à donner au cabinet de Vienne une idée avantageuse de la situation où se trouvait la France; aussi le conseil de Léopold paraissait-il ne se prêter que par un reste d'égards à des négociations soutenues par de si faibles moyens. « Les réponses de Delessart étaient si plates, dit M. de Ferrières dans ses Mémoires sur la révolution, qu'il n'y eut qu'un cri contre lui. Les girondins le couvrirent de huées; les constitutionnels l'abandonnèrent. Brissot prononça un long discours rempli de déclamations violentes contre ce ministre, et Fauchet appuya vivement le chef de la Gironde.

« On était si prévenu contre Delessart, qu'Aubert Dubayet crut devoir se justifier d'entreprendre sa défense. »

Mais déjà Mailhe demandait que le décret d'accusation fût porté sans désemparer; et l'assemblée incertaine ne savait si elle devait rendre ce décret, ou si elle devait attendre le rapport de son comité, quand Vergniaux entraîna son opinion par des mouvements oratoires plus puissants sur la multitude que les arguments de la raison. Reprenant, sous une forme nouvelle, les reproches que Brissot et Fauchet avaient adressés à ce ministre, il l'accusa d'avoir, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, gardé dans son portefeuille le décret de réunion à la France du comtat d'Avignon, et d'avoir, par cette négligence coupable, été la cause des massacres qui avaient ensanglanté cette ville. Vergniaux évoqua les mânes des malheureux égorgés le 14 octobre, et fit entendre une voix qui s'élevait de la glacière contre celui qui

avait fait verser tant de sang. « Mirabeau, ajoutait-il en finissant, disait : *Je vois de cette tribune la fenêtre par laquelle un roi et sa mère lançaient la mort sur leurs sujets* : et moi aussi je me tourne vers ce palais, et j'y vois des conspirateurs et des traîtres. La terreur en est trop souvent sortie à la voix du despotisme ; il faut qu'elle y rentre aujourd'hui au nom de la loi, et que l'on sache, dans ce palais, qu'excepté le roi, qui est inviolable, il n'est pas une seule tête qui puisse lui échapper. »

Le décret d'accusation fut de nouveau demandé par un grand nombre de députés ; il fut aussitôt rédigé, longuement motivé, et adopté. Delessart, accusé d'avoir négligé et trahi ses devoirs, compromis l'indépendance, la dignité, la sûreté et la constitution de la nation française, fut renvoyé devant la haute cour nationale, chargée de juger les crimes d'état.

Pendant que l'assemblée traitait ainsi Delessart, le ministre de la justice, Duport Dutertre, était également menacé d'un décret d'accusation ; mais il se justifia auprès du comité chargé de l'examen des pièces, et donna sa démission ; néanmoins, il resta encore quelque temps au ministère. Les girondins firent décréter qu'aucun ministre ne pourrait quitter Paris avant d'avoir rendu ses comptes à l'assemblée nationale.

L'acte de rigueur que l'assemblée venait de faire, et que les circonstances où la France se trouvait, autant que la conduite politique de Delessart, rendaient peut-être nécessaire, apprit à tous les ministres, ainsi qu'à ceux qui briguaient ces hautes fonctions, que l'assemblée nationale ne regardait pas la responsabilité ministérielle comme une chose illusoire.

Le lendemain de la mise en accusation de Delessart, le maire Pétion, à la tête de la municipalité, se présenta à l'assemblée pour la féliciter du grand acte de justice qu'elle venait de faire. « Lorsque l'atmosphère qui nous entoure, dit Pétion, est chargée de vapeurs malfaisantes, la nature ne se dégage que par les éclats de la foudre : de même, la société ne purge l'excès des maux qui l'accablent que par des explosions salutaires. »

La cour, intimidée, , cherchait, dans son embarras, à faire quelque chose qui lui rendît la popularité. On persuada au roi que le seul moyen de regagner la confiance publique était de s'entourer de ministres patriotes, et on le décida même à s'abandonner aux girondins. La cour ne s'opposa pas à cet arrangement, dans l'espoir qu'en prenant pour ministres des *démagogues incapables et ridicules*, le roi perdrait de réputation le parti dans lequel il les aurait choisis.

Mais il n'en fut pas ainsi : les patriotes s'occupèrent à faire tomber le choix sur des hommes graves et capables. Les girondins Vergniaud et Gensonné, qui traitaient avec la cour pour lui faire adopter des ministres de leur choix, proposèrent Dumouriez, pour les affaires étrangères ; Roland de la Platrière, pour l'intérieur ; Duranthon, pour la justice ; Clavière, pour les finances ; Lacoste, pour la marine : Degrave resta à la guerre. Louis XVI accepta ces ministres : il n'en connaissait aucun, excepté Dumouriez, qui avait déjà commandé en Normandie et dans la Vendée.

Je vais laisser à madame Roland, femme du nouveau ministre de l'intérieur, le soin de tracer le portrait des membres de ce cabinet.

« Degrave, dit cette femme célèbre dans ses Mémoires remplis d'intérêt, était un petit homme à tous égards : la nature l'avait fait doux et timide ; ses préjugés lui commandaient la fierté, son cœur lui inspirait d'être aimable ; et dans l'embarras de tout concilier, il n'était véritablement rien. Il me semble le voir marcher en courtisan, sur les talons, la tête haute sur son faible corps, montrant le blanc de ses yeux bleus, qu'il ne pouvait tenir ouverts après le repas, qu'à l'aide de deux ou trois tasses de café ; parlant peu, comme par réserve, mais parce qu'il manquait d'idées ; définitivement perdant si bien la tête au milieu des affaires de son département, qu'il demanda à se retirer.... Il fut remplacé par Servan, honnête homme dans toute l'étendue du terme ; d'une trempe ardente, de mœurs pures, avec toute l'austérité d'un philosophe et la bonté d'une âme sensible ; patriote éclairé, militaire courageux, ministre vigilant, il ne lui aurait fallu que plus de froideur dans l'esprit et plus de force dans le caractère.

» Lacoste, vrai commis de bureau dans l'ancien régime, dont il avait l'encolure insignifiante et gauche, l'air froid et le ton dogmatique, ne manquait pas de ces moyens que donne la triture des affaires ; mais son extérieur concentré cachait une violence de caractère dont les emportements, dans la contradiction, allaient jusqu'au ridicule ; il n'avait d'ailleurs ni l'étendue de vues, ni l'activité nécessaires à un administrateur.

» Duranthon, qu'on avait fait venir de Bordeaux pour la justice, était honnête, dit-on, mais très-paresseux ; il avait l'air vain, et ne m'a jamais paru qu'une vieille femme par son caractère peureux et son important radotage.

» Clavière, précédé au ministère par une réputation d'habileté dans la finance, a, je crois dans ce genre, des connaissances dont je ne suis pas juge. Actif et travailleur, irascible par tempérament, opiniâtre comme le sont ordinairement

les hommes qui vivent dans la solitude du cabinet, pointilleux et difficile dans la discussion, il devait se heurter avec Roland, sec et tranchant dans la dispute, et non moins attaché à ses opinions. Ces deux hommes sont faits pour s'estimer, sans s'aimer jamais, et ils n'ont pas manqué leur destination.

» Dumouriez avait plus qu'eux tous ce qu'on appelle de l'esprit, et moins qu'aucun de *moralité*. Diligent et brave, bon général, habile courtisan, écrivant bien, s'énonçant avec facilité, capable de grandes entreprises, il ne lui a manqué que plus de caractère pour son esprit, ou une tête plus froide pour suivre le plan qu'il avait conçu. Plaisant avec ses amis et prêt à les tromper tous; galant auprès des femmes, mais nullement propre à réussir auprès de celles qu'un commerce tendre pouvait séduire, il était fait pour les intrigues ministérielles d'une cour corrompue. Ses brillantes qualités et l'intérêt de sa gloire ont persuadé qu'il pouvait être utilement employé dans les armées de la république, et peut-être eût-il marché droit, si la convention eût été sage; car il est trop habile pour ne pas agir comme un homme de bien, lorsque sa réputation et son intérêt l'y engagent... » « Dumouriez, ajoute un peu plus loin madame Roland, paraît encore avoir la petulance de la jeunesse et toute la gaîté d'une imagination vive et libre... Quelle différence entre cet homme, tout vicieux qu'il est, et Luckner, qui fit quelque temps l'espoir de la France! Je n'ai jamais rien vu de si médiocre.... »

Ajoutons maintenant le portrait du ministre de l'intérieur, Roland, que nous trouvons aussi dans diverses parties des Mémoires de sa femme, et dans des écrits contemporains.

« Roland, autrefois inspecteur des manufactures, était connu par de bons et utiles écrits sur l'industrie et les arts mécaniques. Cet homme, avec des mœurs austères, des doctrines inflexibles, cédait, sans s'en douter, à l'ascendant supérieur de sa femme, jeune et belle, nourrie au fond de la retraite d'idées philosophiques et républicaines. Vivant dans une amitié intime avec son époux, elle lui prêtait souvent sa plume, lui communiquait sa vivacité de femme, et soufflait son ardeur non-seulement à son mari, mais à tous les girondins, enthousiastes de la liberté et de la philosophie... »

« Roland était un homme d'une grande droiture, d'une équité sévère et de beaucoup de franchise; il avait une incroyable activité, de la facilité et un grand esprit d'ordre. Ses idées et ses écrits appartenaient quelquefois à sa femme; mais ses vertus étaient bien à lui. »

Tels furent les hommes, tout à fait inconnus à la cour, qui formèrent le ministère sous l'influence des Girondins. Les courtisans l'appelèrent, par dérision, *le ministère sans-culotte*. Dumouriez, qui avait la répartie prompte et le langage expressif, s'écria, en apprenant cette qualification : *On n'en verra que mieux si nous sommes des hommes.*

CHAPITRE IV.

Début du nouveau ministère. — L'aristocratie s'effraie des réformes qu'il opère. — Louis XVI oppose son système de lenteurs combinées. — La reine s'empare de Dumouriez. — Situation pénible dans laquelle Marie-Antoinette se trouve. — Mort de Léopold et de Gustave. — Fête à la liberté. — Apparition du bonnet rouge. — Réponse insolente de la cour de Vienne. — La France déclare qu'elle est en état de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. — Déclaration de l'assemblée à ce sujet. — Opinion des partis sur cette guerre. — Alarmes du ministère.

La première fois que Roland parut à la cour, la simplicité de son costume, ses cheveux plats et peu poudrés, son chapeau rond, ses souliers noués avec un simple cordon firent l'étonnement et le scandale de tous les valets, de tous ces êtres qui, n'ayant d'existence que par l'étiquette, croyaient le salut de l'empire attaché à la conservation du moindre article de ce ridicule dictionnaire des courtisans. Le maître des cérémonies s'approcha de Dumouriez d'un air inquiet, le sourcil froncé, la voix basse et contrainte, montrant Roland du coin de l'œil. — « Eh! monsieur, point de boucles à ses souliers! — Ah! monsieur, lui répondit Dumouriez avec un sang-froid à faire éclater de rire, tout est perdu! »

La cour s'était flattée de discréditer les jacobins en prenant pour ministres des hommes qui tinssent à leur société; l'aristocratie souriait à leur choix dans cette espérance. Mais, au lieu d'énergumènes ineptes qu'elle attendait et qu'elle eût tant aimé à livrer au mépris, elle ne tarda pas à reconnaître avec dépit que les ministres patriotes étaient des hommes propres à soutenir cette constitution que la cour voulait altérer ou renverser. Les principes contenus dans les circulaires de ces ministres patriotes, leur bon effet sur les administrations et les sociétés populaires, firent présager ce que l'on devait attendre des hommes austères qui professaient la doctrine de l'égalité, et qui voulaient la maintenir; dès lors, tous les efforts de l'aristocratie tendirent à se débarrasser de ces nouveaux venus, avant qu'ils eussent le temps d'assurer l'empire de la raison.

Ainsi, après avoir conçu l'espoir de ridiculiser et de mépriser le *ministère sans-culotte*, les courtisans se virent forcés de le redouter. La reine surtout conçut pour ces nouveaux ministres une

aversion profonde : elle ne pouvait entendre parler d'eux sans éprouver des mouvements de colère. Cependant le roi, à qui on avait cherché à inspirer du dégoût pour ces *gens-là*, dissimula d'abord ce dégoût, et finit par convaincre les plus difficiles de ses nouveaux ministres, Roland et Clavières, qu'il était disposé à régner selon la constitution. En effet, il ne lui restait pas de meilleur parti à prendre que de sacrifier de bonne grâce une portion de son autorité, pour se conserver, dans l'autre, la faculté de la reprendre tout entière; mais il ne se prêta qu'à de misérables intrigues, seul genre familier aux personnes qu'il sut choisir, ou que la reine protégeait . et toujours proclamant d'une part le maintien de ce qu'il faisait saper de l'autre, sa marche oblique et sa conduite fausse excitèrent d'abord la défiance, et finirent par allumer l'indignation.

Quoi qu'il en fût, le commencement du ministère patriote donna de grandes espérances, même à la Gironde. Vergniaux, Gensonné, Guadet firent le sacrifice de leurs idées démocratiques, et même correspondirent avec Louis XVI : ce qui fut, plus tard, un chef d'accusation contre eux. Les ministres nouveaux, persuadés que le roi allait suivre franchement la marche qui lui était tracée par la constitution, croyaient pouvoir mettre un terme aux maux dont la France était accablée. Dans ce consolant espoir, ils se livraient au travail avec une ardeur digne des plus grands éloges. Quatre fois par semaine il y avait conseil : là, chaque ministre apportait à la signature du roi les actes de son département : celui de la justice présentait les décrets à la sanction, et la délibération s'établissait ensuite sur les proclamations à faire, sur la marche que le gouvernement devait suivre, sur les relations avec les puissances, etc. Le roi témoignait à tous cet intérêt flatteur dont les grands savent se faire un mérite auprès de leurs inférieurs. Il affectait de donner peu d'attention aux affaires, et de s'en rapporter entièrement aux ministres.

« Pendant qu'on discutait des objets peu importants, rapporte madame Roland, le roi lisait la Gazette, les journaux anglais, dans leur langue, ou écrivait quelques lettres; mais la sanction des décrets de l'assemblée le tirait de cette sorte d'indifférence : il ne la donnait pas aisément; sans refuser jamais, il n'acceptait point à une première présentation, et remettait au conseil suivant. Alors il venait avec son opinion faite; mais ayant l'air de la laisser former par la discussion. Quant aux grandes questions de politique, il en éludait souvent l'examen, en détournant la conversation sur des objets différents ou sur des sujets personnels aux ministres. Parlait-on de guerre, il parlait de voyages; voulait-on s'occuper des intérêts de la France avec les puissances étrangères, il citait quelques usages peu connus des pays dont on s'entretenait, ou faisait des questions sur les localités, sur les mœurs. Si on examinait l'état de l'intérieur, il appuyait sur quelques détails d'agriculture ou d'industrie; il questionnait Roland sur ses ouvrages, Dumouriez sur des anecdotes; et celui-ci, aussi adroit que spirituel, l'amusait des contes les plus extravagants, qu'il entremêlait quelquefois de vérités hardies. Roland et Duranthon, malgré toute leur gravité, étaient forcés d'en rire. Ainsi les séances du conseil ressemblaient plus à des causeries de société qu'à des délibérations d'hommes chargés du gouvernement d'un grand empire; et l'on perdait ainsi, malgré la bonne volonté des ministres, trois ou quatre heures sans avoir rien fait. »

Tel était le système de lenteur que Louis XVI avait adopté, et tels étaient les moyens inoffensifs qu'il employait pour le suivre. « La reine, haute, impérieuse, ajoute le marquis de Ferrières, ne savait pas se prêter à cette dissimulation nécessaire; elle cherchait plus à intimider les nouveaux ministres qu'à les gagner par des dehors affectueux. Elle n'en aimait aucun, et détestait surtout Dumouriez, qu'elle savait être le plus puissant sur l'esprit du roi. Cependant elle désira le voir, et eut en effet avec ce ministre un entretien singulier, qui peint les sensations terribles qu'elle éprouvait. « Monsieur, dit-elle à Dumouriez, d'un ton colère et le visage enflammé, vous êtes tout-puissant en ce moment; mais c'est par la faveur du peuple qui brise bien vite ses idoles; votre existence dépend de votre conduite... On dit que vous avez des talents; vous devez juger que le roi et moi ne pouvons souffrir ces nouveautés, ni la constitution : je vous le déclare franchement. » Étonné de la pénible confidence que la reine venait de lui faire, Dumouriez lui représenta que le salut du roi, le sien, celui de ses enfants était attaché à la constitution, sans l'exécution de laquelle il n'y avait à espérer que malheurs et catastrophes; que le roi et elle étaient entourés de gens qui les sacrifiaient à leurs propres intérêts; qu'il fallait que le roi concourût franchement à la consolidation de l'acte constitutionnel, qui, loin de faire le malheur du monarque, ferait sa félicité et sa gloire.

Il paraît que la fin de cette conversation établit une sorte de confiance entre la reine et le ministre; mais, s'il faut en croire la relation de madame Campan, la reine ne cessait de dire, en parlant de Dumouriez : *qu'on ne pouvait croire aux protestations d'un traître, et qu'elle comptait sur les forces du dehors devenues imposantes.*

La reine se créait des illusions sur les *forces du dehors*, et ne calculait pas celles du dedans, qui étaient immenses, car elles se composaient de presque toute la nation. Marie-Antoinette aimait à croire ce qu'elle désirait, et cette erreur lui devint funeste. Au reste, la situation dans laquelle elle se trouvait alors semblait justifier son aversion pour la constitution et sa haine pour tous les partisans de la révolution. On avait tellement excité le peuple de Paris contre elle, qu'elle ne pouvait plus se montrer sans être insultée. « Vous me voyez désolée, disait-elle un jour au roi, en présence de Dumouriez ; je n'ose pas me mettre à la fenêtre. Hier au soir, pour respirer l'air, je m'y suis montrée du côté de la cour, et aussitôt un canonnier m'a apostrophée d'une injure grossière, en ajoutant : *que j'aurais du plaisir à voir ta tête au bout de ma baïonnette!*... Si je jette les yeux sur cet affreux jardin : ici, c'est un homme monté sur une chaise, lisant à haute voix des horreurs contre nous ; là, un militaire ou un abbé que l'on traîne au bassin, en l'accablant de coups et d'injures ; d'autres jouent au ballon ou se promènent tranquillement. Quel séjour ! quel peuple !... »

La reine n'exagérait point ; c'était bien là le spectacle que le jardin des Tuileries offrait journellement. Une foule d'orateurs y déclamaient des pamphlets dans lesquels les rois y étaient traités d'assassins couronnés, et Louis XVI y était représenté comme ne respirant que le meurtre et le carnage, voulant introduire en France les troupes étrangères, et s'appuyer sur elles pour l'exécution de ses projets liberticides : il cédait, disait-on, l'Alsace et la Lorraine à l'empereur d'Autriche, à condition qu'il l'aiderait à se ressaisir de son autorité, et à se venger de ses ennemis. La reine y était peinte tantôt sous les couleurs avilissantes d'une Messaline, tantôt comme une furie ne cherchant qu'à se baigner dans le sang des Français ; on ne l'appelait plus que madame *Veto*.

Mais la cour n'avait-elle pas à se reprocher d'avoir provoqué tous ces écrits anti-royalistes? N'avait-elle pas elle-même employé des sommes énormes pour payer cette pluie de libelles et de journaux contre-révolutionnaires qui avait inondé et inondait encore la France? « Ce fut le besoin de balancer l'influence de la cour, de l'aristocratie, de la liste civile, et de leurs papiers, par des instructions populaires d'une grande publicité, dit madame Roland, qui fit adopter le projet d'un journal placardé en affiches. » Ce journal, qu'on appela *la Sentinelle*, devait suivre les événements, et les présenter sous leur vrai jour. La rédaction en fut confiée à Louvet, auteur du fameux roman de *Faublas* et de plusieurs autres ouvrages littéraires et politiques. Les girondins eurent beaucoup de peine à se procurer les fonds pour cette publication, la seule qu'ils aient cru devoir opposer aux journaux payés par la liste civile. Pétion n'en avait pas même pour la police de Paris ; il fut obligé d'en demander au ministre des affaires étrangères, à qui l'assemblée avait accordé six millions pour les dépenses secrètes de son ministère. Dumouriez parla au roi de cette demande, et le roi l'autorisa à donner 30,000 francs par mois au maire de Paris. On crut par là qu'il serait possible d'amener Pétion à des sentiments plus favorables à la cour ; on résolut de le sonder et de lui proposer la libre disposition de 3,000,000, pourvu qu'il promît de s'en servir à réprimer les *factieux*. Le roi fit appeler au château, sous un léger prétexte, le maire de Paris ; il le reçut avec affabilité, et lui fit l'offre convenue, que Pétion refusa. Dès lors il n'y eut plus de rapprochement possible entre la cour et le maire de Paris.

Pendant que le ministère demandait vivement la réponse définitive du cabinet de Vienne, l'empereur Léopold mourut, et le roi Gustave de Suède fut assassiné à Stockolm, au sortir d'une fête, et au moment où il se proposait de se mettre à la tête de la coalition contre la France. Ces deux événements changèrent la face des affaires politiques ; car, si d'un côte la coalition perdait son futur généralissime, qu'il lui était d'ailleurs facile de remplacer, de l'autre, l'Europe perdait le seul souverain philosophe qui pût balancer les idées gothiques que la plupart des autres princes nourrissaient.

Cependant les négociations continuaient toujours, et la France y tenait alors un langage digne d'elle ; mais la cour de Vienne, au lieu de faciliter un rapprochement possible encore, s'opposait à ce que les princes possessionnés d'Alsace et de Lorraine consentissent à recevoir les indemnités que la France leur offrait. Les électeurs de Trèves et de Mayence, après avoir fait semblant de dissoudre les rassemblements formés dans leurs états par les émigrés, favorisaient de nouveau les levées de soldats que les princes français faisaient, et payaient même des subsides pour leur entretien. Cet état de choses ne pouvait durer : le ministre des affaires étrangères, Dumouriez, pressait vivement le cabinet de Vienne de s'expliquer. Des cris de guerre ne cessaient de se faire entendre dans l'assemblée nationale, et cette guerre paraissait inévitable.

Ce fut dans ces circonstances qu'eut lieu, à Paris, la fête dite *de la liberté*, destinée, en apparence, à célébrer le retour des quarante Suisses du régiment Château-Vieux qui avaient été condamnés aux galères, à la suite des événements dé-

plorables dont la ville de Nancy avait été le théâtre. Ces Suisses, que l'on fêtait alors comme les victimes de leur dévouement à la liberté, avaient vu briser leurs chaînes par l'amnistie accordée après l'acceptation de la constitution. Secourus par les patriotes de Brest, ils s'étaient rendus à Paris, à pied, et avaient reçu sur toute la route des marques du plus vif intérêt. Leur entrée à Paris fut triomphale. L'assemblée nationale leur permit de défiler dans l'enceinte des séances. Ces malheureux portaient encore sur leur tête le bonnet rouge qu'on leur avait mis au bagne. En sortant de la salle, ils se rendirent dans l'enclos des Jacobins, où un ample dîner leur avait été apprêté.

C'est de ce dîner que date l'apparition subite du bonnet rouge, dont tous les patriotes s'empressèrent de se coiffer. En le voyant sur la tête des soldats arrachés aux galères, les jacobins se rappelèrent que ce bonnet imposé aux condamnés, en signe d'ignominie, était, en Grèce et à Rome, l'emblème de l'affranchissement de toutes les servitudes, et le signe de ralliement de tous les ennemis du despotisme. De ce moment, chacun des membres de la société de la Constitution (les Jacobins), ainsi que tous les patriotes, se montrèrent jaloux de porter le bonnet rouge, et s'en parèrent avec orgueil; en moins de quinze jours on ne vit plus que des bonnets rouges, tant dans les assemblées patriotiques, que dans les salles de spectacles, les promenades, les cafés et tous les lieux publics. Le règne du bonnet rouge forme une grande époque dans l'histoire de la révolution. L'ardeur avec laquelle les jacobins adoptèrent cette coiffure fit prévoir dès lors qu'elle deviendrait bientôt une seconde cocarde, destinée à distinguer les républicains des autres partis [1].

La *fête de la liberté* fut célébrée le 15 avril, avec une magnificence extraordinaire, qui annonçait que la libération des Suisses n'en était que le prétexte.

Des hymnes composés par Chénier et mis en musique par Gossec, furent chantés sur l'autel de la patrie, ainsi qu'un chœur en l'honneur de la liberté, dont voici la première strophe :

Premier bien des mortels, ô liberté chérie!
Liberté, que notre patrie
Reconnaisse à jamais tes lois;
Descends des cieux, viens embellir ta fête
Que les palmes couvrent ta tête;
Reine des peuples et des rois.
Ennemis des tyrans, commencez vos cantiques,
Brûlez l'encens sur son autel,
Et que vos mains patriotiques,
Couronnent son front immortel.

Ce fut à la fête de la Liberté qu'on employa, pour la première fois, au lieu de baïonnettes, un petit drapeau tricolore et un brin de paille pour faire ranger la foule.

Au reste, cette fête ne plut pas à tous les partis; celui des constitutionnels vit dans la pompe déployée à l'occasion de la délivrance de quelques soldats, l'intention d'éclipser et de faire oublier celle de la fédération, dont l'assemblée constituante avait été si fière. La cour y trouva des motifs d'humiliation, et se plaignit de ce qu'on avait mis un bonnet rouge sur la tête de la statue de Louis XV, et de ce qu'on lui avait ôté le sceptre qu'il tenait à la main pour le remplacer par un drapeau tricolore. Au total, cette cérémonie sentait trop le républicanisme pour être goûtée par les aristocrates.

Trois jours après cette grande fête, le ministre des affaires étrangères reçut de M. de Noailles, ambassadeur de France à Vienne, la réponse cathégorique sollicitée et attendue avec tant d'empressement. C'était une note courte, sèche, dure, par laquelle M. de Cobentzel exigeait, au nom de son maître, le rétablissement de la monarchie sur les bases fixées par la déclaration de Louis XVI en date du 23 juin 1789; la restitution des biens du clergé aux titulaires; celle du comtat d'Avignon au pape, et des terres d'Alsace et de Lorraine, avec tous leurs droits de souveraineté et de féodalité, aux princes d'Allemagne qui y étaient possessionnés.

« En vérité, dit Dumouriez dans ses mémoires, quand le ministère de Vienne aurait dormi de suite pendant les trente-trois mois qui s'étaient écoulés depuis la séance royale, et qu'à son réveil, sans autre information, il eût dicté cette note, il ne pouvait pas proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avait prise la révolution.

» La nation française ne pouvait accepter les conditions contenues dans la note du cabinet de Vienne, qu'en déchirant sa constitution, confondant toutes les propriétés, ruinant ses acheteurs, annulant ses assignats et déclarant la banqueroute.....

» Et d'ailleurs, de quel droit la cour de Vienne imposait-elle des conditions sur une discussion de propriété territoriale entre la France et le pape, entre la France et les princes d'Allemagne? »

Dumouriez pensait comme toute la France; aussi l'assemblée reçut-elle avec indignation la communication de cette note insolente : on s'écria

[1] Le bonnet rouge fut d'abord la coiffure des jacobins, puis celle des jeunes gens, lesquels le portaient pour l'opposer à ce ridicule chapeau à trois cornes dont ils voulaient que le règne finît; enfin, on le vit sur la tête des députés, des administrateurs et même des ministres, dont quelques-uns l'enfoncèrent jusqu'aux oreilles; Dumouriez, le duc d'Orléans et ses fils furent des premiers à l'adopter, et on les vit souvent, en bonnet rouge, aux séances des jacobins.

d'une voix unanime qu'il fallait venger l'honneur national. De cet instant, le vœu pour la guerre devint général. Les girondins profitèrent de ce moment d'enthousiasme; on envoya une députation au roi pour lui exposer l'injure faite à la nation française et la nécessité de prévenir les desseins hostiles de l'empereur. Tous les ministres opinèrent pour la guerre : dès lors le roi se trouva entraîné dans une démarche pour laquelle il semblait montrer de la répugnance, mais qu'au fond de son cœur il voyait avec le plus grand plaisir, parce que tout son espoir était dans le succès des armées étrangères. Dumouriez fut chargé de rédiger le rapport à faire à l'assemblée : il s'agissait de savoir si le roi, réduit à prendre l'initiative, déclarerait la guerre, ou bien s'il se contenterait d'annoncer à l'assemblée que, d'après les injonctions à elle faites, la France se *trouvait en état de guerre*. Les ministres Roland et Clavière opinaient pour le premier parti, et tous les députés de la Gironde étaient de cet avis; mais Louis préféra *déclarer l'état de guerre*. Dumouriez fit adopter l'avis du roi par la majorité du conseil. Ce fut là son premier différend avec les girondins.

Le 20 avril, le roi, accompagné de tout son conseil, se rendit à l'assemblée : attirée par un événement aussi important et surtout aussi nouveau, une foule innombrable s'était emparée des tribunes publiques, des couloirs de la salle; elle s'était même introduite dans l'intérieur, et répandue dans toutes les avenues qui pouvaient y aboutir. Toute la France savait que cette séance allait décider du sort de la révolution. — « Je viens, messieurs, au milieu de l'assemblée nationale, dit le roi, pour un objet qui doit vous intéresser. Mon ministre des affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait sur notre situation politique. »

Le ministre des affaires étrangères, Dumouriez, lut alors ce rapport : on y rappelait d'abord tous les sacrifices que la France avait faits à l'ambition de l'Autriche, depuis le traité d'alliance de 1756; traité qui avait soumis la France à la domination de la maison de Lorraine. Dumouriez y passait ensuite en revue toutes les perfidies du cabinet de Vienne, et toutes les duplicités dont il avait enveloppé les négociations entamées depuis la révolution. Arrivant enfin au dernier *ultimatum* envoyé par l'empereur, le ministre affirmait que cette note était une véritable déclaration de guerre. « Les hostilités, disait-il, n'en sont que la conséquence; car l'état de guerre ne consiste pas seulement dans des coups de canon, mais dans les provocations, les préparatifs et les insultes. »

Le ministre concluait que le traité de 1756 était rompu par le fait de l'Autriche; que le concert des puissances, provoqué par Léopold, au mois de juillet 1791, confirmé par le roi de Hongrie et de Bohême, d'après la note du prince de Kaunitz du 18 mars 1792, qui était l'*ultimatum* des négociations dirigées contre la France, était un acte d'hostilité formel; et que cet *ultimatum*, équivalent à une déclaration de guerre, le roi devait se rendre à l'assemblée pour lui proposer la guerre contre l'Autriche.

Après la lecture de ce long rapport, Louis XVI prit de nouveau la parole, et s'exprima en ces termes : « Messieurs, vous venez d'entendre le résultat des négociations que j'ai suivies avec la cour de Vienne. Les conclusions du rapport ont été l'avis unanime de mon conseil : je les ai adoptées moi-même. Elles sont conformes au vœu que m'a manifesté plusieurs fois l'assemblée nationale et aux sentiments que m'ont témoignés un grand nombre de citoyens des différentes parties du royaume ; tous préfèrent la guerre à voir plus longtemps la dignité du peuple français outragée, et la sûreté nationale menacée.

» J'ai dû préalablement épuiser tous les moyens de maintenir la paix : je viens aujourd'hui, aux termes de la constitution, proposer à l'assemblée nationale la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. » Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme; la salle et les tribunes retentirent longtemps des cris de *vive le roi! vive la nation!*

Le président de l'assemblée répondit au roi qu'elle allait délibérer, et qu'il serait instruit par un message du résultat de sa délibération.

La discussion s'ouvrit aussitôt après le départ du roi; elle fut des plus orageuses, et se prolongea bien avant dans la nuit. Les raisons déjà données pour et contre furent reproduites avec une force nouvelle. Enfin le député Mailhe, ayant, dans un discours, remarquable par une logique pressante, convaincu l'assemblée, la guerre fut décidée presque à l'unanimité, et le décret suivant fut rendu séance tenante.

« L'assemblée nationale, délibérant sur la proposition formelle du roi, considérant que la cour de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'accorder une protection ouverte aux Français rebelles; qu'elle a provoqué et formé un concert avec plusieurs puissances de l'Europe, contre l'indépendance et la sûreté de la nation française;

» Que François Ier, roi de Hongrie et de Bohême, a par ses notes des 18 mars et 7 avril derniers, refusé de renoncer à ce concert; que malgré la proposition qui lui a été faite par la note du 11 mars 1792, de réduire de part et d'autre, à l'état de paix, les troupes sur les frontières, il a continué et augmenté des préparatifs

hostiles; qu'il a formellement attenté à la souveraineté de la nation française, en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des indemnités; qu'il a cherché à diviser les citoyens français, et à les armer les uns contre les autres, en offrant aux mécontents un appui dans le concert des puissances.

» Considérant enfin que le refus de répondre aux dernières dépêches du roi des Français ne laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une négociation amicale, le redressement de ces différents griefs, et équivaut à une déclaration de guerre, décrète qu'il y a urgence.

» L'assemblée nationale déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par la constitution, *de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance; que la guerre qu'elle est forcée de soutenir n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste oppression d'un roi;

» Que les Français ne confondront jamais leurs frères avec leurs véritables ennemis; qu'ils ne négligeront rien pour adoucir le fléau de la guerre, pour ménager et conserver les propriétés, et pour faire retomber sur ceux-là seuls qui se ligueront contre sa liberté tous les malheurs inséparables de la guerre.

» Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts à la défense de la liberté; qu'elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France.

» Délibérant sur la proposition formelle du roi, et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

A peine ce décret fut-il rédigé, que la salle, remplie d'une foule immense, retentit des plus vifs applaudissements. Rendu à onze heures du soir, il fut aussitôt présenté à la sanction royale, et approuvé sans le moindre retard.

Ce n'était pas ici une de ces guerres entreprises par le caprice des souverains, et qui n'avaient souvent d'autre moteur que l'amour-propre de quelque prince, ou le désir de s'emparer de quelques parcelles de terrain : c'était la guerre du pouvoir contre l'indépendance, du despotisme contre la liberté, de l'orgueil et des préjugés contre toutes les passions grandes et généreuses; enfin, c'était la guerre des principes. La postérité ne reprochera point à la France d'avoir provoqué cette guerre terrible qui, selon les émigrés, ne devait durer que peu de jours, et qui, pendant vingt ans, ravagea l'Europe. En la déclarant l'assemblée nationale n'a fait que reconnaître par un décret l'état où les puissances étrangères avaient placé la France; et rien n'était plus défensif que cette même déclaration, puisqu'il ne s'agissait que de repousser les injures faites à la dignité et à l'indépendance d'un grand peuple. L'exposé des motifs de la nation française, que le célèbre Condorcet fut chargé de présenter à l'assemblée, restera éternellement comme un modèle de logique et de convenances, et sera regardé comme un monument élevé à la honte des souverains qui ont allumé ce grand incendie.

Ainsi se trouvait déclarée cette guerre qui couvait depuis si longtemps, et qui existait déjà de fait entre la France et presque tous les rois de l'Europe : l'honneur français compromis venait de dicter le décret qui déclarait l'état de guerre, et cette déclaration fut accueillie par les applaudissements de presque tous les Français. Un petit nombre seulement s'y montrait contraire, et dans ce petit nombre se trouvaient des hommes des deux partis les plus opposés : les aristocrates de la cour, et les plus chauds jacobins. Les aristocrates craignaient, avec raison, que la guerre, quelles que fussent les chances des armées françaises, ne tournât toujours contre la royauté. Ceux des jacobins d'alors qui se rangeaient sous le drapeau de Robespierre, avaient de grands doutes sur l'issue de cette guerre, et les exprimaient vivement.

« Quel succès pouvait-on espérer, disaient Robespierre et ses amis, d'une guerre dont la loi remet la direction entre les mains d'un roi parjure, d'un roi coalisé avec les despotes de Vienne et de Berlin? N'est-ce pas appeler la contre-révolution elle-même? N'est-ce pas faire appuyer, par des armées étrangères, les manœuvres des ennemis de l'intérieur, que de provoquer contre la France encore tout agitée de troubles et de dissensions, et toute couverte de traitres masqués sous le voile du patriotisme, les tyrans et leurs satellites? Nos troupes n'étaient-elles pas encore infectées de la plus dégoûtante aristocratie? Quels étaient les chefs de la plupart de nos régiments? Quels étaient la plupart de nos généraux? N'était-ce pas les parents, les amis des rebelles de Coblentz? Ne partageaient-ils pas leur haine contre la liberté, contre l'égalité, contre les principes de la constitution? Quel gage avions-nous de leur fidélité? Qui nous répondrait qu'ils ne livreraient pas aux ennemis nos soldats et nos places? Qui nous répondrait de ce que ferait le roi lui-même, quand il se verrait à la tête d'une armée formi-

dable? Les rois n'étaient-ils pas les ennemis naturels et irréconciliables de la liberté des peuples? On voulait, disait-on, la guerre pour conserver cette liberté; mais la guerre était précisément le plus grand péril qui pût la menacer. »

A ce langage, qui n'était pas dénué de fondement, les girondins répondaient que la guerre était le seul moyen assuré de renverser le trône, et de fonder la république. « Ou nous aurons des succès, disaient-ils, et nos victoires nous affranchiront de la crainte de nos voisins, et nous pourrons, à notre gré, choisir la forme de notre gouvernement; ou nous éprouverons des revers, et ils retomberont sur la tête du monarque chargé de la conduite de la guerre : nos triomphes et nos défaites doivent également finir par briser son sceptre et sa couronne. »

Brissot, ce chef audacieux des girondins, s'exprimait avec encore moins de ménagement : « Ils craignaient la guerre faite par un roi, disait-il, dans *son adresse à tous les citoyens de France sur la société des jacobins;* politiques à vues étroites! C'est précisément parce que ce roi parjure devait diriger la guerre, parce qu'il ne pouvait la diriger qu'en traître, parce que cette trahison seule le menait à sa perte; c'est par cela même qu'il fallait vouloir la guerre du roi..... C'était l'abolition de la royauté que j'avais en vue en faisant déclarer la guerre..... Les hommes éclairés m'entendirent le 30 décembre 1791, quand, répondant à Robespierre, qui me parlait toujours de trahison à craindre, je lui disais : *Je n'ai qu'une crainte, c'est que nous ne soyons pas trahis.* Nous avons besoin de trahisons : notre salut est là; car il existe encore une forte dose de poison dans le sein de la France, et il faut de fortes explosions pour l'expulser..... Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres; elles seront utiles au peuple; elles feront disparaître ce qui s'oppose à la grandeur de la nation française..... »

C'est ainsi que chaque parti calculait les chances de la guerre. Le ministère, après s'être prononcé unanimement pour l'état d'hostilités, s'effrayait de sa propre responsabilité : « Comment, disait-il, avec des troupes de nouvelles levées, des régiments insubordonnés, presque tous abandonnés par leurs anciens commandants, une armée sans discipline, des généraux sans autorité, résister à des troupes aguerries, renommées par leur discipline, pleines de confiance dans leurs chefs, et commandées par les capitaines les plus expérimentés de l'Europe? Et quand le fanatisme de la liberté pourrait tenir lieu d'expérience, nos victoires mêmes ne deviendraient-elles pas pour nous une source nouvelle de calamités?

Quand les ministres raisonnaient ainsi, ils étaient de sang-froid, et avaient sous les yeux le tableau de la situation de nos armées, et les ressources des puissances coalisées. Au moment de la déclaration de l'état de guerre, l'armée française, qui aurait dû présenter un effectif de deux cent mille hommes, n'en comptait pas plus de cent vingt mille, par suite de la désertion et du désordre qui régnaient dans tous les corps. L'Autriche et la Prusse seules pouvaient mettre trois cent mille combattants en campagne, et il était aisé de prévoir que ces deux puissances entraîneraient l'empire et toutes les puissances du Nord. La Suède s'était déclarée; la Russie finissait une guerre glorieuse contre les Turcs; les branches de la maison de Bourbon, établies en Italie et en Espagne, assuraient leurs forces aux princes français émigrés; celles du roi de Sardaigne l'étaient par les alliances de famille; et l'Angleterre ne pouvait manquer de se déclarer contre nous par sa rivalité et par ses intérêts politiques. Tout ce qui tenait en Europe aux prérogatives des couronnes, aux opinions aristocratiques et religieuses, allait se joindre à la coalition. C'était contre ces forces, et avec nos faibles moyens, que la France se levait et faisait un appel à l'Europe. Tous les hommes qui pensaient, craignaient; tous les hommes qui sentaient, ne craignaient pas. Ces derniers mettaient en opposition aux grandes armées de l'Europe la force de l'opinion : l'opinion dut armer un million d'hommes en France, et l'opinion les arma. Aux premiers bruits de guerre, les villes, les villages, les hameaux envoyèrent une population armée, et les routes furent couvertes de bataillons de gardes nationales.

CHAPITRE V

Plan de campagne arrêté par Dumouriez. — L'exécution en est confiée à La Fayette. — Déroute de Quiévrain et de Tournay. — Agitation qu'elle cause dans Paris. — Dénonciation du COMITÉ AUTRICHIEN. — Licenciement de la garde constitutionnelle de Louis XVI. — Débats à ce sujet. — Mésintelligence entre les ministres. — Mesures de sûreté. — Nouveau décret contre les prêtres perturbateurs. — Camp des VINGT MILLE HOMMES. — Louis XVI refuse de sanctionner ces deux décrets. — Retraite de Roland, de Clavières et de Servan. — Nouveau ministère. — Assurance de Dumouriez. — Démission des trois autres ministres.

Dès son arrivée au ministère, Dumouriez avait conçu un plan militaire aussi vaste que simple : il voulait à la fois la guerre offensive et la guerre défensive. Partout où la France s'étendait jusqu'à ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la mer, il pensait qu'il suffisait de s'y tenir sur la défensive; mais il voulait une guerre offensive sur tous les points où le territoire fran-

mais n'allait pas jusqu'à ces limites : il voulait envahir tout d'un coup les Pays-Bas et la Savoie, puis s'arrêter sur le Rhin et les Alpes, et s'y tenir définitivement comme sur les autres points. Tel était le plan de Dumouriez : il pouvait avoir de grands résultats.

La Fayette, qui se préparait à servir bravement son pays, et qui déjà avait mis ses troupes sur un pied assez respectable, fut chargé de l'exécution du plan de Dumouriez, quoique ce fût l'armée de Rochambeau qui se trouvât plus à portée d'agir ; mais on jugea La Fayette plus propre à cette invasion populaire autant que militaire. Dumouriez ne doutait pas que la Belgique, récemment agitée par une révolution contre l'Autriche, ne fût disposée à se soulever à l'approche des Français, et il regardait l'invasion de ce pays comme très-facile. La Fayette demanda cinquante mille hommes, avec lesquels il offrait de se porter sur Namur et la Meuse jusqu'à Liége, d'où il serait maître des Pays-Bas. Ce projet plut à Dumouriez, et des ordres furent donnés pour l'invasion projetée, avant que l'Autriche fût en mesure de défendre ses possessions.

Ceux que reçut Rochambeau étaient cachetés ; il devait les remettre aux généraux Biron et Dillon. Biron devait partir de Valenciennes, se porter sur Mons et l'occuper, tandis que Dillon, avec deux mille chevaux, devait sortir de Lille et marcher sur Tournay. Ces deux points devaient servir à masquer la véritable attaque, que La Fayette était chargé de faire. Il devait partir de Metz et se trouver le 30 avril à Givet, pour se porter sur Namur. Cette expédition devait être faite avec dix mille hommes, lesquels auraient été suivis du reste de son armée.

Biron entra le 29 avril dans Quiévrain. Les Autrichiens avaient pris position en avant de Mons, et cette position fut jugée inattaquable ce même jour, attendu la fatigue des troupes. Les soldats paraissaient assez mal disposés : le général ne voulut donc pas risquer une retraite de nuit. Mais vers les dix heures du soir, deux régiments de dragons montent à cheval sans ordres, et reprennent précipitamment la route de Valenciennes ; les chefs essaient en vain de les arrêter, ils sont entraînés par leurs soldats, qui criaient : *Nous sommes trahis !* Le désordre fut au comble ; la plus grande partie des fuyards ne s'arrêta qu'aux portes de Valenciennes. Biron rallia enfin sa division, et essaya de rassurer les soldats en leur faisant faire un mouvement en avant. Quiévrain fut attaqué et pris une seconde fois par les Français ; mais les troupes qui devaient appuyer cette nouvelle attaque ayant refusé de marcher, Biron fut encore obligé de battre en retraite. Ce fut une seconde déroute. Le maréchal Rochambeau sortit avec la garnison de Valenciennes, et protégea la rentrée des troupes, sans pouvoir empêcher que le camp ne fût pris et pillé par les Autrichiens.

Du côté de Lille, les mêmes causes eurent les mêmes résultats. Le général Dillon commença la fausse attaque qu'il devait faire sur Tournay ; mais à peine la ligne de bataille était-elle formée, que des troupes ennemies se montrèrent sur les flancs : aussitôt les cris *nous sommes trahis !* se font entendre dans les rangs des Français. Avant que l'infanterie autrichienne eût pu faire une seule décharge, avant que la cavalerie fût assez avancée pour atteindre celle des Français, nos escadrons avaient pris la fuite dans le plus grand désordre, et ne s'étaient arrêtés qu'à Lille, qu'ils mirent dans le plus grand danger. Les soldats, honteux de ce qu'ils venaient de faire, se montrèrent, dans cette journée, aussi cruels qu'ils avaient été lâches ; ils massacrèrent le général Dillon, ainsi que quelques prisonniers faits avant la terreur panique,

Pendant que ces désordres déplorables avaient lieu à Valenciennes et à Lille, le général La Fayette, après cinq jours de marche forcée, était arrivé à Givet : il se portait, le 30, à Bouvines, sur le chemin de Namur, avec environ dix à onze mille hommes, quand il apprit les désastres des colonnes de Biron et de Dillon. Il jugea alors que le but était manqué. Il laissa à Bouvines une avant-garde de trois mille hommes, sous les ordres de Gouvion, et fut prendre position au camp de Valenciennes.

Ainsi cette première tentative d'invasion de la Belgique fut marquée par deux déroutes qui semblaient préparées d'avance.

Cette nouvelle jeta la consternation dans Paris et dans l'assemblée : tous les partis s'imputèrent mutuellement ce désastre. Les feuillants accusèrent Dumouriez, que l'on savait être l'auteur du plan d'attaque qui venait d'échouer ; ils le présentèrent comme un brouillon, un ambitieux, un autre Louvois qui voulait diriger, de Paris, les opérations militaires. De son côté Dumouriez suspecta les feuillants d'avoir voulu faire échouer son plan, afin de le dépopulariser. Les jacobins et les girondins crièrent à la trahison ; les aristocrates triomphèrent, et se livrèrent, ainsi que les émigrés, à un fol espoir.

L'assemblée nationale, quoique travaillée par les partis, se montra fort sage dans cette circonstance : elle ne vit dans les déroutes de Quiévrain et de Tournay que les suites de l'anarchie militaire. Sentant le besoin de rétablir la discipline, elle créa, par une loi martiale, des tribunaux et des conseils de guerre, pour juger les délits d'insu-

bordination. Le sort des prisonniers de guerre fut aussi l'objet de sa sollicitude : une loi les mit sous la sauvegarde de la nation.

Ces désastres, qui auraient pu embarrasser les partisans de la guerre, servirent à mettre au jour leur audace. D'un autre côté, le mauvais succès de cette première expédition, loin d'éteindre l'ardeur de l'armée française, lui inspira le désir d'effacer une tache que son honneur ne pouvait supporter : elle ne tarda guère à être satisfaite.

La déroute de Quiévrain servit encore aux desseins secrets des girondins, qui, depuis longtemps, songeaient à armer le peuple de Paris et des autres grandes villes du royaume, afin de l'avoir sous la main en cas de besoin. L'assemblée décréta que toutes les sections de Paris feraient fabriquer des piques, dont on armerait les personnes auxquelles leurs facultés ne permettaient pas de faire cette dépense à leurs propres frais.

Presque tous les hommes qui furent armés de cette manière appartenaient à la société des jacobins. Aussi cette société, dont l'influence était déjà si grande, devint redoutable, et domina toutes les autres, comme le cratère de l'Etna domine les montagnes sur lesquelles il verse sa lave brûlante. « De leur tribune, dit Toulongeon, tonnait la voix des orateurs qui retentissait dans toute l'Europe : plus bas, sur le bureau, se préparaient les foudres qui l'ébranlaient ou l'embrasaient. En pénétrant dans cette enceinte imposante, où tout était démesuré et gigantesque, l'âme ne pouvait se défendre d'un mouvement de terreur et d'admiration, et l'imagination exaltée se rappelait avec effroi ces temples redoutés que la poésie a consacrés aux divinités vengeresses. » L'empereur, dans une sorte de manifeste, ayant dénoncé les jacobins comme une secte isolée, à laquelle seule il déclarait la guerre, ils s'honorèrent de l'exception, et relevèrent le gage du combat. En représailles, ils dénoncèrent le *comité autrichien*, comme un centre secret d'opposition à la liberté.

Cette dénomination de *comité autrichien* avait été habilement trouvée pour présenter au peuple, d'un seul mot, une image odieuse et alarmante : on s'en était déjà servi dans le commencement de 1790 ; mais alors les circonstances ne lui donnaient pas la valeur ni le sens qu'elle avait en ce moment-là. Sans doute qu'il n'existait pas une légation patente accréditée sous ce nom ; mais il est très-vrai qu'il y avait alors, comme en 1790, une réunion dont la reine était le chef invisible pour un grand nombre d'adeptes. Ce conseil intime, où le roi n'était pas toujours appelé, avait ou croyait avoir des affinités et des intelligences dans tous les partis. On flattait les constitutionnels de maintenir leur ouvrage, et pour cela on mettait de temps en temps la parole du roi en avant ; on le produisait, au besoin, dans l'assemblée pour y rassurer la majorité, et imposer un moment à l'opposition. On voulait calmer les jacobins en cherchant à gagner quelques-uns de leurs chefs [1]. La cour était dirigée par ce conseil intime, et il paraît que c'est là qu'on fixait l'opinion du roi sur les décrets que l'assemblée présentait à sa sanction.

En dénonçant *le comité autrichien*, les journaux du parti jacobin désignèrent les ex-ministres Montmorin et Bertrand de Molleville comme en faisant partie. Le fait était probable ; mais comme il était impossible à prouver, ces deux personnages attaquèrent les journaux en calomnie et les traduisirent devant les tribunaux. Le ministre de la justice annonça aussi qu'il allait, au nom du roi, poursuivre les dénonciateurs du *comité autrichien*. Un juge de paix eut même l'imprudence de lancer un mandat d'amener contre trois membres du comité des recherches, qui s'étaient refusés à lui donner communication de quelques pièces relatives à cette dénonciation ; mais le scandale de cette arrestation, faite en plein jour, nuisit beaucoup à la cour, parce que l'essai qu'elle voulut faire des armes du pouvoir judiciaire contre l'assemblée fut mal calculé dans son objet, mal dirigé dans ses moyens. La dénomination de *comité autrichien* n'en resta pas moins aux conseillers secrets du roi et de la reine, et suffit pour irriter le peuple contre tous ceux qu'on désignait comme membres de ce conseil anti-national [2].

L'alarme ayant été répandue avec beaucoup d'adresse parmi ceux qui pouvaient croire à l'existence du fameux *comité autrichien*, les jacobins se mirent à attaquer les troupes que l'opinion publique désignait comme devant appuyer ses prétentions. Les Suisses furent dénoncés à la tribune même, par Merlin de Thionville, comme ayant arboré la cocarde blanche, et Bazire fit un discours d'une extrême violence contre la garde constitutionnelle du roi, qu'il regardait comme

[1] A cette époque, où la cour ne voyait plus d'autre moyen de salut que dans la séduction des chefs populaires, elle fit de grands efforts pour corrompre Danton, déjà fameux dans la révolution. L'or qu'elle prodigua ne servit qu'à enrichir quelques intrigants qui se présentaient comme intermédiaires.

[2] Quelque temps après, Brissot et Gensonné dénoncèrent formellement le *comité autrichien* ; ils accumulèrent dans un long discours, les preuves de son existence ; mais ils succombèrent pour avoir voulu s'obstiner à démontrer que ce comité était d'intelligence avec l'étranger pour favoriser une invasion ; ce qu'ils ne purent prouver. S'ils se fussent bornés à démontrer que le plan de ce parti était de parvenir à modifier la constitution, ils eussent réussi, car ce point était très-vrai ; mais cette nuance n'était pas assez apparente pour être saisie par le peuple.

un foyer de rébellion propre à embraser la France entière.

La garde du roi devait, aux termes de la constitution, être choisie parmi les soldats de la ligne, ou parmi les citoyens qui avaient fait, depuis un an, le service dans la garde nationale, pourvu qu'ils eussent précédemment prêté le serment civique. On se conforma à ces dispositions lors de l'organisation; mais, si la composition des compagnies fut rassurante, celle des officiers dut alarmer les patriotes. Ces officiers étaient tous des aristocrates prononcés, qui abreuvaient de dégoûts les jeunes soldats attachés à la cause nationale: ils parvinrent même, à force de mauvais traitements, à se débarrasser de tous leurs soldats patriotes, lesquels donnaient leur démission par centaines. Il ne resta donc plus dans les cadres de cette garde constitutionnelle que des militaires dévoués à leurs officiers. Bientôt, sous prétexte de réorganiser cette garde et de la porter au complet, on recruta tous les coupe-jarrets et tous les chevaliers d'industrie de Paris; et cette troupe se trouva portée à près de six mille hommes, au lieu de dix-huit cents dont elle devait se composer.

« A cette première contravention à l'acte constitutionnel, dit le marquis de Ferrière, les officiers joignaient une conduite imprudente: ils affectaient un air menaçant lorsqu'ils voyaient passer les ministres et les commissaires de l'assemblée chargés de porter les décrets à la sanction du roi. Ils traitaient avec mépris la garde nationale qui faisait le service du château, ne permettant à leurs soldats de fraterniser qu'avec les bataillons des Filles-St-Thomas et de la place Vendôme, que l'on croyait plus attachés à la famille royale; enfin ils se montraient d'autant plus hautement les ennemis de la constitution, qu'ils voulaient justifier, aux yeux des émigrés, leur séjour en France, et prouver que ce n'était pas la différence des principes qui les avait empêchés de sortir du royaume, mais la différence des moyens qu'ils avaient adoptés pour opérer la contre-révolution. »

La conduite de cette nouvelle garde ne pouvait échapper à la surveillance active des clubs; les girondins savaient tout ce qui se passait dans ce corps: ils éclatèrent. L'assemblée s'alarma; Dumouriez communiqua au roi les craintes des uns et des autres. Il eût été facile de les faire cesser; mais le roi se borna à répondre que les girondins avaient grand tort de soupçonner le duc de Brissac, commandant de cette garde, d'être un chef de conjuration.

Cependant les clubs ne cessaient d'alarmer le peuple sur les projets de la garde du roi; et dans ce moment d'inquiétude le bruit se répandit que l'on conservait à l'École-Militaire, où cette garde était casernée, un drapeau blanc qui devait servir de ralliement aux contre-révolutionnaires le jour où ils se proposaient de renverser la constitution. Il n'en fallait pas davantage pour soulever les patriotes. La foule se porta au Champ-de-Mars, et elle se fût probablement livrée à des excès envers les officiers de la garde du roi, si le maire n'eût envoyé deux municipaux chargés de faire des perquisitions dans l'hôtel. Les officiers, sommés au nom de la loi d'ouvrir les portes, s'y refusèrent et se préparèrent à se défendre; mais ils se virent abandonnés par une partie de leurs soldats, qui se joignit au peuple. Ces officiers furent donc obligés de laisser entrer les municipaux. On fouilla partout; on n'y trouva point à la vérité le drapeau qui faisait l'objet de cette recherche, mais on y saisit un petit drapeau blanc, que les officiers assurèrent avoir été placé sur un gâteau que le dauphin leur avait donné. On trouva aussi des hymnes, des chansons pour le roi, et une grande quantité d'écrits contre-révolutionnaires et injurieux à l'assemblée nationale.

Pendant que ces scènes se passaient à l'École-Militaire, le comité de surveillance de l'assemblée fut averti que la cour avait envoyé une quantité considérable de papiers à la manufacture de Sèvres pour y être brûlés dans les fours. Cette nouvelle fit naître de grands soupçons. L'assemblée se déclara en permanence. Le maire de Paris se présenta à la barre, accompagné de toute la municipalité, et déclara que le peuple était environné de complots; que la cour machinait de nouvelles trahisons, et que les sections, justement alarmées des dangers de la chose publique, venaient, à l'exemple de l'assemblée, de se déclarer en permanence. Bazire profita de cette grande agitation pour demander le licenciement de la garde constitutionnelle du roi.

Les débats sur cette motion furent très-vifs. Ramond et le côté droit s'opposaient à ce licenciement, qu'ils regardaient comme inconstitutionnel. Guadet soutint la proposition de Bazire. « J'ai trouvé, dit-il, dans la lecture des renseignements qui m'ont été administrés, la preuve évidente du projet conçu par les chefs de la garde du roi de faire servir cette troupe à des projets contre-révolutionnaires. J'ai suivi la trace des manœuvres employées pour lui inspirer les sentiments dont on avait besoin: j'ai vu dans sa composition une violation formelle de la constitution; j'y ai remarqué cette affectation de renvoyer tous les soldats patriotes... Je ne sais si c'est une fatalité attachée à tout ce qui a composé et qui compose encore la garde du roi, mais, contre son intention, sans doute, il a été envi-

ronné d'une coalition qui veut le faire regarder comme prêt à partir... Je demande, dit Guadet, en finissant, qu'il soit rendu un décret d'accusation contre M. de Brissac, et, en second lieu, que la garde du roi soit licenciée. »

Girardin prit alors la parole et prononça un discours qui offre le tableau frappant de ce qui se passait : « Qui ne voit, dit-il, qu'il existe deux factions : l'une qui veut donner au roi plus d'autorité qu'il ne lui en est attribué par la constitution ; l'autre qui veut détruire en lui la royauté constitutionnelle?... L'intérêt de ces deux factions doit être le même : c'est de faire partir le roi ; l'une pour se mettre à la tête de l'autorité royale, l'autre pour l'engloutir... Dans un moment de factions, poursuivit l'orateur, je craindrais que les malveillants ne fissent un rapprochement de votre conduite avec celle du parlement d'Angleterre. Dans une époque trop fameuse, on a aussi licencié la garde d'un de ses rois. »

Les débats de cette longue et orageuse séance furent terminés par Vergniaux, dont le discours fut souvent applaudi : il finissait par cette phrase : « On a observé que si la garde du roi cessait son service pendant le temps que se ferait le renouvellement, la garde nationale parisienne s'empresserait de lui fournir un rempart ; et certes, messieurs, le roi a éprouvé, depuis le mois d'octobre 1790 jusqu'au moment où il a formé sa nouvelle maison, qu'il n'avait pas de garde plus sûre ; qu'il n'a jamais été mieux ni pour la tranquillité, ni pour la splendeur du trône, que lorsqu'il en a été environné ; et sa confiance en elle, en prouvant son attachement à la constitution, ne peut que mériter celui des bons citoyens. »

Conformément à la demande de Bazire et aux conclusions de Guadet et de Vergniaux, la garde du roi fut licenciée. Dans la même séance le duc de Brissac, commandant de cette garde, fut décrété d'accusation.

Ces deux mesures affectèrent beaucoup le roi : il aimait le vieux Brissac, brave militaire, très-dévoué à la vieille monarchie[1]. Quant au licenciement de sa garde, le roi et la cour n'y voyaient que le plan de laisser le trône sans défense : aussi Louis XVI parut-il décidé à y apposer son *veto*. Mais ses ministres lui représentèrent les suites que sa résistance pourrait entraîner : ils lui rappelèrent les journées des 5 et 6 octobre, et lui firent appréhender les mêmes malheurs. Dumouriez l'engageait à se choisir une nouvelle garde : il refusa, et se décida à approuver le décret de licenciement, au grand regret de la reine, qui lui fit de vifs reproches de sa faiblesse.

Les six ministres avaient vécu jusque-là en assez bonne intelligence : ils dînaient ensemble les jours de conseil, et convenaient des affaires qu'ils présenteraient au roi : on les élaborait d'avance, afin de se former une opinion commune et d'éviter de les discuter devant lui. Mais l'entrée de Servan au ministère de la guerre commença à les brouiller. Deux partis ne tardèrent pas à se former parmi eux : celui de Dumouriez, auquel se réunissait le ministre de la justice Duranthon, et celui de la marine Lacoste : ce parti appuyait assez la cour, sans être précisément aristocrate. L'autre se composait de Roland, de Clavière et du nouveau ministre de la guerre : il était tout girondin. Dumouriez, qui était parvenu à plaire au roi, et qui ne voulait pas se soumettre à la domination de la Gironde, cherchait à se faire un parti fort, capable de le soutenir : en attendant, sans rompre tout à fait avec ses autres collègues, dans la crainte de perdre sa part de la popularité dont ils jouissaient, il commençait à travailler pour les éloigner du ministère. Les girondins, assez généralement confondus avec les républicains, étaient alors au comble de leur puissance. Ils gouvernaient l'assemblée, et disposaient de Paris au moyen du maire, qui leur appartenait par ses opinions et par ses liaisons. En général, les girondins étaient sans ambition personnelle ; mais le parti avait celle de diriger les affaires publiques. Ne pouvant plus compter sur les intentions du roi, ce parti redoutable, parce qu'il avait l'appui des jacobins, travailla de toutes ses forces à mettre les ennemis de la révolution hors d'état de nuire, en faisant décréter les mesures énergiques que les circonstances réclamaient.

La situation dans laquelle la France se trouvait justifiait en quelque sorte la conduite des girondins. Les dispositions des ennemis, les mouvements des émigrés, les troubles que les prêtres suscitaient à l'intérieur, donnaient de vives inquiétudes. On crut devoir investir le comité de surveillance d'un pouvoir de police plus actif et plus étendu : il prit le nom de *comité de sûreté générale*, sous lequel nous le verrons plus tard exercer une grande et terrible prépondérance. On accorda les mêmes pouvoirs à tous les corps administratifs de département et aux municipalités des grandes villes, qui se trouvèrent ainsi chargées de la police révolutionnaire, et autorisées à remplir les fonctions judiciaires pour l'information des délits de *haute trahison* et pour l'arrestation des prévenus. Ce pouvoir nouveau, qui créait une sorte d'inquisition politique lo-

[1] Ce malheureux duc fut compris dans le massacre des prisonniers d'Orléans que l'on transférait à Versailles le 9 septembre 1792.

cale, ne se fit sentir que longtemps après ; mais quand la terreur contre les ennemis du peuple fut à l'ordre du jour, elle trouva ses tribunaux tout organisés, leurs fonctions déterminées, et on n'eut plus besoin que de choisir les membres qui devaient composer ces sortes de tribunaux, pour en activer l'action.

Les rapports que l'assemblée recevait journellement sur la conduite turbulente des prêtres insermentés avaient fait sentir au ministre de l'intérieur ainsi qu'au côté dominant de l'assemblée qu'il fallait ajouter au précédent décret sur le serment une pénalité sévère, si l'on voulait mettre un terme aux troubles religieux qui désolaient la France. A l'instigation des girondins, un nouveau décret fut donc porté contre les prêtres réfractaires. L'assemblée ordonnait que, sur la dénonciation de vingt citoyens domiciliés, les prêtres qui avaient refusé le serment de la constitution civile du clergé seraient, avec l'approbation du directoire du district, transportés hors de France ou détenus dans une maison de réclusion, dès l'instant où il se commettrait dans le lieu de leur résidence quelque désordre ayant le fanatisme religieux pour cause. Le prêtre dénoncé et et ainsi condamné devait sortir du canton dans les vingt-quatre heures, du département dans les trois jours, et du royaume dans un mois : s'il était indigent, on devait lui allouer trois livres par jour jusqu'à la frontière.

Ce décret de colère fut aussitôt présenté à la sanction royale. Le roi l'apporta lui-même au conseil, et déclara que rien ne pourrait le forcer à sanctionner des mesures aussi dures. En vain Dumouriez lui représenta-t-il que ce second décret était le seul remède politique que l'on pût appliquer à celui sur le serment ; que quelque dur qu'il pût paraître, il était la sûreté des prêtres non sermentés contre les fureurs de la persécution ; et enfin, que loin de les sauver par un *veto*, on ne ferait que leur ôter le secours d'une loi, et on les exposerait à être massacrés. Ces raisons ne purent rien sur le roi, qui annonça sèchement qu'il ferait connaître sa détermination après y avoir réfléchi. Mais il la remit ainsi d'un conseil au conseil suivant, trouvant toujours des prétextes pour la remettre encore. Ces lenteurs donnèrent lieu aux trois ministres girondins de se prononcer avec vigueur ; ils dirent au roi des vérités frappantes ; mais Dumouriez détruisit l'effet qu'elles devaient produire.

Un autre décret, beaucoup plus important par les résultats qu'il eut, ne tarda pas de mettre le comble à la désunion qui existait déja entre le pouvoir exécutif et l'assemblée législative, ainsi que parmi les ministres eux-mêmes.

Le ministre de la guerre, de concert, dit-on, avec les chefs de la Gironde, fit à l'assemblée, à l'occasion de l'anniversaire de la fédération du 14 juillet, une motion qu'il n'avait préalablement communiquée ni au roi, ni à ses autres collègues. Il y proposait la formation, sous les murs de Paris, d'un camp de vingt mille hommes, composé de gardes nationaux pris dans tous les cantons de la France, et destiné à protéger la capitale et les travaux de l'assemblée. Ce projet fut accueilli avec enthousiasme, tant par le parti qui formait la majorité de l'assemblée que par les jacobins. Mais cette mesure effraya la cour, à cause des suites qu'elle pouvait avoir. On sentait quelle influence les sociétés populaires auraient exercée sur le choix des cinq hommes par canton, et on prévoyait que ces vingt mille hommes deviendraient une force armée redoutable aux ordres des ennemis de la royauté, dont les intentions se manifestaient tous les jours plus ouvertement.

Dumouriez eut avec Servan une explication très-vive, au sujet de cette proposition inattendue : il demanda, en plein conseil, au ministre de la guerre à quel titre il avait fait cette motion. Servan lui répondit qu'il n'avait pas proposé la formation du camp comme ministre, mais seulement comme citoyen ; qu'il regardait cette mesure comme sage et utile ; *toutefois il offrit* de retirer sa motion. Dumouriez s'y opposa, parce qu'il jugeait ce retrait inutile ; l'assemblée nationale et la société des jacobins s'étant déjà emparés de l'idée de Servan.

La formation du camp de vingt mille hommes excita l'attention de toute la France : les patriotes l'avaient saisie avec ardeur et ne voyaient pas quel obstacle raisonnable on pourrait opposer à une mesure salutaire et toute patriotique. Mais les députés du côté droit de l'assemblée, joints à la cour et aux ministres qui s'étaient détachés de la Gironde, usèrent d'un moyen fort adroit pour la faire rejeter : ils se servirent de quelques expressions que Servan avait employées dans son discours, pour démontrer à la garde nationale de Paris qu'en élevant des doutes sur son patriotisme, le ministre de la guerre l'avait calomniée ; que la demande de la formation d'un camp sous Paris prouvait qu'on n'avait plus de confiance dans les citoyens armés de cette ville. La garde nationale se sentit humiliée de ce qu'on lui représentait comme un affront sanglant fait à son zèle. Elle envoya une députation à l'assemblée, pour y dénoncer le ministre Servan ; mais les pétitionnaires furent mal reçus : on leur refusa même les honneurs de la séance, que l'on accordait d'ailleurs si facilement. La formation du camp sous Paris fut décrétée.

Les opposants ne se rebutèrent pas : une nouvelle pétition, plus ferme et plus prononcée que la première, fut présentée à la signature des gardes nationaux : huit mille la signèrent. Ils ne pensaient pas que cette démarche serait, plus tard, un motif de proscription. Cette pétition, qu'on appela des *huit mille*, fut portée à l'assemblée nationale par de nouveaux députés, pour lesquels ceux qui soutenaient les pétitionnaires demandèrent les honneurs de la séance, refusés à la précédente députation. Vergniaux, qui présidait l'assemblée, s'opposa à cet honneur avec plus d'aigreur qu'il n'en mettait ordinairement dans ses opinions, et leva la séance. Les pétitionnaires se retirèrent fort agités. Mais bientôt la plupart de ceux qui avaient été entraînés à signer contre l'établissement du camp sous Paris furent calmés par les explications données à ce sujet dans les journaux patriotes.

Par suite de l'adoption du projet de Servan, le roi avait deux décrets importants à sanctionner : celui sur les troubles religieux, et celui sur le camp de vingt mille hommes. Les girondins et les jacobins attendaient cette épreuve pour porter un dernier jugement sur ses sentiments. Jusque-là le roi ne s'était pas prononcé et n'avait fait qu'user des moyens dilatoires qui étaient dans ses habitudes. Les ministres Roland et Servan, qui sentaient toute l'importance de ces deux décrets pour leurs départements respectifs, insistèrent vivement. Dumouriez soutint que la mesure proposée par le ministre de la guerre était dangereuse pour la nation, pour le roi, pour l'assemblée nationale, et surtout pour les auteurs de ce projet, dont il serait le premier châtiment. Mais en même temps, il était d'avis que le roi devait la sanctionner, parce que, s'il refusait de convoquer ces vingt mille hommes, il serait accusé de connivence avec l'étranger. Dumouriez voulait aussi que Louis XVI approuvât le décret sur la déportation des prêtres, qu'il reconnaissait coupables. Mais ni Dumouriez, ni les autres ministres ne purent obtenir ce qu'ils demandaient : le roi répondit qu'il réfléchirait davantage.

Il fut alors question, entre les ministres, d'écrire collectivement une lettre au roi, dans laquelle ils lui exposeraient la nécessité de sanctionner ces deux décrets, et lui offriraient leur démission en cas de refus. Cette mesure n'ayant pas reçu l'assentiment de tous les ministres, la lettre ne fut point signée. Roland prit le parti de faire cette démarche lui seul. Il fit rédiger par sa femme un écrit devenu fameux, qu'il adressa au roi le 11 juin au matin.

La lettre de Roland contenait des vérités dures, qui aigrirent le roi. Roland eut le courage de lire cette même lettre en plein conseil. Louis XVI en écouta la lecture avec une extrême impatience : il se borna à dire à son ministre : « M. Roland, vous me l'aviez déjà envoyée, » et sortit en annonçant qu'il ferait connaître ses intentions.

Peu d'instants après, Dumouriez fut appelé au château. Il trouva le roi et la reine réunis. « Nous ne devons pas supporter plus longtemps, lui dit le roi, l'insolence de ces trois ministres? voulez-vous vous charger de nous en délivrer? » Dumouriez avait aussi reçu de Roland des conseils qui l'avaient piqué : il promit au roi de se charger du renvoi de ses trois collègues Servan, Clavière et Roland; mais il ne lui cacha pas qu'il serait tout à fait dépopularisé par cet acte contre des ministres patriotes, si en même temps le roi ne sanctionnait pas les deux décrets. La reine trouva les conditions dures; cependant, comme elle ne partageait pas les scrupules religieux de Louis XVI, elle s'unit à Dumouriez pour obtenir la promesse d'approuver le décret sur la déportation. Dumouriez insista également pour celui du camp sous Paris, assurant qu'il aurait les moyens, en passant au ministère de la guerre, de rendre nulles les dispositions de ce décret, en acheminant aux armées, au fur et à mesure de leur organisation, les bataillons de ces jeunes patriotes. Le roi parut céder, et on s'occupa sur-le-champ du remplacement des trois ministres girondins. Dumouriez proposa Mourgues pour l'intérieur, Beaulieu pour les finances. Il prit pour lui le département de la guerre, et garda provisoirement celui des affaires étrangères. L'ordonnance fut signée, et, le 13 juin, Roland, Clavière et Servan reçurent leur démission officielle, qui leur fut apportée par le ministre de la justice Duranthon.

Au moyen de l'arrangement qui venait d'être fait à la cour, Dumouriez se trouvait maître du ministère, et quoiqu'il feignît d'abord d'être très embarrassé de sa position, il ne demandait pas mieux, au fond, que de conduire les affaires à son gré. Il savait bien qu'il se chargeait d'une responsabilité immense, que les dispositions de l'assemblée à son égard rendraient encore plus pesante; mais il comptait sur les ressources de son esprit pour se soutenir dans le poste glissant qu'il occupait, et même s'y créer un parti, dès que le premier moment d'humeur de l'assemblée serait passé.

Roland et ses deux collègues reçurent leur démission comme des hommes qui s'y attendaient. Roland persévéra dans la conduite courageuse qu'il avait déployée en mettant sous les yeux du roi les vérités utiles contenues dans sa lettre : il en envoya une copie à l'assemblée nationale. La lettre de Roland fut beaucoup applaudie, et l'as-

semblée ordonna qu'elle serait envoyée à tous les départements. Le parti dominant donna des regrets au renvoi des ministres patriotes, et fit décréter que Roland, Clavière et Servan emportaient ceux de la nation.

Les girondins, par le renvoi des trois ministres qui avaient leur confiance, perdaient un grand appui; aussi se promirent-ils d'employer toute leur influence sur l'assemblée et sur le peuple pour faire rappeler ces ministres au conseil du roi. Nous verrons bientôt quelles furent les suites de cet événement, qui mettait au grand jour les sentiments de Louis XVI.

Le jour même du renvoi des trois ministres girondins, Dumouriez se présenta à l'assemblée nationale. Il y fut accueilli par les huées du côté gauche, faiblement compensées par quelques applaudissements des constitutionnels. Mais Dumouriez n'était pas homme à être intimidé par des murmures; il sentit qu'il devait payer d'audace, et en montra beaucoup dans cette séance. Il ne ménagea ni l'ex-ministre de la guerre, ni les girondins, ni l'assemblée elle-même, à laquelle il reprocha sa manie de toujours décréter, sans s'occuper de l'exécution de ses décrets : il finit en lui traçant, d'un ton d'autorité, la conduite qu'elle devait tenir, l'ensemble et l'union qu'elle devait mettre dans son action avec le pouvoir exécutif, au lieu de le chicaner sans cesse sur des velléités.

Les girondins écoutèrent Dumouriez avec impatience. Guadet s'écria qu'après avoir obtenu le renvoi des ministres patriotes, Dumouriez se croyait déjà autorisé à donner des avis à l'assemblée. On se sépara fort aigris de part et d'autre. Dumouriez ne fut pas plus tôt sorti de l'assemblée, qu'il y eut une explosion de mécontentement contre ce ministre, « dont les intentions, en lisant à l'assemblée un mémoire rempli de fausses assertions et de faux calculs, étaient manifestes, et ne tendaient, disaient les girondins, qu'à jeter l'alarme et le découragement dans le cœur des Français. » On chargea une commission de surveiller sa conduite, et d'examiner s'il n'avait pas perdu la confiance de la nation.

Quelque assurance que Dumouriez eût montrée, il n'en sentait pas moins le danger de sa position; il voyait clairement qu'il ne pouvait se soutenir, ni se justifier dans l'opinion publique, s'il n'obtenait la sanction des deux décrets.

Lacoste et Duranthon n'étaient pas moins intéressés dans cette question. Ils se réunirent tous pour faire de nouvelles instances auprès du roi. « La sanction de ces deux mesures, dirent-ils à Louis XVI, est le seul moyen de fermer la bouche aux girondins et à tous les partisans des ministres renvoyés. » Le roi leur répondit qu'il sanctionnerait le décret du camp de vingt mille hommes; mais que sa conscience ne lui permettait pas d'approuver celui contre les prêtres.

Comme c'était aux mesures arrêtées par l'assemblée contre les ecclésiastiques machinateurs que l'on tenait le plus, les ministres annoncèrent au roi que ce refus le perdrait. « Mon parti est pris, répliqua Louis XVI, je suis décidé à braver tous les événements, et à ne suivre que l'impulsion de ma conscience; je vous chargerai demain d'une lettre au président; l'un de vous la contresignera, et vous la porterez ensemble à l'assemblée. »

Désolés de ne pouvoir vaincre les scrupules du roi, les ministres convinrent de lui demander une audience particulière, et de lui offrir leur démission, s'ils n'obtenaient pas la sanction refusée. Dans cette entrevue, chacun d'eux dit à Louis XVI tout ce que son attachement à sa personne put lui inspirer pour vaincre sa répugnance, et pour conjurer l'orage qui se formait contre le monarque et la monarchie. Le roi parut ému; mais il n'en persista pas moins dans son refus. Ainsi, ce roi si faible ne montra du caractère et de l'énergie que pour s'opposer à une mesure juste en elle-même, nécessaire au salut de la France, et dont le rejet allait servir de prétexte aux plus graves attentats.

Dumouriez, Lacoste et Duranthon remirent leur démission entre les mains du roi, regrettant peu une place qui les exposait à la haine de tous les partis, mais très-affectés des suites qu'allait entraîner le refus de sanction des décrets. Dumouriez alla rejoindre l'armée de Luckner, où il fit d'abord la guerre aux généraux français avant de la faire aux ennemis.

CHAPITRE VI.

Nouveaux revers. — Fête en l'honneur du maire d'Étampes. — La Fayette dénonce la société des jacobins. — Les girondins veulent faire rappeler les ministres patriotes. — Les jacobins prêchent l'insurrection. — Pétition de Marseille contre le pouvoir exécutif. — Débats qu'elle occasionne. — Les jacobins décident que le peuple en armes ira demander au roi la sanction des décrets. — Le directoire s'y oppose. — Le maire laisse faire. — Journée du 20 juin 1792. — Ses résultats.

En ce moment, le maréchal de Rochambeau, désespérant de pouvoir diriger son armée, et n'ayant encore éprouvé que des échecs, venait de donner sa démission. La Fayette, dont les soldats étaient mieux disciplinés et avaient confiance en leur chef, s'était avancé sur le pays occupé par l'ennemi, sans éprouver les désagréments essuyés par Rochambeau; mais il avait payé ses légers

succès par la mort du général Gouvion, son chef d'état-major et son ami, qui s'était fait tuer en s'élançant, pour ainsi dire, devant la bouche du canon des ennemis [1].

Quelques jours avant, les constitutionnels avaient cherché à faire oublier la *fête de la liberté*, par une autre cérémonie non moins pompeuse, qu'ils organisèrent pour célébrer la mémoire du maire d'Étampes, Henri Simoneau, massacré dans une émeute pour avoir voulu faire respecter la loi. Toutes les inscriptions choisies par les constitutionnels pour figurer dans cette circonstance, étaient consacrées au respect dû à la loi [2].

La rivalité qui existait déjà entre les deux partis ordonnateurs de ces fêtes n'en fut que plus marquée; et il suffit, plus tard, d'avoir figuré à la cérémonie des constitutionnels, pour être dénoncé comme mauvais citoyen.

Pendant qu'elle se livrait aux regrets que faisait éprouver la mort du général Gouvion, l'assemblée nationale reçut une lettre du général La Fayette, dans laquelle il dénonçait les désordres qui régnaient en France, et qu'il attribuait aux manœuvres des jacobins. « Pouvez-vous vous dissimuler, disait La Fayette à l'assemblée nationale, qu'une faction, et pour éviter les dénominations vagues, que la faction jacobite a causé tous les désordres? C'est elle que j'en accuse hautement: organisée comme un empire à part dans sa métropole et dans ses affiliations, aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple français, dont elle usurpe les pouvoirs en subjuguant ses représentants et ses mandataires. »

La Fayette se plaignait aussi de ce que le courageux et persévérant patriotisme de son armée avait été entouré de piéges et d'obstacles, qui permettaient de croire qu'elle était sacrifiée à des combinaisons contre son chef. Il en donnait la preuve dans la correspondance d'un ministre (Dumouriez), « dont tous les calculs étaient faux; les promesses vaines, les renseignements trompeurs, les conseils perfides. C'est ainsi, ajoutait l'auteur de cette lettre fameuse, qu'après m'avoir pressé de m'avancer sans précautions, d'attaquer sans moyens, on commençait à me dire que la résistance allait devenir impossible, lorsque mon indignation a repoussé cette lâche assertion. » La Fayette finissait en faisant des vœux pour que tous les citoyens ralliés autour de la constitution fussent assurés que tous les droits garantis par elle seraient respectés avec une fidélité religieuse, et que le règne des clubs, anéanti par l'assemblée, fît place au règne des lois.

Les représentations contenues dans cette lettre excitèrent un grand mouvement dans l'assemblée. Vergniaux prétendit que de semblables conseils ne pouvaient être adressés à l'assemblée que par le ministre de la guerre; toutefois il déclara que les intentions du général La Fayette ne lui étaient point suspectes, et qu'il les croyait pures; mais il s'opposa à ce que cette lettre fût envoyée aux départements, ainsi qu'on l'avait demandé. Guadet soutint l'opinion de Vergniaux, mais avec moins de ménagements. Il affecta de croire que cette pièce était supposée et n'avait jamais pu être adressée à l'assemblée nationale par celui que l'on disait en être l'auteur. « Lorsque Cromwell tenait un pareil langage, s'écria Guadet, la liberté anglaise était perdue, et je ne puis me persuader que l'émule de Washington veuille imiter la conduite de ce protecteur. » Après beaucoup de tumulte, on décida que la lettre du général La Fayette ne serait pas envoyée aux départements. Mais elle n'en avait pas moins jeté l'alarme chez les jacobins, et leur pétulance fut un moment contenue par cette démarche.

Je viens de dire que Dumouriez, Lacoste et Duranthon avaient donné leur démission. Le roi avait laissé partir Dumouriez pour l'armée, mais il avait retenu les deux autres ministres. Le 18 juin, il fit connaître à l'assemblée nationale les nouveaux choix qu'il venait de faire pour compléter le conseil : M. de Chambonnas était nommé au ministère des affaires étrangères; M. Terrier de Monciel, à celui de l'intérieur; M. de Lajard, à celui de la guerre; M. Dejoli eut, quelques jours après, le ministère des contributions ou des finances.

Cependant les girondins n'avaient point abandonné le dessein de rétablir les trois ministres disgraciés; mais jugeant avec raison que le roi ne se prêterait pas volontairement à les reprendre, ils résolurent de les faire demander par le peuple, et de forcer ainsi Louis XVI à les rappeler. De ce moment la plus grande agitation régna dans Paris; des rassemblements ne cessaient de se former sur toutes les places publiques, au Palais-Royal, et principalement à la porte Saint-Antoine. Un repas de cinq cents personnes fut donné aux Champs-Élysées; tous les girondins, et une partie des jacobins, en firent les honneurs; on y chanta des

[1] La garde nationale de Paris, dont Gouvion avait été le commandant sous La Fayette, célébra ses obsèques avec la plus grande pompe. Vingt mille hommes prirent les armes pour honorer la mémoire de ce général. L'assemblée nationale, la municipalité, le département, toutes les autorités couvrirent son tombeau de lauriers; ceux mêmes dont il avait frondé le système ne purent s'empêcher de se montrer sensibles à la perte que la France venait de faire.

[2] On remarqua que dans la fête, dite de *la Liberté*, les emblèmes de la liberté dominaient sur ceux de la loi, et que dans celle-ci, les emblèmes de la loi surpassaient de beaucoup ceux de la liberté.

couplets, on y porta des toasts qui n'étaient ni pour le roi, ni pour la reine ; une foule de peuple se mêla aux convives et partagea l'ivresse patriotique d'une fête dont les chefs seuls connaissaient le but. Deux des principaux membres du club des jacobins, le célèbre Laclos et Sauvigny, se rendirent ensuite au faubourg Saint-Antoine; Chabot rassembla le peuple dans l'église des Enfants-Trouvés, et y prêcha ouvertement l'insurrection : l'on parlait dans ce faubourg, ainsi que dans celui Saint-Marceau, de former une grande réunion pour aller, le 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, renouveler ce serment au sein même de l'assemblée nationale. Il était aussi question d'aller planter un arbre de la liberté dans le jardin des Tuileries, et de présenter au roi une pétition pour l'engager à sanctionner le décret contre les prêtres et celui du camp sous Paris. Santerre, commandant du bataillon des Enfants-Trouvés, le fameux Fournier, dit l'Américain, le boucher Legendre, et quelques autres personnes travaillaient les habitants de ces faubourgs, et avaient des réunions nocturnes où ils arrêtaient les motions qui devaient être agitées dans les groupes des Tuileries, du Palais-Royal, de la place de Grève et surtout de la place de la Bastille. Ces grands agitateurs en avaient d'autres en sous-ordre, parmi lesquels on comptait Rossignol, Huguenin, Nicolas, Gonor, se disant le vainqueur de la Bastille, et quelques marchands de vin qui, par leur état, voyaient beaucoup d'ouvriers. Des placards insurrectionnels étaient affichés dans ces faubourgs, et tout annonçait un événement : ceux qui l'avaient projeté ne dissimulaient plus leurs intentions, assurés qu'ils étaient d'être secondés par la masse du peuple.

L'orage était prêt à éclater, et les personnes qui entouraient le roi lui en cachaient les effrayants avant-coureurs; on le nourrissait d'une fausse opinion, qu'on lui disait être l'opinion du peuple, et qui n'était que celle de quelques hommes intéressés au rétablissement de l'ancien ordre de choses. Le directoire du département, mieux instruit, envoya le procureur-général-syndic, Rœderer, avertir l'assemblée de la fermentation qui régnait dans Paris. Les girondins assurèrent que le peuple était calme, et essayèrent même de prouver que c'étaient les ennemis de la révolution qui semaient ces faux bruits, afin d'alarmer la population et de profiter du premier mouvement populaire pour exécuter leurs projets de contre-révolution. Les tribunes applaudirent, et l'assemblée, quoique bien prévenue, passa à l'ordre du jour. Le directoire du département fit alors afficher un arrêté qui défendait aux habitants des faubourgs de se porter en armes aux Tuileries. Il requérait la municipalité d'assurer la tranquillité publique, et la rendait responsable de tous les désordres qui pouvaient arriver. Le maire signait des arrêtés pour empêcher tout rassemblement, mais il savait qu'on n'y aurait aucun égard.

Les choses en étaient à ce point, lorsqu'une députation de Marseille arriva à l'assemblée nationale, pendant la séance du soir : l'orateur de cette députation se présenta à la barre, et y lut une pétition des Marseillais, conçue en ces termes :

« La liberté française est en péril ; les hommes libres du Midi sont prêts à marcher pour la défendre. Le jour de la colère du peuple est enfin arrivé : ce peuple, que l'on a toujours voulu égorger ou combattre, est las de parer des coups, il veut en porter, et anéantir les conspirations. Il est temps que le peuple se lève; ce lion généreux, mais trop courroucé, va sortir de son repos pour se lancer sur la meute des conspirateurs.

» La force populaire fait votre force; employez-la. Point de quartier, puisque vous n'en avez point à espérer. Le peuple français vous demande un décret qui l'autorise à marcher avec des forces plus imposantes que celles que vous avez décrétées : ordonnez, et nous marcherons avec la capitale sur les frontières.

» Le peuple veut absolument finir une révolution qui doit assurer son bonheur, son salut et sa gloire ; il veut vous sauver en se sauvant lui-même : vous ne refuserez pas l'autorisation de la loi à ceux qui veulent mourir pour la défendre. »

Ce langage énergique, cette volonté si fortement prononcée d'en finir avec les ennemis de la révolution et de la France, excitèrent les applaudissements d'une partie de l'assemblée : les habitués des tribunes se déclarèrent avec enthousiasme en faveur du projet annoncé dans la pétition des Marseillais; mais le côté droit s'écria qu'on ne pouvait imaginer rien de plus incendiaire, et s'opposa vivement à l'impression et à l'envoi dans les départements de la pétition qu'on venait de lire. Lecointre-Puyravaux soutint qu'il était impossible de manifester le patriotisme d'une manière plus énergique et plus propre à faire connaître aux ennemis les dispositions du peuple français. Toutefois, l'assemblée passa d'abord à l'ordre du jour; mais il s'éleva les plus vives réclamations contre cette décision, et on demanda l'appel nominal. Le parti flottant de l'assemblée, qui venait de se prononcer pour l'ordre du jour, fut intimidé par les cris des tribunes, et vota pour l'envoi aux départements. Les pétitionnaires, fiers de leurs succès, se transportèrent dans tous les lieux ordinaires des rassemblements, et repandi-

rent l'adresse des Marseillais dans tout Paris : c'était jeter de l'huile sur un foyer qui menaçait déjà de tout incendier.

S'il faut s'en rapporter à une déclaration faite devant le juge de paix de la section du Roi-de-Sicile, par la Reynie, soldat volontaire du bataillon de l'île Saint-Louis, il aurait été tenu, dans la nuit du 19 au 20 juin, un comité secret chez Santerre, auquel auraient assisté le maire Pétion, le procureur de la commune Manuel, Robespierre, Alexandre, commandant le bataillon de Saint-Marceau, et Sillery, ex-député à l'assemblée constituante. Là, dit-on, fut conçu le plan du mouvement arrêté pour le lendemain, lequel plan consistait à rassembler une masse de la population parisienne sur la place de la Bastille, d'où elle devait aller présenter une pétition à l'assemblée nationale, planter un arbre de la liberté dans le jardin des Tuileries, et demander au roi la sanction des décrets sur les prêtres et le camp de vingt mille hommes. Il résulterait encore de cette déclaration, que Pétion aurait rassuré Santerre et les chefs de son parti sur les dispositions de la garde nationale, et leur aurait promis que cette garde ne recevrait aucun ordre pour s'opposer au mouvement populaire.

En effet, Pétion, qui ne voulait pas dissiper l'attroupement, dans la crainte de se voir forcé à renouveler la scène du Champ-de-Mars, se borna à ordonner au commandant général de service de doubler la garde des Tuileries, et de tenir les postes au complet; il attendit ensuite, sans prendre aucune autre mesure, que la municipalité fût réunie : elle ne le fut qu'à neuf heures du matin.

Le corps municipal, qui entrait dans les vues des girondins et des chefs populaires pour rendre le rassemblement imposant, prit aussitôt un arrêté contraire à ceux du directoire du département : il fut enjoint à la garde nationale d'ouvrir ses rangs aux pétitionnaires armés; mais cette garde citoyenne n'eut pas le temps de former ses bataillons.

Dès le point du jour, le commandant Santerre était sorti de chez lui et s'était rendu sur la place de la Bastille, à la tête d'un détachement de vétérans, destiné à former le noyau du rassemblement. C'était sur cette place que les chefs des faubourgs devaient réunir leurs troupes. Ils descendirent quelque temps après, suivis d'une multitude qui remplit bientôt toute la place de la Bastille.

Qu'on se figure une procession, qui n'était, en partant de la place de la Bastille, que de quelques milliers d'hommes, mais qui ne cessa de se grossir, dans le long trajet qu'elle avait à parcourir, de tout ce que la population de Paris renfermait de patriotes hommes, femmes, enfants, et de curieux, au point qu'arrivée à la rue Saint-Honoré, on y comptait tout le peuple de Paris. Ce cortége imposant par sa masse, burlesque par sa composition, était précédé par les tables des droits de l'homme, placées entre plusieurs pièces de canon. Venait après un arbre de la liberté, orné de fleurs et de rubans tricolores, également escorté par de l'artillerie; cet arbre de la liberté était destiné à être planté dans le jardin des Tuileries, en face du château. Des femmes et des enfants, portant des branches d'olivier ou des piques, c'est-à-dire la paix ou la guerre, dansaient autour des tables des droits et de l'arbre de la liberté. Santerre et le fameux Saint-Huruge, des gardes nationaux du bataillon de Santerre, et une centaine de vieux invalides, marchaient à côté des tables et de l'arbre de la liberté : une foule immense, innombrable, composait le corps du cortége, et suivait son commandant Santerre. On y voyait pêle-mêle se donnant le bras, des gardes nationaux en uniforme et sans uniforme, des vétérans, très-peu d'épaulettes, des ouvriers, beaucoup de bonnets rouges, des commerçants, tous les charbonniers, tous les forts de la halle, un grand nombre de femmes et d'enfants. Au milieu des armes de toutes sortes, fusils, sabres, piques, fourches et bâtons ferrés, la plupart ornés de rubans tricolores, dont cette longue procession était hérissée, on apercevait des rameaux verts, des bouquets de fleurs, et des épis de blé. De distance en distance, on voyait dominer des inscriptions, placées au bout de longues perches, la plupart écrites sur des banderolles flottantes.

Une mauvaise culotte noire, placée au bout d'un long bâton, surmonté d'un écriteau, où on lisait en gros caractères *vivent les sans culottes*, servait d'étendard à une troupe de gens armés de haches, de broches, et même de scies.

Une autre troupe suivait un homme vêtu de noir, portant au bout d'une pique un cœur de veau, au-dessous duquel on lisait ces mots atroces : CŒUR D'ARISTOCRATE.

Enfin, on voyait flotter une grande bannière sur laquelle était écrit : TREMBLEZ, TYRANS, LES CITOYENS SONT DEBOUT !

Le cortége marchait en chantant des chansons patriotiques, et l'on entendait fréquemment le fameux refrain *ça ira*.

Cependant l'assemblée nationale s'était réunie vers les dix heures du matin. Il régnait dans la salle un silence qui indiquait l'attente d'un grand événement, lorsque le directoire du département s'y présenta. Le procureur-syndic, Rœderer, demande la parole, et annonce à l'assemblée qu'un

rassemblement considérable d'hommes armés a lieu, dans ce moment, malgré les arrêtés des autorités et au mépris de la loi; qu'il paraît être dans l'intention de ceux qui le composent de célébrer une fête civique; mais qu'il est à craindre que tous ces hommes ne servent à appuyer, par l'appareil de la force, une adresse au roi, à qui il ne doit en parvenir que sous la forme de simples pétitions. Rœderer supplie l'assemblée de mettre fin à ces funestes rassemblements, qui pourraient compromettre la sûreté publique, et il demande qu'elle repousse de son sein ces multitudes armées

Les alarmes du directoire sont accueillies par le côté droit de l'assemblée, mais elles excitent les murmures des girondins et sont huées par les tribunes. Vergniaud convient d'abord que le sanctuaire des lois ne devrait être ouvert qu'aux législateurs, et que jamais l'appareil de la force ne devrait y apporter son influence; mais il fait observer que l'assemblée avait déjà reçu des pétitionnaires armés, et qu'elle leur avait permis de défiler dans sa salle; qu'en présence de pareils antécédents, ce serait faire injure aux citoyens qui demandaient à présenter un hommage à l'assemblée, que de leur supposer de mauvaises inintentions.

Pendant que les girondins, par l'organe de Vergniaud, demandaient que l'assemblée admît les pétitionnaires, une lettre de Santerre fut annoncée et lue publiquement. « Les habitants du faubourg Saint-Antoine, disait ce chef, célèbrent le 20 juin; on les a calomniés, et ils demandent à être admis à la barre de l'assemblée, pour confondre leurs détracteurs, et prouver qu'ils sont toujours les hommes du 14 juillet. »

A cette lecture, qui rendait la question de l'admission des pétitionnaires encore plus imminente, Ramond demande la parole, et s'exprime avec feu contre les rassemblements armés. « Fermez-leur, s'écrie cet orateur, fermez-leur le sanctuaire des lois, ou bien abandonnez-le vous-mêmes. La constitution vous a dit à quels signes vous devez reconnaître une pétition : la raison vous a dit à quels signes vous devez reconnaître une révolte. »

Ramond est appuyé par Dumolard; mais Guadet prend la défense des pétitionnaires : « Oserait-on encore aujourd'hui, dit cet orateur de la Gironde, oserait-on renouveler cette scène sanglante et à jamais sinistre, qui dans les derniers jours de l'assemblée constituante, fit périr des milliers de citoyens sur ce même autel de la patrie où ils renouvelaient le plus saint des serments. Si le peuple est frappé de vives alarmes, est-ce à ses mandataires à refuser de l'entendre? »

En ce moment, les pétitionnaires font une irruption dans la salle. Indignés de cette audace, tous les députés se lèvent, le président se couvre. Mais la foule se retire aussitôt avec docilité; et l'assemblée, satisfaite de cet acte d'obéissance, décide que les pétitionnaires seront admis à la barre pour y être entendus [1].

La députation ayant été introduite, Huguenin, qui en était l'orateur, lut la pétition des faubourgs : elle était rédigée avec autant de soin que d'audace. « Le peuple est prêt, y était-il dit, il n'attend que vous, législateurs; vous avez des hommes animés du feu sacré du patriotisme, qu'ils parlent et nous agirons.... que ceux d'entre vous qui se montrent réfractaires au culte de la liberté, que les amis du pouvoir arbitraire purgent la terre de la liberté. Qu'ils aillent à Coblentz rejoindre les émigrés.... Le pouvoir exécutif n'est point d'accord avec vous; nous n'en voulons pas d'autres preuves que le renvoi des ministres patriotes... Nous nous plaignons de l'inaction de nos armées; nous demandons que vous en pénétriez la cause. Si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti.... Un seul homme ne doit point influencer l'opinion de vingt-cinq millions d'hommes.... Il est temps de mettre à exécution l'article 2 de la déclaration des droits de l'homme, *résistance à l'oppression*.... L'heure est arrivée : le sang coulera, ou l'arbre de la liberté, que nous allons planter, fleurira en paix.... Le peuple est là; il attend, dans le silence, une réponse digne de sa souveraineté..... »

Ce langage menaçant annonçait que la révolution allait prendre un autre caractère. Français de Nantes, alors président de l'assemblée, répondit avec autant de dignité que de prudence à cette adresse fulminante : « L'assemblée nationale et le peuple ne font qu'un, dit ce président, nous voulons votre intérêt, votre bonheur, votre liberté; mais nous voulons aussi la constitution et la loi... L'assemblée nationale vous invite au respect pour les lois et pour les autorités constituées. »

La députation ayant alors demandé, au nom des pétitionnaires, la permission de défiler devant l'assemblée, et cette demande lui ayant été accordée, le cortége entra dans la salle et la traversa, musique en tête et toutes ses enseignes déployées. Plus de vingt mille hommes défilèrent, en chantant, sous les yeux des représentants, et ce spectacle dura plusieurs heures.

Lorsque l'individu qui portait le cœur de

[1] C'est ainsi que les girondins firent décréter, par l'assemblée législative, l'introduction dans son sein d'un rassemblement armée. L'année suivante, un pareil rassemblement vint demander à la convention la tête de ces mêmes girondins et de leurs amis!

veau au bout de sa pique, parut dans la salle, un cri d'indignation se fit entendre de tous les côtés. L'homme de sang disparut aussitôt avec son horrible étendard; mais il reprit son rang hors de l'enceinte. Quand le cortége eut fini sa parade, Santerre retourna dans la salle pour faire à l'assemblée les remercîments du peuple, et lui offrir un drapeau, gage de la reconnaissance et du dévouement des pétitionnaires.

Pendant que Santerre et ses bataillons étaient sur le seuil de la salle des représentants, le reste du cortége s'était arrêté dans la cour dite des Capucines, où il avait planté l'arbre de la liberté destiné pour le jardin des Tuileries : les hommes chargés de cette opération n'avaient pas osé porter ce mai sur la terrasse du château, parce qu'on leur avait dit que c'était un piége dans lequel voulaient les faire tomber ceux qu'on appelait les *feuillantins*, qui avaient, disait-on, placé du canon dans le jardin pour faire mitrailler les patriotes [1].

Toutes les grilles du jardin étaient fermées, ainsi que les issues du château; la seule porte qui donnait sur le Carrousel était entr'ouverte et gardée. Toutefois, au moment où les pétitionnaires, après avoir défilé devant l'assemblée nationale, se présentèrent à la porte du jardin, un ordre du roi fit ouvrir cette porte : la foule armée s'y précipita aussitôt et passa sous les fenêtres du château en criant : *A bas le veto! Vive la liberté! Vivent les sans-culottes!*

En défilant dans le jardin, les pétitionnaires des faubourgs n'avaient point tenté d'entrer au château par la porte qui donne de ce côté; tout se passa même avec beaucoup d'ordre, excepté toutefois les cris que je viens de rapporter. Mais en sortant du jardin, par l'issue qui aboutit sur le Pont-Royal, le cortége remonta les quais et vint déboucher sur la place du Carrousel par les guichets qui existent sous la galerie du Louvre.

[1] Ce qui avait donné lieu à ce bruit, ce furent les mesures prises par le directoire pour prévenir les excès auxquels le peuple armé pouvait se porter contre le château et la famille royale. Trois régiments d'infanterie avaient été placés dans le jardin; toutes les avenues du château étaient occupées par de nombreux détachements de gardes nationaux; trois cents gendarmes à cheval étaient rangés dans la cour du roi, et deux cents Suisses gardaient celle dite de la reine. Enfin, vingt pièces de canon donnaient à ces préparatifs de défense un aspect formidable : MM. de Witinkoff et de Romain-Villiers commandaient ces troupes; Acloque et Mandat, chefs de légion dans la garde nationale, étaient auprès du roi. Cent cinquante gentilshommes, parmi lesquels figuraient les maréchaux de Mouchy, de Mailly, et Beauveau, Bougainville, d'Hervilly, et le vertueux Malesherbes, s'étaient rendus au château et se disposaient à défendre l'entrée des appartements. Mais toutes ces dispositions militaires se trouvèrent paralysées par l'esprit que les troupes de ligne ne tardèrent pas à manifester. On n'était pas plus sûr des gendarmes, et pour comble de déception, la préférence que l'on parut donner aux nobles, en leur confiant la garde immédiate de la personne du roi, déplut à la garde nationale, qui commença par plaisanter sur l'habit noir des nobles et finit par crier : *A bas les nobles! à bas la calote!*

LÉONARD GALLOIS.

Alors le peuple se présenta à l'entrée des cours [1]. Mais, par l'effet des dispositions prises par le directoire du département pour prévenir les suites de ce mouvement insurrectionnel, on avait entouré le château de nombreux détachements de troupes diverses, ayant avec elles des pièces de canon : les avenues étaient donc gardées et les grilles fermées. Ces préparatifs annonçaient une vigoureuse résistance; mais toute défense se trouva paralysée par l'esprit des troupes de ligne et des gendarmes placés dans les cours du château. Le peuple se présenta aux grilles, et il voulait les forcer, quand deux officiers municipaux le décidèrent à respecter la demeure du roi.

Mais tout changea de face à l'aspect de Santerre: ce commandant sortait en ce moment de l'assemblée nationale avec Saint-Huruge, Legendre, e quelques autres patriotes ardents : la présence de ces chefs ranime le peuple : de toutes parts on crie qu'il faut aller demander au roi la sanction des décrets. On revient aux grilles, et on menace de les enfoncer à coups de canon. Alors les mêmes officiers municipaux ordonnent à la garde nationale d'ouvrir ces grilles au *peuple souverain*, et les cours sont aussitôt inondées. Santerre veut s'opposer à ce qu'on viole les appartements du roi; mais il lui est impossible de maîtriser ce mouvement.

Cependant, on attendait avec inquiétude, au château, quelle serait l'issue de cette irruption. Le roi, voyant le peuple se précipiter de tous côtés dans ses appartements, dit à ceux qui l'entouraient d'empêcher la reine de le suivre, et s'avança jusqu'à la porte de la première antichambre, qu'une foule d'hommes armés attaquait en dehors. Le peuple, à force de bras, était parvenu à monter un canon; il n'existait aucun moyen de résistance. Le roi adopta, en ce moment critique, le seul parti qu'il y avait à prendre. Il était resté avec le vieux maréchal de Mouchy, avec les chefs de bataillon Acloque et Mandat, quelques serviteurs de sa maison et quelques grenadiers de la garde nationale : « Je m'en vais à eux, dit-il à » ces messieurs; je veux leur sauver la honte » d'enfoncer les portes. Quatre grenadiers me » suffisent : qu'on ouvre. » Au même instant un panneau de la porte est brisé par un coup de hache. On ouvre, et l'on aperçoit une forêt de piques et de baïonnettes. Louis XVI voit le danger; il le conjure en agitant son chapeau et en criant : *Vive la nation!* La foule se précipite aussitôt dans la

[1] Il ne faut pas oublier qu'à cette époque la place du Carrousel était couverte de petites rues et d'hôtels, et que la cour actuelle des Tuileries était partagée en trois cours, celle du roi, celle de la reine et celle des princes; et ces cours étaient séparées entre elles par des bâtiments et des murs.

salle : « Respectez votre roi, lui crient ceux qui étaient restés près de lui ; » et ils l'entourent de leurs corps. Toutefois, malgré les menaces que les assaillants avaient proférées en entrant, aucun d'eux ne leva la main sur le roi, et les pétitionnaires se bornèrent à crier : *Point de veto! Point de prêtres! A bas les aristocrates!*

La salle était complétement envahie; les gardes nationaux qui entouraient le roi le placèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, et mirent devant lui des banquettes, en forme de retranchements : là, protégé par les grenadiers, par le commandant Acloque et par plusieurs de ses serviteurs, le roi put écouter ce qu'on voulait lui dire, sans être pressé par les assaillants. — « Que me voulez-» vous? leur dit-il. » Et la foule lui répondit par les mêmes cris : *A bas les prêtres! A bas le veto! Sanctionnez les décrets! Nous voulons le camp sous Paris! Rappelez les ministres patriotes!* — Je ferai, répondit le roi, tout ce que la constitution et l'assemblée m'ordonneront de faire. » Et comme on ne cessait de demander la sanction, il reprit : « Ce n'est certainement ni la forme pour l'obtenir, ni à moi le moment de l'accorder. »

Cette réponse courageuse excita une vive rumeur, qui fut encore augmentée par l'entrée dans la salle d'une autre troupe armée, à la tête de laquelle se trouvait le boucher Legendre. Cet homme énergique s'approche du roi et lui présente un bonnet rouge : un refus eût été dangereux; Louis XVI accepte le bonnet et le place sur sa tête, à la grande satisfaction de la multitude. Legendre prend alors la parole : « *Monsieur*, dit-il au roi; — à ce mot, Louis XVI fait un mouvement d'indignation ; — oui, *Monsieur*, répète Legendre, en appuyant sur l'épithète : écoutez-nous, vous êtes fait pour nous écouter. Vous êtes un perfide; vous nous avez toujours trompés, et vous nous trompez encore ; mais prenez garde, la mesure est comble, et le peuple est las d'être votre jouet [1]. » Cette harangue est accueillie par les applaudissements de toute la foule, dont la salle et les pièces adjacentes étaient remplies. « Il a le bonnet rouge sur la tête, ajoute un autre homme du peuple; s'il pouvait l'avoir dans le cœur, ça irait mieux ! »

Quelques-uns des pétitionnaires avaient mis sur une banquette, placée en face du roi, les tables de la loi, sur lesquelles était écrite la déclaration des droits de l'homme. « Il faut être constitutionnel, lui disait-on, en lui montrant ces tables; il faut être constitutionnel : choisissez entre Paris et Coblentz. »

Huguenin s'approche alors du retranchement derrière lequel on avait placé le roi, et lit au monarque une pétition ainsi conçue :

« Sire, votre conduite a excité le peuple contre vous; en voulant traîner le peuple à sa perte, vous vous entraînez vous-même à la vôtre. Vos ennemis ne sont pas à Paris; ils sont à Coblentz; car, quoique vous désiriez encore en ce moment aller auprès d'eux, sachez que, s'ils vous tenaient, ils vous assassineraient; au lieu que le peuple ne demande qu'à vous voir heureux, en suivant la ligne de la constitution; et que, si vous la suivez de bonne foi, il vous aimerait encore; car, je vous le répète, il aurait du plaisir à vous aimer. Le peuple est mûr pour la révolution; il veut que la constitution marche, et que vous sanctionniez les décrets; que vous rappeliez les ministres qui ont sa confiance. Oui, nous maintiendrons la constitution; il faut qu'elle marche. Nous périrons, s'il le faut, pour la défendre; mais alors nous vous entraînerons dans notre perte. »

— « J'ai juré de maintenir la constitution, répond le roi d'une voix ferme; je la soutiendrai au péril de ma vie. — *Vive la nation!* crie alors la foule, et Louis XVI crie aussi : « *Vive la nation!* je suis son meilleur ami; » mais aucune menace ne put lui arracher la promesse de révoquer son *veto*.

La situation dans laquelle Louis XVI se trouvait depuis l'invasion du château était des plus pénibles. Pour ainsi dire bloqué dans un espace fort resserré, suffoqué par la chaleur de la saison et par celle plus insupportable encore qui résultait de cette grande réunion d'hommes dans la même salle; accablé par les représentations que chacun se croyait en droit de lui adresser, Louis XVI étouffait sous le bonnet rouge : un des pétitionnaires, tenant une bouteille dans la main, s'aperçut que le roi suait, et crut devoir lui faire la politesse de lui offrir à boire : le roi, qui depuis longtemps craignait d'être empoisonné, accepte cependant; et, comme on ne trouvait pas de verre, il boit à même, à la santé de la nation.

En ce moment, le maire Pétion et plusieurs députés, envoyés par l'assemblée nationale pour faire respecter le roi, arrivèrent dans la salle où cette scène se passait. Les députés parlèrent tour à tour au peuple, en se faisant élever sur les épaules des grenadiers. Pétion, étant parvenu à arriver jusque près du roi, s'excusa de n'avoir pu vaincre qu'à l'instant même les obstacles qu'il avait rencontrés pour pénétrer dans les appartements. « Vous n'avez rien à craindre, lui dit-il, vous êtes au milieu de votre peuple. — Monsieur le maire, lui répondit le roi en se levant, l'homme de bien,

[1] Le temps où le peuple se bornait à dire au roi : *Sire, on vous trompe*, était déjà fort éloigné du 20 juin; le peuple avait enfin désespéré de Louis XVI, et au lieu de dire qu'on le trompait, il disait alors : *Il nous trompe!* quelle différence entre 1791 et 1792.

qui a la conscience pure, ne tremble jamais. Puis, saisissant la main d'un grenadier et la posant sur son cœur : « Vois, mon ami, s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire. » Et cette réponse fut applaudie par la foule.

Pétion profita de ce moment favorable pour engager le peuple à se retirer. « Maintenant que vous avez fait vos représentations au roi, dit-il aux pétitionnaires, il ne vous reste plus qu'à vous retirer sans tumulte, et à ne pas souiller cette journée. » Santerre, qui arrivait en ce moment, joignit son influence à celle du maire, et la foule se mit à défiler en bon ordre, au milieu des cris *vive Pétion! à bas les prêtres!* Une heure après, le château était entièrement évacué.

Entre temps, la reine, séparée du roi dès le commencement de l'irruption du peuple, n'avait pu obtenir des personnes qui l'entouraient la permission de le suivre. En vain disait-elle sans cesse que sa place était près du roi; on lui répondait qu'elle devait rester près de ses enfants. En effet, ces deux innocentes créatures, effrayées du bruit qu'elles entendaient, appelaient en ce moment leur mère: on les lui amène, la reine les prend par la main et veut de nouveau se rendre auprès du roi. Parvenue à la chambre du conseil, elle est obligée de s'arrêter : une foule d'hommes armés venait d'y arriver; et trouvant les portes fermées, on se disposait à les enfoncer. Dans cette extrémité, M. de Lajard fait placer en travers la table du conseil une espèce de retranchement; il pose une double haie de gardes nationaux devant la table, et une seconde haie aux deux bouts : on met la reine, le dauphin et la jeune princesse dans cette enceinte.

Ces dispositions étaient à peine achevées, que les portes de la chambre sont brisées à coups de hache, et la troupe entre en criant : *Voilà l'Autrichienne!* Toutefois, à la vue des gardes nationaux, ces hommes s'arrêtent : une des femmes qui se trouvaient dans cette troupe s'avance seule et présente à la reine une cocarde et des rubans tricolores; la reine attache la cocarde à son bonnet, et met les rubans autour du chapeau du dauphin; la foule se met à crier *Vive la nation!* Au même instant, des cris de *vive Santerre! vivent les sans-culottes!* annoncent l'arrivée de ce chef. M. de Lajard lui représente que l'on étouffe, et le prie d'engager le peuple à se retirer. Santerre fait reculer son monde, et ordonne aux gardes qui masquent la reine de se ranger. Puis, s'adressant à la reine : « Madame, lui dit-il, ne craignez rien, je vous défendrai s'il le faut; mais songez qu'on vous abuse, et qu'il est dangereux de tromper le peuple. » A ces mots, la troupe crie de nouveau : *vive la nation! vive la liberté! point de veto!* M. Lajard insistant pour qu'on évacue la chambre, Santerre donne l'ordre de défiler : il pousse l'un, il excite l'autre, il menace celui-ci, fait un signe aux plus rapprochés de la porte, et tous défilent sans la moindre résistance.

Madame Campan raconte, dans ses mémoires, qu'aussitôt que le château fut évacué, le roi, la reine, ses enfants, sa sœur, se réunirent en versant des larmes. Le roi, étourdi de ce qu'il venait de voir, avait encore le bonnet rouge sur la tête : la reine le lui arracha et le jeta par terre avec indignation.

En ce moment, dit-elle encore, arrivaient deux nouveaux députés de l'assemblée pour s'informer de l'état des choses. La reine parcourut avec eux une partie du château, et leur montra les portes enfoncées, les meubles brisés : elle leur racontait avec tant de douleur les outrages que le roi et elle avaient subis, que le député Merlin de Thionville, l'un des plus ardents républicains, en fut attendri jusqu'aux larmes. « Vous pleurez de voir le roi et sa famille si cruellement traités par un peuple qu'il a toujours voulu rendre heureux, lui dit la reine. — Madame, lui répondit Merlin, je pleure sur les malheurs d'une épouse et d'une mère de famille; mais ne vous méprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi ni pour la reine; je hais les rois et les reines... »

Ainsi se termina cette journée du 10 juin, si célèbre dans les fastes de la révolution. On voulait obliger le roi à approuver des décrets que les circonstances rendaient nécessaires, et le forcer à rappeler les ministres que l'on regardait comme patriotes. Rien ne démontre qu'on eût formé le projet d'assassiner le roi; car si ce projet avait existé, l'exécution en eût été facile à des assassins; et, certes, ce n'est pas sept à huit gardes nationaux, entourant le roi, qui auraient pu le garantir des coups d'une foule furieuse.

Les royalistes s'emparèrent de cette journée pour reprocher à ceux qui l'avaient provoquée, et comme un crime de lèze-majesté, les outrages dont on avait abreuvé la royauté. « On avait convoqué, dit le marquis de Ferrières, les jacobins et les orléanistes des quarante-huit sections; on manda les vagabonds et les brigands destinés aux grandes émeutes; on leur joignit la populace des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Cette multitude, entremêlée de quelques gardes nationaux, s'achemina vers l'assemblée. »

Les couleurs sous lesquelles le royaliste Ferrières peint ce rassemblement sont évidemment chargées; car il est difficile de croire que ceux qui voulaient donner à cette réunion de pétitionnaires un air imposant aient convoqué *les vagabonds* et *les brigands*. Ces gens-là n'ont pas be-

soin d'être appelés pour se trouver dans tous les mouvements populaires, et celui du 20 juin 1792 avait certainement ce caractère.

« Le peuple de Paris, disait au contraire un journal patriote de cette époque; le peuple de Paris, oui, le peuple, et non la classe aristocratique des bourgeois; le peuple vient de donner à la France un grand exemple... Les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau avaient annoncé, plusieurs jours d'avance, une réunion considérable de bons citoyens pour aller, le 20 juin, anniversaire du Jeu de Paume, renouveler au sein même du corps législatif le serment d'affermir la liberté, et de là au château de Tuileries, présenter à Louis XVI une pétition qui l'engageât à sanctionner le décret contre les prêtres, ainsi que celui du campement. Tous ces braves gens, la plupart *sans-culottes*, si l'on veut, parce qu'ils n'ont pas de honteuses nudités à cacher, avaient prévenu la municipalité de leurs résolutions; et celle-ci, aussi loyale qu'eux, avait passé à l'ordre du jour...

» La veille de cette fête populaire, le directoire, qui craint toujours le peuple parce qu'il n'en est pas aimé, porta ses inquiétudes à l'assemblée nationale, qui passa aussi à l'ordre du jour...

» En conséquence, les faubourgs, réunis sur l'emplacement de la Bastille, partirent en bon ordre sur les dix heures... Plusieurs inscriptions, qui n'annonçaient pas des brigands cachant de noirs desseins, étaient parsemées çà et là dans la longueur du cortége... »

C'était ainsi que les journaux patriotes du temps rendaient compte de cette promenade civique, à laquelle les aristocrates attribuaient des desseins prémédités qui devaient être funestes au roi et à la reine.

Mais le maire Pétion, dans des observations qu'il publia sur les événements du 20 juin, démontra que ces événements ne furent ni le fruit d'une intrigue, ni le résultat de combinaisons réfléchies. L'auteur des *Révolutions de Paris* présenta aussi cette journée comme une fête populaire, dont la municipalité avait été prévenue, et qui se serait passée dans le meilleur ordre, sans l'incident de l'entrée au château, entrée que Pétion considérait comme l'effet d'un de ces mouvements imprévus qui n'appartiennent ni à la réflexion ni à aucun projet.

Quoi qu'il en soit de cette préméditation, la journée du 20 juin, dans laquelle Louis XVI montra de la fermeté, n'en servit pas moins aux projets de ceux qui voulaient avilir la royauté : ils en tirèrent un grand parti [1], et elle servit de prélude à la révolution du 10 août suivant.

CHAPITRE VII.

Suites de la journée du 20 juin. — Arrivée de La Fayette à Paris. — Ses efforts infructueux contre les jacobins. — Espérances de la cour. — Pétition contre le roi et la royauté. — Rapport au sujet des dangers de la patrie. — Décrets qui le suivent. — Discours de Vergniaud. — Message de Louis XVI. — Proposition conciliatoire de Lamourette. — Suspension de Pétion. — Situation de la France. — Démission des ministres. — L'assemblée déclare la patrie en danger. — Progrès des idées démocratiques. — Enrôlements des citoyens. — Mesures défensives de la cour. — Organisation du comité insurrectionnel. — Arrivée des fédérés de Marseille. — Manifeste du duc de Brunswick. — Effet qu'il produit sur les Français. — Pétition des Marseillais et des sections de Paris pour la déchéance. — Résistance de l'assemblée. — Ajournement de la question sur la déchéance.

La journée du 20 juin venait de porter un coup terrible à la monarchie; l'équilibre constitutionnel se trouvait rompu, et cette fois, aux yeux de la loi, les torts étaient du côté du peuple. Aussi les partisans de la cour voulurent-ils profiter de la position avantageuse que l'agression populaire contre le château semblait leur avoir faite : ils se prononcèrent avec énergie. Des pétitions, rédigées par des députés royalistes, et recouvertes de nombreuses signatures, demandèrent à l'assemblée justice des excès du 20 juin, et la punition de ceux qui en avaient été les promoteurs. Le directoire du département ordonna même à ce sujet une information contre le maire, Pétion, et le procureur de la commune, Manuel.

De leur côté, les constitutionnels avaient été très-affectés des événements de cette journée, et attendaient une occasion favorable pour manifester leurs sentiments : La Fayette ne tarda pas à la leur offrir. Parti précipitamment du camp de Bavai, à la nouvelle de cette insurrection, ce général était arrivé à Paris, le 28, dans le but de faire une démarche décisive dans le sens de la constitution et du roi. D'accord avec les constitutionnels, il se présenta à la barre de l'assemblée pour y demander, tant en son nom qu'au nom de son armée, la poursuite des instigateurs du 20 juin. « Il est temps, disait-il en finissant, de détruire cette secte (les jacobins) qui envahit la souveraineté nationale, tyrannise les citoyens, et dont les débats ne laissent plus de doute sur la perversité de ses intentions. » Guadet s'empressa de répondre à La Fayette. « Les Autrichiens ne sont pas vaincus, dit-il; notre situation extérieure n'a pas changé; et cependant M. de La Fayette est à Paris. Quels puissants motifs l'y amènent? Nos troubles intérieurs? craint-il donc que l'assemblée nationale n'ait plus assez de prévoyance pour les réprimer?

[1] Dès le lendemain on inonda Paris d'une ignoble caricature représentant Louis XVI, sous la dénomination du pouvoir exécutif, coiffé d'un bonnet rouge, et buvant à même une bouteille à la santé de la nation.

Il se constitue l'organe de son armée et des honnêtes gens. Ces honnêtes gens, où sont-ils? Cette armée, comment a-t-elle pu délibérer sans violer la constitution? » Malgré cette vive apostrophe et les efforts des girondins, l'assemblée renvoya la pétition de La Fayette à l'examen d'un comité spécial, et lui accorda les honneurs de la séance. C'était une victoire pour le parti dit constitutionnel; mais cette victoire fut la dernière qu'il remporta.

Au sortir de l'assemblée, La Fayette se rendit aux Tuileries; mais ses services furent dédaignés par le roi et la reine, qui ne pouvaient se faire à l'idée de trouver un libérateur en lui : la froideur avec laquelle il fut reçu par le monarque dut lui faire comprendre toute l'inutilité de son dévouement. Cela ne l'empêcha pas de tenter un coup décisif contre les jacobins, dont il voulait faire fermer le club violemment. A cet effet il indiqua, pour le lendemain, une revue de la garde nationale; mais Pétion donna contre-ordre, et quelques hommes seuls se rendirent à l'appel. Voyant qu'il ne pouvait plus compter sur le concours de cette garde, La Fayette, désespéré, retourna à son armée. Ses efforts pour sauver le roi et la royauté furent ainsi sans fruit, et sa popularité fut perdue dès le moment où il voulut lutter contre le torrent de l'opinion.

Cependant la cour, malgré ses humiliations et les attaques des girondins qui redoublèrent de vivacité, n'en conservait pas moins les illusions contre-révolutionnaires dont elle se berçait depuis la séance royale du 23 juin 1789 : sa joie était augmentée par l'avis de l'adhésion de la Prusse à la coalition. Effectivement, le roi de Prusse s'avançait par Coblentz, où se trouvaient réunis quatre-vingt mille hommes de vieilles troupes, destinés à soutenir les émigrés. La reine connaissait déjà l'itinéraire des armées ennemies sur le territoire français; aussi comptait-elle être délivrée avant un mois. En ce moment, notre armée, qui avait un instant repris l'offensive sous les ordres de Luckner, et avait commencé par s'emparer de Menin et de Courtrai, venait d'évacuer les Pays-Bas, et de se retirer au camp de Famars, sous Valenciennes. Tout semblait donc sourire aux espérances des contre-révolutionnaires, et leur joie imprudente se manifestait dans leurs paroles comme dans leurs écrits.

Le parti national, effrayé du danger qui menaçait la France à l'intérieur et à l'extérieur, prenait des mesures pour s'opposer à la marche des armées autrichiennes, prussiennes et sardes, prêtes à s'avancer dans le cœur de la France, et pour paralyser, en même temps, un pouvoir exécutif de connivence avec la coalition. De nombreuses pétitions sur les dangers de la patrie et de la liberté arrivaient, de toutes les parties de l'empire, à l'assemblée nationale : on y dénonçait les constitutionnels, les ministres et le roi lui-même, comme étant d'accord avec l'étranger pour l'asservissement de la France. De leur côté, ces mêmes constitutionnels profitaient de l'influence administrative que le nouveau ministère leur donnait, pour faire parvenir une foule d'adresses contre les jacobins. Ainsi les deux fractions du parti qui avait opéré la révolution se faisaient une guerre déplorable, à laquelle les aristocrates applaudissaient avec joie, au moment où ils voyaient les armées des rois s'avancer sur les frontières.

La situation des révolutionnaires était propre à les irriter : aussi ne parlait-on, dans les clubs, que de mesures extrêmes : Chabot, Danton et tous les chefs populaires s'y déchaînaient contre le roi. Les uns voulaient qu'on le déclarât en démence; les autres proposaient de le faire abdiquer, et Danton disait qu'il fallait une loi pour l'obliger à répudier l'*Autrichienne*, qui était la cause de tous les malheurs dont la France était menacée. Les journaux révolutionnaires répétaient, le lendemain, les propositions faites aux clubs, et des placards menaçants couvraient, tous les matins, les murs de la capitale.

L'assemblée nationale seule n'osait pas se prononcer; mais déjà le peuple la regardait comme n'ayant ni le courage, ni le pouvoir de remédier aux maux de la patrie. « Que l'assemblée se montre à une certaine élévation, disait Chabot aux jacobins, et le peuple s'élèvera; que l'assemblée soit digne de nous, et le peuple sera digne d'elle... Mais l'assemblée ne peut sauver l'état, garrottée comme elle l'est par la constitution.... N'attendez donc plus de salut de ceux à qui la constitution a dit : Je vous défends de sauver la patrie. »

Tandis que les jacobins voulaient que l'assemblée remît au peuple une souveraineté qu'il aurait déployée pour sauver la liberté, les constitutionnels disaient qu'elle devait s'ajourner, et laisser au gouvernement le libre exercice de son pouvoir. « Tant que l'assemblée gouvernera, disaient les amis des ministres, il n'y a point de remède possible aux maux de l'état. »

Les jacobins répondaient alors que la majorité de cette assemblée était pure, mais qu'elle était trop scrupuleuse : ils la poussaient à faire quelque acte de virilité. Les vœux des jacobins furent enfin écoutés.

Louis XVI avait persisté à ne point sanctionner le camp sous Paris; mais l'assemblée détruisit bientôt l'effet de ce *veto*, en décrétant que les bataillons offerts par les départements passeraient par Paris, pour s'y faire inscrire. Ainsi l'on allait

avoir sous la main un grand nombre de fédérés; et le but que l'on s'était proposé en portant le décret du camp des vingt mille hommes se trouvait rempli. En même temps, les patriotes secondaient de tous leurs efforts des levées spontanées qui avaient lieu dans les départements, et faisaient renouveler les états-majors de la garde nationale, généralement dévoués à La Fayette. Mais, dans ces graves circonstances, ces mesures étaient bien peu de chose; de puissants moyens étaient nécessaires. L'enthousiasme, le fanatisme pour la liberté, étaient dans toute leur force; il fallait leur imprimer l'élan; il fallait faire un appel solennel au dévouement et à l'exaltation des citoyens.

Une commission extraordinaire de douze membres avait été chargée, par l'assemblée, de s'occuper des moyens extraordinaires propres à prévenir les dangers de la patrie : son rapport était attendu avec la plus vive impatience. Enfin, le 30 juin, Jean de Bry en fit la lecture, en présence d'une foule innombrable. Ce rapport était à la hauteur des circonstances et des vues de l'assemblée, aux yeux de laquelle le salut du peuple était la suprême loi. « Lorsque le péril deviendra extrême, portait le projet de la commission, le corps législatif devra le déclarer lui-même par cette formule solennelle : *La patrie est en danger.* » A cette déclaration, l'assemblée nationale, toutes les administrations des départements et des districts, toutes les municipalités de la France devaient se déclarer en permanence, pour veiller nuit et jour au salut de l'état; tous les citoyens devaient remettre aux autorités les armes qu'ils avaient en leur possession, et les autorités devaient en faire immédiatement la distribution; tous les hommes en état de servir devaient être enrôlés dans la garde nationale; les uns mobilisés pour le service sédentaire, et les autres dirigés partout où les besoins de la patrie l'exigeraient, soit au-dedans, soit au-dehors. Les autorités devaient se pourvoir de munitions, et chaque district devait être approvisionné de mille cartouches à balle.

La commission proposait aussi de donner aux généraux tous les pouvoirs nécessaires pour mettre en activité la garde nationale, et la faire marcher au premier ordre.

D'autres mesures contre les ennemis intérieurs se trouvaient dans ce projet; et la situation où était la nation les réclamait assez impérieusement. La commission faisait la proposition de poursuivre et condamner à mort toute personne portant un signe quelconque de rébellion; d'enjoindre aux municipalités des villes au-dessus de 20,000 âmes de rechercher scrupuleusement tous les délits tendant à compromettre la tranquillité publique; d'ordonner à tous les citoyens qui en auraient connaissance d'en faire la déclaration; d'enjoindre aux directoires des districts d'agir sur cette dénonciation, et même de poursuivre d'office; enfin de les autoriser à lancer des mandats d'arrêt contre les prévenus, et à prescrire les règlements particuliers qu'ils jugeraient convenables aux circonstances.

Ce projet donnait à la nation armée les moyens de délibérer et de se battre partout et à tous les instants, et suppléait à l'inaction ou à la trahison du gouvernement : aussi ne pouvait-il convenir aux membres du côté droit, c'est-à-dire aux partisans que la cour comptait encore dans l'assemblée. La discussion en fut donc des plus vives.

Jean de Bry motiva, avec dignité et modération, les propositions de la commission. Aussitôt l'évêque de Bourges, Torné, proposa à l'assemblée de ne plus suivre d'autre loi que celle du salut public. Brissot, Cordorcet et Delaunay d'Angers, déclarèrent aussi que le moment était venu de suspendre la constitution, et de ne suivre, dans les mesures que les circonstances nécessitaient, que *la loi impérieuse et suprême du salut du peuple.* C'était remettre tous les pouvoirs entre les mains de l'assemblée nationale, et suspendre ou anéantir le pouvoir royal. Aussi le côté droit manifesta-t-il la plus vive opposition. Bientôt Vergniaud prit la parole en faveur de la motion, et déploya dans son discours l'éloquence la plus entraînante. Il accusa hautement les intentions du roi, et agita de nouveau la question de la déchéance.

Il soutint que c'était au nom de Louis XVI que les émigrés étaient réunis et que les armées étrangères s'apprêtaient à envahir nos frontières; que Louis cherchait à comprimer l'élan national, afin de livrer le royaume, sans défense, aux armes de l'ennemi; et, raisonnant dans cette hypothèse, il s'écria : « O roi! qui sans doute avez cru, comme le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes avec des serments, comme on amuse les enfants avec des osselets; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver; la constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du haut du trône où vous aviez besoin de rester pour la détruire; pensez-vous nous abuser par d'hypocrites protestations? pensez-vous nous donner le change sur nos malheurs par l'artifice de vos excuses? Était-ce nous défendre, que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? Était-ce nous défendre, que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur? Était-ce nous défendre, que de ne pas réprimer un général qui violait la con-

stitution[*], et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient? La constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de prérogatives, pour perdre constitutionnellement la constitution de l'empire? Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher, vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si honteusement violée, pour le peuple que vous avez si indignement trahi. » Vergniaud terminait en demandant « qu'on déclarât la patrie en danger, pour réveiller dans les cœurs ces nobles affections qui ont animé les grands peuples ; qu'on décrétât aussi la responsabilité des ministres en cas d'invasion, et l'envoi d'un message au roi, pour le forcer à opter entre la France et l'étranger, et lui apprendre que les Français étaient décidés à périr. »

L'orateur descendit de la tribune au milieu de longs applaudissements, et l'assemblée, entraînée par son discours, porta bientôt avec enthousiasme le décret qui réglait les formes dans lesquelles on déclarerait le danger de la patrie. La déclaration de danger fut néanmoins ajournée.

Pendant que l'assemblée prenait ainsi les mesures que les circonstances exigeaient si impérieusement, notre situation extérieure devenait de plus en plus critique. L'armée prussienne, dont la marche était connue depuis longtemps, s'était rassemblée toute entière à Coblentz, et s'y tenait prête à commencer les hostilités contre la France. Ce fut alors seulement que Louis XVI envoya un message à l'assemblée pour lui annoncer l'imminence de ces hostilités de la part de la Prusse. Ce message fut accueilli par les murmures et les éclats de rire du côté gauche; car le roi n'apprenait rien qui ne fût déjà su de toute la France. Aussi l'assemblée, reconnaissant la mauvaise foi bien avérée du monarque, répondit-elle à ce message en décrétant que la déclaration qui devait proclamer la patrie en danger ne serait point soumise à la sanction royale.

La position des partis se dessinait ainsi chaque jour d'une manière plus nette : la cour ne cachait plus sa trahison, et l'assemblée toute entière ne faisait plus un secret de sa méfiance contre les intentions du monarque, et de sa résolution de sauver la France sans lui. La perspective effrayante des maux que l'invasion allait apporter avec elle n'était guère propre à opérer une réconciliation sincère entre l'assemblée et le roi. Cependant cette réconciliation fut tentée; mais elle ne put durer plus d'un jour. Au milieu de la discussion sur le projet de la commission extraordinaire des douze, l'évêque Lamourette se leva, et fit un appel à l'union : « Deux partis, dit-il, s'inculpent réciproquement dans cette assemblée : le premier accuse le second de projeter le renversement de la monarchie, et le second accuse le premier de vouloir l'anéantissement de l'égalité, et l'établissement de deux chambres........ Que ceux qui exècrent également les deux chambres et la république se lèvent. » A ces mots, l'assemblée tout entière se leva par un de ces mouvements spontanés dus à l'enthousiasme du moment; les membres des côtés opposés s'embrassèrent. Le roi ayant été instruit des dispositions de l'assemblée, y accourut, et s'écria que la réunion du roi et de la nation sauverait la France. Malheureusement la bonne foi ne présidait nullement à cette union que les dangers de la patrie auraient peut-être pu faire durer plus longtemps; la cour n'en conservait pas moins ses haines, et continuait ses manœuvres liberticides. Le lendemain même de cette séance, à laquelle les jacobins donnèrent par dérision le nom de *baiser d'amourette* ou *la réconciliation normande*, le roi signifia au corps législatif la suspension du maire Pétion et du procureur de la commune, Manuel, prononcée par le directoire du département, à la suite de leur participation à la journée du 20 juin. Cette nouvelle fut accueillie par les murmures et les cris de fureur des tribunes. De nombreuses pétitions ne tardèrent pas à arriver à l'assemblée, pour demander *Pétion ou la mort*, et la mise en accusation du directoire. Dès ce moment, l'alliance éphémère des deux partis de l'assemblée fut détruite.

Cependant les craintes que l'on concevait sur la situation du pays, menacé par l'étranger, devenaient plus vives de jour en jour. Brissot, dans son discours sur les dangers de la patrie, avait réclamé le renvoi du ministère, et l'épuration des armées. Le ministère fut interpellé de présenter, sous vingt-quatre heures, un rapport sur l'état du royaume relativement à la sûreté intérieure et extérieure.

Le rapport du ministre des affaires étrangères sur nos relations avec les puissances était peu propre à mettre le calme dans les esprits. Il en résultait que l'Autriche avait décidé la Prusse à marcher contre la France, et que tous les électeurs se disposaient à suivre cet exemple; que les intentions de la Russie étaient hostiles; que la guerre existait en quelque sorte avec la Sardaigne et les états de l'Église; qu'il fallait concevoir des inquiétudes sur les dispositions de la Suède, de l'Espagne et de l'Angleterre; que

[*] La Fayette.

Venise, qui semblait cependant vouloir protéger Trieste et ses flottes, et le Danemarck étaient les seules puissances qui promissent une franche neutralité; et que le seul allié sur lequel pût compter la France, les États-Unis, était, à raison de son éloignement, dans l'impossibilité de nous secourir efficacement. Les autres ministres, rendant compte de la situation de l'intérieur, déclaraient qu'ils ne pouvaient plus lutter contre l'anarchie; et tous remettaient leurs portefeuilles.

A ce tableau, dont les couleurs étaient loin d'avoir été flattées, l'assemblée se disposa à déclarer le danger de la patrie. Ce fut en vain que Lamourette voulut renouveler une seconde fois la scène du 6 juillet, en proposant une adresse de réunion à tous les citoyens; Lamarque insista pour la déclaration; et le 11, après avoir entendu le rapport de Hérault de Séchelles, sur les motifs qui nécessitaient cette grande mesure, l'assemblée législative vota cette déclaration. Aussitôt tous les députés se levèrent, se découvrirent, et le président prononça ces mots d'une voix lente et solennelle : « *Citoyens, la patrie est en danger.* » Des coups de canon tirés de quart d'heure en quart d'heure annoncèrent cette grande crise.

L'acte de cette déclaration fut aussitôt envoyé à toutes les municipalités, et l'assemblée décréta en outre deux adresses, au peuple et à l'armée.

De ce moment, les séances du corps législatif furent permanentes; tous les conseils siégèrent sans interruption; toutes les gardes nationales se mirent en mouvement, tous les citoyens s'empressèrent de courir aux armes.

La discussion sur cette mesure était à peine terminée qu'un nouvel orage faillit à éclater dans l'assemblée; cependant il fut conjuré par l'habitude de respect que l'on avait encore pour la constitution. Le conseil général de la commune de Marseille, ne cachant pas l'esprit républicain qui l'animait, avait envoyé une adresse énergique à l'assemblée : il y déclarait que les constitutions n'avaient rien constitué, et demandait à l'assemblée de substituer à la royauté un pouvoir exécutif nommé par le peuple, qui pourrait aussi le déposer.

Cette pétition fut improuvée par l'assemblée; mais elle n'en témoignait pas moins que, nonobstant les efforts des députés pour repousser les idées démocratiques, ces idées ne cessaient de faire d'immenses progrès. Malgré cette concession aux constitutionnels, l'assemblée n'en continua pas moins à combattre ouvertement la cour. Elle réintégra dans leurs fonctions Pétion et Manuel, dont le roi avait la veille approuvé la suspension. Le peuple se porta en foule à l'Hôtel-de-Ville, et le maire girondin parut au balcon au milieu des cris de *Vive Pétion!* répétés de toutes parts.

Le lendemain était l'anniversaire de la prise de la Bastille et de la fête de la fédération. Une nouvelle cérémonie eut lieu; mais elle ne ressembla guère à celle de 1790. Le cortége marcha au milieu des cris de *vive Pétion! Pétion ou la mort!* Le directoire fut accueilli par des injures, et le roi se rendit au Champ-de-Mars par des rues détournées, pour éviter le peuple, qui annonçait partout des dispositions menaçantes. Néanmoins, le roi prêta de nouveau serment à la constitution; mais, au lieu de l'applaudir comme en 90, les citoyens, mornes et silencieux, se disaient entre eux : *Il nous trompe!*

Cependant les nouvelles des frontières, déjà si alarmantes, le devenaient chaque jour davantage: la cour s'en réjouissait, et comptait reprendre bientôt, avec l'appui des baïonnettes étrangères, le pouvoir que la révolution lui avait enlevé. Mais elle était bien loin de calculer la résistance qu'opposerait le parti national, déterminé à ne reculer devant aucun péril pour sauver la liberté. Sur tous les points de la France, de nombreux citoyens venaient se faire inscrire comme volontaires; on compta à Paris plus de *dix mille* enrôlés, dans les divers amphithéâtres élevés sur les places publiques pour recevoir ces enrôlements.

La déclaration de danger avait mis en mouvement toutes les classes de citoyens, et les bataillons sortaient de terre tout armés. Les fédérés se faisaient surtout remarquer par leur exaltation : il ne s'en trouvait encore qu'un petit nombre dans Paris, mais il y en arrivait continuellement. Tous se faisaient affilier aux jacobins, et se trouvaient ainsi prêts à agir contre la cour au premier signal. L'assemblée voyait avec une certaine joie les dispositions des fédérés, et elle était bien aise de voir se réunir à Paris une force nationale qu'on pût opposer à la cour. Pour rendre cette force encore plus redoutable, elle décréta la réunion, en corps de gendarmerie, de tous les anciens soldats des gardes françaises, qui s'étaient dans le principe si sincèrement ralliés à la révolution. En même temps, elle ordonna à toutes les troupes de ligne de se porter à la frontière. Ainsi, les troupes qui se trouvaient dans Paris, et dans lesquelles le parti royaliste eût peut-être rencontré des auxiliaires, durent quitter la capitale.

Mais la cour, qui voyait arriver le moment décisif, mettait tout en œuvre, non-seulement pour se mettre à l'abri d'une attaque populaire, mais même pour prendre l'offensive, si le peuple ne lui permettait pas d'attendre en sûreté l'arrivée des armées royales. Elle avait formé un club, composé d'ouvriers et de gardes nationaux, des-

tiné à protéger le château. Les membres de ce club se réunissaient près des Tuileries, et avaient des armes cachées dans le lieu de leur réunion. Une autre troupe était enrégimentée pour occuper les tribunes de l'assemblée, parler en faveur du roi dans les lieux publics, et répandre partout l'alarme et le découragement. La cour comptait aussi sur l'appui de ces quelques centaines de *gentilshommes* que, depuis la scène de février, le peuple avait surnommés les *chevaliers du poignard*; ceux-ci se réunissaient dans les salons du palais des Tuileries : elle fondait aussi de grandes espérances sur les troupes suisses que le roi avait encore à sa disposition. Ces ressources, comme on le voit, étaient bien insuffisantes pour résister à une agression armée; aussi différents projets, que la faiblesse du roi ajournait toujours, furent-ils formés : il fut question d'abdication, de fuite en Normandie ou sur le Rhin; mais l'irrésolu Louis XVI, dont tous les actes tendaient à soulever le flot populaire, n'osait ni lui opposer une digue ni le fuir. Il ne suivit donc aucun des divers conseils extrêmes qu'on lui donnait.

La cour voulut tenter cependant un dernier moyen, celui de la corruption; mais il paraît qu'elle échoua complétement. Toutefois, les girondins, qui voyaient l'insurrection devenir de plus en plus imminente, et qui craignaient peut-être les suites de la victoire populaire, se montrèrent assez disposés à transiger. Ils furent même jusqu'à indiquer au roi, par l'entremise du peintre Boze, comment il pourrait reconquérir la confiance des citoyens. Mais cette démarche, qui leur fut plus tard cruellement reprochée dans les accusations portées contre eux, échoua aussi. Soit que Louis XVI fût encore irrité contre eux, ou qu'il comptât sur une prochaine délivrance, il repoussa assez durement les propositions des chefs de la gironde. Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, qui avaient pris sur eux de tenter cette réconciliation, furent irrités du dédain avec lequel le roi avait accueilli leurs conseils; et, désespérant alors de la royauté, ils se tournèrent vers la république, où tendaient déjà tous les jacobins.

Dès le 23 juillet, de nouvelles pétitions étaient venues demander la déchéance du roi : les girondins s'occupèrent de cette question; mais ils se contentèrent de faire preuve d'une éloquence stérile en résultats. Aussi les sections et les fédérés, qui commençaient déjà à se plaindre de la mollesse de la gironde, se décidèrent-ils à agir sans elle.

Un comité insurrectionnel fut institué par les chefs des clubs, des sections et des fédérés. Il devait imprimer une direction unique aux forces qui seraient lancées contre la cour. Ce comité se composait de Vaugeois, grand-vicaire; Debesse de la Drôme; Guillaume, professeur à Caen; Simon, journaliste à Strasbourg, et Galissot, de Langres. On y adjoignit bientôt Carra, Gorsas, Fournier (l'Américain), Westermann, Kienlen, de Strasbourg; Santerre, Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau; Lazouski, capitaine des canonniers du même faubourg; un ex-constituant, Antoine de Metz, deux électeurs. La première séance de ce comité insurrectionnel se tint dans un cabaret de la rue Saint-Antoine, près la Bastille, le 26 juillet. La seconde eut lieu au *Cadran Bleu*, sur le boulevard du Temple, et ensuite dans la rue Saint-Honoré et dans la maison même où logeait Robespierre. Camille Desmoulins, Billaud-Varennes, Chabot, Bazire, Merlin de Thionville, Manuel, Collot d'Herbois, Danton, Montaut, Kersaint, Barbaroux, Chaumette y assistèrent : Carra y rédigea le plan de l'insurrection, qui fut envoyé aux deux commandants des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Bientôt Barbaroux put promettre la coopération du bataillon de Marseille, qui arrivait à Paris. Enfin ce comité s'entendit avec le maire, Pétion, dont la sage lenteur sut modérer l'effervescence des conjurés.

Le but que se proposait le comité insurrectionnel était de se porter au château, et de déposer un roi parjure à ses serments, traître envers la patrie. On attendait une circonstance favorable au mouvement. A la suite d'une fête qui avait été donnée aux fédérés venus à Paris, le 26 juillet, le tocsin sonna toute la nuit au faubourg Saint-Antoine, et l'insurrection fut proclamée. Les insurgés devaient marcher sur trois colonnes, s'emparer du roi, et l'emprisonner à Vincennes. Mais les dispositions populaires étaient mal prises, et les royalistes, qui étaient en forces, ne demandaient pas mieux que d'en venir aux mains ce jour-là. Pétion, redoutant une défaite, fit ajourner le mouvement. On sentait d'ailleurs la nécessité de mettre à la tête de la population un corps de troupes éprouvées, qui, en cas de résistance, essuyât le premier feu. On se décida donc à attendre les fédérés de Marseille.

Ils ne tardèrent pas à entrer dans Paris. Le 30 juillet ils traversèrent la capitale, au nombre de cinq cents, en chantant l'hymne de Rouget de Lisle, devenu depuis lors si national sous le nom de *Marseillaise*. Accueillis partout sur leur passage par les acclamations de la population, ils vinrent défiler devant l'Hôtel-de-Ville, sous les yeux du maire. Sur un de leurs drapeaux était écrit : *A bas le tyran!* sur un autre : *La sanction ou la mort!* De l'Hôtel-de-Ville, les Marseillais se rendirent aux Champs-Élysées, où Santerre leur avait

fait préparer un repas patriotique. Un malheureux hasard voulut que le jour même, et dans une maison voisine de celle où étaient réunis les Marseillais, il y eût un autre repas de gardes nationaux du bataillon des Filles-Saint-Thomas, connu pour aristocrate. Vers la fin du banquet, le bruit se répandit que ces grenadiers avaient chanté des couplets contre-révolutionnaires et crié: *Vive le roi! vive la reine! à bas la nation!* Les royalistes furent alors insultés par le peuple qui avait suivi les Marseillais; ceux-ci prirent le parti du peuple, et, fondant sur leurs adversaires, les mirent en fuite, après une lutte sanglante, dans laquelle un grenadier des Filles-Saint-Thomas fut tué et plusieurs autres blessés.

Cet événement causa la plus grande agitation dans Paris: une partie de la garde nationale embrassa la cause du bataillon des Filles-Saint-Thomas, et demanda à l'assemblée l'éloignement des Marseillais. Mais cette pétition, fort mal accueillie par le côté gauche et par les tribunes, ne fut point appuyée.

Sur ces entrefaites, une nouvelle déclaration, faite au nom des puissances ennemies, vint encore augmenter la fermentation populaire. Le duc de Brunswick lança son fameux manifeste contre la nation française: les menaces les plus terribles remplissaient ce message, inspiré par les passions des émigrés. Le général en chef des troupes coalisées exigeait la soumission prompte et entière de toutes nos armées, de toutes nos gardes nationales, de toute la population française, et surtout de la ville de Paris et de ses habitants. « La ville » de Paris, et tous ses habitants sans distinction, » disait le duc de Brunswick, seront tenus de se » soumettre sur-le-champ, et sans délai, au roi; » de mettre ce prince en pleine et entière liberté, » et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes » royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le » droit de la nature et des gens oblige les sujets » envers leur souverain; leurs majestés impériale » et royale rendant personnellement responsables » de tous les événements, sur leur tête, pour » être jugés militairement, sans espoir de pardon, » tous les membres de l'assemblée nationale, du » département, du district, de la municipalité et » de la garde nationale de Paris, les juges-de-paix » et tous autres qu'il appartiendra; déclarant en » outre leurs dites majestés, sur leur foi et parole » d'empereur et roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moin» dre insolence, le moindre outrage à leurs ma» jestés le roi, la reine et famille royale; s'il n'est » pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur » conservation et à leur liberté, elles en tireront » une vengeance exemplaire et à jamais mémo» rable, en livrant la ville de Paris à une exécu» tion militaire et à une subversion totale, et les » révoltés coupables d'attentats aux supplices » qu'ils auront mérités... »

Une explosion d'indignation accueillit cet insolent et irritant langage, auquel la nation française n'était pas accoutumée; de toutes parts une résistance plus énergique s'organisa contre un ennemi qui parlait déjà en maître. Le manifeste du duc de Brunswick était bien évidemment dicté par la cour, et l'on n'avait plus dès-lors de ménagements à garder avec un roi complice du généralissime des armées ennemies. Le comité insurrectionnel fixa donc au 1er août l'attaque du château; mais elle fut ajournée au 5, faute de prétexte pour la motiver.

Cependant, le 2, les Marseillais adressèrent à l'assemblée une pétition dans laquelle ils dévoilaient toute leur pensée. « Nous venons, disaient-» ils, nous venons au nombre de cinq cents ac» quitter le serment des habitants de la ville de » Marseille, de combattre pour la liberté. Mais la » liberté n'est pas le roi, et lorsque nous allons » verser notre sang, il nous importe de savoir si » c'est pour la défense de la liberté ou pour les » intérêts de Louis XVI..... Législateurs, si nous » sommes trahis, nous espérons que vous aurez la » bonne foi de nous le dire, pour qu'exerçant les » droits que lui donne sa souveraineté, la nation » se délivre du roi par la manifestation éclatante » de la volonté nationale.

» Le nom de Louis XVI ne nous rappelle plus » que des idées de trahison. Hâtez-vous donc d'en » prononcer la déchéance; et lorsque le peuple » est égorgé par la cour, sauvez-le par la consti» tution. »

L'assemblée, tout en évitant de se prononcer sur la déchéance, admit les pétitionnaires aux honneurs de la séance. Mais c'était en vain qu'elle voulait ajourner cette question; chaque jour allait la voir se représenter de nouveau. En effet, dès le lendemain, 3 août, le maire de Paris, au nom des quarante-huit sections réunies en permanence, se présenta à l'assemblée pour demander qu'on mît à l'ordre du jour la déchéance du roi. Pétion exposa la conduite de Louis XVI depuis le commencement de la révolution; il retraça les bienfaits de la nation envers le roi, et la manière dont il les avait méconnus; il dépeignit le péril où se trouvait la patrie, par la faute ou plutôt à l'instigation du monarque, traître à ses serments et à sa patrie; il termina son discours en motivant la demande des sections sur l'arrivée imminente de l'étranger, sur la nullité des moyens de défense, sur la révolte d'un général contre l'assemblée, et sur les menaces

faites au nom des puissances alliées de Louis XVI.

De leur côté, plusieurs sections, enchérissant sur une proposition qui, faite au nom de la ville de Paris, acquérait une grande importance, vinrent aussi demander à l'assemblée, et plus énergiquement encore, la déchéance. « *Si vous refusez de sauver la patrie*, disait la section des Gravilliers, *il faudra bien que nous nous sauvions nous-mêmes.* » La section Mauconseil alla plus loin encore : elle déclara que Louis XVI ayant perdu sa confiance, elle ne le considérait plus comme roi; et elle invita toutes les sections de l'empire à imiter son exemple. Toutes ces motions étaient accueillies par des tonnerres d'applaudissements qui retentissaient dans les tribunes publiques. Ainsi l'assemblée nationale se voyait dépassée par les autorités inférieures, et elle se trouvait réduite à lutter elle-même pour conserver, au milieu de la conflagration générale, le pouvoir qui allait lui échapper. Elle annula donc les arrêtés des sections des Gravilliers et Mauconseil, et renvoya au 9 août la discussion sur la déchéance.

Le comité insurrectionnel, convaincu que l'assemblée ne saurait jamais prendre un parti décisif à l'égard du roi, et voyant l'étranger s'approcher, et la cour se fortifier tous les jours davantage, résolut de prendre l'initiative pendant qu'il en était encore temps : Chabot, Bazire, Santerre, Fournier, Westermann, Camille Desmoulins, Carra, et tous les chefs des jacobins et des cordeliers, se réunirent au faubourg Saint-Antoine, et arrêtèrent l'insurrection. On devait d'abord agir dans la nuit du 4 au 5 août. Il fut convenu que quarante mille Parisiens en armes se réuniraient aux Marseillais, sous prétexte de fraterniser avec eux. Cette armée serait assemblée devant l'Hôtel-de-Ville, où elle devait laisser un corps de mille hommes, afin de protéger les délégués de quarante-huit sections appelés à former une nouvelle municipalité. Quatre cents hommes avaient pour mission de retenir Pétion à la mairie, et quatre cents autres d'arrêter les membres du directoire du département. L'armée insurrectionnelle se serait avancée vers les Tuileries sur trois colonnes, et aurait tenu la cour assiégée de tous côtés jusqu'à ce que l'assemblée eût pris les grandes mesures qu'on réclamait d'elle pour sauver la patrie. Il avait été arrêté qu'on n'entrerait pas dans le château; qu'on ne forcerait pas les casernes des Suisses, et que le vol, l'insulte envers les personnes, la désobéissance envers les chefs, seraient punis de la peine de mort. Cependant le comité insurrectionnel ayant appris la résolution de l'assemblée touchant la déchéance, ajourna l'exécution de ses projets jusqu'au jour où se discuterait cette question, afin de la trancher par la force populaire, si elle n'était pas décidée selon ses désirs.

CHAPITRE VIII.

La cour songe encore à faire fuir le roi. — Espérances des royalistes. — Pétition pour la mise en accusation de La Fayette. — Elle est rejetée. — Fermentation du peuple de Paris. — Mesures prises par le comité insurrectionnel. — Le peuple court aux armes. — Moyens de défense des royalistes. — Trahison du commandant général Mandat. — Le roi passe la revue de ses troupes. — Arrestation de Pétion. — Arrivée des fédérés et des faubourgs devant le château. — Le roi et sa famille se retirent dans le sein de l'assemblée nationale. — Combat du 10 août. — Victoire du peuple. — Contenance de l'assemblée. — Déchéance de Louis XVI. — Convocation d'une convention nationale.

Le moment décisif arrivait : la lutte, depuis longtemps ajournée, allait nécessairement avoir lieu, et il était permis aux amis du roi d'en redouter l'issue; aussi cherchèrent-ils encore une fois à lui assurer les moyens de fuir. Déjà même tout avait été disposé pour le départ de Louis XVI : La Fayette, devenu odieux aux jacobins, et à qui sa conduite depuis le 20 juin avait fait perdre sa belle popularité de 1789; La Fayette consentait à risquer sa vie pour assurer la fuite d'un monarque dont il ne pouvait pas approuver les tergiversations. Les constitutionnels étaient disposés à favoriser cette fuite, considérée comme le dernier moyen de salut du roi. Cependant ce projet ne fut point mis à exécution, soit que les royalistes ne fussent pas fâchés de trouver une occasion favorable pour combattre corps à corps les jacobins, et qu'ils eussent l'espoir de sortir victorieux de cette lutte; soit que l'approche du duc de Brunswick, en qui ils comptaient beaucoup, vînt leur rendre un reste d'énergie, ils s'opposèrent à ce que le roi se confiât aux constitutionnels ; et tous les efforts de ceux-ci furent encore une fois en pure perte.

Cependant chaque jour de nouvelles pétitions venaient manifester à l'assemblée la haine du peuple contre la royauté, et chaque jour l'assemblée évitait de se prononcer sur la déchéance, sans laisser pour cela d'être en guerre ouverte avec le château. Ainsi, lorsque Louis XVI eut donné connaissance, par un message à l'assemblée, du manifeste du duc de Brunswick, plusieurs membres s'écrièrent qu'il ne fallait ajouter aucune foi aux paroles royales; et l'impression du message du roi fut rejetée. Paris était continuellement dans une agitation tumultueuse : à tout moment les partis en venaient aux mains dans les cafés, dans les spectacles et au Palais-Royal, réunion habituelle des plus ardents patriotes. Les alarmes que la cour faisait répandre par ses agents, en exagérant les dispositions des puissances ennemies ; la

force et la supériorité de leurs armées, mises en parallèle avec l'inhabileté de nos généraux, la désorganisation et l'indiscipline de nos troupes, produisaient un effet tout contraire à celui qu'on s'était flatté d'obtenir : elles ne faisaient qu'augmenter l'exaltation populaire, et l'irritation contre Louis XVI. Bientôt s'offrit le prétexte si impatiemment attendu par les chefs de l'insurrection.

A la suite de nombreuses pétitions contre La Fayette, qu'on accusait d'avoir voulu marcher sur Paris avec son armée lors du 20 juin, l'assemblée avait nommé une commission pour examiner la conduite de ce général, dernier appui de la royauté constitutionnelle. La discussion s'engagea à ce sujet; tous les principaux membres du côté droit, Dumas, Vaublanc, Ramond, Girardin, Dumolard, défendirent vivement La Fayette. Persuadés que la question d'accusation était aussi une question de vie et de mort pour la constitution et la royauté, ils firent tous leurs efforts pour engager l'assemblée à quitter cette voie anti-monarchique dans laquelle elle s'était engagée, et pour attirer à eux tous les députés qui n'appartenaient à aucun club, à aucun parti, et qu'on désignait sous le nom d'*impartiaux*. Les constitutionnels obtinrent un succès complet. Le décret d'accusation contre La Fayette fut rejeté à une majorité de 446 votants, contre 224.

Mais cette décision fut accueillie par les huées et les murmures les plus violents des tribunes. Le peuple se porta en foule autour de la salle de l'assemblée, insulta et maltraita ceux qui étaient connus pour diriger le côté droit. Lacretelle, Baucaron, Calvet, Jollivet, Dumolard, Vaublanc, Quatremère, Girardin, etc., coururent de grands dangers : « On parlait de les pendre, dit Ferrières, et de promener leurs têtes sur des piques. La garde nationale les arracha des mains de cette troupe furieuse, qui hurlait des menaces de mort contre l'assemblée. Merlin et Chabot coururent aux Jacobins pour y déclarer que le peuple, ne pouvant plus compter sur l'assemblée, devait se sauver lui-même. »

Le lendemain, 9 août, Paris fut dans une fermentation extrême; des rassemblements nombreux s'étaient formés dans les faubourgs, et les sections annonçaient qu'elles marcheraient sur l'assemblée si la déchéance n'était pas prononcée avant la fin de la journée. Mais cette détermination extrême ne pouvait convenir aux girondins, qui préféraient la déchéance à une lutte dont l'issue pouvait tourner au profit de la cour. Aussi firent-ils tout ce qu'il était en leur pouvoir pour engager le comité de surveillance des jacobins à suspendre cette insurrection. Mais Chabot répondit qu'il n'y avait rien à attendre de gens qui avaient absous le *scélérat La Fayette*, et que le peuple était enfin résolu à se sauver lui-même.

Cependant les députés s'étaient réunis dans la matinée. Ceux des membres du côté droit qui avaient été outragés la veille demandèrent vainement vengeance à l'assemblée. Les *impartiaux*, effrayés par la publicité donnée à l'appel nominal, affiché à tous les coins de rue, s'étaient de nouveau ralliés aux ennemis de la cour, et la cause de la monarchie était perdue dès ce moment. Bientôt le procureur-général syndic du département vint achever de jeter l'effroi dans l'âme des timides. « Dès ce soir, dit-il, les sections doivent se déclarer en insurrection, jusqu'à ce que l'assemblée ait prononcé la déchéance du roi. Les fédérés et les Marseillais doivent marcher à la tête des insurgés. Le faubourg Saint-Antoine est dans la plus vive agitation..... Il n'y a plus un moment à perdre; à minuit vous entendrez sonner le tocsin et battre la générale; c'est à l'assemblée à prendre les précautions nécessaires pour assurer son indépendance, pour mettre le roi à l'abri des périls qui le menacent..... » Après la lecture de cette déclaration, le désordre le plus affreux bouleversa l'assemblée : les deux partis semblaient prêts à en venir aux mains. Le côté droit, par l'organe de Vaublanc, demanda le renvoi des fédérés, qui fut rejeté; et les girondins opinèrent de leur côté pour que l'assemblée prît les mesures nécessitées par les circonstances. La nuit vint sans qu'il eût été pris aucune résolution décisive, et l'assemblée resta en permanence, dans l'attente des événements.

En même temps, l'insurrection s'organisait; elle avait trois centres principaux : le club des jacobins, le club des Cordeliers et la section des Quinze-Vingts, au faubourg Saint-Antoine. Santerre et Westermann occupaient ce dernier faubourg; Fournier et Alexandre étaient à celui de Saint-Marceau, où se trouvaient Barbaroux et ses Marseillais. Le rappel battait dans tous les quartiers durant toute la nuit. Quatre rendez-vous différents avaient été indiqués : à la place du Théâtre-Français, au Marché-aux-Chevaux, à l'Arsenal et au Petit-Saint-Antoine. Les citoyens les plus énergiques se rendaient à leurs sections. Les ordres partaient des Cordeliers, pour le faubourg Saint-Marceau, et de l'Hôtel-de-Ville, pour le faubourg Saint-Antoine.

Là se trouvaient Manuel, Danton, Camille Desmoulins, Fabre-d'Églantine, Carra, Huguenin, Panis, Marat, Fréron, Tallien, Duplain, Billaud-Varennes, Robespierre, Dufort, Cailly, Jourdeuil, Desforgues, Lenfant, Leclerc, Collot-d'Herbois, M.-J. Chénier, Destournelles, Legendre et autres jacobins.

Cependant on hésitait encore; mais Danton est là; il réchauffe les plus tièdes; il énumère les crimes et les trahisons de la cour, il s'écrie avec sa voix tonnante : « Cessons d'en appeler aux lois et aux » législateurs ! Les lois, elles n'ont pas prévu tant » de forfaits; les législateurs, ils en sont pour la » plupart les complices.... Brunswick et Bouillé, » dans leurs manifestes, nous ont menacés *de ne » pas laisser pierre sur pierre à Paris*. Pour nous, » dont les menaces n'ont jamais été vaines, ne » laissons pas pierre sur pierre dans un château » où on les attend pour l'extermination générale » de tous les patriotes. Plus de pitié pour un roi » parjure qui a tant de fois lassé notre patience; » plus de pitié pour cette femme odieuse qui lui » inspire toutes ces fureurs; plus de pitié pour » les siens!..... C'est aujourd'hui que la véritable » souveraineté du peuple va s'annoncer au milieu » des éclairs et des foudres. Le pouvoir que le » peuple va saisir, il saura le garder. La terreur » que nous allons répandre durera plus d'un jour... » Marchons pour prévenir le meurtre de nos fa» milles; marchons pour échapper au déshonneur » de subir le joug de l'étranger ! On ne peut livrer » sur la frontière un combat plus terrible que » celui que nous allons engager. Toutes les vic» toires de nos guerriers sont renfermées dans » notre victoire. Aux armes ! aux armes ! »

Aussitôt ce cri devient général; tous les assistants courent aux armes, et en un instant leur exemple est suivi par tous les citoyens. Les Marseillais se forment en bataille à la porte des Cordeliers; ils s'emparent des canons, et grossissent leurs rangs d'un grand nombre de citoyens; le faubourg Saint-Antoine s'émeut à la voix de Santerre, et le faubourg Saint-Marceau se dispose à marcher sous les ordres d'Alexandre : de tous côtés on n'entend proférer que des cris de haine contre la cour et des menaces contre le roi. A minuit, le tocsin sonne, et annonce au château des Tuileries l'insurrection du peuple.

Le danger n'était cependant pas si imprévu que la cour n'eût eu le temps de réunir toutes ses ressources : elles consistaient en douze cents Suisses, auxquels s'étaient joints, sous le même uniforme, plusieurs jeunes gens de l'ex-garde constitutionnelle du roi : *les chevaliers du poignard* gardaient les appartements de Louis XVI; l'on comptait aussi sur les bataillons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères. Tous les autres bataillons de la garde nationale étaient regardés comme hostiles ; les canonniers surtout manifestaient énergiquement leurs sentiments républicains.

Certes, ces moyens de défense étaient bien exigus. Mais la cour avait arraché de Pétion l'ordre de repousser la force par la force. Mandat, commandant-général de la garde nationale, tout dévoué au château, fut chargé de prendre les dispositions nécessaires pour arrêter les insurgés. Plusieurs légions de la garde nationale étaient sous les armes. Deux réserves nombreuses avaient été placées au Carrousel et à la place Louis XV; de forts détachements étaient postés sous la colonnade du Louvre, avec l'ordre de tomber sur les derrières de ceux qui attaqueraient les Tuileries; le commandant de l'Hôtel-de-Ville devait faire tirer sur les bataillons du faubourg Saint-Antoine lorsqu'ils déboucheraient sur la place de Grève; plusieurs pièces de canon étaient placées sur le Pont-Neuf, et la gendarmerie devait charger les insurgés. Toutes ces mesures étaient propres à compromettre le succès du parti populaire; aussi les chefs de l'insurrection s'empressèrent-ils d'en arrêter l'effet, en formant une nouvelle municipalité, et renversant l'ancienne. Les 48 sections de Paris, qu'ils dirigeaient, envoyèrent à l'Hôtel-de-Ville chacune six commissaires, qui se formèrent en conseil général de la commune. Instruite des ordres donnés par Mandat, cette nouvelle municipalité le somme de paraître à sa barre, et nomme Santerre au commandement général de la garde parisienne. Mandat obéit : il est convaincu de trahison envers le peuple, et le président ordonne de le conduire à l'Abbaye. A peine avait il descendu les marches de l'Hôtel-de-Ville, qu'il fut renversé et mis en pièces par un peuple furieux ; son cadavre fut jeté dans la Seine.

La nouvelle municipalité continua d'agir en souveraine : elle cassa les états-majors de la garde nationale; envoya dans toutes les sections l'ordre de battre la générale; fit enlever les postes que Mandat avait placés en différents lieux; fit consigner dans leurs corps de garde les bataillons dont l'esprit semblait douteux; en un mot, elle régularisa le mouvement insurrectionnel.

La mort tragique de Mandat vint jeter la consternation dans les Tuileries : toutes les espérances que la cour avait fondées sur ce général se trouvaient complétement renversées, et l'unité qui devait présider au plan de défense du château était rompue. Cependant les royalistes se flattaient encore de résister au torrent. Ils engagèrent donc le roi à aller passer en revue les troupes et les bataillons qui semblaient disposés à repousser l'agression populaire. Louis XVI, accompagné de sa famille, descendit dans les cours et le jardin des Tuileries. Chemin faisant, la reine, qui comprenait toute la gravité de cette démarche, saisit un pistolet de la ceinture du commandant des Suisses, d'Affry, et le présenta au roi, en ajoutant : « *Voici, monsieur, le moment de vous montrer.* » Mais les exhortations de la reine ne purent vain-

cre la faiblesse du monarque. Favorables d'abord, les acclamations qui accueillirent la famille royale ne tardèrent pas à se changer en cris de *vive la nation!* Dans le jardin, le morne silence des bataillons n était interrompu que par les vociférations d'un peuple furieux, contenu par un simple ruban tricolore, et le cri de : *A bas le veto! A bas le traître!* retentissait avec force aux oreilles du roi, qui rentra tristement au château. Aussitôt le vestibule en fut barricadé; les chevaliers du poignard se rangèrent dans les appartements du roi; les Suisses et les quelques bataillons de garde nationale demeurés après le départ du roi élevèrent des retranchements, y placèrent des canons : de l'eau-de-vie fut distribuée aux troupes, qui se préparèrent à la défense.

Cependant les députés s'étaient réunis au bruit du tocsin et de la générale. Vers les deux heures du matin, l'assemblée se trouvant en nombre, se forma en séance, et s'occupa des mesures propres à assurer la tranquillité publique. A peine la séance était-elle ouverte, qu'un citoyen vint annoncer que Pétion était retenu au château des Tuileries. Le maire de Paris se trouvait effectivement dans une situation très-critique. Des gardes nationaux et des chevaliers du poignard l'avaient entouré, et le gardaient comme otage, pour garantir le château des tentatives du peuple. C'était ainsi qu'on avait arraché à Pétion l'ordre trouvé sur Mandat de repousser la force par la force. L'assemblée s'occupa à faire mettre le maire en liberté, et elle ne trouva pas de meilleur moyen que de le mander à sa barre par un décret. Pétion fut dès-lors délivré. Bientôt des députations de différentes sections de Paris vinrent rendre compte de l'agitation des faubourgs et des mouvements de la capitale. Toutes ces députations déclaraient que l'irritation du peuple provenait de ce qu'il regardait la cour comme en état de contre-révolution, et qu'il était las de supporter les trahisons du pouvoir exécutif. L'assemblée suspendit alors la séance, au milieu de la plus vive agitation, et attendit les événements sans prendre aucune mesure.

Déjà les sections et les fédérés s'étaient mis en marche : ils ne tardèrent pas à arriver près des Tuileries, augmentés du corps entier des gendarmes, qui s'étaient joints aux insurgés; et dès le point du jour les Marseillais, les fédérés bretons, les bataillons des faubourgs et le peuple entouraient le château, avec une artillerie nombreuse. A chaque instant, de nouvelles colonnes venaient augmenter leur nombre, et leurs cris terribles jetaient l'épouvante et la terreur parmi les défenseurs du roi. En vain, pour échauffer leur courage le procureur-général syndic Rœderer, ceint d'une écharpe tricolore, parcourut-il tous les postes, et proclama-t-il partout l'ordre de défendre le château : une faible partie de la garde nationale parut disposée à exécuter cet ordre; mais les canonniers, invités à faire bonne contenance, répondirent en retirant la charge de leurs canons.

Pendant ce temps le ministre de la justice s'était rendu à l'assemblée : il y annonça que les mouvements de la capitale devenaient de plus en plus inquiétants pour le château des Tuileries; que le danger était à son comble, et qu'il ne voyait plus d'autres moyens de salut pour le roi que de décréter qu'une députation de l'assemblée nationale se rendrait auprès de sa personne : le roi souhaitait que cette mesure fût prise pour sa sûreté et pour celle de sa famille. L'assemblée entra aussitôt en délibération sur cette proposition; rien ne fut décidé, et les choses demeurèrent au même point où elles en étaient.

Mais l'insurrection gagnait continuellement du terrain : le gros des insurgés s'était rangé en bataille sur la place du Carrousel; un bataillon du faubourg Saint-Marceau avait pénétré dans le jardin des Tuileries, par la terrasse des Feuillants; un bataillon de la Croix-Rouge occupait le pont Royal : le château se trouvait ainsi complétement investi, et les canons des sections étaient braqués contre lui. L'effervescence était si grande, que les assaillants s'écriaient qu'ils demeureraient tous autour de l'assemblée, jusqu'à ce qu'elle eût prononcé la déchéance du roi. Néanmoins Louis XVI, retiré dans sa chambre à coucher, ne prenait aucun parti. Vers les huit heures, Rœderer lui fit connaître l'inutilité de toute défense, et conseilla à la famille royale de se retirer au sein de l'assemblée nationale, en lui représentant qu'il n'y avait pas un instant à perdre : les gens attachés à leurs maîtres joignirent leurs instances à celles du procureur-syndic; mais le roi ne se décidait pas, et la reine l'encourageait à demeurer. La triste certitude que personne n'agirait en sa faveur détermina le roi : il se leva, et partit suivi de sa famille. « Monsieur, dit alors madame Élisabeth, » en s'approchant de Rœderer, répondez-vous des » jours du roi et de la reine? — Madame, répon» dit le procureur-syndic, je réponds de mourir » à leurs côtés; voilà tout ce que je puis garantir. » Escorté par le bataillon de grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, le roi ne parvint à l'assemblée qu'après avoir traversé une multitude menaçante; encore fallut-il que la députation de l'assemblée haranguât la multitude qui s'opposait à la marche de la famille royale, et protégeât sa retraite.

Louis XVI, suivi de deux ministres, entra, avec sa famille, dans le sein de l'assemblée, et fut se



DANTON, AU DIX AOÛT.

placer à côté du président, Vergniaud. « Messieurs, » dit-il, je suis venu pour éviter un grand crime ; » je me croirai toujours en sûreté, ainsi que ma » famille, au milieu des représentants de la na» tion. — Sire, répondit Vergniaud, vous pouvez » compter sur la fermeté de l'assemblée nationale ; » ses membres ont juré de mourir en soutenant » les droits du peuple et les autorités constituées. » Louis XVI s'assit alors ; mais Chabot ayant fait observer que la constitution interdisait au corps législatif toute espèce de délibération en présence du roi, l'assemblée décida que Louis XVI et sa famille se placeraient dans une loge particulière, située derrière le fauteuil du président. La famille royale demeura dans la tribune du tachygraphe jusqu'au lendemain, à deux heures du matin, et c'est de là que Louis XVI vit abattre un trône qui, pendant huit siècles, s'était placé au-dessus d'une grande nation.

Immédiatement après, Rœderer annonça à l'assemblée l'inutilité des efforts du département pour maintenir la tranquillité publique : l'assemblée s'empressa de nommer vingt-cinq commissaires, auxquels elle donna la mission de faire déposer les armes au peuple. Mais il n'était plus temps. La lutte était déjà engagée, et la retraite du roi, qui eût pu l'empêcher, n'était encore connue ni des assiégeants, ni des assiégés.

Les insurgés s'étaient avancés, sans coup férir, dans l'une des cours qui formaient alors la partie des Tuileries faisant face au Carrousel, et criaient de temps à autre : *Vivent les Suisses!* Ceux-ci paraissaient disposés à fraterniser avec les Marseillais et les sections. Une douzaine d'entre eux s'étaient déjà mêlés aux assaillants, et leurs camarades jetaient des fenêtres du château, où ils étaient placés, leurs cartouches, comme pour annoncer les dispositions pacifiques dans lesquelles ils étaient. Tout à coup un grand mouvement s'opère dans les cours ; les fédérés et les citoyens, persuadés que les Suisses veulent rendre le château, se précipitent vers les avenues ; mais une décharge terrible, partie des fenêtres, vint mettre la plus grande confusion dans les rangs des assaillants. Ils se retirèrent en désordre, laissant la place du Carrousel couverte de morts et de mourants. Le bruit de la fusillade et de la canonnade plongea l'assemblée dans la stupeur ; les balles venaient frapper les croisées de la salle ; les députés se levèrent en désordre ; mais Vergniaud ramena le calme, en avertissant les députés qu'ils étaient à leur poste. Le roi annonça qu'il venait d'envoyer aux Suisses l'ordre de cesser le feu.

Cependant les Marseillais, furieux de leur échec et de la trahison qu'ils reprochent aux Suisses, se rallient aux fédérés bretons et aux bataillons du faubourg Saint-Antoine, guidés par Danton, et ayant Westermann à leur tête : ils reviennent à la charge avec fureur. D'autres corps rentrent dans le jardin des Tuileries, et les défenseurs du château se trouvent ainsi pris entre deux feux, et foudroyés par des batteries placées aux angles des rues aboutissant au Carrousel. Le découragement se répand dans le château ; les chevaliers du poignard se hâtent de déposer les uniformes qui pouvaient les faire reconnaître, et s'échappent par la galerie du Louvre. Les Suisses se trouvent ainsi abandonnés à eux-mêmes. Bientôt les Marseillais enlèvent l'entrée du château, non sans avoir essuyé un feu meurtrier et laissé plusieurs centaines de morts sur le carreau. Ivre de son triomphe, et furieux de sa première défaite, le peuple se précipite dans les appartements du château, en renversant tout ce qui s'oppose à sa vengeance. Les meubles sont mis en pièces, et les objets précieux sont portés au sein de l'assemblée ou à la commune. Les Suisses trouvés encore dans les Tuileries sont mis à mort, et ceux qui échappent aux vengeances populaires ne parviennent à l'assemblée qu'après avoir couru les plus grands dangers. Les députés, voulant sauver ceux de ces stipendiaires qui n'étaient pas encore tombés entre les mains d'un vainqueur irrité, décrétèrent que les Suisses, et tous les autres étrangers, étaient sous la sauvegarde de la loi et des vertus hospitalières du peuple.

Pendant que le peuple assouvissait sa vengeance jusque sur le château des Tuileries, dont les cours étaient en feu, l'assemblée nationale s'efforçait de prendre des mesures propres à arrêter l'effusion du sang et à satisfaire les exigences du peuple : la commission extraordinaire proposait seulement de suspendre le départ des courriers, et d'annoncer que l'insurrection du 10 août n'avait été que l'effet de la lassitude du peuple, et de la certitude où il était que, depuis le commencement de la révolution, des intrigants s'agitaient pour le perdre ; qu'enfin, le plus sûr moyen de sauver la France dans cette terrible catastrophe était l'union de tous les Français. Une adresse ainsi conçue ne pouvait remplir les vues des insurgés : aussi une députation se présenta-t-elle bientôt à la barre : « Législateurs, dit l'o» rateur chargé de porter la parole, un grand » attentat vient d'être commis contre des citoyens » français ; des fils pleurent la perte de leurs » pères ! à qui nous en prendrons-nous ? au pou» voir exécutif. Nous nous sommes présentés à la » porte du château ; les Suisses qui étaient aux » fenêtres baissent leurs armes, jettent leurs car» touches, et nous invitent à approcher avec con» fiance : à peine sommes-nous sous les fenêtres

» du palais, que ces mêmes Suisses nous accueil-» lent à coups de fusil, et moi-même je ne sais » pas comment j'existe encore. Est-ce là comme » des citoyens doivent être reçus au palais de leur » roi? Le peuple depuis longtemps vous demande » la déchéance de ce roi, et vous n'avez pas » même encore prononcé sa suspension. Appre-» nez que le feu est aux Tuileries, et que nous » ne l'arrêterons qu'après que la vengeance du » peuple sera satisfaite. Je suis chargé encore une » fois, au nom de ce même peuple, de vous » demander la déchéance du chef du pouvoir » exécutif; c'est une justice que nous réclamons; » nous l'attendons de vous. » Ainsi forcée, l'assemblée ne pouvait plus hésiter. Aussi le président répondit-il en engageant les pétitionnaires à retourner parmi le peuple, et à l'assurer que les députés allaient prendre à l'instant les grandes mesures qu'exigeait son salut.

Bientôt Vergniaud monta à la tribune : Je viens, dit-il, au nom de la commission extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse; mais je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés, pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ.

Vergniaud proposait le décret suivant : « Considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble; que c'est pour le corps législatif le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver; qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la source de ces maux; que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirees la conduite du chef du pouvoir exécutif dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et l'indépendance nationale; que ces défiances ont provoqué, de diverses parties de l'empire, un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI; considérant néanmoins que le corps législatif ne doit et ne veut agrandir la sienne par aucunes usurpations; que, dans les circonstances extraordinaires où l'ont placé des événements imprévus par toutes les lois, il ne peut concilier ce qu'il doit à sa fidélité inébranlable avec sa ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté plutôt que de la laisser périr, qu'en recourant à la souveraineté du peuple, et en prenant en même temps les précautions indispensables pour que ce recours ne soit pas rendu illusoire; décrète ce qui suit :

« Le peuple français est invité à former une convention nationale. La commission extraordinaire présentera demain un projet pour indiquer le mode et l'époque de cette convention. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple, et le règne de la liberté et de l'égalité. La commission extraordinaire présentera également dans la journée un projet de décret sur la nomination du gouverneur du prince royal. Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du corps législatif jusqu'à ce que le calme soi rétabli dans Paris. Le département donnera de ordres pour leur faire préparer dans le jour un logement au Luxembourg, où ils seront mis sous la sauvegarde de la loi et des citoyens... » Un instant après, sur la proposition de Debry, l'assemblée nationale compléta l'article 1er de ce décret par celui qui suit : « L'assemblée nationale voulant, au moment où elle a juré solennellement la liberté et l'égalité, consacrer un principe aussi solennel, décrète qu'à l'avenir, et pour la prochaine convention, tout citoyen étant âgé de vingt-cinq ans, et vivant du produit de son travail, sera admis à voter, sans autre distinction, dans les assemblées primaires. »

Ainsi s'écroulait avec fracas un trône qui avait opprimé le peuple français pendant huit cents ans; ainsi s'opérait violemment cette grande révolution préparée par la philosophie du dix-huitième siècle; ainsi finissait cette guerre, mal dissimulée, du pouvoir populaire contre l'autorité royale. Éclairé sur ses droits et ses intérêts, et tiré de l'engourdissement dans lequel il avait été plongé si longtemps, le peuple avait recouvré toute son énergie; las d'une lutte qui se perpétuait depuis trois ans, il venait de briser cette autorité monarchique, qui, malgré les langes représentatifs dont elle était entourée, avait, par ses trahisons, mis la France sur les bords d'un abime.

Au 10 août, le peuple croyait avoir à jamais détruit un état de choses incompatible avec la liberté : il avait recouvré, au prix de son sang, l'exercice de son imprescriptible souveraineté, et il se disposait à user de sa conquête dans toute son étendue.

Cependant l'assemblée nationale avait encore usé de ménagements envers la royauté; elle avait bien décrété la suspension de Louis XVI; mais en même temps elle parlait d'un plan d'éducation pour le prince royal : c'était en quelque sorte déclarer le maintien de la monarchie bourbonnienne. Le peuple, furieux contre la royauté, pensait qu'il fallait la détruire complétement : aussi se répandit-il dans les rues et sur les places publiques en brisant tous les insignes du pouvoir qu'il venait d'abattre, et faisant tomber toutes les statues royales. Le peuple indiquait

clairement par là combien il était antipathique à l'ancien régime, et il demandait à grands cris la république. L'assemblée nationale se trouvait ainsi devancée par l'opinion, et la nouvelle municipalité, qui venait de montrer une grande énergie, voyait se rattacher à elle tous ceux que la modération des députés mécontentait.

Ainsi, dès le 10 août, deux autorités rivales se trouvaient en présence : le pouvoir exécutif étant aboli dans son chef, l'assemblée nationale et la commune improvisée demeuraient seules à la tête du mouvement. Mais l'assemblée, mollement associée aux efforts du peuple, se composait d'hommes dont l'activité était loin de satisfaire aux besoins des circonstances ; aussi voyait-elle s'échapper de ses mains une puissance dont elle avait usé si faiblement. La commune, au contraire, avait toute l'énergie, tout l'emportement de la victoire, et elle s'arrogeait tous les pouvoirs. De là devait nécessairement naître une lutte qui ne tarda pas à éclater. Appuyée sur les clubs, les sections et toute la masse révolutionnaire, la commune, dont le danger venait d'accroître l'audace, avait commencé par casser toutes les hautes autorités, qu'on soupçonnait plus attachées au roi parce qu'elles en étaient plus rapprochées. Quant à la municipalité elle-même, les chefs de l'insurrection s'en étaient emparés, et n'avaient conservé des anciens membres que Pétion et Manuel ; encore ce premier, dont on redoutait la faiblesse, fut-il consigné dans ses appartements tant que dura le combat ; et ce ne fut que dans la journée du lendemain qu'on lui rendit la liberté, d'après les invitations réitérées des girondins et du président de l'assemblée.

Dès que la victoire fut acquise à l'insurrection, la nouvelle municipalité, qui l'avait dirigée avec tant de hardiesse, s'empressa de se mettre en rapport avec l'assemblée, dont elle était disposée à reconnaître l'autorité, comme la seule existante, tant qu'elle suivrait l'impulsion révolutionnaire donnée à l'opinion. Cependant les chefs de l'insurrection lui reprochaient ses hésitations, et l'accusaient même de royalisme. Ils ne pouvaient surtout lui pardonner d'avoir absous La Fayette. Une députation de la commune alla donc rendre compte à l'assemblée de ce qu'elle avait fait. Danton, orateur de cette députation, fit retentir ces paroles énergiques : « Le peuple souverain, qui » nous envoie vers vous, nous a chargés de vous » déclarer qu'il vous croyait toujours dignes de sa » confiance ; mais qu'il ne reconnaissait d'autre » juge des mesures extraordinaires auxquelles la » nécessité l'a contraint de recourir que le peuple » français, notre souverain et le vôtre, réuni » dans les assemblées primaires. » — L'assemblée répondit en approuvant tous les actes de la commune. Elle s'occupa ensuite d'organiser un gouvernement : elle créa, sous le nom de *conseil exécutif*, un nouveau pouvoir chargé de l'administration et de l'exécution des lois. Ce conseil fut composé de six ministres, nommés immédiatement par l'assemblée : l'on fit choix de Roland pour l'intérieur ; de Clavières, pour les finances ; de Monge, pour la marine ; de Lebrun, pour les affaires étrangères, de Servan pour la guerre, et enfin, de Danton pour la justice. Les girondins se flattaient de diriger à leur gré ce ministère ; aussi s'étaient-ils empressés d'y faire rentrer leurs amis : Danton, qu'ils leur avaient adjoint, était bien loin de leur plaire ; mais sa grande influence sur les masses le fit regarder comme nécessaire, et même comme indispensable.

L'assemblée déclara ensuite que tous les décrets sur lesquels Louis XVI avait apposé son *veto* seraient exécutés : le camp de Paris fut ordonné, et commencé à l'instant même. Pendant qu'elle rendait ces décrets, elle recevait les effets précieux enlevés aux Tuileries, que le peuple s'empressait d'y rapporter ; elle prenait sous sa protection les Suisses et les serviteurs du château échappés au feu des vainqueurs, et admettait à sa barre une foule de pétitionnaires, demandant tous impérieusement la destruction de la royauté, et adressant des injures à la famille royale. Vergniaud parvint avec peine à calmer le tumulte, et à renvoyer les pétitionnaires vers le peuple, avec la mission de lui faire comprendre qu'en convoquant une convention, l'assemblée avait satisfait à tous les besoins de la nation française.

La sûreté des Suisses surtout excita la sollicitude de l'assemblée. Le peuple demandait à grands cris la mort de ceux-ci et de tous les royalistes qui avaient fait feu. Déjà l'idée de se venger des défenseurs du château commençait à germer dans les esprits, et l'exaspération causée par les revers de nos généraux et la marche des ennemis, allait bientôt causer les plus funestes divisions. Pour satisfaire aux exigences populaires, Lacroix monta à la tribune de l'assemblée. « Je demande, dit-il, qu'il soit formé, dans le jour, une cour martiale pour juger tous les Suisses, quel qu'en soit le grade, et pour calmer les inquiétudes du peuple, en l'assurant que justice sera faite ; je demande que cette cour martiale soit tenue de les juger sans désemparer, et qu'elle soit nommée par le commandant-général provisoire de la garde nationale. » Cette proposition fut appuyée.

Enfin, le 11 août, à trois heures du matin, l'assemblée termina la séance permanente du 10, en votant un projet pour les prochaines élections à la convention, ainsi conçu : « L'assemblée natio-

nale, considérant qu'elle n'a pas le droit de soumettre à des règles impératives l'exercice de la souveraineté dans la formation d'une convention nationale, et que cependant il importe au salut public que les assemblées primaires et électorales se forment en même temps, agissent avec uniformité, et que la convention nationale soit promptement rassemblée, invite les citoyens, au nom de la liberté, de l'égalité et de la patrie, à se conformer aux règles suivantes :

« Les assemblées primaires nommeront le même nombre d'électeurs qu'elles ont nommé dans les dernières élections. La distinction des Français en citoyens actifs et en citoyens non actifs sera supprimée, et, pour y être admis, il suffira d'être âgé de vingt et un ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu ou du produit de son travail, et n'étant pas en état de domesticité..... Les conditions d'éligibilité exigées pour les électeurs n'étant pas applicables à une convention nationale, il suffira, pour être éligible comme député ou comme électeur, d'être âgé de vingt-cinq ans, et de réunir les conditions exigées par l'article précédent.... Les assemblées primaires sont invitées à revêtir leurs représentants d'une confiance illimitée. Les assemblées primaires se réuniront le dimanche 26 août pour nommer les électeurs. Les électeurs nommés par les assemblées primaires se rassembleront le dimanche 2 septembre, pour procéder à l'élection des députés à la convention nationale. Le choix des assemblées primaires et des assemblées électorales pourra porter sur tout citoyen réunissant les conditions ci-dessus rappelées, quelles que soient les fonctions publiques qu'il exerce ou qu'il ait ci-devant exercées. Les députés se rendront à Paris le 20 septembre, et ils se feront inscrire aux archives de l'assemblée nationale dès qu'ils seront au nombre de deux cents. L'assemblée indiquera le jour de leurs séances. »

L'assemblée législative se sépara après avoir prononcé ce décret, et le roi, qui était constamment demeuré dans la tribune qui lui avait été assignée, et d'où il avait assisté avec anxiété à cette célèbre séance, en sortit pour être transféré au Temple avec sa famille. L'assemblée avait d'abord proposé de lui donner le Luxembourg pour prison; mais la commune, chargée par elle de la garde du roi, déclara qu'elle ne répondait point de sa personne tant qu'il ne serait pas détenu au Temple.

La journée du 10 août, dont les résultats devaient à jamais tranquilliser les alarmes populaires, coûta à l'humanité, d'après un auteur royaliste, sept cent soixante soldats, et vingt-six officiers suisses, vingt gardes nationaux royalistes, cinquante gentilshommes, cent personnes de la maison du roi, trois commandants de garde nationale, quarante gendarmes, cinq cents fédérés ou Marseillais, et environ trois mille citoyens tués dans le Carrousel, sur la place Louis XV ou dans le jardin des Tuileries; en tout, environ quatre mille cinq cents hommes.

CHAPITRE IX.

Interrègne. — Nouveaux partis qui se montrent. — La commune s'empare du pouvoir. — Nouveaux chefs du mouvement. — Abdication de fait de l'assemblée nationale. — Action du comité de surveillance de la commune. — Situation des départements et dispositions de l'armée. — Résistance et fuite de La Fayette. — Dumouriez, général en chef. — Le peuple demande la punition des conspirateurs. — Progrès de la coalition. — Irritation des Parisiens. — Visites domiciliaires et arrestations. — Massacre des détenus.

La journée du 10 août venait d'assurer le pouvoir au parti populaire, et de détruire les espérances que les royalistes avaient encore fondées sur l'issue d'une lutte à main armée contre les jacobins et le peuple de Paris. Une sorte d'interrègne commençait, pour finir au 21 septembre, jour où la convention devait saisir le pouvoir souverain, auquel elle allait être appelée par le suffrage de la nation : pendant cet interrègne, l'assemblée législative avait à exercer ce pouvoir souverain, et il semblerait dès l'abord qu'elle ne pouvait l'exercer qu'à la satisfaction générale de ces masses qui n'annonçaient d'autre *but* que l'anéantissement de la royauté. Cependant, dès le 10 août même, de nouveaux partis s'étaient dessinés, et nous allons les faire connaître, car les catastrophes de septembre et celles non moins déplorables qui ont signalé l'ère conventionnelle tirent leur origine des divisions et des animosités de ces partis.

Nous venons de voir que, pendant le combat, les sections avaient déposé l'ancienne municipalité, et l'avaient immédiatement remplacée par des hommes de leur choix. Appelés à composer une commune qui tenait ses pouvoirs révolutionnaires d'une insurrection victorieuse, et d'autant plus fiers du succès du peuple qu'ils y avaient tous puissamment contribué, et qu'ils avaient vaincu malgré la répugnance des députés, ces hommes nouveaux avaient montré un accord de vues étonnant : se débarrassant de toutes les formes, sautant à pieds joints sur la légalité, ils avaient frappé les esprits par leur audace.

Au moment du danger, ces commissaires des sections s'étaient emparés de la dictature, et l'assemblée législative ne s'était point trouvée de force à la leur disputer : elle avait cru que cette nouvelle municipalité révolutionnaire déposerait ses pouvoirs après la crise, et que l'autorité serait remise entre les mains des députés de la nation.

Mais il n'en fut pas ainsi. Le conseil général de la commune, au lieu d'abdiquer, travailla aussitôt à rendre sa puissance formidable, sans s'inquiéter s'il existait encore debout un autre pouvoir constitué. Cela devait être ; car, si l'on considère que ce conseil était composé de tout ce que les clubs et les sections de Paris renfermaient d'hommes énergiques, et si l'on compare l'homogénéité de cette nouvelle assemblée avec les divisions qui existaient dans la législative, on reconnaîtra aussitôt que l'assemblée de la commune devait naturellement l'emporter sur l'assemblée des députés. Ajoutons encore que le conseil général disposait de toutes les forces actives de la capitale, et qu'il savait très-bien les diriger dans le sens de la révolution qui venait de s'opérer ; que les hommes du *dix août* dominaient les jacobins, les cordeliers ; que plusieurs avaient même du crédit sur l'assemblée législative, où ils siégeaient à l'extrême gauche ; qu'autour d'eux se ralliaient le peuple de Paris, les sections et tous les citoyens dont l'exaltation ne souffrait aucun obstacle, aucun retard, et qui étaient toujours portés à brusquer les événements ; ajoutons enfin que tous tendaient au même but, la proclamation de la république, et l'on restera convaincu que le conseil-général de la commune pouvait tout, et que l'assemblée nationale ne pouvait plus rien.

Jetons un coup d'œil sur la composition de cette municipalité qui eut tant d'influence sur les destinées de la France révolutionnaire.

Le conseil général improvisé dans la nuit du 9 au 10 août n'était pas, ainsi que l'ont dit les ennemis de la révolution, une poignée de factieux : il se composait de *cent quatre-vingt-douze membres*, élus par toutes les sections de Paris. Parmi ces élus se trouvaient Danton, Fabre-d'Églantine, Manuel, Robespierre, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Legendre, Camille Desmoulins, Marat, Fréron, Chénier, Panis, Osselin et plusieurs autres chefs des jacobins ou des cordeliers qui ne tardèrent pas à être nommés membres de la convention nationale. Le fameux Huguenin, que l'on regardait comme l'orateur du faubourg Saint-Antoine, fut le premier président de ce conseil-général, et Tallien, jeune littérateur, qui rédigeait alors l'*Ami des citoyens*, en fut nommé le secrétaire : Manuel y conserva ses fonctions de procureur-syndic, et devint le commissaire de cette assemblée.

Après la délivrance de Pétion, ce maire prit la présidence du nouveau conseil communal ; mais bientôt, s'étant prononcé contre les empiétements que la commune faisait sur les autres pouvoirs, Pétion déplut à plusieurs de ces hommes audacieux, et crut devoir ne pas fortifier de sa présence les actes illégaux qui émanaient de la municipalité : le maire ne parut donc plus que fort rarement à cette commune, qui, de corps administratif, s'était tout à coup érigée en assemblée politique, se regardant comme investie des pouvoirs du peuple, discutant les grands intérêts de l'état, examinant les lois faites et en promulguant de nouvelles.

Robespierre prit alors le plus grand ascendant sur ce conseil révolutionnaire. « Il était difficile que cela ne fût pas ainsi dans les circonstances où nous nous trouvions, a dit Pétion lui-même, et surtout avec la trempe de son esprit. » Effectivement, la réputation de patriotisme, de persévérance, d'incorruptibilité dont Robespierre jouissait parmi les masses, avait contribué, beaucoup plus que son talent comme orateur, à le rendre un personnage considérable dans la révolution. Déjà la grande popularité qu'il avait acquise lui suscitait des envieux et même des ennemis parmi les girondins. Au conseil général, la sombre imagination de Robespierre se livrait à des déclamations extrêmement animées contre ceux qu'il regardait comme des conspirateurs : il n'épargnait pas l'assemblée nationale, à laquelle il faisait une guerre active et soutenue, ne lui ménageant pas les accusations de faiblesse et même de royalisme. Robespierre et ses partisans entraînaient ainsi la commune à des partis extrêmes.

Danton était encore l'un des membres de ce fameux conseil général, et y exerçait également une influence aussi grande que celle qu'il avait acquise en peu de jours sur le conseil exécutif des ministres. Chéri des classes inférieures et des hommes du 10 août, dont il avait entretenu l'audace et ranimé le courage par son exemple, Danton disait, lui aussi, qu'il fallait achever et consolider la révolution nouvelle. Mais, pour cela, il ne comptait que sur le peuple, et nullement sur l'assemblée. Chabot, tour à tour à la tribune des jacobins ou à celle de l'assemblée, ne cessait d'accuser la majorité des députés d'impuissance et de modération perfide. Enfin, le plus froidement ardent de tous ces hommes exaltés, Marat, injuriait continuellement les députés, et excitait chaque jour le peuple à la vengeance, parce que, dans son opinion, pour être désormais tranquilles, il fallait commencer par purger la France de tous les traîtres et de tous les ennemis de la nation.

Ce n'était point, ainsi que l'ont avancé tant d'écrivains, une pensée de domination, le désir d'usurper le pouvoir suprême qui réunissait tous les membres de la commune ; c'était la cause populaire qu'ils avaient embrassée sincèrement, et qu'ils défendaient avec une énergie de con

viction poussée jusqu'au délire, énergie qui les portait à tout renverser, à tout abattre sur leur passage. La victoire qu'ils venaient de remporter violemment sur la monarchie, ne les avait pas aveuglés sur les obstacles que cette cause aurait encore à surmonter, ni sur les dangers toujours plus imminents qui menaçaient la patrie. Ils voyaient les forces de plusieurs puissances fondant de tous côtés sur la France, sans que nous pussions leur en opposer d'autres que celles de l'enthousiasme; ils voyaient, pour la liberté, mille causes de destruction, sans aucune garantie d'existence : aussi l'idée de voir dicter des lois à leur pays par l'Europe despotique, les épouvantait bien plus que celle d'exciter, pour résister, les désordres inhérents aux mouvements indisciplinés de tout un peuple.

Dans la situation où se trouvait la France vers le milieu du mois d'août 1792, les hommes de la commune et des clubs pensaient que leur premier devoir était de couvrir les frontières, et que, pour y parvenir, il fallait non pas paralyser ou régulariser l'élan populaire, mais l'entretenir et l'accroître par des mesures vigoureuses, et telles que le peuple les exigeait lui-même; enfin, adoptant cette antique devise : *Salus populi suprema lex esto*, ils étaient disposés à employer, dans les dernières extrémités, les immenses ressources que devait faire naître l'anarchie elle-même, en dirigeant contre les ennemis extérieurs la force brutale qu'elle soulevait, et en usant contre ceux de l'intérieur de moyens propres à les terrifier. Telle était la commune du 10 août, et tel n'a cessé d'être son caractère jusqu'au jour où elle fut dissoute.

L'assemblée législative se plaçait de droit au-dessus de cette autorité redoutable; mais elle était bien loin de manier aussi facilement ces leviers puissants qui soulèvent tout d'un coup des millions d'hommes. En convoquant une convention nationale, elle avait de fait abdiqué le pouvoir. Toutefois la majorité de cette assemblée, dirigée par les girondins, se croyait appelée à rétablir l'ordre troublé par les événements du 10 août, à arrêter le déchaînement du peuple, et à réprimer les désordres enfantés par l'insurrection, désordres qui les épouvantaient, parce qu'ils ne se sentaient pas la force de les diriger vers un but salutaire. Les girondins employaient tous leurs efforts, tout leur courage, toute leur éloquence, à faire rentrer le torrent dans le lit qu'ils lui avaient tracé. « Sans doute, disaient-ils, il faut faire face à l'étranger; mais il ne faut pas invoquer contre les abattus la maxime de Brennus : Malheur aux vaincus! et les droits de l'humanité commandent de leur faire grâce. » Ils opposaient donc le peu d'autorité qui leur restait aux maux qui les épouvantaient; mais en même temps ils sacrifiaient chaque jour ce qui leur restait de l'influence et de la popularité qu'ils avaient précédemment acquises : chaque jour ils donnaient une plus grande force à la commune, qui, partageant chaleureusement tous les sentiments et toutes les passions du peuple, s'occupait à exécuter ses volontés souveraines.

Prévoyant ou redoutant les hostilités de tous ceux qui ne pouvaient souscrire sincèrement à une révolution contraire à leurs passions, à leurs espérances ou à leurs intérêts, le peuple, pour asseoir cette république qu'il demandait à grands cris, exigeait des vengeances contre les auteurs du massacre des patriotes aux Tuileries : il voulait que l'on prît des précautions sévères contre les hommes qui applaudissaient aux projets de l'étranger, et que l'on savait disposés à faire cause commune avec les ennemis de la nation.

La commune, qui partageait les craintes du peuple, et ne doutait pas que la liberté ne fût encore entourée d'ennemis, émit le vœu que les bons citoyens fussent appelés à surveiller *tous* les contre-révolutionnaires. L'assemblée nationale adopta l'opinion de la commune, et décréta que la police de sûreté générale, pour la recherche des crimes qui compromettaient la sûreté intérieure et extérieure de l'état, serait attribuée à la vigilance active des directoires de département, de ceux des districts, et des municipalités pour les villes au-dessus de 20,000 âmes. Par ce moyen, les délits qui troublaient la société devaient être promptement réprimés. Tous les citoyens qui auraient connaissance d'un de ces délits étaient tenus d'en donner avis sur-le-champ à la municipalité ou au directoire du district, et de faire la remise des pièces et renseignements qui seraient en leur possession. Les municipalités étaient autorisées à décerner des mandats d'arrêt, sauf à rendre compte de leurs actes au directoire, qui devait les annuler ou les confirmer dans les 24 heures. Les municipalités et les directoires pouvaient agir d'office et sans dénonciations; les municipalités des villes étaient autorisées à faire tel règlement de police que les circonstances nécessitaient.

Dès que ce décret fut rendu, la commune de Paris nomma un comité de salut public pour recevoir les dénonciations et lancer les mandats d'arrêt, et ce droit arbitraire fut exercé par les hommes qui ne cessaient de demander des mesures rigoureuses contre les ennemis de la nation : Marat, Duplaix, Panis, Sergent, Lenfant, Lefort, Jourdeil, tous membres actifs des clubs et du conseil général, furent les premiers commissaires

préposés à la surveillance de la commune de Paris. Bientôt chaque section de cette ville et chaque commune de la France eut son comité de sûreté : peu d'aristocrates prononcés, peu de gens suspects échappèrent à une surveillance aussi exercée, et les prisons se remplirent.

« Certes, ni l'assemblée ni même la commune, a dit un historien de la révolution, ne croyaient préparer le massacre de ces suspects ; on voulait seulement les mettre hors d'état de nuire. Cependant une ère de vengeances s'était déjà fait apercevoir, et le peuple disait que l'approche de l'étranger serait le signal d'une justice exemplaire et de la punition de tous ses ennemis. » Les événements ne tardèrent pas à fournir au peuple l'occasion d'exercer sa terrible vengeance.

Tandis que les éléments de tant de discordes civiles et de tant de grandes choses s'agitaient dans la capitale, les départements offraient un spectacle non moins animé. Comme la prise de la Bastille, et, pour donner un terme de comparaison plus récent, comme la nouvelle de la révolution de juillet 1830, la victoire du 10 août, à laquelle le peuple s'était pour ainsi dire préparé, remplit toute la France du plus sublime enthousiasme, et le renversement de l'ancien ordre de choses fut partout accueilli avec les plus vifs transports de joie. Les mesures prescrites pour consolider la révolution nouvelle furent instantanément mises à exécution, et toutes les gardes nationales furent en réquisition permanente. Dans les départements, on était tout entier à la défense de la patrie, et rien n'avait encore transpiré des divisions qui germaient à Paris ; on était encore plein d'admiration pour les girondins : cependant la résistance de l'assemblée aux désirs ardents du peuple ne laissait pas que d'être remarquée ; mais on était loin d'en connaître les véritables causes, et on en faisait retomber la responsabilité sur une majorité encore royaliste.

Quant à l'armée, on était loin de penser qu'elle accueillerait avec le même empressement les changements opérés par la force populaire : aussi, dans la soirée même du 10 août, l'assemblée avait-elle nommé des commissaires qu'elle chargea d'aller annoncer ces événements à nos soldats, et de s'assurer de leur soumission. Le sort de la révolution semblait entre les mains de nos généraux, et l'on n'était pas sans une vive inquiétude sur leurs sentiments. Heureusement que les ennemis étaient restés dans l'inaction ; car la position des généraux français et des troupes sous leurs ordres n'était pas rassurante : Luckner avait son quartier général à Metz : Biron commandait, sous les ordres de ce maréchal, les lignes de Weissembourg, et Kellermann, le camp de Lauterbourg. La Fayette et son armée du centre, de 28,000 hommes, étaient aux environs de Sedan. Au nord se trouvait Dillon, campé à Maubeuge et à Pont-de-Sambre, et Dumouriez commandait sous les ordres de ce dernier général le camp de Maulde : l'armée du Nord et Dillon lui-même étaient sous la dépendance de La Fayette depuis la retraite de Rochambeau.

La Fayette avait donc un commandement des plus considérables, et l'on ne pouvait pas douter qu'il ne se montrât peiné de la révolution du 10 août : l'assemblée nationale avait donc raison de ne pas être rassurée sur le nord de la France.

En effet, presque tous les généraux avaient d'abord laissé apercevoir de la répugnance à se conformer aux décrets de l'assemblée. Luckner, La Fayette et Dillon s'étaient empressés de faire prêter à leur armée l'ancien serment d'être fidèles au roi et à la constitution. Dumouriez seul, plus politique et plus adroit, avait refusé d'obéir aux ordres de Dillon, et avait même motivé son refus : cette détermination fit sa fortune militaire.

Cependant les commissaires de l'assemblée étaient arrivés aux armées porteurs de pleins pouvoirs : Delmas, Dubois-Debays et Bellegarde n'eurent pas beaucoup de peine à entraîner Dillon : celui-ci s'était excusé, avait prêté le serment voulu par l'assemblée, et avait été conservé dans son commandement. Luckner, sans aucune opinion politique, et ne comprenant même pas la portée des événements du 10 août, avait publié un ordre du jour à ses soldats dans lequel il leur disait : « Mes camarades, *il est arrivé un accident à Paris.* » Mais à l'arrivée à Metz des commissaires Carnot, Prieur, Coustard et Ritter, ce maréchal jura, en pleurant, dit Toulongeon, tout ce qu'on voulut. Kellermann et ses officiers se prononcèrent chaleureusement pour l'assemblée, dont ils approuvèrent les actes. Biron se soumit sans restriction aux décrets de déchéance.

Mais il n'en fut pas ainsi de La Fayette : sa résistance fut ouverte et complète. Les dispositions de ce général envers le parti victorieux au 10 août ne pouvaient qu'être très-hostiles. A peine échappé aux menaces d'un décret d'accusation, sa haine contre les jacobins s'était accrue en raison de la popularité qu'ils lui avaient ravie. La Fayette regarda donc la révolution du 10 août comme l'œuvre de la faction qu'il détestait ; et au lieu d'approuver la déchéance, il ne voulut pas désespérer du salut de la monarchie.

Ce général, comptant sur son état-major, sur l'affection de ses soldats, et sur l'appui des 75 départements qui avaient adhéré à sa lettre du 16 juin, leva l'étendard de la résistance. A peine informé des événements de Paris, il en instruisit

son armée : « C'est avec une vive douleur, disait-il à ses soldats, que le général d'armée a appris les derniers désordres qui ont eu lieu dans la capitale. » Et aussitôt après cette proclamation, La Fayette leur fit prêter de nouveau le serment constitutionnel.

C'était le 15 août que La Fayette se prononçait ainsi. Le 14, arrivèrent à Sedan les commissaires de l'assemblée Kersaint, Antonelle, Péraldy. Sedan, ainsi que le directoire du département des Ardennes, s'étaient rangés sous le drapeau de La Fayette, et le conseil-général de cette commune, prétextant que les passe-ports des commissaires n'étaient pas en règle, et supposant d'ailleurs que l'assemblée nationale n'avait pas joui de sa liberté en prononçant la suspension du roi, prit une délibération portant que les soi-disant commissaires seraient arrêtés, et demeureraient en otage jusqu'à ce que l'assemblée et le roi fussent libres. Ce conseil général fit plus encore : il adressa à ses administrés une proclamation pour les engager à repousser la séduction.

Fort de ce premier succès, le général ne craignit pas de commander ouvertement à ses soldats la désobéissance aux décrets de l'assemblée : il publia une nouvelle proclamation qu'on pouvait regarder comme un vrai manifeste de guerre à cette autorité. « L'armée n'a plus de chef, y était-il dit ; la nation n'a plus de représentant héréditaire; l'assemblée nationale est esclave à Paris : Pétion règne avec ses satellites. » Les officiers de La Fayette lui déclarèrent qu'ils étaient prêts à seconder ses efforts contre la tyrannie des jacobins.

La Fayette devait détester la révolution du 10 août comme étant l'œuvre de ce qu'il appelait la *secte jacobite*, et comme un événement qui, à ses yeux, ne pouvait avoir pour résultat que l'anarchie; il la détestait parce qu'il voyait dans cette révolution le renversement de la constitution à laquelle il était demeuré attaché, et qui, à son avis, était la borne où devait s'arrêter la révolution dont il s'était précédemment fait l'apôtre le plus fervent. En conséquence, il se montra décidé à employer ses forces contre la faction à laquelle il déclarait la guerre.

Dans ces dispositions, il chercha à s'attacher les directoires des départements voisins : il voulait ainsi former, avec les autorités civiles constituées, une sorte de congrès, auquel il espérait que plusieurs membres dissidents du corps législatif pourraient se joindre. « Soutenu de cette force civile dont il eût requis des ordres, dit Toulongeon, La Fayette, secondé par les armées de la Moselle et du Rhin, pouvait maintenir une opposition à laquelle se fût rallié l'esprit public, et rétablir la constitution dans son premier état. Mais toutes les circonstances nécessaires au succès manquèrent à la fois. L'ennemi aux portes rallia tous les intérêts ; la conduite versatile du roi et de la cour éloigna toute confiance et rompit toutes les mesures; l'esprit du soldat était accoutumé à ne connaitre de puissance que celle des décrets. »

Ajoutons que l'assemblée nationale ne resta pas inactive en présence du danger qu'elle apercevait dans la révolte du général. Poussée par le peuple, elle décréta d'accusation les officiers municipaux, le maire, le procureur de la commune et les notables de Sedan : un pareil décret frappa le directoire du département des Ardennes. Quant au général, Bazire, Chabot et Fauchet demandèrent sa mise hors la loi ; ils voulaient que tout citoyen fût autorisé à courir *sus* comme sur une bête fauve : l'assemblée se borna à le décréter d'accusation comme traître à la patrie. De nouveaux commissaires furent envoyés à Sedan pour y mettre à exécution ces décrets, et l'assemblée adressa aux troupes une proclamation pleine de force et de dignité, dans laquelle les événements du 10 août étaient présentés sous leur véritable aspect : La Fayette seul y était inculpé.

Cette proclamation fit l'effet qu'on en attendait: quand le général voulut passer une nouvelle revue de ses troupes, plusieurs bataillons gardèrent un profond silence ; d'autres crièrent *vive la nation! vivent les députés à l'assemblée nationale!* Aucun ne fit plus entendre ces acclamations de *vive La Fayette*, qui jusqu'alors avaient retenti dans les camps toutes les fois que ce général y paraissait : il fut aussi abandonné par plusieurs officiers-généraux.

D'un autre côté, les départements auxquels La Fayette s'était adressé, ne lui avaient fait aucune réponse ; et celui de l'Aisne avait même pris un arrêté pour le proscrire.

La Fayette apprit à la fois les mesures que l'assemblée venait de prendre contre lui, la proscription dont un département voisin le frappait, la défection de ses troupes et de plusieurs de ses généraux, et la nomination de son ennemi personnel, Dumouriez, au commandement en chef des deux armées qui étaient sous ses ordres.

Le sort en était donc jeté. Les corps civils et militaires ployaient sous l'autorité de l'assemblée, et légitimaient l'insurrection du 10 août. Toute nouvelle tentative de la part de La Fayette n'eût eu d'autre résultat que de compromettre l'armée sans servir son chef. Résister eût été une folie; se soumettre au décret d'accusation, c'était livrer sa tête; demander un asile aux puissances ennemies, c'était déclarer la guerre à son pays et justifier ses accusateurs. Proscrit par les siens, La

Fayette tourna les yeux vers ces contrées dont il avait contribué à conquérir l'indépendance.

Mais avant de quitter le territoire français, il crut devoir prévenir de cette résolution extrême les officiers municipaux de Sedan, et leur envoya des ordres antidatés, afin de prendre sur lui seul la responsabilité des actes qui avaient compromis cette municipalité. « Pénétré de douleur de ne plus pouvoir en ce moment être utile à ma patrie, disait La Fayette, je ne me console que par les vœux que je fais pour la cause sacrée de la liberté et de l'égalité, et par le serment que je renouvelle entre les mains d'une commune vraiment patriote, d'être fidèle aux principes qui ont animé ma vie entière. »

Après avoir tracé ces lignes, La Fayette mit ordre aux affaires de son armée, pourvut à la sûreté de son camp, et ne voulut entraîner avec lui que trois officiers-généraux de ses amis, Alexandre Lameth, Latour-Maubourg et Bureau de Pusy : il poussa le scrupule jusqu'à renvoyer de Bouillon les vingt-cinq cavaliers qui lui servaient d'escorte.

La Fayette quitta son armée, et sortit de France dans la nuit du 19 au 20 août. Il ne désertait pas pour se jeter dans les rangs des armées étrangères; il fuyait la proscription, mais il ne tourna pas son bras contre son pays. La fuite de La Fayette fut alors considérée comme une trahison : il y avait pourtant dans sa conduite un côté honorable, c'est que La Fayette sacrifiait ses opinions personnelles à la foi jurée. La Fayette était un homme de liberté et non pas de révolution; aussi ses scrupules sur les moyens à employer auraient-ils perdu une cause que l'énergie des jacobins pouvait seule faire sortir victorieuse des crises qui mettaient toujours la liberté en question. Arrivés à la frontière, La Fayette et ses compagnons d'infortune se trouvèrent tout à coup au milieu des postes ennemis. On les prit d'abord pour des émigrés ordinaires; mais ils réclamèrent, et ne voulurent pas être confondus avec ceux qui portaient les armes contre leur pays. La Fayette fut bientôt reconnu, et ses instances pour obtenir le passage qu'il demandait afin de se rendre en Suisse n'eurent aucun succès : les Autrichiens regardèrent ces proscrits comme leurs prisonniers. On les amena d'abord à Luxembourg, avec l'intention de les faire périr sur l'échafaud dès que les alliés seraient à Paris. A Luxembourg, les émigrés tentèrent d'assassiner ces prisonniers; mais les Autrichiens les sauvèrent. La Fayette fut ensuite traîné dans les prisons de Magdebourg, de Neisse, et enfin dans celles d'Olmutz, où il resta jusqu'à la paix de Léoben.

La fuite de La Fayette ayant tranquillisé l'assemblée du côté des armées, elle voulut opposer aux empiétements de la commune une autre autorité supérieure. En conséquence, l'assemblée décréta la réélection d'un nouveau directoire du département de Paris. Déjà même on procédait au choix des administrateurs qui devaient composer ce conseil départemental, quand la commune fit surseoir à ces élections, et adressa des réclamations énergiques à l'assemblée. Manuel, qui porta la parole, démontra que la réorganisation du département, dans les circonstances où l'on se trouvait, aurait pour résultat d'entraver les mesures salutaires que le conseil général de la commune prenait journellement pour le triomphe de la révolution; que le département ne manquerait pas de se poser comme une autorité rivale de la commune, ainsi que cela avait eu lieu avant le 10 août, et qu'il en résulterait des froissements funestes à la cause de la liberté. L'assemblée nationale, reconnaissant aussitôt que le moment n'était pas opportun pour donner un contre-poids à la commune dans les affaires administratives et de sûreté générale, revint sur son décret, et déclara que le nouveau directoire n'aurait aucune autorité sur le conseil général de la commune; qu'il ne se mêlerait aucunement de la sûreté publique, et qu'il n'aurait à s'occuper que de la partie financière du département.

En ce même moment, la division qui existait déjà entre l'assemblée législative et la commune de Paris trouvait un aliment dans les idées de vengeance qui se manifestaient. L'assemblée, ainsi qu'on l'a déjà vu, voulait qu'on épargnât les vaincus. La commune, organe des clubs et des sections, réclamait au contraire le jugement et la punition prompte et sévère des traîtres. La commune demanda donc à l'assemblée l'érection d'un tribunal extraordinaire, chargé de juger les *crimes du 10 août et les traîtres*. Cette proposition, renouvelée avec instance, fut mal accueillie; l'assemblée se refusa à l'organisation de ce tribunal. Bientôt l'irritation s'en mêla, et l'on parla de faire sonner le tocsin si le décret n'était pas rendu. Des pétitions, plus impérieuses les unes que les autres, arrivèrent à l'assemblée de tous les côtés; enfin une nouvelle députation du conseil général de la commune présidée par Robespierre se rendit à la barre : « Si la tranquillité publique, dit-il, et surtout la liberté, tient à la punition des coupables, vous devez en désirer la promptitude; vous devez en assurer les moyens. Depuis le 10 août la juste vengeance du peuple n'a pas encore été satisfaite; je ne sais quels obstacles invincibles semblent s'y

opposer. Le décret que vous avez rendu nous paraît insuffisant.....

» Le peuple se repose ; mais il veut la punition des coupables ; il a raison. Vous ne devez pas lui donner des lois contraires à son vœu unanime. Nous vous prions de nous débarrasser des autorités constituées, en qui nous n'avons pas de confiance, et d'effacer ce double degré de juridiction, qui, en établissant des lenteurs, assure l'impunité. Nous vous demandons que les coupables soient jugés par des commissaires pris dans chaque section, souverainement et en dernier ressort. »

L'assemblée résista encore à cette nouvelle sommation, et adressa au peuple une proclamation, dans laquelle elle lui rendait compte des motifs qui l'obligeaient à repousser la demande d'un tribunal extraordinaire ou cour martiale. « Un peuple libre, portait cette proclamation, veut et doit être juste jusque dans ses vengeances. On vous dit que les tyrans érigent des commissions et des chambres ardentes ; et c'est précisément parce qu'ils se conduisent ainsi que vous devez abhorrer ces formes arbitraires. »

Cette adresse était trop modérée pour être goûtée par les hommes de la commune : loin de calmer les esprits, elle ne fit que les irriter davantage. Aussi d'autres députations se succédèrent-elles à la barre de l'assemblée.

« Le peuple est las de n'être pas vengé, disait un orateur de la commune ; craignez qu'il ne se fasse justice lui-même. Comme citoyen et comme magistrat du peuple, je demande que vous décrétiez, sans désemparer, qu'il sera nommé un citoyen par section pour former un tribunal criminel. »

Atterrés par ces menaces, les girondins gardaient le silence ; quelques jacobins seuls osèrent s'opposer encore au vœu de la commune. « Tous ceux qui viennent crier ici, dit Choudieu, ne sont pas les amis du peuple : je veux qu'on l'éclaire, et non qu'on le flatte. On veut établir un tribunal inquisitorial qui dispose arbitrairement de la vie des citoyens ; je m'y opposerai de toutes mes forces. »

Thuriot parla dans le même sens que Choudieu : « J'aime la liberté, j'aime la révolution, dit-il ; mais s'il fallait un crime pour l'asseoir, j'aimerais mieux me poignarder. »

Thuriot parlait encore, et déjà des individus nommés par les sections pour former le jury d'accusation du tribunal extraordinaire, se présentaient à la barre. L'un d'eux s'écria que si, avant deux heures, le directeur du jury n'était pas nommé, et si les jurés n'étaient constitués légalement, de grands malheurs se promèneraient dans Paris. « Nous vous invitons, concluait-il, à ne pas vous traîner sur les traces de l'ancienne jurisprudence. Soyez grands comme le peuple, pour mériter sa confiance. »

Ainsi, tout annonçait une nouvelle insurrection, si les désirs du peuple, aussi violemment exprimés, n'étaient pas satisfaits. Les girondins se résignèrent, et Hérault de Séchelles parut à la tribune pour y lire un projet de décret sur l'organisation du tribunal extraordinaire.

L'assemblée, considérant l'insuffisance du jury déjà existant, ainsi que celle du tribunal criminel, décrétait qu'il serait formé immédiatement un corps électoral pour nommer les membres d'un tribunal criminel, destiné à juger les crimes commis dans la journée du 10 août et autres crimes y relatifs, *circonstances et dépendances*.

Ce projet de décret, vivement appuyé par l'extrême gauche et par les tribunes, fut adopté sur-le-champ, et le tribunal extraordinaire, jugeant sans appel, fut institué le 17 août.

Aussitôt le corps électoral procéda à la nomination des membres de ce tribunal ; et ce choix tomba sur les hommes les plus fanatisés : Osselin, Daubigny, Dubail, Coffinhal, Caillet de l'Etang, Lohier, furent de ce nombre : Lullier fut nommé accusateur public, et Robespierre se trouva désigné pour être le directeur du jury ; mais il refusa de siéger, et se tint à la commune, où les dangers de la patrie appelaient toute l'énergie des hommes du 10 août.

En ce même temps, la marche des armées de la coalition allait accroître tous les jours davantage ces dangers, et faire mûrir la crise où se trouvait l'Europe. Les événements du 10 août avaient décidé le roi de Prusse à porter la guerre dans le cœur de la France. Les coalisés se préparèrent donc à l'envahir. Le plan des puissances était de pénétrer en France par les Ardennes, et d'arriver à Paris par Châlons ; d'y délivrer le roi et sa famille, et de punir les Français de leur amour pour la liberté. En exécution de ce plan, 96,000 hommes, dont 60,000 Prussiens, s'avançaient sur Longwy, par Luxembourg. Malheureusement, les positions disséminées que nos troupes occupaient ne permettaient pas d'espérer qu'elles arriveraient assez vite au-devant de l'armée envahissante pour pouvoir s'opposer à ses succès. Les forces françaises ne s'élevaient qu'à 118 mille hommes, répartis sur les frontières du nord, sur celles de l'Alsace, à Landau, à Metz et à Sedan. Les deux rassemblements assez rapprochés pour pouvoir être opposés à l'entrée des coalisés étaient ceux de Sedan et de Metz ; mais le premier comptait à peine 25,000 hommes, et le second n'en comptait que 20,000. L'assemblée s'empressa d'envoyer à Dumouriez, qui se disposait à envahir les Pays-Bas afin d'opérer une

diversion salutaire, un commissaire auquel elle donna la mission de lui faire savoir ce qui se passait sur le théâtre de l'invasion.

Dumouriez revint en toute hâte à Sedan : il n'y trouva que des troupes désorganisées, et des généraux ne voyant de moyen de salut que dans une retraite derrière la Marne, pour y attendre les autres corps d'armée et couvrir ensuite la capitale. Dumouriez ne partagea point cet avis, et conçut un plan de campagne hardi et digne d'un homme de génie.

Mais si l'approche de l'ennemi tourmentait les généraux français, la capitale était bien autrement inquiète. Tous les royalistes s'agitaient : le peuple se plaignait de la lenteur du tribunal extraordinaire, et déjà l'idée d'immoler les détenus germait chez le peuple, à qui la peur donnait l'exaltation de la fureur : il ne voyait partout que des ennemis à terrasser.

Dès le 25 août une section se présenta au conseil général de la commune, et y déclara, dans les termes les plus délirants, que les citoyens, fatigués, indignés des retards que l'on apportait dans les jugements, forceraient les portes des prisons et immoleraient à leur vengeance les coupables qui y étaient renfermés. Cette pétition n'éprouva aucune censure ; elle fut même applaudie. Les sections demandaient encore à l'assemblée la translation à Paris et le jugement des prévenus déférés à la haute cour nationale d'Orléans. L'assemblée ayant passé à l'ordre jour, mille à quinze cents individus, mécontents de cette décision, partirent, le 25, de Paris, pour aller enlever les prisonniers d'Orléans.

Le 26, la nouvelle de la reddition de Longwy, après quelques coups de canon, parvint à Paris ; on l'attribua à la trahison : on disait que les Prussiens seraient bientôt les maîtres de Verdun. Les Parisiens furent effrayés : ils savaient que leur ville était le point de mire des armées ennemies. Leur irritation s'exhalait surtout contre l'assemblée et les girondins, qu'ils accusaient de songer à se retirer dans les départements, et à sacrifier la capitale. Ce qui fournissait le thème de ces accusations, c'est que ces derniers avaient dit qu'ils regarderaient comme prudent de transférer le siége du gouvernement derrière la Loire, si les progrès de l'ennemi devenaient inquiétants pour Paris. On reprochait au conseil exécutif de partager ces idées ; et, en effet, il n'y avait dans ce conseil qu'un homme énergique disposé à seconder le parti parisien. Cet homme, c'était Danton : « Nous ne reculerons pas, disait-il, nous périrons dans la capitale et sous ses ruines ; mais nos ennemis périront avant nous. »

L'exaspération des esprits obligea l'assemblée à décréter des mesures énergiques. Voulant d'abord empêcher que l'exemple de lâcheté donné par Longwy ne fût imité par d'autres places, elle déclara les administrateurs de cette commune infâmes et traîtres à la patrie, et ordonna qu'aussitôt que la ville serait rentrée au pouvoir des Français, toutes leurs maisons seraient rasées. Elle porta ensuite la peine de mort contre quiconque parlerait de se rendre dans une place assiégée.

Le même jour, sur la demande de la commune de Paris, où s'élaboraient toutes les mesures de salut public, l'assemblée invita le département de Paris et ceux environnants à fournir trente mille hommes armés, pour voler aux frontières. Ce décret imprima un nouveau mouvement et se combina avec ceux qui existaient déjà. On poussa l'organisation du camp sous Paris, où se réunirent les fédérés et les bataillons de volontaires. Les femmes furent chargées de préparer les tentes et autres objets de campement.

Le 29, la commune ordonna des visites domiciliaires pour arrêter tous les conspirateurs et désarmer les gens suspectés d'incivisme. Ces visites furent faites avec la plus grande sévérité.

« Le jour marqué, dit le royaliste Ferrières, l'on commanda les sans-culottes et les jacobins des quarante-huit sections : défense à tous les habitants de Paris de sortir de leurs maisons après 10 heures : ordre de laisser les portes entr'ouvertes. La garde nationale est chargée d'occuper les rues, d'en fermer exactement l'entrée et la sortie : on double les postes des barrières ; des pataches sur la Seine interdisent tout espoir de fuite de ce côté. Une foule de commissaires de la commune suivis d'une troupe de jacobins se répandent dans tous les quartiers de Paris, entrent dans les maisons, fouillent partout, et arrêtent les hommes qui leur sont désignés. Les gardes placés dans les rues se saisissent de ceux qui, ignorant cette mesure, se trouvent hors de chez eux, ou qui cherchent un asile. On les mène a la mairie, on les y retient pêle-mêle jusqu'à ce que le comité de surveillance ait fait un tri. Alors on renvoie les uns chez eux, et on conduit les autres aux maisons d'arrêt. »

Quelque extrêmes qu'elles paraîtront, ces mesures étaient nécessaires : leur résultat immédiat fut de rassurer les patriotes contre les conspirations royalistes, et de priver les ennemis de l'extérieur de nombreux auxiliaires à l'intérieur. La terreur produite par ces arrestations fut encore un puissant levier pour conduire le peuple ; elle était donc légitime et salutaire. Mais ces précautions devaient suffire, et c'était ensuite à la loi à reconnaître les coupables et à les frapper. Mal-

heureusement, les dangers toujours croissants de la patrie et les imprudentes provocations des détenus[1] poussèrent le peuple de Paris à des cruautés que l'humanité ne cessera de déplorer.

Le 30, le comité de défense générale établi dans l'assemblée et le conseil exécutif se réunirent pour aviser aux moyens de résister à l'ennemi. La question de se retirer à Saumur fut soulevée par le ministre de la guerre Servan, qui déclara qu'il ne voyait, entre les Prussiens et Paris, aucun obstacle capable de les arrêter. Vergniaud, Guadet et Danton combattirent cette opinion. « On vous propose de quitter Paris, dit » ce dernier; vous n'ignorez pas que, dans l'opi» nion des ennemis, Paris représente la France, » et que leur céder ce point, c'est leur abandon» ner la révolution. Reculer, c'est nous perdre; » il faut donc nous maintenir par tous les moyens, » et nous sauver par l'audace... Nous, républi» cains, nous sommes exposés à deux feux, celui » de l'ennemi placé en dehors, et celui des nom» breux royalistes placés au dedans... *Il faut » faire peur aux royalistes...* » Ces paroles, que le ministre accompagna d'un geste exterminateur, firent présager des desseins sinistres; mais l'on se sépara sans prévoir ni même oser pénétrer les moyens que Danton semblait avoir en réserve. On a avancé qu'en sortant de là, Danton se rendit au comité de surveillance de la commune et y émit l'idée affreuse de se débarrasser des prisonniers[2].

Aux causes d'irritation que j'ai déjà signalées, vinrent bientôt s'en joindre de nouvelles : le tribunal extraordinaire prononça un verdict de non-culpabilité en faveur de Montmorin, frère de l'ancien ministre; aussitôt on s'écria que la trahison était partout, et qu'il ne restait plus qu'à faire un exemple terrible pour contenir les conspirateurs royalistes. Le bruit prématuré de la prise de Verdun vint encore agrandir le danger aux yeux des républicains.

Au même instant on annonce partout qu'un détenu vient de révéler un complot formé dans les prisons; que les prisonniers doivent en enfoncer les portes, se répandre dans Paris, et faire une Saint-Barthélemy de tous les républicains[1]. Toutes ces circonstances devaient épouvanter le peuple, et il se trouva malheureusement, dans les clubs, dans les sections et dans la commune, des hommes qui crurent à ces projets. Il n'en fallut pas davantage pour porter les jacobins aux dernières extrémités. L'effervescence était à son comble, et l'assemblée nationale se trouvait entraînée par le mouvement que la commune imprimait à tout Paris, et même à la France entière. Le conseil général de la commune de Paris, réalisant en lui-même et collectivement la dictature que Marat ne cessait d'invoquer momentanément et jusqu'à ce que le peuple n'eût plus rien à craindre des conspirateurs; ce fameux conseil, dis-je, régnait souverainement, car il avait pour appui le peuple entier, moins les contre-révolutionnaires. Vainement le ministre de l'intérieur Roland, et quelques membres de l'assemblée essayaient-ils de dénoncer les usurpations dont cette commune se rendait journellement coupable : l'assemblée était trop faible, trop dépopularisée pour pouvoir lutter contre ce corps redoutable, et les circonstances trop graves pour invoquer la légalité.

Cependant un jour, galvanisée par le jacobin Choudieu, qui accusa la commune de désorganiser tout, et par Henri Larrivière, qui demanda si les députés des 83 départements étaient encore les représentants de la France, cette assemblée nationale voulut faire acte de virilité, en mandant la commune à sa barre pour s'y justifier. C'était lui procurer un triomphe de plus.

Le maire, le conseil général, entourés d'une foule immense qui leur sert de cortége, se présentent, le 31 août, et se vantent hautement de tout ce qu'ils ont fait.

« Appelés par le peuple, dans la nuit du 9 au 10 août pour sauver la patrie, dit l'orateur du conseil général, Tallien, les représentants provisoires de la commune de Paris ont dû faire ce qu'ils ont fait. Le peuple n'a pas limité leurs pouvoirs; il leur a dit : Allez, agissez en mon nom, et j'approuverai tout ce que vous aurez fait. Nous étions chargés de sauver la patrie; Tout ce que nous avons fait, le peuple l'a sanctionné, et vous avez applaudi vous-mêmes à toutes nos mesures...

« Si vous nous frappez, concluait l'orateur de commune, frappez donc aussi ce peuple qui a

[1] Ces imprudences furent telles, que pendant les deux à trois jours qui précédèrent le massacre des prisonniers, on entendait ceux-ci crier, des fenêtres même de leurs maisons d'arrêt, à tous les patriotes qu'ils voyaient passer : « Canaille, vous avez beau faire, nous ne tarderons pas d'être délivrés. Ceux que vous tenez aujourd'hui, vous tiendront demain : demain ils iront tirer la corde à laquelle vous serez tous pendus. » On chantait même dans toutes les prisons des chansons dans lesquelles étaient exprimés l'espoir d'une prochaine délivrance et le désir d'envoyer aussitôt tous les révolutionnaires aux potences et aux échafauds, que le duc de Brunswick ferait dresser pour eux. « Ah! nous serons pendus par vous, leur répondaient les patriotes! eh bien! avant que vous nous pendiez, nous saurons nous débarrasser de vous. »

[2] Danton, accusé plus tard d'avoir provoqué cette sanglante catastrophe, s'en défendit chaleureusement, et démontra que le massacre des prisonniers fut le résultat d'un de ces moments où l'effervescence et l'indignation aveuglent les peuples, et font tourner en rage la peur qu'ils ont d'être victimes de quelque trahison.

[1] Ces projets ont en effet existé dans la tête des détenus, et ils se seraient réalisés si l'ennemi fût arrivé jusqu'à Paris.

fait la révolution du 14 juillet; qui l'a consolidée le 10 août, et qui la maintiendra... Les hommes du 10 août ne veulent que la justice, et qu'*obéir à la volonté du peuple.* »

Ce langage ne laissait aucun doute sur les intentions de la commune : il était impossible de proclamer plus hautement l'indépendance et la révolte. Cependant la justification du conseil général fut vivement applaudie, et la commune fut invitée aux honneurs de la séance.

Ainsi l'assemblée consentait à s'effacer, et à remettre le salut public entre les mains des hommes que les dangers de la patrie n'effrayaient pas. Tous les patriotes énergiques sentaient qu'il fallait soutenir l'enthousiasme du peuple, et donner une nouvelle impulsion à l'esprit public.

C'était le 31 août que la commune avait fait connaître à l'assemblée nationale qu'elle n'obéirait qu'à la volonté du peuple. Le lendemain, Danton paraît à la tribune de cette assemblée, et y peint vivement les périls et les ressources de la France. De là il se rend à la commune et l'invite à faire sonner le tocsin. Comme Danton, le conseil général de la commune pense que l'enthousiasme de la liberté peut seul enfanter les prodiges qui doivent la sauver, et qu'il faut que tout Paris s'ébranle. La proclamation suivante est aussitôt publiée et affichée :

« Aux armes, citoyens! Aux armes! L'ennemi est à nos portes. Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir plus de huit jours. Tous les citoyens qui défendent le château ont juré de mourir plutôt que de se rendre. C'est vous dire que quand ils vous font un rempart de leurs corps, il est de votre devoir de voler à leur secours.

» Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux; allons nous réunir au Champ-de-Mars! Qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans délai, et marchons aussitôt à l'ennemi, ou pour tomber sous ses coups, ou pour qu'il expire sous les nôtres! »

En effet, le 2 septembre, à midi, le canon d'alarme gronde, et le tocsin sonne de toutes parts. La générale se fait entendre dans toutes les rues.

Le danger de la patrie est proclamé, et le drapeau noir flotte sur les édifices de la capitale : toutes les sections vont se réunir au Champ-de-Mars; le peuple de Paris tout entier est levé. La commune informe l'assemblée des mesures qu'elle a prises pour le salut public, et Vergniaud félicite éloquemment les Parisiens de leur courageux dévouement. Danton lui succède; il fait part à l'assemblée de ce qui a été fait, et de ce qui est encore à faire. « Une partie du peuple, dit-il, » va se porter aux frontières; une autre va creuser des retranchements, et la troisième avec des » piques défendra l'intérieur des villes. Mais ce » n'est pas assez; il faut envoyer partout des » courriers et des commissaires pour engager la » France entière à imiter Paris; il faut rendre » un décret par lequel tout citoyen français soit, » sous peine de mort, obligé de servir en per» sonne ou de remettre ses armes..... Le canon » que vous allez entendre, ajoute-t-il, n'est pas » le canon d'alarme; c'est le pas de charge sur » les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, pour » les atterrer, que faut-il? *de l'audace, encore de* » *l'audace, et toujours de l'audace!* »

L'assemblée, la commune, les clubs, les sections se trouvaient en séance, et Paris tout entier était debout. Un cri général vole de bouche en bouche : *Courons à l'ennemi!*

Mais, au milieu de ce dévouement sublime, la crainte de laisser derrière soi des conspirateurs s'empare des esprits: ils voient, dans les détenus, des traîtres prêts à égorger leurs femmes et leurs enfants : « Nos ennemis les plus cruels ne sont pas à Verdun; ils sont à Paris, dans les prisons : *Aux prisons! aux prisons!* » s'écrient les groupes furieux qui se forment de toutes parts.

Bientôt le signal du massacre est donné; vingt-quatre prêtres que l'on transférait à l'Abbaye sont les premières victimes de la rage populaire. De l'Abbaye, Maillard et les forcenés qui lui obéissaient se rendent aux Carmes, d'où ils reviennent, quand ils ont tout immolé, donnant la mort aux prisonniers qui restaient encore dans l'Abbaye. Le peuple, ivre de fureur, se porte successivement à la Force, au Châtelet, à la Conciergerie, à Saint-Firmin, aux Bernardins, à la Salpêtrière et à Bicêtre, où les mêmes horreurs sont commises. Cependant on consentit à établir une espèce de tribunal, et l'on chercha sur le registre d'écrou à distinguer les innocents des coupables.

Pendant trois jours et trois nuits, cette sanglante boucherie ne fut point interrompue : ce fut en vain que les autorités essayèrent de sauver les prisonniers : l'assemblée nationale, le conseil exécutif, le ministre Roland, le maire de Paris Pétion, le procureur syndic Manuel, plusieurs députés, les commissaires des sections et ceux de la commune elle-même, tentèrent vainement de calmer la fureur du peuple; il ne s'apaisa que lorsqu'il n'y eut plus de victimes à immoler. Tout ce que purent faire quelques officiers municipaux ce fut de présider aux exécutions, afin de sauver les détenus pour causes étrangères à la politique, et les empêcher d'être confondus avec ceux que le peuple appelait les *aristocrates*.

Cet affreux massacre etait ordonné par des hommes de sang-froid, faisant tranquillement l'appel

des prisonniers; les jugeant, et les livrant immédiatement au fer des égorgeurs, qui les frappaient en face d'une foule immense, gardant le plus morne silence aux arrêts de mort, et faisant retentir l'air des plus vives acclamations de joie aux arrêts d'absolution : elle portait en triomphe ceux qui étaient proclamés innocents. La foule spectatrice s'apitoyait sur les malheureux qu'on immolait; mais elle ajoutait ces mots : « Si on les eût laissés vivre, il nous auraient égorgés dans quelques jours. Maintenant, si nous sommes vaincus et massacrés par les Prussiens, ajoutait-on, les aristocrates auront du moins succombé avant nous. » Et les hommes qui jugeaient et ceux qui exécutaient avaient la même sécurité que si la loi les eût investis des terribles fonctions qu'ils remplissaient; ils vantaient leur justice, leur attention à distinguer les coupables des innocents, les services qu'ils rendaient à la patrie, ils demandaient même à être payés de leur travail, et rapportaient fidèlement tous les objets trouvés sur les prisonniers immolés.

Certes, il n'est personne qui de sang-froid n'ait déploré ces journées désastreuses et déshonorantes; et pourtant bien des défenseurs de la patrie les jugèrent nécessaires, propres à purger la république d'hommes dangereux, et à porter dans l'âme de tous ses ennemis une terreur salutaire. Et voilà précisément pourquoi la plupart de ceux que leurs fonctions appelaient à apaiser le courroux populaire, à maintenir l'ordre et défendre les personnes et les propriétés, n'opposèrent qu'une molle résistance aux furieux qui immolaient tout ce qu'ils regardaient comme hostile à la révolution; voilà pourquoi la force publique et les bataillons des sections assistèrent l'arme au bras à ces scènes de deuil : voilà pourquoi il ne fut fait aucun mouvement pour les faire cesser.

On fit plus même, la commune de Paris osa prescrire aux autres commune de la France d'imiter Paris. Mais là on n'était pas en proie aux mêmes anxiétés, et les ordres barbares d'un corps révolutionnaire en délire ne furent seulement pas mis en délibération.

Telles furent les épouvantables conséquences du fanatisme politique et des craintes que les partis s'inspiraient mutuellement. L'historien est malheureusement obligé d'enregistrer ces terribles journées de septembre, sur lesquelles il faudrait pouvoir jeter à jamais un voile épais, car elles ternissent le sublime tableau que la France présentait en ce moment; et c'est de là que datent les querelles intestines auxquelles fut plus tard en proie la convention.

CHAPITRE XII.

Suites des journées de septembre. — Massacres des prisonniers d'Orléans. — Action du comité de surveillance et de la commune de Paris. — Enthousiasme des volontaires. — Dispositions militaires de Dumouriez. — Élections à la convention nationale. — Situation des partis qui arrivent à la convention. — Les girondins et la députation de Paris. — Tentatives infructueuses de rapprochement. — Fin de la session de l'assemblée législative. — Bataille de Valmy.

Les massacres des 2 et 3 septembre eurent un grand retentissement dans toute la France; la commune, dont le comité de surveillance avait osé avouer ces atrocités et d'en recommander l'adoption aux autres municipalités[1], avait envoyé sur tous les points importants des commissaires dans le but d'exciter le patriotisme des citoyens; mais ces commissaires furent partout mal reçus, et repoussés comme complices des fureurs de Paris. Quelques localités du midi seulement se livrèrent contre les prisonniers à de graves excès, et renouvelèrent les scènes que nous avons déplorées; les autorités elles-mêmes eurent à souffrir du déchaînement des populations. Dans toutes les autres villes de la France, où le danger était moins imminent et la crainte des ennemis intérieurs et extérieurs bien moins forte, le récit des affreux événements dont la capitale avait été le théâtre souleva l'indignation publique : plus on s'éloignait de Paris, centre où tous les partis réunissaient leurs efforts pour détruire ou faire triompher la liberté, plus on voyait se développer des sentiments hostiles à ceux que l'on appelait les septembriseurs. Aussi les girondins profitèrent-ils habilement de cette disposition des esprits lors des élections à la convention nationale.

Malheureusement, à quelques jours de distance des journées de septembre, de nouveaux meurtres achevèrent de produire une terreur universelle. Nous avons déjà vu que le peuple réclamait la translation d'Orléans à Paris des prisonniers que devait juger la haute cour nationale de cette pre-

[1] Voici un extrait de la circulaire que le comité de surveillance de la commune de Paris écrivit, au sujet de ces affreuses journées, à toutes les autres communes de France.

« Prévenue que des hordes barbares s'avancent contre elle, la commune de Paris se hâte d'informer ses frères des départements qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions des traîtres renfermés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur le bord de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire; et tous les Français se diront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laissons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants. »

Signé : *Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Lefort, Jourdeuil*, administrateurs du Comité de salut public constitué à la mairie.

mière ville : il voulait qu'ils fussent traduits devant le tribunal extraordinaire. Déjà plusieurs centaines de fédérés s'étaient portés sur Orléans, dans le but d'exécuter cette translation, malgré l'assemblée nationale : celle-ci, ne voulant point sans doute que la nation s'aperçût de son état de faiblesse, revint sur cette première détermination, et ordonna une translation qu'elle ne pouvait pas empêcher, et qui allait s'opérer contre le vœu de ses décrets. Mais, au milieu de l'effervescence produite par des massacres qu'on craignait de voir se renouveler, on décida que les cinquante-deux détenus d'Orléans seraient conduits à Versailles.

A peine furent-ils arrivés dans cette ville, qu'une foule de furieux les entourèrent et les séparèrent de l'escorte. Tous les efforts, toutes les prières du maire de Versailles ne purent arracher ces malheureux à la mort. En vain supplia-t-il les citoyens de ne point se déshonorer en anticipant sur la vengeance légale ; il fut enlevé et conduit à la mairie pendant que l'on immolait ceux qu'il n'avait pu sauver. Là périrent les anciens ministres de Louis XVI, Delessart et d'Abancourt, contre lesquels la législative avait lancé un décret d'accusation, et le vieux duc de Brissac, chef de l'ancienne garde constitutionnelle du roi. Enfin, la fureur des assassins se tourna aussi sur les prisons de Versailles.

Cependant l'impulsion donnée aux esprits ne se ralentissait point dans la capitale : tandis que de nombreux bataillons semblaient sortir de terre tout armés, et se portaient vers l'ennemi, en chantant des hymnes patriotiques, le comité de surveillance ne se relâchait point de sa sévérité; il s'occupait sans cesse à mettre hors d'état de nuire, par une arrestation provisoire, tous ceux des aristocrates qui lui paraissaient à craindre.

La commune travaillait en même temps à consolider son autorité : sous prétexte de soutenir la caisse des secours et de pourvoir aux dépenses du camp sous Paris, elle s'emparait des valeurs immenses ayant appartenu à la liste civile, et se faisait en outre délivrer des sommes considérables. Mais, en réalité, le produit de toutes ces valeurs était employé à solder les nombreux agents qu'elle entretenait, et à défrayer les commissaires qu'elle lançait dans les départements, avec la mission d'influencer les élections dans le sens républicain, et de neutraliser les efforts des girondins.

Grâce à ces hommes d'action et de dévouement qui avaient trouvé dans leur énergie la force de maîtriser les événements et de suppléer à l'inertie de l'assemblée législative, l'enthousiasme était devenu général; le seul mobile des actions de tous les citoyens et de toutes les mesures que les circonstances commandaient était l'enthousiasme. Le désordre révolutionnaire, qui ranime le feu sacré dans les grandes occasions, et que nous avons vu naguère encore régner au sein de la capitale lors de la révolution de 1830, produisait les plus heureux résultats : il fallait donc l'entretenir, et celui qui eût parlé d'ordre, dans cet état de fermentation salutaire de toute une grande nation, eût été un insensé ou un ennemi de la liberté. Par suite de cet état de choses, l'activité la plus extraordinaire régnait partout, hors dans l'assemblée. Chaque jour des compagnies, des bataillons entiers levés spontanément, défilaient dans l'assemblée, dans la commune et les comités populaires, où leur présence faisait naître les plus vifs transports de joie; ces volontaires couraient à Châlons, rendez-vous général de tous les bataillons de l'intérieur.

Cependant Dumouriez avait eu le bonheur de s'emparer des défilés de l'Argonne avant les Prussiens, et ceux-ci n'avaient plus d'autre route devant eux, pour arriver à Paris, que celle interceptée par ce général : pour continuer leur marche en avant, ils étaient obligés de livrer bataille à l'armée française; mais ils hésitèrent, et Dumouriez eut le temps de faire arriver à son secours 10,000 hommes de l'armée du nord, commandés par Beurnonville. L'armée de l'intérieur, placée sous les ordres de Kellermann, s'était aussi mise en mouvement, de Metz, pour aller joindre le général en chef. Ainsi appuyé, Dumouriez pouvait opposer au duc de Brunswick une masse de 60,000 combattants, animés par l'amour de la patrie. Ce fut dans ce moment qu'il écrivit au conseil exécutif : *Je réponds de tout*. Le conseil était, ainsi que je l'ai dit, composé en majorité de ces mêmes girondins que Dumouriez avait précédemment fait renvoyer du ministère : ils lui avaient conservé pendant quelque temps de la rancune, et s'étaient montrés ses ennemis. Mais dès l'instant où la révolution du 10 août les eut replacés au pouvoir, ils oublièrent leurs griefs envers un général entre les mains duquel les destinées de la France venaient d'être confiées. Servan, dont la loyauté ne se démentit jamais, travailla à seconder de tout son pouvoir les mesures militaires prises par Dumouriez : quoique souffrant, ce ministre de la guerre veillait sans cesse à tous les besoins de l'armée, et à la formation des nombreux bataillons de volontaires qui devaient aller se joindre aux troupes chargées de combattre l'ennemi. L'homme le plus entier du conseil, Roland, écrivait à Dumouriez qu'il serait heureux d'apprendre ses succès sur l'ennemi. Enfin la nation tout entière se reposait sur le talent et le courage de ce général pour repousser l'invasion.

Les citoyens profitèrent de l'espèce de sécurité

dont on commençait à jouir en présence d'un ennemi qui n'osait rien, pour s'occuper des élections à la convention nationale. Tout le monde était pénétré de l'importance de ces élections : dans la convention nationale se plaçaient toutes les espérances ; et cette nouvelle assemblée était impatiemment attendue par tous les partis. Elle seule était appelée à donner à la France un gouvernement fort et énergique, et à mettre un terme à l'anarchie, en se servant habilement des forces qu'elle avait mises en mouvement : aussi le choix des hommes destinés à former cette assemblée souveraine absorbait-il tous les esprits.

A Paris, où les clubs et les jacobins imprimaient l'impulsion, tous ceux qui appartenaient à la nuance révolutionnaire qui dominait de fait depuis le 10 août, et à laquelle on reprochait les crimes de septembre, furent élus députés à la Convention. Robespierre, Danton, Camille Desmoulins, David, Fabre d'Églantine, Lavicomterie, Legendre, Panis, Sergent, Billaud-Varennes, Manuel, Robespierre jeune, Collot d'Herbois, le duc d'Orléans, qui se fit alors appeler *Philippe-Égalité*, le vieux Dusaulx, Thomas Payne, Marat, le fils de ce Fréron, tant ridiculisé par Voltaire, et quelques autres individus moins connus composèrent une députation que rendaient célèbre les passions ardentes qu'elle renfermait, et qui devait jouer le premier rôle pendant la période conventionnelle.

Les nominations des départements furent moins significatives : étrangers aux divisions de la capitale et aux exaltations que devaient y produire les dangers auxquels elle était exposée la première, ils choisirent également et les constitutionnels les plus populaires, et les girondins qui s'étaient attaché la province par les grands talents qu'ils avaient déployés, et les hommes les plus connus par leur opinion et leur énergie républicaine.

Tous ces députés ne tardèrent pas à se rendre à Paris, et à se ranger sous des bannières différentes, que nous allons faire connaître ici.

Au premier rang se trouvaient les girondins : tout-puissants dans la législative, et ayant régné en maîtres sur les jacobins, les girondins n'avaient pas eu un seul moment la pensée que la majorité de la convention pût leur échapper. C'était dans cette conviction qu'ils n'avaient pas hésité à convoquer cette convention nationale, après le 10 août, alors qu'ils avaient cru voir la France entre leurs mains. La gironde était le seul parti qui arrivât avec un système arrêté ; et les talents oratoires de ses membres, leurs savantes théories, semblaient devoir réaliser les espérances dont ils se berçaient. Mais la face des choses était bien changée depuis le moment où le trône avait été renversé. Les quarante-deux jours qui s'étaient écoulés jusqu'à la convocation de l'assemblée conventionnelle avaient transporté la popularité dont les girondins jouissaient précédemment sur la tête des nouveaux chefs des jacobins. Leur hésitation avant le 10 août, et leur résistance après cette journée ; la faiblesse et le mauvais vouloir avec lesquels ils avaient exercé le pouvoir dès qu'il leur était échu, avaient privé les girondins des moyens qu'ils possédaient précédemment pour diriger le mouvement ; et ainsi, séparés de l'opinion publique, ils n'avaient plus la puissance de s'opposer au torrent.

Du moment où les girondins comprirent leur position nouvelle, ils durent être violemment irrités contre ceux qui les avaient remplacés dans l'affection des masses : l'indignation généreuse qu'avaient fait naître en eux les crimes de septembre, l'humiliation personnelle qu'ils avaient constamment subie depuis un mois sous la domination des clubs et de la commune, avaient accru outre mesure cette irritation. Dépassés par les Robespierre, les Danton, les Chabot, les Marat, de même qu'ils avaient autrefois dépassé les Lameth, et les constitutionnels de la législative ; séparés d'une société qu'ils avaient formée et qu'ils avaient préconisée tant qu'elle avait subi leur influence, les girondins ne la regardaient déjà plus que comme un ramas de factieux : ils allèrent plus loin encore, ils confondirent dans une haine commune les clubs, la commune de Paris, et tous ceux qui s'y rattachaient ou qui se distinguaient par un ardent républicanisme. Blessés dans leur amour-propre, ils se préparèrent à commencer une guerre de tribune qui pouvait le satisfaire, mais qui devait placer la patrie dans les plus grands dangers qu'elle eût jamais courus.

Les haines de la gironde se composaient de la réunion de toutes les haines de ses principaux chefs : Brissot haïssait Robespierre autant qu'il en était détesté. Louvet, plein de hardiesse, mais s'attaquant directement aux hommes, s'était aussi fait l'ennemi acharné de Robespierre. Roland avait déplu par son opiniâtre résistance aux usurpations de la commune. Guadet et Gensonné en étaient également haïs, le premier pour avoir employé à la combattre, souvent avec succès, la parole dont il abusait quelquefois; et le second à cause de l'obstination de son caractère. Barbaroux, Rébecqui, Pétion, s'étaient aussi prononcés contre la commune ; et Vergniaud et Buzot n'étaient pas moins en opposition avec le parti du mouvement. Les girondins reprochaient à la commune d'avoir, par ses empiétements, usurpé les droits du peuple et de ses représentants, et de s'être arrogé une puissance souveraine qui ne pouvait résider que dans la France tout entière ; ils l'accusaient d'a-

voir opprimé audacieusement l'assemblée législative, et de vouloir continuer sa domination sur la convention : ils ne pouvaient lui pardonner sa conduite pendant les quarante jours d'interrègne, et surtout la part qu'elle avait prise à l'élection de la députation de Paris. En siégeant à côté de cette députation, disaient-ils, les représentants du peuple siégeront au milieu des assassins de septembre. Enfin ils prétendaient que Robespierre, Marat et Danton aspiraient au triumvirat, et en même temps ils leur reprochaient d'être orléanistes, sans trop s'inquiéter de l'incohérence de ces deux accusations si opposées.

La députation de Paris se trouvait placée sur le plan opposé. Formée d'hommes inférieurs peut-être en talents oratoires, mais bien autrement remarquables par leur énergie et leur activité révolutionnaires, elle composait le parti d'action de la convention. Ce parti se recruta bientôt d'athlètes capables de lutter à la tribune avec les girondins; et à cet égard on ne peut révoquer en doute les talents de Danton, de Robespierre, de Grégoire, de Fourcroy, de Chénier, de Fabre d'Églantine, de Jean-Bon Saint-André, de Barère, de Cambacérès, de Camille Desmoulins, de Cambon, de Guyton Morveau, de Merlin de Douai, et de cent autres montagnards. Il reprochait aux girondins leurs tentatives de réconciliation avec la cour avant le 10 août; le peu d'énergie qu'ils avaient montrée pendant qu'ils étaient au pouvoir; leur ambition étroite, et leur vindicative opiniâtreté. Il les accusait également d'être disposés à sacrifier Paris; de travailler à rompre l'unité de l'empire français, en détachant le midi du nord, et les départements entre eux, afin d'arriver à une république fédérative, et de chercher des prétextes pour transférer la convention hors de la capitale.

Enfin, un troisième parti s'était formé, comme dans toutes les assemblées politiques, de tous les nouveaux députés, qui, étrangers à la législative, ne connaissaient leurs collègues que par leurs discours, et croyaient que la plus franche union devait régner parmi eux. Ils confondaient dans leur estime Robespierre et Vergniaud, Danton et Guadet, et apportaient au service de la patrie une sincère volonté de la sauver. A côté d'eux se plaçaient ces hommes habitués à se prononcer en faveur du parti victorieux, et ne se compromettant que lorsqu'il ne leur est plus permis de temporiser ni d'attendre sans danger les événements. Parmi ces députés étaient aussi de bons citoyens, mais dominés par la peur, et des hommes de talent, tels que Dulaure, Boissy d'Anglas, Sieyès, etc.

Telle était la position des partis qui allaient lutter dans l'arène conventionnelle. Les girondins avaient pour eux le conseil exécutif, moins Danton et Monge, et la plupart des nouveaux députés qui arrivaient à chaque instant à Paris.

Cependant tous les hommes calmes qui n'épousaient ni les préventions des girondins ni celles de la députation parisienne, voulurent rapprocher les deux partis extrêmes, et éteindre des divisions qui menaçaient de devenir funestes à la patrie. Diverses réunions furent ménagées dans ce but : Pétion et Danton étaient d'avis que, de part et d'autre, on cessât toute accusation. Mais les girondins se montrèrent fiers et menaçants, persuadés qu'ils étaient de leur supériorité : Barbaroux s'écria qu'il ne pouvait y avoir aucune alliance possible *entre le crime et la vertu* : Robespierre fut aigri, comme un homme blessé, et l'on se sépara plus éloignés que jamais d'une réconciliation qui était si nécessaire.

Le 20 septembre, le nombre des députés à la convention arrivés à Paris se trouvant suffisant, la nouvelle assemblée se constitua provisoirement. Tous les choix tombèrent sur les girondins, dans lesquels les nouveaux députés, même les plus exaltés, étaient loin de voir des adversaires. Pétion fut élu président, et Brissot, Condorcet, Rabaut Saint-Étienne, Lasource, Vergniaud et Camus, furent proclamés secrétaires. Le lendemain, un message annonça à l'assemblée législative que la convention nationale était constituée, et que la législature avait terminé ses travaux. La représentation nationale alla s'installer dans la salle du palais national qu'avait occupée la législative.

Mais, avant d'aborder la convention, nous devons nous occuper d'un événement qui vint changer totalement la situation des choses en France. Je veux parler de la bataille de Valmy.

Nous avons laissé Dumouriez arrêtant le duc de Brunswick dans les défilés de l'Argonne, et prenant ensuite une position très-forte en avant de Sainte-Menehould. L'ennemi avait ainsi à dos le pays dont il voulait faire la conquête, et il ne pouvait plus penser à l'invasion tant qu'il aurait derrière lui soixante mille hommes.

Dans la nuit du 20 septembre, Kellermann se porta sur les hauteurs de Valmy. L'armée ennemie, ayant eu connaissance de ce mouvement, se disposa à l'attaque et se mit en marche pour en trouver l'occasion; les Prussiens et les Autrichiens s'avancèrent sur trois lignes, et le 20, à trois heures du matin, ils avaient dépassé le village de Haus, à environ un demi-myriamètre de Valmy. Kellermann se trouvait ainsi placé dans une position dangereuse : il résolut de chercher un champ de bataille plus favorable, tout en se portant à la rencontre des colonnes ennemies. Dès la pointe du jour, le roi de Prusse ordonna l'attaque. Vers

les sept heures du matin, le feu commença de part et d'autre, et les deux armées le soutinrent sans s'ébranler : la canonnade s'engagea des hauteurs de la Lune, où étaient les Prussiens, et notre artillerie, placée sur celles de Valmy, riposta vivement. Des caissons rangés près le moulin de Valmy ayant été incendiés par les obus des Prussiens, il y eut du désordre parmi les Français, et leur première ligne commençait à plier; mais Kellermann rallia de nouveau ses bataillons, et les Français demeurèrent alors inébranlables. Cependant Brunswick, lassé de leur fermeté, et ayant vainement varié tous ses moyens d'attaque, ordonna d'en finir avec ces *sans-culottes*, que les émigrés avaient promis de faire rentrer dans leurs foyers à coups de cravache. Il disposa ses vieilles troupes sur trois colonnes d'attaque, soutenues par de la cavalerie, et leur donna l'ordre d'emporter les hauteurs de Valmy.

Jusqu'alors un de ces brouillards précoces de l'automne avait caché aux deux armées leurs mouvements respectifs; mais il se dissipa insensiblement, et vers midi il laissa voir à nos jeunes soldats les colonnes prussiennes s'avançant sur eux profondes et noires comme un orage. Nos bataillons de volontaires éprouvèrent un sentiment d'inquiétude. Mais Kellermann forme les colonnes et leur adresse cette courte harangue : « Camarades, le moment de la victoire est arrivé; laissons approcher l'ennemi sans tirer un seul coup, et chargeons-le à la baïonnette. » Aussitôt, dans tous les rangs de l'armée on voit les chapeaux élevés et agités sur les baïonnettes; le cri de *vive la nation* retentit sur toute la ligne, et on se précipite au-devant des Prussiens. Étonné par ce mouvement inattendu, Brunswick s'arrête, hésite quelque temps, et, reconnaissant l'impossibilité de rompre les rangs des Français, il ordonne la retraite.

Toutefois la canonnade continua de part et d'autre, et augmenta même de vivacité du côté des Français : les alliés, placés sous le feu d'une artillerie qu'ils ne s'attendaient guère à trouver aussi bien servie, s'impatientaient. Les Autrichiens, qui croyaient que les colonnes prussiennes n'avaient pas attaqué avec assez de résolution, voulurent à leur tour essayer de déloger les révolutionnaires des hauteurs de Valmy : leurs colonnes s'ébranlèrent; mais l'ardeur de nos soldats était doublée depuis leur première résistance : l'ennemi fut reçu avec la même contenance, le même enthousiasme, les mêmes cris de joie qui l'avaient déjà accueilli, et la tentative des Autrichiens ne produisit pas un meilleur résultat que celle de leurs alliés.

Ces deux échecs avaient ébranlé le moral de l'ennemi : nos généraux s'en aperçurent, et firent placer près du moulin de Valmy vingt-quatre pièces de position, qui vomirent longtemps la mort sur les colonnes ennemies, dont le feu s'éteignit insensiblement, et vers sept heures du soir les troupes coalisées étaient rentrées dans leurs premières positions. L'orgueilleux Brunswick et ses vieilles troupes, Clairfayt et ses grenadiers, reconnurent qu'ils étaient impuissants pour faire reculer ces volontaires que les émigrés leur avaient dépeints comme un ramas de gens sans aveu et sans cœur, que quelques régiments de houlans suffiraient pour châtier. La mauvaise humeur de ces généraux s'exhala contre ces émigrés vaniteux : ils comprirent tout ce que l'enthousiasme révolutionnaire donnait d'énergie à ces *sans-culottes*, qu'ils avaient méprisés, et jugèrent qu'il n'était pas aussi facile de faire la conquête de la France que les émigrés et eux-mêmes l'avaient cru.

Ainsi, les résultats de la bataille de Valmy, quoique peu considérables sous le rapport militaire, puisque la perte fut à peu près égale des deux côtés, furent immenses quant à leur influence morale. Elle avait révélé à nos citoyens la supériorité que leur donnaient l'enthousiasme de la liberté et l'amour de la patrie sur des soldats recrutés de force et se battant contre leur gré.

Le lendemain, Kellermann parut sur les hauteurs de Gisaucourt, que les ennemis avaient abandonnées, et assura ainsi ses communications avec Sainte-Menehould et Châlons : les positions de l'armée française étaient raffermies, et il devenait bien difficile de la déloger. La honte d'avoir échoué dans une entreprise qu'ils regardaient comme devant être des plus brillantes, les regrets de s'être engagés dans un si mauvais pas, mirent la désunion entre les Prussiens et les Autrichiens. Bientôt les pluies, les maladies de la saison, les fatigues, les privations qu'ils eurent à supporter, découragèrent tous leurs vieux soldats; et, dix jours après leur agression, Brunswick et Clairfayt se trouvaient heureux de pouvoir évacuer en vaincus, mais sans être poursuivis, un territoire où ils étaient entrés en triomphateurs.

Dès lors tout changea de face : la peur d'une invasion soudaine ne dominant plus le peuple français, il se livra tout entier à l'avenir de gloire et de liberté que lui présentait sa nouvelle destinée : sa confiance se partagea entre la valeur des soldats-citoyens qui accouraient en foule sous les drapeaux de la révolution, et la convention nationale, destinée à établir la souveraineté de la nation, et à relever l'édifice social sur les bases de l'égalité.

FIN DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

CONVENTION NATIONALE.

CONVENTION NATIONALE.

CHAPITRE PREMIER.

Circonstances au milieu desquelles la convention se constitue. — Travaux qui l'attendent. — Abolition de la royauté. — Nouvelle ère républicaine.—Partis qui se forment dans cette assemblée. — Querelles entre les girondins et les montagnards. — Accusation de dictature portée contre Robespierre. — La Gironde dénonce des projets de triumvirat. — Danton se porte médiateur.— Robespierre se disculpe.—Marat explique ses projets. — La convention passe à l'ordre du jour sur les accusations des partis. — Marat dénonce les girondins comme des traîtres. — La querelle s'envenime.

Les circonstances au milieu desquelles la convention nationale avait été appelée au pouvoir étaient des plus critiques : l'ennemi s'approchait de la capitale, et l'on n'avait à lui opposer que des armées complétement désorganisées; la guerre extérieure et la guerre civile signalaient également l'ère nouvelle; la France était sur un volcan, et il était au-dessus de l'homme d'assigner des bornes à cette terrible explosion. Au milieu de tous ces dangers, les devoirs de la convention étaient immenses : le changement de la forme du gouvernement; l'abolition de la royauté; une constitution et une déclaration des droits nouvelles et conçues dans des idées démocratiques; l'instruction mise à la portée de tous; l'application la plus large du système de l'égalité; l'impôt établi sur une base plus favorable au pauvre, et enfin des lois propres à consolider le nouveau régime, devaient occuper une session dont il était difficile de prévoir le terme. Le but à atteindre était la perfectibilité de l'état social; et tous les députés avaient une grande foi dans le succès de leurs efforts. Aussi semblait-il que rien ne résisterait à cette assemblée conventionnelle, chargée d'opérer une régénération à laquelle trois années de révolution avaient préparé les Français.

Entourée d'écueils de tous côtés, la convention nationale était forcée de suivre le torrent populaire, sous peine d'être engloutie par lui. Pour sortir victorieuse de la lutte qu'elle avait à soutenir contre l'aristocratie encore debout, et contre tous les rois ligués pour relever la royauté en France, la convention avait à détruire l'orgueil des anciens privilégiés, l'égoïsme des riches, la résistance des bigots; elle avait à heurter de front les croyances les plus enracinées, tous les préjugés de la vieille Europe, et à braver à la fois le ciel et la terre, aux yeux du monde entier. Elle ne recula point devant cette tâche immense. Sans doute que l'humanité a eu à gémir du sang qui fut répandu pour cimenter la liberté[1]; mais la reconnaissance que nous devons à la convention ne doit pas être moins grande que ses gigantesques travaux : les glorieux succès de nos armées contre l'invasion étrangère sont dus autant à l'élan sublime que cette assemblée inspirait à tout ce qui était placé sous sa direction, qu'aux principes qu'elle proclamait et suivait la première.

Le 21 septembre, la convention nationale prit possession de la salle de ses séances[2]. Les premières mesures qu'elle décréta furent dignes d'une grande assemblée. Issue d'une insurrection contre la royauté, elle devait extirper entièrement du sol cette royauté que la législative, à ses derniers moments, semblait vouloir encore ménager. Dans

[1] « Vos tyrans, » disait plus tard Robespierre, au nom du comité de salut public, en parlant aux ennemis de la convention nationale qui lui reprochaient ses mesures rigoureuses; « Vos tyrans nous imputent quelques irrégularités inséparables des mouvements orageux d'une grande révolution; » ils nous imputent les effets de leurs propres intrigues et les » attentats de leurs émissaires. Tout ce que la révolution fran- » çaise a produit de sage et de sublime est l'ouvrage du peu- » ple; tout ce qui porte un caractère différent appartient à ses » ennemis. »

[2] Construite à la hâte, en octobre 1789, cette salle était un mélange monstrueux de grandeur, d'audace et de défauts en architecture. Ses immenses amphithéâtres, où des milliers de spectateurs s'entassaient tous les jours, n'étaient soutenus que par un simple poteau de trente pieds de hauteur, retenu par deux brides en fer. Toutes les autres constructions étaient aussi hasardées, et l'on a peine à concevoir comment l'immense population qui y trépignait sans cesse n'a point vu écrouler sous elle cette salle célèbre.

l'état des esprits, ce décret n'était que de pure forme, et se bornait à la reconnaissance d'un fait consommé depuis longtemps. Cependant Collot-d'Herbois s'écria qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour faire cette importante déclaration, que l'on ne pouvait retarder un seul jour sans être infidèle au vœu national. Grégoire l'appuya chaleureusement; et répondant à quelques membres qui désiraient une discussion solennelle: « Qu'est-il » besoin de discuter quand tout le monde est d'ac- » cord? s'écria Grégoire. Les rois sont dans l'ordre » moral ce que les monstres sont dans l'ordre » physique; les cours sont l'atelier du crime, le » foyer de la corruption : l'histoire des rois est le » martyrologe des nations. Dès que nous sommes » tous également pénétrés de ces vérités, qu'est- » il besoin de discuter? » A ces mots, l'assemblée, les tribunes se lèvent par un mouvement spontané; la discussion est fermée, et la convention déclare, par l'organe de son président, et à l'unanimité des voix, que la royauté est abolie en France.

En même temps la convention venait de reconnaître solennellement la souveraineté du peuple. Danton fut le premier à réclamer cet hommage à la nation, dans un discours où se montraient toute l'énergie, tous les sentiments qui l'animaient. « Il ne peut exister de constitution, s'écria-t-il, que celle qui sera textuellement et nominativement acceptée par la majorité des assemblées primaires; voilà ce que vous devez déclarer au peuple. Les vains fantômes de triumvirat, les idées extravagantes de dictature, toutes ces absurdités inventées pour effrayer le peuple disparaissent alors, puisque rien ne sera constitutionnel que ce qui sera accepté par le peuple. Après cette déclaration vous en devez faire une autre qui n'est pas moins importante pour la liberté et la tranquillité publique. Jusqu'ici on a agité le peuple parce qu'il fallait lui donner l'éveil contre les tyrans. Maintenant il faut que les lois soient aussi terribles contre ceux qui y porteraient atteinte que le peuple l'a été en foudroyant la tyrannie. Il faut qu'elles punissent tous les coupables, pour que le peuple n'ait plus rien à désirer. D'excellents citoyens ont pu présumer que des amis ardents de la liberté pourraient nuire à l'ordre social en exagérant leurs principes. Eh bien! abjurons ici toutes exagérations; déclarons que toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles seront éternellement maintenues.... » La convention ayant témoigné par ses applaudissements qu'elle sympathisait avec les sentiments exprimés par Danton, ces diverses propositions furent immédiatement converties en décrets. Deux autres mesures propres à assurer la marche du gouvernement furent aussi décrétées : la convention conservait tous les pouvoirs non suspendus et toutes les lois non abrogées; elle ordonnait aussi que toutes les contributions existantes seraient perçues comme par le passé.

Enfin, sur la proposition de Billaud-Varennes, elle décida qu'une ère nouvelle marquerait l'institution de la république française; et qu'on daterait de l'an 1er, à partir du 22 septembre 1792[1].

Le lendemain, la convention eut à statuer sur des plaintes portées par les citoyens contre l'incivisme de certains juges et de plusieurs tribunaux : elle consacra de nouveau les principes de souveraineté et les bases de l'égalité la plus absolue des droits. Elle déclara que les électeurs pourraient choisir les juges parmi tous les citoyens indistinctement, et non parmi les hommes de loi, ainsi que cela avait eu lieu exclusivement jusqu'alors. Toutes ces mesures pleines de sagesse furent accueillies par le plus sincère enthousiasme; bientôt la nouvelle de la bataille de Valmy vint ajouter à la joie des républicains, dont elle releva le moral.

Tout semblait donc augurer les plus heureuses destinées à une république saluée à son aurore par les faveurs de la victoire. Malheureusement les ferments de discorde qu'elle eût dû faire taire allaient bientôt se révéler à l'Europe entière; déjà une ligne de démarcation entre les girondins et les républicains ardents s'était établie. Ces derniers, en arrivant à l'assemblée, coururent se placer au côté gauche du président, où avaient constamment siégé les plus chauds défenseurs des droits nationaux; les girondins crurent alors devoir déserter les bancs où se trouvait la députation de Paris, et qu'ils avaient eux-mêmes occupés durant la session de la législature. De ce moment la convention fut partagée en trois fractions bien distinctes : le côté gauche, dont les membres étaient agglomérés sur les hauteurs, fut surnommé *la montagne*; le côté droit reçut de ses ennemis la dénomination méprisante de *marais*, par opposition à la hauteur de la montagne; et enfin le centre, où s'étaient placés tous les membres n'appartenant ni au côté gauche ni au côté droit, fut appelé la *plaine*. Cependant aucun des partis extrêmes n'avait la majorité, et la *plaine* faisait toujours pencher la balance pour ceux en faveur desquels elle se prononçait. Le moment approchait où ces partis devaient se dessiner d'une manière plus nette. Un rapport du ministre Roland vint en fournir l'occasion.

Après avoir été initiée à la position financière de la France, qui comptait 2,700,000,000 d'assignats en circulation, et avoir ordonné une nou-

[1] Cette coïncidence avec l'équinoxe d'automne fut une circonstance très-heureuse pour l'établissement du calendrier républicain mis en vigueur l'année suivante.

velle émission de papier-monnaie, la convention écouta la lecture d'un rapport de ce ministre sur la situation de la France et de la capitale : Roland réclamait un gouvernement fort pour mettre un terme à l'anarchie, et finissait par des accusations détournées contre les patriotes exagérés, qui n'étaient à ses yeux que des traîtres cachés et soudoyés. Cette attaque indirecte n'était que le prélude à une plus sérieuse. Le lendemain, Kersaint jugea le moment favorable pour dénoncer les montagnards. Une lettre de ce même ministre, annonçait de nouveaux excès : Kersaint en fit rejaillir la responsabilité sur Paris et sur les tyrans qui, disait-il, s'y élevaient, pour arriver à la dictacture. Buzot joignit ses efforts à ceux de son ami, et demanda qu'une loi fût portée contre les provocateurs au meurtre, et que la convention fût gardée par une force publique prise dans les quatre-vingt-trois départements. Ces deux propositions allumèrent la colère du côté gauche; et il s'y opposa de toutes ses forces. Il ne pouvait comprendre comment on demandait une juridiction extraordinaire quand il existait déjà des lois contre la provocation au meurtre : les montagnards disaient que l'on voulait créer une nouvelle loi martiale, au moment où 50,000 émigrés français entretenaient des intelligences avec l'intérieur, et où la plus grande défiance devenait nécessaire. A leurs yeux, tous les maux dont on se plaignait étaient inévitables, et ne retombaient que sur ceux qui trahissaient leur patrie depuis trois ans. Le projet d'une garde départementale conventionnelle n'était pas moins propre à irriter la population de Paris, contre laquelle se manifestait toute la haine des girondins. L'ajournement de la motion de Kersaint fut donc demandé avec instance par le côté gauche; mais une majorité, formée de tout le côté droit et du centre, fit avorter tous les efforts des montagnards.

Fière de ce premier succès, la gironde ne voulut point comprendre l'inopportunité de ses accusations; elle ne sentit pas qu'il était impolitique d'user un temps précieux en récriminations et en querelles qui ne pouvaient qu'affaiblir la représentation nationale, et que ce temps et ces moyens pouvaient être employés plus utilement contre les ennemis de la liberté. Malheureusement il y avait dans la convention deux hommes qui prêtaient à ces accusations, Marat et *Joseph Égalité*, duc d'Orléans. Marat était un funeste auxiliaire pour ceux au milieu desquels il avait marqué sa place. ses exagérations prêtaient aux plus odieuses imputations; mais il était considéré par le peuple comme le principe même de l'énergie révolutionnaire, et le peuple l'aimait parce qu'il pouvait compter sur l'infatigable dévouement de celui qui se proclamait son ami et son défenseur. Quant au duc d'Orléans, entouré comme il l'était d'intrigants qui espéraient encore le porter au trône, il faisait rejaillir sur ses amis et ses collègues des accusations de royalisme que rien d'ostensible n'appuyait, mais dont les chefs de la démocratie et le peuple lui-même avaient la certitude morale Les girondins s'attachèrent à ces deux hommes, et étendirent les récriminations dont ils les accablaient à tous ceux qui siégeaient sur les mêmes bancs. Ce fut une grande faute, qui leur aliéna insensiblement bien des députés entièrement portés pour eux dans le principe. Les girondins n'auraient pas succombé s'ils eussent compris que quelques perturbations étaient inséparables des circonstances où l'on se trouvait, et s'ils eussent sacrifié leurs ressentiments personnels à l'union si nécessaire pour sauver la patrie. Dans les circonstances où la république naissante se trouvait, il aurait fallu jeter un voile sur le passé : les girondins préférèrent le déchirer. Ne sachant point surmonter leurs préventions, ils épiaient sans cesse le moment de les mettre au jour, et de discréditer leurs ennemis, ne comprenant pas que ce discrédit s'étendrait à la convention tout entière. Ils allaient partout parlant publiquement de projets de dictature et de triumvirat, qu'ils attribuaient aux chefs de la montagne.

Le 25 septembre, le lendemain du jour où Kersaint avait développé sa motion, Merlin de Thionville somma Lasource de s'expliquer sur ce qu'il savait des projets dénoncés la veille. Après des généralités sur les ambitieux qui, disait-il, poussaient le peuple aux excès, Lasource déclara qu'il arracherait, quand il en serait temps, le voile qu'il ne faisait que soulever.

Ces réticences étaient loin de satisfaire ceux qui demandaient des explications catégoriques; aussi les montagnards n'en furent-ils point satisfaits. Osselin monta à la tribune pour défendre la députation de Paris, et provoquer les renseignements propres à éclairer l'opinion publique sur les futurs tyrans contre lesquels on voulait la soulever. « Oui, s'écria alors Rebecqui, il existe, » ce parti qui tend à la tyrannie, et je le nomme : » c'est le parti de Robespierre. Marseille le connaît, et nous envoie ici pour le combattre. »

A cette apostrophe violente, le plus grand tumulte agite l'assemblée, et Danton ne parvient qu'avec peine à le dominer de sa puissante voix. « C'est un beau jour pour la république, dit-il, que celui où une explication fraternelle calmera toutes les défiances. On parle de triumvirs, de dictature; mais cette accusation est vague; elle doit être signée. — Moi, je la signerai, s'écrie de nouveau Rebecqui. — Soit, continue Danton, s'il

est des coupables, qu'ils soient immolés, fussent-ils les meilleurs de mes amis. Pour moi, ma vie est connue. Dans les sociétés patriotiques, au conseil exécutif, j'ai servi la cause de la liberté sans aucune vue personnelle et avec l'énergie de mon tempérament. Je ne crains donc pas les accusations pour moi-même; mais je veux les épargner à tout le monde. » Ici, Danton se disculpait d'être l'instigateur des placards de Marat. « Au reste, ajouta-t-il, cet écrivain tant accusé a passé une partie de sa vie dans les souterrains et les cachots. La souffrance a altéré son humeur, et il faut excuser ses emportements. Mais laissons là des discussions tout individuelles, et tâchez de les faire servir à la chose publique. Portez la peine de mort contre quiconque proposera la dictature et le triumvirat. Ce n'est pas tout : il est une autre crainte répandue dans le public, et qu'il faut aussi dissiper. On prétend qu'une partie des députés médite le régime fédératif et la division de la France en une foule de sections. Il nous importe de former un tout. Déclarez donc, par un autre décret, l'unité de la France et de son gouvernement. Ces bases posées, écartons nos défiances ; soyons unis, et marchons à notre but. »

Certes, ces paroles de conciliation auraient dû toucher les girondins, et leur faire cesser le combat personnel qu'ils avaient si imprudemment engagé ; mais, au lieu de clore la discussion, Buzot répliqua à Danton, et dit que la dictature se prenant par des usurpations successives, il fallait démasquer ceux qui méditaient la ruine de la république.

Ainsi accusé indirectement, Robespierre dut prendre à son tour la parole. Il se disculpa du reproche d'ambition en détaillant les services qu'il avait rendus à la patrie, et mit au jour sa vie politique tout entière. Il termina en réclamant l'examen sérieux de l'accusation portée contre lui. Robespierre avait été écouté impatiemment par la majorité des députés ; toutefois on allait passer outre sur la dénonciation, quand Barbaroux voulut à son tour apporter des preuves en faveur de l'accusation. Il déclara qu'avant le 10 août, Panis lui avait parlé de Robespierre comme du seul chef que l'on pût donner à l'insurrection méditée, et comme seul dictateur capable de sauver la chose publique. Barbaroux voulut appuyer ce fait des usurpations de la commune et de l'envoi de ses commissaires dans les départements. Mais le vague de cette accusation la fit tomber, et les girondins tournèrent leur colère contre Marat. Celui-ci avait, dans ses placards, proposé la dictature au peuple, comme le seul moyen d'écraser les conspirateurs et les traîtres. Cambon et d'autres députés se déchaînèrent contre lui, et la plus vive indignation régnait dans toute la salle. Marat n'avait cessé de demander la parole : il l'obtient enfin, et se dirige, avec le plus grand sang-froid et au milieu des injures dont on l'accable, vers la tribune. Après avoir attendu tranquillement que le calme fût rétabli, Marat présente sa défense : « Le peuple, dit-il, a senti qu'il ne lui restait plus que ce moyen, et c'est en se faisant dictateur lui-même qu'il s'est délivré des traîtres... C'est moi qui le premier et le seul en France ai songé à la dictature... Mais je voulais que l'autorité du dictateur fût bornée au pouvoir de condamner les traîtres, qu'elle ne durât que peu de jours, et qu'on attachât durant ce temps un boulet au pied de celui qui l'exercerait, afin qu'il fût toujours sous la main du peuple... On m'a accusé d'ambition, continuait-il ; mais voyez et jugez-moi ! Si j'avais seulement voulu mettre un prix à mon silence, je serais gorgé d'or, et je suis pauvre ! Poursuivi sans cesse, j'ai erré de souterrains en souterrains, et j'ai prêché la tête sur le billot. Pour vous, ouvrez les yeux : loin de consumer votre temps en discussions scandaleuses, perfectionnez la déclaration des droits, établissez la constitution, et posez les bases d'un gouvernement juste et libre, qui est le véritable but de vos travaux. »

Le silence dans lequel l'assemblée avait religieusement écouté Marat était un hommage rendu aux convictions de ce démocrate, dont le système devait effrayer les hommes timides. L'accusation contre Marat venait de tomber d'elle-même, comme était déjà tombée celle contre Robespierre. Mais les girondins ne voulaient point se tenir pour battus. Vergniaud eut la maladresse de reprocher à Marat les poursuites dont il avait été l'objet sous le régime monarchique. Boileau, plus adroit, monta à la tribune et lut un pamphlet de l'*Ami du peuple*, dans lequel il déclarait qu'il désespérait du salut public en voyant la trempe de la plupart des députés, et que, si dans les huit premières séances les bases de la constitution n'étaient pas posées, il ne fallait plus rien attendre de la convention nationale. « O peuple babillard, si tu savais agir ! » disait-il en terminant.

A cette lecture, qui mettait en cause l'amour-propre de la majorité de la représentation nationale, l'indignation et la colère de l'assemblée se ranimèrent ; de toutes parts on demanda le décret d'accusation. Cependant Marat obtint de nouveau la parole, et n'eut pas de peine à compléter sa justification. L'écrit dénoncé était antérieur à la réunion de la convention, et depuis quelques jours son journal était rédigé dans des principes modérés. La lecture d'un de ses derniers articles mit la majorité de son côté ; et l'assemblée, fatiguée

de plusieurs heures employées en discussions sans résultat, passa à l'ordre du jour sur toutes ces accusations personnelles.

Cet échec eût dû éclairer les girondins et leur faire cesser la guerre de récriminations dans laquelle ils avaient si malheureusement débuté. Mais, au lieu de jeter un voile sur les événements consommés, et de laisser de côté ces querelles où l'amour-propre et la personnalité perçaient trop pour leur donner le caractère dont ils voulaient les revêtir, ils les recommençaient chaque jour avec plus d'aigreur et de violence. Marat, et les torts qu'ils reprochaient à la commune, en étaient toujours le prétexte. Les girondins firent renouveler les membres de cette commune, réintégrer dans ses fonctions le directoire de Paris, et élargir tous les prisonniers politiques enfermés sous mandat d'arrêt.

Encouragés par ces décrets, qui devaient faire plier la municipalité de Paris sous leur ascendant, les girondins voulurent entraîner la convention dans une démarche qui l'eût entièrement mise sous leur domination. Roland, élu député, annonça qu'il devait quitter ses fonctions de ministre de l'intérieur. Aussitôt ses amis proposèrent qu'il fût invité à rester à son poste. Mais une foule de membres s'opposèrent chaleureusement à cette manière de procéder; et la gironde n'eut d'autre moyen de conserver Roland dans le conseil exécutif qu'en provoquant l'annulation de son élection. Celui-ci se vengea de n'avoir pas été invité à demeurer au ministère, en écrivant une lettre dans laquelle il attaquait Danton.

Je ne me suis étendu sur ces divisions qu'afin de mettre le lecteur à portée de suivre avec connaissance de cause les événements auxquels elles donneront lieu plus tard. D'ailleurs, comment pourrait-on comprendre la convention, si l'on n'était initié complétement à toutes ses passions, à toutes ses querelles, à tous ses actes même les moins importants pour le salut public! Malheureusement ces divisions occupant les premières pages des annales de la convention, l'historien est bien forcé de les aborder, de faire connaître ceux qui s'en faisaient constamment les instigateurs, au lieu de s'occuper de la chose publique : s'il eût négligé ces disputes, en apparence peu importantes, il aurait manqué à ses obligations, qui lui imposent le devoir de rechercher et d'exposer les causes, quelque légères qu'elles aient été d'abord, qui ont amené les terribles résultats dont nous aurons à nous occuper bientôt. Aussi, malgré l'impatience que j'éprouve d'arriver à des événements plus dignes d'attention que les querelles des partis qui changeaient la tribune de la convention en une chaire d'ergoteurs, je suis encore forcé d'y revenir et de les reproduire dans toute leur nudité.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, la haine des girondins contre les montagnards portait principalement sur le comité de surveillance de la commune, auquel ils reprochaient, avec une généreuse indignation, sa coopération aux affreuses journées de septembre. De son côté, ce comité avait dès longtemps conçu la plus violente inimitié contre les girondins. Humilié par eux, il voulut les humilier à son tour. Un grand nombre de lettres avaient été trouvées chez l'intendant de la liste civile, Laporte; la plupart étaient sans importance; mais il s'y en trouvait de propres à jeter un grand jour sur les trahisons de la cour, et à démasquer quelques membres des précédentes assemblées qui s'étaient engagés à défendre cette cour moyennant certaines sommes. A cette découverte, Marat s'écrie que la trahison des girondins est évidente. Mais l'assemblée, voulant repousser cette calomnie, chargea une commission de vingt-quatre membres d'aller retirer ces papiers des mains du comité de surveillance, et d'en faire le dépouillement. Ce comité ne leur donna que des pièces la plupart sans importance; aussi cette commission vint-elle dénoncer le comité de surveillance. Marat le défendit vivement; mais Barbaroux se joignit aux commissaires de l'assemblée.

Bientôt cette discussion, aussi oiseuse qu'envenimée, changea complétement de face. Lecointre la ranima en attaquant de nouveau Marat. « Il faut que Marat soit entendu, s'écria Lasource, et que vous le décrétiez d'accusation. » Plus sage que ses amis, Buzot, cet éloquent et courageux girondin, s'y opposa formellement. A ses yeux, ces dénonciations, sans cesse reproduites contre certains hommes, ne pouvaient que leur donner une importance factice et même funeste. « Eh quoi! s'écria-t-il, lorsque nous avons l'ennemi à repousser, lorsque nous avons besoin de l'union la plus intime, et que tant et de si importants travaux nous pressent, verra-t-on toujours les représentants d'un grand peuple s'occuper d'un homme de cette espèce? » Cependant Marat se défendit dans une diatribe où il préconisait ses services et son système, et où il traitait d'intrigants les principaux girondins. L'apologie de la commune, qu'il présenta, lui attira des interruptions dans lesquelles on lui rappelait le 2 septembre. « C'est un déni de justice de tribunal criminel dans l'absolution de Montmorin, reprit Marat, qui a amené l'événement du 2 septembre. Si ce criminel de lèse-nation n'eût pas été soustrait au glaive des lois, jamais les prisons ne seraient devenues le théâtre des vengeances populaires. Quant à moi, dit-il en se résumant, quelque mesure que vous puissiez prendre, mon opinion est formée sur la faction brissotine. Je n'ai pas davantage à vous dire »

C'est ainsi que la convention était détournée de ses travaux par des tiraillements intestins. D'un côté, la commune cherchait à persuader au peuple que les girondins avaient trafiqué de leur conscience avec la royauté, vers les derniers moments de la législative, et qu'ils ne voulaient ôter au comité de surveillance les pièces importantes que ce comité possédait, qu'afin d'anéantir les preuves de leur perfidie. De l'autre côté, les girondins ne se bornaient plus à repousser les calomnies de Marat : leurs récriminations contre la commune, contre la députation de Paris, s'étendirent bientôt à la ville de Paris elle-même ; et ils affectaient sans cesse de ne point s'y croire en sûreté. Cette conduite devait irriter contre eux non-seulement la montagne, mais encore les clubs, les sections et la population de Paris tout entière. en vain quelques députés du centre, indifférents à ces haines personnelles, mais déplorant les maux qu'elles pouvaient accumuler sur la patrie, voulurent-ils prendre le rôle de conciliateurs. Leurs efforts pour faire oublier le passé furent inutiles, leurs sages conseils méprisés, et les girondins se tinrent toujours prêts à se porter agresseurs contre leurs ennemis.

CHAPITRE II.

Rapport de Delaunay sur la situation de la ville de Paris. — Rapport du ministre des affaires étrangères. — Position des armées françaises. — Voyage de Dumouriez à Paris. — Nouveau ministère. — Proposition des girondins sur la garde de Paris. — Accusation de Louvet contre Robespierre. — Défense de celui-ci. — Son triomphe. — Influence des jacobins. — Discours de Pétion sur les journées de septembre. — Rapport de Mailhe sur la mise en jugement de Louis XVI. — Opérations des armées françaises.

Cependant la convention, tout en perdant un temps précieux dans des accusations personnelles, avait pensé à donner une marche rapide et sûre aux travaux que le peuple attendait d'elle. A cet effet, elle créa des commissions fixes et des commissions éventuelles. Les commissions fixes étaient au nombre de six : c'étaient les comités de surveillance, de la guerre, des comptes, de législation criminelle et civile, des assignats et monnaies, et enfin celui de constitution, dans lequel il ne se trouva que Danton pour représenter la montagne. Ces comités étaient composés chacun d'un assez grand nombre de membres, moins le dernier qui n'en comptait que neuf. Le comité de constitution devait combiner toutes les idées utiles qui seraient émises devant la convention sur ce sujet, et les élaborer posément. Outre ces commissions fixes, il y en avait d'éventuelles chargées de présenter leurs rapports sur les événements importants, d'apporter ou de recueillir les renseignements nécessaires à l'assemblée. Ainsi chaque membre de la convention fournissait à cette assemblée son contingent de moyens et d'activité, et réunissait ses efforts à ceux de la masse. Cette organisation ne pouvait manquer d'accélérer tous ses travaux, en lui donnant les moyens de tracer en silence le plan des décrets qui pouvaient être réclamés par l'établissement du système démocratique, et, avant tout, par le salut public.

L'un des premiers rapports produits par ces comités fut celui de Delaunay, chargé, au nom d'une commission extraordinaire nommée à cet effet, de rendre compte de la situation de la ville de Paris. Ce rapport était principalement dirigé contre la commune ; cependant, malgré le mauvais vouloir qui y perçait de toutes parts, malgré la tendance accusatrice de ce rapport, l'organe des girondins ne pouvait cacher que l'autorité révolutionnaire avait fait beaucoup de bien, et que ses fautes avaient été plutôt l'ouvrage des circonstances qu'une coupable préméditation chez les hommes qui composaient cette commune. La défense de la municipalité parisienne était tout entière dans les aveux que Delaunay faisait consciencieusement. « Dans les temps révolutionnaires, disait-il, il faut juger révolutionnairement et les hommes et les moyens..... Dans ces moments de troubles et de terreur, au milieu des crises, des dangers et des menaces, à la suite d'une révolution qui bouleverse les anciens rapports, on est obligé d'employer des mesures fortes et extraordinaires qui ne sont pas dans la loi, que la nécessité des conjonctures commande, et sur lesquelles il faut ensuite, par prudence, jeter un voile épais. » Ce langage était précisément celui que les hommes de la montagne ne cessaient de tenir. Delaunay s'occupait dans son rapport des arrestations ordonnées par la commune et les sections, et sans examiner si, en droit, elles pouvaient lancer des mandats d'amener, il concluait au maintien de la détention des personnes emprisonnées. Celles qui n'encouraient que des peines correctionnelles devaient être renvoyées devant les tribunaux compétents ; mais toutes celles qui étaient prévenues d'incivisme et de délits contre-révolutionnaires, parmi lesquelles se trouvaient des écrivains naguère à la solde de la cour, des agents de la liste civile, et des gens attachés aux émigrés ou correspondant avec eux, devaient être sévèrement et minutieusement interrogées avant d'être mises en liberté. Ce rapport fut suivi d'une espèce de trève entre les deux partis extrêmes de

la convention, et elle en profita pour s'occuper de la guerre.

Il y avait déjà quelques jours, la convention avait entendu le ministre des affaires étrangères, Lebrun, sur nos relations avec les puissances. Il résultait de son exposé que la révolution du 10 août, malgré les déplorables journées qui l'avaient suivie, n'en avait pas moins jeté l'épouvante dans l'âme de tous les rois, et ranimé dans le cœur des peuples des espérances de liberté qu'il fallait encourager. Toutes les puissances se préparaient à la guerre, et l'assemblée était avertie qu'au printemps prochain elle aurait à soutenir le choc d'une coalition redoutable, lançant contre la France des forces immenses. La nouvelle république pouvait cependant être rassurée sur sa situation actuelle, qui lui présageait les succès que produit toujours l'enthousiasme de la liberté.

En effet, en moins d'un mois, depuis que les Prussiens étaient entrés en vainqueurs sur notre territoire, et s'étaient arrêtés à quelques marches de la capitale, le courage de nos troupes et de nos volontaires avait singulièrement contribué à changer la face des affaires. Non-seulement les ennemis avaient été obligés d'évacuer la France, mais encore ils avaient dû s'estimer heureux de pouvoir regagner les bords du Rhin. Réduite à la plus cruelle disette, au découragement et aux maladies, l'armée de Brunswick n'avait échappé à une destruction complète que par la mollesse ou l'inexpérience de nos généraux.

Une tentative faite dans le Nord, du côté de Lille, n'avait pas mieux réussi. Le duc de Saxe-Teschen était venu, à la tête de 15,000 Autrichiens, mettre le siége devant cette ville, dépourvue de troupes, ainsi que toutes nos villes du Nord. Mais les Lillois se dévouèrent à la défense de leurs remparts, et leur résistance héroïque les couvrit de gloire. Lille repoussa toutes les sommations des Autrichiens, et supporta courageusement un bombardement de six jours consécutifs, qui incendia plus de deux cents maisons. Lassé d'une résistance si opiniâtre, et craignant d'être coupé par les troupes qui accouraient au secours de cette ville, le duc de Saxe-Teschen dut s'éloigner précipitamment. La convention nationale, voulant reconnaître le dévouement des Lillois, décréta qu'ils avaient bien mérité de la patrie; et cette simple déclaration, pour prix du sang qu'ils avaient versé et des sacrifices qu'ils avaient faits à la liberté, parut aux habitants de Lille la récompense la plus digne à laquelle pussent aspirer les citoyens d'une grande nation; la France entière pensa ainsi, et cet exemple vint exalter encore un enthousiasme que le danger n'avait pu éteindre.

L'armée du Midi n'était pas non plus demeurée inactive. D'après le plan de Dumouriez, consistant à porter l'offensive partout où la France n'avait pas ses frontières naturelles, le général Montesquiou avait envahi la Savoie, où tous les habitants l'avaient reçu comme un libérateur. Anselme, son lieutenant, s'était en même temps emparé de Nice, de la rade de Villefranche et des Alpes maritimes; il avait repoussé les Piémontais dans les hautes vallées, jusqu'au poste formidable de Saorgio. Ces succès étaient brillants, et devaient accroître la puissance de la république. Mais ce qui acheva d'exciter le délire des Parisiens, ce furent les entreprises de Custine.

Ce général se trouvait à la tête de dix-sept mille hommes longeant le département du Bas-Rhin; il s'aperçut de la faiblesse des forces que les Prussiens avaient laissées derrière eux en faisant leur pointe sur Paris : il conçut donc l'idée d'attaquer les ennemis sur leur propre territoire; et ses tentatives furent couronnées du plus brillant résultat. Il s'empara de Spire, de Worms, où il fit prisonnière une garnison de près de trois mille hommes. Profitant des craintes que sa marche devait faire naître aux troupes ennemies qui occupaient Mayence, et de la sympathie que les idées révolutionnaires trouvaient dans une ville aussi importante, il s'y dirigea aussitôt et s'en empara. Nul doute que, si nos autres généraux l'eussent secondé en ce moment, les armées autrichienne et prussienne auraient été complétement détruites, et le Luxembourg et toute la Belgique conquis. Mais Kellermann était revenu cantonner à Metz, et Dumouriez, qui dirigeait ses troupes vers la Belgique, se trouvait alors à Paris.

Arrêtons-nous un moment à ce voyage de Dumouriez dans la capitale. Par un mouvement d'amour-propre naturel à son organisation, Dumouriez avait voulu aller recueillir à Paris les applaudissements de tous les citoyens, en échange des services qu'il était fier d'avoir rendus à sa patrie. L'accueil que reçut ce général augmenta cet amour-propre, et fut peut-être la cause qui le perdit plus tard. Les girondins oublièrent les vieilles rancunes qu'ils avaient contre lui, eux qui les oubliaient si peu, et le comblèrent de prévenances; les députés du centre, ou *impartiaux*, lui témoignèrent la plus grande admiration; et quand il se présenta à la convention, les plus vives acclamations saluèrent sa présence. Les montagnards seuls ne partagèrent pas l'engouement général. Dumouriez se rendit aussi aux jacobins; là il fut reçu aussi cordialement qu'à la convention, mais avec plus de sévérité. Les jacobins lui présentèrent un bonnet de la liberté, et Collot-d'Herbois lui fit une allocution prophétique dont

voici un passage. « Ce n'est pas un roi qui t'a nommé, ô Dumouriez! ce sont tes concitoyens. Souviens-toi qu'un général de la république ne doit jamais servir qu'elle seule... Tu as entendu parler de Thémistocle; il venait de sauver la Grèce à Salamine; mais, calomnié par ses ennemis, il se vit obligé de chercher un refuge chez les tyrans. On lui offrit de servir contre sa patrie, pour toute réponse, il s'enfonça une épée dans le cœur. Dumouriez, tu as des ennemis; tu seras calomnié; souviens-toi de Thémistocle... Il faut cependant te défendre de quelques excès de générosité envers tes ennemis, ajoutait Collot en terminant; tu as reconduit le roi de Prusse un peu *à la manière française*... Mais, nous l'espérons, l'Autrichien paiera double. » Ce langage, où perçaient les soupçons des chefs des jacobins, mortifia beaucoup Dumouriez; il leur conserva une rancune mortelle d'avoir été ainsi régenté par eux au sujet de la retraite des Prussiens. Une scène ridicule qu'il eut avec Marat, et la qualification que celui-ci lui donna le lendemain, dans son journal, d'*aristocrate déguisé et sans moralité, dont il fallait que tout bon républicain se défiât*, achevèrent de l'irriter contre les jacobins, et il partit de Paris presque en guerre ouverte avec eux.

Cependant le voyage de Dumouriez n'avait pas été infructueux pour la chose publique. Il lui avait servi à combiner, avec le conseil exécutif, un plan de campagne qui n'était que l'application de son système; lequel consistait toujours à prendre l'offensive sur tous les points où la république ne touchait pas à ses limites naturelles, et à garder la défensive sur tous les autres points. Il avait obtenu la réunion à son armée de tous les hommes composant le camp sous Paris. Arrivé dans cette ville le 12 octobre, il la quitta le 16 : il avait été reçu et traité en triomphateur, aussi sa vanité en avait-elle été grandement chatouillée : toutefois il partit étant assez mal avec tout le monde.

Entre-temps, le ministère s'était reconstitué. Danton, qui avait voulu rester simple représentant du peuple, et se réserver la tribune, fut remplacé par Garat; Servan avait laissé le portefeuille de la guerre entre les mains du ministre des affaires étrangères, et était allé commander l'armée d'observation des Pyrénées. En même temps la commune de Paris avait été renouvelée, ou plutôt ses membres, à peu d'exceptions près, avaient été de nouveau appelés à la composer. Pétion fut aussi renommé; mais, à l'instar de Danton, il préféra les fonctions de représentant du peuple à celles d'administrateur. A cette époque il fut beaucoup question d'une mesure qui devait rallumer dans le sein de la convention la guerre que les partis s'y faisaient. Les girondins voulaient confier la garde de l'assemblée nationale à un corps de volontaires pris dans tous les départements. La députation de Paris et le peuple de cette capitale crurent voir dans ce projet une défiance injurieuse, ou une tendance au fédéralisme auquel on commençait déjà à croire : les têtes s'exaltèrent; les sections promirent de s'opposer à la formation de cette garde, et les jacobins la stigmatisèrent à l'avance de l'épithète de *prétorienne*.

Mais si Paris se montrait si hostile à ce projet, il n'en était pas de même de certains départements dirigés par les girondins : leurs contingents étaient déjà en marche, et les bataillons partis à cet effet se trouvaient même à peu de distance de la capitale.

Le rapport sur la mise à exécution de cette mesure ayant été hâté par les girondins, Buzot parut à la tribune, et demanda, au nom de la commission des *Neuf*, que chaque département envoyât, pour la garde de la convention et des dépôts publics, autant de fois quatre hommes d'infanterie et deux de cavalerie qu'il comptait de députés à la convention; que ces gardes nationaux, choisis par les conseils généraux des départements, fussent casernés et payés de la solde des gendarmes, et commandés par un chef du choix de la convention. La discussion de cette mesure fut remise à trois jours; mais, dans l'intervalle, ceux qui étaient opposés à ces combinaisons des girondins s'agitèrent en tous sens pour les faire avorter. Paris était vivement intéressé dans cette question, car les sections regardaient comme une injure l'idée de confier la garde de la représentation nationale à d'autres qu'aux citoyens de Paris. Bientôt leur exaspération fut telle que les sections se mirent en état d'insurrection. Le 19 octobre, elles envoyèrent à la convention une députation, qui s'exprima ainsi :

« Mandataires du souverain, vous voyez devant vous les députés des sections de Paris : ils viennent vous faire entendre des vérités éternelles, vous rappeler les principes que la nature et la raison ont gravés dans le cœur de tous les hommes. Point de mots, des choses : on vous propose de vous mettre au niveau des tyrans, en vous environnant d'une garde isolée et différente de celle qui compose essentiellement la force publique. Les sections de Paris, après avoir pesé la valeur des principes sur lesquels réside la souveraineté du peuple, vous déclarent, par notre organe, qu'elles trouvent ce projet odieux en soi et d'une exécution dangereuse. Nous attaquerons de front le principe; et tandis qu'au dehors l'ennemi tremble à la vue des armes de la victoire, nous le combattrons au-dedans avec les armes de la raison...

« Mais, dira-t-on, Paris semble vouloir s'isoler. Calomnie insultante, prétexte vain. Paris a fait la révolution, Paris a donné la liberté au reste de la France; Paris saura la maintenir. » Le langage des sections était précis, impérieux; toutefois la convention passa à l'ordre du jour sur cette pétition que la montagne avait accueillie avec les plus vifs applaudissements; mais l'opposition à l'idée de la garde départementale devint si générale dans Paris, que les girondins crurent devoir y renoncer.

Cependant les fédérés qui s'étaient mis en marche vers Paris venaient d'y arriver, et leur présence donna bientôt des inquiétudes aux montagnards. Ils crurent devoir proposer, par l'organe du comité de la guerre, de faire partir pour l'armée tous les bataillons de garde nationale et de fédérés qui se trouvaient dans la capitale sans aucune destination. La vie licencieuse que menaient ces fédérés, et les revers éprouvés par Custine nécessitaient ce départ. Mais les girondins ne virent dans la demande qui en avait été faite par le ministre de la guerre, Pache, qu'une complaisance pour les sections. Les impartiaux prirent aussi la défense des fédérés, et les conclusions du rapport du comité militaire furent rejetées. Plus tard la convention décréta que les fédérés feraient le service auprès d'elle, conjointement avec la garde nationale parisienne.

Au milieu de ces débats, la convention avait élaboré plusieurs décrets utiles à la république. Elle avait déterminé la conduite que les généraux avaient à tenir en pays ennemi. Ils devaient, à leur entrée dans une province appartenant à une nation en guerre contre la France, lever une contribution proportionnée aux ressources du pays : cette contribution ne pouvait porter que sur le chef du gouvernement, ses agents, et toutes personnes attachées à la tyrannie. Elle invita tous les amis de la liberté et de l'égalité à lui présenter leurs vues sur les bases qui devaient servir à fonder la constitution nouvelle. Elle décréta le bannissement perpétuel des émigrés : ils étaient punis de mort s'ils rentraient sur le territoire français, et tous les détenteurs de biens leur appartenant devaient les remettre immédiatement entre les mains des receveurs des districts.

La loi sur les provocations au désordre, dont la discussion devait de nouveau faire naître des orages dans la convention, fut également discutée : Buzot, qui en était le rapporteur, proposait les peines les plus sévères contre les provocateurs au meurtre, ainsi que contre l'imprimeur et les colporteurs de ces provocations. Le girondin Bailleul enchérit encore sur ces peines. Lepelletier Saint-Fargeau combattit avec talent cette loi, et démontra combien elle était inconciliable avec la liberté illimitée de la presse. Mais un seul mot de Danton fit tomber toute discussion. « La liberté de la presse ou la mort! » s'écria-t-il. la majorité de l'assemblée et des tribunes se levèrent en répétant ce cri. De ce moment il ne fut plus parlé de cette loi, au moyen de laquelle on voulait frapper ou contenir tous les partisans de la commune.

Dans le même temps les girondins renouvelèrent la faute qu'avait commise l'assemblée constituante d'interdire à ses membres l'exercice de toute fonction publique pendant un laps de temps déterminé. Mais ils n'avaient pas alors pour excuse la nécessité d'ôter à la cour les moyens de corruption qu'elle avait tentés avec succès sur des membres de cette assemblée. Un mouvement de générosité mal entendue dicta cette mesure, qui était en contradiction avec la souveraineté du peuple, dont elle venait limiter le choix. La convention sentit plus tard tout ce que cette détermination avait d'impolitique, et elle revint alors sur le décret.

Malgré les échecs que nous venons de leur voir essuyer, les girondins n'en persistaient pas moins à poursuivre leurs adversaires : leur acharnement contre la commune et ceux qu'ils appelaient les *septembriseurs* n'en étaient même que plus grand. Sommée de rendre compte de la situation de la caisse des secours, la commune avait laissé voir le désordre qui régnait dans son administration. Les girondins voulurent profiter de cet examen pour casser le conseil général; mais la convention se borna à demander au ministre de l'intérieur un rapport à ce sujet, dans lequel il devait faire connaître les moyens de remédier aux obstacles que l'exécution des lois éprouvait dans Paris.

Au jour fixé, Roland parut à la tribune, et lut son rapport. Il commençait par faire l'éloge du département de Paris, qu'il représentait comme ayant été annihilé par l'action de la commune. Arrivant à celle-ci, Roland disait qu'il fallait soigneusement distinguer ce qui appartenait à la nature des choses de ce qui pouvait résulter des passions ou desseins prémédités de quelques individus. Il représentait cette commune organisée dans la crise la plus terrible que rappellent les annales des peuples et régnant seule dans Paris. « Née de la révolution, disait-il, agissant au milieu d'elle, objet de la confiance du peuple, dont elle était l'ouvrage, elle faisait taire ou parler les lois suivant ce que lui paraissait exiger le salut public, dont elle était devenue le juge suprême. Mais la commune a oublié, comme il est aisé de le faire dans l'ivresse de la victoire, que tout pou-

voir révolutionnaire doit être momentané..... L'oubli de ces vérités a entraîné de grands désordres : la philosophie et l'histoire les envisageront peut-être *comme des résultats nécessaires ;* mais les contemporains les sentent comme des malheurs, par conséquent les hommes publics devaient les combattre. »

Roland se résumait ainsi : « Département sage, mais peu puissant ; commune active et despote ; peuple excellent, mais dont une partie saine est intimidée ou contrainte, tandis que l'autre est travaillée par les flatteurs, et enflammée par la calomnie ; confusion des pouvoirs ; abus et mépris des autorités ; force publique faible et nulle par un mauvais commandement ; voilà Paris. »

À ce rapport, qui attira à Roland les applaudissements du côté droit et de la plaine, étaient annexées plusieurs pièces. L'une d'entre elles était une lettre dans laquelle on accusait Fournier l'Américain d'avoir dit que la journée du 2 septembre n'était pas complète ; et qu'il fallait se défaire de la *faction Roland*. « Buzot leur déplaît beaucoup, disait l'auteur de la lettre ; Vergniaud, Guadet, Lasource, etc., voilà ceux que l'on nomme pour être de la cabale Roland... Ils ne veulent entendre parler que de Robespierre. »

À cette lecture, Robespierre fut l'objet des plus vives interpellations ; néanmoins il monta à la tribune pour s'opposer à l'impression du rapport de Roland ; et entreprenant sa propre apologie, il défia ses adversaires de l'attaquer en face. « C'est moi qui vais t'accuser, s'écrie aussitôt Louvet, en se précipitant vers la tribune où Barbaroux et Rebecqui accourent aussi pour soutenir l'accusation. Oui, Robespierre, oui ! c'est moi qui vais t'accuser. J'ai une conjuration publique à dévoiler. »

A ces mots, l'assemblée étonnée garde le plus profond silence : les deux adversaires se mesurent des yeux. Louvet est en proie à la plus violente agitation ; Robespierre, au contraire, demeure impassible, et insiste froidement pour que son accusateur prenne la parole. Danton monte à la tribune pour appeler une explication franche, et repousser l'impression du discours du ministre de l'intérieur. Néanmoins cette impression est ordonnée ; mais l'envoi aux départements est ajourné après la discussion entre Louvet et Robespierre. Alors Louvet monte à la tribune et prend la parole.

Depuis longtemps l'attaque contre Robespierre et Marat avait été concertée ; le discours de Louvet était tout prêt, et depuis plusieurs séances il attendait impatiemment l'occasion de le prononcer. Écrivain spirituel et chaleureux, doué d'un tempérament ardent, républicain sincère, Louvet avait le tort de croire à ses propres suppositions. Haïssant depuis longtemps Robespierre, il ne voyait en lui qu'un ambitieux aspirant à la tyrannie ; dans les hommes de la commune que des machinateurs de complot contre la représentation nationale, et dans les montagnards que des hommes de connivence avec Pitt et Cobourg. Louvet avait érigé ses craintes en système, et il voulait forcer tous ses collègues à les partager : à cet égard, sa bonne foi était égale à son erreur et à l'amour-propre acharné qu'il mettait à la défendre. Les plus modérés d'entre les girondins étaient, pendant quelque temps, parvenus à le contenir ; mais d'autres membres de la gironde, dont le républicanisme était plus que douteux, ne cessaient de le pousser vers une démarche à laquelle ses inimitiés personnelles ne le portaient que trop.

La philippique de Louvet fut longue et véhémente : il l'avait écrite avec un grand talent, et l'avait divisée en deux parties distinctes. Dans la première il s'occupait des faits généraux, c'est-à-dire des crimes de l'interrègne dont, sans preuve ni probabilité, il faisait remonter la source à Robespierre : dans la seconde il traitait des faits particuliers à chacun de ses adversaires. Il commençait par présenter l'ambition de Robespierre comme une conspiration contre la patrie, et la lui reprochait dans des termes où perçaient la haine et l'envie. D'après lui, celui-ci et ses partisans auraient signé un pacte secret, et se seraient promis de faire tourner la révolution à leur profit, en détruisant la convention nationale, et en lui substituant la commune, qui leur était dévouée entièrement. Il les accusait d'avoir dirigé par la terreur le choix des électeurs lorsqu'ils avaient perdu l'espoir d'empêcher la réunion de la convention, afin de pouvoir ainsi rester maîtres du pouvoir. Louvet ne pouvait surtout pardonner à Robespierre d'avoir désigné aux électeurs *l'enfant perdu du crime et de l'assassinat*, Marat. Quant à Danton, il l'isolait de l'accusation, tout en assumant sur lui la responsabilité des massacres de septembre. Louvet terminait ainsi son brillant réquisitoire.

« Robespierre, je t'accuse d'avoir depuis longtemps calomnié les plus purs patriotes ; je t'en accuse, car je pense que l'honneur des bons citoyens et des représentants du peuple ne t'appartient pas. Je t'accuse d'avoir calomnié les mêmes hommes avec plus de fureur à l'époque des premiers jours de septembre, c'est-à-dire dans un temps où les calomnies étaient des proscriptions ! Je t'accuse d'avoir, autant qu'il était en toi, méconnu, persécuté, avili la représentation nationale et de l'avoir fait méconnaître, persécuter et avilir ! Je t'accuse de t'être continuellement produit

comme un objet d'idolâtrie; d'avoir souffert que devant toi l'on dît que tu étais le seul homme vertueux de la France, le seul qui pût sauver la patrie, et de l'avoir vingt fois donné à entendre toi-même! Je t'accuse d'avoir tyrannisé l'assemblée électorale de Paris par tous les moyens de l'intrigue et de l'effroi! Je t'accuse enfin d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir, ce qui est démontré et par les faits que j'ai indiqués, et par toute ta conduite, qui, pour t'accuser, parlera plus haut que moi! Je demande que vous chargiez un comité d'examiner la conduite de Robespierre... J'insiste surtout pour qu'à l'instant vous vous prononciez contre un homme de sang, (Marat) dont les crimes sont prouvés... Je demande contre lui le décret d'accusation. »

Louvet descendit de la tribune, au milieu des applaudissements et des félicitations de ses collègues. Malgré le vide de ses accusations, son discours avait produit le plus grand effet, et une défaveur marquée accueillit Robespierre quand il demanda la parole. Le tumulte s'apaisa cependant, et Robespierre, craignant d'être trahi par ses forces, demanda à répondre à jour fixe. La convention choisit elle-même le 5 novembre pour l'écouter, et ce délai de six jours suffit pour laisser refroidir l'impression produite par l'accusation de Louvet.

Le discours de celui-ci était destiné à un grand retentissement : son effet immédiat devait être de rallumer, plus terribles que jamais, les divisions des partis. Attaqués assez vivement par l'auteur de Faublas, les jacobins ne tardèrent pas à faire explosion. Dès le soir même, leur indignation contre les girondins se manifesta avec violence. Ils demandèrent instamment l'expulsion de Louvet de leur société, jurèrent de veiller sur les jours de leurs deux collègues, dont les girondins voulaient se débarrasser, et décidèrent que tous les membres de la société qui avaient des amis dans les départements écriraient pour éclairer leur religion. « Ce qui me blesse le plus dans le discours de Louvet, disait Chabot, c'est qu'il attribue le 10 août à lui et à ses amis, et le 2 septembre à deux cents assassins, tandis que je me rappelle très-bien que je m'adressais, le 9 août au soir, à ces messieurs du côté droit pour leur proposer l'insurrection, et qu'ils me répondirent par un sourire du bout des lèvres. Je ne vois donc pas quel droit ils ont de s'attribuer cette glorieuse journée. Quant au 2 septembre, l'auteur en est encore ce même peuple, qui a fait le 10 août malgré eux, et qui s'est vengé après la victoire. Louvet dit qu'il n'y avait pas deux cents assassins, et moi j'assure que j'ai passé, avec les commissaires de la législative, sous une voûte de dix mille soldats. J'ai reconnu plus de cent cinquante fédérés. »

Un fédéré présent à la séance appuya les paroles de Chabot, en ajoutant qu'il *agissait* aux prisons avec un grand nombre de ses camarades, et qu'ils avaient cru n'égorger que des conspirateurs, des fabricants de faux assignats, et par-là sauver Paris d'une réaction royaliste. L'assemblée se sépara après cette épouvantable déclaration, et se promit bien de ne pas abandonner ses chefs à l'oppression des girondins.

Dès le lendemain, un nouveau sujet d'irritation aviva les discussions qui venaient d'être réveillées. La commune avait fait envoyer dans les départements la pétition des sections du 19 octobre, que la convention avait improuvée. Averti de cela Roland fit arrêter à la poste les exemplaires de cette pétition prêts à être expédiés. Les montagnards voulaient que la conduite du ministre dans cette circonstance fût improuvée, comme ayant violé le secret des correspondances; mais les girondins y trouvèrent un prétexte pour renouveler leurs dénonciations contre la commune, et Barbaroux l'attaqua violemment dans un discours qui n'était qu'une seconde édition amplifiée de celui de Louvet. Barbaroux se résuma en présentant divers projets de loi relatifs à la sûreté de la représentation nationale; il demandait que la convention, constituée en cour de justice, jugeât immédiatement tous ceux qu'il appelait des traîtres et des conspirateurs, que la commune fût cassée, et que la permanence des sections cessât.

Ainsi cette discussion sur les anarchistes se perpétuait sans résultat; les partis placés hors de l'enceinte de la convention venaient y prendre part à la barre, se plaignant mutuellement les uns des autres. Les fédérés attaquaient les sections, et demandaient à former la garde départementale proposée par les girondins pour la convention : d'un autre côté, les sections se plaignaient des fédérés, et demandaient leur départ. Les fédérés accusaient les sections de vouloir abattre les têtes des principaux d'entre les girondins; et les sections, à leur tour, les accusaient de vouloir faire tomber celles des chefs de la montagne. C'était dans ces vaines querelles que se consumait un temps précieux, et les *impartiaux* commençaient à déplorer des débats dont le salut public n'avait rien à attendre.

Cependant on était arrivé à la veille du 5 novembre, et l'exaltation des partis s'était manifestée publiquement. Des fédérés s'étaient promenés dans Paris en chantant : « *La tête de Marat, de Robespierre et de Danton, et de tous ceux qui les défendront, ô gué!* » Des cris de *vive Roland! Point de procès au roi!* étaient partis des groupes ; il était évident que des royalistes dé-

guisés se rangeaient sous l'étendard du côté droit pour combattre les hommes qui représentaient le plus énergiquement le principe révolutionnaire. Aux jacobins, une irritation qui puisait sa source dans des motifs bien différents, fit repousser un projet de conciliation entre les partis. Robespierre jeune combattit cette mesure, et s'écria que le parti opposé ne méritait ni paix ni trève, puisqu'il était décidément contre-révolutionnaire. « Sans doute, ajouta-t-il, l'innocence est exposée à périr dans la lutte; mais la perte d'un seul homme n'entraînera pas celle de la liberté. » Ces paroles généreuses partaient d'une âme convaincue, et la conduite que tint plus tard le frère de Maximilien en est une preuve irrécusable; aussi produisirent-elles le plus grand effet sur les jacobins, qui s'empressèrent de calmer les alarmes de Robespierre jeune.

Pendant ces quelques jours, Robespierre aîné s'était abstenu sagement de participer à toute discussion, soit à la convention, soit aux jacobins. Il n'avait pas même paru à cette société, et s'était occupé à rédiger sa défense, ou plutôt l'accusation de ses ennemis. Sa tâche n'avait pas été difficile, et le calme qu'il mit à la préparer était un garant de son succès.

Le jour si impatiemment attendu par tous les partis étant enfin arrivé, Robespierre monta à la tribune pour répondre à la diatribe de Louvet, et faire tomber une accusation si légèrement intentée. Il aborda tous les chefs personnels, toutes les questions incidentes; il défendit les jacobins et le conseil général de la commune. Arrivant ensuite aux journées de septembre, il dépeignit les malheurs inévitables de ces jours funèbres avec un talent et une conviction qui firent la plus vive impression sur l'assemblée. « Citoyens délégués du peuple, dit-il, une accusation, sinon très-redoutable, au moins très-grave et très-solennelle, a été intentée contre moi... J'y répondrai parce qu'il faut bannir du sanctuaire des lois la haine et la vengeance, pour y rappeler les principes et la concorde...

» De quoi suis-je accusé? d'avoir conspiré pour parvenir à la dictature, au triumvirat... Dirai-je que pour arriver à la dictature il ne suffisait pas de maîtriser Paris, qu'il fallait encore asservir les quatre-vingt-deux autres départements? Où étaient mes trésors, mes armées? où étaient les grandes places dont j'étais pourvu? Toute la puissance résidait précisément dans les mains de mes adversaires... Il faudrait au moins, avant que l'accusation pût acquérir un caractère de vraisemblance, qu'il fût démontré que j'étais complétement fou... »

Robespierre expliqua ensuite ses relations avec Marat. Il parla de leur première entrevue, dans laquelle Marat trouva ses opinions tellement étroites, qu'il publia que *Robespierre n'avait ni les vues ni l'audace d'un homme d'état*. « Dans le corps électoral où je le rencontrai, ajoutait-il, chacun usa du droit de proposer ses candidats... Je ne désignai pas Marat plus particulièrement que les écrivains courageux qui avaient combattu ou souffert pour la cause de la révolution...

» Aux jacobins, j'exerçai, si l'on en croit Louvet, un despotisme d'opinion qui ne pouvait être regardé que comme l'avant-coureur de la dictature. D'abord, je ne sais pas ce que c'est que le despotisme d'opinion, surtout dans une société d'hommes libres, composée, comme vous le dites, *de quinze cents citoyens réputés les plus patriotes*, à moins que ce ne soit l'empire naturel des principes. Or, cet empire n'est point personnel à tel homme qui les énonce; il appartient à la raison universelle et à tous les hommes qui veulent écouter sa voix... L'expérience a prouvé que l'opinion des jacobins et des sociétés populaires était celle de la nation française : aucun citoyen ne l'a dominée ni créée, et je ne fais que la partager... C'est depuis le mois de janvier que vous dites que cette société est méconnaissable. Mais si depuis le mois de janvier les jacobins n'ont pas perdu la confiance et l'estime de la nation, et n'ont pas cessé de servir la liberté; si c'est depuis cette époque qu'ils ont déployé un grand courage contre la cour et La Fayette; si c'est depuis cette époque que l'Autriche et la Prusse leur ont déclaré la guerre; si c'est depuis cette époque qu'ils ont recueilli dans leur sein les fédérés assemblés pour combattre contre la tyrannie, et préparé avec eux la sainte insurrection du 10 août, que faut-il conclure de ce que vous venez de dire, sinon que c'est cette poignée de *scélérats* dont vous parlez qui ont combattu le despotisme, et que vous et les vôtres étiez trop sages, trop amis du bon ordre pour tremper dans de telles conspirations?... J'attendrai le moment où votre zèle vous portera à demander un décret qui proscrive les jacobins : nous verrons alors si vous serez ou plus persuasifs ou plus heureux que Léopold et La Fayette... »

Louvet avait fait rejaillir sur Robespierre les reproches qu'il adressait au conseil général révolutionnaire de la commune : Robespierre ne pouvait s'empêcher de les repousser. « On lui reproche des arrestations qu'on appelle arbitraires, s'écria-t-il, des arrestations illégales! Est-ce donc le code à la main qu'il faut apprécier les précautions salutaires qu'exige le salut public dans les temps de crises amenés par l'impuissance même des lois? Que n'instituez-vous une commission pour recueillir les plaintes des écrivains aristo-

cratiques et royalistes? Que ne nous reprochez-vous d'avoir désarmé les citoyens suspects, d'avoir écarté de nos assemblées, où nous délibérions sur le salut public, les ennemis reconnus de la révolution? Que ne faites-vous le procès à la fois à la municipalité, et à l'assemblée électorale, et aux sections de Paris, et à tous ceux qui nous ont imités! Car toutes ces choses-là étaient illégales, aussi illégales que la révolution, que la chute de la Bastille et du trône, aussi illégales que la conquête de la liberté elle-même..... Si vous désavouez les moyens que nous avons employés pour vaincre, laissez-nous les fruits de la victoire; reprenez votre constitution et toutes vos lois anciennes; mais restituez-nous le prix de nos sacrifices et de nos combats; rendez-nous nos concitoyens, nos frères, nos enfants qui sont morts pour la liberté! »

Les fatales journées de septembre surtout avaient été violemment rappelées par Louvet : Robespierre les peignit comme une suite de l'exaspération du 10 août, entretenue par les périls où la France se trouvait après la révolution. « Le conseil général de la commune, dit-il, sent bien que la patrie ne peut être sauvée que par les prodiges que l'enthousiasme de la liberté peut seul enfanter, et qu'il faut que Paris tout entier s'ébranle pour courir au devant des Prussiens : il fait sonner le tocsin pour avertir tous les citoyens de courir aux armes; le canon d'alarme tonnait en même temps. Toutes les sections signalent à l'envi leur activité et leur courage; le peuple entier est levé.

» Au milieu de ce mouvement universel, l'approche des ennemis étrangers réveille le sentiment d'indignation et de vengeance qui couvait dans tous les cœurs contre les traîtres qui les avaient appelés; avant d'abandonner leurs foyers, leurs femmes, leurs enfants, les citoyens, les vainqueurs des Tuileries veulent la punition des conspirateurs, qui avait été si souvent promise : on court aux prisons..... Les magistrats pouvaient-ils arrêter le peuple? Car c'était un mouvement populaire, et non, comme on l'a ridiculement supposé, la sédition partielle de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables. Et s'il n'en eût pas été ainsi, comment le peuple ne l'aurait-il pas empêché? Comment la garde nationale, comment les fédérés n'auraient-ils fait aucun mouvement pour s'y opposer? Les fédérés eux-mêmes étaient là en grand nombre.... J'ai entendu quelques personnes me dire froidement que la municipalité devait proclamer la loi martiale.... La loi martiale à l'approche de l'ennemi! la loi martiale après la journée du 10 août! La loi martiale, pour les complices du tyran détrôné, contre le peuple! Que pouvaient les magistrats contre la volonté déterminée d'un peuple indigné, qui opposait à leurs discours et le souvenir de sa victoire, et le dévouement avec lequel il allait se précipiter au devant des Prussiens, et qui reprochait aux lois mêmes la longue impunité des traîtres qui déchiraient le sein de leur patrie?.... »

D'accusé, Robespierre finissait par se poser accusateur : « La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte, continuait-il : cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers!.....

» Il me serait facile, ajoutait-il plus loin, de vous présenter des dénonciations plus précises et mieux appuyées : je les ai dédaignées jusqu'ici : je sais qu'il y a loin du dessein profondément conçu de commettre un grand crime à certaines velléités, à certaines menaces de mes ennemis dont j'aurais pu faire grand bruit; d'ailleurs, je n'ai pas cru au courage des méchants!... Mais sortons de ce cercle d'infamies que vous nous avez fait parcourir, et arrivons au but de votre libelle.

» Indépendamment de ce décret sur la force armée que vous cherchez à extorquer par tant de moyens; indépendamment de cette loi tyrannique contre la liberté individuelle et contre celle de la presse, que vous déguisez sous le spécieux prétexte de la provocation au meurtre, vous demandez pour le ministre une espèce de dictature militaire; vous demandez une loi de proscription contre les citoyens qui vous déplaisent, sous le nom d'ostracisme! Ainsi, vous ne rougissez plus d'avouer ouvertement le motif honteux de tant d'impostures et de machinations; ainsi, vous ne parlez de dictature que pour l'exercer vous-mêmes sans aucun frein! ainsi, vous ne parlez de proscriptions et de tyrannie que pour proscrire et pour tyranniser! ainsi, vous avez pensé que, pour faire de la convention nationale l'instrument aveugle de vos coupables desseins, il vous suffirait de prononcer devant elle un roman bien astucieux, et de lui proposer de décréter sans désemparer la perte de la liberté, et son propre déshonneur.....

» Ensevelissons, s'il est possible, concluait Robespierre, ces misérables manœuvres dans un éternel oubli; puissions-nous dérober aux regards de la postérité ces jours peu glorieux pour notre histoire où les représentants du peuple, égarés par de lâches intrigues, ont paru oublier les grandes destinées auxquelles ils étaient appelés..... Citoyens, parcourez d'un pas ferme et rapide votre superbe carrière, et puissé-je, aux dépens de ma vie et de ma réputation même, concourir avec vous à la gloire et au bonheur de notre patrie. »

De nombreux applaudissements avaient, à plusieurs reprises, interrompu ce discours; l'assemblée était demeurée convaincue du vide des charges portées contre Robespierre, et, même aux yeux du côté droit, il avait eu les honneurs de la séance. Cependant Louvet et Barbaroux voulurent soutenir encore l'accusation; mais la clôture fut demandée, et la convention, fatiguée de ces débats individuels, la prononça malgré les efforts de Barbaroux. Celui-ci vint alors, au milieu des murmures, se placer à la barre, pour demander et obtenir, comme citoyen, la parole qu'on lui refusait comme député. Barère parvint enfin à dominer le tumulte excité par cette démarche, et proposa l'ordre du jour, motivé sur ce que *la convention ne devait s'occuper que des intérêts de la république*. — « Je ne veux pas de votre ordre du jour, s'écrie Robespierre en se levant, si vous y mettez un préambule qui me soit injurieux. » Et l'ordre du jour pur et simple fut alors adopté par une très-forte majorité, malgré l'opposition des amis de Louvet.

Les girondins avaient trop laissé voir dans leur accusation combien leur ressentiment était dicté par l'amour-propre; cependant ils n'avaient pas douté de l'issue de la lutte dans laquelle ils s'étaient engagés: la *plaine* ou les *impartiaux* les avaient soutenus constamment, et ils comptaient que cet appui ne leur ferait pas défaut dans cette circonstance. Mais la puissance de l'opinion était plus forte que celle de la parole, et la plupart des députés du centre voulaient sincèrement faire cesser des querelles qui ne pouvaient qu'affliger les amis de la liberté; d'ailleurs les fausses conjectures et les suppositions chimériques dont Louvet avait grossi son accusation, la logique virulente de Robespierre et les déclamations patriotiques qu'il appelait à son aide, achevèrent de mettre sur cette question le centre en opposition avec les girondins.

Le soir, Robespierre fut reçu aux jacobins avec le plus vif enthousiasme : cette société semblait s'être identifiée à son triomphe: dès ce jour la convention était complétement réhabilitée aux yeux des jacobins, qui déclarèrent qu'il ne fallait plus désespérer de la chose publique.

Les jacobins étaient devenus alors une puissance formidable; ils formaient une vaste association ayant des ramifications sur toutes les parties de la France, et à laquelle s'étaient ralliés tous les républicains qui joignaient à la sincérité de leur patriotisme l'exaltation de l'énergie. Tous travaillaient sans relâche à *jacobiniser* la nation française, et même les autres nations, et à les lancer contre les rois. Ils étaient glorieux d'avoir été désignés, dans les manifestes de Brunswick et de Léopold, comme une secte isolée à laquelle seule les puissances déclaraient la guerre: cette guerre, ils l'avaient acceptée avec joie, et tous leurs efforts s'étaient tournés contre les trônes de l'Europe, comme toute leur ambition était d'affranchir le genre humain. Le centre de ces redoutables associations établies dans toutes les communes tant soit peu importantes était toujours la société mère de Paris. De là partaient toutes les mesures, tous les écrits que les jacobins croyaient utiles, toutes les circulaires qu'ils expédiaient aux *frères et amis* des départements : là se produisaient les idées qu'on soumettait ensuite aux sociétés correspondantes, qui les renvoyaient sous forme d'adresse; là retentissait cette foule de dénonciations contre tous les suspects de royalisme: elles y étaient sévèrement examinées, et quand elles étaient reconnues fondées, des députations allaient demander au pouvoir exécutif, ou à la convention elle-même, la punition des coupables. Les séances de cette société mère se tenaient tous les deux jours; douze à quinze cents personnes y prenaient part, et la foule assiégeait toujours les avenues de la salle : tour à tour on y voyait présider les plus ardents montagnards. « Dans leur sein, dit Toulongeon, se préparaient les foudres qui ébranlaient ou embrasaient l'Europe. »

Encouragés par le succès qu'ils venaient d'obtenir contre leurs adversaires, les députés montagnards se crurent assez forts pour faire donner par la convention un démenti aux girondins sur les craintes qu'ils affectaient. Chargé, au nom du comité de sûreté générale, de faire un rapport sur la situation de Paris, Bazire déclara que la tranquillité de cette cité n'était troublée que par les préventions injustes qu'on ne cessait de fomenter contre elle. Il ajouta que la conduite des habitants de Paris ne pouvait que gagner à être examinée, car il croyait avoir découvert que les massacres de septembre devaient être attribués à des agents secrets du royalisme. Mais la gironde s'opposa fortement à l'impression de ce rapport, fait, disait-elle, pour flatter le peuple. La convention en rejeta l'impression; et ces hésitations entre les deux partis extrêmes qu'elle manifestait ainsi, prouvent assez combien étaient pures les intentions de la fraction qu'on nommait la *plaine*.

Sur ces entrefaites fut publié un des documents les plus importants de notre histoire révolutionnaire : je veux parler du discours que Pétion avait préparé pour la discussion dans l'accusation contre Robespierre : n'ayant pu le lire, à cause de la clôture, il le fit publier dans le *Moniteur*. C'était un tableau fidèle où les terribles événe-

ments qui excitaient encore tant d'orages au milieu de la représentation nationale, étaient placés sous leur vrai jour, et les portraits des hommes qu'on voulait en rendre responsables tracés de main de maître.

Pétion prenait l'histoire de nos crises à la veille du 10 août, et commençait par exprimer son opinion sur la commune : il rendait hommage au courage de ceux qui furent appelés alors à la composer : « Si ces commissaires, disait-il, eussent eu la sagesse de savoir déposer à temps leur autorité, de rentrer au rang de simples citoyens après la belle action qu'ils avaient faite, ils se seraient couverts de gloire..... Mais, dans les premiers moments d'ivresse de la conquête de la liberté, et après une commotion aussi violente, il était impossible que tout rentrât dans l'ordre accoutumé à l'instant même; il eût été injuste de l'exiger. On fit alors au nouveau conseil de la commune des reproches qui n'étaient pas fondés : ce n'était connaitre ni sa position ni les circonstances. Mais ces commissaires commencèrent à les mériter lorsqu'ils prolongèrent eux-mêmes le mouvement révolutionnaire au-delà du terme. L'assemblée nationale s'était prononcée..... »

Retraçant ensuite la lutte qui s'était engagée entre l'assemblée législative et la commune, Pétion jugeait ainsi les choses : « On était parvenu à persuader aux uns que, tant que le pouvoir révolutionnaire durerait, le pouvoir étant remonté à sa source, l'assemblée nationale était sans caractère; que son existence était précaire, et que les assemblées des communes étaient les seules autorités légales et puissantes. On avait insinué aux autres que les chefs d'opinion de l'assemblée nationale avaient des projets perfides, voulaient renverser la liberté, et livrer la république aux étrangers : de sorte qu'un grand nombre des membres du conseil croyait user d'un droit légitime, lorsqu'il usurpait l'autorité; croyait résister à l'oppression, lorsqu'il s'opposait à la loi; croyait faire acte de civisme, lorsqu'il manquait à ses devoirs de citoyen. Néanmoins, au milieu de cette anarchie, la commune prenait de temps en temps des arrêtés salutaires..... Ce n'était plus un corps administratif délibérant sur les affaires communales; c'était une assemblée politique, se croyant investie de pleins pouvoirs, discutant les grands intérêts de l'état. On n'y parlait que de complots contre la liberté publique; on y dénonçait les citoyens; on les appelait à la barre; on les entendait publiquement; on les jugeait; on les renvoyait absous; on les retenait. Les règles ordinaires avaient disparu, l'effervescence des esprits était telle qu'il était impossible de contenir ce torrent..... Toutes les délibérations s'emportaient avec l'impétuosité de l'enthousiasme; elles se succédaient avec une rapidité effrayante : le jour, la nuit, sans aucune interruption; le conseil était toujours en séance..... »

Pétion arrivait ensuite à Robespierre, et dans sa narration se trouve la clef de la vie toute soupçonneuse de celui-ci : « Robespierre prit de l'ascendant dans le conseil; il était difficile que cela ne fût pas ainsi dans les circonstances où nous nous trouvions et avec la trempe de son tempérament. Je lui entendis prononcer un discours qui me contrista l'âme. Il s'agissait du décret qui ouvrait les barrières, et, à ce sujet, il se livra aux écarts d'une imagination sombre; il aperçut des précipices sous ses pas, des complots liberticides; il signala les prétendus conspirateurs : il s'adressa au peuple, échauffa les esprits, et occasionna, parmi ceux qui l'entendaient, la plus vive fermentation. Robespierre et ses partisans entraînaient ainsi la commune dans des démarches hasardées : je ne suspecterai point pour cela les intentions de Robespierre; j'accuserai plutôt sa tête que son cœur.... On a été porté à croire que des intrigants avaient voulu s'emparer du peuple et de l'autorité; on a désigné hautement Robespierre : on a conclu de quelques paroles que Robespierre avait eu l'intention insensée de devenir dictateur. Le caractère de Robespierre explique ce qu'il a fait : Robespierre est extrêmement ombrageux et défiant; il aperçoit partout des complots, des trahisons et des précipices. Son tempérament bilieux, son imagination atrabilaire lui présentent tous les objets sous de sombres couleurs. Impérieux dans son avis, n'écoutant que lui, ne supportant pas la contrariété, ne pardonnant jamais à celui qui a pu blesser son amour-propre, et ne reconnaissant jamais ses torts; dénonçant avec légèreté, et s'irritant du plus léger soupçon; croyant toujours qu'on s'occupe de lui, et pour le persécuter; vantant ses services et parlant de lui avec peu de réserve; ne connaissant pas les convenances, et nuisant par cela même aux causes qu'il défend; voulant par-dessus tout les faveurs du peuple; lui faisant sans cesse la cour, et cherchant avec affectation ses applaudissements; c'est là surtout cette dernière faiblesse qui, perçant dans tous les actes de sa vie publique, a pu faire croire que Robespierre aspirait à de hautes destinées, et qu'il voulait usurper le pouvoir dictatorial. Quant à moi, je ne puis me persuader que cette chimère ait sérieusement occupé ses pensées, qu'elle ait été l'objet de ses désirs et le but de son ambition.... » Pétion finissait ce portrait en faisant connaître l'opinion sincère que Robespierre aurait émise sur Brissot, dans une conversation qu'il eut avec lui : « Eh bien! faut-il

vous le dire? s'était écrié le député de Paris, je crois que Brissot est à Brunswick. »

Pétion rappelait ensuite une vive altercation entre Marat et Danton, lorsque les massacres de septembre duraient encore : un mandat d'arrêt avait été lancé alors par le comité de surveillance contre Roland; Danton était accouru pour s'opposer à cet acte insensé, et avait échangé avec Marat des reproches et des injures; enfin, Marat déchira le mandat, dit qu'il fallait tout oublier, embrassa Danton, et Danton l'embrassa.

Après ce curieux épisode de ces terribles journées, l'ancien maire de Paris venait à les aborder elles-mêmes, et les expliquait avec autant de vérité que de naïveté : « Je me rends à l'hôtel de la Force, disait-il, avec plusieurs de mes collègues. Des citoyens assez paisibles obstruaient la rue qui mène à cette prison, une très-faible garde était à la porte; j'entre... Non, jamais ce spectacle ne s'effacera de mon cœur. Je vois deux officiers revêtus de leurs écharpes; je vois trois hommes tranquillement assis devant une table, les registres d'écrou ouverts sous leurs yeux, et faisant l'appel des prisonniers; d'autres hommes les interrogeant; d'autres hommes faisant les fonctions de jurés et de juges; une douzaine de bourreaux, les bras nus, couverts de sang, les uns avec des massues, les autres avec des sabres et des coutelas qui en dégouttaient, exécutant à l'instant les jugements; des citoyens attendant au dehors ces jugements avec impatience, gardant le plus morne silence aux arrêts de mort, jetant des cris de joie aux arrêts d'absolution. Et les hommes qui jugeaient et les hommes qui exécutaient avaient la même sécurité que si la loi les eût appelés à remplir ces fonctions. Ils me vantaient leur justice, leur attention à distinguer les innocents des coupables, les services qu'ils avaient rendus! Ils me demandaient, pourrait-on le croire! ils me demandaient à être payés du temps qu'ils avaient passé : j'étais réellement confondu de les entendre.....

» Ces assassinats furent-ils commandés, concluait Pétion, furent-ils dirigés par quelques hommes? J'ai eu des listes sous les yeux; j'ai reçu des rapports; j'ai recueilli quelques faits; si j'avais à prononcer comme juge, je ne pourrais pas dire : voilà le coupable. Je pense que les crimes n'eussent pas eu un aussi libre cours, qu'ils eussent été arrêtés, si tous ceux qui avaient en main le pouvoir et la force les eussent vus avec horreur; mais je dois le dire, parce que cela est vrai, plusieurs de ces hommes publics, de ces défenseurs de la patrie, croyaient que ces journées désastreuses et déshonorantes étaient nécessaires; qu'elles purgeaient l'empire d'hommes dangereux; qu'elles portaient l'épouvante dans l'âme des conspirateurs, et que ces crimes, odieux en morale, étaient utiles en politique. Oui! voilà ce qui a paralysé le zèle de ceux à qui la loi avait confié le maintien de l'ordre, de ceux à qui elle avait remis la défense des personnes et des propriétés. » Tels étaient les passages les plus remarquables de ce célèbre compte-rendu de Pétion : il produisit l'impression la plus vive, et vint ajouter à l'orgueil de la commune, qui pouvait presque le revendiquer en sa faveur.

Cependant la convention avait cessé, pendant un moment, d'être le théâtre de ces agressions quotidiennes dont l'acrimonie irritait chaque jour davantage les partis. Elle consacra ses instants de repos à d'autres objets d'une importance capitale.

Deux jours après la réponse de Robespierre à Louvet, le comité de législation vint entretenir l'assemblée d'une question qui devait elle aussi agiter avec violence les passions : il s'agissait du sort de Louis XVI, que des débats oiseux avaient fait perdre de vue aux mandataires de la nation. Déjà la question de sa mise en jugement avait été soulevée par deux fois, à l'occasion d'une pétition des citoyens d'Auxerre, et de plaintes des jacobins sur l'oubli dans lequel la convention laissait l'exroi, dont la mort seule, disaient-ils, devait détruire à jamais l'espoir des traîtres et des conspirateurs. Les pièces de ce procès avaient été soumises à ce comité, et le 7 novembre, Jean Mailhe vint, en son nom, résoudre les questions qui avaient été débattues dans son sein. Une objection qu'on ne devait pas manquer d'élever contre ses conclusions était celle de l'inviolabilité royale, proclamée dans la constitution de 1791; mais le comité l'avait envisagée et repoussée d'avance : « Partout, disait Mailhe, les rois n'ont été créés que pour faire exécuter les lois communes à tous, que pour protéger, par la direction des forces sociales, les propriétés, la liberté, la vie de chacun des associés, et garantir de l'oppression la société entière; partout ils ont dû être inviolables en ce sens que les offenser c'eût été offenser la nation entière qu'ils représentaient; mais s'ils violaient leurs serments, s'ils tuaient la liberté au lieu de la défendre, la nation n'avait-elle pas, par la nature même des choses, le droit impérissable de les appeler devant son tribunal, et de leur faire subir la peine des oppresseurs ou des brigands? Le droit qu'a toute nation de juger et de condamner ses rois n'est-il pas une conséquence nécessairement inhérente à l'acte social qui les plaça sur le trône? n'est-il pas une conséquence éternelle, inaliénable de la souveraineté nationale?... N'entendez-vous pas toute la république vous rappeler que c'est là

un des objets de votre mission? Ne voyez-vous pas toutes les générations présentes et futures se presser autour de vous, et attendre dans une silencieuse impatience que vous leur appreniez si celui qui fut originairement chargé de faire exécuter les lois a jamais pu se rendre indépendant de ceux qui firent les lois; si l'inviolabilité royale est le droit d'opprimer ou d'égorger impunément les citoyens et les sociétés; si un monarque est un dieu dont il faut bénir les coups, ou un homme dont il faut punir les forfaits? »

Le comité de législation concluait en proposant à la convention de déclarer que Louis XVI était *jugeable*, et qu'il serait jugé par elle-même.

La lecture de ce long rapport, écoutée dans le plus religieux silence, fut accueillie par des applaudissements unanimes, et l'assemblée en décréta la traduction dans toutes les langues, et l'envoi aux départements, aux municipalités et aux armées. La discussion en fut fixée au 13 novembre.

Mais détournons un instant nos regards de cette convention, centre de la machine gouvernementale, et qui n'a jusqu'ici fait preuve que de faiblesse, pour les reporter sur nos armées et sur les conquêtes de Custine.

Après la prise de Mayence, Custine s'était encore aventuré plus avant. Comptant toujours être soutenu par Beurnonville, il avait pénétré jusqu'en Allemagne, et s'était emparé de Francfort-sur-le-Mein. Cette ville était favorablement disposée pour nous; mais ce général ne sut pas entretenir ces bonnes dispositions : les contributions qu'il y leva aliénèrent à la France tous ses habitants, et en firent pour nous des ennemis. Cependant Custine s'y maintint quelque temps, comptant toujours sur l'arrivée de Beurnonville. Mais celui-ci, ayant été forcé à se replier sur la Lorraine, se trouva dans l'impossibilité de soutenir une ligne d'opérations portée si loin : la position de Custine était donc devenue très-critique. Il ne pouvait plus se maintenir à Francfort, et en même temps les Prussiens, qui remontaient la rive droite du Rhin, se disposaient à aller l'y attaquer, et à lui couper la retraite.

Nos armées des Pyrénées et des Alpes se trouvaient toujours dans la même position : la première demeurait immobile; la seconde occupait la Savoie, qui se disposait à émettre solennellement le vœu de réunion à la république; nos troupes s'étaient retirées des environs de Genève, par respect pour la neutralité de la Suisse. Le général Montesquiou, qui les commandait, avait émigré pour échapper à un décret d'accusation lancé contre lui par la convention, à cause d'un article du traité qu'il avait conclu avec Genève, dans lequel la dignité de la France se trouvait blessée. Du côté des Alpes maritimes, nos soldats avaient repris Sospello; mais le poste de Saorgio les tenait toujours en échec.

Une escadre française avait canonné Oneille, qui venait de violer envers nous le droit des gens : elle avait fait reconnaître la république par le doge de Gênes et par le roi de Naples.

Dans le même temps, Dumouriez avait mis à exécution son plan de campagne en Belgique. Avec une armée dépourvue de tout, et comptant sur les promesses de numéraire et d'effets d'équipement et de campement que lui faisait le ministre de la guerre, il s'était porté en avant. La gauche était confiée au général Labourdonnaie, qui devait longer la côte de la Flandre, et s'emparer de toutes les places maritimes jusqu'à Anvers : là, ce général devait suivre la frontière de la Hollande jusqu'à la Meuse et à Ruremonde. D'un autre côté, le général Valence devait marcher sur Givet, Namur et Liége : les instructions qu'il avait reçues lui enjoignaient d'empêcher la jonction du duc de Saxe-Teschen et du général autrichien Clairfayt, qui retournait de la Champagne. La Belgique se serait ainsi trouvée entourée par deux corps d'armée, tandis que l'armée principale, forte de 40,000 hommes commandés par Dumouriez, aurait activement poursuivi et combattu l'ennemi.

Mais ni Labourdonnaie ni Valence n'exécutèrent à temps ces mouvements. Le premier entra fort tard à Tournay, et le deuxième n'empêcha point les 12,000 hommes de Clairfayt de venir renforcer le duc de Saxe.

L'armée autrichienne, que Dumouriez serrait de près, s'était retranchée sur les hauteurs de Mons, et occupait un cordon de Mons à Tournay. Le 5 novembre, ce général l'avait devant lui; il se prépara à l'attaque. La droite de notre armée fut placée sous les ordres de Beurnonville; la gauche confiée au général Ferrand, et le centre demeura sous le commandement du général en chef. Une division de 12,000 hommes, aux ordres du général d'Harleville, venait d'arriver en Belgique : elle reçut pour mission de couper la retraite aux Autrichiens, en longeant les positions de Beaulieu.

La bataille s'engagea le 6 novembre : 60,000 hommes couvraient les deux champs de bataille, et une artillerie formidable vomissait la mort de part et d'autre. La victoire fut chèrement disputée par l'ennemi. Les Autrichiens étaient inférieurs en nombre aux Français; mais l'avantage de leurs positions leur donnait une supériorité réelle sur ceux-ci : ils occupaient les hauteurs de Jemmapes, en avant de Mons, et les avaient garnies de retranchements et d'une triple rangée de redoutes, défendues par 100 bouches à feu, qui en fai-

saient une position inexpugnable. Mais, au chant de la *Marseillaise*, entonné par Dumouriez au fort du combat, nos jeunes soldats se précipitent avec impétuosité sur les formidables retranchements des Autrichiens : le feu terrible de leur artillerie mit un instant la confusion dans nos rangs : ralliés bientôt, ils les enlèvent en répétant l'hymne nationale. A deux heures, nous étions maîtres du champ de bataille ; mais le général d'Harleville ayant fort mal suivi les instructions du général en chef, l'ennemi se retira en assez bon ordre, et nous ne pûmes point compléter une victoire qui venait de réhabiliter nos armées dans l'opinion de tous ceux qui ne les croyaient pas propres à se mesurer contre de vieilles troupes. La bataille de Mons, plus connue sous le nom de bataille de Jemmapes, couvrit de gloire nos jeunes soldats, et remplit l'Europe de surprise et de terreur. Les Autrichiens eurent, d'après leur aveu, 5,000 hommes tués ou mis hors de combat ; Dumouriez ne porta notre perte qu'à 500 hommes.

L'enthousiasme des Français fut exalté à cette nouvelle : les noms des généraux Dumouriez, Dampierre, Beurnonville, Thouvenot, Égalité, qui s'y étaient conduits avec distinction, se trouvèrent dans toutes les bouches ; on ne parlait que du sang-froid et de l'audace de nos milices à peine aguerries. Montagnards, jacobins, girondins, impartiaux, tout le monde applaudit au succès de Dumouriez. Une fête fut décrétée par la convention, en l'honneur des armées de la république : un domestique du général en chef, le jeune Renard, qui avait donné à la bataille de Jemmapes des preuves d'intelligence et de courage en ralliant six bataillons qui se débandaient, et sauvant ainsi notre armée d'une déroute presque certaine, reçut de cette assemblée une couronne civique et le grade d'officier. Un seul homme, Marat, reprocha vivement à Dumouriez d'avoir diminué dans ses bulletins la perte que nous avions éprouvée, et de n'avoir pas mis les émigrés en déroute complète.

Mais la victoire de Jemmapes n'en fut pas moins regardée comme immense par ses résultats : l'une de ses conséquences immédiates était l'occupation complète de la Belgique ; déjà, dans l'enthousiasme de cette conquête, les républicains ardents voyaient toutes les monarchies disparaître devant nos étendards, et des républiques partielles leur succéder : on rêvait par avance la fédération de tous les peuples.

La convention partageait aussi le délire général : elle décréta qu'elle accorderait secours et fraternité à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté.

CHAPITRE III.

Conseil exécutif. — Ses travaux. — Fournitures militaires. — Suite des opérations des armées. — Réunion de la Savoie. — Subsistances. — Commencement des débats sur le procès de Louis XVI. — Découverte de l'*armoire de fer*. — Désordres à l'occasion du procès. — La convention déclare que Louis Capet sera jugé par elle. — Situation des partis. — Querelles entre eux. — Question des formes à suivre dans le procès. — Acte d'accusation de Louis Capet. — Défense de celui-ci.

Jusqu'ici nous nous sommes peu occupés du conseil exécutif, toute notre attention ayant été absorbée par les travaux et les débats de la convention. Cependant ce conseil était le seul pouvoir resté debout, après le 10 août, sur les ruines du gouvernement monarchique, et avait dû consacrer tous ses instants aux détails de l'administration et de la police, ainsi qu'aux approvisionnements nécessités par les disettes factices. Sa principale occupation fut de réorganiser la garde nationale de Paris. Les compagnies furent formées par arrondissements, c'est-à-dire par rues, et la généralité des citoyens en armes y fut incorporée. Vingt-trois mille hommes en étaient déjà sortis pour aller combattre l'ennemi, et cependant son effectif s'éleva, lors de cette nouvelle organisation, à quatre-vingt-seize mille hommes. Tous faisaient le service avec le plus grand empressement, et jamais la sécurité de Paris n'avait été mieux maintenue.

Le ministère de la guerre avait pris une extension considérable ; sa tâche était devenue immense, surtout à l'approche de l'invasion projetée de la Belgique. Il avait fallu s'occuper sans relâche de l'approvisionnement des armées en munitions, en subsistances et en effets d'habillement ou d'équipement. Appelé à ce ministère après la retraite de Servan, Pache consacra à ces soins tous ses instants. Grand travailleur, républicain ardent, Pache était appelé par son mérite à ces fonctions ; mais il n'en put longtemps supporter le poids. Ami de tous les partis dans les premiers jours de son administration, il ne tarda pas à s'attirer l'animadversion des girondins et de Dumouriez, en laissant envahir ses bureaux par les jacobins.

Pache avisa, avec la commission de la guerre, aux moyens d'empêcher les dilapidations incalculables des fournisseurs, qui ne songeaient qu'à s'enrichir aux dépens du trésor public, et dont le moindre délit était de ne fournir à nos troupes que ce qu'ils trouvaient de plus mauvaise qualité. Plusieurs de ces fournisseurs furent décrétés d'accusation par la convention ; mais le pillage n'en continua pas moins avec la même avidité. De nouveaux faits vinrent bientôt nécessiter de nou-

velles mesures contre ces sangsues de la république.

Après avoir vaincu les Autrichiens à Jemmapes, Dumouriez avait eu le tort impardonnable de ne point poursuivre l'ennemi, et de s'arrêter pendant cinq jours à Mons. Les Autrichiens avaient profité de cette inaction pour échapper à une perte certaine. Dumouriez attribua ce retard aux embarras causés par la difficulté des charrois, et au défaut d'effets d'habillement et de subsistances : et cette allégation le porta à s'arroger le droit de passer lui-même des marchés sur les lieux pour les vivres, les fourrages et les transports. Aussitôt il se forma autour de lui une vaste association de fripons, au nombre desquels se trouvaient l'abbé Despagnac, l'ordonnateur Malus, et d'autres intrigants ayant tous une réputation fort équivoque. Tous ces marchés d'urgence étaient passés à un prix excessif, et, en outre, les plus effroyables dilapidations étaient tolérées : la toile des chemises était plus grossière et plus mauvaise que celle d'emballage ; les semelles des souliers étaient doublées en carton ou en écorce de sapin, et le dessus était en basane ; les draps n'étaient que tous les rebuts de nos fabriques. Les commissaires des guerres s'étaient entendus avec les fournisseurs pour recevoir ces marchandises, et tout porte à croire que le général en chef prenait une bonne part dans les bénéfices immenses qu'on faisait aux dépens des défenseurs de la république.

Nos soldats supportèrent d'abord ces privations sans murmurer : l'enthousiasme qui les animait leur faisait fermer les yeux sur des maux qu'ils considéraient comme passagers. Mais, à la longue, ils commencèrent à faire entendre des plaintes qui retentirent jusque dans la convention nationale. Des commissaires envoyés par elle sur les lieux dénoncèrent les innombrables abus que nous venons de révéler, et la convention ordonna la mise en accusation d'un grand nombre de ces fournisseurs.

En même temps, Cambon, qui fit adopter cette mesure, proposa une épuration dans toutes les administrations, encore pleines de royalistes et de dilapidateurs : il institua un *comité des achats*, qui seul avait le droit d'acheter les objets nécessaires à l'entretien de nos armées, sans que les généraux pussent s'en mêler. Cet exemple de sévérité, et les mesures qui furent adoptées alors contribuèrent beaucoup à la pureté de l'administration des finances de cette époque.

Mais Dumouriez s'irrita de ces déterminations : tous ses actes tendaient à se rendre indépendant du ministère de la guerre ; aussi écrivit-il au ministre lui-même une lettre pleine de hauteur, et il osa en outre ordonner que les marchés qu'il avait passés précédemment seraient mis à exécution : il se plaignait de ce que l'on voulait faire mourir de faim ses soldats, en proie à des besoins de toute espèce, et il refusa de livrer, sur l'ordre de la convention, les trois fournisseurs Malus, Despagnac et Petit-Jean, qu'elle avait décrétés d'accusation. Tout cela était propre à faire suspecter Dumouriez, et la convention dut envoyer auprès de lui quatre commissaires pour faire cesser sa résistance. Danton, Lacroix, Camus et Gossuin furent chargés de cette mission : ils signifièrent au général en chef que désormais il n'aurait plus de marchés à passer, et que tous ceux qu'il venait de signer étaient annulés ; ils le forcèrent en même temps à livrer ses trois protégés.

Dès ce moment une assez vive irritation commença à se manifester contre Dumouriez, et sa conduite depuis l'affaire de Jemmapes n'était pas propre à la faire cesser. Pendant que Valence et Labourdonnais s'étaient portés en avant sur Nivelle, Namur, Gand et Anvers, Dumouriez était demeuré à Bruxelles jusqu'au 19 novembre. Alors seulement il marcha contre l'ennemi, et le chassa de Tirlemont, après un engagement sans importance. Peut-être eût-il réparé ses premières fautes en poursuivant vivement l'ennemi ; mais il temporisa encore, s'arrêta à Tirlemont pendant six jours entiers, et n'entra dans Liége que le 28 novembre au matin, aux acclamations de tous les habitants. Les Français se trouvaient ainsi maîtres de toute la Belgique depuis la mer jusqu'à la Meuse ; et les Autrichiens s'étant retirés vers la Roër, la gauche de notre armée s'avança dans le Luxembourg.

Les dispositions du pays que nos armées venaient de conquérir n'étaient pas universellement en notre faveur : deux partis se divisaient alors la Belgique : les nobles, les privilégiés, les ecclésiastiques, et les commerçants, n'étaient point fâchés d'être délivrés de la domination autrichienne, mais ils ne voulaient de la révolution que ce qui ne contrariait pas leur manière d'être : ce parti s'appuyant sur la portion superstitieuse et ignorante de la population qui était entièrement soumise au clergé. De l'autre côté se trouvaient quelques patriotes éclairés, sur l'autre portion de la population moins fanatisée par les prêtres : eux aussi avaient vu avec joie les succès de nos armes, et ils voulaient que le résultat en tournât au profit du peuple, et non des classes privilégiées : la souveraineté du peuple et l'égalité républicaine étaient l'objet de leurs vœux. Dumouriez voulut garder un juste milieu entre ces deux partis, et par ce faux système il s'aliéna le peuple, qu'il dédaignait, et

ne s'attacha point les privilégiés, qu'il caressait sans leur assurer la domination à laquelle ils aspiraient.

Cette marche augmenta encore l'irritation qui s'était manifestée contre lui. Quand on lui écrivait qu'il était de son devoir de porter chez la nation belge la révolution avec toutes ses conséquences, il répondait en disant qu'on eût à lui laisser diriger les Belges à son gré, et que le seul moyen de ne pas nous les aliéner, c'était d'agir adroitement avec eux : il voulait, écrivait-il, *les élever comme ses enfants*. Tous ces actes témoignaient assez hautement de vues secrètes, de pensées de dictature sur cette contrée; et ceux qui ne le considéraient pas comme la dupe de son entourage croyaient dès lors à sa trahison; Marat l'appelait déjà dans ses pamphlets *César Dumouriez*.

La seule mesure que Dumouriez prit en conformité des instructions qu'il avait reçues fut la convocation des assemblées primaires de la Belgique, pour l'élection d'une convention nationale appelée à décider du sort de ce pays.

Dans le même temps, les assemblées primaires de la Savoie avaient été réunies, et les six cent cinquante-cinq communes composant la province que nous avions conquise sur la Sardaigne, avaient exprimé le vœu de leur réunion à la France. Les comités diplomatique et de constitution furent chargés d'examiner cette délibération, et d'en faire un rapport à la convention.

Cependant cette assemblée ne demeurait point inactive; renfermant dans son sein une foule de patriotes énergiques et autant de savants qu'il en eût fallu pour constituer une académie des sciences, elle s'occupait tour à tour de questions gouvernementales et de questions où les sciences physiques devaient venir en aide à la révolution, et la faisaient participer à l'une de leurs plus belles créations, le système décimal et le système métrique.

Une députation de l'Académie des sciences, présidée par le célèbre Lalande, vint lui en présenter les bases, et lui en détailler les travaux : « La convention nationale, répondit Grégoire, qui présidait ce jour-là, applaudit à l'importance et au succès de votre travail. Depuis longtemps les philosophes plaçaient au nombre de leurs vœux celui d'affranchir les hommes de cette différence des poids et de mesures qui entrave toutes les transactions sociales, et travestit la règle elle-même en un objet de commerce. Mais le gouvernement ne se prêtait pas à ces idées philosophiques... Enfin le génie de la liberté a paru, et il a demandé au génie des sciences quelle est l'unité fixe et invariable, indépendante de tout arbitraire, telle, en un mot, qu'elle n'ait pas besoin d'être déplacée pour être connue, et qu'il soit possible de la vérifier dans tous les temps et dans tous les lieux. Estimables savants, c'est par vous que l'univers devra ce bienfait à la France. »

La convention allouait aussi des secours aux familles des citoyens partis pour défendre la patrie, et aux villes qui avaient souffert par suite de la présence de l'ennemi sur notre territoire.

Les subsistances avaient également attiré son attention. La pénurie s'en faisait sentir dans plusieurs départements, et des troubles graves avaient éclaté, entre autres dans ceux de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe, c'est-à-dire dans ceux où les récoltes en blé étaient les plus abondantes. Les populations avaient taxé le prix de cette denrée sur les principaux marchés de ces départements : la plupart des fermiers et des marchands, effrayés de cette mesure, n'osaient plus envoyer leurs approvisionnements à ces marchés, car on les enlevait sur toutes les routes. En même temps la cupidité profitait de ces disettes factices, dont la plupart des fermiers, des nobles et des émigrés se rendaient complices, en ce qu'ils ne faisaient point battre leur blé, par suite des instructions qu'ils avaient reçues, et allaient jusqu'à payer les meuniers pour se refuser à moudre; de grands emmagasinements de cette denrée avaient aussi eu lieu dans l'espoir de gros bénéfices. Les nombreux commissaires envoyés par le conseil exécutif et la commune de Paris pour taxer les blés partout où leur prix était trop élevé contribuaient encore à entretenir ces disettes par leurs fausses mesures et par les entraves qu'ils apportaient à la circulation des grains : en sorte que le pain valait en certains endroits dix et douze sous la livre, tandis que quelques lieues plus loin, hors du cercle où la crainte régnait, il ne se payait que deux à trois sous.

Pour faire cesser cet état de choses, Barère demanda le rappel de tous les commissaires de la commune et du pouvoir exécutif, et leur remplacement par de nouveaux envoyés pris dans le sein de la convention elle-même, avec la mission de s'enquérir de ce qui avait pu jusqu'alors empêcher la libre circulation des denrées, afin de la rétablir sans délai. Ce décret calma un moment les craintes des nombreuses députations envoyées vers l'assemblée par les localités affamées.

Paris aussi s'était ressenti du manque des subsistances, et, pour soulager les habitants de cette ville, la commune avait fait vendre la farine à un taux inférieur au prix d'achat; elle faisait, pour cet objet, une dépense quotidienne de 12,000 fr. Roland, dans un rapport présenté à cette occa-

sion, attaqua violemment le corps municipal, et lui reprocha d'avoir pris une mesure qui ne devait procurer au peuple qu'un avantage trompeur et momentané, en lui préparant de nouvelles charges. Il n'hésitait pas à attribuer les obstacles qu'éprouvait la libre circulation des grains à la commune de Paris, qui, ajoutait-il, devait perdre et la ville et la convention elle-même, si celle-ci ne mettait un terme à l'agitation des sections et à leur permanence. Ce rapport allait allumer de nouvelles querelles, quand Grégoire vint faire une heureuse diversion aux diatribes du ministre girondin.

Il venait, au nom des comités chargés d'examiner le vœu de la nation allobroge, proposer sa réunion à la France. Grégoire énuméra les avantages réciproques de cette réunion; il examina la légitimité du vœu de la Savoie et le droit qu'elle avait de se prononcer en faveur de la réunion : « Nous l'avons juré, s'écria-t-il, point de conquêtes et point de rois! Mais si des peuples occupant un territoire enclavé dans le nôtre, ou enfermés dans les bornes posées à la république française par la main de la nature, désirent l'affiliation politique, pouvons-nous les recevoir? En renonçant au brigandage des conquêtes, nous n'avons pas déclaré que nous repousserions de notre sein des hommes rapprochés de nous par l'affinité des principes et des intérêts, et qui, par un choix libre, désireraient s'identifier avec nous... Tels sont les Savoyards. Vainement on a voulu au Piémont lier la Savoie; sans cesse les Alpes repoussent celle-ci dans le domaine de la France..... En confondant ses intérêts politiques avec les nôtres, c'est la partie faible qui s'unit à la partie forte : une nation pauvre s'associe à une nation riche; elle s'agrandit de toute notre puissance, et dès lors la générosité commande de leur ouvrir notre sein..... Généreux Savoisiens! en vous nous chérissons des Français, des amis, des frères; nos intérêts communs vont se confondre; vous rentrerez dans la famille pour n'en sortir jamais, et notre union, notre liberté et la souveraineté des peuples seront durables comme vos montagnes, immuables comme le ciel qui nous entend! » Le décret de réunion lu par Grégoire fut adopté d'enthousiasme, aux acclamations des tribunes, des députés allobroges et de l'assemblée. Un seul député, Penières, vota contre.

Ainsi les principes de la république française lui attiraient tout un peuple; et dans le même temps les citoyens d'une autre nation venaient leur rendre hommage. La première de ces députations, composée d'Anglais résidant à Paris, se présenta pour féliciter la convention de sa marche révolutionnaire, et pour resserrer les liens de fraternité qui doivent unir les peuples. La seconde avait été envoyée de Londres par le club constitutionnel de cette ville; elle tint un discours propre à exciter l'enthousiasme de tous les auditeurs. Cette société envoyait, pour les soldats de la liberté, un secours de mille paires de souliers, et en promettait mille autres par semaine. Ces adresses, si flatteuses pour la nation française, furent, par ordre de la convention, imprimées, envoyées aux quatre-vingt-quatre départements et traduites dans toutes les langues, ainsi que les réponses du président. « Le moment approche, avait-il dit aux commissaires anglais, où des Français iront féliciter la convention nationale de la Grande-Bretagne. »

Entre-temps, le jour fixé pour la discussion sur la mise en jugement de Louis XVI était arrivé : le rapport de Mailhe allait forcer les partis à prendre position dans l'assemblée, en même temps qu'ils se dessinaient fortement hors de son sein. Les nombreux aristocrates qui n'avaient point abandonné le sol de la France, les anciens privilégiés, s'appuyant sur la classe moyenne et sur l'égoïsme de ce que nous appelons aujourd'hui les boutiquiers, relevaient la tête; les divisions et la faiblesse de la convention envers eux les encouragèrent au point de faire émettre, par la seule section dont ils pussent disposer, une liste de votes où était posée cette question déjà si solennellement résolue : *Veut-on la république ou la royauté?* Les jacobins, au contraire, les sections, la commune, agissant sur les masses, ne cessaient de demander la condamnation immédiate de l'ex-roi : à leurs yeux, son existence était le seul obstacle à la sécurité publique et au rétablissement de l'ordre; et la nation avait, non pas à le juger, mais à le punir.

Au jour fixé, commencèrent les débats sur le rapport de Mailhe. L'assemblée examina d'abord la question de savoir *si le roi pouvait être jugé.* L'inviolabilité fut invoquée par plusieurs députés, au nombre desquels se trouvaient Morisson, Fauchet, etc. Cependant, quelle que fût l'adresse avec laquelle ils firent valoir cet argument, ils s'opposaient moins à la mise en jugement de Louis XVI qu'à sa condamnation à une peine capitale, car tous proclamaient la culpabilité de l'ex-roi.

Après avoir énuméré les crimes qu'il reprochait à ce prince, Morisson s'écriait : « Nous sommes religieusement sous l'empire de la loi; comme des juges impassibles, nous consultons froidement notre code pénal : eh bien! ce code pénal ne contient aucune disposition qui puisse être appliquée à Louis XVI, puisqu'au temps de ses crimes il existait une loi positive qui portait une

exception en sa faveur; je veux parler de la constitution. »

Morisson réclamait le respect de l'assemblée pour le dogme de l'inviolabilité qu'il y voyait écrit; il affirmait que la seule peine que la convention pût appliquer à Louis XVI était la déchéance. « L'Angleterre, dit-il, fit tomber sur un échafaud la tête du criminel Charles Stuart, et l'Angleterre vit encore sous la dépendance d'un roi; Rome, au contraire, plus généreuse, ne fit que chasser les Tarquins, et Rome a joui pendant longtemps du bonheur d'être une république. »

— « Oui, s'écriait Fauchet, Louis XVI a mérité plus que la mort; oui, la loi d'exception qui rendait inviolable un scélérat sur le trône était absurde, exécrable comme la royauté; mais il n'en faut pas moins conserver la vie à cet homme criminel, qui fut roi, afin qu'il serve longtemps de vivant témoignage de l'absurdité et de l'exécration dévolue à l'institution de la royauté même... Tout homme, ajoutait-il plus loin, est corrigible, même un tyran, quand il n'a plus rien à ses ordres.... » Poussé par un sentiment de philanthropie qui lui faisait réprouver la peine de mort, Fauchet concluait à la détention de Louis XVI; sa mort, à ses yeux, était inutile sinon dangereuse.

Mais si l'inviolabilité avait été défendue directement ou d'une manière détournée, elle avait aussi rencontré de terribles antagonistes dans Saint-Just, Robert, Grégoire, Serre, etc.

Apparaissant à la tribune pour la première fois, Saint-Just, à peine âgé de vingt-sept ans, débuta d'une manière brillante, et commença dès ce jour à conquérir une popularité qui exaltait davantage son fanatisme pour la liberté. « Un jour peut-être, s'écriait-il, les hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran... On s'étonnera un jour qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César : là, le tyran fut immolé en plein sénat, sans autre formalité que vingt-trois coups de poignard, et sans autre loi que la liberté de Rome; et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme assassin du peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime !... Ceux qui attachent quelque importance au juste châtiment d'un roi, ne fonderont jamais une république... Citoyens, si le peuple romain, après six cents ans de vertu et de haine contre les rois; si la Grande-Bretagne, après Cromwell mort, vit renaître les rois malgré son énergie, que ne doivent pas craindre parmi nous les bons citoyens en voyant la hache trembler dans nos mains, et un peuple, dès les premiers jours de sa liberté, respecter le souvenir de ses fers....? Juger un roi comme un citoyen, s'écriait-il en terminant, ce mot étonnera la postérité froide. Juger c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice; quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et les rois ?... Je ne perdrai jamais de vue que l'esprit avec lequel on jugera le roi sera le même que celui avec lequel on établira la république : la théorie de votre jugement sera celle de vos magistratures, et la mesure de votre philosophie, dans ce jugement, sera aussi la mesure de votre liberé dans la constitution... Peuple! si le roi est jamais absous, souviens-toi que nous ne serons plus dignes de ta confiance, et que tu pourras nous accuser de perfidie! »

— « Assez et trop longtemps les rois ont jugé les nations, disait Robert dans son discours; le jour est venu où les nations jugeront les rois... Un roi qui a l'insolence de vouloir régner au nom de l'Être suprême, qui a l'audace de s'intituler *roi par la grâce de Dieu*, est un monstre nouveau qui flétrit l'humanité, qui en impose à la nature entière; qui fait plus, qui outrage directement la majesté de l'auteur de toutes choses! Assez longtemps l'Église s'est chargée du soin de venger le ciel; ressaisissons-nous de ce droit. Après avoir vengé les peuples, vengeons nous-mêmes la divinité, si impudemment outragée. Ainsi que la tête de Louis XVI tombe, et que ce soit la dernière : prenons l'engagement sacré d'abolir la peine de mort dès que le tyran ne sera plus... »

L'assemblée tout entière se leva, manifestant ainsi son adhésion au vœu philanthropique qui venait d'être émis dans son sein; et nul doute qu'elle s'y associait sincèrement. Mais les circonstances qui survinrent furent plus fortes que sa volonté.

Grégoire se présenta à son tour pour combattre l'inviolabilité, que, l'histoire en main, il envisageait comme la plus monstrueuse et la plus révoltante de toutes les fictions légales. « Et moi aussi, disait-il en achevant son discours, empreint d'une chaleureuse conviction et d'un talent remarquable, et moi aussi je réprouve la peine de mort; et je l'espère, ce reste de barbarie disparaîtra de nos lois. Il suffit à la société que le coupable ne puisse plus lui nuire... Si vous abrogez la peine de mort, vous condamnerez Louis Capet à l'existence, afin que l'horreur de ses forfaits l'assiége sans cesse et le poursuive dans le silence de la solitude... Mais le repentir est-il fait pour les rois? L'histoire qui burinera ses crimes pourra le peindre d'un seul trait : aux Tuileries, des milliers d'hommes étaient égorgés par son ordre;

il entendait le canon qui vomissait sur les citoyens le carnage et la mort, et là, il mangeait, il digérait!... L'impunité de Louis XVI, concluait Grégoire, donnerait lieu de croire aux despotes de l'Europe que c'est pusillanimité de votre part... »

Au milieu de cette discussion, une découverte importante vint encore augmenter l'impatience de voir finir un procès dans lequel les jacobins accusaient déjà la convention de lenteurs inconcevables : je veux parler de l'*armoire de fer* des Tuileries. Elle avait été faite avec tant de mystère, et cachée avec tant de soin, qu'il eût été impossible de la découvrir si l'ouvrier qui l'avait construite n'en eût fait lui-même la déclaration [1]. Ce fut Roland qui fit ouvrir cette armoire : il fut ensuite rendu compte des pièces qui y avaient été trouvées : ces pièces consistaient en papiers importants sur la révolution, en projets de toute espèce relatifs aux moyens de la faire avorter; beaucoup de ces papiers dataient des approches du 10 août; la trahison de Mirabeau, ainsi que de plusieurs membres des législatures précédentes, en résultait. Barère, Merlin, Kersaint et Rouyer semblaient être compromis par la correspondance de l'intendant de la liste civile avec l'ex-roi; mais il leur fut aisé de se disculper, par les termes mêmes de cette correspondance. La manière assez irrégulière dont Roland avait pris, le premier, connaissance de tous ces papiers, le mit en butte aux soupçons des jacobins et du peuple, qui attaquèrent son républicanisme. La convention chargea une commission de douze membres de faire le dépouillement de ces pièces.

La discussion continuait toujours sur la mise en jugement de Louis XVI; elle n'aboutissait qu'à envenimer les partis. Les jacobins criaient que le procès trainerait jusqu'au printemps, époque à laquelle les armées ennemies viendraient délivrer ce roi détrôné. De leur côté, les royalistes fomentaient des troubles à l'occasion des subsistances, dans le but de détourner la convention de ce procès. Roland vint encore augmenter le mécontentement en annonçant que Paris était prêt à se soulever, et que le canon d'alarme allait être tiré. C'était le rêve d'une imagination frappée par la crainte; aussi fut-il démenti par les députés, et par Santerre, que l'assemblée avait mandé à la barre pour donner des renseignements à cet égard. Santerre traita assez durement les terreurs de Roland « Il n'existe plus, dit-il, qu'un moyen d'amener la contre-révolution, c'est celui d'effrayer les ministres et la convention... La stupeur et la frayeur font croire à l'anarchie et la produisent; elles font naître les entraves qu'éprouve la circulation des subsistances : partout, dans les environs de Paris, on m'annonce depuis quelque temps des soulèvements dans les marchés; j'y ai envoyé pour m'assurer des faits, et je me suis convaincu que si ces soulèvements, d'abord imaginaires, finissent par exister, c'est précisément parce qu'on les a annoncés... »

Les désordres à ce sujet étaient autrement réels et autrement graves dans les départements. Les commissaires que la convention avait envoyés dans les principales localités en proie à ces désordres étaient revenus tout effrayés, et avaient été obligés de souscrire à la taxe que les attroupements mettaient sur les blés et sur beaucoup d'autres denrées. Ces commissaires firent leur rapport le 30 novembre, et ils concluaient en demandant des mesures énergiques et promptes contre les agitateurs, au milieu desquels se trouvaient en première ligne un grand nombre de prêtres. Danton monte alors à la tribune, pour appeler l'attention de l'assemblée sur une autre mesure dont la prompte décision importait à la république : c'était le jugement du roi. « D'une part, disait-il, le républicain est indigné que ce procès semble interminable; de l'autre, le royaliste s'agite en tous sens. Si vous ne vous hâtez, vous verrez, au grand scandale et au grand malheur de la France, ces deux partis s'entre-choquer encore. »

Robespierre s'élance à la tribune, et, s'emparant de cette idée : « Je demande, s'écria-t-il au milieu de l'attention que lui prêtent ses collègues, je demande que demain le tyran des Français, le chef, le point de ralliement de tous les conspirateurs, soit condamné à la peine de ses forfaits. »

Robespierre insistait sur les avantages de cette mesure, à laquelle une grande partie de l'assemblée paraissait applaudir. Tout à coup Buzot l'interrompt violemment : « Vous parlez du jugement du roi!... Ah! je vois d'ici trois hommes qui bientôt voudraient lui succéder. » Cette sortie lui attira l'improbation de ses collègues, fatigués de ces accusations chaque jour écartées et chaque jour renouvelées. Les exclamations de la montagne l'empêchent de continuer. Legendre et Jean-Bon-Saint-André insistent pour une prompte décision, et demandent que tous les discours prononcés ou manuscrits soient déposés sur le bureau, pour être livrés à l'impression. Après la distribution la discussion devait être reprise, et la décision prononcée.

[1] D'après les pièces produites plus tard à la convention, il paraîtrait avéré que le malheureux serrurier qui avait fait et placé l'*armoire de fer* fut empoisonné après l'avoir établie; les soupçons les plus graves pesèrent sur la tête de Louis XVI ou de ses agens. Ce serrurier ne s'étant jamais rétabli de cette tentative d'empoisonnement, obtint de la convention, dans le mois de floréal an II, une pension motivée sur ses souffrances.

Jean-Bon-Saint-André surtout répondit énergiquement aux idées de modération et de formes à garder qui avaient été émises : « Que parle-t-on de procès? disait-il. Il n'y en a point à faire ; il n'y a même plus de jugement à porter ; le peuple l'a prononcé le 10 août. Il ne reste plus qu'à faire subir à Louis le traître, la peine. Citoyens, si Louis XVI est innocent, vous êtes tous des rebelles ; s'il est coupable, il doit périr.... Il n'est point question de juger Louis XVI en rhéteurs, mais en républicains ! Que l'exécution de son jugement, que la peine qu'il doit encourir soient le seul, comme ils sont le vrai point de la question, et laissons là ces formes vaines à l'aide desquelles ils vous récuseront tous. »

La clôture des débats devait satisfaire tous les partis : les montagnards, parce qu'ils pouvaient croire que désormais les lenteurs de la discussion ne se renouvelleraient plus ; et les girondins, parce qu'ils y voyaient un moyen de ne pas se dessiner dans une question où ils avaient évité avec soin de motiver leur opinion. Barbaroux fut le seul qui prit la parole à ce sujet, pour demander que l'ex-roi fût mis *en cause* : « Mis en accusation ! » répondit-on de toutes parts ; et un murmure général couvrit la voix de Barbaroux.

Cependant la discussion n'était réellement pas terminée ; Robespierre trouva le moyen d'y rentrer, malgré la clôture, en demandant à parler contre le procès. Son discours était éloquent et d'une logique pressante ; on y remarquait un talent qui devenait chaque jour de plus en plus transcendant, malgré les déclamations qu'il y avait semées, selon son habitude. C'était une accusation virulente contre Louis XVI, qui, par contre-coup, venait retomber sur les girondins. J'en citerai quelques-uns des passages les plus saillants, pour achever d'initier mes lecteurs aux débats soulevés par le rapport de Mailhe, et, en même temps, parce que la pensée tout entière des jacobins et de tous ceux qui se rangeaient autour de Robespierre n'y était point cachée.

Quant au fond de la question, Robespierre ne faisait que reprendre en sous-œuvre les arguments de Saint-Just et de Jean-Bon-Saint-André.

« Un roi détrôné, disait-il, dans la république n'est bon qu'à deux usages : ou à troubler la tranquillité de l'état et à ébranler la liberté, ou à affermir l'une et l'autre ; or je soutiens que le caractère qu'a pris votre délibération va directement contre ce but... Proposer de faire le procès à Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder ; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la révolution elle-même en problème. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous ; il peut être innocent. Que dis-je? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis est absous, si Louis peut être présumé innocent, que devient la révolution?... Les peuples ne jugent point comme les cours judiciaires : ils ne rendent pas des sentences, ils lancent la foudre ; ils ne condamnent point les rois, ils les replongent dans le néant. Si c'est pour leur salut qu'ils s'arment contre leurs oppresseurs, comment seraient-ils tenus d'adopter un mode de les punir qui serait pour eux un nouveau danger...?

» Qu'est-ce donc que ce procès, continuait-il plus loin, si ce n'est l'appel de l'insurrection à un tribunal quelconque?... Voyez comme vous encouragez le royalisme assoupi, comme vous réveillez les factions. A l'époque du mois d'août dernier, tous les partisans de la royauté se cachaient. Quiconque eût osé entreprendre l'apologie de Louis XVI eût été puni comme un traitre.... Aujourd'hui, ils relèvent impunément un front audacieux !... Aujourd'hui, des hommes armés, appelés, retenus dans ces murs à votre insu[1], contre les lois, ont fait retentir les rues de cette cité de cris séditieux qui demandent l'impunité de Louis XVI... Louis combat encore contre nous du sein de sa prison, et l'on doute s'il est coupable, s'il est permis de le traiter en ennemi !....

» Pour moi, disait-il en se résumant, *j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois* ; *je n'ai pour Louis ni amour ni haine* ; *je ne hais que ses forfaits*. J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'assemblée que vous nommez encore constituante, et ce n'est pas ma faute si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques ; mais si vous ne vous avisâtes jamais de les réclamer en faveur de tant de malheureux dont les délits sont moins les leurs que ceux du gouvernement, par quelle fatalité vous en souvenez-vous seulement pour plaider la cause du plus grand de tous les criminels? Vous demandez une exception a la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer ! Oui, la peine de mort en général est un crime, et par cette raison seule que, d'après les principes indestructibles de la nature, elle ne peut être justifiée que dans le cas où elle est nécessaire à la sûreté des individus et du corps social : or, jamais la sûreté publique ne la provoque contre les délits ordinaires, parce que la société peut toujours les prévenir par d'autres moyens, et mettre les coupables dans l'impuissance de lui nuire ; mais un roi détrôné au sein d'une révolution qui n'est rien moins que cimentée par les lois ; un roi dont le

[1] Robespierre faisait allusion à des rassemblements qui avaient eu lieu la veille, et d'où étaient partis des cris de VIVE LE ROI!

seul nom attire le fléau de la guerre sur la nation agitée, ni la prison, ni l'exil ne peuvent rendre son existence indifférente au bonheur public, et cette cruelle exception aux lois ordinaires, que la justice avoue, ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité; mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. » Robespierre concluait à ce que la convention adoptât la proposition qu'il avait déjà émise, en déclarant sur-le-champ Louis traître à la patrie, et criminel envers l'humanité.

Le 3 décembre, après avoir mis vingt-six jours à examiner la proposition de Pétion : *Louis XVI peut-il être jugé?* la convention statua, par un décret, qu'il serait jugé, et qu'il le serait par elle.

CHAPITRE VI.

Situation des pouvoirs. — État des partis. — Querelles de Dumouriez avec le ministre de la guerre.—Conduite de ce général dans la Belgique. — Les girondins demandent l'expulsion de la famille d'Orléans.— Débats sur les subsistances.—Situation de Louis XVI au Temple.—Question des formes à observer dans son jugement. — Découverte de l'ARMOIRE DE FER — Acte énonciatif des crimes imputés à Louis XVI.—Son interrogatoire. — Ses réponses. — Sa défense. — La convention ouvre la discussion sur le jugement.

Avant de reprendre la discussion relative à Louis XVI, il est nécessaire d'examiner la situation des pouvoirs de la république, l'état des partis, ainsi que les travaux de la convention. Je reviendrai ensuite sur ce célèbre procès, qui devait encore soulever tant de passions et faire éclater tant d'orages dans le sein de la représentation nationale.

C'est sans doute une chose aussi fastidieuse que pénible d'avoir sans cesse à remplir les pages de l'histoire des querelles incessantes des factions; mais, en révolution, les partis sont tellement impressionnables, que le moindre événement vient sinon leur faire prendre une forme nouvelle, du moins la modifier d'une manière plus ou moins sensible. L'un des principaux soins de l'historien consiste donc à suivre ces modifications, quelque peu importantes qu'elles puissent paraître, et à les indiquer jour par jour, s'il veut faire remonter ses lecteurs aux causes qui ont produit les variations dont autrement ils ne verraient que les effets.

La montagne, au sein de la convention, était demeurée toujours la même : toujours terrible envers les ennemis de la république, toujours pressée d'en finir avec la royauté, et prête à élever des limites sanglantes entre celle-ci et la révolution; toutes les longueurs du procès n'avaient abouti qu'à exalter en elle ces sentiments. Les girondins, au contraire, semblaient plus froids qu'aux derniers jours de la monarchie; ils hésitaient à se jeter dans un système qui répugnait à l'aménité de leurs mœurs. Ils manquaient de résolution, et, pour éviter d'exprimer leur opinion tout entière sur le procès de l'ex-roi, ils appuyaient tout ce qui pouvait le faire traîner en lenteur.

Mais la fraction de la convention qui se dessinait plus fortement chaque jour, c'était le centre : chaque jour des députés qui y siégeaient prenaient une couleur plus prononcée dans le procès du roi; convaincus de sa culpabilité, la plupart des membres impartiaux se réunissaient à la montagne pour réclamer une punition exemplaire : les querelles quotidiennes des partis au milieu desquels ils se trouvaient placés n'avaient d'autre résultat que de les indisposer contre les girondins, qui provoquaient toujours ces interminables discussions.

Cependant il était, parmi ces membres du centre, quelques députés timides, respectant encore la royauté déchue, ou peut-être craignant d'expier plus tard la condamnation d'un roi : ceux-là se ralliaient aux girondins pour adopter tous les moyens dilatoires qui pouvaient retarder le moment où il faudrait se prononcer. Leur conduite accréditait parmi les jacobins l'opinion qu'il y avait au sein de la convention un parti royaliste.

Cette accusation de royalisme pouvait être vraie à l'égard de quelques députés; mais le nombre en était imperceptible, et d'ailleurs ils se trouvaient isolés les uns des autres, et ne formaient pas un parti. Le parti royaliste n'existait réellement qu'en dehors de la convention : nombreux encore, il augmentait d'audace à mesure qu'il croyait apercevoir de la faiblesse chez ses ennemis; il prodiguait l'or pour travailler l'opinion et faire naître des manifestations publiques en faveur du régime qui venait d'être renversé : il y réussissait parfois. La disette qui régnait en plusieurs endroits, au sein même de l'abondance, était le fruit de ses menées. Les jacobins avaient donc raison de crier au royalisme; mais c'est à tort qu'ils rendaient Roland et les girondins responsables de ces manifestations et des tergiversations de l'opinion publique.

Les jacobins, eux aussi, avaient subi quelques modifications : sans abandonner leurs opinions, ils les avaient revêtues de formes plus douces et plus propres à accroître leur influence dans les départements. Ainsi, dans une adresse qu'ils envoyèrent à toutes les sociétés affiliées des départements, dont plusieurs avaient demandé à la société-mère la radiation de Marat et de Robespierre, ils avaient improuvé l'exagération de

Marat qu'ils mettaient en parallèle avec le caractère sage de ce dernier. Marat, disaient-ils, demandait le plus pour obtenir le moins; fougueux, emporté, ne sachant s'arrêter à point, il avait été très-utile à la cause publique; malgré ses emportements, il y aurait eu, à leur avis, ingratitude à le punir de la violence de son patriotisme.

Cependant, ils ne discontinuaient pas de demander instamment le jugement de Louis XVI et le départ pour l'armée des fédérés qui encombraient la capitale. La nouvelle d'échecs éprouvés par Custine et par Beurnonville vint surtout les exciter contre ces fédérés, qu'ils ne regardaient plus que comme des ennemis.

Après s'être aventuré dans le cœur de contrées ennemies, Custines avait été forcé d'évacuer Francfort, en y laissant 1,800 hommes : cette faible garnison ne put lutter contre les mauvaises dispositions des habitants et moins encore contre un nombreux corps d'armée commandé par le roi de Prusse; le 2 décembre, Francfort dut capituler, après un combat dans lequel nos troupes se couvrirent de gloire, et Custines repassa précipitamment le Rhin.

D'un autre côté, Beurnonville avait fait une tentative malheureuse contre l'électorat de Trèves. Ces échecs irritèrent les montagnards. Ils s'en prirent aux bataillons que les girondins avaient appelés à Paris, et prétendirent que ces revers ne seraient point arrivés si ces bataillons, au lieu de traîner leur oisiveté dans les rues de la capitale, eussent soutenu ces deux généraux. Marat gourmandait vertement Custines et Beurnonville; mais Robespierre faisait remonter plus haut ses accusations, et il y enveloppait tous les girondins, et même le ministre.

Le conseil exécutif était en effet dominé par les girondins; Roland, Clavière et Lebrun leur étaient entièrement dévoués. La tâche de Roland était immense; il avait dans ses attributions toute l'existence intérieure de l'état, la tranquillité publique, les clubs, les subsistances, la surveillance des corps constitués; il s'en occupait activement, et toujours en cherchant à maîtriser les passions révolutionnaires des jacobins, qu'il contrariait de tous ses moyens. Clavière et Lebrun démontraient moins leurs opinions. Les seuls ennemis que la gironde rencontrât dans le ministère étaient Monge et Pache; ce dernier surtout était odieux à ce parti.

Nous avons déjà vu la discussion qui s'était élevée entre Dumouriez et le ministre de la guerre; elle n'avait fait que s'envenimer, et avait fini par être portée devant la convention elle-même; c'étaient, de la part de Dumouriez, les mêmes reproches contre le ministre de la guerre, les mêmes plaintes sur l'état de dénûment dans lequel celui-ci laissait nos armées, et ce dénûment était attesté par les commissaires que la convention avait envoyés en Belgique.

De son côté, Pache prouvait par sa correspondance avec Dumouriez qu'il avait fait son devoir, et que celui-ci ne lui avait envoyé aucun état des besoins dont il se plaignait; il fallait donc, ainsi que le fit remarquer Amar, que les envois faits par le ministère de la guerre eussent été *dilapidés*, et qu'il y eût des vols de la part des agents subalternes. Les partis s'emparèrent de cette affaire; les girondins en profitèrent pour attaquer le ministre; et les montagnards, qui crurent apercevoir dans ces dilapidations une conjuration pour décourager et perdre nos armées, se prononcèrent contre Dumouriez. Buzot monta à la tribune, et porta contre Pache des accusations d'une violence et d'une mauvaise foi qui indignèrent même les *impartiaux*; ces débats furent sans résultats, car l'affaire fut renvoyée au comité de la guerre. Mais Pache ne tarda pas à abandonner un poste difficile qui était peut-être au-dessus de ses forces; il remit le portefeuille de la guerre.

Déjà le même député qui se portait si légèrement accusateur contre Pache avait excité une vive rumeur dans la convention par une motion inutile, et dont les débats ne pouvaient que retarder le jugement de Louis. A l'occasion de l'agitation des royalistes, dont Ferry avait entretenu la convention, Buzot demanda que la peine de mort fût portée contre quiconque proposerait ou tenterait de rétablir la royauté en France. Après une journée entière employée à une discussion orageuse, au milieu de laquelle Guadet crut établir la preuve d'un complot tramé contre la république par la montagne, la motion de Buzot fut adoptée. Robespierre ayant ensuite reproduit sa proposition de condamner immédiatement Louis XVI, Buzot s'y opposa, ainsi qu'à toutes les opinions qui tendraient à ce que le roi ne fût pas entendu : « Il avait des complices, dit-il; les papiers trouvés chez lui en ont découvert, son interrogatoire en fera découvrir d'autres. Je soupçonne que ceux qui ne veulent pas que le roi soit entendu ont des raisons de craindre ses réponses; mais la nation a intérêt à ce que tous les conspirateurs soient découverts. »

De telles récriminations, de pareilles rêveries ne pouvaient entretenir l'union dans l'assemblée, et le centre se séparait chaque jour des girondins, qui par leurs récriminations journalières semblaient n'avoir d'autre but que de fatiguer et de diviser l'assemblée.

Une nouvelle motion, plus captieuse encore, partit des bancs de la gironde, et vint aviver les haines communes. Le 9 décembre, Guadet, après

s'être plaint de ce que les passions particulières interrompaient les travaux des députés, proposa que les assemblées primaires fussent convoquées, à l'effet de rappeler les membres qui auraient trahi la patrie. Le décret fut porté d'enthousiasme; mais, un instant après, la réflexion changea les idées de la convention : les montagnards aussi bien que les impartiaux se récrièrent contre une décision qui avait été enlevée; ils comprirent qu'il ne s'agissait de rien moins que d'une épuration permanente de la convention, qui mettrait la république dans un danger perpétuel. Barère et Manuel demandèrent avec force et obtinrent le rapport d'un décret dont l'idée avait contribué à perdre les girondins dans l'esprit de leurs collègues du centre, en même temps qu'elle avait resserré les rangs des républicains énergiques.

Enfin une nouvelle proposition, faite quelques jours plus tard, souleva une tempête plus violente encore que celles que Buzot et Guadet avaient déjà provoquées. A l'occasion des progrès de l'opinion monarchique, Thuriot demanda la peine de mort contre quiconque tenterait ou proposerait de rompre l'unité de la république, celle de son gouvernement, ou d'en détacher des parties pour les unir à un territoire étranger : c'était attaquer directement les hommes que l'on accusait de vouloir une république fédérative. Buzot s'élança à la tribune pour molester, à son tour, ceux que l'on disait attachés à la famille d'Orléans. Il proposa l'expulsion de cette famille, et même celle du député. Pour appuyer sa demande, Buzot lut un long discours préparé avec soin, qui produisit quelque impression sur l'assemblée; Louvet soutint son ami. Mais Bréard ayant demandé l'ajournement, motivé sur ce qu'un décret avait renvoyé le sort de la famille des Bourbons après le jugement de Louis XVI, Lanjuinais se récria contre des arguments qu'il qualifiait de misérables chicanes, et chercha à jeter un teinte de royalisme sur la montagne, où siégeait Philippe-Égalité : « Ce n'est peut-être pas sans dessein, s'écria-t-il, qu'on a amené ce nouveau Collatin parmi nous... Tout annonce que ces hommes-là veulent la royauté, parce qu'ils ont intérêt à l'avoir, parce qu'ils sont placés de manière que les grâces de la liste civile se répandraient sur eux... » Cette perfide insinuation fut accueillie par une explosion de murmures. Bientôt la discussion dégénéra en récriminations mutuelles. Les montagnards défendirent le duc d'Orléans, et, répondant aux rapprochements que Louvet avait voulu tirer de la position de ce prince avec celle de Tarquin Collatin à Rome, ils rappelèrent que la proposition de Brutus ne fut faite qu'après le jugement de Tarquin. Ils se déchaînèrent contre Roland, qu'ils considéraient comme la cause de toutes ces divisions, tandis que leurs adversaires faisaient les mêmes reproches à Pache. L'ajournement de la proposition de Buzot fut demandé par tout le côté gauche; mais, au milieu de la plus épouvantable confusion, le président Defermon prononça le rejet de cet ajournement.

Les girondins triomphaient : le décret était porté; toutefois, après avoir longtemps cherché à dominer le tumulte toujours croissant, Choudieu, ayant obtenu la parole, vint rappeler l'assemblée à la réflexion; il trouva indécent qu'on voulût discuter avec rapidité et emporter au pas de course une question aussi importante que celle de l'exclusion d'un député, un jour consacré aux pétitions et quand plus de deux cents pétitionnaires étaient à la barre. Les paroles de Choudieu, pleines de sagesse et empreintes d'un esprit de conciliation, firent ajourner à deux jours la question relative à Philippe-Égalité. Néanmoins la convention décréta que tous les Bourbons qui étaient demeurés en France, hors ceux détenus au Temple, auraient à quitter le territoire sous huitaine.

Le décret d'expulsion contre la famille d'Orléans avait causé une vive agitation; les girondins s'étant aperçu qu'il pourrait bien être rapporté, ou tout au moins que l'exécution en serait différée, cherchèrent à prouver à la France que le rapport de cette décision avait été exigé par Paris, et que la convention n'était plus libre dans cette ville. A cet effet ils firent provoquer par le nouveau maire, Chambon, qui était à leur dévotion, une délibération des sections dans laquelle elles demandaient ce rapport. Chambon se présenta à la convention le 19 décembre, jour où la discussion sur Philippe avait été reprise. Mais Bazire s'opposa à ce qu'il donnât lecture de la pétition des quarante-huit sections, et dévoila les intrigues dont elle avait été l'objet. Aussitôt les débats prirent ce caractère envenimé qu'ils avaient si fréquemment. Robespierre monta à la tribune, et se porta accusateur contre la gironde. « Ceux qui ne voient dans la délibération qui nous occupe, dit-il, qu'une question de principes, n'en voient pas le véritable point : elle est toute dans les circonstances et dans les conséquences qu'on veut en faire naître. Cette question n'a été proposée que pour amener un mouvement... On a prévu qu'une délibération qui attaque des officiers de l'armée, qui touche la représentation nationale, pourrait occasionner les troubles qu'ils cherchaient. Qui est-ce donc qui a fait la motion de faire réviser toutes les élections, c'est-à-dire d'énerver la souveraineté nationale? Qui sont ceux

qui ont dit que Paris est un foyer de troubles, que la convention n'y est pas en sûreté, que la constitution ne peut y être faite? Qui a répandu tant de calomnies contre les différents membres de l'assemblée? Ce sont ceux qui ont amené la délibération qui nous occupe : rien de plus conséquent, en effet, avec leurs démarches précédentes, que le trouble qui peut résulter de cette délibération... » La convention passa à l'ordre du jour sur la pétition, et, pressée d'en finir, elle vota la suspension de l'exécution du décret, et l'ajournement après le jugement de Louis XVI.

Mais cette affaire devait avoir encore beaucoup de retentissement, et ses suites allaient servir à manifester toute l'animosité des partis : c'était encore Roland qui devait fournir matière aux reproches des montagnards. Déjà, lors de l'accusation de Louvet contre Robespierre, ce ministre avait montré sa partialité en faveur de la gironde. A cette époque, la convention avait ordonné également l'impression de l'attaque et celle de la défense ; mais Roland avait fait envoyer partout le discours de Louvet, avec ces mots : *imprimé par ordre de la convention*, tandis que la réplique de Robespierre n'avait été tirée qu'en nombre suffisant pour les députés. C'était faire croire que la convention avait approuvé Louvet, et improuvé son antagoniste. Un fait à peu près semblable venait de se renouveler à l'occasion du décret de bannissement des Bourbons. A peine avait-il été adopté, et avant que le procès-verbal constatant son adoption eût été régulièrement rédigé et approuvé, Roland l'avait expédié au ministre de l'intérieur, et celui-ci en avait fait faire l'envoi le soir même, sans donner aucune publicité à l'ajournement de la question relative à Égalité; en sorte que le public devait croire, en lisant l'affiche de ce décret et l'injonction d'y obéir, que les partisans du duc d'Orléans avaient surpris le lendemain le rapport du décret qui le concernait. La discussion fut violente, et, comme toujours, les deux partis se virent également posés sur la sellette. Marat, que les retards apportés au jugement de Louis XVI devaient irriter, s'en était plaint dans ses placards avec l'acrimonie et l'exagération qui lui étaient ordinaires : Chabot, l'un des plus ardents jacobins, crut devoir l'accuser; mais Marat calma l'irritation de l'assemblée, et l'ordre du jour vint clore ces déplorables querelles.

Bien qu'aucun parti n'eût été directement appuyé par la convention dans ces luttes intestines, les montagnards ne laissaient pas que d'avoir pris une position plus dominante : les impartiaux se rapprochaient d'eux ; plusieurs de ces députés du centre, Thuriot, Phelippeaux, entre autres, avaient rompu en visière avec la gironde, qu'ils trouvaient injuste dans ses attaques sans cesse renouvelées.

Les subsistances détournèrent aussi la convention du jugement de Louis XVI; la malveillance continuait à agiter le peuple, à entretenir la disette, et déjà une députation des sections de Paris avait été à la convention demander l'établissement du *maximum*. « La partie la plus nombreuse du peuple, avait-elle dit, celle qui a fait la révolution, qui la maintiendra, celle qui sait aimer la liberté, qui mérite avant tout votre sollicitude, est livrée aux plus grandes inquiétudes, à la plus cruelle misère ; une coalition de riches capitalistes veut s'emparer de toutes les ressources territoriales et industrielles ; non contente d'entretenir la cherté des subsistances, elle les dénature. Une nouvelle aristocratie vient s'élever sur les débris de l'ancienne, par le fatal ascendant des richesses ; elle veut affamer le peuple pour le reconduire au despotisme... Au nom du salut public, nous venons vous demander de rendre aux autorités constituées le droit de taxer les denrées de première nécessité. »

La convention n'avait point accédé à cette demande; mais il était à craindre que, poussé par la faim, le peuple de Paris ne suivît l'exemple des citoyens de plusieurs départements, et ne taxât lui-même ces denrées. Les montagnards se plaignirent vivement de ce qu'il n'entrait plus de blé dans Paris. Thuriot accusa de ce fait les agents de Roland, qui, disait-il, ne se contentaient pas d'acheter du blé pour le ministre, mais qui en faisaient en outre le commerce pour leur propre compte. Roland, à son tour, se disculpa en reprochant aux municipalités des environs de Paris de ne pas s'opposer aux émissaires qui arrêtaient sur toutes les routes les voitures chargées de denrées, et les forçaient à rétrograder, voulant ainsi affamer Paris. Carra attribua ces mouvements aux agents de l'étranger; Bourbotte, à la lenteur que mettait la convention à prononcer sur le sort de l'ex-roi; et la discussion aboutit à faire porter un décret portant peine de mort contre tout émissaire qui ferait rétrograder les blés destinés pour la ville de Paris. Ainsi quand, il y avait à peine quelques jours, la convention s'était levée tout entière en témoignage d'adhésion à un vœu contre la peine de mort, elle était déjà obligée de l'invoquer à son aide pour prévenir les crises nouvelles dans lesquelles elle craignait de se voir engagée.

Pendant ce temps, Louis XVI attendait le sort qui lui était réservé par la convention ; il était résigné à tout, et avait perdu tout espoir d'être délivré par les armées étrangères. Ses partisans s'agitaient bien encore, mais il était à craindre

pour lui que leurs mouvements, irritant le peuple et ses représentants, n'accélérassent l'instant terrible qu'il redoutait. Louis XVI était, depuis le 12 août, renfermé au Temple, et la commune, chargée de sa garde, exerçait envers lui et sa famille la surveillance la plus inquisitoriale. Des officiers municipaux étaient en permanence dans la tour; aucun des mouvements des personnes de la famille royale ne leur échappait : la nuit, un lit était placé à l'entrée de chaque appartement, et il était impossible d'en sortir. Un seul domestique, le fidèle Cléry, avait obtenu la permission de servir la famille royale. Tous les jours, Santerre et son état-major faisaient une visite générale dans la prison, et l'on comprendra combien le roi et la reine devaient souffrir des manifestations peu bienveillantes de ces hommes du peuple, si étrangers aux manières des cours et des salons. Bien des privations étaient imposées à cette famille infortunée; mais on aurait tort de croire que toutes ces mesures eussent été prises pour l'humilier. La méfiance de la commune les ordonnait, et, au dehors des appartements affectés aux prisonniers, un grand nombre de domestiques étaient employés à préparer leurs aliments. Une somme mensuelle de 15,000 fr. était affectée aux seules dépenses de la table, et une autre somme était déposée à l'administration du Temple pour subvenir aux divers besoins des prisonniers.

Dès le 4 décembre, la convention s'était occupée de la question des formes à tenir pour le jugement de l'ex-roi. Le représentant Ferry concluait à ce que ces formes se bornassent à un simple interrogatoire, suivi d'une condamnation immédiate. Phelippeaux demanda la permanence de la convention jusqu'à ce qu'elle eût statué sur le sort de Louis. Robespierre combattit la permanence, et demanda la condamnation capitale immédiate, en vertu d'une insurrection. Mais l'assemblée s'arrêta à la proposition de Pétion, qui consistait à juger sans désemparer, en s'occupant du procès chaque jour depuis midi jusqu'à six heures. Par cette détermination, le comité nommé pour examiner les pièces trouvées dans l'armoire de fer dut activer ses travaux, et présenter au plus tôt son rapport.

Le 5 décembre, Rulh donna lecture d'une infinité de pièces écrites, signées ou apostillées de la main de Louis XVI; elles contenaient les preuves les plus claires de sa trahison et l'aveu que, s'il parvenait jamais à ressaisir son pouvoir, il commencerait par rétablir l'ancien régime. Toutes les tentatives de corruption des agents de la liste civile, Laporte, Talon, Sainte-Foix, Montmorin, etc., le détail des sommes qu'ils avaient employées à cet effet, les plans d'évasion du roi, ceux de contre-révolution, etc., s'y trouvaient annexés. La lecture de ces documents excita l'indignation générale.

La trahison de Mirabeau en résultait, et l'assemblée donna un grand exemple contre la prostitution politique en renvoyant au comité d'instruction publique la proposition de retirer du Panthéon les cendres du Démosthène français, et en ordonnant, en outre, que sa statue serait voilée jusqu'après le rapport.

L'assemblée, continuant à s'occuper des différents projets qui lui étaient présentés à l'occasion du procès du roi, arrêta, le 6 décembre, qu'il serait formé une commission de vingt et un membres chargés de présenter l'acte énonciatif des crimes dont Louis Capet était accusé; que cette commission rédigerait la série de questions à lui faire, après avoir mis en ordre toutes les pièces à l'appui; que l'acte énonciatif une fois approuvé par l'assemblée, *Louis Capet* serait traduit à la barre pour en entendre la lecture et repondre aux questions qui lui seraient faites seulement par le président; que deux jours lui seraient accordés pour se défendre, et que le lendemain de la défense le jugement serait prononcé par appel nominal. Marat demanda, au milieu des applaudissements des tribunes publiques et de l'indignation des membres tièdes de l'assemblée, que le résultat de cet appel fût publié.

L'acte d'accusation fut enfin lu, le 10 décembre, par Robert Lindet, au nom de la commission des vingt et un. Il l'avait fait précéder d'une notice historique sur la conduite de Louis XVI depuis le commencement de la révolution, où il prouvait que tous ses actes, toutes ses démarches, tous ses vœux tendaient à détruire cette révolution. Cette notice, qui avait dû être rédigée dans trente-six heures, occupa toute la séance du 10; il se résumait en ces termes : « Louis est coupable d'un attentat dont il a conçu le dessein dès le commencement de la révolution, dont il a tenté plusieurs fois l'exécution. Tous ses pas, toutes ses démarches ont été constamment dirigés vers le même but, qui était de reconquérir le sceptre du despotisme et d'immoler tout ce qui résisterait à ses efforts. Plus fort, plus affermi dans ses desseins que son conseil, il n'a jamais été influencé par ses ministres; il ne peut rejeter ses crimes sur eux, puisqu'il les a au contraire dirigés ou renvoyés à son gré. La coalition des souverains, la guerre étrangère, les étincelles de guerre civile, la désolation des colonies, les troubles de l'intérieur qu'il a fait naître, qu'il a entretenus et augmentés, ont été les moyens qu'il a employés pour relever son trône, ou s'ensevelir sous ses débris. »

Barbaroux compléta l'acte d'accusation par la lecture qu'il fit, au nom de la même commission, de l'*acte énonciatif des crimes attribués à Louis XVI*. Toutes ces pièces furent écoutées avec un silence religieux, et la conviction qui en résultait pour tous les hommes éclairés était loin d'être favorable au monarque, dont la conduite y était peinte sous les couleurs les plus coupables.

Le 11 décembre, Louis XVI comparut enfin devant la convention. Les plus grandes précautions militaires avaient été prises, et dès le matin la générale avait annoncé à tous les habitants de Paris que celui qui s'était dit leur maître pendant si longtemps allait être conduit devant ses juges. A neuf heures du matin, après avoir déjeuné avec sa famille, Louis XVI en fut séparé par les officiers municipaux qui ne le perdaient pas de vue. A midi, le maire et le procureur de la commune arrivèrent et lui signifièrent l'ordre de la convention qui le mandait à la barre. Louis XVI monta dans la voiture du maire, et se rendit aux Tuileries, escorté par des forces formidables, ayant avec elles six pièces de canon. Quelques cris, bien rares, de *vive la république! à bas le tyran!* accueillirent la voiture à son passage; mais, généralement, la population n'insulta pas, par la manifestation de son opinion, à la puissance déchue de son ancien roi.

Entre-temps, la convention s'occupait des formes qu'elle allait observer tant que Louis serait dans son sein. Un des secrétaires devait d'abord lire en entier l'acte d'accusation au roi, et ensuite le président devait le lui relire, en s'arrêtant à chaque chef d'accusation, et ajoutant: « *Qu'avez-vous à répondre?* Legendre demanda que l'assemblée ne s'occupât que du procès tant que Louis serait présent, et qu'il ne fût reçu ni pétition, ni députation; qu'aucun discours, aucune proposition ne pussent être faits pendant ce temps: « Il ne doit sortir ni de l'assemblée ni des tribunes, ajouta-t-il, aucun signe d'approbation ni d'improbation; il faut que le silence des tombeaux effraie le coupable. » Cette proposition fut décrétée.

Bientôt on annonça que Louis XVI était à la porte des Feuillants, et Barère harangua de nouveau l'assemblée et les tribunes : « Les citoyens de Paris, dit-il, ne laisseront pas échapper cette nouvelle occasion de montrer le patriotisme et l'esprit public dont ils sont animés. Ils n'ont qu'à se souvenir du silence terrible qui accompagna Louis, ramené de Varennes, silence précurseur du jugement des rois par les nations! »

A deux heures et demie le roi arrive, et se place à la barre; il est accompagné du maire de Paris, de deux officiers municipaux, et des généraux Santerre et Wettingohff. Le silence le plus solennel règne dans la salle : le roi s'assied, et l'un des secrétaires donne lecture de l'*acte énonciatif des crimes de Louis XVI*; ensuite le président, reprenant successivement chaque chef d'accusation, interpelle l'accusé de répondre aux différentes charges. Le peuple français accusait Louis XVI d'avoir suspendu les assemblées de ses représentants, en employant la violence; d'avoir voulu dicter des lois à la nation par le lit de justice du 23 juin; d'avoir fait marcher une armée contre Paris dans des intentions coupables, et d'avoir fait verser le sang des citoyens; d'avoir, après la prise de la Bastille, persisté dans ses projets contre la liberté nationale; d'avoir fait fouler aux pieds la cocarde nationale; d'avoir nécessité une nouvelle insurrection qui avait coûté la vie à un grand nombre de Français; d'avoir prêté, à la fédération du 14 juillet 1790, un serment qu'il n'avait pas voulu tenir; d'avoir employé des millions pour corrompre l'esprit public à l'aide de Talon et de Mirabeau; d'avoir longtemps médité et ensuite exécuté une fuite coupable; d'avoir, à son retour de Varennes, fait répandre le sang des citoyens assemblés au Champ-de-Mars; d'avoir employé l'argent du peuple pour essayer tous les genres de corruption, pour discréditer les assignats et soutenir l'émigration; d'avoir constamment travaillé à renverser la constitution qu'il avait feint d'accepter; de s'être tu longtemps sur la convention de Pilnitz; d'avoir favorisé la révolte à Arles et à Avignon; d'avoir continué à payer les gardes-du-corps qui étaient à Coblentz, et d'avoir fait passer des sommes considérables aux émigrés; d'avoir été toujours d'intelligence avec ses frères ennemis de l'état; d'avoir compromis la sûreté de l'état en négligeant, dans de coupables intentions, de renforcer l'armée, et d'avoir laissé la nation sans armes, ni munitions, ni subsistances; d'avoir donné la mission aux commandants des troupes de désorganiser l'armée, et de pousser les régiments à déserter à l'étranger; d'avoir chargé tous ses agents diplomatiques de favoriser la coalition des puissances étrangères contre la France; de n'avoir annoncé la marche de l'armée prussienne que lorsque cette armée était déjà sur Rhin; d'avoir fait livrer Longwy et Verdun aux ennemis; d'avoir détruit la marine nationale; d'avoir favorisé, dans les colonies, le maintien du régime absolu, et d'y avoir fomenté la contre-révolution au prix du sang des citoyens; de s'être déclaré le protecteur des fanatiques qui agitaient l'état; d'avoir apposé son *veto* au décret contre les prêtres; d'avoir continué à solder la garde constitutionnelle licenciée; d'avoir retenu près

de lui les gardes suisses malgré la constitution qui le défendait; d'avoir fait organiser, dans Paris, des compagnies chargées d'opérer la contre-révolution; d'avoir, au moyen de sommes immenses, voulu suborner plusieurs membres des précédentes assemblées; d'avoir laissé partout avilir la nation française; d'avoir passé, le 10 août, la revue des Suisses, qui ont été les premiers à tirer sur les citoyens; d'avoir fait couler à grands flots le sang des Français, etc., etc. Toutes ces charges étaient accablantes; et s'appuyaient sur des pièces écrites ou cotées de la main de Louis XVI.

Cependant le roi se contenta de leur opposer des réponses laconiques : il nia une partie des faits, rejeta la responsabilité des autres sur ses ministres, et se retrancha pour le reste sur les décrets de l'assemblée et sur la constitution. Il nia presque toutes les pièces de l'armoire de fer écrites de sa main, déclara ne point avoir eu connaissance de celles qui étaient revêtues de son apostille, et nia même l'*armoire de fer*. Ces dénégations, absurdes et invraisemblables, n'en imposèrent point à l'assemblée. Louis exigea ensuite copie de l'acte d'accusation et des pièces qui y étaient jointes, et demanda des conseils pour sa défense. Cet interrogatoire avait duré jusqu'à cinq heures.

A peine l'ex-roi était-il sorti, que le plus affreux tumulte se manifesta dans l'assemblée : la demande de Louis XVI avait attiré ce nouvel orage. Toute la montagne voulut qu'on passât outre sur une question qui ne tendait qu'à retarder le jugement, ou bien qu'on la discutât avec maturité, au lieu d'y faire droit sur-le-champ, comme le voulaient les girondins. Après une longue agitation qui se prolongea longtemps encore, la convention accorda deux défenseurs à Louis; et ce grand procès, qui eût dû s'instruire devant une nation tout entière, se trouva réduit aux simples dimensions d'un procès ordinaire.

Louis XVI choisit pour ses défenseurs Target et Tronchet; le premier refusa, mais plusieurs anciens constitutionnels ou royalistes ambitionnèrent de le remplacer : au nombre des personnes qui s'offrirent à remplir l'office que ce refus laissait vacant, on remarquait une femme; la fameuse Olympe de Gouges; mais Louis agréa son ancien ministre, le vénérable Lamoignon de Malesherbes « J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître dans un temps où cette fonction était ambitionnée par tout le monde, écrivait à ce sujet Lamoignon au président de la convention; je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse... » La convention, ne voulant pas que le droit de défense accordé à Louis XVI devînt illusoire, décréta qu'il serait donné à ses défenseurs jusqu'au 26 décembre pour se préparer; en même temps, elle ordonna, conformément à la demande de l'ex-roi, qu'il leur serait donné une copie de l'acte d'accusation et de toutes les pièces à l'appui. Mais, quelque activité que Malesherbes et Tronchet apportassent à consulter jour et nuit toutes ces pièces, ils sentirent bientôt que tous leurs efforts ne pourraient suffire à ce soin, s'ils n'étaient aidés d'un troisième conseil. Desèze leur fut adjoint sur leur demande, et ce jeune avocat, qui était parvenu après le 14 juillet à faire acquitter le général Bezenval, fut chargé de rédiger une défense dont ses deux collègues devaient chercher les matériaux.

Cependant la défiance de la commune, au jour de l'ouverture des débats, était devenue plus grande encore; ses inquiétudes sur le dépôt qui lui était confié et sur les intelligences que la famille royale aurait pu se ménager au dehors lui avaient suggéré plusieurs mesures dans lesquelles cette défiance se manifestait sans ménagement. La commune avait arrêté qu'il ne serait fourni à l'ex-roi ni papier ni plumes; qu'à dater de l'ouverture des débats, Louis XVI ne pourrait plus communiquer avec sa famille, et, enfin, que ses conseils seraient *fouillés jusque dans les endroits les plus secrets*, et qu'ils resteraient détenus avec lui jusqu'à la fin du procès.

Ces mesures parurent trop sévères à plusieurs membres de la convention; les arrêtés de la commune furent cassés; la convention ordonna la libre communication de l'accusé avec ses conseils; elle enjoignit en même temps aux officiers municipaux chargés de sa garde de lui fournir le papier et les plumes qu'ils lui avaient refusés. Elle avait déjà décrété qu'il lui serait permis de voir sa famille, quand plusieurs membres se récrièrent sur les dangers de cette permission : la convention se contenta alors d'accorder à Louis XVI l'autorisation de garder ses enfants avec lui, mais à la condition qu'ils ne pourraient plus voir ni leur mère ni leur tante. Louis XVI préféra se condamner à l'isolement, plutôt que de priver sa femme et sa sœur de la vue de ses enfants.

Au jour fixé par la convention, la défense de Louis XVI était terminée, non sans avoir coûté des veilles continuelles de la part des trois conseils. Le 26 décembre, à neuf heures du matin, Louis fut conduit aux Tuileries avec le même appareil militaire que la première fois. Louis entra dans la salle des séances au milieu du plus religieux silence, et, sur l'invitation du président, Desèze prit la parole : je me contenterai d'analyser brièvement son long plaidoyer.

Commençant, dans son exorde, par se féliciter

de ce que le jour où Louis XVI allait être jugé par les délégués de la nation était arrivé, il invoquait ensuite les principes d'inviolabilité écrits dans la constitution de 1791, dont il voulait faire un bouclier à l'ex-roi. La convention avait bien préjugé cette question en décrétant la mise en jugement du monarque ; mais, d'après Desèze, cette décision ne pouvait en rien empêcher la défense de faire valoir ses moyens. Desèze reconnaissait le droit qu'avait eu la nation, assemblée en 1789, d'ériger le gouvernement monarchique constitutionnel, dont l'inviolabilité est la base fondamentale. Cette inviolabilité avait été créée dans l'intérêt de la nation, elle existait dans toute son étendue à l'égard de l'ex-roi. Examinant ensuite les hypothèses dans lesquelles la constitution cessait de conserver au roi ce caractère d'inviolabilité, il trouvait qu'alors la seule peine à infliger au roi était l'abdication : rentrant par là dans la classe des citoyens, Louis XVI devait être traité comme eux ; il avait le droit de réclamer toutes les formes conservatrices dont la loi a entouré leur mise en accusation et leur mise en jugement ; et nulle de ces formes n'avait été observée et ne se retrouvait dans la convention.

Les défenseurs de Louis XVI s'occupaient ensuite des faits relatés dans l'acte d'accusation ; ils représentaient tous ceux qui étaient antérieurs à la constitution comme couverts par l'inviolabilité qu'elle avait proclamée ; néanmoins ils les discutèrent en même temps que tous les autres, postérieurs à cette date ; ils enveloppèrent ceux qui étaient graves avec ceux qui étaient insignifiants, et dont on avait surchargé l'*acte énonciatif ;* aussi les combattirent-ils avec un avantage d'autant plus grand que la convention n'avait pas encore à la main des preuves évidentes d'intelligences avec l'étranger de la part du roi. Les défenseurs de Louis XVI voulurent aussi repousser l'accusation qu'on faisait à celui-ci d'avoir fait couler le sang français au 10 août, et cherchèrent à prouver que le peuple avait été l'agresseur.

Desèze terminait ainsi sa péroraison : « Entendez d'avance l'histoire que redira la renommée : Louis était monté sur le trône à vingt ans, et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple des mœurs ; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice : il y fut économe, juste, sévère ; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple ; le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui, il le détruisit ; le peuple demanda l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines ; le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés, il fit ces réformes : le peuple voulait que des milliers de Français, que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrassent, il les en fit jouir par ses lois ; *le peuple voulut la liberté, il la lui donna !* Il vint même au devant de lui par ses sacrifices, et cependant c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui... Citoyens, je n'achève pas... Je m'arrête devant l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles ! »

Quand Desèze eut fini, Louis prit la parole, et s'exprima ainsi : « On vient de vous exposer mes moyens de défense ; je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement ; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me sont attribués ! J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissent devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner mon sang, et éloigner à jamais de moi une *pareille* imputation. »

Le roi avait déjà déclaré n'avoir aucune connaissance de l'armoire de fer et des pièces qu'elle renfermait ; depuis on avait trouvé aux Tuileries, dans l'appartement de Thierry, cinq clefs avec une note écrite de la main de Thierry, et contenant ces mots : *Clefs que le roi m'a remises aux Feuillants, le 14 août* 1792. L'une de ces clefs ouvrait l'armoire de fer ; on les présenta à l'ex-roi, mais il répondit qu'il ne pouvait pas dire si c'étaient celles qu'il avait remises à Cléry. La défense se trouvant ainsi terminée, il fut reconduit au Temple.

A peine Louis XVI était-il sorti, qu'une proposition extraordinaire faite par Manuel vint soulever un violent orage : Manuel proposait de remettre le jugement à trois jours. Cette motion fut violemment combattue. Bazire demanda le jugement sans désemparer. « Il est temps, s'écrie le montagnard Duhem, que la nation sache si elle a raison de vouloir être libre, ou si c'est pour elle un crime. Dans tout tribunal, quand l'accusé a été entendu, on passe aux voix. » Une partie de l'assemblée et des spectateurs applaudissent en signe d'adhésion ; mais Lanjuinais s'élance à la tribune, dans la plus violente agitation : « Le temps des hommes féroces est passé, s'écrie-t-il ; il ne faut plus songer à nous arracher des délibérations qui

pourraient déshonorer l'assemblée... Aujourd'hui, citoyens, on veut vous faire juger l'accusé sans que vous ayez le temps de méditer sa défense... Moi, je viens vous demander le rapport du décret barbare qui vous a faits juges dans cette affaire... Je ne veux pas qu'on puisse dire, continue-t-il, que Louis XVI a été jugé par les *conspirateurs* qui se sont déclarés les auteurs de l'illustre journée du 10 août... » Accueilli par une explosion de cris : *A l'ordre! à bas! à l'Abbaye!* Lanjuinais est obligé d'expliquer sa pensée, et il déclare n'avoir employé le mot *conspirateur* que parce qu'il lui paraît beau de conspirer contre les tyrans. Après cette défaite, Lanjuinais continue dans le même sens; la discussion s'envenime et dégénère encore en récriminations personnelles. Enfin, le silence étant rétabli, la convention décrète, sur la motion motivée de Couthon, que la discussion est ouverte sur le jugement de Louis Capet, et qu'elle sera continuée, toute affaire cessante, *jusqu'à la prononciation du jugement.*

A peine ce décret est-il porté, que l'agitation redouble : Lanjuinais demande qu'on substitue aux derniers mots ceux-ci : *Jusqu'à ce qu'il soit prononcé sur le sort de Louis Capet.* Après une séance des plus animées et des plus longues, durant laquelle les partis se menacèrent et furent sur le point d'en venir aux mains; après avoir perdu plusieurs heures en vaines et minutieuses chicanes, la convention confirma son décret, qui ouvrait immédiatement la discussion sur le jugement.

CHAPITRE V.

Les partis s'agitent. — Craintes qu'inspire le fédéralisme. — La commune fait fermer les théâtres. — Saint-Just combat la défense de Louis XVI. — Motion de Salles pour l'appel au peuple. — Discours de Barbaroux, de Faure, de Robespierre, de Buzot. — Agitation causée par l'appel au peuple. — Opinion de Brissot, de Jean-Bon, de Gensonné, de Barère. — Roland veut faire un rapport sur Paris. — Examen de la conduite de l'Angleterre. — Pétition des faubourgs. — Louis Capet est déclaré coupable. — Rejet de l'appel au peuple. — La convention condamne Louis Capet à la peine de mort. — Elle rejette le sursis. — Exécution de l'ex-roi.

Quoique la convention fût bien convaincue de la nécessité de terminer promptement une cause qui avait déja soulevé des discussions si violentes, un autre motif devait également lui faire hâter son jugement. Les partis recommençaient à s'agiter, et Paris était séparé en deux camps bien distincts : d'un côté se trouvaient les contre-révolutionnaires, les émigrés, dont un grand nombre étaient rentrés depuis peu; tous les hommes attachés à l'ancienne cour, tous les valets des nobles, des prêtres, etc., et enfin les nombreux agents que les cabinets étrangers entretenaient à Paris. De tous les points de la France on se plaignait à la convention de l'audace des aristocrates qui relevaient la tête; un mouvement royaliste avait même eu lieu à Rouen, où l'arbre de la liberté avait été renversé, les couleurs nationales foulées aux pieds et remplacées par la cocarde blanche. Aux craintes que faisaient concevoir les partisans de la royauté déchue, venaient aussi se joindre celles que commençait à inspirer le fédéralisme. La conduite de plusieurs directoires de départements placés sous l'influence des girondins avait même été dénoncée à la convention par le directoire du département de la Seine : « Il est ridicule, disait en terminant l'exposé de ses griefs, l'orateur envoyé par lui à la barre, il est ridicule qu'on vienne dire : Il faut maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république, lorsque, enfreignant toutes les lois existantes et les pouvoirs qui leur sont délégués, les administrations osent ouvrir des registres, recruter publiquement, faire des lois, se coaliser avec tous les départements, donner le signal de l'indépendance, rompre le lien d'unité, et établir de fait le gouvernement fédératif, c'est-à-dire anarchiste. » Cette dénonciation avait nécessairement ravivé dans la convention les querelles des girondins et des montagnards. Quelques jours plus tard, le 5 janvier, le fédéralisme devait de nouveau être l'objet de violents débats dans la convention, et Chabot en accusa hautement les girondins : c'était à l'occasion d'une proclamation du département de la Haute-Loire, conçue dans les termes les plus hostiles, et dans laquelle on menaçait la ville de Paris de la soumettre par la force.

De l'autre côté se trouvaient, comme toujours, la commune, les jacobins, les clubs, les sections et les faubourgs de Paris, en un mot, tous les républicains énergiques : ils ne cessaient de demander chaque jour la condamnation de Louis XVI comme le seul moyen de raffermir la révolution et de ramener le calme dans la nation ainsi que dans l'assemblée de ses délégués; plusieurs sections s'étaient présentées à diverses reprises à la convention dans ce but; une, entre autres, celle du Luxembourg, avait juré de poignarder l'ex-roi s'il n'était point condamné à porter sa tête sur l'échafaud. Renchérissant sur cette délibération, la société patriotique de la même section avait envoyé aux départements, aux sociétés populaires et aux armées, une adresse où elle déclarait que si la convention ne prononçait pas la mort du tyran, aucun républicain n'habiterait le sol foulé par la contre-révolution et ne survivrait à la honte d'une décision marquée au coin de la pusillanimité et de

la trahison. Improuvées par d'autres sections, et dénoncées à la convention, ces délibérations y avaient encore suscité des tempêtes.

Les deux partis opposés en étaient déjà venus plusieurs fois aux mains : les théâtres étaient le lieu qu'ils avaient choisi pour leur rencontre; les royalistes y allaient applaudir avec fureur *l'Ami des lois* de Laya : les principes de cette pièce étaient bons ; mais, aux yeux des jacobins, le but en était perfide, et les contre-révolutionnaires ne manquaient jamais d'accueillir avec des transports frénétiques certains passages sifflés impitoyablement par les républicains. De là naissaient chaque soir de graves désordres, et la commune ne crut pouvoir y mettre un terme qu'en suspendant provisoirement toute représentation théâtrale. Cette mesure était sage ; les attributions dont la commune avait été investie pendant toute la durée du procès de l'ex-roi imposaient à la municipalité le devoir de la prononcer ; mais cette suspension n'en donna pas moins lieu à de nouvelles dissensions dans le sein de la convention.

Cependant la discussion à l'ordre du jour, que tous les motifs de division que je viens de détailler faisaient une nécessité de terminer promptement, fut enfin prise avec calme. Dès le lendemain de la défense de Louis XVI, les débats commencèrent sur les grandes questions qu'il restait à résoudre. Saint-Just prit la parole pour débattre pied à pied la défense de Louis XVI ; il combattit impitoyablement l'inviolabilité dont on voulait le couvrir et démontra sa culpabilité. « Louis, disait-il, a rejeté ses attentats sur des ministres qu'il opprimait et qu'il trompait lui-même. « *Sire*, écrivait Mourgue au roi, *je vous donne ma démission ; les résolutions particulières de votre majesté m'empêchent dans l'exécution des lois.* » Une autre fois, Mourgue se justifie *d'avoir donné au roi le conseil de sanctionner le décret contre les prêtres fanatiques*. Quel était donc ce prince, devant lequel on avait à se justifier de sa probité? Et cet homme serait inviolable !..... Le caractère du roi, depuis la révolution, n'est point la résistance ouverte ; souple avec une apparence de rudesse et de simplicité, il a connu profondément l'art de diviser les hommes; sa politique constante a toujours été de marcher avec tous les partis, ou de rester immobile au milieu d'eux, comme il semble aujourd'hui marcher avec ses juges mêmes pour faire envisager l'insurrection comme une émeute criminelle... Vous étiez au-dessus du peuple, disiez-vous; mais vous n'étiez point au-dessus de la justice... On ne pouvait vous juger alors; mais en étiez-vous moins coupable, et votre puissance n'avait-elle pas à rendre compte aussitôt que votre perfidie en serait dépouillée? »

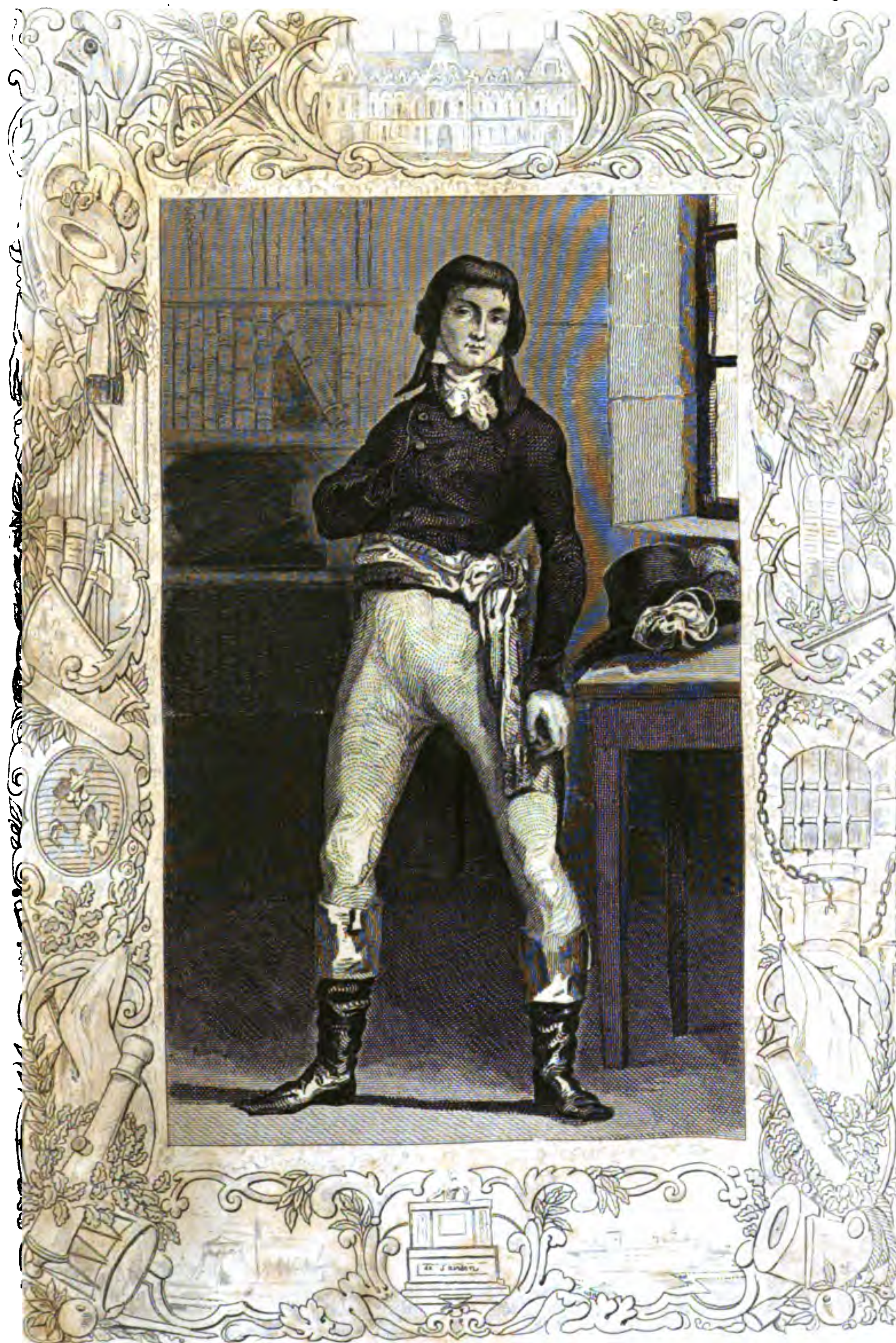
Après avoir combattu avec une éloquence énergique et sententieuse tous les points auxquels auraient pu se rattacher ceux qui désiraient sauver le roi, Saint-Just abordait une question que l'on savait être dans les vues du côté droit, celle de l'appel au peuple : « Citoyens, disait-il, si vous permettez l'appel au peuple, vous lui direz : *Il est douteux que ton meurtrier soit coupable*. Ne voyez-vous pas que cet appel tend à diviser le peuple et le corps législatif, tend à affaiblir la représentation, tend à rétablir la monarchie, à détruire la liberté? Et si l'intrigue parvenait à altérer votre jugement, je vous demande s'il vous resterait autre chose qu'à renoncer à la liberté, qu'à reconduire le tyran à son palais : car il n'y a qu'un pas de la grâce au triomphe du roi, et de là au triomphe et à la grâce de la royauté...

« Ce jour, disait-il en terminant, va décider de la république : elle est morte et c'en est fait si le tyran reste impuni !... La révolution commence quand le tyran finit... La patrie est au milieu de vous ; choisissez entre elle et le roi, entre la justice de l'exercice du peuple et l'exercice de votre faiblesse personnelle. » Saint-Just concluait en demandant que la convention passât immédiatement au jugement et à l'application de la peine.

On attendait impatiemment que les girondins se prononçassent : déjà de toutes parts on les accusait de pusillanimité, et le silence qu'ils avaient gardé était considéré ou comme une lâcheté ou comme le résultat d'une coupable incertitude. Bien qu'ayant proclamé Louis XVI coupable, ils n'en étaient pas moins portés à l'indulgence envers lui, et ne pouvaient applaudir à la sévérité inflexible des montagnards. Cependant, la position dans laquelle ils s'étaient placés ne leur permettait pas d'invoquer eux-mêmes une indulgence dont les suites pouvaient devenir funestes : ils avaient donc imaginé, pour en rejeter la responsabilité sur le peuple, le moyen que Saint-Just avait combattu à l'avance; ils voulaient que le jugement qu'allait porter la convention fût soumis à la révision du peuple. Salles fut chargé de présenter cette opinion, et il le fit avec une adresse remarquable.

« Si Louis a mérité la mort, dit-il, et qu'il ne la subisse pas, Louis sera au milieu de nous un germe éternel de divisions; son nom servira à tous les partis, à toutes les agitations, à toutes les guerres extérieures. Tout assassin conduit à l'échafaud aura le droit de demander : — Pourquoi suis-je livré à la mort, quand Louis respire? Ai-je fait pis que trahir mon pays? — Ainsi la justice perd ses droits et sa force, et l'anarchie menace de dissoudre l'empire.

» D'un autre côté, si Louis meurt, toutes ses



SAINT JUST.

prétentions lui survivent : elles ne font que changer de place, et ses parents ne sont pas moins dangereux chez l'étranger qu'au milieu de nous; car avec des agents actifs on est facilement présent dans tous les lieux ; or, les prétentions de Louis, déposées sur une autre tête, ne peuvent-elles pas être encore plus funestes à la république? » Salles ajoutait pourtant que la responsabilité de la convention était extrême, et qu'elle n'avait qu'un moyen pour demeurer exempte de reproche, et rester en possession de la confiance nationale : c'était de renvoyer au peuple, après que la culpabilité aurait été prononcée, la constitution politique, c'est-à-dire, la sanction de la peine de mort. Car, disait-il, ou le peuple veut que Louis meure, ou il ne le veut pas. Si le peuple veut qu'il meure, vous tous qui le voulez aussi, vous ne serez pas trompés dans votre attente; vous différerez de quelques jours, mais vous frapperez bien plus sûrement. Si le peuple ne veut pas qu'il meure, de quel droit l'enverriez-vous à l'échafaud contre la volonté nationale?

Cette proposition fut accueillie par les murmures de la montagne; elle séduisit cependant un grand nombre de députés, trop sincères pour apercevoir les motifs qui l'avaient fait présenter. Abstraction faite des circonstances au milieu desquelles vivait la nation, l'appel au peuple n'était qu'un hommage rendu au souverain par ses délégués; mais, comme il devait mettre tous les partis aux prises, et soulever les passions les plus violentes, cet appel plaçait la république dans la situation la plus périlleuse. Les jacobins supposèrent que ce projet n'avait été suggéré que par le royalisme déguisé; aussi le repoussèrent-ils de toute leur énergie.

Mais les girondins appuyèrent avec force l'idée que Salles avait été chargé de mettre en avant; plusieurs mêmes voulurent démontrer l'incompétence de la convention : de ce nombre était Rabaud-Saint-Étienne, qui voyait dans la motion de Salles le moyen de remettre les choses à leur place, et de faire cesser les divisions de la convention. Buzot se rendait aussi à cette idée; mais il voulait qu'au lieu de remettre la prononciation de la peine au peuple, la convention la prononçât elle-même et en renvoyât la confirmation à la nation entière. D'autres députés montèrent encore à la tribune pour l'appuyer. Mais celui dont le discours produisit la plus vive impression, ce fut Vergniaud : il repoussait éloquemment toutes les craintes de guerre civile que la mesure proposée pouvait faire naître, et bientot, accusant les ennemis de la gironde, il leur reprochait de vouloir et d'amener eux-mêmes la guerre civile. A ses yeux, la condamnation de Louis XVI par la convention, sans appel au peuple, serait le signal d'une guerre générale, et il se résumait ainsi : « Tout acte émané des représentants du peuple est un attentat à sa souveraincté, s'il n'est pas soumis à sa ratification formelle ou tacite. Le peuple, qui a promis l'inviolabilité à Louis, peut seul déclarer qu'il veut user du droit de punir, auquel il avait renoncé. Des considérations puissantes vous prescrivent de vous conformer aux principes; si vous y êtes fidèles, vous n'encourrez aucun reproche; et si le peuple veut la mort de Louis, il l'ordonnera ; si au contraire vous les violez, vous encourrez au moins le reproche de vous être écartés de votre devoir; et quelle effrayante responsabilité cette déviation ne fait-elle pas peser sur vos têtes! »

Brissot développa la partie du discours de Vergniaud, dans laquelle celui-ci avait déclaré qu'une condamnation portée par la convention seule armerait contre nous les puissances étrangères; et il appuyait l'appel au peuple, principalement par cette considération. Gensonné prêta le secours de son éloquence à ses amis; en même temps il attaqua violemment la montagne.

Furieuse d'avoir été maltraitée, celle-ci s'en vengea en cherchant à compromettre Brissot, Guadet, Vergniaud et Gensonné. Gasparin vint dénoncer ces quatre chefs de la gironde, comme ayant signé un mémoire au roi, qui ne s'était point trouvé dans l'armoire de fer. Le peintre Boze avait remis ce mémoire à Thierry, valet de chambre du roi, qui s'était chargé de le faire parvenir à Louis XVI; mais le témoignage de Boze vint atténuer le caractère dont on avait voulu revêtir cette accusation. Dans ce mémoire, Guadet, Brissot, Gensonné et Vergniaud demandaient au roi d'éloigner les armées étrangères des frontières, de sanctionner plusieurs décrets auxquels il avait apposé son véto, de rappeler les ministres patriotes, et de faire donner un gouverneur au prince royal. Boze ajoutait que c'était lui qui avait donné l'idée de ce mémoire, remis au roi vers les premiers jours d'août 1792. La convention passa à l'ordre du jour; mais les montagnards n'en reprochèrent pas moins à leurs adversaires d'avoir pris entre le roi et le peuple un caractère de médiateurs qui ne leur appartenait pas; d'avoir voulu faire des ministres, et, pour y parvenir, de s'être détachés de la cause populaire, à laquelle ils appartenaient, pour embrasser celle de la monarchie. Ces reproches n'étaient pas sans fondement, il est de la justice de le dire, et Vergniaud et ses collègues ne purent que se récrier vivement contre cette interprétation de leur conduite.

Au nombre de ceux qui combattirent l'appel au peuple avec avantage, se trouvait Robespierre, cet

inflexible chef de la montagne : « Vous allez donc convoquer les assemblées primaires, disait-il, vous allez ainsi changer toutes les assemblées de canton, toutes les sections des villes en autant de lices orageuses, où l'on combattra pour ou contre la personne de Louis, pour ou contre la royauté? Vous me garantissez donc auparavant que les mauvais citoyens, que les *modérés*, que les *feuillants*, que les aristocrates n'y trouveront aucun accès; qu'aucun avocat bavard et astucieux ne viendra surprendre les gens de bonne foi, et apitoyer sur le sort du tyran des hommes simples qui ne pourront prévoir les conséquences politiques d'une funeste indulgence, ou d'une délibération irréfléchie... Mais, citoyens, sera-ce bien le peuple qui se trouvera à ces assemblées primaires? Le cultivateur abandonnera-t-il son champ, l'artisan quittera-t-il le travail auquel est attachée son existence journalière, pour feuilleter le Code pénal, pour délibérer dans une assemblée tumultueuse sur le genre de peine que Louis a encouru?... Je conçois que tous le *honnêtes gens*, que tous les intrigants de la république pourront bien se réunir en force dans les assemblées primaires, abandonnées par la majorité de la nation, que l'on appelle ignoblement le peuple, et entraîner les bonnes gens... Je ne vois, moi, dans ce prétendu appel au peuple, qu'un appel de ce que le peuple a fait au moment où il déployait sa force, dans le seul temps où il exprimait sa propre volonté... »

Un autre antagoniste de l'appel au peuple vint ébranler ceux que les girondins avaient pu rallier à cette mesure. Placé au centre de la convention, dont il était l'organe, Barère obtint un succès d'autant plus grand que les impartiaux se rangèrent tous à son avis, et abandonnèrent les girondins, dont ils ne partageaient ni les vues ni les préventions.

Barère parla longuement et méthodiquement sur toutes les parties du procès. Il l'envisagea sous tous les aspects, et déclara qu'à ses yeux la culpabilité de Louis XVI et le droit qu'avait la convention de le juger étaient évidents. Barère arrivait ensuite à l'appel au peuple : « Vergniaud, disait-il, a réuni en faveur de son opinion tout ce qu'il y a de penchants nobles et délicieux dans le cœur humain; la générosité, l'adoucissement des peines, le plus bel attribut de la puissance suprême, et l'hommage que tout citoyen se plaît à rendre à la souveraineté du peuple. Vergniaud avait pour lui tout ce qu'il y a de favorable et de touchant; il ne reste à mon opinion que ce qu'il y a de sévère et d'inflexible dans les lois; il n'y a dans mon lot que l'austérité républicaine, la sévérité des principes, la fidélité au mandat, et la terrible nécessité de faire disparaître le tyran pour ôter tout espoir à la tyrannie. » Arrivant au principe, Barère disait : « La nation, qui a la souveraine puissance, doit faire par elle-même tout ce qu'elle peut bien faire, et doit remettre à ses délégués ou à ses représentants tout ce qu'il lui est impossible de faire. Or, la nation française, disséminée sur un territoire immense, ne peut pas elle-même statuer sur le sort du roi, traiter la question de son inviolabilité, discuter les faits de conspiration, recueillir les preuves, exécuter les formes, ou analyser les intérêts politiques. La représentation a été invoquée par elle-même, et elle a donné à la représentation le caractère le plus solennel et le plus étendu en instituant une convention nationale... »

On avait présenté l'appel au peuple comme basé sur des principes de justice incontestable, sur des droits inviolables. Barère démontrait la fausseté de ces prétentions en faisant remarquer combien variaient les opinions de ceux qui avaient réclamé cette mesure. « Salles, dit-il, renvoie à la nation pour appliquer la peine; Buzot demande la ratification du jugement par le peuple; Vergniaud exige que l'on consulte la nation par devoir; Brissot déclare que ce n'est là qu'un hommage rendu à la souveraineté, et non un droit, et non un devoir; Gensonné invoque la censure du peuple sur tous les actes des représentants, comme étant un des moyens essentiels que la constitution républicaine viendra bientôt consacrer....

» Et moi aussi, s'écriait-il, le premier mouvement de mon âme, en écoutant cette proposition de consulter la nation française, a été un hommage à sa souveraineté. Loin de moi tout outrage, toute méconnaissance des droits de la nation; elle seule est souveraine; je n'existe que par elle et pour elle; mais aussi mon devoir est de ne pas reporter sur la nation ce qu'elle a remis dans mes mains; de ne pas lui rendre une fonction qu'elle a cru devoir, pour son repos, faire remplir par des délégués. Mon devoir est de ne pas lui remettre des moyens que je crois lui être funestes... Oui, d'après votre caractère conventionnel, je soutiens que le renvoi à la ratification est un tâtonnement dangereux, c'est une provocation pusillanime, c'est un dépouillement infidèle, c'est un affaiblissement de votre mission. Vous êtes les envoyés de la nation; elle s'en est reposée sur vous pour prendre tous les moyens de salut public, pour fonder et assurer sa liberté, et proscrire la tyrannie, contre laquelle elle avait fait une sainte insurrection. Voilà les circonstances qu'il ne faut jamais perdre de vue. La nation s'est confiée tout entière à votre zèle, à vos lumières et à votre courage. Où sont les mandats limités? où est la réserve du jugement de Louis Capet? où sont les

modifications à faire à votre mission?... Auriez-vous la simplicité de croire, ajoutait-il après avoir passé en revue les considérations politiques dont les girondins appuyaient le recours à la nation ; auriez-vous la simplicité de croire que la sanction ou la non-sanction des assemblées primaires puisse influer sur le jugement des puissances étrangères? Dans leur opinion, tout ce que vous faites est illégal... Ah! si vous pouviez pénétrer dans les cabinets des gouvernements européens, vous verriez les politiques sourire à l'assurance d'un appel au peuple. C'est alors qu'ils compteraient vous diviser au lieu de vous conquérir. »

Le discours de Barère n'avait laissé rien à dire; il avait détruit un à un tous les arguments présentés par les orateurs de la gironde, et fourni des motifs de condamnation à tous ces députés timides, qui ne demandaient qu'à rassurer leur conscience. Aussi la convention se trouva-t-elle assez éclairée après ce long plaidoyer contre l'appel au peuple, et elle ferma une discussion qui semblait devenir interminable.

Aussitôt la clôture prononcée, la montagne voulut faire poser la question sans désemparer; mais le côté droit souleva de nouveaux orages en demandant encore qu'elle fût ajournée; cependant la position des questions et l'appel nominal furent irrévocablement fixés au 14 janvier. On était alors au 4.

L'agitation la plus tumultueuse avait régné dans Paris, dès l'instant où la motion pour l'appel au peuple y fut connue; l'idée que cet appel devait amener la guerre civile s'était profondément enracinée dans tous les esprits, et beaucoup de représentants la partageaient : d'ailleurs la plupart étaient disposés à rompre sans retour avec le passé, et voyaient dans l'exécution immédiate de Louis XVI le premier pas à faire dans le système qui seul pouvait tenir en respect tous nos ennemis; aussi la question était-elle en quelque sorte jugée d'avance.

Par l'ajournement, la convention avait donné neuf jours de trève au procès qui la fatiguait depuis si longtemps; mais ces neuf jours ne devaient pas être pour elle un temps de repos; de nouvelles dissensions allaient encore l'agiter, et de grandes mesures commandées par l'honneur national devaient attirer son attention.

Dès le lendemain de l'ajournement (5 janvier), le maire de Paris fut rendre compte à la convention de la situation de cette ville : bien que dévoué au côté droit, le maire peignit sans fard l'état de cette grande cité. Il représenta le procès du roi comme une des causes les plus actives d'une fermentation dont il était difficile de prévoir l'issue. A ses yeux, l'esprit républicain était celui de la majorité, de la presque totalité des Parisiens; le peuple de Paris, loin d'être accusé sans cesse de fomenter des désordres et de se mettre en insurrection, pouvait l'être d'indolence sur ses vrais intérêts; et, dans les pertes nombreuses qu'il avait eu à supporter, il n'avait pas trouvé un seul défenseur de ses droits. Deux passages de ce rapport surtout blessèrent les girondins; c'étaient ceux où le maire disait à la convention que des réclamations s'élevaient sans cesse contre le ministre de l'intérieur, dont le peuple demandait la destitution, et où il représentait Paris comme l'objet de la calomnie et de la haine des départements. La discussion ne tarda pas à s'envenimer, et c'est à cette occasion que l'arrêté du département de la Haute-Loire, dont j'ai parlé en commençant ce chapitre, fut dénoncé à l'assemblée.

L'ordre du jour vint apaiser les partis; mais les girondins avaient à cœur le rapport du maire de Paris. Aussi, le lendemain, pour en atténuer l'effet, demandèrent-ils la suppression de la permanence de tous les conseils généraux des communes et de toutes les sections. Cette proposition n'était pas faite à l'improviste; elle avait été méditée à l'avance, et Roland se trouvait dans l'assemblée pour l'appuyer. Sa présence fit deviner le motif qui l'amenait; elle fut l'occasion d'un mouvement général contre lui. En effet, le conseil exécutif provisoire avait été tenu de faire un rapport général sur la situation intérieure et extérieure de la France; tous les députés n'ignoraient pas que ce travail était loin d'être terminé, et Roland se présentait pour lire *un rapport!* Ce fut en vain que ce ministre essaya de se défendre, et d'obtenir l'attention, en déclarant qu'on était convenu, dans le conseil, que chaque ordonnateur rendrait compte isolément de sa partie. L'insistance du ministre lui valut une virulente apostrophe de la part de Robespierre; et les girondins n'étaient pas, eux non plus, ménagés dans cette sortie, qui ne pouvait qu'augmenter leur irritation. La convention refusa d'entendre le rapport partiel que Roland voulait présenter, et ajourna à trois jours le rapport général.

Il eut lieu, en effet, au jour fixé : il résultait des notes diplomatiques dont le ministre des affaires extérieures donnait connaissance, que le roi d'Espagne offrait sa neutralité et sa médiation auprès des puissances belligérantes, selon l'issue favorable que pourrait avoir le procès de son parent et allié, Louis XVI. S'arrêter à ces promesses eût été indigne de la convention; aussi passa-t-elle outre, ne voulant point agir sous une influence étrangère.

La conduite de l'Angleterre occupa aussi l'as-

semblée; déjà, le 1er janvier, Kersaint lui avait appris, au nom du comité diplomatique, qu'un embargo avait été mis en Angleterre sur plusieurs navires français chargés de blé. Kersaint avait conseillé, dans l'hypothèse d'une guerre avec le cabinet de Saint-James, d'attaquer la Grande-Bretagne à la source de ses richesses, et d'ouvrir à tout le monde le commerce des Indes, du Portugal et de l'Espagne. Des armements considérables ordonnés par le ministère anglais, et des mesures qu'il prit en haine de la révolution, vinrent accélérer le dénoûment de cette affaire; et le 12 janvier la convention demanda des explications au gouvernement britannique sur la conduite qu'il voulait suivre à notre égard; en même temps elle ordonna de réparer et d'armer trente vaisseaux de guerre et vingt frégates, outre la flotte qui l'était déjà : cette flotte se composait alors de vingt-et-un gros vaisseaux, trente frégates, dix-huit corvettes, vingt-quatre avisos, deux chaloupes canonnières, et dix flûtes ou gabarres. Elle ordonna encore la construction de vingt-cinq vaisseaux de ligne, vingt frégates, vingt corvettes, et six galiotes à bombe; ces bâtiments, joints aux soixante vaisseaux et aux quarante frégates qui étaient dans nos ports, susceptibles en grande partie d'être armés dans quelque temps, formaient un nombre de voiles imposant. Cent bataillons devaient être levés pour la défense des côtes; et tous les travaux nécessités par les armements ordonnés devaient commencer sur-le-champ. Toutes ces mesures furent adoptées avec acclamation, car il n'était pas un seul Français qui eût osé les combattre.

Cependant le jour où le jugement de Louis XVI allait être repris était arrivé : la veille, les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine avaient présenté une pétition dans laquelle ils déploraient vivement les divisions entretenues dans le sein de la représentation nationale; ils peignaient sans amertume la situation des partis dans cette immense réunion des délégués du peuple : il les adjuraient d'oublier leurs haines personnelles, et de les sacrifier au bien public. Mais ce langage ne fut pas entendu : les girondins ne virent, dans cette pétition, que les reproches indirects de leur imprudente conduite, et ils n'en continuèrent pas moins leurs attaques en masse ou individuelles.

Ainsi, le jour fixé pour la position des questions relatives à Louis XVI, ils employèrent toute la séance à discuter si la commune avait bien ou mal fait de d'ordonner la fermeture les spectacles, et si ce droit lui appartenait : du reste, ils n'avaient soulevé cette question que pour attaquer les sociétés populaires; et Kersaint dévoila toute sa pensée en demandant que, si la convention ne faisait pas ouvrir tous les spectacles, elle ordonnât que tous les lieux de rassemblements fussent aussi fermés. Cette motion était dirigée contre les jacobins qu'il avait accusés de s'assembler tous les jours, et de ne chercher qu'à troubler l'ordre public. Mais attaquer cette société, qui avait fait le 10 août, c'était en quelque sorte s'attaquer à la révolution elle-même; aussi tous les hommes ardents de la convention éclatèrent-ils en murmures contre Kersaint. Un tumulte épouvantable fut la suite de sa motion, et l'ordre du jour fut voté à une immense majorité; car les deux tiers au moins de l'assemblée ne pouvaient autoriser une mesure qui aurait blessé un club si puissant, auquel ils étaient affiliés, et qui avait toujours donné l'élan le plus patriotique au peuple français.

Ce ne fut donc que dans la soirée du 14 que l'assemblée put reprendre la grave discussion qu'elle avait interrompue neuf jours auparavant. Cent propositions différentes, toutes relatives à la position des questions, furent déposées sur le bureau et absorbèrent une séance dont le peuple s'attendait à voir sortir la condamnation de l'ex-roi. La convention s'arrêta enfin à l'ordre proposé par Boyer-Fonfrède, et ordonna que les questions seraient posées ainsi : *Première question* : Louis est-il coupable? — *Deuxième question* : Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il soumis à la ratification du peuple? — *Troisième question* : Quelle peine Louis a-t-il encourue?

Le lendemain l'appel nominal sur la première question commença : chaque membre prononçait son vote à la tribune. En voici le résultat :

La convention était composée de 749 membres :

8 étaient absents pour cause de maladie.

20 étaient en commission, et parmi eux se trouvaient les montagnards Rulh, Camus, Merlin (de Thionville), Couturier, Hérault (de Séchelles), Grégoire, ainsi que Camus, Godefroy, Dentzel, Jagot, etc., dont l'opinion n'était pas douteuse, et qui auraient tous prononcé la peine la plus forte.

37 refusèrent de voter, tout en reconnaissant Louis coupable, ou votèrent seulement comme législateurs; de ce nombre étaient Wandelaincourt, Lalande, Morrisson, Valady, Lomont, Fauchet, Henri Larivière, Baraillon, Giroust, Lanjuinais, Gaudin, Pellé, Garnier, Rameau, Lafons, etc.

Enfin 684 membres déclarèrent purement et simplement *Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'état* Cette décision, proclamée par Vergniaud, fut saluée par un tonnerre d'applaudissements.

On passa alors au scrutin sur la seconde question : *Le jugement de la convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple?*

29 membres étaient absents par maladie, ou par commission.

5 membres, Lafon, Wandelaincourt, Morisson, Valléo et Noël refusèrent de voter.

281, parmi lesquels on remarquait Boissy-d'Anglas, Rabaud-Saint-Étienne, Buzot, Barbaroux, H. Larivière, Brissot, Pétion, Lanjuinais, Salles, Vergniaud, Guadet, Manuel, etc., votèrent l'appel au peuple.

483 le rejetèrent.

11 députés exprimèrent des votes qui ne furent point comptés.

Ces deux appels nominaux avaient tenu la convention en séance jusqu'à dix heures du soir; le dernier appel, sur l'application de la peine, fut remis au lendemain 16 janvier.

Ce jour-là, diverses questions incidentes d'une assez grande importance commencèrent par détourner la convention de la grande question à l'ordre du jour. Les théâtres et l'arrêté pris par la commune pour interdire les représentations furent l'objet de longues discussions. Le malaise auquel Paris était alors en proie avait fourni à Roland la matière d'un nouveau rapport contre cette ville; il y manifestait des craintes sur un nouveau 2 *septembre*, et représentait un massacre comme imminent. Plusieurs députés vinrent annoncer, à l'appui de ce rapport, qu'ils avaient été menacés et dénoncés publiquement comme amis du roi. Mais le maire de Paris et le ministre de la justice s'accordèrent à calmer les inquiétudes, et à démentir les faits dénoncés par Roland; et les récriminations mutuelles qu'il avait soulevées furent terminées par l'ordre du jour. Un dernier incident vint encore retarder l'appel nominal : on demanda quelle serait la majorité nécessaire pour donner force de jugement; Lanjuinais, Lehardi opinèrent fortement pour qu'elle fût fixée aux *deux tiers* des membres; mais Danton combattit énergiquement leurs arguments; et enfin, un ordre du jour, motivé sur ce que la convention devait rendre tous ses décrets indistinctement à la majorité absolue seulement, permit d'aborder l'application de la peine.

A huit heures du soir l'appel nominal commença, et il continua sans interruption pendant vingt-quatre heures. Mailhe, qui fut appelé le premier par le sort à émettre son vote, se prononça pour la mort; mais il demanda que, si cette opinion passait, l'assemblée discutât s'il convenait à l'intérêt public que l'exécution eût lieu sur-le-champ, ou si elle devait être différée. Cette opinion était indépendante du vote sur la peine, et elle devint très-importante, parce que les principaux girondins s'y rallièrent. L'appel nominal continua par départements. Toute la députation de Paris, composée de 24 membres, vota la mort, à l'exception de Manuel, Dussaulx et Thomas. Le vote du duc d'Orléans fut l'un des plus remarquables; il appartient à l'histoire. « Uniquement occupé de mon devoir, dit-il, convaincu *que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort!* » La députation des Bouches-du-Rhône eut aussi tous ses votes, moins deux, pour la mort; celle de la Dordogne, moins un; les députés de l'Ariége furent unanimes pour prononcer la peine capitale; dans tous les autres département il y eut des voix contre cette peine.

Ce ne fut que le 17, à huit heures du soir, que l'appel nominal fut terminé. Avant que le dépouillement en fût fait, le président donna lecture de deux lettres : l'une, de l'ambassadeur d'Espagne, par laquelle il y renouvelait les propositions de neutralité faites par son maître, à condition que Louis XVI aurait la vie sauve; l'autre, des défenseurs du roi; mais l'ordre du jour vint en empêcher la lecture : seulement l'assemblée décida que les défenseurs seraient écoutés après le recensement des votes.

Entretemps, le bruit de la condamnation s'était répandu dans Paris; les jacobins, qui se trouvaient en grand nombre à la séance, avaient pris note des votes, et on en connaissait à peu près le résultat. Cependant le bruit courait aussi qu'il manquait une voix pour la condamnation; d'autres disaient qu'une seule voix nouvelle pourrait l'empêcher. Ce fut en ce moment que parut à la tribune un homme dont l'attitude et le costume annonçaient un malade : c'était Duchastel, député des Deux-Sèvres, qui venait apporter son vote en faveur de Louis XVI. Sa présence causa une assez vive agitation, et l'on s'opposa à ce qu'il votât; cependant la convention décréta que sa voix serait portée au recensement. Il se prononça pour le bannissement.

Enfin, le résultat du scrutin fut proclamé.

		Membres.
Quinze membres étaient absents par commission.	15	28
Huit par maladie.	8	
Cinq ne votèrent pas.	5	
Le reste des votants était de		721
Et la majorité absolue de		361
Deux votèrent pour les fers; c'étaient Dupin jeune et Condorcet.		2
A reporter.		2

Report. . . . 2

Deux cent quatre-vingt-six pour la détention et le bannissement à la paix, ou pour le bannissement immédiat, ou pour la réclusion; quelques-uns ajoutaient la mort, au cas d'invasion du territoire : parmi eux on comptait Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, H. Larivière, Rabaud-Saint-Étienne, Daunou, Grangeneuve, Salles, Gaudin, Kersaint, Manuel, Doulcet-Pontécoulant, Réal, etc. . 286

Quarante-six pour la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la constitution : parmi eux étaient Louvet, Treilhard, Brissot, Cambacérès, etc. 46

Trois cent soixante et un pour la mort; ce vote était celui de la montagne tout entière, et en même temps de plusieurs girondins et députés du centre, comme Gensonné, Boyer-Fonfrède, Ducos, La Réveillère-Lepaux, Barbaroux, Barère, Siéyès, Guyton-Morveaux, etc. 361

Vingt-six pour la mort, avec l'amendement de Mailhe : de ce nombre étaient Vergniaud, Guadet, Genissieux, Lacombe, Buzot, Pétion, etc. 26

TOTAL ÉGAL. 721

RÉCAPITULATION.

Pour la mort sans condition,		
D'une part.	26	387
De l'autre.	361	
Pour la mort conditionnelle. . .	46	334
— les fers.	2	
— la détention.	286	

Aussitôt le président proclame, avec l'accent de la douleur, *que la peine prononcée contre Louis Capet est la mort.*

Immédiatement après cette déclaration, les trois défenseurs de Louis XVI furent introduits, et vinrent exercer le dernier acte de leur triste ministère. Desèze donna lecture d'une lettre de l'ex-roi, dont voici la teneur : « Je dois à mon honneur, je dois à ma famille, de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants. Je donne, par ces présentes, pouvoir spécial à mes défenseurs, et charge expressément leur fidélité de faire connaître à la convention nationale cet appel, par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal des séances de la convention. » Desèze et Tronchet firent ensuite des observations sur la manière dont les voix avaient été comptées; ils demandèrent le rapport du décret rendu la veille pour fixer la majorité nécessaire à la condamnation, et le renvoi de l'appel de Louis au peuple. Malesherbes voulut parler; mais son émotion l'en empêcha : il demanda à être entendu le lendemain. La convention rejeta sa demande; elle se borna à accorder les honneurs de la séance aux trois défenseurs.

La convention, en prononçant la culpabilité de Louis XVI, avait fait un acte de justice et de politique. Sa culpabilité avait été prononcée à la presque unanimité, et son absolution, son bannissement ou sa détention eussent été le signal d'une guerre civile des plus terribles, dans laquelle plusieurs membres de la convention auraient indubitablement perdu la vie. Ces discordes auraient facilité une nouvelle invasion, et le peuple français eût eu tout à craindre du despotisme et de sa haine exaspérée. Il n'y avait pas à balancer entre le salut de la France et celui d'un homme. On avait même conçu des craintes sur l'issue de ce procès : les mouvements des royalistes, les déclamations des girondins, et l'arrivée à Paris d'un grand nombre de fédérés, qu'ils y avaient appelés, étaient propres à les propager. Mais l'énergie des jacobins avait dissipé ces appréhensions; ils s'étaient emparés de l'esprit des fédérés, et leur avaient donné des fêtes dans lesquelles tous les ressentiments avaient été abjurés. C'était sous cette influence d'opinion que la condamnation venait d'être prononcée; la balance pencha en faveur de la montagne et des jacobins, et dès le lendemain la gironde fut traitée de *minorité factieuse* par les montagnards.

Cependant rien n'était encore décidé; la convention avait déclaré qu'elle voterait sur la question du sursis, que l'amendement de Mailhe laissait indécise. Les deux partis furent encore aux prises le 18 janvier. Le côté droit demanda que la question fût ajournée au lendemain; et cette proposition fut adoptée au milieu du plus violent tumulte. Le côté droit se retira en masse; mais le côté gauche continua à siéger jusqu'à minuit, ne cessant d'accuser ses adversaires.

Le lendemain, 19, à neuf heures, l'assemblée commença par décréter qu'elle ne désemparerait pas avant d'avoir décidé la question du sursis. Buzot, Brissot, Thomas Payne, et Condorcet l'appuyèrent de toutes leurs forces; Thuriot, Barbaroux le combattirent; le second demandait, avec la mort du tyran, *l'exil des hommes du sang et de celui qui travailla constamment à devenir roi.* Barère monta ensuite à la tribune, et résuma, comme il l'avait déjà fait pour la question de l'ap-

pel au peuple, toutes les opinions émises en faveur du sursis, il les combattit toutes : sa facile élocution captiva et entraîna l'assemblée. Elle mit le sursis aux voix, et chaque membre dût répondre par *oui* et par *non*. Ce nouvel appel nominal dura jusqu'à trois heures du matin. En voici le résultat : sur six cent quatre-vingt-dix votants, il y en eut :

Pour le sursis, *trois cent dix*............	310
Contre le sursis, *trois cent quatre-vingts*.	380
Majorité contre le sursis............	70

La convention rédigea ensuite en décret le résultat des appels nominaux. Ce décret déclarait que Louis était coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'état, et qu'il subirait la peine de mort; elle rejetait l'appel au peuple, annulait la protestation de l'ex-roi, et ordonnait qu'il serait exécuté dans les vingt-quatre heures. Le ministre de la justice, Garat, était chargé de notifier ce décret, et de veiller à son exécution.

Louis XVI était donc condamné à la mort: c'était un grand triomphe pour le parti qui voulait rompre sans retour avec la royauté; non pas parce qu'il venait d'obtenir la tête d'un homme dûment convaincu de crimes entraînant la peine capitale, mais bien parce que cette condamnation, en dessinant la nouvelle majorité conventionnelle, et en faisant présager quelle serait son énergie, avait frapé de stupeur le parti contre-révolutionnaire, et l'avait anéanti du même coup. L'opinion publique, un moment flottante dans l'incertitude de l'issue du jugement, s'était prononcée avec force en faveur des principes de la montagne. On croyait même que les partis qui divisaient si malheureusement la représentation nationale abjureraient leurs haines sur la tombe du dernier roi de France; car ceux qui n'avaient voté la mort qu'avec répugnance, comme ceux même qui n'avaient pas eu le courage de la prononcer, s'applaudissaient également de ce que l'objet des divisions parmi les Français allait enfin disparaître.

Les jacobins surtout étaient dans le délire de la joie : ils ne voyaient plus d'obstacles à la marche rapide de la révolution, et se flattaient déjà que ce ne serait pas le dernier tyran qui serait frappé par la main des peuples.

Dans la journée même, le ministre de la justice, le maire, le commandant-général de la garde nationale, l'accusateur public, le président du tribunal criminel, et deux commissaires du département se rendirent auprès de l'ex-roi. Le secrétaire du conseil exécutif lui fit lecture des procès-verbaux des séances de la convention des 16, 17, 18, 19 et 20 janvier. Louis XVI l'entendit avec calme Il demanda trois jours pour se préparer à la mort, et l'assistance d'un ecclésiastique de son choix. La convention décréta, sans désemparer, que Louis serait libre d'appeler tel ministre du culte qu'il jugerait avoir sa confiance; mais elle passa à l'ordre du jour sur la question du sursis.

Ainsi sa terrible mission était complétement finie : il ne restait plus qu'à faire exécuter la condamnation. Ce devoir, toujours bien triste, était réservé au conseil exécutif, et principalement au ministre de la justice. Garat y mit toutes les formes et tous les ménagements possibles : ses mœurs étaient trop douces pour le ministère qu'il avait à remplir; la voix de l'humanité se fit entendre dans son ame toute philanthropique.

L'opinion publique fut distraite un moment du grand sujet qui l'absorbait depuis longtemps par l'assassinat d'un des plus purs républicains de la convention : Lepelletier de Saint-Fargeau fut, ce même jour, lâchement et mortellement frappé par un ex-garde du corps, du nom de Pâris. Lepelletier avait voté la mort de Louis XVI; on crut donc voir dans ce tragique événement le commencement de l'exécution d'une conspiration royaliste, qu'on disait être organisée dans le but de massacrer tous ceux qui avaient voté cette mort, et de délivrer Louis XVI au pied de l'échafaud même. Les jacobins se déclarèrent en permanence, et envoyèrent des députations à toutes les autorités, à toutes les sections, pour les tenir en éveil; ils recommandèrent le calme à tous leurs frères et amis, et les invitèrent à se tenir serrés.

Le lendemain, 21 janvier, à cinq heures du matin, la générale appela sous les armes tous les citoyens des sections. Les autorités, les sociétés populaires entrèrent en séance. A huit heures, le commandant-général, accompagné d'une députation de la commune, du département et du tribunal criminel, se rendit au Temple pour y prendre Louis XVI, qu'il trouva prêt à marcher au supplice. Une multitude armée bordait la route jusqu'à la place de la Révolution, où un grand cercle était formé par les fédérés. Un peuple immense remplissait tout le reste de la place, ainsi que les environs, et faisait retentir l'air de ses cris de vengeance.

A dix heures la voiture s'arrêta au pied de l'échafaud; un instant après Louis XVI avait cessé de vivre; et le peuple se répandit dans Paris, en manifestant la joie la plus vive, et criant sans cesse : *Vive la république! à bas les tyrans!*

Ainsi finit celui que l'on regardait alors comme le dernier roi des Français. Le peuple en délire se croyait débarrassé à jamais, par le supplice de Louis XVI, de tous ses tyrans. Mais la colère du

peuple ne dure qu'un jour, et les ambitieux veillent constamment pour saisir son premier moment de lassitude, afin de le replacer sous le joug qu'il a brisé. Alors le sang répandu pour le succès des révolutions tourne de nouveau au profit de ces ambitieux, et la tyrannie se trouve reconstituée comme avant.

CHAPITRE VI

Attitude victorieuse de la montagne.— Mouvement qu'elle imprime à la révolution. — Guerre des jacobins contre les girondins. — Déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande. — Situation de l'Europe à l'égard de la république. — La convention met la guerre et les finances à l'ordre du jour. — Position de Dumouriez à l'ouverture de la campagne. — Ses succès en Hollande. — Déroute de l'armée de la Meuse. — Situation de l'intérieur. — Le peuple demande la taxe des denrées. — Émeutes à ce sujet. — Marat est décrété d'accusation.— Mouvement contre-révolutionnaire de Lyon. — Effet que produit à Paris, le désastre d'Aix-la-Chapelle.— Mesures du salut public demandées par le peuple.

Le jour de l'exécution de Louis XVI la convention siégea comme à l'ordinaire. Tout était fini pour la royauté, et le système dans lequel cette assemblée allait entrer fut tracé par ces mots de Lamarque : « Le tyran n'est plus, ses crimes sont expiés; faisons la guerre à la tyrannie. »

Dès ce même jour la convention prit une attitude propre à inspirer une crainte salutaire à tous les ennemis de la république. En s'ôtant tout moyen de reculer, elle s'était engagée à combattre les trônes, auxquels elle avait jeté pour défi la tête d'un roi. La révolution avait ainsi fait un pas immense; elle était entrée dans un système inexorable envers ses ennemis, et l'ascendant que la montagne venait de prendre sur la marche des affaires avertissait assez les contre-révolutionnaires de l'intérieur que le jour des ménagements était passé.

D'accusés qu'ils étaient naguère, les montagnards se posèrent accusateurs de leurs adversaires : Thuriot, Maure et Legendre reprochèrent durement au côté droit le système qu'il avait employé pour perdre les meilleurs patriotes. Faisant allusion à l'assassinat de Lepelletier! Saint-André dit que c'étaient les protestations des girondins qui avaient mis le poignard entre les mains des assassins. « Depuis quatre mois, ajouta-t-il, on ne cesse de nous appeler des assassins, des hommes de sang; et c'est nous qu'on menace, c'est nous qu'on égorge... Le but de ceux qui cherchent à nous apitoyer sur leurs romanesques dangers, c'est d'égarer l'esprit public. » Amar parla dans le même sens. Legendre dit que le comité de surveillance, tel qu'il était composé, n'avait pas la confiance du peuple, et demanda qu'il fût renouvelé. Bréard ajouta qu'il fallait ordonner des visites domiciliaires, afin de connaître les scélérats dévoués à la vengeance de Louis XVI, et dont Paris était infesté.

Barère appuya cette dernière proposition; mais il y mit pour condition que ces mesures de rigueur seraient entourées de formes tutélaires, pour qu'elles ne devinssent pas le signal de vengeances particulières. Profitant de l'attention que l'assemblée lui prêtait, il l'adjura de sacrifier les passions personnelles sur la tombe du malheureux Lepelletier. « Citoyens, dit-il, il faut imiter l'exemple que vous a donné en mourant ce martyr de la liberté. Oublions toutes nos haines. Dans quelle partie de la république existera-t-il donc des frères, des amis, si ce n'est parmi les représentants du peuple? C'est pour la patrie et non pour vous que vous êtes appelés dans cette enceinte. »

Robespierre succéda à Barère; mais ce fut pour s'opposer à ce que l'on attribuât à la convention la police immédiate. Selon lui, une assemblée aussi nombreuse lui paraissait incapable d'exercer une surveillance, qu'il fallait laisser aux autorités placées plus près du peuple. Arrivant ensuite aux idées de réconciliation émises par Barère, il dit qu'il faisait des vœux pour que cette union se rétablît parmi les délégués du peuple. « Je l'ai appelée, ajouta-t-il, par des cris impuissants; mais l'union qui nous convient n'est pas celle des individus, c'est celle des principes. Il est beau que les députés s'embrassent; mais il est encore plus beau qu'ils se précipitent pour embrasser ensemble la statue de la liberté. C'est à la patrie que je vous rappelle tous; c'est par des opinions populaires, c'est en bannissant de cette enceinte la calomnie, c'est lorsque nul cri factieux n'osera s'y faire entendre, c'est lorsque nous travaillerons tous à l'édifice de la république, que nous prouverons notre union. »

Pétion voulut mêler sa voix à celle des montagnards qui invoquaient l'union des membres de la représentation nationale; il manifesta son chagrin de ce que des hommes faits pour s'entendre et s'estimer, se soupçonnaient et se détestaient mutuellement. Mais il fut interrompu par Jullien et Duhem, qui lui dirent fort durement que, dans des temps critiques comme ceux où l'on se trouvait, les hommes faibles devaient se taire, et laisser agir ceux dont l'énergie pouvait sauver la patrie.

L'animosité des montagnards contre Pétion se manifesta dans cette séance d'une manière non équivoque. Tallien lui reprocha d'avoir calomnié Lepelletier pour son vote sur Louis XVI; Thuriot l'accusa de vouloir faire le procès aux assassins de septembre, tandis qu'il devait être le premier

puni pour sa négligence dans ces terribles journées. Collot-d'Herbois le qualifia de calomniateur. Pétion, étourdi, ne savait plus que répondre à toutes ces attaques soudaines. Il se borna à se plaindre de l'injustice de ses ennemis, et invita les représentants du peuple français à déposer toute haine personnelle.

Danton chercha enfin à diminuer l'acrimonie de ces débats. Il dit que Pétion pouvait avoir eu des torts, mais que ses intentions étaient pures. « Quant aux attentats dont nous avons tous gémi, ajouta-t-il, l'on aurait dû vous dire clairement que nulle puissance ne pouvait les arrêter. Ils étaient la suite de cette rage révolutionnaire qui animait tous les esprits. Les hommes qui connaissent le mieux ces terribles événements sont bien convaincus que ces actes furent une suite de la fureur d'un peuple qui n'avait jamais pu obtenir justice. » Danton parla ensuite du ministère, qui était un grand sujet de division.

« Maintenant que le tyran n'est plus, dit-il en concluant, tournons toute notre énergie, toutes nos agitations, vers la guerre. Faisons la guerre à l'Europe. Il faut, pour épargner les sueurs et le sang de nos concitoyens, développer la prodigalité nationale.... Citoyens, prenez les rênes d'une grande nation; élevez-vous à sa hauteur; organisez le ministère, qu'il soit immédiatement nommé par le peuple. Je m'oppose aux visites domiciliaires; mais il vous faut un comité de sûreté générale, qui jouisse de la plénitude de votre confiance. »

Cette longue et importante séance eut pour résultat le renvoi au comité de législation des propositions relatives aux visites domiciliaires; l'ajournement du travail sur le ministère jusqu'au rapport que Sieyès était chargé de faire à ce sujet; la suppression du bureau d'esprit public, établi sous la direction de Roland; le renouvellement du comité de sûreté générale, qui fut composé en entier de députés siégeants à la montagne; et enfin les honneurs du Panthéon pour Michel Lepelletier[1].

Ce fut là une sorte de révolution tout en faveur de la montagne. Elle la mit à profit pour imprimer à la nation un grand mouvement vers la défense extérieure, ainsi que vers les précautions à prendre à l'intérieur. Elle n'eut pas beaucoup de peine pour élever le peuple à cette hauteur : il y avait alors, en France, un accord, une unanimité générale pour se défendre, et même pour provoquer les rois ligués contre la république naissante. Les jacobins surtout se préparaient énergiquement à la lutte terrible qui s'annonçait pour le printemps. Fiers de penser que c'était à eux principalement que les rois faisaient la guerre, ils se promettaient bien d'aller les attaquer jusque sur leurs trônes. Le mouvement qui agitait la France leur donnait la conviction que sa population tout entière allait s'élancer sur le champ de bataille, et qu'on pouvait ainsi opposer à quelques centaines de mille esclaves stipendiés deux à trois millions d'hommes libres.

« Voyez, disaient-ils, avec quelle peine les rois recrutent leurs armées : une petite poignée d'individus enrégimentés décide du sort des empires; la population reste spectatrice, étrangère au sort des combats. Mais supposez au contraire une nation s'arrachant tout entière à la vie privée, et s'armant pour sa défense; ne doit-elle pas détruire tous les calculs ordinaires? Qu'y a-t-il d'impossible à vingt-cinq millions d'hommes qui exécutent? »

Mais, pour arriver à soulever toute la France contre ses ennemis, les jacobins pensaient qu'ils devaient préalablement la débarrasser des contre-révolutionnaires, et surtout élaguer de la convention et du conseil exécutif ceux qu'ils regardaient comme des traîtres ou comme des patriotes tièdes, plus nuisibles encore que les ennemis ouverts de la république. Il ne leur suffisait pas que Roland, découragé, eût prévenu le renouvellement du ministère en donnant sa démission, ni que les principaux d'entre les girondins eussent été éloignés du comité de sûreté générale; ils disaient encore qu'il fallait écarter du gouvernement ceux qu'ils appelaient les *intrigants* et les *hommes d'état*. Ils voulaient faire renvoyer du conseil exécutif Clavière et Lebrun, qu'ils considéraient comme les continuateurs du système de Roland. Ils allaient plus loin encore, ils proclamaient qu'il fallait détruire les restes dangereux du royalisme, qu'ils croyaient apercevoir dans les députés ayant opposé de la résistance à la condamnation de Louis XVI.

De pareilles dispositions étaient propres à effrayer les girondins : étonnés un moment par la marche de l'opinion, ils se réveillèrent pour parer les coups qui leur étaient portés tant par la montagne que par les sociétés populaires. A leur tour ils attaquèrent celui des ministres que les jacobins affectionnaient : ils peignirent Pache comme un homme incapable, ayant laissé désorganiser ses bureaux; et amenèrent la convention à le sacrifier à la tranquillité publique. Elle crut

[1] Dans cette séance, Bazire ayant demandé la peine de mort contre quiconque cacherait l'assassin de Lepelletier, Robespierre combattit avec force cette proposition. « Quoi, dit-il, au moment où vous allez effacer de votre Code pénal la peine de mort, vous la décréteriez pour un cas particulier? Les principes d'éternelle justice s'y opposent. » — Cela prouve au moins que ces hommes tant décriés n'étaient pas arrivés à la convention avec des idées sanguinaires.

avoir fait beaucoup en éloignant ainsi les deux chefs opposés qui se partageaient l'opinion publique, et dont les noms étaient devenus deux points de ralliement pour les partis.

Le ministère fut donc réorganisé sur les bases de cette impuissante transaction. Le portefeuille de la guerre fut donné au général Beurnonville, qui n'était encore connu que par sa bravoure et par son dévouement à Dumouriez. Clavière resta aux finances, et Lebrun aux affaires étrangères; ce qui fut loin de satisfaire la montagne et les jacobins.

Les girondins avaient obtenu en outre de la convention que les *septembriseurs* seraient poursuivis. Toutefois, en décrétant cette mesure, l'assemblée avait seulement voulu prouver qu'elle ne protégeait pas le crime. Mais les girondins avaient pris cette déclaration à la lettre, et s'étaient occupés de la faire exécuter dans toute sa rigueur. Cette prétention irrita les jacobins : ils y virent le désir de revenir sur un passé que la prudence devait couvrir d'un voile épais, et se montrèrent convaincus qu'au lieu de penser au salut public, au triomphe de la liberté, les girondins ne s'occupaient qu'à satisfaire leurs passions personnelles. Désolée de voir que l'on consumait en querelles un temps précieux, la société des jacobins décida qu'elle enverrait à la barre de la convention une députation solennelle pour demander le rapport du décret obtenu par les girondins contre les auteurs et provocateurs des journées de septembre.

« Représentants, dirent les jacobins, ces journées ne sont point telles qu'on se plaît à les reproduire. Le peuple ne savait-il pas que, pendant que le traître Louis allait effectuer une seconde évasion, les scélérats détenus à dessein par les tribunaux contre-révolutionnaires devaient en sortir tout à coup, se joindre aux chevaliers du Poignard, et égorger les patriotes? Pouvait-il surtout l'oublier dans le moment où il voyait s'avancer contre lui soixante mille esclaves appelés par son ancien tyran? Le premier mouvement de ceux qui s'armèrent contre Brunswick fut de mettre leurs femmes et leurs enfants à l'abri de toute atteinte; ils se portèrent aux prisons, punirent les conspirateurs, et mirent en liberté les innocents..... Ils seraient déplorables ces événements dans un temps calme; mais au sein d'une révolution orageuse, à la suite d'une insurrection sanglante, ne peut-on les excuser? Si la morale les réprouve, la politique les justifie.... » Les jacobins terminaient en demandant le rapport du décret et l'annulation des poursuites commencées.

Plusieurs montagnards appuyèrent vivement la pétition; mais l'assemblée crut devoir passer à l'ordre du jour. Alors s'éleva, dans le sein de la convention, une tempête des plus violentes. La montagne tout entière réclama contre cette décision précipitée; elle insista pour que la discussion fût continuée. Jean-Bon Saint-André s'éleva chaleureusement contre la procédure, qu'il qualifia d'impolitique. Lanjuinais acheva d'irriter les esprits en disant que les provocations au meurtre étaient sorties des mêmes lieux d'où venait la pétition, et en affirmant que les massacres n'avaient point été le résultat d'une émeute révolutionnaire, mais bien celui de vengeances particulières. Aussitôt une foule de voix crient à Lanjuinais qu'il ment, qu'il calomnie. Chabot s'élance à la tribune, et fait de nouveau le récit de ce qu'il a vu dans ces journées. « Si ces massacres, dit-il, nous ont fait exécrer du cabinet de Saint-James et des autres cours, c'est que des journalistes les ont dénaturés, c'est qu'ils les ont peints sous les couleurs les plus hideuses; et c'est ce que vient de faire Lanjuinais. »

Toutefois, Salles, Grangeneuve, Barbaroux, soutinrent encore ce dernier; tandis que Lamarque, Bourdon de l'Oise et Duhem parlèrent en faveur de la pétition. Ce ne fut qu'après une foule d'amendements proposés et rejetés, que l'assemblée, fatiguée de tous ces débats, décréta que la procédure serait suspendue.

Ce fut un triomphe pour les *jacobins*; et la montagne en parut d'autant plus satisfaite que, dans cette délibération, la *plaine* avait voté avec elle en faveur de la suspension. Les montagnards pouvaient donc espérer qu'avec l'appui qu'ils venaient d'acquérir, ils pourraient enfin faire comprendre à leurs adversaires que le moment était venu de sacrifier tous les ressentiments personnels ou de parti sur l'autel de la patrie, et de faire tourner toutes les forces de l'assemblée au profit de la chose publique.

La montagne avait demandé, par la voix de Couthon, que la guerre et les finances fussent incessamment à l'ordre du jour : il était temps de s'en occuper sérieusement. Brissot venait, au nom du comité diplomatique, de présenter, sur nos relations avec l'Angleterre, le rapport qu'on attendait si impatiemment. Il ne lui fut pas difficile de prouver que Georges et Pitt méditaient depuis longtemps la guerre contre la France révolutionnaire, et que, s'ils en avaient différé la déclaration, c'était parce qu'ils ne se sentaient pas encore en mesure, ayant besoin d'attendre une agression de la part de la France pour entraîner le peuple anglais. La convention nationale, convaincue que les actes multipliés d'hostilités et de mauvaise volonté du gouvernement anglais constituaient l'état de guerre entre la France et l'Angleterre, déclara que cette guerre existait déjà

de fait entre le peuple français et le gouvernement de la Grande-Bretagne; la convention décréta en même temps que la même déclaration était applicable au stathouder de Hollande, devenu le sujet dévoué du cabinet de Londres.

Ce décret fut accueilli par les acclamations de toute la salle et de tout ce qui portait un cœur vraiment français. On était las des outrages du gouvernement anglais, et il était temps de mettre un terme à la longanimité dont l'assemblée nationale avait fait preuve pour éviter une guerre entre deux nations faites pour s'estimer : le machiavélisme de Pitt avait rendu impossible tout rapprochement. Non-seulement il avait tout préparé pour faire la guerre au peuple français, mais encore il lui avait suscité des ennemis dans toute l'Europe.

Le stathouder de Hollande, se méfiant de son peuple, qui l'avait déjà menacé d'une révolution, n'avait trouvé d'autre moyen de résister aux *idées françaises* que de se jeter dans les bras de l'Angleterre : il avait fait de grands armements, et ses intentions ne pouvaient être douteuses.

L'Espagne, livrée aux conseils de l'impéritie depuis que Godoï avait succédé au comte d'Aranda, était entrée dans la coalition contre la France, et déjà la Catalogne et la Navarre étaient remplies de ses troupes. La guerre avec le cabinet de Saint-Ildefonse était donc également inévitable.

Le Piémont s'était prononcé depuis longtemps, et quoique les escadres de la république eussent arraché une reconnaissance de la part du roi de Naples et de quelques autres petits états de l'Italie, il n'était pas moins vrai que ces petites cours, placées sous l'influence de l'Autriche, et d'ailleurs très-mal disposées pour la révolution française, allaient faire cause commune avec ses ennemis.

La diète germanique ne pouvait manquer de suivre l'impulsion de la Prusse et de l'Autriche; et si l'impératrice de Russie, encore trop occupée avec la Pologne, ne pouvait pas entrer immédiatement en ligne contre la France, on ne devait pas moins la considérer comme un grand ennemi de la liberté.

La république française allait donc être attaquée par toutes les puissances de l'Europe, à l'exception seulement de la Suisse, du Danemarck et de la Suède, disposées à garder une neutralité profitable. Ainsi on allait avoir à la fois la guerre continentale et la guerre maritime, tandis que des Français dégénérés parcouraient toutes les cours pour attirer sur leur pays les plus affreuses calamités.

Mais si le génie infernal de Pitt était parvenu à faire entrer tous les gouvernements despotiques dans cette croisade contre la liberté, de son côté, la république française était assurée du concours de toute sa population. La joie avec laquelle le peuple avait accueilli la déclaration de guerre à l'Angleterre et la Hollande était un garant de l'ardeur avec laquelle il se précipiterait aux combats : les sociétés populaires surtout ne voyaient dans cette guerre que le triomphe des principes de la révolution : elles voulaient que la seule question dont on s'occupât dans toute la république fût celle de la guerre et du salut public.

Toutefois, pour résister à l'assaut terrible de tant de puissances conjurées contre cette république, il fallait mettre en mouvement les ressources que l'enthousiasme révolutionnaire offrait. La convention le sentit; et, profitant des moments de calme qui succédèrent aux agitations produites par le procès de l'ex-roi et par les querelles intestines qui l'avaient si longtemps tourmentée, elle mit en effet la guerre et les finances à l'ordre du jour.

Outre la commission déjà existante, elle établit dans son sein un comité extraordinaire de *défense générale*, auquel tous les membres de la convention avaient le droit d'assister; Dumouriez s'y rendit aussi pendant son séjour à Paris. Mais l'homme qui servit le mieux la république, sous le rapport de la guerre, fut sans contredit l'habile et infatigable Carnot; son génie militaire médita et fit exécuter un nouveau système de guerre, dont les hautes combinaisons firent proclamer justement que du sein du comité il *organisait la victoire*.

Comme on n'en était pas encore arrivé à l'essai de ces grands moyens qui, plus tard, étonnèrent le monde, on se borna à arrêter que les armées seraient portées à cinq cent soixante-dix mille hommes de guerre, dont cinquante mille de cavalerie. On s'occupa aussi d'organiser des réserves et un grand matériel. Ces forces étaient destinées à former une ligne défensive dans l'est et le midi, et à prendre audacieusement l'offensive dans le nord.

Les finances furent l'objet secondaire dont on s'occupa : les dépenses inquiétaient peu la république; car le capital des biens nationaux s'augmentait tous les jours par l'effet de l'émigration; il pouvait suppléer aux plus grandes opérations, malgré la dépréciation des biens nationaux et la perte que faisaient les assignats, réduits au tiers de leur valeur nominale. Il fallait aussi calculer pour quelque chose les ressources que nos armées devaient trouver dans les pays où elles allaient porter la liberté.

« Il faut, avait dit Cambon au nom du comité des finances, il faut nous déclarer *pouvoir révolutionnaire* dans les pays où nous entrons. Il est inutile de nous cacher; les despotes savent ce que nous voulons : il faut donc le proclamer hautement puisqu'on le devine; et d'ailleurs la justice

peut en être avouée. Il faut que partout où nos généraux entreront, ils proclament la souveraineté du peuple, l'abolition de la féodalité, de la dîme, de tous les abus; que sur-le-champ les biens de nos ennemis, c'est-à-dire, les biens des nobles, des prêtres, des communautés laïques ou religieuses, des églises, etc., soient séquestrés pour qu'il en soit tenu compte aux administrations locales, et pour qu'ils servent de gages aux frais de la guerre. Point de demi-mesures, point de demi-révolution; car tout peuple qui ne voudra pas ce que nous proposons ici, sera notre ennemi, et méritera d'être traité comme tel. Paix et fraternité à tous les amis de la liberté; guerre aux lâches partisans du despotisme : *guerre aux châteaux, paix aux chaumières.* »

La marine fut aussi un des objets sur lesquels se porta la sollicitude de la convention : elle était nécessairement dans un état de désorganisation complète par suite de l'émigration des officiers. Heureusement que les marins étaient aussi chaleureusement révolutionnaires que les autres citoyens, et que la marine du commerce offrait de grandes ressources pour créer de nouveaux officiers. « La guerre que vous allez faire sur mer, avait dit Saint-André, doit être différente de toutes les autres guerres : le courage et l'ardeur, voilà ce qui doit animer nos marins comme nos soldats; voilà sinon les seules, au moins les premières qualités qui doivent les distinguer. Il faut qu'ils renouvellent les temps de Jean-Bart et de Duguay-Trouin, qui certes n'étaient pas de grands géomètres, mais qui avaient cette chaleur de l'âme, ce coup d'œil rapide qui est le vrai talent du marin, et qui seul commande la victoire. » Un grand nombre d'officiers de la marine marchande, menacés d'une ruine complète par la guerre maritime, trouvèrent aussitôt un emploi avantageux, et ne tardèrent pas à prouver qu'ils pouvaient très-bien occuper les grades jusqu'alors déférés à une noblesse orgueilleuse.

Toutes ces mesures pour activer la guerre ayant été prises, la convention décréta une nouvelle émission de 800 millions d'assignats; et quoique la moitié à peine des soldats jugés nécessaires fût entrée en ligne, on pensa sérieusement à ouvrir la campagne.

Dumouriez avait fini la précédente en s'arrêtant aux bords de la Meuse. Aussi les jacobins lui reprochaient-ils d'avoir quitté son armée pour aller intriguer en faveur de Louis XVI, et d'avoir ainsi laissé échapper l'armée autrichienne. On disait de lui qu'au lieu d'envahir tout le pays jusqu'au Rhin, il s'était amusé à sévir contre les patriotes de la Belgique, où il s'était obstiné à ne faire qu'une demi-révolution; on ajoutait encore qu'il était cause des difficultés que nos soldats avaient éprouvées pour vivre, n'ayant pu faire recevoir les assignats. Enfin, on l'accusait d'avoir beaucoup contribué à désorganiser son armée, en mettant les volontaires dans la nécessité de déserter pour ne pas mourir de faim au milieu d'un pays aussi riche.

Ainsi ce général, naguère l'idole des Français, avait quitté Paris dans les premiers jours de février 1793, tout-à-fait dépopularisé et complétement brouillé avec les jacobins. Ceux-ci commençaient à le regarder comme un traître à la cause de la liberté. Un bruit vague, mais déjà très-répandu, l'accusait de nourrir le projet de rétablir la monarchie en France, et d'avoir des vues personnelles sur la Belgique, où toute sa conduite démontrait qu'il avait voulu se faire un parti.

Ces dispositions n'étaient guère propres à ramener Dumouriez. Il fut outré surtout lorsqu'en exécution des mesures proposées par Cambon, il vit les commissaires de la convention s'emparer de l'administration et de l'organisation de la Belgique. Son mécontentement fut au comble quand les conventions provinciales, convoquées en Belgique par les commissaires français, eurent émis le vœu de leur réunion à la France, vœu que la convention accueillit avec empressement.

Toutefois, il dissimula son ressentiment, soit qu'il craignît qu'on le devinât encore mieux, soit qu'il crût que le moment de lever le masque n'était pas encore arrivé; son ambition, mobile comme ses principes, trouva momentanément un motif de compensation à ses désappointements dans l'appât que lui offrait la conquête de la Hollande, méditée par les comités de défense générale et de diplomatie. Il se disposa à tenter cette brillante invasion.

Tandis que Servan s'efforçait de créer une armée d'observation aux Pyrénées orientales; que Kellermann occupait les Alpes, depuis Chambéry jusqu'à Nice, et que Custines, rejeté dans Mayence, se plaignait amèrement des opérations que Beurnonville avait tenté de faire contre l'électorat de Trèves, Dumouriez, qui avait déjà commis la faute de tenir dans l'inaction ses jeunes soldats, dont l'enthousiasme s'était singulièrement refroidi au milieu des privations qu'on leur faisait supporter; Dumouriez, disons-nous, comptant sur les promesses que son ami Beurnonville lui avait faites, entra en campagne avec environ cent mille combattants. L'idée d'envahir la Hollande fermentait dans toutes les têtes, parce qu'on savait que le peuple hollandais déplorait la perte de son antique liberté.

Le début de la campagne fut des plus brillants. Avec une vingtaine de mille hommes seulement

que Dumouriez avait pris avec lui, il était entré, le 17 février, sur le territoire hollandais, et avait obtenu des résultats prodigieux. En peu de jours le général Bernon s'empara du fort de Klundert; le célèbre général d'Arçon fit capituler la place reputée imprenable de Bréda, et prit aussi celle de Gertruydenberg, après un siége très-court. En même temps Dumouriez, avec le gros de ses troupes, était arrivé au Mœrdyk, cherchant les moyens de traverser ce bras de mer.

Mais pour opérer sûrement du côté de la mer, le général en chef avait senti qu'il fallait que l'armée restée sur la Meuse opposât une barrière insurmontable aux efforts que les ennemis faisaient de ce côté. En conséquence, il avait ordonné au général Thouvenot, en qui il avait toute confiance, de se tenir sur ce fleuve, tandis que Miranda achèverait le siége de Maëstricht, et que Valence presserait Venloo.

Malheureusement cette armée de la Meuse, quoique très-forte numériquement, était encore dans un état de désorganisation morale qui pouvait devenir funeste; elle manquait surtout de confiance dans ses chefs, et n'avait point cette union si nécessaire à la guerre. Elle se trouvait disséminée entre Aix-la-Chapelle, le siége de Maëstricht, Liége, Tongres, etc., quand le prince de Cobourg, qui avait pris le commandement de l'armée ennemie, passa le Roër, et se présenta subitement devant Aix-la-Chapelle.

On se rappelle qu'après la bataille de Jemmapes, Dumouriez avait commis la faute immense de ne point détruire l'armée ennemie, et que même il n'avait pas tenté de chasser Clairfayt et Beaulieu de Trèves et de Luxembourg, où ils s'étaient retirés. La coalition avait mis à profit le répit que lui avait donné Dumouriez. Elle avait fait entrer en ligne des grands renforts, propres à lui assurer une revanche sur la campagne de 1792. Deux cent soixante mille coalisés devaient disputer aux Français leurs faciles conquêtes. Cent mille Prussiens, Autrichiens, Bavarois, Saxons, Hessois, etc., s'avançaient sur le Rhin, depuis Bâle jusqu'à Coblentz; trente mille Autrichiens et Prussiens occupaient le Luxembourg; et soixante-dix mille autres s'étaient portés sur la Meuse, pour faire lever le siége de Maëstricht et de Venloo; tandis que quarante mille Anglais, Hollandais et Hanovriens arrivaient du fond de la Hollande pour se présenter en face de notre ligne d'opérations dans le nord.

C'étaient ces soixante-dix mille hommes, à la tête desquels marchait Cobourg lui-même, qui venaient de passer la Roër. Nos troupes, attaquées à l'improviste à Aix-la-Chapelle, eurent à soutenir un combat assez meurtrier dans les rues même de cette ville; mais, forcées enfin de céder au nombre, elles s'étaient retirées en désordre sur Liége.

Aussitôt Miranda, dans la crainte d'être coupé du principal corps d'armée de la Meuse, abandonna le siége de Maëstricht, quitta précipitamment la rive gauche de ce fleuve, et se retira sur Tongres, d'où il fut encore chassé après un combat désastreux. Ce ne fut qu'avec bien de la peine, et après avoir perdu un matériel immense, que les diverses divisions de l'armée de la Meuse parvinrent à se rassembler à Tirlemont.

Ces funestes déroutes avaient eu lieu dans les derniers jours du mois de février; et à cette même époque Paris et la convention avaient été le théâtre d'événements non moins déplorables.

La rareté et la cherté des subsistances avaient continué à causer dans cette immense ville des craintes et des embarras cruels. Tous les efforts de la commune, pour assurer à cette nombreuse population le pain et les objets de première nécessité, n'avaient eu d'autres résultats que des sacrifices considérables pour faire vendre le pain au-dessous du prix du blé et de la farine. On vivait toujours dans les angoisses, car on n'était jamais sûr qu'on ne manquerait pas de pain le lendemain. Le peuple souffrait donc non seulement de la disette vraie ou factice qui se faisait sentir, mais encore du discrédit dans lequel les assignats tombaient tous les jours davantage. Toutes les denrées, tous les produits de l'industrie étaient montés à des prix auxquels le peuple ne pouvait plus atteindre, ne recevant toujours que la même valeur nominale en assignats pour le prix de son travail. Il faisait donc entendre des plaintes continuelles, qui dégénéraient parfois en émeutes contre les marchands.

Toutefois, ce peuple aux abois était trop attaché à la révolution pour s'en prendre à elle des maux qu'il endurait : il en accusait sans cesse les aristocrates, les accapareurs, les agioteurs, qui, disait-il, étaient la cause de la disette factice et du discrédit de la monnaie républicaine, dont les classes pauvres souffraient seules. Dans sa mauvaise humeur, il demandait sans cesse que la convention prît des moyens pour faire supporter aux riches, aux propriétaires, aux commerçants, une partie des pertes qu'il éprouvait journellement; et ces mesures étaient la taxe des denrées de première nécessité, afin qu'aucun fermier, aucun commerçant ne pût vendre le blé, le sucre, la chandelle, le savon et les autres objets de première nécessité au-dessus du prix qui serait fixé légalement.

Cette grande question était devenue l'objet de toutes les démarches des sections, et principale-

ment de celles où le peuple dominait. Des députations se rendaient journellement aux jacobins, à la commune et jusque dans le sein de la convention, pour y demander cette taxe forcée ou *maximum*.

Les jacobins balançaient à appuyer les désirs des sections, parce qu'ils répugnaient à porter atteinte à la liberté du commerce : on voyait souvent les deux Robespierre, Thuriot, Dubois-Crancé et plusieurs autres montagnards, membres de cette société, défendre, à la tribune des jacobins, la liberté commerciale.

La commune, toute dévouée au peuple, ne résistait à la taxe que parce qu'elle craignait les résultats de cette mesure. Mais les sections ne se décourageaient pas; elles allaient présenter des pétitions à la convention, et les orateurs populaires y tenaient un langage vif et pressant comme les besoins qu'ils ressentaient. Ils ne venaient pas, disaient-ils, demander qu'on posât des entraves à la circulation des subsistances, mais seulement qu'on mît un frein aux abus dont profitaient seuls les agioteurs et les monopoleurs.

Reculant encore devant la mesure que le peuple sollicitait si ardemment, la convention ne trouvait d'autre remède que d'adresser à ce même peuple affamé de belles proclamations, par lesquelles elle engageait les Français à supporter avec courage et résignation les maux inévitables qu'entraînait une guerre qui devait faire triompher la liberté. « Trop souvent, disait la convention aux riches, auxquels elle reprochait durement leur égoïsme, trop souvent on n'est victime que parce qu'on a refusé d'être juste. Ne refusez point des secours pécuniaires à ceux qui donnent tout leur sang pour la patrie. Quelles que soient vos opinions, notre cause est commune; nous sommes tous passagers sur le vaisseau de la révolution : il est lancé; il faut qu'il aborde ou qu'il se brise. Nul ne trouvera de planche dans le naufrage. Il n'est qu'un moyen de nous sauver tous. Il faut que la masse entière des citoyens forme un colosse puissant, qui, debout devant les nations, saisisse d'un bras exterminateur le glaive national, et, le promenant sur terre et sur mer, renverse les armées et les flottes. »

En écoutant ce langage, si propre à exciter l'enthousiasme patriotique, le peuple, toujours généreux, se résignait à souffrir toutes les privations pour la cause sainte qu'il avait embrassée. Mais une classe, composée d'aristocrates déguisés en patriotes, se mêlait, dans quelques sections, aux valets des anciens nobles, aux domestiques des émigrés, aux hommes qui avaient toujours vécu d'abus, tous oisifs dangereux, pour agiter la ville de Paris. Ils provoquaient des querelles, des rixes et des émeutes, en accusant la montagne, les jacobins et la commune d'être la cause de la disette. Ils secondaient aussi les girondins, derrière lesquels ils se rangeaient, et se moquaient des jacobins, qui, par patriotisme, s'étaient sevrés de sucre, de café et d'une foule d'autres objets de consommation journalière, afin d'en faire tomber les prix. Ces moyens impuissants ne pouvaient en effet remédier à la pénurie générale, et le peuple de Paris continuait à souffrir et à se plaindre.

Les femmes surtout étaient dans une agitation permanente; elles faisaient retentir les marchés de leurs imprécations contre les accapareurs, et ne cessaient d'envoyer des députations aux jacobins, pour les pousser à des déterminations vigoureuses. Ceux-ci les repoussaient parfois, et alors il s'ensuivait des scènes scandaleuses pour le public. Selon l'habitude, on ne manquait jamais d'attribuer ces désordres aux aristocrates, qui, disait-on, profitaient du moment où la république avait à se défendre contre tous les tyrans coalisés, pour les seconder dans l'intérieur. « C'est à ce système de conspiration, s'écriait Robespierre, que tiennent les troubles déjà excités, et ceux qu'on veut occasionner sur les subsistances; c'est à ce même système qu'est liée la rentrée des ennemis que nous avons chassés de notre sein, et qui, favorisés par nos agitations, se proposent de rentrer pour le déchirer. »

Durant ces jours de crise, Marat n'avait point cessé de crier, dans son journal, contre les *accapareurs*, les *monopoleurs*, les *marchands de luxe*, les *aristocrates ;* il avait même dit que les accaparements ne cesseraient point, si l'on n'employait pas des mesures plus efficaces que celles prises jusqu'alors. « Quand les lâches mandataires du peuple, disait-il en faisant allusion aux girondins, encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple se fasse lui-même justice. Le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait fin aux malversations. »

Il n'en fallait pas davantage pour pousser le peuple. Aussi la journée se passa-t-elle dans la plus grande agitation. L'irritation contre les marchands fut portée à son dernier point. Les cris d'*à bas les accapareurs* retentirent toute la journée aux environs de la rue des Lombards, où étaient les magasins des épiciers en gros. Le soir, le peuple demanda impérieusement que le prix de ces denrées fût réduit au taux ordinaire. Les marchands intimidés, et ayant tout à redouter de la fureur populaire, se soumirent et distribuèrent le sucre, le café, le savon, la chandelle et autres objets au prix fixé par les consommateurs eux-mêmes, qui en payèrent exactement la valeur

Mais bientôt quelques hommes de rapine parurent, et la vente forcée devint un pillage. La force armée accourut : elle fut mal reçue d'abord; mais elle finit par dissiper les attroupements

Ce jour-là il y eut une séance très-orageuse aux jacobins. Ils s'étaient rassemblés au commencement des désordres, et les chefs avaient fait tous leurs efforts pour calmer le peuple. Marat se rendit aussi à la salle pour conseiller le bon ordre, et blâmer le pillage, qu'il avait prêché le matin. On cherchait même à attribuer aux aristocrates les excès déplorables de cette journée. Mais les tribunes s'écriaient que le peuple s'était fait justice lui-même, ne pouvant l'obtenir de la convention, et qu'il n'avait fait que taxer à un prix raisonnable les denrées que la cupidité des marchands avait fait monter si haut. Toutes les fois qu'on parlait de pillage, les tribunes s'écriaient que c'était faux; que le bon peuple de Paris avait payé tout ce qu'il s'était fait livrer. Tout en conseillant le bon ordre, Robespierre parla dans le sens du peuple : il dit que la masse était impeccable, qu'elle ne dévierait jamais du droit chemin; que le peuple avait eu de la conscience; que les marchands seuls n'en avaient pas montré, et qu'on ne devait attribuer l'infâme pillage exercé par quelques brigands qu'à ceux qui avaient intérêt à représenter le peuple de Paris souillé de crimes. Il ajouta, en faisant allusion aux menées des girondins, qu'il ne devait pas y avoir de doutes sur les véritables instigateurs qui avaient égaré le peuple.

Le lendemain, les mêmes débats se reproduisirent a la convention. La section de Bon-Conseil parut la première à la barre pour y déclarer que les excès de la veille étaient l'ouvrage des ennemis de la république. « Les auteurs de ces manœuvres, dit-elle, n'ont d'autre but que de présenter les habitants de Paris comme les partisans de l'anarchie et du désordre. La république saura que les vrais amis de la liberté ont été indignés de la violation des propriétés; elle saura qu'ils se sont réunis pour les défendre. »

Mais Barère monta à la tribune pour demander la poursuite des auteurs et instigateurs des désordres de la veille. « Nous faisons une révolution d'hommes libres, s'écria-t-il, et non celle de brigands. Plus nous sommes en révolution, plus nous devons jeter dans cette tourmente politique les deux seules ancres qui retiennent le vaisseau de l'état : l'ancre des propriétés et l'ancre de la morale publique. »

Salles appuie Barère : « C'est Marat, ajouta-t-il, qui, dans son journal d'hier, excitait au pillage et au meurtre; » et aussitôt Salles lit le passage de la feuille de la veille, qui produit une grande indignation dans toute l'assemblée. Un grand nombre de membres se lèvent pour demander que Marat soit décrété d'accusation. Celui-ci se défend de manière à exciter presque toute l'assemblée contre lui. Il affirme que les mouvements qui ont eu lieu dans Paris sont l'ouvrage d'une faction criminelle et de ses agents; il dit que la faction Roland existe encore, et se renferme dans la liberté des opinions, décrétée par la convention.

Le côté droit demandait à aller aux voix sur le décret d'accusation, quand Buzot le combattit par des moyens qui révoltèrent le côté opposé. « Le décret d'accusation est impolitique, dit Buzot, il est même dangereux, parce qu'à la faveur de la liberté illimitée de la presse, Marat serait acquitté de toute accusation; dangereux, parce qu'il donnerait de l'importance à un homme qui n'agit pas par lui-même, mais qui est l'instrument d'hommes pervers.... »

A ces mots, une explosion de murmures de la montagne couvre la voix de l'orateur. On lui crie : « Ce sont là encore les calomnies de Buzot. » Il s'ensuit un tumulte qui empêche le président de mettre aux voix les diverses propositions. Enfin Boileau demande qu'il soit procédé par appel nominal, afin, dit-il, que l'on puisse connaître les amis de Marat, et les lâches qui craignent de le frapper. — « Eh bien, l'appel nominal ! s'écrie Bazire, on connaîtra les contre-révolutionnaires. » — « Eh bien ! ajoute Marat, je provoque moi-même le décret d'accusation contre moi, pour vous couvrir d'infamie. Décrétez-moi d'accusation; mais en même temps décrétez comme fous tous ces messieurs les *hommes d'état*. »

Le côté droit semblait pressé d'en finir; mais la montagne soutenait vivement que la convention n'avait pas le droit de décréter d'accusation un de ses membres. Tallien surtout demandait à prouver qu il fallait préalablement une procédure instruite par les tribunaux ordinaires. — « Laissez-les faire; ce sont les hommes de *l'appel au peuple*, disait en riant Marat, qui veulent assassiner *l'ami du peuple*. »

Enfin, Meaulle proposa à la convention de délibérer sur la dénonciation qui lui avait été faite d'un écrit de Marat, relatif au pillage qui avait eu lieu, et de la renvoyer aux tribunaux ordinaires, avec injonction au ministre de la justice d'avoir à faire poursuivre les auteurs et instigateurs de ces délits. La majorité de l'assemblée adopta cette rédaction, malgré les réclamations de ceux qui pensaient qu'un député était inviolable pour ses opinions; et ce malheureux précédent, établi par les girondins, fut cause que la convention arriva à se décimer elle-même.

On ne pouvait se dissimuler que les troubles de

Paris n'étaient pas un fait isolé, qu'ils tenaient à un plan de conspiration générale, imaginé par les royalistes pour empêcher le recrutement, et susciter des embarras à la convention. Il était très-vrai que la faction de l'étranger s'agitait depuis l'ouverture de la campagne, et que, de concert avec les ennemis de l'extérieur, elle cherchait à profiter des dispositions turbulentes du peuple, pour troubler l'intérieur, en même temps que les troupes ennemies menaceraient nos frontières. Cela était si vrai que, dans plusieurs villes, des mouvements royalistes avaient eu lieu instantanément : à Montbrison, à Amiens, les aristocrates venaient de provoquer des émeutes. Dans beaucoup d'autres villes, des émigrés rentrés avec de faux passeports avaient excité des agitations ; il y avait peu d'endroits où les royalistes n'eussent récemment cherché à travailler dans un sens contre-révolutionnaire.

Mais c'était surtout à Lyon que les infâmes agents de l'étranger s'étaient montrés avec plus d'audace que jamais. Ils avaient détruit le club central où se réunissaient les patriotes, brûlé ses archives, incendié l'arbre de la liberté, et mis en fuite les républicains. Encouragés par ces succès, ils s'étaient emparés de l'arsenal, et avaient chassé des sections tous les vrais patriotes.

Ces nouvelles alarmantes étaient arrivées à la convention au moment où Paris lui causait tant de craintes. Elle prit aussitôt les mesures jugées nécessaires pour arrêter les progrès de la contre-révolution. Des commissaires investis de pleins pouvoirs furent envoyés en toute hâte à Lyon, et des troupes se dirigèrent sur cette ville, devenue le quartier-général des contre-révolutionnaires du midi. Des visites domiciliaires furent ordonnées dans toute la France, afin de découvrir les agents de l'étranger cachés partout. On renouvela l'obligation des passeports pour tous les voyageurs. Enfin, un recensement des sections de Paris eut lieu, sur la proposition de Barère, afin d'en extraire toutes les personnes sans état et sans aveu, pour les employer activement à la défense de la république.

Malgré toutes ces mesures, Paris n'était pas tranquille. Les jacobins et les sections ne cessaient de s'agiter. Les républicains ardents ne trouvaient pas la convention assez démocratique. Ils avaient hué le projet de constitution lu à la tribune par Condorcet, et injurié ses auteurs, presque tous girondins, pour avoir osé imprimer, à la suite de ce projet, le vœu de l'établissement de deux chambres. Il s'en était suivi de vifs débats au sein de la convention, dont la majorité avait pensé comme le peuple. Le projet de constitution avait été rejeté, et renvoyé à un nouvel examen.

Cet échec rendait la position des girondins très-fâcheuse, car ils perdaient par là l'espoir d'enchaîner les factions par les lois. Ils ne pouvaient plus douter qu'ils étaient haïs du peuple ; ils savaient même que la proposition de se défaire *des appelants* était agitée tous les jours dans les sociétés populaires, et qu'il s'était formé dans la capitale un *comité d'insurrection* contre les *impurs*. Dans cette situation fâcheuse, ils avaient renouvelé leur ancienne proposition d'entourer la convention d'une force capable d'imposer à ceux qu'ils appelaient les factieux ; mais leurs efforts avaient encore échoué devant les rapports de Santerre, qui garantissait que les bons citoyens veillaient sur la liberté.

Le projet de débarrasser la révolution et l'assemblée nationale des entraves qu'on leur supposait, c'est-à-dire de forcer les *appelants* à se retirer, était parti de Marseille ; les jacobins l'avaient accueilli avec empressement, et cherchaient l'occasion de le convertir en pétition solennelle. Cependant ils n'avaient pas encore osé en parler publiquement, parce qu'ils savaient que les chefs de la montagne désapprouvaient cette idée ; et aux yeux de ces chefs, attaquer la représentation nationale c'était une infraction aux principes ; ils craignaient d'ailleurs qu'elle n'amenât une scission entre Paris et les départements. Une autre crainte retenait ces chefs, et surtout Robespierre : ils pensaient qu'en entamant la convention, on rendait nécessaire son renouvellement intégral, ce qu'ils regardaient comme le plus grand malheur qui pût arriver à la république, dans les circonstances où elle se trouvait. Aussi les chefs de la montagne blâmaient-ils les agitateurs qui se permettaient de proposer ce moyen aux sections.

Les choses en étaient à ce point dans l'intérieur, lorsque la nouvelle des revers de notre armée de la Meuse arriva à Paris. C'était le 5 mars. Aussitôt Choudieu, l'un des plus chauds patriotes de l'assemblée, monta à la tribune pour demander que tous les volontaires qui étaient à Paris, à la solde des départements, ou qui y arriveraient, fussent mis à la disposition du ministre de la guerre, et envoyés sur-le-champ aux frontières. Cette proposition excita de vives réclamations de la part des girondins, qui s'appuyaient sur les volontaires. Lanjuinais demanda l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il existait à Paris un foyer de troubles et d'insurrection qu'il fallait surveiller. Choudieu insista pour qu'on fît disparaître une monstruosité dans la composition de la force armée, dont une partie était à la solde des départements et échappait a la surveillance du ministre de la guerre. Quant aux craintes que les girondins témoignaient sur la sûreté de Paris. Chou-

dieu les regardait comme enfantées par le parti qui voulait, à l'instar de La Fayette, s'entourer d'une garde prétorienne. Buzot, Barbaroux et Isnard soutinrent vivement qu'on ne pouvait priver Paris de l'appui des volontaires : ils finirent par dénoncer la commune comme un foyer d'anarchie qu'on ne saurait trop surveiller. « Calomniez sans cesse, leur criait Thuriot, calomniez, puisque c'est votre bonheur; mais laissez-nous prendre des mesures de salut public. »

Malgré les vives réclamations du côté droit, la montagne persista à demander le renvoi des volontaires, auxquels, disait Saint-André, on ne pouvait fermer le chemin de l'honneur quand ils brûlaient d'aller cueillir des lauriers.

Cette vive séance se termina enfin par un décret qui enjoignait aux bataillons envoyés par les départements maritimes de retourner sur les côtes, et qui mettait les autres à la disposition du ministre de la guerre.

Entre temps, la nouvelle de la déroute d'Aix-la-Chapelle s'était répandue dans Paris et y avait excité la plus vive agitation. Le soir, la foule se porta aux Jacobins. Il se manifesta, dans cette société, une irritation violente contre ceux qu'on appelait les traîtres de la convention. On s'écria qu'il fallait se débarrasser des émigrés et de leurs agents; qu'il fallait épurer les états-majors, remplis d'aristocrates, et en finir avec tous ceux qui ne travaillaient qu'à paralyser les mesures de salut public. Les jacobins pensaient qu'après avoir balayé l'intérieur de tous les contre-révolutionnaires, il fallait pousser en masse toute la population de la France contre les satellites des tyrans du monde. Ils se séparèrent en se promettant de prendre dès le lendemain, les mesures énergiques que les circonstances réclamaient si impérieusement.

Cependant on ne connaissait pas encore toute l'étendue du désastre éprouvé par l'armée de Belgique. Lacroix, l'un des commissaires envoyés dans ce pays, arriva à Paris le 8 mars, pour faire connaître l'état des choses. Les malheurs qu'il avait à annoncer parurent si grands, que le comité de défense générale fut convoqué à l'instant même. Mais Lamarque et Barère s'opposèrent à ce que ce rapport fût fait en secret. Le premier rappela que lors de la défection de La Fayette, la situation de la patrie était encore plus déplorable; mais qu'à peine le peuple l'avait connue que cent mille hommes s'étaient portés à la frontière pour repousser l'ennemi. « Le secret, ajouta Barère, ne sert qu'à augmenter les alarmes : il faut donc tout publier, si nous voulons empêcher les terreurs paniques des hommes faibles et les terreurs scélérates de ces âmes de boue et de sang qui ne cherchent que des prétextes de troubles. »

Lacroix apprit donc à la convention comment nos troupes, trop disséminées près d'Aix-la-Chapelle, n'avaient pu faire résistance nulle part. il dit que l'ennemi s'était glissé entre les corps, et que ceux-ci n'avaient pu se rallier qu'en abandonnant une partie de leurs équipages. Lacroix terminait son rapport en annonçant qu'au moment de son départ de l'armée, il l'avait laissée à Saint-Trond, où elle cherchait à se rallier. En conséquence il demandait des mesures pour faire rejoindre, sans délai, tous les militaires absents de leurs corps.

Robespierre prit aussitôt la parole pour rappeler à l'assemblée que la France possédait d'immenses ressources qu'il suffisait d'utiliser pour réparer les échecs de la Belgique, lesquels, disait-il, ne pouvaient pas retarder d'un instant le succès de la cause de la liberté du monde.

« Il nous reste, dit-il, en terminant, à purger nos armées de l'esprit aristocratique qui s'est réfugié dans les états-majors, et de quelques traîtres qui seront écrasés comme des insectes par une grande nation destinée à punir tous les tyrans du monde. La convention nationale peut hâter cette heureuse révolution : il lui suffit de dégager le peuple français des entraves dont il est environné, de s'élever elle-même à la hauteur du caractère divin dont elle est revêtue : de tenir sans cesse le glaive de la loi levé sur la tête des conspirateurs puissants, des généraux perfides; de fouler aux pieds tout esprit de parti et d'intrigue, et de ne prendre pour guide que les grands principes de la liberté et du bien public; de balayer tous les traîtres, et de tendre des mains protectrices aux amis de la liberté du peuple qui a fait la révolution, et dont la prospérité ne peut être assise que sur les bases de l'égalité. »

Danton, qui arrivait de Belgique, parla dans le même sens que Robespierre. « Tel est le caractère français, s'écria-t-il, qu'il lui faut des dangers pour retrouver son énergie. Eh bien! ce moment est arrivé. Oui, il faut le dire à la France entière : si vous ne volez pas au secours de la Belgique, si Dumouriez est enveloppé en Hollande, si son armée est obligée de mettre bas les armes, qui peut prévoir les malheurs incalculables d'un pareil événement? Citoyens, ajouta-t-il, vous n'avez pas une minute à perdre. Il faut que Paris, cette cité qu'on aurait voulu renverser pour servir nos ennemis, qui redoutent son brûlant patriotisme, contribue par son exemple à sauver la patrie. Je dis que cette ville est encore appelée à donner à la France l'impulsion qui, l'année dernière, a enfanté nos triomphes. »

Puis, s'adressant aux girondins : « Comment se fait-il que vous n'ayez pas senti que, s'il est bon de faire des lois avec maturité, on ne fait bien la guerre qu'avec enthousiasme?.... »

Danton terminait sa chaleureuse harangue en demandant, par forme de mesure provisoire, que, dès le soir même, la convention nommât des commissaires pour se rendre dans les sections, convoquer les citoyens, leur faire prendre les armes, et les engager, au nom de la patrie et de leurs serments, à voler à la défense de la Belgique. Il proposa en outre de rappeler immédiatement Dumouriez au commandement de l'armée battue.

La convention accueillit par des applaudissements longtemps prolongés le discours de Danton, et elle vota avec enthousiasme toutes ses propositions. Le danger avait rapproché les partis qui la divisaient : les girondins, qui depuis quelque temps se laissaient traîner à la remorque dans la carrière révolutionnaire, se prêtèrent avec ardeur à mettre le peuple en mouvement : ils disputèrent tous de zèle et de chaleur. Jamais on n'avait vu tant d'accord dans le sein de la représentation nationale; jamais il n'avait été donné au peuple français une impulsion aussi énergique et aussi prompte que celle qui allait lui être imprimée.

Le soir tout fut en mouvement dans Paris; les spectacles furent fermés pour empêcher toute distraction de l'affaire du salut public, et le drapeau noir fut arboré à l'hôtel-de-ville en signe de détresse. Les commissaires trouvèrent les citoyens de toutes les sections animés de l'ardeur la plus vive, partout les enrôlements dépassèrent l'attente publique.

Mais aussi partout la plus grande fermentation commençait à régner. Le peuple se récriait contre l'égoïsme des riches, qui, n'aimant pas l'égalité, se montraient peu jaloux de sauver la révolution. Il demandait qu'ils fussent imposés extraordinairement, afin de les faire au moins contribuer de leur bourse aux sacrifices que les circonstances exigeaient. Comme avant septembre, ceux qui se présentaient pour aller mourir sur le champ de bataille émettaient le vœu que la convention mît tous les traîtres hors d'état de nuire, et qu'elle se débarrassât de tous les ministres, généraux, et députés mêmes, qui compromettaient le salut public.

Tel était le résultat de la crise dans laquelle la France se trouvait. La convention se montra grande comme les circonstances. Pour prouver aux ennemis de la république qu'elle redoutait peu leurs succès éphémères, elle décréta la réunion de Louvain et de Namur.

Ce fut encore dans ce moment suprême que l'assemblée nationale écouta, sans aucune émotion, le rapport que lui fit Barère pour déclarer la guerre à l'Espagne. Il ne fut pas difficile à ce rapporteur de démontrer la malveillance de cette cour, ses manœuvres secrètes, sa haine contre notre révolution, et ses projets contre l'affermissement de la liberté que le peuple français avait voulu se donner. « Un ennemi de plus pour la France, dit froidement le rapporteur du comité de défense générale, n'est qu'un triomphe de plus pour la liberté! Voilà les paroles qu'il faut adresser à ces timides amis de la république qui se laissent abattre par la nouvelle de la retraite d'un avant-poste, et par le retard d'une victoire.....

» Et vous, citoyens libres de la France méridionale, s'écriait Barère en terminant son rapport, que vos alarmes cessent, que votre courage se relève! le despotisme vous insulte et vous menace; mais le despotisme est vieux en Europe, et il fut lâche dans toutes les contrées. Le souverain de l'Espagne sommeille; allez le réveiller, et aussitôt le fanatisme qui soutient les prêtres et les rois sera détruit..... Portons la liberté et l'égalité en Espagne par nos victoires, et nous dirons alors, avec plus de vérité qu'un orgueilleux tyran : *Il n'y a plus de Pyrénées!* »

La déclaration de guerre à l'Espagne, mise immédiatement aux voix, fut décrétée à l'unanimité, au milieu des applaudissements de l'assemblée et du peuple.

« Qu'il était beau ce peuple, qu'elle était grande cette assemblée, qui, au milieu des revers, déclarait la guerre à un ennemi de plus! Si le sénat romain, dit un historien contemporain, s'immortalisa pour ne pas avoir désespéré du salut de la patrie après la bataille de Cannes, de quelle auréole de gloire ne doit-on pas entourer les ombres de cette convention nationale, si sublime quand, oubliant ses dissensions intestines, elle ne s'occupait que de la lutte dans laquelle la république était engagée. Oh! qu'un peuple qui allait ainsi au-devant des dangers était fort, héroïque, invincible! Un pareil peuple, combattant pour ce que les hommes ont de plus cher, la liberté, l'égalité, devait nécessairement vaincre : il vainquit.

» Mais ce ne fut pas sans passer par les plus cruelles vicissitudes; ce ne fut pas sans courir les plus grands dangers : et si ces dangers forcèrent ce peuple à se montrer impitoyable envers ses ennemis, l'humanité pourra en gémir; mais la postérité l'absoudra, parce qu'il sauva la république française, et avec elle la liberté du monde. »

CHAPITRE VII.

Création du tribunal révolutionnaire. — Mouvements des sections pour obtenir cette organisation. — Les jacobins dénoncent Dumouriez. — Opérations de ce général en Belgique. — Il commence à négocier sa trahison. — Première institution du comité de salut public. — Rapport des commissaires sur Dumouriez. — Robespierre dénonce la conjuration de Dumouriez avec les d'Orléans. — Il demande l'expulsion de tous les Bourbons. — La convention s'y refuse.

Le 9 mars fut une journée bien importante pour la république. Elle fut consacrée à une foule de mesures révolutionnaires que les circonstances exigeaient et que le peuple demanda. Les commissaires envoyés dans les sections ne purent cacher à la convention, qu'avant de partir, les volontaires exigeaient des garanties contre les trahisons de l'intérieur : ils demandaient la création d'un tribunal extraordinaire pour faire justice des conspirateurs royalistes, afin d'être tranquilles tandis qu'ils combattraient aux frontières.

Aussitôt plusieurs montagnards demandèrent que le vœu des sections fût pris en considération, et que la convention décrétât le principe, c'est-à-dire l'établissement d'un tribunal révolutionnaire jugeant en dernier ressort, et qu'elle renvoyât la proposition au comité de législation pour présenter, le lendemain, l'organisation de ce tribunal.

Les girondins, et principalement Lanjuinais, Guadet, Valazé, s'élevèrent contre la création d'un pareil tribunal. Mais on leur répondit que les mêmes causes amèneraient les mêmes malheurs du mois de septembre, si on ne donnait quelque satisfaction au peuple ; que ce peuple exigeait des garanties pour les sacrifices qu'il allait faire, et enfin qu'il était plus prudent d'organiser un tribunal propre à effrayer les conspirateurs, que de s'exposer à de nouvelles exécutions populaires.

Les motifs allégués par la montagne n'étaient pas chimériques. Depuis la veille, le peuple de Paris était dans une fermentation dont on ne pouvait guère prévoir les suites Une fièvre brûlante s'était manifestée dans toutes les têtes : au désir d'aller combattre l'ennemi se joignait la haine contre les aristocrates. Des groupes nombreux avaient parcouru les rues en proférant des cris de vengeance. La foule irritée en était même passée aux voies de fait ; elle avait brisé les presses du journal de Gorsas, dont Brissot était le principal rédacteur ; l'imprimerie de la *Chronique,* feuille royaliste, avait aussi été saccagée. On parlait de se défaire des *appelants,* afin d'en finir avec les contre-révolutionnaires et les traîtres.

Il était donc d'une extrême nécessité de calmer ce peuple déchaîné. Le *tribunal extraordinaire,* qui prit plus tard le nom de *tribunal révolutionnaire,* fut donc décrété sans autre opposition. Déjà, dans la matinée, la convention avait, sur le rapport de Carnot, fixé à 30,000 hommes le contingent que la ville de Paris et les environs devaient fournir pour aller renforcer immédiatement l'armée de la Belgique. Elle avait aussi arrêté que quatre-vingt-deux de ses membres iraient dans les départements presser le recrutement et les autres mesures de salut public, et leur avait donné pleins pouvoirs. Le soir, d'après le vœu unanime des sections exprimé par une foule de députations, l'assemblée nationale décréta encore une taxe sur les riches, proportionnée à leurs revenus ; elle devait être destinée à payer les frais de la campagne et à dédommager les familles de ceux qui allaient se dévouer pour la patrie. Plusieurs mesures de détail furent en outre adoptées dans la même séance, et Danton fit décréter l'abolition de la contrainte par corps, comme contraire à la morale, aux droits de l'homme et aux vrais principes de la liberté.

Le lendemain était le jour fixé pour l'organisation définitive du tribunal extraordinaire. Les jacobins, qui s'applaudissaient de ce qui avait été fait la veille, se recommandèrent de ne pas manquer à la séance où devait être débattue cette organisation. Ils voulaient de plus obtenir le renouvellement du ministère, et être débarrassés de ce qu'ils appelaient la queue de Roland ; et principalement de Lebrun et de Beurnonville, qu'ils haïssaient mortellement. Les jacobins s'emparèrent donc de bonne heure des tribunes de la convention. La montagne serra aussi ses rangs ; ils étaient compactes et menaçants. La journée s'annonçait comme devant être encore plus orageuse que la veille.

A l'ouverture de la séance, Gamon, qui tenai au côté droit, dénonça une conspiration qui, disait-il, avait été au moment de s'exécuter la veille sur une partie de la convention. La montagne le traita de visionnaire. « Je suis peu ému des orages fréquents qui s'élèvent dans la convention, dit à ce sujet Barère ; je sais que c'est du sein des orages que sort la liberté… On s'est plaint qu'il n'y avait que des hommes dans les tribunes ; eh bien ! je voudrais qu'il n'y eût que des hommes dans la convention. » Barère concluait à ce que la convention, méprisant les propos infâmes de quelques hommes salariés qu'il fallait livrer à la police, passât à l'ordre du jour sur les dénonciations de Gamon, et s'occupât incessamment des mesures de salut public : ce qui fut adopté.

La discussion de ces mesures fut ouverte par

Robespierre, qui demanda l'organisation d'un gouvernement régulier, uniforme et fort. « Je vous conjure, au nom de la patrie, s'écria-t-il, de changer le système actuel de notre gouvernement. Il faut que l'exécution des lois soit confiée à une commission sûre, d'un patriotisme épuré; il faut un gouvernement dont toutes les parties soient rapprochées; il existe entre la convention et le conseil exécutif une barrière qu'il faut rompre, parce qu'elle empêche cette unité d'action qui fait la force du gouvernement. »

Robespierre était convaincu que la concentration qu'il demandait était le seul moyen de donner au gouvernement de la république l'énergie que les circonstances exigeaient. Danton pensa comme lui, et l'appuya de toutes ses forces. « Quoi, citoyens! s'écria-t-il, vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde! Il faut pour cela du caractère, et la vérité est qu'on en a manqué... Je ne connais que l'ennemi, battons l'ennemi. »

Danton venait d'être généralement applaudi; il profita des dispositions de l'assemblée pour faire entendre aux partis qu'ils devaient sacrifier leurs haînes sur l'autel de la patrie. « Vous, qui me fatiguez de vos contestations particulières, continua-t-il, je vous répudie tous comme traîtres à la patrie, je vous mets tous sur la même ligne. Eh! que m'importe ma réputation! que la France soit libre et que mon nom soit flétri! Combattons, conquérons la liberté, et nous irons glorieux à la postérité. Remplissez ces grandes destinées; point de débats, point de querelles, et la patrie est sauvée. »

Danton avait pénétré toute l'assemblée du saint amour de la patrie; chacun pensait comme lui qu'il fallait commencer par la sauver. Malheureusement on différait sur les moyens. Les uns voulaient qu'on employât les mesures les plus énergiques; les autres croyaient qu'on pourrait atteindre le même but sans entrer dans les voies de rigueur; et cette lutte entre les deux systèmes avait toujours pour effet de paralyser les grands moyens dont la convention, appuyée sur le peuple, pouvait disposer.

Déjà le côté droit se disposait à lever la séance, sans avoir rien arrêté, quand Cambacérès s'écria qu'il fallait utiliser un temps précieux. Il demanda que l'assemblée ne se séparât pas avant d'avoir décrété l'organisation du tribunal révolutionnaire, et d'avoir changé le ministère incohérent qui nuisait à l'action du gouvernement. « Tous les pouvoirs vous ont été confiés, ajouta-t-il, vous devez les exercer tous; il ne doit y avoir aucune séparation entre le corps qui délibère et celui qui fait exécuter. Il ne faut point suivre ici les principes ordinaires. Lorsque vous construirez la constitution, vous discuterez celui de la séparation des pouvoirs. Je demande que, séance tenante, on organise le tribunal et le ministère. »

Ces propositions excitèrent de vives réclamations. Buzot s'écria qu'on voulait mener la convention à un despotisme plus affreux que l'anarchie. — « Il n'y a que cette mesure qui puisse sauver le peuple; autrement il faut qu'il s'insurge et que ses ennemis tombent, » lui cria Amar. Le côté gauche demande d'aller aux voix. Alors Robert Lindet lit le projet de décret rédigé par le comité de législation, et en demande l'adoption, tout en déplorant sa rigueur.

D'après ce projet, le tribunal extraordinaire, devait être composé de neuf membres nommés par la convention, lesquels ne devaient être soumis à aucune forme concernant l'instruction, et pouvant acquérir la conviction par tous les moyens possibles. Il devait juger les prévenus qui lui seraient envoyés par la convention, et pouvait même poursuivre directement les personnes qui par incivisme auraient abandonné ou négligé leurs fonctions, celles qui par leur conduite ou la manifestation de leurs opinions auraient *tenté* d'égarer le peuple, celles dont la conduite ou les écrits tendraient à la contre-révolution; enfin celles qui, par les places qu'elles occupaient sous l'ancien régime, rappelaient des prérogatives usurpées par les despotes.

— « Nous mourrons plutôt que de décréter l'établissement d'une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise! » s'écrie Vergniaud. Et les girondins témoignent la plus vive indignation. Cambon et Barère demandent que l'on entoure cette terrible institution de la garantie du jury. Billaud-Varennes se joint à eux; il propose que les jurés soient pris dans toutes les sections de la république, et qu'ils soient nommés par la convention; ce qui fut voté à une grande majorité.

Voyant la tournure que les choses prenaient, le côté droit voulut de nouveau lever la séance. Mais Danton s'élança à la tribune. « Je somme tous les bons citoyens, s'écria-t-il, de ne pas quitter leur poste. Quoi! citoyens, au moment où notre position est telle que si Miranda est battu, et cela n'est pas impossible, Dumouriez enveloppé serait obligé de mettre bas les armes, vous pourriez vous séparer sans prendre les grandes mesures qu'exige le salut de la chose publique? Les ennemis de la liberté lèvent un front audacieux; partout confondus, ils sont partout provocateurs. En voyant le citoyen honnête homme occupé dans ses foyers, l'artisan dans ses ateliers,

ils ont la stupidité de se croire en majorité! Eh bien! arrachez-les vous-mêmes à la vengeance populaire; l'humanité vous l'ordonne. Je sais que rien n'est plus difficile que de définir un crime politique; mais si l'homme du peuple, pour un crime particulier, en reçoit à l'instant le châtiment; s'il est difficile d'atteindre un crime politique, n'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires, prises hors du corps social, épouvantent les rebelles et atteignent les coupables? ici le salut public exige de grandes mesures. Je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire. » Danton démontrait ensuite la nécessité de la prompte réorganisation du pouvoir exécutif. « Ce soir, concluait-il, organisation du tribunal, organisation du pouvoir exécutif; demain mouvement militaire : que demain vos commissaires soient partis; que la France entière se lève, coure aux armes, marche à l'ennemi; que nos armes, partout victorieuses, apportent aux peuples la délivrance et le bonheur, et que le monde soit vengé. »

A la voix de Danton, l'assemblée continua ses délibérations; seulement elle s'ajourna à neuf heures du soir pour laisser quelques instants de repos aux députés, fatigués par ces longues séances.

Ce n'était pas sans quelque raison que les girondins avaient craint la manifestation de l'opinion publique contre une partie des députés à la convention. Les motions qui s'étaient succédé depuis deux jours sur les dangers de la patrie, les harangues des commissaires envoyés dans les sections, les discours des jacobins, avaient porté leurs fruits. Tout Paris était dans une fermentation extrême; l'appel aux masses avait été entendu, et le peuple entier était debout.

Mais au milieu de ce grand mouvement national, il était difficile que les passions révolutionnaires ne fissent pas explosion. Les sections avaient délibéré elles-mêmes sur les mesures de salut public à prendre. Elles avaient dit que l'établissement du tribunal révolutionnaire et la proposition de destituer les ministres n'étaient que des palliatifs, de fausses mesures qui n'attaquaient qu'indirectement les contre-révolutionnaires. Une de ces sections avait même dit que les ennemis de la république trouvaient un point d'appui dans la convention, et, de sa propre autorité, elle avait déclaré traîtres à la patrie Roland, Brissot, Gensonné, Guadet, Pétion, Barbaroux, Louvet, ainsi que quelques autres des principaux girondins, et jusqu'à Dumouriez. Cet arrêté avait été porté aux autres sections, et y avait excité une vive fermentation. La société des Cordeliers y avait adhéré.

Aux Jacobins, les mêmes propositions avaient soulevé les débats les plus violents. Desfieux y affirma que Miranda trahissait; qu'il était la créature de Pétion; que Brissot n'avait fait déclarer la guerre à l'Angleterre que pour perdre la république. Il ajouta qu'il n'y avait qu'un moyen de sauver la patrie, qu'il fallait se débarrasser de tous les traîtres, et mettre les *appelants* en état d'arrestation. Quelques volontaires demandèrent même la tête des girondins, des brissotins. « Il faut au peuple des vengeances, criaient-ils; il faut qu'il soit sûr de n'être pas trahi. » Mais, ne trouvant pas dans les chefs des jacobins des dispositions à les seconder, ces volontaires coururent aux Cordeliers, d'où ils se disposaient à aller attaquer le conseil exécutif.

Heureusement, la commune de Paris intervint pour empêcher que l'élan populaire ne dégénérât en troubles graves. Quoique le maire, Pache, n'aimât pas les girondins, il repoussa avec indignation les députations qui sortaient des Cordeliers. La commune voulait bien qu'on se servît d'une anarchie patriotique pour réveiller l'énergie du peuple; elle n'était pas fâchée que l'on forçât un peu la main aux girondins, pour leur arracher les mesures de salut public proposées par la montagne; mais elle était loin encore d'approuver l'idée d'attenter à la représentation nationale. Secondé par Hébert, et le procureur de la commune, Chaumette, le maire parvint à calmer le peuple par des proclamations sages. La commune fut en cela fortement appuyée par Santerre, qui s'éleva chaleureusement contre ceux qui demandaient une insurrection. Il menaça les agitateurs d'employer contre eux la force armée, s'ils ne rentraient pas dans l'ordre.

Ces mesures eurent un plein succès. Les sections se calmèrent, les rassemblements se dissipèrent, et les agitateurs, restés en petit nombre aux Cordeliers, n'osèrent plus rien entreprendre.

Cependant la convention s'était de nouveau réunie à neuf heures du soir; peu rassurée alors sur les intentions que le peuple avait manifestées à l'égard de quelques députés, elle était loin d'être tranquille. La plupart des girondins s'étaient cachés ou avaient cherché à se mettre sous la protection des fédérés du Finistère. Une quarantaine de membres du côté droit siégeaient seulement à la séance; et comme ils s'attendaient à être attaqués, ils s'étaient armés, et avaient décidé, dans le cas où on se serait présenté pour leur faire un mauvais parti, de se précipiter sur les montagnards.

Mais toutes ces craintes se dissipèrent quand Santerre, mandé à la barre, assura que l'ordre achevait de se rétablir, et qu'il répondait de la tranquillité publique. La discussion sur l'organisation du tribunal révolutionnaire fut alors re-

prise; et après quelques débats, la convention décréta définitivement cette institution, à laquelle elle adjoignit le jury.

Telles furent les circonstances qui provoquèrent l'établissement de ce tribunal. Institué dans un moment de crise et sous les auspices d'une insurrection menaçante, la majorité de la convention le crut nécessaire pour donner au peuple, qui allait verser son sang sur les champs de bataille, une garantie contre les traîtres. Les succès obtenus par les ennemis avaient relevé les espérances des contre-révolutionnaires: les aristocrates levaient partout un front audacieux : il fallait les contenir, si on ne voulait pas qu'ils continuassent leurs machinations contre la république; la convention tout entière reconnut la nécessité de tenir le glaive suspendu sur la tête des traîtres et des malintentionnés. Elle crut même qu'il suffirait de cet épouvantail pour tenir en respect les conspirateurs, et qu'en faisant cette concession au peuple, elle le détournerait des vengeances qu'il méditait. Enfin elle pensa qu'à l'abri de ce rempart, elle pourrait s'occuper tranquillement de la chose publique.

Ceux mêmes qui venaient de solliciter avec le plus d'ardeur l'institution de ce tribunal extraordinaire étaient loin de penser qu'on abuserait aussi longtemps et aussi cruellement d'une juridiction qu'ils regardaient comme salutaire et comme momentanée; ils étaient loin de prévoir l'abus que l'on en ferait, plus loin encore de songer que ce tribunal servirait à anéantir les meilleurs patriotes, les plus ardents républicains, et qu'il dévorerait même les députés qui avaient le plus contribué à son organisation; tant il est vrai qu'il est impossible de prévoir où l'on s'arrêtera dans la voie des rigueurs quand une fois on y est entré.

Mais tout n'était pas fini relativement à cette organisation. Quand il fut question d'adopter la rédaction du décret qui instituait ce tribunal, les girondins attaquèrent le principe du vote à haute voix qui avait été adopté la veille. Il s'ensuivit encore une nouvelle discussion, dans laquelle plusieurs montagnards traitèrent Guadet et ses amis de conspirateurs. « Nous avons cherché cette nuit à organiser d'une manière utile pour la patrie le tribunal que vous avez créé, dit alors Robert Lindet; on réclame maintenant contre le vote à haute voix des jurés; mais le témoin ne dépose-t-il pas à haute voix? Vous avez vous-mêmes voté à haute voix contre le tyran, et vous n'avez pas craint qu'on vous accusât d'être influencés : pourquoi ne croyez-vous pas les jurés capables d'une pareille fermeté? Élevez enfin les hommes à leur hauteur. »

Le décret fut maintenu. Mais les girondins ne persistèrent pas moins à protester contre ces mesures : ils continuèrent à proclamer que le tribunal révolutionnaire était le produit d'un complot contre la représentation nationale. A cela Marat répondait que le complot existait en effet; mais que le foyer en était dans le parti Roland, et dans ceux qu'il appelait les *hommes d'état* de la convention, évidemment contre-révolutionnaires.

Toutefois, les girondins parvinrent encore à faire décréter l'arrestation de Fournier, dit l'Américain, un des chefs qui s'étaient prononcés le plus vivement contre eux dans les journées des 9 et 10 mars. Cette mesure suffit pour mettre les jacobins dans une nouvelle ébullition.

Le soir, un des orateurs habituels des clubs et des sections, le jeune Varlet, se plaignit, à la séance de cette société, de ce que le tribunal qu'on venait d'instituer allait, comme celui du 10 août, tourner contre les patriotes; il dit que Fournier n'était pas le seul révolutionnaire menacé par la faction; que Desfieux, Lazouski et lui-même l'étaient aussi. Il ajouta qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour sauver les patriotes et la liberté, attendu que Dumouriez était un traître, qui s'entendait avec les girondins pour perdre la république.

Cette dénonciation contre Dumouriez, qu'on regarda comme calomnieuse, et qui n'était tout au plus qu'intempestive, excita un grand tumulte dans la salle : d'un côté on appuyait Varlet, de l'autre on criait : A bas les désorganiteurs! Robespierre, Billaud-Varennes, et même Marat, se prononcèrent contre ceux qui s'attaquaient à ce général et aux membres de la convention. Aucun de ces trois chefs montagnards n'aimait ni Dumouriez, généralement regardé comme un aristocrate sans moralité, ni les girondins, dont la marche politique leur inspirait des soupçons; mais ils croyaient l'amour-propre du général intéressé au succès des armes de la république, et ils le soutenaient contre les attaques dont il était l'objet, parce qu'ils craignaient de livrer l'armée à une désorganisation funeste, en présence d'un ennemi victorieux. Quant aux girondins, les chefs de la montagne considéraient comme très-dangereuse l'idée de les exclure violemment de la convention: ils voulaient seulement alors leur arracher des mains le pouvoir, afin de déployer l'énergie que les circonstances nécessitaient, et qui leur paraissait au-dessus des moyens et du caractère de ces hommes, plus propres à briller dans des académies qu'à saisir le gouvernail d'un grand peuple en révolution.

Danton pensait en cela comme Robespierre et Billaud-Varennes. Il blâmait fortement l'impoliti-

que modération des girondins ; mais, comme il était sans haine personnelle, il lui suffisait de s'occuper du succès de la révolution, et il ne s'inquiétait pas plus des querelles de partis que de quelques tourmentes populaires dont les girondins faisaient grand bruit, et qui, à ses yeux, étaient des moyens nécessaires pour entretenir l'enthousiasme de la nation, l'ébullition révolutionnaire, de laquelle devait sortir la foudre qui devait frapper les ennemis de la république.

Aussi vit-il avec peine Vergniaud prononcer un beau discours pour démontrer que le complot du 9 mars, déjà dénoncé, n'était pas une chimère. Danton regardait ces discussions comme nuisibles à la chose publique. Vergniaud obtint cependant un décret qui prescrivait la poursuite des auteurs de l'insurrection dont il demandait la punition. Mais les informations faites par le ministre de la justice prouvèrent qu'il n'avait jamais existé de comité insurrectionnel, ainsi que le prétendaient les girondins, et que les troubles des 9 et 10 mars avaient été instantanés.

En revenant sans cesse sur ces événements, et en essayant d'en faire peser la responsabilité sur la montagne, les girondins étaient arrivés à renouveler l'interminable querelle relative aux journées de septembre. Les nouveaux ferments de discorde animèrent les haines des partis, et les orages devinrent l'état habituel des séances de la convention. Un décret, une pétition, une assertion, qui sans cela seraient passés sans donner lieu à la moindre discussion, excitaient journellement les scènes les plus tumultueuses et les plus affligeantes. Quelquefois les tribunes mêlaient leurs exclamations à ces débats, et aussitôt les girondins criaient que la convention n'était pas libre à Paris; qu'il n'y avait pas de sûreté pour eux ; appelaient à leur secours les départements, et saisissaient ce prétexte pour demander la convocation des assemblées primaires. Alors les montagnards accusaient leurs adversaires de prêcher la guerre civile ; ils leur reprochaient leur tendance à s'allier avec les contre-révolutionnaires plutôt qu'avec les patriotes, et de longues journées s'écoulaient dans ces déplorables débats.

De guerre lasse, on finissait de part et d'autre par proclamer que toutes les secousses que la république éprouvait étaient l'effet des manœuvres des aristocrates ; et l'on croyait avoir fait beaucoup pour la chose publique, quand on avait décrété, contre ces aristocrates, quelques petites mesures plus tracassières qu'utiles.

C'était dans ce cercle étroit que tournaient tous ceux qui ne voulaient pas convenir que tous les embarras, tous les désordres qui fatiguaient la république avaient pour cause principale les divisions qui existaient au sein même de la convention, et qu'il n'y aurait de salut pour la révolution que lorsque les partis qui se combattaient dans l'arène conventionnelle auraient fait le sacrifice de leurs ressentiments, de leurs soupçons, de leur amour-propre, sur l'autel qu'ils voulaient édifier à la liberté et à l'égalité.

Pendant que ces événements se passaient à l'intérieur, Dumouriez, pressé par le comité de défense générale, s'était enfin décidé à quitter la Hollande pour retourner en Belgique prendre le commandement de l'armée dont Miranda et Thévenot avait ramené les débris sous les murs de Louvain. Plus orgueilleux que jamais en pensant qu'il était l'homme nécessaire aux destinées de la république, il arriva fortement disposé à blâmer tout ce qui avait été fait par les agents du pouvoir exécutif, qui s'étaient emparés de l'administration de ce pays.

Ce qui s'était passé depuis le moment où Cambon avait fait rendre le décret du 15 décembre, relatif à l'organisation provisoire de la Belgique, était de nature à le persuader que lui seul était propre à gouverner les Belges. En effet, les moyens financiers adoptés par la convention, et mis à exécution par ses commissaires, avaient excité de vives réclamations, non-seulement de la part de la classe privilégiée et la classe bigote, mais encore de celle marchande, si nombreuse dans un pays commerçant. Il est même probable que quelques malversations avaient aussi été commises par les agents qui s'étaient emparés de l'argenterie des églises, et qui avaient confisqué les biens des aristocrates. Il en était résulté le mécontentement de ces classes, lesquelles avaient travaillé à faire détester les libérateurs du peuple belge ; elles avaient même fomenté des insurrections dans quelques localités.

Dumouriez s'annonça comme le réparateur des vexations que les classes riches avaient éprouvées, et s'établit de nouveau dictateur. Il tint aux commissaires de la convention, et principalement à un de ses membres, Camus, le langage hautain d'un général qui se croyait maître des destinées de la France. Quoique intérieurement il fût enchanté du rôle que ces commissaires lui avaient préparé, il en fit arrêter deux, maltraita les autres, et leur défendit de s'ingérer dans rien de ce qui concernait l'armée. Il ordonna en outre la fermeture des clubs et des sociétés populaires, fit rendre l'argenterie des églises, et joignit à ces mesures une proclamation, dans laquelle il désavouait la conduite des agents du pouvoir exécutif.

Ainsi Dumouriez reprenait en Belgique la même marche que la convention avait précédemment désapprouvée, et y retournait plutôt en contre-

révolutionnaire que comme le représentant de la révolution française. Il se vantait même de faire rétrograder la révolution, si on le poussait à bout. Les officiers de son état-major montraient aussi des opinions contraires au gouvernement de la république, et ne parlaient qu'avec mépris de la *populace* qui gouvernait, et de tout ce qui sentait le jacobinisme.

C'était plus qu'il n'en fallait pour exciter les soupçons de ceux qui étaient à portée de le voir de près. Malheureusement, la montagne croyait encore pouvoir compter sur lui pour faire triompher la liberté, parce qu'elle jugeait que sa gloire militaire était attachée au sort de la république ; elle pensait donc que son intérêt et son amour-propre le liaient également à la cause de la révolution, lors même que ses principes l'auraient porté vers un autre ordre de choses. N'était-ce pas au service de la république française que son nom s'était placé au niveau des grands hommes de guerre de l'antiquité? que pouvait-il espérer de plus, sous tout autre régime, que les couronnes civiques dont on avait déjà ceint son front? C'était ainsi que raisonnaient les chefs de la montagne ; mais ce raisonnement, qui eût été juste envers un général guidé par une noble ambition, se trouvait fallacieux appliqué à un intrigant. Et tandis que la convention défendait encore Dumouriez contre les attaques dirigées sur lui par les sections et les sociétés populaires, le comité de défense générale avait déjà la preuve qu'il ne fallait plus compter sur lui. De son quartier-général de Louvain, il avait osé écrire au conseil exécutif une lettre pleine de remontrances et d'audace, dans laquelle il attribuait tous les maux résultant de la situation des choses, ainsi que l'anarchie qui, disait-il, régnait à Paris, à l'impéritie de cette assemblée, qu'il menaçait de sa colère. Il était évident que Dumouriez tramait quelque conspiration contre la convention et même contre la république.

Le comité de défense générale fut effrayé de cette lettre, et plus encore de l'effet qu'elle produirait si on la rendait publique ; aussi crut-il qu'il était de l'intérêt de la patrie de la tenir secrète. Néanmoins il chargea Danton et Lacroix, qui avaient eu des relations intimes avec ce général, d'aller de suite lui demander sa rétractation, et de le surveiller.

Mais avant que ces deux commissaires eussent atteint le quartier-général de Louvain, il s'était passé de grands et désastreux événements dans la Belgique.

Dumouriez avait d'abord rallié son armée, et lui avait fait faire, entre la grande et la petite Cotte, un mouvement offensif qui avait réussi. Ce petit avantage ayant ranimé les volontaires républicains, Dumouriez crut qu'il devait engager une bataille générale : la position qu'il occupait lui offrait l'occasion d'une victoire, dont il avait besoin pour ne pas être forcé d'évacuer toute la Belgique : il ne balança donc pas à livrer bataille[1].

Il attaqua l'ennemi le 18 mars ; la journée fut sanglante ; les soldats républicains se battirent avec une grande intrépidité ; ils restèrent maîtres du champ de bataille. Mais, soit que Dumouriez eût en effet conçu l'abominable projet de sacrifier son armée à ses intrigues contre-révolutionnaires ; soit, ainsi qu'il l'a écrit lui-même dans son émigration, qu'il eût été alarmé par l'échec que Miranda avait éprouvé à sa gauche, il fit battre en retraite pendant la nuit. Le lendemain matin, l'armée française, la veille victorieuse, était revenue en désordre dans ses positions, après avoir laissé près de quatre mille hommes sur le champ de bataille, et en avoir perdu autant par la désertion, pendant cette malheureuse retraite de nuit.

Ce résultat jeta le découragement le plus profond dans l'armée. Quant à Dumouriez, des historiens ont dit qu'il en perdit la tête, et que dès ce moment il conçut une foule de projets tous plus délirants les uns que les autres[2]. Tantôt il voulait se battre à outrance, tantôt il parlait d'aller abattre la faction des jacobins, à laquelle il attribuait la désorganisation et les revers de son armée ; tantôt il voulait aller chasser la convention, pour laquelle il témoignait le plus grand mépris. Cependant il prit quelques dispositions, tant pour l'armée qui revenait de Hollande que pour celle de Belgique. Le 22, il eut encore à soutenir un combat qui fut très-meurtrier.

Ce fut en ce moment qu'arrivèrent à son quar-

[1] Le comité de salut public a toujours été convaincu que Dumouriez n'avait livré la bataille de Nerwinde que dans la persuasion qu'il serait battu, ce qui paraissait entrer dans ses plans de trahison. Voici comment s'est exprimé à ce sujet Barère dans le *second Mémoire* pour ce comité. « Dumouriez, » de concert avec les royalistes de l'intérieur, avait commencé » ses trahisons aux portes de la Hollande, organisé la perte de » la Belgique à Bruxelles, livré nos armées et trahi leur cou- » rage à Norwinde, évacué nos conquêtes dans la Flandre, ou- » vert Lille, la frontière du nord, livré quatre représentants » du peuple à l'Autriche, provoqué la révolte dans la républi- » que, et les déchirements dans la convention. »

[2] Il est fort difficile de savoir au juste quelle fut l'impression que produisit sur Dumouriez la perte de la bataille de Nerwinde. D'après les renseignements qui nous ont été laissés par le célèbre comité de salut public, ce général ayant déjà médité sa trahison, le résultat désastreux de cette bataille devait entrer dans ses plans, et cela s'accorderait parfaitement avec ses propres aveux par lesquels il déclare que depuis son départ de Paris, il avait formé le projet de renverser la convention et de rétablir la constitution de 1791. Pour l'honneur de l'humanité, nous aimons mieux croire que ces Mémoires, écrits après coup et quand il croyait avoir besoin de justifier ses intentions aux yeux des ennemis de la France, sont très-peu véridiques sur ce point. S'il en était autrement, Dumouriez aurait, par sa conduite à Nerwinde, mérité l'exécration de la postérité.

tier-général les commissaires de la convention, Lacroix et Danton : ils espéraient le ramener à son devoir envers la convention, et obtenir de lui la rétractation de sa première lettre. Mais Dumouriez avait déjà pris son parti : aussi reçut-il très-mal les deux commissaires; il se répandit en plaintes et en menaces contre la convention et les jacobins, et montra les plus mauvaises dispositions. Danton et Lacroix repartirent sans avoir pu rien obtenir.

Le même soir, Dumouriez eut une entrevue avec le colonel Mack, officier autrichien qui jouissait de la confiance du prince de Cobourg[1] : ils convinrent ensemble, a dit Dumouriez, d'une espèce d'armistice, qui consistait à ne pas se livrer bataille pendant que les Français évacueraient la Belgique. Tel fut le premier pas fait par le vainqueur de l'Argonne et de Jemmapes vers une trahison qui devait ternir ses lauriers.

Élevé dans les cours, à cette école d'immoralité dont toute la science consiste à pressentir quel sera le puissant du lendemain, Dumouriez crut que ses propres revers hâteraient la chute de ce gouvernement démocratique, qu'il n'avait servi que par suite de circonstances fortuites, et parce que la révolution du 10 août lui avait donné le pouvoir. Mais le vainqueur de Jemmapes, battu à Nerwinde, ne se sentait pas assez d'héroïsme pour mourir glorieusement à la défense de cette république, à laquelle il devait toute sa gloire, ou pour abdiquer son commandement, ce qui n'appartient qu'aux véritables grands hommes : il trouva plus conforme à ses principes d'abandonner le parti vaincu, pour se dévouer à celui qu'il croyait devoir rester vainqueur. Au lieu d'imposer silence, par sa conduite et ses sentiments, à tous les républicains soupçonneux qui l'avaient accusé avant qu'il fût réellement coupable, Dumouriez travailla dès lors à justifier la haine dont il était devenu l'objet, et il réussit au-delà de ses prévisions.

Pendant sa retraite, il ne cessa d'écrire lettre sur lettre à la convention et au conseil exécutif pour les braver, et pour calomnier ses propres soldats. Arrivé à Ath, il eut une nouvelle entrevue avec ce même colonel Mack, qui l'avait déjà tant flatté. Cette entrevue, demandée sous prétexte de régler les détails de l'armistice, se changea en une coupable négociation. Dumouriez s'était mis dans la tête de rétablir la monarchie en France, et de réconcilier cette nation avec les rois : il en parla au colonel Mack, qui, ainsi qu'on l'imagine facilement, l'encouragea dans sa perfidie, et lui promit l'assistance des ennemis de la république. Ils convinrent ensemble qu'il y aurait une suspension d'armes, pendant laquelle Dumouriez évacuerait totalement la Belgique; qu'il marcherait ensuite sur la convention; que les impériaux resteraient sur la frontière prêts à le seconder s'il avait besoin d'eux; qu'on leur donnerait en garantie la place de Condé, et que les autres places fortes recevraient une garnison mixte de Français et d'Autrichiens. Telles furent les conditions humiliantes stipulées par la trahison.

Ne doutant plus du succès de ses intrigues, Dumouriez manifesta ses dispositions à trois commissaires que les jacobins avaient envoyés près de lui pour le surveiller, et ceux-ci l'avaient quitté pleinement convaincus que ce général allait machiner une grande trahison. Ils coururent à Paris rendre compte à leur société de l'état alarmant des choses sur la frontière du nord.

Il n'y avait plus aucun doute que Dumouriez travaillait à la ruine de la république et au rétablissement de la monarchie. Dans ce plan, il lui fallait un roi; et quoique Dumouriez eût dit que l'individu qui devait l'être l'inquiétait peu, il ne fallait pas beaucoup de pénétration pour deviner que le choix de Dumouriez était déjà fait. L'affection que ce général témoignait au jeune *Égalité*, auquel il avait toujours ménagé le rôle le plus brillant dans son armée; les conciliabules qu'il tenait avec les généraux Valence et Thouvenot, dévoués aux d'Orléans; l'arrivée à Ath de la sœur du duc et de madame Sillery, étaient autant de preuves que la trahison méditée depuis longtemps, et que Dumouriez exécutait alors, devait tourner au profit du jeune *Égalité*.

Mais Dumouriez avait mal jugé la puissance de la convention. A peine le désastre de Nerwinde fut-il connu de cette assemblée, qu'elle prit les mesures les plus promptes pour en prévenir les suites. Sur la proposition de Quinette et de Huard, l'assemblée concentra les forces du gouvernement. « Ce sont nos funestes divisions, s'écria Huard, qui causent tous les maux de la patrie. Pour que ces divisions cessent, il faut créer un *comité de salut public* composé des membres les plus accrédités des deux côtés de la salle. Ce n'est qu'en mettant en opposition les opinions les plus contraires, que l'assemblée aura un résultat capable de sauver la chose publique. »

La proposition de Quinette et de Huard ayant été adoptée, le *comité de salut public* fut institué le 26 mars. La majorité conventionnelle crut qu'il fallait profiter de cette organisation pour

[1] C'est ce même Mack, devenu général en chef des armées autrichiennes, que, douze ans après, Napoléon fit honteusement capituler à Ulm, avec une garnison de 30,000 hommes. Ainsi, la providence réservait à l'instigateur de la trahison de Dumouriez, une humiliation propre à lui faire expier l'immorale transaction dont il fut l'instrument au mois de mars 1793.

opérer une fusion entre les chefs des deux opinions et les forcer par-là à travailler ensemble au salut de la république. La liste de cette fusion fut donc décrétée, et, à côté de Dubois-Crancé, de Guyton-Morveaux, de Robespierre l'aîné, de Ruhl, de Fabre d'Églantine, de Delmas, de Bréard, de Camus, de Prieur (de la Marne), de Camille Desmoulins, de Quinette, de Jean Debry, de Cambacérès, de Barère, on plaça Pétion, Gensonné, Barbaroux, Vergniaud, Buzot, Guadet et Condorcet.

Mais cette organisation déplut extrêmement au côté gauche de l'assemblée; il éclata en murmures, car il ne voulait plus laisser les affaires de la république entre les mains des girondins. Bentabolle s'écria que l'on chargeait du salut public des ennemis de la liberté, des *conspirateurs*.

Le jour où fut institué ce comité, qui devait devenir si célèbre, l'ancien comité de défense générale tint une séance des plus importantes. On y lut une nouvelle lettre de Dumouriez, datée d'Enghien, dans laquelle il tenait un langage propre à faire naître les soupçons les plus alarmants. On ne pouvait prévoir où s'arrêterait la retraite des troupes sous ses ordres. Le ministre de la guerre opina pour que toutes les armées de la république se retirassent sur les frontières pour y faire une guerre défensive, en attendant qu'on eût réparé les désastres d'Aix-la-Chapelle et de Nerwinde. Prieur s'y opposa. Plusieurs autres montagnards attaquèrent vivement Dumouriez, contre lequel ils voulaient que la convention lançât un décret d'accusation. On interepella Danton et Camus de dire ce qu'ils pensaient de ce général.

Ils déclarèrent qu'ils croyaient Dumouriez répréhensible pour ses propos insolents contre la convention et pour les actes d'autorité dictatoriale qu'il s'était permis; mais ils ajoutèrent que, témoins de l'attachement que ses soldats lui portaient, ils pensaient qu'il y aurait du danger à l'arracher de son armée.

La modération de ce rapport et surtout ses conclusions déplurent beaucoup aux membres de ce comité, qui appartenaient à la montagne. Robespierre déclara que, d'après ce qu'il venait d'entendre, Dumouriez était indigne de la confiance de la nation, et qu'il ne fallait pas hésiter un instant à lui ôter le commandement. C'était là une détermination pour laquelle il fallait de la résolution; le comité de défense générale en manqua.

Cependant Robespierre avait été frappé par le rapport fait sur le compte de Dumouriez; il rapprocha la conduite de ce général et son mépris pour la convention, avec les égards et l'attachement qu'il avait pour le jeune duc de Chartres, et il ne douta plus qu'il n'y eût sous le tapis quelque trahison contre la liberté. Robespierre arriva à la séance de la convention du 27 mars avec l'esprit frappé de cette idée.

On y discutait sur les dangers de la patrie. Danton venait de se laisser entraîner à ses inspirations généreuses. Il achevait une harangue brûlante de patriotisme, dans laquelle il avait adressé de vifs reproches aux girondins : il l'avait terminée en prédisant à ceux qui entravaient la marche de la révolution, qu'ils deviendraient victimes de leurs passions ou de leur ignorance, s'ils ne travaillaient efficacement à sauver la patrie.

— « La patrie ne sera sauvée, dit alors Robespierre, qui venait de monter à la tribune; la patrie ne sera sauvée que quand vous aurez extirpé la plus dangereuse maladie de la république naissante, la *trahison*. » Puis, expliquant comment dans des temps précédents il s'était opposé au bannissement de tous les Bourbons et comment les circonstances lui imposaient aujourd'hui l'obligation d'en faire la proposition expresse, il ajouta :

« Aujourd'hui que la république est trahie et déchirée; aujourd'hui qu'au cœur même de l'état l'aristocratie lève des armées pour ressusciter la royauté, et qu'elle a pu faire couler le sang des patriotes [1]; aujourd'hui qu'il existe un trop grand nombre d'hommes qui ne peuvent concevoir qu'on puisse détrôner un tyran pour un autre but que pour le remplacer par un autre tyran; aujourd'hui que tous les citoyens corrompus attachent leurs coupables espérances à toutes les têtes qu'ils regardent comme destinées par la nature à porter une couronne; tant d'insolence et de perfidie d'une part, tant de misères et d'oppressions de l'autre, doivent réveiller dans le cœur des vrais républicains la haine immortelle dont ils sont animés pour le nom des rois. Je ne croirai jamais au républicanisme des princes, quels qu'ils soient, parce que je ne crois pas aux miracles.

» Et vous, citoyens, ajoutait-il, quand des rebelles armés osent nous présenter des conditions; quand les traîtres jettent en avant des propositions de paix et de transaction avec les despotes, la république, dont on étouffe l'esprit, dont on calomnie les principes, dont on veut déshonorer le berceau, dont on égorge les défenseurs, dont on favorise les ennemis, dont on ne veut nous laisser que le nom; la république, outragée par l'audace, compromise par la faiblesse, assassinée par la perfidie; la république, à qui il ne reste plus d'autre ressource que les vertus qu'elle suppose, a droit d'exiger de vous que, par un gage nouveau et réel de votre constante aversion pour la

[1] Robespierre faisait ici allusion aux mouvements de rébellion qui venaient d'éclater dans la Vendée et à Rennes.

royauté, vous ranimiez l'énergie républicaine, et confondiez les projets de tous les despotes... »

Robespierre concluait en demandant le bannissement de tous les membres de la famille des Bourbons dans les huit jours, et le renvoi devant le tribunal révolutionnaire de Marie-Antoinette, comme prévenue d'avoir été complice des attentats commis contre la liberté et contre la sûreté de la nation.

Une longue agitation succéda à cette motion imprévue. Elle fut combattue par la montagne même, et par Lamarque en particulier, qui rappela tous les sacrifices que le duc d'Orléans avait faits à la révolution et tous les gages qu'il avait donnés à la liberté. Il demanda s'il était juste de mettre les membres de la famille d'Orléans sous le couteau de leurs plus cruels ennemis. Lamarque était de bonne foi, et la convention, qui ignorait encore la trahison de Dumouriez, pensa comme lui. La proposition de Robespierre fut rejetée à une très-forte majorité. « Vous y reviendrez, s'écria celui-ci; prenez garde que ce ne soit trop tard! »

Cette fois les craintes de Robespierre ne tardèrent pas à se réaliser, du moins quant aux vues et à la trahison de Dumouriez; car, en ce même moment, ce qui n'était encore qu'un soupçon pour quelques montagnards était déjà une effrayante réalité pour ceux qui étaient sur les lieux où cette trahison se consommait.

Mais si la convention, encore peu au courant de ce qui se passait à la frontière du nord, rejeta la grande mesure proposée par Robespierre, elle n'en consacra pas moins le reste de la séance à prendre les moyens que les événements de la Belgique et ceux de la Vendée nécessitaient. A l'organisation du tribunal extraordinaire, à la loi contre les étrangers, à l'institution du comité de salut public, cette assemblée ajouta plusieurs décrets propres à contenir les ennemis de l'intérieur; elle prescrivit le désarmement des ci-devant nobles et des prêtres, ainsi que de leurs domestiques et agents quelconques; et ce désarmement fut opéré immédiatement et en plein jour. Elle sanctionna encore un arrêté du conseil général de la commune qui enjoignait à tous les propriétaires, principaux locataires, hôteliers, aubergistes et logeurs, d'afficher, à l'extérieur de leurs maisons, les noms de tous les citoyens qui y résidaient habituellement ou accidentellement : cette mesure avait pour but d'atteindre plus facilement les émigrés et les agents de l'étranger, qui affluaient dans Paris.

En même temps, Lamarque avait fait un rapport lumineux sur les innombrables écrits que les royalistes faisaient répandre dans Paris et dans les départements pour appeler la guerre civile, la dissolution de la convention, et le rétablissement de la royauté. Lamarque demandait des peines sévères contre les auteurs et distributeurs de ces ouvrages; et la convention, persuadée que les circonstances exigeaient impérieusement la répression des délits commis par la voie de la presse, adopta presque à l'unanimité le rapport du comité de défense générale, et décréta la peine de mort contre quiconque serait convaincu d'avoir composé ou imprimé des ouvrages qui provoqueraient la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple.

Mais comme il arrivait presque toujours qu'aussitôt que la montagne faisait porter une peine quelconque pour un délit contre-révolutionnaire, la gironde demandait une pénalité nouvelle contre les délits ultra-révolutionnaires, Chénier fit ajouter à ce décret une disposition portant peine de mort contre ceux qui, par leurs écrits, provoqueraient au meurtre ou à la violation des propriétés.

Ainsi ces hommes, arrivés naguère à la convention avec les idées les plus philantropiques, avec les sentiments les plus humains, semblaient déjà faire assaut de rigueurs, maîtrisés qu'ils étaient par les circonstances et par les haines des partis.

CHAPITRE VIII

Nouvelle pétition des sections. — Retour des commissaires jacobins de l'armée de Belgique. — Envoi près de Dumouriez de quatre députés. — Il les fait arrêter. — Il consomme sa trahison. — Les volontaires font feu sur lui. — Lasource attaque la montagne et Danton. — Réponse de celui-ci. — Il n'y a plus d'espoir de réconciliation entre les partis. — Organisation définitive du comité de salut public. — La section de Bon-Conseil dénonce les girondins comme complices de Dumouriez. — Assemblée centrale de salut public. — Elle est dissoute.

La fermentation qu'avait fait naître dans Paris la crise où se trouvait la république était extrême, et les mesures prises par la convention ne faisaient que l'entretenir; les girondins, effrayés de l'agitation qui régnait, en profitèrent pour accuser encore les Parisiens, et exciter contre eux le ressentiment des départements. Cependant cette agitation était loin d'être alarmante, et les terreurs qu'affichait le côté droit n'étaient propres qu'à envenimer les partis.

Le 28 mars, le maire lut à la barre une pétition des sections, dans laquelle elles exposaient toutes leurs craintes : « Citoyens législateurs, disaient-elles, de grands maux affligent la république; les intrigants de l'intérieur veulent l'anéantir; de grandes mesures peuvent seules la sauver. Déjà vous avez pris quelques-unes de ces mesures, mais leur tardive exécution les rend illusoires. Un tribunal révolutionnaire est créé depuis plus de vingt jours, et la tête d'aucun coupable n'est encore tombée sous le glaive de la loi, et ce tribunal n'est pas même installé. Quelques-uns de nos généraux sont suspects d'incivisme ou d'ambition ; le conseil exécutif manque d'énergie. Nous appelons l'attention de la convention sur la conduite des ministres et des généraux. Citoyens législateurs, dans une crise à peu près semblable à celle où nous nous trouvons, l'assemblée législative eut le courage de déclarer qu'elle ne pourrait sauver la patrie; le peuple se leva, et la patrie fut sauvée. S'il faut un nouvel effort, nous le ferons; parlez. » La convention répondit en déclarant, par un décret, qu'elle sauverait la patrie et s'occuperait de la constitution. Mais, dans cette discussion, Pétion et Gamon insistèrent pour que les assemblées primaires donnassent de nouveaux pouvoirs aux députés : c'eût été imiter la législative

Entretemps, les émissaires que les jacobins avaient envoyés auprès de Dumouriez étaient revenus à Paris, où leur rapport avait augmenté la consternation et l'indignation publiques. La lettre que Dumouriez avait écrite au ministre de la guerre, après son entrevue avec le colonel Mack, vint encore les accroître. Elle fut lue au comité de défense générale par Beurnonville, et le lendemain ce comité, qui avait passé toute la nuit à délibérer sur les mesures à prendre, chargea Camus de porter la parole en son nom. Camus se borna à dire que le comité avait appris, par les nouvelles qu'il avait reçues des armées, qu'il existait des trames perfides ourdies par les ennemis de la république pour l'anéantir; en conséquence il présentait un décret, que la convention adopta immédiatement et en silence, car tous les membres savaient ce qui s'était passé au comité. Ce décret mandait Dumouriez à la barre, en même temps qu'il enjoignait au ministre de la guerre de partir sur-le-champ pour l'armée du nord, à l'effet d'aller en connaître l'état, et donnait pouvoir à quatre commissaires, pris dans son sein, de se rendre tout de suite à cette armée, et d'y faire arrêter tous généraux, officiers, fonctionnaires publics et autres citoyens qui leur sembleraient suspects.

Ces commissaires se mirent en route aussitôt leur nomination, et arrivèrent le 2 avril au soir à Saint-Amand, où Dumouriez avait transporté son quartier-général. Là, après avoir refusé de s'expliquer devant le nombreux état-major dont le général était entouré, Camus lui donna lecture du décret de la convention. Aussitôt Dumouriez éclata en violents reproches contre la convention, qui voulait, disait-il, l'arracher à son armée pour l'envoyer à l'échafaud. Il termina en les engageant à ne pas le pousser à des extrémités pénibles, et à faire un rapport dans lequel ils déclareraient que, dans ce moment, il leur avait paru trop nécessaire à son armée pour l'en arracher; et, en attendant leur décision, il se retira dans la salle où était son état-major.

Mais les commissaires n'avaient pas à délibérer longuement; ils suivirent le général, et le sommèrent, au milieu de ses officiers, d'obéir au décret qui le mandait à la barre. Sur son refus, Camus lui déclara qu'il était suspendu de ses fonctions, qu'il allait le faire arrêter, et que ses papiers seraient saisis. « C'est trop fort, s'écria Dumouriez ; » et il ordonna en allemand, à ses hussards, d'arrêter les quatre commissaires ainsi que le ministre de la guerre, Beurnonville, qui les avait accompagnés. Pour consommer sa trahison, il livra aux Autrichiens les commissaires de la convention; et, pendant plusieurs années, ceux-ci eurent à souffrir une horrible captivité[1].

Il fallait que Dumouriez se crût bien assuré du succès de sa criminelle entreprise, pour se porter à de tels actes au milieu d'une armée française. Cependant les dispositions des troupes de ligne et de plusieurs généraux, sur lesquels il comptait, étaient loin de la favoriser. Dumouriez avait espéré s'emparer des trois places de Lille, Valenciennes et Condé, afin d'avoir des vivres et un point d'appui contre Paris. Mais l'esprit des habitants, dans ces deux premières villes, réchauffé par la présence des commissaires conventionnels, la fidélité à la république du général Ferrand, commandant à Valenciennes, et du mulâtre Saint-Georges, à Lille, aurait dû lui apprendre que l'armée française avait plus de moralité que son général en chef.

D'un autre côté, le général de division Dampierre avait, en se déclarant pour la convention, donné un exemple que plusieurs autres chefs était très-disposés à suivre. Néanmoins Dumouriez essaya de s'emparer de Lille et de Valenciennes; mais cette double tentative ayant échoué, il ne lui restait plus d'espoir que dans la place

[1] Camus en a rapporté tous les détails, dans une Brochure qu'il publia à sa sortie des prisons de l'Autriche.

de Condé, qu'il savait être sous les ordres du général Neuilly, tout à fait dévoué à ses intérêts.

Après avoir livré les députés aux ennemis de la France, il n'était plus permis à Dumouriez de dissimuler ses desseins. Aussi s'occupa-t-il, dans la nuit, d'une proclamation à son armée, dans laquelle il se prononçait contre la convention tout entière, et annonçait hautement l'intention de rétablir la royauté et la constitution de 1791. Mais l'indignation générale accueillit, le lendemain, la publication de ce manifeste. Les volontaires républicains furent les premiers à se prononcer contre Dumouriez, et à chaque instant il apprenait la défection de généraux, qui refusaient de s'associer à sa trahison.

Dumouriez se décida alors à agir énergiquement. A cet effet il se rendit, le 4 au matin, auprès du colonel Mack, suivi des jeunes d'Orléans, de Thouvenot, et de quelques autres officiers, comme lui traîtres à la république. A peine étaient-ils sur la route de Condé, que deux bataillons de volontaires, auxquels le général en chef voulut donner des ordres, se mirent à sa poursuite pour s'emparer de sa personne. Dumouriez n'échappa que par miracle à la grêle de balles qu'on faisait pleuvoir sur lui et son escorte. Néanmoins, après s'être entendu avec le colonel Mack, il eut encore l'audace de se promener au milieu de son armée, escorté par des dragons autrichiens. Mais la vue des uniformes ennemis fut loin de la rallier à lui. L'artillerie et les divisions entières abandonnaient le camp pour se ranger, à Valenciennes, sous les ordres du brave Dampierre. Dumouriez vit alors qu'il n'avait plus de salut que dans une fuite à l'ennemi, et il y passa, suivi de tous les traîtres qui l'avaient accompagné la veille auprès du colonel autrichien.

Ainsi s'effaça un homme que de grands talents, une audace et un courage extraordinaires avaient porté au premier rang, et fait appeler du titre si glorieux de sauveur de la patrie. Mais Dumouriez, né dans les rangs des aristocrates, entouré d'hommes ennemis de la révolution, sans énergie pour supporter les revers, comme sans principes, ne put longtemps soutenir un rôle si brillant. Son amour-propre excessif lui inspira des projets aussi extravagants qu'impopulaires; l'échafaud l'en eût puni si une honteuse désertion ne lui avait conservé une longue vie, qu'il traîna dans l'exil et dans l'oubli. Dumouriez refusa, il est vrai, après sa fuite, de servir dans les rangs de l'étranger; mais, dans la guerre d'Espagne, sous l'empire, il ne se fit point de scrupule de servir de ses conseils les ennemis de sa patrie.

Nous avons laissé la convention mandant Dumouriez à sa barre. Après cette mesure, la discussion s'engagea sur le compte-rendu de la mission de Danton. A ce sujet, le côté droit attaqua celui-ci, non-seulement sur son voyage, mais encore sur la reddition de ses comptes comme ministre, et sur sa précédente mission en Belgique, lors de la première invasion. Danton avait répliqué longuement, et avait fini en demandant à être entendu après un rapport préliminaire qui devait être fait le lendemain.

Ce rapport fut lu le premier avril. Il n'apprenait rien que tout le monde ne sût déjà. Au lieu de s'occuper sans désemparer du salut public, que le comité représentait comme étant remis en question, les girondins profitèrent de ce rapport pour renouveler leurs attaques contre Danton, attaques d'autant plus maladroites qu'elles étaient sans portée, et que peu de jours auparavant celui-ci avait eu, avec les principaux chefs de la gironde, une entrevue, où il avait été convenu qu'on ne songerait plus qu'à écraser l'étranger et le royalisme, et qu'on marcherait d'accord. Danton ressentit fortement le coup qu'on voulait lui porter; mais bientôt Lasource était monté à la tribune, et ayant cherché à démontrer, par de perfides rapprochements et d'absurdes insinuations, que Danton, Lacroix, et toute la montagne étaient les complices du plan de Dumouriez pour rétablir la royauté, la blessure fut trop vive pour ne pas amener une explication.

Tant que Lasource avait parlé, Danton était demeuré immobile sur son banc; la colère et le dédain avaient donné à son visage une expression terrible; le profond silence qu'il avait gardé annonça un éclat destiné à avoir un grand retentissement. Quand Lasource eut fini par ces paroles, qui résumaient sa calomnieuse accusation : « Vous voyez maintenant à découvert le projet de ceux qui parlent au peuple de couper des têtes; vous voyez s'ils ne voulaient pas la royauté. » Alors Danton se leva, et montrant le côté droit, il s'écria : « Les scélérats! ils veulent rejeter leurs crimes sur nous. » On comprit alors qu'il ne garderait plus de mesure contre ceux qui refusaient de marcher avec lui pour sauver la patrie, et que l'amour-propre lui ferait voir l'inutilité d'une modération à laquelle il forçait depuis si longtemps son tempérament.

« Je dois commencer par vous rendre hommage, s'écria d'abord Danton en se tournant vers le côté gauche, citoyens qui êtes placés sur cette montagne; vous avez mieux jugé que moi! J'ai cru longtemps que, quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis, je devais employer, dans les circonstances difficiles où m'a placé ma mission, la modération que m'ont paru commau-

der les événements. Vous m'accusiez de faiblesse : vous aviez raison ; je le reconnais devant la France entière. Nous, faits pour dénoncer ceux qui, par impéritie ou par scélératesse, ont constamment voulu que le tyran échappât au glaive de la loi, c'est nous qu'on accuse !..... Ce sont ces mêmes hommes qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs !.... » Et, au milieu des applaudissements que cette virulente sortie fit partir de la montagne, Danton prend une à une les imputations de Lasource, les réduit en poussière, et renverse victorieusement l'échafaudage que celui-ci avait élevé tant contre lui personnellement que contre la montagne. Après avoir complété sa justification et celle du côté gauche, Danton se tourna vers ses amis, et s'écria : « Ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran, contre les lâches qui ont voulu l'épargner. Serrez-vous, appelez le peuple à se réunir en armes contre l'ennemi du dehors; écrasez celui du dedans, et confondez par la vigueur et l'immobilité de votre caractère tous les scélérats, tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans les départements : plus de composition avec eux. Reconnaissez-le tous, vous qui n'avez jamais su tirer de votre situation politique dans la nation le parti que vous auriez pu en tirer; qu'enfin justice vous soit rendue. Vous voyez par la situation où je me trouve en ce moment la nécessité où vous êtes d'être fermes et de déclarer la guerre à tous vos ennemis, quels qu'ils soient. Il faut former une phalange indomptable. Ce n'est pas vous, puisque vous aimez les sociétés populaires et le peuple, ce n'est pas vous qui voudrez un roi! c'est à vous d'en ôter l'idée à ceux qui ont machiné pour conserver l'ancien tyran. Je marche à la république; marchons-y de concert; nous verrons qui de nous ou de nos détracteurs atteindra le but.... » Un grand nombre de députés coururent se jeter dans les bras de Danton, et l'embrassaient encore pendant que la salle retentissait du bruit des applaudissements des montagnards et des tribunes publiques.

L'effet que produisit cette énergique improvisation sur une assemblée qui s'était accoutumée à regarder Danton comme étant en quelque sorte le chef du marais, malgré la place qu'il occupait sur la montagne, ne saurait être décrit ; et quand les amis de Danton lui entendirent déclarer une guerre acharnée à ces mêmes hommes avec lesquels il avait tenté naguère de rapprocher les montagnards, leur enthousiasme éclata sans ménagement, et, à leurs yeux, la victoire ne fut plus douteuse.

Après que l'agitation causée par le discours de Danton se fut calmée, la convention, sur la motion de Marat et de Biroteau, prit une mesure que les circonstances légitimaient. Elle décréta la suspension de l'inviolabilité de ses membres sur la tête desquels flotteraient des soupçons de complicité avec les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouvernement républicain : concession imprudente, par laquelle les deux partis voulurent prouver qu'ils ne craignaient pas la responsabilité de leurs actes et de leurs paroles, et qui devait par la suite leur devenir mortelle à tous deux.

La nouvelle de la trahison de Dumouriez vint encore aggraver la situation des girondins. La colère du peuple se tourna contre eux avec plus d'acharnement, et la chute du côté droit en fut certainement de beaucoup accélérée, si toutefois elle n'en a pas été le fruit.

Néanmoins la convention prit toutes les mesures qu'elle crut propres à sauver la république : elle décréta l'arrestation et l'emprisonnement au fort Saint-Jean, à Marseille, du duc d'Orléans et du reste de sa famille ; elle arrêta en même temps que les municipalités garderaient, comme otages, les pères, les femmes et les enfants des officiers attachés à l'armée de Dumouriez, jusqu'à ce que le ministre de la guerre et les quatre députés livrés par la perfidie de ce général fussent mis en liberté. Elle envoya huit commissaires aux armées du Nord et des Ardennes; nomma Dampierre général en chef, en remplacement de Dumouriez ; ordonna la formation d'une armée de 40,000 hommes, destinée à couvrir Paris, et dans laquelle aucun privilégié ne pourrait entrer; et enfin, elle arrêta que, dans toute la France, le prix du pain serait dans une juste proportion avec le salaire du pauvre, et que ce qui excéderait serait payé par le riche.

Une autre mesure, dont il est important de fixer ici la date, souleva de l'opposition de la part des girondins, qui avaient tout laissé faire sans essayer seulement de résister au torrent. C'était la composition du comité de salut public, qui, ainsi qu'on l'a déjà vu, paraissait incohérente. Un député ayant demandé, dans la séance du 5 avril, le remplacement de plusieurs membres du comité de sûreté générale, à cause des relations qu'ils avaient eues précédemment avec Dumouriez, Marat s'écria qu'on n'avait pas encore porté la cognée à la racine du mal; qu'une partie de l'assemblée ne méritait pas la confiance des patriotes, et qu'il était impossible que la montagne en eût la moindre en la plupart de ceux qu'il appelait lui-même les *hommes d'état*. Il demandait, en conséquence, le renouvellement des comités, ainsi que la formation d'un comité de sûreté générale composé de membres ayant la-

confiance du peuple, et qui eussent la latitude de faire arrêter toutes les personnes suspectes.

Isnard s'empara des idées de Marat, et, au nom du comité de défense générale, il présenta un projet pour la nomination d'un comité d'exécution, composé de neuf membres de l'assemblée, chargé de remplir les fonctions qui étaient attribuées au conseil exécutif, et de prendre toutes les mesures de défense générale que nécessitaient les circonstances. « Votre comité, disait-il, a reconnu qu'en ce moment il fallait donner aux ressorts du gouvernement plus d'action, plus d'énergie, plus d'unité..... Il n'est plus question de disputer sur les formes, il s'agit de défendre la patrie. Avant de déterminer le culte qu'on doit rendre à la liberté, il faut assurer son triomphe. » Ce premier projet fut écarté, et, dans une des séances suivantes, Isnard en présenta un nouveau sur le même objet.

Buzot trouva la nouvelle institution dangereuse et insuffisante : à ses yeux, on n'avait à créer qu'un comité de surveillance dont la mission se bornerait à contrôler les opérations du conseil exécutif. Thuriot, au contraire, appuya le projet : « La convention, dit-il, ne peut administrer ; le conseil exécutif n'a pas assez d'activité : il faut un corps intermédiaire, et pour qu'il puisse faire le bien, il faut que ce soit une émanation de la convention : car elle a le droit incontestable de déléguer à quelques-uns de ses membres la surveillance qu'elle est chargée d'exercer. » Marat vint à son tour soutenir une institution dont l'idée première lui appartenait : il dit qu'il ne fallait pas la considérer sous le rapport des principes politiques ou constitutionnels ; que ce n'était point une autorité constituée, mais une autorité provisoire subordonnée à la convention, qui conservait toujours le droit de la dissoudre. « Peut-être ce comité, ajouta-t-il, même avec les moyens que vous lui donnez, ne sera-t-il pas encore assez fort pour sauver la liberté ; c'est par le despotisme de la liberté qu'il faut écraser le despotisme des rois. » Barère acheva d'entraîner l'assemblée, malgré la résistance du girondin Biroteau : et, le lendemain, 6 avril, le projet d'Isnard fut adopté sur une nouvelle rédaction.

« Il sera formé par appel nominal, portait le décret de la convention, un comité de salut public, composé de neuf membres de la convention nationale.

» Ce comité délibérera en secret; il sera chargé de surveiller et d'accélérer l'action de l'administration confiée au conseil exécutif provisoire, dont il pourra même suspendre les arrêtés, lorsqu'il les croira contraires à l'intérêt national, à la charge d'en informer sans délai la convention. Il est autorisé à prendre, dans les circonstances urgentes, des mesures de défense générale extérieure et intérieure ; et ses arrêtés, signés de la majorité de ses membres délibérants, qui ne pourront être au-dessous des deux tiers, seront exécutés sans délai par le conseil exécutif provisoire. Il ne pourra, en aucun cas, décerner des mandats d'amener ou d'arrêt, si ce n'est contre les agents d'exécution, à la charge d'en rendre compte sans délai à la convention. — Il fera chaque semaine un rapport général et par écrit de ses opérations et de la situation de la république. »

Ce comité n'était établi que pour un mois, et la trésorerie nationale n'en dépendait pas. Les noms qui sortirent de l'urne appartenaient en majorité à la montagne : Barère, Delmas, Bréard, Jean Debry, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard et Lacroix furent appelés à le composer, et ils eurent pour suppléants : Réveillère-Lepaux, Lasource, Isnard, Lindet, Thuriot, Dubois-Crancé, Fonfrède, Merlin et Cambacérès.

Le même jour, la convention avait eu à entendre la lecture d'une pétition, dans laquelle on pouvait reconnaître les paroles que Marat avait déjà prononcées à la tribune contre les *hommes d'état*, accusés par lui de complicité avec Dumouriez. La section de Bon-Conseil vint demander que l'assemblée examinât avec la plus grande sévérité tous les détails de la conspiration de Dumouriez, et qu'elle en suivît tous les détails : « Ce n'est pas seulement dans ses légions, ajoutait-elle, que le traître a trouvé des complices. Le peuple n'est-il pas fondé à croire qu'il y en avait jusque dans votre sein ? La voix publique nous désigne les Brissot, les Guadet, les Gensonné, les Vergniaud, les Barbaroux, les Louvet, les Buzot, etc. »

A cette dénonciation audacieuse, le côté droit éclate en murmures, tandis que les tribunes et la montagne font entendre un tonnerre d'applaudissements. Les girondins réclament l'expulsion des pétitionnaires ; mais Mallarmé soutient qu'ils doivent être entendus, en vertu du droit de pétition ; et ils continuent en ces termes : « Qu'attendez-vous pour les frapper du décret d'accusation ? Vous mettez Dumouriez hors la loi, et vous laissez assis parmi vous ses complices ! Vous manque-t-il des preuves ? Les calomnies qu'ils ont vomies contre Paris déposent contre eux..... Patriotes de la montagne, c'est sur vous que se repose la patrie, du soin de désigner les traîtres ; il est temps de les dépouiller d'une inviolabilité liberticide. » Ce langage souleva de nouveau l'indignation des girondins, en même temps qu'il remua les sympathies de leurs adversaires et des tribunes. Néanmoins, la dénonciation n'eut pas de suite, et la convention adopta l'ordre du jour.

Telles furent les mesures et les suites de la crise qu'avait fait naître la défection de Dumouriez. Ainsi qu'on l'a vu par la pétition qui est au commencement de ce chapitre, les plus chauds révolutionnaires avaient commencé par désespérer du salut de la patrie par la convention. Soit qu'ils crussent y voir de nombreux complices du général transfuge, soit encore qu'ils eussent la conviction de sa faiblesse et de son impuissance, et l'opinion de Pétion et de Gamon dans cette même séance du 28 mars venait la fortifier, ils avaient poussé les sections à envoyer à l'évêché des commissaires, qui s'étaient réunis sous le titre d'*Assemblée centrale de salut public*, *correspondant avec les départements sous la sauve-garde du peuple*. Cette assemblée semblait avoir pris pour point de départ cette opinion de Marat : « Il est faux que la souveraineté soit individuelle. Chaque commune de la république est souveraine sur son territoire dans les temps de crise, et le peuple peut prendre les mesures qui lui conviennent pour son salut. »

En conséquence de ce principe, l'*assemblée centrale* de l'évêché s'était arrogé le droit de vérifier l'usage que la convention faisait des pouvoirs que lui avait donnés la nation, ainsi que celui d'aviser aux moyens de sauver la chose publique. Les motions les plus violentes sortirent de cette *assemblée centrale*, qui se mettait ainsi au-dessus de la représentation nationale elle-même. Mais les inquiétudes que cette nouvelle autorité, qui menaçait de s'élever sur les ruines de la représentation nationale, inspira à la commune, aux jacobins et à la convention, vinrent accélérer sa dissolution. Marat et Robespierre, dénoncèrent l'illégalité et les vues subversives des commissaires sectionnaires rassemblés à l'évêché. Chaumette, qui leur avait prêté le local, fit casser, par la commune, leur premier arrêté, et les chassa de l'évêché. Enfin, les jacobins eux-mêmes improuvèrent leur conduite et les soumirent à une surveillance sévère, tout en reconnaissant que l'*assemblée centrale* était composée de patriotes, qui avaient cru, dans l'excès répréhensible de leur zèle, bien faire en s'occupant de mesures du salut public.

Quant à la convention, elle se borna, d'après les dénonciations de Barère, à mander le maire à sa barre, et à entendre ses explications, ainsi que celles de Chaumette, sur un événement qui n'était pas sans importance; elle passa ensuite à l'ordre du jour.

L'organisation de cette *assemblée centrale* était le fruit des menées de quelques désorganisateurs qui voulaient exploiter le mécontentement qu'excitait chez de bons citoyens la mollesse de la convention; ils avaient projeté de remplir, à son égard, le rôle que la commune du 10 août avait joué vis-à-vis de l'assemblée législative. L'énergie que la convention déploya au milieu du danger, les mesures par lesquelles elle satisfit aux exigences populaires firent sans doute abandonner une tentative aussi audacieuse qu'elle eût été funeste à la liberté, si les agitateurs fussent restés maîtres du pouvoir qu'ils voulaient s'arroger.

Le coup électrique était porté; mais il fallait en prévenir l'explosion. C'était l'opinion de *tous les* montagnards, qui ne cessaient de recommander aux citoyens d'éviter tout mouvement qui pourrait devenir un point de ralliement pour tous les contre-révolutionnaires. « Nous avons besoin du patriotisme le plus ardent, le plus pur, disait à ce sujet Thuriot; mais il faut faire entendre aux sections qu'elles doivent discuter avec calme sur les moyens de défense générale; il faut surtout répéter cette grande vérité, que, sans l'existence de la convention, sans le respect dû à ses décrets, il n'y a plus de salut pour la chose publique. »

CHAPITRE IX.

Pétition de la section de la Halle aux Blés. — Discussion à ce sujet. — Accusation de Robespierre contre les girondins. — Ils sont défendus par Vergniaud. — Danton conciliateur. — Renvoi de Marat devant le tribunal révolutionnaire. — Erreurs des deux partis. — Adresse des sections contre les *vingt-deux*. — Nouveaux efforts pour opérer un rapprochement. — La gironde demande la réunion des assemblées primaires. — Insurrection de la commune. — Discussion de la constitution. — Acquittement de Marat. — Son triomphe. — Situation des armées et de l'intérieur. — Progrès des Vendéens. — Troubles relatifs au recrutement et à la contribution extraordinaire. — Établissement du *maximum*.

Cependant les sections de Paris continuaient à se prononcer contre les girondins : celle de la Halle-aux-Blés, présidée par Marat, avait rédigé une pétition dans ce sens, et la faisait colporter à la commune, aux jacobins et dans les autres sections, quand Pache la dénonça à la convention, le 10 avril. Dans cette pétition, la section de la Halle-aux-Blés demandait que Roland fût décrété d'accusation; que les employés dans les bureaux du ministère et dans les armées fussent soumis à l'épuration la plus sévère, et que ceux qui seraient suspects fussent destitués; que l'administration des postes fût renouvelée, et que tous les chefs de bureau fussent nommés par le peuple; qu'il fût fait une loi contre les accapareurs, et que la vente du numéraire fût défendue; que tous les députés en mission fussent rappelés, excepté ceux qui étaient près des armées, et que l'on envoyât dans les départements des citoyens

patriotes, avec des pouvoirs nécessaires; que les députés coupables fussent décrétés d'accusation; et enfin que ceux qui n'avaient pas eu le courage de défendre la république fussent destitués et remplacés par leurs suppléants.

« Montagne de la convention, disaient les pétitionnaires, c'est à vous que nous nous adressons : sauvez la république; ou, si vous ne vous sentez pas assez forts pour le faire, osez nous le dire avec franchise, nous nous engagerons à la sauver. La crise que nous éprouvons doit être la dernière; il faut que la France soit anéantie, ou que la république triomphe. »

A peine Pétion eut-il entendu cette pétition qu'il s'élança à la tribune pour la combattre avec une véhémence qu'on ne lui connaissait pas : Pétion demanda qu'on traduisît à la barre et au tribunal révolutionnaire le président et le secrétaire de la section qui avait osé faire circuler une adresse aussi anarchique. Danton, au contraire, vint flatter les passions populaires, en demandant la mention honorable pour cette adresse. Cependant la sagesse de son discours indiqua assez clairement qu'il était de nouveau disposé à tendre une main amicale aux girondins, malgré les attaques auxquelles Lasource s'était livré contre lui. Danton déployait tout son système dans la réponse à Pétion : « C'est une vérité incontestable, dit-il, que vous n'avez pas le droit d'exiger du peuple, ou d'une portion du peuple, plus de sagesse que vous n'en avez vous-mêmes. Le peuple n'a-t-il pas le droit de sentir les bouillonnements qui le conduisent à un délire patriotique, lorsque cette tribune semble être continuellement une arène de gladiateurs?.... Lorsqu'un peuple brise la monarchie pour arriver à la république, il dépasse son but par la force de projection qu'il s'est donnée. Que doit faire la représentation nationale? profiter de ces mêmes excès... Que devez-vous répondre au peuple quand il vous dit des vérités sévères? Vous devez lui répondre en sauvant la république. Et depuis quand vous doit-on des éloges? Êtes-vous à la fin de votre mission? On parle de calomniateurs! la calomnie, dans un état vraiment libre, n'est rien pour un homme qui a la conscience intime de son devoir... N'allons pas nous faire la guerre, animer les sections, les mettre en délibération sur des calomnies, tandis que nous devons concentrer leur énergie contre les Autrichiens. » Danton terminait en disant que si Paris montrait une espèce d'indignation, il avait bien le droit, après les services qu'il avait rendus, de rendre guerre pour guerre à ceux qui l'avaient calomnié.

Cependant les girondins persistèrent à faire improuver la pétition de la section de la Halle-aux-Blés. Boyer-Fonfrède parla dans ce même sens; Guadet acheva d'enflammer les passions en demandant la nomination d'une commission chargée de suivre les fils de la conspiration qu'il disait exister entre les agitateurs de Paris et Dumouriez. Aussitôt Robespierre s'élance à la tribune, et dénonce à son tour, comme conspirateurs, tous les amis de Dumouriez. « Si vous voulez, ajoute-t-il, je vais lever une partie du voile. » — « Tout entier! s'écrient plusieurs voix; il faut que tout cela s'éclaircisse. »

Alors le calme le plus grand succède à l'agitation extraordinaire de l'assemblée; la montagne et la gironde écoutent silencieusement la plus rude attaque contre le côté droit que se fût jamais permise Robespierre. Il réunit et présenta, sous les couleurs que son imagination lui offrait, tous les faits se rapportant aux girondins, toute leur conduite depuis 1791 : dans tous les événements importants il avait, disait-il, examiné la marche suivie par eux, et il en tirait la preuve d'une conspiration permanente contre la liberté, dont ils auraient été les chefs. Les dépenses énormes que Roland avait faites pour indisposer les départements contre Paris, le plan de conciliation que les principaux d'entre les girondins avaient présenté au roi avant le 10 août, leurs attaques continuelles contre Paris, et leur projet de quitter cette ville quand l'ennemi s'en approchait, les obstacles qu'ils avaient incessamment apportés au jugement et à la condamnation de Louis XVI, enfin leur sympathie pour Dumouriez, témoignaient assez clairement, à ses yeux, de leur trahison. Il en était convaincu, et il eut l'art de faire passer sa conviction dans l'esprit de bien des députés déjà prévenus contre le côté droit, par suite des fautes que les girondins ne cessaient de faire. Robespierre terminait ainsi sa violente accusation :

« S'il eût été en mon pouvoir de prendre les mesures qui seules peuvent donner aux incrédules l'unique genre de preuves qui peut les subjuguer, des preuves écrites, émanées des coupables mêmes; si j'avais composé à mon gré les comités diplomatiques et de défense générale; si j'avais disposé du ministère, je vous les aurais apportées, ces preuves écrites, auxquelles on n'a pas osé toucher; j'aurais montré tout entier ce dépôt caché dans l'antre des Tuileries, et je n'eusse pas donné le temps aux coupables de s'échapper et de mettre à l'abri les papiers qui pouvaient les compromettre. Mais lorsqu'il est question d'une conspiration politique qui tient aux événements, n'est-il pas d'autres preuves qui peuvent être suffisantes? Les faits publics, par exemple; ce sont ces preuves-là que j'apporte : si elles ne suffisent

pas à tel ou tel individu, elles serviront du moins à l'opinion publique, à la nation, qui, comme l'histoire, jugeront sans partialité. »

Robespierre concluait en demandant le renvoi au tribunal révolutionnaire de Sillery et de sa femme, de Valence, de tous ceux qui étaient spécialement attachés à la maison d'Orléans, et de tous les complices de Dumouriez, au nombre desquels *il osait nommer des patriotes aussi distingués que MM. Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot et autres*. Il demandait en même temps la mise en jugement de Marie-Antoinette, et qu'ensuite la convention consacrât tous ses instants au salut public.

Le discours de Robespierre avait produit une impression extraordinaire sur le côté gauche et les tribunes; les girondins étaient à la fois indignés et étourdis du coup qu'ils venaient de recevoir. Il fallait cependant répondre immédiatement pour en atténuer l'effet au dedans comme au dehors de la convention : ce fut Vergniaud qui, dans une longue et brillante improvisation, se chargea de défendre son parti. Arrivé à la tribune au milieu des huées et des murmures du côté gauche, il parvint enfin à dominer le bruit et à répliquer à son accusateur :

« J'oserai, dit-il, répondre à M. de Robespierre, qui, par un roman perfide artificieusement écrit dans le silence du cabinet, et par de froides ironies, vient provoquer de nouvelles discordes au sein de la convention; j'oserai lui répondre sans méditation : je n'ai pas, comme lui, besoin d'art; il suffit de mon âme.

» Je parlerai non pour moi... Je parlerai pour la patrie, au sort de laquelle, sur les bords de l'abîme où on l'a conduite, les destinées d'un de ses représentants qui peut et qui veut la servir ne sont pas tout à fait étrangères... Je parlerai non pour moi... mais puisqu'on brise les ressorts de mon âme indignée, je parlerai pour éclairer la France qu'on égare !... »

Et Vergniaud abordait, l'une après l'autre, toutes les accusations de Robespierre, et les combattait avec une éloquence et une énergie qui captivèrent l'assemblée. Robespierre avait reproché aux girondins : 1° de s'être opposés, dans le mois de juillet, à la déchéance de Louis XVI; 2° d'avoir inséré, dans le décret de suspension, un article portant qu'il serait nommé un gouverneur au prince royal, ce qui était une pierre d'attente posée à la royauté; 3° d'avoir loué Lafayette et Narbonne; 4° d'avoir fait déclarer la guerre à l'Autriche; 5° d'avoir rompu un moment avec Dumouriez, parce qu'il ne voulait pas partager avec eux six millions qu'ils lui avaient fait accorder pour dépenses secrètes; 6° d'avoir, comme membres de la commission des *vingt-un*, dans l'assemblée législative, laissé les armées de la république dans le plus grand dénuement pendant les mois d'août et de septembre; 7° d'avoir, après le 10 août, calomnié le conseil général de la commune révolutionnaire de Paris, qui avait sauvé la république; 8° d'avoir calomnié Paris; 9° d'avoir voulu faire fuir de Paris l'assemblée législative; 10° d'avoir corrompu l'esprit des départements par leur correspondance; 11° d'avoir sans cesse dénoncé et suscité des divisions dans le sein de la convention; 12° d'avoir détourné les députés belges de la réunion à la France; 13° d'avoir voté pour l'appel au peuple; 14° d'avoir eu de grandes relations avec Dumouriez, et de l'avoir soutenu dans le comité général de défense; 15° de n'avoir pris, comme membres du comité, aucune des mesures convenables aux circonstances; 16° enfin, d'être des meneurs, des intrigants, des modérés, des feuillants.

Si, aux yeux des hommes les plus impartiaux, Vergniaud avait victorieusement combattu et réduit à rien la plupart des griefs que Robespierre avait présentés contre la gironde, il ne les repoussa pas tous avec un égal avantage; et, alors, il ne put que déclarer que sa conduite, à lui, n'avait pas été celle que Robespierre reprochait au côté droit.

Vergniaud, après cette brillante défense de son parti ainsi que de ses opinions personnelles, dénonçait à son tour, comme complices de Dumouriez, ceux qui avaient conspiré le 10 mars, et ceux qui leur avaient accordé protection et assuré l'impunité; ceux qui avaient formé le comité central, et ceux qui avaient provoqué l'adresse de la section de la Halle-aux-Blés. « Citoyens, ajouta-t-il, je termine cette discussion, aussi douloureuse pour mon âme que fatale à la chose publique, à qui elle a ravi un temps précieux. Je pensais que la trahison de Dumouriez produirait une crise heureuse, en ce qu'elle nous rallierait tous par le sentiment d'un danger commun; je pensais qu'au lieu de songer à nous perdre les uns par les autres, nous ne nous occuperions que de sauver la patrie : par quelle fatalité prépare-t-on au dehors des pétitions qui viennent dans notre sein fomenter la haine et les divisions? Par quelle fatalité les représentants du peuple ne cessent-ils de faire de cette enceinte le foyer de leurs calomnies et de leurs passions? Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertumes dont on m'abreuve depuis six mois, si j'ai su sacrifier à ma patrie les plus justes ressentiments; vous savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de m'avouer coupable, sous peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est encore permis d'espérer de faire, j'ai pu me dispenser de mettre dans tout leur jour les

impostures et la méchanceté de Robespierre. Puisse cette journée être la dernière que nous perdions en débats scandaleux! »

La modération de Vergniaud avait produit beaucoup d'effet sur l'assemblée; mais Guadet vint aussitôt l'atténuer, en soulevant de nouveau les passions. Il chercha à imputer la conspiration de Dumouriez aux montagnards et aux *hommes du 10 mars* : pour y parvenir, il essaya de prouver que, depuis quelque temps, les girondins étaient brouillés avec Dumouriez, tandis qu'à son dernier voyage à Paris Danton était sans cesse à ses côtés. Les murmures et les interpellations de toute espèce devaient montrer à Guadet combien ces allégations étaient mal accueillies par le côté gauche; mais, certain d'entraîner à la fois et la gironde et la plaine, il fit tomber tout le poids de ses accusations sur Marat : Guadet dénonça à l'assemblée une adresse des amis de la liberté à leurs frères des départements, signée de celui-ci et du bureau des jacobins. « C'est là, dans cette assemblée, y était-il dit en parlant de la convention, que des criminels délégués tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde des despotes qui vient vous égorger! c'est là qu'il faut frapper! Allons, républicains, levons-nous et marchons-y!... »

— « C'est vrai! c'est bien!... » s'écrie Marat, avec le calme et le sang-froid qui ne l'abandonnaient jamais.

A ces mots, la majorité des députés se leva et réclama le décret d'accusation contre Marat. Tous les efforts de Danton, pour empêcher ses collègues de se montrer trop susceptibles et de s'offenser des expressions d'une adresse si exagérée, ne purent calmer l'indignation de l'assemblée; et elle mit Marat en état d'arrestation. Le lendemain, au milieu de la plus violente agitation et des interpellations des tribunes, la convention adopta le décret d'accusation contre lui. Ce fut en vain que la montagne et Robespierre protestèrent et défendirent un homme dont ils ne partageaient pas l'exagération, mais qu'ils regardaient comme un bon citoyen et un zélé défenseur de la cause du peuple : l'assemblée était trop prévenue pour se laisser apaiser. A cette occasion, on reprocha vivement aux députés chargés de rediger l'acte d'accusation d'y avoir inséré une foule de griefs qui avaient déjà obtenu l'ordre du jour, et d'y avoir reconnu la culpabilité et déterminé la peine d'un grand nombre de faits qualifiés de crimes.

La mise en accusation de Marat fut, de la part des girondins, une très-grande faute. En envoyant au tribunal révolutionnaire un député, ils posaient un précédent qu'on devait bientôt invoquer contre eux; ils accroissaient en même temps l'importance de Marat, puisqu'il leur était facile de prévoir pour lui un acquittement inévitable, qui ne pouvait que tourner contre eux.

La mesure que le côté droit venait de faire décréter par la convention acheva de rompre les liens de confiance mutuelle qui auraient dû réunir les deux partis. Les montagnards, moins occupés de leurs querelles privées, s'étaient déjà emparés du gouvernail de la république, et prouvaient, qu'entre leurs mains, le vaisseau de l'état ne serait pas en danger de sombrer à chaque nouvelle tempête; les girondins, au contraire, ne savaient que se plaindre et s'effrayer de la situation présente, et dès-lors il était facile de prévoir qu'ils ne tarderaient pas à être annihilés par leurs adversaires.

Toutefois les deux partis, dont les luttes quotidiennes affligeaient la nation, essayèrent encore d'y mettre un terme : quelques jours après la mise en accusation de Marat, Pétion était monté à la tribune, et y avait exprimé les vœux sincères qu'il faisait pour voir la fin des débats scandaleux qui se renouvelaient à toute occasion. Vernier, également attaché à la gironde, était venu conseiller du civisme et de la générosité aux deux partis : « Que les plus passionnés de part et d'autre, avait-il dit, devenus simples soldats, marchent à l'armée pour y donner l'exemple de la soumission et du courage... » Enfin Gensonné avait appuyé un appel au peuple, c'est-à-dire le renouvellement de la convention, comme le seul moyen de salut pour elle et pour la patrie. Mais la montagne, continuant à voir dans Pétion et ses collègues des coupables cherchant à pallier leur conduite, avait repoussé la proposition de Vernier comme tendant à priver la convention de ceux de ses membres dont l'énergie était indispensable à la cause publique : elle avait également repoussé l'appel aux assemblées primaires, cette idée favorite de la gironde, comme inopportun, dangereux et contre-révolutionnaire. Et, en effet, la dissolution de la convention eût été le signal d'une désorganisation générale, dont les suites auraient été bien funestes à la république.

Ombrageuse et défiante comme la liberté elle-même, la montagne partageait toutes les antipathies et toutes les haines des masses qui se groupaient autour d'elle et qui la soutenaient à ce prix. A ses yeux, les girondins s'accrochaient au char de la révolution pour le traîner en arrière; et il est impossible de nier qu'ils n'aient entravé la marche du gouvernement révolutionnaire et compromis le salut de la France en refusant d'associer leurs forces aux forces populaires mises en mouvement contre la coalition des rois et des émigrés.

Malgré leurs dénégations, les girondins étaient demeurés les amis de Dumouriez jusqu'au jour de sa révolte; et, en appelant sans cesse les vengeances des départements contre Paris, ils avaient provoqué la guerre civile. Jugeant au milieu des dangers, et avec les passions et les préjugés de l'époque, les montagnards, ainsi que le disait plus tard l'un d'eux (Levasseur de la Sarthe), voyaient dans cette imprudente conduite des preuves flagrantes d'une trahison avérée. Comme les sections de Paris, ils voyaient, dans la communauté de vœux avec Dumouriez, une communauté d'action et une entière complicité; comme la commune, ils voyaient dans les entraves mises à tous leurs efforts une preuve certaine de conspiration contre la république. Ils étaient injustes, mais de bonne foi. « Au reste, cette injustice était si naturelle, ajoute ce même Levasseur dans ses *Mémoires*, que les girondins étaient tombés dans une erreur semblable à l'égard des constitutionnels. Roland et Louvet avaient confondu Lafayette et Bailly avec Bouillé et Maury; il n'était pas étonnant, lorsque les premiers s'arrêtèrent à leur tour, que nous fussions portés à confondre Vergniaud et Pétion avec Ramond et Dumas : c'est le cours naturel des choses. Nous ne voyions que le but, et la barrière qui nous empêchait de l'atteindre : à quelque titre que nos adversaires eussent contribué à l'élever, ils ne devaient pas nous être moins suspects; ils ne nous étaient pas moins odieux. »

Dans ces dispositions d'esprit, et décidée à fonder la république, à en épurer les mœurs et à en établir solidement les institutions, la montagne se décida à faire le bien sans les girondins. Camille Desmoulins monta donc à la tribune pour demander que les chefs de la gironde se retirassent volontairement. Mais ce sacrifice était au-dessus de leurs forces : leur amour-propre se trouva blessé à l'idée de cet ostracisme volontaire, et de violents murmures repoussèrent une motion dictée par la bonne foi. La montagne se résolut alors à réclamer, avec l'appui du dehors, ce qu'elle n'espérait plus obtenir bénévolement. Une adresse fut, à cet effet, présentée aux quarante-huit sections de Paris; trente-cinq, et plusieurs communes environnantes y adhérèrent, et le 15 avril le maire Pache la présenta à la barre. Cette adresse, dont les expressions étaient violentes comme le sentiment qui l'avait dictée, réclamait l'exclusion de vingt-un députés : c'étaient Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Salles, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Valazé, Hardy, Louvet, Lehardy, Gorsas, Fauchet, Lanthénas, Lasource, Valady, Chambon.

Il était facile de prévoir que la plus orageuse délibération succéderait à cette lecture; cependant l'explosion n'en fut pas immédiate : on entendit d'abord un rapport du maire Pache, qui venait de signer cette adresse, sur l'état des subsistances de la ville de Paris. Ce rapport était propre à calmer les inquiétudes que faisait naître la crainte d'une disette factice. Aussi la convention commença-t-elle par en voter l'impression à l'unanimité. Alors la carrière fut ouverte aux partis.

Fonfrède fit semblant de ne voir dans cette proposition qu'un appel aux assemblées primaires, et engagea les citoyens des départements dont on voulait expulser les représentants, à suivre le même exemple.

« Ou les citoyens de Paris ont usé d'un droit légitime et sacré, dit-il, et alors vous ne pouvez ravir aux citoyens des départements l'exercice du même droit; ou ils ont voulu attenter à la représentation nationale et usurper les droits du peuple, et, dans ce dernier cas, vous devez faire un exemple éclatant de justice et de sévérité. » Fonfrède finissait en réclamant l'examen de la pétition des sections, et le renvoi à son adresse, c'est-à-dire au peuple de Paris.

A Boyer-Fonfrède succéda le montagnard Thirion : « Il y a une question bien simple à poser, dit celui-ci : le peuple français approuve-t-il, ratifie-t-il la conduite des quatre cents membres de la convention qui ont eu l'énergie de fonder la république sur les débris du trône du tyran? » Et cette question ainsi posée était déjà décidée aux yeux de Thirion par les manifestations populaires qui avaient ratifié la conduite de la nouvelle majorité. Cette opinion, quelque violente qu'elle fût, était cependant conséquente; mais la montagne, encore indécise sur les moyens qu'elle emploierait pour expulser les girondins, ne s'y arrêta point.

Le lendemain la discussion continua. Lasource combattit longuement la pétition, et conclut à ce que les assemblées primaires fussent consultées sur cette question : Tel député a-t-il perdu la confiance de la nation, oui ou non? et à ce que ceux des membres de la convention qui auraient contre eux le vœu de la majorité de ces assemblées fussent exclus de droit. Mais Philippeaux vint s'opposer à cette motion; il tint à la convention un langage empreint de modération : « Ayons le courage d'abandonner ces hommes que leur orgueil a portés à vouloir être chefs de parti, s'écria-t-il; il est temps d'ouvrir les yeux, et de briser le talisman fatal qui nous rend dupes, les uns les autres, d'une idolâtrie pernicieuse. Je n'ai vu, moi, et je ne suis pas le seul, qu'un combat

d'amour-propre et d'ambition entre ces dix ou douze athlètes qui se donnent si souvent en spectacle, pour savoir, en dernière analyse, qui d'entre eux seront les modérateurs suprêmes de la république. Si dès l'origine nous eussions pu leur imposer silence, ils eussent peut-être fait tourner au profit de la chose publique les passions fougueuses qui les dévorent, et qui, par notre complaisance à les protéger, ont pris un autre caractère. On a parlé, dans cette assemblée, d'ostracisme : nous n'avons pas encore cette loi des peuples libres; mais les individus dont je parle, s'ils étaient généreux, se la seraient imposée à eux-mêmes, puisqu'ils n'ont cessé d'être un sujet de tourments et de calamités pour la chose publique.

» Citoyens, lorsque nous voulons inprimer l'amour de la liberté, ce ne peut être en violant nos serments, en abandonnant le gouvernail du vaisseau de l'état lorsqu'il est battu par la tempête. Comment voulez-vous que la patrie se sauve, quand vous la poignardez de vos propres mains? Au nom sacré de la patrie, mettez fin à ces déclamations, qui ne sont propres qu'à attirer le mépris sur la convention. Faisons une bonne constitution qui assure le bonheur du peuple; préparons l'opinion publique par des discussions paisibles; faisons de sages lois; occupons-nous de l'instruction publique; épurons les mœurs; éclairons la classe indigente de la société; c'est par ce moyen que nous sauverons la liberté, que nous vaincrons nos ennemis.

» Voici le décret que je propose :

» La convention nationale déclare qu'elle veut sauver la république; qu'en conséquence elle regardera comme mauvais citoyens ceux qui voudraient sa dissolution en tout ou en partie; elle déclare qu'elle improuve l'adresse qui lui a été présentée hier. »

Les montagnards étaient disposés à se rallier à l'opinion de Philippeaux; mais les girondins continuèrent à réclamer le scrutin épuratoire par les assemblées primaires. Gensonné, dans la séance du 19, en revint à cette idée, en même temps qu'il dénonçait l'organisation, dans le sein de la commune de Paris, d'un comité de correspondance avec les quarante-quatre mille communes de la république. Guadet demanda qu'on cassât un arrêté de la même commune par lequel elle se déclarait en état de révolution, comme au 10 août.

Vergniaud prit à son tour la parole. Son début était propre à lui rallier les opinions de l'immense majorité de l'assemblée, et il sut exprimer des sentiments généreux qui lui valurent des applaudissements unanimes. « Le jour de la convocation des assemblées primaires, dit-il, serait peut-être celui d'une explosion dont on ne saurait calculer les suites... La mesure que vous avez crue propre à épurer la convention pourrait devenir une mesure de dissolution totale, et son résultat serait au moins et infailliblement une grande diminution de la confiance du peuple en vous. Or, que pouvez-vous sans cette confiance?... Citoyens, la convocation des assemblées primaires est une mesure désastreuse; elle peut perdre la convention, la république et la liberté; et, s'il faut décréter cette convocation ou nous livrer aux vengeances de nos ennemis, si vous êtes réduits à cette alternative, citoyens, n'hésitez pas entre quelques hommes et la chose publique : jetez-nous dans le gouffre, et sauvez la patrie. »

Mais bientôt Vergniaud fit éclater les murmures du côté gauche et des tribunes en renouvelant les éternelles accusations des girondins contre leurs adversaires; et ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à faire décréter l'improbation de la pétition.

A peine la question qui s'agitait au sein de l'assemblée depuis plusieurs jours était-elle décidée, que la convention eut à s'occuper de l'arrêté de la commune dénoncé par Guadet et Gensonné.

On donna la lecture de cet arrêté : le conseil général de la commune s'y annonçait *en état de révolution* tant que les subsistances ne seraient pas assurées; il se déclarait frappé lorsqu'un de ses membres, un président ou un secrétaire des sociétés patriotiques ou des sections, ou enfin un simple citoyen, serait atteint pour ses opinions, il arrêtait également que le *comité de correspondance* avec les quarante-quatre mille communes serait au plus tôt mis en activité, et composé de neuf membres au lieu de cinq, nombre porté par un précédent arrêté; enfin, que 12,000 exemplaires de la pétition du 15 seraient imprimés et remis le lendemain à la disposition du comité de correspondance.

Robespierre jeune se chargea de défendre cet arrêté: « En entendant, dit-il, la grande dénonciation faite contre la commune de Paris par un homme qui avait dénoncé les jacobins, j'avais été effrayé parce que je croyais que cette commune s'était déclarée en état de contre-révolution. Je vois au contraire qu'elle s'est déclarée en état de révolution. En cela elle n'a fait qu'imiter la nation entière. Le peuple français tout entier est en révolution, parce qu'il est en guerre pour soutenir la liberté; le peuple français est en révolution contre les tyrans parce qu'il est en révolution contre tous les traîtres de l'intérieur... » Robespierre jeune termina en réclamant les honneurs

Malgré leurs dénégations, les girondins étaient demeurés les amis de Dumouriez jusqu'au jour de sa révolte; et, en appelant sans cesse les vengeances des départements contre Paris, ils avaient provoqué la guerre civile. Jugeant au milieu des dangers, et avec les passions et les préjugés de l'époque, les montagnards, ainsi que le disait plus tard l'un d'eux (Levasseur de la Sarthe), voyaien[illegible] dans cette imprudente conduite des preuves f[illegible]grantes d'une trahison avérée. Comme les [illegible]tions de Paris, ils voyaient, dans la comm[illegible] de vœux avec Dumouriez, une communa[illegible]tion et une entière complicité; comm[illegible]mune, ils voyaient dans les entraves [illegible] prélude lours efforts une preuve certaine d[illegible] contre la république. Ils étaien[illegible] toute l'é[illegible] de bonne foi. « Au reste, c[illegible] la lutte que si naturelle, ajoute ce mé[illegible] donnèrent une ses *Mémoires*, que les gir[illegible] occuper de la dis[illegible] dans une erreur sembla[illegible] plusieurs séances y [illegible]tutionnels. Roland et [illegible], Saint-Just, Is[illegible] Lafayette et Bailly ave[illegible] Vergniaud, Danton, etc., [illegible]tait pas étonnant, [illegible] nombre de discours fu[illegible]rent à leur tour, [illegible] principes républicains, et fondre Vergniau[illegible] constitution populaire. mas : c'est le [illegible] loin de briller dans cette voyions que [illegible] et les doctrines proclamées à chait de l'a[illegible] par ces montagnards, qu'ils quali[illegible]versaires [illegible]gues et d'anarchistes, prouvaient vaient p[illegible] derniers avaient compris toute la étaient [illegible] mission, et voulaient asseoir leur

Dan[illegible] sur les bases inébranlables de la justice et der l[illegible] vérité.

étab[illegible]reusement, à peine les premiers articles se[illegible] ils votés, que le nombre et l'étendue de m[illegible] dangers forcèrent l'assemblée d'ajourner à des d[illegible] meilleurs l'acte constitutionnel, et à ne [illegible] occuper que des mesures urgentes réclamées par [illegible] intensité de nos guerres intestines et les attaques [illegible] ennemis extérieurs.

Vainement Condorcet tenta-t-il alors de faire décréter que les assemblées primaires se réuniraient de droit le premier novembre, soit pour accepter ou rejeter la constitution, si elle était terminée, soit pour nommer une nouvelle convention, dans le cas où celle qui existait n'aurait pas présenté le pacte social à l'acceptation du peuple; on lui fit sentir combien il y aurait de lâcheté à adopter cette motion, le corps législatif ayant principalement eu en vue l'établissement d'une nouvelle constitution en appelant une convention nationale. Les girondins n'insistèrent pas.

Au milieu de la discussion de la constitution, un incident auquel on devait s'attendre était venu interrompre la convention. Marat venait d'être acquitté par le tribunal révolutionnaire, et une Il était fo[illegible] triomphalement à la place délibératio[illegible] d'accusation l'avait arraché peu dant l'e[illegible]ravant. C'était là une nouvelle hu[illegible]tendit [illegible] que durent supporter les girondins. ven[illegible] accueilli par les félicitations de ses colsi[illegible] de la montagne, et par les trépignements [illegible]iques des tribunes. Les jacobins et le peu[illegible] fêtèrent également son acquittement, et, en même temps que la gironde en conçut de l'humeur, la montagne s'en réjouit, non à cause de Marat lui-même, mais plutôt parce que c'était un triomphe que l'énergie révolutionnaire venait de remporter sur la modération impuissante du côté droit.

Mais, avant de suivre l'assemblée dans les nouvelles luttes dont elle portait le germe en son sein, arrêtons un moment nos regards sur la situation intérieure et extérieure de la république.

Elle était en ce moment des plus alarmantes. Quoique nos troupes fussent bien disposées à repousser l'ennemi sur les frontières du nord et de l'est, les récents succès que celui-ci avait obtenus, par la trahison, sur l'armée de Dampierre, rendaient très-difficile la position de ce général.

Aux deux extrémités des Pyrénées, l'Espagne avait aussi obtenu des avantages; le peu de troupes republicaines qui se trouvaient réunies sur ce point permettaient à peine de garder la défensive.

Mais le danger que courait la république venait bien plus de sa situation intérieure que de ses ennemis extérieurs. Les divisions qui retentissaient dans la convention depuis si longtemps avaient éclaté dans les populations des grandes villes. A Lyon, les sections, affichant les principes des girondins, et poussées secrètement par le royalisme qui cherchait à établir le centre de ses manœuvres dans cette ville, en étaient venues aux mains avec les jacobins. Des commissaires de la convention étaient accourus pour rétablir l'ordre, et ils y étaient parvenus en apparence : les jacobins avaient de nouveau le dessus dans cette ville; mais les sections étaient assez fortes pour lutter de nouveau contre eux : aussi, effrayés de la direction contre-révolutionnaire qui présidai aux mouvements de cette ville, demandaient-ils instamment qu'il y fût formé un tribunal révolutionnaire. A chaque instant on s'attendait à voir les plus grands désordres éclater dans Lyon, et le royalisme était là, épiant le moment d'en profiter.

A Marseille, les sections avaient également épousé les querelles des girondins : la municipalité, dévouée à la montagne, luttait avec peine contre leurs dispositions, et la situation de la ville était devenue alarmante. Bordeaux était entière

ment dévoué aux girondins, et la plupart des départements méridionaux partageaient les mêmes sentiments.

Plus près de Paris, la Bretagne et la Normandie laissaient entrevoir un esprit de royalisme qui se trahissait par des mouvements couverts du prétexte de la cherté des subsistances; tous les pays des bords de la Loire aux bords de la Seine manifestaient le même esprit.

Mais le cancer qui commençait à dévorer le sein de la patrie, c'était la Vendée. Entretenus dans leurs préjugés par les prêtres et les seigneurs, à la dépendance desquels ils étaient accoutumés, les fanatiques habitants de cette contrée et de la Bretagne, aussi simples que braves, profitèrent de la levée des trois cent mille hommes décrétée en mars, pour s'insurger; ils préféraient adopter stupidement les ressentiments de l'aristocratie et se battre contre leur patrie, plutôt que d'aller la défendre contre l'étranger.

Les Vendéens venaient de s'emparer de Chemillé, de Chollet, de Challans, de Machecoul, de Chatonnay; ils avaient pillé les caisses publiques de ces villes, mis en fuite les troupes qui s'opposaient à leur marche, et s'étaient emparés de plusieurs pièces d'artillerie. La Vendée proprement dite, l'Anjou et une partie du Poitou, ne tardèrent pas à suivre l'exemple des paysans du Bocage et du Marais, et, à cette même époque, l'île de Noirmoutier, Bressuire et une grande étendue de ce pays étaient en leur pouvoir. Ils formaient deux armées différentes : l'une, aux ordres de Charrette; l'autre, indépendante de celle-ci, était composée de divers corps, formant un effectif de trente mille paysans; ces diverses troupes étaient aux ordres de Bonchamps, d'Elbée, de Lescure, de Larochejacquelin, de Cathelinau, de Stofflet, etc. Ces deux armées menaçaient de faire des progrès effrayants. Elles avaient pris le titre pompeux et très-significatif d'*armée royale et catholique*.

Dans une situation aussi critique, l'irritation de la montagne devait encore s'accroître des obstacles que les girondins suscitaient dans les départements à l'énergie révolutionnaire. Elle employait tous les moyens pour entretenir cette énergie, et ces moyens étaient encore immenses; car dans chaque localité se trouvaient des républicains ardents, partageant toutes ses passions: d'un bout de la France à l'autre, les jacobins avaient des correspondants qui faisaient marcher les masses dans la voie de la révolution; ils étaient maîtres de toutes les municipalités, et avaient ainsi à leur dévotion une force qu'il était difficile à leurs adversaires de contre-balancer. Les jacobins recommandaient à leurs frères et amis de serrer leurs rangs, et ceux-ci prenaient des mesures d'autant plus énergiques que la résistance qu'ils éprouvaient était plus vive.

Déjà le département de l'Hérault venait d'arrêter une levée de six mille hommes, aux dépenses de laquelle il subvenait en s'imposant une contribution extraordinaire de six millions. La convention approuva ce généreux enthousiasme, et bientôt la plupart des départements imitèrent cet exemple, et levèrent leur contingent.

La commune de Paris ne resta pas en arrière : elle vota une nouvelle levée de douze mille hommes, destinés à marcher contre la Vendée : ces douze mille hommes devaient être pris dans les sections; chaque compagnie de cent quatre-vingt-six hommes devait en fournir quatorze. Au comité révolutionnaire de chaque section appartenait le droit de désigner ceux dont le départ paraîtrait sujet à moins d'inconvénients. Pour subvenir à l'entretien de cette levée et aux besoins des parents des volontaires restés pauvres dans leurs foyers, la commune arrêta en même temps, et la convention approuva un emprunt forcé de douze millions, qui devaient être pris sur le superflu des citoyens. Le nécessaire était fixé à 1,500 francs pour un chef de famille, et à 1,000 francs pour les autres membres: on regardait cette répartition comme une sorte d'impôt progressif sur les fortunes.

C'était, en effet, le moyen le moins onéreux et le plus juste qu'on eût trouvé de subvenir aux besoins du moment; d'ailleurs c'était le seul populaire. « Que le riche paie, disait Danton à la convention, puisqu'il n'est pas digne, le plus souvent, de combattre pour la liberté; qu'il paie largement, et que l'homme du peuple marche dans la Vendée. » La répartition de l'emprunt des douze millions était ce système mis en action. Mais comme on était encore fort peu habitué à ces mesures révolutionnaires, cette répartition et le mode de recrutement adopté par la commune excitèrent le mécontentement de ceux qui se trouvaient atteints par ces moyens arbitraires. Des troubles eurent lieu à ce sujet, et des rassemblements, dans lesquels les contre-révolutionnaires jouèrent le rôle principal, se formèrent.

Toutefois ces grands moyens reçurent leur exécution immédiate. Mais la levée de douze mille hommes, tout en entretenant l'enthousiasme des républicains, ne pouvait être la seule mesure à prendre dans la crise où se trouvait la nation : déjà les sections du faubourg Saint-Antoine avaient demandé la fixation du *maximum* pour toute la France : cette demande, repoussée par les girondins, avait depuis lors acquis, par suite des circonstances dans lesquelles la république se trou-

vait, une importance qu'on ne pouvait se refuser à reconnaître. Le *maximum*, combattu de nouveau par le côté droit, dut être adopté alors par la convention. Sans doute il portait atteinte à la liberté absolue du commerce, et, dans des temps calmes, il eût détruit toute prospérité; mais alors, comme moyen révolutionnaire, il remplissait une obligation à laquelle le gouvernement ne pouvait se soustraire sans être coupable, celle de garantir de la famine les pères, les femmes, les enfants, de ceux qui exposaient leur vie à la défense de la patrie; il fallait songer à vaincre, et c'était un des moyens d'y parvenir.

Les girondins, en cette circonstance, accusèrent leurs adversaires de vouloir armer les classes pauvres contre les riches, et de préluder à la loi agraire par la violation de la propriété : sans doute, ce rôle de protecteurs de la société lésée que jouaient ici les girondins était le plus beau, le plus noble. Mais est-ce à dire qu'on doive blâmer les montagnards d'avoir cherché à faire cesser les affreuses privations dans lesquelles la disette et la cherté excessive des denrées laissaient les classes les plus dévouées à la révolution? Il fallait d'abord leur donner du pain en échange du sang qu'elles allaient verser pour la liberté; et lors même que le *maximum* pouvait léser les accapareurs, les monopoleurs, et même tous les commerçants, la convention ne pouvait balancer à l'établir, parce que les circonstances où la république se trouvait lui imposaient l'obligation de soutenir le peuple contre l'avidité des égoïstes.

Une autre loi terrible, mais également nécessaire, fut portée dans ces mêmes circonstances : elle donnait aux communes le droit d'arrêter les personnes prévenues d'incivisme, ou plutôt elle donnait une plus grande extension à la loi des suspects, puisque, indépendamment des nobles et des prêtres, tous les citoyens pouvaient être compris dans ce cadre dès qu'ils étaient soupçonnés d'incivisme.

Telles furent les principales mesures que nécessita la crise où se trouvait la France à la fin d'avril et dans les premiers jours de mai 1793. Elles étaient violentes pour un peuple habitué à marcher dans les voies compassées de la législation des temps ordinaires. Mais si l'on se reporte à la situation extrême où la république se trouvait, on sentira que la convention ne pouvait s'empêcher de sortir du cercle étroit de cette légalité qui aurait paralysé les efforts du peuple pour sauver la liberté : et la liberté vaut bien la peine que les nations qui veulent en jouir l'achètent par quelquelques sacrifices momentanés.

CHAPITRE X.

Situation financière de la république. — Pétition des Bordelais. — Mauvaises nouvelles de l'intérieur et des frontières. — Comité central révolutionnaire. — Grandes mesures adoptées par la convention. — Réaction qui s'opère en faveur de la gironde. — Motion de Guadet contre le côté gauche. — — Création de la commission des douze. — Elle menace l'existence de la commune. — La commune entre en lutte. — La commission des douze dépasse ses pouvoirs. — Pétition contre cette commission.

En même temps que la convention avait eu à s'occuper des grandes mesures qu'elle jugeait propres à sauver la France, en maintenant dans toute sa force l'énergie révolutionnaire, elle avait aussi jeté les yeux sur sa situation financière. Voici quel était à cette époque (10 mai 1793) le bilan de la république.

L'actif s'élevait à 7,700,000,000 ainsi répartis :

Arriéré des contributions. .	500,000,000
Créances liquidées; sommes à recouvrer sur les sels et les tabacs; sommes avancées sur les grains, et différents prêts aux communes; arriéré des fermes, des domaines et régie.	500,000,000
Ce qui restait dû sur les biens nationaux vendus	2,000,000,000
Bois et forêts	1,200,000,000
Biens de la liste civile	500,000,000
Bénéfices sur les domaines engagés	100,000,000
Droits féodaux, dont les titres primitifs existaient.	50,000,000
Salines et salins.	50,000,000
Bois nationaux non vendus, toutes dettes défalquées.	3,000,000,000
Total de l'actif. . . .	7,700,000,000

Cette somme dépassait alors le passif d'environ *quatre milliards* : aussi la convention, sur la proposition de Cambon, décréta-t-elle une nouvelle émission de 1,200,000,000 fr. d'assignats. Les circonstances faisaient de cette mesure un devoir impérieux qu'on ne pouvait négliger sans danger. D'ailleurs, les biens nationaux répondaient de la dette, et, quelque injuste que soit le principe de la confiscation, la convention, en l'appliquant aux propriétés des émigrés, ne faisait qu'user du droit de légitime défense. Ceux qui seuls avaient allumé et dirigé la guerre contre leur patrie devaient naturellement en supporter tous les frais. Il ne faut d'ailleurs que se reporter aux anciens temps de la monarchie pour savoir que

cette confiscation, opérée sur des ennemis, ne fut pas une invention récente; car il est peu de règnes qui n'en offrent de nombreux et d'importants exemples.

La vente des biens nationaux et l'émission des assignats mirent en circulation les sommes immenses nécessaires à la république pour soutenir cette guerre: elles eurent encore l'avantage d'attacher par intérêt le peuple à une révolution qu'il avait acceptée d'enthousiasme; ces ventes lui divisaient les dépouilles de ses ennemis; en outre, les assignats remplaçaient le numéraire, dont la rareté était très-grande. Ce n'est qu'après le 9 thermidor que les assignats mis en circulation dépassèrent l'actif qui en était le gage : alors ils durent éprouver une baisse ruineuse, qu'on a longtemps attribuée à la gestion de la montagne. C'est une accusation dont je dois la laver en passant. Mais, quoi qu'il en soit de la manière dont la convention employa les ressources financières qui étaient à sa disposition, il est certain qu'elle parvint à un résultat qu'on n'aurait pu atteindre autrement, celui d'assurer le triomphe de la liberté : et c'est assez pour la faire absoudre.

Dans les circonstances où se trouvait alors la patrie, les montagnards n'avaient qu'un but, celui de repousser l'étranger et d'écraser les ennemis de l'intérieur. Tout ce qui pouvait y contribuer était accepté par eux avec enthousiasme : organiser la défense commune était à leurs yeux le moyen de préserver la révolution des atteintes qu'ils redoutaient pour elle; aussi les montagnards ne cessèrent-ils de travailler à mettre et à entretenir toute la république en action, pendant que les girondins se contentaient de proclamer de stériles théories, et de réclamer des mesures d'organisation pour un avenir qui ne pouvait appartenir à la république qu'autant qu'elle aurait commencé par vaincre tous ses ennemis. Au lieu de présenter à la convention des moyens plus propres à remplir le but que ceux que la montagne proposait, ils les trouvaient empreints de démagogie, et se glorifiaient de n'y avoir participé que par une opposition infructueuse, que les hommes vraiment révolutionnaires trouvaient au moins impolitique : de là naissaient encore, au sein de la république, de nouvelles divisions qui rendaient la situation des choses beaucoup plus embarrassante.

Déjà, le 14 mai, une députation de Bordelais était allée présenter à la convention une pétition faite au nom de leur cité, et dictée par les girondins : « Législateurs, y disaient les pétitionnaires, lorsque nous choisîmes des députés, nous les mîmes sous la sauvegarde des lois, de la vertu et de tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre : nous crûmes les envoyer parmi des hommes; ils sont environnés de tigres altérés de sang! Ces généreux citoyens sont en ce moment sous le poignard des assassins..... Si ce crime atroce se consomme, frémissez, législateurs! frémissez de l'excès de notre indignation et de notre désespoir! Si le sang nous a ravi nos frères, nos représentants, l'horreur du crime dirigera notre vengeance, et les cannibales qui auront violé toutes les lois de la justice et de l'humanité ne périront que sous nos coups.... Oui, nous organisons sur-le-champ la moitié de notre garde nationale, nous nous élançons sur Paris, si un décret vengeur ne nous arrête, et nous jurons de sauver nos représentants, ou de mourir sur leur tombeau. »

Boyer-Fonfrède, qui présidait, avait répondu aux pétitionnaires de manière à les rassurer : « Si de nouvelles conspirations, avait-il ajouté, menaçaient la représentation; si de nouveaux tyrans voulaient aujourd'hui s'élever sur les débris de la république, vous vous saisiriez à votre tour de *l'initiative de l'insurrection*, et la France indignée suivrait votre exemple. »

Mais si les girondins avaient accueilli avec faveur cette pétition, dont les principaux membres réclamèrent même l'impression, il n'en fut pas de même du côté gauche. Legendre, avec une rudesse et une franchise qui étaient loin de plaire aux girondins, soutint que cette pétition avait d'abord été remise entre les mains de commissaires qui, arrivés à Paris, n'avaient pas voulu la présenter, et que le peuple des sections de Bordeaux ne s'était pas assemblé pour la signer. Il fit, au sujet des manœuvres qu'il dénonçait, une violente sortie contre les girondins : « Je soutiens, dit-il, qu'une partie des deniers de la république passe entre les mains des courtisans du pouvoir exécutif, qui font mouvoir toutes ces intrigues.... Je soutiens que ceux qui se plaignent qu'on veut les égorger n'ont pas une seule égratignure à montrer à leurs commettants. » Guadet, furieux, monte à la tribune pour répliquer à Legendre, et appuyer la pétition. Il parle de la conspiration qui, disait-il, se tramait contre la convention nationale : « Et ne croyez pas, dit-il, que ce soit là l'ouvrage de quelques têtes exaltées! non, c'est la suite d'un plan vaste qu'on veut exécuter, et dont vous serez les victimes si vous ne prenez des mesures rigoureuses pour envoyer à l'échafaud ses principaux auteurs, cette poignée d'assassins. » Guadet terminait en comparant le langage de Legendre, ridiculisant les terreurs de la gironde, à celui que Catilina tenait au sénat la veille de mettre ses projets à exécution.

Quoi qu'il en fût de cette pétition, il n'en est pas moins vrai qu'à Bordeaux la grande majorité

des citoyens avait pris parti pour le côté droit; la seule section où les jacobins fussent en forces avait été désarmée. Lyon se trouvait aussi en hostilité avec les montagnards; on y combattait les mesures que ceux-ci avaient fait adopter par la convention; et quand la municipalité et les jacobins voulurent imiter le département de l'Hérault, et lever six mille hommes et six millions, ce projet vint échouer contre les mauvaises dispositions des sections. A Marseille, les mêmes sentiments avaient mis les sections en pleine révolte contre la municipalité : elles avaient formé un comité central, institué un tribunal populaire, et forcé les représentants du peuple à se retirer. Les Marseillais essayaient même de former une confédération avec les autres villes des Bouches-du-Rhône.

On venait aussi d'apprendre la mort du brave général Dampierre, qui avait eu les deux jambes emportées par un boulet de canon à l'armée du Nord, qu'il commandait. En ce moment, c'était une perte immense pour la république, à laquelle ses services étaient précieux.

Cependant, les nouvelles qui arrivaient de la Vendée étaient chaque jour plus effrayantes. De tous les départements voisins on accourait à Paris réclamer des secours, qui n'étaient pas encore organisés, et l'armée royaliste faisait chaque jour de grands progrès. Divisée en deux colonnes, l'une marchait sur le département d'Indre-et-Loire, l'autre sur les rives de la Sèvre. Parthenay était assiégée par quinze mille insurgés; les routes de la Rochelle et de Rochefort étaient au moment d'être interceptées, et l'on avait même des inquiétudes sur le sort de ces deux postes importants; enfin, tous les rapports présentaient la Bretagne et la Normandie comme disposées à s'insurger d'un instant à l'autre.

On sent combien ces nouvelles devaient agiter tous les républicains ardents. Ils songèrent à en venir aux grands moyens. La commune, sur la proposition de Chaumette, avait reconstitué l'*assemblée centrale de l'évêché*, avec des pouvoirs plus étendus. Cette assemblée, composée des autorités administratives, des présidents des sections, des membres des comités révolutionnaires, sous le nom de *comité central révolutionnaire*, s'occupait à répartir l'emprunt forcé des douze millions, et à dresser les listes des suspects. La commune avait aussi décrété l'organisation d'une seconde armée de sans-culottes, destinée à contenir les aristocrates dans Paris, pendant que la levée de 12,000 hommes marcherait sur la Vendée; elle avait encore décidé la translation des suspects dans les maisons d'arrêt.

Au sein de la convention, les montagnards avaient fait diverses motions qui passèrent sans opposition, et cette assemblée souveraine, parant à tout, avait décrété l'envoi des commissaires auprès des sections dans les départements voisins de la Vendée; elle avait, malgré l'opposition d'une soixantaine de girondins, continué pour un mois les membres du comité de salut public dans leurs fonctions; elle avait réglé la distribution des armées autour des frontières. Custine avait été nommé au commandement de celle du Nord, et Houchard avait été envoyé à celle du Rhin.

Enfin, elle avait décrété un emprunt forcé d'un milliard, à remplir par les riches : cet emprunt était hypothéqué sur les biens nationaux, et les prêteurs avaient la facilité de les prendre en paiement. C'était un moyen d'obliger les riches à s'intéresser au triomphe de la révolution, et d'augmenter la confiance attachée aux assignats mis en circulation.

Cependant le trouble et l'agitation ne cessaient de régner dans Paris. Les commissaires de la convention étaient parvenus, dans presque toutes les sections, à organiser le recrutement d'après le plan de la commune; mais quatre ou cinq s'y étaient refusées opiniâtrement, et avaient tenu une conduite opposée à celle de toutes les autres. Bientôt les sections et la convention se trouvèrent privées des plus chauds montagnards et des plus ardents révolutionnaires, par le départ de l'armée parisienne et des députés envoyés en commission.

Les girondins voulurent profiter de ce départ pour ressaisir leur influence dans l'assemblée et dans les masses : ils avaient soutenu de toutes leurs forces les sections qui s'étaient éloignées de la montagne, et, en s'appuyant sur la classe moyenne, sur les riches et sur les commerçants, qui avaient supporté tout le poids de l'emprunt forcé, ils parvinrent un moment à dominer dans les sections, et à y opérer une réaction en faveur de leur système, au moyen de laquelle ils espéraient renverser bientôt les clubs, la commune, et la montagne elle-même.

Effrayés de cette reaction, qui commençait à se manifester, les patriotes crièrent à la trahison. L'irritation dégénéra en véritable fureur, et des moyens extrêmes furent proposés aux jacobins, à la municipalité, aux cordeliers, et dans les sections. « Il faut, disait-on, tirer le canon d'alarme, fermer les barrières, et exterminer tous les scélérats de la convention. » Les cordeliers avaient même dit hautement qu'on devait profiter du premier moment de tumulte à la convention pour enlever les complices de Dumouriez, *et les faire disparaître*. Mais les chefs du côté gauche, tout en désirant d'être débarrassés de leurs adversaires, ne voulaient pas qu'on le fît par la violence, et encore moins par le meurtre. Robespierre prêchait la sa-

gesse et la modération aux jacobins : « Vous n'avez, leur disait-il, employé aucune des mesures sages et naturelles qui ne compromettent pas les patriotes, et vous souffrez que des hommes qui n'entendent rien à la chose publique vous proposent des mesures qui sont la cause des calomnies répandues contre vous! *Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens légaux, qu'il faut recourir aux moyens violents;* et encore ne faut-il pas les proposer dans une société qui doit être sage et politique..... »

Cependant l'époque où le président devait être réélu était arrivée, les girondins, se trouvant en force, firent nommer le plus ardent d'entre eux, Isnard; et peut-être durent-ils la plus grande partie de leurs malheurs à cette présidence. Enhardis par ce résultat, ils se préparèrent à arriver à leurs fins. La première séance présidée par Isnard dévoila leur pensée, qui était de se rendre maîtres des délibérations de l'assemblée, en faisant accorder au président une autorité plus grande que celle que lui donnait le réglement. Ils firent aussi décréter que quiconque troublerait les débats serait proclamé mauvais citoyen et chassé de la salle. C'était déclarer la guerre aux tribunes, toujours portées à appuyer la montagne; aussi s'en vengèrent-elles en huant cette décision. Il se fit un vacarme épouvantable, dont les girondins profitèrent habilement pour établir la preuve de la conspiration dont ils parlaient sans cesse.

En ce moment, Isnard quitta le fauteuil, et monta à la tribune pour déclarer que tout ce qui se passait était l'ouvrage de Pitt et de Cobourg, qui, furieux de ne pouvoir renverser la république par les armes, voulaient faire insurger le peuple de Paris; que l'insurrection devait commencer par les femmes, qu'on égorgerait ensuite plusieurs membres de la convention, pour la dissoudre et faire triompher plus facilement l'aristocratie. La convention décrète aussitôt l'impression et l'envoi aux départements de cette emphatique dénonciation. Mais les tribunes éclatent de nouveau en murmures; Marat s'agite, et menace les girondins de la colère du peuple : Guadet s'emporte contre le peuple; il rappelle les propos qui se tiennent depuis si longtemps aux Jacobins, à la commune, et voit déjà le poignard et la hache levés sur ses amis et sur lui.......... « Le tumulte que vous voyez, dit-il, n'a d'autre objet que d'amener ce mouvement..... Citoyens, ajoute-t-il quand les murmures qui avaient accueilli ses assertions lui permirent de continuer; citoyens! il en est temps encore, prenez de grandes mesures, et vous pouvez sauver la république et votre gloire compromise.

» Je propose à la convention les trois mesures suivantes :

» 1° Les autorités de Paris sont cassées. La municipalité sera provisoirement, et dans les vingt-quatre heures, remplacée par les présidents des sections;

» 2° Les suppléants des membres de la convention se réuniront à Bourges dans le plus court délai; néanmoins ils ne pourront délibérer qu'après un décret précis qui les y autorise, ou sur la nouvelle certaine de la dissolution de la convention.

« Ce décret sera envoyé aux départements par des courriers extraordinaires. »

Jamais attaque aussi violente n'avait été tentée contre le côté gauche; aussi les motions de Guadet le frappèrent-elles un instant d'une sorte de stupeur. Mais la plus menaçante explosion succéda à cet instant de silence. les montagnards s'écrièrent que la conspiration était découverte, et qu'il ne fallait pas répondre à des conspirateurs qui ne cachaient plus leurs projets contre l'unité de la république. La dissolution de la convention eût été, en effet, le résultat de la convocation des suppléants, et tous les patriotes attachés à la montagne n'y voyaient que la contre-révolution elle-même.

La motion de Guadet ne fut pas improvisée, ainsi qu'on pouvait le croire : c'était l'œuvre d'un club formé par les girondins et les hommes les plus influents de leur parti, et qu'on avait appelé club Valazé parce qu'il se tenait chez le député de ce nom. Barère se hâta d'en montrer les dangers; il prit la parole au nom du comité de salut public, et repoussa les mesures élaborées par le côté droit, et que Guadet avait consenti à proposer à la convention elle-même. Casser, en ce moment, les autorités de Paris, c'eût été, aux yeux de Barère, amener l'anarchie qu'on voulait éviter; convoquer les suppléants à Bourges, était également dangereux : « Mais il est un autre moyen, dit-il, qui me paraît plus efficace, et je terminerai en le proposant; c'est de créer une commission de douze membres, qui sera chargée d'examiner tous les arrêtés pris depuis un mois par le conseil général de la commune et les sections de Paris, et de connaître de tous les complots tramés contre la liberté dans l'intérieur de la république : elle entendra les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, les comités de sûreté générale et de salut public, sur les faits venus à leur connaissance relatifs aux conspirations qui ont menacé la représentation nationale; elle prendra toutes mesures nécessaires pour se procurer les preuves de ces conspirations, et s'assurer des personnes des prévenus. »

Les girondins accueillirent l'idée de former la

commission des douze, comme un faible dédommagement du rejet de la motion de Guadet, sur laquelle ils n'osèrent plus insister; en même temps ils espéraient découvrir des crimes dans les actes de la commune. La montagne se rallia également à cette proposition; car elle se flattait que les mesures prises par le conseil général, une fois connues, seraient mieux appréciées, et jugées dignes de l'assentiment de la majorité; et la proposition de Barère fut adoptée par une grande majorité.

Mais la nomination de la commission, au lieu d'imposer silence aux deux partis, devint une nouvelle source de dissensions. En effet, ses membres furent choisis parmi les plus mal disposés du côté droit; c'étaient : Boyer-Fonfrède, Boileau, Lahosdinière, Vigée, Rabaut-St-Étienne, Kervélégan, Saint-Martin-Valogne, Gommaire, Henri Larivière, Bergoing, Gardien, Mollevault, tous ennemis implacables de la montagne. Boyer-Fonfrède et Bergoing étaient les seuls dont on crût le républicanisme sincère; Vigée, Henri Larivière et Gardien étaient connus comme royalistes : aussi les patriotes prévirent-ils que la commission des *douze*, ainsi composée : deviendrait pour eux une véritable inquisition; elle ne tarda pas à réaliser leurs prévisions. Épousant toutes les vengeances du côté droit, elle voulut tourner contre la montagne le pouvoir dictatorial qu'elle s'arrogea. Menacée aussi dans son existence, la commune ne pouvait se laisser dissoudre par la commission des douze sans opposer une vive résistance. L'assemblée des sections, organisée sous son influence, et réunie à l'évêché, ne tarda pas a partager sa cause.

Dans sa séance du dimanche 19 mai, présidée, en l'absence de Pache, par un des administrateurs du département, l'irritation des esprits fit faire les propositions les plus violentes. Les uns proposèrent de s'emparer de tous les hommes suspects des administrations, des sections et même de la convention, afin de les mettre hors d'état de nuire. D'autres opinèrent pour l'*enlèvement* des *vingt-deux* députés dénoncés par les sections : toutefois, la séance se termina par l'ajournement des motions faites dans cette soirée.

A la séance du lendemain, les mêmes propositions furent renouvelées; mais Pache, qui présidait ce jour-là, improuva fortement ces mesures de proscription. Il fit observer qu'elles ne rentraient pas dans les attributions de l'assemblée, et qu'en y souscrivant on compromettrait la capitale avec les départements, et on allumerait la guerre civile. La majorité applaudit à ces paroles : quant aux commissaires, que mécontentait l'opposition du maire Pache, ils coururent aux cordeliers, et là ils renouvelèrent les motions que l'assemblée centrale venait de repousser: quelques-uns s'écrièrent que ce n'était pas assez de se débarrasser des vingt-deux; qu'il fallait encore expulser de la représentation nationale trois cents membres qui entravaient la marche de la révolution. Le jeune Varlet, le plus exalté parmi les révolutionnaires, présenta même un projet d'insurrection pour aller forcer la convention à livrer tous ceux de ses membres regardés comme coupables du crime de lèze-révolution. Cependant l'heure avancée ne permit pas de s'occuper de toutes ces motions incendiaires, vivement combattues par Legendre. Tout se borna à des menaces, enfantées par l'irritation dans laquelle les esprits se trouvaient.

Le lendemain, le ministre de l'intérieur fut appelé à la barre pour rendre compte des événements de l'évêché : il déclara que les faits sur lesquels les girondins s'appuyaient pour démontrer la conspiration contre l'assemblée, avaient été étrangement dénaturés.

Mais la commission des douze ne pouvait se décider à n'accorder à ces réunions et aux menaces qui y avaient été proférées que l'importance qu'elles méritaient réellement. Loin de là, assimilant ces agitateurs, qui marchaient tête levée et ne cachaient aucune de leurs pensées, à des conspirateurs agissant dans l'ombre, elle continua d'y voir les éléments d'un vaste complot contre la représentation nationale. Aussi le côté droit fit-il entendre les plus vifs applaudissements, lorsque la section de la Fraternité, se faisant l'écho des terreurs de cette commission, vint dénoncer les assemblées tenues à la mairie : « Plus de mesures timides, disait l'adresse de cette section; elles autoriseraient l'audace des factieux, elles vous perdraient vous-mêmes. Il ne peut plus y avoir de transaction entre le bon et le mauvais génie de la révolution. » Après cette lecture, le secrétaire de la commission des douze, Vigée, annonce qu'ils tiennent le fil de la conspiration : Lasource ajoute que les conjurés s'étaient présentés chez lui, à quatre heures du matin, pour l'arrêter; mais qu'il n'avait eu garde de s'y trouver, ayant eu vent de leurs projets. Enfin, Buzot vint déclarer que les coups devaient se porter dans la nuit du dimanche, et que divers incidents, qu'il rapportait, avaient empêché la conjuration d'éclater. A toutes ces dénonciations, toujours dirigées contre le comité central révolutionnaire, les girondins ne cessaient de réclamer de grandes mesures : cependant ils modérèrent leur impatience, et consentirent à entendre préalablement le rapport que devait faire à ce sujet la commission des douze.

Le lendemain 24, deux nouvelles sections allèrent adhérer à l'adresse de celle de la Fraternité; c'étaient celles des Tuileries et de la Butte-des-Moulins, suspectées de royalisme; ainsi, les girondins n'avaient encore obtenu l'assentiment que de trois sections sur quarante-huit.

Néanmoins les débats se ressentirent des dispositions du côté droit. Après avoir entendu une lettre de Pache, dans laquelle celui-ci rétablissait d'une manière favorable à la montagne les faits qui avaient déjà suscité tant d'orages, Vigée monta à la tribune, au nom de la commission des douze. Il déclara qu'elle venait de découvrir une trame horrible contre la république, contre la liberté et contre la représentation nationale, et que la république était perdue si on n'étouffait cette conspiration.

Des murmures et des rires d'incrédulité partis du côté gauche et des tribunes l'ayant interrompu, il ajouta que tous les membres de la commission étaient prêts à engager leur tête si la convention n'acquérait pas la preuve de l'existence de cette conspiration. Cependant, comme ils étaient encore à la recherche de plusieurs fils du complot, et qu'il était urgent de prendre de grandes mesures, les membres de cette commission demandaient, comme préliminaire, que la convention consacrât le projet de décret qu'ils proposaient par l'organe de leur rapporteur.

Ce projet mettait sous la sauvegarde des bons citoyens la fortune publique, la représentation nationale et la ville de Paris; le poste de la convention devait être renforcé; tous les citoyens devaient se tenir prêts au premier rappel; les assemblées générales des sections devaient être fermées à dix heures du soir, et, dans le cas où les différentes sections auraient des communications à se faire, leurs commissaires ne devaient être admis qu'après avoir justifié de leurs pouvoirs. Enfin, la commission des douze était chargée de présenter incessamment les grandes mesures propres à assurer la liberté et la tranquillité publique. Vainement Marat et Thirion demandèrent-ils qu'on motivât chaque article du décret, et qu'on ne se contentât pas de parler toujours de conspirations sans jamais en apporter les preuves; Boyer-Fonfrède entraîna la majorité, et l'on passa sur-le-champ à la discussion du projet.

Danton s'opposa aussitôt au premier article, comme dicté par la peur : « Ne faisons rien par peur, dit-il; ne faisons rien par nous-mêmes; ne nous attachons qu'aux considérations générales et nationales. Prenez garde qu'après avoir créé une commission pour rechercher les complots qui se trament à Paris, on ne vous demande s'il ne conviendrait pas d'en créer aussi une pour rechercher les crimes de ceux qui ont tenté d'égarer l'esprit des départements... Je ne demande qu'une chose, c'est que les membres qui proposent ce décret se dépouillent de toutes les haines. Il faut sans doute que les criminels soient connus, et il est de votre sagesse d'attendre un rapport préliminaire sur le tout... »

Mais Vergniaud se chargea de détruire l'effet qu'avaient produit les paroles de Danton. Il fit un appel à la sévérité et à l'énergie de son parti, dont le système, disait-il, avait été jusque-là celui de l'indulgence et de l'inertie : « On ne saurait trop le répéter à cette tribune, ajoutait-il en terminant sa brillante improvisation, aucun de nous ne mourra sans vengeance; nos départements sont debout, les conspirateurs le savent : et c'est parce qu'ils le savent, c'est pour faire naître la guerre civile, qu'ils conspirent. Sans doute la liberté survivrait à de nouveaux orages; mais il pourrait arriver que, sanglante, elle fût contrainte de chercher un refuge dans les départements méridionaux. Pourquoi nous rendriez-vous coupables de l'esclavage du nord?... Frappez les coupables, vous n'entendrez plus parler de conjuration. N'en avez-vous pas le courage? Abdiquez vos fonctions, et demandez à la France des successeurs plus dignes de sa confiance. » Vergniaud finissait ce manifeste en concluant à l'adoption en bloc du décret de la commission des douze; et la majorité de l'assemblée la vota.

A peine cette commission eut-elle obtenu ce qu'elle désirait, que, outrepassant même les pouvoirs dont elle avait été investie, elle fit arrêter Varlet, Marino, Michel, et plusieurs présidents de sections, accusés d'avoir fait, à la mairie, les propositions dont le côté droit s'était tant épouvanté: elle fit aussi arrêter Hébert, accusé de les avoir reproduites dans le *Père Duchêne*, feuille rédigée dans le style le plus grossier. Mais en apprenant ces mesures, le conseil de la commune se déclara en permanence : l'arrestation d'Hébert, surtout, l'affecta vivement; il arrêta que de quart d'heure en quart d'heure on irait chercher des nouvelles *du magistrat enlevé à ses fonctions*.

Le lendemain, dans la matinée, les sections délibérèrent, au milieu du plus grand désordre, sur une pétition émanée de la commune : les partisans de la gironde la repoussèrent énergiquement; mais elle fut adoptée par la grande majorité, qui se rallia de nouveau à la montagne. Une députation de la commune fut la lire à la convention.

On y demandait le renvoi de l'adresse de la section de la Fraternité à l'accusateur public, comme ayant calomnié les magistrats du peuple; le jugement immédiat du procureur de la com-

mune, Hébert; et, enfin, que la convention fît justice de la commission des douze, comme ayant outre-passé ses pouvoirs.

Isnard leur répondit avec toute la fougue et tout l'emportement d'un homme de parti : « Magistrats du peuple, dit-il à la députation de la municipalité, magistrats du peuple, écoutez les vérités que je vais vous dire. La France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale; il faut que Paris le respecte; il faut que les autorités constituées de Paris usent de leur pouvoir pour lui assurer le respect. Si jamais la convention était avilie; si jamais, par une de ces insurrections dont les magistrats n'ont point averti la convention, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare, au nom de la France tout entière, *Paris serait anéanti; bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si cette ville a existé!* »

Les officiers municipaux se contentèrent de répondre ce peu de mots à une si violente apostrophe : « Les magistrats du peuple, qui viennent vous dénoncer l'arbitraire, ont juré de défendre la sûreté des personnes et des propriétés; ils sont dignes de l'estime du peuple français. » Les applaudissements des tribunes et du côté gauche témoignèrent assez aux pétitionnaires de leur sympathie; le silence improbateur que le centre avait gardé après la sortie d'Isnard leur donna le sentiment de leurs forces : ils se préparèrent au combat. La commune, de son côté, voyant que c'était principalement contre elle qu'agissait cette commission, ne se contenta pas de cette démarche sans résultats; elle se disposa aussi à soutenir énergiquement son existence menacée, et mit tout en œuvre pour résister aux attaques de ses adversaires. La lutte ne pouvait donc tarder à s'engager d'une manière décisive.

CHAPITRE XI.

Effets produits par la création de la commission *des douze*.— Le peuple en demande l'abolition. — Discussion orageuse à ce sujet. — Les sections s'insurgent. — Pétitions contre les girondins.— Suppression et réintégration de la commission des douze. — Colère de Danton. — Comité insurrectionnel. — Mesures qu'il délibère. — Journée du 31 mai. — Conclusions de Robespierre contre les girondins.— Suppression définitive de la commission des douze.— L'insurrection n'est pas satisfaite. — Nouvelles pétitions contre la gironde. — Journée du 2 juin. — Décret qui met en arrestation les girondins.

La création de la commission des douze avait mis la discorde dans les sections et dans la population de Paris : de toutes parts des rixes éclataient, des groupes se formaient; des rassemblements de femmes parcouraient les rues de cette grande ville, et menaçaient de se porter aux prisons pour élargir les patriotes détenus en vertu de mandats de cette commission. Les sections étaient dans la plus grande agitation; plusieurs s'étaient prononcées contre la commission des douze, mais d'autres la soutenaient encore; aussi leurs réunions retentissaient-elles sans cesse de motions contre la montagne ou contre la gironde.

La journée du 27 mai s'était passée ainsi, et les manifestations des partis hors de l'enceinte de la convention semblaient devoir demeurer sans résultat, quand, dans la soirée, la grande majorité des sections arrêta d'aller demander à la convention l'élargissement d'Hébert. Prévenue aussitôt, la commission des douze requit sur-le-champ les trois bataillons de la Butte-des-Moulins, de Lepelletier et du Mail d'accourir autour de la convention, avec leurs canons et les mèches allumées. Mais ces dispositions militaires n'empêchèrent pas une foule immense de se porter aux abords de la convention et d'y attendre le résultat de la séance.

Dans le sein de cette assemblée, Marat avait commencé par proposer la suppression de la commission des douze. Bientôt la section de la Cité l'appuya en demandant le renvoi des membres qui composaient la commission devant le tribunal révolutionnaire. Cette section réclamait en outre la mise en liberté de Dobsent, son président, incarcéré par ordre des douze : son langage était menaçant comme l'orage qui grondait sur la tête des girondins, et devait les irriter encore davantage. La section de la Cite déclarait à la convention qu'elle lui laissait la priorité de sauver la république et de venger la liberté presqu'au tombeau. Isnard répondit avec tout l'emportement qu'on lui connaissait : « Citoyens, dit-il, la convention pardonne à l'égarement de votre jeunesse. » Et ces paroles excitèrent un nouvel orage; les montagnards les regardaient comme insultant au droit de pétition; mais Isnard n'en continua pas moins son système de partialité, et dit avec hauteur aux pétitionnaires que la convention examinerait leur demande dans un autre moment.

C'est alors qu'au milieu du tumulte occasionné par cette réponse, Danton s'écria, avec sa puissante voix : « Tant d'impudence commence à nous lasser; *nous vous résisterons!* »

Cependant, au dehors de la convention, la foule grossissait à chaque instant; la force armée se trouvait tellement pressée par des masses immenses, qu'elle aurait été hors d'état d'agir si cela fût devenu nécessaire. On croyait, dans le centre de

Paris, que la convention se trouvait assiégée; elle-même partageait cette crainte; aussi le ministre de l'intérieur, Garat, et le maire, Pache, accourus au milieu des députés pour s'assurer de l'état des choses, furent-ils interpellés de faire leur rapport sur la situation de la capitale. Garat commença le premier: tous les faits qu'il mettait au jour concluaient contre la conduite des douze et les craintes qu'ils avaient entretenues dans l'esprit des députés au sujet des précédentes assemblées du comité révolutionnaire de l'évêché. Garat terminait son rapport en faisant connaître son opinion personnelle sur la commission des douze: à ses yeux, tous ses membres avaient l'imagination exaspérée; tous avaient un grand courage et étaient déterminés à périr pour la république; mais tous étaient dans des erreurs incompréhensibles: « Je les crois des gens vertueux, disait-il, des hommes de bien; mais la vertu a ses erreurs, et ils en ont de grandes. » Ce jugement, porté sur les principaux acteurs de ce drame par celui qui connaissait tous leurs sentiments les plus secrets, ne laisse pas d'avoir une grande importance historique.

Après Garat, Pache fut appelé à parler; mais à peine avait-il dit un mot de l'ordre donné par la commission des douze au commandant-général de faire tenir prêts les bataillons de la Butte-des-Moulins, du Mail, et de 92, que la gauche recommença à demander impérieusement la suspension d'une commission inquisitoriale qui dépassait ainsi ses pouvoirs. Il était alors près de dix heures du soir. En cet instant, un grand nombre de députations des sections arrivent à la barre; mais la droite, ne pouvant se dissimuler la gravité de cette accusation, redoutant d'ailleurs les pétitions qui allaient être lues, jugea que la séance tournerait à son désavantage; aussi cria-t-elle au président de lever la séance, parce qu'il était dix heures du soir, et Boyer-Fonfrède accéda au vœu de ses amis, et quitta le fauteuil. Alors la montagne fit décréter, par une forte majorité, que la séance serait continuée: Hérault-Séchelles fut appelé à présider; et, après avoir entendu successivement les orateurs des quarante-huit sections, la convention adopta à une forte majorité l'élargissement des citoyens arrêtés par ordre de la commission des douze, et la suppression de cette commission. Il était près d'une heure du matin quand ces deux grandes mesures furent votées; les pétitionnaires se retirèrent alors au cri de: *vive la convention! vive la république!* et remercièrent l'assemblée d'avoir encore une fois sauvé la révolution. Mais le calme et la joie que fit naître cette décision ne devaient pas être de longue durée.

Dès le 28 au matin, le côté droit, furieux de l'échec qu'il avait éprouvé la veille, était en forces dans la salle de la convention. Lanjuinais prit le premier la parole, et réclama le rapport des décrets rendus dans la nuit. Son langage, propre à irriter, souleva contre lui toute la montagne, qui ne cessait de l'interrompre; il n'en continua pas moins à soutenir que le décret de suspension n'avait pas été rendu, et qu'il devait être rapporté. Moins aveuglé par ses passions personnelles, Guadet ne nia pas que le décret n'eût été rendu; mais il soutint que le blocus de la salle par le peuple, les menaces des tribunes, la dispersion de la garde de l'assemblée, et l'empêchement où se trouvaient les députés d'entrer dans la salle ou d'en sortir, étaient autant de circonstances qui devaient en entraîner l'annulation. A ses yeux, la convention avait bien voté; mais sous une funeste influence, et n'était plus libre.

Malgré l'opposition de la montagne, représentée par Levasseur (de la Sarthe), Osselin et Jean-Bon Saint-André, les girondins réussirent à entraîner la portion flottante du centre qui votait habituellement avec eux; et le décret fut rapporté à une majorité de cinquante-une voix.

Ce résultat ranime la colère du côté gauche; Danton s'élance aussitôt à la tribune; il inculpe énergiquement tous les actes de la commission des douze, et manifeste la crainte de la voir persister dans la voie qu'elle s'était tracée. « *Alors*, s'écrie-t-il, *après avoir prouvé que nous passons nos ennemis en prudence, en sagesse, nous les passerons en audace et en vigueur révolutionnaire!* »

Cependant la commission des douze insistait toujours pour lire à l'assemblée un rapport qu'elle avait préparé sur la circonstance. Mais la montagne ne voulut pas l'entendre, et se borna à en ordonner l'impression. Rabaut-Saint-Étienne donna sa démission, et Boyer-Fonfrède, fit décréter lui-même l'élargissement provisoire des patriotes détenus par ordre de la commission.

La séance allait donc se terminer par cette transaction, quand une adresse de la section des gardes-françaises, dirigée contre la montagne, provoqua une nouvelle déclaration de guerre de la part de Danton. La section des gardes-françaises disait à la convention qu'*elle laissait trop longtemps les instruments révolutionnaires entre les mains du peuple*. Le côté droit en ayant demandé l'impression, Danton, impatienté, se lève pour en combattre les principes: « Il est temps, s'écrie-t-il en terminant, que le peuple ne se borne plus à la guerre défensive, et qu'il attaque de front tous les fauteurs du modérantisme.... Paris sera toujours la terreur des ennemis de la liberté, et ses sections, dans les grands jours, lorsque le peuple s'y réunira en masse, feront toujours

disparaître ces misérables feuillants, ces lâches modérés, dont le triomphe est d'un moment. »

Les paroles de Danton, dans cette séance, étaient un véritable appel à l'insurrection. Il fut entendu, et elle s'organisa sur-le-champ au grand jour. Autant l'élargissement des prisonniers avait fait naître de joie, autant le rapport du décret qui supprimait la commission des douze excitait la colère : dans ces sentiments, et sous l'influence des paroles retentissantes de Danton, les commissaires des sections s'assemblent à l'évêché, où sont convoqués aussi les commissaires de la commune, du département, des divers clubs, ainsi que les électeurs du 10 août; et tous ces délégués du peuple de Paris, formant une assemblée de cinq cents membres, arrêtent la nomination d'une commission de six membres, chargée de présenter, le lendemain, les mesures que nécessitaient les dangers de la liberté.

Ce jour-là, 29 mai, le comité de l'évêché commença par déclarer que l'insurrection serait *toute morale* : les membres jurèrent respect aux propriétés; mais l'insurrection contre la majorité corrompue de la convention fut proclamée un devoir; on rangea au nombre des mesures extraordinaires de salut public la nomination d'un commandant-général de la garde nationale, que Pache s'était refusé à élire. Cela arrêté, l'assemblée de l'évêché s'ajourna au lendemain matin; elle devait alors commencer une séance permanente jusqu'au triomphe de l'insurrection.

Pendant ce temps-là, on se préparait de toutes parts à agir contre la commission des douze. On avait espéré que, disloquée par la démission de plusieurs de ses membres, elle cesserait d'agir; mais il n'en était rien : aussi les sections préparaient-elles de nouvelles adresses; d'autres se disposaient à aller demander solennellement l'explication des paroles d'Isnard contre Paris : presque toutes voulaient mettre les suspects en état d'arrestation. En même temps, pour se soustraire au décret qui leur enjoignait de clore leurs séances à dix heures du soir, elles se constituèrent en sociétés patriotiques.

Effrayés eux-mêmes des progrès de l'insurrection, les membres de la montagne s'étaient essayés à modérer l'exaltation des clubs : aux jacobins, Legendre parlait d'épuiser tous les moyens légaux, avant d'en venir aux moyens extrêmes : il fut traité d'*endormeur*. Robespirrre se contentait de recommander au peuple son union avec la commune; et Danton, dont les paroles parties de la tribune nationale avaient tant contribué à animer les patriotes qui hésitaient encore, Danton semblait reculer et borner ses désirs à la suppression de la commission des douze.

La France se trouvait alors dans une crise semblable à celle des premiers jours d'août 1792 : les tiraillements qui déchiraient le sein de la représentation nationale l'empêchaient de rien mener à bien; les dangers qui résultaient de la guerre civile et la guerre étrangère, faisaient sentir encore davantage combien la fin de cette crise était nécessaire. Dans la journée du 29, on venait de recevoir de plusieurs points de fâcheuses nouvelles : l'armée du nord avait été repoussée. Dans les Pyrénées-Orientales, le camp de notre armée avait été pris par les Espagnols, et nos troupes avaient essuyé une défaite complète : enfin les Vendéens avaient complétement défait les républicains, et Fontenay venait de tomber en leur pouvoir.

Il n'en fallait certes pas tant pour exalter les esprits chez une population aussi impressionnable par les succès comme par les revers. La consternation se répandit partout, et les choses en étaient à un point où une convulsion terrible était inévitable. La montagne vit donc s'organiser une insurrection qu'elle n'avait pas directement provoquée, qu'elle redoutait, mais dont elle se tenait prête à recueillir les fruits.

Le 30, le club central de l'évêché se constitua en permanence, sous le titre d'*union républicaine*. Il arrêta l'insurrection pour sauver la chose publique, menacée par les factions aristocratiques et oppressives de la liberté ; en conséquence, la commune devait se proclamer en état d'insurrection, s'entourer de toute la force armée disponible, bloquer la convention, et lui faire connaître le vœu du peuple, les armes à la main. Cependant les sections devaient aller encore une fois demander à la représentation nationale l'abolition de la commission des douze, et la mise en arrestation de ses membres. Le non-succès de cette dernière démarche devait être le signal de l'action ; alors le tocsin aurait sonné, et le canon d'alarme devait être tiré, en même temps qu'on battrait la générale et que les barrières seraient fermées.

La députation des sections se présenta donc à la barre de la convention au moment où Lanjuinais allait susciter de nouveaux débats par son opiniâtreté à irriter les adversaires de la gironde. Elle demanda l'annulation de tous les arrêtés rendus sur la commission des douze; le décret d'accusation contre tous ses membres, et leur renvoi devant les jurés révolutionnaires des trente-six départements. Mais la convention ne put souscrire ce jour-là au vœu des pétitionnaires, elle ne se trouvait pas en nombre pour rendre des décrets. Informée du mouvement qui se préparait, par Pache et par les autorités qu'elle avait man

dées, la commission des douze en avait donné connaissance aux girondins, et ceux-ci ne s'étaient point rendus à la séance. Mais il était facile de prévoir que la suppression de la commission, cause de tant d'orages, serait votée le lendemain, et que la journée amènerait des résultats décisifs.

Dans la nuit, le comité central de l'évêché, renouvelant le même acte de pouvoir exercé au 10 août, cassa toutes les autorités de Paris, au nom du peuple de cette cité, dont *l'union républicaine* tenait ses pouvoirs révolutionnaires; aussitôt il réintégra la municipalité et le conseil-général, comme n'ayant pas démérité. Il donna ensuite à Hanriot le commandement-général de toute la force armée de Paris, et vota une indemnité de quarante sous par jour aux citoyens nécessiteux ou peu aisés qui abandonneraient leurs occupations pour faire le service : en même temps le tocsin sonnait sans cesse, et la générale était battue dans toutes les rues.

Éveillés par ce bruit, les députés se rendent de grand matin au sein de la convention. Les conversations les plus animées s'engagent de part et d'autre. Garat, interrogeant Danton sur tout ce mouvement, ne reçoit que cette réponse : « Ce ne sera rien; il faut leur laisser briser quelques presses, et les renvoyer avec cela. Danton ne prévoyait probablement pas d'autre résultat; mais on ne lui attribua pas moins la direction de cette insurrection.

A l'ouverture de la séance, les autorités sont mandées à la barre, et rendent compte de la situation de Paris. Garat répète ce que chacun savait de l'assemblée de l'évêché et du mouvement qu'elle dirigeait; à ses yeux la commission *des douze* en était la seule cause. « Du reste, ajoute le ministre, tous les citoyens sont maintenant sous les armes dans leurs sections respectives, et sous les ordres de leurs chefs ordinaires; les patrouilles sont très-nombreuses et se font en bon ordre. » Lhuillier annonce, au nom de l'administration du département, que l'insurrection est *toute morale;* que le peuple demande réparation des calomnies dont on l'a abreuvé depuis si longtemps. Enfin, Pache parle des mesures qu'il a prises, et assure avoir donné des ordres pour empêcher de tirer le canon d'alarme.

Au même instant ce canon se fait entendre. Hanriot venait de forcer le poste chargé de la garde des pièces placées sur le Pont-Neuf, et il avait fait joindre le bruit de l'artillerie à celui de la générale et du tocsin, malgré le décret prononçant la peine de mort contre quiconque se rendrait coupable de ce crime. Valazé, Vergniaud, et d'autres girondins veulent aussitôt que Hanriot soit mandé à la barre; tandis que Thuriot s'oppose à la présentation d'un rapport du comité des douze, et en demande la suppression définitive. Danton appuie chaleureusement Thuriot : il insiste fortement pour la suppression de cette funeste commission, sans rien préjuger ni pour ni contre, convaincu, quant à lui, qu'elle avait mal agi; il réclame de la convention, si elle juge cette commission coupable, un exemple terrible et propre à effrayer tous ceux qui ne respecteraient pas le peuple, même dans son exagération révolutionnaire.

Les paroles de Danton furent accueillies par les salves d'applaudissements des montagnards et des tribunes; mais Guadet les irrita de nouveau en se déchaînant contre l'insurrection, qui, à ses yeux, n'était l'œuvre que de quelques scélérats. Pour lui, la représentation nationale n'était plus libre; et il concluait à ce qu'elle s'occupât, toute discussion cessante, d'assurer sa liberté. Guadet demandait aussi que la commission des douze fût chargée de rechercher ceux qui avaient sonné le tocsin, fait tirer le canon et arrêté la circulation. Couthon réfuta Guadet; et l'on allait passer à l'ordre du jour, c'est-à-dire à la suppression de la commission, quand Vergniaud demanda la parole pour une motion d'ordre.

Soit que les dispositions de la convention, qui venait d'approuver l'arrêté pris par la commune de payer les ouvriers dont le service serait requis, lui fissent désirer une conciliation propre à éloigner les maux qu'il redoutait; soit que la vue de l'ordre admirable qui présidait au mouvement dont Paris offrait le spectacle eût exalté son patriotisme, il invita tous les bons citoyens à se rallier. « Ce jour, dit-il, servira à faire voir combien Paris aime la liberté. Il suffit de parcourir les rues, de voir l'ordre qui y règne, les nombreuses patrouilles qui y circulent; il suffit de voir ce beau spectacle, pour décréter que Paris a bien mérité de la patrie. » Et, au milieu de l'étonnement général, il en rédige la proposition, que l'assemblée entière vote au bruit des applaudissements les plus vifs.

En effet, dans ce grand mouvement, au milieu de l'effervescence des plus fougueuses passions, l'ordre, le calme n'avaient cessé de régner, parce que les sections voulaient donner au monde le spectacle d'une insurrection *toute morale.* On avait douté un moment de la section de la Butte-des-Moulins, généralement dévouée à la gironde, et cette section s'était en effet retranchée dans le Palais Royal, prête à se défendre en cas d'attaque: on fit alors courir le bruit qu'elle avait arboré la cocarde blanche. A cette nouvelle, les bataillons du faubourg saint-Antoine, qui étaient descendus avec leurs canons, allaient attaquer la section

de la Butte-des-Moulins; quand une explication empêcha des hostilités qui pouvaient être le signal de grands malheurs; les bataillons du faubourg fraternisèrent avec celle de la Butte, et toutes se rangèrent dans le mouvement général.

Cependant la commune avait déjà envoyé deux députations à la convention : vers le soir, elle en envoya une nouvelle pour faire connaître ses *dernières intentions*. Son orateur, Lhuillier, procureur-général-syndic du département, porta la parole, et, au nom des autorités de Paris, il demanda la mise en accusation des *douze*, d'Isnard, de Brissot, de Guadet, de Vergniaud, de Gensonné, de Barbaroux, de Roland, de Lebrun, de Clavière, etc. Grégoire, qui présidait en ce moment, invite les administrateurs aux honneurs de la séance; ceux-ci entrent alors dans la salle, suivis d'un peuple immense qui, trouvant l'enceinte trop petite, fut s'asseoir au milieu des rangs du côté gauche.

Cette séance durait déjà depuis long-temps sans qu'on arrivât à la solution si impatiemment attendue. Enfin Barère proposa, au nom du comité de salut public, les garanties que réclamait l'opinion, c'est-à-dire la suppression de la commission des douze, le séquestre de ses papiers et la réquisition permanente de la force publique à la disposition de la convention : une adresse au peuple français accompagnait ces grandes mesures.

Il semblait qu'il n'y avait plus qu'à voter, quand Vergniaud, oubliant le rôle de modérateur qu'il avait pris, s'écrie que la convention n'est pas libre, et demande qu'elle aille se mettre sous la protection de la force armée qui l'entoure; en même temps il se précipite hors de la salle, et entraîne quelques-uns de ses amis. Mais, n'ayant été suivi que d'un petit nombre de députés, cette démarche n'eut aucun résultat.

La convention continua à s'occuper du projet du comité de salut public : Robespierre, surtout, l'appuya vivement, et entra, contre les girondins, dans des accusations générales, mais vagues. Vergniaud, impatienté, lui crie de conclure : « Oui, je vais conclure, lui répond Robespierre, et contre vous; contre vous, qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite! contre vous, qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris! contre vous, qui avez voulu sauver le tyran! contre vous, qui avez conspiré avec Dumouriez! contre vous, qui avez poursuivi avec acharnement les mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête! contre vous, dont les vengeances criminelles ont provoqué les mêmes cris d'indignation dont vous avez voulu faire un crime à ceux qui sont vos victimes! Eh bien! ma conclusion, c'est le décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez et contre tous ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires. » Des applaudissements répétés accueillirent cette sortie : toutefois, le projet du comité de salut public, ayant obtenu la priorité, fut mis aux voix par appel nominal, et adopté à une immense majorité. Cette fois encore, la plaine venait d'abandonner la gironde.

Il était alors dix heures du soir. Sur la motion de Barère, la convention lève la séance et va fraterniser avec les sections : tous les membres, le président à leur tête, vont assister à une promenade aux flambeaux. La commune leur improvise une fête, et fait illuminer. Toutes les sections, réunies, confondues, accompagnent la convention, et tous les cœurs se livrent à l'espoir.

Le lendemain, Barère fit adopter une adresse au peuple français dans laquelle la convention jugeait favorablement tous les événements du 31 mai : elle faisait aussi l'éloge du zèle civique des pétitionnaires. « Cette journée, disait-elle en terminant, a inspiré un instant des inquiétudes; mais tous ses résultats ont été heureux. Elle a présenté l'étonnant spectacle d'une insurrection dans laquelle la vie et les propriétés ont été aussi sûrement protégées que dans le meilleur ordre social. Tous les événements profitent donc à la liberté. » Une très-forte majorité vota cette adresse, que le côté droit combattit à peine, et la convention s'ajourna à neuf heures du soir.

Mais la joie des chefs de l'insurrection et de la commune ne devait pas être de longue durée : ils s'aperçurent bientôt qu'on ne leur avait accordé que la moindre de leurs demandes, et que la convention leur avait refusé la mise en arrestation des membres de la commission des douze et des vingt-deux députés précédemment dénoncés. D'ailleurs la crainte de voir les girondins ressaisir une majorité encore peu fixée, les porta peut-être à ne point se séparer sans avoir achevé ce qui, selon eux, n'était qu'ébauché. La force armée était encore à leur disposition, et, loin de se priver de son appui, ils résolurent d'en profiter pour obtenir un plus grand résultat. Le comité central resta donc en permanence, et les sections continuèrent à être très-agitées. En même temps la commune publiait, sur les événements de la veille, une proclamation hostile aux girondins.

Le comité de salut public s'était mis en relation avec les autorités constituées, réunies dans un local voisin de la convention, afin de connaître les vœux du comité insurrectionnel. Il ne put plus douter que le peuple exigeait l'arrestation des douze et des vingt-deux : Bréard, Cambon, Treilhart, Barère, furent vivement affligés de cette

détermination. Danton lui-même et ses amis partageaient ces sentiments, et les hommes qui dirigeaient l'insurrection se plaignaient hautement de ce qu'il *fléchissait*.

Garat se trouvait, avec un grand nombre de députés, au comité de salut public. Après avoir cherché les moyens de concilier les exigences populaires avec le respect pour la représentation nationale, il essaya de ramener la concorde dans la convention, et à cet effet il proposa aux chefs des deux partis de s'exiler volontairement de l'assemblée, en nombre égal de chaque côté. Bréard, Delmas, Cambon, Barère, adoptent avec chaleur cette idée, et vont la communiquer aux chefs des deux partis. Mais le premier qu'ils rencontrent, Robespierre, leur fait sentir que ce projet serait aussi funeste à la république que la dissolution de la convention ; à ses yeux, cet exil n'était qu'un piége tendu à la montagne : d'ailleurs la concorde n'en devait pas être le résultat, puisque les deux partis ne tarderaient pas à retrouver de nouveaux chefs. Dès-lors l'idée de Garat fut abandonnée, et le comité de salut public se résolut à proposer aux girondins le sacrifice volontaire de leurs fonctions.

En même temps, les commissaires insurrectionnels se préparaient à faire une nouvelle journée pour le lendemain dimanche, 2 juin. L'insurrection devait être encore toute morale; on devait faire bloquer la convention par les sections et par les bataillons partis pour la Vendée, qu'on avait fait revenir des environs de Paris. On espérait obtenir de la convention, par ces démonstrations menaçantes, qu'elle prononçât elle-même l'expulsion des chefs du côté droit. En attendant, la générale battit de nouveau, le tocsin sonna, et les sections se mirent sous les armes. Une pétition énergique, dans laquelle la commune disait que le peuple était levé et attendait debout le décret d'accusation demandé la veille, fut présentée à la convention. Désirant éviter ou au moins éloigner la catastrophe qu'ils redoutaient, les montagnards firent décréter que le comité de salut public présenterait, sous trois jours, un rapport sur cette pétition : en même temps on sommait tous les citoyens qui auraient entre les mains des pièces propres à appuyer la dénonciation de la commune de les communiquer à ce comité.

De leur côté, les girondins s'étaient réunis dans la nuit au son du tocsin; les propositions les plus différentes avaient été agitées par eux ; les uns voulaient mourir à leur poste ; les autres, aller dans les départements fomenter l'insurrection contre la montagne; mais ils n'arrêtèrent aucune résolution, et se séparèrent pour se soustraire isolément au péril dont ils se croyaient menacés pendant cette nuit. Le lendemain la plupart ne se rendirent pas à cette convention, où leur voix si éloquente et souvent si passionnée ne devait plus se faire entendre.

Le 2 juin, dès 5 heures du matin, 80,000 hommes, vivement irrités de l'hésitation des députés ; cent soixante-trois bouches à feu, avec leurs caissons, des grilles pour rougir les boulets et les mèches allumées ; une multitude immense de peuple, de femmes, d'enfants, entouraient la convention. Ces dispositions effrayantes firent assez sentir aux montagnards qu'il n'y avait plus à reculer. Imbus de l'idée que les girondins étaient des ennemis du peuple, des complices de Dumouriez; irrités de la violente opposition que ceux-ci avaient faite si longtemps aux moyens réclamées par les circonstances; convaincus qu'il n'y avait de salut pour la chose publique que dans l'expulsion d'adversaires si acharnés; après s'être longtemps opposés à la proscription de la gironde, les montagnards se trouvèrent dans la nécessité de demander eux-mêmes cette déplorable mesure.

Dès l'ouverture de la séance, Lanjuinais, dont l'opiniâtreté avait crû avec les périls qui menaçaient la tête de ses amis, prend la parole. Il dénonce la nouvelle insurrection; demande que toutes les autorités révolutionnaires soient cassées, ainsi que tout ce qui a été fait depuis trois jours, et conclut à la mise hors la loi de ceux qui voudraient s'arroger une autorité contraire à la loi. Les attaques de Lanjuinais contre la commune et contre la montagne avaient suscité de violentes tempêtes; mais il ne s'était pas laissé ébranler : et quand plusieurs députés, au nombre desquels était Legendre, avaient voulu l'arracher de la tribune, il s'y était cramponné, et avait attendu le rétablissement du calme pour continuer.

A ce langage en succéda un autre pour le moins aussi violent, mais tout hostile à la gironde; ce fut celui des autorités révolutionnaires et constituées, qui venaient, *pour la dernière fois*, disaient-elles, demander l'arrestation des factieux de la convention : elles en répondaient sur leurs têtes à leurs départements . « Citoyens, ajoutaient ces autorités, le peuple est las de voir ajourner son bonheur ! Il le laisse encore un instant dans vos mains; sauvez-le, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même. » La montagne demande, sans désemparer, le rapport sur cette pétition; mais la convention passe à l'ordre du jour, motivé sur son décret de la veille. Alors les pétitionnaires se retirent en menaçant; les hommes se précipitent hors des tribunes, en criant : *Aux armes!* un mouvement impétueux se manifeste au dehors.

Aussitôt l'effroi gagne les députés de la plaine; ils réclament le rapport d'une décision imprudente, et la fin d'une crise qui affligeait les amis de

la liberté. Au nom des circonstances, au nom de la république touchant à sa ruine, la plaine demande l'arrestation provisoire des députés dénoncés, comme mesure propre à satisfaire le peuple. On se disposait à passer à la discussion de cette proposition, quand Cambon annonça que le comité de salut public allait présenter son rapport sur les moyens que l'état de choses nécessitait. Le calme se rétablit dans la convention; le public retourna dans les tribunes, et les députés, en proie à la plus vive anxiété et à la plus profonde douleur, attendirent en silence le rapport qu'on leur annonçait.

Le comité de salut public n'avait pu se prêter à la mise en arrestation des girondins; mais Barère proposa, en son nom, un terme moyen adapté aux circonstances critiques dans lesquelles on se trouvait. C'était un décret portant invitation aux membres dénoncés de se suspendre volontairement de leurs fonctions pour un temps déterminé. Isnard, Lanthénas, Fauchet, Dussaulx, s'empressent d'accéder à cette proposition, et consentent à la suspension de leurs pouvoirs: « Citoyens, disait Lanthénas, nos passions, nos divisions ont creusé sous nos pas un abîme profond; les vingt-deux membres dénoncés doivent s'y précipiter si leur sort, quel qu'il soit, peut le combler et sauver la république. » Mais loin de partager ces généreuses déterminations, Lanjuinais et Barbaroux déclarent qu'ils n'offriront d'eux-mêmes ni suspension ni démission. Interrompu par les rumeurs de l'assemblée, Lanjuinais s'écrie: « Sachez qu'une victime ornée de fleurs, et qu'on traîne à l'autel, n'est pas insultée par le prêtre qui l'immole. » Quant à Barbaroux, il ne put se faire à l'idée de déposer des pouvoirs dont le peuple l'avait investi; il ne put se croire suspect quand cent sociétés patriotiques lui donnaient des marques d'estime et d'approbation: il déclara qu'il mourrait à son poste.

Dès cet instant la scène changea; le peuple cessa d'applaudir au sacrifice des girondins, et la montagne sentit qu'il ne lui restait plus qu'à enlever le décret d'accusation. Marat et Billaud-Varennes combattirent la mesure proposée par le comité de salut public comme donnant à des accusés de conspiration les honneurs du dévouement: Billaud-Varennes déclara que la convention devait renvoyer les députés devant les tribunaux, s'ils étaient coupables, ou se taire s'ils étaient innocents: mais qu'elle ne pouvait provoquer leur suspension: et comme à ses yeux les députés inculpés étaient coupables, il demanda contre eux le décret d'accusation par appel nominal motivé.

Un incident vint retarder la discussion de cette motion. Plusieurs députés, ayant voulu sortir de la salle, en avaient été empêchés par des hommes armés; deux soldats avaient même voulu arrêter Duperret. A cette nouvelle, l'indignation la plus vive fait explosion dans l'assemblée: la montagne elle-même demande que le commandant de la force armée soit mandé à la barre, et que celui qui avait donné la consigne dont on se plaignait soit puni de mort. Plusieurs chefs de légion ayant été entendus, le coupable demeura inconnu. Néanmoins Lacroix insista pour qu'il fût ordonné à la force armée de s'éloigner du lieu des séances, et la convention obtempéra à son désir.

Alors Barère renouvela la motion qu'il avait déjà faite, de suspendre la séance, et de se rendre en corps au milieu du peuple et de la force armée qui entouraient la convention, pour s'assurer que ses membres n'avaient rien à craindre pour eux, et que la représentation nationale était libre. La convention se leva tout entière, et se mit en marche, le président en tête, au milieu des applaudissements des spectateurs. Elle parcourut, dans le plus grand ordre, le jardin des Tuileries et la place du Carrousel, garnis d'un peuple immense et d'une force armée imposante qui formait la haie; partout elle fut reçue avec des démonstrations de respect; le peuple, les bataillons, l'accueillirent aux cris de *vive la convention! vive la république! vive la montagne!* Toutefois, au milieu de ces applaudissements, le peuple n'épargna pas les chefs du côté droit, qui eurent à supporter un torrent d'injures. Quant à la force armée, dévouée à la commune insurrectionnelle, elle avait mission de ne pas laisser sortir l'assemblée avant que l'expulsion des girondins n'eût été prononcée: aussi quand le président, Hérault de Séchelles, voulut franchir l'enceinte formée par Hanriot, celui-ci s'y opposa en ordonnant à ses canonniers de se tenir à leurs pièces. On a même raconté qu'il dit au président: « Vous ne sortirez pas que vous n'ayez livré les ennemis du peuple. »

Quoi qu'il en soit, la convention, n'ayant pas rencontré d'obstacle réel, put se croire libre: l'aspect formidable de la multitude, les vœux qu'elle avait fait entendre à grands cris, décidèrent le marais à ne plus s'opposer à l'arrestation des girondins. « Tous les membres de la convention, dit alors Couthon, doivent être maintenant rassurés sur leur liberté. Vous avez marché vers le peuple; partout vous l'avez trouvé bon, généreux et incapable d'attenter à la sûreté de ses mandataires; mais indigné contre les conspirateurs qui veulent l'asservir. Maintenant donc que vous reconnaissez que vous êtes libres dans vos délibérations, je demande, non pas quant à présent un décret d'accusation contre les vingt-deux membres dénoncés, mais que la convention décrète qu'ils seront mis en état d'arrestation chez

eux, ainsi que les membres du comité des douze, et les ministres Clavière et Lebrun. »

Couthon fut appuyé par une forte majorité. Cependant la liste des députés compris dans cette mesure reçut quelques modifications; Legendre en fit effacer Boyer-Fonfrède et Saint-Martin, qui, dans la commission des douze, s'étaient opposés à ce qu'elle lançât des mandats d'amener; Marat en fit aussi rayer Dussaulx, Lanthénas et Ducos; mais il y fit ajouter Valazé. Couthon déclara que la suspension offerte volontairement par Isnard et Fauchet méritait des égards. Enfin le décret fut rendu, par appel nominal, dans les termes suivants :

« La convention nationale décrète que les députés, ses membres, dont les noms suivent, seront mis en état d'arrestation chez eux, et qu'ils y seront sous la sauvegarde du peuple français et de la convention nationale, ainsi que de la loyauté des citoyens de Paris :

Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Biroteau, Lidon, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage (d'Eure-et-Loir), Louvet, Dufriche-Valazé;

Les membres de la commission *des douze*, à l'exception de ceux d'entre eux qui ont été dans cette commission d'un avis contraire aux mandats d'arrêt lancés par elle; les noms des premiers sont :

Kervelegan, Gardien, Rabaut-Saint-Étienne, Boileau, Bertrand, Lahosdinière, Vigée, Mollevault, Henri Larivière, Gommaire, Bergoing.

Les deux membres exceptés sont : Boyer-Fonfrède, Saint-Martin-Valogne.

Sont également décrétés d'accusation :

Clavière, ministre des contributions publiques, et Lebrun, ministre des affaires étrangères. »

A peine ce décret fut-il prononcé qu'un grand nombre de députés signèrent sur le bureau des protestations constatant qu'ils n'avaient pris aucune part à la délibération.

Cependant quatre-vingt mille hommes armés et une foule immense attendaient encore le résultat de la délibération : il était près de dix heures du soir quand cette décision fut connue. Aussitôt la nouvelle s'en répand dans tous les rangs; le peuple manifeste la plus grande joie, et la commune apporte à la convention une adresse dans laquelle elle la félicite d'avoir sauvé la république : « Nous venons, ajoute-t-elle, vous offrir de nous constituer en otages en nombre égal à celui des députés dont vous venez d'ordonner l'arrestation, pour répondre à leurs départements de leur sûreté. »

Barbaroux repousse noblement cette proposition : « Mes otages, dit-il, sont la pureté de ma conscience et la loyauté du peuple de Paris. » Lanjuinais, au contraire, demande des otages, pour empêcher la guerre civile d'éclater, et pour maintenir l'unité de la république.

Un décret qui ordonnait l'impression de cette adresse fut le dernier acte de cette longue et douloureuse séance, à jamais mémorable; et à dix heures du soir les députés se retirèrent, l'âme navrée, mais ayant la conscience d'avoir fait un grand acte de salut public.

Ainsi se termina la crise dans laquelle la république se trouvait depuis près de trois mois. Les résultats de la lutte engagée entre les deux partis qui divisaient si malheureusement la convention nationale furent sans doute des plus déplorables; mais si l'on peut reprocher à la montagne d'avoir souscrit à l'expulsion de ses adversaires, il est juste de reconnaître qu'elle s'y était opposée tant que cela avait été en son pouvoir. L'amour-propre, l'entêtement de plusieurs des chefs du côté droit, les efforts qu'ils avaient fait journellement pour empêcher l'exécution des mesures de salut public que les circonstances exigeaient si impérieusement, tout avait contribué à les rendre suspects au peuple et à leurs collègues de la montagne : les fautes de la commission *des douze* achevèrent de les perdre dans l'esprit de tous les révolutionnaires ardents, et provoquèrent la formidable insurrection qui dicta leur expulsion. La montagne n'eut besoin, pour abattre ses ennemis, que de laisser agir l'opinion et de laisser faire le peuple; elle se prêta à ses désirs parce que, ainsi que ce peuple lui-même, elle avait la conviction que la présence des girondins dans l'assemblée, durant ces moments extrêmes pour la république, aurait nui à sa défense. De ce moment la montagne prenait donc l'engagement de la faire triompher sans eux : elle tint ses promesses.

CHAPITRE XII.

Réflexions sur le coup d'état du 2 juin. — Une ère nouvelle s'ouvre pour la convention. — Elle prend l'engagement de sauver la France sans les girondins. — Grandes mesures qui suivirent les journées de mai et de juin. — Dénonciation du fédéralisme. — Insurrection des départements fédéralistes. — La Montagne refuse de transiger avec les rebelles. — Elle discute et adopte la constitution de 1793. — Progrès de l'insurrection fédéraliste. — La Montagne affronte audacieusement le danger. — Effet de ses mesures vigoureuses. — La Vendée fait des progrès. — Dispositions prises pour mettre un terme à cette guerre désastreuse. — Situation des armées françaises aux frontières. — La convention conjure le danger.

La crise qui fit disparaître de la scène politique les principaux d'entre les girondins fut sans con-

tredit une des principales époques du règne conventionnel : elle fut le terme d'une lutte aussi longue qu'opiniâtre, consommée en débats personnels, en querelles d'amour-propre, stériles pour la chose publique. Il faut déplorer les préventions, les ressentiments haineux qui avaient si longtemps maîtrisé les girondins; il faut déplorer les passions qui aveuglaient la montagne; car, de part et d'autre, on avait de bonnes intentions : tous les deux partis voulaient également le règne de la liberté et de l'égalité; tous les deux voulaient également la république démocratique, et s'ils différaient entre eux, ce n'était que sur les moyens d'arriver au but commun.

Mais, il faut le dire, parce que cela ressort de tous leurs actes, les girondins, beaucoup plus occupés de leurs querelles que de la chose publique, non-seulement ne firent rien pour hâter la marche de la révolution et le triomphe de la liberté, mais encore ils furent constamment un obstacle aux grandes mesures que la montagne se vit dans la nécessité de prendre, et que les circonstances exigeaient si impérieusement. Malgré leurs belles théories sur le bonheur futur du peuple, ils se montrèrent d'une incapacité absolue lorsqu'on en vint à l'application. Les rênes du gouvernement, qu'ils essayèrent de tenir pendant huit mois, furent sans cesse vacillantes entre leurs mains; et ils auraient laissé périr légalement la chose publique si la montagne ne s'en fût emparée, et n'eût suppléé à la faiblesse de ses adversaires par des moyens énergiques, violents même, pris en dehors de la légalité ordinaire, mais parfaitement adaptés à la situation des affaires.

Alors même les girondins s'indignèrent encore davantage de ce que la république allait être sauvée par d'autres que par eux; alors ils se déchaînèrent contre les clubs, contre la commune, contre tout ce qui se montrait plus révolutionnaire qu'eux, et poussèrent leur imprudente opposition jusqu'à entraver de tous leurs moyens les grandes mesures de salut public que le peuple demandait, et que la montagne prit sans leur concours.

Toutefois les montagnards, qui pendant si longtemps s'étaient tenus sur la défensive, ne se décidèrent à combattre à outrance que lorsque la marche audacieuse de la commission des douze et les menaces des girondins les avertirent que la guerre qu'on leur faisait était une guerre à mort. Alors seulement les montagnards songèrent sérieusement à en finir avec ceux qu'ils devaient regarder comme un obstacle insurmontable au triomphe de la révolution; et pour cela ils n'eurent besoin que de laisser faire le peuple lui-même. Si lors de l'insurrection du 31 mai et du 2 juin les montagnards se fussent refusés d'expulser les girondins, ils eussent allumé la guerre civile, et obligé le peuple à se faire justice lui-même. Mais avant d'arriver à cette extrémité, la montagne épuisa tous les moyens qui se présentèrent à elle au milieu de la crise; et l'on peut affirmer que, si la proposition d'une suspension volontaire n'eût pas trouvé de l'opposition dans l'entêtement de Lanjuinais, la crise se serait terminée par un simple ostracisme volontaire; mesure de prudence qui délivrait la convention des obstacles qu'elle n'avait cessé d'éprouver.

Il ne faut pas oublier surtout que si les girondins eurent une fin aussi tragique, ils le durent aux événements subséquents, à la révolte des départements qu'ils furent provoquer, et non à la journée du 2 juin.

Cette journée décisive mit fin à la lutte engagée depuis huit mois entre les deux systèmes qui avaient divisé la convention, dont l'un tendait à établir la république par la légalité ordinaire, par la modération, et l'autre à employer les grands moyens pour la faire triompher plus sûrement et plus promptement.

Mais si l'histoire des girondins est maintenant finie, s'il ne nous reste plus qu'à raconter leurs impolitiques efforts pour se venger, et leur mort plus déplorable encore, pour la convention, pour la France entière, une ère nouvelle s'ouvre à dater de ce jour; des scènes plus grandes, plus terribles encore que celles qui ont marqué les huit premiers mois du règne conventionnel, nous restent à décrire; car plus le danger va devenir grand, plus la république va avoir d'ennemis à combattre, plus la montagne va déployer de moyens énergiques; et nous allons voir le peuple français se placer de lui-même sous une dictature de fer, plutôt que de subir le joug emmiellé de l'étranger; nous allons voir cette terrible dictature passer insensiblement tout entière dans les mains vigoureuses du comité de salut public, se déployer sans obstacles sur la plus vaste échelle, et briser tout ce qui tentera de résister à ses gigantesques efforts pour faire triompher la république naissante.

L'expulsion des girondins prononcée, la convention prit l'engagement de sauver la patrie sans eux; elle serra ses rangs. La *plaine*, qui jusqu'alors avait hésité à s'allier définitivement avec la montagne, se rapprocha des hommes dont elle reconnaissait déjà les bonnes intentions et la ferme volonté de combattre les ennemis de la liberté quels qu'ils fussent; et la montagne, ainsi appuyée, put déployer le système qu'elle jugea opportun pour affermir la révolution. Les jaco-

bins, qui avaient vu dans le coup d'état du 2 juin le salut de la république, allèrent avec joie au-devant des mesures vigoureuses que la montagne imagina, et les provoquèrent même avec toute l'ardeur qui était dans leur tempérament.

Un grand coup d'état venait d'être opéré; il fallait le rendre utile à la chose publique; c'était là l'opinion de tous ceux qui voulaient le triomphe de la révolution et de ses principes. Il n'était plus possible de regarder en arrière; il fallait que la montagne profitât des efforts du peuple pour donner aux affaires publiques le mouvement accélérateur que les girondins avaient si longtemps arrêté. On commença donc par renouveler tous les comités de la convention, à l'exception de celui de salut public, qui fut maintenu; on s'occupa aussi de la réorganisation du ministère : Desforges remplaça Lebrun aux affaires étrangères, et Destournelles succéda à Clavière aux finances. L'armée révolutionnaire pour l'exécution des décrets de la convention fut aussi l'objet des soins de cette assemblée. Enfin, il fut décidé qu'on regarderait comme non avenu le projet de constitution rédigé par les girondins, et que le comité de salut public, auquel furent adjoints cinq autres membres, en proposerait, sous huit jours, un autre basé sur les principes de la plus pure démocratie, de la liberté la plus étendue et de l'égalité la plus absolue. La constitution était vivement désirée par tous les Français; on en attendait d'heureux effets. La montagne voulut prouver qu'elle savait mieux employer son temps que les girondins; il fut donc décrété qu'il y aurait à Paris, le jour anniversaire de la révolution du 10 août, une grande fête nationale, à laquelle assisteraient les députés de toutes les assemblées primaires, envoyés pour attester au recensement les votes des citoyens en faveur de cette constitution.

Cependant la convention n'était pas tranquille sur l'effet qu'allait produire dans plusieurs départements la nouvelle du coup d'état du 2 juin. Il était à craindre que ceux du midi, privés des députés qu'ils chérissaient, ne se portassent à quelque démarche préjudiciable à la chose publique, et déjà l'on annonçait que Lyon, Marseille, Bordeaux, Caen étaient en révolte ouverte. On faisait aussi courir le bruit que les suppléants allaient être convoqués à Bourges. Tous les jours quelques-uns des députés décrétés d'arrestation s'échappaient de Paris pour aller dans leurs départements organiser une insurrection contre la montagne et former une fédération contre la capitale, et déjà il arrivait à l'assemblée des adresses dans lesquelles ces départements improuvaient l'insurrection de la commune de Paris.

Pénétré de la gravité des circonstances, et voulant arrêter les progrès de l'insurrection départementale, le comité de salut public se décida à prendre les mesures qui lui parurent propres à calmer l'irritation des uns et les alarmes des autres. Il expliqua d'abord aux citoyens des départements les motifs du mouvement du 2 juin, qui, disait-il, avait eu pour but de faire taire dans l'assemblée des représentants du peuple la voix discordante des partis, pour ne faire entendre que la voix de la patrie déchirée et malheureuse, et de mettre un terme à un système qui tendait à séparer d'opinion la grande cité dépositaire des pouvoirs nationaux et les autres parties de la république.

Jugeant ensuite que le ressort de la souveraineté nationale, trop longtemps comprimé, devait reprendre toute son élasticité, toute sa force, le comité de salut public proposa la suppression de tous les *comités révolutionnaires*, comme pouvant attenter à la souveraineté nationale. Il fit aussi décréter que la force armée serait à la disposition de la convention; que les états-majors seraient épurés, et que le général Hanriot, dont les pouvoirs n'avaient jusque-là émané que de l'insurrection, serait confirmé dans le commandement général de cette force armée parisienne. Enfin le comité proposait, comme mesure pacificatrice, l'envoi aux départements d'otages pris dans le sein de la convention, et en nombre égal à celui des députés détenus. Danton, qui le premier avait ouvert cet avis, se présentait pour être l'un de ces otages; Couthon demandait à aller à Bordeaux, et les membres du comité de salut public s'offraient eux-mêmes pour se rendre garants de la justice nationale.

Mais la rapidité avec laquelle les événements se succédaient fit rejeter une partie de ces moyens conciliateurs. La Vendée devenait tous les jours plus menaçante, et les symptômes de l'insurrection départementale se manifestaient d'une manière effrayante pour l'unité de la république. Jusqu'alors les meilleurs esprits de l'assemblée nationale avaient repoussé, comme un fantôme créé par des imaginations troublées, l'idée du fédéralisme. Il fallut bien croire à ce projet de fédération, quand une foule d'actes venaient en démontrer la réalité.

Thuriot fut le premier à dénoncer à la convention les projets des fédéralistes. A propos d'une lettre que Vergniaud écrivit à l'assemblée pour demander le rapport sus les députés détenus, Thuriot se présenta à la tribune pour y révéler ce qu'il appelait la conspiration du fédéralisme.

« Ne vous y trompez pas, dit-il c'est à Paris, c'est ici, qu'est le foyer de cette conjuration qui avait pour objet de fédéraliser la république. On connaîtra ces hommes qui, même avant que vous

fussiez assemblés, avaient osé avouer et publier ce système destructeur et liberticide. Si les hommes accusés se justifient, notre devoir sera de proclamer leur innocence; mais nous presser dans notre travail, ne pas vouloir qu'on rassemble les correspondances des différents départements, c'est déclarer qu'on ne veut pas nous donner les moyens de suivre les traces de la conspiration. »

Quelques jours après, Lejeune précisa encore davantage la dénonciation faite par Thuriot : il dit que ce plan funeste à la liberté et à la république avait été conçu depuis longtemps, et que les germes des divisions qui éclataient avaient été fécondés de la tribune nationale même. « C'est ici, s'écria-t-il, qu'a été conçu le projet criminel de diviser la France en souverainetés partielles et isolées. Depuis six mois, vous avez vu des hommes envoyés ici pour faire des lois employer leurs talents à calomnier les patriotes les plus énergiques, à calomnier Paris, pour exciter contre cette ville des rivalités propres à amener le fédéralisme; et déjà, par une malheureuse suite de complots liberticides, vous voyez plusieurs départements se coaliser pour former une scission. D'autres départements se concertent pour faire assembler leurs suppléants, pour faire convoquer les assemblées primaires; ou plutôt, ces intrigues et cette scission ne sont que l'ouvrage des administrateurs dévoués à la faction que je dénonce. »

Ainsi fut portée à la tribune nationale la première accusation précise contre ce fédéralisme qui devait faire couler tant de sang. Les événements dont la France était alors le théâtre lui donnèrent un grand poids. A mesure que le système fédératif se développait dans les départements, à mesure que l'insurrection s'étendait, les convictions se fortifiaient. Il ne fut bientôt plus permis de mettre en doute les intentions qu'on supposait aux girondins; et quoiqu'ils n'eussent probablement jamais pensé sérieusement à établir la fédération, tout le monde y crut, parce que les faits tendaient à le prouver.

Alors la montagne dut se trouver dans la nécessité de déployer toute l'énergie et toute l'inflexibilité que la situation des choses lui paraissait exiger. Elle rejeta les mesures conciliatrices que le comité de salut public lui avait présentées, et qui furent regardées comme propres à montrer de la faiblesse, et comme s'éloignant du but que devait se proposer la convention. Robespierre combattit la suppression des comités révolutionnaires, comme tendant à encourager l'aristocratie, à ranimer les malintentionnés. « Est-ce dans le moment où les traîtres s'agitent de toutes parts, s'écria-t-il, que vous devez supprimer les comités de surveillance, les comités révolutionnaires, que le peuple, fatigué de trahisons, a choisis pour déjouer les complots, et opposer une force active aux efforts de l'aristocratie? »

Ce fut en vain que le côté droit de l'assemblée fit des efforts pour qu'on adoptât le projet modérateur; toute la montagne applaudit à l'inflexibilité de Robespierre, et toute la montagne décida qu'il fallait déployer autant de rigueur et d'énergie que les fédéralistes montraient d'audace et de confiance.

« Vous n'avez qu'une grande mesure à prendre, ajouta Lejeune; il faut frapper le mal à sa racine; il faut casser les administrations criminelles qui paraissent se liguer; déclarer traîtres à la patrie et conspirateurs les administrateurs qui osent attenter à la souveraineté du peuple et se lever contre la représentation nationale; il faut les mettre hors la loi. C'en est fait de l'unité de la république que vous avez juré de défendre, de la prospérité du peuple français, si vous négligez les mesures que je propose. »

Danton joignit sa voix à celle de Lejeune : il appuya aussi Robespierre, et engagea la convention à se montrer au-dessus des circonstances. « Soyez tranquilles, dit-il, le peuple ne s'ébranlera pas pour quelques hommes que vous avez cru devoir poursuivre devant la nation; le peuple ne fera pas la guerre civile pour des individus. Soyez fermes, montrez-vous dignes de la confiance du peuple : point de mesures empreintes de faiblesse. Renvoyez le projet qui vous est présenté au comité lui-même, et chargez-le de vous en présenter un autre d'après les observations qui lui ont été faites. »

La convention déclara, par le rejet de ce projet conciliateur, que les départements n'avaient qu'à se soumttre s'ils ne voulaient encourir son courroux, et qu'elle serait inflexible envers tous les ennemis de la république une et indivisible, quelle que fût la couleur qu'ils prissent.

Cela posé, elle crut qu'il fallait donner au peuple français un point de ralliement dans la constitution démocratique qu'on lui promettait depuis longtemps; et comme la commission nommée pour présenter ce grand travail s'en était occupée sans relâche, en huit jours la constitution s'était trouvée prête.

Le 10 juin, Hérault de Séchelles, rapporteur de cette commission, fit la première lecture du pacte des républicains français, et ce grand travail fut vivement applaudi. Robespierre demanda aussitôt que la discussion de ce projet fût ouverte immédiatement et qu'elle continuât sans interruption jusqu'à la fin. « La simple lecture du projet de constitution, dit-il, va ranimer les amis de la patrie et épouvanter ses ennemis : l'Europe entière

sera forcée d'admirer ce beau monument élevé à la raison humaine et à la souveraineté d'un grand peuple. » Barère pensa aussi que, dans les circonstances, la constitution pouvait avoir une grande influence sur toute la république et sur les mesures que certains départements semblaient vouloir prendre. En moins de quinze jours, la constitution de 1793, ou de l'an Ier, fut complétement discutée et adoptée au milieu de débats aussi calmes que lumineux. Enfin, le 23 juin, le même rapporteur, Hérault de Séchelles, présenta à l'acceptation de l'assemblée la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, telle que la commission l'avait refaite. Cette déclaration obtint l'assentiment général. « C'est un chef-d'œuvre qui ne doit point souffrir de discussion, dit Philippeaux. » Et aussitôt elle fut adoptée par acclamation.

On a dit et répété souvent que la convention ne s'était hâtée de donner au peuple la constitution de 1793 que dans le but de présenter un leurre aux passions, et qu'elle avait fait sciemment une œuvre inapplicable pour tromper la crédulité publique. Il faut classer ces assertions au nombre des mensonges au moyen desquels les contre-révolutionnaires de tous les temps ont cherché à tromper le peuple sur les travaux comme sur les intentions de cette célèbre assemblée. La convention se pressa, il est vrai, de proclamer les principes démocratiques qu'elle professait, et de publier le pacte qui devait réunir tous les Français; mais ce ne fut pas pour tromper le peuple: cette constitution ne fut pas un mensonge convenu; elle était l'expression de la pensée intime de la majorité démocratique de cette assemblée, et il ne faut pour s'en convaincre que se rappeler les théories constitutionnelles précédemment émises par les chefs de la montagne. Si la constitution de 1793 ne fut jamais mise à exécution, c'est parce que ceux-là même qui avaient participé le plus sincèrement à la rédiger et à la proclamer se trouvèrent presque aussitôt assaillis par les dangers les plus imminents. Alors ils se virent dans la nécessité de déclarer à la France qu'avant de la faire jouir du régime constitutionnel qui consacrait la liberté, l'égalité et les droits de l'homme dans toute leur intégrité, ils devaient commencer par la débarrasser de ses innombrables ennemis. C'est ce qu'ils firent au moyen du gouvernement révolutionnaire; admirable et énergique transaction entre la révolution, et les temps de paix et de bonheur que les conventionnels voulaient léguer à la république. Le peuple français comprit cette nécessité, et il aima mieux s'imposer provisoirement un gouvernement extraordinaire, unique dans les fastes des nations, que de se laisser ravir une liberté achetée par le plus pur de son sang. Malgré les sophistes et les hommes du privilége pour lesquels la constitution de l'an Ier n'est qu'une utopie impraticable parce qu'ils n'y trouvent ni un sophisme, ni un préjugé, elle n'en restera pas moins comme le seul pacte social où soient compris largement les droits de l'homme; c'est là le plus grand pas qu'ait encore fait l'esprit humain vers la raison et la vérité: et si l'on peut dire que la convention a eu peut-être le tort de devancer son siècle, on conviendra du moins qu'elle a eu le courage de ne point reculer devant l'application des théories qu'elle professait.

Il était temps de présenter aux citoyens des départements une constitution propre à les rallier à l'unité républicaine; car, pendant que la convention s'occupait de la décréter, les symptômes d'insurrection départementale qui s'étaient manifestés dans plusieurs villes étaient devenus alarmants. Les événements du 2 juin, quelque graves qu'ils eussent été, avaient encore été exagérés dans la plupart des départements éloignés de la capitale; on y était dans la persuasion que la convention avait été violentée par la commune, sous le joug de laquelle on disait que la France était passée. La guerre civile s'alluma partout entre les amis des girondins et ceux des montagnards qu'on appela les *maratistes;* et, ainsi que cela arrivait toujours lorsque le parti patriote se divisait, l'aristocratie poussait à la révolte les partisans des députés proscrits.

A Marseille, les sections avaient déposé la municipalité; elles avaient donné l'autorité à un club central, et des poursuites s'exerçaient journellement contre les patriotes accusés d'excès révolutionnaires. La situation de Lyon était encore plus alarmante: les contre-révolutionnaires y levaient la tête; les sections, après avoir soutenu un combat contre la municipalité, étaient restées maîtresses du champ de bataille; elles avaient fermé le club des jacobins et fait faire le procès à son président, Charlier. L'autorité des représentants du peuple avait même été méconnue dans ces deux villes. Rennes, Nîmes, Montpellier menaçaient de marcher sur Paris si le décret d'expulsion n'était pas rapporté. Ajoutons que ceux des députés mis en état d'arrestation ou qui avaient quitté la convention se dirigeaient dans toutes ces villes pour y lever l'étendard de l'insurrection, que déjà Buzot, Gorsas, Barbaroux, Larivière, Kervélégan et plusieurs autres étaient arrivés dans le département de l'Eure, où ils avaient proclamé l'insurrection contre la convention. Les représentants du peuple, Prieur (de la Côte-d'Or), Romme, Rulh et Prieur (de la Marne) avaient été arrêtés dans le Calvados.

A la nouvelle de ces attentats, un cri d'indigna-

tion s'éleva dans l'assemblée. Couthon demanda aussitôt le décret d'accusation contre tous les administrateurs qui avaient pris part à la révolte. « Je n'examine pas s'il y a possibilité d'exécution, dit-il; il faut que la convention prononce le décret. » Doulcet voulut s'y opposer; mais Danton se précipita à la tribune en s'écriant : « Nous sommes entourés d'orages; la foudre gronde : eh bien! c'est du milieu de ses éclats que sortira l'œuvre qui doit immortaliser la nation française. » Puis, faisant l'éloge de l'insurrection du 31 mai, à laquelle était dû le salut de la république, il dit qu'il fallait détromper le peuple sur les terreurs criminelles que les députés décrétés avaient répandues partout. Danton demandait que tous les administrateurs aristocrates fussent destitués et remplacés par des patriotes; que l'on donnât vingt-quatre heures aux administrations égarées pour se soumettre, et qu'il fût solennellement déclaré que, sans l'insurrection du 31 mai, il n'y avait plus de liberté. « Point de faiblesse, ajouta-t-il; faites cette déclaration solennelle au peuple français; dites-lui de prononcer entre la montagne et la faction criminelle qui veut le retour des nobles. » Durand-Maillane, Réal, Fonfrède, voulurent faire quelques observations; mais Robespierre ne leur permit pas d'entamer la discussion.

La montagne affronta donc le danger avec l'audace qui la caractérisait et avec le calme que lui donnait le sentiment de sa force. Elle décréta, au milieu des applaudissements de l'assemblée et des citoyens des tribunes, que dans les journées des 31 mai, 1er, 2 et 3 juin, le conseil-général revolutionnaire de la commune et le peuple de Paris avaient puissamment concouru à sauver la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la république.

D'autres mesures générales et particulières aux localités furent également adoptées avec la même résolution. L'assemblée envoya deux députés d'un caractère sage et conciliant dans le département de la Gironde, qui avait demandé à s'expliquer : elle ordonna à Robert Lindet de se rendre à Lyon dans le même but; elle cassa le comité central de Marseille; décréta d'accusation Buzot, Barbaroux, ainsi que les administrateurs du département de l'Eure; déclara que les administrateurs et les citoyens qui avaient résisté aux insinuations des fédéralistes avaient bien mérité de la patrie, et enfin elle envoya des troupes et des volontaires conventionnels contre les rebelles d'Évreux.

En refusant d'adopter les moyens conciliatoires qui avaient été proposés, la convention prouva qu'elle n'entendrait jamais traiter avec des rebelles; elle fit preuve de résolution et de force, et porta ainsi la crainte dans toutes les administrations qui pouvaient être disposées à seconder les girondins. Beaucoup d'autorités prêtes à se jeter dans le parti fédéraliste hésitèrent d'abord, et finirent par se rallier franchement à la convention : d'autres, déjà entraînées, se rétractèrent. Lyon, Bordeaux, Marseille et Caen furent bientôt les seules villes qui persistèrent dans une résistance commencée avec des intentions généreuses, et qui finit par des actes criminels.

Au moyen de ces dispositions, la convention avait diminué les dangers qui menaçaient la république. Malheureusement, il en restait encore beaucoup d'autres non moins alarmants que les scissions de l'intérieur suscitées par ce que l'on convint d'appeler le fédéralisme. Le cancer de la Vendée rongeait toujours plus vivement l'Ouest de la France. Cette déplorable guerre, dont les succès achetés chèrement étaient sans cesse suivis de nouveaux revers, venait de nécessiter de grandes mesures.

Profitant du moment où les Vendéens s'étaient dispersés pour aller faire leurs récoltes, le comité de salut public avait conçu le plan de les cerner au milieu de plusieurs armées républicaines. Il en organisa quatre, destinées à agir de concert : celle des côtes de La Rochelle, dont Biron eut le commandement; celles des côtes de Brest, confiée aux ordres du brave Canclaux; celle des côtes de Cherbourg, placée sous le commandement du général Wimphen, qui ne tarda pas à se faire proclamer général en chef de l'insurrection fédéraliste; enfin, une quatrième armée s'organisait du côté d'Orléans : elle avait pour chef Santerre, lequel ne comptait guère sous ses ordres que des bataillons levés à la hâte. Les circonstances critiques où la convention se trouvait, les dangers dont la république était assaillie de tous les côtés, lui faisaient un devoir impérieux de détruire promptement le foyer de la guerre civile.

Mais, pour organiser ces multitudes indisciplinées, la convention avait envoyé aux armées de la Vendée plusieurs commissaires qui, agissant tous individuellement à Tours, à Orléans, à Saumur, à Niort, à Nantes, à La Rochelle, se contrariaient mutuellement et contrariaient les généraux. Ajoutons que le ministre de la guerre, Bouchotte, avait aussi envoyé sur les lieux une foule d'agents jacobins et cordeliers, qui tous voulaient faire preuve de zèle, et qui ne faisaient que mettre l'anarchie et le chaos là où auraient dû régner l'ordre et la discipline.

Ce fut avec ces masses, bonnes pour un coup de main, mais peu propres à faire une guerre longue et pénible, que la nouvelle campagne s'ouvrit contre les Vendéens. Ceux-ci étaient encore plus mal organisés; mais ils avaient l'avantage de guerroyer dans leur pays, et de trouver

partout des ressources qui manquaient toujours aux républicains.

Depuis qu'ils s'étaient emparés de Thouars et de Fontenay, où ils avaient trouvé des armes et des munitions, les Vendéens avaient cherché à mettre quelque ordre dans leurs opérations. Un conseil fut organisé par eux, pour, au nom de Louis XVII et du comte de Provence, se disant régent du royaume de France, gouverner le pays occupé par leurs troupes. Un aventurier, se donnant pour évêque d'Agra et pour envoyé du pape, présidait le conseil. Il bénit leurs drapeaux et excita leur fanatisme.

La première tentative de l'armée dite *royale et catholique* fut heureuse : les chefs vendéens décidèrent qu'ils quitteraient le marais et le bocage, pour occuper la ligne de la Loire et repousser les républicains au-delà. Leurs forces étant très-considérables, ils songèrent à s'emparer de Saumur, et s'en rendirent maîtres, malgré la belle défense des troupes renfermées dans la ville. Ce fut un grand succès, en ce que la prise de cette ville rendit les Vendéens possesseurs du cours de la Loire.

Mais des dangers encore plus grands menaçaient toutes les frontières de la république. Depuis le désastre de Nerwinde et la trahison de Dumouriez, une suite de revers avait affligé les troupes républicaines.

Au midi, les Espagnols, instruits de la faiblesse de notre armée des Pyrénées-Orientales, avaient masqué seulement les forts de Bellegarde et des Bains, et s'étaient avancés sur Perpignan avec vingt mille hommes. Tout ce que put faire Servan fut de rallier les divers détachements épars dans les vallées, et d'attendre l'ennemi au *Mas-d'Eu*. Le général Ricardos l'y attaqua avec toutes ses forces. Le combat fut opiniâtre et sanglant. Malgré l'infériorité de ses forces, le vieux et brave Dagobert s'était maintenu sur le champ de bataille; mais, dans la nuit, nos soldats, fatigués et toujours disposés à se croire trahis, éprouvèrent une terreur panique, lâchèrent pied et s'enfuirent jusque sous les murs de Perpignan. Il était à craindre que, si cette armée ne recevait pas promptement des renforts, elle ne fût contrainte d'abandonner le Roussillon, et de laisser les portes de la France ouvertes aux Espagnols.

Aux Alpes, les neiges avaient empêché toute hostilité jusqu'au mois de juin; mais alors les Piémontais, renforcés, se préparaient à reprendre la Savoie. La position de notre armée sur ce point était assez fâcheuse, puisqu'elle avait en face un ennemi nombreux, et, sur ses derrières, Lyon en révolte ouverte. Heureusement le patriotisme des soldats de la république, soutenu par celui des représentants du peuple, ne laissait rien à désirer.

Du côté de Nice, notre armée d'Italie avait de la peine à se maintenir dans les Alpes maritimes, car elle était bien affaiblie et manquait de tout; elle ne pouvait plus être approvisionnée ni protégée par la flotte de l'amiral Truguet, qui avait dû rentrer à Toulon, après une expédition désastreuse sur la Sardaigne.

La Corse était en pleine contre-révolution, Paoli cherchait à la donner aux Anglais, qui se trouvaient alors en grandes forces dans la Méditerranée.

Dans l'est, il ne restait à la république, de toutes les faciles conquêtes de Custine, que Mayence. Ce général, poursuivi par l'armée prussienne, avait été obligé de se retirer en toute hâte jusqu'à Wissembourg, après avoir laissé vingt mille hommes dans Mayence, dont il avait confié la défense aux généraux Aubert-Dubayet, Kléber et Meunier, assistés de deux représentants du peuple, Merlin de Thionville et Rewbell. On pouvait compter que cette garnison de braves tiendrait longtemps.

Toutefois, le comité de salut public enjoignit à Custine, à qui il venait de donner le commandement de deux armées de la Moselle et du Rhin, d'aller débloquer Mayence. Mais Custine laissa écouler le moment favorable à ce coup de main; et, lorsqu'il voulut le tenter, il n'était plus temps Son entreprise, mal combinée, et plus mal exécutée encore, eut pour résultat une déroute complète, que ce chef rejeta sur ses subordonnés.

Vers la Moselle, le général Ligneville était resté sur la défensive. Toutefois, le prince Hohenlohe, qui lui était opposé depuis Trèves jusqu'à Namur, n'avait rien entrepris de marquant, parce qu'il avait devant lui les places de Mézières, Sédan, Montmédy, Thionville et Metz.

Mais c'était sur la frontière du nord principalement que nous avions été malheureux. La trahison de Dumouriez non-seulement avait désorganisé notre armée et livré nos frontières, mais encore elle avait compromis les places fortes qui les défendaient. Dampierre, successeur de Dumouriez dans le commandement de cette armée trahie et découragée, s'était fait bravement tuer au camp de Famars; et Lamarche, qui prit le commandement provisoire à la mort de Dampierre, avait été attaqué sous les murs de Valenciennes, et s'était vu contraint d'aller se retrancher honteusement au Camp-de-César, sous Bouchain.

En ce moment, il eût été facile aux quatre-vingt-dix mille ennemis qui poursuivaient Lamarche de s'avancer dans le cœur de la France. Mais, comme ils en étaient encore à faire cette guerre méthodique dont les révolutionnaires se moquaient avec tant de raison, les alliés leur

gèrent qu'avant de passer outre ils devaient s'assurer de quelques points d'appui. Les Anglais convoitaient Dunkerque; les Autrichiens voulaient s'emparer de Valenciennes et de Condé; le roi de Prusse ne trouva rien de mieux à faire que d'assiéger Mayence, dont la garnison l'effrayait par sa bravoure et par son audace; et enfin le général espagnol Ricardos avait rétrogradé pour bloquer Bellegarde et les autres forts des Pyrénées-Orientales.

Tel était l'état des affaires de la république au mois de juin 1793, ou plutôt telle était la situation où l'administration des girondins l'avait laissée. Il ne fallait rien moins que le déploiement de toute l'énergie, de toute l'audace républicaines pour conjurer ces dangers. La convention, le comité de salut public, les sociétés populaires, les jacobins surtout, se montrèrent dignes de la haute mission qu'ils avaient acceptée : ils donnèrent à la France entière un élan dont aucune nation n'avait jamais fourni d'exemple.

CHAPITRE VI.

Travaux du comité dans la crise. — Il arrête les progrès de l'insurrection. — Elle se concentre dans Lyon, Marseille et le Calvados. — Rapport de Saint-Just sur les girondins. — Ils sont décrétés d'accusation. — Guerre de la Vendée. — Assassinat de Marat. — Condamnation de Charlotte Corday. — Soumission du Calvados. — Fuite des girondins. — Progrès de l'ennemi extérieur. — Inauguration de la constitution. — Disette. — Les jacobins demandent une levée en masse. — Motion de Danton à ce sujet. — Rapport du comité du salut public. — Décret sur cette levée en masse.

Il est difficile de se faire une juste idée de l'énergie et de l'activité que la convention et le comité de salut public déployèrent au milieu des circonstances pénibles où la république se trouvait. L'assembée nationale se montra plus grande que les dangers, plus calme que dans les temps ordinaires.

Quant au comité de salut public, il travailla nuit et jour à renforcer les armées, à leur procurer des munitions, des vivres, des effets. Il pressa l'arrivée des bataillons de nouvelle levée, leur donna des armes, des habits, de l'artillerie, et les dirigea, même en poste, aux lieux de leur destination.

Pour hâter le recrutement des trois cent mille hommes et les réquisitions de toute espèce dont la patrie frappait les citoyens qui n'accouraient pas au champ d'honneur, la convention envoya des commissaires dans tous les départements, et leur délégua les pouvoirs les plus étendus, ceux qu'elle-même tenait de la révolution, et qui étaient aussi les seuls en harmonie avec le gouvernement de la république. Par ce moyen elle porta à toutes les extrémités du corps politique cette sève d'énergie qu'elle renfermait dans son sein. Toute autorité devait disparaître en leur présence; toute force devait leur obéir : leurs ordres étaient des décrets exécutoires dont ils n'étaient responsables qu'envers l'opinion publique et la convention. Ce fut ainsi que cette assemblée fit sentir son bras tout-puissant à tous les départements qui menaçaient de déchirer la république, à tous les généraux qui auraient été tentés de se rendre nécessaires ou indépendants. Aussi son autorité ne tarda-t-elle pas d'être rétablie.

A la fin de juin 1793, la convention avait déjà rallié à elle bien des départements prêts à se prononcer en faveur des girondins. L'insurrection s'était concentrée dans quelques points; mais c'étaient les plus importants de la république. Marseille avait tout-à-fait rompu avec la montagne, et cette ville se refusait à obéir aux décrets de la convention; elle avait même fait arrêter, à Aix, les deux nouveaux commissaires conventionnels, et envoyé au Pont-Saint-Esprit une armée de six mille hommes, qui devait y être rejointe par les Languedociens, afin de marcher ensuite sur Lyon.

En attendant, les Marseillais avaient organisé une assemblée qui prit le titre de *commission populaire et républicaine du salut public de Rhône-et-Loire*. Cette assemblée, composée en grande partie d'hommes à sentiments royalistes, bien qu'ils eussent prêté serment à la république une et indivisible, décréta l'organisation d'une force départementale destinée à se joindre à celles des huit ou dix départements dont les girondins disposaient encore.

Grenoble était disposée à lever des troupes, et à les envoyer au secours de Lyon; mais la présence des représentants Gauthier et Dubois-Crancé, occupés à défendre la Savoie, paralysa ce mouvement.

Lyon persévérait toujours dans sa résistance à la convention. Robert Lindet y avait été bien reçu, mais n'avait rien obtenu.

Dans le département du Jura, Bassal et Garnier (de Troyes), commissaires de la convention, avaient réuni à Dôle 1500 hommes; mais comme ils avaient affaire à plusieurs milliers de paysans armés, les commissaires étaient obligés de négocier. Un mouvement insurrectionnel suscité par des prêtres et des royalistes avait également éclaté

dans la Lozère; mais le représentant Fabre l'avait comprimé; les rassemblements d'insurgés avaient été dispersés, et leur chef, l'ex-constituant Charrier, avait été pris.

Bordeaux était en armes : les Bordelais avaient renvoyé de leur département les représentants Mathieu et Treilhard; ils avaient employé les fonds publics à des levées d'hommes destinées à former un corps considérable, dont ils avaient placé l'avant-garde à Langon. Mais, grâce aux mesures prises par Mathieu et Treilhard, Bordeaux se trouvait complétement isolé; les départements de Lot-et-Garonne, de la Dordogne et de la Vienne, dont l'irritation avait été calmée par eux, s'étaient soumis à la convention, et Toulouse, où les autorités venaient d'être renouvelées, était contenue de manière à ne pouvoir rien entreprendre.

Enfin l'administration du Cher s'était refusée de recevoir à Bourges les envoyés des départements girondins; alors les principaux chefs de la gironde, Buzot, Guadet, Pétion, Louvet, Salles, Barbaroux, etc., avaient quitté Évreux pour se rendre à Caen. Ils avaient formé dans cette dernière ville, au moyen d'envoyés de l'Eure, de l'Orne, du Calvados, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, du Finistère, une *assemblée centrale de résistance à l'oppression*.

Cette assemblée décida que chaque département fournirait son contingent à l'armée destinée à marcher contre Paris, pour y établir, disaient-ils, la représentation nationale dans toute son intégrité. Wimphen, déjà suspecté de royalisme, fut mis à la tête de cette armée fédéraliste, il prit pour second le marquis de Puysaie, ancien émigré, qui devait devenir un chef de chouans. Wimphen écrivit aux divers généraux qui commandaient les troupes de la république, pour les engager à se rallier aux insurgents. En même temps, il essaya de s'assurer de Cherbourg, en se ménageant des intelligences avec le général Tilly, commandant de cette place; mais celui-ci ayant accueilli avec la plus grande indignation les propositions de Wimphen, les fédéralistes tournèrent leurs vues d'un autre côté, et Évreux fut désigné pour rendez-vous général de leurs forces. Instruit de la conduite de Wimphen, le comité de salut public le manda à la barre, et, sur son refus d'y comparaître, elle le décréta d'accusation.

Tant de résistances ne faisaient qu'irriter davantage la convention; et cette majorité, qui s'était ralliée tant de fois aux girondins, ne voyait plus en eux que des ennemis de l'unité et de l'indivisibilité de la république, que des rebelles encourageant sciemment par leurs efforts les espérances de l'aristocratie. Et en effet, le fédéralisme était par lui-même peu à craindre, car tous ceux qu'on désignait alors comme fédéralistes étaient des patriotes de bonne foi; mais toutes les factions que la révolution avait abattues se relevaient et venaient grossir leurs rangs. Le marquis de Puysaie, Wimphen, Précy, et tous ceux qui dirigeaient le mouvement à Lyon et à Marseille, n'étaient certes pas des républicains, et il était facile de voir en faveur de quelle cause ils voulaient faire tourner les efforts des patriotes égarés.

Aussi les dispositions de la convention, à l'égard des députés fugitifs et de ceux mis en arrestation, étaient-elles bien changées : ceux qui les premiers avaient proposé de se rendre comme otages dans les départements des députés expulsés, étaient les premiers à réclamer contre eux des mesures rigoureuses.

Le 8 juillet, Saint-Just parut à la tribune pour y lire le rapport du comité de salut public sur les *trente-deux*, rapport attendu avec impatience, et rédigé d'après les impressions du moment. Saint-Just y reproduisait les principales accusations déjà portées contre la gironde : les unes étaient fausses, et le temps les a démenties; quelques-unes étaient au moins douteuses; d'autres enfin étaient vraies : c'étaient celles d'avoir cherché à diviser d'opinion le midi et le nord de la France, et d'avoir excité à la révolte plusieurs administrations de département. Saint-Just concluait ainsi : « Vous devez mettre quelque différence entre les détenus : le plus grand nombre était trompé; et qui de nous peut se flatter de ne l'être jamais? Les vrais coupables sont ceux qui ont fui, et vous ne leur devez plus rien, puisqu'ils désolent leur patrie. C'est le feu de la liberté qui nous a épurés, comme le bouillonnement des métaux chasse du creuset l'écume impure.... Proscrivez ceux qui ont fui pour prendre les armes; leur fuite atteste le peu de rigueur de leur détention; proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait. Jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre : l'erreur ne doit pas être confondue avec le crime. »

En conséquence, Saint-Just proposait à la convention, au nom du comité de salut public, de déclarer traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoing, Biroteau, Pétion, qui s'étaient soustraits au décret rendu contre eux le 2 juin dernier, et qui étaient en état de rébellion ouverte dans les départements de l'Eure, du Calvados et de Rhône-et-Loire, dans le dessein d'empêcher l'établissement de la république et de rétablir la royauté.

Il demandait aussi de mettre en accusation Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevault, Gardien, prévenus de complicité avec ceux qui avaient

pris la fuite et s'étaient mis en état de rébellion. En même temps le comité proposait à la convention de rappeler dans son sein les autres détenus, plutôt trompés que coupables.

Persévérant dans son inflexible sévérité contre tous ceux qui lui semblaient hostiles à la république, la convention vota aussi l'arrestation de Condorcet et de Devérité, qui avaient envoyé dans les départements des écrits contre la constitution. En même temps, elle accorda trois jours aux administrations indécises pour se soumettre. Quant à celles qui étaient en pleine insurrection, la convention ne paraissait nullement disposée à transiger avec elles. Chargé de faire entrer dans le giron Lyon et Marseille, le comité de salut public ordonna aux commissaires près de l'armée des Alpes de diriger sur-le-champ des troupes contre les deux villes ; Gauthier et Dubois-Crancé obéirent, et des bataillons dévoués à la montagne se disposèrent à attaquer les fédéralistes. Intimidés par ces dispositions, et profitant du prétexte de la proclamation du pacte constitutionnel, un grand nombre d'administrations se rétractèrent.

Du côté de la Vendée, la convention était bien loin de rencontrer cette soumission. Les Vendéens venaient d'attaquer Nantes, au nombre de cinquante mille ; mais ils avaient été glorieusement repoussés par la garde nationale de cette ville et cinq mille hommes de troupes de ligne ; Cathelineau, leur chef, avait été tué dans cette affaire, après laquelle ils se dispersèrent en désordre. En même temps, ils étaient battus à Luçon, à Parthenay, à Bressuire, à Châtillon, et Westermann s'emparait de ces trois dernières villes; mais le lendemain même ce général éprouvait un échec désastreux. Surpris à Châtillon par les insurgés, qu'on ne trouvait plus alors qu'on les cherchait pour les combattre, il perdit toute son artillerie : il fut obligé de se replier sur Parthenay et Saint-Maixent. « Cette guerre, qui occupe des forces considérables qui nous seraient utiles sur nos frontières, disait à ce sujet le comité de salut public, nous a été suscitée par nos ennemis pour leur favoriser sans doute une descente sur nos côtes : le comité n'a jamais perdu de vue les postes importants de La Rochelle et de Rochefort. »

Le comité commençait alors à concentrer entre ses mains toute l'action exécutive. La convention se reposait sur lui de toutes les grandes mesures, de toutes les nominations des généraux et des agents de toute espèce, et principalement de tout ce qui tenait à la direction des armées et des opérations militaires. L'action de la convention à son égard n'était plus qu'un simple contrôle; c'était le comité de salut public qui gouvernait.

Toutefois, l'assemblée n'avait pas abdiqué l'autorité suprême; elle l'exerçait toujours par ses décrets. Saint-Just, Jean-Bon Saint-André et Couthon avaient été adjoints à ce comité, à cause de ses nombreux travaux, et les affaires y marchaient avec une rapidité prodigieuse. Cependant le comité de salut public avait déjà été prorogé deux fois, et l'époque de son renouvellement était arrivée. On avait en lui la plus grande confiance, mais on craignait qu'il ne finît par s'habituer au pouvoir; aussi, au lieu de se contenter de le proroger de nouveau, on le renouvela complétement en réduisant le nombre de ses membres à neuf, comme dans le principe. Tous ceux des anciens membres que les jacobins avaient trouvés faibles et peu à la hauteur des événements en furent élagués, excepté Barère, qu'on jugea nécessaire : sa grande facilité, le besoin qu'on avait de lui pour rédiger les rapports et leur donner une couleur favorable l'avaient, fait conserver au milieu des nouveaux membres. Le comité se trouva alors composé de Jean-Bon Saint-André, Barère, Gasparin, Couthon, Thuriot, Saint-Just, Prieur (de la Marne), Hérault de Séchelles et Robert Lindet; quelques jours après, Gasparin donna sa démission pour cause de maladie, et Robespierre fut appelé à le remplacer.

Sur ces entrefaites, un événement *tragique* vint absorber entièrement l'attention publique. Atteint d'une de ces maladies inflammatoires auxquelles sont sujets les hommes ardents et actifs, et qui terminent souvent leur orageuse existence, Marat ne put plus assister aux séances de la convention. Il se retira chez lui, d'où il ne cessait de donner des conseils tant à la convention qu'aux jacobins; il s'occupait en même temps de la rédaction de son journal, qu'il ne voulait confier à personne, malgré son affaiblissement physique. On retrouvait dans ses lettres à ses collègues la même vanité, la même défiance, le même besoin de dénoncer. Dans sa dernière, Marat, devançant comme à l'ordinaire l'opinion publique, accusait Custine et Byron d'être les deux Dumouriez du moment. Il est vrai que les soupçons populaires commençaient déjà à s'exercer sur ces deux généraux : Camille Desmoulins les avait même également dénoncés. La convention avait fait peu de cas des lettres de Marat; aussi fut-il vivement piqué de cette inattention, et il menaçait de se faire porter lui-même à la tribune pour y lire ses dénonciations, quand, le 15 juillet, on apprit qu'il venait d'être assassiné par une jeune fille nommée Charlotte Corday.

Charlotte Corday d'Armans, jolie Normande d'une grande exaltation, s'était dévouée à la cause des girondins, qui, à ses yeux, pouvaient seuls fonder avec leurs vertus et leurs talents la

république française. Elle avait entendu dire que Marat avait le plus contribué à chasser les députés du côté droit, et elle s'était figuré qu'il était le chef de la montagne. Son caractère indépendant, son esprit inquiet, entreprenant, lui suggérèrent le dessein de venger les girondins avec lesquels elle s'était mise en relation. On dit même qu'elle en eut d'intimes avec Barbaroux, à qui elle demanda une lettre de recommandation pour le ministre de l'intérieur. Barbaroux la lui avait remise, ainsi qu'une autre pour Duperret. Les autres députés proscrits la virent aussi : sa grande beauté, sa jeunesse, l'énergie de ses sentiments excitèrent leurs sympathies; mais elle ne mit personne dans la confidence de ses desseins; et, possédée de l'idée fixe de frapper celui qu'elle regardait comme le plus grand ennemi des députés réunis à Caen, elle se rendit à Paris, après avoir écrit à son père qu'elle allait fuir, en Angleterre, les orages qui fondaient sur la France. Arrivée dans cette ville, elle remit à Duperret la lettre de Barbaroux, acheta un couteau pour consommer son dessein, et se présenta chez Marat. N'ayant pu d'abord s'introduire chez lui, elle lui écrivit qu'elle venait du Calvados et avait à lui apprendre des choses importantes; elle invoqua même sa commisération.

S'étant présentée de nouveau chez lui, à huit heures du soir, elle le trouve dans son bain, entouré de plumes et de papiers. Marat lui demande avec empressement le nom des députés présents à Caen : elle les nomme, et il en prend note aussitôt, en disant : « *C'est bien! ils iront à la guillotine.* » Au même instant, Charlotte le frappe sur le téton gauche et lui enfonce son couteau jusque dans le cœur.

L'assassinat de Marat redoubla l'exaspération des conventionnels contre le côté droit, qu'ils accusaient d'avoir dirigé le poignard de Charlotte Corday : ils décidèrent qu'ils assisteraient en corps aux funérailles de Marat, qui furent célébrées avec une grande pompe. Les scellés mis chez lui ayant été levés, on ne lui trouva qu'un assignat de cinq livres, et sa pauvreté fut un nouveau sujet d'admiration. Marat n'avait été l'ami d'aucun des chefs de la montagne; son exagération systématique, son caractère irascible, défiant et vaniteux, ne pouvaient leur convenir : ils le souffraient comme servant la chose publique par une fougue et des idées qui l'auraient plus tard inévitablement conduit à l'échafaud, où montèrent ses disciples, Hébert et Chaumette. « Les aristocrates, disait de lui Camille Desmoulins, ne pourront nous perdre qu'en se faisant plus révolutionnaires que nous : aussi tout le temps que je vois Marat, sur lequel on peut compter, dans notre sein, je ne saurais avoir de crainte; celui-là au moins ne peut être dépassé. »

Mais si l'influence de Marat était à peu près nulle dans la convention, il n'en était pas de même à l'égard du peuple : ses feuilles, dans lesquelles il se faisait l'écho de toutes les passions de la multitude, lui avaient acquis une immense popularité. A sa mort, ce peuple lui voua un culte, auquel les montagnards crurent devoir s'associer par politique.

Quoi qu'on en ait dit de Marat, sa pauvreté prouve assez que son patriotisme était pur. Il était réellement l'apôtre de la liberté, un apôtre sincère, pénétré de la plus profonde conviction; mais son caractère soupçonneux, ses exagérations ont fait de son nom un épouvantail terrible, même de son vivant. Quant à ses moyens, il faut bien croire qu'il en avait de grands, de révolutionnaires, puisque Saint-Just, l'homme aux hautes facultés, disait de lui qu'il avait emporté au tombeau toutes les meilleures idées révolutionnaires.

Le procès de Charlotte Corday ne tarda pas à s'instruire. Deux députés y furent impliqués : Duperret, auquel Barbaroux l'avait recommandée, et Fauchet, qu'une femme déposait avoir vu avec elle dans une tribune de la convention. Il fut prouvé, quant à ce dernier, que ce témoignage était faux. Duperret nia toute participation à l'assassinat de Marat; mais il avoua avoir fait répandre les écrits que lui avait envoyés Barbaroux, et il convint qu'il était décidé à aller à Caen rejoindre ses amis. Ainsi la montagne acquérait la certitude que les girondins expulsés intriguaient encore avec ceux demeurés dans le sein de la convention, et qu'ils travaillaient à lui susciter de nouveaux ennemis.

Charlotte Corday se présenta au tribunal révolutionnaire avec l'attitude d'une personne qui croyait s'être dévouée pour sa patrie; elle déclara avoir tué Marat dans l'espoir de donner la paix à son pays, et n'y avoir été poussée que par les crimes de cet homme. Condamnée à mort, elle écouta sa sentence sans émotion, et le sourire sur les lèvres. Elle marcha au supplice avec le calme et le courage qui l'avaient toujours accompagnée. La multitude ne cessa de l'outrager sur son passage; mais sa beauté, ses vingt-cinq ans, inspiraient de l'admiration et de la pitié même aux yeux de ceux qui regardaient son action comme détestable.

Pendant ce procès, la convention avait fait marcher contre les révoltés du Calvados toutes les troupes qu'elle avait pu réunir dans les environs de Paris : cette armée avait battu Puysaie à Vernon, et dès ce moment les fédéralistes s'étaient dispersés en désordre; Wimphen assembla les

réfugiés de Caen, que ce désastre avait atterrés : il leur proposa de se retrancher dans la ville, et d'y faire une défense opiniâtre. Mais les administrateurs regrettaient déjà les imprudentes résolutions qu'ils avaient prises, et on ne pouvait plus compter sur eux. Wimphen offrit alors aux députés proscrits la médiation de l'Angleterre s'ils consentaient à travailler avec lui au retour de la monarchie. Convaincus qu'ils s'étaient jetés entre les bras d'un traître, et incapables de trahir la république, les girondins repoussèrent avec horreur ces ouvertures, et se décidèrent à se rendre à Bordeaux, où ils espéraient encore se maintenir et organiser contre la montagne un mouvement franchement républicain : folle espérance, qui était le fruit d'une série de fautes dans lesquelles la plus impolitique opposition les avait lancés, et qui ne devait jamais se réaliser. La plupart d'entre eux se confondirent donc dans les rangs du bataillon du Finistère, et furent se cacher dans les environs de Brest, après avoir parcouru une partie de la Normandie et de la Bretagne, au risque d'être reconnus et livrés au tribunal révolutionnaire. Pendant ce temps Duroy et Robert Lindet entraient à Caen, à la tête de la petite armée de la république, et la guerre civile s'éteignait ainsi dans le Calvados.

Ces nouvelles parvenues à Bordeaux y avaient opéré un effet favorable à l'unité de la république : les bataillons envoyés à Langon furent rappelés; bientôt on ne parla plus de se porter contre Paris : les montagnards reprirent le dessus, et les représentants rentrèrent dans cette ville, où les girondins ne devaient plus espérer de trouver aucun refuge.

En même temps, toutes les administrations qui avaient embrassé la cause des girondins profitaient de la présentation de la constitution pour se soumettre, effrayées qu'elles étaient par l'attitude de la convention : ainsi, à la fin de juillet, le fédéralisme n'existait plus qu'à Marseille, à Nîmes, à Montpellier et à Lyon.

Cette dernière ville protestait sans cesse de son dévoûment à la république, tout en refusant de se soumettre à la convention. Mais déjà les royalistes s'étaient adroitement mis à la tête du mouvement : Rambaud et Précy commandaient la force armée départementale, et se préparaient à une résistance dont ils espéraient un grand résultat pour leur cause. Les Piémontais et les émigrés se trouvaient, en effet, à portée de secourir cette ville, et de profiter de son insurrection pour envahir le midi. Les Nîmois avaient pris la fuite devant le général Carteaux, ou s'étaient incorporés à lui; et les Marseillais, repoussés derrière la Durance, ne pouvaient plus se joindre aux Lyonnais.

Mais la Vendée continuait à donner de grandes inquiétudes; des bandes d'insurgés envahissaient de nouveau le pays et faisaient éprouver à nos soldats des revers qui excitaient la colère des jacobins contre nos généraux. Westermann, Rossignol, Biron, Menou, le chef d'état-major Berthier, furent traduits à la barre; le premier comparut même devant le tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta. En même temps qu'elle mandait ces généraux, la convention s'occupait en hâte de réorganiser nos armées.

Les progrès de l'ennemi extérieur n'étaient pas moins effrayants. Les Autrichiens s'étaient emparés de Condé, et Valenciennes venait de capituler. Après plus de deux mois d'une glorieuse résistance, la garnison de cette ville obtint de rentrer en France. Mayence, réduite aux horreurs de la famine, et n'étant secourue ni par Custine ni par Beauharnais, fut obligée de capituler. La garnison sortit avec armes et bagages, et le roi de Prusse, plein d'admiration pour sa belle conduite, ne lui imposa d'autre condition que de ne pas servir d'un an contre les coalisés.

Toutes ces mauvaises nouvelles, arrivées coup sur coup, excitèrent non pas comme autrefois une de ces crises terribles où toute la population descendait dans la rue, mais un redoublement d'énergie. Le peuple avait confiance dans le gouvernement; et, loin de l'accuser comme autrefois, il se mettait tout entier à sa disposition.

Cependant les plus graves soupçons planaient sur Custine : on lui reprochait d'avoir renfermé dans Mayence toute l'artillerie qu'il avait tirée de nos arsenaux, et de n'avoir rien fait pour débloquer et secourir cette ville : on regardait même ses revers comme volontaires, et on lui reprochait vivement son entourage. En effet, tous ceux qui avaient entouré Lafayette et Dumouriez étaient accourus auprès de lui; des cris de *vive Custine!* s'étaient mêlés à ceux de *à bas les jacobins*, qui avaient été proférés au Palais-Royal; enfin les dénonciations de Camille Desmoulins et de Marat étaient trop récentes pour ne pas attirer l'attention de la convention. L'arrestation de Custine fut donc décrétée; mais bientôt les soupçons s'étant changés en preuves suffisantes, il fut mis en accusation.

Cette nouvelle produisit des mouvements séditieux dans l'armée du Nord, qu'il commandait : l'envoi d'un représentant, Levasseur (de la Sarthe), auprès de cette armée suffit pour calmer ces mauvaises dispositions, et pour la ramener à l'obéissance et à la discipline.

Entretemps les envoyés des assemblées primaires se rendaient à Paris de tous les points de la France : prévenus d'abord contre les Jacobins

et la commune, leurs préventions furent bientôt dissipées; et, non-seulement il n'y eut plus de dissentiment entre eux, mais encore les envoyés s'empressèrent de seconder toutes les vues des jacobins en réconciliant sincèrement les départements avec Paris. Les commissaires des assemblées de canton ayant demandé un local pour se réunir et délibérer, les jacobins s'empressèrent de leur offrir la salle qu'ils occupaient, et les y installèrent les jours où il n'y avait pas séance; mais bientôt ils décidèrent qu'ils délibéreraient avec les envoyés sur les mesures de salut public.

Le 6 août, la commune réunit, dans une séance solennelle, 8,000 de ces envoyés. Là s'opéra la réconciliation des diverses parties de la république; et, au sortir de la séance, l'assemblée tout entière se rendit à la convention et ensuite aux jacobins, où fut rédigée une adresse aux départements, empreinte des sentiments qui dominaient alors les jacobins et leurs nouveaux hôtes.

Le 9 août, Gossuin fit le rapport sur l'acceptation de la constitution, unanimement adoptée dans les *quarante-quatre mille* communes. Le lendemain, jour anniversaire du 10 août, les envoyés des assemblées primaires se réunirent de nouveau et se rendirent au Champ-de-Mars. Ce jour, anniversaire de la chute du trône, fut destiné à l'inauguration de la constitution : cette inauguration eut lieu au milieu d'une fête simple et gigantesque à la fois, destinée à impressionner vivement les esprits. David, qui en etait l'ordonnateur, lui avait imprimé ce caractère de grandiose qui excitait l'enthousiasme de tous les républicains. Elle mérite que nous la fassions connaître.

Sur l'emplacement de la Bastille, où se trouvaient encore disséminées une partie de ses ruines, on avait élevé une statue colossale représentant la *Nature* pressant ses mamelles, d'où sortaient deux sources d'eau pure qui s'épanchaient dans un vaste bassin : c'était l'image de son inépuisable fécondité. L'aspect de cette statue, les emblêmes dont elle était entourée, le caractère antique et majestueux de sa figure, tout concourait à offrir l'idée de la grandeur de la nature et de sa bienfaisance.

Sur cet emplacement s'étaient réunis la convention nationale, les envoyés des assemblées primaires, les autorités constituées de Paris, les sociétés populaires, accompagnées d'un peuple immense. Aux premiers rayons du soleil, les éclats du canon, auxquels succédèrent les sons d'une musique harmonieuse et des chants civiques, annoncèrent que la fête de la régénération du peuple français commençait.

Aussitôt le président de la convention, qui était en ce jour Hérault de Séchelle, porta la parole en ces termes, en s'adressant à la statue de la Nature.

« Souveraine du sauvage et des nations éclairées, ô NATURE! ce peuple immense assemblé, aux premiers rayons du jour, devant ton image, est digne de toi ; il est libre. C'est dans ton sein, c'est dans tes sources sacrées qu'il a recouvré ses droits, qu'il s'est régénéré. Après avoir traversé tant de siècles d'erreurs et de servitude, il fallait rentrer dans la simplicité de tes voies, pour retrouver la liberté et l'égalité. O Nature! reçois l'expression de l'attachement éternel des Français pour tes lois; et que ces eaux fécondes qui jaillissent de tes mamelles, que cette boisson pure qui abreuva les premiers humains, consacrent, dans cette coupe de la fraternité et de l'égalité, les serments que te fait la France en ce jour, le plus beau qu'ait éclairé le soleil depuis qu'il a été suspendu dans l'immensité de l'espace. »

A la suite de cet hymne, le premier peut-être qui eût jamais été adressé à la Nature par les représentants d'une nation et par ses législateurs, le président remplit une coupe de l'eau qui tombait du sein de la statue, en fit des libations tout autour, en but et la présenta aux doyens des envoyés du peuple français, lesquels montèrent les degrés qui conduisaient autour du bassin et portèrent successivement leurs lèvres à la coupe de l'égalité et de la fraternité. Profondément émus par le spectacle qu'ils avaient sous les yeux, la plupart de ces envoyés exprimèrent les sentiments dont leur âme était remplie, et à chaque fois que la coupe passait d'une main dans une autre, les mouvements électriques d'une joie solennelle se mêlaient au bruit du canon et aux accords de la musique

Quand cette cérémonie, qui rappelait et qui ramenait en quelque sorte les premiers jours du genre humain, fut accomplie, la foule immense se mit en marche vers le champ de la *Réunion* (le Champ-de-Mars), en suivant les boulevarts et la place de la Révolution. Le cortége commençait par les sociétés populaires, sentinelles avancées de la liberté. Leur bannière présentait un œil ouvert perçant des nuages qu'il dissipait, emblême ingénieux, signe rassurant et à la fois menaçant de cette vigilance que les sociétés populaires avaient toujours faite autour de la liberté. La convention nationale venait ensuite, précédée de la déclaration des droits de l'homme et de l'acte constitutionnel : elle était placée au milieu des envoyés des assemblées primaires, liés les uns aux autres par un léger ruban tricolore. Aucun costume orgueilleux ne distinguait les représentants; ils portaient pour tout emblême l'écharpe nationale, et tenaient un bouquet d'épis de blé

et de fruits. Les envoyés des assemblées primaires avaient dans une main la pique, arme de la liberté contre la tyrannie, et dans l'autre main une branche d'olivier, symbole de la paix et de l'union fraternelle entre tous les départements.

Après les envoyés des assemblées primaires il n'y avait plus aucune division de personnes ni aucun ordre tracé. Le conseil exécutif était placé au hasard; l'écharpe du maire et le plumet noir du juge ne servaient qu'à faire remarquer que ces fonctionnaires marchaient les égaux du laboureur, du forgeron, du tisserand. Les différences qui semblaient tracées par la nature même étaient effacées dans cet immense cortége; l'Africain à la face noircie par les feux du soleil, donnait la main à l'homme blanc, comme à son frère; tous étaient égaux comme hommes, comme citoyens, comme membres de la souveraineté : tout était confondu en présence du peuple, source unique de tous les pouvoirs; et dans cette confusion sociale et philosophique tout rappelait le sentiment de cette égalité sacrée, empreinte éternelle de la création, première loi de la nature et première loi de la république.

Mais si les distinctions sociales s'évanouissaient dans cette fête de la régénération, tout ce que la société a de plus utile dans ses travaux et de plus attendrissant dans ses bienfaits y figurait avec éclat : une foule d'objets représentant l'agriculture, l'industrie, les arts, y étaient exposés sur des chars, et les cendres des citoyens morts pour la liberté y paraissaient dans des urnes placées sur un autre char que traînaient huit chevaux blancs. Enfin on y voyait un tombereau chargé des attributs de la royauté et de l'aristocratie, avec cette inscription : *Voilà ce qui a toujours fait le malheur de la société humaine.*

Cinq fois, dans l'espace qu'il eut à parcourir, le cortége s'arrêta, et chaque station offrit un spectacle nouveau : l'architecture, la sculpture et la peinture s'étaient réunies pour transmettre à la postérité le souvenir des principales époques de la révolution.

Sur le boulevart des Italiens était un magnifique arc de triomphe de forme antique, rappelant le résultat de l'insurrection des femmes dans la journée du 5 octobre 1789. Sur une des faces de ce monument, on lisait : *Comme une vile poussière, elles ont chassé les tyrans devant elles*; sur l'autre : *Le peuple, comme un torrent, inonda leurs portiques; ils disparurent.* Sur la troisième, en parlant du peuple : *Sa justice est terrible*; sur la face opposé : *Sa clémence est extrême.* Le président adressa aux femmes qui figuraient dans la fête, assises sur les affûts des canons, comme au chemin de Versailles, un discours analogue au courage qu'elles avaient montré; il leur donna ensuite l'accolade fraternelle, et leur posa sur la tête une couronne de lauriers.

La troisième station eut lieu sur la place de la Révolution, autour de la statue de la Liberté, entourée de jeunes arbres et de rameaux verts couverts d'offrandes offertes à cette divinité. Le tombereau, chargé de tout ce qui avait servi au faste de la royauté et à l'orgueil de l'aristocratie, fut placé sur un bûcher, auquel le président mit le feu, en s'écriant : « Ici la hache de la loi a frappé le tyran. Qu'ils périssent aussi ces signes honteux d'une servitude que les despotes affectaient de reproduire sous toutes les formes à nos regards. Que la pique et le bonnet de la liberté, que la charrue et la gerbe de blé, que les emblèmes de tous les arts par qui la société est enrichie, embellie, forment désormais les seules décorations de la république! »

La quatrième station fut consacrée au triomphe de l'unité sur le fédéralisme. Au sommet d'un rocher d'une grande élévation était placée une statue colossale représentant le peuple Français renouant le faisceau des départements, et écrasant sous ses pieds le monstre du fédéralisme. « Peuple dévoué à la haine et à la conjuration de tous les despotes, s'écria le président, conserve toute ta grandeur pour défendre ta liberté. Fais à ceux qui veulent te diviser la même guerre qu'à ceux qui veulent t'anéantir, car ils sont également coupables. Retiens sous une seule loi et sous une seule puissance une des plus belles portions de ce globe, et que les peuples esclaves qui ne savent admirer que la force et la fortune, témoins de tes vastes prospérités, sentent le besoin de s'élever comme toi à cette liberté qui t'a fait l'exemple de la terre. »

Quand le cortége fut arrivé au Champ-de-Mars, la convention et les envoyés des départements se rangèrent sur les degrés de l'autel de la patrie : le président se plaça au point le plus élevé, et de cette montagne, il proclama en ces termes le recensement des votes des assemblées primaires de la république et l'acceptation de la constitution : « Français, vos mandataires ont interrogé, dans quatre-vingt-sept départements, votre raison et votre conscience sur l'acte constitutionnel qu'ils vous ont présenté; quatre-vingt-sept départements ont accepté l'acte constitutionnel. Jamais un vœu plus unanime n'a organisé une république plus grande et plus populaire... Jurons de défendre la constitution jusqu'à la mort; la république est éternelle. »

Aussitôt après cette proclamation, qui eut lieu au milieu des salves d'une nombreuse artillerie, et des cris de joie de cinq cent mille voix con-

fondues dans les airs, le président déposa l'acte constitutionnel et le recensement des votes du peuple français dans l'arche placée sur l'autel de la patrie : les quatre-vingt-sept commissaires des départements remirent alors la pique que chacun d'eux tenait, et le président les réunit en un seul faisceau noué par un ruban aux couleurs de la nation.

Cette grande cérémonie se termina par un adieu solennel adressé, dans le temple funèbre qui avait été préparé à cet effet, aux cendres des héros morts pour la liberté. Le président plaça sur l'urne la couronne de lauriers destinée aux martyrs du culte de la patrie. « Hommes intrépides, dit-il en déposant cette couronne, vous êtes morts pour la patrie, pour une terre chérie de la nature, aimée du ciel; pour une nation généreuse qui a voué un culte à tous les sentiments, à toutes les vertus : vous vous êtes donc acquittés de votre fonction d'hommes et d'hommes français; vous êtes entrés sous la tombe après avoir rempli la destinée la plus glorieuse et la plus désirable qu'il y ait sur la terre. Guerriers intrépides, nous serons dignes de vous; nous vous vengerons, et nous achèverons, par les armes que vous nous avez léguées, l'ouvrage que vous avez commencé à édifier. »

Le soir, il y eut un spectcale propre à disposer les citoyens aux grandes scènes militaires, et à achever d'exalter leur enthousiasme. Le siége et la résistance héroïque de la place de Lille furent représentés et mis en action au milieu de la vaste esplanade de la barrière de Vincennes.

Tels furent les tableaux majestueux offerts aux yeux du peuple français pour l'inauguration de la constitution : comme ils étaient tous faits pour relever la dignité de l'homme, le peuple se montra en ce jour digne de la liberté et de l'égalité dont on lui présentait partout les bienfaits.

Le lendemain, les commissaires déposèrent au sein de la convention le faisceau de l'unité et de l'indivisibilité de la république, ainsi que l'arche contenant la constitution. Il n'y avait plus parmi ces envoyés qu'une opinion, c'était celle des jacobins; tous ne formaient plus qu'un même vœu, qui était de profiter de l'enthousiasme du moment pour élever le peuple français à la hauteur des circonstances.

Mais ces jours de joie ne furent pas sans mélange : la disette factice continuait dans Paris; les approvisionnements dirigés chaque jour sur la capitale étaient insuffisants pour sa consommation quotidienne, et à peine les charretées de farine étaient-elles entrées que les inquiétudes pour le lendemain renaissaient : la commune était ainsi obligée de renouveler sans cesse ses efforts pour fournir du pain à une population affamée. Voulant aussi protéger les boulangers, assiégés dès le point du jour, elle arrêta qu'ils ne pourraient vendre avant six heures du matin, et qu'on ne pourrait se placer à leur porte avant quatre heures : plusieurs cordes étaient attachées devant leurs boutiques, et chacun les saisissait en arrivant; on formait ainsi de longues files entremêlées d'hommes et de femmes, chantant, jurant, s'impatientant. Parfois, ceux qui étaient à la tête de la corde la coupaient; alors toute cette longue file tombait à la renverse, et la gaîté la plus bruyante succédait à la plus mauvaise humeur.

Un jour, la quantité de farine nécessaire aux boulangers n'arriva pas; la plus vive agitation régna dans Paris, et des rassemblements menaçants parcoururent les rues en criant contre les accapareurs et contre les administrateurs; mais ce retard ne devait pas avoir de suites. Cependant Barère en profita pour faire décréter la formation de greniers d'abondance dans chaque district; et pour inviter les citoyens, au nom de la patrie, à acquitter en nature, dans ces greniers, les contributions arriérées et courantes : cent millions furent affectés à la formation de ces greniers, qui devaient être établis dans les palais des émigrés.

En même temps, et afin d'empêcher une consommation extraordinaire de suif, dont le prix était déjà exorbitant, la convention défendit toute illumination pendant la durée des fêtes consacrées à la constitution.

Quelques jours plus tard la convention, voulant compléter son décret sur l'organisation des greniers d'abondance, ordonna un recensement général, dans toutes les communes de la république, des grains de la dernière récolte. Tout citoyen devait déclarer la quantité qu'il en possédait, sous peine de six ans de fers. Danton fut l'un des plus grands promoteurs de ce recensement. « Tout ce qui peut sauver le peuple, disait-il à cette occasion, est sacré dans ses résultats. »

Ces mesures étaient nécessaires sans doute, elles étaient bonnes; mais elles ne pouvaient suffire à éloigner les dangers dont la république était environnée : il en fallait de plus grandes pour sortir de la crise. La convention n'eut, à ce sujet, qu'à laisser agir l'active imagination des jacobins; elle tira ainsi le plus grand parti de l'enthousiasme qui s'emparait de toutes les imaginations, et du concours des envoyés des assemblées primaires.

Ceux-ci commencèrent par déclarer que le vœu émis par quelques assemblées pour la prochaine élection de nouveaux députés, était dangereux et inopportun; et qu'en ce moment, la retraite de

la convention ne pouvait être qu'une chose funeste à la république. En conséquence, ils déclarèrent tous qu'ils l'obligeraient à rester à son poste.

S'étant ensuite concertés avec les jacobins, ils présentèrent, le 11 août, une pétition dans laquelle ils demandaient à la convention de décréter : 1° une levée en masse de tous les citoyens en état de porter les armes; 2° l'arrestation générale de tous les suspects, et l'exclusion de tous les nobles des emplois publics quelconques; 3° la prompte punition de tous les coupables; 4° le recensement et l'emmagasinement de toutes les subsistances, dont la distribution serait faite à chaque individu; 5° enfin, des combinaisons de finances propres à fournir les fonds nécessaires à ce grand mouvement national.

A peine l'adresse des commissaires fut-elle lue que les propositions les plus ardentes se succédèrent à la tribune. « C'est à coups de canon, s'écria Danton, qu'il faut signifier la constitution à nos ennemis. » Robespierre et plusieurs autres députés appuyèrent vivement les demandes des pétitionnaires. Mais la convention se borna à décréter, ce jour-là, que tous les gens suspects seraient mis en état d'arrestation : en même temps elle adopta la motion de Danton de donner aux commissaires des assemblées primaires les pouvoirs nécessaires pour faire, dans leurs départements respectifs, l'inventaire des armes, des munitions, des chevaux, ainsi que la réquisition des hommes pour le recrutement extraordinaire, suivant la forme et les moyens d'exécution qui seraient déterminés par un décret particulier que le comité de salut public était chargé de présenter.

Les jacobins, la commune, les sections, les envoyés, les sociétés populaires, se montrèrent blessés de ce que la levée en masse n'avait pas été décrétée sur-le-champ et dans la même séance. Pour satisfaire aux exigences de l'opinion, Barère fit, le 14 août, au nom du comité de salut public, l'exposé général des dangers qui entouraient la république; il disait que la liberté périrait si tous les Français ne volaient pas à la frontière, et si les envoyés du souverain ne mettaient pas eux-mêmes les armes et les subsistances à la réquisition du courage et du patriotisme. Mais on trouva le projet d'adresse au peuple français, qui accompagnait ce rapport, beaucoup trop froid.

« En parlant à l'énergie nationale, en faisant un appel au peuple, dit Danton, vous avez pris une grande mesure...... Mais il faut qu'au nom de la convention nationale, qui a la foudre populaire entre ses mains, il faut que les envoyés des assemblées primaires, là où l'enthousiasme ne produira pas tout ce qu'on a droit d'en attendre, fassent des réquisitions à la première classe. En réunissant la chaleur de l'apostolat de la liberté à la rigueur de la loi, nous obtiendrons pour résultat une grande masse de forces. » Danton demandait également la nomination de commissaires, pris dans le sein de la convention, pour se concerter avec les délégués des assemblées primaires, afin d'armer cette force nationale, de pourvoir à sa subsistance, et de la diriger vers un même but. La convention décréta sur-le-champ le principe des propositions de Danton.

Mais cela ne satisfaisait pas l'impatience des jacobins : une nouvelle députation des commissaires se présenta, le lendemain, pour demander que la levée en masse fût décrétée sur-le-champ. « Si vous demandez cent mille hommes, disaient-ils, ils ne se trouveront pas; mais des millions d'hommes répondront à un appel général. Qu'il n'y ait aucune dispense pour le citoyen physiquement constitué pour les armes, quelque fonction qu'il exerce; que l'agriculture seule conserve les bras indispensables pour tirer de la terre les productions alimentaires; que le cours du commerce soit arrêté momentanément, que toute affaire cesse; que la grande, l'unique et universelle affaire des Français soit de sauver la république. »

Ainsi poussée, la convention rendit le décret suivant :

« Le peuple français déclare, par l'organe de ses représentants, qu'il va se lever tout entier pour la défense de sa liberté, de sa constitution, et pour délivrer enfin son territoire de ses ennemis.

» Le comité de salut public présentera demain le mode d'organisation de ce grand mouvement national. »

Ce ne fut, toutefois, que huit jours après que le comité put présenter ce travail. Ce n'était pas chose facile, en effet, que d'exécuter cette levée en masse : non-seulement il fallait faire marcher toute la population, mais il fallait encore l'armer, l'équiper, l'approvisionner et la nourrir sur le champ de bataille. Tout cela nécessitait une foule de dispositions que le comité dut mûrir et discuter avec lenteur. Il pensa qu'il ne fallait pas laisser trop de latitude à cette expression de *levée en masse*, parce qu'on ne pouvait pas songer à faire marcher vingt-cinq millions d'hommes tout à la fois; il voulait seulement que tous fussent à la réquisition de la liberté. Toute la France devait être debout contre les tyrans; tous les citoyens étaient requis; mais une portion seulement devait se mettre en mouvement.

« Tous les Français, tous les sexes, tous les âges sont appelés par la patrie à défendre la liberté, disait le comité de salut public; toutes les facultés physiques ou morales lui appartiennent, tous les moyens politiques ou industriels lui sont

acquis, tous les métaux, tous les éléments sont ses tributaires.....

» La république n'est plus qu'une grande ville assiégée : il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp : les maisons nationales, les maisons invendues d'émigrés seront converties en casernes; les places publiques en ateliers; le sol des caves servira à préparer la foudre des armées.... Il faut que les armes de calibres passent dans les mains de ceux qui marcheront à l'ennemi ; que tous les chevaux de selle soient requis, sans exception, pour compléter les corps de cavalerie; que les chevaux qui traînent des maîtres opulents ou des êtres inutiles, traînent des canons, portent des subsistances; il faut que le luxe des chevaux devienne tributaire de l'artillerie, et que l'art de la guerre s'enrichisse de tout cet attirail qui n'appauvrit pas le riche.

» L'objet de la levée actuelle est de tout terminer dans cette campagne; mais le moyen le plus efficace pour y parvenir est de rassembler une immense armée matérielle..... Ce n'est pas assez d'avoir des hommes et des armes; il faut aussi des subsistances. C'est la base de toutes les opérations de la guerre.... Mais comme il s'agit ici de besoins extraordinaires, il faut des moyens qui leur ressemblent : il faut que les fermiers et les régisseurs de biens nationaux versent dans le chef-lieu des districts respectifs, en nature de grains, le produit de ces biens; il faut obliger les citoyens débiteurs d'impôts arriérés, même des deux tiers de l'année 1793, de les payer au taux du maximum du mois actuel....

» Comment trouverait-on ces mesures fortes, disait Barère en terminant? elles sont justes; elles sont nécessaires. La première dette est pour la patrie; la société a droit de commander le sacrifice même de la propriété, quand son besoin est impérieux; que doit-ce être quand il ne s'agit que des fruits?.... »

A la suite de ce beau rapport, la convention adopta un décret dont voici le premier article :

« Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la république, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux, les enfants mettront le vieux linge en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la république. »

Toutes les autres mesures proposées par le comité de salut public furent également décrétées : les citoyens non mariés, ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, devaient former la première classe : le bataillon organisé dans chaque district devait porter une bannière où seraient inscrits ces mots : *Le peuple français debout contre les tyrans*. Enfin la convention nommait dans son sein, pour l'exécution de ce décret, les citoyens Chabot, Tallien, Lecarpentier, Renault, Dartigoyte, La Planche (de la Nièvre), Mallarmé, Legendre (de la Nièvre), Lanot (de la Corrèze), Roux-Fassillac, Paganel, Boisset, Taillefer, Baylè, Pinet, Fayau, Lacroix (de la Marne) et Ingrand.

Le comité était chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre qui répondît à l'élan et à l'énergie du peuple français : Paris devait être le centre de cette fabrication, et déjà le comité avait dit dans son rapport :

» Deux cent cinquante forges pour fabriquer les canons de fusils, vont être placées, ces jours-ci, dans le pourtour du jardin du Luxembourg; contre les murs qui entourent, en dehors, le jardin des Tuileries; dans les extrémités de la place de la Révolution. Dix grandes forcries seront élevées dans des bateaux sur la rivière. Seize maisons nationales seront employées pour former de grands ateliers de cent vingt à cent cinquante ouvriers, pour les diverses parties du fusil; tous les autres ouvriers seront employés dans leurs maisons, dans leurs ateliers, pour travailler aux pièces accessoires, d'après un prix fixé. » Le comité se réservait de surveiller lui-même les établissements qu'il fondait.

Ainsi fut organisée cette célèbre levée en masse qui contribua tant à préparer nos victoires et nos conquêtes dans les campagnes suivantes : l'idée première en appartenait aux jacobins; aussi ne doit-on pas s'étonner de l'insistance qu'ils mirent à en demander l'adoption.

De nouvelles mesures servirent bientôt de complément à ce célèbre décret : on confia une véritable dictature aux représentants en mission dans les départements, ils pouvaient mettre en réquisition les hommes et les choses, et déléguer une partie de leurs pouvoirs aux envoyés des assemblées primaires, plus à portée d'être utiles à la république par la connaissance qu'ils avaient des localités. En même temps la convention décréta l'épuration des états-majors, de l'administration militaire et des administrations civiles : ces épurations furent confiées aux représentants en mission, qui s'en acquittèrent sévèrement. Un camp entre Paris et l'armée du Nord fut également décrété; des matières combustibles de toute espèce furent envoyées dans la Vendée, pour y incendier les bois, taillis, genêts dans lesquels se cachaient les Vendéens : on auto-

risa les représentants envoyés sur les lieux à faire sonner le tocsin, et à requérir contre les rebelles, tous les citoyens, de seize à soixante ans, afin de finir d'un seul coup la guerre fratricide de la Vendée. Enfin la convention ajouta à toutes ces grandes mesures une foule de dispositions particulières, qu'elle jugea nécessaires pour que le mouvement imprimé au peuple français ne pût être arrêté par aucun empêchement : des fouilles furent faites dans toutes les caves, pour en extraire le salpêtre; tous les médecins, chirurgiens, officiers de santé et pharmaciens furent mis en réquisition pour le service des armées et des hôpitaux; toutes les cloches des églises, à l'exception d'une seule par paroisse, restèrent à la disposition du ministre de la guerre pour servir à la fabrication des canons; la garnison de Mayence, qu'un décret avait déclaré avoir bien mérité de la patrie fut dirigée en poste sur la Vendée, tandis que celle de Valenciennes se rendait à Lyon de la même manière; toute force armée déjà levée fut dissoute, à moins qu'elle ne l'eût été en vertu d'un décret ou d'une réquisition des représentants, ou qu'elle ne fût requise par le ministre de la guerre; c'était le moyen de dissoudre toutes ces *forces départementales*, qui naguère encore avaient tant alarmé la convention; enfin, aucun corps armé ne put se dissoudre sans que son remplacement n'eût préalablement été ordonné, et la peine de mort fut portée contre tout citoyen qui abandonnerait ses drapeaux.

CHAPITRE XIV.

Grands travaux de la convention.—Mesures militaires et financières. — Liquidation de la dette publique. — Création du grand-livre. — Secours publics. — Éducation républicaine. — Nouvelle crise. — Résistance de Lyon. — Les royalistes livrent Toulon aux Anglais. — Progrès de l'ennemi sur les frontières. — Mesures extrêmes nécessitées par le danger.— Mouvement sectionnaire dans Paris. — Pétition du peuple contre les ennemis de la république.—Nouvelles mesures révolutionnaires proposées par Danton, Billaud-Varennes et Bazire. — Décrets rendus sur leur proposition. — Création de l'armée révolutionnaire. — Loi contre les suspects. — Réflexions sur les moyens énergiques adoptés à cette époque.

Les travaux dont la convention eut à s'occuper après avoir décrété la levée en masse, furent immenses; tous ses instants durent être sacrifiés à la chose publique, et jamais assemblée délibérante n'eut à déployer plus d'activité, plus d'énergie, plus de sang-froid. Cependant elle commençait à sentir le besoin de laisser à certains comités le soin d'élaborer les mesures qui devaient lui être présentées ensuite. Déjà Danton avait proposé d'ériger le conseil exécutif en gouvernement provisoire, dont les ministres ne seraient que les premiers agents. La susceptibilité républicaine fit d'abord repousser cette proposition; mais plus tard la convention en revint aux idées qu'elle avait rejetées d'abord, et fit du comité de salut public un véritable gouvernement provisoire, par les pouvoirs qu'elle lui donna : il eut, en quelque sorte, la direction exclusive de toutes les forces et du mouvement révolutionnaire.

Marchant sans relâche au but qu'elle s'était proposé, la convention prit, dans le courant du mois d'août, une multitude de décrets d'urgence qu'elle jugea nécessaires pour atteindre ce but.

Elle commença par prononcer la déportation de tous les Bourbons, à l'exception de Marie-Antoinette, renvoyée devant le tribunal révolutionnaire, et de ses deux enfants, détenus comme otages. Conséquente avec son système de ne laisser nulle part des vestiges de la royauté, elle décréta en outre la destruction des tombeaux et mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, et sa volonté fut impitoyablement suivie par ceux chargés de l'exécuter, et par le peuple.

Prévoyant la trahison sous toutes les formes, elle prescrivit aux ministres, aux corps administratifs et aux municipalités une surveillance continuelle sur tous les ports, arsenaux, magasins et établissements nationaux : des tentatives faites par les agents de Pitt pour incendier nos établissements militaires nécessitaient cette surveillance. En même temps, aigrie par la lecture des lettres interceptées, elle décréta la mise en arrestation des étrangers nés sur le territoire des puissances avec lesquelles la république était en guerre. Elle excepta cependant de cette détention les artistes, les ouvriers, ceux qui étaient employés dans des ateliers ou des manufactures, pourvu que leur patriotisme fût attesté, et tous ceux qui avaient donné des preuves de civisme et d'attachement à la république. Les espions de l'ennemi devaient être punis de mort, et ce fut comme tel que le journaliste député Carra fut décrété d'accusation : On lui reprochait d'avoir cherché à mettre le duc d'York sur le trône de France. En même temps, tout Français qui placerait des fonds sur les comptoirs ou banques des pays ennemis était déclaré traître à la patrie.

Le fédéralisme attira encore les regards de la convention; elle décréta l'élargissement de toutes les personnes détenues par ordre des administrations fédéralistes, et la réintégration dans les prisons de tous les individus qu'elles avaient élargi. Deux députés, Rouilhé et Brunel, furent décrétés

d'accusation, à leur retour de Lyon, pour actes fédéralistes, et Lejeune demanda l'arrestation de Sillery.

La situation financière de la république fixa également l'attention des conventionnels. La vérification des marchés passés pour les fournitures des armées fit découvrir d'effroyables dilapidations : les pertes qui en étaient résultées pour la nation s'élevaient à cent quarante-sept millions. Dès que Cambon eut fait connaître ce résultat à l'assemblée, elle cassa sur-le-champ tous les marchés passés avec les compagnies de traitants, suspendit tous les achats, destitua plusieurs administrateurs militaires, sévit contre d'autres, et réunit les services des vivres, des charrois, etc., sous l'administration d'une régie intéressée, tenue de justifier, tous les mois, de l'emploi des fonds mis à sa disposition.

Quant aux habillements, une administration instituée à cet effet dut les faire confectionner dans chaque localité et dans chaque section, en proportion des besoins de la population.

La convention s'occupa ensuite des assignats émis ou à émettre ; elle décréta la prompte liquidation de toutes les parties de la dette arriérée exigible : cette dette devait être remboursée en reconnaissances de liquidation admissibles en paiement des biens nationaux ; elle démonétisa les assignats à face royale, et décréta que tout Français qui serait convaincu d'avoir refusé en paiement les autres assignats nationaux, de les avoir donnés ou reçus à une perte quelconque, serait condamné, pour la première fois, à six mois de prison et 3,000 livres d'amende, et, pour la seconde, à vingt ans de fers et 6,000 livres d'amende.

Mais l'agiotage et l'accaparement eussent rendu illusoire le cours forcé des assignats ; il fallait donc empêcher qu'on ne s'y livrât. L'agiotage s'exerçait principalement sur l'or et l'argent ; avec cet or et cet argent, on faisait monter à des prix exorbitants les denrées et tous les autres objets de commerce ; c'est ainsi que l'on discréditait les assignats et qu'on provoquait les accaparements ; c'est ainsi que l'on suivait à la lettre les instructions de Pitt : « Faites hausser le prix de toutes les denrées, écrivait-il à ses agents ; donnez les ordres à vos marchands d'accaparer tous les objets de première nécessité ; faites hausser le change jusqu'à 200 livres pour une livre sterling. » Ces ordres avaient été ponctuellement suivis ; tout l'or et tout l'argent avaient été retirés de la circulation, et déjà, avant le 31 mai, il fallait soixante livres assignats pour représenter un louis d'or. L'agiotage s'exerçait encore au moyen de lettres de change sur les banquiers étrangers, qu'on achetait avec des assignats ; et l'on donnait jusqu'à trois mille francs pour deux cents livres écus à Londres et ailleurs. Pour remédier à ce mal et mettre un frein à la cupidité, la convention défendit, sous des peines sévères, tout trafic, toute vente d'espèces métalliques d'or et d'argent ; tout Français convaincu d'avoir agioté sur la valeur des assignats devait être banni, et ses biens étaient confisqués au profit de la république ; tous les créanciers de Français résidant en pays ennemi, étaient de droit déchus de leur créance, s'ils refusaient en paiement le papier-monnaie ; enfin, toutes les associations dont le fonds social reposait sur des actions au porteur ou sur des effets négociables, ou sur des inscriptions transmissibles à volonté furent supprimées.

En dépréciant le papier-monnaie, l'agiotage avait, ainsi que je l'ai dit, produit l'accaparement et le surhaussement des denrées ; Collot-d'Herbois présenta donc une loi contre les accapareurs. La convention déclara l'accaparement un crime capital ; ceux qui dérobaient à la circulation, en les enfermant dans un lieu quelconque, des marchandises ou denrées de première nécessité, sans les mettre journellement et publiquement en vente ; tous ceux qui les faisaient ou les laissaient périr volontairement étaient déclarés accapareurs. La peine de mort et la confiscation des marchandises étaient prononcées contre eux. Sans doute que le commerce en grand dut souffrir de cette mesure ; mais c'était là, aux yeux de la convention, une considération de peu de poids, quand il s'agissait de l'existence de la république.

Enfin, pour compléter ces utiles mesures financières, Cambon fit décréter la liquidation de la dette publique et la création d'un grand-livre sur lequel elle devait être enregistrée. Des considérations politiques tenant aux événements, et le désir de mettre un ordre uniforme dans toutes les dettes de l'état, firent adopter ces propositions. D'après tous les calculs, le total de la dette consolidée à inscrire sur le grand-livre allait être de 200 millions de rente, quand toutes les opérations exigées pour la liquidation de la dette et les inscriptions conformément au nouveau système financier seraient terminées.

La convention s'occupait en même temps du milliard de l'emprunt forcé, que Cambon avait proposé de faire payer en assignats, échangeables contre des inscriptions du grand-livre. Tout le poids en tombait sur les riches, et, passé 9,000 fr. de revenu soumis à l'impôt, la taxe ne laissait jamais que 3,500 fr. de titres. C'était toujours le système de faire supporter tous les frais de la guerre aux émigrés et à leurs adhérents, en même temps que l'on s'efforçait de lier les riches, auxquels on imposait de si grands sacrifices, au succès de la révolution ; ils pouvaient, en effet, au bout de

trois ans, échanger leurs inscriptions au grand-livre pour l'emprunt forcé, contre des biens nationaux. Au reste, en prenant cette mesure, l'assemblée pensait comme Mirabeau, qu'il ne faut pas *s'apitoyer sur la suppression du superflu des riches.*

En même temps la convention, mue par une philantropie et une munificence qu'on ne saurait trop louer, établissait des secours publics pour les vieillards indigents, pour tous ceux dont le travail était insuffisant à la subsistance de leur famille, pour les mères, vivant du produit de leur travail et qui auraient plus de deux enfants à leur charge. 600 millions furent affectés à ces secours, et devaient être distribués par des agences instituées dans les arrondissements de chaque assemblée primaire. Chaque mendiant infirme dut également recevoir des secours publics. Ce décret, et le rapport qui le précède, méritent d'être lus et consultés par ceux qui voudront connaître les philantropiques intentions des conventionnels.

L'assemblée nationale s'occupa aussi d'assurer la propriété littéraire, que nulle disposition ne protégeait jusque-là contre les contrefacteurs; elle décréta aussi que les élèves des écoles de peinture et de sculpture qui, ayant remporté le premier prix, devaient aller se perfectionner en Italie, recevraient une pension de 2,400 francs. Elle décréta encore l'ouverture du Musée national; créa de nouvelles chaires au Muséum d'histoire naturelle; fit mettre à exécution le système de communications télégraphiques inventé par Chappe; proclama le nouveau système métrique, et l'uniformité des poids et mesures, et vota le Code civil, présenté par Cambacérès, travail qui comprenait dans son ensemble le meilleur code des lois des temps modernes.

L'éducation attira aussi les regards de l'assemblée : elle s'occupa de résoudre le problème de la meilleure éducation nationale : les discussions les plus lumineuses eurent lieu à ce sujet : l'éducation commune fut jugée préférable; elle était facultative, et la convention organisant les écoles primaires et les écoles normales, décréta qu'il y aurait des établissements nationaux où les enfants seraient instruits, nourris et logés gratuitement, ainsi que des classes où les citoyens qui voudraient garder leurs enfants chez eux pourraient les envoyer s'instruire.

Au milieu de toutes ces belles et importantes institutions, la convention ne dédaignait pas de s'occuper des moindres détails. Chaque jour elle décrétait des secours aux familles des citoyens partis sous les drapeaux, aux communes ravagées par l'ennemi ou par quelque fléau. Les employés des administrations et de la marine avaient jusqu'alors été abandonnés dans leur vieillesse; elle leur accorda le droit à la retraite; elle régla aussi et augmenta les retraites des marins et des militaires; elle accorda des secours considérables aux nombreux réfugiés belges, liégeois, mayençais, etc., qui venaient chercher un asile parmi nous. En même temps qu'elle accueillait ainsi les hommes qui avaient souffert pour la liberté, elle faisait déporter en Italie tous les prêtres réfractaires : il n'y avait pas de jour où elle ne prît de nouvelles mesures propres à accélérer la marche de la révolution.

Cependant la république avait encore de nouvelles crises à traverser avant l'arrivée en ligne de la première réquisition : la Vendée, tour à tour vaincue ou victorieuse; Lyon, Marseille, et l'insurrection fédéraliste; les revers que nos armées éprouvaient sur tous les points devaient encore augmenter les exigences populaires; « Il était naturel, dit M. Thiers, qu'ils demandassent toujours et plus d'énergie, et plus de célérité, et plus de résultats. » Aussi la convention donna-t-elle les ordres les plus sévères pour briser tous les éléments contraires à la révolution. Le comité de salut public dut aussi s'occuper à organiser la victoire.

Dubois-Crancé et Gauthier, représentants près de l'armée des Alpes, entouraient Lyon avec vingt mille hommes de troupes commandées par Kellermann. Après avoir essayé inutilement, par une proclamation aux Lyonnais, de les ramener à l'obéissance aux décrets de la convention, et les avoir sommés de s'y conformer, les commissaires de la convention firent commencer les hostilités.

Lyon se trouvait alors au pouvoir de deux espèces d'ennemis de la montagne : les partisans des girondins, à la tête desquels s'était placé Biroteau, n'en voulaient qu'à la montagne; mais leur animosité les aveuglait au point que, sans cesser d'être républicains, ils servaient d'instrument aux contre-révolutionnaires. Ceux-ci, beaucoup plus habiles, s'étaient glissés dans les rangs de ces républicains tièdes, et dirigeaient l'opposition fédéraliste droit au royalisme, en les empêchant de se soumettre à la convention.

Cependant Lyon avait accepté la constitution, et des commissaires étaient partis pour Paris, à l'effet de demander quelques satisfactions: mais les ordres de la convention étaient précis : la ville, regardée comme en état de rebellion, devait se soumettre immédiatement ou s'attendre aux dernières rigueurs. Les royalistes, qui se cachaient derrière les girondins, s'opposèrent à cette soumission, et toute négociation fut rompue. Alors les députés Biroteau et Chassey reconnurent qu'ils avaient perdu le pouvoir de maîtriser le mouve-

ment, et quittèrent une ville qui, d'égarée qu'elle était d'abord, allait se rendre coupable envers la république.

Aussitôt les royalistes Précy et Rambaud, secondés par une foule d'émigrés, s'emparèrent de la ville et travaillèrent à rompre tout-à-fait les faibles liens qui unissaient encore les Lyonnais à la convention. Ils calculaient que si les Lyonnais résistaient aux premières attaques des troupes républicaines, l'armée piémontaise qui traversait la frontière mal gardée, pourrait arriver jusqu'au bord du Rhône, et qu'il leur serait alors facile de donner la main aux révoltés de Marseille, et travailler ainsi à la contre-révolution sur une grande échelle. Les proclamations que le représentant du peuple Dubois-Crancé adressait encore aux Lyonnais pour dessiller leurs yeux ne produisirent donc aucun succès. Alors Dubois-Crancé, convaincu qu'il avait affaire avec les ennemis les plus dangereux de la république, ne garda plus de mesure.

Le 24 août, le bombardement de la malheureuse ville de Lyon commença. La destruction, l'incendie désolèrent bientôt les plus beaux quartiers; mais la résistance devenait toujours plus acharnée, car tout concourait à favoriser les desseins des chefs de l'insurrection. Déjà les Piémontais étaient entrés en Savoie et s'avançaient sur le Dauphiné.

D'un autre côté, le général Cartaux avait bien eu de nouveaux succès sur les fédéralistes de Marseille, auxquels il avait repris successivement le Comtat, la ligne de la Durance, Aix, et même Marseille; mais les chefs des rebelles avaient entraîné avec eux tous les hommes compromis, et s'étaient rendus maîtres de Toulon. On venait même d'apprendre que, par la plus infâme des trahisons, les fédéralistes avaient livré cette place à l'amiral anglais Hood, qui en avait pris possession au nom de Louis XVII, et le drapeau blanc flottait sur les rades et sur l'arsenal d'un des ports militaires les plus importants de la république.

Ajoutons encore pour compléter le tableau des dangers que cette république naissante courait vers la fin d'août 1793, que l'ennemi avait fait de grands progrès sur toutes les frontières du nord: l'aile gauche s'était avancée jusqu'à Cambrai; Maubeuge était aussi assiégée, et l'on avait les plus grandes craintes pour les places de troisième ordre qui se trouvaient sans approvisionnements.

Il fallait prendre des mesures extrêmes pour parer à tous les dangers; Billaud-Varennes, qui revenait d'une mission dans le nord, les indiqua. Il fit connaître à la convention comment la trahison avait laissé prendre le camp de Cesar sans tirer un coup de fusil; comment Cambrai avait été livrée avec toute l'artillerie qui s'y trouvait, et comment l'armée s'était trouvée abandonnée de ses chefs. Il tonna contre les généraux et contre les administrateurs qui laissaient les places sans approvisionnements. « L'esprit de l'armée, ajoutait Billaud, est excellent; les soldats sont braves, pleins de dévouement; mais ils n'ont aucune confiance dans leurs généraux. Lorsqu'un représentant du peuple les accompagne au combat, ils y volent avec la plus grande ardeur. Quant aux administrateurs, ce n'est qu'en menaçant leurs têtes que nous sommes parvenus à faire approvisionner les places. » Billaud-Varennes terminait sa véhémente accusation contre les traîtres en assurant la convention que partout les citoyens montraient le plus énergique dévouement; que des villes entières marchaient à l'ennemi, et que partout on trouverait les plus grandes ressources pour repousser l'invasion et punir les trahisons.

Il était très-vrai que le peuple français se montrait sublime dans cette grande crise : de toute part une jeunesse dévouée à la cause de la liberté volait au champ d'honneur; toutes les routes se couvraient de volontaires, qui quittaient leurs foyers pour aller défendre la patrie : on n'entendait partout que les chants nationaux avec lesquels ces jeunes gens préludaient à la victoire. Les sociétés populaires se montraient aussi à la hauteur des événements; d'un côté elles entretenaient parmi les citoyens le feu sacré de la liberté, de l'autre elles travaillaient sans relâche à l'épurer : elles ne cessaient de surveiller l'aristocratie, et de dénoncer les traîtres.

C'était surtout contre les généraux que le peuple criait, parce que, ne les jugeant que sur les résultats, il voyait partout des trahisons. Le peuple n'avait pas toujours tort : presque tous les généraux que la république avait encore à la tête de ses armées étaient d'anciens nobles : il n'en pouvait être autrement, puisque tous les grades de l'armée n'étaient accordés, sous l'ancien régime, qu'à cette caste privilégiée, et que l'ère républicaine était encore trop récente pour offrir des chefs exercés. Or il était évident que la plupart de ces anciens nobles ne servaient la cause populaire que contre leurs sentiments intimes : ils devaient donc être entraînés à saisir toutes les occasions de desservir ou de trahir la république, toutes les fois qu'ils voyaient la possibilité de le faire avec quelques chances de succès. L'exemple de Dumouriez, de Touvenot, du jeune Égalité, et plus récemment de Custine, de Lamarche, de Biron, indiquait assez que la convention ne pouvait trop surveiller les hommes auxquels elle confiait les destinées de la république.

Aussi se montrait-elle envers ces généraux d'une sévérité que l'on a taxé d'ingratitude, mais qui n'était qu'une juste application du système que les circonstances lui avaient fait un devoir d'adopter, et dont il serait absurde de lui faire un reproche.

Dans la situation où la république était placée, la convention ne devait pas attendre quelque nouvelle trahison pour sévir contre les généraux : il devait lui être permis de veiller constamment sur eux; de les écarter des armées au moindre soupçon; de les frapper au moindre indice : elle ne pouvait plus se laisser prendre à quelques démonstrations extérieures. Ne savait-elle pas que Dumouriez et ses amis avaient protesté de leur dévouement à la république jusqu'au jour où ils avaient pu lever le masque? N'avait-elle pas vu tout récemment encore Wimphen à Caen, Précy à Lyon, Imbert à Toulon, ne cesser de se dire républicains jusqu'au jour où ils avaient pu consommer leur trahison?

Cette tendance naturelle des généraux de l'ancien régime s'était manifestée trop souvent pour que la convention cessât de se tenir en garde contre cette classe d'officiers : elle les surveillait donc comme des auxiliaires dangereux dont la foi devient douteuse au moindre revers.

Un autre motif non moins puissant l'obligeait encore à prendre envers les généraux des mesures qui pourraient paraître injustes dans des temps ordinaires, mais qui n'étaient que trop commandées aux fondateurs de la république française. La convention savait que la liberté des peuples avait toujours péri par les mains des chefs militaires. Elle devait donc travailler constamment à conserver aux soldats de la révolution leur caractère de citoyens, en les empêchant de s'attacher à leurs chefs aux dépens de la république. C'était d'après ce grand principe conservateur de la liberté, que la convention envoyait souvent d'une armée à une autre les généraux dont elle appréciait le plus les services, et qu'elle destituait même après une victoire ceux dont elle pouvait soupçonner l'ambition, fussent-ils doués du plus grand génie : elle avait pour axiome que la république ne devait demander ces succès qu'à l'enthousiasme de tous, et non aux talents de quelques-uns.

Au reste, cette surveillance, la convention et le comité de salut public l'exerçaient autant sur les officiers de l'ancien régime qu'envers ceux qui sortaient des rangs révolutionnaires : il n'était pas nécessaire de douter de la fidélité d'un général pour sévir contre lui; il suffisait qu'il eût essayé de se soustraire à l'autorité civile, ou seulement qu'il eût hésité un moment dans l'accomplissement des ordres de cette autorité pour qu'elle fît aussitôt des exemples propres à inspirer une crainte salutaire.

Ce fut là son système, et la liberté s'en trouva bien tant qu'il fut suivi. Avant de le blâmer, ainsi que l'ont fait tous les contre-révolutionnaires, il faut se reporter à la situation violente où la république se trouvait : alors on comprendra comment ce qui répugne dans des temps calmes, devient nécessaire dans les orages politiques; alors on comprendra l'acharnement avec lequel le peuple poursuivait les nobles et les généraux dont il croyait devoir se plaindre, et on concevra comment, au lieu de chercher à mettre un terme aux dénonciations des sociétés populaires contre ces généraux, la convention les accueillait et les prenait en considération : elle y trouvait la garantie de leur fidélité et la certitude que nul d'entre eux n'échappait à la surveillance nationale.

A la nouvelle de la trahison de Toulon et des progrès de l'ennemi, il s'était manifesté dans la capitale un mouvement d'indignation : les sections, les sociétés populaires firent entendre un cri unanime contre les aristocrates qu'on voyait partout, et contre les modérés, qui, disait-on, assassinaient la patrie avec les mots de liberté et de république incessamment à la bouche. Il est très-vrai que la nouvelle aristocratie bourgeoise et mercantile, après avoir participé plus que les classes pauvres des bienfaits de la révolution, revenait insensiblement à son égoïsme naturel et faisait déjà cause commune avec les anciens privilégiés, les agioteurs et tous les contre-révolutionnaires frappés par le dernier décret : c'était cette nouvelle aristocratie qui venait de faire, à Marseille et à Lyon, ce qu'on appelait la révolution sectionnaire; et enhardie par ses succès, elle aspirait à faire un mouvement semblable dans Paris même.

Il y eut en effet, dans les journées des 2 et 3 septembre, des émeutes qui semblaient annoncer le commencement d'exécution d'un plan contre-révolutionnaire : on excita des rassemblements, et on chercha à alarmer le peuple sur les subsistances, afin de le porter à commettre des désordres.

Mais l'entreprise des ennemis de la république était plus difficile à exécuter dans cette ville, foyer ardent du patriotisme, que partout ailleurs: le peuple, essentiellement républicain, ne donna pas dans le piége, et les sociétés populaires prirent aussitôt une attitude propre à prouver aux contre-révolutionnaires qu'ils étaient surveillés de près. Le mouvement que l'aristocratie voulait reproduire ne servit qu'à opérer une de ces explosions populaires qui tournaient toujours au détriment de ceux qui l'avaient provoquée. Les sections, les sociétés populaires se rassemblèrent

aussitôt, et arrêtèrent qu'elles iraient demander à la convention les mesures rigoureuses qu'on avait trop longtemps différé de décréter contre les ennemis de la révolution.

Déjà, dans le sein même de cette assemblée, Jean-Bon Saint-André, Prieur, Thirion, s'étaient déchaînés contre les fournisseurs et principalement contre les généraux. Saint-André surtout avait attribué tous les revers des armées aux généraux, qui, disait-il, sous le prétexte d'un système défensif, avaient disséminé nos troupes et les avaient fait battre en détail. Il demanda qu'on n'envoyât plus des troupes à l'ennemi qu'en masses redoutables. Quant aux généraux traîtres ou inhabiles, il voulait qu'on en fît prompte justice. « Les crimes de ces généraux, ajouta-t-il en faisant allusion au procès de Custine qui s'instruisait depuis longtemps, les crimes de ces hommes perfides, sont écrits sur chaque toise du territoire du Nord. »

Ce fut pendant que l'assemblée nationale était dans cet état d'irritation, que se présenta à elle une députation solennelle du peuple de Paris, ayant à sa tête le maire, le procureur de la commune et plusieurs officiers municipaux. Chaumette porta la parole, et lut la pétition la plus véhémente qui eût encore été présentée contre les ennemis de la chose publique.

« Législateurs, dit-il, l'immense rassemblement de citoyens réunis hier et ce matin sur la place et dans l'intérieur de la maison commune, n'a formé qu'un vœu, et une députation vous l'apporte.

» Tous les jours nous apprenons de nouvelles trahisons, de nouveaux forfaits : tous les jours nous sommes inquiétés par la découverte et la renaissance de nouveaux complots; tous les jours de nouveaux troubles agitent la république, et sont prêts à l'entraîner dans leurs tourbillons orageux, et la précipiter dans l'abîme insondé des siècles à venir.

« Il est temps, législateurs, de faire cesser la lutte impie qui dure depuis 1789, entre les enfants de la nation et ceux qui l'ont abandonnée. Votre sort et le nôtre sont liés à un établissement invariable de la république. Il faut que nous détruisions ses ennemis, ou qu'ils nous détruisent : ils ont jeté le gant au milieu du peuple, le peuple le ramasse. Ils ont excité des mouvements; ils ont voulu séparer, diviser la masse des citoyens, pour la briser et éviter par là d'être brisés eux-mêmes. Aujourd'hui la masse du peuple doit les écraser sans ressource de son poids et de sa volonté.

« Plus de quartier, plus de miséricorde aux traîtres : si nous ne les devançons pas, ils nous devanceront. Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité. Les patriotes des départements et le peuple de Paris ont jusqu'ici montré assez de patience : on s'en est joué; le jour de la justice et de la colère est venu. Hercule est prêt; remettez dans ses robustes mains la massue, et bientôt la liberté sera purgée de tous les brigands qui infestent la France. »

Cette adresse énergique fut vivement applaudie; car il n'y avait en ce moment-là qu'un vœu dans toute l'assemblée, celui de mettre un terme aux efforts des malveillants. « Que les bons citoyens se réunissent, répondit le président, Robespierre, à la députation; qu'ils fassent un dernier effort, et la terre de la liberté, souillée par la présence de ses ennemis, va en être affranchie. Aujourd'hui leur arrêt de mort est prononcé, et demain l'aristocratie cesse d'exister. »

Les pétitionnaires avaient conclu à l'arrestation immédiate de tous les gens suspects, et à la formation d'une armée révolutionnaire propre à faire exécuter les lois de la république et les décrets de la convention. Ces mesures furent chaleureusement appuyées et converties en motion : Billaud-Varennes dit qu'il était temps de fixer le sort de la révolution, et qu'on devait s'applaudir de ce que les malheurs même du peuple français exaltaient son énergie. Mais il fit observer que ce que le peuple demandait était insuffisant pour le sauver : il proposa donc qu'indépendamment de la mise en arrestation immédiate de tous les ennemis de la république et de la formation de l'armée révolutionnaire, la convention donnât sur-le-champ aux commissaires des assemblées primaires qui étaient encore à Paris, les instructions nécessaires pour porter dans les départements la commotion électrique du patriotisme. Il proposa en outre l'établissement d'un comité pour surveiller l'exécution des lois, et la déclaration que la France étant en révolution, elle agirait révolutionnairement. « Si les révolutions traînent en longueur, ajouta-t-il, c'est parce qu'on ne prend jamais que des demi-mesures. Laissons aux hommes faibles à s'inquiéter sur les résultats de la révolution. Nous qui calculons tout, qui voyons en grand ce qu'elle doit produire pour le bonheur du peuple, marchons d'un pas hardi dans la carrière que nous nous sommes tracée. Sauvons le peuple; il nous secondera : il veut la liberté quel qu'en soit le prix. Écrasons les ennemis de la révolution, et dès aujourd'hui le gouvernement prend l'action, les lois sont exécutées, le sort du peuple est affermi, la liberté est sauvée. »

Toutefois, le comité demanda à mûrir le rapport sur les circonstances. Mais Billaud, Gaston, Bazire et une foule d'autres montagnards insistèrent pour que les mesures fussent décrétées sans le moindre retard. « Nous sommes dans une salle d'armes, s'écria Gaston; il n'est plus temps de

temporiser. Paris, comme le mont Etna, doit vomir de son sein l'aristocratie calcinée. Il faut décréter que tous les citoyens se réuniront dans les sections pour désigner eux-mêmes tous les ennemis de la république, qui nous assiégent : ce sont ceux-là qu'il faut frapper. »

Danton s'élance à la tribune : on comprend déjà qu'il va sortir de nouvelles mesures révolutionnaires de cette tête qui en avait déjà tant enfanté, et les applaudissements l'y accompagnent.

« Je pense, comme les préopinants, dit-il, qu'il faut savoir mettre à profit l'élan sublime de ce peuple qui se presse autour de vous. Je sais que quand le peuple présente ses besoins, que quand il offre de marcher à l'ennemi, il ne faut prendre d'autres mesures que celles qu'il présente lui-même, car c'est le génie national qui les a dictées. » Puis, abordant les mesures proposées, il demande qu'on les étende à d'autres objets. Il pense que la France ayant été proclamée en état de révolution active, il faut consommer cette révolution. Suivant lui, ce n'est pas assez de décréter une armée révolutionnaire, il faut que la convention, que toute la France le soit : il veut que l'on divise le tribunal révolutionnaire en plusieurs sections, afin que les aristocrates soient punis de leurs forfaits liberticides. Il veut que l'on mette un fusil à la main de chaque citoyen patriote, et que ce fusil soit la chose la plus sacrée de chaque famille ; qu'on perde plutôt sa vie que de perdre son fusil ; il veut enfin que l'on décrète qu'il y aura toutes les semaines deux grandes assemblées de sections, et que l'on alloue quarante sous par jour à l'homme du peuple qui consacrera son temps à la chose publique.

Danton avait à peine fini sa chaleureuse harangue, que la convention, les pétitionnaires, le peuple des tribunes s'étaient levés par une même impulsion, et les trois propositions du géant de la révolution furent votées par acclamation. Un seul membre, Romme, patriote aussi pur que savant modeste, voulut s'opposer à ce que l'on payât les citoyens qui assisteraient aux assemblées de sections. Il professait tant d'estime pour la classe laborieuse ; il connaissait si bien tous les sacrifices qu'elle était disposée à faire à la chose publique, qu'il s'étonnait de ce qu'on croyait nécessaire de la payer pour remplir un devoir patriotique. Mais Fabre-d'Églantine combattit les scrupules de ce républicain, et ils disparurent devant la nécessité de tenir le peuple en haleine, et devant la justice, qui prescrivait de lui rendre ce devoir le moins onéreux possible. D'ailleurs la France s'était déclarée en révolution, et tous les moyens qui tendaient à sauver la république et la liberté paraissaient bons, lors même qu'ils dérogeaient aux principes ordinaires. Cette mesure frappa au cœur les contre-révolutionnaires qui voulaient s'emparer des sections au moment où le peuple était dans ses ateliers, et de ce moment elles ne furent plus détournées de leurs travaux.

On s'occupa aussitôt de rédiger les décrets qui devaient consacrer ces moyens révolutionnaires. Le plus pressant à mettre à exécution était l'arrestation des suspects, que les sections et les sociétés populaires demandaient à tout instant. *Elles* voulaient qu'on mît à l'ordre du jour la terreur contre les aristocrates. Billaud-Varennes commença par faire rapporter le décret qui défendait aux fonctionnaires publics de faire des visites domiciliaires et des arrestations pendant la nuit ; il disait qu'à peine la nuit et le jour suffiraient pour aller les chercher dans leurs repaires. Il fit en outre allouer une indemnité aux membres des comités révolutionnaires. Bazire se déchaîna contre les commerçants, les boutiquiers, les ci-devant hommes de loi, les intendants et valets des nobles, les hommes d'affaires, les chicaneurs de profession, qui, disait-il, étaient plus ennemis de la révolution que les anciens nobles. Il proposa donc que l'on définît plus catégoriquement ce que l'on entendait par gens suspects, et demanda successivement que le conseil-général de la commune fût chargé de l'organisation des comités révolutionnaires ; que ces comités ainsi épurés dressassent, dans la journée du lendemain, les listes des gens véritablement suspects dans toutes les classes, et que le comité de sûreté générale proposât aussitôt une mesure propre à rassurer les patriotes.

Le lendemain, le comité de salut public présenta, par l'organe de Barère, le rapport sur les événements dont Paris avait été le théâtre, et proposa un décret sur les mesures énergiques demandées par le peuple. « Les aristocrates de l'intérieur ont voulu un mouvement, dit Barère ; eh bien ! ils l'auront ce mouvement, mais il sera le dernier ; ils l'auront, organisé par une armée révolutionnaire qui exécutera enfin ce grand mot que l'on doit à la commune de Paris : *Plaçons la terreur à l'ordre du jour.* »

Ces mesures consistaient : dans cette armée révolutionnaire, dont Carnot présenta le mode d'organisation, et dont tous les chefs passèrent au scrutin des jacobins ; dans l'ordre donné aux communes de placer en surveillance tous les militaires qui avaient quitté leur poste, ou qui étaient en état de suspension et de destitution ; dans l'épuration de l'armée, d'où l'on devait expulser tous les nobles, tous ceux qui par leurs habitudes et les préjugés dont ils avaient été nourris, devaient être justement éloignés de toutes les fonctions civiles

et militaires; et enfin dans le rapport du décret sur les visites domiciliaires et les arrestations. La convention fit ainsi l'application de ce principe, que dans un moment de révolution, le peuple devait avoir la liberté de se servir des mêmes moyens que ses ennemis employaient pour le perdre.

Le 17 septembre, Merlin (de Douai) présenta, au nom du comité de législation, le mode d'exécution de la loi relative aux gens suspects. Ce projet portait :

Que tous les gens suspects qui se trouvaient sur le territoire de la république, et qui étaient encore en liberté, seraient mis immédiatement en état d'arrestation.

Étaient réputés suspects : 1° Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leur propos et écrits, s'étaient montrés partisans de la tyrannie et du fédéralisme, et ennemis de la liberté; 2° Ceux qui ne pourraient pas justifier de la manière prescrite par la loi du 21 mars, de leurs moyens d'existence et de l'acquit de leurs devoirs civiques; 3° Ceux à qui il avait été refusé des certificats de civisme; 4° Les fonctionnaires publics suspendus de leurs fonctions et non réintégrés; 5° Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils et filles, frères et sœurs, et agents d'émigrés, qui n'avaient pas constamment manifesté leur attachement à la révolution; 6° Ceux qui avaient émigré dans l'intervalle de la loi du 1er juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792, quoiqu'ils fussent rentrés en France dans le délai fixé par cette loi.

Les comités de surveillance étaient chargés de dresser, chacun dans leur arrondissement, la liste des gens suspects, de décerner contre eux des mandats d'arrêt, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Mais les membres de ce comité ne pouvaient ordonner l'arrestation d'aucun individu sans être au nombre de sept, et qu'à la majorité des voix.

Les individus arrêtés comme suspects devaient être d'abord conduits dans les maisons d'arrêt du lieu de leur détention; à défaut de maisons d'arrêt ils pouvaient être gardés à vue dans leurs demeures respectives. Dans la huitaine, ils devaient être transférés dans les bâtiments nationaux où ils pouvaient faire transporter les meubles nécessaires à leur usage.

Enfin, la détention des suspects devait durer jusqu'à la paix.

Telles furent les premières dispositions de la fameuse loi contre les suspects. C'était une pure mesure de précaution, que les législateurs cherchèrent à rendre aussi douce que le permettaient les circonstances. Saint-André proposa de l'étendre aux femmes qui font un honteux trafic de leurs charmes : il lui fut facile de démontrer qu'elles corrompaient les jeunes gens, et qu au lieu de les rendre dignes des anciens Spartiates, elles n'en faisaient que des sybarites incapables de servir la liberté.

Toutes ces mesures révolutionnaires, qui nous paraissent, à nous qui sommes hors d'état de comprendre la position où se trouvèrent les conventionnels, si sévères, si violentes, furent cependant votées d'enthousiasme et à l'unanimité par une assemblée nombreuse dont les membres étaient arrivés aux affaires publiques avec les sentiments les plus philanthropiques et les idées de justice les plus louables. Ceux qui aujourd'hui les reprochent amèrement à la convention, ou sont de la plus insigne mauvaise foi, ou n'ont jamais compris la position dans laquelle se trouvaient les hommes de la révolution, et encore moins la haute mission qu'ils avaient été chargés d'accomplir. Il faut avant tout bien se pénétrer qu'ils n'avaient d'autre alternative que celle de laisser périr la république, et avec elle la liberté du monde, ou de les sauver malgré tous les ennemis de la révolution; et ce ne pouvait être que par des mesures énergiques, vigoureuses, violentes même, prises en dehors de la légalité ordinaire, n'ayant d'autre règle que la nécessité du moment, et dont un peuple en révolution ne doit compte qu'à lui seul.

Les moyens mis en usage par la convention et par son comité de salut public étaient donc les seuls qui pouvaient assurer le triomphe de la révolution; et ce qui le prouve, ce sont les succès qui en furent les conséquences. Il ne faut, pour être convaincu des effets salutaires de ces moyens révolutionnaires, que jeter un coup d'œil sur la situation où la France se trouvait au moment de cette dernière crise. Les finances étaient dans un état effrayant à cause de la dépréciation des assignats, et l'agiotage travaillait à achever de les ruiner; les biens nationaux ne se vendaient pas ou se plaçaient très-mal. La disette faisait de nouveau sentir ses rigueurs, et les accapareurs, spéculant sur les malheurs publics, la rendaient encore plus générale. La république manquait d'armes, de poudre, de matériel de guerre, de munitions, d'effets d'habillement, de souliers pour les défenseurs de la patrie, de fourrages pour la cavalerie. Le recrutement décrété était entravé par la malveillance. Toutes les armées étaient désorganisées, battues, trahies, démoralisées. Partout défaut de ressources, partout désorganisation, partout découragement Aussi l'aristocratie relevait-elle la tête, et partout le royalisme s'emparait du mouvement fédéraliste. Tandis que

l'ennemi de l'extérieur franchissait nos frontières, assiégeait nos places fortes et semblait assuré de pénétrer au cœur de la république, l'étendard de la révolte flottait sur les principaux points de l'état : Caen, Bordeaux, Lyon, Nîmes, Marseille, le Jura menaçaient de rompre le faisceau de l'unité républicaine; la Vendée se montrait tous les jours plus dévorante; enfin Toulon tombée entre les mains des traîtres, était livrée aux Anglais. De quelque côté qu'on fixât les regards, on n'apercevait que désastres qui paraissaient irréparables : guerres malheureuses à l'extérieur, factions enhardies à l'intérieur.

Tel était l'état des choses, quand la convention confia le timon de la république au comité qu'elle avait chargé de son salut. Il fallait un grand courage pour envisager cette situation de sang-froid et pour ne pas désespérer de conduire la révolution au port. Ce courage, la convention et le comité le trouvèrent autant en eux-mêmes que dans les sociétés populaires, dans les sections, dans la commune de Paris, dont l'énergie augmentait toujours avec le danger; les représentants du peuple, après avoir donné l'élan révolutionnaire à la nation, n'eurent qu'à appliquer les moyens que le génie national leur dicta; et ces moyens suffirent pour changer, en peu de temps, la face des affaires.

CHAPITRE XV.

Procès et condamnation de Custine. — Progrès des alliés dans le nord. — Bataille d'Hondscoote. — Ses résultats sont anéantis. — Échec de l'armée de la Moselle. — Continuation du siége de Lyon. — Système du comité relativement aux généraux. — Déroute de l'armée des Pyrénées-Orientales. — Divisions qui éclatent dans l'armée de l'Ouest. — Défaites que les republicains y éprouvent. — Réorganisation des comités. — Attaques du parti modéré contre celui de salut public. — Grands débats à ce sujet. — La convention déclare que le comité n'a pas cessé de mériter sa confiance. — Effets du mouvement national. — Lois et institutions qui marquent l'anniversaire de la fondation de la république. — La convention met la morale et la probité à l'ordre du jour.

Pendant que la convention adoptait toutes ces grandes mesures, le procès de Custine s'était instruit, et ce général venait d'être renvoyé devant le tribunal révolutionnaire. Soit qu'il comptât beaucoup sur sa renommée pour imposer silence à ceux qui l'accusaient, soit qu'il eût le sentiment de son innocence, ce chef de la principale armée de la république semblait être tranquille sur l'issue de son jugement. Mais il se trompa cruellement.

Son acte d'accusation, que développa Fouquier-Thinville, renfermait une longue suite de griefs, dont on lui fit des crimes. Toute sa vie militaire depuis la révolution y était rappelée avec blâme; mais c'était surtout sa conduite en Allemagne, à l'armée de la Moselle et à celle du Nord, qu'on lui reprochait avec raison. On le représentait comme ayant en tout imité Dumouriez. « Comme ce traître, disait Fouquier, il avait fait de faciles conquêtes, qu'il avait dû abandonner aussitôt, faute d'avoir pris de bonnes mesures pour les conserver : il avait ensuite laissé Mayence sans vivres et sans munitions, après avoir eu soin d'y renfermer un matériel immense qu'il avait tiré de Strasbourg; au lieu de secourir cette place quand il le pouvait, il avait d'abord paralysé l'armée de la Moselle, et ne l'avait ensuite mise en mouvement que pour la faire battre par des forces très-inférieures : il n'avait ainsi ordonné que des attaques démontrées fausses et nuisibles aux intérêts de la république.

Arrivé à l'armée du Nord, où il aurait dû se rendre pour prévenir la défaite du camp de Famars, ajoutait l'acte d'accusation, Custine avait fidèlement suivi la marche adoptée par Dumouriez lors de sa retraite en Belgique. C'était ainsi que, pour avoir tenu son armée dans la plus complète inaction, il avait laissé prendre Condé et Valenciennes, et entamer le territoire de la république.

Indépendamment de ces fautes, qu'on considérait comme autant de trahisons, on reprochait encore à Custine d'avoir voulu tirer une grande partie de l'artillerie de Lille au moment où cette place était menacée. Enfin on l'accusa d'avoir, sous prétexte d'insubordination, licencié la gendarmerie, qui lui était si nécessaire, et d'avoir fait fusiller plusieurs officiers et volontaires patriotes.

En conséquence, Custine était prévenu d'avoir méchamment et à dessein abusé de sa qualité de général des armées, pour trahir sa patrie, en entretenant des intelligences avec ses ennemis, après leur avoir livré les villes et forteresses, magasins et arsenaux appartenant à la république.

Quinze jours furent consacrés aux débats de ce grand procès, dans lequel furent entendus des représentants, des généraux et une foule d'autres témoins presque tous à charge. Ce fut en vain que Custine se défendit avec calme, avec modération et surtout avec beaucoup d'esprit; Coffinhal, en faisant le résumé des débats, y ajouta un parallèle entre Custine et Dumouriez, qui acheva de convaincre les jurés que ces deux généraux avaient eu les mêmes intentions coupables, et que tous les deux avaient travaillé à trahir la république.

C'était un crime irrémissible; aussi le malheureux Custine fut-il condamné à mort comme convaincu d'avoir entretenu des manœuvres et intelligences criminelles avec les ennemis de la France, et d'avoir été la cause que les villes de Francfort, Mayence, Condé et Valenciennes etaient tombées au pouvoir des ennemis. Custine avait en effet commis des fautes immenses, inconcevables, si on n'admet pas qu'il eût trahi volontairement; et ces fautes, jugées dans les circonstances critiques où la république se trouvait, le firent traiter avec une grande sévérité. Il expia révolutionnairement des torts qui, dans des temps moins difficiles, n'auraient dû être jugés que par des tribunaux militaires. Ces circonstances étaient telles que l'arrêt qui prononça la condamnation d'un général, naguère porté sur le pavois par le peuple français, fut accueilli avec des grandes démonstrations de joie, et qu'une foule immense applaudit à son exécution. Cet exemple terrible servit peut-être beaucoup au triomphe de la république; malheureusement ce ne fut pas le dernier que le gouvernement révolutionnaire se trouva dans la nécessité de faire. Son successeur, Houchard, devait bientôt éprouver le même sort.

En ce moment-là, la république avait sur pied onze armées, qui devaient bientôt être augmentées de trois autres. L'élan était donné, il ne s'agissait plus que de le mettre à profit. Le comité de salut public ayant saisi de sa forte main les rênes du gouvernement révolutionnaire, travailla aussitôt à repousser l'invasion ennemie dont la France était menacée.

Déjà les alliés, qui étaient en force sur la frontière du nord, avaient investi Cambrai, après s'être emparés de Condé, de Valenciennes, et même de Cateau-Cambrésis, et leurs partisans s'étaient avancés jusqu'à Péronne. Heureusement les Autrichiens ne marchaient qu'avec la plus grande circonspection. Ils attendaient la rentrée en ligne du duc d'Yorck, qui, avec un grand renfort de Hessois, de Hongrois et de Hollandais, marchait du côté de la mer pour s'emparer de Dunkerque. Ce duc avait déjà investi Le Quesnoy et Bergue; il était ainsi sous les murs de la place et du port qu'il convoitait depuis longtemps, et dans la prise desquels l'Angleterre espérait trouver une compensation aux grands sacrifices pécuniaires que la coalition contre la république française lui coûtait. Mais Dunkerque se trouvait munie d'une bonne garnison. Souham et le jeune Hoche y étaient enfermés.

Le comité de salut public profita du tâtonnement des généraux ennemis pour prendre les mesures qu'il crut propres à la délivrance de cette frontière. Jugeant qu'il ne fallait pas songer à défendre à la fois tous les points menacés, il se détermina à porter un coup décisif du côté de la mer. Il donna donc le commandement en chef de l'armée du nord à Houchard, vieux soldat balafré, auquel on croyait du patriotisme et de l'intelligence, et lui intima l'ordre de réunir, à Cassel, toutes les forces qu'il avait sous la main, auxquels s'étaient joints trente mille hommes qu'on avait tirés secrètement de l'armée de la Moselle.

En même temps le comité avait envoyé sur la frontière du nord plusieurs représentants du peuple, dont les uns, Lebas, Hentz, Duquesnoy, étaient chargés de veiller à l'approvisionnement des places, en même temps qu'ils devaient exciter l'enthousiasme des populations, et les autres, qui étaient Delbret, Chasles, Levasseur, Bentabolle, avaient à surveiller les operations militaires et les généraux. Berlier et Trulor étaient dans Dunkerque.

Quand les préparatifs du comité de salut public furent achevés, Houchard partit de Cassel avec une masse de forces, et se dirigea sur Furnes, tandis que le camp de Madeleine, près Lille, restait opposé au corps d'armée ennemi qui occupait Menin. L'ordre avait été donné à Houchard de tomber sur les Anglais, de délivrer Dunkerque, qui se défendait de manière à faire beaucoup de mal aux assiégeants, et d'agir ensuite sur les places maritimes de la Flandre.

Les débuts d'Houchard firent présager de beaux succès. Secondé par les généraux Jourdan, Vandamme, Hédouville et Collaud, il s'empara d'abord, au pas de charge, d'Ordrezelle, Herzelle, Bambuke; l'armée ennemie avait été obligée de reculer sur toute la ligne et même d'abandonner Rexpoeede. Mais là Houchard fit la faute d'hésiter, et donna, par son irrésolution, le temps aux ennemis de se réunir. Quand le lendemain il se décida à suivre les ordres du comité de salut public, qui lui furent intimés par le représentant Levasseur, il fallut livrer bataille pour enlever la même position dont on aurait pu s'emparer la veille sans coup férir.

Cette bataille fut longtemps disputée à la bravoure des Français par un ennemi supérieur; ils éprouvèrent bien des vicissitudes; mais enfin, Jourdan et les représentants du peuple s'étant placés à la tête des colonnes, firent battre la charge, et entraînèrent ainsi les soldats républicains sur les redoutes d'Hondscoote, qui furent enlevées à la baïonnette. La victoire couronna le courage des représentants et la bravoure des troupes françaises.

L'armée du duc d'Yorck eût été perdue, si Houchard avait pu se décider à se porter rapidement

sur Furnes pour couper toute retraite aux Anglais; mais il hésita encore, et le duc d'Yorck put se tirer du mauvais pas où il s'était engagé : il en fut quitte pour abandonner toute son artillerie de siége et une partie de ses bagages. Toutefois, en délivrant Dunkerque et en mettant en fuite les Anglais, Houchard avait rendu un important service, et sa victoire causa la plus grande joie.

Malheureusement cette joie ne fut pas de longue durée. La sortie simultanée des garnisons des places qui se trouvaient sur la droite d'Houchard, sortie que le comité avait ordonnée pour faciliter le mouvement libérateur de Dunkerque, se fit sans ensemble comme sans succès. Aussi n'eut-elle d'autre résultat que d'accélérer la reddition du Quesnoy.

De son côté, Houchard ne sut pas conserver ses avantages. Ayant voulu se rabattre sur Menin, où il voulait envelopper les Hollandais, il eut d'abord à soutenir des combats meurtriers, dans l'un desquels le représentant Chasles fut grièvement blessé. Néanmoins il s'était rendu maître de Menin et de Warvick, quand une terreur panique, éprouvée par l'armée française, l'obligea à rentrer au camp de Gavarelle.

Désolés de ces échecs au moment où ils devaient compter sur les plus brillants succès, les représentants du peuple prirent des mesures sévères contre les généraux dont la conduite leur parut louche. Ils destituèrent d'abord le général Hédouville, suspecté d'être la cause de la déroute de Menin. Plus tard, ayant examiné la conduite du général en chef, ils crurent y reconnaître les signes évidents d'une noire trahison ; Houchard fut donc destitué par les représentants, et envoyé devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort comme convaincu de trahison.

Telle était la situation des armées françaises du nord vers le milieu du mois de septembre 1793. A cette même époque, les armées de la Moselle et du Rhin avaient aussi fait un mouvement, après avoir reçu de grands renforts de réquisitionnaires. Celle du Rhin, sortie enfin des lignes de Wissembourg, avait assailli avec intrépidité les Autrichiens, et, à la suite d'un glorieux combat, elle avait recouvré l'importante position de Bodenthal. Mais l'armée de la Moselle avait été malheureuse dans son attaque de Pirmassens : elle avait dû rentrer dans son camp d'Hornebeck, après avoir éprouvé de grandes pertes. Ainsi, à l'est comme au nord de la France, nous venions d'éprouver de nouveaux échecs au moment où l'on espérait obtenir de grands avantages du plan combiné par le comité de salut public.

Nous avions été plus heureux du côté des Alpes. Là, Kellerman était parvenu à chasser les Piémontais de la Savoie, et les avait ainsi empêchés d'aller secourir les royalistes de Lyon. Mais on n'avait pu obtenir ce résultat qu'en tirant quelques troupes du siége de cette ville ; ce qui avait obligé les généraux de la convention de rester sur la défensive jusqu'au moment où les représentants du peuple Couthon, Reverchon et Châteauneuf-Randon, envoyés dans les départements environnants pour y exécuter une levée en masse, auraient pu amener contre les rebelles des forces capables de les réduire en peu de jours. Reverchon s'occupa alors de faire rentrer dans l'obéissance les fédéralistes de Saint-Étienne, tandis que Châteauneuf-Randon dispersa ceux de Montbrison. Quant au paralytique Couthon, l'un des hommes les plus actifs et les plus remarquables de cette époque où tout était gigantesque, il souleva contre les Lyonnais les patriotes des départements du Puy-de-Dôme, de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Allier, où il avait fait sonner le tocsin, et jeta contre les assiégés des masses auxquelles l'enthousiasme et le courage tenaient lieu de discipline et d'expérience de la guerre.

Toutefois, avant l'arrivée de ces grands renforts, le siége de Lyon fut réduit pendant bien des jours à un bombardement qui ne fit qu'irriter davantage les assiégés contre les assiégeants, et surtout contre le représentant du peuple Dubois-Crancé, chargé d'exécuter ce système destructeur. Kellerman, accusé de ne rien comprendre aux attaques révolutionnaires, fut obligé de donner sa démission. On le remplaça par un médecin savoyard, nommé Doppet, révolutionnaire et brave comme on les employait alors pour faire de ces coups de main au moyen desquels on déroutait les vieux tacticiens. Le système du comité de salut public était de prouver aux anciens généraux qu'il savait se passer d'eux, parce qu'il pouvait, quand il le jugeait utile au salut de la république, en faire sortir de nouveaux des derniers rangs de l'armée, et élever au généralat le premier citoyen en qui il reconnaissait des talents et de la bravoure. Il fallait que les chefs placés à la tête des soldats de la république eussent les moyens, le courage et surtout la volonté d'exécuter les ordres et de suivre les plans du comité de salut, ou bien qu'ils cédassent la place à d'autres plus hardis et plus dévoués. Malheur aux chefs militaires sur lesquels planaient quelques soupçons; ils étaient impitoyablement livrés au tribunal révolutionnaire, parce que la convention n'oubliait jamais que la trahison était le poison le plus funeste dont il fallût garantir une république naissante : elle n'excusait ni faiblesse, ni tergiversation.

Mais aussi, comme elle prodiguait les grades et les récompenses aux jeunes soldats qui se distin-

guaient! Jourdan, Hoche, Pichegru, Masséna, Moreau, Soult, Gouvion-Saint-Cyr, Augereau, Bonaparte, Kléber, Marceau, Desaix, Rossignol, Westermann, et cent autres jeunes guerriers, qui devinrent d'illustres capitaines, étaient tous les jours élevés au généralat, qu'ils honoraient par leur génie et par leurs vertus civiques. Les représentants du peuple près des armées étaient spécialement chargés de surveiller les généraux, de destituer ceux qui n'obéissaient pas ponctuellement, et de chercher leurs remplaçants dans tous les rangs. Ces représentants avaient tout pouvoir dans l'intérêt de la république, et ils en usaient largement. Déjà ils avaient ôté à Anselme le commandement de l'armée des Alpes-Maritimes, et son successeur, Brunet, venait d'être destitué et renvoyé devant le tribunal révolutionnaire pour s'être refusé à détacher de son armée la division que les représentants du peuple Salicetti, Ricord, Robespierre jeune et Gasparin avaient requise contre Toulon. Carteaux, qui avait été mis à la place de Brunet, se maintenait défensivement sur le versant des Alpes Maritimes.

Du côté des Pyrénées-Orientales, après avoir réussi à chasser les Espagnols de leur position, Dagobert éprouva de grands revers, et se trouva fort heureux, à la suite d'un combat sanglant, de reprendre la ligne de la Tet.

Enfin la Vendée venait d'être le théâtre d'événements désastreux. La convention ayant pensé, comme les jacobins, qu'il fallait extirper ce cancer du cœur de la république, des ordres impitoyables avaient été donnés aux généraux et aux représentants du peuple. En même temps, pour prouver toujours davantage qu'elle sautait à pieds joints sur tous les obstacles ainsi que sur toutes les règles des temps ordinaires, elle avait donné le commandement de l'armée des côtes de la Rochelle à Rossignol, comme représentant l'opinion des jacobins. Mais cette nomination ne tarda pas à devenir un sujet de discorde entre les généraux et même entre les représentants qui étaient dans la Vendée. Les anciens généraux, tels que Canclaux, Aubert-Dubayet, Biron et autres virent avec peine qu'on leur avait donné pour collègue un chef des jacobins. Il se forma dès lors dans les armées françaises de l'Ouest deux partis bien distincts, ardents à s'emparer du moindre échec pour s'en accuser réciproquement. Les représentants du peuple se mêlèrent de cette querelle; et deux d'entre eux, Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau (de Fontenay), prirent sur eux de suspendre Rossignol et de le faire arrêter. Celui-ci appela aussitôt de cet arrêté aux cinq autres représentants du peuple dans ces contrées : c'étaient précisément ceux qui voulaient qu'on exécutât dans toute leur rigueur les décrets de la convention sur la Vendée et qu'on y marchât révolutionnairement. L'un d'eux, Bourbotte, se rendit à Paris avec Rossignol pour le défendre des imputations de ses deux collègues. Il y eut à ce sujet des séances très-vives au sein de la convention : Bourbotte, Drouet, Gaston, Tallien parlèrent en faveur de Rossignol; ils furent vivement appuyés par tous ceux qui avaient voté les mesures révolutionnaires. « Sa nomination, dit Bourbotte en parlant de Rossignol, déplut beaucoup à quelques officiers intrigants et royalistes; mais les soldats, trop lâchement trahis en plusieurs circonstances, virent avec moins de peine que les officiers un général sans-culotte à leur tête. »

Une seule voix se fit entendre contre Rossignol; ceux qui voulaient que la guerre de la Vendée eût un terme, lui imposèrent silence. Rossignol, honorablement acquitté, fut renvoyé à son commandement, et les deux représentants qui l'avaient destitué durent rentrer à la convention : ils commencèrent à former ce noyau de mécontents qui luttèrent d'abord sourdement contre le comité de salut public, l'attaquèrent ensuite ouvertement, et firent le 9 thermidor.

A la suite de cette séance, la convention consacra sa précédente déclaration portant que la France était en révolution et que son gouvernement serait révolutionnaire. Le décret en fut rendu au milieu des applaudissements les plus vifs.

Ceci s'était passé vers la fin du mois d'août. Quand Rossignol fut reprendre un commandement qu'il n'avait jamais brigué et qu'il regardait lui-même comme au-dessus de ses moyens, le conseil de guerre s'était assemblé à Saumur pour arrêter le plan d'attaque. Rossignol y fit preuve de bonne foi, de bon sens et de perspicacité. Mais son opinion ne fut pas suivie. On arrêta que Canclaux se porterait, avec toutes ses forces, vers la mer en suivant la rive gauche de la Loire, et que de là il refoulerait les Vendéens dans le haut pays, où Rossignol devait arriver en partant des Sables, de Luçon, de Niort, de Saumur et d'Angers. C'était encore le système de division des forces proscrit par le comité de salut public, tandis que l'on forçait ainsi les Vendéens à se réunir et à combattre en masses. Ce plan fut funeste aux républicains : l'ensemble, si nécessaire pour l'exécuter, fut rompu par l'échec qu'éprouva d'abord la colonne partie de Luçon. Toutes les autres subirent successivement le même sort, les Vendéens tombant toujours avec toutes leurs forces sur une seule des divisions françaises : ils défirent celle d'Angers à Érigné; celle de Saumur à Coron; celle de Beysser fut surprise à Montaigu, où elle laissa son artillerie, et Canclaux fut obligé

de rentrer à Nantes avec les Mayençais, que les Vendéens n'avaient pu entamer.

Le mauvais succès de cette échauffourée eut pour résultat, indépendamment des pertes que la république y éprouva, de désunir encore davantage le parti jacobin d'avec celui des modérés de cette armée. Ce fut à qui s'adresserait les plus vifs reproches. On alla même jusqu'à accuser Rossignol de trahison : celui-ci se défendit en démontrant les vices du plan arrêté à Saumur, et les jacobins de cette armée envoyèrent à Paris le chef de leur état-major, Ronsin, pour y dénoncer l'*aristocratisme* des deux divisions de Brest et de Mayence. Le contre-coup de ces querelles retentit jusque dans la convention.

On s'y était occupé, du 1er au 15 septembre, de la réorganisation des comités de salut public et de sûreté générale. Ce dernier, que l'on présentait comme étant usé, fut renouvelé en entier, sur la demande de Maure : on le recomposa seulement de douze membres, qui furent : Amar, Vadier, David, Guffroy, Lavicomterie, Boucher-Saint-Sauveur, Panis, Lebos, Ruhl, Lebon, Voulland et Moïse Bayle. Quant au comité de salut public, où venaient d'entrer Robespierre, Prieur (de la Côte-d'Or), puis Carnot, admis en remplacement de Thuriot, démissionnaire, il avait été prorogé, à l'unanimité, pour un mois. Danton, qui avait proposé d'ajouter aux moyens révolutionnaires employés jusqu'à ce jour des moyens politiques dont il démontra la nécessité, fut aussi adjoint à ce célèbre comité; mais il refusa d'y entrer : il demanda même un congé pour aller passer quelque temps à Arcis-sur-Aube, au sein de sa jeune famille. La calomnie s'attachait à ses pas; il crut y mettre un terme en s'éloignant de Paris. Mais avant de partir, il fit la proposition d'adjoindre au comité de salut public deux nouveaux membres : Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois y entrèrent. Ce comité se trouva ainsi renforcé de deux notabilités révolutionnaires, qui lui prêtèrent leur appui contre les attaques dont il commençait à être l'objet.

Déjà, à l'occasion de la trahison de Toulon, l'opposition qui se formait insensiblement avait fait entendre quelques murmures contre les opérations du gouvernement. Danton l'avait défendu, et avait même demandé qu'au lieu de contrarier le comité on s'occupât à donner une plus grande impulsion à la machine politique. Mais lorsqu'on apprit à la fois les nouveaux revers de l'armée du Nord à Menin, l'échec que celle de la Moselle avait éprouvé à Pirmassens, la défaite de l'armée des Pyrénées-Orientales, et la déroute des divisions de la Vendée, le parti qui s'était déjà déclaré contre le comité et contre les représentants en mission, s'empara de ces fâcheux événements pour aviver la guerre sourde qu'il leur faisait. Thuriot, qui venait de quitter ses fonctions au comité, Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau, qu'on avait rappelés de la Vendée, s'étaient placés à la tête de ce parti alors très-faible encore, et ne cessaient de tirailler le gouvernement.

Plus la république éprouvait de revers, plus le comité de salut public était obligé de prendre des mesures sévères, et plus le parti qui commençait à se dessiner dans la convention, sous les apparences de la modération, cherchait à s'emparer des événements pour continuer ses attaques et entraver ainsi la marche des affaires. Bourdon, Goupilleau et quelques autres reprochèrent au comité de garder le silence sur les nouvelles fâcheuses des armées, et de ne pas prendre les mesures nécessaires. Merlin de Thionville et Delaunay dénoncèrent de nouveau Rossignol. Enfin, la convention adjoignit même à ce comité l'un de ses dénonciateurs, ce même Briez, qui revenait de Valenciennes pour jeter l'alarme.

Aucun membre du comité ne s'était encore présenté à la tribune ; ils étaient presque tous occupés à prendre les mesures que les circonstances exigeaient, et Barère préparait son rapport. La séance allait même être levée après cette espèce de triomphe des ennemis du comité, quand Billaud-Varennes se présenta pour demander que la convention ne se séparât pas avant d'avoir entendu le rapport du comité. Il dit qu'il fallait déchirer le voile derrière lequel se cachaient quelques intrigants qui voulaient anéantir la république.

Barère parut enfin, et après s'être plaint de ce qu'on choisissait, pour dénoncer le comité, le moment où il était occupé d'une infinité de détails et entouré d'une foule d'intrigues, il répondit à tous les reproches qui lui avaient été adressés dans cette séance : Barère trouva la cause des revers éprouvés, dans l'opposition des généraux au principe des grandes armées en masse, que des traîtres ou des ignorants, disait-il, n'avaient jamais voulu mettre en pratique, tandis qu'ils s'étaient obstinés à n'opposer que des corps faibles à un ennemi supérieur.

« Une autre cause de nos maux, ajoutait Barère, c'est la méfiance et la trahison. Tous les hommes qui appartenaient à la classe nobiliaire sont frappés d'opinion ; ce sont des traîtres commencés. Une voix générale s'élevait contre eux ; le comité vous en a avertis, et vous avez reçu la même impulsion. Le comité a cru que tous les gens suspects, en général, devaient être éloignés des armées. » Puis il expliquait les motifs qui avaient porté le comité à faire mettre en état d'arrestation Houchard et Schonbourg, Brunet et

Barbantane, ainsi que plusieurs autres généraux qu'il avait remplacés par des patriotes connus, tels que Jourdan, auquel il venait de donner le commandement de l'armée du Nord, et Moreau, provisoirement placé à la tête de celle de la Moselle. « Le comité, disait encore Barère, n'a appelé à cette régénération de l'armée que des sans-culottes par état et par principes, combattant pour leurs propres droits; car il est inouï que la noblesse, contre laquelle on se bat, dirige cette guerre, dans le succès de laquelle elle a tout à perdre..... Ce n'est pas tant des Turenne et des Condé qu'il nous faut, que de bons états-majors, et au-dessus d'eux un homme de probité. »

Barère terminait son improvisation par la défense du ministère, que les modérés avaient aussi attaqué, et se plaignait du plan que quelques individus paraissaient avoir adopté, de diviser la convention, de créer des sectes de patriotisme, afin que, ne formant plus une masse compacte, la république ne pût plus être défendue comme elle devait l'être. « Il ne réussira pas, ce parti liberticide, » s'écria Barère; et l'assemblée entière lui répondit : *Non, non, il ne réussira pas!* « Mais pour cela, poursuivit l'orateur, le comité a besoin de votre force, il a besoin de votre confiance; si elle est altérée, si nous l'avons perdue, si la calomnie est parvenue à nous l'enlever, rappelez-nous dans votre sein; nous y rentrerons glorieux, puisque nous avons fait notre devoir... et si nous remettons nos fonctions dans des mains plus heureuses, vous ne les aurez pas confiées à de plus pures. »

Toute la convention applaudit à cette justification, et l'opinion, un moment ébranlée, revenait prêter son appui au comité. Mais ce n'était pas assez pour lui. Prieur lut une lettre des représentants, sur les motifs qui avaient fait destituer le général Hédouville, et la convention approuva encore cet acte de rigueur.

Après Barère et Prieur, Robespierre parla longuement et vigoureusement contre ceux qui se faisaient les auxiliaires de Pitt, en cherchant à diviser la convention et à ravir au comité de salut public la confiance dont il avait besoin. « Quand jour et nuit le comité s'occupe des grands intérêts de la patrie, dit Robespierre, on l'accuse de ne rien faire. Mais a-t-on réfléchi à notre position? Onze armées à diriger, le poids de l'Europe entière à porter, partout des traîtres à démasquer, des émissaires soudoyés par l'or des puissances étrangères à déjouer, des administrateurs infidèles à surveiller, à poursuivre partout, à aplanir des obstacles et des entraves à l'exécution des plus sages mesures, tous les tyrans à combattre, tous les conspirateurs à intimider, et ceux-ci se trouvent presque tous dans une caste si puissante autrefois par ses richesses et encore par ses intrigues; telles sont nos fonctions.

» Je sais, ajoutait Robespierre, que nous ne pouvons nous flatter d'avoir atteint la perfection; mais lorsqu'il faut soutenir une république environnée d'ennemis, armer la raison en faveur de la liberté, détruire les préjugés, rendre nuls les efforts particuliers contre l'intérêt public; il faut alors des forces morales et physiques que la nature a peut-être refusées à ceux qui nous dénoncent et à ceux que nous combattons.

» Le comité, concluait Robespierre, a des droits à la haine des rois et des fripons; si vous ne croyez pas à son zèle, aux services qu'il a rendus à la chose publique, brisez cet instrument; mais auparavant examinez dans quelles circonstances vous êtes : et comme je pense que la patrie est perdue si le gouvernement ne jouit pas d'une confiance illimitée, et s'il n'est composé d'hommes qui la méritent, je demande que le comité de salut public soit renouvelé. » — Non, il ne sera pas renouvelé, s'écria l'assemblée tout entière; non, il ne le sera pas; qu'il sauve la république! »

Déjà les hommes qui avaient attaqué ce comité étaient réduits, non-seulement à garder le silence, mais même à applaudir à la défense de Barère et à celle de Robespierre; déjà Briez s'était empressé de justifier ses intentions et de donner sa démission de membre adjoint au comité, quand Saint-André et Billaud demandèrent à parler à leur tour. Le premier insista pour que le comité fût renouvelé s'il n'avait pas l'entière confiance de la convention, et dit qu'il était bien étonnant que ce fût pour quelques généraux traîtres ou ignorants qu'on se fût agité. Il chercha les sources des divisions qui se manifestaient dans l'assemblée, et les trouva dans l'exécution du décret qui prescrivait, après deux mois de mission, le rappel des commissaires envoyés dans les départements ou près des armées : « Ils envisagent ce rappel, ajouta Saint-André, comme un outrage; ils rapportent de petites haines, de petites passions, de petits amours-propres; ils favorisent toutes les attaques contre nous. »

Billaud rassura la convention sur la crise dans laquelle la république se trouvait, et ajouta que ce serait la dernière. « Notre situation, dit-il, est loin d'être désespérée : n'écoutez pas les hommes dont le talent est de tout paralyser en semant des craintes. N'oubliez pas que des renforts immenses grossissent chaque jour nos armées; que les états-majors sont presque tous renouvelés; que l'Anglais, qui infeste notre territoire, va être attaqué dans ses propres foyers, et que vous avez dix-huit cent mille défenseurs. »

Billaud fut vivement applaudi, et l'on demanda l'ordre du jour; mais Robespierre s'y opposa en disant que l'ordre du jour pur et simple ouvrirait la porte à tous les inconvénients qui avaient été développés. « Nous pouvons mépriser les calomnies, ajouta-t-il ; mais les agents des tyrans qui nous entourent nous observent et recueillent tout ce qui peut avilir les défenseurs du peuple : c'est pour eux, c'est pour prévenir leurs impostures, qu'il faut que la convention proclame qu'elle conserve toute sa confiance au comité de salut public. »

Bazire appuya chaleureusement Robespierre, et la convention tout entière se leva par un mouvement spontané et déclara solennellement que le comité possédait toute sa confiance, et qu'elle donnait son approbation aux mesures de salut public prises par lui.

Cette séance eut du retentissement dans les sociétés populaires : les jacobins consacrèrent plusieurs de leurs soirées aux débats qui avaient eu lieu à la convention, on y tonna contre les hommes qui cherchaient à désorganiser l'autorité tutélaire du comité de salut public. Coupé de l'Oise, Boissel, Martinet, Renaudin parlèrent longtemps pour prouver que le parti brissotin cherchait à se reconstituer. Thuriot fut obligé d'aller se justifier, et se vit réduit à affirmer qu'il était toujours bon patriote.

Tel fut le résultat de la première attaque que le parti des mécontents essaya contre le comité de salut public : ce parti, très-peu nombreux alors, se vit réduit au silence; mais il n'en continua pas moins d'exister, et même de se grossir dans l'ombre : il se recruta de tous les hommes jaloux du pouvoir et du mérite des membres de ce comité, et se renforça surtout des représentants rappelés de mission. Nous le retrouverons plus tard, épiant toutes les occasions de faire de l'opposition, et enfin nous le verrons s'allier aux autres factions qui se formèrent insensiblement parmi les patriotes, et faire explosion le 8 thermidor. En attendant, il était nécessaire de constater sa présence au sein de la convention, pour démontrer que la catastrophe du 9 thermidor ne fut pas un événement fortuit, et qu'au contraire elle avait été préparée de longue main.

Heureusement ces querelles n'avaient pas empêché le grand mouvement de cette époque. L'assemblée, les sociétés populaires, les sections, les communes, tout était animé en ce moment de crise de la plus noble ardeur. Partout la jeunesse française montrait le plus grand enthousiasme. Toutes les routes se couvraient de bataillons de réquisitionnaires qui volaient aux frontières en faisant retentir l'air de leurs chants belliqueux. Nul n'était exempt du devoir sacré de défendre la république ; la loi était commune, nul ne cherchait à s'y soustraire, si ce n'est quelques-uns de ces jeunes gens que l'on appelait *muscadins*, lesquels cherchaient à se dispenser d'aller se battre en s'enrôlant dans les charrois, dans les ambulances : la convention y mit ordre en annulant tous ces enrôlements. Ce fut donc avec le puissant levier de l'égalité, que la convention opéra les miracles de la fin de 1793. Tous les jours une foule de jeunes gens de Paris et des environs se rendaient à l'assemblée nationale, à la commune, aux jacobins, et y défilaient tambour battant, musique en tête, drapeaux déployés. Paris, qui avait déjà fourni tant de soldats à la cause de la liberté, en envoyait encore *vingt-six mille*. D'autres districts venaient d'en fournir jusqu'à quatre mille, et les moindres présentaient encore un contingent de quatre cents. Dans les départements, les villes qui avaient été entraînées dans le fédéralisme ne restèrent pas en arrière des autres : ces communes, rendues à l'unité républicaine, offraient des bataillons et des escadrons en expiation de leur erreur. Marseille, Aix, Avignon, envoyaient leurs enfants grossir l'armée d'Italie, et Bordeaux dirigeait sa cavalerie épurée sur l'armée des Pyrénées-Occidentales.

Cette immense levée de citoyens exigeait une sollicitude de tous les instants ; le comité de salut public remplit à lui seul cette grande tâche. Au moyen du système déjà décrété, que les hommes et les choses appartenaient à la république moyennant juste dédommagement, il éleva une foule d'ateliers où l'on fabriquait jour et nuit des armes, des effets militaires, de la poudre, des affûts, des souliers; il fit face à toutes les nécessités du moment, et pourvut à tous les besoins. La convention prit aussi des mesures pour que l'agriculture ne souffrît pas du grand nombre de bras qui lui étaient enlevés.

La marine française reçut la même impulsion. Il fallait réparer promptement le désastre de Toulon, qui enlevait à la république sa plus belle escadre. Jean-Bon Saint-André fit à ce sujet un rapport lumineux, à la suite duquel tous les objets propres à la construction, à l'armement et à l'équipement des vaisseaux furent mis en réquisition pour le service public. La convention décréta en même temps que cent millions seraient mis à la disposition du ministre de la marine pour payer ces objets et pour activer les constructions navales. Les administrations maritimes furent aussi épurées.

Il y avait à peine un an que la république française existait, à peine trois mois qu'elle avait vu finir, par un coup d'état, la guerre intestine qui

désolait la représentation nationale ; à peine un mois que le nouveau comité de salut public tenait dans ses fortes mains les rênes de cette république naissante, et déjà elle était grande, puissante, redoutable ; déjà elle était prête à porter les grands coups qui devaient réparer en peu de temps toutes les trahisons, toutes les défaites, tous les désastres qu'elle avait éprouvés. Elle avait frappé d'épouvante tous les traîtres, tous les accapareurs, tous les agioteurs, et elle venait de donner au peuple le moyen d'avoir les objets de première nécessité en étendant la loi du *maximum* à tous ces objets et sur toute la France. Agissant toujours en grand et d'une manière uniforme pour toute la république, elle s'inquiétait peu de quelques intérêts particuliers, quand il s'agissait de l'intérêt des masses ; et, sous ce rapport, la nouvelle loi sur le *maximum* était toute bienfaisante, toute révolutionnaire, en ce qu'elle forçait les commerçants, les boutiquiers, toujours égoïstes, à se relâcher de leur avidité.

Certes, dans des temps ordinaires, cette mesure pourrait être regardée comme désastreuse pour le commerce, comme insensée même ; mais si l'on se reporte aux circonstances qui nécessitèrent la loi du *maximum*, on concevra comment la convention dut la porter et la faire exécuter rigoureusement ; car son premier devoir était d'assurer à ce peuple, qui faisait tant de sacrifices pour la révolution, les objets dont il avait besoin pour se nourrir et pour se vêtir. La convention connaissait aussi bien que les économistes de nos jours la loi du *laisser faire, laissez passer ;* mais elle avait aussi le sentiment de la position inouïe dans laquelle la France se trouvait, et elle savait que du moment où le peuple et les armées auraient manqué des objets de première nécessité, le mouvement populaire se serait arrêté, parce que le besoin de la conservation privée aurait éteint l'enthousiasme de la liberté dans le cœur des classes pauvres. La loi du *maximum* fut donc sage, politique, juste même ; pour s'en convaincre, il ne faut que lire les rapports qui ont été faits à la convention, et les débats qui ont eu lieu sur cette grande question ; on y verra qu'aucune raison n'a été omise, ni pour ni contre. Et quand on se rappellera que la convention presque en entier vota cette loi d'urgence, on sera convaincu qu'elle était nécessaire, indispensable au salut de la révolution.

L'anniversaire de la première année de la république française fut marqué par plusieurs actes importants et par des institutions utiles. Le 21 septembre 1793, la convention adopta le nouvel acte de navigation française : elle décréta ainsi la liberté des mers, et fonda la prospérité du commerce maritime de la France et de toutes les nations.

Le même jour, Romme présenta le travail du comité d'instruction publique sur le nouveau calendrier républicain. Ainsi la révolution portait sa main rénovatrice et bienfaisante sur tout ce qui restait encore debout du vieil édifice de l'ancien régime.

Au même moment, la convention adoptait la proposition faite par Thuriot relative à la publication d'un journal destiné à recueillir les traits de vertu. Grégoire fit à ce sujet un rapport, à la suite duquel le comité d'instruction publique fut autorisé à correspondre avec toutes les autorités, tous les états-majors, toutes les sociétés populaires, à l'effet de rassembler les faits éclatants de vertus civiques, et d'en faire l'objet d'un journal populaire.

Les bonnes mœurs étaient aussi mises à l'ordre du jour, et le comité de salut public se trouvait parfaitement secondé par le procureur de la commune, Chaumette, sur la mise en pratique de la morale républicaine. Chaumette ne cessait de poursuivre les tripots, les mauvais lieux, les femmes de mauvaise vie ; il prêchait journellement contre l'oisiveté, mère de toutes les corruptions, et voulait que chaque citoyen professât toutes les vertus civiques. « Voulez-vous que la république se fonde, disait Thuriot, voulez-vous qu'elle triomphe de ses ennemis ? eh bien ! qu'elle obtienne l'admiration de l'Europe, que ses principes soient purs comme le principe qui vivifie la nature. »

La convention exigeait aussi que tous les fonctionnaires, tous les employés ne s'écartassent point de cette probité à toute épreuve, dont elle donnait l'exemple : à ses yeux, la probité était la compagne inséparable de la morale républicaine. La convention devait donc se montrer d'une extrême sévérité sur ce chapitre. Prodigue des deniers publics quand ils avaient pour destination le triomphe et la consolidation de la liberté, elle punissait sévèrement les administrateurs concussionnaires, les fournisseurs infidèles, et tous les fripons qui ne s'étaient attachés à la république que pour la voler. Malheur à l'administrateur des deniers de l'état dont les mains n'étaient pas pures ! « Vous avez créé une commission pour surveiller les fournitures, disait Thuriot ; eh bien ! si vous ne voulez pas que les fripons échappent, donnez à cette commission le pouvoir de faire arrêter les prévaricateurs. »

Les fournisseurs et les fripons étaient en effet le fléau de la république : il fallait l'en débarrasser par des exemples propres à intimider tous ces voleurs : la convention les fit tous poursuivre im-

pitoyablement. Elle poussa même le scrupule jusqu'à décréter d'accusation et faire condamner un de ses propres membres pour avoir entrepris une fourniture au mépris de la loi qui défendait à un commerçant, membre de l'assemblée, de spéculer sur la république. Le comité de salut public, celui des achats, celui des finances, la commune, les sociétés populaires ne cessaient de faire une guerre des plus actives à tous ces prétendus patriotes qui n'avaient embrassé la cause de la révolution que pour s'enrichir aux dépens des malheureux défenseurs de la patrie ou au détriment du peuple.

Ce fut ainsi que la convention parvint enfin à rendre l'administration de la république, principalement jusqu'à la réaction thermidorienne, l'une des plus pures et des plus exactes qui eussent jamais existé. Elle avait pour maxime que, si la prodigalité, les dilapidations, la cupidité, la corruption, sont de l'essence des monarchies, les républiques ne peuvent se fonder que sur le désintéressement, la probité, l'économie et sur toutes les vertus publiques et privées.

CHAPITRE XVI.

Le peuple demande la mise en jugement des girondins. — Le comité de sûreté générale fait son rapport sur eux. — Il conclut à leur mise en accusation. — Billaud-Varennes fait ajouter à cette liste le duc d'Orléans. — Les soixante-treize signataires de la protestation sont aussi accusés. — Robespierre les défend. — On entre ouvertement dans les voies révolutionnaires. — Rapport de Saint-Just sur la nécessité de déclarer le gouvernement de la république révolutionnaire jusqu'à la paix. — Rapport de Billaud-Varennes sur le mode d'organisation de ce gouvernement. — Discours de Robespierre sur les principes qui doivent les diriger. — La commune et les jacobins se rattachent à ce gouvernement.

Au milieu de tous les dangers auxquels la république était exposée, de tous les tiraillements qui tourmentaient la représentation nationale, de toutes les grandes mesures de salut public qu'il avait fallu prendre et faire exécuter, l'assemblée semblait avoir perdu de vue la déplorable affaire des girondins, et le rapport de Saint-Just était même resté oublié.

Mais au moment où la crise avait forcé les jacobins à demander la punition de tous les traîtres, de tous les ennemis de la liberté, ces malheureux députés n'avaient pas été oubliés, et leur mise en jugement avait été sollicitée impérieusement par cette société populaire. Les jacobins avaient été appuyés par plusieurs montagnards, et entre autres par Billaud-Varennes, qui avait lancé contre ce qu'il appelait *la faction girondine*, qui, à ses yeux, avait été constamment contre-révolutionnaire, un violent anathème.

« Quoi! nos armées livrées à l'ennemi par la trahison la plus infâme! avait dit Billaud; quoi! la guerre civile allumée partout! quoi! la dissolution de la convention nationale! quoi! les départements invités à se fédéraliser et à joindre leurs armées aux brigands de la Vendée et aux hordes barbares du Nord et du Midi pour anéantir la république, pour proscrire à jamais le règne de la liberté, pour livrer toutes les parties de la France aux horreurs d'une guerre générale, pour abandonner le peuple au pillage et aux fureurs sanguinaires d'une soldatesque indigente ou étrangère; en un mot, pour rétablir ou un duc d'York roi de France, si Brunswick et Cobourg eussent triomphé; ou le fils de Louis Capet, si l'empereur fût resté maître du champ de bataille; ou Égalité fils aîné, si Dumouriez eût réussi; ou, en dernière analyse, autant de *Paoli* pour dictateurs qu'il y a de départements! Quoi! c'est la conspiration la plus atroce et la plus évidente qu'on persiste, malgré tous ces affreux résultats, à ne pas vouloir avouer, que l'on veut encore regarder comme le résultat de passions individuelles et de dissensions particulières, que certaines gens persistent à prendre comme les débats de l'amour-propre, pour la fougueuse animadversion de la rivalité! Quand les faits parlent et que les preuves écrites les confirment, il n'y a plus que des complices à qui il soit permis de se retrancher dans la négation. »

Ainsi s'était exprimé Billaud-Varennes sur le compte des girondins, et au moment où il parlait, la trahison de Toulon, la révolte de Lyon et les dangers que l'insurrection fédéraliste avait fait courir à la république apparaissaient comme autant de preuves de la culpabilité de ceux qu'il accusait avec tant d'indignation et qu'il jugeait si sévèrement.

En ce même moment, l'un des détenus, l'ancien ministre Lebrun, venait de s'évader. Les jacobins, toujours prêts à se récrier quand un de ceux qu'ils regardaient comme autant de coupables échappait à la vindicte publique, prirent aussitôt l'engagement de s'occuper sans cesse du jugement de Brissot, de Vergniaud et de Marie-Antoinette. Les accusations contre ces chefs de la gironde ayant été motivées à la tribune de cette société, une nouvelle pétition fut rédigée, et une nombreuse députation des sociétés populaires de Paris se présenta à la convention.

« Citoyens représentants, dit l'orateur, nous venons provoquer la vengeance nationale contre de grands coupables. Déjà deux fois notre voix a invoqué cette vengeance; deux fois nos efforts

ont été vains. Une plus longue impunité ne ferait qu'enhardir les conspirateurs : il est temps que Brissot et ses complices reçoivent les peines dues à leurs forfaits. »

Ce langage énergique, pressant, fut applaudi et appuyé par toute la montagne. « Les hommes qui ont voulu plonger la patrie dans les malheurs ne doivent pas jouir de l'impunité, s'écria Thuriot : si le comité de sûreté générale éprouve des obstacles, qu'il le déclare; mais s'il est en mesure, qu'à deux heures il monte à la tribune et lise l'acte d'accusation. »

Le comité de sûreté éprouvait en effet bien des difficultés pour faire son rapport depuis que les circonstances avaient fait regarder comme non avenu celui précédemment présenté par Saint-Just : les mesures qui y étaient proposées paraissaient trop circonscrites pour les exigences populaires. D'autres déterminations avaient été reconnues nécessaires depuis que les débris de la gironde avaient de nouveau donné signe de vie dans la séance où les modérés avaient si vivement attaqué le comité de salut public.

Celui de sûreté générale s'était donc arrêté à l'idée d'un nouveau coup d'état : en même temps qu'il allait mettre en accusation et renvoyer devant le tribunal révolutionnaire les chefs du parti girondin, il avait pensé qu'il fallait aussi débarrasser la convention de tous ceux qui avaient protesté contre le 2 juin, et de les mettre dans l'impuissance de troubler l'harmonie qui devait exister dans la convention pour qu'elle pût travailler efficacement au salut de la république. Quelques membres voulaient même faire décréter d'accusation tous ces signataires, qu'ils regardaient comme les complices de leurs chefs. Robespierre s'y opposa parce que c'eût été les envoyer à la mort; et cette mort ne lui paraissait pas nécessaire au triomphe de la république.

Son avis ayant été adopté, le 3 octobre, Amar, rapporteur du comité de sûreté générale, se présenta à la tribune. Il commença par demander que les portes de la salle fussent fermées et que personne ne pût sortir avant la lecture de son rapport et la décision de la convention.

Amar lut alors le travail du comité de sûreté générale, qui était un long tableau de la conduite de Brissot et de ses coaccusés, nominativement désignés, et des manœuvres employées par eux, d'abord pour soutenir la royauté, ensuite pour la relever de sa chute, et enfin pour détruire la république par le fédéralisme. Amar tirait ses preuves des actes, de la correspondance et des écrits publiés par plusieurs des accusés, et notamment par ceux de Brissot, Girey-Dupré, Carra, Dulaure, Condorcet et autres : de l'analogie qui se trouvait entre ces écrits et les proclamations du duc d'Yorck, du prince de Cobourg et de l'amiral Hood, et enfin des mouvements contre-révolutionnaires qui avaient éclaté dans toutes les villes où le parti attaché aux girondins exerçait de l'influence.

En conséquence, le comité de sûreté générale demandait le décret d'accusation contre les vingt-deux députés indiqués par le peuple dans la séance du 2 juin, contre les membres de la commission *des douze*, et contre quelques autres députés du côté droit. Le comité demandait en outre l'arrestation de tous les signataires de la protestation qui n'étaient pas au nombre des accusés. Billaud-Varennes proposa que le duc d'Orléans fût aussi envoyé devant le tribunal révolutionnaire.

Cette conclusion répandit la consternation dans le côté droit. Ducos et Fonfrède, qui se trouvaient au nombre des accusés, voulurent parler; mais l'irritation de la montagne contre ceux qu'elle regardait comme des traîtres était si grande, qu'elle leur imposa silence. « Les patriotes immolés à Marseille, s'écria Albitte, la trahison de Toulon, le sang qui coule à Lyon, la dévastation de la Vendée, accusent les conspirateurs; ils parleront au tribunal révolutionnaire. » Et aussitôt le décret proposé par le comité de sûreté générale fut porté aux cris de *vive la république !*

D'après ce décret, la convention nationale, sans rien changer à sa précédente décision par laquelle elle avait déclaré traîtres à la patrie Buzot, Louvet, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Bergoing, Pétion, Guadet, Chasset, Chambon, Lidon, Valady, Fermont, Kervélégan, Henri Larivière, Rabaut Saint-Étienne, Lesage de l'Eure, Cussy, Meillant et Biroteau, accusait comme étant prévenus de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français, les députés ci-après :

Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Brulard-Sillery, Caritat-Condorcet, Fauchet, Doulcet-Pontécoulant, Ducos, Boyer-Fonfrède, Gamon, Mollevault, Gardien, Dufriche-Valazé, Valée, Duprat, Mainvielle, Delahaie, Bonnet, Lacasse, Mazuyer, Savary, Lehardy, Hardy, Boileau, Rouyer, Antiboul, Lasource, Lestrep-Beauvais, Isnard, Duchastel, Duval, Dévérité, Bresson, Noël, Coustard, Andrei, Grangeneuve, Vigée et Philippe-Égalité, ci-devant duc d'Orléans.

Ceux des signataires des protestations qui n'étaient pas renvoyés au tribunal révolutionnaire, et qui étaient au nombre de 73, devaient être placés en état d'arrestation dans une maison de détention, et les scellés devaient être mis sur leurs papiers.

Mais à l'égard de ceux-ci quelques montagnards se plaignirent de ce qu'on ne les mettait pas aussi en accusation; ils prétendirent qu'ils étaient aussi coupables que les conspirateurs dont ils avaient embrassé la cause, et que c'étaient autant de contre-révolutionnaires. Amar assura même que leur conduite depuis le 2 juin, en apparence nulle, n'avait été qu'une conspiration permanente, et offrit de le prouver.

Robespierre fut le seul qui prit leur défense. Il dit que l'exemple de la punition des chefs épouvanterait les traîtres et sauverait la patrie; que la convention ne devait pas chercher à multiplier les coupables, et que c'était assez de s'attacher aux chefs de la faction. Il fut même plus loin, il assura que parmi les députés mis en état d'arrestation, il s'en trouvait beaucoup de bonne foi, qui n'avaient été égarés qu'un instant, et d'autres même dont la signature avait été surprise. Il conclut à ce que la convention laissât les choses dans l'état où elles étaient, jusqu'après le rapport que le comité de sûreté générale devait faire sur chacun des 73 de la deuxième catégorie.

Ainsi, grâce au principe que Robespierre avait soutenu en toutes circonstances, qu'il ne fallait verser le sang que lorsqu'on le jugerait nécessaire au salut de la chose publique, les soixante-treize membres du côté droit ne furent point renvoyés devant le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à une mort inévitable; on les aurait nécessairement déclarés coupables de complicité : ils en furent quittes pour une suspension forcée de leurs fonctions et pour rester en état d'arrestation. Mais ce fut un long supplice, car, toutes les fois que les sociétés populaires se mettaient en colère, elles demandaient la mise en jugement de ceux qu'elles appelaient les conspirateurs du *marais*. Heureusement pour eux, Robespierre les couvrit toujours de son égide [1].

Ce grand acte de rigueur, joint à l'approbation que la convention avait donnée aux mesures prises par la comité de salut public, permirent à ce comité de marcher à pleines voiles dans les voies révolutionnaires vers lesquelles la commune de Paris, les sociétés populaires et les sections le poussaient sans cesse. La terreur contre les ennemis de la république, invoquée par la commune et décrétée par la convention, fut donc mise partout à l'ordre du jour : les innombrables comités de surveillance établis dans toutes les communes procédèrent avec la plus grande sévérité à l'arrestation des suspects qui se trouvaient dans les catégories de la loi portée contre eux en dernier lieu; les maisons d'arrêt se remplirent partout, et comme elles devinrent bientôt insuffisantes, on enferma les suspects dans d'autres bâtiments nationaux et même dans les hôtels des émigrés. Partout les personnes connues pour professer des opinions contre-révolutionnaires furent séquestrées; on désarma aussi les citoyens qui avaient montré peu de civisme, et leurs armes furent données aux sans-culottes, aux jacobins : l'armée révolutionnaire, organisée en peu de jours, acheva de porter cette terreur, jugée salutaire, dans l'âme de tous les ennemis du peuple français. Il était très-difficile que les contre-révolutionnaires échappassent à l'active surveillance des sociétés populaires et des comités révolutionnaires, car ces surveillants étaient armés du droit de mettre en arrestation tous ceux qui étaient notoirement connus comme ennemis de la liberté et du peuple.

Malheureusement plus d'un de ces comités, soit par excès de zèle, soit par les mauvaises passions des citoyens qui les composaient, abusèrent souvent du droit terrible que la patrie leur avait confié : au lieu de ne se montrer sévères qu'envers les aristocrates dangereux et les hommes dont on pouvait réellement suspecter les intentions, ils s'attachèrent à tracasser des personnes peu à craindre, et confondirent souvent de bons citoyens avec des contre-révolutionnaires : quelquefois même des membres de ces comités se laissèrent entraîner par des animosités personnelles, et usèrent contre leurs ennemis particuliers des pouvoirs qui leur avaient été remis pour le salut public : on abusa ainsi d'une mesure déjà bien sévère en elle-même, comme on abuse des meilleures institutions.

Toutefois il faut reconnaître que, malgré ces excès toujours déplorables, les moyens révolutionnaires adoptés par la convention contre les ennemis de l'intérieur produisirent les résultats les plus heureux pour la république. En peu de temps, la France, purgée de tout ce qu'elle renfermait de mauvais citoyens, d'aristocrates incorrigibles, de voleurs, des traîtres vendus à l'ennemi, fut toute républicaine, toute jacobine, tout enthousiaste de la liberté et de l'égalité, et prête à faire les plus grands sacrifices à la révolution. Bientôt l'ennemi du dedans fut atterré, anéanti, et les masses qui se précipitaient si généreusement à la frontière donnaient la certitude que celui du dehors ne tarderait pas à payer bien cher les succès éphémères que la trahison ou l'impéritie lui avaient permis d'obtenir sur le courage des soldats républicains.

Ce fut en ce moment que le comité de salut public sentit la nécessité de saisir les rênes de la république d'une main aussi vigoureuse qu'habile, afin de pouvoir surmonter tous les obstacles qu'il

[1] Ils lui devaient la vie, et ils furent les plus acharnés à sa perte.

pouvait encore rencontrer pour consolider l'œuvre de la révolution. Il ne devait plus être question de la mise en activité de la constitution, et encore moins de convoquer une nouvelle assemblée nationale : mille pétitions avaient assez exprimé l'opinion de la France à cet égard. La convention était sur la brèche ; elle ne pouvait la quitter qu'à la fin de la lutte entre la liberté et la tyrannie, entre l'aristocratie et le peuple : tous les amis de la patrie étaient d'accord sur ces deux points, et tous pensaient que le seul gouvernement qui pouvait convenir à la France en révolution était celui que la convention avait reconnu propre à conjurer tous les dangers dont la république était assaillie, c'est-à-dire le gouvernement révolutionnaire, tel que l'avait demandé le peuple français.

Le principe de ce gouvernement avait déjà été consacré par un décret solennel. Il restait à en déterminer l'organisation, et à en apprécier les devoirs.

Le 10 octobre, Saint-Just, portant la parole au nom du comité de salut public, se présenta à la tribune pour faire sentir la nécessité de rectifier tout entier le gouvernement de la république, afin de le mettre à même de comprimer vigoureusement les ennemis de la liberté.

« Votre comité de salut public, placé au centre de tous les résultats, dit ce jeune homme aux hautes facultés, a calculé les causes des malheurs publics : il les a trouvées dans la faiblesse avec laquelle on a exécuté vos décrets, dans le peu d'économie de l'administration, dans l'instabilité des vues de l'état, dans la vicissitude des passions qui influent sur le gouvernement. Il a donc résolu de vous exposer l'état des choses, et de vous présenter les moyens qu'il croit propres à consolider la révolution, à abattre le fédéralisme, à soulager le peuple, à lui procurer l'abondance et le bonheur, à fortifier les armées, à nettoyer l'état des conjurations qui l'infestent. »

Parcourant ensuite la situation de toutes les branches de l'administration publique, il faisait sentir combien il était urgent de remédier promptement au défaut d'énergie, d'ordre, d'économie, de surveillance et d'ensemble qui se faisait sentir dans le gouvernement de la république : puis, après avoir démontré que, dans les circonstances où l'on se trouvait, l'établissement de la constitution serait le suicide de la liberté, il arrivait à indiquer les moyens que l'assemblée devait prendre pour établir un gouvernement propre à seconder le vœu du peuple et les desseins de la convention.

« Il est impossible, continuait-il, que les lois révolutionnaires soient exécutées, si le gouvernement lui-même n'est constitué révolutionnairement.

» Vous ne pouvez point espérer de prospérité si vous n'établissez un gouvernement qui, doux et modéré envers le peuple, sera terrible envers lui-même par l'énergie de ses rapports : ce gouvernement doit peser sur lui-même, et non sur le peuple. Toute injustice envers les citoyens, toute trahison, tout acte d'indifférence envers la patrie, toute mollesse doit y être souverainement réprimée.

» Il faut y préciser les devoirs, y placer partout le glaive à côté de l'abus, en sorte que tout soit libre dans la république, excepté ceux qui conjurent contre elle et qui gouvernent mal.

» Aujourd'hui que la république a douze cent mille hommes à nourrir, des rebelles à soumettre et le peuple à sauver ; aujourd'hui qu'il s'agit de prouver à l'Europe qu'il n'est point en son pouvoir de rétablir chez nous l'autorité d'un seul, vous devez rendre le gouvernement propre à vous seconder dans vos desseins, propre à l'économie et au bonheur public.

» Vous devez mettre en sûreté les rades, construire promptement de nouveaux vaisseaux, remplir le trésor public, ramener l'abondance, approvisionner Paris comme en état de siége jusqu'à la paix ; vous devez tout remplir d'activité, rallier les armées au peuple et à la convention.

» Il n'est pas inutile non plus que les devoirs des représentants du peuple auprès des armées leur soient sévèrement recommandés : ils y doivent être les premiers amis des soldats ; ils doivent coucher sous la tente ; ils doivent être présents aux exercices militaires ; ils doivent être peu familiers avec les généraux, afin que le soldat ait, quand il les aborde, plus de confiance dans leur justice et leur impartialité. Rappelons-nous toujours qu'un soldat malheureux est plus malheureux que les autres hommes ; car pourquoi combat-il, s'il n'a rien à défendre qu'un gouvernement qui l'abandonne? Les représentants doivent manger seuls ; ils doivent être frugals, et se souvenir qu'ils répondent du salut public, et que la chute éternelle des rois est préférable à la mollesse passagère. Ceux qui font des révolutions dans ce monde, ceux qui veulent faire le bien, ne doivent dormir que dans le tombeau. »

Après avoir établi ces grands principes, Saint-Just terminait son long et lumineux rapport par une série de mesures qui devaient servir de base au gouvernement provisoire de la république. Le gouvernement était déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix, et toutes les autorités se trouvaient placées sous la surveillance du comité de salut public, à charge par lui de rendre compte de ses opérations, tous les huit jours, à la convention nationale. Les lois révolutionnaires devaient être exécutées rapidement, et à cet effet, le gouver-

nement devait correspondre directement avec les districts pour toutes les mesures de salut public. Des délais devaient être fixés pour l'exécution des lois. Les généraux en chef devaient être nommés par la convention nationale, sur la présentation du comité de salut public.

Les subsistances et la sûreté générale étant deux points essentiels dans le gouvernement révolutionnaire, Saint-Just indiquait les moyens de les assurer.

La convention adopta à l'unanimité le rapport et le décret proposés par Saint-Just, et plaça ainsi volontairement et avec connaissance de cause, l'autorité gouvernementale entre les mains du comité de salut public, qui, lui-même, mit la France entière dans une espèce d'état de siége. C'est ainsi que le gouvernement de la république française devint, par la réunion de tous les pouvoirs exécutifs entre les mains de ce comité, une sorte de dictature forte, concentrée, mais collective, et tout en faveur du peuple. Ce fut une idée heureuse, salutaire, parfaitement adaptée aux circonstances dans lesquelles la France se trouvait, et qui eut les résultats les plus étonnants; ce fut de plus un acte de courage et d'energie nécessaire pour sauver la liberté; et certes nous pouvons répéter ici le jugement que des historiens bien évidemment hostiles aux mesures de cette époque ont porté sur cette grande création :

« Non, ont dit les auteurs de l'*Histoire de la* » *révolution de France* grands admirateurs des » vertus et des talents des girondins; non, la » gironde n'eût jamais eu le courage nécessaire » pour proclamer cette vérité, que la France » était en révolution, et que son gouvernement » devait être révolutionnaire jusqu'à la paix; » non, elle n'eût jamais eu l'énergie nécessaire » pour tenir le gouvernail de ce gouvernement » révolutionnaire : et ce fut pourtant ce gouver- » nement qui vainquit les rois et sauva la répu- » blique! »

Saint-Just n'ayant fait que poser les bases du gouvernement révolutionnaire, quelque temps après Billaud-Varennes en traça le mode, et en compléta l'organisation, en présentant un code complet, qui fut voté définitivement le 14 frimaire an II.

« Vous avez jeté les bases d'un gouvernement préparatoire et révolutionnaire, dit-il dans un rapport des plus remarquables; il vous manque encore le complément de cette mesure; il vous manque cette force coactive qui est le principe de l'existence, du mouvement et de l'exécution. » Et faisant ensuite la critique de la faiblesse avec laquelle on avait marché jusqu'alors, il présenta les moyens de donner au gouvernement toute la vigueur dont il avait besoin pour opérer le bien. Partant du principe qu'en gouvernement, comme en mécanique, tout ce qui n'est point combiné avec précision, tant pour le nombre que pour l'étendue, n'obtient qu'un jeu embarrassé et occasionne des brisements à l'infini, et qu'il fallait en tout faire disparaître les résistances entravantes et les frottements destructeurs afin de simplifier la machine, Billaud démontrait combien était fausse cette vieille idée, propagée par l'impéritie, qui tendait à faire admettre que, dans un vaste état, on doublait les forces par la multiplicité des leviers. « Il est au contraire démontré à tout observateur politique, ajouta-t-il, que chaque graduation devenant un repos arrestateur, l'impulsion première décroît à proportion des stations qu'elle rencontre dans sa course. N'y aurait-il que l'inconvénient d'élever autant de barrières entre les représentants du peuple et le peuple lui-même qu'il existe d'autorités intermédiaires, que cet inconvénient serait le premier vice à extirper pour rendre au corps législatif toute sa force. »

En conséquence, Billaud-Varennes proposait de rendre au gouvernement toute son élasticité, et de le dégager des formes lentes, tortueuses et suspensives, inséparables de l'envoi et de l'enregistrement hiérarchique des lois; et il demandait à cet effet que cette promulgation fût faite directement à toutes les autorités chargées de l'exécution, au moyen d'un bulletin des lois authentique et uniforme. Il voulait aussi que l'on fît exécuter ces lois par une réaction forcée, aussi directe et aussi exacte que l'action même; et enfin que la convention décrétât des peines sévères contre les autorités qui s'écarteraient de ces règles. Il trouvait, dans ce mode d'exécution, la garantie que l'intention du législateur ne s'affaiblirait point par la transition graduelle de plusieurs centralités.

« On nous accuse d'être anarchistes, concluait Billaud-Varennes; prouvons que c'est une calomnie, en substituant spontanément l'action des lois révolutionnaires aux oscillations continuelles de tant d'intérêts, de combinaisons, de volontés, de passions qui s'entrechoquent, et qui déchirent le sein de la patrie.

» Certes, ce gouvernement ne sera pas la main de fer du despotisme, mais le règne de la justice et de la raison; ce gouvernement sera terrible pour les conspirateurs, coërcitif envers les agents publics, sévère pour les prévaricateurs, redoutable aux méchants, inexorable aux oppresseurs, favorable aux patriotes, bienfaisant pour le peuple. C'est ainsi qu'à l'avenir tous vos décrets, toutes les lois que vous porterez n'auront plus d'autre effet que de maintenir la république dans toute son intégrité, que de vivifier la prospérité générale, que de conserver à la convention toute

sa force. En masse tenez ici vigoureusement les rênes de l'état; ressemblez au faisceau que vous représentez : comme lui tirez toute votre puissance de votre réunion, et qu'ainsi le crime le plus grave soit ou l'ambition de s'élever au-dessus des autres, ou la désertion de la cause du peuple. Point de grâce pour de pareils attentats : point d'inviolabilité pour qui que ce soit; c'est une monstruosité politique. La seule qui ne soit point dangereuse, la seule légitime, réside dans la vertu. »

Après cet exposé, Billaud-Varennes présenta le code révolutionnaire. Il était divisé en plusieurs sections : la première traitait de l'envoi et de la promulgation des lois; la seconde, de l'exécution des lois; la troisième déterminait la compétence des autorités constituées; la quatrième était relative à la réorganisation et à l'épuration des autorités constituées; et la cinquième déterminait la pénalité que les fonctionnaires et autres agents de la république devaient encourir en cas de négligence : tout s'y trouvait en peu d'articles, et la concentration des pouvoirs entre les mains du comité de salut public, sous la haute surveillance de la convention nationale, et l'action rapide des lois, et l'effrayante responsabilité des autorités et de leurs agents, et les précautions pour assurer l'unité et l'indivisibilité de la république.

Saint-Just avait posé les bases du gouvernement révolutionnaire; Billaud-Varennes venait d'en déterminer le mode, il restait à en fixer les principes : Robespierre le fit par un rapport dans lequel il s'éleva à une grande hauteur de pensée et de style. Reconnaissant que la théorie du gouvernement révolutionnaire était aussi neuve que la révolution qui l'avait amenée, et qu'il ne fallait point la chercher dans les livres des écrivains politiques, qui n'avaient point prévu cette révolution, ni dans les lois des tyrans, qui, disait-il, contents d'abuser de leur puissance, s'occupaient peu d'en rechercher la légitimité; il sentait la nécessité d'expliquer ce que la convention entendait par ce gouvernement unique dans les annales du monde, afin de rallier tous les bons citoyens aux principes de l'intérêt public.

Robespierre s'attacha donc à définir la nature des lois que l'on appelait franchement révolutionnaires, et celle du gouvernement qui devait les appliquer. Il établit d'abord que les fonctions d'un gouvernement étaient de diriger les forces morales et physiques de la nation vers le but de son institution. Faisant ensuite un parallèle entre le gouvernement constitutionnel et le gouvernement révolutionnaire, il reconnut que le but du premier était de conserver la république, tandis que celui du gouvernement révolutionnaire était de la fonder : différence immense, qui avait échappé à tous les publicistes pour ne pas avoir prévu le cas où la convention se trouvait.

« La révolution, disait Robespierre, est la guerre de la liberté contre ses ennemis; la constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible.

» Le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre. Il est soumis à des règles moins uniformes et moins rigoureuses, parce que les circonstances où il se trouve sont orageuses et mobiles, et surtout parce qu'il est forcé de déployer sans cesse des ressources nouvelles et rapides pour des dangers nouveaux et pressants.

» Le gouvernement constitutionnel s'occupe principalement de la liberté civile, et le gouvernement révolutionnaire de la liberté publique. Sous le régime constitutionnel, il suffit de protéger les individus contre l'abus de la puissance publique; sous le régime révolutionnaire, la puissance publique elle-même est obligée de se défendre contre toutes les factions qui l'attaquent.

» Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons citoyens toute la protection nationale; il ne doit aux ennemis du peuple que la mort.

» Ces notions, ajoutait le célèbre membre du comité de salut public, suffisent pour expliquer l'origine et la nature des lois que nous appelons révolutionnaires. Ceux qui les nomment arbitraires ou tyranniques sont des sophistes stupides ou pervers, qui cherchent à confondre les contraires : ils veulent soumettre au même régime la paix et la guerre, la santé et la maladie, ou plutôt ils ne veulent que la résurrection de la tyrannie et la mort de la patrie. S'ils invoquent l'exécution littérale des adages constitutionnels, ce n'est que pour les violer impunément; ce sont de lâches assassins, qui, pour égorger sans péril la république au berceau, s'efforcent de la garrotter avec des maximes vagues dont ils savent bien se dégager eux-mêmes. »

Robespierre indiquait ainsi les devoirs du gouvernement révolutionnaire, qui, disait-il, était appuyé sur la plus sainte de toutes les lois, le salut du peuple, et sur le plus irréfragable des titres, la nécessité. Il trouvait que ses règles devaient être puisées dans la justice et l'ordre public; qu'il ne devait point être dirigé par les passions particulières, mais bien dans l'intérêt public seulement. Il disait que ce gouvernement ne devait avoir d'autre mesure de sa force et de son énergie, que l'audace ou la perfidie de ses ennemis; que plus il devait être terrible aux méchants, plus il devait être favorable aux bons; que, plus les circonstances lui imposaient de rigueurs nécessaires,

plus il devait s'abstenir de mesures qui pussent gêner inutilement la liberté, et qui dussent froisser les intérêts privés sans aucun avantage pour les intérêts publics. Il pensait encore qu'il devait voguer entre deux écueils : la faiblesse et la témérité, la modération et l'excès, et que si l'on avait à choisir entre un excès de ferveur patriotique et le néant de l'incivisme, ou le marasme du modérantisme, il ne devait pas balancer, parce qu'un corps vigoureux, tourmenté par une surabondance de sève, laissait plus de ressources qu'un cadavre.

Robespierre terminait son rapport en faisant sentir que, plus le pouvoir du gouvernement révolutionnaire était grand, plus il était libre et rapide dans son action, plus il devait être dirigé par la bonne foi. « Le jour où il tombera dans des mains impures ou perfides, concluait-il, la liberté sera perdue : son nom servira de prétexte et d'excuse à la contre-révolution, et son énergie sera celle d'un poison violent. »

Tel était le gouvernement révolutionnaire que Robespierre concevait : il n'y avait rien que de très-rationnel dans cette grande création, rien qui choquât le bon sens dans ses principes si bien adaptés aux circonstances, rien qui ne fût dans l'intérêt de la liberté et du salut public. Aussi la convention nationale consacra-t-elle à l'unanimité et les bases de ce gouvernement, et son organisation, et le mode de son action, et les principes sur lesquels il était fondé. Ce fut une grande institution, à laquelle applaudirent tous les vrais républicains, parce qu'ils avaient la conviction que le gouvernement révolutionnaire seul pouvait faire triompher la république et affermir la révolution.

On conçoit que ce gouvernement inouï, cette conception hardie, gage de succès pour les amis de la liberté, ait fait jeter les hauts cris à tous ceux qui auraient voulu voir la révolution vaincue, et à ceux qui n'ont jamais pu comprendre cette énergique création. Mais la France révolutionnaire le trouva nécessaire, utile, admirable, et la convention l'adopta avec le sentiment de ce qu'elle faisait. Tout le monde était convaincu qu'il fallait un gouvernement rapide, vigoureux, propre à inspirer autant de confiance aux amis de la république que de crainte à ses ennemis. On se débarrassa des formes hypocrites, et en établissant la chose, on l'appela par son nom.

Le gouvernement révolutionnaire, ainsi décrété et organisé, pouvait compter sur l'appui du peuple ; la commune, les jacobins, qui l'avaient appelé de leur vœu, s'y rattachèrent avec toute l'ardeur qu'ils portaient aux affaires publiques, et il devint la base de tous leurs actes, l'objet de toute leur sollicitude. La commune, autrefois si disposée à empiéter sur l'autorité gouvernementale, se renferma dans ses attributions, et ne travailla plus qu'à seconder le comité de salut public. Elle s'occupa avec ardeur des subsistances et de la police de la ville ; elle prêchait les bonnes mœurs, surveillait les spectacles, travaillait à faire fermer toutes les maisons de jeu, tous les mauvais lieux. Le peuple français, auquel on se forçait tous les jours de dévoiler le charlatanisme des prêtres, montrait la plus grande indifférence pour tout ce qui avait rapport à la religion ; la convention avait le bon esprit de ne se mêler nullement des cultes, et de leur laisser la plus grande liberté ; mais Chaumette songeait à se servir de cette liberté pour arriver à une révolution dans les idées religieuses. Déjà il avait fait défendre aux ministres de tous les cultes d'exercer leurs fonctions à l'extérieur des maisons à ce destinées, et la commune s'était emparée de tout ce qui tenait à l'état civil des citoyens, naissances, mariages, sépultures ; elle s'était placée ainsi dans la voie d'une grande et révolutionnaire réforme.

Quant aux jacobins, ayant enfin obtenu ce qu'ils sollicitaient depuis longtemps, un gouvernement fort et redoutable aux ennemis de la révolution, ils continuèrent à rester le *criterium* de l'opinion. N'ayant pour le moment aucune grande question à examiner et à débattre, ils ne s'occupèrent, pendant quelque temps, que de la surveillance qu'ils exerçaient journellement sur les fonctionnaires, les généraux, et même sur les députés en mission : tout ce qui était du ressort gouvernemental était soumis à cette surveillance, comme les autres citoyens l'étaient à celle des comités révolutionnaires. Le contrôle que les jacobins exerçaient ainsi sur les hommes investis de fonctions publiques était toujours actif, souvent tracassier, quelquefois même injuste ; mais il n'en profitait pas moins à la chose publique, car il bridait les fonctionnaires de manière qu'ils n'osaient se permettre rien qui pût être l'objet d'un blâme de la part de cette société ; ce qui pouvait devenir dangereux. Le moindre excès de pouvoir, la plus petite exaction étaient un motif de radiation de la liste des jacobins, et par suite, du renvoi au tribunal révolutionnaire.

On se figure aisément combien cette crainte était propre à retenir les fonctionnaires dans la ligne qui leur était tracée par le gouvernement : aussi en voyait-on peu qui ne fussent d'une probité et d'un dévouement à toute épreuve ; et si quelques-uns péchèrent en ce temps-là, ce fut plutôt par excès de zèle que par tiédeur. La république pouvait donc compter sur tous les agents qu'elle employait à l'intérieur, comme elle comp-

tait en même temps sur l'intrépidité de ses soldats citoyens.

CHAPITRE XVII.

Grandes mesures adoptées contre la Vendée. — Dispositions prises pour les autres armées. — Continuation du siége de Lyon. — Prise de cette ville.—Décret de colère porté contre elle. — Opération du siége de Toulon. — Bataille de Wattignies. — Échecs vers la Moselle et le Rhin. — La convention ordonne aux armées de la république d'exterminer les Vendéens, avant la fin d'octobre.—Grands succès obtenus dans la Vendée. — Procès et condamnation de Marie-Antoinette. —Procès et condamnation des girondins.—Suite du système de terreur décrété contre les ennemis de la république.

L'établissement du gouvernement révolutionnaire qu'avaient enfanté les circonstances dans lesquelles la France se trouvait, et qui, comme elles, était sans exemple dans les annales du peuple, n'était autre chose que la détermination proclamée par la montagne de sauver la liberté, quels que fussent les moyens que l'on dût employer. Et en effet, les hommes qui avaient pris les rênes de ce gouvernement venaient de jurer qu'ils feraient triompher la république ou qu'ils s'enseveliraient sous les ruines de la patrie : résolution magnanime, mais qui ne pouvait être exécutée par les moyens ordinaires, et qui ne devait s'appuyer que sur une volonté inflexible.

Le développement de ce système révolutionnaire ne se fit pas attendre : la terreur contre les ennemis du peuple français fut mise partout à l'ordre du jour; et en même temps que l'on donna aux comités populaires le pouvoir de faire mettre en arrestation toutes les personnes suspectes, le comité de salut public porta toute son attention sur les armées de la république, afin d'étouffer promptement les rébellions de Lyon et de Toulon, et de terminer dans une seule campagne la guerre liberticide que les rois de l'Europe faisaient à la grande nation qui avait proclamé les droits de l'homme.

Pensant avec raison qu'il fallait commencer par extirper le cancer de la Vendée pour arriver à obtenir des succès ailleurs, le comité concentra pour quelques instants toute sa sollicitude sur ces contrées. Barère présenta, sur cette malheureuse guerre, un magnifique rapport dans lequel il ne dissimulait nullement la situation des choses. Il examinait d'abord toutes les causes qui avaient contribué aux progrès des Vendéens, et les trouvait dans le trop grand nombre de représentants et de généraux, dans les divisions morales et militaires qui existaient dans les armées de l'Ouest; dans l'oubli du principe de la guerre en masse; dans trop d'indiscipline dans le succès, trop de faux rapports quand on faisait le récit des événements, trop d'activité et de pétulance, trop d'amour de l'argent, et enfin dans l'intérêt que des gens avides de richesses ou de renommée semblaient avoir à la durée de cette guerre.

Le rapporteur proposait ensuite comme remède à tous ces maux de réduire le nombre des représentants près de ces armées, d'en donner le commandement à un seul général, de ramener les soldats à la discipline, de surveiller ceux qui donnaient de fausses nouvelles, de mettre un frein aux dilapidateurs, et surtout de faire une guerre en masse.

« C'est à la Vendée, disait Barère, que vous devez déployer toute l'impétuosité nationale, et développer tout ce que la république a de puissance et de ressources.

« Détruisez la Vendée; Valenciennes et Condé ne seront plus au pouvoir de l'ennemi; détruisez la Vendée, l'Anglais ne s'occupera plus de Dunkerque; détruisez la Vendée, et le Rhin sera délivré des Prussiens; détruisez la Vendée, et l'Espagne se verra harcelée, conquise par les méridionaux, joints aux soldats victorieux de Mortagne et de Chollet; détruisez la Vendée, et une partie de cette armée de l'intérieur ira renforcer l'armée du Nord, si souvent trahie, si souvent travaillée : détruisez la Vendée, et Lyon ne résistera plus, Toulon s'insurgera contre les Anglais et les Espagnols, et l'esprit de Marseille se relèvera à la hauteur de la révolution républicaine. Enfin, chaque coup que vous porterez à la Vendée, retentira dans les villes rebelles, dans les départements fédéralistes, dans les frontières envahies. La Vendée et encore la Vendée, voilà le charbon politique qui dévore le cœur de la république française : c'est là qu'il faut frapper.

« C'est à la convention, ajoutait le rapporteur, à commander cette fois le seul plan de campagne qui doit être exécuté dans la Vendée, celui qui consiste à marcher avec audace vers les repaires des brigands... Les brigands doivent être vaincus et exterminés dans leurs propres foyers. Semblable à ce génie fabuleux qui n'était invincible que quand il touchait la terre, il faut les soulever, les chasser de leur propre terrain pour les abattre. »

Et aussitôt la convention adressa à l'armée de l'Ouest une proclamation courte, énergique, impérative, par laquelle elle lui ordonnait d'exterminer les Vendéens avant la fin du mois d'octobre. « Le salut de la patrie l'exige, lui disait-elle; l'impatience du peuple français le commande; son courage doit l'accomplir. »

Le comité de salut public ne perdit pas de temps : il réorganisa les armées de la Vendée en une seule, dont il donna le commandement non pas à Canclaux, ni à Rossignol, mais à un simple général de brigade, nommé Léchelle, qu'il considérait comme un bon patriote. Par ce moyen il fit taire toutes les jalousies de commandement. De grands moyens furent pris pour renforcer toutes les autres armées et pour terminer la campagne avantageusement. Des masses de réquisitionnaires, pleins d'ardeur et de dévouement, arrivèrent sur toutes les frontières.

Bientôt celle du Rhin, depuis Huningue jusqu'à Landau, offrit des forces imposantes.

Au nord, le comité de salut public confia le commandement de toutes les troupes de cette contrée et des Ardennes au brave général patriote Jourdan ; et Carnot se rendit de sa personne sur ce point pour faire mettre à exécution le nouveau système de guerre adopté par le comité de salut public.

Au midi toute la sollicitude du comité s'était momentanément concentrée sur Toulon, et les préparatifs de ce siége se faisaient avec toute l'activité et toute la vigueur révolutionnaires. Robespierre jeune, Sallicetti, Gasparin, Ricord, auxquels s'étaient joints Barras et Fréron, étaient sur les lieux.

Enfin Couthon, Châteauneuf-Randon, Laporte, Maignet, que le comité avait adjoints à Dubois-Crancé pour terminer le siége de Lyon, allaient tomber sur cette malheureuse ville, et la prendre de vive force.

Ainsi un grand élan allait être donné vers la guerre, car le comité de salut public voulait terminer la campagne de 1793 d'une manière glorieuse pour les armes de la république et terrible pour ses ennemis.

Lyon fut d'abord le point principal que ce comité voulut reprendre. Châteauneuf-Randon, Javoques arrivèrent bientôt aux camps de Limonet et de la Pape, avec des masses de volontaires, et Couthon ne tarda pas à les joindre, entraînant ses concitoyens de Puy-de-Dôme, du Cantal et des départements environnants. Les Lyonnais se trouvèrent dès lors serrés de près par des milliers de volontaires levés comme par enchantement : ils ne pouvaient plus tarder de succomber. Alors les représentants leur firent connaître, par une proclamation, que toute résistance était inutile, puisque leurs intelligences avec les Piémontais étaient détruites. Mais les chefs de la révolte redoublèrent d'efforts pour se soustraire à la vengeance nationale : ils eurent même quelques succès, et reprirent des redoutes qui étaient déjà au pouvoir des républicains.

Le comité de salut public s'irrita de ce que ce siége traînait en longueur ; et l'attribuant au système de Dubois-Crancé, que Billaud-Varennes accusa comme s'étant opposé à l'attaque de vive force, ce représentant du peuple fut rappelé ; Couthon, Maignet, Laporte, Reverchon et Châteauneuf-Randon restèrent chargés de ce siége, et le commandement fut continué au général Doppet.

Bientôt les Lyonnais perdirent successivement les plus importants de leurs postes : Oullins, St-Foy, les Brotteaux, la Croix-Rousse, Perrache, leur furent enlevés, et le bombardement redoubla. Le paralytique Couthon fit enfin prévaloir le système de l'attaque en masse et de vive force, comme étant plus en harmonie avec le mouvement d'un grand peuple et avec le gouvernement révolutionnaire que la tactique ordinaire, qui, disait-il, était l'*opium* des insurrections populaires.

En conséquence, le poste important de Fourvière, qui domine la ville, fut enlevé à la baïonnette le 7 octobre, et le lendemain, l'armée républicaine s'empara du faubourg de Saint-Just, ainsi que des redoutes qui y avaient été construites.

Lyon ne pouvait donc plus tenir ; déjà la division s'était mise parmi les assiégés. Les uns, désolés d'avoir servi d'instruments aux royalistes, voulaient qu'on se rendît sur-le-champ ; les autres, accablés de fatigue et de souffrances, jetaient les armes. Ce fut en vain que les chefs sévirent cruellement contre le parti de la convention ; celui-ci leva la tête ; les 32 sections s'assemblèrent, demandèrent la lecture des proclamations des représentants du peuple, et envoyèrent 32 députés pour aller faire la remise de leur ville. Voyant la tournure que les affaires prenaient, les chefs de la rébellion ne songèrent plus qu'à se mettre à l'abri du courroux des vainqueurs : quinze cents royalistes, à la tête desquels étaient Précy et ses amis, profitèrent de la nuit pour sortir de la ville, et cherchèrent à se diriger vers la Suisse.

Le lendemain, 10 octobre, les représentants du peuple Couthon, Châteauneuf-Randon, Maignet, Laporte, accompagnés du général Doppet, firent leur entrée triomphale dans la ville. Un peuple immense les reçut comme des libérateurs, et les troupes de la république se montrèrent dignes de cet accueil par la discipline qu'elles s'imposèrent elles-mêmes : les personnes et les propriétés furent scrupuleusement respectées ; aucun des excès qui souillent ordinairement le premier moment de la victoire ne fut commis : les soldats partagèrent même leurs rations avec les femmes et les enfants que la faim assassinait.

Malheureusement, à la joie que la convention

éprouva de cette heureuse nouvelle, se mêla le sentiment de l'exemple terrible que l'on crut nécessaire. Un décret de colère fut porté contre la ville qui avait osé faire la guerre à la république, et qui avait voulu lui déchirer le sein dans un moment où elle n'avait pas assez de toutes les forces nationales pour résister au choc des puissances coalisées.

« Que devez-vous respecter dans une ville habitée par des conspirateurs? dit l'organe habituel du comité de salut public; la maison de l'indigent persécuté par le riche; ces manufactures dont le barbare Anglais désire la destruction avec tant d'avidité. Que devez-vous respecter? l'asile de l'humanité, l'édifice consacré à l'instruction publique. La charrue doit passer sur tout le reste. Le nom de Lyon ne doit plus exister; vous l'appellerez *Ville affranchie*, et sur les ruines de cette infâme cité, il sera élevé un monument qui fera l'honneur de la convention, et qui attestera le crime et la punition des ennemis de la liberté. »

En conséquence, la convention décréta que tout ce qui avait été habité par les riches contre-révolutionnaires de Lyon serait démoli; que le nom de Lyon serait effacé du tableau des villes de la république, et que la réunion des maisons conservées porterait dès-lors le nom de *commune affranchie;* que sur les ruines de Lyon, il serait élevé une colonne, destinée à attester à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus!*

D'autres mesures non moins rigoureuses et qui devaient avoir un résultat plus immédiat et plus réel, furent ajoutées à ce fameux décret : il fut institué une commission extraordinaire de cinq membres pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon : tous les habitants soupçonnés de royalisme durent être désarmés, et leurs armes distribuées aux patriotes.

Tel fut le décret de vengeance porté contre Lyon. Ce qui concernait la destruction de la ville ne pouvait être que de pure forme; mais les mesures contre les fauteurs et instigateurs de la rébellion ne furent exécutées que trop sévèrement. Tout ce qui suivit la victoire de la convention ne fut plus qu'un acte éclatant de la plus inflexible colère.

Mais si l'humanité peut reprocher au comité de salut public l'extrême sévérité dont il usa envers les ennemis de la république, quels qu'ils fussent, la postérité admirera la fermeté, l'énergie, l'activité avec lesquelles, au milieu de tant de dangers, il pourvut à tout, sans trouble, sans confusion, comme sans ménagement. Sa sollicitude s'étendait à tout; mais elle était toujours accompagnée de la surveillance la plus redoutable. Tout agissait partout et en même temps dans ce gouvernement si laborieux, et tout marchait avec une célérité qui tenait du prodige. Le comité de salut public venait sans doute d'acquérir une suprématie immense : il passait les jours et les nuits dans le travail le plus assidu, mais le reste de la convention n'était point pour cela dans l'inactivité : tous ceux des conventionnels qui ne se trouvaient pas en mission étaient constamment dans les comités, où se préparaient ces rapports lumineux qui resteront à jamais pour démontrer quels grands talents cette assemblée renfermait dans son sein. Ceux qui étaient envoyés dans les départements ou aux armées faisaient exécuter, avec une rigueur qui ne perdait rien par l'éloignement, les décrets de la convention, les plans militaires du comité et les arrêtés qu'il prenait journellement. Leur présence animait tout, vivifiait tout, et procurait à la république les résultats les plus prompts, les plus étonnants.

A peine les représentants du peuple eurent-ils réduit Lyon, que, sans donner aucun repos aux troupes de la république qui en avaient fait le siége, ils les dirigèrent, avec toute l'artillerie, sur Toulon. Bientôt quarante mille hommes furent réunis dans les environs de cette place, et les opérations de ce nouveau siége, bien autrement important que celui de Lyon, commencèrent.

L'armée de Toulon fut divisée en deux corps principaux, dont l'un, celui de droite, alors sous les ordres de Carteaux, serra la place, depuis le fort Malbousquet jusqu'à l'extrémité ouest de la grande rade; et dont l'autre, commandé par le général Lapoype, établit ses retranchements depuis la Valette jusqu'au cap Brun. La division de droite ne tarda pas à s'emparer des hauteurs opposées au fort Malbousquet, ainsi que du fort des Pomettes, qui commande toutes les hauteurs de la ville. Ces avantages obligèrent l'ennemi à évacuer tous les forts inférieurs qui se trouvent sur les flancs de la montagne.

Toutefois, on ne tenta point encore de s'approcher de la place, parce qu'il ne pouvait convenir au comité de salut public d'exposer les troupes assiégeantes à la moindre chance défavorable jusqu'à ce qu'il y eût la certitude du succès : il y allait à la fois de l'honneur et de l'intérêt de la république, et le comité prouvait tous les jours qu'il entendait parfaitement bien tout ce qui tenait à l'intérêt et à l'honneur national.

Il fallait réparer cette longue suite de désastres que les armées du Nord, du Rhin et des Pyrénées avaient récemment essuyés, et le comité ne pou-

vait espérer d'obtenir de bons résultats qu'en mettant un terme à cette guerre de détail contre laquelle il s'était toujours déclaré. Carnot avait été sur les lieux pour s'entendre à ce sujet avec le général en chef Jourdan ; et tous deux ils avaient résolu de livrer bataille aux Autrichiens avant qu'ils eussent réduit Maubeuge, assiégée par eux. Cette bataille devait décider du sort de cette place, ainsi que de celle de Landrecies.

Le prince de Cobourg, auquel était réuni le général Clairfayt, avait en ce moment-là près de quatre-vingt mille hommes, avec lesquels il occupait, entre Maubeuge et Avesne, une position tellement forte qu'il avait dit que *si les républicains l'en chassaient, il se ferait républicain lui-même*. Jourdan fixa aux divisions sous ses ordres un rendez-vous général sous les murs de Guise.

Le combat commença le 14 octobre, et il dura trois jours : le premier se passa en engagements d'avant-postes, dans lesquels les troupes de la république furent repoussées : le second jour éclaira un combat opiniâtre et meurtrier, qui servit plus à manifester l'ardeur belliqueuse des jeunes soldats français qu'à leur faire obtenir des résultats décisifs ; le soir, les deux armées reprirent leurs positions. Mais le troisième jour, les Français, irrités de la résistance de l'ennemi, attaquèrent avec plus de fureur que jamais les postes de l'ennemi, qu'ils prirent et reprirent trois fois. Une manœuvre habile que le général Duquesnoy, frère du représentant du peuple de ce nom, exécuta sur le flanc gauche de l'ennemi, décida enfin en faveur des républicains une bataille si longtemps disputée. Dans la nuit les Autrichiens durent repasser la Sambre, après avoir perdu six mille hommes. Jourdan n'osa y poursuivre l'ennemi, parce que la diversion que le comité avait ordonnée vers la Flandre maritime n'ayant pas eu lieu, les Autrichiens purent se renforcer. Mais, si la bataille de Wattignies, où les représentants du peuple Carnot et Duquesnoy n'avaient cessé de marcher à la tête des troupes, n'eut pas de plus grands résultats que celui de rejeter l'ennemi derrière la Sambre, elle n'en fut pas moins très-utile à la république, parce qu'elle sauva Maubeuge d'une perte imminente. La convention, appréciant les efforts de l'armée du Nord, déclara qu'elle avait continué à bien mériter de la patrie.

Malheureusement, le même jour où Jourdan combattait à Wattignies, l'armée de la Moselle échouait dans une attaque contre les Prussiens ; et celle du Rhin, assaillie par les forces réunies des Prussiens et des Autrichiens rassemblés vers les lignes françaises de Weissembourg, était forcée dans ces lignes, et se retirait en désordre derrière la Moter. Plusieurs généraux, soupçonnés de connivence avec les émigrés, furent destitués et mis en accusation. Strasbourg eût probablement été livré à l'ennemi, si les représentants Saint-Just et Lebas, envoyés sur les lieux, n'eussent réuni l'armée, plus dispersée qu'affaiblie : ils sévirent avec la dernière rigueur contre ceux qui avaient trempé dans la conspiration de Strasbourg, et rassurèrent ainsi des soldats toujours portés à se croire trahis.

A l'autre extrémité de la France, aux Pyrénées, bien des combats avaient été livrés dans le courant de ce même mois d'octobre. Le représentant Fabre et le général Davoust étaient enfin parvenus à chasser les Espagnols de leur camp de Peyrestorte, et les avaient obligés de se retirer au Boulou. Dagobert avait poursuivi le cours de ses succès dans la Cerdagne ; ce qui avait forcé le cabinet de Madrid à tirer une division de l'armée de Biscaye, afin de mettre un terme aux entreprises de ce général républicain.

Enfin à l'occident de ces montagnes, Moncey, secondé par le brave Latour-d'Auvergne, et poussé par les représentants du peuple Garrau et Féraud, avait mis en mouvement l'armée sous ses ordres dans le but de chasser les Espagnols de la Bidassoa. Mais l'entreprise avait échoué par un défaut d'ensemble que les soldats qualifièrent de trahison, on destitua les généraux Willot et Delbecq, et l'on sentit qu'il était temps de renoncer à ces attaques de détail, toujours défavorables pour l'assaillant.

Telle était, vers la fin d'octobre, la situation des choses sur les divers points où la république militait. Mais ni la prise de Lyon, ni la victoire de Wattignies, ni la retraite des Espagnols dans les Pyrénées orientales n'offraient les résultats que le comité de salut public venait d'obtenir dans la Vendée, où ses plans et son système avaient procuré aux armées républicaines de cette malheureuse contrée les succès les plus décisifs.

Aussitôt que la convention eut ordonné à ses soldats d'anéantir les Vendéens avant la fin d'octobre, le nouveau général en chef Léchelle, ou plutôt les représentants du peuple Choudieu, Bourbotte, Tureau et Francastel avaient réuni en masse toutes les divisions et les avaient lancées contre les Vendéens, disséminés dans les différents pays qu'ils occupaient : ceux-ci, chassés de poste en poste, se trouvèrent réduits à se défendre d'abord dans Châtillon, dont les soldats de la république s'emparèrent ; ensuite dans Mortagne, d'où ils furent aussi chassés ; puis dans Chollet, où toutes leurs forces réunies essayèrent en vain de résister aux attaques des troupes à la tête desquelles combattaient les représentants du peuple.

Chollet fut pris et les républicains y entrèrent en triomphe.

Toutefois, les Vendéens, sentant que la prise de Mortagne et de Chollet devait entraîner leur destruction totale, revinrent à la charge le lendemain et assaillirent à leur tour avec une rage qui annonçait leur désespoir. Pendant huit heures ils renouvelèrent infructueusement leurs attaques, et toujours ils furent repoussés avec de grandes pertes. Vers le soir, ils furent mis en déroute et se retirèrent à Beaupréau. Les républicains ne leur donnèrent aucun répit : dans la nuit même ils les attaquèrent et les forcèrent à aller chercher, à Saint-Florent, un dernier refuge. Les républicains les y poursuivirent, précédés par la terreur qu'ils répandaient de tous côtés. Mais les Vendéens, complétement désorganisés et démoralisés, ne jugèrent pas à propos de les y attendre; ils se jetèrent à la hâte, pêle-mêle, hommes, femmes, vieillards, enfants, dans tous les bateaux qu'ils trouvèrent sous leur main, et mirent aussitôt entre eux et leurs vainqueurs toute la largeur de la Loire. Beaucoup se noyèrent; tous leurs blessés restèrent au pouvoir des républicains, ainsi que cinq mille cinq cents prisonniers que les Vendéens avaient faits précédemment, et qu'ils n'eurent pas le temps de passer par les armes.

Leur général en chef, d'Elbée, dangereusement blessé, Bonchamp expirant sur la rive droite de la Loire, plus de vingt mille tués, blessés ou prisonniers, la fuite au-delà de la Loire de ceux qui avaient pu se sauver, la perte de presque toute leur artillerie, celle de leurs caissons, de leurs bagages, de leurs vivres, furent le résultat de ces huit jours de campagne. « La convention nationale a voulu que la guerre de la Vendée fût terminée avant la fin d'octobre, écrivaient au comité de salut public les représentants du peuple envoyés dans ce pays, et nous pouvons lui dire aujourd'hui qu'il n'existe plus de Vendée, bien que tous les rebelles ne soient pas entièrement exterminés. Une solitude profonde règne actuellement dans le pays qu'ils occupaient. On ferait beaucoup de chemin dans ces contrées avant de rencontrer un homme et une chaumière; car, à l'exception de Chollet, de Saint-Florent et de quelques petits bourgs, où le nombre des patriotes excédait de beaucoup celui des contre-révolutionnaires, nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavres. Nous allons poursuivre cette horde fugitive et épouvantée partout où elle sera. »

Cette fois on put croire, à Paris, que la cruelle guerre civile de la Vendée était enfin éteinte : la principale armée des Vendéens à moitié détruite et rejetée hors d'un pays où ils avaient eu tant d'avantages sur les troupes de la république : l'autre armée, celle de Charrette, confinée dans l'île de Noirmoutiers; le pays entièrement purgé, tout concourait à accréditer cette opinion; car l'on n'attachait plus aucune importance à ces masses de fuyards qui s'étaient jetés dans la Bretagne.

Mais on ne calculait pas tout ce que le désespoir de cette multitude pouvait encore entreprendre; l'on ne s'attendait guère que ces hommes errants seraient encore des ennemis bien redoutables, et qu'on serait forcé de les détruire tous avant de pouvoir affirmer que la campagne de la Vendée était finie.

Pour ne pas anticiper sur ce qui nous reste à raconter de cette guerre, nous nous bornerons à dire que le comité de salut public, dans un rapport général qu'il présenta à la convention, vers la fin du mois d'octobre, fit sentir le besoin de mettre en état de défense la rive droite de la Loire; ce qui annonçait qu'il n'était pas sans inquiétude sur les entreprises que les Vendéens fugitifs pourraient tenter dans une contrée tout à fait dégarnie de troupes.

Du reste, ce rapport était aussi satisfaisant que possible à la fin d'une période semée de tant de vicissitudes. Il y était dit que la république n'avait rien à craindre ni du côté des Pyrénées, ni sur la frontière du nord, depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge; que toutes les mesures étaient prises pour réparer l'échec de l'armée du Rhin; qu'une armée formidable se rassemblait sous les murs de Toulon; que Lyon était traité révolutionnairement, et enfin que Bordeaux serait bientôt à l'unisson du patriotisme des autres villes de la république. Le comité faisait donc espérer de grands résultats avant l'hiver, et ces promesses se réalisèrent au-delà de toutes les prévisions dans la célèbre campagne de l'année suivante.

La convention et le comité de salut public avaient pris l'engagement de faire triompher la république de tous ses ennemis, et déjà ils étaient en position de rassurer les patriotes sur les entreprises des armées ennemies, sur celles des restes du fédéralisme, comme sur les suites de la trahison des royalistes de Toulon. Mais, aux yeux de la convention et de ses comités de salut public et de sûreté générale, il y avait autre chose à faire pour fonder la république : il restait à punir tous les ennemis de l'intérieur. Ces comités crurent donc qu'en même temps qu'on donnait aux armées l'élan nécessaire pour combattre avantageusement les satellites des rois, il fallait inspirer une terreur salutaire à leurs complices du dedans, afin de leur apprendre, par des exemples effrayants,

que le temps des ménagements et de la faiblesse était passé. Jusqu'alors le tribunal révolutionnaire n'avait fait tomber que quelques têtes obscures; ce qui faisait dire aux sociétés populaires qu'on s'amusait à frapper des hommes insignifiants, tandis que les grands coupables respiraient encore.

Il fallut donc entrer, envers ceux que l'on regardait comme ces grands coupables, dans un système d'inflexibilité qui prouvât à tout le monde que la terreur placée à l'ordre du jour contre les ennemis de la révolution n'était pas un vain mot, et l'on songea sérieusement à faire juger tous les prévenus de conspiration contre le peuple français ou contre la république.

Au premier rang se présentait Marie-Antoinette. On avait cru un instant que la politique conseillerait à la convention de ménager les jours de la sœur d'un des plus puissants ennemis de la France; mais c'était bien peu connaître la montagne que de penser qu'elle reculerait devant l'application d'un de ses principes. La montagne avait proclamé que la république ne devait aux ennemis du peuple français que la *mort*, et rien ne pouvait l'empêcher de mettre en pratique ce terrible système envers l'ex-reine de France. Marie-Antoinette était considérée comme le plus grand ennemi du peuple, de la révolution, de la liberté, et, à ce titre, elle ne pouvait plus s'attendre qu'aux dernières rigueurs. L'état de révolution dans lequel le peuple français se trouvait l'avait mis en guerre à mort avec les têtes couronnées; la république n'avait donc pas à craindre d'irriter les rois : aussi s'inquiéta-t-elle peu de leur courroux.

L'acte d'accusation de l'ex-reine, développé par Fouquier-Thinville, peignait Marie-Antoinette comme ayant été, depuis son séjour en France, le fléau et la sangsue des Français; et les faits a l'appui ne manquaient pas. Elle fut donc accusée d'avoir méchamment et à dessein :

« 1° De concert avec les frères de Louis Capet et l'infâme ex-ministre Calonne, dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France, et d'avoir fait passer des sommes incalculables à l'empereur, et d'avoir ainsi épuisé le trésor national;

» 2° D'avoir, tant par elle que par ses agents contre-révolutionnaires, entretenu des intelligences et des correspondances avec les ennemis de la republique, et d'avoir informé ou fait informer ces mêmes ennemis des plans de campagne et d'attaque convenus et arrêtés dans le conseil;

» 3° D'avoir, par ses intrigues et ses manœuvres, et celles de ses agents, tramé des conspirations et des complots contre la sûreté intérieure et extérieure de la France; d'avoir, à cet effet, allumé la guerre civile dans les divers points de la république, et armé les citoyens les uns contre les autres, et d'avoir, par ce moyen, fait couler le sang d'un nombre incalculable de citoyens, crimes prévus par l'article 4 de la section 1re du titre 1er de la seconde partie du Code pénal, et par l'article 2 de la 2e section du titre 1er du même Code. »

Il y avait dans cet acte d'accusation l'énonciation de bien plus de crimes qu'il n'en fallait pour juger Marie-Antoinette comme ennemi public : elle fut donc amenée devant le tribunal révolutionnaire comme un conspirateur ordinaire; et le spectacle de la fille et de l'épouse de rois, sortant du guichet d'une prison publique pour comparaître devant un tribunal populaire, ne fut pas le moins extraordinaire de ces temps surnaturels. Un grand nombre de témoins déposèrent à l'audience contre Marie-Antoinette, et presque tous le firent avec haine [1]. Elle répondit par des dénégations aux faits graves; quant aux autres, elle se défendit en alléguant sa qualité d'épouse de Louis XVI.

Fouquier soutint l'accusation de manière à rendre encore plus coupable Marie-Antoinette; et quand le président, Hermann, résuma les débats, il dit que s'il fallait aux jurés des preuves morales, il aurait fallu faire comparaître l'accusée devant tout le peuple français; que quant aux preuves matérielles, elles se trouvaient dans les papiers saisis aux Tuileries et énumérés dans le rapport fait à la convention nationale par Gohier. « C'est le peuple français qui accuse Antoinette, dit en terminant ce président; tous les événements politiques qui ont eu lieu depuis cinq ans déposent contre elle. »

La réponse du jury aux questions qui furent posées ne pouvait être douteuse : il déclara, à l'unanimité, Marie-Antoinette convaincue de manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères afin de leur faciliter l'entrée du territoire français; il la déclara en outre, à la même unanimité, convaincue de conspiration tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la république. En conséquence, Marie-Antoinette Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, fut condamnée à la mort et à subir sa peine sur la place de la Révolution.

Le jugement fut prononcé à quatre heures et

[1] Hébert rappela dans les débats la déclaration que le jeune Dauphin avait faite au maire et au procureur de la commune, déclaration qui, si elle n'eût été arrachée à un enfant de huit ans, était propre à faire considérer Marie-Antoinette comme la plus hideuse des femmes.

demie du matin du vingt-cinquième jour du premier mois de l'an II (16 octobre 1793); une demi-heure après, les sections prenaient les armes pour assister à l'exécution de l'ex-reine. Elle fut conduite à l'échafaud de la même manière que les autres condamnés, et se montra insensible aux cris d'*à bas la tyrannie* qui l'accueillirent sur son passage. Sa tête tomba à midi, et fut montrée au peuple, qui se vengea cruellement du mépris que cette femme ne lui avait pas épargné.

« Marie-Antoinette, a dit un historien contemporain, le général Toulongeon, fut une des causes principales qui concoururent à la perte de son époux. » Et plus loin, il ajoute, après avoir fait connaître combien elle avait trompé les espérances des Français : « A l'exception de quelques vampires, de quelques familles privilégiées qui étaient intéressées à la louer tant qu'elle fut reine, elle n'entendit plus personne faire son éloge; elle parut même faire peu de cas de l'amitié du peuple, que ses déprédations indignaient, et de ce moment l'indifférence générale se convertit en haine; cette haine se fortifia par les bravades qu'elle voulut faire, et on ne la plaignit plus quand elle fut dans le malheur qu'elle avait mérité.

» Des bruits injurieux s'étaient répandus sur ses mœurs, avec d'autant plus de vraisemblance que sa confiance ne reposait que sur des femmes décriées : on n'ignorait pas qu'elle extorquait toutes les faveurs pour les privilégiées; on était persuadé qu'elle commandait à un roi brusque, mais faible; on savait que des trésors étaient passés en Autriche, et il était à la connaissance de tout le monde qu'un contrôleur général des finances ne restait en place qu'autant qu'il fournissait sans relâche aux besoins multipliés de cette femme insatiable. Ces faits sont si constants, que ceux même qui, depuis la mort de cette reine, ont fait son éloge, avaient été les premiers, avant son malheur, à blâmer sa conduite, et que de ceux qui la plaignent aujourd'hui, il n'en est point qui n'aient été dans le temps scandalisés de ses actions et n'aient contribué à sa chute. »

La hache révolutionnaire avait à peine fait tomber la tête de cette femme, évidemment coupable envers le peuple français, que le système de terreur contre les ennemis de la république se développa dans toute sa violence. Le comité de salut public et celui de sûreté générale pensèrent qu'au moment où l'on s'apprêtait à porter des coups décisifs aux ennemis de l'extérieur, il fallait s'armer de sévérité contre ceux de l'intérieur. L'ordre fut donc donné à l'accusateur public d'en finir avec les girondins, auxquels on reprochait de continuer leurs intrigues contre-révolutionnaires de leur prison même.

Les nombreux témoins qui figuraient dans ce déplorable procès ayant été entendus, le 3 brumaire de l'an II (25 octobre 1793), les vingt et un prévenus qui se trouvaient en état d'arrestation furent amenés devant la première section du tribunal révolutionnaire, présidée par Hermann. C'étaient Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Dufriche-Valazé, Duprat, Brulart-Sillery, Fauchet, Ducos, Boyer-Fonfrède, Lassource, Lesterp-Beauvais, Duchastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul et Vigée. L'acte d'accusation, dressé par le comité de sûreté générale et présenté par Amar, servit au tribunal révolutionnaire, et telles étaient les préventions du peuple et de la montagne dans les circonstances où cet acte avait été dressé, qu'on n'y trouva rien qui choquât la raison.

Dans ce tableau, Amar avait passé en revue toute la conduite des accusés depuis leur arrivée aux affaires publiques, et avait présenté tous leurs actes, toutes leurs démarches, comme tendant à amener la contre-révolution. On leur reprochait, et la révolte du Calvados, de Bordeaux, de Marseille, de Nîmes, contre l'unité de la république, et la funeste rébellion de Lyon, et la trahison de Toulon.

« La marche des conjurés, portait cet acte d'accusation, fut en tout conforme à celle des ennemis de la France et surtout des Anglais.

» Pitt voulait déshonorer dans l'Europe la république naissante : Brissot et ses complices ont pris à tâche de la calomnier; ils n'ont cessé de peindre tous ses défenseurs comme des brigands et comme des hommes de sang; leurs écrits et leurs discours ne différaient en rien de ceux des ministres anglais et des libellistes qu'ils paient.

» Pitt voulait avilir et dissoudre la convention; ils ont mis tout en œuvre pour l'avilir et la dissoudre.

» Pitt voulait assassiner les fidèles représentants du peuple; ils ont tenté plusieurs fois de faire égorger une partie de leurs collègues; ils ont assassiné Marat et Lepelletier.

» Pitt voulait détruire Paris; ils ont fait tout ce qui était en eux pour le détruire.

» Pitt voulait armer toutes les puissances contre la France; ils ont déclaré la guerre à toutes les puissances.

» Pitt voulait faire conduire les soldats de la république à la boucherie par des généraux perfides; ils ont mis à la tête de nos armées tous les généraux qui nous ont trahis pendant le cours de deux années.

» Pitt voulait nous ôter même l'appui des peuples qui étaient nos alliés naturels; ils ont employé les ressources de la diplomatie et le mi-

nistère de Lebrun pour les éloigner de notre cause, ils ont confié à des traîtres les ambassades comme les commandements des armées.

» Pitt voulait démembrer la France et la désoler par le fléau de la guerre civile; ils ont allumé la guerre civile et commencé le système de démembrement de la France.

» Pitt, dans ce partage odieux, voulait au moins attribuer un lot au duc d'Yorck, ou à quelque autre individu de la famille de son maître : Carra et Brissot nous ont vanté Yorck et Brunswick; ils ont été jusqu'à nous les proposer pour rois, et Yorck prit possession de Condé et de Valenciennes.

» Pitt convoitait tous nos ports; ils ont opéré la contre-révolution principalement dans nos villes maritimes; ils lui ont livré le plus important de nos ports et de nos vaisseaux.

» Nos villes livrées ou incendiées, concluait Amar, nos campagnes ravagées, nos femmes et nos enfants égorgés par les barbares satellites du despotisme, l'élite de la nation immolée, l'opinion publique dépravée, les mœurs publiques altérées dans leur naissance par les leçons continuelles d'intrigue et de perfidie, les germes éternels de corruption et de discorde semés dans toute l'étendue de la république; nos maux passés, nos maux présents, ceux que l'avenir nous prépare, voilà leurs crimes : la France et l'univers, voilà les témoins : l'histoire de la révolution, leurs discours, leurs écrits, leurs actes publics, toutes les pièces qui présentent quelques traces de complot contre la patrie, voilà les preuves.

» Parmi les faits innombrables qui accusent les factieux, quelques-uns sont personnels à certains individus; la conjuration est commune à tous. S'ils ont paru divisés dans certaines occasions rares pour mieux cacher leur concert criminel; s'ils ont dans certains points semblé prendre des sentiers différents, ils se sont toujours retrouvés. Dans la grande route, ils ont marché ensemble à la ruine de la patrie. »

En conséquence de tous ces faits et de l'interprétation qui leur était donnée, les vingt et un girondins désignés dans l'acte ci-dessus étaient accusés par le comité de sûreté générale, organe des sociétés populaires, d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la république française, contre la liberté et la sûreté du peuple français, et d'être tous auteurs ou complices de cette conspiration.

« Certes une pareille accusation, a dit depuis un ancien montagnard [1], ne peut pas être regardée aujourd'hui comme un jugement sain de toute prévention; elle doit au contraire paraître à tous ceux qui ont pu apprécier les sentiments des girondins, d'une absurdité révoltante. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque où la république était encore toute couverte des plaies que lui avaient léguées involontairement les girondins, et où elle sortait à peine des dangers que lui avaient fait courir la trahison de Dumouriez et l'insurrection fédéraliste, il était permis d'être de bonne foi en croyant à la conspiration des girondins et à leurs manœuvres contre-révolutionnaires. Cette bonne foi explique l'acharnement que l'on mit contre eux. L'accusation, sanctionnée par la convention n'articulait que des faits vrais, à la connaissance de tout le monde : on en tirait sans doute des inductions qui n'étaient pas justes; mais elles étaient avouées par la logique, et il était impossible de ne pas y croire, de ne pas voir du royalisme dans tant d'actes qui concouraient à servir la cause de Coblentz et des ennemis de la république. »

Levasseur avait raison; car de ce qu'on est revenu aujourd'hui de ces graves erreurs sur le compte des girondins, il ne s'ensuit pas qu'elles n'aient pu être adoptées par la montagne, et qu'il n'y ait eu de sa part conviction profonde de la culpabilité des hommes que le peuple dans sa colère avait désignés comme des traîtres : la convention fut de bonne foi quand elle crut les girondins coupables, et il ne faut pour s'en convaincre qu'examiner les faits présentés dans l'acte d'accusation, faits accablants pour eux si on les rapproche de leur conduite. Il était impossible de croire que des hommes qui semblaient ne travailler qu'en faveur de la contre-révolution pussent avoir de bonnes intentions : les républicains les moins soupçonneux et les plus exempts d'entraînement purent fort bien se trouver portés à ne plus douter que la conspiration des girondins ne fût réelle en voyant cette série d'événements désastreux pour la république se tenir tous comme s'ils étaient liés par la plus vaste conspiration; et si les conventionnels qui crurent la gironde coupable de cette conspiration ont dû gémir plus tard d'avoir confondu avec l'ennemi de la république des amis qui n'étaient qu'égarés dans leur route, cette erreur, toute déporable qu'elle fût, avait pour elle des faits tellement propres à la faire naître et à l'entretenir, qu'il était impossible de ne point se laisser prendre à ces funestes apparences.

Ceci explique comment tous les témoins entendus dans ce grand procès se posèrent tous comme autant d'accusateurs véhéments. Suivant ces témoins, au nombre desquels se trouvaient plusieurs députés, des ministres, des fonctionnaires

[1] Voyez les Mémoires de Levasseur de la Sarthe.

et quelques chefs des jacobins, la faction de la gironde avait toujours travaillé à empêcher l'établissement du gouvernement démocratique en France ainsi qu'à la ruine de la république. On faisait remonter cette trame jusqu'à la session de l'assemblée législative. Brissot, qu'Hébert présenta comme la cheville ouvrière de la contre-révolution, était accusé d'avoir armé toute l'Europe contre la France, au moment où les patriotes n'étaient point encore prêts à repousser l'agression étrangère. On reprocha à Vergniaud d'avoir fait tous ses efforts pour faire conserver une royauté dont le peuple venait de se débarrasser le 10 août 1792. Chabot accusa principalement Gensonné d'être resté en correspondance suivie avec Dumouriez au moment où ce général consommait ouvertement sa trahison.

Ces accusations étaient vagues, et il eût été impossible de produire les faits matériels de ce qu'on appelait la conspiration : mais elle n'en paraissait que plus vaste, plus générale; et il était facile de présenter les girondins comme ayant été en état de conspiration permanente contre la république, quand on jetait les yeux sur les maux qu'ils avaient si imprudemment légués à cette même république.

Les accusés achevèrent de se perdre par le système de défense individuelle qu'ils adoptèrent, et au moyen duquel ils se rejetèrent les uns sur les autres les manœuvres liberticides qu'on leur reprochait : ils se firent eux-mêmes un tort immense en chargeant ceux de leurs collègues qui étaient en fuite, et en attribuant à Guadet, à Barbaroux, à Pétion et aux autres fugitifs les griefs qu'on imputait à ce qu'on nommait la faction. La conspiration contre la république étant évidente aux yeux de ceux qui en voyaient les effets dans la révolte du Calvados, de Bordeaux, de Marseille, de Lyon, du Jura, dans la trahison de Dumouriez, lié avec les principaux d'entre les girondins, et surtout dans celle des fédéralistes qui venaient de livrer Toulon; il était difficile, en examinant la connexité de tous ces événements désastreux pour la république, de penser qu'il n'y avait de coupables, parmi les chefs du même parti, que ceux qui étaient parvenus à se soustraire au décret d'accusation qui les frappait tous au même degré.

L'un d'eux, Boileau, acheva de les perdre par une déclaration dont l'accusateur public tira grand parti. Il reconnut qu'il avait en effet existé une conspiration contre l'unité de la république, et il ajouta que tant que le côté droit aurait été en force, il aurait paralysé les mesures prises pour sauver la liberté. « La trahison de Toulon, dit-il, m'a fait croire qu'il y avait des coupables. »

Vergniaud et la plupart des autres accusés nièrent constamment la conspiration qu'on leur attribuait : ils protestèrent de leurs bonnes intentions, et convinrent seulement qu'ils s'étaient trompés dans leur manière de juger les choses et les hommes.

Les débats duraient depuis cinq jours, et il était difficile d'en prévoir le terme par la manière dont quelques-uns des accusés se défendaient : les jacobins s'impatientèrent de ces retards qui, disaient-ils, n'étaient propres qu'à produire de l'agitation. Hébert appela l'attention de cette société sur le procès; il se plaignit de ce que les journalistes de la faction cherchaient à atténuer les torts de leurs amis. En même temps, une députation de quatre cents sociétés populaires du midi témoigna son étonnement de ce que le tribunal révolutionnaire avait été transformé, par les intrigues du parti *brissotin*, en un tribunal ordinaire. « Il faut, dit cette députation, ne plus nous abuser; nous en sommes là avec les fédéralistes qu'il faut que nous les tuions, ou qu'ils nous tuent. »

Le lendemain, la société envoya à la convention une députation chargée de demander qu'on débarrassât le tribunal révolutionnaire des formes qui, selon les jacobins, n'étaient propres qu'à étouffer la conscience et à empêcher la conviction. Ils sollicitèrent aussi une loi pour donner aux jurés le pouvoir de se déclarer suffisamment informés quand leur conscience serait satisfaite. Cette loi fut rendue immédiatement, et envoyée au tribunal révolutionnaire.

Le lendemain au soir, les jurés déclarèrent que leur conviction était formée, et les débats furent clos, malgré les vives réclamations des accusés : après trois heures de délibération, le jury répondit affirmativement sur toutes les questions qu'il avait à résoudre. Les vingt et un accusés furent déclarés coupables de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république française, contre la liberté et la sûreté du peuple français. En conséquence, ils furent tous condamnés à mort.

Alors eut lieu, au tribunal révolutionnaire, une scène déchirante et sublime. Prêts à mourir pour cette république qui les envoyait à l'échafaud, ces illustres et malheureux martyrs retrouvèrent tout leur courage, et accablèrent leurs juges de leur dédain. Tous crièrent encore : *Vive la république!* Sillery s'écria que ce jour était le plus beau de sa vie. Ducos et Fonfrède, qu'on n'avait pu sauver, malgré tout l'intérêt qu'ils inspiraient, se consolaient en pensant qu'ils allaient mourir ensemble. Valazé se frappa au milieu de l'audience, et tomba mort aux pieds de

ses amis. Quelques-uns des condamnés cherchèrent à émouvoir le peuple; mais les jacobins ne leur répondirent qu'en applaudissant au jugement qui venait de les condamner : ils savaient qu'il s'agissait d'une guerre à mort, et que si les girondins eussent réussi, ils auraient traité les montagnards et les chefs de leur société en ennemis.

En allant à la mort, les girondins entonnèrent l'hymne des Marseillais et ne cessèrent de chanter le long de la route : *Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé.* Ils moururent en vrais républicains. Ils furent les martyrs de cette révolution dont ils avaient été les apôtres.

Certes il est impossible de croire aujourd'hui que, sauf deux ou trois royalistes qui se trouvaient parmi eux, les girondins eussent été des conspirateurs contre la république : c'étaient simplement d'éloquents sophistes déplacés dans une arène où la violence de la liberté devait lutter contre la violence de la tyrannie. Les maux réels qu'ils ont causés ne furent certainement pas dans leurs intentions, et s'ils ont nui à la chose publique, c'est qu'ils n'étaient plus dans la convention qu'une superfétation et qu'un embarras à la marche de la révolution.

CHAPITRE XVIII.

Système de rigueurs déployé contre les villes rebelles. — Action du tribunal révolutionnaire. — Exécution de Bailly, d'Houchard, du duc d'Orléans, etc.—Représentants en mission.—Siége de Toulon.—Nouveaux revers dans la Vendée. — Travaux de la convention et du comité de salut public.— Mesures relatives à la marine de la république. — Arrestation des étrangers. — Détention des suspects. — Attaques contre le comité de salut public. — Il triomphe de ses ennemis.

Fidèle au système qu'elle s'était tracé, la convention, tout en s'occupant chaque jour de mesures propres à la régénération morale de la republique, se disposait à sévir tout à la fois et contre les villes de l'intérieur qui avaient levé l'étendard de la rébellion, et contre celles qui, comme Condé, Valenciennes, Le Quesnoy, s'étaient lâchement rendues à l'ennemi. Le 1er brumaire an II, elle décréta que toute ville qui se rendrait sans avoir soutenu l'assaut serait démolie, renouvelant ainsi la loi portée par l'assemblée législative après la reddition de Longwy et de Verdun. Elle décréta en outre que les villes qui se mettraient en état de rébellion n'auraient plus ni établissements publics, ni arsenal, ni manufacture d'armes, ni fonderie de canons, ni magasins de subsistances. Déjà ses commissaires envoyés à Lyon avaient commencé à mettre ce décret à exécution dans cette ville, où ils avaient formé des commissions de justice populaire chargées de juger révolutionnairement tous les criminels politiques. L'exécution suivait la condamnation, et la rapidité de cette justice révolutionnaire ne peut être comparée qu'à la rapidité qui présidait alors à toutes les mesures de salut public.

Qu'on ne pense point, cependant, que les hommes qui gouvernaient la France à cette époque voulussent en imposer sur les formes qui présidaient à la redoutable sévérité qu'ils déployaient contre les ennemis de la démocratie : ils avaient pour système de proclamer leur pensée. Le tribunal destiné à punir les ennemis du peuple avait d'abord été nommé tribunal extraordinaire; mais, aux yeux de quelques montagnards, cette dénomination semblait le lier par les formes. « Nous voulons, s'écria Billaud-Varennes à la tribune nationale, nous voulons qu'il juge révolutionnairement : appelons-le révolutionnaire. Pénétrez-vous bien de cette vérité, que les conspirateurs ne laissent point de traces matérielles de leurs crimes. Les témoins déposent sur des faits particuliers; mais dans une conspiration que la nation entière atteste, qu'est-il besoin de témoins? Imitez les conspirateurs eux-mêmes. A Lyon, les patriotes étaient égorgés sans formalités; celui qui passait devant un corps-de-garde sans porter dans sa poche la preuve de sa scélératesse était saisi et fusillé à l'instant. Je demande que vous donniez à ce tribunal le nom qu'il doit avoir, c'est-à-dire qu'il soit appelé *tribunal révolutionnaire*. » La convention, rejetant l'hypocrisie de dénominations adoucies, adopta la proposition de Billaud-Varennes, et le tribunal révolutionnaire continua à envoyer à l'échafaud des prêtres, des curés, des grands-vicaires, des évêques, des magistrats, des ex-nobles ou des domestiques de nobles, des émigrés, des fonctionnaires, des administrateurs, des fournisseurs, des militaires, des accapareurs, etc. Le code révolutionnaire n'établissait pas de gradation pénale : on voyait, dans chaque délit contre la république, un crime de lèse-nation, et la mort ou l'acquittement étaient les deux seules chances qu'eût un accusé. La nécessité d'étouffer toutes les trahisons et tous les traîtres de l'intérieur dominait alors tout sentiment généreux, et la masse de la nation, engagée dans une guerre à mort contre tous ses ennemis, ne conservait pour eux ni humanité ni pitié : tout ce qui était propre à en purger la république était sacré pour elle.

Au nombre des victimes envoyées à la mort par ce terrible tribunal, se trouvait Bailly; il eut à souffrir toutes les injures d'un peuple furieux, qui l'accusait de complicité avec la cour, et d'avoir, par son ordre, fait verser le sang des patriotes au

Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791. L'ancien procureur, Manuel, qui de montagnard s'était fait l'ennemi de la montagne, et avait cherché à sauver Louis XVI par tous les moyens possibles; les généraux Houchard, coupable, ou de grandes fautes militaires, ou de la plus infâme trahison; Brunet, Romé, Boisguyon; l'ex-contrôleur général des finances Laverdy; Gilbert-Desvoisins, ex-président au parlement; Girey-Dupré, jeune littérateur de mérite attaché au parti des girondins; les députés Coustard, ex-lieutenant des maréchaux de France; Gabriel Cussy et Égalité, ci-devant duc d'Orléans, payèrent de leur vie les soupçons de conspiration contre la république ou d'intelligences avec les ennemis. Le duc d'Orléans marcha à la mort sans manifester la moindre faiblesse.

Les rigueurs du tribunal révolutionnaire s'étendirent aussi aux femmes : Olympe de Gouges, qui s'était mêlée à tous les événements de la révolution; l'illustre épouse du ministre Roland, que ses liaisons avec les girondins avaient rendue odieuse aux jacobins, portèrent tour à tour leur tête sur l'échafaud. Cette dernière, conduite à la mort avec Lamarche, directeur de la fabrication des assignats, fit preuve d'un héroïsme qui contrastait avec l'abattement de son compagnon. « Passe avant moi, lui dit-elle, j'ai le courage d'attendre. » En apprenant l'exécution de sa femme, Roland se donna la mort avec une épée contenue dans sa canne. Clavière, son ami, prisonnier à la Conciergerie, se perça le cœur.

En même temps que le couteau sanglant de la guillotine faisait tomber, à Paris, tant de têtes coupables ou innocentes, les commissaires de la convention suivaient, dans les départements, le même système de terreur qu'elle avait inflexiblement adopté. Ces commissaires avaient été d'abord très-nombreux par suite de la loi du recrutement, de la levée en masse et par d'autres missions; mais ils avaient été rappelés, et les envois dans les départements, sauf ceux motivés par des circonstances extraordinaires, furent réduits à quatre, dont un pour les villes maritimes, deux pour l'intérieur, et un pour le département de la Gironde, auquel on donna le nom de département de *Bec-d'Ambès*, en haine de la dénomination attachée au parti fédéraliste.

Malgré ce rappel, qui fit rentrer d'un seul coup cent quarante députés dans le sein de la convention, des commissaires spéciaux n'en demeurèrent pas moins dans certaines villes soupçonnées hostiles à la montagne. Collot-d'Herbois et Fouché, qui, à Lyon, succédèrent à Couthon, Javoque, Maignet et Châteauneuf, furent chargés des vengeances nationales dans cette contrée; Collot-d'Herbois et Fouché ne tardèrent pas à manifester la plus froide comme la plus atroce cruauté envers une cité plus égarée que coupable, et dont certes, malgré ses décrets, la convention ne pouvait vouloir la destruction. Malheureusement, Collot arrivait à Lyon avec des vengeances personnelles à exercer.

Barras et Fréron se trouvaient à Marseille, où la punition de quelques-uns des chefs révolutionnaires parut suffisante pour maintenir l'obéissance.

Tallien et Ysabeau étaient à Bordeaux, s'occupant de remonter l'esprit public de cette ville : à cet effet, les jacobins de Paris y avaient envoyé une colonie composée d'une centaine de membres de leur société : la tête de plusieurs des chefs accusés de fédéralisme tomba dans cette ville.

Beauvais, Abbeville, et quelques autres localités du département de la Somme, inspirant des inquiétudes, André Dumont y fut envoyé.

Taillefer se trouvait dans la Lozère, ayant sous ses ordres une partie des troupes envoyées au siége de Lyon, dont il confia le commandement au général Marbot; les nombreux rassemblements royalistes qui s'étaient formés dans ce département, à l'instigation des prêtres et des émissaires des émigrés, s'étaient élevés jusqu'à six mille hommes; les premiers détachements envoyés contre eux avaient été défaits, désarmés et égorgés. Cette insurrection, dans un pays peu accessible aux troupes, menaçait la France d'une nouvelle Vendée; mais les mesures promptes prises par Taillefer ne tardèrent pas à mettre en fuite ces rassemblements : les paysans qui y avaient pris part retournèrent dans leurs communes espérant de n'être point reconnus; les mauvaises communes furent désarmées, et tous les individus qui avaient pris les armes furent incarcérés, en attendant leur jugement.

Saint-Just et Lebas avaient été envoyés en toute hâte à Strasbourg, où des symptômes de trahison s'étaient manifestés; le comité de salut public venait d'être prévenu que les émigrés avaient pratiqué des intelligences dans cette ville, et qu'ils voulaient profiter du succès de l'ennemi pour en ouvrir les portes aux Autrichiens. Mais les mesures que prirent ces deux représentants firent échouer ce projet : un grand nombre de citoyens, de militaires et de contre-révolutionnaires, furent punis avec la rapidité de la foudre : les corps administratifs et l'état-major de Strasbourg, prévenus d'avoir trempé dans le complot, furent déportés à l'intérieur, et les riches furent frappés d'une réquisition de deux millions pour soulager les pauvres : on leur imposa aussi des fournitures de toute espèce dont les soldats de la république

manquaient. En même temps, les représentants y réorganisèrent complétement l'armée, et la mirent à même de préluder à de nouveaux succès.

Ainsi, partout, les représentants, les agents du conseil exécutif et ceux du comité de salut public, apportaient à remplir leurs missions une activité, un zèle et une sévérité propres à produire les résultats les plus prompts et les plus satisfaisants pour la république : partout le peuple applaudissait à leurs efforts, et les ennemis de la liberté fuyaient ou étaient mis hors d'état de nuire.

Mais Toulon était toujours au pouvoir de l'ennemi. Les forces des Anglo-Espagnols, auxquels cette ville avait été livrée, se composaient de vingt-cinq vaisseaux ou frégates de ligne, et de onze mille hommes : de nouveaux renforts devaient porter l'armée des coalisés à vingt-cinq mille hommes, non compris les nombreux émigrés qui y affluaient de toutes parts. Les coalisés attendaient ces renforts pour se répandre dans la Provence, où les Piémontais seraient entrés de leur côté pour opérer ainsi la contre-révolution du midi. Il n'y avait pas de temps à perdre pour s'opposer à ce mouvement; aussi toutes les troupes et l'artillerie de siége laissées disponibles par la reddition de Lyon furent-elles dirigées en hâte sur Toulon, pendant que le comité de salut public mettait au concours le plan d'attaque de cette ville

L'armée d'Italie avait, de son côté, été dégarnie d'un grand nombre de bataillons destinés au siége de Toulon : sa faiblesse faisait concevoir aux Piémontais l'espoir de pénétrer facilement en France, du côté des Alpes maritimes : ils se décidèrent donc à attaquer nos positions et à tourner notre quartier général établi à Nice. Mais un échec sérieux fut la suite de leur mouvement, et dès cet instant la possibilité d'une invasion par ce point fut détruite. Rassurés de ce côté, nos soldats se préparèrent à pousser vigoureusement le siége de Toulon. Les généraux Cartaux et Doppet, appelés à diriger ce siége, furent remplacés par Dugommier, à qui était réservée la gloire d'y mettre fin.

Mais Toulon n'était pas le seul obstacle à la paix intérieure : la Vendée, hydre sans cesse renaissante, pour employer les expressions de l'époque; la Vendée, que l'on croyait à jamais anéantie, compromit de nouveau le sort de la république, au moment même où la complète destruction des masses vendéennes était annoncée. Passés sur la rive droite de la Loire, dans un pays étranger pour eux, manquant de vivres, de munitions, de places, les royalistes surent mettre à profit le répit que leur laissaient les diverses divisions victorieuses de l'armée républicaine par leur défaut d'ensemble et d'intelligence. La Rochejacquelin, le seul des chefs vendéens qui fût en état d'agir, fit une tentative désespérée, dont le succès dépassa toutes ses prévisions. Il lança toutes les bandes fugitives qu'il put rallier contre des villes où elles ne trouvèrent que de faibles corps, hors d'état de résister à cette attaque inattendue. Les Vendéens s'emparèrent ainsi de Varades, d'Ingrande, de Ségré, de Château-Gonthier. Bientôt Larochejacquelin, se recrutant de tous les Vendéens fugitifs et de quelques milliers de mécontents, se trouva à la tête de trente mille hommes et s'empara de Laval, défendu seulement par des gardes nationales. L'armée républicaine, accourue contre ceux qu'elle regardait comme des fuyards, se fit battre en détail; plusieurs divisions furent mises en déroute et perdirent presque toute leur artillerie.

Après ces succès les Vendéens se rapprochèrent de la mer, afin de se mettre en communication avec les Anglais, et se portèrent vers Granville, dont la prise leur eût assuré un port sur les côtes de Bretagne. Il eût été à craindre pour la république que les Vendéens, laissant derrière eux nos troupes défaites et dispersées ne se fussent portés vers le nord par les départements de l'Orne, de l'Eure et de l'Oise, plaçant ainsi l'armée du nord entre eux et l'ennemi. En ce moment, surtout, cette diversion eût produit les plus funestes résultats, car Jourdan venait de perdre tous les avantages de la bataille de Wattignies, en donnant à l'ennemi le loisir de reprendre l'offensive. Heureusement, les Vendéens ne suivirent pas un plan qu'on leur a attribué, et la France eut un grand danger de moins à courir.

Toutefois il fallait prendre les mesures les plus promptes pour arrêter les progrès de cette nouvelle Vendée. L'armée républicaine se réorganisa à Angers, à Rennes; les populations des départements environnants, mises en mouvement par les commissaires de la convention, se levèrent et se mirent à la poursuite des rebelles, autant par amour de la patrie que par la crainte de voir leur territoire devenir le théâtre d'une guerre civile désastreuse.

En même temps que les représentants envoyés contre la Vendée s'opposaient ainsi aux efforts désespérés des royalistes, d'autres représentants appelaient avec un succès inouï les citoyens des départements de la Meurthe et de la Moselle à renforcer les armées du Rhin de manière à leur permettre de reprendre l'offensive contre Wurmser et ses Autrichiens. Plus de six cents citoyens à Nancy, plus de deux mille à Metz, avaient été armés, équipés, enrôlés en moins de vingt-quatre

heures. Strasbourg fournit également son contingent volontaire de même que toutes les villes environnantes, et des dons patriotiques de toute espèce accompagnaient le départ des levées spontanées. Les soldats demeurés dans les dépôts, partageant le saint enthousiasme, le sublime dévouement du peuple, se mirent aussi en marche contre l'ennemi. Partout, le comité de salut public opposait aux efforts des ennemis de la république les efforts plus grands encore du peuple français, et réparait par enchantement des défaites qui auraient été irréparables pour tout autre gouvernement que celui que la France s'était donné. Les travaux de la convention et de son comité de salut public étaient immenses; rien ne souffrait, rien ne traînait en lenteur. Les mesures les plus importantes et les détails les plus minutieux étaient également l'objet de leur sollicitude. Aux lettres des armées et de l'intérieur, aux adresses, aux pétitions qui étaient envoyées à la convention, succédaient sans interruption d'innombrables décrets discutés et votés chaque jour. Toute la vie, tous les instants des membres de la représentation nationale étaient acquis à la patrie, soit que ces députés fussent en mission, soit qu'ils demeurassent à leur poste; toutes les mesures participaient du caractère de grandeur de cette assemblée; toutes étaient dignes d'elle, et jamais ses décisions ne se faisaient attendre.

On a déjà vu qu'après la perte de Toulon et de l'immense matériel maritime que nous y possédions, un décret avait ordonné la construction immédiate d'une nouvelle escadre. Tous les navires du commerce français, réduits par la guerre à une inaction ruineuse pour leurs propriétaires, furent mis en réquisition pour être employés au service de la république, à titre d'affrétement.

En mettant toute la marine marchande à la disposition de la république, la convention avait admis les officiers patriotes de cette marine à servir sur les vaisseaux de l'état. L'orgueil des anciens officiers de l'armée fut vivement blessé de cette mesure, et les marins se trouvaient partagés en deux camps, dont les animosités pouvaient compromettre la marine française. En effet, des mésintelligences graves éclatèrent sur l'escadre de Brest, qui venait de mettre à la voile avec la mission d'attaquer la flotte anglaise, si elle la rencontrait : l'insubordination fut bientôt telle, qu'il devint nécessaire de faire rentrer à Brest les marins de cette escadre. Il fallut donc réorganiser cette armée navale et en régénérer les équipages : Jean-Bon Saint-André et Bréard furent chargés de cette mission : ils s'en acquittèrent de manière que l'escadre, toute républicanisée, fut prête à reprendre la mer au bout d'un mois : les marins montraient la plus grande ardeur, et la république pouvait compter sur leur dévouement.

Le comité de salut public avait mis trente millions à la disposition du ministre de la marine, pour une mesure secrète et importante : il s'agissait d'une descente en Irlande. Barère demanda à la convention de sanctionner ce qu'avait fait le comité, tout en taisant cette mesure, et la convention vota par acclamation ce crédit de trente millions, tant était grande sa confiance dans le comité.

Mais pour atteindre le but de cette mesure secrète, dirigée contre l'Angleterre, il fallait s'emparer d'un seul coup de tous les espions étrangers de l'intérieur, d'autant plus dangereux qu'ils se cachaient sous le masque du patriotisme pour pousser à l'anarchie. Une loi d'arrestation avait déjà été portée contre les Anglais résidant en France; cette loi prononçait en même temps la prohibition de toutes les marchandises anglaises. Pons de Verdun ayant proposé d'abroger cette loi, ou d'en étendre l'effet à tous les étrangers, Saint-Just démontra l'injustice et le danger qu'il y aurait pour la France à prohiber toutes les marchandises étrangères, et à se priver ainsi des matières premières manquant à notre sol. « Le commerce anglais, disait Saint-» Just, est de luxe et fait pour les riches, tandis » que le commerce avec les autres peuples est d'u-» tilité et fait au profit du peuple. » Saint-Just ayant réclamé l'ordre du jour sur la proposition de Pons de Verdun, fit adopter le projet de loi suivant :

« Art. 1. Les étrangers ou sujets des gouvernements avec lesquels la république est en guerre seront détenus jusqu'à la paix.

» Art. 2. Les femmes qui ont épousé des Français avant le décret du 18 du premier mois (vendémiaire) ne sont point comprises dans la présente loi, à moins qu'elles ne soient suspectes ou mariées a des hommes suspects.

» Art. 3. Le comité de commerce présentera, dans trois jours, ses vues sur le sort des étrangers qui ont formé des établissements dans la républi que, afin que la présente loi ne tourne pas contre l'industrie. »

Cette loi de colère, mais justement motivée par le tort que les étrangers faisaient à la liberté, ne passa pas sans qu'on voulût y introduire des exceptions. « La mesure est rigoureuse, disait Robespierre dans le cours de la discussion; elle pourra atteindre quelques philosophes amis de l'humanité; mais cette espèce est si rare, que le nombre des victimes ne sera pas grand. D'ailleurs cette espèce est si généreuse et si magnanime, qu'elle ne s'aigrira pas contre les mesures qui doivent assurer la prospérité de la France, le bonheur

du genre humain et de la terre même qui leur a donné le jour, et où la tyrannie domine encore. » Saint-Just avait été plus loin, en s'écriant qu'un étranger était justement suspect chez un peuple que tout le monde avait trahi.

La loi contre les étrangers, quoique violant momentanément les principes d'humanité dont la convention voulait assurer le triomphe, fut mise à exécution, et ne tarda pas à encombrer les prisons déjà remplies de suspects français.

Les personnes enfermées par mesure de sûreté dans une maison d'arrêt, eurent d'abord la faculté d'avoir avec elles leurs meubles et de se nourrir à leurs frais, comme bon leur semblerait, si toutefois elles ne préféraient le régime de la prison : elles pouvaient communiquer verbalement avec leurs parents et leurs amis de l'extérieur. Le Luxembourg avait alors été converti en prison, et là se trouvaient neuf cents personnes de l'un et l'autre sexe, toutes riches ou dans l'aisance, presque toutes ayant appartenu à l'aristocratie. Des réunions scientifiques, des concerts, des bals, des intrigues galantes y faisaient oublier les rigueurs d'une longue détention. Les prisonniers avaient même la jouissance de la promenade dans la cour et dans la galerie.

Mais bientôt les détenus ayant été dénoncés comme pratiquant encore des intelligences contre-révolutionnaires, le régime des prisons devint plus sévère : les suspects furent privés de la lecture des journaux, des communications avec l'extérieur, de la promenade dans la cour. Plus tard, dans le printemps de 1794, le pain ayant manqué à Paris, les suspects durent se contenter de la nourriture que leur fournissait le gouvernement[1].

La gaîté disparut alors de ces prisons; les costumes élégants furent abandonnés, et l'aspect de ces hommes, dans une appréhension continuelle de la mort, entourés de misérables qui, prisonniers en apparence, espionnaient toutes leurs paroles, toutes leurs démarches, et qui envoyèrent à l'échafaud tant de malheureux, coupables de désirer la chute de leurs ennemis, était bien propre à faire naître les plus pénibles sentiments.

L'armée révolutionnaire surtout avait contribué à remplir les prisons de Paris de cette foule de suspects, dont le nombre s'éleva bientôt jusqu'à près de neuf mille. Des détachements avaient été envoyés dans toutes les villes réputées royalistes, et partout ils portaient cette terreur que les jacobins regardaient comme salutaire.

L'activité de la convention était due principalement au comité de salut public, qui avait concentré le gouvernement entre ses mains. Ce comité méritait la confiance sans bornes que la convention avait placée en lui, et la république devait de la reconnaissance à ses membres pour tout ce qu'ils avaient fait pour elle. Cependant ils avaient déjà des envieux. Le rappel de la majeure partie des représentants en mission avait mécontenté certains députés, et le parti qui avait déjà attaqué le comité de salut public, s'était ainsi trouvé renforcé. *L'opposition à ce comité ne tarda pas à se manifester.* Bazire l'attaqua indirectement, à propos d'une demande d'accusation contre Lecointre-Puyraveau : Amar se contenta de répondre que le comité de salut public était détesté par les mauvais citoyens, parce qu'il s'acquittait avec zèle de ses fonctions.

Une proposition faite par Philippeaux fit jeter les hauts cris à Chabot, Bazire, Julien de Toulouse, chefs de la nouvelle opposition, et à quelques autres députés, qui, disait-on, auraient abusé de leur position pour s'enrichir. Philippeaux proposait l'exécution sévère du décret qui ordonnait à tous les membres de la convention, à tous les magistrats du peuple, de faire connaître l'état de leur fortune avant la révolution, et d'indiquer par quels moyens ils l'avaient augmentée. Chabot étant parvenu à obtenir l'ordre du jour, s'essaya, *le lendemain*, à demander ce que la convention avait refusé déjà c'est-à-dire qu'aucun de ses membres ne pût être décrété d'accusation par elle sans avoir été entendu. « S'il n'y a pas de côté droit, s'écriait Chabot en développant sa proposition, j'en formerai un à moi seul, dussé-je perdre la tête, afin qu'il y ait une opposition, et qu'on ne dise pas que nous rendons des décrets de confiance et sans discussion. » Chabot, en butte à des soupçons qui ne devaient pas tarder à se changer en certitude, défendait trop sa propre cause : cependant ses efforts et ceux de Thuriot firent voter le principe de sa proposition.

Mais les jacobins furent profondément contrariés de ce décret; à leurs yeux, Bazire, Chabot et Thuriot étaient coupables de chercher à faire rétrograder la révolution. Hébert demanda l'expulsion de la société de ce dernier député et l'examen de la conduite des deux autres.

Le lendemain, Barère sollicita, au nom du comité de salut public, le rapport du décret de la veille, comme attentatoire à l'égalité, et comme établissant en faveur des représentants le privilége de l'inviolabilité. Merlin de Thionville, Billaud-Varennes appuyèrent le comité, et Thuriot lui-même, peiné des accusations que les jacobins avaient dirigées contre lui, dit que si, dans le moment où fut rendu le décret dont Bazire avait parlé, on eût développé les principes que l'on

[1] Cette nourriture se composait d'une ration de pain, d'une soupe grasse de pain et de légumes, d'une portion de viande, d'une portion de légumes et d'une demi-bouteille de vin.

venait d'émettre, la convention n'aurait sans doute rien décrété : il déclara même qu'il appuyait ces principes. Le décret de l'avant-veille fut rapporté, et le comité de salut public demeura ainsi victorieux des adversaires qui cherchaient à lui susciter des embarras.

Il profita de ce succès pour exposer à l'assemblée que ses pouvoirs étant expirés, elle devait les renouveler : il ne doutait pas de recevoir une nouvelle marque de la confiance que la convention avait en ses lumières et en son patriotisme. Toute l'assemblée fut d'accord pour conserver le comité tel qu'il était, et il fut maintenu à l'unanimité. Ainsi l'influence du comité dans la convention était loin d'être affaiblie par les sourdes attaques de quelques députés, et l'assemblée, qui reconnaissait dans tous les membres du gouvernement le talent, le courage, le caractère et l'énergie nécessaires pour sauver la république, sanctionna le système qui lui avait attiré ces attaques.

Des adhésions ne tardèrent pas à arriver à la convention : les jacobins et plusieurs sociétés départementales apportèrent une adresse à cette assemblée, dans laquelle ils demandaient 1° le maintien de l'égalité, en livrant au tribunal révolutionnaire tous les grands coupables, tous leurs complices, et surtout en traitant plus sévèrement les députés et les généraux ; 2° le maintien, dans toute leur rigueur, des mesures révolutionnaires, en continuant aux comités chargés de leur exécution la plénitude des pouvoirs de confiance dont elle était investie, afin d'empêcher toute résurrection du côté droit et toute formation de parti ; 3° de réprimer tout membre qui oserait, par la témérité de ses propositions, dégrader la liberté des opinions ; quiconque enfin voudrait former un parti ou ressusciter le côté droit. Atterrés par cette adresse, Chabot, Bazire et Thuriot s'empressèrent de donner un autre sens aux paroles qu'on leur reprochait si durement, et les députés qui les avaient attaqués revinrent à des idées de réconciliation. Toutefois, les jacobins, plus intraitables, expulsèrent Thuriot de leur sein, et nommèrent une commission chargée d'examiner la conduite de Chabot et de Bazire.

Malgré le triomphe du comité de salut public et la soumission de Chabot, Bazire et Thuriot, il n'en exista pas moins une coalition contre ce comité, coalition dont les éléments hétérogènes devaient se réunir aux premiers revers que ce comité essuierait. Les nombreux succès qu'il remporta sur les ennemis de la France empêchèrent longtemps cette coalition de se montrer, mais quand la discorde agita ses brandons dans le sein de ce même comité, ses ennemis profitèrent de ces divisions intestines pour faire le 9 thermidor.

CHAPITRE XIX.

Révolution religieuse méditée par Chaumette.— Changements opérés par la commune de Paris dans l'état civil des citoyens. — Arrêté de la commune contre les signes de la royauté. — Dépouillement des églises. — Établissement du culte de la Raison. — Abjuration du culte catholique. — Robespierre se déclare contre les athées. — Changement dans le langage, les costumes, les mœurs, les usages. — Les cendres de Mirabeau sont rejetées du Panthéon : on y met celles de Marat. — Établissement des fêtes nationales et de l'éducation publique.

Pendant que la république dévorait impitoyablement ses ennemis, une véritable révolution morale changeait tout à coup la physionomie du peuple français. Depuis longtemps les prêtres s'étaient placés en tête des plus ardents contre-révolutionnaires ; la funeste guerre de la Vendée dont ils avaient été les principaux instigateurs, le bon accueil qu'ils avaient fait aux Autrichiens, à leur entrée dans l'Alsace, les troubles qu'ils avaient provoqués dans la Lozère et sur quelques autres points de la France, avaient fait porter contre eux des décrets rigoureux. Mais la haine publique n'était pas satisfaite de ces mesures ; elle voulait arriver à leur complète disparition par celle du culte catholique.

Déjà Chaumette, qui dans son activité révolutionnaire avait constamment eu en vue l'anéantissement de tous les cultes, qu'il regardait comme autant d'erreurs propres à tromper le peuple, s'était préparé pour la révolution qu'il méditait : il avait enjoint à tous les marchands de tenir leurs boutiques ouvertes le dimanche ; il avait défendu la vente, dans les rues, des saint-suaires, des *Agnus*, des croix, des vierges, des saints, des reliques ; dans le même arrêté où il proscrivait la vente faite de la même manière des orviétans et autres drogues médicinales. Cet arrêté avait été immédiatement mis à exécution ; et les sections s'étaient même empressées de détruire les images de la Vierge et des saints qui se trouvaient dans les niches des coins de rue ou à la porte des maisons ; on les avait remplacées par les bustes de Marat et de Lepelletier.

Chaumette avait acquis une grande influence ; il était disposé à en user pour arriver à son but. Dominé par l'idée fixe d'établir en France le culte de la Raison, il y marcha constamment avec une volonté énergique et une sincérité d'intentions qu'on ne saurait mettre en doute. Chaumette était un véritable patriote, et ses actes le démontraient assez : il prêchait, avec l'ardeur d'un missionnaire, les bonnes mœurs, le travail, les vertus patriotiques et domestiques. On l'avait vu s'élever avec véhémence contre le pillage et contre les femmes qui négligeaient le soin de leur ménage pour s'oc-

cuper de troubles politiques. Il avait provoqué l'établissement d'ateliers pour donner du travail aux pauvres, fait prohiber la profession des filles publiques, disant que ces malheureuses appartenaient aux pays monarchiques et catholiques, où il y avait des oisifs et des prêtres non mariés, et que le travail et le mariage devaient les chasser des républiques. Il avait poursuivi et fait poursuivre par les comités de surveillance tous les mauvais lieux, tous les jeux, tous les tripots, toutes les petites loteries, se fondant sur ce que la police locale appartenait à la commune. Enfin, il avait fait ordonner la destruction ou l'envoi à la ménagerie, sauf indemnité aux propriétaires, de tous les animaux dangereux, montrés sur les places publiques.

Chaumette avait également fait décider par le conseil général de la commune que les prêtres, n'importe de quel culte, ne pourraient l'exercer que dans l'enceinte de leurs temples respectifs. En conséquence, il avait ordonné l'enlèvement de toutes les enseignes religieuses extérieures. Un nouveau mode de funérailles devenait donc nécessaire; il fut adopté d'après un arrêté que Fouché avait pris dans le département de la Nièvre. Les amis et les parents devaient seuls accompagner le cercueil. Des cimetières destinés à la sépulture commune furent institués là où il n'y en avait point, et l'on défendit d'inhumer dans les églises, comme on le faisait pour les riches. La statue du Sommeil devait remplacer les signes religieux, la mort étant, d'après les principes de Fouché et de Chaumette, un sommeil éternel. Au lieu de cyprès, et d'autres arbustes lugubres, les cimetières furent ornés de fleurs et de plantes odoriférantes : « Il faut, disait Chaumette, que l'éclat et le parfum des fleurs rappellent les idées les plus douces : je voudrais des Champs-Élysées, là où l'hypocrisie des prêtres ne faisait rencontrer que des ossements; je voudrais, s'il était possible, pouvoir, dans le parfum d'une rose, respirer l'âme de mon père. »

En même temps, Hébert avait proposé et fait adopter par le conseil général révolutionnaire, un arrêté qui ne fit qu'augmenter la haine du peuple contre la royauté et la superstition, et qui exalta sa fureur jusqu'au vandalisme. Cet arrêté ordonnait la destruction, sous huit jours, des gothiques simulacres des rois de France, placés au-dessus du portail de Notre-Dame; celle de tous les signes religieux et de tous les *restes de la barbarie*. Mais la rage destructive du peuple ne s'arrêta point là : les monuments des arts, les gravures, les livres sur lesquels se trouvaient les signes de la royauté ou de la féodalité furent détruits, brûlés ou lacérés par quelques stupides dévastateurs.

La convention s'alarma de ces destructions; elle prit des mesures pour mettre un frein aux écarts de l'ignorance et aux entreprises d'une malveillance cupide, et déclara qu'elle n'avait pas entendu étendre son décret aux monuments des arts, de l'histoire et de l'instruction. Ainsi furent respectés les ouvrages qui portaient des armoiries ou qui contenaient des fleurons fleurdelisés; mais il n'en fut pas de même pour les statues des saints et les ornements précieux des églises. Les jacobins se crurent autorisés à s'emparer, sur tous les points de la France, de tout ce qui avait servi à ces prêtres, qui n'étaient à leurs yeux que les plus dangereux ennemis de la république; les églises furent dépouillées, et les municipalités envoyèrent à Paris des monceaux de richesses : l'or, l'argent, les pierreries, les étoffes les plus rares, accumulés dans tous les lieux consacrés par une ancienne dévotion, arrivaient de toutes parts alimenter le trésor de la république. Le peuple, se livrant à son goût pour les mascarades, se mit à parodier les cérémonies du christianisme. Des hommes vêtus de surplis, de chasubles, de chapes, d'étoles, coiffés de mîtres et de bonnets de prêtres, parcoururent les rues de Paris, en dansant la carmagnole, mêlant les chants sacrés aux chants patriotiques et aux chansons les plus profanes; sur toutes les routes, on rencontrait des charrettes pleines de ces dépouilles précieuses; ces charrettes étaient conduites par des hommes grotesquement affublés d'habits sacerdotaux qui allaient les déposer à la barre de la convention. La députation de Saint-Denis, chargée de porter à la convention les saints-sacrements, les calices, les ciboires, les candelabres et autres objets de prix, tint à la convention un langage propre à caractériser le peuple qui renversait tout à coup les autels du Dieu qu'il avait adoré pendant quinze siècles : « O vous! disait cette députation! ô vous, instruments du fanatisme, saints, bienheureux de toute espèce, soyez enfin patriotes, levez-vous en masse, servez la patrie en allant vous fondre à la Monnaie, et faites en ce monde notre bonheur, que vous vouliez faire dans l'autre. »

Mais ce n'était pas seulement à l'argenterie et aux objets de prix des églises que l'on faisait cette guerre à mort : les cloches, quoique d'un métal grossier, étaient également enlevées pour être converties en gros sous ou en canons; elles furent même d'une grande ressource. L'armée révolutionnaire, surtout, se distingua, dans un rayon de vingt à trente lieues de Paris par son acharnement à dépouiller les temples du culte catholique. La convention laissa faire; et les envois étant devenus très-considérables, elle dut nommer une commission permanente de huit membres, pour

les constater par procès-verbal, et en donner décharge aux communes. Une autre commission fut chargée de distraire de ces envois les objets précieux d'art et d'histoire. On a prétendu que ces envois s'élevèrent, pour toute la république, à près d'un milliard.

Le dépouillement des églises et l'avilissement du culte catholique, qui n'avait plus rien de sacré aux yeux des sans-culottes, venaient en aide aux projets de Chaumette; et, sûr de l'appui du parti philosophique de la convention, à la tête duquel se trouvaient Thuriot, Anacharsis Clootz et Chabot, le procureur de la commune crut le moment favorable pour établir le culte de la Raison. Clootz se chargea d'amener l'évêque de Paris, Gobel, à abjurer à la face de la France le culte catholique, dont il était le premier pontife. On espérait que son exemple, en entraînant tous les ministres de ce culte, obligerait enfin la convention à l'abolir. Gobel connaissait les dispositions de la commune de Paris et celles du peuple; il se laissa donc entraîner, et décida même la majorité de ses vicaires à l'imiter. Pour donner plus de solennité à cette abjuration, Chaumette et toutes les autorités constituées de Paris, accompagnèrent l'évêque Gobel.

Le 17 brumaire, Pache, Lhuillier, Chaumette, Momoro, Clootz, Gobel et ses vicaires se rendirent à la convention, où Momoro annonça ainsi l'arrivée du clergé de Paris : « Vous voyez devant vous l'évêque de Paris, ses grands-vicaires et quelques autres prêtres, dont la liste vous sera remise. Conduits par la raison, ils viennent se dépouiller du caractère que leur avait donné la superstition; ce grand exemple sera imité par leurs collègues. C'est ainsi que les fauteurs du despotisme concourent à sa destruction. C'est ainsi que bientôt la république française n'aura d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de la fraternelle vérité, culte qui sera bientôt universel, grâces à vos immortels travaux. » Gobel déclara ensuite que, né plébéien, et ayant toujours aimé la liberté et l'égalité, il n'avait cessé d'être soumis à la volonté du peuple; que c'était cette volonté qui l'avait élevé au siége épiscopal de Paris, et qu'il lui obéissait encore en renonçant à ses fonctions : « Aujourd'hui que tous les sentiments se trouvent réunis, ajouta-t-il en terminant, aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, je renonce à mes fonctions de ministre du culte catholique; mes vicaires font la même déclaration : nous déposons sur votre bureau nos lettres de prêtrise. Puisse cette détermination consolider le le règne de la liberté et de l'égalité! *Vive la république!* »

Cet exemple fut en effet suivi par divers évêques ou curés membres de la convention. Grégoire fut le seul qui ne voulut pas abjurer sa religion : il appartenait par ses principes à l'église primitive; il était chrétien à la manière des apôtres et non à celle des papes.

Cette fièvre contre le catholicisme gagna tous les esprits; les abjurations solennelles du 17 brumaire trouvèrent d'innombrables échos en France; presque tous les évêques, leurs vicaires et les curés renoncèrent à leurs fonctions et au culte catholique, quelques-uns osèrent même déclarer qu'ils avaient été longtemps des imposteurs. Les sections de Paris firent plus; après avoir abjuré le catholicisme et annoncé qu'elles allaient faire un feu de joie de tous les confessionnaux, elles déclarèrent pour la plupart qu'elles ne connaissaient d'autre culte que celui de la vérité et de la raison, d'autre fanatisme que celui de la vérité, d'autre dogme que celui de la fraternité et des lois républicaines. Les autres annoncèrent qu'elles n'adoreraient plus d'autre dieu que le dieu de la liberté et de l'égalité. De nombreuses députations des sociétés populaires se rendirent à la barre de la convention pour y manifester les mêmes sentiments, et la majeure partie de la population adopta le culte de la Raison.

Ainsi allaient se trouver réalisés les projets de Chaumette : les sections venaient de s'emparer de toutes les églises, et après les avoir dépouillées de tout ce qui servait au culte catholique, elles les avaient érigées en autant de temples dédiés au culte de la Raison : une fête fut instituée pour tous les jours de décade, afin de remplacer le dimanche.

Le 20 brumaire, la première fête de la Raison fut célébrée à Notre-Dame. Ce jour-là, le maire, le procureur de la commune, les officiers municipaux, tous les fonctionnaires publics, ainsi que des députations des sociétés populaires et des sections, se rendirent à ce nouveau temple. Une jeune et jolie femme (c'était celle de l'imprimeur Momoro, l'un des administrateurs du département) représenta, devant une foule immense, la déesse de la raison et la fille de la nature. Elle était vêtue d'une robe blanche, coiffée du bonnet phrygien, et s'appuyait sur une pique. De jeunes filles, vêtues de blanc et couronnées de roses, environnaient la déesse, portée par quatre hommes dans un siége antique entouré de guirlandes de chêne. Des discours analogues à la cérémonie furent prononcés par Chaumette et les autres ordonnateurs du nouveau culte; un nombreux orchestre exécuta des airs patriotiques et un hymne à la liberté composé par Chénier.

L'inauguration terminée, le cortége se rendit a la convention, au milieu d'une foule immense

faisant retentir l'air des cris de *vive la liberté! vive la république! vive la convention! vive la montagne! vive la raison! à bas le fanatisme!* Là, Chaumette célébra la chute du fanatisme, et fit l'éloge du seul vrai culte, celui de la liberté et de la fraternité. La déesse de la raison reçut du président et de tout le bureau l'accolade fraternelle. La convention, jusque-là réservée, céda elle aussi à l'entraînement général. Elle décréta, conformément à la demande de Chaumette, que l'église métropolitaine serait désormais le temple de la Raison, et que les députés s'y rendraient en masse, au milieu du peuple, pour chanter l'hymme à la liberté.

Telle fut la révolution religieuse à laquelle avaient contribué de tous leurs efforts la commune de Paris et les députés de la convention qui se qualifiaient de parti philosophique. La destruction de la superstition et de l'erreur en avait été le but; mais ce but se trouvait dépassé, et on était ainsi arrivé jusqu'à l'athéisme.

Cependant les mascarades qui avaient présidé à l'inauguration de la déesse de la raison, et la substitution du matérialisme au catholicisme, n'avaient pas également trouvé des partisans parmi tous les députés. Robespierre surtout vit avec douleur l'engoûment du peuple pour le culte nouveau. En ce moment d'exaltation, une protestation formelle eût compromis sa popularité; il attendit donc une occasion favorable pour attaquer l'athéisme et ses fauteurs. Ce fut à la tribune des jacobins qu'il porta les premiers coups, en prenant indirectement le parti des prêtres : « La convention, dit-il, en acceptant les dons qui lui sont offerts, n'a pas proscrit le culte catholique, comme on veut le faire croire. Elle n'a jamais fait, et ne fera jamais une telle démarche. Son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et de réprimer en même temps les écarts de tous ceux qui en abuseraient pour troubler l'ordre public. Elle ne permettra pas qu'on persécute les ministres paisibles du culte; elle saura punir ceux qui se prévaudraient de leurs fonctions pour causer du désordre. On a dénoncé les prêtres pour avoir dit la messe, ils la diront plus longtemps, si on les empêche de la dire. Celui qui veut empêcher la messe est plus fanatique que celui qui la dit. Il est des hommes qui veulent aller plus loin, qui, sous prétexte de détruire la religion, veulent faire une religion de l'athéisme lui-même. »

Cependant, Chabot et Thuriot faisaient décréter, par la convention, que tout citoyen qui ne croirait pas à une religion serait dispensé d'en salarier le culte. Cette mesure entraînant nécessairement la suppression des presbytères, ils furent convertis en des établissements consacrés au soulagement des infortunés ou à l'instruction publique.

En abolissant le culte catholique romain, les jacobins avaient préludé aux autres innovations qu'ils méditaient : ils voulaient que tout prît une face nouvelle. Les saints et les saintes ayant été proscrits avec le culte qui les consacrait, ils cessèrent de figurer sur le calendrier républicain; il n'y eut plus de rue Saint-Honoré, de rue Sainte-Anne; leurs noms furent changés, et remplacés par d'autres plus conformes au régime républicain : celles qui ne furent point entièrement débaptisées virent leurs noms raccourcis du mot *saint* qui se trouvait partout avant la révolution; le faubourg Saint-Antoine ne fut plus que le faubourg Antoine, etc. Une section, celle des Arcis, proposa même de faire faire journellement au peuple un cours muet de morale, en appliquant aux places et rues de toutes les communes de la république les noms de toutes les vertus. La plupart des citoyens eux-mêmes renièrent les noms des patrons que l'église leur avait donnés, et tels, qui s'appelaient Antoine, Jean, Pierre, Paul, changèrent ces noms contre les plus beaux de l'antiquité. Chaumette, l'un des premiers, prit le prénom d'Anaxagoras, et la France se peupla bientôt d'Aristides, de Brutus, de Scévoles, de Fabricius, etc. Les noms d'un grand nombre de communes furent aussi changés. Toutes les dénominations rappelant la féodalité et l'ancien régime, telles que *château, hôtel, comté*, furent également changés; on les remplaça généralement par ces mots : *maison, montagne, liberté, égalité*, etc.

Le mot de citoyen était dès longtemps d'un usage général : il avait remplacé l'épithète de *monsieur*, effacée du dictionnaire républicain, et dont on ne se servait plus qu'en lui donnant une acception injurieuse. Ces changements dans le langage en avaient amené d'autres. On se piqua de concision, de rudesse même : le pronom *vous* ne fut plus employé au singulier de la seconde personne; tous les républicains se tutoyèrent. Les sections de Paris demandèrent même à la convention de décréter que tout le monde eût à se tutoyer; mais elle passa à l'ordre du jour, voulant laisser à chacun liberté pleine et entière : « On sait bien, disaient les conventionnels, que le *vous* est absurde; que c'est une faute contre la langue, de parler à une personne seule comme on parlerait à deux, à plusieurs; mais aussi n'est-il pas contraire à la liberté de prescrire aux citoyens la manière dont ils doivent s'exprimer? Ce n'est pas un crime de parler mal le français. » Ces changements de noms s'étendirent depuis les choses les plus graves jusques aux plus futiles;

les rois ne s'appelaient plus que *les tyrans*, et dans les jeux des cartes, qui avaient remplacé les anciennes, il n'y avait plus ni rois, ni reines, ni valets; ces personnages avaient cédé leur place à des républicains : il en était de même dans le jeu des échecs.

Un costume nouveau avait remplacé l'ancien; ce costume, dont la simplicité faisait le principal mérite, consistait en une veste de chasse et un pantalon; quelques jacobins même, imitant Marat, ne portaient point de cravate et laissaient voir leur poitrine nue. Le bonnet phrygien avait généralement remplacé les chapeaux. Cet habillement nouveau gênait moins que les anciens habits français, mais il était un peu trop léger pour le climat de Paris : c'est encore, aujourd'hui même, celui des habitants des côtes de la Méditerranée et des pays chauds de l'Europe. Les perruques à la jacobite, la poudre, la pommade furent aussi proscrites. Enfin les cannes élégantes à pomme d'or ou d'ivoire furent remplacées par de gros bâtons noueux. Il y avait aussi des femmes qui s'habillaient en républicaines et portaient le bonnet phrygien; elles voulurent en forcer d'autres à les imiter; mais la convention, instruite des rixes qu'avait fait naître cette prétention, se vit dans l'obligation de décréter que chacun était libre de se vêtir à sa manière. Le port de la cocarde nationale seulement était de rigueur pour l'un comme pour l'autre sexe.

Quoique ces changements aient été depuis beaucoup ridiculisés, ils n'en furent pas moins d'une grande importance : les jacobins avaient bien compris que ce n'est que par des petites choses, et en suivant une pente insensible, qu'on parvient à révolutionner entièrement les mœurs d'un peuple. La suppression des usages attaqués par ces innovations était une œuvre peut-être plus difficile que la régénération politique et morale; car pour cette régénération, l'enthousiasme révolutionnaire suffisait. Quant aux changements plus sérieux, ils furent immenses, et des objets de morale et d'utilité publique étaient quotidiennement à l'ordre du jour de la convention.

Déjà cette grande assemblée avait décrété *qu'il n'y avait pas de grand homme sans la vertu*, et conformément à ce décret, les cendres de J.-J. Rousseau furent destinées au Panthéon, d'où celles de Mirabeau furent rejetées. Les preuves irrécusables de sa trahison, trouvées dans les papiers de l'armoire de fer, ne permettaient pas de laisser les restes de ce tribun dans le temple dédié à la reconnaissance publique dont il avait démérité. A la place de ses dépouilles mortelles, on y déposa celles de Marat, patriote exagéré, fanatique, mais sincère, et qui avait usé au service du peuple une vie pauvre et laborieuse. Ce peuple l'avait aimé de son vivant et après sa mort, il le récompensait de son dévouement en le divinisant; aussi vit-il avec joie le décret qui ordonnait la translation de ses restes au Panthéon.

En même temps la convention continuait son grand œuvre de républicanisation des mœurs. elle abolissait tous les jeux, toutes les loteries; joignait les bâtiments de l'évêché à ceux de l'Hôtel-Dieu afin que tous les malades y pussent avoir chacun un lit; elle faisait recueillir, dans un ouvrage destiné à la jeunesse, tous les traits de vertu et de courage dont pouvait s'enorgueillir la république. Des fêtes nationales étaient instituées sur le rapport de Chénier, qui les avait présentées comme propres à éveiller dans l'âme des citoyens toutes les sensations libérales, toutes les passions généreuses et républicaines. Des récompenses nationales étaient également instituées pour toutes les vertus utiles, pour tout ce qui contribuait au bien de l'humanité. Ces récompenses consistaient dans la feuille de chêne décernee par le peuple au citoyen qui avait bien mérité de la patrie.

Après ces mesures tendant à familiariser le peuple français avec toutes les vertus, la convention eut à s'occuper de l'instruction publique. Déjà des plans divers avaient été présentés à cet égard, et de lumineuses discussions sur celui qu'il conviendrait d'adopter avaient rempli les moments de la convention. Un de ces plans, celui de Lepelletier, appuyé par Robespierre, avait réuni la majorité des suffrages, et la convention avait décidé que l'instruction et l'éducation des enfants seraient données dans des maisons communes. Mais le comité d'instruction publique ayant été chargé de présenter ses vues sur ce sujet important, la question de l'éducation nationale dans des maisons communes fut remise en problème, et, après quelques débats, ces maisons d'éducation furent supprimées. La convention, plaçant l'instruction des jeunes gens au premier rang des institutions républicaines, choisit pour l'organiser, le moment où quelques voix s'étaient écriées aux jacobins que la France n'avait plus besoin de savants. L'instruction était encore confiée à des prêtres; on fit sentir la nécessité de la leur enlever. La convention voulait révolutionner et purifier l'éducation : elle proclama donc la nécessité d'une éducation nationale; mais, en même temps, elle reconnut également qu'on devait songer aussi à l'éducation physique des enfants, à la gymnastique, sans laquelle toute autre éducation est incomplète et stérile. C'était par là qu'on devait commencer : « La course, la lutte, l'art de nager. disait

Chénier, l'exercice du canon, l'équitation, le maniement du fusil, de la pique, du sabre, telle est la gymnastique d'un peuple libre. Tout cela n'est point nécessaire à des esclaves; ils doivent être faibles, puisqu'ils doivent ramper. La vigueur de l'âme tient à celle du corps. Que des prix de gymnastique soient distribués dans les jeux publics. »

C'est ainsi que la convention faisait entrer la révolution dans les mœurs du peuple : elle mettait si souvent à l'ordre du jour la vertu, l'amour du travail, de l'humanité, les bonnes mœurs, que le peuple français dut nécessairement se considérer comme le peuple le plus vertueux du monde; et c'était là un immense pas de fait.

CHAPITRE XX.

La situation de la république s'améliore.—Bilan politique présenté par Robespierre.—Tableau tracé par Barère. — Bases du gouvernement révolutionnaire. — Scission brave qui se déclare parmi les montagnards. — Faction des ultra révolutionnaires. — Robespierre se déclare contre les athées. — Épuration des jacobins. — Attaques contre Danton. — Il est défendu par Robespierre. — Nouveaux succès militaires. — Destruction de l'armée de la Vendée. — Reprise de Toulon. — Grande joie que cette victoire produit. — Vengeances nationales exercées à Toulon, à Lyon, à Nantes. — Affaire de Chabot et de Bazire.

Cependant la situation de la république, à l'extérieur, avait cessé d'être alarmante ; elle ne courait plus ces dangers imminents qui l'avaient tant de fois mise en danger, et qui avaient fait naître ces grandes et terribles crises dans lesquelles toutes les passions populaires se déchaînaient avec tant de violence. Robespierre crut donc le moment favorable pour présenter à la convention le bilan de l'Europe et de la république. Dans un discours aussi bien écrit que bien pensé, il faisait entrevoir à la convention les intentions de l'Europe à l'égard de la France : « Vous pouvez tirer un grand résultat de ce tableau, disait-il, c'est que l'univers est intéressé à notre conservation. Supposons la France anéantie ou démembrée, le monde politique s'écroule; ôtez cet allié puissant et nécessaire, qui garantissait les médiocres états contre les grands despotes, l'Europe entière est asservie..... Ce n'est pas pour un peuple que nous combattons, c'est pour l'univers; non pour les hommes qui vivent aujourd'hui, mais pour tous ceux qui existeront...

« Au reste, dût l'Europe entière se déclarer contre vous, vous êtes plus forts que l'Europe. La république française est invincible comme la raison; elle est immortelle comme la vérité. Quand la liberté a fait une conquête telle que la France, nulle puissance humaine ne peut l'en chasser.....

» Vos ennemis, disait-il en terminant, cherchent à donner à la cause sainte que vous défendez un air de légèreté et de folie, défendez-la avec la dignité de la raison; on veut vous diviser, restez unis; on veut semer au milieu de vous l'orgueil, la jalousie, la défiance et toutes les petites passions; on veut annihiler et avilir le gouvernement républicain dans sa naissance; donnez-lui l'autorité, le ressort et la considération dont il a besoin; ils veulent que le vaisseau de la république flotte au gré des tempêtes, sans pilote et sans but, saisissez le gouvernail d'une main ferme, et conduisez-le, à travers les écueils, au port de la paix et du bonheur. »

Ce discours, dont on ne peut avoir qu'une idée très-imparfaite par ces fragments, produisit un grand effet; il fit à son auteur une réputation de talent et de moralité que personne n'osa plus lui contester. Dès ce jour, son influence sur la convention, sur le comité de salut public, sur les sociétés populaires fut toujours croissant. Aussi Robespierre ne prit-il plus la parole que dans ces occasions périlleuses où il fallait réclamer de grandes mesures de salut public, ou lorsqu'il daignait répondre aux puissances ennemies.

Vers le même temps, Barère avait fait, au nom du comité de salut public, un rapport dans lequel il comparait la situation désespérée de la république au commencement de la campagne à celle où elle se trouvait actuellement. Les résultats avantageux que Barère signalait, étaient sans contredit dus au système suivi par le comité de salut public, ils étaient immenses : « Qu'avons-nous au moment où je parle? » se demandait Barère; et répondant immédiatement, il ajoutait :

« Une constitution républicaine où la sainte égalité est consacrée pour la première fois sur la terre; — douze armées en pleine activité, ou plutôt une nation immense devenue toute militaire; — une levée de six cent mille jeunes citoyens, commandée par un décret d'une ligne, exécutée par un mouvement spontané, presqu'à la fois, au moment même où les subsistances étaient cachées et où les armes manquaient; — le royalisme anéanti ou déporté avec la race qui pouvait le produire; — la Vendée arrachée à ses repaires et taillée en pièces dans sa fuite; — une convention purgée, mais rappelée enfin à sa dignité, à son unité et à l'énergie que doivent avoir les représentants d'une république; — la superstition traduite à la barre avec ses trésors, pour grossir le trésor public. » Et après avoir continué ainsi à mettre sous les yeux de la con-

vention le tableau de la situation nationale, Barère la comparait à celle des coalisés :

« Nous avons des armées nombreuses et renouvelées, disait-il ; les rois ont leurs armées décomposées et à renouveler.

» Nous avons six cent mille hommes par un simple décret ; les rois ne peuvent obtenir des recrues et des milices qu'avec des menaces, des violences et des chaînes.

» Nous avons de nouvelles troupes qui courent aux frontières en chantant ; les rois font des prisonniers dans les villes, et traînent les hommes des campagnes pour renforcer leurs armées.

» Nous avons des richesses immenses dans les biens des fanatiques et des rebelles ; les rois ont épuisé le peuple d'impôts.

» Nous dépensons quatre cents millions dans un mois, sans besoin d'impôts nouveaux ; les rois n'osent pas réclamer des subsides des peuples desséchés ou asservis.

» Nous avons des trésors nouveaux dans les temples, chez les riches avares ; et les rois ont épuisé leurs trésors.

» Notre république est une et indivisible ; les rois sont fédéralisés.

» Nous avons une nation de vingt-sept millions d'hommes libres, énergiques, se battant pour leurs droits ; les rois ont des prêtres, des nobles et des machines à fusil. »

La lecture de ce rapport remplit d'enthousiasme la convention. Déjà cette grande assemblée avait entendu un travail très-important du comité de salut public, présenté par Billaud-Varennes, et relatif à l'organisation du gouvernement révolutionnaire ; et après quelques jours de discussion, elle avait décrété les bases de cette organisation. D'après ces bases, la convention seule gouvernait ; elle était le centre unique de l'impulsion gouvernementale ; le comité de salut public en était l'instrument immédiat ; comme lui, les autres comités, les ministres, les agents nationaux qui, dans le nouveau système, remplacèrent les procureurs-syndics des districts et des communes, devaient exercer la surveillance, qui était une branche de la puissance exécutive ; l'application, qui en était une autre branche, appartenait aux autorités constituées, aux comités révolutionnaires, aux administrations départementales, aux municipalités, aux tribunaux, pour les lois civiles et criminelles, et aux généraux ou autres agents attachés au service des armées, pour tout ce qui avait trait aux mesures militaires. La responsabilité fut étendue aux agents secondaires. Le conseil exécutif des ministres, qui devait disparaître bientôt après, ne fut plus qu'un conseil chargé des détails de l'exécution, surveillé avec une grande sévérité, et dont les chefs allaient tous les jours recevoir les ordres et les arrêtés du comité de salut public.

Ainsi, le comité de salut public se saisit d'une dictature terrible, mais nécessaire et profitable : et qu'on ne dise point que c'était malgré le peuple qu'il s'empara de la toute-puissance ; le peuple, moins tous les ennemis de la liberté contre qui cette toute-puissance devait se tourner, le peuple accueillit avec enthousiasme le décret d'organisation du gouvernement révolutionnaire ; la convention déclarait qu'il fallait jeter un voile sur la constitution ; la constitution, ainsi qu'on l'avait dit à la tribune nationale, avait été faite dans l'espoir d'un avenir plus calme ; elle n'avait pas assez de force pour punir les conspirateurs, et ceux-ci auraient pu s'abriter derrière elle pour détruire la liberté et faire rétrograder la révolution. Le peuple l'avait parfaitement compris ; son adhésion est une protestation formelle contre ceux qui ont prétendu que la convention n'avait organisé le gouvernement révolutionnaire, cette *puissance infernale*, que malgré la nation, et en profitant de la terreur dont elle était frappée. Sans doute cette organisation a dû paraître monstrueuse à tous les contre-révolutionnaires, sur qui la terreur pesait de tout son poids ; mais la nation ne pouvait approuver leurs préventions ni partager leurs craintes.

Cependant une scission profonde allait s'opérer entre les chefs du parti républicain. Déjà l'on parlait de *modérés* qui semblaient vouloir ralentir la marche de la révolution, et d'*ultra-révolutionnaires* qui, de leur côté, voulaient aller plus vite, et suppléer à ce qu'ils appelaient *la modération* de la convention. Danton, Philippeaux, Desmoulins, s'étaient placés à la tête des premiers : Hébert, Chaumette, Vincent, Ronsin, étaient le drapeau des derniers : ceux-ci siégeaient à la commune, aux jacobins, aux cordeliers. Il y avait parmi ceux que l'on regardait comme des désorganisateurs des patriotes sincères, des révolutionnaires de bonne foi ; mais ils se trouvaient mêlés à des agents de l'étranger, qui affectaient le plus ardent patriotisme afin de mieux tromper les patriotes.

Les obstacles apportés par la commune à la liberté des cultes servirent de prétexte aux premières attaques contre les ultra-révolutionnaires. Robespierre avait été vivement affecté des saturnales des athées ; mais il avait patiemment attendu que l'engouement du peuple pour tout ce qui est nouveau cessât, avant de se prononcer comme il allait le faire. Le 15 frimaire, il monta enfin à la tribune des jacobins, et y fit une déclaration de ses principes et de ceux de la con-

vention sur les mascarades anti-religieuses provoquées par la commune, et sur la conspiration de l'étranger, dont il reconnaissait les manœuvres dans le langage des désorganisateurs. Robespierre, en proclamant la tolérance la plus sage et la liberté des cultes la plus entière, s'écriait : « Nous n'avons pas d'autre fanatisme à craindre que celui des hommes immoraux soudoyés par les cours étrangères pour réveiller le fanatisme et pour donner à notre révolution le vernis de l'immoralité, qui est le caractère de nos lâches ennemis. » Et après avoir opposé à l'athéisme qu'il combattait l'idée plus morale et plus consolante d'un être suprême, Robespierre demandait l'expulsion de tous les agents des puissances qui se seraient introduits dans les jacobins, et au nombre desquels il signalait Dubuisson, Desfieux et Péreyra. Ceux-ci furent chassés à l'instant même de la société.

Robespierre demandait en outre un scrutin épuratoire, fait à la tribune, pour arriver au but qu'il avait proposé. Les jacobins, qui avaient applaudi avec enthousiasme aux paroles du tout-puissant Maximilien, mirent à l'ordre du jour le scrutin épuratoire de la société. « Il faut que chaque jacobin, envisageant un autre jacobin, avait dit à ce sujet Merlin de Thionville, reconnaisse en lui un honnête homme. Il faudrait que dans l'épurement des membres on fît ces questions à chaque candidat : Qu'étais-tu en 1789? qu'as-tu fait jusqu'en 1793? quelle fut ta fortune jusqu'en 1793? qu'est-elle maintenant? Si ta fortune est augmentée, quels moyens as-tu employés? car il est des moyens honnêtes de faire fortune; mais il en est peu. Qu'as-tu fait pour la révolution? N'as-tu signé aucune pétition contre-révolutionnaire? Administrateur, journaliste, ou représentant du peuple, n'as-tu fait servir ta plume et ton avis qu'à appuyer la liberté? » Les applaudissements de la société accueillirent cette proposition, et il fut décidé que c'était à ces titres qu'on reconnaîtrait un véritable jacobin.

L'épuration des jacobins commença le 9 frimaire et se prolongea pendant bien des mois; tous les députés, tous les chefs d'administration, tous les principaux révolutionnaires qui étaient portés sur la liste redoublèrent d'assiduité aux séances : à mesure qu'un membre se présentait à la tribune, ses collègues étaient invités à dire ce qu'ils savaient sur son compte, tant en bien qu'en mal. Ceux sur lequel s'élevaient des soupçons d'improbité ou de tiédeur étaient chassés sans miséricorde; les autres étaient admis avec applaudissements; quelques-uns avec de sévères admonestations; un assez grand nombre furent ajournés jusqu'à plus amples renseignements. Pour donner une idée de la sévérité qui présidait au scrutin épuratoire, je dirai seulement que Duhem, le célèbre patriote Duhem, surnommé le *palladium de la sans-culotterie*, fut exclus pour s'être montré trop indulgent envers les conspirateurs et les dilapidateurs des deniers de la république. Danton lui-même ne trouva pas grâce devant quelques jacobins. Coupé de l'Oise l'avait accusé de tendre à diminuer la vigueur du mouvement révolutionnaire.

A cette accusation, Danton avait bondi sur son siége, et il n'avait pas eu de peine à rallier autour de lui tous ses collègues. Robespierre, voyant avec chagrin les progrès qu'avait faits le système de calomnie contre les patriotes, et par conséquent d'avilissement contre la convention, prit vivement la défense de Danton. Celui-ci sortit triomphant de cette séance; mais sa popularité avait été ébranlée; il était humilié d'avoir été réduit à se justifier, et de s'entendre justifier par un rival, qui lui avait ainsi fait sentir sa supériorité.

Fidèle au système qu'il s'était fait de défendre tous les vieux patriotes, Robespierre repoussa également les accusations de faiblesse et de modération portées contre Camille Desmoulins; celui-ci lui dut dans ce moment de n'être pas exclus de jacobins.

Ces épurations ne s'étaient pas bornées à la société-mère, ni même aux sociétés populaires affiliées; elles s'étaient étendues à toutes les administrations, à toutes les agrégations, tant était grande la crainte qu'on avait des intrigants et des espions étrangers qui auraient pu s'y glisser. Mais ces mesures prudentes allaient devenir, pour les jacobins, les préludes de divisions qui devaient finir par dévorer une foule d'anciens patriotes sincèrement attachés à la cause de la liberté, et dont les uns n'avaient probablement d'autre tort que de vouloir ralentir le mouvement révolutionnaire; et les autres de chercher, avec plus d'imprudence que de mauvaise foi, à le précipiter.

Cependant la république avait à s'enorgueillir de nouveaux succès militaires : ses armes s'étaient rendues redoutables aux ennemis. L'armée du nord, où les vues du comité de salut public n'étaient pas comprises par ses généraux, était celle qui avait le moins réalisé les espérances qu'avaient fait naître quelques avantages; mais des combats partiels qu'elle avait livrés depuis venaient d'apprendre à nos jeunes soldats à ne point redouter l'ennemi.

L'armée de la Moselle, commandée par Hoche, avait débuté par chasser les Prussiens de leurs positions et par délivrer Bitche, qu'ils avaient tenté de prendre de vive force. Obligée ensuite de rétrograder, elle se réunit à l'armée du Rhin. Les

Français avaient devant eux des ennemis dans le sein desquels la discorde s'était glissée : les Autrichiens, chaque jour aux prises avec nos troupes, reprochaient aux Prussiens de se reposer autour de Landau, sous le prétexte d'attendre la reddition de cette ville. Wurmser et Brunswick vivaient dans la plus grande mésintelligence, et la jalousie de ces deux chefs produisait le plus mauvais effet sur leurs armées. Hoche et Pichegru en profitèrent habilement pour fondre sur les Autrichiens et s'emparer des redoutes formidables qu'ils avaient élevées en avant d'Haguenau. La prise de ces redoutes rendait inévitable l'évacuation de cette partie du territoire de la république encore envahie par l'ennemi.

Vers le même temps, l'armée des Alpes avait repoussé les Piémontais sur le col de l'Argentière, et s'était emparée de leur camp; tandis que, du côté du Var, Masséna les avait forcés de se réfugier vers les hautes montagnes.

Mais c'était sur les Vendéens qu'avaient été remportés les avantages les plus considérables. Après avoir été repoussée avec de grandes pertes de Granville, dont elle avait essayé de s'emparer, l'armée royale et catholique s'était retirée vers Dol, où elle avait été battue par les forces républicaines qui marchaient contre elle de tous côtés. Mais de nouveaux avantages ayant ranimé le courage des Vendéens, ils se préparèrent à repasser la Loire. Repoussés d'Angers, après un siége de quarante-huit heures; repoussés de Saumur, et cernés par l'armée qui s'était formée à Rennes, ils s'étaient emparés du Mans. Là une affaire très-meurtrière, dans laquelle ils perdirent 18,000 hommes, acheva de mettre le découragement dans les rangs de l'armée catholique : ses débris renouvelèrent infructueusement à Ancenis et à Savenay leurs tentatives pour passer la Loire : les troupes républicaines en empêchèrent la réussite. Depuis leur retraite du Mans, les Vendéens avaient encore perdu, par le fer, par la famine et par la fatigue, plus de 30,000 hommes, et la destruction totale de leur armée laissait respirer la république sur toute la rive droite de la Loire. D'un autre côté, l'armée que Charrette avait conservée dans la Basse-Vendée avait été battue et se cachait dans les bois et les marais.

La reprise de Toulon vint mettre le comble à la joie des républicains. Ce fut sous les murs de cette ville que commença à se révéler le génie de Bonaparte, à qui fut dû en grande partie ce succès. Ce jeune homme, protégé par le représentant du peuple Gasparin, était arrivé en qualité de capitaine d'artillerie, et avait trouvé cette arme dans le plus grand désordre. Ayant obtenu le commandement de l'artillerie du siége, il forma en moins de deux mois un parc de plus de deux cents bouches à feu. Le plan suivi dans l'attaque de Toulon fut encore son ouvrage; il consistait à tourner tous les efforts de l'armée contre le fort Mulgrave (Petit-Gibraltar) et le promontoire de l'Aiguillette, position importante, en ce qu'elle dominait les rades, mais rendue inexpugnable par les travaux des Anglais.

Le brave général Dugommier, qui commandait l'armée assiégeante, s'entendit avec Bonaparte et partagea entièrement ses vues. Après avoir tout préparé pour l'attaque, l'artillerie jeta sept à huit mille bombes dans le fort Mulgrave : nos troupes se mirent en marche le 27 frimaire, pendant un orage épouvantable et une pluie battante : elles se divisèrent en trois colonnes, à la tête desquelles marchaient, le sabre à la main, les représentants Robespierre jeune, Salicetti, Ricord et Fréron. Attaquée à cinq heures du matin, la redoute était enlevée à six heures. Aussitôt toutes les batteries en furent dirigées contre l'escadre ennemie, et l'obligèrent à lever l'ancre et à aller mouiller hors de portée.

La prise du petit Gibraltar était décisive pour nous; les Anglais comprirent bien que désormais tous leurs efforts pour conserver Toulon seraient inutiles. Ils évacuèrent tous les forts, moins celui de la Malgue; et en vingt-quatre heures Toulon fut bombardé de tous les côtés. Le conseil des coalisés déclara alors que la ville n'était plus tenable.

Ce fut une sentence de mort pour tous ceux qui avaient coopéré à livrer cette place, et qui redoutaient la vengeance de la convention, toujours inexorable quand elle croyait avoir à punir des traîtres. Un grand nombre se noyèrent dans les rades, en cherchant un asile sur les bâtiments anglais. Dix à douze mille furent emmenés par les coalisés. En fuyant, les Anglais avaient mis le feu à l'arsenal, à neuf vaisseaux français et à quatre frégates qui se trouvaient en rade; mais on eut le temps de sauver l'arsenal; deux frégates le furent par les galériens, qui, après avoir donné des preuves de dévouement et de courage, retournèrent prendre leurs fers.

La reprise de Toulon devait exercer une grande influence sur les destinées de la république, à qui elle rendait une armée de quarante mille hommes disponible. Cette nouvelle inattendue fit partout éclater la joie la plus vive. La convention décréta, dans un moment d'enthousiasme, que l'armée de Toulon avait bien mérité de la patrie, et qu'une fête civique aurait lieu dans toute la république pour célébrer la reprise de cette ville. Des courriers extraordinaires furent dirigés sur-le-champ vers toutes nos autres armées, et leur

apportèrent une proclamation de la convention relative à cette grande victoire.

Mais, en même temps qu'elle se livrait à la joie de ce triomphe, la convention crut devoir exercer d'impitoyables vengeances sur la ville rebelle : elle ordonna que le nom de Toulon serait supprimé, et remplacé par celui de *Port de la Montagne;* elle décréta en outre que les maisons des rebelles seraient rasées, à l'instar de celles de Lyon. Le même Fréron, qui fut plus tard un si ardent réactionniste, exerça à Toulon les plus grandes rigueurs envers tous ceux qu'on regardait comme royalistes. Sans doute, au milieu des dangers que courait la république, cette grande rigueur était nécessaire partout où les ennemis de la liberté avaient eu un moment le dessus; mais cette sévérité fut poussée à l'extrême dans les malheureuses villes livrées par la trahison.

Ainsi, à Lyon, Fouché et Collot-d'Herbois, pour accélérer l'action du tribunal révolutionnaire de cette ville, qui envoyait chaque jour plusieurs citoyens à l'échafaud, organisèrent des fusillades et des mitraillades en masse : c'est ainsi que périrent un grand nombre de Lyonnais qui avaient pris les armes contre la république.

A Nantes, Carrier faisait mettre à mort indistinctement tous les Vendéens qui remplissaient les prisons de la ville, appliquant ainsi avec une grande cruauté les décrets déjà trop rigoureux de la convention. Le nombre de ces Vendéens et de prêtres qui périrent par les noyades, comme de ceux qui furent fusillés dans les environs de la ville, fut si grand, que l'air en fut corrompu et que l'on eut à redouter la peste.

Qu'on se garde bien de croire, cependant, que tous les conventionnels applaudissaient à ces actes : la plupart les déploraient. Les jacobins eux-mêmes gémissaient de ces excès. Collot-d'Herbois les avait soulevés d'indignation, et déjà même ils le menaçaient d'un décret d'accusation. Mais Collot, rappelé à Paris par le comité de salut public, s'empressa de se rendre au milieu d'eux pour reconquérir leur puissant appui. Il se défendit longuement, entassa phrases sur phrases, pour prouver que sa conduite avait été irréprochable; et, après avoir obtenu quelques applaudissements, il finit par être réadmis dans la société. Le rappel de Collot et de Ronsin, en ralentissant les exécutions, rendit un peu de calme à Lyon; et le comité de salut public dut se féliciter des suites de cette mesure.

Malheureusement, ce comité ne partagea pas l'avis de Robespière à l'egard de Carrier, dont il demandait le rappel immédiat. Mais il se trouvait au sein du comité un homme aussi compromis que le bourreau des Vendéens; Carrier fut donc défendu : on objecta que son rappel ranimerait l'audace des aristocrates et des Vendéens, dont il était l'effroi, et Carrier demeura à Nantes Le comité de salut public craignait peut-être aussi d'irriter contre lui les ultra-révolutionnaires, qu'il commençait à redouter.

Nous avons déjà vu les éléments d'une coalition se former contre lui; quoique toujours occulte, cette coalition n'en devenait pas moins formidable. Deux adversaires puissants se préparaient à attaquer en face le gouvernement. *C'étaient la* commune de Paris, dirigée qu'elle *était* par Hébert, Chaumette, Ronsin, et tous les ultra-révolutionnaires; elle cherchait à ressaisir son ancienne influence. D'un autre côté, se trouvait le parti appelé modéré, dont Danton, Philippeaux et Camille Desmoulins étaient regardés comme les chefs.

Bazire et Chabot, qui avaient les premiers attaqué sourdement le comité, n'étaient plus dangereux pour lui; enveloppés dans les intrigues des agents de l'étranger, au sein desquels se trouvaient les deux beaux-frères de ce dernier, ils étaient venus dénoncer au comité ces intrigues, et s'étaient en même temps constitués prisonniers. Mais leur démarche fut loin de leur être favorable; le comité fit arrêter tous les complices de la conjuration qu'ils avaient dénoncée, et les fit mettre eux-mêmes au secret. Delaunay d'Angers et Jullien de Toulouse subirent aussi le même sort; en attendant le jour du jugement, le comité examina scrupuleusement tous les faits qui pouvaient se rattacher à cette conspiration. Chabot, Bazire et leurs deux collègues étaient franchement républicains; aussi semblaient-ils redouter peu les suites de leur arrestation. Mais l'examen de leur conduite fit reconnaître qu'ils avaient, pour s'enrichir, falsifié un décret de la convention; et leur mort devait attester de nouveau que la représentation nationale ne voulait point souffrir dans son sein des hommes dont la vie privée était souillée d'infamie.

Toutefois, ce n'étaient là que de faibles adversaires pour le comité; l'orage qu'il prévoyait était bien autrement redoutable que les turpitudes et les intrigues de Chabot, intrigues dans lesquelles il ne s'était lancé que pour se soustraire à la sévère investigation du comité de salut public. Ces intrigues avaient tourné à l'avantage de ce même comité.

—

CHAPITRE XXI.

Intrigues contre le comité de salut public. — Grande querelle entre les nouveaux modérés et les ultra-révolutionnaires. — Arrestation de Ronsin et de Vincent. — Les sociétés populaires demandent leur mise en liberté — Le comité se tient entre les deux partis. — Publication du *Vieux Cordelier*. — Camille Desmoulins, Philippeaux, Fabre d'Églantine sont chassés des sociétés populaires. — Robespierre défend Camille. — Arrestation de Fabre d'Églantine. — Succès des armées françaises. — Organisations faites par la convention. — Dévouement du peuple français. — Grands travaux de la convention. — Régénération de la marine. — Propositions de paix faites à la république. — Elles sont rejetées par le comité de salut public. — Abolition de l'esclavage dans les colonies.

Le comité de salut public n'était pas sans inquiétudes sur les mesures dirigées continuellement contre lui ; les succès de nos armées, dus à ses plans, l'avaient soutenu jusque-là contre ses ennemis ; le premier revers eût été le signal de sa chute, et cette chute eût pu devenir funeste à la république. Cependant l'époque de son renouvellement était venue, et Barère s'était empressé, ainsi qu'il l'avait fait tous les mois, d'en prévenir la convention pour qu'elle eût à s'en occuper. Mais l'assemblée, au lieu de le proroger sur-le-champ, comme elle l'avait fait jusqu'alors, ajourna le renouvellement au lendemain. Ce jour-là, les intrigues qui avaient empêché la prorogation habituelle furent déjouées. La convention déclara que son comité de salut public avait toute sa confiance, et prorogea ses pouvoirs en continuant dans leurs fonctions les membres éprouvés auxquels elle avait remis le gouvernail de la république : ceux-là mêmes qui eussent été joyeux du renouvellement de ces membres, n'osèrent pas voter contre l'immense majorité conventionnelle, et le comité de salut public se trouva plus affermi que jamais.

Mais ses ennemis ne s'en tinrent pas à d'insignifiantes velléités d'opposition ; l'un d'eux, Philippeaux, revenant de la Vendée, où il avait été envoyé par la convention, fit imprimer un long rapport de sa mission. Ce compte-rendu n'était, d'un bout à l'autre, qu'une violente attaque contre les généraux jacobins auxquels le comité de salut public avait confié le commandement des armées de la Vendée ; tous les maux qu'avaient eu à souffrir ces armées leur étaient imputés, et Philippeaux n'hésitait pas à accuser le comité lui-même d'avoir fait répandre inutilement le sang de cinquante mille républicains, sacrifiés par l'impéritie de leurs chefs. Philippeaux attaquait avec la même violence le ministre de la guerre, Bouchotte, et son adjoint Vincent ; en même temps, il prenait la défense des généraux aristocrates et destitués par le comité de salut public. Ronsin et Vincent étaient, au même instant, dénoncés à la convention nationale par Fabre d'Églantine et Bourdon de l'Oise, et leur arrestation était décrétée

Pendant que Philippeaux attaquait ainsi le comité de salut public et les généraux auxquels il avait confié l'exécution de ses terribles décrets, Camille Desmoulins publiait son troisième numéro du *Vieux Cordelier*, dans lequel le parti ultra-révolutionnaire n'était pas ménagé. Camille établissait un parallèle entre les gouvernements républicains et les gouvernements monarchiques tout à l'avantage des premiers. Mais les tableaux qu'il empruntait à Tacite pour inspirer l'horreur des tyrans, rapprochés d'une satire mordante contre les exagérations de la commune, et contre la définition des suspects proposée par Chaumette, avaient trop de rapport avec la situation actuelle de la république pour que les royalistes ne s'en emparassent point.

L'arrestation de Ronsin, de Vincent et de Maillard, ainsi que les virulentes attaques de Camille et de ses amis contre les ultra-révolutionnaires, produisirent une réaction en leur faveur. Les cordeliers s'émurent et coururent demander à la convention la mise en liberté des patriotes incarcérés. Mais la convention, loin de se rendre à leurs instances, prêta l'oreille aux nouvelles dénonciations faites par Fabre d'Églantine contre Bouchotte et Mazuel, chef de la cavalerie de l'armée révolutionnaire, et elle mit ce dernier en arrestation comme prévenu de propos outrageants pour la représentation nationale.

Cette nouvelle mesure affecta vivement les jacobins : il tonnèrent contre Bourdon de l'Oise, Philippeaux, Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine. Hébert fit contre eux une longue diatribe, qu'il termina en demandant leur expulsion de la société, et une pétition à la convention pour obtenir le prompt jugement des complices de Brissot, ainsi que le rapport sur la conspiration dénoncée par Chabot et Bazire. La société arrêta que les députés accusés par Hébert se présenteraient à la prochaine séance pour répondre aux accusations portées contre eux. La plus vive agitation s'empara des sociétés populaires, qui se rendirent tour à tour au sein de la convention pour réclamer la liberté des patriotes incarcérés. Les discussions s'animèrent au sein des clubs : Collot-d'Herbois, que sa conduite durant sa mission à Lyon rapprochait des ultra-révolutionnaires, prit parti pour eux : Philippeaux, attaqué à son tour, persista dans ses allégations contre les généraux jacobins, et même contre le comité de salut public. Ce fut en vain que Robespierre demanda une discussion calme et tranquille, dans laquelle pussent être entendus et le comité et

Philippeaux. Cette séance fut des plus vives, et les partis restèrent plus irréconciliables que jamais.

Cependant ces violentes querelles embarrassaient fortement le comité de salut public, contre lequel en résumé devaient se tourner les attaques des partis. Obligé de se maintenir entre deux écueils, l'exagération des uns et le modérantisme des autres, il blâma énergiquement, dans une feuille où il déposait ses pensées, les factions nouvelles qui déchiraient le sein de la république, et fixa aux représentants en mission la ligne juxta-révolutionnaire dont ils ne devaient point dévier. Robespierre se fit l'organe du comité contre les deux partis qui luttaient et se calomniaient réciproquement en ce moment-là, et les attaqua également dans un magnifique rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire. Menacées dans ce rapport, les factions étaient averties que les obstacles qu'elles feraient naître contre la révolution, soit par modération, soit par excès, seraient le signal de leur destruction immédiate.

Ce n'était point là une vaine menace; on savait combien était redoutable l'action du gouvernement révolutionnaire. Chaque jour le tribunal institué pour punir les ennemis du peuple français, devenu plus terrible que les vengeances populaires qu'il était destiné à prévenir, prononçait de nouvelles condamnations et frappait impitoyablement les têtes les plus élevées. Barnave, les anciens ministres Duport-Dutertre et Lebrun, la fameuse Du Barri, les girondins Kersaint, Rabaut Saint-Étienne, les banquiers Vandenyver, le célèbre jacobin Varlet lui-même, convaincu de dilapidations et d'infidélités dans l'administration des charrois, périrent sur l'échafaud, en même temps qu'un grand nombre de nobles, de prêtres et de fournisseurs infidèles. Malheureusement on se croyait tellement environné de trahisons et de conspirations, que le tribunal révolutionnaire envoyait à la mort tout ce qui était prévenu de la moindre résistance aux vœux du peuple, et la révolution, réalisant la prophétie de Vergniaud, dévorait chaque jour ses propres enfants. Toutefois, au milieu de cette sévérité, on se piquait d'une certaine justice : comme on s'était aperçu que souvent des innocents avaient été condamnés sur de fausses dénonciations, la convention décréta que le dénonciateur convaincu d'avoir témoigné contre les accusés par vengeance ou par intérêt personnel serait passible de la peine encourue par ces accusés, et presque toujours cette peine était la mort. Cette précaution terrible contre la justice révolutionnaire offrit quelques garanties contre les passions déchaînées, mais n'empêcha pas le sacrifice d'un grand nombre de patriotes accusés de fédéralisme.

Il n'était pas rare, cependant, d'entendre ce terrible tribunal prononcer des acquittements; chaque jour il renvoyait quelques prévenus, et les spectateurs accueillaient ces acquittements aux cris de *vive la république* et avec les plus vives démonstrations de joie. La convention elle-même s'empressait de faire mettre en liberté les citoyens arrêtés ou victimes d'abus de pouvoir : c'est ainsi qu'elle faisait relâcher toute la municipalité de Fontainebleau, celle de Neufbrisac, le célèbre banquier Perrégaux et son associé; qu'elle arrachait à l'échafaud un négociant injustement condamné par le tribunal révolutionnaire : elle votait même des indemnités en faveur des citoyens qui avaient été détenus sans motifs suffisants. En même temps que Camille Desmoulins réclamait, dans son *Vieux-Cordelier*, un comité de clémence, Robespierre avait fait organiser, dans la convention, une commission des mises en liberté; mais les pouvoirs de cette commission furent bientôt attribués au comité de sûreté générale, chargé de l'examen des arrestations.

La haine contre les royalistes était si grande alors qu'au lieu d'adopter les idées de modération émises par Camille Desmoulins et par Philippeaux, le comité de salut public agrandit encore le cercle des suspects. Il regardait comme tels tous ceux qui étaient nobles, prêtres, hommes de cour, hommes de loi, banquiers, étrangers, agioteurs connus, se plaignant de tout ce qui se faisait en révolution, ou gémissant des succès de nos armées. Ainsi le comité repoussait de toutes ses forces les opinions qui tendaient à ralentir l'action révolutionnaire; mais en même temps il surveillait les patriotes exaltés qui voulaient aller plus loin qu'il ne le jugeait nécessaire.

Malheureusement, la grande querelle entre Camille Desmoulins et Hébert n'était pas plus terminée que celle de Ronsin et Vincent avec Philippeaux : ces disputes occupaient plus que jamais les jacobins, qui, pour y mettre fin, se décidèrent à juger eux-mêmes la conduite des membres accusés : Collot-d'Herbois, qui remplissait les fonctions d'avocat général, demandait l'expulsion de Philippeaux et la censure des numéros de Camille. Mais les députés que les jacobins accusaient d'être les nouveaux brissotins ne se tinrent pas pour battus : Bourdon de l'Oise fit en leur faveur une diversion heureuse, en attaquant Bouchotte et en faisant décréter une nouvelle organisation ministérielle. Enhardi par ce succès, Philippeaux monta à la tribune de la convention pour renouveler les accusations qui l'avaient rendu odieux aux patriotes. A peine avait-il fini son long discours, que Choudieu, l'un des représentants envoyés en mission dans la Vendée, se

présenta pour combattre le rapport de son collègue, et s'offrit à prouver que Philippeaux en imposait, qu'il ne connaissait nullement ce qui s'était passé dans la Vendée, s'étant toujours tenu très-éloigné du quartier-général et des champs de bataille, et enfin qu'il s'était prêté à une intrigue contre le comité de salut public. Les jacobins assignèrent à jour fixe Philippeaux, Bourdon de l'Oise et Camille Desmoulins, pour répondre aux inculpations dirigées contre eux. Aucun de ces champions ne s'étant présenté, Robespierre, que ces débats affligeaient, fit la motion de passer outre et de mettre à l'ordre du jour les crimes du gouvernement anglais et les vices de la constitution britannique : c'était couper court à ces misérables et irritantes discussions : Camille l'en remercia dans le sixième numéro du *Vieux-Cordelier*. « Je me réjouis, disait-il, que l'heureuse diversion sur les crimes du gouvernement anglais ait terminé nos combats; c'est un des plus grands services qu'aura rendus à la patrie celui qui a ouvert cette discussion, à laquelle je compte payer aussi mon contingent. »

Malheureusement, au moment où l'on allait s'occuper de la motion de Robespierre, Camille se présenta dans la salle, et entreprit la défense de Philippeaux et la sienne avec une naïveté digne de La Fontaine. Mais la lecture des numéros du *Vieux-Cordelier* excita de nouveau l'improbation des Jacobins. Robespierre voulut encore essayer de détourner l'attention des jacobins de ces débats personnels qui s'envenimaient tous les jours davantage : à cet effet, il attira l'attention de la société sur les nouveaux brissotins de la convention, et dénonça nominativement Fabre d'Églantine, qu'il regardait comme le chef de cette faction. Quant à Camille, il s'exprima sur son compte avec sa franchise habituelle : « Vous voyez dans les ouvrages de Camille, dit-il, les principes les plus révolutionnaires à côté du plus pernicieux modérantisme. Ici il rehausse le courage du patriotisme, là il alimente l'espoir de l'aristocratie. Desmoulins tient tantôt un langage qu'on applaudirait à la tribune des jacobins; une phrase commence par une hérésie politique; à l'aide de sa massue redoutable, il porte le coup le plus terrible à nos ennemis; à l'aide du sarcasme le plus piquant, il déchire les meilleurs patriotes. Camille est un composé bizarre de vérités et de mensonges, de politique et d'absurdités, de vues saines, et de projets chimériques et particuliers. D'après tout cela, que les jacobins chassent ou conservent Camille, peu importe; ce n'est qu'un individu : mais ce qui importe davantage, c'est que la liberté triomphe et que la vertu soit reconnue... » Les jacobins ne pensèrent pas tout à fait comme Robespierre; et les écrits de Desmoulins leur parurent tellement dangereux, qu'ils le rayèrent de leur liste. Robespierre eut de la peine à faire rapporter cette mesure; non pas, disait-il, qu'il défendît Camille, mais parce qu'il s'opposait à sa radiation isolée. Les jacobins cédèrent encore; mais les cordeliers, dominés par Hébert, Momoro, et les ultra-révolutionnaires les plus acharnés contre les députés accusés de tendre au modérantisme, déclarèrent que Camille avait momentanément perdu leur confiance, et que Philippeaux, Bourdon de l'Oise et Fabre l'avaient tout à fait perdue.

L'arrestation de Fabre d'Églantine prononcée sur ces entrefaites fit pousser des cris de joie aux cordeliers. Cette arrestation était un fait trop grave pour passer inaperçue, et celui qui s'était placé à la tête de l'opposition contre le comité de salut public était devenu un personnage trop important pour que l'opinion ne s'enquît pas des causes de cette mesure. Amar expliqua à la convention que les interrogatoires de Chabot, Bazire et Delaunay avaient fait reconnaître que Fabre était le premier auteur du faux commis dans les décrets relatifs aux affaires de la compagnie des Indes, faux incontestable et qui dénaturait complétement les intentions de la convention. Accablé par l'évidence des preuves produites par le comité contre Fabre, son ami, Danton, le défendit faiblement, et l'instruction de l'affaire Chabot continua très-activement.

Pendant que la convention et les sociétés populaires étaient si déplorablement divisées par les querelles des nouvelles factions qui se dessinaient au centre du gouvernement, les armées de la république offraient quelques heureuses compensations aux maux qui affligeaient l'intérieur. Celles de la Moselle et du Rhin, réunies sous le commandement de Hoche, avaient réussi à débloquer Landau. La bataille de Geisberg, livrée le 6 nivose, amena ce résultat. Les Autrichiens, battus à Geisberg et sur quatre points différents dans la même journée, se retirèrent en désordre jusque sous les murs de Mayence; Guermesheim, Spire, Neustadt, Keiserslautern, Worms, tombèrent en notre pouvoir : les Autrichiens évacuèrent aussi le fort Vauban, après avoir infructueusement essayé de le faire sauter : ainsi fut entièrement délivré le territoire de la république du côté du Rhin.

Après ces succès, nos armées du Rhin, de la Moselle, du Nord et des Ardennes, eurent quelques jours de repos, pendant lesquels les bataillons de la première réquisition destinés à compléter les anciens arrivaient au camp et s'exerçaient tous les jours. Jourdan, à qui l'on reprocha son

inaction, fut remplacé par Pichegru, alors ardent révolutionnaire.

Du côté de l'Espagne, les représentants Fabre (de l'Hérault) et Gaston étaient parvenus à réorganiser l'armée des Pyrénées-Orientales; mais à peine en état d'agir, cette armée eut à soutenir une nouvelle attaque, et Fabre trouva une mort glorieuse en voulant arrêter les efforts de l'ennemi.

Du côté opposé, celle des Pyrénées-Occidentales, affaiblie par des détachements qu'elle avait été obligée de faire et par le départ de trois mille hommes pour la Vendée, s'efforçait de se maintenir en avant de saint-Jean-de-Luz (appelée alors Chauvin-Dragon). Les Espagnols, grossis de quatre régiments revenus de Toulon, voulurent forcer le passage de la Bidassoa; mais les républicains les avaient repoussés victorieusement et s'étaient emparés du camp des Castillans. Ainsi l'ennemi était contenu et battu partout où il avait voulu prendre l'offensive, et les armées françaises se préparaient à une brillante campagne.

A l'intérieur, les Vendéens partout poursuivis et exterminés impitoyablement, s'étaient retranchés, au nombre de dix-huit cents environ, dans l'île de Noirmoutier, leur dernier refuge; ils avaient fortifié ce point de tous les moyens en leur pouvoir, car ils sentaient l'importance de cette position pour leurs communications avec l'Angleterre, dont ils attendaient des secours. Des batteries formidables entouraient de toutes parts l'île de Noirmoutier, déjà très-difficilement abordable, et les rassuraient sur leur dernière position. Mais les républicains avaient médité une descente dans cette l'île, et ils la mirent à exécution. Elle eut enfin lieu sur plusieurs points à la fois : les batteries ayant été enlevées à la baïonnette, les Vendéens se réfugièrent dans la ville; cernés bientôt et épouvantés par nos colonnes, ils se rendirent à discrétion, après avoir perdu cinq à six cents des leurs. Presque tous ces prisonniers, au nombre desquels se trouvait l'ex-généralissime de l'armée catholique, furent livrés à une commission militaire, et fusillés dans l'île même, ainsi que ceux des habitants et des officiers de la garnison qui l'avaient précédemment livrée.

Mais, malgré tous ces avantages, cette Vendée qu'on croyait anéantie, ne tarda pas à se réveiller de nouveau : les bandes de Charrette, de Larochejacquelin, de Stofflet, profitèrent encore une fois de l'éparpillement de nos troupes en cantonnement pour attaquer Beaupréau, Montrevault, Saint-Fulgens. A cette nouvelle, la convention fit partir pour la Vendée les deux représentants Hentz et Garrau, en leur confiant des pouvoirs illimités pour toutes les mesures de salut public qu'ils jugeraient nécessaires.

Au milieu de tous les soins que les armées de terre exigeaient, le comité de salut public n'oubliait pas que la marine avait aussi besoin de toute sa sollicitude. Jean-Bon Saint-André était à Brest, où il s'efforçait de mettre l'escadre sur un pied respectacle, pendant que la convention ordonnait de construire de nouveaux vaisseaux sur tous les chantiers, et votait à cet effet des sommes considérables : d'autres représentants imprimaient une activité incroyable à tous les ports, à tous les chantiers, à toutes les manufactures de la marine. De grandes réformes eurent lieu aussi dans le personnel et dans l'administration civile de la marine : une école de matelotage fut établie sur chaque vaisseau, et un instituteur remplaça les aumôniers sur chaque bâtiment de l'état au-dessus de vingt canons. Un nouveau code fut adopté par le comité de salut public pour toute l'armée navale, et les marins se soumirent sans murmure à la sévérité de ses justes dispositions. Un décret prononça la peine de mort contre tout capitaine qui amènerait son pavillon devant l'ennemi avant que son navire ne fût maltraité au point de menacer de couler bas. En même temps tous les amiraux, contre-amiraux, capitaines et officiers de marine qui étaient nobles furent expulsés et remplacés par de nouveaux capitaines, choisis parmi les marins sans-culottes les plus braves et les plus expérimentés. Toutes ces mesures, en assurant au mérite et à la bravoure l'avancement qu'ils n'obtenaient que très-difficilement sous l'ancien régime, animaient nos marins d'une ardeur extraordinaire, et ils attendaient impatiemment après l'heure où ils pourraient se mesurer avec l'ennemi.

Déjà quelques divisions de frégates avaient été lancées sur les côtes d'Angleterre par les représentants du peuple à Brest et à Cherbourg, et elles s'étaient emparées d'un nombre considérable de bâtiments de commerce richement chargés, après avoir coulé bas les bâtiments de guerre qui les escortaient. Ces prises excitèrent un grand enthousiasme : de nombreux corsaires s'armèrent sur tous les points, et en peu de temps le commerce anglais, jusque-là paisible et naviguant comme en pleine paix, fut plongé dans la consternation. Les ports de la république, dans les premières années de cette guerre, trouvèrent dans la course une source inépuisable de richesses propres à les dédommager amplement de l'interruption du long cours.

Entretemps, la convention continuait paisiblement ses immortels travaux; ayant reconnu que l'organisation de l'armée en bataillons entraînait

une foule d'abus, et convaincue d'ailleurs de la supériorité des gros corps, elle décréta que toute l'infanterie serait organisée en demi-brigades, chacune formant trois bataillons et une compagnie de canonniers. Elle avait également porté un décret propre à répandre l'instruction parmi les soldats, en ordonnant que nul ne pourrait être nommé caporal s'il ne savait lire et écrire. L'artillerie volante avait également attiré ses regards; de nouveaux escadrons de cette arme importante furent organisés et instruits avec le plus grand soin; enfin, un décret réorganisa complétement la cavalerie, dont la force s'élevait à près de cent mille hommes et autant de chevaux. La république possédait alors quatre-vingt-trois régiments montés, dont vingt-neuf de grosse cavalerie au complet de sept cent-quatre hommes, et soixante de cavalerie légère au complet de mille quatre cent dix hommes. Tous ces cavaliers n'avaient pu être montés que par la mise en réquisition des chevaux propres à ce service; ceux utiles à l'agriculture et aux fabriques avaient seuls été exceptés.

La fabrication des poudres et salpêtres occupait constamment une grande masse de citoyens dans toutes les villes de la république. Prieur de la Côte-d'Or avait inventé une nouvelle méthode, au moyen de laquelle les citoyens pouvaient faire de la poudre en vingt-quatre heures. Des cours publics sur l'art de raffiner le salpêtre, de fabriquer la poudre, de mouler, fondre et forer les canons se faisaient avec une grande solennité. Chaque district de la France avait envoyé à ces cours deux citoyens intelligents. Guyton-Morveau, Fourcroy, Dufourny, Bertholet, Carny, Pluvinet, Hassenfratz, Perrier, Monge, faisaient ces cours, et la France, qui n'avait produit jusque-là qu'un million de salpêtre chaque année, en avait recueilli douze millions en moins de neuf mois. Chaque jour la convention recevait de nombreuses députations venant des manufactures d'Arras ou des fabriques de salpêtre et de poudre : elles offraient des canons ou des quantités de salpêtre recueilli et raffiné d'après les nouveaux procédés.

Les fabriques d'armes établies de tous côtés rivalisaient de célérité. Antérieurement à 1793, la France n'avait qu'une seule fabrique de fusils, fournissant à peine annuellement trente mille pièces prêtes; et depuis l'organisation des ateliers d'armes et la levée en masse, Paris seulement fournissait près de huit cent soixante fusils par jour. Il en était proportionnellement de même des sabres, des pistolets et des canons.

En même temps, les femmes de tous les états travaillaient à faire des chemises, des culottes, des guêtres, des habits pour les défenseurs de la patrie; les enfants préparaient de la charpie : les jacobins dont on s'est tant plu à ridiculiser le costume, se privaient de leurs souliers pour les envoyer aux armées, et portaient des sabots. Certes, un jour la postérité, moins ingrate que les contemporains de cette époque, admirera le dévouement républicain qui dominait alors la nation tout entière. Elle burinera les innombrables traits de vertu, de désintéressement, d'oubli de soi-même qui ont signalé la période révolutionnaire, et qui se trouvent encore enfouis dans les colonnes du *Moniteur;* alors la convention se plaisait à les enregistrer et à leur donner une publicité propre à exciter le patriotisme des citoyens, et elle les récompensait avec une prodigalité à laquelle applaudissait la nation.

Les dons patriotiques faits journellement par les sociétés populaires témoignent assez du dévouement de la France à la république; ces sociétés ne cessaient de faire à la patrie tous les sacrifices que les circonstances exigeaient. Argent, matières propres à la guerre, effets d'habillement pour nos soldats, arrivaient journellement à la barre de la convention, qui accueillait ces dons par de simples mentions honorables. Une seule société patriotique, celle de Châlons-sur-Saône, envoya 8, 798 livres 6 sous en assignats; 1, 144 livres 14 sous en numéraire, mille trois cents marcs d'argent, et plusieurs marcs d'or provenant des communes du district; quatre mille deux cent soixante-dix-sept chemises; trois cent trente-neuf draps; deux cent soixante-neuf aunes de toile; quatre-vingt-quinze habits d'uniforme; vingt et un manteaux, etc., etc. Les citoyens imitaient les sociétés populaires, et offraient de l'argent, des armes, du blé, un paysan donna ses bœufs, un ancien militaire sa montre, en l'accompagnant de ce billet : « Citoyens représentants, je vous prie d'agréer ma montre; un républicain n'a pas besoin de savoir quelle heure il est; c'est toujours pour lui celle de veiller, de combattre et de mourir pour la patrie. »

Au milieu de cette impulsion extraordinaire imprimée à tous les esprits, la convention étendait sa sollicitude sur plus d'un objet d'utilité publique : les routes étaient dans un état de dégradation complète; leur entretien était indistinctement à la charge des autorités locales, et à peine y avait-il en France cinq à six routes sur lesquelles une chaise de poste pût passer. La convention voulut faire cesser cet état de choses; elle mit tous les travaux des grands chemins, ponts, levées, à la charge de la république; vingt-cinq millions furent votés pour être employés aux réparations des routes et ponts de la république; et les troupes sans emploi actif, ainsi que les nombreux bataillons de la première réquisition qui n'étaient pas

encore armés, furent employés à ces travaux.

La législation civile, les finances, occupaient également la convention; les arts, les sciences, les lettres, étaient encore l'objet de ses soins et de sa protection. Après avoir déjà doté la France d'une multitude d'institutions philanthropiques et philosophiques, elle créait le conservatoire du muséum des arts, divisé en quatre sections : peinture, sculpture, architecture, antiquités; elle décrétait la formation d'une bibliothèque publique dans chaque district, l'établissement d'écoles d'hydrographie dans les ports de la république, l'organisation des écoles de sourds-muets, etc., etc. Elle avait terminé la discussion du plan d'éducation et d'instruction publique qu'elle adopterait, et décrété la liberté et la publicité de l'enseignement. Les instituteurs ou institutrices étaient placés sous la surveillance de leurs municipalités ou de leur section, et sous celle de tous les citoyens. Les jeunes gens qui, au sortir des écoles du premier degré d'instruction, ne s'occuperaient pas du travail de la terre, étaient tenus d'apprendre une science, un art ou un métier utile à la société. La république faisait une obligation à tous les citoyens de laisser donner à leurs enfants l'instruction primaire qu'ils devaient recevoir aux frais de l'état. Si cette loi d'égalité bien entendue eût été exécutée pendant trente ans, la condition du peuple français serait aujourd'hui bien changée. En même temps, la convention fit ses efforts pour ramener tous les Français à l'unité de langage, le plus sûr garant de l'unité territoriale : elle décréta qu'il y aurait dans les parties de la France où l'on parlait encore les jargons des anciennes provinces, des instituteurs de la langue française, payés par le trésor, et que les habitants de ces contrées seraient tenus d'envoyer leurs enfants à ces écoles.

C'est ainsi que la convention travaillait à améliorer les mœurs du peuple. En cela elle était parfaitement secondée par les sociétés populaires, et plus spécialement encore par la commune de Paris, où Chaumette prêchait la morale la plus pure. Aux yeux de ces républicains s'efforçant de ramener le règne de la vertu, si longtemps oubliée sous la monarchie, les plus grands ennemis de la république étaient ceux qui cherchaient à démoraliser le peuple.

A cette époque, Pitt, qui redoutait la rentrée du parlement et les explications que l'opposition lui demanderait sur la guerre contre la France, avait concerté avec ses alliés de faire des ouvertures de paix à la république française; il avait la conviction que la dignité nationale du comité de salut public les ferait rejeter, et il comptait imposer silence à l'opposition, en lui démontrant qu'on ne pouvait espérer aucun accommodement avec ce gouvernement qu'il appelait anarchique. Le comité de salut public rejeta en effet avec dédain toutes les propositions insidieuses qui lui furent faites; il profita même de cette occasion pour présenter, dans un grand rapport, le tableau de toutes les ressources de la France et des prodiges opérés par le génie national; dans ce rapport, Barère s'écriait : « Tous les Français sont soldats; les fortunes particulières forment, au besoin, la fortune publique; les jouissances cessent d'être individuelles, elles se mettent en masse. Ce n'est qu'avec de tels principes, aussi anciens que l'état de société et les droits de la nature, que la république se présente à l'Europe royaliste pour lui annoncer une guerre aussi longue que les injustices des tyrans; elle seule peut continuer la guerre à volonté, elle seule peut avoir chaque année, à l'ouverture de la campagne, un million deux cent mille républicains sous les armes... Déjà les tyrans sont épuisés d'hommes et d'argent; bientôt la coalition dégénère en querelles, en mécontentements, en ruines. Bientôt l'on demande à Londres un compte au gouvernement des motifs du complot des rois contre les peuples, et de la guerre des coalisés. »

Avant de faire la paix, la convention savait qu'elle avait une grande mission à remplir, celle d'affranchir l'humanité tout entière. Déjà bien des pas avaient été faits vers ce noble but : les Français étaient libres, égaux; mais des hommes comme eux étaient encore esclaves sur une terre appartenant à la république. Elle résolut d'arracher nos colonies aux Anglais et aux Espagnols qui y fomentaient des guerres civiles, et le décret qui devait rendre à la liberté une classe nombreuse d'hommes asservis jusqu'alors fut porté en ces termes : « La convention nationale déclare aboli l'esclavage des nègres dans toutes les colonies : en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouiront de tous les droits assurés par la constitution. » Les hommes de couleur présents à Paris se portèrent en masse à la barre de la convention, pour la remercier de cette grande mesure conforme aux grands principes de liberté et d'égalité de la révolution française... « Faites surtout, lui dirent-ils, que les colons ne puissent retourner à Saint-Domingue avant que les colonies soient réorganisées; elles seraient perdues sans cette précaution salutaire. » Le grand acte de philanthropie de la convention fut célébré par tous les clubs et par tous les amis de l'humanité.

CHAPITRE XXII.

Rapport de Robespierre sur les principes de la politique intérieure de la république. — Les modérés sont en butte à des attaques quotidiennes. — Élargissement de Vincent, Ronsin et Mazuel. — Divisions entre les jacobins et les cordeliers. — Ces derniers font un appel à l'insurrection. — Rapport de Saint-Just sur la corruption de l'esprit public. — Arrestation, procès et exécution des hébertistes. — Système de bascule que leur mort force le comité d'adopter. — Rapport sur Chabot et ses complices. — Arrestation de Hérault de Séchelles et de Simon du Mont-Blanc. — Arrestation de Danton, Camille Desmoulins et Lacroix. — Stupeur qu'elle cause dans la convention. — Décret d'accusation contre les dantonistes.

Au moment où les divisions qui naissaient autour du comité de salut public prenaient un caractère plus redoutable, ce célèbre comité se trouvait privé de deux de ses membres les plus influents: Couthon et Robespierre étaient malades, et leurs collègues avaient dû se passer de cette puissante et utile coopération. Toutefois, leur indisposition ne fut que passagère, et leur rentrée au comité, où fut aussi placé Saint-Just, alors de retour de sa mission sur les bords du Rhin, rendit à l'action gouvernementale toute son activité et toute son énergie.

Robespierre signala sa convalescence par un des plus beaux rapports qui aient été faits durant la révolution. Il avait précédemment présenté le tableau de la situation politique de la république vis-à-vis des puissances étrangères, et alors il développa les principes de sa politique intérieure. Ces principes étaient l'égalité et la vertu. Après avoir tonné contre la corruption des monarchies, et préconisé la morale sur laquelle était basé le gouvernement républicain, il arrivait à examiner les obstacles qui s'opposaient à l'établissement de cette morale. « Au dehors, disait-il, tous les tyrans vous cernent; au dedans tous les amis de la tyrannie conspirent; ils conspirent jusqu'à ce que l'espérance ait été ravie au crime. Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, ou périr avec elle. Or, dans cette situation, la première maxime de notre politique doit être que l'on conduit le peuple par la raison, et les ennemis du peuple par la terreur. »

Ce point une fois posé, Robespierre s'attachait à peindre longuement les factions qui tourmentaient le gouvernement et qui travaillaient à perdre la liberté en ruinant la convention. « L'une de ces factions, dit-il, nous pousse à la faiblesse; l'autre aux excès; l'une veut changer la liberté en bacchante, l'autre en prostituée. » Et il peignait la première de ces factions comme n'ayant de larmes et de sensibilité que pour les aristocrates, ne montrant aucun intérêt pour la misère de ces nombreuses citoyennes qui avaient sacrifié à la plus belle cause leurs frères, leurs enfants, leurs époux, mais prodiguant les plus généreuses consolations aux femmes des conspirateurs, ne cessant de crier grâce pour la partie la plus coupable des ennemis du peuple, sans s'inquiéter pour le reste de l'humanité.

Arrivant ensuite à l'autre faction, il donnait pour exemple de ses fureurs patriotiquement contre-révolutionnaires les bacchanales de l'athéisme, les atrocités dont s'était rendu coupable l'accusateur public près le tribunal criminel de Strasbourg, Schneider, qui était arrivé à rendre vraisemblable tout ce qu'on rapporte de Caligula et d'Héliogabale. La fausse pitié des uns et les excès des autres étaient, d'après Robespierre, le résultat d'une même conspiration formée par cette foule de prêtres, de nobles, d'agitateurs, d'intrigants, qui servaient de tous leurs moyens les projets de l'étranger, et qui entraînaient avec eux une foule de citoyens trompés par le masque patriotique sous lequel se présentaient les ennemis de la république et de la convention. Ainsi se trouvaient attaqués simultanément, dès le 17 pluviose, les ennemis du comité de salut public, sous quelque aspect qu'ils se présentassent.

Saint-Just saisit une nouvelle occasion pour attaquer les modérés. On se plaignait assez vivement de la mise en arrestation d'un grand nombre de patriotes, Saint-Just fit décréter que le comité de sûreté générale pourrait mettre en liberté tous les patriotes qui rendraient un compte satisfaisant de leur conduite depuis le 1er mai 1789. « Ceux qui demandent la liberté des aristocrates, s'écriait-il dans son rapport, ne veulent point la république, et craignent pour eux. C'est un signe éclatant de trahison que la pitié que l'on fait paraître pour le crime dans une république qui ne peut être assise que sur l'inflexibilité. » Saint-Just pensait que les *indulgents* étaient cause de la résurrection de l'aristocratie, et il leur opposait la sévérité commandée par les dangers de la patrie. « C'est ce relâchement des maximes républicaines, ajoutait-il, qui vous demande l'ouverture des prisons; c'est vous demander d'autres Vendées. Au sortir des prisons, les détenus prendront les armes. Si l'on eût arrêté, il y a un an, tous les royalistes, vous n'auriez pas eu de guerre civile. Épargnez l'aristocratie, et vous aurez cinquante ans de troubles. »

A ce rapport dirigé contre les modérés était annexé un projet de décret portant détention jusqu'à la paix, et ensuite bannissement des personnes reconnues ennemies de la révolution : leurs biens devaient être séquestrés au profit de la république. Quelques jours plus tard, Saint-Just fit décréter que ces biens serviraient à indemniser tous les patriotes malheureux. C'était peut-être

imiter les confiscations dont la monarchie avait donné tant d'exemples, et qui lui avaient servi à enrichir ses serviteurs; mais la distribution des biens des ennemis de la révolution aux défenseurs de la patrie et aux malheureux n'en était pas moins une idée dont les conséquences eussent amené la régénération de la société française : cette mesure était, du reste, une des suites logiques des lois portées contre tous les ennemis de la France révolutionnaire.

Cependant les modérés, attaqués par le comité de salut public, et plus violemment encore par les jacobins, étaient chaque jour plus aigris par les soupçons auxquels ils étaient en butte. Ils voyaient l'opinion se détacher d'eux, et eux-mêmes, irrités de ce qu'ils appelaient l'ingratitude et l'injustice du peuple, se détachaient de plus en plus de leurs anciens amis, et cherchaient à former un parti contre les députés qui soutenaient les patriotes ardents et contre le comité de salut public. Chaque jour ils avaient à défendre à la tribune leurs intentions et leur conduite, et à subir de violentes attaques.

Choudieu avait répondu au rapport de Philippeaux sur la Vendée, et après avoir combattu, les uns après les autres, tous les faits que ce représentant avait allégués contre les généraux jacobins, il terminait ainsi : « Pour moi, qui ai promis en termes bien clairs de prouver que Philippeaux était un fou ou un imposteur, je crois avoir rempli suffisamment cette tâche pénible, et j'abandonne maintenant à la convention nationale le soin d'examiner si elle le décrétera d'accusation comme un imposteur contre-révolutionnaire, ou si elle lui fera préparer un logement aux Petites-Maisons. »

Un autre jour, Lacroix venait repousser les accusations de dilapidation qu'on lui reprochait pendant sa mission en Belgique. Plus tard, Hérault de Séchelles était obligé de protester de son attachement à la révolution.

Westermann, dont la bravoure était aussi incontestable que son patriotisme, se trouvait surtout l'objet de la haine des jacobins : il en était réduit à protester, dans des lettres qu'il écrivait à la convention, de son dévouement à la cause du peuple. Malgré ces lettres, on ne l'en rangeait pas moins dans la classe des nouveaux brissotins, et on lui faisait un crime de s'être mêlé aux intrigues du parti dont Philippeaux s'était rendu l'organe.

Un échec que les modérés essuyèrent à la convention acheva de les irriter. Vincent, Ronsin et Mazuel furent élargis, sur le rapport du comité de sûreté générale, malgré l'opposition de Bourdon de l'Oise, de Philippeaux, de Lecointre, et même de Legendre. Danton saisit habilement cette occasion pour plaider la cause des députés déjà arrêtés et de ceux qui, comme Lacroix, Philippeaux, Camille Desmoulins, s'étaient compromis. « La convention, dit-il après avoir appuyé l'élargissement de Vincent et Ronsin; la convention, qui a toujours été inexorable envers ceux qui se sont opposés à l'établissement de la liberté, doit être maintenant bienveillante pour ceux qui l'ont servie, et ne pas se départir de ce système qu'elle ne soit bien convaincue qu'il blesse la justice. Voilà, je le déclare, la profession de foi que je renouvelle, et j'invite mes collègues à la faire dans leur cœur. Je jure de me dépouiller éternellement de toute passion, lorsque j'aurai à prononcer sur les opinions, sur les écrits, sur les actions de ceux qui ont servi la cause du peuple et de la *liberté*. J'ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'un premier tort conduit toujours à un plus grand. Faisons d'avance cesser ce germe de divisions que nos ennemis, sans doute, cherchent à jeter au milieu de nous; que l'acte de justice que vous allez faire soit un germe d'espérance jeté dans le cœur des citoyens qui, comme Vincent et Ronsin, ont souffert un instant pour la cause commune, et nous verrons naître pour la liberté des jours aussi brillants et aussi purs que vous lui en avez déjà donné de victorieux ! » Danton fut applaudi, et ses propositions toutes conciliantes furent regardées comme le présage de la fin des malheureuses divisions dont la convention s'affligeait.

Mais les ultra-révolutionnaires ne furent pas plus tôt en liberté, qu'au lieu d'imiter la générosité de Danton, ils cherchèrent à se venger. Profondément convaincus que tous les modérés voulaient ressusciter la gironde, et former ce nouveau côté droit dont Chabot avait menacé le *comité* de salut public, ils firent proposer aux jacobins par un de leurs organes, Brichet, d'engager la convention à *faire juger dans la décade prochaine tous les restes de la clique brissotine, à s'épurer elle-même, et à chasser tous les crapauds du marais qui avaient osé gravir sur la montagne*. Ces paroles n'étaient pas nouvelles pour l'oreille des jacobins; mais cette fois Robespierre repoussa avec colère une pareille proposition. Jusqu'alors il ne s'était pas montré hostile aux ultra-révolutionnaires; en cette occasion, il parut irrité de ce qu'on osait se montrer plus révolutionnaire que la convention et que lui-même; il se prononça donc fortement contre eux, et fit même expulser des jacobins Brichet, ainsi qu'un autre citoyen qui prit sa défense.

Néanmoins, cette première hostilité des jacobins contre le parti des exagérés fut immédiatement suivie d'une nouvelle : Vincent, au sortir de prison, s'était présenté à cette société pour

s'y faire recevoir; mais Dufourny le fit repousser sous prétexte qu'on ne pouvait admettre personne durant le scrutin épuratoire, qui n'était pas encore terminé Les cordeliers, auxquels appartenaient Vincent et les autres chefs du parti ultra-révolutionnaire, se montrèrent furieux de cet affront fait à un de leurs membres les plus influents; ils tonnèrent à la fois et contre les jacobins et contre Philippeaux et ses amis : la discorde se mit dès lors entre ces deux sociétés. D'une autre part, la haine que se portaient les modérés et les exagérés se tournait en réalité contre le comité de salut public, qui, en se tenant au milieu d'eux, s'en faisait des ennemis tous les jours plus redoutables.

Cependant Jean Bon Saint-André essaya encore de rapprocher les deux sociétés rivales : l'ordre du jour fut même adopté par les jacobins sur des disputes qui ne pouvaient que nuire à la cause nationale. Mais les cordeliers ne s'occupèrent qu'à grossir leurs rangs de toutes les petites sociétés populaires qui existaient dans Paris, et à s'assurer de la commune. Appuyés sur ces nombreux renforts, et se croyant sûrs d'avoir avec eux Henriot, ainsi que les généraux patriotes revenus de la Vendée, et comptant enfin sur l'armée révolutionnaire, les cordeliers se crurent en état de tenir tête aux jacobins et de sortir victorieux du danger qui les menaçait, tant de la part des modérés que de celle du comité de salut public. Aussi recommencèrent-ils, dans les premiers jours de ventose, leur opposition violente contre ceux qui, à leurs yeux, étaient des ennemis publics.

Ce fut avec ces sentiments de haine que s'ouvrit la fameuse séance des cordeliers, du 14 ventose, séance qui perdit tous leurs chefs. Vincent et Hébert dénoncèrent de nouveau Philippeaux, Bourdon de l'Oise, Camille Desmoulins, Chabot, Bazire et Westermann. Hébert ne ménagea même pas le tout-puissant Robespierre, auquel il reprocha d'être insatiable de pouvoir, et de soutenir de toutes ses forces les modérés; il lui imputa à crime d'avoir fait réintégrer Camille Desmoulins aux jacobins; enfin il le traita d'homme égaré. Hébert terminait en invoquant l'insurrection contre la faction qui, disait-il, menaçait d'anéantir les droits du peuple.

Cette séance, où l'enthousiasme de la colère joua le principal rôle, eut un grand retentissement : la convention blâma énergiquement l'appel à l'insurrection qui y avait, disait-on, été fait par Hébert; Desmoulins s'en moqua spirituellement dans son septième numéro du *Vieux-Cordelier;* et le comité de salut public fit acte de puissance. « Depuis un mois, dit Barère, le comité a senti que la main des traîtres cherchait à retarder la marche de la révolution, qu'ils ne pouvaient plus arrêter. Ils n'osent plus conspirer ouvertement, ils intriguent dans l'obscurité.... Le comité ne vient pas aujourd'hui déchirer le voile qui couvre toutes ces viles machinations et leurs auteurs plus vils encore; il prépare un travail qui les déjouera, et un rapport qui les exposera bientôt à l'indignation des bons citoyens. » Barère termina en réclamant des mesures dont pouvaient à bon droit s'effrayer les ultra-révolutionnaires, contre qui elles étaient dirigées. L'accusateur public fu chargé d'informer, sans délai, contre les auteurs et distributeurs de pamphlets manuscrits répandus dans les halles et marchés, et qui étaient attentatoires à la liberté du peuple français et à la représentation nationale : il lui fut enjoint, en même temps, de rechercher les auteurs et agents des conspirations formées contre la sûreté du peuple, et les auteurs de la méfiance inspirée à ceux qui apportaient des denrées et des subsistances à Paris. Le comité de salut public promettait en outre de faire, avant peu, un rapport sur les factions.

L'orage qui grondait sur la tête des cordeliers ne tarda pas à éclater : le 22 ventose, Saint-Just monta à la tribune, et y lut un rapport sur la corruption de l'esprit public, corruption que les gouvernements étrangers cherchaient ouvertement à propager. « C'est l'étranger qui les attise, dit-il en parlant des diverses factions.... L'étranger créera le plus de factions qu'il pourra; peu lui importe quelles elles soient, pourvu que nous ayons la guerre civile. L'étranger soufflera même la discorde entre les partis qu'il aura fait naître, afin de les grossir et de laisser la révolution isolée. Tout parti est donc criminel, parce qu'il est un isolement du peuple et des sociétés populaires, et une indépendance du gouvernement; toute faction est donc criminelle, parce qu'elle tend à diviser les citoyens; toute faction est donc criminelle, parce qu'elle neutralise la puissance de la vertu publique.

A la suite de ce rapport, dans lequel Saint-Just demandait à la convention l'audace des premiers navigateurs, au milieu des tempêtes qui battaient le vaisseau de l'état, venaient des mesures par lesquelles le comité manifestait l'inflexible résolution de terrasser tous les ennemis de la révolution quels qu'ils fussent, et de franchir tous les *obstacles* qu'ils suscitaient au gouvernement. Le tribunal révolutionnaire, entre autres dispositions de ce décret, devait continuer à informer contre les auteurs et complices de la conjuration ourdie contre le peuple français et la liberté. Il devait faire promptement arrêter tous les prévenus et les mettre en jugement.

Ce décret, dont les termes étaient si vagues et l'esprit si inexorable, était évidemment dirigé contre les ultra-révolutionnaires, et l'exécution en suivit de près l'adoption. Dans la nuit du 24 au 25 ventose, Fouquier-Tinville fit arrêter Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro et le banquier Kock, le lendemain, Ancard, Bourgeois, Leclerc, Mazuel et quelques autres amis de Vincent et de Ronsin vinrent grossir le nombre de ceux que dès ce moment on représenta comme des agents de l'étranger, de misérables conspirateurs prêts à s'insurger contre la convention, et à donner à la France un régent ou *grand-juge*, qui serait un fantôme de roi.

Cette arrestation fut accueillie avec des sentiments divers. Les Jacobins, entraînés par Robespierre, se rangèrent sans peine à la convention, et leurs sociétés affiliées des départements approuvèrent, dans une multitude d'adresses à la représentation nationale, le coup d'état qui venait d'être frappé contre les ultra-révolutionnaires; mais un grand nombre de chauds patriotes en témoignèrent toute leur douleur : les cordeliers reçurent même des députations de quelques sociétés populaires, qui se refusaient, comme eux, à croire à la prétendue conspiration dont leurs amis étaient accusés; ils se flattèrent de l'espoir de les voir bientôt rendus à la liberté, et demandaient leur prompt jugement.

L'instruction de ce qu'on appelait la conjuration des hébertistes fut en effet poussée avec une célérité toute révolutionnaire; leur procès commença le 1er germinal. Les accusés étaient au nombre de vingt : Ronsin, Hébert, Vincent, Momoro, Ducroquet, le banquier Kock, le colonel Laumur, gouverneur de Pondichéry; Bourgeois, le médecin Laboureau, Ancard, Leclerc, Anacharsis Clootz, Descombes, Armand, Desfieux, Péreyra, Proly, Dubuisson, Mazuel et la femme Quetineau. Ils étaient prévenus, suivant l'acte d'accusation, d'être auteurs ou complices de la grande conspiration tramée par les puissances coalisées contre la république française, et d'avoir, à cet effet, travaillé à corrompre l'esprit public et à exciter des troubles; d'avoir cherché à ouvrir les prisons; d'être les auteurs des manœuvres employées pour affamer le peuple; d'avoir divisé les jacobins et les cordeliers, etc.

Certes, ces accusations étaient loin d'être fondées; tous les hébertistes, à l'exception de quelques hommes justement suspects, tels que Dubuisson, Kock, Péreyra, Desfieux et Proly, qu'on avait compromis dans cette prétendue conspiration, étaient des patriotes sincères. Ils avaient très-certainement nui à la cause de la révolution, soit par leur système sanguinaire, soit par leur violence naturelle ou par leur turbulence anarchique, soit enfin par la publication de la feuille d'Hébert, feuille si cynique; mais il y avait loin de cette exagération à des actes fermement contre-révolutionnaires. Le seul, le véritable crime de ces sans-culottes exaltés fut d'avoir vu avec peine la résurrection d'un côté droit dans l'assemblée nationale, et de s'être irrités tant de l'appui que les nouveaux modérés trouvaient dans quelques-uns des chefs de la montagne, que des ménagements avec lesquels ils étaient traités par le comité de salut public. Dans leur patriotique indignation, Ronsin, Vincent, Hébert et leurs amis avaient formé le projet de débarrasser la convention, par un nouveau 2 juin, de ceux qu'ils regardaient comme les successeurs des brissotins. Il paraît même qu'ils avaient arrêté de faire un triage dans toutes les prisons, d'élargir les patriotes, de n'y laisser que les seuls ennemis du peuple, les conspirateurs, les hommes dangereux, et d'en débarrasser la république au moyen d'une nouvelle journée de septembre. C'est ainsi qu'ils voulaient en finir avec les exécutions quotidiennes qui faisaient périr autant de patriotes que d'aristocrates, et qui augmentaient journellement le nombre des mécontents. C'était par ces moyens violents, mais suivant eux nécessaires, qu'ils voulaient mettre un terme au gouvernement révolutionnaire, et demander la convocation d'une nouvelle convention nationale, dont ils espéraient faire partie, regardant celle qui existait comme usée. Leurs projets étaient loin d'être contre-révolutionnaires; ils voulaient au contraire activer la marche de la révolution, qu'ils croyaient entravée par les discours, les écrits et les principes de Chabot, de Philippeaux et de Camille Desmoulins. S'ils furent accusés de connivence avec l'étranger, ce ne put être que par une conséquence forcée du système proclamé par le comité de salut public, d'après lequel tout attentat contre la *convention* ou contre le gouvernement révolutionnaire était un crime médité par l'étranger.

Hébert et ses co-accusés n'étaient pas non plus des hommes aussi méprisables, aussi lâches que les historiens contre-révolutionnaires l'ont fait croire jusqu'ici. Les attaques d'Hébert contre Danton, contre Robespierre même, dans l'enceinte des jacobins ou des cordeliers, étaient loin de dénoter en lui un homme pusillanime : il n'était pas aussi ignorant qu'on nous l'a representé; Hébert avait de l'instruction, parlait avec facilité, avec éloquence même, et l'on peut affirmer qu'il en était ainsi de la plupart de ses amis.

Vincent, Hébert, Ronsin se défendirent sur tous les points de l'acte d'accusation; ils rappelèrent les services qu'ils avaient rendus à la liberté;

mais ils étaient condamnés d'avance. Le médecin Laboureau fut seul acquitté. Les autres accusés furent condamnés à mort et marchèrent au supplice, le 4 germinal, au milieu de la foule de leurs ennemis, qui se félicitaient de leur chute, et de celle plus grande encore des patriotes sincères qui voyaient dans la punition de ceux qu'on s'accordait a regarder comme les ennemis de la convention, un gage de sécurité pour la république.

En frappant les hébertistes, le comité de salut public se délivra donc d'ennemis redoutables pour lui; mais il commit une grande faute, dont les conséquences inévitables furent terribles. Il attaquait en eux le principe révolutionnaire dont ils étaient devenus les représentants aux yeux du peuple; et tout en réprimant une exagération coupable, il épouvantait par là le patriotisme et le refroidissait. Le comité s'écartait ainsi des principes qui avaient toujours dirigé sa conduite, et démentait ces paroles prononcées vingt fois en son nom : « qu'il fallait se garder de tuer le patriotisme en voulant le guérir; qu'il fallait le protéger, même dans ses erreurs, et ne pas regarder comme criminels tous ceux qui, dans le mouvement révolutionnaire, auraient dépassé la ligne exacte tracée par la prudence. » Il eût donc été plus politique de souffrir l'exaltation d'Hébert, de Vincent et de Ronsin, en la surveillant et la refrénant, que de l'étouffer violemment et machiavéliquement, en imputant à ces citoyens des griefs imaginaires et des complots contre la république auxquels peu de personnes ajoutèrent foi.

La chute des hébertistes dut nécessairement encourager tous ceux auxquels ils étaient redoutables : les modérés et les aristocrates en montrèrent une joie alarmante; tous les chefs des indulgents, Danton, Bourdon de l'Oise, Merlin de Thionville et Camille Desmoulins dénonçaient à chaque instant des ultra-révolutionnaires et poussaient la convention à en voter l'arrestation. Cette réaction du modérantisme inquiéta le comité; Robespierre et Collot-d'Herbois s'en plaignirent. Ce dernier s'écria, aux jacobins : « Les modérés s'imaginent que nous allons leur accorder la victoire; il semblerait que nous n'avons vaincu que pour faire triompher ceux qui ont osé calomnier le comité de salut public, ceux qui lui ont porté les coups les plus perfides, en affectant un grand dévouement à ce même comité... » Robespierre annonçait hautement la punition de la faction qui existait encore.

Ainsi le comité se trouvait, par suite du déplorable système de bascule où il était entré, dans la triste nécessité de faire supporter aux indulgents le contre-coup de la mort des hébertistes. Le rapport sur Chabot et sur la fameuse conspiration dont on le disait complice, suivit de deux jours l'incarcération des ultra-révolutionnaires. Amar, qui en fut chargé, rappelait tous les faits relatifs à la falsification du décret sur la compagnie des Indes; il y voyait une conspiration, et fit renvoyer Chabot, Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse, Fabre d'Églantine et Bazire devant le tribunal révolutionnaire comme auteurs de cette conspiration et coupables d'avoir voulu avilir la représentation nationale en violant les principes de l'honneur et de la probité. Ces députés allaient donc porter à leur tour leur tête sous la hache révolutionnaire, pour avoir cherché, par des moyens illicites et immoraux et par des manœuvres frauduleuses, à s'enrichir au détriment du peuple. Là était tout leur crime; mais, habitué comme on l'était à soupçonner partout l'influence de l'étranger, il n'était pas étonnant qu'on attribuât à Pitt et à Cobourg le mal que la vénalité de ces députés pouvait faire à la république. La convention fut unanime pour punir cet acte avec sévérité, et elle annonça hautement l'intention de sévir contre tous les députés immoraux ou dont la probité serait suspecte, et contre tous ceux qu'elle regarderait comme coupables de désobéissance aux lois de la république.

L'arrestation d'Hérault de Séchelles et de Simon du Mont-Blanc fournit une nouvelle preuve de l'inflexibilité du comité de salut public. Cette arrestation fut motivée sur une infraction aux lois contre les émigrés dont ces deux députés s'étaient rendus coupables. Hérault et Simon avaient recélé chez eux un émigré; et, après qu'il eut été arrêté, ils avaient forcé la consigne et les gardes pour communiquer avec lui. Mais le véritable motif de l'accusation d'Hérault se trouvait dans l'inimitié qui avait éclaté entre lui et quelques autres membres du comité de salut public. Hérault était certainement un républicain pur et sincère; mais ses relations avec l'Autrichien Proly et quelques autres intrigants enveloppés dans l'accusation contre les hébertistes l'avaient rendu suspect : on l'accusait aussi de s'être emparé des papiers diplomatiques du comité de salut public dont il aurait dévoilé les secrets, et ses collègues du comité lui avaient déclaré qu'ils ne délibéreraient plus en sa présence, puisqu'ils le regardaient comme un ami de l'étranger. Depuis lors Hérault s'était retiré et renfermé dans le plus profond silence; mais c'était un ennemi dont le comité saisit avec empressement l'occasion de se débarrasser.

En abattant les hébertistes, la convention avait mis à l'ordre du jour la justice et la probité; c'était, ainsi qu'on le prévoyait, le prétexte dont on devait se servir pour frapper les hommes qu'on regardait comme corrompus, ainsi que la faction

des modérés. Robespierre hésitait cependant à porter les grands coups contre ses anciens amis; mais Billaud-Varennes et Saint-Just lui firent partager leurs craintes en lui représentant les dangers que courait le comité, et par suite la république, si les nouveaux modérés réussissaient : Camille répétait tous les jours aux députés que le comité de salut public mettait la convention en coupes réglées, et que chacun y passerait à son tour; il les excitait ainsi à former contre ce comité une coalition qui pouvait lui devenir funeste. Danton et ses amis cherchaient également à faire partager leurs alarmes à la convention. Danton, dont le séjour au sein de sa famille, à Arcis-sur-Aube, avait refroidi l'exaltation; Danton, à qui l'on reprochait de s'être enrichi, comme Lacroix, dans sa mission en Belgique, et de s'être fait le défenseur de Chabot et de Fabre d'Églantine, Danton était lui aussi dans les rangs des ennemis du comité, et il ne lui épargnait ni les sarcasmes ni les menaces. C'était donc principalement sur ces deux hommes, à qui la révolution devait tant, qu'allaient porter les coups du comité de salut public.

Danton seul conservait une grande sécurité au milieu de ses amis qui tremblaient pour lui; le souvenir de ce qu'il avait fait pour la liberté l'entretenait dans une indolence qui lui fut fatale. Ce fut en vain que ses amis l'engagèrent à attaquer lui-même ceux dont il était le plus puissant et le plus redoutable ennemi; le sentiment de sa force lui fit repousser ces conseils. « Je ne serai jamais le chef d'une faction, disait-il, ce serait l'être que défendre ma vie: elle n'en vaut pas la peine: l'humanité m'ennuie... J'aime mieux être guillotiné que guillotineur. » Et comme ses amis lui conseillaient de fuir : « Partir! s'écria-t-il; est-ce qu'on emporte la patrie à la semelle de son soulier? » Néanmoins Danton se persuadait qu'une tête comme la sienne tomberait difficilement, et ne cessait de répéter, à ceux qui lui montraient le danger : *Ils n'oseront m'arrêter*.

Dans la journée du 10 germinal, Danton avait été prévenu qu'on débattait son arrestation aux comités[1]; mais sa sécurité ne s'en alarma pas. Cependant il fut arrêté dans la nuit du 10 au 11 germinal, ainsi que Camille Desmoulins, Lacroix et Philippeaux.

Cette triste nouvelle se répandit rapidement : la convention fut frappée de stupeur, et des menaces contre la dictature du comité de salut public s'y firent entendre. A l'ouverture de la séance, Legendre prit la parole pour entretenir l'assemblée de l'arrestation de Danton, dont il vanta la pureté de principes et le dévouement à la cause de la liberté; il demanda qu'avant d'entendre aucun rapport, la convention appelât à sa barre les détenus pour écouter leur défense. C'était constituer pour les députés mis en arrestation un privilége qu'on avait déjà repoussé plusieurs fois; Fayau le fit sentir, et Robespierre, qui lui succéda à la tribune, acheva d'imposer silence aux amis de Danton.

« A ce trouble, depuis longtemps inconnu, qui règne dans cette assemblée, dit le défenseur du comité de salut public; aux agitations qu'ont produites les premières paroles de celui qui vient de parler avant le dernier opinant, il est facile de s'apercevoir en effet qu'il s'agit ici d'un grand intérêt, qu'il s'agit de savoir si quelques hommes aujourd'hui doivent l'emporter sur la patrie... Nous verrons dans ce jour si la convention saura briser une prétendue idole pourrie depuis longtemps, ou si dans sa chute elle écrasera la convention et le peuple français. »

Robespierre racontait ensuite combien il avait été obsédé par les amis de Danton pour parer le coup qui le menaçait. « On a voulu me faire croire, continuait-il après être entré dans des considérations générales, on a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton, le danger pourrait arriver jusqu'à moi; on me l'a représenté comme un homme auquel je devais m'accoler, comme un bouclier qui pourrait me défendre, comme un rempart qui, une fois renversé, me laisserait exposé aux traits de mes ennemis. Ils ont cru que le souvenir d'une ancienne liaison, qu'une foi antique dans de fausses vertus me détermineraient à ralentir mon zèle et ma passion pour la liberté... et moi aussi j'ai été l'ami de Pétion; dès qu'il s'est démasqué, je l'ai abandonné; j'ai eu aussi des liaisons avec Roland : il a trahi; et je l'ai dénoncé. Danton veut prendre leur place, et il n'est plus à mes yeux qu'un ennemi de la patrie. »

Robespierre terminait son discours en rappelant tout ce que le comité de salut public avait fait pour la patrie, et en demandant la question préalable sur la motion de Legendre. Cette violente sortie imposa silence aux amis des députés incarcérés. Legendre ne vit rien de mieux à faire que de rétracter ses paroles et de protester qu'il était incapable de sacrifier la liberté à un individu.

[1] Il est aujourd'hui démontré par les aveux qui furent faits après le 9 thermidor que, dans les délibérations du comité de salut public Robespierre soutint de toutes ses forces Bazire, Camille Desmoulins et Danton; il dit même qu'il voyait bien qu'on voulait faire périr les meilleurs patriotes. Mais il ne put lutter avec Billaud-Varennes, Saint-Just et Couthon qui ne cessaient de répéter que si Danton existait la république était perdue. Cette grave considération, à laquelle la conduite de Danton donnait beaucoup de poids, l'emporta sur l'opinion de Robespierre, et il fut obligé d'abandonner Danton et son ami Camille; mais ce ne fut pas lui qui les envoya à la mort.

A peine Robespierre avait-il fini, que Saint-Just monta à la tribune pour lire un rapport contre les dantonistes auquel il travaillait depuis plusieurs jours.

Saint-Just inculpa les prévenus dans leurs opinions et dans leurs actes : il essaya de rattacher Danton à Dumouriez, et l'accusa d'avoir travaillé à corrompre la république et à détruire le gouvernement révolutionnaire. Il représenta Fabre d'Églantine comme la cheville ouvrière de la conspiration des dantonistes. Camille, disait-il, avait commencé par être dupe avant de devenir complice : il lui reprochait ses attaques contre le gouvernement révolutionnaire. Il accusait Hérault de Séchelles d'avoir divulgué les secrets du comité de salut public, et d'avoir conspiré avec les agents de l'étranger ; il reprochait à Lacroix sa conduite contre-révolutionnaire et ses dilapidations ; et à Philippeaux ses mensonges sur la Vendée. « On ne fait point des républiques avec des ménagements, disait Saint-Just en terminant, mais avec la rigueur farouche, la rigueur inflexible envers tous ceux qui ont trahi. » A la suite de ce rapport, Saint-Just proposait le décret d'accusation contre Camille Desmoulins, Hérault, Danton, Philippeaux et Lacroix, comme prévenus de complicité avec d'Orléans et Dumouriez, avec Fabre d'Églantine et les ennemis de la république, et d'avoir trempé dans la conspiration tendant à rétablir la monarchie et à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain : Westermann fut réuni à ces députés : la convention décréta à l'unanimité les conclusions de Saint-Just, et ordonna la mise en jugement de Fabre d'Églantine et de cinq autres prévenus qui avaient été arrêtés axec lui.

Danton, Camille et Philippeaux avaient été la cause première de la mort des hébertistes, et les hébertistes les entraînaient après eux. La sévérité du comité de salut public envers ces sans-culottes exaltés, avait porté un grand coup à sa popularité; il crut nécessaire de prouver qu'il ne ménageait aucune faction; et, après avoir frappé les ultra-révolutionnaires, il se trouva forcé de frapper ceux que le peuple accusait de modérantisme. Ce fut ainsi que se perdirent mutuellement ces deux partis également patriotes, également républicains : tant il est vrai que les factions qui s'élèvent au sein des états démocratiques sont les plaies les plus redoutables qui puissent les attaquer, et surtout les plus difficiles à guérir.

CHAPITRE XXIII.

Motifs qui ont amené l'arrestation des dantonistes. — Leur procès, leur condamnation et leur mort héroïque. — Conspiration des prisons. — Exécution de Dillon, de Chaumette, de Gobel et des autres chefs de la commune et des cordeliers. — Exécution des membres des anciens parlements, des fermiers généraux, de Lavoisier, de la sœur de Louis XVI. — Situation des prisons. — Efforts pour rendre le peuple français moral, probe et généreux. — Grandes créations révolutionnaires. — Organisation définitive du gouvernement révolutionnaire. — Dette viagère. — Discours de Robespierre sur le rapport des idées religieuses et morales avec les principes révolutionnaires. — Effet qu'il produit.

L'accord qui parut exister entre la convention et le comité de salut public pour frapper les indulgents semblerait laisser croire qu'elle était convaincue de leurs tentatives pour la contre-révolution et pour le rétablissement de cette monarchie qu'ils avaient tant contribué à détruire : il n'en était cependant pas ainsi : la grande majorité de la convention était seulement convaincue du danger où les moindres attaques contre le comité de salut public mettraient la république, et, à ses yeux, comme aux yeux du comité, tous ceux qui voulaient l'abattre ou seulement l'avilir, ne pouvaient être que des ennemis de la révolution : persuadée d'ailleurs que l'habileté, l'énergie et le patriotisme éprouvé de ce comité étaient nécessaires au salut de la patrie, effrayée en même temps des menaces que Danton avait fait entendre, des intrigues et des calomnies de Philippeaux et des doctrines de Camille Desmoulins, elle n'hésita pas, malgré leur ancienne réputation, à précipiter ces hommes marquants dans le gouffre qu'eux-mêmes avaient ouvert sous leurs pas. Il était d'ailleurs urgent de rassurer les patriotes effrayés de l'exécution des hébertistes, qu'ils reprochaient avec raison aux intrigues des dantonistes : il fallait les ramener au gouvernement. Tous ces motifs décidèrent la majeure partie des conventionnels à sacrifier les nouveaux modérés, quelque pénible qu'il fût pour cette majorité de laisser immoler des révolutionnaires aussi célèbres.

Quant aux ennemis du comité déjà nombreux et comptant dans leurs rangs Tallien, Legendre, Bourdon de l'Oise, Fréron, Fouché, Barras, Bentabolle, ainsi que d'autres représentants rappelés de mission, ils ne se sentirent pas assez forts pour résister, et approuvèrent silencieusement.

Tout le blâme du coup d'état contre les dantonistes doit donc retomber sur le comité de salut public qui l'avait silencieusement élaboré depuis quelques jours. Mais quand on se rappelle combien chacun des dantonistes avait, en dernier lieu, donné prise sur lui par sa conduite ; quand on considère la puissance qu'ils exerçaient encore sur l'opinion, on est forcé de penser, comme le comité,

que ces anciens athlètes de la révolution en étaient devenus les ennemis les plus redoutables. En effet, Danton était méconnaissable depuis qu'il avait quitté la tribune pour aller vivre en sybarite: le peuple le regardait déjà comme un homme *pourri*, et les jacobins l'avaient violemment attaqué. Ses efforts pour soutenir Camille, Philippeaux, Fabre d'Églantine, Chabot et Bazire, des propos inconsidérés, mille bruits qui couraient contre ce chef populaire, que la voix publique accusait de travailler au rétablissement de la royauté pour être régent, tout concourut à démontrer au comité de salut public que Danton était un homme des plus dangereux, un traître qu'il fallait s'empresser de frapper pendant qu'il en était encore temps.

Quant à Camille, ses inconséquences continuelles, les larmes qu'il versa publiquement sur les girondins après avoir fortement contribué à les faire condamner, ses liaisons avec des aristocrates, ses écrits propres à servir cette aristocratie pour laquelle il ne trouvait plus que de la pitié, et enfin sa proposition intempestive d'un comité de clémence, le rendaient pour le moins aussi dangereux que son ami Danton. Camille eût cependant été facilement ramené dans les rangs des amis du comité, et ses inconséquences même parlaient en sa faveur; mais il trouva, parmi les membres du comité des hommes qui se montrèrent inflexibles envers lui, et les autres durent l'abandonner, persuadés qu'ils étaient qu'en dernier lieu Camille avait fait à la révolution autant de mal qu'il avait pu précédemment la servir avec succès.

La conduite ostensible des trois autres députés décrétés en même temps motivait suffisamment la rigueur dont ils furent l'objet. Le comité dut donc voir dans cette association d'hommes devenus dangereux une conspiration contre le gouvernement révolutionnaire et même contre la république; et il ne trouva d'autre moyen de garantir la révolution des embarras que pourraient lui susciter les nouveaux modérés qu'en envoyant à la mort les chefs de cette nouvelle faction.

Quant à ceux des députés qui partageaient leur manière de voir, le comité crut qu'il suffirait de cet exemple de sévérité pour les contenir; mais il se trompa: les amis de Danton et de Philippeaux, atterrés un moment, n'en continuèrent pas moins dans l'ombre à intriguer contre le gouvernement jusqu'au jour où la division se mit entre les membres du comité: ils levèrent alors la tête, et firent, avec l'appui de la majorité de ce même comité, les journées des 9 et 10 thermidor.

Deux jours après l'arrestation des dantonistes, ils comparaissaient déjà devant le tribunal révolutionnaire, confondus avec Fabre d'Églantine, Chabot, Bazire, Delaunay d'un côté, et l'ex-abbé d'Espagne, ce fournisseur dont le nom avait déjà retenti plus d'une fois à la convention, les deux frères Frey, l'espagnol Gusman, le danois Diedericksen, et Westermann de l'autre côté.

Danton et ses amis semblaient plutôt des accusateurs que des prévenus; leur ton était fier et menaçant, leur contenance assurée; Fabre était dans un état de souffrance très visible. Interrogé sur son nom et sa demeure, Danton *répondit*: « Ma demeure sera bientôt dans le néant; quant à mon nom, vous le trouverez dans le panthéon de l'histoire. » Camille répondit au président du tribunal révolutionnaire, Dumas, qui lui demandait son âge: « J'ai l'âge du sans-culotte Jésus-Christ quant il mourut, trente-trois ans. »

Les débats s'ouvrirent ensuite par la lecture de l'acte d'accusation: Camille, Danton, Lacroix, Philippeaux, Hérault ne pouvaient s'empêcher de se récrier en se voyant accolés à des faussaires: « Ne peut-on nous faire périr seuls, s'écriait Camille, sans nous confondre avec des fripons! — On nous associe à des voleurs de portefeuilles! disait aussi Danton. »

Le tribunal commença par l'affaire de la falsification du décret de la compagnie des Indes. Cambon, entendu comme témoin, prouva les altérations. Les prévenus s'accusèrent réciproquement, et se perdirent tous.

Le président s'adressa ensuite à Danton, et l'accusa d'avoir favorisé les projets de Dumouriez. « Ma voix qui tant de fois s'est fait entendre pour la défense du peuple, répondit Danton, n'aura pas de peine à repousser la calomnie. Les lâches qui m'accusent oseraient-ils m'attaquer en face? qu'ils se montrent, et je les couvrirai d'opprobre. Je l'ai dit, je le répète, mon domicile est bientôt au néant, et mon nom au Panthéon... ma tête est là; elle répond de tout... la vie m'est à charge, il me tarde d'en être délivré! »

Comme Danton s'échauffait par degré, le president l'invita à la modération; mais l'athlète de la révolution était trop indigné pour répondre avec calme. « Quand je me sens si grièvement, si injustement inculpé, s'écria-t-il, suis-je le maître de commander au sentiment d'indignation qui me soulève contre mes détracteurs? Est-ce d'un révolutionnaire comme moi, aussi fortement prononcé, qu'il faut attendre une défense froide? Les hommes de ma trempe sont inflexibles; c'est sur leur front qu'est imprimé le sceau de la liberté, le génie républicain. Eh quoi! c'est moi que l'on accuse d'avoir rampé aux pieds de vils despotes, d'avoir toujours été contraire au parti de la liberté, d'avoir conspiré avec Mirabeau et Dumouriez! C'est moi que l'on somme de répondre

a la justice!... Et toi, Saint-Just, tu répondras à la postérité de la diffamation lancée contre le meilleur ami du peuple, contre son plus ardent défenseur... En parcourant cette liste d'horreurs, je sens toute mon existence frémir... »

Engagé de nouveau à se modérer dans son intérêt, Danton reprend : « Je vais donc descendre à me justifier; je vais suivre le plan de défense que m'a tracé Saint-Just, » et il passe alors en revue tous les chefs d'accusation qui lui sont imputés, et les combat tous avec énergie : il parle de ses liaisons avec d'Orléans, avec Dumouriez et Westermann de manière à faire disparaître toute idée de participation à leurs intrigues. Mais arrivé à faire l'énumération de ses services, sa colère se rallume et éclate par des phrases inachevées. « J'ai sans doute la plénitude de ma tête, s'écrie-t-il, lorsque je provoque mes accusateurs, lorsque je demande à me mesurer avec eux... Qu'on les produise, et je les plongerai dans le néant dont ils n'auraient jamais dû sortir... Vils imposteurs, paraissez, et je vais vous arracher le masque qui vous dérobe à la vindicte publique! »

Interrompu pour la troisième fois par le président, Danton réplique qu'un accusé comme lui, qui connaît les mots et les choses, répond devant le jury, mais ne lui parle pas; qu'il se défend, mais ne calomnie pas. Puis, faisant l'apologie de son caractère, il cite quelques hommes qu'il avait combattus et démasqués, et il ajoute : « Il faut que je parle de *trois plats coquins* qui ont perdu Robespierre : j'ai des choses essentielles à révéler; je demande à être entendu paisiblement; le salut de la patrie m'en fait une loi. »

Malheureusement le président invita Danton, qui parlait depuis longtemps et dont la voix était altérée, à prendre quelque repos; celui-ci se rassit, remettant à un autre moment les révélations qu'il allait faire, et qui furent ainsi perdues pour l'histoire.

Alors vint le tour des autres accusés. Philippeaux, pour sa justification, fit l'exposé de sa conduite : « J'ai connu mes devoirs, dit-il, et je les ai remplis; je n'ai point avili la représentation nationale; je m'honore de mes écrits. — Il ne manque à ce que vous dites, répond l'accusateur public Fouquier Thinville, que vos actions. » A ces mots, Philippeaux se lève et réplique vivement : « Il vous est permis de me faire périr; mais de m'outrager, je vous le défends. »

Les seuls griefs allégués contre Desmoulins étaient de s'être opposé à la saisie des biens des Anglais, et d'avoir encouragé l'aristocratie par ses écrits. Son projet de comité de clémence parut éminemment contre-révolutionnaire comme tendant à faire renaître la Vendée de ses cendres. Interrogé sur les motifs qui l'avaient porté à montrer tant d'humanité pour les ennemis de la république, Camille répondit qu'il n'avait parlé de faire rendre la liberté qu'aux nombreux patriotes incarcérés par les erreurs des comités révolutionnaires

Lacroix fut ensuite questionné sur ses liaisons avec Dumouriez, et sur sa mission en Belgique. Il demanda vainement que plusieurs membres de la convention fussent appelés comme témoins. « L'accusation portée contre vous émanant de toute la convention en masse, lui dit Fouquier, aucun de ses membres ne peut vous servir de témoin justificatif, car rien ne serait plus ridicule que de faire concourir à votre défense vos propres accusateurs, et surtout des corps constitués. — Il sera donc permis à mes collègues de m'assassiner, s'écria Lacroix, et moi je ne pourrai me défendre parce qu'ils sont mes collègues! » Il en fut toutefois référé à la convention; mais sa décision n'arriva pas avant le jugement.

Westermann, qui de simple soldat s'était élevé au grade de général divisionnaire, et dont toute la carrière militaire nous est déjà connue, fut à son tour accusé d'être un des complices de Dumouriez et des d'Orléans.

Ces interrogatoires, remplis de faussetés et d'erreurs matérielles, où régnait tant de mauvaise foi de la part des accusateurs et dans lesquels on n'imputait aux accusés, excepté à ceux qui avaient trempé dans la falsification des décrets, que des délits vagues, que des faits douteux ou absurdes, étaient propres à indigner toutes les âmes auxquelles il restait quelques idées de justice : aussi le bouillant Camille sautait-il souvent sur son banc, et plus souvent encore il lançait de spirituels sarcasmes contre les juges. Les débats étaient tellement animés, que les juges craignaient à chaque instant un esclandre.

A l'ouverture de la séance du troisième jour, Danton et Lacroix renouvelèrent leurs instances pour que les témoins fussent entendus : ils dirent qu'ils ne répondraient qu'en présence de Saint-Just et de Robespierre. L'accusateur ne crut pas devoir mettre à cette épreuve un public qui supportait déjà fort impatiemment ces déplorables débats. La véhémence de Danton et la fermeté de Lacroix commençaient à faire quelque impression dans l'auditoire; le président s'empressa d'opposer aux demandes des accusés le décret rendu lors du procès des girondins, portant qu'il serait permis au jury de se déclarer suffisamment instruit, et de fermer les débats. Les prévenus protestèrent avec violence contre ce moyen : ils appelèrent les membres du comité de salut public des tyrans, des dictateurs, et les juges de vils ministres de

leurs ennemis ; ils en appelèrent à la postérité, et, ce qui alarma le plus les juges, ils en appelèrent au peuple, et le peuple sembla s'émouvoir. Il s'ensuivit une scène qui effraya le tribunal : il se hâta de suspendre les débats, et l'accusateur en référa sur-le-champ au comité de salut public.

Ce comité se trouvait en ce moment placé au milieu de nouveaux dangers; les amis de Danton s'agitaient dans tous les sens pour exciter le peuple à le sauver : la conspiration des prisons dont je parlerai tout-à-l'heure était découverte, mais on n'était pas rassuré sur ses suites; enfin, un dantoniste connu avait dit à un des jurés que la défense paraissait émouvoir : « *Tâche de prolonger les débats jusqu'à demain, et cette nuit l'affaire sera faite.* » Tous ces faits et la tournure que prenaient les débats poussèrent le comité à une mesure extrême, qui en des circonstances moins graves eût été une monstruosité. Saint-Just, après un court rapport sur la marche du grand procès pendant devant le tribunal révolutionnaire, fit décréter que le président emploierait tous les moyens que lui donnait la loi pour faire respecter son autorité et celle du tribunal pour réprimer à l'instant même toute tentative de la part des accusés qui tendrait à troubler la tranquillité publique et à entraver la marche de la justice : en même temps il fut décrété que tout prévenu de conspiration qui résisterait ou insulterait à la justice nationale serait sur-le-champ mis hors des débats.

Ce décret fut immédiatement envoyé au tribunal, et à la reprise de l'audience on en fit lecture aux accusés : alors ceux-ci donnèrent cours à leur indignation. « Nous allons être jugés sans avoir été entendus, s'écriaient les uns. — La délibération est inutile, disait Danton, qu'on nous mène à l'échafaud; nous avons assez vécu pour notre gloire. » Ces cris et les imprécations menaçantes lancées contre le tribunal, forcèrent le président à appliquer aux accusés le décret rendu le matin, et à les faire sortir de la salle.

Le résultat de la délibération des jurés ne pouvait être douteux : ils se trouvaient placés dans la terrible alternative d'envoyer à la mort les chefs des modérés ou ceux du parti populaire, car acquitter Danton, c'était renverser le comité de salut public. Les jurés n'hésitèrent pas, et rentrèrent bientôt, déclarant les accusés coupables d'avoir conspiré pour le rétablissement de la monarchie, et d'avoir cherché à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain. Ils furent en conséquence tous condamnés à mort.

« On nous immole, s'écria Danton, à l'ambition de quelques lâches brigands; mais ils ne jouiront pas longtemps du fruit de leur criminelle victoire. Ma joie, en mourant, est de sentir que j'entraîne Robespierre. Le lâche! Il n'aurait eu que moi pour sauveur!

— Aujourd'hui vingt députés à l'échafaud, ajoutait Lacroix, demain autant, après demain autant encore, et bientôt la convention sera dissoute. »

Loin d'être abattus par ce fatal arrêt, Danton et ses coaccusés continuèrent à montrer le plus grand courage. Ils se promenèrent longtemps ensemble à la Conciergerie, déplorant le sort de la France. « Nous la laissons dans un gâchis épouvantable, disait Danton; il n'y en a pas un qui s'entende à gouverner. » Camille Desmoulins alla terminer une lettre à sa femme, à cette Cécile qu'il aimait tant, et qui n'eut pas le temps de le pleurer.

A cinq heures et demie, quelques heures seulement après leur condamnation, tous ces malheureux patriotes montèrent sur la fatale charrette et furent conduits au supplice. Danton fit preuve d'un courage héroïque : il consolait Lacroix, que le souvenir de sa femme et de ses enfants jetait dans une douleur extrême; il consolait Camille, qui ne pouvait croire qu'il allait à la mort comme un conspirateur contre la république : il plaisantait avec Fabre d'Églantine : « Nous allons donc faire ce que tu as fait toute ta vie, lui dit-il. — Quoi donc? — Des vers. »

Hérault de Séchelles salua toutes les personnes de sa connaissance qu'il rencontra sur la route. Au pied de l'échafaud, il voulut embrasser Danton. « Monte donc, lui dit ce dernier, nos têtes auront bien le temps de s'embrasser dans le panier. » Prêt à perdre la vie, l'attachement qu'il avait pour sa femme et pour ses enfants arracha à Danton cette seule plainte : « O ma bien-aimée! ô mes enfants! Je ne vous verrai donc plus! » mais, s'interrompant brusquement : « Danton, point de faiblesse; » il se tourne alors vers l'exécuteur, et lui dit : « Quand ma tête sera tombée, tu la montreras au peuple; elle en vaut la peine. » Camille opposa quelque résistance aux valets du bourreau; ses habits et sa chemise en furent déchirés : « Voilà donc, s'écriait-il, la récompense destinée au premier apôtre de la liberté. » Cependant il se résigna, et subit la mort avec courage et fermeté.

Telle fut la fin de ces énergiques patriotes auxquels la république dut ses plus vigoureux élans. Pour la première fois, la foule garda un morne silence pendant leur exécution; et c'était là une grande leçon pour le comité de salut public. Les girondins avaient voulu prévenir le régime de la terreur, et elle commença par les dévorer : les

dantonistes voulurent l'arrêter, et elle les dévora aussi, car tout ce qui menaçait de devenir obstacle à la marche de cette révolution devait être impitoyablement renversé par elle.

Le comité de salut public peut être accusé d'avoir sacrifié Danton et ses amis à sa popularité; mais il est cependant une autre explication historique à donner de ce drame jeté ainsi au milieu de notre grande période révolutionnaire; c'est que si, après la mort des ultra-révolutionnaires, le comité eût laissé agir les modérés, ils n'eussent pas tardé à triompher et à s'emparer d'un pouvoir que les décemvirs du comité avaient la conscience de diriger patriotiquement. L'énergie gouvernementale qui faisait la force de la nation et de la convention eût été remplacée alors par un système dont, à leurs yeux, la conséquence eût été la perte de la république. Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Saint-Just, n'hésitèrent plus devant ces motifs, et Robespierre céda.

L'exécution de Danton fut suivie de celle de Chaumette, arrêté peu après les hébertistes, d'Arthur Dillon, de Lacombe, de Gobel, de Grammont père et fils, de la veuve de Camille Desmoulins, de celle d'Hébert et de quinze autres personnes. La conspiration des prisons motiva leur condamnation. Cette conspiration, dont l'existence a été niée, ne fut point une chimère. Les amis de Danton et de ses coaccusés, secondés par les cordeliers dont la plaie était encore saignante, avaient voulu profiter du mouvement imprimé à l'opinion par le procès des dantonistes pour renverser le comité de salut public. La plupart des détenus s'étaient placés à la tête de la conspiration, et les courageuses femmes de Camille et d'Hébert agirent aussi de leur côté : des lettres adressées à Bourdon de l'Oise et à Legendre les engagèrent à poignarder Robespierre et Saint-Just, ce à quoi ils se refusèrent: enfin, le moment allait arriver où, brisant les portes des prisons, Arthur Dillon, Thouret l'ex-constituant, Simon du Montblanc, se seraient mis à la tête du mouvement insurrectionnel. Mais, trahis par un prisonnier qu'ils voulurent associer à leurs desseins, ils furent renvoyés devant le tribunal révolutionnaire sous la prévention habituelle de travailler pour le rétablissement de la monarchie. Gobel et Chaumette n'étaient certainement pas coupables de ce grief, appliqué à tous les accusés; on leur reprocha néanmoins d'avoir fourni les éléments de cette conspiration en faveur de la royauté par la coalition qu'ils avaient formée pour effacer toute idée de la divinité. Tous ces malheureux, parmi lesquels se trouvaient les derniers chefs des cordeliers, furent exécutés dans la soirée du 24 germinal : cinq des plus obscurs accusés seulement furent acquittés.

Ces hécatombes de patriotes étaient suivies d'autres hécatombes de royalistes et d'hommes de l'ancien régime : ainsi, après la mort des restes des cordeliers et de la commune, ce fut le tour d'un grand nombre des membres des anciens parlements; puis les chefs de la force armée, accusés d'avoir voulu s'opposer aux projets du peuple dans les journées des 5 et 6 octobre 1789, 20 juin et 10 août 1792. A trente et un habitants de Verdun, convaincus d'intelligences et de manœuvres tendant à livrer cette place à l'ennemi, succédèrent les fermiers généraux, véritables sangsues du peuple, coupables de dilapidations et de malversations effrayantes. Les répétitions que la nation avait à exercer contre un seul d'entre eux s'élevaient à plus de trente-deux millions.

Lavoisier, chimiste célèbre, membre de l'académie des sciences, régisseur des poudres et salpêtres, se trouvait, pour son malheur, au nombre de ces fermiers-généraux : il fut exécuté en même temps que tous ses anciens collègues, et l'on regarda le délai qu'il demandait pour achever une découverte chimique de la plus haute importance comme un moyen de s'échapper. Madame Élisabeth, sœur du roi Louis XVI, fut aussi du nombre des victimes qui périrent sous la hache révolutionnaire pendant le mois de floréal.

A mesure que les exécutions devenaient plus nombreuses, et que la sévérité du tribunal révolutionnaire croissait à tel point qu'il y avait à peine un acquittement sur dix accusés, les prisons se remplissaient toujours davantage. Le nombre des détenus qui n'était que de six mille huit cents dans le mois de germinal, s'éleva à sept mille cinq cents vers la fin de floréal. Du reste, le peuple applaudissait à toutes ces mesures, prises pour son salut : une société populaire, celle de Cette, fut même jusqu'à proposer à la convention de mettre *la mort à l'ordre du jour*. Cette proposition étrange excita l'indignation de l'assemblée et des tribunes: « Malgré ceux qui veulent anéantir toutes les vertus publiques et privées, répondit le président à la députation qui donna lecture de cette adresse, jamais nous ne deviendrons des antropophages; car la vertu, la probité et la justice sont à l'ordre du jour. » Par ces moyens la convention démontrait au peuple que ceux contre lesquels sévissait la justice révolutionnaire n'avaient ni probité ni vertu. C'est ainsi qu'elle parvenait à faire entrer la probité dans les mœurs; et quant à ceux qui n'avaient pris parti dans la révolution que pour s'enrichir, quant à ces patriotes d'industrie qui surgissent dans tous les bouleversements, ils étaient considérés et traités comme ennemis de la république.

Les exemples de probité donnés par le gouver-

nement et par ses agents réagissaient sur le peuple; on peut dire que la France tout entière s'était façonnée comme par enchantement à la morale républicaine la plus pure et la plus austère. Chaque jour révélait des traits que l'on ne saurait rapporter sans admiration, et qui feraient honneur aux citoyens de l'antique Rome. Mais les contre-révolutionnaires qui ont écrit sur la révolution se sont plus à les cacher ou à ne pas les voir : il suffit pourtant d'ouvrir le *Moniteur,* registre fidèle de tant de grandes choses, pour y voir comment une nation tout entière avait passé subitement de la corruption égoïste à laquelle l'avait si longtemps habituée la monarchie, au dévouement le plus oublieux d'elle-même et aux mœurs les plus sévères.

Ce grand résultat était l'œuvre de la convention. Mais si la régénération morale du peuple était la tâche qu'elle avait le plus à cœur, elle ne négligeait pas pour cela les grandes créations révolutionnaires dont elle sentait la nécessité. L'enseignement des sciences, et l'institution des écoles spéciales créées à cet effet; la formation des bibliothèques publiques dans tous les districts; les moyens d'encourager et de régénérer l'agriculture; les arts nationaux, les monuments, les embellissements, les grandes routes; la création de jardins botaniques dans tous les départements, attirèrent successivement son attention. Un appel fut fait à tous les artistes, et des concours pour les grands monuments et les embellissements de la capitale de la république furent ouverts, en même temps qu'elle les appelait à s'occuper de l'amélioration du sort des habitants des campagnes en proposant les moyens de construire des fermes et des habitations saines et économiques.

L'organisation du gouvernement révolutionnaire fut à son tour mise à l'ordre du jour : après avoir abattu ses ennemis, le comité de salut public s'occupa de régulariser cette organisation, toute provisoire qu'elle devait être. Carnot fut chargé de présenter un rapport sur cet objet, et les idées qu'il y développa se résumaient à ce système.

« Le comité de salut public se réservant la pensée du gouvernement, proposant à la convention nationale les mesures majeures, prononçant provisoirement sur celles que le défaut de temps ou le secret à observer ne permettent pas de présenter à la discussion de l'assemblée, renvoyant les détails aux diverses commissions, se faisant rendre compte chaque jour de leur travail, réformant leurs actes illégaux, fixant leurs attributions respectives, centralisant leurs opérations pour leur donner la direction, l'ensemble et les mouvements qui leur sont nécessaires.

» Chacune des commissions enfin exécutant les détails de son ressort, mettant dans ses différents bureaux le même ordre que le comité de salut public doit mettre entre elles, présentant chaque jour au comité le résultat de leur travail, dénonçant les abus, proposant les réformes qu'elles jugeront nécessaires, leurs vues de perfection, de célérité et de simplification sur les objets qui les concernent : tel est succinctement le tableau de la nouvelle organisation. » A la suite de ce beau rapport, la convention décréta la suppression des six ministères et leur remplacement par douze commissions, à la tête desquelles le comité nomma les citoyens qu'il jugea les plus dignes de ces fonctions.

L'organisation de la police vint à l'ordre du jour après celle de l'administration. Saint-Just, chargé du rapport sur la surveillance nationale, fit un discours des plus remarquables qu'il eût encore prononcé : il examina rapidement toutes les conjurations contre la liberté qui avaient eu lieu depuis 1789. Arrivant à la question qui était l'objet de son travail, Saint-Just déclarait qu'il n'était point de gouvernement qui pût maintenir les droits des citoyens sans une police sévère; mais que la différence d'un système libre à un régime tyrannique, c'était que, dans le premier, la police était exercée sur la minorité opposée au bien général et sur les abus ou négligences de l'autorité, au lieu que, dans le second, la police de l'état s'exerçait contre les malheureux livrés à l'injustice et à l'impunité du pouvoir. Ce n'était pas seulement sur les ennemis du peuple que, d'après Saint-Just, la police devait s'exercer; mais c'était encore sur l'administration tout entière et sur le gouvernement lui-même.

Après avoir applaudi aux résultats de la terreur, et montré le peuple français s'attachant impitoyablement à ses ennemis et châtiant chaque jour leurs crimes, Saint-Just s'écriait : « Que la conscience publique juge à tous les moments la représentation nationale et le gouvernement fixé dans son sein; mais que la convention plane sur les pouvoirs; qu'ils la respectent et fassent le bien!

» Qu'on mette de la différence entre être libre et se rendre indépendant pour faire le mal!

» Que les hommes révolutionnaires soient des Romains et non des Tartares!

» Je termine par ce principe invariable : c'est que l'autorité publique doit rigoureusement exécuter vos décrets. Voilà la source et l'unique règle de la police générale de la république et du gouvernement révolutionnaire, qui n'est autre chose que la justice favorable au peuple et terrible à ses ennemis. »

A la suite de ce rapport, la convention, après quelques mesures sévères contre les ennemis du peuple, ordonnait l'expulsion des nobles et des étrangers avec lesquels on était en guerre de toutes les places fortes et villes maritimes de la république; ce séjour, ainsi que celui de Paris, était interdit aux généraux qui n'y étaient point en activité de service. La convention ordonnait encore aux autorités de se renfermer entièrement dans les limites de leurs attributions; elle ordonnait aux citoyens de respecter leurs magistrats, et d'informer les autorités de leur ressort, ainsi que le comité de salut public, de tous les vols, discours inciviques et actes d'oppression dont ils auraient été victimes. Tous les prêtres et les nobles qui seraient convaincus de vivre sans rien faire, et ne seraient pas sexagénaires devaient être déportés à la Guiane : les commissions populaires devaient prononcer sur ces sortes d'affaires. Les prévenus de conspiration devaient être traduits au tribunal révolutionnaire de tous les points de la république. Enfin, le comité de salut public devait encourager de toutes les manières le commerce et l'industrie, pendant que deux commissions étaient chargées, l'une, de rédiger en un code succinct et complet toutes les lois rendues jusqu'à ce jour, en supprimant celles devenues inutiles; et l'autre, d'un code d'instruction civile propre à conserver les mœurs et l'esprit républicains.

Cambon, cet infatigable travailleur qui avait à cœur d'établir sur des bases solides le système financier de la république que la convention avait trouvé dans un si grand désordre, Cambon proposa alors, au nom du comité des finances, de régulariser et d'uniformiser la dette viagère, comme l'avait été la dette constituée. La dette viagère que la monarchie avait léguée à la France s'élevait alors à quatre-vingt-dix-huit millions six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix livres de rente, provenant d'un capital d'un milliard quatre-vingt-dix millions six cent soixante-quatorze mille quatre cent soixante-huit livres dévoré par l'ancien régime. C'était une mesure sage par laquelle on laissait aux rentiers, indépendamment de la quotité de la rente viagère qu'on leur conserva et qui fut déterminée proportionnellement à leur âge, la faculté de faire inscrire le reste de leur capital effectif sur le grand livre de la dette perpétuelle. L'état y gagnait une réduction d'à peu près un tiers sur les intérêts usuraires qu'il aurait dû payer en laissant les choses dont la situation où elles se trouvaient. Malheureusement cette mesure n'atteignit pas les compagnies qui avaient été autrefois organisées pour agioter sur les rentes viagères; elle ne frappa que les classes pauvres et patriotes : aussi Robespierre la reprocha-t-il plus tard à Cambon, dont les intentions ne pouvaient cependant être suspectées.

Malgré les cris des aristocrates contre la constitution et l'uniformisation de la dette viagère, Cambon n'en continua pas moins sans relâche de s'appliquer à faire disparaître les anciens abus qui s'étaient glissés dans les finances. S'étant aperçu que plusieurs employés de cette administration touchaient des traitements de vingt quatre, dix-huit et douze mille livres, il les fit réduire à huit et six mille livres, en supprimant les cautionnements qu'ils étaient tenus de fournir dans l'origine; « Aujourd'hui, dit-il, que la république ne veut d'autres garanties de la part des fonctionnaires publics que la probité et le patriotisme, il faut réduire leurs appointements. » Cambon présenta aussi le compte des recettes et des dépenses de la nation depuis 1789 : il en résultait que les dépenses de l'ancien régime et les remboursements de l'ancienne dette s'étaient élevés, depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er septembre 1793, à trois milliards six cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent trente-neuf mille livres, et que les dépenses occasionnées par la guerre contre les puissances et les ennemis intérieurs se montaient à deux milliards quatre cents millions pendant ce même laps de temps. Cambon développa en même temps les bases du système financier de la république tel qu'il entendait l'établir, et il faisait connaître les résultats qu'avait déjà produits l'économie et la probité qui y présidait.

Ce fut encore vers cette époque, 18 floréal (7 mai 1794) que Robespierre fit son admirable discours sur le rapport des idées religieuses et morales avec les principes républicains, rapport destiné à confondre, à ruiner les doctrines des athées, et dont les principes sociaux et moraux furent souvent accueillis par les unanimes applaudissements et l'admiration de la majorité de la convention. Dans ce rapport, qu'il faudrait reproduire en entier pour faire connaître et l'homme au nom duquel on a si longtemps attaché une défaveur de préjugé, et l'époque où il parlait, Robespierre, après s'être élevé contre les athées, présentait l'être suprême et l'immortalité de l'âme comme étant un rappel continuel à la justice et une idée sociable et républicaine. Robespierre faisait aussi sentir la nécessité de fêtes publiques et périodiques propres à élever et à moraliser les citoyens. A la suite de ce discours était le décret suivant, que la grande majorité de la convention adopta d'entraînement.

« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. — Il re-

connaît que le culte digne de l'Être-Suprême est la pratique des devoirs de l'homme. — Il met au rang de ces devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne. — Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être. — Elles emprunteront leurs noms des noms des événements glorieux de notre révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature. — La république française célèbre tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793 et du 31 mai 1793. — Elle célébrera toutes les décades les fêtes dont l'énumération suit : A l'Être-Suprême, à la nature, au genre humain, au peuple français, aux bienfaiteurs de l'humanité, aux martyrs de la liberté, à la liberté et à l'égalité, à la république, à la liberté du monde, à l'amour de la patrie, à la haine des tyrans et des traîtres, à la vérité, à la justice, à la pudeur, à la gloire et à l'immortalité, à l'amitié, à la frugalité, au courage, à la bonne foi, à l'héroïsme, au désintéressement, au stoïcisme, à l'amour, à la foi conjugale, à l'amour paternel, à la tendresse maternelle, à la piété filiale, à l'enfance, à la jeunesse, à l'âge viril, à la vieillesse, au malheur, à l'agriculture, à l'industrie, à nos aïeux, à la postérité, au bonheur. — Les comités de salut public et d'instruction publique sont chargés de présenter une plan d'organisation de ces fêtes. »

Plusieurs dispositions du même décret étaient relatives à la liberté des cultes. Enfin, la dernière était ainsi conçue : « Il sera célébré, le 20 prairial prochain, une fête nationale en l'honneur de l'Être-Suprême. David est chargé d'en présenter le plan à la convention. »

Ce décret et le rapport de Robespierre ont été, de nos jours, l'objet de bien des sarcasmes, de bien des calomnies; mais on n'a pas réfléchi que les prédicateurs de l'athéisme avaient inspiré à tous les esprits des idées de matérialisme contraires à la morale républicaine que voulaient faire régner Robespierre, Couthon et Saint-Just. Il était urgent de combattre cette tendance, non par le glaive de la terreur, mais par les armes plus pacifiques de la raison : c'est ce que voulait tenter Robespierre. La convention avait pour elle ce qu'ont eu tous les législateurs religieux, l'avantage de réunir des éléments durables là où il n'y avait plus que confusion et chaos.

En proclamant pour arbitre des destinées de l'homme le grand Être de qui émane la nature entière, qu'il régit sous ses immuables lois, et en faisant décréter que la république française ne reconnaissait d'autre Dieu que celui de l'univers, les législateurs révolutionnaires élevaient le peuple français aussi haut dans l'ordre moral qu'ils l'avaient déja placé dans l'ordre politique. La plupart des cultes, n'étant fondés que sur l'erreur et la superstition, devaient s'effacer devant celui de l'Être-Suprême, du créateur du monde; et insensiblement les peuples se seraient *ralliés* aux principes religieux proclamés par la convention nationale de France, comme ils se rallient déjà aux principes polititiques de la révolution; car rien ne peut empêcher que la vérité ne pénètre partout une fois qu'elle est apparue sur la terre.

Malheureusement il y eut un *dix thermidor*; et la France, livrée à la réaction et ensuite à l'invasion des barbares, recula, en moins de vingt ans, jusqu'au treizième siècle.

CHAPITRE XXIV.

Nouveaux succès des armées de la république. — Prise de Saorgio. — Déroute des Espagnols. — Prise d'Arlon. — Invasion de la Flandre maritime. — Échec de Landrecies. — Théorie du gouvernement révolutionnaire pour contenir l'ambition militaire. — La convention déclare qu'elle fera triompher la république démocratique. — Dévouement du peuple. — Mesures financières et administratives. — Rapport sur les secours nationaux. — École de Mars. — Rapport sur la nécessité de rendre la langue française générale pour toute la république. — Tendance des comités vers la modération. — Tentatives d'assassinat sur Collot d'Herbois et sur Robespierre. — Redoublement de terreur. — Fête à l'Être Suprême.

Cependant nos armées continuaient le cours de leurs succès; la seconde campagne de la république contre ses ennemis s'ouvrait sous *les plus* brillants auspices, et déjà l'on pouvait présager les prodiges qui la signalèrent. L'armée des Alpes maritimes, partagée en deux corps, avait pris l'offensive : l'aile droite, commandée par Masséna, s'était emparée d'Oneille, vengeant ainsi le meurtre commis l'année précédente sur des Français qui s'y étaient présentés couverts du pavillon parlementaire. Cette diversion avait pour but de protéger la république génoise que les coalisés menaçaient d'envahir. D'Oneille, Masséna marcha sur Orméa, dont le fort tomba entre ses mains: l'armée d'Italie se trouvait ainsi à vingt-cinq lieues de Turin.

A la nouvelle de ces succès, l'aile gauche, restée sous les ordres de Dumerbion, se porta à son tour en avant, chassa les Piémontais de Belvedere, de Lantosca, de Roccabiliera, de Saint-

Martin ; enfin, elle enleva le poste formidable de Saorgio : les Piémontais perdirent à cette dernière affaire 2,000 prisonniers, toute leur artillerie et tous leurs bagages. Cet échec les obligea de repasser les Alpes, et la possession du versant maritime nous fut ainsi assurée.

En même temps, l'armée qui opérait en Savoie s'emparait des redoutes que les Piémontais avaient élevées sur le mont Saint-Bernard.

Des avantages beaucoup plus décisifs signalaient l'entrée en campagne de nos armées des Pyrénées. Repoussés aux Pyrénées occidentales, les Espagnols furent complètement défaits par l'armée des Pyrénées orientales, qu'ils croyaient désorganisée et hors d'état de leur résister. Tandis que Dagobert, à la tête de l'aile droite de cette armée, envahissait la Cerdagne espagnole, et se rendait maître de Puycerda, où il mourut des suites des fatigues auxquelles il se livrait malgré son grand âge, Dugommier offrait la bataille aux Espagnols. Le 10 floréal, les troupes républicaines attaquèrent celles du général La Union, qui leur étaient supérieures en nombre. Après une action très-vive, les Français s'emparèrent des retranchements et de la redoute dite de Montesquiou qui couvraient le front de l'armée espagnole. La redoute emportée, l'armée ennemie se mit tellement en déroute, que plusieurs corps tombèrent sur les postes français. Tous les camps espagnols restèrent en notre pouvoir. Plus de 200 pièces de canon, leurs bagages, leurs magasins, leurs équipages furent pris, et ils laissèrent en outre près de 2,000 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient quelques généraux. Par suite de cette déroute, le fort Saint-Elme, les places maritimes de Collioure et Port-Vendre rentrèrent bientôt en notre pouvoir. Ainsi, à l'exception du fort de Bellegarde, cette partie du sol de la république était délivrée, et l'armée, après quelques jours de repos, se prépara à entrer sur le territoire ennemi.

Nos troupes du nord s'étaient ébranlées elles aussi : Jourdan, replacé à la tête des soldats de la Moselle, avait fait un mouvement pour les rapprocher de ceux des Ardennes, et rompre ainsi toute communication entre le Luxembourg et les Pays-Bas. A cet effet, des divisions détachées de ces deux armées se mirent en marche vers Arlon : l'ennemi, sentant l'importance de cette position, avait établi autour de la place des retranchements formidables défendus par 15 à 14,000 hommes ; mais les Autrichiens furent obligés, après un combat acharné, d'évacuer Arlon, où nos troupes s'établirent fortement; et l'armée ennemie qui se trouvait dans le Palatinat fut séparée de celle qui occupait les Pays-Bas.

La possession d'Arlon allait permettre à notre armée du nord de mettre à exécution les plans du comité du salut public en frappant les grands coups sur les Autrichiens et les Anglais. Cette armée entra en communication avec celle des Ardennes, qui força, le 5 floréal, le fameux passage de Bossu.

Pendant que l'armée des Ardennes, devenue la gauche de celle du nord, attirait les forces ennemies sur la Sambre, Pichegru, succédant à Hoche, avait déjà commencé l'invasion de la Flandre maritime : 50,000 hommes rassemblés sous Lille et commandés par Souham, et 20,000 sous les ordres de Moreau, pénétrèrent dans ce pays, et prirent Courtray; mais ils furent arrêtés dans leur marche par l'armée autrichienne de Clairfayt, qui s'avançait en forces vers cette ville. Un combat opiniâtre s'engagea, et la victoire demeura à nos soldats : les Autrichiens furent mis dans une complète déroute, et laissèrent sur le champ de bataille ou entre nos mains, 3 à 4,000 hommes, 32 pièces de canon et plusieurs drapeaux; leur général, Clairfayt, fut blessé dans cette affaire. A la suite de ce combat, Furnes et Menin tombèrent au pouvoir des Français, qui firent prisonnières les garnisons de ces deux villes.

Tous ces succès remplissaient la France d'enthousiasme, et la convention, en les apprenant successivement, décrétait que les armées d'Italie, des Pyrénées-Orientales et du nord continuaient à bien mériter de la patrie. Mais un moment de crainte succéda à la joie que ces avantages avaient fait naître. Les Autrichiens, ayant réuni autour de Valenciennes des forces imposantes, profitèrent du moment où les divisions françaises marchaient en avant, pour pénétrer jusqu'à Landrecies, qu'ils savaient hors d'état de tenir longtemps. Le général Fromentin, qui commandait à Courtray, essaya de résister aux Autrichiens; mais ses forces, très-inférieures à celles de l'ennemi, furent mises en déroute. Les Autrichiens purent alors assiéger à leur aise Landrecies, et forcèrent cette place à se rendre, après l'avoir ruinée et incendiée. Cet échec était trop éphémère pour alarmer le comité : il en profita habilement pour exciter nos armées à réparer cette perte.

Partant de ce principe que les chefs militaires ne se rendent redoutables aux républiques que lorsqu'elles sont victorieuses de leurs ennemis, ce comité surveillait d'un œil inquiet la conduite de tous les généraux : la crainte de voir quelque nouveau Dumouriez profiter de ses succès pour asservir la république était bien naturelle; aussi le comité de salut public s'appliquait-il à contenir tous ceux qui pouvaient être tentés d'imiter la conduite de César. Ce fut dans ce but que Billaud-Varennes fit un rapport des plus remarquables

sur la théorie du gouvernement démocratique, et sur son utilité pour contenir l'ambition et tempérer l'essor de l'esprit militaire.

« Quand on a douze armées sous la tente, s'écriait Billaud, ce ne sont pas seulement les défections qu'on doit craindre et prévenir, l'influence militaire et l'ambition d'un chef entreprenant qui sort tout à coup de la ligne sont également à redouter. L'histoire nous apprend que c'est par là que toutes les républiques ont péri. Dans une monarchie, la force armée est le premier instrument et la première victime du despotisme: dans un état libre, les chefs qui commandent sont toujours inquiétants; il faut appréhender quelquefois jusqu'à leurs exploits. Dumouriez triompha à Jemmapes pour anéantir plus aisément la république..... Tout peuple jaloux de sa liberté doit se tenir en garde contre les vertus même des hommes qui occupent des postes éminents; c'est la confiance aveugle qui enfante l'idolâtrie, c'est l'idolâtrie qui égare l'amour-propre, qui réveille l'ambition, qui corrompt les âmes faibles et disposées à devenir vicieuses..... N'oubliez pas que le premier tyran de Rome, parti de cette cité avec le simple titre de général, y rentra, après la conquête des Gaules, en vainqueur et en maître! N'oubliez pas que l'armée de Fairfax appuya l'usurpation de Cromwell; n'oubliez pas les tentatives du traître La Fayette pour faire marcher le camp retranché de Sedan sur Paris!... »

Après avoir ainsi exprimé les craintes que partageaient alors tous les républicains, Billaud-Varennes cherchait les chances que pouvaient encore avoir les rois ligués contre nous, et trouvait que la guerre devait les entraîner à leur ruine. Il fallait, disait-il, que la foudre républicaine frappât jusque dans leurs fondements les maisons d'Autriche, de Bourbon, d'Angleterre; qu'elle anéantît tous les rois, apportant ainsi le bonheur à tous les peuples. Billaud terminait ce rapport en indiquant les améliorations dont la convention allait s'occuper, et qui portaient sur l'éducation républicaine, sur les fêtes publiques, sur le rappel des hommes à la morale et aux vertus, sur l'extinction de la mendicité, et surtout sur la pratique de la doctrine de l'égalité et de la fraternité.

« La république, disait-il en finissant, est la fusion de tous les intérêts, de toutes les volontés, de tous les talents, de tous les efforts, pour que chacun trouve dans cet ensemble des ressources communes une portion de bien égale à sa mise. Prétendre au-delà, c'est être injuste; s'en emparer, c'est devenir coupable: une seule exception est légitime; celle qui réclame en faveur des infirmités de la vieillesse, des revers imprévus..... »

Ce rapport était terminé par le décret suivant:

« La convention nationale déclare, qu'appuyée sur les vertus du peuple français, elle fera triompher la république démocratique, et punira sans pitié tous ses ennemis. »

Cette solennelle déclaration de faire triompher les principes dont la pratique avait déjà coûté tant de sang fut reçue partout avec le même enthousiasme, et les armées s'apprêtèrent aux nouveaux succès que leur imposait si audacieusement le comité de salut public.

Pendant que nos soldats faisaient ainsi triompher la république française sur tous les points où ses ennemis avaient donné des inquiétudes, la convention et le comité de salut public continuaient silencieusement leurs gigantesques travaux, et cherchaient à établir le triomphe de la révolution sur des bases durables. La nation se montrait reconnaissante de leurs efforts multipliés, et de toutes les parties de la France on voyait arriver à Paris des convois de vivres, des dons patriotiques, des cavaliers armés et équipés dont toutes les villes et toutes les sociétés populaires faisaient hommage à la patrie. Les ressources de la France étaient alors immenses; l'élan national et le désintéressement de tous les bons citoyens inspiraient une profonde terreur aux étrangers, et jamais la situation de la république n'avait été si prospère.

La convention profitait d'un calme dont elle n'avait pas joui depuis long-temps pour entendre chaque jour les rapports que lui faisaient ses comités sur les diverses branches de l'administration publique. Après avoir fixé de nouvelles bases pour la contribution foncière, et soumis toute espèce de propriété, même les rentes, à des charges publiques justement réparties; après avoir chargé une commission du soin de former un code général, subdivisé en plusieurs codes particuliers, de toutes les lois ou décrets rendus jusqu'alors, et fait ainsi germer l'idée de ces utiles collections des lois qui ont été exécutées plus tard, la convention s'occupa, le 24 floréal, de l'organisation des secours publics à accorder annuellement aux enfants des familles indigentes, aux enfants abandonnés, aux vieillards, aux indigents, aux veuves, aux filles enceintes et à tous les malheureux. Déjà, par suite du décret du 26 ventose, des tableaux de ceux qui pouvaient être appelés à participer à ces secours avaient été demandés à toutes les municipalités; mais la négligence, autant que le bruit répandu par les malveillants que tous ceux qui se feraient inscrire sur ces tableaux seraient arrêtés et envoyés dans la Vendée, avaient paralysé l'effet de ce premier décret: la réorganisation de ces secours nationaux parut donc nécessaire au comité de salut public, qui voyait dans cette mesure un moyen d'attacher le

peuple à la révolution, et d'immortaliser la convention.

Le rapport que fit Barère à ce sujet fut aussi remarquable par le talent avec lequel il avait été rédigé, que par la sagesse et la simplicité des vues qui y étaient exposées. Les dispositions bienfaisantes que Barère proposait pouvaient se résumer par ces paroles de son rapport, qu'il plaçait dans la bouche de la république : « Je vous nourrirai, disait-elle à tous ceux qui l'avaient servie de quelque manière que ce fût ; vos travaux passés sont vos titres à ma reconnaissance ; vos forces épuisées sont vos droits aux secours nationaux, et votre vieillesse sera tranquille et heureuse..... Jurons, disait Barère en achevant son beau rapport, jurons de ne plus reconnaître des classes d'hommes vouées à l'infortune ou abandonnées à l'indigence ; jurons l'abolition de cette mendicité honteuse qui blesse la dignité de l'homme, offense la nature et l'humanité, l'âme des citoyens, déshonore toutes les administrations, et est incompatible avec le gouvernement républicain. » Les secours que le comité de salut public faisait décréter pour les campagnes et pour les villes consistaient en pensions alimentaires à tous les nécessiteux. Il fut en outre décrété que les biens nationaux seraient répartis aux armées et au peuple à titre de récompense ou de vente à long terme. En présentant ce projet, dont la stricte exécution eût produit tant d'heureux résultats, le comité n'avait fait qu'obéir à un article de cette admirable constitution démocratique de 1793, qui a été depuis l'objet de tant de dérisions.

L'organisation des secours publics fut immédiatement suivie de celle d'*une école de Mars* pour les jeunes républicains de seize à dix-sept ans et demi. En peu de temps trois mille élèves furent campés dans la plaine des Sablons ; et sous les yeux de chefs braves et habiles, ils se préparèrent, par des manœuvres militaires, des simulacres d'attaque, de défense et de combats, à marcher bientôt à la frontière dans les rangs de nos vieux soldats. Le camp des Sablons n'était pas permanent, et les élèves de Mars pouvaient retourner dans leurs familles à l'époque où la saison les forçait à le lever. La morale la plus pure et la plus austère présidait à cette institution, ainsi qu'à toutes celles que la convention avait établies jusque-là, et les jeunes guerriers du camp des Sablons, imbus des principes qu'elle avait propagés, donnèrent bientôt l'exemple de toutes les vertus civiques.

Vers la même époque, l'orateur habituel du comité d'instruction publique, Grégoire, avait présenté à la convention un rapport sur la nécessité de faire disparaître les patois qui rendaient tant de Français étrangers à la France. Il était temps, disait Grégoire, de ramener le langage à l'unité républicaine et de faire disparaître ces trente idiômes différents qui empêchaient l'amalgame politique et faisaient encore de la France une véritable tour de Babel. Énumérant ensuite les inconvénients résultant de la diversité des dialectes, que la levée de la première réquisition et la nouvelle division territoriale devaient contribuer à faire disparaître, Grégoire indiquait des moyens propres à achever leur destruction totale. Le second objet de ce rapport était encore de révolutionner la langue française, c'est-à-dire de la rendre plus riche, plus pure, plus simple, plus fière, afin d'en faciliter l'étude aux nationaux comme aux étrangers. A cet effet, après avoir signalé le Dictionnaire de l'Académie comme incomplet et en arrière des progrès de la langue nationale, Grégoire plaçait au nombre des conceptions politiques immédiatement nécessaires, la rédaction d'une nouvelle grammaire et d'un vocabulaire nouveau de la langue française, dans lesquels on indiquerait les changements qui devaient en faciliter l'étude et lui donner le caractère qui convenait à la langue de la liberté. Ces conclusions furent adoptées à l'unanimité.

Ces grandes et politiques mesures, ainsi qu'une foule d'autres dont l'importance pour être moindre était cependant incontestable, nous donnent aujourd'hui une idée de l'incroyable activité qui régnait dans chacun des comités de la convention : un grand nombre de membres étaient entrés dans ces comités, et chaque jour ils élaboraient des rapports et des projets de décrets qu'ils venaient ensuite soumettre à l'assemblée. Cette merveilleuse organisation n'avait pas peu contribué à donner au gouvernement révolutionnaire la force qui lui était nécessaire pour mener au port le vaisseau de la république.

Malheureusement pour l'humanité, cette prodigieuse activité s'était étendue au tribunal révolutionnaire, et le nombre des victimes qu'il envoyait chaque jour à l'échafaud avait grossi d'une manière effrayante : c'était le résultat de la loi qui lui attribuait la connaissance des crimes et délits politiques de toute la France. Toutefois l'on n'applaudissait plus à ces fournées comme dans ces moments de crise où le danger exaspérait ; les esprits devenus plus calmes voyaient avec peine tant d'hécatombes qui commençaient à ne plus leur paraître nécessaires au salut de la république, et les citoyens n'étaient pas les seuls à manifester des sentiments plus humains. Les comités de salut public et de sûreté générale étaient alors pénétrés de la nécessité de mettre un terme aux arrestations et de suspendre l'action homicide de la hache révolutionnaire.

Dans ce but, ils publièrent, le 2 prairial, l'arrêté suivant, résultat de leurs conférences :

« Les comités de salut public et de sûreté générale, en vertu de la loi du 25 ventôse, arrêtent :

» Qu'il sera établi une commission populaire, composée de cinq membres, qui sont les citoyens Soubleyrac, vice-président du tribunal révolutionnaire; Thibolot, greffier de la municipalité de Vitry, près Paris; Laveyron, cultivateur à Cretuy; Degalomier, membre du comité de surveillance de la section des gardes françaises, Fournerot, membre du comité de surveillance du département de Paris.

» Cette commission fera le recensement de tous les gens suspects et déportés, conformément à la loi des 8 et 13 ventôse.

» Si elle découvre des citoyens qui lui paraissent injustement arrêtés, elle en formera une liste, et l'enverra au comité de salut public et au comité de sûreté générale, qui prononceront immédiatement sur leur mise en liberté.

» Les détenus qui ne seront pas compris dans ces deux classes seront envoyés au tribunal révolutionnaire.

» Cette commission résidera à Paris, et exercera ses fonctions à l'égard des personnes détenues dans les prisons d'arrêt de cette commune.

» Son arrondissement sera déterminé plus particulièrement, ainsi que pour les autres commissions qui pourraient être établies à Paris pour le même objet.

» Le commissaire de la police générale, administrations et tribunaux, est chargé de l'installer sans délais.

» Les membres de la commission tiendront une conduite digne du ministère imposant qu'ils ont à remplir; ils ne perdront jamais de vue le salut de la patrie qui leur est confié, et qui doit être la règle suprême de leurs décisions. Ils vivront dans cet isolement salutaire qui concilie aux juges la confiance publique, et qui est la garantie de l'intégrité des jugements; ils seront inaccessibles à toutes sollicitations, et fuiront toutes les relations particulières qui peuvent influencer la confiance et affaiblir l'énergie des défenseurs de la liberté.

» Signé : B. Barère, R. Lindet, Carnot, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, C.-A. Prieur, Couthon, Vadier, Robespierre, Élie-Lacoste et Dubarran. »

Cette mesure montrait clairement l'intention d'arrêter les nombreuses exécutions dont l'humanité gémissait chaque jour. Mais des événements imprévus vinrent changer ces dispositions à la modération.

Une tentative d'assassinat exécutée le 3 prairial sur Collot-d'Herbois par un ancien domestique d'émigré nommé L'Admiral, et l'arrestation faite le lendemain d'une jeune fille de vingt ans, Cécile Renaut, qui avait cherché à s'introduire auprès de Robespierre, vraisemblablement pour le traiter comme Charlotte Corday avait traité Marat, firent croire aux comités que les factions qu'ils avaient considérées comme éteintes ou impuissantes étaient encore redoutables. Ils considérèrent ces tentatives comme préparées et dirigées par les restes de ces factions : on crut que les ennemis de la révolution étaient décidés à assassiner, les uns après les autres, les membres du gouvernement révolutionnaire, pour arriver ainsi à la dissolution de la convention. Dès ce moment, les idées d'indulgence furent abandonnées, et l'on ne parla que de lois plus rigoureuses encore que celles existantes : une foule d'adresses conçues dans ce sens arrivaient chaque jour à la convention. Le comité de salut public poussé ainsi à redoubler les rigueurs révolutionnaires, prépara une nouvelle loi contre les ennemis du peuple français, et une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire.

Mais avant d'arriver à ces mesures violentes, je dois m'arrêter un moment sur un tableau moins triste; avant d'enregistrer cette affreuse loi du 22 prairial, loi de colère et de terreur, je dois rappeler cette grande fête du 20 prairial, dont le souvenir réveille encore l'enthousiasme de ceux qui y ont assisté; cette fête de l'Être suprême destinée à extirper les germes d'athéisme semés par la commune qui avaient menacé un instant de prendre racine sur le sol de la France.

Des le 16 prairial, la convention avait appelé au fauteuil, en remplacement de Prieur (de la Côte-d'Or) dont la présidence expirait, Robespierre, le premier ordonnateur de cette fête. Le 18, David en présenta tous les plans, et l'assemblée décréta que tous les députés y assisteraient en corps, dans le costume des représentants du peuple en mission, c'est-à-dire avec le panache au chapeau et la ceinture tricolore.

Enfin, le 20 prairial arriva : Un ciel pur et sans nuages favorisa la fête de l'Être suprême.

Dès l'aurore, une musique guerrière, interrompue par des décharges d'artillerie, avait annoncé cette solennité. On se rassemble à chaque section; les hommes ont à leurs mains des branches de chêne, les femmes et les enfants des bouquets de fleurs; les adolescents, formés en bataillons carrés, portent seuls des armes; les hommes marchent à droite, les femmes à gauche et les adolescents au milieu, sur douze de front; ils se rendent aux Tuileries, où la convention ne tarde pas à paraître, accompagnée d'un nombreux corps de musique. Robespierre marchait en tête de ses collègues, tenant, ainsi qu'eux, un bou-



ROBESPIERRE.

quet mélangé d'épis et de fleurs : sa figure était rayonnante de joie, et ses regards se plaisaient à contempler le spectacle que formait cet immense concours de peuple réuni dans le jardin des Tuileries.

Arrivés sur un vaste amphithéâtre dressé devant le château, et adossé au pavillon du milieu du côté du jardin national, les membres de la convention y prirent place. Alors Robespierre, du haut d'une tribune très-élevée, exhorte l'auditoire à rendre hommage à l'auteur de la nature. « N'est-ce pas lui, s'écria-t-il, dont la main immortelle, en gravant dans le cœur de l'homme le code de la justice et de l'égalité, y traça la sentence de mort des tyrans? N'est-ce pas lui qui, dès le commencement des temps, décréta la république et mit à l'ordre du jour, pour tous les peuples, la liberté, la bonne foi et la justice.

» Il n'a point créé les rois pour dévorer l'espèce humaine; il n'a point créé les prêtres pour nous atteler comme de vils animaux au char des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge; mais il a créé l'univers pour publier sa puissance; il a créé les hommes pour s'aider et pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la vertu....

» L'auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne immense d'amour et de félicité. Périssent les tyrans qui ont osé la briser!...» Après cette exhortation, Robespierre descendit de l'amphithéâtre, s'avança vers le bassin du parterre, une torche enflammée à la main.

Au milieu de ce bassin s'élevait un groupe de figures allégoriques, représentant l'athéisme, soutenu par l'ambition, l'égoïsme, la discorde et la fausse simplicité. Le président de la convention y mit le feu, et tous ces emblêmes disparurent sous un nuage épais de fumée, d'où l'on vit sortir la statue de la sagesse.

Les sons harmonieux de la musique mêlés aux acclamations de la foule, reconduisirent Robespierre à la tribune, d'où il continua son hommage au créateur.

« Français! dit-il en finissant, vous combattez les rois, vous êtes dignes d'honorer la divinité. Être des êtres, auteur de la nature, l'esclave abruti, le vil suppôt du despotisme, l'aristocrate perfide et cruel t'outragent en t'invoquant; mais les défenseurs de la liberté peuvent s'abandonner avec confiance dans ton sein paternel. Être des êtres, nous n'avons point à t'adresser d'injustes prières. Tu connais les créatures sorties de tes mains, leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs secrètes pensées. La haine de la mauvaise foi et de la tyrannie brûle dans nos cœurs avec l'amour de la justice et de la patrie; notre sang coule pour la cause de l'humanité; voilà notre prière; voilà nos sacrifices; voilà le culte que nous t'offrons. »

Cette prière terminée au bruit des applaudissements du peuple, le cortége s'ébranla au son des tambours, des trompettes et de la musique, et se dirigea vers le champ de la réunion (Champ-de-Mars) dans l'ordre qui lui avait été assigné.

Au milieu de cette immense esplanade s'élevait une vaste montagne construite et peinte avec goût. La convention nationale se plaça sur la cime; le reste du cortége se groupa autour d'elle et dans l'emplacement qui s'étendait autour de cette montagne.

Là fut chanté, avec accompagnement de l'orchestre, un hymne analogue à la fête, composé par Chénier. Après ces chants, qu'interrompaient à chaque strophe les roulements des tambours et les décharges de l'artillerie, la convention rentra aux Tuileries, et tous les citoyens reprirent en bon ordre le chemin de leurs sections respectives.

Ainsi se termina cette solennité, où, suivant les journaux de l'époque, la beauté du jour, la fraîcheur des décorations, la franche gaîté du peuple, l'unanimité des sentiments exprimés par toutes les attitudes, tous les mouvements, toutes les paroles des citoyens, ainsi que la cordialité et l'ordre qui avaient régné dans tout le cours de la cérémonie ont fait la plus belle fête dont le souvenir puisse être perpétué dans les fastes de la révolution.

Cette journée avait exercé la plus heureuse influence sur le peuple; mais il n'en fut pas de même parmi les membres de la convention. Plusieurs d'entre eux avaient trop sincèrement applaudi au culte de la raison pour voir avec plaisir le culte nouveau qui devait remplacer les saturnales de l'athéisme. Aux yeux de quelques autres, Robespierre avait affecté une supériorité offensante pour ses collègues, et ils ne lui pardonnaient point d'avoir, en sa qualité de président temporaire de la convention, marché seul à la tête de ses collègues, laissant entre lui et les autres membres de la convention une distance assez grande pour être facilement remarqué : c'était, à leurs yeux, une tendance au despotisme et à la tyrannie.

Les haines et les jalousies contre l'homme que la multitude venait de porter aux nues, et que l'on regardait comme le plus influent du gouvernement, se ranimèrent en ce moment : « Voyez, s'écriaient les uns, comme il marche insolemment en avant de ses collègues! Il semble qu'il les traîne à la suite de son triomphe.—Comme on l'applaudit, s'écriaient d'autres : il veut faire le dieu; n'est-il pas le grand-prêtre de l'Être suprême? » — Le-

que Couthon et Robespierre trouvèrent insultantes. Couthon défendit avec succès les intentions du comité, et Bourdon de l'Oise, ayant voulu défendre les siennes, fut violemment attaqué par Robespierre, qui se déchaîna avec force contre ceux qu'il appelait les intrigants. Il représenta ce parti comme cherchant nuit et jour à faire au comité des ennemis de tous les représentants qui, par une mesure générale, venaient d'être rappelés des lieux où ils avaient été envoyés en mission; irritant ceux qui tenaient à quelque parti abattu, et enfin, prêt à rallier tout ce qu'il y avait dans la république d'intrigants, de fripons et d'hommes perdus.

« Nous continuerons nos travaux avec courage, conclut-il après avoir montré qu'il n'y avait rien de chimérique dans ce qu'il venait de dénoncer. Observez toutefois que nous avons besoin d'encouragement; qu'on a tout fait pour rendre notre carrière pénible C'est assez d'avoir à lutter contre les rois conjurés et contre tous les monstres de la terre, sans trouver encore à nos côtés des ennemis. Venez donc à notre secours, ne permettez pas qu'on nous sépare de vous, puisque nous ne sommes qu'une partie de vous-mêmes, et que nous ne sommes rien sans vous. Donnez-nous la force de porter le fardeau immense et presque au-dessus des efforts humains que vous nous avez imposé. Soyons toujours justes et unis en dépit de nos ennemis, et nous sauverons la république.»

La convention, convaincue par ce langage et par celui que lui tinrent Barère et Couthon, rapporta l'ordre du jour motivé qu'elle avait rendu la veille. Ce fut une victoire pour le comité, mais une victoire qui fit à Robespierre autant d'ennemis implacables de Bourdon, de Tallien, de Legendre et d'autres montagnards également opposés au comité du salut public. La liste de ces ennemis fut bientôt grossie de Cambon, l'un des hommes les plus purs de la convention. Le comité de salut public ayant fait présenter par Barère et décréter, sans le communiquer au comité des finances que dirigeait Cambon, un projet de loi sur les rentes viagères qui modifiait celui adoptée quelque temps auparavant, l'amour-propre de Cambon et des députés composant avec lui ce comité en fut blessé, et ils se réunirent aux représentants rappelés de leurs missions, quoique à d'autres titres.

Le comité de sûreté générale, dont les membres étaient dévorés d'une jalousie chaque jour plus grande contre celui de salut public, ne pouvaient manquer de partager les inimitiés du parti nombreux qui se formait autour d'eux contre le centre du gouvernement; depuis quelque temps il ne cachait plus ses sentiments. Profitant de l'arrestation de quelques vieilles folles, se disant illuminées, au nombre desquelles se trouvait une Catherine Théos ou Théot, qui s'intitulait la mère de Dieu, il chargea Vadier de présenter sur cette prétendue conspiration un rapport moitié bouffon moitié sérieux, dans lequel il ridiculisa les idées sur l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. En voulant ainsi s'élever au niveau d'une autorité rivale et naturellement mieux placée, le comité de sûreté générale, dont les membres n'avaient ni les vues philosophiques, ni les talents de ceux du comité de salut public, jetèrent un brandon de discorde entre les deux comités : tous les mécontents s'en réjouirent. Mais, aux yeux des patriotes raisonnables, la virilité que voulaient montrer Vadier, Amar et ses collègues avait le danger de créer deux centres de gouvernement, se tiraillant sans cesse, et compromettant par-là le sort de la révolution : aussi n'y eut-il qu'une voix pour attaquer les prétentions d'hommes qui n'avaient ni le génie de diriger, ni la modestie de se laisser conduire. Mais la levée de bouclier de Vadier n'en produisit pas moins un déplorable effet; car les deux institutions rivales avaient également leurs partisans. Cette attaque décida Robespierre, que l'on s'attachait à rendre également odieux aux patriotes persécutés et aux ennemis de la liberté, à se retirer momentanément des affaires : « Vous êtes un tyran, avait dit Vadier à Robespierre, quand celui-ci voulait l'empêcher de lire son rapport sur Catherine Théos. Robespierre, piqué de cette apostrophe, et aussi dégoûté des affaires que des hommes, les abandonna. De ce moment il se mit à l'écart, commettant ainsi une faute qui fut la principale cause de sa perte.

Toutes les divisions intestines de la convention n'empêchaient point cette assemblée de continuer à prendre une foule de mesures populaires. Cambon, Mallarmé, Eschassériaux, Merlin (de Douai), Cambacérès et Couthon présentaient tour à tour à son adoption des rapports et des projets de décrets sur les finances, sur les améliorations territoriales, les difficultés de l'application des lois, la compétence des tribunaux, la rédaction des codes de la république, la vente des domaines, etc. Le comité des secours nationaux étendait partout son action bienfaisante, et celui de salut public rendait des arrêtés propres à encourager l'industrie nationale et à assurer la prospérité de notre commerce et de nos manufactures. L'exportation de la soie non ouvrée était nuisible à l'agriculture, aux fabriques et à l'industrie française; il la prohiba. Les mérinos n'étaient jusque-là considérés que comme des animaux rares, conservés inutilement dans quelques ménageries; il ordonna la distribution d'un partie des béliers de race espagnole à des maisons rustiques établies sur diffé-

rents points de la France, et la vente du surplus a des propriétaires de troupeaux connus par leur patriotisme. Ce fut ainsi que le comité de salut public nous affranchit d'un impôt annuel de trente millions payés à l'étranger, et qu'il essaya parmi nous l'éducation des bêtes à laine de race supérieure, à laquelle, disait-il, dans les conclusions de son arrêté, le sol et le climat de la France n'étaient pas moins favorables que ceux de l'Espagne.

A la nouvelle des victoires de ses armées, la convention improvisait des fêtes et des illuminations dans le jardin national (les Tuileries), et toute la population de Paris accourait en foule témoigner, par ses acclamations, de son attachement à la république. Les musiciens de l'institut exécutaient des airs patriotiques, répétés par mille voix. Ce furent ces victoires qui inspirèrent à Chénier ce célèbre *Chant du Départ*, dont Méhul fit la musique; et les chœurs de ce chant républicain retentissaient partout.

Le peuple de Paris, que la convention s'attachait ainsi à émouvoir, avait, comme toute la population de la France, sucé peu à peu les principes républicains; la probité, la fraternité et le patriotisme étaient partout à l'ordre du jour. Aux heures du dîner, dans les soirées de la belle saison, de grandes tables étaient dressées dans toutes les principales rues, et chacun y portait sa part du repas que l'on faisait en commun et au milieu de la plus grande gaieté: la frugalité des républicains était une vertu réelle dans ces moments de disette où l'on avait été obligé de taxer à chaque citoyen sa part de pain. Les décades, Paris présentait le spectacle le plus animé; les promenades et les guinguettes n'étaient pas moins fréquentées que de nos jours; les nombreux théâtres de la capitale étaient toujours remplis. Le peuple était heureux, gai, content, dévoué; il ne s'apercevait pas de cette terreur dont on a tant parlé depuis, et qui alors ne pesait guère que sur ses ennemis ou ceux de la république.

L'agent national, Payan, s'appliquait à donner à ce peuple une direction morale, et ses efforts avaient eu le plus heureux succès. Les théâtres, où le peuple devait toujours trouver une pensée publique, attirèrent aussi son attention. Payan, organe de la commune, eût voulu pour théâtre un de ces cirques grandioses dont les Grecs et les Romains nous ont donné l'exemple. « Quand je vois sortir d'une douzaine de coulisses un peuple immense, dont un champ vaste contient à peine la majesté, disait-il au conseil général, un peuple qui ne se rassemble que sous la voûte du ciel, je crois retrouver le génie welche de ce financier qui faisait couper ses livres pour les ajuster à ses tablettes d'acajou. Quelle scène, avec ses rochers, ses arbres de carton, son ciel de guenilles, prétend égaler la magnificence du 20 prairial, ou en effacer la mémoire. » D'après ces principes, il avait fait défendre toute représentation de la fête à l'Être suprême sur aucun théâtre de la republique. « Les fêtes du peuple sont ses vertus, disait-il encore; elles sont générales et ne se célèbrent qu'en masse. »

Entretemps, nos armées, qui avaient commencé la campagne sous de brillants auspices, faisaient des progrès tellement effrayants pour la coalition, que le roi de Prusse avait voulu s'en retirer: cette coalition avait été au moment de se rompre par les défections dont elle était menacée; mais le génie liberticide de Pitt la retrempa avec l'or du peuple anglais, qu'il eut le talent de faire servir d'instrument aux haines de l'aristocratie. Après avoir augmenté considérablement les impôts, Pitt engagea l'Angleterre et la Hollande à payer au roi de Prusse une somme de 2,500,000 francs pour entrée en campagne, et un subside annuel de 1,250,000 francs. A ce prix, le roi de Prusse s'engagea à fournir 60,000 hommes à la coalition, et nos soldats continuèrent contre elle le cours de leurs brillants succès.

L'armée d'Italie s'était emparée de la vallée de la Stura et de la forte position des Barricades. Celle des Alpes avait forcé le Mont-Cenis.

Les vainqueurs de l'Union avaient aussi continué de chasser les Espagnols sur leur propre territoire: Dugommier investissait Bellegrade, la seule place où ils se maintinssent encore dans le Roussillon, pendant que l'armée des Pyrénées-Occidentales favorisait notre irruption dans le Bastan, en prenant les redoutes des Aldules et du col d'Ispegny.

Vers le Rhin, un échec assez considérable, essuyé par Moreau, et par suite duquel l'ennemi avait forcé Kairserlautern, Hochspeir et Filsbach, avait été promptement réparé; et nos armées du Rhin, du Nord, des Ardennes et de la Moselle, marchaient en avant sur tous les points.

Pichegru, commandant la droite de l'armée du Nord, se rendait maître d'Ypres, pendant que Jourdan s'emparait de Dinan et marchait sur Charleroi. La droite de l'armée du Nord s'étant bientôt réunie à celle des Ardennes, Jourdan, assisté des représentants Saint-Just, Gillet, Guyton et Laurent, reprit le siége de Charleroi. Après avoir été foudroyé par notre artillerie pendant six jours, l'ennemi demanda à capituler le 7 messidor. « Allez dire à votre général, répondit Saint-Just à l'officier parlementaire, qu'en venant à l'armée j'ai laissé mon écritoire pour n'apporter que mon épée. Je lui donne un quart d'heure pour se rendre, s'il ne veut pas que la garnison soit

passée par les armes. » Et la garnison étrangère se rendit à discrétion.

Cette reddition venait à propos; car Cobourg, comptant que la place tiendrait jusqu'à son arrivée, avait rassemblé des forces immenses dans les environs, afin de livrer sur les bords de la Sambre une bataille décisive. Les troupes de l'ennemi s'élevaient à près de 100,000 hommes; sa cavalerie était double de la nôtre, et son artillerie était formidable. Il s'ébranla le 8 messidor, dès les trois heures du matin, s'avançant sur les bords de la Sambre vers les champs de Fleurus, déjà célèbres par deux victoires gagnées par les Français dans le XVII[e] siècle, et où devait être marqué plus tard le dernier succès de l'empire français. La droite était commandée par le prince d'Orange, la gauche par Beaulieu, la cavalerie par le prince de Lambesc. Les généraux Kléber, Moreau, Mayer, Fromentin, d'Hautpoult, Lefebvre, Duhem et Dubois commandaient les diverses divisions de notre armée, sous les ordres du général en chef Jourdan. L'ennemi s'avança dans l'espoir d'être rejoint par la garnison de Charleroi; mais nos troupes se portèrent à sa rencontre. Le feu terrible de l'artillerie ennemie les força trois fois de rentrer dans les retranchements. On se battait sans résultat depuis neuf heures, quand, vers les six heures du soir, Jourdan, profitant de quelques avantages remportés par Lefebvre, qui venait de reprendre Herpigni, et de la déroute d'une division anglaise taillée en pièces par Duhem, rassemble les réserves, ainsi que son artillerie, et ordonne de faire battre la charge sur toute la ligne: l'armée française fait un dernier effort : elle s'ébranle au cri de *Vive la république !* et s'élance sur l'ennemi la baïonnette en avant. Ce choc terrible mit les coalisés dans la plus complète déroute. La bataille de Fleurus fut gagnée pour nous, et les portes de la Belgique s'ouvrirent de nouveau devant les soldats de la liberté.

En même temps, Pichegru avait battu Clairfayt sur Deynse, et l'avait repoussé jusqu'à Gand.

La nouvelle de ces victoires, arrivée simultanément à la convention, remplit toute la France de joie et d'enthousiasme. La convention décréta que les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle réunies avaient continué à bien mériter de la patrie, et qu'elles prendraient à l'avenir la dénomination d'armée de *Sambre-et-Meuse*.

La victoire de Fleurus fut un grand événement, non-seulement parce qu'elle assurait la conquête de la Belgique et celle de la Flandre maritime; mais encore parce qu'elle excita l'émulation des autres armées de la république. Celles du Rhin et de la Moselle, après avoir repoussé les Prussiens sur un espace de plus de vingt lieues, s'emparèrent successivement de Newstadt, de Spire, de Kervieller, de toutes les montagnes des Vosges, de Tripstadt; elles reprirent Kaiserlautern, et se disposaient à envahir le Palatinat.

Bruges, Ostende, Tournay et Nieuport, dans la West-Flandre, étaient tombés au pouvoir de Pichegru, et la marche victorieuse de ses troupes démoralisa les Autrichiens, qui ne savaient où se rallier. En même temps, l'armée de Sambre-et-Meuse entrait à Mons, après avoir balayé tout l'ancien département de Jemmapes. Gand, Oudenarde, Jemmapes, Nivelles, Ath, Bruxelles, Louvain, Malines, Namur, Tirlemont, Anvers se rendirent successivement, et à la fin de messidor toute la Belgique était à nous.

Mais cette fois l'invasion républicaine prit un caractère plus révolutionnaire que sous Dumouriez; il ne s'agissait plus, comme l'avait tenté cet ambitieux général, de flatter le clergé et les nobles, mais bien d'assurer à la France sa nouvelle conquête en révolutionnant le pays. Nos armées apportèrent avec elles le système financier et les lois révolutionnaires de la république.

« En vous associant à la grande famille, disaient les représentants aux Belges, en vous apportant les lois qui ont assuré chez nous le règne de la liberté et de l'égalité, n'est-il pas juste que vous fassiez volontairement pour nous ce que les despotes vous forçaient à faire pour eux ? Croyez-nous; la liberté vaut bien la peine qu'on lui fasse quelques sacrifices momentanés. »

A cette époque, les ennemis de la république perdant tout espoir de la ruiner par la guerre, cherchaient à la perdre par la paix. Ils insinuèrent partout que la révolution victorieuse pouvait se passer du gouvernement révolutionnaire, et qu'il était temps de revenir à la légalité constitutionnelle. Ces insinuations ayant trouvé quelque écho dans les sociétés populaires, Barère s'empressa de monter à la tribune pour les combattre au nom du comité de salut public, et pour défendre l'œuvre de la convention : « Nous serions ingrats envers la plus terrible et la plus bienfaisante institution, dit-il, si nous ne lui attribuions pas une grande partie des triomphes des armées. Le gouvernement révolutionnaire était indispensable; il a sauvé la patrie et a préservé l'intérieur des troubles et l'armée des trahisons. Il délivre le sol de la république de toutes les factions, et les fonctions publiques de tous les intrigants; il paralyse les indulgents et les amis de la paix; il fait disparaître les ennemis de l'égalité et les conspirateurs; il active les travaux et assure l'approvisionnement des défenseurs de la patrie; il affermit la république française et donnera la liberté au genre humain. »

Le comité repoussait ainsi ces perfides propositions qui ne pouvaient avoir d'autre résultat que de détendre les ressorts révolutionnaires, et la convention se déclarait en masse contre ceux qui parlaient de paix ou de relâchement.

Tout souriait à la république. Nos armées de terre n'étaient pas les seules à moissonner des lauriers sur les champs de bataille. La flotte française sur laquelle s'était embarqué le représentant Jean Bon Saint-André, était sortie de Brest dans le but de protéger l'entrée d'un immense convoi de grains et de farines que le comité de salut public faisait venir d'Amérique et que toutes les forces navales anglaises sur l'Océan avaient mission d'intercepter. Le 10 prairial, un premier engagement eut lieu entre l'amiral français Villaret, et l'amiral Howe. Les Français attirèrent les Anglais vers la Manche, et trois jours après le premier engagement, les deux escadres qui s'étaient perdues de vue pendant une brume épaisse, se retrouvèrent en présence. La flotte de l'amiral Howe comptait trente-six vaisseaux de ligne, dont sept à trois ponts; la nôtre ne comptait que vingt-cinq vaisseaux, dont trois à trois ponts. Malgré son infériorité numérique et le désavantage d'être sous le vent, Villaret attaqua dans la matinée, et le combat le plus sanglant et le plus opiniâtre commença. La ligne française fut rompue, mais la bataille n'en continua pas moins jusqu'à trois heures, et les Anglais, horriblement maltraités, furent les premiers à s'éloigner du champ de bataille. Malheureusement l'avant-garde française se trouvait alors à une demi-lieue sous le vent, ce qui empêcha l'amiral français de couvrir en virant de bord tous les vaisseaux désemparés des deux nations. Forcé de rallier cette avant-garde, il dut les abandonner. La France perdit ainsi neuf vaisseaux à la suite d'un combat si honorable. Arrivée sur les côtes de France, notre flotte trouva encore une escadre ennemie forte de douze vaisseaux, qui croisait pour empêcher l'entrée du convoi. Elle se mit aussitôt à la poursuite des Anglais, qui s'éloignèrent de nos côtes, et rentra à Brest après avoir rempli le but de son expédition.

Ce fut dans cette célèbre journée du 13 prairial que le vaisseau français le *Vengeur*, entouré de tous côtés, et prêt à sombrer, lança contre l'ennemi qui le sommait d'amener, une dernière bordée de la seule batterie qui fut encore hors de l'eau. L'intrépide équipage du *Vengeur* cloua le pavillon tricolore au grand mât, fit entendre une dernière fois le cri de *vive la république*, et disparut : les Anglais furent les premiers à manifester leur admiration pour ces marins républicains préférant d'être engloutis avec les débris de leur vaisseau plutôt que de se rendre.

L'affaire du 13 prairial, qui prit le nom de Combat du Vengeur, électrisa tous les esprits. Chénier, Lebrun, et tous les poètes nationaux s'empressèrent de la célébrer, et la France en conservera glorieusement le souvenir dans ses fastes maritimes.

Pendant que les deux escadres ensanglantaient la mer, le convoi si impatiemment attendu, avait traversé le champ de bataille du 10 prairial, qu'il avait trouvé couvert de morts et de débris; et lorsque les Anglais si maltraités se retiraient, cent seize vaisseaux marchands, chargés de farine et de grains, entraient dans les ports du Finistère. La subsistance du peuple et des armées de la république fut ainsi assurée momentanément. Le comité de salut public fit transporter des grains à toutes les armées, entre autres à celle qui poursuivait en Belgique le cours de ses succès: la Ville de Paris fournit à elle seule, sur sa réquisition, six mille cinq cent cinquante-sept chevaux et trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept voitures qui portèrent rapidement aux armées la quantité de vivres et de munitions qui leur étaient nécessaires pour une partie de la campagne. C'était toujours avec cette rapidité révolutionnaire que le comité de salut public pourvoyait aux besoins des soldats de la république, et qu'il détruisait les plans, les combinaisons et les espérances des ennemis de l'extérieur et de l'intérieur.

CHAPITRE XXVI.

Les dissensions parmi les membres du comité de salut public se fortifient. — Dernier discours de Robespierre. — La convention en rejète l'impression. — Séance des jacobins. — Elle est dénoncée par Billaud-Varennes. — Célèbre séance du 9 thermidor. — Robespierre et ses amis sont décrétés d'accusation. — Le peuple les délivre. — Insurrection de la commune de Paris. — Catastrophe du 10 thermidor. — Exécution de Robespierre, de son frère, de Saint-Just, de Couthon, d'Hanriot et des membres de la commune.

Les dissensions que nous avons déjà vu naître dans le sein de la convention et même entre ses deux comités de gouvernement avaient pris une nouvelle consistance depuis que Robespierre s'était volontairement retiré du comité de salut public. Déjà en hostilité avec Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et même avec Cambon, dont il avait suspecté la probité politique, Robespierre s'était aussi brouillé avec Carnot, après une très-vive discussion. L'absence de Saint-Just, qui avait été envoyé aux armées, et celle des plus ardents d'entre les montagnards, également en mission,

avaient laissé le champ libre aux ennemis de ce chef populaire : ils ne manquaient pas de le représenter à tous les partis que la marche révolutionnaire du comité avait frappés comme le seul auteur de tous leurs maux; et les mêmes hommes qui avaient vote avec frénésie les mesures les plus rigoureuses, en faisaient peser toute la responsabilité sur Robespierre. On avait formé contre lui, pour me servir de ses expressions, un orage de haine, de vengeances, de terreurs, d'amours-propres irrités que le premier moment devait faire éclater.

La lutte ne pouvait tarder à s'engager au sein de la convention elle-même ; en attendant, Robespierre qui s'était réfugié dans le sein des jacobins et les échauffait par ses discours, avait continué à attaquer de toutes ses forces ceux des députés dont la conduite était suspecte à ses yeux. Un jour il dénonça Dubois-Crancé comme l'auteur de toutes les persécutions qu'enduraient les patriotes de Lyon ; un autre jour il attaqua Fouché, dont les actes pendant sa mission était alors l'objet d'un examen sévère, et il le déclarait un imposteur vil et méprisable : par suite de ces dénonciations, Fouché et Dubois-Cramé furent rayés des jacobins. Un autre jour encore Robespierre reprocha à Tallien la conduite qu'il avait tenue pendant sa mission à Bordeaux, et ses manœuvres soit pour mettre en présence et en état d'hostilité les deux principaux comités de la convention, soit pour ruiner la réputation de quelques-uns de leurs membres en particulier.

Ainsi, loin de redouter les adversaires puissants qui se levaient contre lui de tous côtés, Robespierre était toujours à les braver : fort de l'appui de Couthon, et de Saint-Just, qu'il avait fait rappeler de l'armée, il pouvait encore compter sur la commune de Paris, sur les jacobins et sur l'école de mars, à la tête de laquelle avait été placé son ami Lebas. Ces forces étant suffisantes pour lutter ouvertement avec ses ennemis, il attendit le moment propice pour frapper les grands coups contre eux.

Mais entretemps ceux-ci agissaient de leur côté pour accroître les inimitiés qu'ils lui avaient suscitées : au peuple, ils le représentaient comme aspirant à la dictature ou au triumvirat avec Couthon et Saint-Just; aux aristocrates, ils le peignaient comme le seul obstacle à la suppression du tribunal révolutionnaire. Quoique depuis quarante jours il se fut retiré du comité et qu'il eût renoncé à toute participation aux affaires publiques, jamais les exécutions n'avaient été plus nombreuses que dans ce laps de temps ; et pourtant l'on n'hésitait pas à dire que lui seul les avait commandées. Fréron, Tallien et leurs amis s'attachaient à attaquer celui dont la rigidité des principes contrastait si fort avec leur conduite; ils voulaient le perdre dans l'opinion, et tous les moyens leur paraissaient bons.

Cependant le comité de salut public se montrait assez disposé à transiger avec les trois membres dissidents; mais l'ultimatum que lui présenta Saint-Just fut rejeté : le comité ne voulut pas souscrire aux conditions qui lui étaient proposées, et qui consistaient dans l'éloignement de son sein de Collot d'Herbois et Billaud-Varennes, ainsi que de plusieurs membres du comité de sûreté générale, et enfin dans la punition de quelques-uns des députés accusés par Robespierre : c'étaient Tallien, Bourdon (de l'Oise), Fréron, André Dumont, Fouché, Vadier, Carrier et Rovère. Dès ce moment, l'on dut s'attendre à un grand événement.

Le 8 thermidor, Robespierre monta à la tribune de la convention et y lut un discours qu'il avait élaboré silencieusement, et que lui-même appela prophétiquement son testament politique. Après avoir fait sentir combien la révolution française était supérieure à toutes les précédentes révolutions, Robespierre arrivait à examiner les sourdes accusations qu'on avait lancées contre lui et ses amis. Il désavouait toutes les listes de proscription qu'on lui attribuait, se plaignit de ce qu'on le désignait sans cesse comme l'auteur de tous les excès commis depuis plusieurs mois, et surtout des calomnies que ses ennemis ne lui épargnaient pas en lui attribuant des projets de dictature et de tyrannie. « Ils m'appellent tyran, s'écriait-il avec colère. Ah ! si je l'étais, ils ramperaient à mes pieds, je les gorgerais d'or, je leur assurerais le droit de commettre tous les crimes, et ils seraient reconnaissants. Si je l'étais, les rois que nous avons vaincus, loin de me dénoncer (quel tendre intérêt ils prennent à la liberté), me prêteraient leur coupable *appui*; je transigerais avec eux. Dans leur détresse, qu'attendent-ils, si ce n'est le secours d'une faction protégée par eux, qui leur vende la gloire et la liberté de notre pays ? on arrive à la tyrannie par le secours des fripons; où courent ceux qui les combattent ? au tombeau et à l'immortalité. Quel est le tyran qui me protége ? quelle est la faction à qui j'appartiens ? c'est vous-même. Quelle est cette faction qui, depuis le commencement de la révolution, a terrassé toutes les autres factions, a fait disparaître tant de traîtres accrédités ! c'est vous, c'est le peuple, ce sont les principes. Voilà la faction à laquelle je suis voué et contre laquelle tous les crimes sont ligués. »

Robespierre revenait à parler contre ceux qui voulaient dénaturer le gouvernement révolution-

naire : « sans ce gouvernement, disait-il, la république ne peut s'affermir, et les factions l'étouffent dans son berceau ; mais s'il tombe en des mains perfides, il devient lui-même l'instrument de la contre-révolution. »

Cette partie de son discours témoigne assez que les historiens qui lui ont attribué le dessein de détruire le gouvernement révolutionnaire pour arriver au règne de la clémence et de l'indulgence étaient dans une grande erreur ; Robespierre ne cessait en effet, dans ses discours aux jacobins, de tonner contre ceux qui travaillaient à ralentir l'action de ce gouvernement ; il ne le trouvait pas assez actif, assez terrible contre les ennemis du peuple français. Mais en même temps il voulait faire élargir les nombreux patriotes alors détenus, ainsi que les cultivateurs et les artisans dont il pensait que la république n'avait rien à redouter : c'était seulement après avoir frappé tous les fripons et tous les conspirateurs qu'il voulait arriver à un régime plus doux.

Robespierre continuait son discours en se plaignant de nouveau des divisions qu'on fomentait dans la convention, des vices existant dans le gouvernement et les administrations ; enfin, il terminait en disant qu'il existait une conspiration contre la liberté publique ; qu'elle devait sa force à une coalition criminelle intrigant au milieu de la convention ; que cette coalition avait des complices dans le sein même du comité de sûreté générale et dans ses bureaux ; que les ennemis de la république avaient opposé ce comité au comité de salut public, et constitué ainsi deux gouvernements ; que des membres du comité de salut public entraient dans ce complot, et que la coalition ainsi formée cherchait à perdre les patriotes et la patrie. Pour remédier à ce mal, il fallait d'après lui, renouveler le comité de sûreté générale, et le subordonner au comité de salut public ; épurer le comité de salut public lui-même, constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la convention nationale, et punir les traîtres.

Le vague des accusations de Robespierre était une grande faute : ses ennemis crurent qu'il n'avait pas osé les nommer, et cette idée leur donna de l'audace. Bourdon de l'Oise, l'un des plus compromis parmi les ennemis de Robespierre, s'opposa à l'impression du discours de celui-ci et demanda qu'il fût renvoyé à l'examen des comités de salut public et de sûreté générale.

Cette impression venait néanmoins d'être votée, quand tout à coup Vadier monte à la tribune pour engager la discussion sur le discours même de Robespierre : il nia la scission qui existait réellement entre les deux comités, et chercha à se justifier des inculpations dirigées contre lui. Cambon, dont le patriotisme sincère et désintéressé ne pouvait être mis en doute, se plaignit à son tour de ce que Robespierre avait dit au sujet des dernières opérations financières sur les rentes viagères, et termina en l'accusant de paralyser la volonté de la convention.

La sortie de Cambon, en ranimant le courage de Tallien et de ses amis fut comme un coup de foudre pour Robespierre. Billaud-Varennes, Panis, Amar, Thirion, Bréard succèdent à Cambon ; ils pressent Robespierre de nommer ceux qu'il accuse, et sollicitent le rapport du décret qui avait ordonné l'impression de son discours : celui-ci s'écrie qu'il n'a dit que des vérités utiles au salut de la patrie, qu'on ne le fera pas reculer, et déclare qu'il ne prendra plus part à la discussion sur l'impression. Il garda donc obstinément le silence, et laissa ainsi le champ libre à ses ennemis ; faute immense dont ils profitèrent pour obtenir le rapport du décret qui ordonnait l'impression.

Cette défaite de Robespierre fut bientôt connue dans tout Paris ; mais il en appela aux jacobins où une foule immense accourut le soir : il leur lut son discours, qui fut applaudi avec enthousiasme. En même temps que le peuple le consolait, ses nombreux amis lui conseillaient d'agir sur-le-champ contre ceux qu'ils regardaient comme des conspirateurs. « Vous n'avez pas un moment à perdre, s'écria Payan ; tandis que vous délibérez, les conspirateurs agissent ; leur centre de ralliement est dans les deux coupables comités de salut public et de sûreté générale..... Marchons-y, ne vaut-il pas mieux dès ce soir attaquer vingt gendarmes qui forment leur escorte, que d'affronter demain tous les bataillons qu'ils peuvent rassembler ? »

Cette proposition hardie aurait sauvé Robespierre ; mais l'idée d'attenter ainsi à la représentation nationale l'effraya ; il se crut d'ailleurs bien certain d'obtenir par la puissance de la parole ce que Payan voulait obtenir par la violence, et il repoussa cette motion. Robespierre se borna à réclamer l'appui des jacobins, et la séance fut levée.

Robespierre et les jacobins commirent une faute en se séparant ainsi ; s'ils se fussent mis en permanence, cette mesure eût suffi pour en imposer à la convention, dont les membres étaient encore irrésolus. Mais Tallien, Fouché, Fréron, Vadier, Amar et leurs amis profitèrent de la nuit pour détacher de la cause de Robespierre ceux des montagnards dont l'appui l'eût sauvé, et pour s'affermir dans leur résolution de le renverser.

Courant ensuite réveiller les députés timides qui avaient survécu au parti de la gironde, ils leur présentèrent Robespierre comme prêt à les sacrifier à la haine des Dumas, des Coffinhal : « Éloignons de nous des souvenirs funestes, leur dit Tallien, formons une amitié nouvelle : vous pleurez Vergniaud ; nous pleurons Danton : réconcilions leurs ombres en frappant Robespierre. » De là les conjurés se rendent chez Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois : « Eh bien, leur disent-ils, le tyran vous a donc laissé vivre cette nuit? Sa lâcheté nous a sauvés! Osons tout contre un homme qui ne sait oser qu'en paroles. Dans quelques jours il aura vos têtes si vous ne vous hâtez de faire tomber la sienne. Osez, et comptez sur notre appui comme nous comptons sur le vôtre. » La jalousie des uns, la peur chez les autres forma ainsi les bases d'une alliance entre les hommes les plus opposés dans leurs vues et dans leurs convictions, et le lendemain matin tous se trouvèrent à la convention avec la résolution de renverser Robespierre.

Le 9 thermidor, tous les députés se rendent de bonne heure à leur poste : Saint-Just ouvre la séance par un discours qui aurait été d'un grand poids dans la balance, mais dont il ne put lire que les premières phrases : « Je ne suis d'aucune faction, dit-il ; je les combattrai toutes..... J'ai cru que la vérité vous était due, offerte avec prudence, et qu'on ne pouvait rompre avec pudeur l'engagement pris avec sa conscience de tout oser pour le salut de la patrie..... » Mais les conjurés qui avaient vainement demandé à Saint-Just la communication de son discours, comprirent à ces premiers mots que ce célèbre membre du comité se déclarait contre eux ; aussi l'empêchèrent-ils de parler. Tallien demanda aussitôt la parole pour une mission d'ordre. Ce fut en vain que Saint-Just voulut continuer ; le président, Thuriot, s'était engagé à étouffer, sous les coups de sa sonnette, la voix de Robespierre et de Saint-Just ; il tint parole à ses amis, et Tallien put commencer l'attaque en demandant que le rideau fût levé sur les divisions qui existaient dans le gouvernement et sur les dangers de la chose publique.

Billaud-Varennes monte alors à la tribune : il y rend compte de la séance des jacobins, et affirme qu'on y a manifesté l'intention d'égorger la convention nationale : « L'assemblée jugerait mal les événements et la position où elle se trouve, s'écrie-t-il, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgements. Elle périra si elle est faible. » Non, non! s'écrient tous les membres en agitant leurs chapeaux ; et des spectateurs répondent par des applaudissements et les cris de *vive la convention! vive le comité de salut public!*

En ce moment Lebas veut prendre la parole ; mais Thuriot lui impose silence, et Billaud continue : il accuse Hanriot d'être un infâme conspirateur, et Robespierre d'avoir forcé la main au comité de salut public pour placer à la tête de la force armée des conspirateurs et des nobles. Il l'accuse de tous les malheurs dont la France a été témoin depuis six mois. Enfin, il rapporte que le président du tribunal révolutionnaire avait proposé aux jacobins de chasser de la convention tous les hommes impurs, c'est-à-dire tous ceux qu'on voulait sacrifier. Vainement Robespierre s'élançait-il à la tribune pour répondre à ces accusations ; toutes les fois qu'il commençait à parler, sa voix était couverte par les cris de : *A bas le tyran!*

Après Billaud ce fut le tour de Tallien, qui s'écria avec véhémence : « Les conspirateurs sont démasqués, ils seront bientôt *punis*, *et la liberté* triomphera. L'ennemi de la représentation nationale tombera... » — Périssent les tyrans! lui répondent alors les députés et les spectateurs. « Hier, continue Tallien, j'ai vu la séance des jacobins et j'ai frémi pour la patrie ; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwel, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein si la convention n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. » Tallien termine en demandant l'arrestation d'Hanriot et de son état-major, ainsi que la permanence de la convention ; et ces deux propositions sont décrétées.

Billaud-Varennes demande aussi l'arrestation des chefs des jacobins Vivier, Boulanger, Sijas, Dufraisse, et du président du tribunal révolutionnaire Dumas ; ce qui est décrété sur-le-champ.

Cependant Robespierre, Couthon et Lebas continuaient à demander la parole, tandis que Saint-Just demeurait à la tribune, le sourire du dédain sur les lèvres : mais à chaque nouvelle *tentative* qu'ils faisaient pour répondre à ceux *qui étaient* devenus leurs accusateurs, Thuriot *leur fermait* la bouche en agitant sa sonnette.

Ce fut alors un débordement de récriminations contre Robespierre : Vadier lui reprocha le despotisme qu'il exerçait sur les comités, et il lui fit un crime d'avoir ouvertement défendu Bazire, Chabot, Camille Desmoulins. Barère parla aussi contre Robespierre, au nom du comité de salut public, et fit décréter la suppression des fonctions de général en chef de la garde nationale. Bourdon de l'Oise, Tallien, continuèrent à présenter de nouveaux griefs contre Robespierre. Pendant ce temps, celui-ci luttait toujours contre le président pour obtenir la parole : « Président de brigands, s'écriait-il, accorde-moi la parole, ou décrète que tu veux m'assassiner. » Et des cris *A bas le*

tyran! continuaient à couvrir sa voix. — « Est-ce que cet homme sera toujours le maître dans la convention? s'écrie un député. »

A cette interpellation, Louchet se lève et demande contre Robespierre le décret d'arrestation. Le député Loseau propose celui d'accusation. — « Je suis aussi coupable que mon frère, s'écrie Robespierre jeune; je partage ses vertus, je veux aussi partager sa disgrâce: je demande aussi le décret d'accusation contre moi. » Lebas imite ce généreux dévouement; et la convention les décrète aussitôt d'accusation avec Saint-Just et Couthon, qui ne peuvent se faire entendre.

« Citoyens collègues, s'écrie alors Fréron; la patrie et la liberté vont sortir de leur ruines..... — Oui, dit Robespierre en l'interrompant, car les brigands triomphent. — On voulait, continue Fréron, former un triumvirat qui rappelât les proscriptions sanglantes de Sylla; on voulait s'élever sur les ruines de la république. — Tu mens, misérable! lui répond Robespierre. — Le sang de Danton t'étouffe, ajoutent Legendre et Tallien. — Ah! vous voulez venger Danton, répond-il; lâches! pourquoi ne l'avez-vous pas défendu. » Et de tous les côtés les injures et les reproches les plus incohérents étaient adressés à ceux qu'on venait de proscrire.

Collot-d'Herbois, qui avait abandonné dans cette journée le fauteuil de la présidence à Thuriot afin de mieux agir contre les trois membres dissidents du comité, monta à son tour à la tribune pour lire contre eux un long discours: « Vous venez de sauver la patrie, dit-il..... Les ennemis des comités disaient qu'il fallait encore une insurrection du 31 mai. — Il en a menti, s'écrie Robespierre. » Aussitôt on demande que les huissiers de la convention exécutent contre les députés le décret d'arrestation, et on les emmène tumultueusement au comité de sûreté générale.

Cette scène durait déjà depuis plusieurs heures: il en était cinq quand la convention leva la séance. En ce moment la nouvelle de ces arrestations s'était répandue dans Paris, où elle causait la plus violente agitation dans tous les sens: les classes aisées, que le régime de la terreur effrayait plus que toutes les autres, l'apprirent avec joie; mais le peuple et les autorités étaient portés pour Robespierre. Une lutte terrible devenait donc inévitable. Le maire Fleuriot et l'agent national Payan convoquèrent aussitôt le conseil général de la commune, et envoyèrent plusieurs membres de ce conseil vers le peuple pour l'engager à s'unir à ses magistrats afin de sauver la patrie.

A peine réuni, le conseil rédige une adresse dans laquelle il proclame l'insurrection contre les oppresseurs qui veulent faire périr les défenseurs du peuple. Les sections sont convoquées pour délibérer sur les dangers de la patrie; les jacobins sont invités à aller renforcer la commune, qui mande les commandants de la force armée: la générale bat, le tocsin sonne, on ferme les barrières, et l'on court aux armes de tous les côtés.

En même temps les députés décrétés d'accusation, venaient d'être mis en liberté par le peuple: Saint-Just, aperçu dans une voiture, entre deux huissiers qui le conduisaient à la Force d'arrêt, fut délivré dans la rue Saint-Antoine, tandis que les deux Robespierre, Couthon et Lebas, étaient relâchés sur le refus des officiers de police de les écrouer dans les prisons où on les transférait: Hanriot, arrêté au comité du sûreté générale, qu'il avait voulu forcer avec quelques gendarmes, était aussi délivré par l'énergique Coffinhal.

Néanmoins les députés décrétés voyaient avec peine l'ovation que le peuple leur faisait: Robespierre répétait sans cesse à ceux qui l'entouraient et le conduisaient à la commune: « Vous perdez la république! vous me perdez! Laissez-moi aller devant le tribunal révolutionnaire, je saurai bien confondre les scélérats. »

Les moments étaient précieux: il fallait profiter de la faute commise par la convention en levant sa séance; il fallait agir vigoureusement! Les proscrits s'arrêtèrent à délibérer s'ils marcheraient contre la représentation nationale avec laquelle s'étaient identifiés les conjurés. Robespierre, Saint-Just, Couthon, Lebas, soutenus par les jacobins, par la commune et par le peuple, se crurent assez forts pour dicter la loi. Se reposant sur Hanriot du soin de contenir les partisans des conjurés, ils se mirent à écrire des proclamations.

Cependant, les conventionnels étaient rentrés en séance à 7 heures du soir: ils furent bientôt tirés de leur sécurité: « Citoyens, s'écria Collot-d'Herbois en entrant dans la salle, voici l'instant de mourir à notre poste; des scélérats, des hommes armés, ont investi le comité de sûreté générale, et s'en sont emparés. Robespierre, Saint-Just, Couthon, Hanriot, tous ceux que vous avez décrétés d'accusation viennent d'être délivrés. Jurons tous de mourir sur nos chaises curules. » Mais loin de se laisser abattre par cette terrible nouvelle, l'assemblée retrouve toute son énergie: elle met hors la loi, Hanriot, Robespierre et ses collègues décrétés, donne le commandement de la force armée à Barras, auquel sont adjoints les représentants Feraud, Fréron, Rovère, Delmas, Bourbotte, Léonard Bourdon et Bourdon (de l'Oise), tous ennemis mortels des proscrits, et leur ordonne de marcher contre la commune. Au même instant, le comité de salut public présente, par l'organe de Barère, une adresse au peuple fran-

çais dans laquelle on accuse Robespierre et ses partisans de tendre à la tyrannie; inculpation d'une mauvaise foi évidente, mais qui ne laissa pas de produire un grand effet sur la population. La convention donna aussi l'ordre de faire désarmer les élèves de l'école de Mars, que la commune avait mandés pour les rallier autour d'elle. Toutes ces mesures étaient accueillies par des applaudissements, et les rapports favorables qu'on recevait du dehors à chaque instant augmentaient encore la résolution et l'énergie des conventionnels. « J'invite mes collègues, dit Tallien, aux nouveaux chefs de la force armée, à partir sur-le-champ, afin que le soleil ne se lève pas avant que la tête des conspirateurs soit tombée. » — « Il ne faut pas perdre un temps précieux, dit à son tour Billaud-Varennes; quand on est sur un volcan il faut agir. Robespierre a dit tout à l'heure qu'avant deux heures il marcherait sur la convention; c'est à nous à le devancer. Nous dormirons quand les traîtres seront anéantis. »

Ces craintes étaient fondées: après de longues hésitations, les proscrits s'étaient décidés à opérer activement. Mais alors Hanriot n'était déjà plus maître des comités; il avait même abandonné la place du Carrousel et s'était rendu à la commune pour prendre les ordres de ses chefs, lesquels lui prescrivirent toutes les mesures pour attaquer de vive force. Mais celui-ci ne sut point régulariser l'insurrection du peuple qui se pressait sur la place de Grève, et Legendre s'était déjà emparé de la salle des jacobins, qu'il avait fermée, quand la tête de la colonne qu'Hanriot commandait se dirigea vers le quai. De son côté, Barras s'était porté sur la place de l'Hôtel-de-Ville avec une colonne de dix-huit cents hommes des sections du centre, ayant du canon; ils étaient précédés par les huissiers de la convention, portant des torches allumées et proclamant sur leur chemin le terrible décret de mise hors la loi.

Le combat s'engagea entre les troupes conventionnelles et les insurgés, mais il ne fut pas long; le désordre se mit dans les rangs de la colonne d'Hanriot. Les canonniers, sur lesquels l'insurrection comptait tant, furent ébranlés par les émissaires que la convention avait envoyés vers eux; le décret de mise hors la loi acheva de les détacher de l'insurrection, et ils se rangèrent du côté des sections qui débouchaient devant l'Hôtel-de-Ville. La confusion la plus épouvantable régna en ce moment dans les rangs des insurgés.

Il était alors deux heures du matin. Léonard Bourdon sort tout à coup de l'arcade Saint-Jean à la tête de la colonne qu'il commandait: suivi de quelques gendarmes, il monte les escaliers de la maison commune et arrive inopinément dans la salle des délibérations où se trouvaient les officiers municipaux, Robespierre et ses amis. La résistance était inutile. Coffinhal, furieux d'avoir été mal secondé par Hanriot, lui adresse les plus violentes injures. « Scélérat, lui dit-il, c'est ta lâcheté qui nous a perdus; » et, l'étreignant dans ses bras, il le précipite par une fenêtre. Coffinhal s'échappe et va se cacher dans l'île des Cygnes, où il fut découvert deux jours après. Robespierre se tire un coup de pistolet dans la bouche, et ne fait que se fracasser la mâchoire; son jeune frère se sauve sur la corniche de la façade de l'Hôtel-de-Ville, tombe sur les baïonnettes des sections et se casse une jambe; Saint-Just, Lebas, Payan, Fleuriot, Dumas et d'autres proscrits sont saisis par les gendarmes de Léonard Bourdon. » « Tue-moi, dit Saint-Just à Lebas. — J'ai bien autre chose à faire, » lui répond celui-ci, et sur-le-champ il se tire un coup de pistolet qui l'étend sur le carreau. Couthon s'était traîné au pied d'un escalier; il y fut saisi après avoir reçu un coup de pointe de sabre qui le blessa dangereusement. Porté sur le parapet du quai Pelletier, il allait être précipité dans la rivière, quand il reprit ses sens; il vécut encore assez pour être conduit à l'échafaud.

Vers les trois heures du matin, Robespierre fut porté dans la salle du comité de salut public: là, étendu sur une table, la tête appuyée contre une boîte de sapin, il resta longtemps exposé aux avanies qu'on lui prodiguait de toutes parts; insensible aux injures que lui adressaient ceux qui la veille rampaient à ses pieds, insensible à ses souffrances physiques, il se tint dans un état d'impassibilité stoïque qui indiquait le plus grand calme de l'âme: il ne donnait signe de vie que pour essuyer avec une gaine de pistolet le sang qui coulait de son effroyable plaie. De tous ceux qui l'entouraient et qui se réjouissaient de le voir dans cet affreux état, un pauvre garçon de bureau fut le seul qui montra quelque humanité: il lui apporta un peu d'eau pour laver sa figure. Robespierre le remercia d'un signe de main. Dans la matinée, un chirurgien se présenta pour panser sa blessure: il voulut lui desserrer les dents: Robespierre poussa un cri, ouvrit les yeux, s'élança en bas de la table pour se placer dans un fauteuil, laissa bander sa blessure et reprit son impassibilité.

Les vainqueurs avaient hâte de voir tomber la tête des proscrits: la convention, s'occupant pour la première fois des préparatifs d'une exécution, ordonna de dresser l'échafaud, et le 10 thermidor, vers les quatre heures de l'après-midi, Maximilien Robespierre et son frère, Couthon, Saint-Just, Hanriot, Damas, Flauriot, Payan, Simon et

quelques autres mis hors la loi, au nombre total de vingt-deux, furent traînés sur la place de la Révolution et exécutés aux applaudissements de tous les thermidoriens, auxquels s'étaient mêlés tous les contre-révolutionnaires. On publia que les proscrits avaient voulu rétablir la royauté, et au moyen de cette fable absurde on parvint à donner momentanément le change à l'opinion du peuple.

Le lendemain, 11 thermidor, soixante-dix citoyens, membres de la commune, chefs des jacobins ou juges au tribunal révolutionnaire furent également exécutés. La réaction contre tous les hommes énergiques qui avaient fait triompher la république commençait, et les contre-révolutionnaires s'emparèrent aussitôt du mouvement thermidorien pour faire reculer le char de la révolution qui, dans la marche rapide que lui avait imprimée le comité de salut public, menaçait de les écraser tous ; aussi célébrèrent-ils la chute de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just comme une victoire qui devait faire tomber le gouvernement révolutionnaire, si redoutable à tous les ennemis de la cause des peuples.

Les patriotes, un moment étourdis par les calomnies répandues sur le compte de Robespierre et des prétendus *triumvirs*, ne tardèrent pas à apercevoir toute la portée de la catastrophe du 10 thermidor. La joie des aristocrates et de tous les contre-révolutionnaires les éclaira promptement sur les suites que pouvait avoir le dénouement de ce drame terrible ; ils reconnurent avec la plus grande peine que les destinées de la république ne manqueraient pas de tomber entre les mains impures de ces proconsuls que le comité de salut public avait dû rappeler pour mette un terme à leurs fureurs et à leurs dilapidations; ils prévirent l'abolition de ce gouvernement révolutionnaire qui avait fait triompher la cause de la liberté et de l'égalité, et la persécution de tous les citoyens qui avaient appuyé ou fait exécuter les mesures révolutionnaires; ils pressentirent enfin une réaction terrible, dont les contre-revolutionnaires s'emparaient. Les craintes des patriotes sincères ne tardèrent malheureusement pas à se réaliser.

CHAPITRE XXVII.

Deux partis se dessinent après le 10 thermidor. — Les révolutionnaires et les réactionnaires. — L'ancien comité déclare qu'il conservera le gouvernement révolutionnaire. — Rapport de la loi du 22 prairial. — Élargissement des suspects. — Réclamations que cette mesure soulève. — Les jacobins se déclarent contre les thermidoriens. — Dénonciation de Lecointre contre les membres des anciens comités. — Débats qu'elle fait naître. — Elle est déclarée calomnieuse — Explosion de la poudrière de Grenelle. — Les jacobins s'irritent contre les réactionnaires. — Ils sont attaqués par les thermidoriens. — Nouveaux succès des armées républicaines. — Reprises des places fortes du nord. — Coup d'œil sur les travaux du célèbre comité de salut public. — Guerre entre les jacobins et les thermidoriens.

Dès le lendemain du 10 thermidor, les éléments divers dont la réunion momentanée avait si puissamment contribué à la chute de Robespierre, reprirent leur place naturelle, et deux nouveaux partis se trouvèrent en présence : celui des comités et des anciens montagnards, et celui des nouveaux modérés naturellement rapprochés des débris de la Gironde et du parti de Danton. Les premiers avaient pour eux les jacobins, les diverses sociétés populaires, et cette classe dévouée et généreuse qu'on appelle le peuple; les autres s'appuyèrent sur les gens de finance, les commerçants, les boutiquiers qui avaient été patriotes jusqu'au moment où la liberté leur avait demandé quelques sacrifices, et ne tardèrent pas à être soutenus par tout ce qui restait en France d'aristocrates ou de contre-révolutionnaires.

Le parti des comités, conservant encore la direction des affaires, ne trouvait de salut que dans le système révolutionnaire qu'il avait tant contribué à fonder. Celui des thermidoriens, que nous appellerons *réactionnaire*, pensait qu'après avoir renversé les hommes qui représentaient ce système, il fallait en suivre un plus modéré : c'était ce qu'il faisait espérer à tous ceux qui avaient souffert de la révolution, à tous les jeunes gens qui s'étaient soustraits aux réquisitions; aussi toute la classe bourgeoise et marchande des sections se rallia-t-elle sous ses drapeaux, et applaudit-elle aux idées de clémence et de modération que les thermidoriens affichèrent, et qu'ils voulaient faire prévaloir du moment où ils seraient arrivés au pouvoir.

Dans la séance du 11 thermidor, la position des partis se dessina bien nettement. Malgré les dénonciations de toute espèce contre certains hommes et contre les institutions révolutionnaires, Billaud-Varennes fit rapporter le décret rendu sous l'influence des thermidoriens pour suspendre le tribunal révolutionnaire. Toutefois, pour satisfaire les réacteurs, le comité de salut public leur proposa plusieurs épurations; mais, entrevoyant déjà la tendance de certains députés, il engagea

la convention à se mettre en garde contre le fédérantisme funeste qui cherchait à tirer parti des circonstances pour paralyser l'énergie révolutionnaire. « Que l'aristocratie sache bien, dit à ce sujet Barère, qu'elle n'a dans ce temple des lois que des vengeurs constants et des juges implacables.... Que la convention continue de faire trembler les traîtres et les rois, les conspirateurs et les gouvernements despotiques du dehors.... » C'était annoncer la détermination de suivre le système révolutionnaire dans toute sa vigueur, et de ne point se départir de la sévérité qu'on avait jusqu'alors jugée nécessaire contre les ennemis de la république.

Après le rapport du comité de salut public, Barère demanda que ce comité fût remplacé, et il présenta à la convention la liste de trois membres choisis à cet effet par les anciens : c'étaient Bernard (de Saintes), Duval et Eschasériaux. Aussitôt une forte opposition contesta au comité le droit de présentation qu'il exerçait en s'appuyant sur un précédent décret; et la convention, poussée par le parti qui voulait déjà arriver au pouvoir, décida qu'elle nommerait elle-même ces membres par appel nominal, et qu'il en serait de même pour ceux destinés à compléter le comité de sûreté générale. On alla même plus loin : le comité avait trouvé une garantie de l'énergique exécution de ses grandes mesures dans l'envoi en mission de quelques-uns de ses membres. On prétendit que ces missions devaient être prohibées à l'avenir, parce qu'elles avaient pour résultat de changer la majorité dans le comité, et on fit rendre un décret dans ce sens. En même temps, on fit adopter le principe de renouvellement mensuel et par quart du comité de salut public. « Défiez-vous, disait Dubois-Crancé en appuyant cette mesure, de ces hommes qui, s'identifiant sans cesse avec le gouvernement, soutiennent qu'on ne peut les accuser sans attaquer le gouvernement lui-même. » C'était là un rappel aux principes; mais les intentions des thermidoriens perçaient trop dans ces dispositions, pour qu'on ne s'aperçût pas qu'ils se préparaient les voies au pouvoir.

La convention rapporta ensuite le décret qui permettait aux deux comités de faire arrêter les représentants du peuple sans rapport préalable, ainsi que la terrible loi du 22 prairial sur l'organisation et les attributions du tribunal révolutionnaire : elle annonçait par là l'intention de modifier ce qu'il y avait de trop rigoureux dans les moyens révolutionnaires, sans toucher au système lui-même.

Mais, tout en maintenant le gouvernement révolutionnaire, le comité de salut public ne put empêcher que la réaction n'atteignît les hommes qui l'avaient servi. Trois membres du comité de sûreté générale, au nombre desquels se trouvait David, furent éliminés de ce comité, et David fut mis en arrestation comme complice du tyran : on lui reprochait d'avoir dit à Robespierre au moment où celui-ci venait de lire son fameux discours aux jacobins : « Mon ami, si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi. » Dumont, qui se porta son accusateur, l'appela *Tyran des arts*. Le bourreau du Pas-de-Calais, Joseph Lebon, le général Rossignol, l'accusateur public, Fouquier-Thinville, furent également mis en arrestation.

Les comités s'occupèrent, en même temps, des moyens de faire cesser les détentions des bons citoyens; mais le comité de salut public, en proposant cette mesure, s'écriait qu'aucun membre de la convention ne voulait faire grâce ni transiger avec l'aristocratie vindicative et rebelle. « Accordez à l'aristocratie, disait-il, la destruction d'une institution républicaine, demain elle demandera la suppression du mot *république*. » En appuyant la proposition d'élargissement, Tallien demanda des mesures extraordinaires contre les restes de la faction abattue le 9 thermidor. On fit donc décréter la mise en liberté de tous les détenus qui ne se trouveraient pas dans la catégorie de la loi du 17 septembre, ou dont les motifs d'arrestation n'auraient pas été communiqués. Par là, les prisons s'ouvrirent indistinctement pour les patriotes comme pour les hommes connus par leur haine contre la révolution; ceux-ci se répandirent dans toutes les sections, et y portèrent leurs idées de vengeance. On vit alors les contre-révolutionnaires s'emparer de ces mêmes sections qui naguère les avaient repoussés de leur sein.

Pour mettre un terme à l'élargissement des aristocrates prononcés, des traîtres et de tous les hommes que l'on avait jusqu'alors regardés comme dangereux, les montagnards demandèrent l'impression de la liste de tous ceux qui avaient été mis en liberté : c'était une garantie contre les abus que les thermidoriens faisaient de leur influence sur le comité de sûreté générale; mais cette mesure fut vivement combattue par le parti de la réaction. Bourdon, de l'Oise, l'annula en disant qu'il fallait mettre en regard des noms des élargis ceux de tous leurs dénonciateurs ; motion captieuse, que les amis de Tallien firent adopter. A l'instant même, il s'éleva une foule de réclamations : on s'écria que c'était la guerre civile qui venait d'être décrétée; et ce que les thermidoriens désiraient arriva : il fut décidé qu'aucune liste ne serait imprimée, et qu'on s'en rapporterait au comité de sûreté générale.

Ainsi la position des deux partis se dessinait clairement dans le sein de la convention. Il en

était de même dans les sociétés populaires : les jacobins, dominés un instant par les thermidoriens, avaient commencé par réintégrer dans leur société les membres qui en avaient été chassés par l'influence de Robespierre. Fouché, Bourdon, de l'Oise, Thuriot, Tallien, Dubois-Crancé furent de ce nombre. Ils poussèrent aussitôt la société à demander à la convention la liberté illimitée de la presse. Sans doute ce principe était juste ; mais il était déjà décrété depuis le commencement de la révolution ; et si le gouvernement révolutionnaire l'avait un moment voilé comme il avait voilé la constitution elle-même, c'est qu'il avait senti combien il était dangereux de laisser entre les mains des royalistes une arme dont ils n'auraient pas manqué de se servir pour paralyser les mesures prises contre eux. Cette fois la convention persista dans son système, et, au grand regret des aristocrates, la pétition de cette société n'y fut pas appuyée.

Mais les anciens membres ne tardèrent pas à prendre le dessus sur les modérés qui se trouvaient avec eux, et, pendant que les thermidoriens projetaient un *dix fructidor* contre les montagnards demeurés dans les comités du gouvernement, les vrais jacobins se rallièrent, et reprirent leur influence sur la société. Raisson, leur président, fut présenter en leur nom une pétition, dans laquelle ils se plaignaient vivement de la réaction qui se manifestait, et s'élevaient contre la multitude des mises en liberté prononcées par le comité de sûreté générale. « Ces élargissements, disaient-ils, ont fait sortir des maisons de détention des aristocrates renforcés, qui n'useront de la liberté qui leur a été accordée que pour conspirer de nouveau contre la république. » Les jacobins terminaient en demandant la liste des élargis, et un gouvernement révolutionnaire qui effrayât les ennemis du peuple en protégeant l'innocence.

Cette pétition fut couverte de murmures et improuvée par l'assemblée ; mais elle n'en eut pas moins pour résultat de faire comprendre aux thermidoriens qu'ils s'étaient trompés quand ils avaient compté que la société des jacobins s'associerait aux vues des modérés. Les chefs de la réaction s'irritèrent contre les jacobins, dans les camps desquels se serraient tous les anciens montagnards. Le 11 fructidor, Tallien fit une violente sortie contre le comité de salut public, qu'il présenta comme le continuateur de Robespierre, et contre la terreur, qui était à ses yeux l'arme de la tyrannie. Mais le but de ce discours ne fut pas rempli : un grand nombre de députés protestèrent contre les principes qui y étaient énoncés, défendirent les comités attaqués, et firent rejeter l'impression du discours de Tallien, mieux développé encore par Jean de Bry.

Toutefois, les thermidoriens ne se tinrent pas pour battus. Ils chargèrent Lecointre, de Versailles, de demander la mise en accusation des principaux membres des comités de salut public et de sûreté générale.

Lecointre monta donc à la tribune, le 12 fructidor, et sans user de précautions oratoires, il présenta une série d'accusations contre Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barère, membres du comité de salut public, et contre Vadier, Amar, Voulland et David, anciens membres de celui de sûreté générale. Entre autres griefs, il leur reprochait d'avoir comprimé par la terreur tous les citoyens de la république, les députés eux-mêmes ; de s'être perpétués dans les comités ; d'avoir, de concert avec Robespierre, anéanti la liberté des opinions ; d'avoir couvert la France de prisons, et rempli de deuil la république entière : Lecointre estimait le nombre des personnes mises en arrestation comme suspectes à cent mille, évaluation qu'il réduisit le lendemain à moitié de ce nombre, et qui était encore exagérée.

Le discours de Lecointre fut un nouveau brandon de discorde jeté dans l'assemblée : la plupart des députés s'indignèrent à la lecture des vingt-six chefs d'accusation qu'il embrassait, et que les contre-révolutionnaires eux-mêmes n'auraient pas mieux dictés. Le tumulte le plus violent s'éleva à cette occasion : les uns demandaient la lecture des pièces ; les autres voulaient que toute discussion cessât à l'instant. L'un des inculpés, Billaud-Varennes, défia Lecointre d'appuyer cette accusation, et s'opposa à la clôture de la discussion : « On a parlé de Danton, s'écria-t-il à la tribune ; eh ! qui ne sait que l'on veut sacrifier les meilleurs patriotes sur la tombe de ce conspirateur ? Si le supplice de Danton est un crime, je m'en accuse ; car j'ai été le premier à dénoncer Danton : j'ai dit que si cet homme existait la liberté était perdue. S'il existait dans cette enceinte, il serait un point de ralliement pour tous les contre-révolutionnaires. » A peine Billaud eut-il fini sa véhémente apostrophe contre Lecointre, auquel l'assemblée adressait les épithètes les plus injurieuses, que Cambon s'élance à la tribune. « Je demande, s'écrie-t-il, que nous ayons le courage de nous prononcer fortement contre cette dénonciation, et que l'assemblée passe à l'ordre du jour sur une accusation qui est portée non-seulement contre quelques-uns de nos collègues, mais encore contre la totalité de la convention et contre la nation tout entière. » Mais les membres accusés s'y opposent, et veulent dévoiler les intrigues de leurs ennemis. Le président, Merlin de Thionville, dévoué aux thermidoriens, profite du tumulte et de la confusion qui règnent dans la salle, pour prononcer

l'ordre du jour et déclarer la séance levée.

Alors Vadier se présente à la tribune, armé d'un pistolet avec lequel il veut se brûler la cervelle : plusieurs de ses collègues l'environnent, le forcent à descendre, et l'appel nominal est réclamé avec vigueur. Enfin, Thuriot fait décréter l'ordre du jour motivé sur l'improbation que la convention donne à l'accusation de Lecointre.

Cette séance, si agitée, et à laquelle étaient accourus tous les royalistes, causa la plus grande sensation dans Paris. Le lendemain, les députés accusés, encouragés par les témoignages de sympathie qu'ils avaient reçus de tous les révolutionnaires, et encore dominés par les ressentiments de la veille, arrivèrent à l'assemblée avec la ferme résolution de faire rapporter cet ordre du jour, et d'engager la discussion sur le réquisitoire de Lecointre : des plaintes contre la partialité du président Merlin de Thionville furent proférées, et l'on demanda une discussion solennelle de l'acte d'accusation dressé par les thermidoriens. Malgré son mauvais vouloir, Merlin de Thionville dut consulter l'assemblée et prononcer le rapport du décret d'ordre du jour.

On donna alors lecture des pièces à l'appui de la dénonciation : malheureusement pour Lecointre elles ne consistaient qu'en lettres anonymes ou en déclarations de Fouquier-Tinville, qui avait intérêt à perdre les députés accusés pour se sauver lui-même. On éclate alors contre Lecointre ; on l'accable de sarcasme et d'injures ; on ne voit dans sa dénonciation qu'une rapsodie ; on le déclare hautement la dupe ou le complice d'intrigants ; plusieurs députés demandent qu'on l'envoie aux petites maisons, tandis que d'autres prétendent que son but a été de faire flotter le drapeau blanc sur le pavillon de l'unité, et demandent qu'il soit décrété d'accusation.

Collot-d'Herbois monte à la tribune ; il parle de la joie que l'accusation portée par Lecointre avait fait éprouver à tous les aristocrates, et déclare que dès ce moment toute défense individuelle est devenue inutile, car il n'est pas un seul fait qui soit prouvé. Cambon s'applaudit de la fausseté de l'accusation, et il provoque un décret qui la déclare calomnieuse. Ce décret est porté au milieu des applaudissements de l'assemblée et des spectateurs, qui voyaient clairement que les réactionnaires avaient voulu faire le procès à la révolution elle-même. Les jacobins et tout le peuple virent avec joie le résultat de cette levée de boucliers ; car, à ses yeux, c'était le principe révolutionnaire mis en question dans la personne des membres les plus ardents des comités.

Le lendemain, jour fixé pour le renouvellement par quart des comités, le sort fut moins favorable aux membres inculpés que ne l'avaient été les débats sur l'accusation de Lecointre : il désigna, comme membres sortants, Barère, Carnot et Robert-Lindet, pour le comité de salut public ; Élie Lacoste, Vadier, Voulland, Moïse Bayle, pour celui de sûreté générale : ils furent remplacés par Delmas, Cochon, Fourcroy et Merlin de Douai, au comité de salut public ; et à celui de sûreté générale par Bourdon de l'Oise, Colombelle, Méaulle, Clauzel, Mathieu, Montmayou et Lesage-Sénault ; ceux-ci étaient thermidoriens. Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, se voyant isolés et sans influence, jugèrent devoir donner leur démission, afin, disaient-ils, de se conformer au principe de la convention qu'un séjour trop long dans les comités pouvait devenir dangereux pour la liberté. Ainsi un mois s'était à peine écoulé depuis la catastrophe du 10 *thermidor*, et déjà les réactionnaires étaient arrivés à *dissoudre* le célèbre comité de salut public qui avait fait triompher la république naissante de tous ses ennemis, et l'avaient fait sortir victorieuse de toutes les grandes crises de cette époque extraordinaire.

Sur ces entrefaites, un événement épouvantable jeta la consternation dans Paris. Le 14 fructidor, à sept heures du matin, la poudrière de Grenelle sauta. On crut Paris foudroyé de toutes parts. Tous les édifices furent ébranlés, plusieurs renversés, des arbres déracinés, les portes, les fenêtres brisées avec fracas : l'alarme fut générale. Heureusement, la veille de l'événement, on avait tiré des magasins de Grenelle cinquante milliers de poudre, et les deux jours précédents il en était sorti le double pour être envoyé aux armées. On redoutait une seconde explosion, celle du grand magasin : malgré cette crainte, la plupart des membres de la convention accourent sur les lieux du désastre ; ils n'eurent pas besoin de stimuler l'humanité des citoyens empressés comme eux à secourir les blessés, et le caractère français se montra sous le jour le plus favorable dans cette triste circonstance. La convention décréta que toutes les pertes seraient supportées par la république, et que les parents de ceux qui avaient péri, ainsi que ceux qui avaient été blessés dans l'explosion, seraient traités comme les défenseurs de la patrie.

Déjà, quelques jours auparavant, les bâtiments de l'abbaye Saint-Germain, renfermant une très-grande quantité de salpêtre, avaient été incendiés. La coïncidence de ces événements avec la mise en liberté d'un grand nombre de suspects regardés comme ennemis de la république ne manqua pas de faire naître des soupçons contre les aristocrates. Les montagnards saisirent cette

occasion pour essayer de faire remettre en vigueur les mesures de terreur qu'ils regardaient comme nécessaires encore pour comprimer les ennemis de la révolution; mais les thermidoriens firent adopter l'ordre du jour, après les discussions les plus vives et les plus animées. C'est ainsi qu'en affichant une modération qui n'était ni dans leurs mœurs ni dans leur conduite passée, ils rattachaient à eux tous ceux que leurs adversaires attaquaient impitoyablement : par là, ils comptaient se perpétuer au pouvoir, et mettre les montagnards demeurés fidèles à leur conviction hors d'état de les en chasser.

Cette persévérance de la nouvelle majorité de la convention dans la voie réactionnaire alarma plus que jamais les jacobins; à leurs yeux, elle devait perdre immanquablement la république; aussi s'encouragèrent-ils à lutter contre les thermidoriens. Dans leur séance du 25 fructidor, ils arrêtèrent qu'une adresse énergique ferait connaître à la convention les maux qui affligeaient en ce moment les patriotes. Il fallait, disait-on, entourer l'assemblée pour l'aider à écraser l'aristocratie. Carrier avait été jusqu'à proposer que les tribunes et la société s'y transportassent en masse. Mais cette motion audacieuse avait été écartée, et l'on s'en était tenu à une adresse dont la rédaction fut confiée à Billaud-Varennes et à Carrier.

Merlin de Thionville dénonça le lendemain cette séance à la convention, et s'éleva contre cette adresse. Les jacobins, disait-il, avaient puissamment contribué au renversement du trône : aujourd'hui qu'ils n'avaient plus de trône à renverser, ils voulaient s'attaquer à la convention : « C'en est assez, s'écria-t-il en parlant de l'adresse qu'ils avaient projetée, c'en est assez, sinon pour fermer la société, du moins pour défendre aux membres de la convention d'y assister. » Et il termine sa sortie par cette violente apostrophe : « Que le peuple s'arme de sa puissance, et que la loi à la main, il fonde sur ce repaire de brigands. »

Attaqués aussi violemment, les jacobins cherchèrent à conjurer l'orage. Présentés à la convention comme ses ennemis, ils envoyèrent à cette assemblée une députation chargée de repousser les impostures dont ils avaient été l'objet. Ils avaient voulu d'abord lui soumettre une proclamation au peuple par laquelle la représentation nationale l'appellerait à se soulever contre ses ennemis; mais ce parti parut trop extrême.

Dès l'ouverture de la séance du 25, l'on donna à la convention lecture d'adresses de plusieurs sociétés populaires dans lequelles on dévoilait l'audace du modérantisme et de l'aristocratie. Collot-d'Herbois monta à la tribune pour réveiller la sévérité de l'assemblée contre les ennemis de la république. « Les routes, s'écria-t-il, sont couvertes de patriotes que les représentants trompés envoient aux tribunaux. On voit dans les sections les patriotes attaqués par les aristocrates; des émigrés font retenir leurs logements. Il est temps d'ouvrir les yeux, de ressaisir les rênes du gouvernement d'une main hardie et ferme, de rendre aux patriotes leur énergie, et d'imposer silence aux aristocrates. »

La députation des jacobins, introduite après le discours de Collot-d'Herbois, vint à son tour insister sur le même objet. L'orateur de la société se plaignit de l'incarcération des patriotes sur tous les points de la république, de l'élargissement des suspects, et des dangers nombreux que ces mesures faisaient courir à la liberté. « Si l'opinion fait la puissance des États libres, dit-il en terminant, le ralliement des patriotes constitue leur force. Que nous importe le nombre de nos ennemis? On ne compta pas les chevaliers du poignard et les sbires retranchés aux Tuileries dans la journée du 10 août; on les vainquit. Législateurs, levez-vous avec assurance; les républicains vous entourent; ils sauront ou défendre avec vous les droits du peuple, ou mourir à vos côtés. » Ce langage fut écouté silencieusement par le côté droit et couvert d'applaudissements par les montagnards. La députation fut invitée aux honneurs de la séance, et le président lui répondit que la convention maintiendrait rigoureusement le gouvernement révolutionnaire. Ce triomphe, si toutefois c'en était un, fut le dernier des jacobins : ils purent croire que leur ancienne influence sur la convention leur était rendue. Mais les thermidoriens ne devaient pas tarder à les détromper.

Pendant que l'intérieur de la république était ainsi livré aux nouvelles agitations des partis, les armées poursuivaient heureusement le cours de leurs patriotiques et brillants succès : toute la Flandre maritime et toute la Belgique étaient reconquises. Repoussé ainsi du territoire français, l'ennemi avait laissé des garnisons dans les quatre places fortes de Valenciennes, de Condé, de Landrecies et du Quesnoy. Ces garnisons se trouvaient dès lors isolées au milieu d'un pays ennemi; mais elles pouvaient encore tenir longtemps. La convention avait donc décrété que ces garnisons seraient passées au fil de l'épée, si elles ne s'étaient pas rendues à discrétion vingt-quatre heures après la sommation qui leur en serait faite. Le général Schérer fut chargé de l'exécution de ce décret; et ces quatre places fortes, en bon état de défense, se rendirent successivement sans qu'il

fût brûlé une amorce. Ainsi le territoire français du côté du nord se trouva intégralement délivré.

Dans le même temps, l'armée de la Moselle, après avoir conquis le Palatinat, avait marché sur Trèves et s'était emparée de cette ville, en rejetant les Prussiens et les Autrichiens dans Luxembourg et jusque dans Coblentz.

Aux Pyrénées occidentales, la vallée du Bastan avait été enlevée à la baïonnette par nos troupes, malgré les redoutes que les Espagnols y avaient construites. Fontarabie, Irun, Saint-Sébastien, étaient successivement tombés en notre pouvoir. L'armée française envahissait rapidement l'Aragon et la Biscaye, et son avant-garde était déjà dans Tolosa.

D'un autre côté, l'armée des Pyrénées orientales, attaquée le 29 thermidor par le général La Union, avait repoussé les Espagnols, en leur faisant éprouver une grande perte; elle leur avait repris Collioure, et investissait Bellegarde de manière à ôter à l'ennemi toute espérance de délivrer cette dernière forteresse.

A la même époque, la marine française continuait de remplir nos ports de prises considérables. Nos frégates et nos corsaires enlevaient les bâtiments ennemis jusque dans la Tamise, et le commerce anglais était par là dans la plus déplorable situation. Le parlement retentissait de plaintes contre les ministres; ceux-ci ordonnaient de nouvelles croisières, faisaient construire de nouveaux vaisseaux; mais nos ports n'en continuaient pas moins à être l'entrepôt des dépouilles de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande et de la Sardaigne. Les armateurs, qui avaient d'abord craint d'être ruinés par la guerre, avaient armé leurs navires en corsaires, et acquéraient en peu de temps des fortunes colossales.

Le peuple français, ce peuple magnanime qui avait enduré toutes les privations pour conquérir sa liberté, ne manquait plus d'objets de première nécessité, et les armées se trouvaient approvisionnées. Le *maximum* était devenu une règle commune pour toute la république; on s'y était habitué, comme on s'était habitué à la monnaie républicaine, la seule qui eût un cours légal vers la fin de l'an II. Les grandes mesures décrétées sous l'influence de l'ancienne montagne avaient donc porté leurs fruits : l'accaparement, l'agiotage étaient tellement refrenés qu'on ne s'apercevait plus de leur funeste influence sur les affaires politiques. La république, devenue puissante par le dévouement du peuple autant que par sa législation révolutionnaire, était dans un état de prospérité qui faisait le désespoir de ses ennemis.

En moins d'un an, le célèbre comité de salut public auquel avaient été confiées les destinées de la grande révolution régénératrice du peuple français, était parvenu à changer totalement la face des affaires.

Il avait trouvé les armées trahies et désorganisées, les précédentes conquêtes perdues, les frontières envahies, les principales places fortes livrées, Toulon vendu, Dunkerque convoité, et la corruption cherchant à donner nos ports de l'ouest à l'Angleterre.

A l'intérieur, Lyon en révolte ouverte; le Midi menacé d'une défection morale et d'une invasion militaire; la Lozère et le camp de Jalès donnant des inquiétudes; la Vendée devenue effrayante; le Calvados en armes contre la convention; le Morbihan en feu par le fanatisme, et l'or de l'Angleterre circulant, avec ses espions, dans toutes nos villes pour corrompre et pour démoraliser.

On ne pouvait opposer à tous ces fléaux que les lois révolutionnaires, et des levées d'hommes faites au milieu des discordes civiles; mais on manquait d'armes et de munitions pour envoyer ces hommes à la frontière : les substances étaient portées à des prix auxquels ne pouvait plus atteindre le peuple, et on se soulevait contre la taxe des denrées. Le trésor public était desséché, et la monnaie républicaine avilie. Enfin, la France assiégée au dehors comme une ville de guerre, était tourmentée au dedans par la guerre civile, par tous les besoins, et principalement par le pacte de famine organisé pour soulever Paris et les départements.

Telle était la situation de la république naissante à l'époque où le célèbre comité de salut public entra en fonctions : au mois d'août 1793, les dangers étaient même plus grands, plus nombreux qu'ils ne le paraissaient. Quelques hommes se dévouèrent, sans calculer le nombre des difficultés dont ils étaient entourés, sans compter leurs ennemis, sans s'effrayer des précipices qu'ils avaient sous leurs pas. L'amour de la patrie, la passion de la liberté leur donnèrent la force de sauver la chose publique.

A la voix de ces hommes, si bien secondés par le dévouement du peuple français, les états-majors furent épurés, et de bons généraux sortirent des rangs des soldats citoyens; d'innombrables bataillons furent formés, armés et exercés; une nombreuse cavalerie fut montée, et en peu de temps, douze cent mille soldats couvrirent toutes les frontières. L'ennemi fut battu et repoussé sur tous les points; le territoire délivré, les places fortes reprises, la Belgique reconquise, la révolte des départements étouffée; Lyon et Toulon enlevés aux rebelles; la Vendée détruite; les manufactures d'armes et de poudres activées; les subsistances assurées; la monnaie républicaine recherchée; le trésor public alimenté par les dé-

pouilles de l'aristocratie et de la superstition. Enfin la marine française fut relevée de la ruine complète où l'avait laissée l'émigration des anciens officiers et le désastre de Toulon.

Ces grands succès politiques ne firent pas oublier au comité qu'en même temps qu'il repoussait l'invasion des barbares, il devait travailler à régénérer le peuple français, dont le courage et la facilité à s'imposer tous les sacrifices nécessaires au triomphe de la révolution étaient au-dessus de tous les éloges.

A cet effet, après avoir efficacement travaillé à assurer la subsistance de ce peuple, il s'occupa de son instruction ; et le système d'éducation publique et républicaine fut organisé avec la plus grande sollicitude.

Le comité avait ainsi pourvu aux besoins moraux de l'enfance et de l'adolescence ; les besoins physiques des autres âges, les secours nationaux furent également l'objet de ses méditations. La classe la plus utile, la plus oubliée, les agriculteurs, les vieillards, les infirmes, les mères, les femmes enceintes, les veuves chargées de famille, dûrent recevoir des secours à domicile : c'était un tribut que la nation payait au malheur, à la vieillesse, aux infirmités ; et en cela le comite de salut public donnait au monde l'exemple d'une prodigalité bien entendue : trop longtemps le trésor public s'était épuisé à soutenir le luxe des courtisans, véritables sangsues du peuple, le faste de ces êtres inutiles qui s'attachaient comme des plantes parasites à l'arbre vigoureux dont les racines étaient fécondées par les sueurs des hommes condamnés à aller mourir à l'hôpital après avoir travaillé toute leur vie. La division des propriétés, les secours publics, les récompenses accordées aux services, aux talents, au mérite, aux belles actions, le travail distribué à tous, étaient autant de moyens propres à faire disparaître dans la suite la trop grande inégalité des fortunes, cause de tous les malheurs des nations.

Le comité ne s'en tint pas à ces belles institutions. Des hommes justement célèbres dans les sciences, Fourcroy, Guyton, Bertholet, Monge, Vandermonde et cent autres savants connus furent consultés pour donner l'essor aux découvertes utiles, pour perfectionner les machines, les instruments de travail, sources de la richesse publique, pour mettre à la portée de tous les citoyens les procédés révolutionnaires par lesquels les Français suppléèrent au temps et même aux matières premières. Les ateliers se multiplièrent dans les antiques asiles de la fainéantise ; tout le monde eut du travail, et le sort des classes laborieuses s'améliora sensiblement : la monnaie républicaine ayant multiplié le signe représentatif de tous les objets, et cette monnaie, s'étant répartie plus uniformément que l'ancienne, fut encore à cette époque une source de richesses par sa rapide circulation.

On ne peut pas oublier que ce fut au milieu de cette gigantesque crise qu'eut lieu pour la première fois cette exposition des produits de l'industrie nationale, qui depuis lors a fait tant de progrès. Et combien n'y avait-il pas de germes de civilisation dans le travail de Grégoire destiné à détruire tous ces jargons grossiers, ces idiomes barbares qui séparaient tant de départements par la langue et les mœurs ? Que de nobles efforts furent faits dans cette mémorable année pour améliorer l'agriculture et le sort des habitants des campagnes ? Que de genres de prospérité publique dans ces vastes plans de navigation intérieure, dans la restitution des grandes rivières au commerce, dans la fertilisation des terrains incultes ?

L'imagination est étonnée en parcourant les grandes choses qui furent exécutées en moins d'un an sous l'influence de la montagne et sur les plans du comité de salut public ; on conçoit difficilement comment une douzaine d'hommes, naguère étrangers aux affaires publiques, aient pu suffire à tant de travaux. C'est que ces hommes n'avaient pas balancé à faire le sacrifice de leur existence à la fondation de la république française ; c'est qu'ils n'avaient pas accepté le pouvoir pour en savourer les jouissances ; c'est enfin parce qu'il y avait dans le gouvernement provisoire établi par eux une force de conception, une énergie et une rapidité d'exécution sans exemple ; et ce gouvernement révolutionnaire, agissant sur un peuple dévoué, brave, généreux, duquel il recevait lui-même l'impulsion première, devait renverser tous les obstacles qui s'opposaient à sa marche et à l'établissement du système républicain démocratique. Il les brisa en effet sous sa forte main : et si, dans le cours des événements et des crises qui ont marqué le règne du comité de salut public, crises que nulle puissance humaine ne pouvait ni empêcher ni régler à son gré, il s'est mêlé au système du comité de salut public, à ses grandes créations, aux idées utiles qu'il a semées, aux bienfaits dont les peuples lui sont redevables, des passions hideuses, des moyens d'exécution violents, des abus de tout genre, des fautes graves, des erreurs dangereuses ou des événements sinistres, il faut le dire, ces excès appartiennent bien plus à la nature des événements, aux éléments des révolutions, au cours irrésistible des chances de la guerre et du choc des opinions politiques qu'aux intentions des hommes

qui étaient à la tête de ce gouvernement. « Ces abus étaient, suivant l'expression de Barère, des eaux bourbeuses déversées et mêlées un instant aux eaux d'un grand fleuve navigable qui enrichit et fertilise toutes les contrées qu'il traverse ou qu'il arrose. Mais ce limon grossier devait s'écouler avec les eaux parasites ou étrangères qui le portaient, et le fleuve épuré devait reprendre, après le débordement, son cours paisible et bienfaisant. »

Malheureusement les thermidoriens oublièrent tout ce dont la république était redevable à son gouvernement provisoire et aux hommes qui avaient été placés au timon de l'état ; et les passions haineuses qui les aveuglaient ne leur laissèrent plus apercevoir que les ombres du grand tableau. Ils ne se rappelèrent plus les grandes choses que le comité avait faites pour la patrie et pour la liberté, et auxquelles ils avaient eux-mêmes applaudi de toutes leurs forces : ils ne virent plus dans les membres restant de ce célèbre comité que des hommes décidés à maintenir le système qui avait fait triompher la république, et qui devait la consolider, et ils les regardèrent comme des obstacles aux modifications qu'ils voulaient amener. Dès lors ils se déclarèrent les ennemis les plus irréconciliables des hommes qui leur avaient prêté un imprudent appui pour renverser Robespierre; ils méconnurent leurs services, empoisonnèrent ce qu'ils avaient fait de bon, calomnièrent leurs intentions, et cherchèrent à anéantir les résultats obtenus pendant le cours de cette année de prodiges.

Forts de l'appui des classes contre-révolutionnaires, devenues insolentes depuis que les patriotes s'étaient découragés, les thermidoriens ne se rebutèrent pas de l'échec qu'ils venaient d'éprouver dans la personne de Lecointre ; mais, convaincus qu'ils ne triompheraient dans l'assemblée qu'après avoir écrasé les jacobins, ils tournèrent toutes leurs batteries de ce côté, et toute leur haine s'amoncela sur cette célèbre société. Les partis se dessinèrent franchement : d'un côté les thermidoriens, secondés par les représentants rappelés de leurs missions sous l'ancien comité de salut public, par les débris du marais et même par quelques montagnards attachés au parti de Danton : ils s'appuyaient sur les classes marchandes, sur les contre-révolutionnaires et sur les familles qui avaient souffert de la révolution.

D'un autre côté, les membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale, les débris de la montagne, les représentants en mission à l'époque du 9 thermidor, tous patriotes ardents, tous hommes énergiques : ils avaient pour eux la société des jacobins, depuis qu'elle avait secoué le joug des thermidoriens, et la masse du peuple, toujours révolutionnaire.

Les champs de bataille des thermidoriens furent la tribune de la convention, les sections, et les journaux que rédigeaient des contre-révolutionnaires connus [1]. Ils avaient pour auxiliaires dans les départements tous les anciens fédéralistes, tous les magistrats et les employés destitués par le comité, et tous les sectionnaires chassés autrefois des sociétés populaires.

Les révolutionnaires, qu'on qualifia de *terroristes*, se fortifièrent dans la salle des jacobins, dans le jardin des Tuileries et dans la plupart des sociétés populaires des départements, qui ne cessaient de recommander à leur frères et amis de serrer leurs rangs et de recommencer la guerre contre l'aristocratie devenue menaçante : ces sociétés envoyaient journellement à la convention des adresses dans lesquelles elles se plaignaient amèrement de l'élargissement des suspects et de la persécution des patriotes. Ces pétitions étaient acceuillies avec assez de faveur par l'assemblée nationale, et le président assurait toujours les pétitionnaires que le gouvernement révolutionnaire serait maintenu, et le modérantisme surveillé dans ses tentatives.

Mais, le lendemain, les thermidoriens faisaient arriver d'autres pétitions dans lesquelles les sociétés qui leur étaient dévouées récriminaient contre la conduite des représentants et des agents qui avaient exécuté les mesures révolutionnaires arrêtées par l'ancien comité de salut public, et demandaient la punition des complices et des continuateurs de Robespierre. Ces nouvelles pétitions étaient vivement appuyées par le parti réactionnaire, il en résultait tous les jours des séances extrêmement orageuses, préludes des combats à outrance que les thermidoriens et les jacobins allaient se livrer, et qui ne devaient se terminer que par l'anéantissement de l'un de ces deux partis.

[1] Depuis la catastrophe de thermidor, une nuée d'hommes de lettres évidemment contre-révolutionnaires avaient pris la plume pour attaquer et les mesures de terreur qui les avaient frappés presque tous, et les hommes qui les avaient proposées ou fait exécuter. Tous les jours une foule de journaux ou de pamphlets, rédigés par La Harpe, Richer-Sérizy, Poncelin, Tronçon, Ducoudray, Marchenna, Trouvé, et principalement par Fréron, se rendaient les organes des réactionnaires, et le faisaient avec une véhémence propre à exaspérer les jacobins: ce furent ces journalistes qui préparèrent la journée du 13 vendémiaire.

CHAPITRE XXVIII.

Changements opérés dans la physionomie de la convention. — Effets des querelles des partis. — Les jacobins se rallient à leurs anciens principes. — Radiation de Tallien, de Fréron et de Lecointre. — Motion de Gaston sur les biens nationaux. — Attitude des sociétés populaires. — Haine des réactionnaires contre les jacobins. — Proposition de Merlin contre cette société. — Adresse des jacobins contre le modérantisme. — Guerre à mort entre les partis. — Moyens employés par les réactionnaires pour perdre les jacobins. — Attaques contre Carrier et les généraux patriotes. — Rapport sur la situation de la république. — Le gouvernement rassure les sociétés populaires. — Nouvelle dénonciation contre les membres des anciens comités. — Leur défense. — Création d'une commission pour connaître de cette dénonciation. — Les thermidoriens ouvrent la voie aux soixante-treize députés arrêtés. — Première loi contre les sociétés populaires.

Je l'ai déjà dit, et on ne saurait trop le répéter, la convention était devenue méconnaissable depuis la catastrophe de thermidor. Oubliant les grands intérêts que le peuple français lui avait confiés, oubliant qu'elle avait promis de travailler sans relâche au bonheur de ce peuple, elle ne s'occupait plus que des intrigues des partis qui la divisaient si déplorablement : la tribune nationale, où naguère se succédaient tant de rapports lumineux sur des objets si importants, ne retentissait plus que de leurs querelles : elles avaient embrasé toute la république; et d'unie qu'elle était naguère, la population de la France s'était divisée de nouveau et plus fortement que jamais. Les citoyens de la même commune, de la même société populaire, n'étaient plus des frères, des amis; la discorde avait agité ses brandons partout : ici l'on était resté jacobin, montagnard ; là on était devenu modéré, réactionnaire ; et ceux-ci, se sentant appuyés au centre du gouvernement, poursuivaient, sous la dénomination de *terroristes*, tous les patriotes qui avaient marqué dans le cours de l'année qui venait de s'écouler, soit par leurs actes, soit par leurs opinions républicaines.

La plupart des sociétés populaires qui couvraient la France, après avoir applaudi à la chute de Robespierre, s'étaient effrayées en voyant que la victoire des comités tournait à l'avantage de l'aristocratie : aussi étaient-elles devenues d'une extrême méfiance sur les actes des thermidoriens.

A cette époque, c'étaient surtout les jacobins qui attiraient l'attention publique. S'étant aperçus, depuis la dénonciation de Lecointre contre les membres des anciens comités, que les reactionnaires voulaient non-seulement faire le procès aux hommes, mais même aux lois révolutionnaires et à la révolution, les jacobins s'étaient ralliés aux principes qui les avaient dirigés dans toutes les crises, et avaient tonné contre le modérantisme : tous les jours les anciens membres dévoués aux montagnards serraient leurs rangs pour s'opposer à la réaction. Les réunions devinrent dès-lors très nombreuses, et les séances très vives. Elles commençaient toujours par la lecture de la correspondance et des adresses, et cette lecture exaspérait les jacobins par le récit que faisaient les sociétés affiliées des progrès de l'aristocratie, de l'audace des nouveaux modérés et des persécutions que les patriotes éprouvaient partout, tant de la part des agents du comité de sûreté générale, que de celle même des représentants en mission depuis le 10 thermidor.

Alors les jacobins éclataient contre les réactionnaires qui, disaient-ils, avec les mots de liberté, de république et de gouvernement révolutionnaire incessamment à la bouche ne travaillaient qu'à calomnier et à opprimer les patriotes, afin d'arriver plus facilement à la contre-révolution. Lecointre, Tallien, Fréron, furent l'objet des attaques les plus violentes : on reprocha au premier d'avoir voulu mettre en accusation toute la montagne et jusqu'à la révolution elle-même; on commenta les discours que Tallien et Fréron avaient prononcés à l'assemblée nationale, et on y découvrit que, sous prétexte de rappeler le gouvernement à la justice, le premier n'avait eu en vue que de demander une amnistie pour les ennemis du peuple, et que Fréron n'avait si vivement plaidé pour l'entière liberté de la presse qu'afin de mettre à couvert les journalistes qui prêchaient la contre-révolution, à la tête desquels s'était placé ce même Fréron, autrefois si ardent jacobin. Fayau, Caraffe, Raisson, Carrier, Levasseur, demandèrent la radiation de ces trois chefs des thermidoriens, et la société les chassa de son sein, quelque peine qu'ils eussent prise pour justifier leurs intentions.

Les jacobins marchèrent dès lors dans la voie qu'ils avaient suivie précédemment : ils se reconstituèrent, et appelèrent à leurs comités de correspondance et de présentation tout ce qu'il y avait parmi eux de plus prononcé en patriotisme, et tous les députés qui depuis la réaction s'étaient prononcés pour la continuation des moyens révolutionnaires : Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Duhem, Carrier, Monestier, Montaut, Fayau, Lavicomterie, Lequinio, Louchet, furent du nombre des membres de ce comité. Ils adoptèrent aussitôt une profession de foi propre à donner une idée des principes qui les dirigeraient dans la crise où ils se trouvaient ; elle était conçue en ces termes :

République une et indivisible;
Convention nationale;
Égalité, fraternité ou la mort;
Liberté digne du peuple français;
Guerre éternelle aux tyrans, aux despotes, aux rois ·

La mort plutôt que de vivre sous le joug de l'aristocratie ;

Gouvernement révolutionnaire, nécessaire, indispensable dans le moment ;

Mesures rigoureuses, utiles et salutaires ;

Sévérité essentielle dans les circonstances ;

Le civisme et la vertu à l'ordre du jour ;

La malveillance punie avec vigueur ;

Le modérantisme étouffé ;

Les contre-révolutionnaires élargis, réincarcérés ;

Les patriotes opprimés rendus à leurs frères ;

Les administrateurs infidèles envoyés au tribunal révolutionnaire;

Les nobles détenus jusqu'à la paix ;

Les prêtres condamnés à la réclusion ;

Les fanatiques et les riches égoïstes mis dans l'impuissance de nuire.

Les jacobins demandaient en outre que les biens des émigrés et du clergé, dont la nation s'était emparée, cessassent d'être entre les mains de quelques milliers de dilapidateurs, qu'ils fussent aliénés définitivement, et que chaque sans-culotte pût en acquérir une portion. Gaston se chargea de faire cette demande à la convention nationale : il démontra que les lois rendues sur cet objet étaient restées sans effet ; que les biens immenses que la république possédait étaient entre les mains de quelques régisseurs qui s'engraissaient aux dépens de la nation, et que ceux de ces biens qui avaient été vendus étaient presque tous passés au pouvoir des riches ou des compagnies d'adjudicataires qui en frustraient le peuple. « Faites que l'homme du peuple qui a une petite propriété, ajoutait Gaston, puisse en acquérir une autre, et que tout sans-culotte qui n'en a pas, trouve le moyen de devenir propriétaire par les facilités que vous lui accorderez : c'est ainsi que vous parviendrez à consolider la révolution, en y attachant ce peuple, auquel vous n'avez encore demandé que des sacrifices. »

La proposition de Gaston était trop populaire, trop révolutionnaire pour que les thermidoriens osassent la combattre : aussi se bornèrent-ils à faire remarquer qu'il existait déjà des lois pour déterminer l'emploi des biens nationaux. « Oui, leur répondaient les jacobins ; mais ces lois ne sont pas exécutées ; et c'est leur exécution immédiate que nous demandons. » La convention renvoya la demande de Gaston à ses comités des domaines, d'agriculture et des finances, pour lui faire un rapport sur le meilleur moyen d'utiliser les richesses immobilières que la république possédait ; et ce rapport ne remédia à aucuns des inconvénients signalés par Gaston.

En même temps l'assemblée porta son attention sur l'émigration. Les jacobins s'étaient beaucoup récriés contre les facilités que les émigrés trouvaient depuis quelque temps, non seulement pour rentrer en France, mais encore pour se faire réintégrer dans leurs biens : il fallut renouveler les lois précédentes, et on y ajouta quelques dispositions pour les rendre plus positives.

Ces mesures avaient été prises sous l'influence des jacobins, ce qui leur fit croire qu'ils étaient encore assez puissants pour arrêter la réaction ; et dans cette conviction, ils avaient retrouvé toute leur ancienne audace.

Levasseur, Massieu, Monestier, Duhem, Bassal, Bouin, Loys et Carrier se déchaînèrent, dans la séance du 25 fructidor, contre le système appuyé par les thermidoriens, qui, disaient-ils, ne tendait à rien moins qu'à proscrire *les patriotes* afin d'amener la contre-révolution.

« Chez les Romains, s'écria Levasseur, on punissait de mort les vestales qui laissaient éteindre le feu sacré confié à leur surveillance : nous mériterions le même sort si nous n'écrasions pas les scélérats qui veulent éteindre le feu sacré de la liberté. » Divers membres se plaignirent de ce que les nouveaux représentants envoyés en mission dans les départements ne s'étaient entourés que d'aristocrates, d'ennemis déclarés du peuple, et de ce que tous les contre-révolutionnaires mis en arrestation avaient été élargis, tandis qu'on avait plongé dans les cachots les meilleurs patriotes.

« Le tocsin de la liberté, ajouta Bouin, sonne de toutes les parties de la république ; les armées sonnent la charge contre les *Autrichiens allemands*, que les patriotes la sonnent aussi contre les *Autrichiens français*. Il faut que la société fasse l'analyse des réclamations qui lui parviennent de toutes parts et qu'elle présente à la convention, dans une adresse énergique, *le tableau* des maux qui affligent en ce moment *les patriotes*. » Carrier ajouta qu'il fallait que la société se rendît en masse à la convention et qu'elle s'y fît accompagner par les tribunes.

Billaud-Varennes, qui jusqu'alors avait gardé sur les affaires publiques le silence du dédain, prit la parole pour appuyer l'envoi de la députation ; mais il s'opposa à ce que l'assemblée en masse fît cette démarche. « Une conspiration atroce, ajouta-t-il, menace en ce moment la liberté ; ses auteurs ne sont pas difficiles à trouver : ce sont ceux qui cherchent la dissolution de la république. Voilà les faits qu'il faut dénoncer à la convention. La convention veut le salut de la liberté ; que les jacobins paraissent à la barre, et les aristocrates rentreront dans le néant. Quand la masse des patriotes sera réunie, les reptiles rentreront dans la fange. »

La société se sépara après avoir nommé des commissaires pour la rédaction de l'adresse qu'elle devait présenter à la convention.

Malheureusement pour les patriotes jacobins, dans la même soirée un coup de pistolet fut tiré à Tallien par un homme qui est resté inconnu, et les thermidoriens exploitèrent cet événement avec la plus grande habileté. La séance de la convention du lendemain avait été commencée par la lecture, faite au nom de la commission des dépêches, d'une foule d'adresses envoyées à l'assemblée nationale de tous les points de la France, et ces adresses étaient toutes dirigées contre la marche des affaires de la république et contre les projets des nouveaux modérés. « Les maisons d'arrêt, portaient ces adresses, vomissent dans le sein de la société une foule d'individus chargés des anathèmes du patriotisme... Rendez au gouvernement révolutionnaire toute l'énergie que les circonstances exigent; tonnez contre les apôtres du modérantisme; frappez les intrigants, les dilapidateurs, tous les ennemis de la démocratie, ou c'en est fait de la république. »

Ces adresses avaient ému l'assemblée : les thermidoriens s'en aperçurent, et aussitôt Bentabolle se présenta à la tribune pour faire une diversion. Il annonça que Tallien avait été assassiné dans la nuit. Une tentative d'assassinat avait effectivement eu lieu sur ce chef des thermidoriens, qui, en rentrant chez lui, rue des Quatre-Fils, avait reçu à bout portant un coup de pistolet à l'épaule; et comme l'assassin s'était échappé, la blessure de Tallien vint fort à propos au secours des ennemis des jacobins. Les thermidoriens cherchèrent aussitôt à faire soupçonner les patriotes de l'attentat commis sur un représentant du peuple, et Merlin de Thionville se déchaîna à cet égard contre la société des jacobins.

« Il est temps de tout dire à la convention, s'écria-t-il; il est temps qu'elle ouvre les yeux sur le précipice dans lequel on veut l'entraîner. » Et déblatérant alors avec une extrême violence contre ceux qu'il appelait les continuateurs de Robespierre, il se servit de la séance que les jacobins avaient tenue la veille pour dénoncer cette société, qui, disait-il, avait puissamment aidé à renverser le trône, mais qui, n'ayant plus de trône à renverser, voulait renverser la convention. « Voulez-vous connaître les assassins de Tallien? poursuivait-il, lisez la séance qui a eu lieu hier aux jacobins; vous y verrez que les victimes sont indiquées; vous y verrez que des représentants du peuple sont mis sous le poignard. Vous y verrez que ces hommes, teints du sang des malheureux qu'ils ont sacrifiés à leurs vengeances personnelles, méditent encore de nouveaux crimes. » Et dénaturant les paroles qui avaient été prononcées la veille à la séance des jacobins, Merlin s'efforça de prouver que cette société voulait opprimer la convention et le peuple.

Merlin, autrefois l'un des plus ardents parmi les jacobins et naguère encore un des montagnards qui avaient appuyé les mesures les plus sévères et les plus énergiques contre les modérés, n'avait jamais montré autant de haine contre l'aristocratie qu'il en affichait en ce moment contre ses anciens amis les jacobins. Son discours fut un des plus violents réquisitoires qui eussent encore été prononcés contre ceux qu'on désignait comme les continuateurs de Robespierre. En vain Duhem et quelques autres députés, membres de la société contre laquelle Merlin se déclarait ainsi, cherchèrent-ils à rétablir les faits; les clameurs des thermidoriens étouffaient leurs voix.

Encouragé par les applaudissements de ses amis, Merlin ne garda plus aucune mesure : « Je crois en avoir dit assez, conclut-il, pour déterminer la convention, sinon à fermer la société des jacobins, au moins à défendre à aucun de ses membres d'y assister. » Puis, s'adressant au peuple, il lui fit cette allocution : « Arme-toi de ta puissance; ce n'est pas avec des discours qu'il faut terrasser tes ennemis; fonds sur ce repaire de brigands. »

Le but des thermidoriens fut ainsi dévoilé : ils voulaient détruire les sociétés populaires, en commençant par celle qu'ils redoutaient le plus. Durand-Maillane, Rewbell, Bentabolle, et quelques autres réactionnaires osèrent appuyer la proposition de Merlin, et Thibault demanda même que l'on condamnât tous les jacobins. Mais il s'éleva du côté de la montagne un cri d'indignation qui avertit les thermidoriens qu'ils allaient trop loin. Barras dut calmer les esprits en déclarant qu'aucun député n'avait jamais eu l'idée de demander la dissolution des sociétés populaires, déclaration qui fut couverte d'applaudissements.

Toutefois, le royaliste Durand-Maillane, après avoir reconnu le droit de tous les citoyens de s'assembler, changea la direction des batteries qu'avait fait jouer Merlin; il dit que ce n'était point aux sociétés populaires à diriger l'opinion publique; et comparant ensuite les affiliations à la société des jacobins aux corporations abolies par la révolution, il conclut à ce que toute affiliation et toute correspondance entre les sociétés populaires fût défendue. En vain Levasseur de la Sarthe criait aux thermidoriens : « Si vous tuez la mère, vous tuez tous les enfants. » Les réactionnaires l'emportèrent, et la motion de Maillane fut renvoyée aux comités de gouvernement qui

étaient déjà chargés de faire un rapport général sur la situation de la république.

L'affliction des jacobins fut grande quand, le lendemain, s'étant réunis pour l'adresse qu'ils avaient proposée, on leur rendit compte de ce qui avait été dit la veille à la convention contre leur société : ils virent que le danger était imminent, et serrèrent leurs rangs, en se recommandant toute la prudence et toute l'énergie que les circonstances exigeaient. Raisson, Fayau, Crassous, Carrier, Monestier, Leblois, Caraffe, Duhem, firent sentir la nécessité d'ajouter à l'adresse convenue tout ce qui pouvait être nécessaire pour combattre les calomnies dont la société avait été l'objet de la part des réactionnaires. Cette proposition ayant été adoptée, douze commissaires furent nommés pour aller exprimer à l'assemblée nationale l'opinion des jacobins sur l'audace des contre-révolutionnaires, et leurs vœux pour que le gouvernement qui avait sauvé la république fût maintenu jusqu'à la paix.

Le 25 fructidor les partis se donnèrent rendez-vous à la Convention, où Collot-d'Herbois préluda à l'adresse des jacobins par un discours énergique, dans lequel il dévoila les manœuvres des contre-révolutionnaires. « Les pilotis sont plantés par la contre-révolution, s'écria Collot; les sections se remplissent d'aristocrates, et les émigrés font retenir leurs logements. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir cette tourbe d'intrigants, de dilapidateurs, de fripons, d'esclaves, de scélérats de toute espèce, qui se sont coalisés pour porter le désespoir et le deuil dans l'âme des patriotes : les représentants du peuple sont trompés, car partout on envoie aux tribunaux, on met sous le poignard de leurs assassins tant de braves patriotes qui ont conquis, qui ont sauvé la liberté avec nous. C'est dans les lieux les plus méprisables qu'on conspire contre la révolution et contre vous; c'est dans les boudoirs impurs des courtisanes[1], chez les veuves de l'état-major des émigrés, et au milieu des orgies les plus dégoûtantes, qu'on balance les grandes destinées de la république. N'en doutez pas, citoyens, nos armées ont repoussé les satellites des rois; mais l'arrière-garde des Autrichiens est restée parmi vous. Acceptez le combat, il ne sera pas long : les armes avec lesquelles on se dispose à vous livrer cette bataille sont les libelles, les diffamations, les accusations délirantes, les poignards. Eh bien! guerre à mort... »

[1] Collot faisait ici allusion à ces cercles présidés par des femmes où les jeunes muscadins, associés aux réactionnaires, allaient tous les soirs dicter aux journalistes de la faction l'ordre du jour du lendemain contre les patriotes. Madame Fontenay, devenue madame Tallien, était la déesse de ces jeunes gens, qui l'appelaient *Notre-Dame de Thermidor*.

Et, de toutes parts, on répéta ce cri de : *Guerre à mort!*

Alors s'entama une discussion très-vive sur les moyens les plus sûrs et les plus prompts de sauver les patriotes. Ingrand et plusieurs autres montagnards parlèrent dans le sens de Collot; ils demandèrent la réintégration dans les maisons d'arrêt des suspects élargis par une fausse interprétation de la loi du 17 septembre, et la mise en vigueur de cette loi, qu'ils regardaient comme le palladium de la république. Mais les thermidoriens firent adroitement ajourner cette demande, en faisant prononcer qu'aucun décret ne pourrait être rendu sans avoir été soumis à une discussion préalable.

Pendant ces débats, la députation des jacobins fut admise à la barre, et l'orateur y lut l'adresse adoptée par cette société. Elle était rédigée dans le même sens du discours de Collot, et portait principalement sur la persécution des patriotes, sur l'audace des contre-révolutionnaires, et sur le système adopté par les nouveaux modérés, système qui, dans l'opinion des jacobins, tendait à aplanir les voies à la contre-révolution.

« Pénétrés de respect et de vénération pour la représentation nationale, pour les décrets émanés de son autorité, pour la nécessité reconnue d'un gouvernement révolutionnaire, disait la députation en parlant des jacobins, ce n'est pas principalement sur le sort des patriotes qu'ils gémissent, c'est sur le sort de la liberté menacée : ils craignent que l'aristocratie, fière de ses espérances, ne consomme ses perfides projets; ils craignent que la liberté, persécutée dans la personne de ses défenseurs les plus ardents, ne coure de nouveaux dangers; ils craignent de trouver dans la révolution subite qui a si fort changé le sort des patriotes et celui de leurs ennemis, l'explication de la promesse insolente faite par le tyran d'Angleterre de forcer dans peu la France à la paix par des mesures infaillibles.

» Législateurs, nous avons rempli notre devoir; nous avons répondu à la confiance des sociétés populaires qui nous ont invités à vous transmettre les plaintes des patriotes; vous vous empresserez de les protéger : cette sollicitude est digne de vous et de l'auguste mission dont le peuple vous a chargés. Nous vous demandons l'exécution de la loi du 17 septembre : elle suffit pour prévenir également et les dangers de la tyrannie, et ceux du modérantisme... Législateurs, levez-vous avec assurance; les républicains vous entourent : quoi que l'intrigue puisse dire, ils sauront ou défendre avec vous les droits du peuple, ou mourir à vos côtés. »

Cette adresse avait été écoutée avec une faveur

marquée par la grande majorité de la convention, car cette immense majorité voulait toujours le triomphe de la révolution et de ses principes : aussi le président, qui était Bernard de Saintes, répondit-il aux pétitionnaires que la convention voyait avec plaisir les vrais républicains réclamer l'exécution des lois, et il ajouta qu'elle saurait maintenir vigoureusement le gouvernement révolutionnaire. Les honneurs de la séance furent accordés à la députation, qui entra dans l'enceinte de l'assemblée nationale, au milieu des plus vifs applaudissements. L'insertion de l'adresse et l'envoi aux sociétés populaires furent même décrétés sans opposition. Mais les thermidoriens s'empressèrent d'en demander le renvoi aux deux comités chargés de faire un rapport général sur la situation de la république ; et, par ce moyen, ils empêchèrent qu'aucune décision fût prise sous l'influence des patriotes.

Ce fut en vain que Méaulle, Talon, et même Thuriot, firent sentir la nécessité d'adopter de promptes mesures ; Merlin, Rewbell, Dumont, persistèrent à demander le renvoi à la commission, et paralysèrent ainsi l'élan qui s'était manifesté dans l'assemblée en faveur des patriotes et de la société des jacobins. Néanmoins, cette société reprit courage, et le lendemain elle répéta le cri de Collot-d'Herbois : *Guerre à mort aux contre-révolutionnaires !*

Persuadés dès lors que le moment n'était pas encore venu d'attaquer les jacobins en masse, les réactionnaires adoptèrent un autre système. Tandis que leurs journaux ne cessaient de calomnier les patriotes les plus énergiques, et de les désigner à l'opinion chancelante comme les *continuateurs de Robespierre* [1], les chefs du parti travaillent à perdre les principaux d'entre les jacobins, en les attaquant sans cesse et les faisant attaquer isolément. Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère, Carrier, Vadier, Fayau, Levasseur, et tous ceux qui s'étaient prononcés fortement contre la réaction qui s'opérait, étaient journellement l'objet des calomnies du parti opposé, qui leur reprochait leur participation au régime de la terreur et leur désir de le faire revivre. La tribune de la convention retentissait sans cesse de ces querelles, et elles avaient toujours de l'écho dans les sociétés populaires, d'où partaient constamment les adresses les plus vigoureuses contre le modérantisme.

Dans ces entrefaites eut lieu le procès des cent trente-deux Nantais que le comité de surveillance de Nantes avait fait traduire au tribunal révolutionnaire de Paris. Les réactionnaires ne manquèrent pas de donner un grand retentissement à cette affaire, dont ils firent retomber l'odieux sur le représentant du peuple Carrier. Ils soulevèrent habilement l'indignation publique contre ce proconsul, qui effectivement s'était montré inflexible envers les ennemis de la république, et qui avait fait exécuter avec la dernière rigueur les décrets de colère rendus par la convention pour l'extirpation de la Vendée. Aux yeux des réactionnaires, Carrier avait encore un tort bien plus grand, car depuis son retour de Nantes, il s'était rangé du côté des jacobins, qu'il échauffait sans cesse. Les thermidoriens avaient donc juré sa perte : ils l'attaquèrent et le firent attaquer par leurs amis de la Loire-Inférieure, qui, tous les jours, envoyaient à la convention des pétitions contre les excès de ce représentant, à qui l'on imputait non seulement ses rigueurs personnelles, mais encore celles commises par les comités révolutionnaires et par toutes les autorités placées sous ses ordres, dont on le rendait responsable.

Carrier se défendit en disant qu'on le faisait calomnier par ses ennemis ; que toute sa conduite dans l'Ouest avait été conforme aux décrets rendus par la convention tout entière ; que les résultats immenses qu'il avait obtenus en extirpant le cancer de la Vendée étaient à ses yeux un grand service rendu à la république, et dont les Vendéens seuls pouvaient se plaindre.

Il faut remarquer qu'au moment où ces discussions avaient lieu au sein de la convention, la guerre de la Vendée, qui avait paru éteinte, donnait de nouvelles inquiétudes au comité de salut public. Charette, resté d'abord fugitif avec quelques centaines d'hommes, s'était encore recruté, était rentré dans plusieurs villes, où il avait massacré les habitants patriotes, et se trouvait enfin dans une situation qui exigeait de promptes mesures. Aussi Carrier ne cessait-il de dire qu'il avait fini la guerre de la Vendée, et que ses successeurs l'avaient fait renaître par leur coupable indulgence pour les brigands. Ces faits étaient palpables ; aussi n'osa-t-on pas décréter l'arrestation de Carrier : mais l'accusation, détournée un moment de son principal objet, retomba avec force contre quelques généraux jacobins, qui, disait-on, au lieu de cerner Charette fugitif, s'étaient disséminés en douze colonnes pour commettre des cruautés sur des communes inoffensives, et avaient ainsi fourni de nouvelles recrues

[1] Il ne faut pas oublier qu'il était établi que Robespierre, Saint-Just et Couthon étaient des conspirateurs contre la république et contre la liberté ; cela passait toujours comme chose jugée tant dans le sein de la convention que dans celui des sociétés populaires, et c'était là le thème obligé de tous les discours qui s'y prononçaient et de tous les actes ostensibles même de ceux des patriotes qui avaient adoré ces hommes célèbres.

au chef vendéen. Le général en chef Turreau et les généraux Grignon et Huchet, accusés de ces cruautés, furent décrétés d'accusation. Quant à Carrier et aux représentants Hentz et Francastel, contre lesquels les réactionnaires s'étaient acharnés dans cette séance, on suspendit toute décision jusqu'au rapport que les comités furent chargés de présenter sur leur conduite.

Cependant les cent trente-deux Nantais avaient été acquittés par le tribunal révolutionnaire, après avoir donné lieu à des débats où la haine des réactionnaires contre les hommes qui avaient fait exécuter le système du comité avait fait une explosion terrible : ce fut en vain que les patriotes firent remarquer que les témoins étaient tous d'anciens fédéralistes, des suspects, des chouans, leurs ennemis enfin ; les thermidoriens ne tirèrent pas moins un grand avantage de ces dépositions contre la terreur ; et aux cris de *vive la convention!* qui accueillirent cet acquittement, on ajouta celui d'*à bas les jacobins!*

Il était évident que les thermidoriens, soutenus par les boutiquiers des sections et excités par les *muscadins*, voulaient détruire cette redoutable société. Une foule de libelles sortaient tous les jours des presses réactionnaires contre ceux qu'on appelait les continuateurs de Robespierre, les terroristes, et partout on cherchait à ameuter les sectionnaires, afin qu'ils en vinssent aux mains avec les patriotes.

Ceux-ci se défendaient encore bien vigoureusement. Ils avaient pour eux les services rendus à la république, les sociétés populaires des départements, et jusqu'à la situation des affaires publiques, qu'ils comparaient à celle où avait abouti leur système. « Nous vous avons laissé, disaient-ils aux réactionnaires, la guerre civile éteinte, la république triomphante, l'aristocratie comprimée, la monnaie républicaine au pair, les subsistances assurées, et en moins de deux mois, avec votre système d'indulgence coupable, vous avez laissé ressusciter la Vendée, vous avez permis aux contre-révolutionnaires de la Lozère et de l'Aveyron de se rassembler de nouveau ; les aristocrates lèvent partout leur tête insolente, les fédéralistes sont remis en place, les patriotes sont opprimés, les sociétés populaires calomniées ; la contre-révolution s'annonce par la dépréciation des assignats [1], et l'Angleterre sourit à l'idée que bientôt les sociétés populaires ne pourront plus réunir leurs efforts pour la cause commune. »

— « Voyez, s'écriait Barère en tenant les journaux anglais dans ses mains, voyez quelle coïncidence existe entre les manœuvres de l'aristocratie et les complots de la perfide Angleterre! Pitt ne s'en cache pas ; tous ses efforts sont dirigés contre le gouvernement révolutionnaire, qui a fait triompher la république, et contre les jacobins, qui ont soutenu la lutte avec l'Europe entière. » Et Barère lisait divers passages de ces journaux, dans lesquels on trouvait souvent l'aveu fait par Pitt que le véritable et unique but des ministres anglais et de la coalition était la destruction des jacobins et de leur système. « Gardez-vous, ajoutait Barère, gardez-vous de toucher aux sociétés populaires : elles sont les avant-gardes de la liberté : et le jour où on voudrait les dissoudre serait aussi le jour où l'on voudrait dissoudre la convention et perdre la république. »

Les arguments présentés par Barère produisant de l'effet sur l'assemblée, les réactionnaires s'écriaient aussitôt qu'il n'était nullement dans l'intention de personne de mettre en doute l'existence des sociétés populaires et qu'il n'y avait que des malveillants qui pussent le faire croire. Mais le lendemain les journaux qui leur étaient dévoués recommençaient leurs attaques contre les jacobins, contre les sociétés affiliées, et lançaient leurs calomnies quotidiennes sur les membres dont ils voulaient se débarrasser. On criait dans les rues une foule de pamphlets contre cette société ; il s'ensuivait des rixes entre les patriotes et les muscadins, et ces rixes étaient encore le sujet de séances animées dans la convention. Les partis s'y dessinaient tous les jours plus fortement et les haines s'envenimaient. Mais ce qu'il y avait de remarquable, c'est que les craintes qu'inspirait aux patriotes l'alliance des réactionnaires avec les muscadins et les suspects élargis avaient déjà détaché du parti thermidorien plusieurs des députés qui l'avaient aidé à renverser Robespierre. Fouché, Delmas, Bassal, Louchet, Veau, Léonard Bourdon, Garnier de Saintes, et une foule d'autres étaient revenus à leurs anciens principes, et faisaient cause commune avec Billaud, Collot, Barère, Vadier, Amar, et les représentants rappelés de mission depuis le 10 thermidor.

A cette époque, c'est-à-dire vers la fin de l'an II, eut lieu la cérémonie de la translation au Panthéon des cendres de J.-J. Rousseau et de Marat. Ce fut une grande fête pour les jacobins et

[1] Les assignats venaient en effet de tomber du pair, où ils étaient depuis longtemps, à 75 pour cent : ainsi, le triomphe des thermidoriens avait fait perdre 25 pour cent à la monnaie républicaine. C'était un fait trop important pour qu'il passât inaperçu. Les patriotes attribuaient, avec raison, cette dépréciation aux espérances de l'aristocratie ; mais les thermidoriens, qui ne voulaient pas convenir que leur système était favorable à la contre-révolution, cherchaient à imputer cette baisse énorme aux motions faites par les jacobins sur les biens nationaux ; motions qui, disaient-ils, tendaient à détruire le gage, l'hypothèque de la monnaie républicaine.

pour les cordeliers. Les sociétés populaires en masse, les autorités constituées, les élèves de l'École de Mars et la convention tout entière y assistèrent, et suivirent le char de l'*Ami du peuple* jusqu'au Panthéon, où plusieurs discours furent prononcés sur le cercueil.

Après cette fête eut lieu le rapport tant attendu sur la situation de la république : Robert Lindet fut chargé de le présenter. Robert Lindet, patriote sincère, républicain pur, et dont la probité ne pouvait être mise en doute par personne, se rendit l'organe du comité de salut public, lequel se plaça au-dessus de tous les partis, de toutes les factions; il ne vit que la république et ses brillantes destinées. Son travail fut un résumé de tous les bienfaits que la révolution française avait versés sur l'humanité, et principalement sur le peuple généreux qui avait fait triompher la liberté et l'égalité contre tous les rois coalisés.

« Par quels moyens la France est-elle parvenue à ce degré de gloire et de puissance? disait ce rapporteur; par quels étonnants sacrifices a-t-elle comblé tant de ruines et élevé un édifice si prodigieux? Lorsque la liberté et l'égalité ont été solennellement proclamées, tout Français a senti qu'il avait une patrie; il a voulu se dévouer pour elle. Tout citoyen est devenu le défenseur et l'appui de son pays. Vous avez rappelé aux hommes qu'ils étaient égaux, qu'ils étaient tous frères: ils ont volé au secours les uns des autres, ils ne se sont plus envisagés que comme une seule famille, et la France, si étroitement unie, est devenue la première et la plus puissante des nations [1].

» Vous voulez que l'on vous rappelle ce que la France a fait, ce qu'elle a souffert pour arriver à cette dernière époque. Vous donnerez une idée sublime du prix que l'on doit attacher à la liberté, et du courage et de la constance des Français, lorsque vous transmettrez à la postérité et que vous révélerez à toutes les nations que la France, abandonnée à ses seules ressources, a tout créé pour sa défense, qu'elle a étendu et développé ses ressources, que dans la disette et la pénurie elle s'est imposé les privations les plus pénibles; que la vieillesse a remplacé dans les ateliers la jeunesse qui allait combattre... Les arts de la guerre ont occupé tant de bras, ont enlevé un si grand nombre de citoyens aux autres arts, que l'on appréhendait que l'agriculture, le commerce, les fabriques ne fussent abandonnés. Les Français ont trouvé des ressources dans leur activité : un travail soutenu nous a préservés des malheurs que l'on avait tant de raison de craindre. Les efforts d'un petit nombre de citoyens ont suffi; ils ont remplacé la majorité de la nation dans les arts sédentaires et ont fourni à la consommation des objets indispensablement nécessaires. Quel tableau à offrir à la postérité, que celui d'un peuple qui fait à sa patrie le sacrifice continuel du salaire de ses travaux, de ses vêtements, de ses subsistances, qui s'oublie pour elle et recommence chaque jour par des sacrifices qui surpassent les forces humaines! »

Après avoir fait ainsi l'éloge du peuple français, Robert Lindet passait en revue les besoins moraux et matériels de ce peuple, parcourait chaque contrée, chaque ville, et indiquait les moyens d'encourager les arts, l'industrie, le commerce et surtout l'instruction.

Arrivant ensuite au système politique que le gouvernement devait suivre, le comité de salut public pensait qu'il fallait rendre à la liberté tous ceux que des haines, des passions ou l'erreur des fonctionnaires avaient fait précipiter dans les maisons d'arrêt; mais il pensait aussi qu'il ne fallait pas confondre l'égarement politique avec la trahison ou la perfidie, et que les erreurs ne devaient pas être punies comme des crimes.

« Ne nous reprochons ni nos malheurs ni nos fautes, ajoutait le rapporteur; chacun de nous a contribué à fonder et à affermir la république, à conserver les amis, à détruire les ennemis de la liberté et de l'égalité : qui voudra nous interroger et nous demander compte de ces mouvements qu'il est impossible de prévoir et de diriger? Le navigateur surpris par la tempête s'abandonne à son courage, à ses lumières, que le danger rend plus vives et plus fécondes en ressources, pour sauver le vaisseau qui lui est confié; mais lorsqu'il est arrivé au port, on ne lui demande pas compte de ses manœuvres. »

Ce n'était pas tout que de rassurer les hommes qui avaient servi la révolution, il fallait aussi rassurer les sociétés populaires que des motions contre-révolutionnaires avaient inquiétées. Le comité de salut public leur fit une large part dans son rapport.

« Sociétés populaires, leur disait-il, souvenez-vous de ce que vous fîtes de grand, de sublime, lorsque vous éclairâtes les Français sur leurs droits, lorsque vous enflammâtes leur courage, et que vous les préparâtes à combattre le despotisme et la tyrannie. Vous apprîtes aux hommes qu'ils n'étaient pas nés pour l'esclavage, qu'ils devaient briser leurs fers sur la tête même de leurs tyrans, Vous apprîtes aux hommes que, pour être libres

[1] Le rapport de Robert Lindet restera pour imposer silence aux ennemis de la révolution : il restera comme un travail consciencieux où l'on montre le point de départ de la révolution, les obstacles qu'elle a rencontrés et le but qu'elle avait atteint à la fin de l'an II.

et conserver leur liberté, ils devaient s'instruire et connaître leurs droits et leurs devoirs. Que de lumières vous avez répandues sur la France! Continuez de parcourir votre carrière : elle devient plus difficile. Le peuple, plus instruit, vous demande de nouvelles lumières, de nouvelles connaissances. Apprenez-lui à conserver le dépôt de sa liberté; prémunissez-le contre les erreurs, les séductions, l'éclat des vaines réputations; faites-lui faire de nouveaux pas dans la carrière des connaissances humaines; observez attentivement la marche du gouvernement; surveillez les fonctionnaires publics; faites naître l'amour du travail; encouragez les hommes utiles; que par vos soins la probité nationale s'affermisse et soit respectée. »

Ce rapport était suivi de plusieurs projets de décrets propres à le compléter : ils furent tous adoptés.

Toutefois les réactionnaires furent loin d'être satisfaits du travail du comité de salut public : au lieu d'épouser leurs passions, il avait prêché la concorde; au lieu de blâmer les patriotes exaltés, il les avoit placés sous son égide, avait recommandé l'oubli des écarts faits dans de bonnes intentions, et enfin, au lieu de tonner contre les sociétés populaires, qui, aux yeux des réactionnaires, n'étaient plus que des cavernes de brigands, le comité avait fait leur éloge, et leur avait donné des encouragements.

Aussi, malgré les vues conciliatrices du comité, le lendemain la guerre entre les partis recommença avec plus de vivacité que jamais. Les thermidoriens profitèrent de quelques troubles survenus à Marseille pour se déchaîner contre les jacobins de cette ville, qui, disaient-ils, avaient voulu renouveler les journées de septembre sur les détenus élargis et réintégrés dans les prisons par ordre du comité de surveillance de cette ville. Les jacobins se défendaient en imputant ces désordres aux dispositions contre-révolutionnaires des nouveaux représentants, Auguis et Serres, envoyés dans les Bouches-du-Rhône, qui semblaient n'y être arrivés que pour persécuter les patriotes, les hommes généreux auxquels on devait le triomphe de la république. Ils dénoncèrent aussi Barras et Fréron, comme s'étant rendus coupables de dilapidations dans le Midi, et terminaient toujours en s'écriant : « Ce sont les voleurs, les fripons, les renégats, qui veulent faire le procès aux patriotes incorruptibles et invariables. » Et les jacobins avaient raison.

Furieux de voir qu'on leur résistait si fortement, ceux qui se considéraient comme les sauveurs de la liberté parce qu'ils avaient contribué aux journées de thermidor, ne gardèrent plus aucune mesure contre les jacobins : tous les jours ils les attaquaient et les faisaient attaquer avec rage par leurs journaux; mais les jacobins serraient leurs rangs, et s'appuyaient sur les sociétés populaires des départements, qui répondaient aux accusations auxquelles leurs frères étaient en butte par des adresses énergiques contre le modérantisme et contre l'usage liberticide que les réactionnaires faisaient de la liberté de la presse.

Mais ces adresses étaient impuissantes pour arrêter les progrès de la réaction, favorisée qu'elle était par la plupart des thermidoriens, par les nouveaux représentants en mission, et surtout par les nombreux journaux et pamphlets que le parti faisait répandre journellement. Et si, d'un côté, quelques-uns des députés qui avaient paru marcher d'abord avec les thermidoriens les avaient quittés depuis qu'ils s'étaient aperçus que ceux-ci voulaient faire la guerre aux patriotes, d'autre part, des hommes énergiques s'étaient aussi déclarés pour eux, et les aidaient de toutes leurs forces.

De ce nombre était Legendre (de Paris), ancien boucher, autrefois patriote et révolutionnaire ardent, et qui devait au courage dont il avait donné des preuves dans le cours de la révolution, beaucoup plus qu'à ses talents, les honneurs de la députation. Il s'était plus tard déclaré l'ennemi de Robespierre à la suite d'une mission dans laquelle il n'avait pas brillé. Au 9 thermidor, c'était lui qui avait fermé la salle des jacobins, et depuis lors il avait pris en haine cette société, où il avait cependant joué le rôle d'un énergumène. Quand le timide Lecointre, poussé par ses collègues, avait hasardé sa dénonciation contre les membres des anciens comités, Legendre l'avait hautement blâmé, et s'était déclaré pour les membres inculpés. Mais sa haine contre les jacobins, dont il était aussi détesté, l'avait poussé insensiblement jusqu'au rang des chefs des réactionnaires; et déjà il avait fait contre cette société une foule de motions qui ne tendaient à rien moins qu'à sa destruction.

Ces motions ayant été blâmées dans la convention même, il reconnut que le meilleur moyen de frapper cette redoutable société populaire était d'attaquer ses chefs individuellement : c'était là le plan conçu depuis longtemps par les réactionnaires; et à chaque occasion qu'ils jugeaient favorable, ils essayaient de le mettre à exécution. Déjà Carrier, Hentz, Francastel, et quelques autres députés attachés aux jacobins étaient sous le poids d'une prévention qu'un rapport, confié aux partisans de la faction, pouvait changer en accusation. Le moment d'attaquer de nouveau les membres des anciens comités, qui étaient deve-

nus les chefs des jacobins, était épié par les réactionnaires. Les troubles dont Marseille fut alors le théâtre leur fournirent cette occasion.

Les patriotes de cette ville, se croyant menacés par l'organisation d'un nouveau comité de surveillance que venaient d'établir les représentants Auguis et Serres, s'étaient d'abord récriés contre ces mesures, qu'ils qualifiaient de contre-révolutionnaires. En effet, ce nouveau comité ne s'était occupé qu'à rechercher ceux qu'on appelait les continuateurs de Robespierre, et en avait fait emprisonner un grand nombre. Les jacobins de Marseille s'émurent; il y eut une espèce d'insurrection pour forcer le comité à élargir les patriotes, et dans ces troubles le caractère des représentants Auguis et Serres fut méconnu.

Il n'en fallut pas davantage aux réactionnaires pour trouver les prétextes qu'ils cherchaient: ils donnèrent à l'émeute de Marseille une importance qu'elle n'avait pas, annoncèrent, selon l'usage, une grande conspiration contre la représentation nationale, et firent décréter contre les chefs de l'insurrection de Marseille des mesures de terreur. Les thermidoriens profitèrent encore de quelques querelles de partis qui venaient d'éclater dans les sections Lepelletier et Guillaume-Tell [1], pour annoncer que les continuateurs de Robespierre pratiquaient des manœuvres dans les sections de Paris, et que leur but était d'avilir la convention nationale. Le président de cette assemblée, qui était alors André Dumont, un des plus violents réactionnaires, s'emporta contre les patriotes: « Les intrigants ont voulu élever un orage, s'écria-t-il; la foudre qu'ils ont préparée va les écraser; la convention nationale veut le bonheur du peuple; le peuple veut le salut de la république; il applaudira à la vengeance nationale, qui va tomber sur la tête des coupables, qui cherchent en vain à s'y soustraire [2]. »

Aussitôt Merlin, Dubois-Crancé, Clauzel, demandèrent que la convention se prononçât contre l'armée de Robespierre. Thuriot et Bourdon de l'Oise, quoique revenus vers la montagne, se déchaînèrent aussi contre les robespierristes. « Je demande, s'écria Thuriot en terminant une véhémente diatribe contre les jacobins, je demande que le tribunal révolutionnaire continue l'information contre les nombreux partisans et complices de Robespierre, et que le comité de sûreté générale lui fasse passer toutes les pièces relatives à cette conspiration [1]. »

La séance était déjà très agitée, quand Laporte formula une nouvelle dénonciation contre les anciens membres des comités. « Je vous dénonce aujourd'hui, s'écria-t-il, une caste qui veut ramener la tyrannie par les assassinats: je vous montre les auteurs et les complices de cette clique infernale dans un grand nombre de membres des anciens comités, c'est là que l'influence de Robespierre s'est fait sentir d'une manière déshonorante pour la révolution; c'est contre cette armée de Vendéens, de chouans nouveaux que je sollicite des mesures révolutionnaires que je regarde comme indispensables, si vous voulez sauver la patrie. La convention ne peut pas se tromper sur les circonstances présentes; si elle s'endort au bord du précipice, elle compromet le salut de la République. » Fréron et Bentabolle accusèrent ensuite le comité révolutionnaire et les autorités constituées de complicité avec Robespierre.

« Ne pensez pas que Robespierre n'eût de complices que parmi les autorités constituées et les états-majors, dit alors Legendre; il en avait encore parmi ses collègues qui travaillaient avec lui. » Et aussitôt, il reprit l'accusation portée par Lecointre contre les anciens membres des comités, accusation qu'il avait blâmée lui-même peu de temps auparavant.

« Oui, il existe des complices de Robespierre jusque dans la convention, s'écria-t-il; ce sont ceux qui, la veille de son supplice, lui jetaient un encens sacrilége; ce sont ceux qui sont venus, le lendemain, dire insolemment: « Il y a six mois que nous savons que Robespierre conspirait; nous ne l'avons pas voulu dire dans la crainte d'occasionner des déchirements..... Je sais que je vais ouvrir une discussion terrible, ajouta-t-il; mais je brave les murmures et les récriminations..... On a envoyé en mission Saint-André et Prieur de la

[1] Les sectionnaires n'avaient pas été non plus contents du rapport de Robert Lindet, parce que le comité y avait aussi ménagé les contre-révolutionnaires, et n'avait pas proposé des mesures pour relever le courage des patriotes. Aussi s'était-on opposé, dans plusieurs de ces sociétés, à ce qu'on en fît lecture, et on avait préféré à ce rapport un discours très-patriotique et très-énergique qu'Audouin avait prononcé aux Jacobins sur la crise dans laquelle se trouvaient les patriotes. Le discours d'Audouin, fort remarquable d'ailleurs, avait été vivement applaudi dans presque toutes les sections, qui en avaient ordonné l'impression et l'envoi aux autres sociétés patriotiques. Audouin, gendre de Pache, était un patriote sincère, un homme de talent; quoiqu'il se fût déclaré contre Robespierre à cause de Pache, il était resté jacobin, et luttait, dans un journal qu'il rédigeait alors, contre la réaction. On m'a assuré qu'Audouin vit encore.

[2] Il est à remarquer que les réactionnaires, si déclarés contre la terreur, n'auraient pas balancé à l'appliquer aux patriotes. Il ne faut que lire leurs discours pour être convaincu qu'il n'a pas dépendu d'eux que la convention ne la décrétât contre tous ceux qui résistaient à la réaction.

[1] Robespierre avait dit, en parlant du tribunal révolutionnaire, que cette institution, necessaire pour affermir la révolution, deviendrait une arme redoutable entre les mains des ennemis du peuple, puisqu'ils ne manqueraient pas de la tourner contre ceux qui avaient fait triompher la république. La prédiction de Robespierre était donc au moment de s'accomplir, puisqu'on demandait déjà le renvoi des patriotes devant ce redoutable tribunal.

Marne; c'est-à-dire qu'on s'est débarrassé des hommes dont on redoutait la vertu. Robespierre est venu faire son rapport, il a attaqué parce qu'il craignait de l'être: on a décrété que son discours ne serait pas imprimé, il est allé le prononcer aux jacobins. Alors on a dit: « Il veut le pouvoir à lui seul, quand nous devions le partager avec lui. » Robespierre, Couthon, Saint-Just ont été dénoncés, parce que Billaud, Collot et Barère en sont devenus jaloux. Je le déclare à la convention, concluait Legendre, je les regarde comme des conspirateurs. J'ai fait mon devoir, représentants, c'est à vous à faire le vôtre: je vous en somme au nom du peuple. »

Legendre avait à peine fini que ses amis l'appuyèrent par leurs applaudissements. Mais Barère, Collot et Billaud demandèrent aussitôt la parole. Toutefois, au lieu de confondre leur accusateur, ainsi qu'ils l'avaient fait la première fois, ils descendirent à se justifier, et appelèrent à leur aide le témoignage de Carnot, de Lindet et de Prieur. Cambon parla aussi; il fit sentir combien il était imprudent d'aller toujours rechercher en arrière sur de simples soupçons qui n'aboutiraient qu'à établir une longue série de persécutions. Il conclut en demandant qu'on entendît publiquement tous les accusés, et il invita la convention à se retracer la suite des événements qui s'étaient succédé, et qui avaient souvent forcé la main aux députés pour rendre des lois contraires à leurs principes. « Rappelez-vous, dit-il, que vous adoptiez tout, et que vous décrétâtes le système de la terreur. »

Cependant Clauzel, Devars et quelques autres réactionnaires continuaient à soutenir l'accusation de Legendre: ils imputaient principalement à Billaud, Barère et Collot d'avoir su que Robespierre conspirait et de ne pas l'avoir dénoncé à la convention. D'autres les accusaient d'avoir sollicité la réouverture des Jacobins après le 9 thermidor. Vainement Barère prouvait-il que c'était Legendre lui-même qui avait rouvert la salle des jacobins, dont il avait présidé la première séance; les réactionnaires, qui sentaient combien l'avortement de cette seconde accusation donnerait de forces aux patriotes, s'y prenaient de toutes les manières pour arriver à un résultat favorable à leurs vues: ce qui faisait dire à Barère qu'il ne concevait pas les motifs sur lesquels ses adversaires se fondaient.

« Je rejetterai de cette discussion, dit alors Collot, tout ce qui pourrait en être indigne: l'accusation portée contre nous est née sans doute de l'amour du bien public; elle est respectable. Nous répondrons autant que la latitude des reproches peut nous le permettre en ce moment; si elle était l'effet des passions particulières, il n'y aurait qu'à se résigner et à garder le silence. De quelques préventions qu'on l'ait fait précéder, vous dissiperez tous les nuages amoncelés par la malveillance, et votre justice ne s'arrêtera que sur la vérité. Vous êtes trop justes pour accuser légèrement des hommes qui, pendant un an, ont passé quinze heures par jour à travailler au salut de la république.

» On nous accuse d'avoir partagé la tyrannie de Robespierre, continua Collot, après avoir démontré la solidarité de tous les membres de l'ancien comité: ici chacun de nous peut encore se marier à ses collègues; nous ne pouvions que ce que vous pouviez vous-même, et vous pouviez faire un jour ce que vous avez fait un autre. Individuellement, nous n'avions pas plus de puissance qu'un autre membre de la convention; collectivement, nous avions un grand pouvoir, et alors l'accusation doit être collective. Qu'on examine notre conduite avec impartialité, et nous prouverons, je ne dis pas que nous n'avons point fait d'actes tyranniques, mais que nous n'avons pas même manqué à nos devoirs. Nous n'avons pas fait peut-être tout ce que nous aurions voulu, mais nous avons fait du moins tout ce que nous avons pu. »

Collot fut applaudi à son tour, et Carnot, répondant généreusement à l'appel de ses collègues, déclara que tout ce qu'ils avaient dit était de la plus exacte vérité. « J'appuie à mon tour ce qu'a dit mon collègue Carnot, ajouta Prieur de la Côte-d'Or, et je déclare comme lui que c'est faux que j'aie été relégué dans mon bureau: j'ai concouru avec mes collègues que l'on accuse à toutes les mesures qui ont été prises, et je ne leur ai reconnu que de bonnes intentions... Je ne prétends pas vous prouver que des fautes n'aient pas été commises, moi-même peut-être ai-je à m'en reprocher; mais je veux vous démontrer que, quand on travaille nuit et jour pour la patrie, il ne reste plus de temps pour intriguer et pour entretenir les passions, qui font toujours le mal de la république. »

La dénonciation allait tomber une seconde fois, quand Merlin de Thionville proposa que l'on obtempérât aux désirs des membres accusés. « Collot a demandé, dit-il, que l'on portât un œil sévère sur sa conduite, et il a invoqué le témoignage de ses collègues. Je demande que, pour mettre fin à ces débats, une commission de douze membres soit nommée: elle fera connaître au peuple français si les accusés sont encore ses défenseurs. Les membres du comité assisteront à cette commission toutes les fois qu'ils le voudront, et le rapport qui en sera fait fera connaître

s'il y a des coupables, amènera leur punition ou fera triompher leur innocence. »

Ce n'était pas là tout à fait ce que voulaient les réactionnaires, aussi firent-ils un vacarme épouvantable. En vain Bréard s'écriait : « Ne voyez-vous pas déjà percer le rire de l'aristocratie? ne savez-vous pas que les projets de Pitt sont de faire détruire la convention par elle-même? » Le président, qui était André Dumont, déclara que la commission venait d'être adoptée; et l'assemblée se sépara dans la plus grande agitation.

Mais tandis que les réactionnaires faisaient remettre sur la sellette des accusés ceux des anciens membres du célèbre comité de salut public qui s'étaient placés à la tête des sociétés populaires, les jacobins recevaient des témoignages éclatants de la sympathie des autres sociétés populaires, qui venaient fraterniser avec eux : tous les jours il leur arrivait une foule de députations ou d'adresses par lesquelles les patriotes de tous les points de la France les engageaient à combattre la faction qui voulait détruire les sociétés populaires, et avec elles la liberté du peuple français : ils vouaient à l'opprobre ceux qui, disaient-ils, distillaient leur venin contre les jacobins et leurs principes.

Ces adresses étaient elles-mêmes dénoncées le lendemain à la convention comme tendant à créer deux centres de gouvernement et à détruire l'influence de la convention. Tallien, Merlin, Dumont, Bourdon de l'Oise, Legendre, ne cessaient de montrer la société des jacobins comme le repaire où s'étaient retirés tous les complices de Robespierre. Il fut alors question dans l'assemblée nationale de prescrire aux jacobins une épuration sévère. Ceux-ci se récrièrent, en disant que le droit de s'épurer appartenant à la société elle-même, ils ne voulaient point se soumettre à l'épuration dont les menaçaient les réactionnaires, parce que, disaient-ils, si la société était épurée dans leur sens, elle n'appartiendrait plus au peuple tout entier, mais à cette coterie, qui laissait assez apercevoir qu'elle en voulait autant aux principes de la société qu'aux jacobins eux-mêmes.

Cette résistance aux volontés de la convention, jointe à quelques motions exaltées faites au club électoral, firent juger aux réactionnaires qu'ils auraient bien de la peine à soumettre les jacobins tant que ceux-ci seraient appuyés, comme ils l'étaient alors, par les autres sociétés populaires et par un fort parti dans la convention même. Les thermidoriens songèrent alors à en venir aux grands moyens, qui consistaient, d'un côté, à ruiner dans l'opinion le parti jacobin par tous les moyens possibles, et, de l'autre côté, à se renforcer eux-mêmes à la convention : ils espéraient par là s'assurer la majorité dans l'assemblée nationale, et même dans le peuple.

Ce fut dans ce but qu'ils firent demander le rapport tant différé sur les soixante-treize députés exclus à la suite des journées des 31 mai et 2 juin : « il était temps, disait leur organe, que la convention fît un acte de justice envers ces députés : S'ils sont coupables, il faut que leur tête tombe; nous devons ce grand exemple au monde; mais s'ils sont innocents, comme ils le prétendent, comme nous le désirons tous, pouvons-nous, sans crime, priver plus longtemps le souverain d'une partie de ses représentants? » Cette proposition, faite dans un but qui n'était guère voilé, fut votée à l'unanimité par cette même assemblée qui naguère aurait voté le renvoi de ces soixante-treize députés devant le tribunal révolutionnaire si Robespierre ne s'y était opposé.

En prenant ainsi l'initiative d'une mesure que ces détenus ne devaient regarder que comme le moyen d'arriver à leur réintégration dans l'assemblée nationale, les thermidoriens se faisaient des amis de ces proscrits, et pouvaient déjà compter sur eux pour les aider à soutenir la lutte dans laquelle ils se trouvaient engagés contre les jacobins.

En même temps, les réactionnaires faisaient traduire au tribunal révolutionnaire de Paris les quatorze membres du comité de surveillance de Nantes, que l'on regardait, avec raison, comme les ordonnateurs des mesures atroces exécutées contre les suspects et les Vendéens : les thermidoriens savaient que les dépositions des ennemis des membres de ce comité et de Carrier soulèveraient l'opinion contre le système des jacobins, qu'ils représentaient comme cherchant de nouveau à se baigner dans le sang, et à organiser les assassinats judiciaires. Et, en effet, il était impossible, étant de sang-froid, de ne pas frémir en entendant le récit des rigueurs exercées durant le paroxisme de la fièvre révolutionnaire.

A force de dire et de faire répéter par les journaux qui leur étaient dévoués que les jacobins travaillaient à déconsidérer et même à détruire la convention afin de rétablir la terreur, les réactionnaires parvinrent enfin à effrayer les comités de gouvernement : ils les pressèrent alors de prendre, contre cette société, les mesures que les circonstances leur paraissaient exiger, et arrivèrent enfin à arracher à ces comités un projet de loi propre à servir leurs haines.

Le 25 vendémiaire, Delmas parut à la tribune, et y lut, sans le faire précéder d'aucun rapport, d'aucune considération politique, un projet de

loi élaboré par les comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis, contre les sociétés populaires.

D'après ce projet de loi, toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en nom collectif entre sociétés, sous quelques dénominations qu'elles existassent, étaient défendues comme subversives du gouvernement et contraires à l'unité de la république.

Aucunes pétitions ou adresses ne pouvaient plus être faites en nom collectif; elles devaient être individuellement signées, et il était défendu aux autorités constituées de statuer sur des adresses ou pétitions faites en nom collectif.

C'était détruire tout d'un coup la célèbre fédération des clubs; c'était enlever aux patriotes les moyens de se concerter et de se réunir en faisceau; c'était enfin fouler aux pieds la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Cependant on ne s'arrêta pas à ce coup d'état; comme les réactionnaires n'avaient cessé de dire que la société des jacobins et la plupart des sociétés populaires n'étaient composées que de continuateurs de Robespierre, les comités suppléèrent à l'épuration demandée par une autre disposition tendant à obliger ces sociétés à dresser immédiatement le tableau de tous les membres qui les composaient, et ce tableau devait être constamment affiché, après avoir été envoyé à l'agent national du district. Par ce moyen, l'autorité connaissait toujours la composition de chaque société, et il lui devenait facile de poursuivre la radiation de ceux des membres qui lui déplaisaient.

Jamais on n'avait osé violer si ouvertement la constitution acceptée par le peuple; jamais on n'avait aussi fortement dévié des principes du gouvernement révolutionnaire, dans lequel les sociétés populaires étaient regardées comme l'œil de l'autorité. Aussi ce projet de loi frappa-t-il de stupeur tous les patriotes. Mais les réactionnaires ne leur donnèrent pas le temps de parer ce coup mortel : ils présentèrent cette loi comme étant d'une extrême urgence; et, malgré le décret qu'ils avaient fait porter naguère eux-mêmes pour empêcher la convention de prendre des résolutions irréfléchies, ils firent mettre en discussion et voter, dans cette même séance, une loi pour ainsi dire organique. Ce fut en vain que Pelet et Thibaudeau, que l'on comptait déjà au rang des ennemis des jacobins, firent sentir la nécessité d'ajourner des mesures aussi importantes; la discussion fut ouverte immédiatement; mais peu de patriotes y prirent part.

Seulement Lejeune, Crassous, Duhem, Dubarran, Levasseur et Romme s'efforcèrent d'empêcher, autant qu'ils le purent, que la loi ne fût encore plus liberticide que le projet des comités.

« Et moi aussi, s'écriait Lejeune, et moi aussi je veux que les sociétés populaires rentrent dans leurs bornes; je veux que les abus disparaissent, et que le gouvernement soit dirigé par la convention seule; mais je réclame pour les sociétés populaires les droits qui sont garantis à tous les citoyens par la volonté suprême de la nation. La nation, en acceptant la constitution, a garanti aux sociétés populaires la libre manifestation de leurs pensées et de leurs opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière; c'est aussi ce que porte la déclaration des droits de l'homme. Et pourtant je vois qu'on veut ôter aux sociétés le droit de manifester leurs opinions: on veut leur ôter le droit naturel et imprescriptible de correspondre entre elles, de se communiquer leurs pensées. Pourrait-on l'ôter à un citoyen? Eh bien, on ne peut pas davantage en priver les sociétés. Je sais qu'on a trouvé dans ces sociétés des instruments qui ont servi aux ambitieux, ajoutait Lejeune; eh bien! il faut que le gaive de la loi frappe les têtes des coupables, mais il faut aussi qu'on laisse subsister des institutions qui servent à propager les vertus sociales et la haine de la tyrannie, des institutions qui nous ont sauvés des horreurs de la guerre civile et qui ont fait triompher la république. Il ne faut pas être ingrats, il ne faut pas oublier les services immortels rendus par ces sociétés tant calomniées : il ne faut pas oublier que les tyrans coalisés seraient venus dévorer notre belle patrie sans les secours qui nous ont été donnés par ces sociétés. Il n'est aucun observateur de la révolution qui ait pu s'y méprendre; depuis cinq ans, les projets des ennemis de la patrie et des tyrans coalisés ont tendu à détruire les sociétés populaires : n'allons pas nous-mêmes au-devant de leurs désirs. »

Aux protestations énergiques de Lejeune, vinrent se joindre celles non moins vigoureuses de Dubarran et de Crassous; mais ce fut en vain que ces patriotes plaidèrent la cause des sociétés populaires; Rewbell, Bentabolle, Bourdon de l'Oise et Merlin de Thionville s'attachèrent à prouver qu'on ne voulait pas les détruire et qu'on voulait seulement les réprimer. Merlin, surtout, montra le plus grand acharnement contre ces mêmes jacobins qu'il avait tant vantés autrefois; et au moyen de cette distinction machiavelique, les réactionnaires firent voter la loi contre les sociétés populaires dans le jour même de sa présentation.

Ce fut un sujet de douleur et de scandale pour les patriotes, qui prévirent dès lors que la réac-

tion ne s'arrêterait pas là. Toutefois, les jacobins déclarèrent que, puisque la loi était portée, ils s'y soumettraient afin de prouver leur respect pour la convention : et ils s'y soumirent en effet, tout en cherchant les moyens de ne rien perdre de leur influence sur les masses.

CHAPITRE XXIX.

Nouveaux succès des armées républicaines. — Combat de Boxtel ; prise de Bois-le-Duc ; combat de Jullen, et retraite de l'ennemi au-delà du Rhin. — Échec de Kaiserlautern. — Combat de Cairo. — Reddition de Bellegarde. — Résurrection de la Vendée. — Travaux législatifs de la convention. — Grandes créations révolutionnaires. — Guerre des partis. — Appel aux armes par l'*orateur du peuple*. — La jeunesse dorée. — Décret contre les agioteurs. — Arrestation de Carrier. — Siége de la salle des jacobins par *la jeunesse dorée*. — Les comités arrêtent la fermeture de la société des jacobins. — La réaction n'a plus de frein.

Tandis que les jacobins et les thermidoriens préludaient aux combats des rues par la lutte à la tribune, les armées françaises, toujours républicaines, toujours révolutionnaires, en livraient de bien autrement glorieux aux ennemis de la liberté, et la fin de la campagne de l'an II venait d'être couronnée par des succès prodigieux.

Au nord, Pichegru marchait au pas de charge dans les états du stathouder, où l'esprit républicain se réveillait avec une énergie nouvelle, propre à faire trembler ce semi-roi. Ni les landes, ni les bruyères, ni les inondations n'avaient pu arrêter les Français victorieux ; et le duc d'Yorck ne tenait plus devant eux si ce n'est derrière les positions que les accidents de la route et les fortifications du pays lui offraient.

Le 29 fructidor, l'armée française, marchant dans la direction de Grocum, rencontra enfin les Anglo-Hollandais retranchés derrière le village de Boxtel, et occupant les passages de la rivière de Domète. L'attaque fut ordonnée par Pichegru, et, au bout de deux heures, les retranchements ennemis, hérissés d'artillerie et défendus par cinq mille hommes, furent enlevés. L'ennemi se retira en déroute, laissant entre les mains des vainqueurs deux mille prisonniers et quelques pièces de canon attelées. Le lendemain matin, une division d'Anglais essaya de reprendre Boxtel ; mais elle fut arrêtée dans sa marche audacieuse, et repoussée par l'avant-garde française, qui se portait déjà en avant.

Huit jours après, le général Delmas faisait capituler le fort de Crève-Cœur, sur la rive gauche de la Meuse, et s'approchait de l'importante place de Bois-le-Duc, qui se rendit, le 16 vendémiaire, au général en chef de l'armée du Nord. La garnison, prisonnière de guerre, dut être échangée contre un nombre égal de républicains : il fut excepté de cette capitulation quatre cents émigrés, que les lois de la république condamnaient à être fusillés partout où ils seraient pris les armes à la main.

Maîtresse de Bois-le-Duc, l'armée du Nord tenai tout le Brabant hollandais, et se trouvait en possession de la navigation du bras principal de la Meuse et de la clef des écluses ; et comme l'armée du duc d'Yorck était dans un état complet de démoralisation, la conquête de la Hollande ne présentait plus d'obstacles : aussi Pichegru se disposait-il à l'entreprendre, malgré les approches de l'hiver.

Tout le favorisait, car en même temps qu'il s'emparait du Brabant hollandais, son collègue, Jourdan, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, obtenait des succès aussi brillants quoique moins faciles. Le 26 fructidor, ce général quitta son camp de la Chartreuse, et fit attaquer l'ennemi, retranché sur la rive droite de la Meuse. Les divisions des généraux Schérer, Marceau et Bonnet passèrent ce fleuve à Namur et à Huy. Le lendemain, l'ennemi fut attaqué sur l'Aywaille, dont il occupait en force les bords escarpés ; et, après trois jours de combats, les passages furent forcés à la baïonnette, les redoutes enlevées, et il fut mis en fuite, après avoir éprouvé de grandes pertes tant en hommes qu'en matériel.

Pendant que l'aile droite se signalait ainsi dans les rochers du Limbourg, la gauche et le centre battaient aussi l'ennemi devant Maëstricht, et le poursuivaient jusque sur les glacis de cette place. mais il n'était pas facile d'assiéger une ville aussi forte, en présence d'une armée encore nombreuse et dont tous les efforts se dirigeaient vers la conservation de ce point si important. Il fallut livrer une bataille à l'ennemi retranché sur la Roër et sous la protection de la place de Juliers. Jourdan s'y disposa. L'aile droite fut confiée au général Schérer ; la gauche, au brave Kléber ; l'avant-garde, à Lefebvre ; et Jourdan se réserva le centre. Le 11 vendémiaire, à cinq heures du matin, toutes ces colonnes se mirent en marches : toutes attaquèrent avec ardeur ; et en moins de deux heures, le camp de Juliers fut forcé, les redoutes emportées, et l'ennemi se vit obligé d'abandonner sa première ligne. Le lendemain, les républicains se disposaient à recommencer le combat, quand ils s'aperçurent que les Autrichiens étaient décampés. Jourdan détacha alors sa cavalerie pour les poursuivre, et tandis qu'on tombait sur leur arrière-garde et sur leurs bagages, une batterie commençait à lancer des obus dans Juliers. Mais les Autrichiens s'empressèrent

de l'évacuer, et les magistrats sortirent aussitôt pour en remettre les clefs aux vainqueurs.

La victoire de Juliers fut un événement fort important en ce qu'elle rejetait l'ennemi sur le Rhin, et lui ôtait tout espoir de porter des secours efficaces à la garnison de Maëstricht. Les républicains pouvaient déjà se regarder comme les maîtres de tout le pays en deçà du grand fleuve. En effet, Jourdan marcha aussitôt sur Cologne, dont il s'empara le 15 vendémiaire, aux acclamations d'un peuple immense, qui regardait les Français comme des libérateurs. Les ennemis avaient profité de la nuit précédente pour faire leur retraite au de-là du Rhin.

Ainsi l'armée de Sambre-et-Meuse jouissait enfin du prix de ses travaux : le drapeau tricolore flottait sur les rives du fleuve que la nature semble avoir donné pour limite à la France. Le représentant du peuple Gillet, qui était auprès de Jourdan, envoya à la convention les clefs de Cologne, de Juliers, d'Aix-la-Chapelle, ainsi que les drapeaux pris sur l'ennemi : ce fut un jour de fête pour le peuple français, et l'assemblée nationale décréta que l'armée de Sambre-et-Meuse ne cessait de bien mériter de la patrie.

Malheureusement l'armée de Rhin-et-Moselle n'avait pas été aussi heureuse que celles du Nord et de la Meuse : elle s'était battue presque tous les jours dans le Palatinat, où l'ennemi ne cessait de faire des marches et contre-marches afin de réunir ses forces sur un seul point. Le quatrième jour sans-culottide, il attaqua le poste de Kaiserlautern, qui, dans le cours de la campagne, avait été pris et repris tant de fois, et, malgré la belle résistance des républicains, il s'en empara de nouveau, et se fit jour jusqu'à Olsborn. C'était un échec pour l'armée française du Rhin ; mais elle était en mesure de le réparer; et cette affaire ne fut considérée que comme de peu d'importance en comparaison des avantages remportés vers la Meuse et la Roër.

Sur tous les autres champs de bataille, les soldats républicains avaient obtenu, vers la même époque, des succès glorieux. L'aile droite de l'armée d'Italie venait de battre; à Cairo, les forces que le roi de Sardaigne et l'Autriche y avaient réunies dans le but de s'emparer de Savone et de Gênes, et de priver par là la France des ressources qu'elle trouvait dans la précieuse neutralité de cette république commerçante. Les représentants du peuple Salicetti et Labbitte, puissamment secondés par le brave Dumerbion, ayant sous ses ordres Masséna, Laharpe et Cervoni, avaient prévenu les desseins de l'ennemi, et l'avaient rejeté, après un combat des plus vifs, sur Dégo, et ensuite sur la route d'Alexandrie.

Aux Alpes, les divisions Vaubois et Gouvion avaient aussi repoussé les Piémontais depuis Mirabouc jusqu'aux Barricades, et avaient pris leurs camps à la baïonnette.

Au sud de la France, l'armée des Pyrénées-Orientales venait de mettre le sceau aux triomphes de la république par la prise de Bellegarde, dernière place occupée par les ennemis sur le territoire français. La reddition de Bellegarde, fruit d'un blocus opiniâtre, pendant lequel Dugommier avait été obligé de repousser plusieurs fois l'armée espagnole, allait permettre à ce général de passer à l'ordre offensif, et de pénétrer à son tour sur le territoire de l'ennemi; aussi fut-elle célébrée comme un grand triomphe. La convention déclara que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cessait de bien mériter de la patrie, et que le fort de Bellegarde porterait désormais le nom de *Sud-Libre*, comme la place de Condé avait pris celui de *Nord-Libre*.

Quelques jours après la reddition de Bellegarde, le général espagnol La Union tenta un dernier effort pour faire perdre à Dugommier l'avantage de ses positions : il attaqua avec toutes ses forces; mais il était trop tard. Bellegarde n'occupait plus une grande partie de nos troupes, et les Espagnols trouvèrent une armée là où ils croyaient ne rencontrer que des détachements épars. Cette entreprise leur coûta six cents hommes, et les mit hors d'état de s'opposer à l'invasion de la Catalogne. Déjà Moncey envahissait les provinces du nord de la péninsule, et la monarchie espagnole, entamée par ses deux extrémités, commençait à croire qu'elle avait joué gros jeu en faisant la guerre au peuple français.

Telle se présentait la situation militaire de la république au commencement de la troisième année de son existence; et cette prodigieuse prospérité de ses armes était d'autant plus étonnante que le comité de salut public avait eu à lutter à la fois, et contre la guerre étrangère, dans laquelle tous les rois s'étaient ligués, et contre la rébellion de l'intérieur, et enfin contre le cancer de la Vendée.

A cette époque même, ce cancer, que l'on avait cru enfin extirpé complétement, reparaissait de nouveau. Charette, réduit à se cacher dans les bois, avait profité du relâchement amené par les journées de thermidor, et des divisions qui travaillaient la convention, autant que des rigueurs inutiles déployées par le général Turreau, pour se recruter encore, et déjà il donnait de nouvelles inquiétudes au comité de salut public. Des mesures furent prises pour étouffer ces restes de guerre civile, et un système opposé à celui que

l'on avait suivi jusqu'alors[1] fut adopté pour ramener les habitants de ces malheureuses contrées à l'union républicaine. Canclaux fut nommé général en chef de l'armée de l'Ouest; Dumas prit le commandement de celle des Côtes-de-Brest, et Moulins fut envoyé à celle des Alpes. Canclaux s'était fait aimer à Nantes et dans la Vendée; il pouvait donc servir utilement les vues du comité de salut public. Mais il était réservé à un jeune héros, modèle des vertus républicaines, de pacifier ces contrées, et Hoche était encore à l'armée de la Moselle.

Tranquille enfin sur l'issue de la guerre qu'elle avait eu à soutenir contre toute l'Europe, la convention nationale, qui jusqu'alors avait concentré tous ses soins vers le salut public, pût s'occuper de l'amélioration du sort des masses, qu'elle dota de plusieurs institutions propres à atteindre ce noble but. Quoique travaillée par les partis qui luttaient journellement à la tribune, et qui rendaient la représentation nationale méconnaissable, la convention n'avait cependant pas cessé, comme corps, de faire germer une foule d'idées utiles, préparées dans ses laborieux comités.

L'instruction publique, la législation civile, les fêtes républicaines, l'organisation administrative, les travaux publics, l'amélioration du système financier, la prospérité de l'agriculture, du commerce, des lettres, des arts, furent l'objet d'une foule de rapports lumineux et de décrets bienfaisants.

Tantôt c'était Chenier, Lakanal ou Romme, qui venaient développer les idées du comité d'instruction publique sur cette partie si importante de l'amélioration sociale à laquelle la convention voulait arriver. Ce fut ce comité qui créa les écoles normales, destinées à former des instituteurs et à rendre l'enseignement uniforme pour toutes les républiques. Lagrange, Bonnet, Garat, Bernardin de Saint-Pierre, Daubenton, Thouin, Balle, furent choisis pour être les premiers professeurs de cette pépinière de jeunes gens que la patrie appelait à l'honneur d'instruire ses enfants. Les fêtes nationales entrant pour beaucoup dans l'éducation républicaine, elles étaient aussi l'objet des méditations de plusieurs membres, et Chénier s'en occupait spécialement: il voulait que l'argent dépensé jusqu'alors à élever des monuments en plâtre ou en carton fût employé à payer des chefs-d'œuvre en marbre et en bronze, propres à survivre aux circonstances.

Tantôt c'était Barère qui faisait sentir les lacunes existant dans la législation civile, et qui demandait qu'on s'en occupât sans délai: « Il faut préparer toutes les lois nécessaires pour l'époque où nous jouirons des bienfaits d'une constitution libre, disait Barère; il est temps que le peuple français jouisse des avantages législatifs de la révolution glorieuse qu'il a faite par son courage. Quand des lois civiles et criminelles, quand des institutions sociales bien républicanisées existeront, qui pourrait tenter d'altérer le gouvernement du peuple et corrompre la république? Sans les institutions, il n'est point de république organisée; sans les institutions bien ordonnées il n'est point de république durable: partout la décadence des républiques a été précédée de la corruption des institutions. »

Ainsi stimulé, le comité de législation s'occupait sans cesse de régler les relations des citoyens avec la société, de même que les rapports des citoyens entre eux; et de temps à autre Cambacérès venait présenter à la convention quelques beaux fragments du grand travail qui s'élaborait dans ce savant comité. L'organisation des corps administratifs fut aussi l'objet d'un grand rapport, fait par Garrau, à la suite duquel la convention adopta un décret, en plusieurs chapitres, pour régler l'exercice des fonctions administratives et judiciaires. La police de la république fut encore soumise aux méditations de ce même comité.

A la même époque, les comités de salut public, d'instruction et des travaux réunis, présentèrent leur rapport sur l'établissement de l'école centrale des travaux publics. Fourcroy en fut le rédacteur, et son travail embrassait à la fois et les travaux de la guerre, et ceux des sciences physiques et mathématiques. Plus tard, elle devint l'école polytechnique, et ce fut en prévoyant ce que ferait un jour cette grande institution républicaine que Fourcroy disait à la convention: « La grandeur de cette école est digne du peuple auquel elle est consacrée; elle sera sans modèle en Europe; elle satisfera doublement aux besoins de la république et à l'instruction générale que le peuple réclame depuis cinq ans; elle répandra de proche en proche, et dans toute la république, le goût si avantageux de l'étude des sciences exactes; enfin, c'est un des plus puissants moyens de faire marcher d'un pas égal le perfectionnement des arts utiles et celui de la raison humaine. »

Fourcroy annonçait que bientôt le comité de salut public, réuni à ceux des secours et d'agriculture, présenterait des projets d'organisation

[1] Il était facile alors de ramener par la douceur les Vendéens découragés et presque totalement détruits; mais à coup sûr ce moyen aurait échoué si on eût voulu l'employer à l'époque où les Vendéens comptaient près de cent mille combattants enorgueillis par leurs succès et fanatisés par leurs chefs et par les prêtres. Il faut donc faire la part des circonstances pour juger l'ancien comité de salut public, et surtout ne pas oublier qu'il n'y avait alors qu'un cri unanime: *Détruisons la Vendée!*

sur deux branches également importantes d'instruction républicaine : l'un devait être relatif à l'établissement d'une école propre à former des officiers de santé pour les armées ; l'autre était destiné à répandre les connaissances nécessaires au perfectionnement de l'agriculture, considérée comme le premier des arts.

En effet, le même rapporteur ne tarda pas à présenter le travail des comités relatifs à l'organisation des trois écoles de médecine et de chirurgie, dont l'une à Paris, la seconde à Montpellier, et la troisième à Strasbourg : elles devaient former des officiers de santé pour le service des hôpitaux, et spécialement des hôpitaux militaires et de marine.

Le comité d'agriculture élabora aussi un grand travail sur les moyens les plus efficaces pour encourager l'art nourricier des peuples : en même temps plusieurs décrets prescrivirent des entreprises de canalisation et de routes utiles à l'exploitation des richesses de l'intérieur. La commission des transports s'occupa encore de l'amélioration des postes et des messageries : un décret porté, sur la proposition de Bodin, rendit libre l'exploitation des voitures publiques, jusqu'alors concentrée dans les mains de quelques compagnies. « La république, dit Bodin, ne doit s'occuper que du bien général : elle doit faciliter et accélérer par tous les moyens possibles le transport le plus prompt des personnes, comestibles, effets et marchandises, dans toute l'étendue de son territoire, et généralement à rendre à la circulation intérieure tous les ressorts et l'activité que les circonstances commandent et peuvent permettre. » Ce décret imprima, en effet, un tel essor à la circulation qu'on ne tarda pas à voyager dans l'intérieur deux fois plus vite dans le même temps, et avec une économie proportionnée.

Les finances ne cessaient d'être également l'objet d'un grand nombre de mesures tendant à leur amélioration. Cambon continuait à s'y livrer avec ardeur, et de temps à autre il informait la convention des résultats qu'il avait obtenus. Son travail sur les arrérages avait reçu l'assentiment général, et le grand-livre s'était enfin confectionné. En même temps, la convention avait déclaré que la république ne salarierait plus aucuns cultes, sans toutefois déroger à ses précédentes décisions relatives aux pensions que l'état avait accordées aux ministres qui s'étaient conformés aux lois.

La convention avait senti qu'il était temps de donner aux beaux-arts une impulsion nouvelle, et de récompenser les hommes utiles. Grégoire fut chargé de lui présenter un travail sur les moyens de réprimer le vandalisme, et de restituer aux bibliothèques tous les monuments des sciences et des arts échappés aux dégradations. Déjà les plus précieux tableaux de la Belgique arrivaient à Paris pour y enrichir le muséum de peinture.

Un autre rapport fait par le même député, sous l'influence du comité d'instruction publique, présenta à la convention les moyens d'encourager et récompenser les savants, les gens de lettres et les artistes, sans les avilir, comme le faisait la royauté. Cent mille écus furent mis à la disposition de la commission pour être distribués publiquement à tous ceux dont les talents étaient utiles à la patrie.

Ce fut alors que le comité d'instruction eut l'heureuse idée de faire décréter un conservatoire des arts et métiers, dans lequel seraient déposées toutes les machines propres à économiser la main-d'œuvre. C'était un moyen d'affranchir la France des énormes tributs qu'elle payait à l'étranger. « La création d'un conservatoire pour les arts et métiers, où se réuniront tous les outils et machines nouvellement inventés ou perfectionnés, disait Grégoire [1], va éveiller la curiosité et l'intérêt, et vous verrez dans tous les genres des progrès très-rapides... Législateurs, vous voulez que les sciences se dirigent vers un but utile, et que le point de coïncidence de toutes les découvertes soit la prospérité physique et morale de la république ; vous voulez que chaque citoyen puisse assurer sa subsistance par l'exercice d'un art quelconque ; nous croyons entrer dans vos vues en vous proposant d'utiliser au plus tôt ces vastes collections de machines réunies par la commission temporaire des arts : elles réveilleront chez les républicains le sentiment du beau et le génie des arts [2]. »

Enfin, le commerce eut aussi sa part dans la sollicitude de la convention : elle décréta, le 25 vendémiaire, que tout citoyen dont l'industrie et les relations tendaient à vivifier le commerce et les manufactures, ou à introduire dans la république des matières premières propres à les alimenter, méritait bien de la patrie.

Au milieu de tous les bienfaits que la convention législatrice s'étudiait à répandre sur la république, elle ne négligeait point les mesures réparatrices dont, après ses jours de colère, elle sentait le besoin de faire jouir quelques localités et d'appliquer à quelques moyens révolution-

[1] Les rapports de Grégoire relatifs aux sciences, aux lettres, aux arts, resteront à jamais pour confondre les détracteurs des intentions de la convention, et prouvent que cette célèbre assemblée a plus fait dans trois ans de guerre pour favoriser le génie national, que n'avaient fait des générations de rois.

[2] Il faut se reporter à cette époque pour apprécier l'établissement du Conservatoire des Arts et Métiers ; les machines étaient presque totalement inconnues à nos fabriques, qui par conséquent ne pouvaient jamais atteindre ni la perfection, ni le bas prix des ouvrages fabriqués en Angleterre et même en Allemagne. Grégoire rappelait qu'en 1790, il avait été nécessaire d'autoriser les manufactures françaises à faire filer en Suisse les cotons nécessaires à leur consommation.

naires trop rigoureux pour les circonstances. L'une de ces mesures fut le décret rendu le 16 vendemiaire, portant que *Commune affranchie* n'était plus en état de rébellion. La loi qui changeait le nom de cette malheureuse ville fut, ainsi que celle qui ordonnait l'érection de la colonne expiatoire, rapportée en même temps; Lyon reprit le nom sous lequel ses fabriques jouissaient d'une célébrité européenne, et les affaires durent reprendre leur cours. Le département du Jura, qui se trouvait aussi frappé de rébellion, rentra également dans le droit commun.

En même temps, la convention demanda un compte sévère de la gestion de tout administrateur qui avait manié des deniers publics à quelque titre que ce fût, et ordonna la mise en arrestation de tous ceux dont les comptes ne seraient point présentés et apurés dans un bref délai. Elle s'occupa aussi de régler le droit de réquisition et de préemption que la république s'était arrogé sur toutes les denrées et matières qui pouvaient être nécessaires au salut de la patrie. Ce droit fut circonscrit, tant par rapport à la nature des objets qui pouvaient en être encore frappés, qu'à l'égard des autorités qui devaient en faire usage.

Mais, pendant que la convention, comme corps législatif, s'occupait de républicaniser les mœurs, de mettre à l'ordre du jour les vertus républicaines et le travail; pendant que les nobles soldats de la patrie la faisaient triompher de tous ses ennemis, les thermidoriens, aveuglés par leurs passions et leurs ressentiments, travaillaient à défaire pièce à pièce ce même gouvernement révolutionnaire qui avait sauvé la liberté du monde, et entraient, peut-être sans s'en douter, dans les voies de la contre-révolution. Leur haine pour les sociétés populaires se manifestait tous les jours davantage, et l'animosité qui régnait déjà entre eux et les membres des anciens comités prenait le caractère d'une guerre à mort : la France se trouvait ainsi divisée entre les deux partis jacobin et réactionnaire, et la guerre civile s'annonçait par les combats que les citoyens se livraient dans les sections et jusque dans les rues. Les jacobins, encore redoutables, avaient pour eux le peuple, la plupart des anciens montagnards et des sociétés populaires : les réactionnaires s'appuyaient sur les classes égoïstes, et surtout sur les nombreux pamphlets dont les écrivains de leur parti inondaient alors la république. Mais ceux-ci gagnaient tous les jours des adhérents à leur système, tandis que les jacobins perdaient leurs plus forts appuis. Déjà, en supprimant l'allocation des quarante sous accordés aux citoyens vivant de leur travail qui assistaient aux assemblées populaires, les thermidoriens étaient parvenus à livrer le champ de bataille des sections à leurs partisans; et en dernier lieu, le décret qui défendait les affiliations et les correspondances entre les sociétés populaires avait porté un coup funeste à la puissance de la société mère, qui dès-lors se trouva isolée.

Néanmoins les jacobins luttaient encore avec vigueur contre les réacteurs : quoique abandonnés à eux seuls, leur masse était restée assez compacte, et ils comptaient assez d'hommes courageux à leur tête pour résister à ceux qui avaient juré leur destruction. Ils savaient qu'on ne pourrait les dépopulariser qu'en les calomniant, et ils s'efforçaient de se montrer, dans leurs séances, ce qu'ils n'avaient cessé d'être, les avant-gardes de la république, les soutiens de la convention : ils essayèrent de prendre une revanche sur ceux qui cherchaient à les traîner dans la boue, et, à cet effet, ils firent présenter un projet de loi dont le but était de soumettre au talion les calomniateurs qui dénonçaient les patriotes purs. La discussion en fut très-vive; mais elle resta sans résultats, les ennemis des jacobins ayant fait rejeter la loi.

Les patriotes s'irritèrent, et leurs séances, ainsi que celles de la convention, devinrent tous les jours plus animées. Tout se ressentait de cet état d'exaspération où se trouvaient les partis : les discussions même les plus étrangères au système politique devenaient autant de sujets de querelles. S'agissait-il d'un rapport sur les finances ou de quelques améliorations à apporter à la loi du *maximum*, aussitôt les Tallien, les Dubois-Crancé, les Fréron, les Bentabolle attaquaient les intentions de Robert Lindet et de Cambon, auteur de ces modifications.

De leur côté, les jacobins ne cessaient de crier que la contre-révolution faisait tous les jours des progrès, et en accusaient les meneurs des thermidoriens. Ils répétaient sans cesse qu'on en était revenu au temps où les intrigues de la cour menaçaient la société des jacobins et les patriotes les plus purs et les plus dévoués. Quelques membres des plus ardents s'en prenaient aux chefs de leur société qui, disaient-ils, gardaient un silence coupable et semblaient avoir perdu toute leur énergie.

Ces reproches s'adressaient aux anciens membres des comités qui depuis longtemps se renfermaient dans un morne dédain. Mais ce jour-là Billaud rompit ce long silence, et ses paroles énergiques excitèrent un moment l'enthousiasme de la société. « On accuse les patriotes de garder le silence, dit-il après avoir dénoncé les manœuvres des réactionnaires; mais le lion n'est pas mort quand il sommeille, et à son réveil il extermine tous ses ennemis. La tranchée est ouverte

ici comme à Maëstricht; les patriotes vont reprendre leur énergie et engager le peuple à se réveiller. Les hommes qui n'ont pas voulu transiger avec les ennemis du peuple, et qui ont conduit les scélérats à l'échafaud, voilà ceux que l'on attaque; voilà ceux qui périront ou sauveront la liberté.

» J'appelle tous les hommes qui ont combattu pour la révolution à se mettre en mesure pour faire rentrer dans le néant ces lâches qui ont osé l'attaquer. Ce n'est point à quelques individus qu'on en veut; c'est à la convention tout entière, à la révolution : il faut les défendre, et empêcher la convention de tomber dans le précipice. Nous avons mille fois exposé notre vie; si l'échafaud nous attend encore, songeons que c'est l'échafaud qui a couvert de gloire l'immortel Sidney. Ayons la gloire de renverser les scélérats qui attaquent les amis du peuple, ou périssons en le défendant. »

Billaud fut vivement applaudi par tous les jacobins; mais le lendemain les réactionnaires dénoncèrent à la convention cette levée de boucliers de la société comme ayant eu tous les caractères d'une insurrection. Bentabolle dit qu'il avait été prononcé des discours atroces, par lesquels on avait voulu soulever le peuple contre la convention. La séance fut des plus vives : les montagnards et les thermidoriens s'y prirent corps à corps. Les premiers huaient ceux qui attaquaient les jacobins, et dénonçaient à leur tour Bentabolle et ses amis comme des contre-révolutionnaires. Tallien y fut attaqué avec autant d'acharnement qu'il en mettait lui-même contre les patriotes: on lui reprocha ses dilapidations, sa participation aux journées de septembre et sa partialité pour les émigrés. Billaud soutint courageusement l'opinion qu'il avait émise aux jacobins. « Tant que j'ai cru qu'il ne s'agissait que de querelles individuelles, dit-il, j'ai gardé le silence; mais quand j'ai vu l'aristocratie lever une tête insolente et menacer à la fois la convention et la révolution, alors j'ai pensé qu'il fallait inviter le peuple à se réveiller sur les dangers qui l'environnent. C'est le sommeil des hommes sur leurs droits qui les amène à l'esclavage. »

Mais les patriotes de l'assemblée ne purent lutter des poumons avec les réactionnaires. Tallien, Bourdon de l'Oise, Bentabolle, Clauzel, et surtout Legendre s'étaient emparés de la tribune et criaient sans cesse qu'il était impossible que la convention pût rétablir l'ordre et l'harmonie parmi les citoyens, puisque les représentants du peuple eux-mêmes prêchaient la révolte. Leur but était de faire décréter que les députés à la convention ne pourraient être membres d'aucune société populaire. Lequinio se chargea d'en faire la proposition expresse le lendemain. Ce fut le signal d'une nouvelle tempête. Les patriotes se récrièrent contre cette motion, qu'ils regardaient avec raison comme attentatoire aux droits des citoyens. « Quoi, s'écriait Lanot, vous voulez empêcher un membre de cette assemblée de siéger dans une société populaire! Défendez-leur donc aussi de parler à la convention. Il faut avoir perdu toute pudeur pour vouloir empêcher des hommes qui ont fondé la république d'être membres des sociétés qui en sont le soutien. » — « Le voile est enfin déchiré, ajoutait Duhem; quand ces *messieurs* (et il indiquait la place où siégeaient les réactionnaires), quand ces messieurs ont vu qu'ils ne pouvaient pas faire agir les jacobins dans le sens de leur faction, et *qu'ils ne* pouvaient pas réaliser la prédiction de Tallien d'un *dix fructidor*, ils se sont déchaînés contre eux. Je ne suis pas étonné de cette réaction qui agit dans le sens des émigrés tués par nos frères d'armes; les émigrés ont ici des amis; mais le peuple les surveille. »

— « Depuis que les jacobins les ont chassés, poursuivait Goupilleau, ils veulent empêcher les patriotes de s'y rendre et d'y faire entendre leur voix; ils préfèrent l'arme de la calomnie, qu'ils distillent tous les jours dans leurs journaux, au retentissement national de la tribune des jacobins. C'est avec mon bras que je répondrai à ces lâches calomniateurs des meilleurs patriotes. » — « Il faut en finir avec ces coquins-là! clamait Duhem. » Et les tribunes publiques, émues de la scène qu'elles avaient sous les yeux, se levèrent pour soutenir les patriotes.

Malheureusement pour ceux-ci, cette démonstration fut regardée comme une insulte à la représentation nationale, et les réactionnaires s'en servirent habilement pour répéter leur thème favori, qui était que les jacobins voulaient avilir la convention.

L'irritation des partis était extrême : d'un côté, les jacobins s'agitaient et criaient qu'il fallait en finir avec les aristocrates; d'autre part, les réactionnaires appelaient aux armes, par l'organe de *l'Orateur du Peuple*, qui était le journal de Fréron et de Tallien, tous ceux qui s'étaient déclarés contre le gouvernement révolutionnaire; et, à force de les exciter contre les patriotes, Fréron était parvenu en quelque sorte à enrégimenter cette milice turbulente, et l'avait lancée sur les jacobins. Ceux qui la composaient appartenaient tous à la classe riche et moyenne, à cette classe qui n'avait jamais sincèrement aimé la révolution parce qu'elle leur paraissait incompatible avec les jouissances auxquelles elle aspirait. On les appe-

lait la *jeunesse dorée*, par allusion au luxe qu'ils affichaient; et, en effet, pour se distinguer des jacobins, ils avaient adopté un costume particulier qu'on appelait à la *victime*. Au lieu de la veste jacobine, ils portaient l'habit carré et décolleté; leurs cheveux pendants sur les côtés étaient retroussés par derrière avec des tresses nommées *cadenettes* : ils avaient des souliers très-découverts, et étaient armés de gros bâtons courts et plombés en forme d'assommoir. La plupart de ces jeunes gens s'étaient soustraits à la réquisition ou avaient déserté leurs drapeaux : Paris en était inondé depuis les journées de thermidor, et la vie licencieuse qu'ils y menaient les avait fait mépriser de tous les patriotes rigides. La majeure partie de cette jeunesse dorée était royaliste; mais elle se gardait bien de l'avouer : elle feignait de ne combattre que les terroristes, et c'était en criant : *Vive la république! vive la convention! à bas les jacobins !* qu'elle était parvenue à se faire appuyer par une partie des sectionnaires : elle combattait ainsi sous les réactionnaires, en attendant de travailler pour son propre compte.

Les sectionnaires, agissant sans autre but et sans autre ambition que celle de faire leurs affaires commerciales, se détachaient tous les jours du parti révolutionnaire pour se ranger sous les thermidoriens, parce qu'ils espéraient de leur triomphe le retour de l'ordre dont le commerce a toujours besoin. Ainsi, pendant que les généreux enfants du peuple combattaient l'ennemi extérieur et faisaient triompher la république, un noyau de contre-révolutionnaires se formait dans l'intérieur, et une nouvelle Vendée s'organisait dans Paris même ; cette Vendée était d'autant plus redoutable qu'elle se couvrait du drapeau de la liberté, et marchait à la contre-révolution par des moyens beaucoup plus sûrs que ceux employés par Charette.

Dans la situation violente où se trouvaient les deux partis, avec les craintes des patriotes et les ressentiments des réactionnaires, ils s'attaquaient, se poursuivaient et se battaient à outrance dans les rues, et principalement du côté du Palais-Royal, où la jeunesse dorée l'emportait, et dans le jardin des Tuileries, où les patriotes se montraient en force.

Malheureusement la convention ne pouvait alors prendre aucune mesure importante sans mécontenter l'un de ces deux partis, et, à cette même époque, deux décrets portés par elle ajoutèrent à cette exaltation des esprits.

Le premier de ces décrets, rendu sur le rapport de Cambon et après la plus vive discussion, était destiné à frapper les agioteurs de la rue Vivienne, c'est-à-dire tous les contre-révolutionnaires qui spéculaient sur les assignats, sur les domaines nationaux et sur les subsistances du peuple. Tallien l'avait repoussé de toutes ses forces, parce que les mesures proposées par Cambon étaient contre ses amis et ses protégés, au nombre desquels se trouvait Gabarrus, père de la veuve Fontenay, devenue plus tard madame Tallien.

L'autre décret, rendu sur le rapport de la commission des Vingt-et-Un, chargée d'examiner les dénonciations contre Carrier, portait qu'il y avait lieu à mettre en accusation ce représentant du peuple.

Le premier de ces décrets avait effrayé tous les habitués de la rue Vivienne et du Palais-Royal, foyers de la contre-révolution; tandis que celui porté contre Carrier avait produit le même effet sur les patriotes : ils se persuadaient que les réactionnaires voulaient faire le procès à la révolution, en isolant et frappant l'un après l'autre tous les hommes qui l'avaient servie avec vigueur.

Toute la journée il y avait eu de grands rassemblements tant au Palais-Royal, quartier-général des réactionnaires, qu'aux Tuileries et dans les faubourgs, où dominaient les jacobins. D'un côté, on méditait l'attaque et l'anéantissement de cette célèbre société, tandis que les jacobins songeaient à arrêter la contre-révolution en essayant de faire changer les comités du gouvernement pour y faire entrer des montagnards partisans décidés du gouvernement révolutionnaire.

Le soir, pendant que les jacobins étaient assemblés dans leur salle, les attroupements du Palais-Royal et de la rue Vivienne se formèrent de nouveau, et tous ceux qui les composaient, thermidoriens, muscadins et contre-révolutionnaires, se dirigèrent, armés de pistolets, de couteaux ou de gros bâtons, vers le club des jacobins, dont ils formèrent aussitôt le siége aux cris de *vive la convention!* Tandis que les uns lançaient une grêle de pierres contre les fenêtres, les autres cherchaient à enfoncer les portes. Les jacobins ainsi assiégés se défendirent avec vigueur ; ils firent même plusieurs sorties aux cris de *vive la république! vivent les jacobins!* On se battit partout avec acharnement : il y eut de part et d'autre des hommes tués, des femmes, des enfants blessés ou foulés aux pieds. Mais, malgré leur courage, les jacobins furent enfin obligés de céder le champ de bataille aux assaillants, qui les poursuivirent à coups de bâton, et traînèrent indistinctement dans la boue les hommes et les femmes qu'ils saisissaient au moment de leur sortie.

Cette violente agression fut dénoncée le lendemain matin à la convention, où les partis s'étaient donné rendez-vous. Duhem fut le premier

à porter la parole : il se plaignit amèrement de ce que les comités de gouvernement laissaient assassiner les meilleurs patriotes et leurs femmes par les ennemis du peuple et de la république. Duroy, qui arrivait des armées, laissa éclater toute son indignation contre les nouveaux modérés qui, disait-il, perdaient la république sous les yeux du gouvernement. « Je remarquais, dit-il dans le récit qu'il faisait de l'agression de la veille, que les assaillants étaient tous des faquins du Palais-Royal qui avaient quitté pour un instant le lieu de leurs débauches pour assassiner des citoyens qui s'assemblent paisiblement pour s'occuper des intérêts de la patrie.

» L'aristocratie, ajouta Duroy en terminant son véhément réquisitoire contre les muscadins, l'aristocratie a fait hier son essai contre les sentinelles avancées de la liberté : demain, n'en doutez pas, elle attaquera la convention qui en est le bataillon sacré, et, dans quinze jours elle vous présentera un roi. Mais les patriotes sont encore là ; ils sauront mourir à leur poste. Souvenez-vous que nous ne faisons pas de petites erreurs, que la moindre faute que nous commettons peut coûter la vie à des milliers de citoyens. Tant que vous ne tiendrez pas sur l'aristocratie une main compressive, elle se relèvera. Je sais bien qu'en disant ces vérités j'excite les passions de ceux qui se sont reconnus aux tableaux que j'ai faits ; mais ce n'est pas à ceux-là que je parle, c'est aux députés purs qui ont fondé la république en votant la mort du tyran. »

Duroy concluait, de tout ce qui se passait, que le comité de sûreté générale ne faisait pas son devoir, et demandait qu'il fût renouvelé séance tenante.

Duroy avait eu de la peine à achever, quoique les patriotes l'eussent beaucoup applaudi ; car, à chaque vérité qu'il faisait entendre, les réactionnaires l'interrompaient par leurs murmures. Ils s'empressèrent de détruire l'impression qu'il avait produite sur une partie de l'assemblée et des tribunes; à cet effet, ils engagèrent Rewbell à raconter ce qui s'était passé au comité de sûreté générale; et celui-ci se répandit en diatribes contre le parti qui, disait-il, voulait dominer la convention. Mais, à mesure qu'il déblatérait, les patriotes lui donnaient des démentis formels. Thuriot, indigné des mensonges que Rewbell débitait, l'apostropha durement : « Le comité de sûreté générale, s'écria-t-il, n'a pas chargé Rewbell de dire toutes les diatribes qu'il vient de débiter. » Mais celui-ci n'en continua pas moins à présenter l'état des choses sous un point de vue contraire aux jacobins. Ce fut en vain que Ruamps, Duhem, Duquesnoy et une foule de montagnards s'écriaient que le rapport de Rewbell tendait à faire assassiner les patriotes, et qu'il lui avait été dicté par ses amis Fréron et Tallien : Rewbell arriva à lire les deux articles d'un arrêté rédigé et soutenu par les réactionnaires, et par lequels la majorité du comité de sûreté générale proposait la suspension des séances des jacobins ainsi que la présentation d'un projet de loi contre les calomniateurs.

On se figure difficilement l'effet que produisit dans l'assemblée cette proposition : il y eut un tumulte épouvantable, et l'on fut obligé de faire évacuer les tribunes qui trépignaient de colère. Les réactionnaires voulurent profiter de ce moment pour faire sanctionner l'arrêté proposé, mais les patriotes s'y opposèrent, contestant à Rewbell le droit de parler au nom des comités, qui en effet avaient nommé un autre rapporteur.

Celui-ci parut enfin : c'était Laignelot, un des amis de Rewbell. Il se rendit l'organe de la majorité des comités, et proposa en leur nom l'arrêté dont avait déjà parlé Rewbell.

» La passion n'est entrée pour rien dans cette détermination, dit-il ; elle a été dictée par le seul intérêt de la patrie. Nous avons rendu justice au bien qu'ont fait les jacobins, et, en les fermant, nous avons respecté les principes auxquels nous ne pouvions porter aucune atteinte : nous avons cru qu'il fallait admettre partout des sociétés populaires, parce qu'elles sont inhérentes au gouvernement républicain; mais, concluait Laignelot, nous n'avons point vu dans la société des jacobins une société vraiment, purement populaire.. Les jacobins sont une faction, et ce qui est faction est punissable… »

A cette conclusion si injurieuse, tous les membres qui étaient jacobins se levèrent pour manifester leur indignation : « Nous sommes *jacobins*, s'écrièrent-ils, et nous sommes d'honnêtes *gens*; non à la manière des Tallien et des Fréron, mais de ces honnêtes gens dont les mains sont pures et dont le cœur a toujours brûlé du feu sacré de la liberté. »

Néanmoins les réactionnaires, qui avaient hâte d'en finir, demandèrent à aller aux voix; et Legendre, qui présidait, déclara, au milieu d'un tumulte toujours croissant, que l'arrêté avait reçu la sanction de la majorité. Ainsi fut escamotée la décision la plus importante qui eût encore été prise par la convention.

L'anéantissement de la célèbre société des jacobins fut l'impolitique manifeste de la faction qui allait dominer désormais sans contrôle, débarrassée qu'elle était d'une surveillance et d'une opposition qui l'entravaient dans sa marche réactionnaire. Aussi, du moment où la société des

jacobins fut fermée, la contre-révolution ne cessa de faire des progrès jusqu'au jour où, levant le masque du patriotisme dont elle se couvrit encore longtemps, elle laissa voir le royalisme prêt à profiter des fautes et de la faiblesse de ceux qui les qualifiaient de républicains modérés.

Nous verrons bientôt comment ces prétendus modérés usèrent de leur domination : il nous sera facile de démontrer que les hommes, à qui le seul mot de terreur faisait dresser les cheveux, en établirent et laissèrent établir partout une bien autrement déplorable, puisqu'elle fut tournée contre tout ce que la France comptait de bons patriotes, de républicains purs, contre tous ceux qui avaient tout sacrifié au triomphe de la révolution.

CHAPITRE XXX.

Causes qui contribuent à la réaction. — Débats relatifs aux *Soixante-Treize*. — Ils sont réintégrés. — Le parti réactionnaire acquiert la majorité. — Il attaque les mesures révolutionnaires. — Il est secondé par les royalistes. — Bruits de paix. — Nouveaux succès des armées républicaines. — Invasion de la Flandre hollandaise. — Reddition de Maëstricht. — Occupation des bords du Rhin. — Bataille de la montagne Noire et mort de Dugommier. — Combat de Liers et capitulation de Figuières. — Conquête de la Navarre. — Mesures adoptées pour la pacification de la Vendée. — Progrès de la contre-révolution dans l'intérieur. — Scènes déplorables dont la convention est le théâtre. — Décret porté contre Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barère et Vadier. — Les réactionnaires marchent à grands pas. — Le comité de salut public cherche à arrêter la réaction.

J'ai déjà dit une grande vérité que l'on ne saurait trop répéter, c'est que, si l'élan national qui précipita aux frontières douze cent mille patriotes enthousiastes de la révolution sauva la république de l'invasion des rois de l'Europe, on ne peut douter que cet entraînement généreux n'ait été une des principales causes de la réaction qui s'opéra dans l'intérieur après la catastrophe de thermidor et le démembrement du célèbre comité de salut public; car non seulement ce prodigieux mouvement de toute la jeunesse républicaine vers l'extérieur laissa l'intérieur livré aux égoïstes et aux ennemis de la liberté, mais encore ceux-ci firent servir les victoires remportées par les armées à accélérer la réaction. « Voyez, s'écriaient sans cesse ceux qui, après avoir fait triompher la république par les mesures révolutionnaires, s'étaient jetés dans la réaction; voyez! nous triomphons partout; la république est triomphante; elle est fondée, elle est forte, puissante, redoutable; nous n'avons plus besoin de la terreur; le gouvernement révolutionnaire est devenu inutile; faisons régner la modération. »

Et les hommes qui parlaient ainsi trouvaient un grand écho en France, parce que les plus chauds amis de la révolution n'étaient point là pour étouffer ces imprudentes clameurs contre ce qui avait été fait, et parce que, parmi ceux qui restaient sur les lieux, les uns commençaient à être fatigués d'un ordre de choses qui exigeait des sacrifices dont ils étaient incapables, et les autres voulaient jouir des fortunes scandaleuses qu'ils venaient d'amasser, soit comme acquéreurs des biens nationaux, soit comme agioteurs, soit enfin comme fournisseurs : les premiers appartenaient à la classe marchande, si nombreuse à Paris; les autres étaient de ces hommes immoraux, de ces oiseaux de proie qui s'étaient jetés sur la république pour la dévorer. Les boutiquiers acquéraient tous les jours de l'influence dans les sections, et les agioteurs étaient les maîtres des réunions de la rue Vivienne et du Palais-Royal. Ces spéculateurs de haut et bas étage criaient bien encore *vive la république!* mais ils ne voulaient plus des mesures révolutionnaires qui les avaient comprimés : aussi appuyaient-ils de toutes leurs forces le parti thermidorien réactionnaire.

Une fois entrés dans cette voie, tous ces prétendus modérés s'y étaient enfoncés beaucoup plus avant qu'ils n'en avaient eu l'intention d'abord; et cela provenait autant de la résistance que les jacobins leur opposaient, que d'avoir ouvert leurs rangs aux jeunes muscadins qui, sous le masque du patriotisme, travaillaient déjà en faveur de la royauté.

Le peuple seul, c'est-à-dire les classes qui avaient fait la révolution et qui l'avaient scellée de leur sang, était resté dans les principes révolutionnaires; mais l'influence désintéressée de ce peuple généreux ne se faisait plus sentir que faiblement depuis que les sociétés populaires étaient en butte aux calomnies de leurs ennemis et surtout à celles des journalistes contre-révolutionnaires dont les feuilles avaient un grand débit en ce moment-là. A mesure que le gouvernement passait entre les mains des réactionnaires, ce qui arrivait à chaque renouvellement mensuel, le peuple révolutionnaire perdait de sa puissance : il avait bien encore des amis chaleureux dans la convention; mais la montagne n'était plus là pour le soutenir de sa masse formidable; elle avait été brisée par le coup de tonnerre de thermidor, et ce qui restait de éléments qui la composaient avait perdu son homogénéité. L'arrêté pris par les comités de gouvernement pour dissoudre provisoirement la société des amis de la liberté et de l'égalité séant aux jacobins avait enfin ôté au peuple ses derniers organes et son dernier appui

Dès-lors la réaction n'eut plus de frein. Tout ce qui avait été fait d'important par l'ancien comité du salut public, tout ce que la convention avait sanctionné à l'unanimité depuis un an, fut défait, rapporté ou dénaturé dans un autre sens et dans d'autres principes; et tous ceux qui avaient proposé ou contribué à faire exécuter les grandes mesures révolutionnaires furent regardés comme des désorganisateurs.

Déjà Carrier avait été mis en accusation sur les dénonciations portées contre lui par les amis des Vendéens. La plupart de ces accusations étaient évidemment des calomnies inventées par ceux qui voulaient se venger; mais il restait encore assez de charges réelles contre l'homme qui avait fait exécuter les mesures d'extermination votées par la convention contre les rebelles de la Vendée et leurs amis. En vain Carrier s'était-il défendu avec autant de logique que d'énergie, en présentant le tableau révoltant des horreurs commises par ces rebelles sur lesquels on semblait s'apitoyer après les avoir condamnés; en vain s'était-il écrié que, s'il était coupable, tout l'était aussi dans la convention, jusqu'à la sonnette du président; Carrier avait été renvoyé au tribunal révolutionnaire par ceux-là même qui naguère applaudissaient aux résultats qu'il avait obtenus.

Mais ce n'était pas assez pour les réactionnaires d'affaiblir le parti jacobin en attaquant ses chefs individuellement; il fallait encore renforcer leur propre parti dans la convention afin de fixer une majorité qu'ils n'étaient pas encore sûrs de conserver sous leurs drapeaux. Ils firent donc hâter le rapport sur les *Soixante-Treize* mis en état d'arrestation à la suite du 2 juin; les thermidoriens ne doutaient pas de trouver dans ces proscrits un renfort qui les appuierait de toute la puissance de leurs ressentiments et de leurs haines contre les anciens montagnards; ils ne se trompèrent pas.

Toutefois, ce ne fut pas sans soulever les débris de la montagne que les thermidoriens commencèrent à parler de cette réintégration : c'était faire le procès aux journées des 31 mai et 2 juin, qui avaient été célébrées comme la plus grande victoire remportée par les amis de la révolution. En effet, lorsque quelques membres obscurs lancèrent dans l'assemblée les premières paroles en faveur des députés hors la loi et de ceux en état d'arrestation, ils y excitèrent un orage. Thuriot, Goujon, Roux, Chaudron Rousseau et Robert-Lindet soutinrent avec force que ces journées avaient sauvé la république.

« La question est de savoir si nous ferons le procès à la révolution du 31 mai, dit Thuriot. Il est des hommes qui auront toujours à se reprocher d'avoir quitté la ligne du patriotisme, de n'avoir rien fait pour la révolution, d'avoir pour ainsi dire ouvert les portes de Paris aux ennemis de la liberté. Il ne faut pas se persuader que, s'il y a des motifs puissants pour que ces détenus restent en arrestation, un excès de complaisance nous arrachera leur élargissement. Il y avait longtemps que nous étions comprimés, lorsque la révolution du 31 mai a sauvé la France... Ne donnons pas de prise aux déchirements... Est-ce qu'on ne s'aperçoit pas que l'on met un levier terrible dans la main de ceux qui ne veulent pas cette harmonie qui nous est si nécessaire pour opérer le bien? En résultat, quel sera l'effet de la rentrée des *Soixante-Treize?* Y avez-vous bien réfléchi, vous qui avez parlé de les rendre à la liberté, même sans rapport préalable? Avez-vous pensé à l'intérêt politique, à votre propre intérêt? Pouvez-vous savoir, si ces hommes n'ont pas changé de système, jusqu'où se portera leur délire? Et alors quel sera le sort de la république? »

Et, comme les réactionnaires soutenaient que le fédéralisme était une fable inventée par ceux qui opprimaient la convention, Chaudron Rousseau et Roux de la Haute-Marne, attestèrent que, pendant leurs missions, ils avaient eu entre leurs mains la preuve que des projets de fédéralisme avaient non-seulement existé, mais encore qu'ils avaient été approuvés; ils rappelèrent qu'un commencement d'exécution avait eu lieu sur divers points, et qu'il n'avait été arrêté qu'à la suite des mesures énergiques prises par la montagne. « Tout le monde se dit aujourd'hui républicain, dit Chaudron, parce que la chose est aisée, parce que nos armées sont victorieuses; mais n'oubliez pas qu'il n'en était pas ainsi au moment où Dumouriez tramait la perte de la république, et que, si ce traître eût réussi, il aurait trouvé même dans l'assemblée qui avait proclamé la république des mains qui lui auraient tressé des couronnes. »

Ne pouvant nier l'existence de ces pièces, les amis des *Soixante-Treize* s'écriaient qu'elles concernaient les membres morts et non ceux arrêtés, et demandaient le rapport avant l'impression des dossiers, tandis que les montagnards demandaient que ce rapport ne fût fait qu'après cette impression.

Les débats devenaient très-vifs; déjà Cambon avait attaqué Tallien avec toute la fougue de son caractère ardent et impressionnable; il l'avait accusé d'être un des premiers organisateurs de cette terreur contre laquelle Tallien se déchaînait alors; il avait rappelé ses paroles et ses actes lors des trop fameuses journées de septembre, et avait conclu, comme bien d'autres de ses collè-

gues, qu'il ne fallait pas regarder en arrière et revenir sur le passé.

Robert-Lindet parla aussi dans le même sens : il dit que la journée du 31 mai avait été grande, heureuse, utile et nécessaire ; que sans ce mouvement patriotique on aurait eu la convention de Bourges, que les girondins demandaient pour opérer plus facilement la contre-révolution ; que sans cette journée la république n'aurait jamais eu de constitution, parce que le parti vaincu par le peuple n'en voulait pas. Il rappela qu'aussitôt après cette journée la concorde se rétablit dans la république, et que sans elle la liberté et l'égalité étaient perdues.

Néanmoins les réactionnaires l'emportèrent en ce qu'ils obtinrent que les trois comités de salut public, de sûreté générale et de législation feraient un rapport sur la question de savoir si les *Soixante-Treize* devaient ou non rentrer dans le sein de la convention. Ce fut en vain que Goujon s'écriait : « Si nous faisons rendre compte à nos prédécesseurs de ce qu'ils ont fait pour la liberté, d'autres viendront après nous qui nous demanderont compte aussi de nos actes et de nos opinions ! » Un décret donna aux trois comités réunis le droit d'examiner toute dénonciation portée contre un représentant, et celui de déclarer s'il y avait ou non lieu à examiner. Dans ce cas, il devait être nommé une commission de vingt et un membres pour faire un rapport sur les faits dénoncés et sur les pièces à l'appui.

Ce décret porté, on en appliqua les dispositions aux *Soixante-Treize*, et, le 18 frimaire, Merlin de Douai, au nom des trois comités, proposa la réintégration, dans le sein de la convention, de tous les députés mis en état d'arrestation à la suite des journées des 31 mai et 2 juin. Cette proposition fut adoptée, aux cris de *vive la république*, par le parti qui dominait alors dans l'assemblée. L'opposition garda le plus profond silence.

Le premier pas était fait ; les réactionnaires en profitèrent pour augmenter le nombre de leurs partisans : ils firent rentrer également quelques autres députés éloignés de leurs fonctions, tels que Dulaure, Couppé des Côtes-du-Nord, Deverité, Despinasse, Thomas Payne, et au lieu de *Soixante-Treize*, plus de quatre-vingts anciens membres reprirent leur place dans l'assemblée et renforcèrent le parti qui les avait fait rappeler. Enfin, ce parti obtint le rapport du décret qui mettait hors la loi plusieurs députés d'une autre catégorie, parmi lesquels se trouvaient Lanjuinais, Isnard, etc.

Dès le lendemain, la réintégration eut lieu solennellement. Le vieux Dussaulx porta la parole au nom de ses collègues sortis de cette longue arrestation. « Abjurant tous les souvenirs fâcheux, mais nous félicitant toujours de n'avoir jamais désespéré du salut de la nation, dit ce député, nous n'aurons sous les yeux que le bien public, dans nos cœurs que l'amour de la patrie régénérée. Loin de nous toute sorte de ressentiments, nous les avons laissés au fond de nos cachots ; et, si nous en eussions rapporté quelques-uns, pour être dignes de vous et de nos commettants, nous les sacrifierions à l'instant à l'union fraternelle que nous réclamons, et dont les premiers nous donnerons l'exemple. »

Dussaulx était sans doute de bonne foi quand il promettait d'oublier ses motifs de rancune ; mais tous ses collègues n'étaient pas disposés à se montrer aussi généreux : la plupart rentraient à la convention ulcérés contre les montagnards, et parmi ceux-ci se trouvaient des contre-révolutionnaires fougueux, tels que Aubry, Saladin, Olivier, Gérente, Fayolle, etc., qui n'attendaient que le moment favorable pour assouvir leurs haines. La rentrée de ces députés fut donc un acte impolitique que ceux des thermidoriens eux-mêmes qui voulaient franchement la république eurent lieu plus tard de déplorer ; car, de ce jour, la réaction ne connut plus de bornes.

Ce fut en vain que Cambacérès fit décréter une amnistie pour tous les faits relatifs à la révolution qui n'étaient point réputés délits par le code pénal ; les patriotes n'en restèrent pas moins en butte aux poursuites de leurs ennemis. Chaque jour était aussi marqué par le rapport de quelques-unes des mesures révolutionnaires précédemment votées par la convention, et surtout de celles arrêtées par l'ancien comité de salut public.

La loi du 27 germinal sur la police de la république, loi qui tendait à éloigner les nobles et les prêtres de Paris et des places fortes, fut une des premières que la convention rapporta le jour même de la rentrée des *Soixante-Treize*. Déjà quelques sections avaient demandé sinon le rapport de la loi contre les suspects du moins de notables modifications ; mais Cambacérès avait dit que, s'il était utile de redresser les abus et les erreurs qu'avaient pu commettre les autorités chargées de l'exécution de cette loi, il fallait se garder de détruire l'institution elle-même, si l'on voulait empêcher la révolution de rétrograder. En conséquence, l'ordre du jour avait été adopté par la majorité. Malgré cet échec, les réactionnaires ne cessaient de faire attaquer les mesures prises dans l'intérêt de la révolution.

Et, comme à chaque renouvellement des comités, ce parti acquérait une influence plus forte sur le gouvernement, il était arrivé à dominer sans partage, depuis que la rentrée des députés séques-

très lui avait assuré une majorité fixe dans l'assemblée nationale, et surtout depuis que les jacobins avaient été privés de leurs moyens de surveillance. Déjà les réactionnaires s'étaient rendus les maîtres de quelques sections, telles que celles des Filles-Saint-Thomas, de la Butte-des-Moulins, de la Fontaine-de-Grenelle et des Champs-Élysées, de tout temps regardées comme des foyers de contre-révolution; et c'était dans ces sections que s'élaboraient tous les plans contre les hommes et les mesures révolutionnaires, ainsi que les pétitions contre les *continuateurs de Robespierre*. L'École-de-Mars, cette pépinière de jeunes républicains, avait été licenciée sous prétexte de la mauvaise saison, mais en effet parce que l'on soupçonnait la plupart de ces jeunes gens d'être attachés à l'ancien parti de la Montagne.

D'un autre côté, on avait fait rendre les armes aux citoyens qui en avaient été privés par ordre de l'ancien comité de salut public, et en même temps le parti de la réaction travaillait à faire désarmer les *terroristes*, c'est-à-dire les chauds républicains. Des motions, en apparence patriotiques, retentissaient déjà contre la loi du *maximum*, et même contre les assignats.

Les royalistes qui s'applaudissaient de ce que les thermidoriens faisaient si bien les affaires de la contre-révolution, les secondaient de tout leur pouvoir, en attendant le moment de lever le masque, et de leur côté ils travaillaient également à amortir l'ardeur de ces armées républicaines qu'ils ne pouvaient corrompre ni tromper. A cet effet, ils accréditèrent dans toute la France le bruit que le gouvernement de la république était au moment de traiter de la paix avec les puissances belligérantes. Leur but était d'étouffer l'énergie révolutionnaire qui avait fait la force de ces armées, et de présenter aux citoyens vivant du commerce l'appât d'une tranquillité que la continuation de la guerre était loin de leur offrir. Ces bruits prirent une telle consistance, ils influencèrent si fortement l'opinion publique, que le gouvernement se vit dans la nécessité de les démentir. Merlin de Douai fit un rapport à ce sujet, dans lequel, après avoir dévoilé les motifs de ces bruits insidieux, le rapporteur du comité du salut public s'écriait: « Nos triomphes et nos principes nous permettent à la fois et de vouloir et de dire ce que nous voulons; notre justice sera toujours inséparable de notre gloire : oui, nous voulons la paix; mais nous la voulons garantie par notre propre force et par l'impuissance où nos ennemis seront à jamais de nous nuire... Disons-le donc ici pour que la république entière en retentisse, pour que nos braves armées le répètent à l'envi : non, Français, non, vous n'oublierez pas la cause qui vous a fait prendre les armes, et les seules conditions auxquelles vous pouvez les poser; non, vous ne vous êtes pas avancés si rapidement dans cette glorieuse carrière pour vous arrêter au moment d'en toucher le but; et, si près de le saisir, vous ne laisserez pas échapper le prix de vos combats; non, vous n'aurez pas fait tant de sacrifices, vous n'aurez pas tant de fois bravé les fatigues et la mort, pour abandonner à la tyrannie, *déjà si près* de succomber, la liberté et la patrie; non, encore une fois, que nos ennemis ne l'espèrent pas! Bientôt nous leur prouverons par de nouveaux triomphes que nous voulons aussi la paix, mais une paix digne de nos intrépides défenseurs, mais une paix digne du peuple qui s'applaudit chaque jour d'avoir remis dans des mains aussi courageuses la défense de ses droits. Oui, c'est à celle-là seule que nous aspirons; et, pour tout dire en un mot, là où le peuple français ne regardera plus la guerre comme nécessaire, soit pour réparer les outrages faits à sa dignité, soit pour se préserver des nouveaux attentats de la perfidie; là seulement il enchaînera la victoire, là seulement il commandera la paix. »

Ce rapport, dans lequel le comité fit preuve d'une politique propre à détacher l'Espagne et la Prusse de la coalition, déjoua les tentatives machiavéliques des contre-révolutionnaires et des cabinets étrangers : il eut aussi quelque influence sur les jacobins, toujours prêts à applaudir à tout ce qui leur paraissait en harmonie avec la révolution, et les armées surent gré au comité du salut public de cette explication énergique et digne à la fois.

Ce n'était pas d'ailleurs une vaine fanfaronnade quand le comité de salut public déclarait *que la* république commanderait la paix : les triomphes non interrompus de ses armées lui permettaient d'avoir cette noble confiance; car chaque jour la convention apprenait quelque nouvelle victoire remportée par les soldats de la liberté.

Au nord, les généraux Pichegru et Moreau avaient poursuivi le cours de leurs succès. Le fort Saint-André, au confluent du Waalh et de la Meuse, était tombé au pouvoir des soldats de la république. Mais, comme la Flandre Hollandaise, encore intacte, pouvait arrêter la marche des troupes qui allaient envahir la Hollande, les divisions Souham et Macdonald furent chargées de la soumettre, et s'emparèrent en peu de jours de Bingen, de Saas-de-Gand, d'Axel et de toutes les villes des environs. Alors les représentants du peuple, Bellegarde, Lacombe et Haussmann, adressèrent aux Bataves une proclamation dans laquelle, après avoir rappelé aux républicains de ces con-

trées leur longue et glorieuse lutte contre les tyrans de leur pays, ils leur faisaient connaître les principes qui dirigeaient la convention.

« Les Français, ennemis des tyrans et amis de tous les peuples, disaient les représentants aux Bataves, vous tendent leurs bras victorieux; ils ne viennent point en dominateurs, mais en frères auxquels vous pouvez vous unir en toute confiance; ils ne veulent que s'entourer des peuples libres, et vous rendre ce que les despotes vous ont ôté, la liberté. Montrez-vous dignes de vos ancêtres; ne laissez pas plus longtemps comprimer votre courage par des êtres que l'Europe voue déjà au mépris. Votre conduite réglera la nôtre; nous jugerons vos sentiments par vos actions, votre amour pour la liberté par les efforts et l'énergie que vous déploierez contre les tyrans. »

On sent combien ce langage devait faire des partisans à la république française chez un peuple qui se rappelait avec orgueil d'avoir conquis sa liberté par son courage et sa résolution héroïque; aussi l'invasion de la Hollande devenait-elle tous les jours plus facile, malgré les efforts des Anglais. A chaque instant quelques-unes des places fortes de ce pays tombaient au pouvoir de nos soldats; Vanloo s'était rendu après quatre jours de tranchée. Nimègue subit aussitôt le même sort, ainsi que le fort de Schenek, et nos tirailleurs se montraient déjà sous les murs de Berg-op-Zooom.

En ce moment le général Moreau, qui avait eu la gloire de coopérer à la reddition de plusieurs de ces places fortes, fut appelé au commandement de l'armée de la Moselle, à la tête de laquelle il courut se placer pour exécuter les ordres du comité de salut public, qui étaient d'occuper toute la ligne du Rhin.

Déjà Marceau était entré à Coblentz, ce repaire de l'émigration, et sa division s'était mise en communication avec l'armée du nord en occupant Clèves. Toutefois, l'armée de Sambre-et-Meuse avait, elle aussi, des places fortes à réduire, au nombre desquelles se trouvait Maëstricht, que les Autrichiens avaient pourvue d'une forte garnison. En attendant que cette ville fût réduite, Jourdan fit tomber le fort de Stephenwerth, sur les bords de la Meuse, au-dessus de Ruremonde, et confia le soin de prendre Maëstricht au brave Kléber, au général du génie Marescot, et à Bollemot, sous les ordres duquel était l'artillerie de ce siége. La tranchée s'ouvrit dans les premiers jours de brumaire, et le 14 du même mois la garnison de Maëstricht, forte de sept à huit mille hommes, se rendit prisonnière au général Kléber : les Français trouvèrent dans cette place une artillerie nombreuse et des magasins immenses. Quelques jours après, parut au sein de la convention un jeune aide-de-camp de Kléber, Pajol, chargé d'apporter les trente-six drapeaux hollandais et autrichiens pris dans cette place; et l'assemblée nationale déclara que les armées de Sambre-et-Meuse et du Nord ne cessaient de bien mériter de la patrie.

Quant à celles du Rhin et de la Moselle, elles avaient promptement réparé l'échec de Kaiserlautern, et s'étaient portées en avant pour occuper la ligne du Rhin entre Mayence et Coblentz. Déjà l'armée de la Moselle s'était emparée du poste important de Trabach, et peu après, elle occupa Kreutzach, place qui assurait une position avantageuse aux troupes françaises. Celle du Rhin, commandée par le général Michaud, était à Frankendal et à Worms, et avait fait capituler le fort de Reinzeld. Enfin l'armée de la Moselle était entrée en communication, à Lautreck, avec celle de Sambre-et-Meuse, à peu près en même temps que celle-ci avait fait sa jonction avec les troupes de l'armée du Nord. Le palatinat était aussi complétement occupé, et la garnison de Luxembourg, qui avait voulu s'opposer à la marche de nos troupes, avait été refoulée dans la place et investie.

Aux Alpes, on se bornait à occuper les gorges, en attendant que la saison permît de faire quelques mouvements pour appuyer l'armée d'Italie, qui se disposait à tourner les Alpes maritimes et à traverser l'Apennin. Cette armée d'Italie venait de passer sous le commandement de Schérer, par la retraite de Dumerbion, général estimé, excellent soldat, patriote pur, mais à qui ses infirmités ne permettaient plus de servir activement la république.

Après la prise de Bellegarde, Dugommier avait songé sérieusement à porter la guerre dans la Catalogne, et s'était, à cet effet, décidé à déloger l'ennemi des positions qu'il occupait aux alentours de la montagne Noire : un combat des plus opiniâtres s'engagea sur ce point entre les deux armées. Les Espagnols, forts d'environ cinquante mille combattants, et retranchés derrière plus de quatre-vingts redoutes, que l'art et la nature paraissaient avoir rendues inexpugnables, se croyaient à l'abri de toute agression. Mais Dugommier, ayant aussi réuni ses divisions, ne balança pas à attaquer l'ennemi, le 27 brumaire. Le combat fut terrible.

« Figurez-vous, écrivaient à ce sujet les représentants du peuple Delbret et Vidal à la convention nationale; figurez-vous tout ce que la nature et l'art ont pu réunir d'obstacles; figurez-vous quatre-vingts ou cent redoutes sur les positions les plus avantageuses, hérissées de canons, et formant plusieurs lignes de défense; figurez-vous

quarante à cinquante mille hommes répandus dans tous ces forts et dans des retranchements, l'ouvrage de six mois; figurez-vous toutes ces redoutes, l'artillerie et la mousqueterie qui les défendaient; figurez-vous enfin quatre-vingts volcans vomissant à la fois le fer et le feu. Eh bien! tout fut emporté en moins de trois heures. Nos bataillons avançaient, l'arme au bras, au milieu des boulets et de la mitraille, et tout cédait à la baïonnette. »

Cependant ce ne fut qu'après une vive résistance que l'armée espagnole fut forcée d'abandonner ses retranchements; mais de ce moment elle se mit en déroute. En vain ses généraux essayèrent-ils de la rallier; ils ne purent y réussir que bien loin du champ de bataille, et après avoir perdu leur artillerie, ainsi qu'un grand nombre de soldats. L'armée française fit, elle aussi, une grande perte par la mort de son brave et digne général en chef Dugommier, atteint d'un obus sur la montagne Noire. La convention décréta que les cendres de ce général seraient déposées au Panthéon, et que la patrie prendrait soin de sa famille.

Heureusement cette perte, toute déplorable qu'elle était pour la république, n'influa en rien sur les avantages que l'armée des Pyrénées orientales devait retirer de la bataille. Le général Pérignon, qui s'était déjà distingué dans cette guerre de montagnes, reçut des représentants du peuple, Delbret et Vidal, le commandement provisoire des vainqueurs de la montagne Noire, et marcha aussitôt à la poursuite des Espagnols.

Ceux-ci, ralliés enfin sous le canon de Figuière, crurent pouvoir disputer les hauteurs de Liers aux soldats de la république: ils combattirent en désespérés; mais la lutte ne fut pas longue entre les débris d'une armée battue et privée de son artillerie, et les troupes victorieuses qui les poursuivaient. Les hauteurs de Liers furent abandonnées par l'ennemi, qui laissa sur le champ de bataille plusieurs de ses généraux, au nombre desquels se trouva le général en chef La Union. Aussitôt Pérignon fit investir le fort de San-Fernando, réputé imprenable, et qui néanmoins se rendit au général Augereau après trois jours de siége. Il y avait dans le fort de Figuière une division entière de près de dix mille hommes, une artillerie formidable, des munitions et des magasins pour toute une armée: aussi, quand le général Pérignon entra dans la place, il ne put s'empêcher de témoigner sa surprise. « Que vous manquait-il donc pour vous défendre? dit le représentant Delbret au commandant de Figuière. — Si j'avais eu seulement trois mille hommes de vos troupes, lui répondit le général espagnol, jamais vous n'auriez mis les pieds ici. » Réponse qui prouve que les soldats espagnols, dont la bravoure ne peut être mise en doute, étaient loin de faire la guerre avec l'enthousiasme qu'inspire la liberté. Aussi, de ce moment, la cour de Madrid commença-t-elle à ouvrir les yeux sur le mauvais pas où elle s'était engagée.

L'issue de la guerre qu'elle faisait au peuple français lui paraissait d'autant plus redoutable, qu'en même temps que les soldats de la république pénétraient dans la Catalogne et s'emparaient aussitôt d'une des places les plus fortes de cette province, à l'autre extrémité de la péninsule espagnole, l'armée sous les ordres de Moncey faisait des progrès effrayants pour cette cour aveuglée.

Depuis quelque temps, ce général en chef avait soumis aux représentants du peuple, Garrau et Baudot, qui l'avaient approuvé, un plan d'attaque générale de toutes les positions que les Espagnols avaient fortifiées pour mettre obstacle à l'invasion de la Navarre. Ce plan fut enfin mis à exécution dans les journées des 26 et 27 vendémiaires: les colonnes républicaines s'ébranlèrent à la fois sur une ligne de près de quarante lieues, et partirent de douze points différents, pour cerner l'armée espagnole dans ses propres retranchements. Ce mouvement, bien combiné, et presque aussi bien exécuté, mit cette armée ennemie dans le plus grand danger; et elle se fût trouvée forcée de mettre bas les armes, si la colonne appelée *infernale*, que conduisait le brave général Delaborde, n'eût été égarée en route assez longtemps pour permettre aux Espagnols de se retirer par le seul passage que cette colonne leur eût laissé de libre. Mais l'ennemi ne se sauva qu'après avoir laissé toute son artillerie, plus de deux mille morts et autant de prisonniers. Le résultat de ce grand mouvement fut la conquête de la Navarre jusqu'aux murs de Pampelune; celle des fonderies d'Orbaycetti et d'Egny; celle de la mâture d'Irati, et enfin la destruction de la colonne de Roncevaux, à la place de laquelle les soldats de la république plantèrent le drapeau tricolore.

Ainsi, sur tous les points, les armées de la liberté triomphaient, et partout les ennemis du peuple français étaient plongés dans la consternation en voyant leur propre territoire envahi.

L'Angleterre seule se croyait à l'abri de la foudre républicaine; mais, si, grâce à sa position topographique, elle ne courait pas les mêmes dangers que les autres états coalisés, elle n'en était pas moins dans une grande crise causée par les pertes énormes que nos divisions légères et nos corsaires ne cessaient de faire éprouver à son commerce. Le contre-amiral Nielly, le même qui

avait escorté le fameux convoi pour le salut duquel fut livré le combat naval du 10 prairial, leur avait même pris un vaisseau de 74, qu'il avait conduit en triomphe dans le port de Brest.

Pitt se vengeait de toutes les défaites de la coalition, en entretenant le feu de la guerre civile dans les malheureuses contrées où le fanatisme lui avait trouvé des auxiliaires. Mais à cette même époque, le gouvernement de la république pensait sérieusement à mettre un terme aux soulèvements des Vendéens. Tandis que le général Delmas travaillait à rétablir la discipline parmi des troupes qui avaient été précédemment autorisées à ravager la Vendée, le représentant du peuple Boursault, envoyé sur les lieux, avait obtenu les plus heureux succès d'un système de douceur et d'indulgence envers les hommes entraînés : le comité de salut public crut qu'il était temps de ne plus laisser la plupart des Vendéens dans la nécessité de mourir les armes à la main, ou d'être traités suivant la rigueur des lois portées contre eux. Il proposa donc, le 11 frimaire, une amnistie pour tous les Vendéens et les chouans qui auraient déposé les armes dans un mois : il leur donnait pour garantie de leur sécurité la parole sacrée de la convention, parlant au nom d'un peuple généreux. « Assez de sang a été répandu pour quelques » hommes qui voulaient dominer, portait la pro» clamation. O vous qu'ils ont entraînés, pour» quoi faut-il que vous ayez rejeté la lumière qui » vous était offerte pour ne saisir qu'un fantôme » cruel! Pourquoi faut-il que vous ayez préféré » un maître à des frères, et les torches du fana» tisme au flambeau de la raison! »

La proclamation de Carnot et le décret d'amnistie furent adoptés au milieu des plus vives acclamations, et des courriers les portèrent aux représentants du peuple qui devaient les faire exécuter. Malheureusement ces mesures de douceur avaient un inconvénient grave qui résultait de leur généralisation : elles ouvraient les portes de la république à tous les émigrés, à tous les royalistes de Coblentz et de l'Angleterre, qui en effet profitèrent de l'amnistie offerte aux Vendéens pour aller intriguer à Paris et dans toutes les sections contre cette même république qui se montrait si imprudemment généreuse envers ses plus cruels ennemis.

C'est ainsi qu'au même instant où les armées de la république faisaient trembler tous les rois coalisés, la contre-révolution ne cessait de faire des progrès dans l'intérieur. La rentrée des *soixante-treize* députés au sein de la convention avait assuré la majorité aux réactionnaires, qui, tous les jours, arrivaient au pouvoir au moyen des renouvellements. Déjà ceux des montagnards qui restaient encore aux comités de salut public et de sûreté générale avaient été remplacés par des montagnards thermidoriens, tels que Thuriot, Bréard, Cochon, lesquels l'avaient été eux-mêmes, le mois suivant, par Boissy-d'Anglas, Dubois-Crancé et André Dumont, noms très-significatifs : et ce qui ne l'était pas moins, c'est que la présidence de la convention était également dévolue aux plus fougueux des réactionnaires. Après Merlin de Douai, Cambacérès, Prieur de la Marne et Bernard de Saintes, qui représentaient encore le parti révolutionnaire, cette présidence était successivement passée à Merlin de Thionville, à Legendre, à André Dumont, à Clauzel, à Rewbel, et enfin à Bentabolle; et tous ces derniers présidents avaient conduit les débats avec une partialité révoltante, qui avait excité des tumultes effroyables et qui avait fait dire maintes fois aux patriotes qu'il aurait mieux valu être présidé par Charette.

La haine de ces réactionnaires contre tous ceux qui leur résistaient faisait explosion tous les jours ils avaient projeté de faire exclure de la convention quarante à cinquante des députés les plus prononcés en faveur de la révolution, et principalement les représentants qui étaient en mission lors du 9 thermidor. Mais, comme ils craignaient de soulever la convention et le peuple, ils continuaient, en attendant une occasion favorable pour exécuter leur plan, de s'acharner contre quelques hommes qui avaient marqué sous l'ancien comité de salut public, et tous les jours ils demandaient leurs têtes.

Déjà Carrier était en jugement; Lebon, David et plusieurs autres venaient d'être mis en état d'arrestation; et, en dernier lieu, André Dumont avait fait décréter d'accusation Fouquier-Thinville, dans l'espoir qu'il résulterait de son procès des charges contre les membres des anciens comités.

C'était surtout à ces membres que le parti réactionnaire en voulait, et il se passait peu de jours sans que Legendre ou Clauzel, ou André Dumont ne demandassent leur mise en jugement avec une violence qui ne laissait voir que trop qu'il s'agissait de ressentiments personnels. Néanmoins les comités, à l'examen desquels avait été renvoyée cette affaire, ne se pressaient guère de présenter leur rapport, tant ils craignaient d'être accusés de faire le procès à la révolution. Mais dès que Carrier eut été condamné, les réactionnaires ne gardèrent plus aucune mesure. Toutes les fois qu'il arrivait à la convention une de ces dénonciations, si communes alors, sur les actes de l'ancien comité ou de ses agents, il s'élevait, du côté des réactionnaires, un hourra général contre les membres dénoncés; et les chefs de ce parti ne cessaient de crier qu'il fallait frapper les ordonna-

teurs des moyens de terreur mis à exécution par ses ordres. Legendre, Dumont, Rovère et Bentabolle se distinguaient surtout parmi ceux qui demandaient la tête des membres des anciens comités. « C'est en vain que la convention nationale prendrait des mesures particulières, s'écriait Legendre; il faut punir tous les complices de Robespierre et tous ses continuateurs. »

Lecointre, que la convention avait naguère déclaré calomniateur, reprit courage : il fit imprimer les pièces annoncées contre ceux qu'il avait accusés le premier, et ces pièces furent, par ordre de cette même assemblée, renvoyées aux trois comités réunis pour les aider à faire leur rapport sur ces membres.

La convention, Paris, la France entière étaient, au commencement de nivôse de l'an 3, dans une agitation difficile à décrire, et il devenait impossible de prévoir quelle serait l'issue de cette crise violente. Cet effroyable état de choses suggéra à Noël Pointe un discours sur les dangers dont la patrie était menacée, dans lequel il se prononça énergiquement contre la réaction.

« Qu'a-t-on fait depuis la révolution du 9 thermidor, s'écriait ce député? La terreur n'a fait que passer en d'autres mains. Les riches marchands insultent à la misère du peuple, et menacent de vendre bientôt au poids des assignats la nourriture de ce peuple généreux. Les gens de lettres, au lieu de calmer les inquiétudes publiques, s'occupent de les augmenter en offrant la perspective d'un avenir plus effrayant encore. Je souhaite que la liberté de la presse ne serve qu'à démasquer les faux patriotes, mais je crains qu'elle ne tourne au profit des calomniateurs.

» L'aristocratie veille sans cesse pour s'emparer de ce que nous faisons pour le bonheur du peuple; jamais elle n'a poussé plus loin son insolente audace; jamais le fanatisme n'a déployé plus de fureurs. En sortant d'un extrême, ne tombons pas dans un autre. La léthargie du modérantisme n'est pas moins funeste que la vigilance de la terreur. Je vois avec effroi la contre-révolution emprisonner de son souffle liberticide l'horizon politique. Il n'y a pas de choix à faire; il faut sauver la patrie ou périr. Je demande, concluait Pointe, que la loi du 17 septembre sur les suspects soit exécutée dans toute la rigueur de l'esprit qui l'a dictée. »

Quand Noël Pointe eut achevé de tracer ces tableaux pleins de vérité, il s'éleva une tempête dans la salle : les uns demandaient l'impression de son discours; les autres s'y opposaient de toutes leurs forces, en disant qu'il était rempli d'erreurs dangereuses. Baraillon fut même jusqu'à dire que les réflexions de Pointe cachaient des intentions contre-révolutionnaires, en ce qu'elles tendaient à paralyser l'action bienfaisante du nouveau système.

« Nous ne seront point la dupe de quelques fripons, s'écrie Legendre. » Mais à peine avait-il proféré ces mots, que les montagnards s'émurent, et Gaston courut sur Legendre en levant son bâton. Celui-ci fut obligé de déclarer qu'il n'avait entendu parler que des *trois scélérats* dont il demandait la mise en jugement, et qu'il serait fâché que des hommes ayant des intentions pures eussent pu croire qu'il les attaquait.

Le lendemain, 5 nivôse, Clauzel s'empara à son tour de la tribune, et y lut un discours des plus violents contre ceux qu'il appelait les continuateurs de Robespierre : il les accusa de conspirer de nouveau et d'être la cause des maux *qui tourmentaient* encore la république. Clauzel tira grand parti d'une révolte qui s'était manifestée parmi les ouvriers armuriers en grand nombre à Paris, et prétendit que les instigateurs de cette révolte, qui n'avait eu pour véritable cause que le manque de travail, étaient ceux qui voulaient réorganiser la terreur.

Le discours de Clauzel produisit une nouvelle séance des plus orageuses. Duhem lui cria qu'il était un infâme calomniateur, et dit, en pleine assemblée, que, si ce dénonciateur des patriotes ne prouvait pas ce qu'il avait dit relativement à une prétendue correspondance entre les chefs des jacobins et les émigrés de la Suisse, il l'assassinerait de sa propre main.

Telles étaient les scènes déplorables dont la convention était le théâtre depuis quelque temps, et ces scènes se renouvelaient presque tous les jours, car chaque parti saisissait avec empressement la moindre occasion qui pouvait *lui servir* à aviver ses haines.

Ce fut dans ces circonstances que les comités, pressés par les réactionnaires, firent leur rapport sur les sept membres des anciens comités accusés par Lecointre, Legendre et Clauzel, rapport qui avait été enlevé en une seule séance par les réactionnaires siégeant à ces comités.

Le 7 nivôse, Merlin de Douai monta à la tribune pour obéir, dit-il, au décret qui leur enjoignait de faire connaître leurs opinions dans les vingt-quatre heures : il se borna à présenter le résultat de la délibération prise dans la nuit, par laquelle les comités, après avoir estimé qu'ils n'avaient rien trouvé de condamnable dans la conduite de Voulland, d'Amar et de David, déclarait que la majorité pensait qu'il y avait lieu à examiner celle de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois, de Barère et de Vadier. En conséquence, la convention dut s'assembler dans la soirée pour procéder

à l'appel nominal des membres destinés à composez la commission qui devait faire un nouveau rapport sur les faits imputés à ces quatre membres.

Barère remercia aussitôt l'assemblée d'avoir décrété cet examen, qu'ils auraient, dit-il, provoqué eux-mêmes. « On s'est enfin rendu à l'objet de nos vœux, ajouta-t-il; on a eu recours à la justice suprême de la convention nationale. Il était temps d'examiner les calomnies que depuis deux mois des pamphlets injurieux ne cessent de répandre sur notre compte: on verra à la manière grande et généreuse dont nous nous défendrons que nous ne voulons qu'éclairer le peuple. »

— « On nous a mis continuellement entre le silence qu'on a pris pour un aveu, reprit à son tour Collot-d'Herbois, et la nécessité de jeter le trouble dans cette assemblée, si nous eussions insisté : nous vous remercions donc de nous avoir mis dans la possibilité de nous défendre. Vous ne voulez que la vérité, et je vous assure que d'un souffle elle renversera cette architecture de mensonges, de perfidies et de persécutions combinée depuis quatre mois contre des hommes qui, à travers les événements de l'année dernière, sont restés à leur poste quinze heures par jour pour servir la patrie. Nous ne demandons que la justice; votre intention n'est pas de nous faire victimes. Les passions, surtout celles des contre-révolutionnaires, tuent et égorgent les hommes; mais vous, vous les jugez; vous ne suivez que les principes de la justice et de la sagesse éternelles, principes qui sont les seuls dignes de la représentation d'un grand peuple. La persécution qui nous accable n'a jamais troublé le calme de notre conscience; elle nous est due; nous la méritons, et nous sommes certains que vous ne prononcerez qu'après nous avoir entendus. »

La seule faveur que les accusés demandassent en ce moment, c'était l'autorisation de faire imprimer leur défense; ce qui leur fut accordé par décret.

Le soir du même jour, la convention se réunit pour procéder à l'appel nominal des vingt et un membres qui devaient composer la commission d'examen. Plusieurs montagnards, parmi lesquels on distinguait Rulh, Gaston et Lesage-Senault, voulurent prendre la parole pour reprocher à la convention sa soumission à quelques contre-révolutionnaires qui se complaisaient à la faire décimer de ses propres mains. Ce fut à peine s'ils purent prononcer quelques phrases souvent interrompues par les clameurs du côté droit. « On attaque, on veut assassiner les anciens comités en masse, s'écriait Rulh. » — « Peuple, ajoutait Gaston, on t'assassine dans la personne de tes défenseurs; mais je jure, par les douze cent mille défenseurs de la patrie et par quatre millions de patriotes qui sont liés sur tous les points de la république, que la contre-révolution ne se fera pas. »

Malgré toutes ces vigoureuses apostrophes, les réactionnaires imposèrent enfin silence aux patriotes, et l'on procéda par appel nominal au choix des vingt et un membres qui devaient composer la commission d'examen. Les listes, préparées à l'avance par les réactionnaires, ne présentaient que des ennemis des anciens comités, parmi lesquels se trouvaient Sieyes, Saladin, Courtois, Réal, etc.; ils furent tous nommés par la majorité; et l'assemblée se sépara, au milieu de la nuit, dans une agitation difficile à peindre.

Les patriotes avaient raison quand ils criaient que les réactionnaires travaillaient pour la contre-révolution ; car ce n'était pas seulement contre quelques hommes isolés que ceux-ci se déchaînaient, mais encore contre toutes les lois rendues dans la crise révolutionnaire, et contre tous les moyens employés pour les faire exécuter.

Déjà, ils avaient fait l'imprudente motion de suspendre la vente des biens des condamnés, et même celle de réviser les jugements. Déjà Grégoire, dont le républicanisme ne pouvait être douteux, s'était hasardé à demander le libre exercice de tous les cultes, au moment où Chenier venait de présenter un rapport sur les fêtes décadaires; déjà Tallien avait demandé la suppression des comités révolutionnaires comme n'étant plus d'aucune utilité. La loi du *maximum*, après plusieurs attaques préliminaires, avait enfin succombé sous l'influence réactionnaire, et elle venait d'être rapportée avec la plus imprudente légèreté : ce fut en vain que Pelet montra les agioteurs et les accapareurs prêts à faire eux-mêmes un nouveau *maximum* qui serait cent fois plus onéreux au peuple; les réactionnaires avaient besoin de se faire des partisans parmi la classe des agioteurs et des boutiquiers; aussi appuyèrent-ils de toutes leurs forces la révocation d'une loi que les circonstances avaient fait regarder comme bienfaisante, et qui ne pouvait être rapportée tout d'un coup sans perturbations et sans dangers

Après la loi du *maximum*, ce fut le tour du tribunal révolutionnaire: ce tribunal, auquel avaient été déférées les plaintes contre le comité révolutionnaire de Nantes, n'avait pas rempli complétement l'attente des réactionnaires : il n'avait condamné à la peine capitale que trois des membres de ce comité, et quant aux autres il avait jugé que, quoiqu'ils eussent commis des actes blâmables, il n'y avait pas lieu à leur appliquer la même peine, attendu qu'ils n'avaient agi que dans

des intentions révolutionnaires. Ce jugement irrita le parti devenu tout-puissant, et dès ce moment, il demanda la suppression de ce tribunal.

C'était la conséquence de la motion de Tallien, tendante à dissoudre les comités révolutionnaires. Mais les meneurs du parti pensèrent que ces deux mesures seraient trop audacieuses, et que le moment n'était pas encore arrivé de désarmer complétement la révolution pour la laisser à la merci de ses ennemis : ils s'arrêtèrent donc aux moyens qu'emploient en pareil cas tous les hommes qui suivent les principes de Machiavel, et se bornèrent à faire décréter une nouvelle organisation du fameux tribunal, et l'épuration des comités révolutionnaires. Par ce moyen, ils conservèrent les formes, tout en changeant le fond, et firent ainsi, de deux institutions, qui ne devaient être redoutables qu'aux contre-révolutionnaires, deux nouvelles armes contre les patriotes. Ajoutons encore qu'ils firent renouveler toutes les autorités, afin de les avoir à leur dévotion.

Persuadés dès-lors qu'ils pouvaient tout oser, ils sollicitèrent la réintégration des députés mis hors la loi, au nombre desquels se trouvaient Lanjuinais, Isnard, Henri Larivière, Doulcet-Pontécoulant et quelques autres girondins, sur l'appui ou l'énergie desquels les réactionnaires comptaient beaucoup.

Cette marche contre-révolutionnaire enhardissait tellement les royalistes, qu'un de leurs écrivains se permit, dans le *Spectateur français*, de mettre en doute si le gouvernement républicain était le vœu du peuple, et même de prêcher le royalisme. Cet écrit, dénoncé par Duhem, ouvrit un moment les yeux au comité de salut public, dans lequel siégeaient encore quelques anciens montagnards, tels que Cambacérès et Merlin de Douai, et ce comité prit aussitôt quelques mesures pour refréner la réaction.

Il cassa les commissions de révision que quelques représentants avaient cru devoir instituer dans plusieurs villes, et notamment à Bordeaux : il rapporta le décret qui avait ordonné aux agents des domaines de surseoir à la vente des biens des condamnés et déportés, décret qui avait produit le plus funeste effet tant sur le prix des biens nationaux que sur les assignats, qui, ce jour-là même, avaient encore baissé de quinze pour cent, et il se prononça énergiquement contre les émigrés, par une note envoyée à l'ambassadeur de la république en Suisse, dans laquelle note le comité de salut public s'exprimait en ces termes :

« Nous te chargeons de déclarer à tous les cantons que les émigrés, justement couverts de l'exécration et du mépris de toute l'Europe, ne cesseront jamais d'être regardés par la nation française comme des traîtres et que sa juste vengeance les poursuivra partout où elle pourra les atteindre. »

Enfin, le comité de salut public, sur le rapport de Merlin de Douai, déclara qu'aucun des députés frappés de la mise hors la loi ne rentrerait au sein de la convention. C'était une décision nécessitée par l'esprit de réaction que manifestaient la plupart des *Soixante-Treize* auxquels on avait ouvert l'arène conventionnelle; mais cette conclusion, toute sage qu'elle était, indigna, par cela seul, la plupart des réactionnaires, qui se récrièrent et demandèrent l'appel nominal. Il s'ensuivit un tumulte durant lequel un membre arracha la sonnette au président qui réclamait le silence : Saladin, Penières, Guiyomard et Bailleul ne cessaient de s'élever contre le projet de décret, que Legendre et Clauzel appuyaient de toutes leurs forces, en s'écriant que la discussion seule serait une calamité publique, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de recevoir des hommes qui avaient parcouru les départements le poignard et les torches de la guerre civile à la main. Enfin le rapporteur, indigné de la persistance des réactionnaires, leur cria : « Voulez-vous que le peuple dise que vous n'avez fermé les jacobins que pour ouvrir les portes du Temple ! » Cette allusion aux bruits qui circulaient qu'une partie des conventionnels travaillait à rétablir le petit Capet sur le trône fut vivement sentie, et les royalistes de l'assemblée, car il y en avait, se turent un instant.

CHAPITRE XXXI.

Factions qui se combattent au sein de la France. — Les jacobins demandent la constitution de 1793. — Rapport sur les restes de la famille des Bourbons. — Audace de la jeunesse dorée. — Motion de Lecointre pour la constitution de 1793. — Grande loi de police. — Procès de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois et de Barère. — Journée de germinal. — Arrestation de plusieurs montagnards. — Déportations de Billaud, de Collot et de Barère.

Quoique pût faire le parti révolutionnaire qui existait dans la Convention, et quelles que fussent les garanties qu'offraient encore quelques-uns des membres composant le comité de salut public, les mesures que les thermidoriens faisaient adopter par la majorité, décidaient de plus en plus un mouvement contre-révolutionnaire, qui n'était ni dans les vues de l'Assemblée nationale, ni même dans celles des comités de gouvernement. La Convention était généralement républicaine; les armées de terre et de mer, la France entière l'étaient aussi; et pourtant, cette réaction, jus-

qu'alors conduit par des républicains, commençait à prendre une couleur de royalisme assez prononcée pour que les patriotes en fussent effrayés.

On concevra aisément comment Paris, naguère le foyer le plus ardent de la révolution, offrait alors les symptômes de la résurrection du royalisme, quand on réfléchira que cette capitale avait fourni aux armées républicaines plus de 80,000 de ses citoyens, et que c'était dans ses murs que les émigrés rentrés, les Vendéens amnistiés et les jeunes muscadins s'étaient tout récemment donné rendez-vous, auprès des nombreux parents et amis des condamnés.

Paris se divisa donc en deux factions qui, sous les noms de *terroristes* et de *royalistes* ou *muscadins*, se faisaient une guerre à outrance. Les nouveaux meneurs des sections se mirent à travailler la bourgeoisie, les boutiquiers, et furent soutenus par la confédération des journalistes contre-révolutionnaires qui avait succédé, dans un sens tout opposé, à celle des Jacobins. La convention, témoin de cette guerre civile, s'était posée comme puissance neutre; et après avoir fait un effort pour comprimer les Jacobins, elle paraissait sans forces pour réprimer l'audace des royalistes. Le système de bascule qu'elle adopta lui aliéna également les deux partis, qui travaillaient tous les deux à la renverser : les contre-révolutionnaires, convaincus que les élections renforceraient leur parti, et les patriotes, dans l'espoir d'avoir une nouvelle assemblée nationale moins *usée*.

C'était dans ce but, qu'après la fermeture des Jacobins, les débris de cette célèbre société, réunis dans la section des *Quinze-Vingt*, avaient demandé la mise en activité de la constitution de 1793, et qu'Audouin et Barère avaient invité la Convention à s'occuper des lois organiques de cette constitution. Cette motion, qu'Audouin et Barère appuyèrent par des considérations dignes d'intérêt, n'en fut pas moins repoussée avec fureur par les réactionnaires, qui prétendirent que c'était une proposition anarchique.

Depuis lors la situation intérieure de la république était devenue beaucoup plus inquiétante encore : les royalistes levaient une tête orgueilleuse; les assignats perdaient tous les jours davantage, quoique depuis la révolution du 10 thermidor ils fussent déjà tombés de près de cinquante pour cent; le rapport de la loi du maximum, rapport qui avait été décrété avec une légèreté incroyable, justifiait la crainte des patriotes, c'est-à-dire qu'il favorisait les accapareurs et les agioteurs au détriment du peuple; car toutes les denrées étaient aussitôt montées à des prix excessifs, auxquels les classes pauvres ne pouvaient plus atteindre avec leurs modiques salaires en assignats qui perdaient tant. Ajoutons à toutes ces calamités publiques que, quoique la précédente récolte des céréales eût été fort belle, la disette se faisait de nouveau sentir dans toute la république, et principalement à Paris, où le peuple, taxé à une petite ration de pain, était encore obligé de l'attendre pendant plusieurs heures à la porte des boulangers.

L'irritation des esprits était au comble, et tout annonçait une crise violente, sur laquelle l'inertie du gouvernement et le peu de confiance qu'il inspirait étaient loin de rassurer les patriotes. La convention se bornait à rendre quelques décrets contre les partis; elle se faisait faire de grands rapports sur les subsistances, sur le commerce et l'agriculture, qu'elle cherchait à encourager; mais tous ces rapports ne remédiaient en rien à l'état des choses, parce que cette assemblée était frappée d'impuissance, quoique de temps à autre elle essayât de donner preuve de virilité.

En butte aux calomnies de l'étranger, qui la trouvait encore trop républicaine, et des révolutionnaires qui l'accusaient de tendre au royalisme, elle crut devoir se laver de cette dernière imputation en donnant au peuple un gage de ses sentiments républicains. A cet effet, elle demanda aux trois comités réunis un rapport sur les *individus de la famille Capet* qui étaient détenus, et que les uns voulaient expulser de la république, et les autres retenir en captivité

« Il ne faut pas se dissimuler, dit Cambacérès, organe des comités, que l'inquiétude, le malaise dont tout le monde se plaint, doit être attribué à ceux qui cherchent à persuader au peuple que le gouvernement républicain ne peut durer. » Et, faisant sentir combien il serait imprudent de laisser aller au milieu des ennemis de la république le fils de Louis XVI, il conclut à ce qu'il fût retenu en captivité au Temple.

Quelques montagnards s'écrièrent qu'après avoir commis tant de crimes inutiles, il était étonnant qu'on épargnât les restes de cette race impure, qui, tôt ou tard, troubleraient la république. Mais cette motion n'eut pas de suites, et l'assemblée décréta qu'il ne serait rien changé à la position des individus qui faisaient l'objet du rapport.

Cette décision irrita les royalistes, dont toutes les intrigues tendaient à faire expulser les restes des Bourbons pour avoir un drapeau : ils se montrèrent plus audacieux. Dans le Palais-Royal, au boulevard des Italiens, au théâtre Feydeau, qui étaient les lieux de leurs réunions, ils faisaient la chasse aux jacobins, en chantant le *Réveil du Peuple*. Le mot de proscription était l'épithète de

terroriste, qu'ils appliquaient et étendaient au gré de leurs passions et de leurs haines personnelles, et au moyen duquel un *honnête homme* (c'est ainsi qu'ils se qualifiaient) pouvait, en toute conscience, courir sur un révolutionnaire et l'assommer sur place.

Le 12 pluviôse, plusieurs de ces jeunes gens, dits de la *troupe dorée*, se transportent au théâtre Feydeau et y brisent le buste de Marat qui était dans le foyer. Le comité de sûreté générale le fit aussitôt rétablir; mais, le lendemain, ce buste fut de nouveau précipité de son piédestal.

La contre-révolution faisait donc des progrès, et chaque mesure que les réactionnaires faisaient adopter avait toujours pour résultat d'encourager le royalisme. Un décret divisa la commune de Paris en douze municipalités, afin de diminuer l'influence que les jacobins exerçaient encore sur cette célèbre commune. Un autre décret rendit aux familles les biens de ceux que le tribunal révolutionnaire avait envoyés à l'échafaud; une foule d'autres dispositions, qui ne paraissaient à ceux qui les proposaient qu'un retour à des sentiments de modération et d'ordre, venaient tous les jours irriter encore davantage le parti révolutionnaire; et ce parti, n'ayant plus aucune confiance dans la convention, reportait toutes ses espérances sur la constitution de 1793.

Jusque-là la mise en activité de cette constitution n'ayant été invoquée que par les jacobins, il avait été facile aux thermidoriens d'éluder cette demande; mais, vers la fin de ventôse, un député, qui tout récemment avait servi les projets des réacteurs, ce même Lecointre, auquel on devait la première idée du procès intenté aux membres des anciens comités, monta à la tribune pour demander lui-même la promulgation de cette constitution démocratique que le peuple voulait voir fonctionner.

« La constitution de 1793 ne nous appartient pas, s'écria Lecointre; la liberté et le bonheur ne s'ajournent pas : la constitution démocratique, les droits de l'homme et du citoyen, voilà les cris de tous les Français. Que l'arche sainte qui renferme nos plus chères espérances s'ouvre à nos regards; les ennemis du bien public peuvent seuls retarder cet instant fortuné, pour exercer impunément des fureurs, des brigandages et des vengeances, et épier des chances favorables pour ramener la tyrannie... On prétend qu'il faut attendre jusqu'à la paix pour faire jouir le peuple de ses droits; mais, si la paix est reculée, si la garantie des personnes et des propriétés ne repose pas sur la sagesse publique, quel sera donc le sort de la nation?... »

Les thermidoriens furent stupéfaits par cette motion inattendue, et ils en témoignèrent leurs ressentiments à Lecointre par leurs fréquentes interruptions; mais, au dehors de la convention, Lecointre trouva d'innombrables échos. Deux jours après cette demande, une députation des sections des Quinze-Vingts et de Montreuil se présenta à la convention, demandant la mise en activité de la constitution de l'an Ier, comme le seul et le plus prompt remède à apporter aux souffrances du peuple. Mais cette constitution était un épouvantail pour les réactionnaires. « Du moment où elle sera mise en activité, dit Thibeaudeau, vous ne pourrez vous empêcher de donner une municipalité à Paris et... » — « Des jacobins, » crièrent un grand nombre de membres du côté droit. C'était plus qu'il n'en fallait pour effrayer la convention : néanmoins, pour étouffer toutes ces manifestations, la majorité fit semblant de se rendre au vœu du peuple, et nomma une commission à l'effet de s'occuper des lois organiques, c'est-à-dire modificatives de son pacte constitutionnel.

C'était un moyen évasif qui fut loin de contenter la députation; et, aussitôt que les députés de ces deux sections sortirent de la salle, le peuple se plaignit amèrement de la manière dont avaient été traités ses délégués. Il y eut de l'exaspération parmi la foule réunie dans le jardin des Tuileries; des rixes sanglantes eurent lieu entre des groupes qui criaient *vive la constitution de l'an Ier*, et la jeunesse dorée de Fréron.

Ces troubles, dont le caractère offrait peu de gravité, fournirent à la majorité le prétexte de voter d'acclamation une espèce de loi martiale que Syeyès fut chargé de lui presenter sous le nom de loi de *grande police*.

Cette loi que Chasles qualifia de *terrifiante*, de *martiale*, de loi de sang, fut portée à l'instant même, malgré l'opposition qu'elle éprouva de la part du côté gauche, qui la regardait comme inconstitutionnelle et anti-révolutionnaire.

Forts de ces mesures, propres à faire peser la terreur sur les patriotes, les thermidoriens se hâtèrent de se débarrasser de Billaud-Varennes, de Barère et de Collot-d'Herbois. Leur procès commença le 2 germinal. Les tribunes de la convention avaient été envahies dès le matin par la jeunesse dorée; et les femmes du peuple, qui étaient dans l'habitude de s'y rendre, en furent expulsées à coups de bâton.

Dès la première séance, ceux des collègues des accusés que l'on n'avait pas osé mettre en cause, réclamèrent courageusement la solidarité de leurs actes : « Puisque vous voulez juger le gouvernement, dit Robert-Lindet, il faut le juger dans son intégrité : j'en ai été membre depuis le com-

mencement jusqu'au 13 vendémiaire, et quoiqu'on m'excepte de l'accusation portée sur les prévenus, j'appelle sur ma tête la responsabilité que je dois partager avec eux, puisque j'ai partagé leurs opérations. »

Carnot défendit la conduite de ses collègues, comme Robert-Lindet l'avait fait. Il rappela comment les signatures se donnaient à l'ancien comité de salut public : il dit que mettre les prévenus en jugement, c'était mettre en danger la chose publique et la représentation nationale; c'était attenter à la souveraineté du peuple, qui les avait envoyés à la convention, et même à la liberté des opinions dans le sein de cette assemblée.

« Ces décrets qu'on semble vous reprocher, s'écriait-il, ces lois contradictoires qu'il a fallu rapporter, est-ce vous qui les avez faits? Alors vous seriez coupables; ou bien, si vous avez cédé à ce que vous avez cru être la volonté générale : lorsque vous avez voté la loi du *maximum*, par exemple, la question n'était pas de savoir si vous, négociants ou vous, philosophes, vous trouviez cette loi mauvaise; mais si le peuple la voulait, oui ou non... Quel est donc cet aveuglement ou cette fatale manie qui sert si parfaitement l'aristocratie et le royalisme, de vouloir sans cesse que la convention s'accuse et s'avilisse aux yeux d'un peuple qu'elle a représenté comme elle devait le faire, qu'elle a servi constamment avec zèle et avec dignité?... Un nouveau genre de terreur nous a frappés, continuait-il; l'imposture et la diffamation ont changé tous les rôles. Tel qui croyait avoir mérité la réputation d'homme juste et sensible, se trouve transformé par elles en buveur de sang; et tel dont le nom seul inspirait l'effroi est devenu l'exemple de la douceur et de la modération. » Carnot terminait en invitant la convention à abjurer les haines personnelles qui dominaient ses décisions, et à passer à l'ordre du jour sur l'accusation intentée.

Les prévenus eurent à se défendre « d'avoir couvert la France de prisons et d'avoir donné et fait exécuter des ordres arbitraires, soit en se permettant l'interprétation et l'extension la plus funeste de la loi du 17 septembre concernant les gens suspects, soit en s'élevant au-dessus de cette loi, par des dispositions évidemment usurpatrices du pouvoir législatif. » A l'appui de ces deux chefs d'accusation, on citait plusieurs mandats d'arrêt où se trouvait la signature des prévenus.

Ceux-ci repoussèrent ces haineuses accusations en rejetant tout le mal sur les nécessités des circonstances, à chaque phase de résistance; sur les lois de la convention (celle du 17 septembre sur les suspects particulièrement), et sur le bureau de police générale dirigé par Robespierre et Saint-Just, qui n'étaient plus là pour répondre.

Ces débats, dans lesquels accusés et accusateurs prenaient tour à tour la parole, soulevaient entre les partis de la convention des récriminations et une animosité dangereuses; le centre les voyait avec peine, et Merlin de Douai essaya d'y mettre un terme, en proposant un moyen de conciliation qui semblait propre à rallier les esprits. Il demanda la mise en activité de la constitution, la convocation prochaine d'une assemblée législative, et le renvoi du procès de Billaud, Collot et Barère à cette assemblée. Mais cette mesure fut repoussée, et les prévenus continuèrent leur défense.

Barère parla avec le talent d'élocution qui lui était particulier. « Vous qui m'accusez d'avoir loué le patriotisme de Robespierre, le 7 thermidor, dit-il, accusez-moi d'avoir loué le patriotisme de Danton; accusez Merlin de Thionville d'avoir loué, le 20 pluviose, celui de Couthon, auquel il croyait alors; accusez Legendre d'avoir dit aux jacobins, le 6 prairial, qu'il ferait un rempart de son corps à Robespierre, et d'avoir invité tous les bons citoyens à ne pas laisser aller seuls les députés dont la tête était menacée; accusez David d'avoir dit à Robespierre, le 8 thermidor : *Je boirai la ciguë avec toi.* »

Continuant à justifier sa conduite et celle du comité : « Je pourrais m'étonner, ajouta-t-il, d'entendre demander au comité de salut public les motifs des arrestations qu'il a commandées, quand on n'a pas fait cette demande aux vingt et un mille comités révolutionnaires répandus sur la surface de la république. Ce n'est pas le comité de salut public qui a réclamé le droit de lancer des mandats d'amener; ce sont ses ennemis; c'est Lacroix qui a fait donner cette extension à nos pouvoirs, et nous nous y sommes opposés... Le comité de salut public, à qui on reproche d'avoir exercé la tyrannie, n'a lancé que cinq mandats d'amener dont il pourrait donner les motifs.. Quelquefois l'enthousiasme révolutionnaire a pu nous faire abandonner l'exactitude géométrique; mais, quand nous avons reconnu une erreur, nous l'avons réparée. » Et il démontrait combien était peu fondé le reproche qu'on faisait encore au comité d'avoir exercé une influence tyrannique et une véritable censure sur les journaux.

Il y avait dix jours que durait ce procès dans lequel la majorité de la convention s'attaquait à la révolution, aux nécessités créées par le salut public, et deux chefs d'accusation avaient seulement été agités. « C'était peine perdue que de discuter les chefs d'accusation, dit Thibeaudeau dans ses mémoires. Dès le premier jour de l'in-

struction, chaque membre de la convention avait son opinion faite : les uns avaient résolu de sauver les accusés; les autres de les condamner. On ne jugeait pas; on combattait. » Les lenteurs des débats ne faisaient donc que retarder une solution qui n'était point douteuse, quand des événements graves vinrent tout à coup absorber l'attention de la convention.

La disette était devenue de jour en jour plus désastreuse : le peuple était obligé d'attendre à la queue devant les boulangers, pendant une demi-journée, une livre de mauvais pain, qui se vendait jusqu'à vingt-cinq sous au palais Égalité. Le 7 germinal, un rassemblement, formé en grande majorité de femmes, envahit le local des séances de la section des Gravilliers, et se porta de là à la convention, se grossissant sur son passage, et proférant les plus violentes imprécations. Dix de ces femmes se présentèrent à la barre, en demandant du pain; l'une d'elles prit la parole : « Un décret, dit-elle, porte qu'il nous sera délivré une livre de pain par jour. Ce matin, on n'a voulu nous en donner qu'une demi-livre; personne n'a voulu la recevoir. Personne ne peut, avec quarante sous par jour, acheter des denrées qui suppléent au défaut de viande. » Le président essaya vainement de calmer ces femmes : leur exaspération était au comble, et elles ne cessaient de l'interrompre en criant : *du pain! du pain!* Cette scène déchirante en faisait présager de plus terribles : la convention, alarmée, rendit alors un décret qui changeait l'heure des réunions des sections; mais ce décret ne pouvait prévenir une explosion.

Le 11 germinal, une députation envoyée par le faubourg Saint-Antoine vint exposer impérativement à la convention les alarmes des citoyens : « Depuis le 9 thermidor, dit l'orateur chargé de parler en son nom, depuis le 9 thermidor nos besoins vont croissant. Le 9 thermidor devait sauver le peuple, et le peuple est victime de toutes les manœuvres de l'aristocratie. On nous avait promis que la suppression du *maximum* ramènerait l'abondance, et la disette est au comble. Les incarcérations des patriotes continuent. Le peuple enfin veut être libre. Il sait que quand il est opprimé l'insurrection est un de ses devoirs, suivant un des articles de la déclaration des droits.

» Pourquoi Paris est-il sans municipalité? Pourquoi les sociétés populaires sont-elles fermées? Où sont nos moissons? Pourquoi les assignats sont-ils tous les jours plus avilis? Pourquoi les fanatiques et la jeunesse du Palais-Royal peuvent-ils seuls s'assembler? Nous demandons, si la justice n'est pas un vain mot, la mise en liberté des détenus; nous demandons qu'on emploie tous les moyens de soulager l'affreuse misère du peuple, de lui rendre ses droits, de mettre en activité la constitution démocratique de 1793. Nous sommes debout pour soutenir la république et la liberté. »

L'audace de cette adresse souleva la colère des thermidoriens; mais, dans la même soirée, ils eurent à entendre un langage aussi menaçant de la part de plusieurs autres sections, tandis qu'au dehors, les symptômes de la plus violente agitation frappaient les yeux : de grands rassemblements venaient se joindre à la foule qui entourait les Tuileries, en criant : *Du pain! la liberté de nos amis! la constitution!*

Dans la matinée du lendemain, 12, de nombreux attroupements, formés à la porte des boulangers, parcoururent les rues de Paris; les voitures destinées à l'approvisionnement de cette ville furent arrêtées à la Villette et au Bourget.

Sur ces entrefaites, la convention était entrée en séance. Prévenue de la marche tumultueuse du peuple, elle n'en concevait aucune crainte, et écoutait un rapport de *Boissy-d'Anglas*, président de la commission des subsistances, et que le peuple appelait Boissy-Famine, en faisant allusion au résultat des mesures prises par cette commission. Tout à coup les portes de la salle sont enfoncées, et une immense multitude d'hommes, de femmes, d'enfants se précipite au milieu des députés, en criant : « Du pain! du pain! nous manquons de pain! La constitution de 1793 et la liberté des patriotes incarcérés! » Les hommes avaient écrit sur leurs chapeaux : *Du pain et la constitution de* 93! D'autres seulement : *Du pain!*

Le plus grand tumulte succède à cette irruption inattendue. Les thermidoriens, insultés et menacés par le peuple, abandonnent leurs bancs. Vainement le président et quelques conventionnels invitent-ils la foule à défiler, afin que la convention puisse s'occuper de ses demandes, les cris *Du pain! la constitution de* 93! redoublent de violence, et quelques députés peuvent à peine parvenir à se faire entendre un instant. Enfin un orateur des sections parvient à dominer le bruit. Van-Heck, qui, au 31 mai, commandait la section de la Cité, monte à la barre et tient à l'assemblée ce langage audacieux, souvent interrompu par les applaudissements des tribunes, de la multitude et de l'extrême gauche de la convention : « Représentants, dit-il, vous voyez devant vous les hommes du 14 juillet, du 10 août, et encore du 31 mai. Ils ont juré de vivre libres ou de mourir, et ils maintiendront la constitution de 1793 et la déclaration des droits. Il est temps que la classe indigente ne soit plus victime de l'égoïsme des riches et de la cupidité des marchands. Met-

tez un terme à vos divisions; elles déchirent la patrie, et la patrie ne doit point souffrir de vos haines. Faites-nous donc justice de l'armée de Fréron. Les hommes qui, au 14 juillet, ont détruit la Bastille, ne pensaient pas que par la suite on en élèverait mille autres pour incarcérer les patriotes.

» Où sont donc passés les grains qu'a produits la récolte abondante de l'année dernière? La cupidité est à son comble; on méprise les assignats, parce que vous avez rendu des décrets qui leur ont fait perdre la confiance. N'espérez pas ramener le calme et l'abondance, sans punir les égoïstes. Et toi, montagne sainte, qui as tant combattu pour la république, les hommes du 14 juillet, du 10 août et du 31 mai te réclament dans ce moment de crise. Tu les trouveras toujours prêts à te soutenir, prêts à verser leur sang pour la république.

» Les citoyens pour lesquels je vous parle veulent la constitution de 1793; ils sont las de passer les nuits à la porte des boulangers: il est temps que celui qui fait venir les subsistances, qui a fait la révolution, puisse subsister. Nous vous demandons la mise en liberté de plusieurs milliers de pères de famille patriotes qui sont incarcérés depuis le 9 thermidor. Si vous avez changé l'ordre de choses qui existait avant cette époque, ce n'est pas sur eux que doit tomber votre colère, c'est vous seuls qui avez eu tort. La section de la Cité n'est point accoutumée à vous faire perdre un temps précieux, digne des flagorneries du cabinet de Versailles. Aussi vous ai-je parlé énergiquement en son nom. »

Plusieurs sections exprimèrent les mêmes vœux, avec plus ou moins de véhémence. Chacune de ces adresses était couverte d'applaudissements par le peuple et les montagnards, au milieu desquels Ruamps, Choudieu et Duhem se distinguaient par leur énergique approbation.

Les bancs de la majorité étaient alors dégarnis par la fuite de la plupart des thermidoriens, et nul doute que ceux qui demeuraient ne se fussent soumis par peur, si la minorité montagnarde eût osé rendre quelque décret analogue au vœu des pétitionnaires. Une grande révolution eût pu être consommée en ce moment-là; mais, ainsi que nous l'apprend Levasseur de la Sarthe, l'insurrection, au lieu d'une troupe réglée et intelligente, offrait le tableau d'une véritable orgie populaire; et, quoique les thermidoriens l'aient affirmé ensuite, la vérité est qu'il n'y avait ni plan ni ensemble dans le mouvement du 12 germinal; les montagnards avaient commis la faute d'attendre, les bras croisés, une insurrection qu'ils pouvaient prévoir de longue main: ils en parurent aussi surpris que l'étaient leurs adversaires eux-mêmes, et ils n'eurent ni le temps ni la présence d'esprit d'en profiter: ils se bornèrent à inviter les citoyens à défiler, et à les exciter par des discours et des cris qui se perdaient dans le bruit.

Cet état de choses durait depuis quatre heures, quand le peuple commença à défiler. Alors les bataillons du centre de la garde nationale et la jeunesse dorée, réunis au bruit du tocsin et de la générale, entouraient les Tuileries, et les grenadiers étaient même entrés dans les couloirs de la convention, la baïonnette au bout du fusil. L'assemblée nationale fut donc délivrée, sans combat, de l'invasion populaire, et la majorité reprit sa place, naguère occupée par le peuple. Revenus de leur terreur, les thermidoriens devaient faire tourner à leur profit l'orage qui avait passé sur leur tête sans les renverser. A la reprise de la séance, Ysabeau fit rendre, au nom du comité de sûreté générale, le décret suivant, assez insignifiant par lui-même: « La convention nationale déclare au peuple français qu'il y a eu aujourd'hui attentat contre la liberté de ses délibérations. Le comité de sûreté générale fera rechercher et traduire devant le tribunal criminel du département de Paris les auteurs et instigateurs de cet attentat. » Il était facile de voir sur qui allait tomber la colère des vainqueurs, car déjà la majorité s'était écriée, en montrant du doigt l'extrême gauche: *La minorité qui conspire est ici! Les assassins du peuple, les véritables royalistes, les voilà!*

André Dumont, que Choudieu et Châsles avaient traité de royaliste durant le tumulte populaire, monta à la tribune: « Vous avez aujourd'hui les preuves de la complicité et de la part que les hommes qui sont en jugement ont eue à cette révolte. Je ne vous demanderai pas de fermer les débats, une telle mesure ne convient qu'à des assassins. Je ne vous proposerai pas non plus de les condamner à mort sans les avoir jugés; mais je vous propose de les chasser du territoire français...... Une minorité criminelle veut sauver les chefs, mais c'est en vain, le peuple, si nous n'y prenons garde, dans sa juste indignation, se vengera lui-même. Je demande que les trois brigands qui ont assassiné la patrie soient déportés dès cette nuit. » Cette proposition fut adoptée d'enthousiasme, et convertie aussitôt en décret.

Mais ce n'était pas assez pour les thermidoriens, pour assurer leur victoire, ils voulaient frapper les principaux de leurs adversaires; André Dumont, continuant ses dénonciations, demanda l'arrestation de Châsles, de Choudieu, de Fousse-

doire et de Huguet. A cette liste, plusieurs députes firent ajouter Amar, Léonard Bourdon, Ruamps. Le comité de sûreté générale présenta un rapport pour y faire adjoindre Duhem, que les patriotes appelaient le *palladium de la sansculotterie :* d'après ce rapport, c'était surtout en lui que reposaient les espérances des agitateurs. On l'aurait vu dans un conciliabule tenu au café Payen, où, disait-on, les factieux auraient juré de poignarder dix-sept conventionnels. La convention décréta donc que Châsles, Choudieu, Foussedoire, Huguet, Léonard Bourdon, Ruamps, Amar et Duhem seraient transférés sur-le-champ au château de Ham, et que les scellés seraient apposés sur leurs papiers.

En même temps, pour assurer l'exécution des mesures qu'elle venait de prendre, elle nomma Pichegru, qui se trouvait alors à Paris, général en chef de toute la force armée, et lui adjoignit Barras, Merlin de Thionville et Auguis. Pichegru se chargea volontiers d'une mission qui lui donnait les moyens de nuire à la république par ses propres mains.

Quoique comprimée, l'insurrection avait encore assez de force pour intimider la convention. Le faubourg Saint-Antoine était toujours en insurrection, et les troubles n'avaient fait que changer de théâtre : aussi, quand, le lendemain, on voulut faire partir les députés proscrits, le peuple les arrêta aux barrières; l'exaspération des jacobins était extrême, et ils disaient dans les groupes que les thermidoriens s'enfuyaient dans ces voitures, chargés d'or et d'argent; d'autres, reconnaissant les députés proscrits, criaient que, ces hommes n'étant pas jugés, la convention n'avait ni le droit de les arrêter, ni celui de les déporter. Le peuple se disposait à les délivrer, quand Pichegru parut à la tête de plusieurs bataillons, et délivra les voitures; mais ce ne fut point sans effusion de sang : les patriotes s'étaient emparés du corps-de-garde de la barrière des Champs-Élysées, et avaient fait feu sur la force armée, qui riposta; ils avaient même tiré deux coups de canon. Leurs efforts pour empêcher le départ des anciens membres du comité de salut public furent rendus inutiles par les forces que commandait Pichegru. Les décrets de la convention furent enfin exécutés, et ce général se présenta à la barre de la convention pour rendre compte de sa mission. Les trois membres destinés à la déportation furent conduits à Rochefort, où Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois furent embarqués pour la Guyane. Vadier prit la fuite, et Barère, malade, fut enfermé dans la prison de Saintes, d'où il fut rendu à la liberté, pour passer ensuite vingt années de sa vie dans l'exil dont la restauration des Bourbons frappa tous les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI.

La déportation des trois membres du comité de salut public et l'emprisonnement de huit députés montagnards ne suffisaient déjà plus à la vengeance de la majorité thermidorienne. Tallien avait inutilement demandé, le 13, la mise hors la loi de Thuriot, de Fouché, de Cambon et de Lecointre, qui ne se trouvaient pas à la séance du 12 germinal. La convention s'était bornée à décréter que Cambon, dénoncé par Bouron de l'Oise, comme ayant perdu la confiance publique, ne faisait plus partie du comité des finances.

Le 16 germinal, la convention, qui avait été en permanence depuis le 12 jusqu'au 15, entendit un rapport du comité de sûreté générale sur la prétendue conspiration dirigée par la montagne. C'était là le prétexte nécessaire pour frapper les députés de l'extrême gauche qu'elle avait épargnés le 12. « Le but de cette conspiration était, disait-on, de rétablir le régime de la terreur et les échafauds de 93. » On admettait donc que la terreur avait été un régime établi par une volonté humaine; et l'on supposait que les hommes de 93 avaient regardé la guerre livrée par eux aux contre-révolutionnaires comme un état permanent et désirable, ce qui était absurde. Mais il fallait flétrir les hommes qui avaient montré du courage; il fallait souiller la constitution de 93 du sang répandu à l'époque de sa naissance[1]. »

Barère et ses collègues étaient, disait le comité de salut public, les chefs de cette conspiration, parce que le 12 germinal on avait demandé leur mise en liberté; les députés arrêtés en étaient complices, parce que dans la séance du 12 ils avaient applaudi les mouvements populaires; et ceux qui n'étaient pas présents à cette séance, parce qu'ils n'avaient pu y manquer que pour conspirer! Enfin, Lecointre, parce qu'il avait demandé la mise en activité de la constitution que le peuple avait ensuite adoptée pour cri de ralliement.

Cependant le comité de sûreté générale ne proposait aucun projet de décret, n'accusait

[1] Collot d'Herbois est mort à la Guyane. Billaud-Varennes revint ensuite à Haïti, où il se fit aimer et estimer par ses qualités personnelles et par le chaleureux patriotisme qu'il ne cessa de professer. Billaud est mort, il y a peu d'années, fidèle à ses principes révolutionnaires et à ses convictions. Vadier, proscrit de nouveau en 1815, a vécu quinze ans dans son nouvel exil en Belgique; il est mort au moment où la révolution de 1830, qui se préparait, aurait pu lui ouvrir les portes de la France.

Barère est le seul des membres du célèbre comité de salut public qui reste aujourd'hui. Son grand âge n'a point refroidi son amour pour la liberté, et sa plume est encore aussi féconde, aussi élégante que lorsqu'il était dans toute la force de la jeunesse. Espérons qu'il aura le temps de terminer les mémoires auxquels il travaille depuis longtemps.

personne; mais il laissait à la convention l'initiative des mesures à prendre contre les conspirateurs. Tallien s'empressa de remplir la lacune de ce rapport, et demanda l'arrestation de Thuriot, de Cambon, de Levasseur (de la Sarthe), de Hentz, de Maignet, de Crassous, auxquels on fit joindre Granet de Marseille, Lecointre et Moïse Bayle.

C'est ainsi que, substituant la vengeance à la justice, et appelant à son aide, contre les hommes du 12 germinal, les mêmes moyens d'illégalité qu'elle avait déjà employés contre les girondins, la convention, en proscrivant ceux de ses membres qu'elle regardait comme dangereusement hostiles à sa majorité, crut avoir satisfait aux besoins d'un peuple qu'elle privait de ses plus énergiques amis; c'est ainsi qu'elle accumulait inconséquences sur inconséquences, qu'elle encourageait le royalisme, et qu'elle entretenait l'irritation des patriotes au point d'amener de nouvelles crises.

CHAPITRE XXXII.

Les thermidoriens veulent détruire la constitution de 1793. — La terreur plane sur les patriotes. — Conspiration des Œufs-rouges. — Paix avec la Prusse. — Traité avec les Vendéens. — Mesures contre le royalisme. — Émeutes de floréal. — — Procès et condamnation de Fouquier-Thinville. — Insurrection du 1er prairial. — Arrestation des restes de la montagne. — Condamnation et mort héroïque de Bourbotte, de Duquesnoy, de Duroy, de Romme, de Goujon et de Ruhl.

Après les événements du 12 germinal, on vit, comme on l'avait déjà vu dans toutes les grandes crises, les adresses de félicitation des sections parisiennes et des villes de la province se succéder; les modérés exaltaient la victoire des vainqueurs et traînaient dans la boue les vaincus. Encouragés par l'appui qu'ils trouvaient, les réactionnaires devaient en profiter pour se lancer plus avant dans la carrière qu'ils s'étaient ouverte : après les vengeances contre les hommes, ils devaient nécessairement attaquer les principes qui avaient soulevé une insurrection si redoutable.

Le député Pelet, chargé de présenter un rapport sur la situation intérieure et extérieure de la république, accepta cette tâche. Il commença par exalter les succès des armées françaises, et par en présager de nouveaux ; il parla ensuite de la situation intérieure, qu'il peignait sous les couleurs les plus noires.

Après de longs détours, Pelet abordait enfin avec franchise l'objet de son discours. « La constitution de 93 a été acceptée par le peuple, disait-il ; le besoin universellement senti d'un gouvernement qu'on croit y trouver en fait désirer l'exécution; on convient généralement que ses principes sont ceux de la démocratie; mais l'un dit *qu'il faut lui donner une âme*; celui-ci demande *qu'on lui fasse des jambes*, sans lesquelles il serait impossible de la faire marcher; un autre veut qu'on s'occupe d'y ajouter des lois organiques. Citoyens, tous ces avis se réunissent au même, tous ces vœux n'en font qu'un, c'est celui du bonheur public, c'est le vœu de voir un gouvernement sage succéder à tant d'essais orageux. Il est impossible que la franchise et la bonne foi n'expliquent d'une manière uniforme ce que vous entendez par *lois organiques*. Certes, ce sont toutes les mesures correctionnelles ou additionnelles nécessaires pour imprimer le mouvement et la vie à la constitution. »

Pelet critiqua amèrement alors plusieurs articles de la constitution de 93, celui entre autres qui composait un conseil exécutif de vingt-quatre membres; et ce n'était pas sans quelques raisons qu'il faisait remarquer le danger de délibérations indéterminées, en cas de partage, faute d'une voix prépondérante. Il trouvait dans ce pacte social des germes d'oppression, des semences d'usurpation, des périls, des alarmes patriotiques.

« N'oublions pas, disait-il en terminant, que les auteurs de la constitution de 93 voulaient perpétuer le pouvoir dans leurs mains, et nous sentirons avec quel soin nous devons examiner leur ouvrage... Vous ne croyez pas sans doute qu'ils aient eu le privilége de l'infaillibilité; vous ne croyez pas que l'examen et la réflexion ne puissent la corriger utilement pour le bonheur public. Vous devez donc vous occuper de ces corrections importantes, et les présenter à la sanction du peuple souverain. »

Ces attaques ne devaient pas tarder à être suivies d'effet. Mais, en attendant, la majorité chercha à achever des ennemis qu'elle jugeait abattus. Elle annula par divers décrets les jugements et procédures dirigés contre les députés mis hors la loi à la suite des journées du 31 mai et 2 juin 1793, et ordonna leur réintégration dans leurs droits politiques et dans leurs biens; ce qui renforça le parti réactionnaire de plusieurs membres qu'en dernier lieu on n'avait pas osé faire rentrer, et au nombre desquels se trouvaient Lanjuinais, Henri Larrivière, Isnard, Doulcet et Defermon. Elle révoqua également les décrets qui mettaient hors la loi *tous les ennemis de la révolution* et déclaraient leurs complices ceux qui les auraient recélés ou qui n'auraient pas

dénoncé leur retraite; enfin elle décréta que le comité de sûreté générale prendrait toutes les mesures nécessaires pour faire désarmer sans délai les hommes connus dans leurs sections, comme ayant participé aux rigueurs commises sous la tyrannie qui précéda le 9 thermidor. Les représentants du peuple en mission furent chargés de prendre les mêmes mesures dans les départements soumis à leur surveillance; et presque tous s'en acquittèrent de manière à mettre les patriotes à la merci de leurs ennemis.

Ces imprudentes mesures produisirent, pendant quelques jours, l'effet qu'en avait espéré la convention : la terreur plana sur les patriotes. La jeunesse dorée de Fréron et les réactionnaires seuls portaient la tête haute. *Le réveil du peuple* était chanté partout, et l'*hymne des Marseillais*, ce chant national qui conduisait nos guerriers à la victoire, était proscrit dans l'intérieur de la république.

Mais ces symptômes de tranquillité ne pouvaient être réels. Les jacobins et tous leurs partisans brûlaient de réparer leur défaite du 12 germinal; et la disette, devenue effrayante, portait assez le peuple à se ranger de leur côté contre la convention, qui était complétement dépopularisée. Les subsistances destinées à l'approvisionnement de la capitale étaient arrêtées de toutes parts, et quelquefois mises au pillage : Évreux, Vernon et plusieurs autres localités, peu distantes de Paris, avaient été le théâtre des plus grands désordres à ce sujet. Afin d'en prévenir le retour, la convention nomma Barras chef d'une partie de la force armée, qui eut pour mission d'assurer les arrivages des subsistances. Mais cette mesure fut loin de remédier à la disette, qui devenait de jour en jour plus affreuse. La fermentation était extrême : dans les lieux publics, dans les rassemblements du peuple, on parlait hautement de la proscription des thermidoriens, et tout présageait une nouvelle crise plus terrible que celle qui venait d'être apaisée par tant de proscriptions.

Sur ces entrefaites, Rovère monta à la tribune, le 29 germinal, pour dénoncer un nouveau complot formé par les chefs de la révolte du 12 germinal. D'après ce qu'il rapporta, un des conjurés avait dénoncé ses complices et procuré l'arrestation des principaux agitateurs. Divers rassemblements étaient organisés : le premier devait se porter à la Bourbe; le second aller au Plessis; le troisième, partant du faubourg Saint-Antoine, devait s'emparer de l'Arsenal; le quatrième, venant du faubourg Saint-Germain, devait investir le comité de salut public; le cinquième, sorti du faubourg Saint-Martin, devait environner le comité de sûreté générale. On se proposait de faire demander à la convention la mise en activité immédiate de la constitution de 1793, l'arrestation des soixante-treize et des députés mis hors la loi depuis le 31 mai; la destitution des comités du gouvernement; la déportation de Tallien et de Fréron; l'arrestation de Barras, Dubois-Crancé, Rovère, Legendre, et de quelques autres. On devait battre la générale dans les faubourgs Saint-Martin et Saint-Marceau; trois coups de canon étaient le signal de l'insurrection, et Thuriot, Cambon et Montaut devaient se mettre à la tête des rassemblements. On eût demandé la réintégration des députés montagnards, la révision du jugement de Collot, Barère et Billaud, afin qu'ils fussent acquittés par un décret solennel, *etc.*

Ce rapport produisit la plus vive impression sur la convention, qui décréta sur-le-champ l'arrestation de Montaut. Mais il n'en fut pas de même au dehors; on n'y crut pas à la conspiration, qu'on appela la *conspiration des œufs rouges*, parce que des œufs mi-rouges, mi-blancs devaient faire connaître aux détenus qui y trempaient l'heure où elle éclaterait.

Dans ces entrefaites, eurent lieu deux événements fort importants, dont la majorité conventionnelle chercha à tirer tout le parti possible pour prouver qu'elle travaillait au bonheur du peuple. Le roi de Prusse, fatigué d'une lutte entreprise pour des intérêts qui lui étaient étrangers, et dont le résultat était loin d'avoir répondu aux espérances dont on l'avait bercé, s'était décidé à traiter avec la république française, contre laquelle il avait déjà cessé toute hostilité. Le résultat des négociations entamées fut un traité de paix d'après lequel la France demeurait en possession des états du roi de Prusse, situés sur *la rive* gauche du Rhin; et tout arrangement *définitif* à l'égard de ces provinces était ajourné jusqu'à la paix générale entre la France et l'empire germanique. La convention se hâta de ratifier ce traité, qu'avaient amené les succès des armées françaises, et fit annoncer cette paix avec une grande solennité.

A peu près, vers la même époque, elle recevait des ambassadeurs du grand duc de Toscane et du roi de Suède, jaloux, disaient-ils, de resserrer les liens d'amitié qui existaient entre leurs nations et la nation française. Ainsi la coalition de toute l'Europe monarchique, qui devait d'un seul coup anéantir l'hydre républicaine, se fondait tous les jours, grâce aux succès des soldats citoyens, et tout portait à espérer que de nouveaux traités particuliers réduiraient encore le nombre des ennemis de la république.

D'un autre côté, pendant que le royalisme re-

levait audacieusement la tête dans le midi, la Vendée fut un instant pacifiée. Mais, malgré l'avantage accordé aux chouans et aux Vendéens par cette pacification, il était aisé de voir qu'elle ne serait qu'éphémère. Les arrêtés des représentants en mission, qui en amenèrent la conclusion, portaient que la république française garantissait aux Vendéens et aux chouans la liberté des cultes, l'admission dans les armées de la république de ceux des Vendéens qui n'avaient point de profession, et même la faculté de se former en corps de chasseurs à pied d'une force de deux mille quatre cents hommes; l'autorisation aux jeunes gens de la première réquisition de demeurer dans leur département pour ranimer le commerce et l'agriculture; le paiement des bons délivrés par les chouans jusqu'à concurrence d'un million cinq cent mille francs; la restitution de tous leurs biens; la levée des sequestres; et enfin des indemnités à ceux qui avaient tout perdu par l'effet de la guerre. Ces conditions, qui eussent été repoussées comme déshonorantes une année auparavant, furent ratifiées par la convention au milieu des acclamations de joie qu'excitait une soumission qu'elle voulait ramener à tout prix. Cette soumission n'était pourtant qu'un piége grossier tendu par les chefs vendéens à la facilité du gouvernement.

Tandis qu'il cherchait à donner de l'importance à cette pacification plâtrée, les royalistes levaient impunément la tête; ils parcouraient les départements, provoquant le rétablissement de la monarchie, entonnant dans les carrefours le *Domine salvum*, et affichant les espérances les plus insensées. Cet état de choses ne pouvait échapper à la représentation nationale: elle s'en alarma vivement. « Décrétez, s'écria André Dumont, que tout émigré qui rentrera en France sera guillotiné dans les vingt-quatre heures; décrétez que tout homme qui recèlera un émigré ou qui, ayant connaissance du lieu de sa retraite, ne le dénoncera pas, sera déporté dans les vingt-quatre heures. — Décrétez que le tribunal du département de Paris soit autorisé à juger, toute affaire cessante, tous les émigrés qui seront pris dans le département de Paris, ajouta un autre membre, Montmayau; » et toutes ces propositions furent prises en considération et renvoyées au comité de salut public. Celui-ci fit décréter, sur un rapport de Chénier, dans la séance du 12 floréal, que tout émigré trouvé sur le territoire de la république serait traduit sur-le-champ devant les tribunaux pour être jugé conformément à la loi du 25 brumaire....; que les municipalités feraient exécuter, dans un court délai, la loi sur le désarmement des hommes de 93. Le même décret enjoignit au comité de sûreté générale et aux autorités constituées de faire arrêter et traduire devant les tribunaux criminels les individus qui, par leurs écrits ou leurs discours séditieux, auraient provoqué l'avilissement de la représentation nationale, ou le retour de la royauté : ils devaient être bannis à perpétuité.

Ce n'était pas sans raison que la convention sévissait dans le même décret contre les royalistes et contre ceux qu'elle appelait les terroristes. Une nouvelle cause d'agitation, jointe à celles qui existaient déjà, était venue remuer ces derniers. Cette constitution de 1793, objet de leurs vœux les plus ardents, de leurs espérances les plus vives, leur idole, la convention venait enfin de la renverser implicitement, après l'avoir laissé qualifier, par une députation sectionnaire, de constitution démagogique, décemvirale, dictée par la terreur.

Le 29 germinal, Cambacérès était monté à la tribune, et dans un rapport où il n'avait pas ménagé les critiques au pacte constitutionnel de la république, il proclama la nécessité d'y ajouter des dispositions fondamentales dont l'importance était tellement grande qu'il n'y avait qu'une convention qui pût les délibérer. En résultat, il proposait d'organiser cet acte sur des bases entièrement neuves. L'assemblée adopta ses vues, et nomma, le 4 floréal, une nouvelle commission pour s'occuper du travail indiqué : les membres choisis étaient Cambacérès, Merlin (de Douai), Sieyès, Thibeaudeau, Larévèillère-Lepaux, Boissy-d'Anglas, Berlier, Daunou, Lesage (d'Eure-et-Loir), Creuzé-Latouche et Louvet (du Loiret).

A cette nouvelle, l'indignation s'empare des jacobins et de leurs partisans : ils ne doutent plus que la question de vie et de mort ne soit posée pour eux, et qu'il ne faille désormais frapper les grands coups. Instruits par le mauvais succès des émeutes de germinal, ils cherchèrent à organiser un plan de défense plus sérieux, et dont le succès fût plus décisif. Des mouvements de peu d'importance préludèrent à la grande crise. Le 10 floréal, les sections du faubourg Saint-Antoine se déclarèrent en permanence pour délibérer sur les subsistances, et invitèrent les autres sections à prendre la même mesure. La convention lança un décret contre les auteurs et les provocateurs de cette infraction aux lois.

Le lendemain, 11, une révolte ne s'en manifesta pas moins dans la section du Bonnet de la liberté. Des femmes tentèrent de s'emparer de plusieurs sacs de farine destinés pour une autre section, et mirent de leur propre autorité les commissaires de cette section en arrestation. La force armée des sections de la Butte des Moulins

de la Fontaine de Grenelle et de l'Unité, jointe aux grenadiers de la convention, dissipa le rassemblement. La situation des subsistances était telle qu'on comptait jusqu'aux rations, et, le 11 floréal, six cent quarante-six mille huit cent rations d'une demi-livre, et quatre-vingt-treize mille trois cent trente-trois rations de farine de riz, de six onces, avaient été distribuées pour la consommation de la capitale; encore, cette quantité de sept cent quarante mille cent trente-trois rations était-elle supérieure à celles distribuées dans les journées précédentes. Tel avait été le funeste résultat du rapport du maximum et de la dépréciation des assignats.

Ce fut au milieu de ces circonstances pénibles qu'eut lieu le procès du fameux accusateur public près le tribunal révolutionnaire, de ce Fouquier-Thinville sur la tête duquel on avait accumulé toutes les rigueurs déployées par le gouvernement révolutionnaire, toutes les horreurs commises par le tribunal qui avait fait couler tant de sang. Commencé le 8 germinal, ce procès célèbre dans les annales de la justice ne fut jugé que le 17 floréal. Ainsi, près de quarante jours furent consacrés aux débats les plus révoltants qui eussent jamais retenti dans l'enceinte du palais. Fouquier se défendit longtemps, et il le fit avec une véhémence qui indignait l'auditoire : il puisait parfois dans son désespoir une certaine force de logique et des mouvements oratoires qui en imposaient à la multitude et lui commandaient le silence. C'était surtout lorsque les greffiers, huissiers et autres employés du tribunal révolutionnaire déposaient sur ce que leurs rapports avec lui leur avaient fait connaître de sa conduite publique et privée que son irritation était au comble.

Fouquier fut reconnu coupable de tous les chefs d'accusation portés contre lui, et le tribunal déclara qu'il avait agi dans de mauvaises intentions, c'est-à-dire dans des intentions contre-révolutionnaires; ce qui était aussi absurde que l'opinion accréditée par les thermidoriens sur Robespierre et Saint-Just.

En entendant ce verdict de culpabilité, Fouquier s'écria : « Après avoir fait une procédure dans laquelle les seuls auteurs des crimes que l'on nous impute n'ont point paru, on prononce contre nous la mort, quoique les vrais coupables n'aient été que déportés! Où est la justice? mais la postérité jugera... Je n'ai plus qu'un mot à dire : je demande que l'on me fasse mourir sur-le-champ, et que vous montriez autant de courage que j'en ai. » Parmi les autres accusés, quinze furent également reconnus coupables et condamnés à mort : c'étaient Scellier, ex-président, et Foucault; Garnier-Launay, Lanne, ex-juges au tribunal révolutionnaire; Leroi, dit Dix-Août, Renaudin, Villate, Prieur, Chatelet, Girard, ex-jurés au même tribunal; Benoît, Dupommier et Hermann, attachés à l'administration de la police; Boyenval, tailleur, et Verney, ex-geôlier au Luxembourg.

Les seize condamnés furent exécutés le 18 floréal sur la place de Grève; une foule immense s'était portée sur le passage des trois charrettes qui les menaient au supplice : des imprécations, des injures leur étaient adressées de tous côtés. Fouquier fut exécuté le dernier de cette fournée thermidorienne. Les personnes qui ont connu cet homme, au nom duquel est attachée aujourd'hui une si triste célébrité, parlent avec éloge de la douceur et de l'affabilité qu'il apportait dans ses relations privées : il fallait donc un *patriotisme* outré jusqu'à la frénésie, pour se charger de fonctions aussi odieuses, et surtout pour les remplir avec autant d'inhumanité; il fallait une bien grande abnégation de soi-même, pour se dévouer ainsi tout vivant à l'infamie attachée à ces fonctions. Fouquier a poussé ce dévouement jusqu'au fanatisme; et il n'est pas le seul des hommes de la révolution qui ait fait volontairement le sacrifice de sa réputation à la cause qu'il voulait faire triompher.

Cependant ces exécutions étaient loin de remédier à la situation des choses. Durant tout le mois de floréal, la famine n'avait cessé de tourmenter les populations : les assignats baissaient chaque jour; l'agiotage et l'accaparement, dégagés de tous freins, étaient cause que les denrées se vendaient à des prix exorbitants. La classe ouvrière se trouvait dans la plus grande détresse : elle ne pouvait se procurer quelques onces de pain et de riz qu'en passant des journées entières à la porte des boulangers et des épiciers. Le mal n'était *plus* tolérable, car les mesures prises par le comité des subsistances ne produisaient aucun résultat.

Le 30 floréal, l'irritation toujours croissante causée par la disette fit se former des rassemblements d'ouvriers et de femmes qui se répandirent dans Paris en poussant des cris et réclamant du pain et la constitution de 93. « Il faut tomber sur la convention, s'écriait-on hautement; depuis trop long-temps elle fait mourir le peuple de faim; elle n'a voulu la perte de Robespierre que pour s'emparer du gouvernement, tyranniser le peuple et le réduire à la famine. »

Quelque habitué que l'on fût à ces émeutes, les patriotes pensèrent qu'il était temps de profiter du mécontentement du peuple pour renverser les thermidoriens, qu'ils regardaient comme la cause de tous les maux qui pesaient sur la France depuis leur arrivée au pouvoir. En conséquence il

fut arrêté que l'on ne se bornerait plus à quelques tumultes des rues, mais que l'on tenterait de renverser les réactionnaires de la convention. Goujon et Bourbotte se mirent à la tête du mouvement.

Le lendemain, 1er prairial, la générale battit dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau: un rassemblement considérable se forma au son du tocsin, et le manifeste suivant fut placardé sur tous les murs de Paris, avec ce titre : *Insurrection du peuple pour obtenir du pain et reconquérir ses droits.*

« Le peuple considérant que le gouvernement le fait mourir de faim; que les promesses qu'il ne cesse de répéter sont trompeuses et mensongères; que le peuple se rend coupable envers lui-même, envers la génération future, s'il ne se hâte d'assurer sa subsistance et de ressaisir ses droits; que le gouvernement est usurpateur, injuste et tyrannique; que les républicains des départements et des armées ont les yeux fixés sur Paris, qui deviendrait, devant eux, responsable de tout retard; — considérant que l'insurrection est pour tout un peuple et pour chaque portion d'un peuple opprimé, le plus sacré des droits, le plus indispensable des devoirs; — considérant qu'il appartient à la portion du peuple la plus voisine de ses oppresseurs de les rappeler à leur devoir, en ce que par sa position elle connaît mieux la source du mal,

» Le peuple arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Aujourd'hui, sans plus tarder, les citoyens et citoyennes de Paris se porteront *en masse* à la convention nationale pour lui demander;

1° Du pain;

2° L'abolition du gouvernement révolutionnaire dont chaque faction abusa tour à tour pour ruiner, affamer et pour asservir le peuple;

3° Pour demander à la convention nationale la proclamation et l'établissement sur-le-champ de la constitution démocratique de 1793;

4° La destitution du gouvernement actuel, son remplacement instantané par d'autres membres pris dans le sein de la convention nationale, et l'arrestation de chacun des membres qui composent les comités actuels du gouvernement, comme coupables du crime de lèse-nation et de tyrannie envers le peuple;

5° La mise en liberté, à l'instant, des citoyens détenus pour avoir demandé du pain, et émis leur opinion avec franchise;

6° La convocation des assemblées primaires au 25 prairial prochain, pour le renouvellement de toutes les autorités, qui jusqu'à cette époque seront tenues de se comporter et d'agir constitutionnellement;

7° La convocation de l'assemblée nationale législative qui remplacera la convention pour le 25 messidor prochain.

» Pour l'exécution du précédent article et des suivants, il sera conservé envers la représentation nationale le respect dû à la majesté du peuple français. Il sera pris les mesures nécessaires pour que la malveillance ne puisse enlever, outrager ni engager dans de fausses démarches les représentants du peuple. En conséquence les barrières seront à l'instant fermées à cet effet.

» Les personnes et les propriétés sont mises sous la sauvegarde du peuple.

» Ceux des représentants qui se trouveraient entraînés hors de leur poste, soit en costume, ou de toute autre manière, seront sur-le-champ remis au sein de l'assemblée, et mis sous la sauvegarde du peuple.

» Le peuple s'emparera des barrières, de la rivière, du télégraphe, du canon d'alarme, des cloches destinées pour le tocsin, et des tambours de la garde nationale, afin qu'il n'en puisse être fait aucun usage.

» Des citoyens chargés de l'approvisionnement de Paris auront seuls la permission de sortir de Paris et d'y entrer tant que durera l'insurrection. Les certificats leur seront délivrés par un comité formé d'un commissaire nommé pour chaque section.

» Les canonniers, la gendarmerie, les troupes à pied et à cheval qui sont dans Paris et ses environs, sont invités à se ranger sous les drapeaux du peuple et à s'unir avec lui par les liens de la fraternité, pour reconquérir les droits communs.

» Tout agent du gouvernement, tout fonctionnaire civil et militaire, tout particulier qui tenterait de s'opposer aux mesures indiquées dans le présent arrêté, sera regardé comme ennemi du peuple et puni comme tel.

» Tout pouvoir non émané du peuple est suspendu. Tout agent ou fonctionnaire du gouvernement qui n'abdiquera pas sur-le-champ ses fonctions, sera considéré comme participant à la tyrannie, et puni comme tyran.

» Les citoyens et citoyennes de toutes les sections indistinctement, partiront de tous points dans un *désordre fraternel*, et sans attendre le mouvement des sections voisines, qu'elles feront marcher avec elles, afin que le gouvernement astucieux et perfide ne puisse plus *en museler* le peuple comme à son ordinaire, et le faire conduire comme un troupeau par des chefs qui lui sont vendus et qui nous trompent.

» Le peuple ne se rassoiera point qu'il n'ait assuré la subsistance, le bonheur, le repos et la liberté de tous les Français.

» Le mot de ralliement du peuple est : *Du pain et la constitution de 1793.*

Quiconque, durant l'insurrection, ne portera point ce mot de ralliement écrit à la craie à son chapeau, sera regardé comme *affameur public* et comme ennemi de la liberté.

» *Nota*. On ne doute point que le gouvernement n'essaie d'empêcher l'effet des mesures ci-dessus; mais il ne le pourra pas. Il ne viendra point à bout d'arrêter l'indignation du peuple et son juste châtiment, quand même il ferait sortir de ses magasins les subsistances qu'il y tient renfermées, et qu'il renferme pour ses infâmes projets. »

Cette proclamation produisit l'effet qu'en attendaient ses auteurs. Le peuple des faubourgs se lève en masse et s'avance armé de sabres, de piques et de fusils contre le palais des Tuileries, où la convention tenait ses séances.

Cependant le comité de sûreté générale s'était réuni à la première nouvelle du tumulte, et avait aussitôt ordonné de battre le rappel dans toutes les sections.

A onze heures, la convention entra en séance. Avertie du danger, elle chercha les moyens d'y faire face, et arrêta, sur l'avis de ses comités, que la commune de Paris serait responsable envers la république de toute atteinte qui pourrait être portée à la représentation nationale. Elle fit en même temps un appel aux citoyens armés de toutes les sections, et leur enjoignit de se tenir prêts à marcher sur l'heure; enfin, elle mit hors la loi les chefs d'attroupement, et se déclara en permanence. Une proclamation, présentée par le comité de sûreté générale, fut votée, et douze représentants reçurent la mission de se rendre dans les arrondissements des sections de Paris, afin d'éclairer le peuple et de réunir les sectionnaires.

A peine toutes ces mesures venaient-elles d'être portées, que les tribunes publiques sont envahies par une foule de femmes, qui montent sur les bancs en criant : *du pain! du pain!* Elles montrent le poing aux représentants, et font retentir la salle d'imprécations. Vernier occupait alors le fauteuil; après avoir tenté plusieurs fois de ramener le calme, il se découvre; « Ces cris affreux, dit-il, nous annoncent que l'orage va éclater. Nous venons de voir sortir des femmes des tribunes; elles sont allées sans doute recevoir l'ordre, prendre des instructions sur ce qu'elles doivent faire; mais rien ne nous ébranlera. Le pain qu'on nous demande fait l'objet de notre plus grande sollicitude; nous nous occupons jour et nuit d'en procurer à nos concitoyens. »

L'assemblée garde une contenance ferme au milieu du tumulte qui va sans cesse croissant. Bientôt des coups violents ébranlent une des portes de la salle qui précède le lieu même des séances; on entend le bruit des ais qui cèdent, et des platras qui tombent et se brisent

Un général de brigade, présent à la barre, est nommé par le président pour commander provisoirement la force armée qui doit protéger la convention menacée. Pendant une demi-heure entière, la convention s'occupa à faire évacuer les tribunes d'où étaient partis de cris séditieux. Bientôt, la porte assiégée par les insurgés cède à la violence de leurs coups, éclate et se brise. Les membres de l'assemblée se retirent sur les bancs supérieurs : la gendarmerie forme une haie dans la partie basse de la salle et se dispose à repousser le flot populaire.

Au même instant des citoyens armés, faisant partie des bataillons de la section de *Grenelle*, traversent la salle des séances, et se *précipitent*, le sabre nu, les baïonnettes en avant, vers la porte qui a été enfoncée. Une lutte s'engage; les assaillants sont repoussés, et quelques-uns de leurs chefs tombent au pouvoir des défenseurs de la convention.

Cet échec ne décourage point les assaillants : ils reviennent à la charge à plusieurs reprises, et brisent de nouveau l'une des portes du salon de la Liberté; mais c'est encore infructueusement. Un moment de calme succède à ces chaudes alertes, et la convention reprend ses délibérations, au milieu du bruit qui se fait autour de la salle. Il était alors deux heures, et la générale battait de tous côtés. L'assemblée profite de ce moment pour charger Delmas de la direction de la force armée. Plusieurs députés proposent de lui adjoindre Barras, Cavaignac et Féraud. « Il ne s'agit pas de délibérer, s'écrie alors Thibeaudeau : il faut agir. »

Presque au même instant les cris *aux armes! aux armes!* se font entendre de nouveau dans le salon de la Liberté. Un bataillon de la section de Grenelle se porte vers le point menacé. Les deux partis se joignent aux cris de *vive la république!* les baïonnettes se croisent, des coups de fusils sont tirés du côté de la porte; enfin la garde de la convention est forcée.

Le représentant du peuple Féraud se trouvait au milieu du combat, haranguant le peuple, et le conjurant de ne point violer la représentation nationale. « Tuez-moi, disait-il en découvrant sa poitrine, tuez-moi si vous voulez du sang; vous n'entrerez dans la salle qu'après avoir marché sur moi! » A ces mots il se jette à terre, espérant arrêter l'invasion de la multitude... On passe sur son corps.

Une foule de femmes et d'hommes armés de fusils, de piques et de sabres pénètre au milieu de la convention. Ils portent écrits à la craie sur leurs chapeaux · *Du pain et la constitution de*

1795. Un jeune homme, nommé Mally, ayant voulu enlever le chapeau d'un des hommes du rassemblement, reçoit un coup de feu à la tribune même où il s'était réfugié, et vingt sabres se lèvent sur lui et le frappent. On l'entraîne hors de la salle. Le président, Boissy-d'Anglas, est menacé; des fusils sont dirigés sur lui. Féraud, le visage meurtri, les habits déchirés et couverts de poussière, fend la foule, s'élance à la tribune et couvre de son corps le président : il tombe aussitôt frappé d'un coup de pistolet. Saisi par les cheveux, il est traîné sanglant au milieu de la salle. Cette horrible scène épouvante une partie des membres de l'assemblée; plusieurs sautent par-dessus leurs bancs et cherchent leur salut dans la fuite.

Boissy-d'Anglas reste seul impassible. Au milieu des injures, des imprécations, des armes de toute espèce dirigées contre lui, son attitude est celle du calme et de la fierté. Il réclame le silence avec énergie : sa voix est couverte par le roulement des tambours et par la marche des détachements armés qui traversent la salle de la convention au pas de charge, et par les cris : *Du pain! la constitution de* 1793 !

« Vous êtes dans le sein de la représentation nationale! s'écrie courageusement Boissy...—*Du pain! coquin! qu'as-tu fait de notre argent?* lui répond la foule en fureur.

Le tumulte s'apaise pour entendre la lecture du plan d'insurrection, qui est faite par un canonnier, au milieu du plus violent tumulte. La force armée se présente dans les tribunes; la gendarmerie se forme vers les bancs supérieurs; mais elles sont accueillies par les cris : *à bas! à bas!* et se retirent. Une discussion des plus incohérentes s'engage au milieu du tumulte. « Nous sommes tous ici pour la même cause, s'écrie un homme du peuple; le danger presse, il faut prendre des mesures. Respectons ce lieu-ci, il doit être sacré pour nous; laissons délibérer nos représentants. » *A bas! à bas!* lui crie-t-on. « Allez-vous en tous, dit un autre homme, en s'adressant aux représentants; nous allons former la Convention nationale. » Ruhl monte à la tribune, et demande la mise en activité *de la constitution de* 1793 ; Romme, Duroy, Duquesnoy, essaient vainement de se faire entendre au milieu de ce tumulte.

Il était près de sept heures : la convention était envahie depuis deux heures de l'après-midi, et la confusion la plus épouvantable ne cessait de régner dans la salle. Tout à coup, un groupe armé s'avance au pas de charge, portant, en guise d'enseigne, la tête de Féraud au bout d'une pique. Ce sanglant étendard est placé devant le président, au milieu des applaudissements et des menaces[1].

Boissy-d'Anglas ne se déconcerte point. « Vous êtes ici depuis ce matin, dit-il froidement, et vous avez empêché la convention de s'occuper de vos subsistances. »

« *Du pain dans la minute*, s'écrie-t-on de toutes parts... l'arrestation des émigrés, la permanence des sections! les visites domiciliaires pour les subsistances! la mise en liberté des patriotes! l'activité de la constitution de 1793! le rappel des députés déportés! »

Boissy d'Anglas venait d'abandonner le fauteuil, où Vernier l'avait remplacé : le tumulte continuait toujours. « L'appel nominal des députés, s'écrie une voix, afin que nous sachions ceux que nous devons arrêter. » Et les cris de vive la montagne! vivent les jacobins! accueillaient la plupart de ces motions désordonnées.

Un nouveau moment de silence s'établit; un citoyen en profite pour adresser cette allocution à l'assemblée : « Le peuple vient vous dénoncer les membres du gouvernement; il vous demande leur arrestation et de mettre à leur place des hommes purs qui n'aient jamais varié. Il vous demande la liberté des patriotes; l'insurrection est le plus sacré des devoirs, mais les hommes libres n'en abuseront pas. Nous vous ferons un rempart. Nous demandons la constitution de 93. Le peuple va quitter cette salle; mais il n'en quittera pas les portes que vous n'ayez décrété ses propositions.

» Les mêmes crimes qui ont été commis à Lyon l'ont été à Arles : patriotes, français, républicains, que la colère ne nous porte point à des actes de vengeance : respect pour les opinions, respect pour les lois et pour la convention, parce qu'elle est composée des délégués du peuple. (*la foule :* Ce sont des coquins!) Faites siéger dans votre sein les patriotes qu'une faction liberticide en a éloignés. Je me résume, et je dis, en parlant toujours au nom du peuple souverain, qu'il demande le député Soubrany pour général de l'armée parisienne. » Des applaudissements accueillent ces paroles, et le tumulte recommence.

« Que les députés qui sont ici se rapprochent de la tribune pour pouvoir délibérer au nom du peuple! » dit alors un sans-culotte...

Cet avis est accueilli : les représentants, qui s'étaient réfugiés dans la partie supérieure de la salle, sont sommés de se placer sur les banquettes inférieures, et la délibération commence.

[1] Féraud fut victime d'une erreur causée par la similitude de son nom avec celui de Fréron. C'était à ce dernier député que les patriotes en voulaient avec raison, et non à Féraud, contre lequel ils n'avaient aucun grief.

Il était alors neuf heures du soir, et Vernier, après avoir demandé si l'on était en nombre pour délibérer, met aux voix les diverses motions qui sont faites. La liberté des patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor, la suspension des procédures dirigées contre eux, la liberté des représentants enlevés à la convention depuis le 12 germinal, proposées par Romme et Duroy, sont mises aux voix : les chapeaux se lèvent en signe d'adhésion, et le président les déclare adoptées.

La permanence des sections, le renouvellement de leurs comités civils, et la nomination, dans le sein de la convention, d'une commission extraordinaire pour l'exécution, sont également adoptés, ainsi que le renouvellement des comités du gouvernement. Bourbotte fait décréter l'arrestation des folliculaires qui, sous le nom de journalistes, ont empoisonné l'esprit public, et Duquesnoy fait prononcer le renouvellement immédiat du comité de sûreté générale : Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Bourbotte et Duroy sont nommés pour s'emparer de ses papiers, et former une commission extraordinaire : ces quatre députés partent sur-le-champ pour remplir leur mission.

A minuit la scène change.

Legendre, Auguis, Kervélégan, Chénier et Bourgoeing, que la Convention, dès l'origine du trouble, avait députés auprès des sections pour réclamer leur appui, se présentent à la tête d'un détachement de sectionnaires. Ils somment, au nom de la loi, la multitude de se retirer : les conjurés refusent d'obéir. La force armée s'avance la baïonnette en avant. Un combat s'engage : les insurgés obtiennent un succès momentané. Bourbotte, Peyssard et plusieurs autres membres de l'extrême gauche crient *victoire!* du haut de la tribune et de leurs bancs.

Mais bientôt une force armée plus considérable revient au pas de charge aux cris de *vive la convention! à bas les jacobins!* Elle repousse la multitude, qui prend la fuite en se précipitant par toutes les issues. Tous les points de la salle sont occupés par les vainqueurs.

La réaction commence aussitôt. Les députés, auteurs des motions révolutionnaires adoptées par la multitude, sont à leur tour investis par la garde de la convention : vingt-huit représentants parmi lesquels se trouvent Bourbotte, Duroy, Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Goujon, Romme, Soubrany, Albitte aîné, Peyssard, Lecarpentier, Pinet, Borie, Fayau, Ruhl, etc., sont décrétés d'accusation et emmenés prisonniers loin de Paris. Les minutes de leurs arrêtés sont brûlées au milieu de la salle et de la main même des secrétaires de l'assemblée. Le lendemain, la convention comprit, dans le même décret d'accusation, les députés décrétés d'arrestation, les 12 et 16 germinal, et la montagne fut ainsi anéantie par ceux qu'elle avait fait trembler si longtemps.

Malgré leur défaite, les faubourgs n'avaient point perdu courage. Le 2 prairial, ils s'avancèrent en masse avec leurs canons contre la convention, et vinrent se ranger en bataille sur la place du Carrousel. Les sections de la Butte-des-Moulins, de Lepelletier, des Piques, de la Fontaine de Grenelle, survinrent bientôt après pour soutenir l'assemblée. Les deux partis ainsi en présence se disposaient au combat. Déjà les canons des jacobins étaient braqués sur le palais, des cris *aux armes!* se faisaient entendre. La guerre civile était imminente.

L'assemblée délibérait dans ce moment sur le parti qu'elle devait prendre : elle décide que des commissaires se rendront de suite auprès des insurgés pour tenter une conciliation.

Des négociations s'entament et sont couronnées d'un plein succès. Bientôt on voit les rangs opposés se réunir, et les bataillons fraterniser aux cris de *vive la république! respect aux représentants!*

La convention, pour achever de se rendre la multitude favorable, déclare qu'elle va s'occuper, dans le plus bref délai, d'organiser la constitution de 1793. Ce décret allait être proclamé, lorsqu'une députation des insurgés se présente à la barre : « Le peuple, dit le chef des pétitionnaires, demande du pain et la constitution de 1793, l'élargissement des patriotes mis en arrestation depuis le 9 thermidor. Le peuple demande la punition des scélérats; il demande vengeance de ceux qui l'assassinent en faisant une distinction entre l'assignat et l'argent. Le peuple demande l'exercice des droits que lui offre la constitution, et la déclaration des droits de l'homme. Le peuple, ami de la convention et de l'humanité, est prêt à se retirer dans ses familles; mais aussi il est résolu à mourir au poste qu'il occupe en ce moment, plutôt que de se désister des réclamations que je vous fais en son nom. Je ne crains rien moi en particulier : je me nomme Saint-Giez.... Au surplus, voilà le vœu du peuple : *vive la république! vive la liberté! vive la convention!* si elle est amie des principes. »

Cette allocution est interrompue par quelques murmures. L'assemblée, pour toute réponse, ordonne la lecture du décret qu'elle vient de rendre. Sur la proposition d'un de ses membres, l'acolade fraternelle est donnée aux pétitionnaires par le président, au nom de toute la garde nationale de Paris.

Le peuple, satisfait de l'accueil fait à ses députés, se retire paisiblement, après avoir reçu

l'assurance que l'assemblée s'occuperait avec sollicitude des subsistances, et qu'elle publierait bientôt les lois organiques de la constitution de 93.

Quelques jours après, un événement d'assez peu d'importance faillit néanmoins ramener les horreurs de la guerre civile.

L'assassin du représentant Féraud tué d'un coup de pistolet sur les marches de la tribune, avait été découvert. Condamné à mort, il allait subir son supplice, lorqu'une troupe furieuse se présente et l'arrache à l'échafaud. Ce trait d'audace est accompagné des cris *aux armes!* Une nouvelle insurrection se prépare dans le faubourg Saint-Antoine, où l'assassin est promené en triomphe.

Le comité de salut public parvient à arrêter ce mouvement par des mesures aussi promptes qu'énergiques. Pendant la nuit il rassemble et organise des troupes, et, dès quatre heures du matin, ces troupes s'avancent sans bruit et cernent le faubourg, foyer de l'émeute.

Les révoltés surpris n'opposent qu'une résistance mal concertée. Ils placent cependant quelques barricades et repoussent une troupe de jeunes gens qui cherchaient à investir la maison de Santerre, un des chefs de la révolte.

La convention, informée de ces nouveaux désordres, prend un arrêté plein de vigueur. « Les habitants du faubourg Saint-Antoine sont sommés, au nom de la loi, de remettre sur l'heure sous la main de la justice les assassins du représentant Féraud... Ils sont également sommés de remettre au général commandant tous les canons des trois sections composant le faubourg. En cas de refus d'obéir aux sommations qui seront faites, le faubourg Saint-Antoine est, par ce refus même, déclaré en état de rebellion. En conséquence il est ordonné à toutes les sections de Paris de marcher sous les ordres du général pour réduire les rebelles par la force... »

Barras, Delmas, Laporte et Fréron sont choisis comme commissaires pour faire exécuter ce plan de soumission. En même temps le général Kilmaine s'avance à la tête de trente mille hommes de troupes de ligne, de sectionnaires armés et d'une artillerie formidable. Cet appareil militaire effraie les insurgés : ils capitulent, livrent leurs armes, et abandonnent les moteurs de la révolte.

Pendant cette émeute du faubourg Saint-Antoine, un rassemblement de sans-culottes s'était constitué à la maison commune en assemblée délibérante, sous le nom de *convention nationale du souverain*. Ce pouvoir rival s'anéantit devant un simple décret qui mettait ses chefs hors la loi.

Cet échec porta le dernier coup au parti jacobin. Déjà il avait perdu ses chefs, ses clubs et ses comités : il ne lui restait plus que la force armée qui le rendait redoutable, et la constitution de 93 qui pouvait lui faire reconquérir son ancienne puissance. Le désarmement des faubourgs et le rejet de cette constitution amenèrent sa ruine définitive.

Le 29 prairial, la commission militaire, devant laquelle les représentants arrêtés dans les séances des 1 et 2 du même mois avaient été renvoyés, s'assembla pour les juger : ils avaient été ramenés du château du *Taureau* dans le Finistère à Paris. Le courage que les députés accusés avaient constamment déployé dans leur carrière politique ne les abandonna pas devant leurs juges. Leur défense fut digne de leur républicanisme sincère. Bourbotte, Goujon, Romme, Duquesnoy, Duroy et Soubrany furent condamnés à mort; Peyssard à la déportation, et Forestier à la réclusion. Albitte et Prieur (de la Marne) étaient parvenus à s'évader, et Ruhl avait prévenu sa condamnation en se donnant la mort.

Après la lecture du jugement, Goujon déposa sur le bureau son portrait, en priant qu'on le fit passer à sa femme. « Je désire, s'écria Duquesnoy, que mon sang soit le dernier sang innocent qui sera versé. Puisse-t-il consolider la république. *Vive la république!*—Les ennemis de la liberté ont seuls demandé ma vie, dit Bourbotte; mon dernier vœu, mon dernier soupir sont pour ma patrie. » Ils posèrent sur le bureau leurs cartes de députés et leurs portefeuilles pour être remis à leurs familles.

Certains que la commission leur ferait subir le sort des vaincus, ils avaient résolu d'illustrer leur mort par un acte d'intrépidité, dont l'exemple leur avait été donné par le girondin Valazé. Entre eux tous ils ne possédaient qu'un couteau; ils jugèrent que c'était assez pour se donner la mort à tous six; mais ils avaient besoin des regards du peuple : ils attendirent leur arrêt.

A peine fut-il prononcé que Goujon se frappe le premier. Romme s'élance sur son ami expirant, arrache le couteau de son sein, s'en frappe d'une main sûre, le retire, le passe à Duquesnoy, qui tombe aussi baigné dans son sang, et tous crient encore *vive la république!* A ce spectacle, un tel frémissement s'empare des juges, des spectateurs et même des gendarmes, que Duroy, Soubrany et Bourbotte purent encore faire usage du couteau libérateur; mais ces trois derniers furent assez malheureux pour survivre à de profondes blessures, et la convention eut l'inhumanité de les faire conduire à l'échafaud dans ce pitoyable état. Ils y montèrent avec courage. Bourbotte surtout, le plus intrépide des conjurés, haranguait encore

d'une voix éteinte les spectateurs quand la hache fit tomber sa tête.

Romme s'était fait un nom parmi les mathématiciens, et avait apporté son contingent de lumières dans les comités d'instruction publique. Soubrany et Bourbotte, envoyés en mission aux armées, avaient, en maintes occasions, versé leur sang pour la patrie, et avaient su conquérir l'estime du soldat par leurs qualités personnelles. Goujon était remarquable par ses connaissances. Mais leurs services passés ne purent détourner le châtiment que la convention crut devoir leur infliger. Ils furent les victimes de la réaction que le *modérantisme* exerça contre les grands révolutionnaires, comme les girondins le furent du triomphe des terroristes contre les *modérés*.

CHAPITRE XXXIII.

Désarmement des sections. — Réaction contre les patriotes. — Traité d'alliance avec les Provinces-Unies. — Égorgement des patriotes par les réactionnaires. — Expédition royaliste de Quiberon. — Sort qu'elle éprouve. — Mort du fils de Louis XVI. — Suppression du tribunal révolutionnaire. — Constitution de l'an III.

Après les journées de prairial, les montagnards et les jacobins se trouvèrent en butte à la plus furieuse des réactions; les sections des Gravilliers, de la Cité, du Panthéon et celles du faubourg Saint-Antoine, qui leur étaient dévouées, furent désarmées et durent remettre leurs canons; un décret du 4 prairial prononça la peine de mort contre tous ceux qui seraient porteurs de signes de ralliement quelconques. Un autre décret renvoya les députés mis en arrestation depuis le 12 germinal, et ceux qui avaient été déportés, devant la commission militaire pour y être jugés. Mais ces mesures rigoureuses, tout en satisfaisant aux vengeances de la majorité de la convention, ne suffisaient pas à la rassurer. Les débris de la montagne étaient encore debout sur la crête, et ces ennemis étaient assez redoutables pour qu'elle jugeât nécessaire de s'en débarrasser à tout prix.

Bourdon de l'Oise, Clauzel et plusieurs autres membres firent donc successivement décréter que le comité de législation présenterait un acte d'accusation contre quelques anciens jacobins : l'ex-maire de Paris, Pache, son gendre Audoin, l'ex-ministre Bouchotte, Daubigny, Clémence, Marchand, Héron, Hassenfratz, Rossignol, furent de ce nombre : elle décréta ensuite d'arrestation les conventionnels Forestier, Pautrizel, Pinis, Laignelot, Thirion, Charbonnier, Robert-Linde, Voulland, Jean Bon Saint-André, Jagot, Élie-Lacoste, Lavicomterie, David, Dubarran, Bernard de Saintes, Dartigoyte, Sergent, Javoques. Mallarmé, J.-B. Lacoste, Beaudot, Monestier du Puy-de-Dôme, Lejeune et Allard. Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Cavaignac, Guyardin et Milhaud, également dénoncés, ne furent point compris dans ces décrets d'arrestation.

Pour achever d'intimider les patriotes, la convention décréta encore que les sections s'assembleraient pour désigner ceux des citoyens qui leur seraient connus comme *terroristes;* ils devaient être désarmés et déclarés inhabiles à remplir aucune fonction publique. Aussitôt, les meneurs des sections s'emparèrent de ce *décret, et,* au lieu de consacrer une de leurs séances à cette épuration, ils s'y livrèrent journellement et avec un acharnement qui fit dire, avec raison, que la terreur n'avait fait que changer de mains.

Les choses furent poussées au point que les thermidoriens ne purent s'empêcher de voir qu'on allait trop loin. Des citoyens étaient désarmés pour avoir fait partie de cette commune du 10 août qui avait tant contribué au renversement de la monarchie, et d'autres actes contre-révolutionnaires annonçaient la présence du royalisme dans les sections. La convention en fut effrayée au point d'être obligée de refréner le royalisme. Sur la proposition de Clauzel, elle arrêta donc que les sections qui, contrairement à ses décrets, continueraient le désarmement des patriotes, seraient tenues de le cesser sur-le-champ.

Mais, pendant que les divisions de l'intérieur se trahissaient ainsi à tous les yeux, les succès de ses armes diminuaient chaque jour le nombre des puissances coalisées contre elle. Déjà la Prusse avait conclu la paix avec la république, et le roi de Suède y avait adhéré, en sa qualité de duc de Poméranie. Les Provinces-Unies conclurent à leur tour un traité d'alliance et d'amitié avec elle. D'après ce traité, la république française leur garantissait leur indédendance et l'abolition du stathoudérat. Les Provinces-Unies s'alliaient à la France contre l'Angleterre, et devaient lui fournir un contingent de 12 vaisseaux de ligne et 18 frégates, soit dans les mers du nord, soit dans la Baltique, le Texel et la Manche. La France gardait toute la Flandre hollandaise y compris le territoire sur la rive gauche de l'Oudt, Maëstricht, Vanloo et leurs dépendances, ainsi que les autres enclaves et possessions situées au sud de Vanloo, des deux côtés de la Meuse; les Provinces-Unies lui payaient en outre une indemnité de cent millions de florins. Les Français se

réservaient la faculté d'occuper, durant la guerre, les places et positions dont la conservation pouvait leur être utile; enfin, le port de Flessingue devenait commun aux deux nations.

La paix avec l'Espagne suivit de près ce traité d'alliance : le cabinet de Madrid, intimidé par la prise de Figuères et de plusieurs autres places fortes de la Catalogne; voyant, d'un autre côté, l'armée des Pyrénées occidentales prête à envahir la Vieille-Castille, demanda aussi la paix et l'obtint aisément. La république lui restitua ses provinces conquises et ses places fortes, moyennant la cession de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue. Les deux armées des Pyrénées devinrent ainsi disponibles, et se portèrent vers les Alpes, où une campagne des plus étonnantes allait bientôt s'ouvrir.

Pendant que la république recueillait ainsi le fruit de ses victoires, la discorde qui agitait ses brandons sur l'intérieur faisait journellement de nouveaux progrès, et le royalisme en profitait.

Les départements, toujours entraînés, tyrannisés par la capitale, se ressentaient de la chute du parti montagnard et de la réaction exercée par le modérantisme. Il n'y avait là que deux partis : celui qui avait dominé, et qui, présageant les terribles représailles dont il serait l'objet, tenait tant qu'il pouvait; et le parti qui avait souffert sous la montagne, et qui se montrait à son tour avide du sang des patriotes. La classe intermédiaire, alternativement subjuguée par les démocrates ou les royalistes, ne fut pas à l'abri de cette réaction.

Tant que le parti populaire à Paris avait eu quelque espoir de ressaisir le pouvoir, les républicains déterminés des départements n'avaient point cessé de dominer; mais les journées de prairial ayant achevé sa défaite, elle entraîna celle des départements. Cette époque fut signalée, principalement dans le midi de la France, par des excès, des vengeances personnelles et des massacres en masse, qui ne le cédèrent point en cruauté aux journées de septembre, ni aux affreuses exécutions ordonnées par les proconsuls. Des bandes royalistes, mêlant les idées religieuses aux assassinats, s'organisèrent sous le nom de *Compagnies de Jéhu*, et de *Compagnies du Soleil*. Elles promenèrent à leur tour, dans les principales villes du midi, cette même terreur qu'elles avaient tant abhorrée. Lyon, Aix, Tarascon, Marseille, Bordeaux, etc., devinrent le théâtre des plus sanglantes représailles. Tous les moteurs, tous les partisans du régime précédent furent jetés dans les prisons, où de nouveaux septembriseurs modérés les massacrèrent en masse. Ces compagnies avaient entassé tous les citoyens signalés comme terroristes dans les cachots du fort Saint-Jean, à Marseille, sous le prétexte de les livrer aux tribunaux. A un jour convenu, les égorgeurs royalistes, le crucifix en tête, assiègent le fort avec du canon, s'en emparent, et massacrent tous les patriotes. Ceux qui échappèrent à ces exécutions furent poursuivis et traqués comme l'avaient été Pétion, Barbaroux et tous les malheureux girondins. Dans la Provence, on courait sur les révolutionnaires en criant : *Voilà un Matavon*, et cette désignation valait un arrêt de mort. A Avignon, à Beaucaire, on les jetait dans le Rhône ; à Tarascon, on les précipitait du haut de la tour ; le Rhône roulait des cadavres de femmes auxquelles on avait coupé les mamelles[1] ; à Marseille, on les poussait dans la mer, qui les engloutissait, et rejetait ensuite leurs cadavres sur la plage.

Thibaudeau a consacré dans ses mémoires un chapitre entier à ces tristes scènes : « Comment la convention, se demande-t-il, fut-elle plus impitoyable envers les terroristes révolutionnaires qu'envers les terroristes royaux? C'est qu'elle craignait moins les uns que les autres. Les premiers la menaçaient de plus près; ils l'entouraient, ils la cernaient, ils siégeaient jusque dans son sein; ils l'attaquaient, ils ne visaient à rien moins qu'à s'emparer du pouvoir pour régner encore par les lois révolutionnaires. Comme ils se donnaient pour les défenseurs de la révolution et de la république, ils avaient encore une sorte de popularité. Les seconds n'étaient pas nombreux, commettaient leurs excès loin de la capitale; et, comme ils ne dissimulaient pas qu'ils agissaient pour la royauté, ils répandaient l'épouvante; mais ils avaient peu de partisans, et rien ne semblait faire craindre qu'ils pussent établir leur domination. » Tel fut donc le fruit de l'indulgence des thermidoriens envers les royalistes, indulgence qui amena la journée du 13 vendémiaire.

[1] C'est ici le moment de faire remarquer la différence qui exista de tous temps entre les jacobins et les royalistes, sous le rapport de leur manière de se combattre : les jacobins, brailleurs de tribune, se sont toujours bornés à demander l'arrestation de leurs ennemis ; et, si l'on en excepte la crise qui amena les journées de septembre, jamais un jacobin ne fit personnellement la moindre égratignure à un royaliste. Mais il n'en fut plus de même dans la réaction ; on vit alors non-seulement la contre-partie des dénonciations faites par les jacobins, mais encore des vengeances personnelles exercées sur les patriotes avec une fureur et une froide cruauté dont l'histoire de nos discordes civiles ne présentait point d'exemple : chaque réactionnaire, chaque royaliste se fit bourreau, et c'était à qui se vanterait d'avoir assassiné le plus de patriotes. Les chouans dans l'ouest, les royalistes dans le midi, tuaient de leurs propres mains tous ceux qu'ils regardaient comme terroristes, et même les acquéreurs des biens d'émigrés. Il y eut dans cette réaction plus de patriotes égorgés par les royalistes, que le tribunal révolutionnaire n'avait frappé d'ennemis de la république

Dans les départements de l'ouest, le parti royaliste s'était également relevé avec une audace que les intrigues de l'Angleterre entretenaient. Charette et Larochejacquelein avaient reparu à la tête des Vendéens. Le marquis de Puisaye, que les girondins avaient eu la bonhomie d'associer à leur cause lorsqu'ils soulevaient le Calvados contre la convention, quitta le masque du républicanisme pour se montrer à découvert. Cet homme entreprenant avait conçu une expédition très-hardie, qui devait armer la Bretagne et tous ses chouans contre le gouvernement républicain. Après avoir fait espérer aux Anglais un soulèvement général dans ce pays, si l'on y opérait un débarquement d'émigrés, d'armes et de munitions, il s'était entendu avec les chouans, et ne doutait pas de porter un coup funeste à la république. Le ministère anglais, désolé du mauvais succès de la coalition contre nos armées, avait embrassé ce projet avec ardeur, et s'était engagé à fournir soixante mille fusils, ainsi que l'équipement complet pour une armée de quarante mille hommes.

L'expédition fut composée de quinze cents émigrés et de cinq mille Allemands, ou républicains prisonniers qui se laissèrent enrôler sous les drapeaux de l'émigration, afin de pouvoir rentrer en France, et d'un grand nombre d'officiers qui devaient former les cadres des Bretons que l'on voulait soulever. Elle débarqua sans obstacle sur la presqu'île de Quiberon. Quinze cents à deux mille chouans se réunirent d'abord aux émigrés; mais ces soldats indisciplinés nuisirent plutôt qu'ils ne furent utiles aux projets de Puisaye.

Toutefois, les royalistes obtinrent d'abord quelques succès : ils s'emparèrent du fort Penthièvre, qui ferme l'entrée de la presqu'île, et s'y crurent affermis. Mais ils avaient affaire à un des généraux les plus actifs et les plus capables que la révolution eût fait connaître. Hoche fit ses dispositions pour attaquer les royalistes : les généraux sous ses ordres arrêtèrent et mirent en fuite deux colonnes de royalistes, envoyées dans l'intérieur du pays pour l'insurger; et lui-même marcha contre le quartier-général de Quiberon. Ses grenadiers arrivèrent dans la nuit sous les murs du fort, et s'en emparèrent par un coup de main des plus hardis. Les têtes des colonnes républicaines marchèrent ensuite sur la presqu'île : le combat s'engagea; les émigrés et les légions qui combattaient avec eux soutinrent quelque temps le choc des républicains, mais ils furent contraints de se retirer vers leur camp, laissant le champ de bataille jonché de morts et de blessés. En ce moment, la plupart des prisonniers républicains, que les émigrés avaient enrôlés dans leurs légions, passèrent dans les rangs des grenadiers de Hoche, aux cris de *Vive la république!* La situation des émigrés devint affreuse, et, pour comble de malheur, tous les bâtiments qui les avaient débarqués, et qui auraient pu les sauver, avaient été forcés de s'éloigner de la côte pendant la nuit; quelques-uns seulement purent s'approcher du lieu du désastre.

Le jeune Sombreuil qui, par la retraite de Puisaye, était devenu commandant en chef des royalistes, et qui avait pris position derrière le fort, se trouva bientôt dans une situation désespérée. Resserré à l'extrémité de la péninsule avec huit cents émigrés, ces infortunés n'eurent plus qu'à choisir entre la mitraille et les vagues de la mer. La flotte anglaise avait détaché quelques chaloupes pour protéger le rembarquement; les fuyards s'y précipitèrent en foule : la plupart périrent dans les eaux ou tombèrent sous les feux croisés de l'artillerie anglaise et française. Cette scène de carnage ne cessa qu'au moment où les débris de l'armée royaliste demandèrent à capituler; mais, d'après les lois portées contre les émigrés, il n'y avait pas de capitulation possible.

La convention, échappée à ce nouveau péril, ne se sentit point assez forte pour épargner les rebelles. Fatiguée de ces complots sans cesse renaissants, et voulant, par un grand exemple, effrayer jusqu'au dernier moteur de la guerre civile, elle décréta que les prisonniers de Quiberon seraient renvoyés devant une commission militaire. Ils furent condamnés à mort, et exécutés militairement.

Le mauvais succès de cette expédition, la fin déplorable de ses plus chauds partisans, portèrent le découragement dans l'âme des émigrés. La pacification fictive de la Vendée fut le résultat de ce dernier et inutile effort.

Ce fut au milieu de ces événements que le dauphin, fils de Louis XVI, s'éteignit, sans agonie, dans la prison du Temple. Les médecins Pelletan, Dumangin, Lassus et Jean-de-Roi, qui procédèrent à l'autopsie, déclarèrent, dans leur procès-verbal, qu'il fallait attribuer la mort de cet enfant à un vice scrofuleux qui avait affaibli et détérioré les organes. Il est à remarquer que ces médecins ne connaissaient point personnellement le fils de Louis XVI, et qu'ils furent obligés de s'en rapporter, quant à *l'identité*, à la déclaration des commissaires de la prison. Quoi qu'il en soit, il résulte bien clairement du procès-verbal d'autopsie, que le corps qui fut présenté n'offrait aucun des symptômes de l'empoisonnement. Le jeune et malheureux prince fut

inhumé sans pompe dans le cimetière de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine.

A cette époque, la convention fit encore un grand pas dans la route qu'elle suivait depuis quelque temps. Sur la proposition du comité de législation, elle adopta la suppression du fameux tribunal révolutionnaire, établi par la loi du 10 mars 1793, et dont le dernier acte avait été la condamnation à mort de Joseph Lebon, l'une des plus tristes célébrités du régime révolutionnaire. Les délits dont la connaissance était attribuée à ce tribunal devaient désormais être jugés par le tribunal criminel du département où ils auraient été commis. La loi du 16 septembre 1791 devait être suivie pour la procédure et les formes de l'instruction.

Ce rappel à l'ordre légal fut le precurseur d'un autre acte législatif beaucoup plus important encore : le 5 messidor an 3, la constitution préparée par la commission des onze, dont j'ai parlé plus haut, fut rédigée en projet, et présentée à l'assemblée par Boissy-d'Anglas.

Dans son rapport, Boissy-d'Anglas motivait la nécessité du nouveau pacte constitutionnel offert à la discussion de l'assemblée sur le danger qu'il y aurait à conserver la constitution de 1793. D'après lui, cette constitution n'était qu'une œuvre informe, présentée à un peuple qui n'était pas libre, et n'ayant obtenu un simulacre d'acceptation que par la corruption, la force et la terreur: il accusait la convention d'y avoir introduit des principes démagogiques dans le but affreux de précipiter le peuple vers des excès ultra-révolutionnaires.

« C'est dans cette conviction, disait Boissy-d'Anglas, que d'après vos ordres nous avons examiné la constitution de 1793, et que nous avons cherché avec soin à en conserver tout ce qui pouvait être utile, à modifier ou à changer tout ce qui pouvait être contraire à votre unique but, le salut, la liberté et la gloire du peuple français .. Mais il est de notre devoir de déclarer que cette constitution n'est que l'organisation de l'anarchie: sa faiblesse, son absurdité même a été calculée pour que la loi ne fût jamais puissante, ou pour que la licence régnât toujours. » A toutes ces déclamations, dans lesquelles perçait la haine vouée à la montagne et à ses œuvres, Boissy-d'Anglas ajouta une critique peu impartiale de cette constitution : il présenta enfin le projet de la commission des onze, et en examina les différentes parties, qui étaient loin de rappeler les idées simples de l'œuvre dont elles devenaient le correctif.

La proposition de deux chambres, si énergiquement repoussées par l'assemblée constituante, se trouvait dans ce projet. « Il ne peut y avoir de constitution stable, disait le rapporteur, là où il n'existe dans le corps législatif qu'une seule et unique assemblée; car s'il ne peut y avoir de stabilité dans les résolutions, il est évident qu'il n'y en aura pas dans la constitution qui leur servira de base... La division du corps législatif en deux sections mûrit toutes les délibérations, en leur faisant parcourir deux degrés divers : elle est le garant que les règles tracées à chacune d'elles pour la formation de la loi seront respectées par toutes deux. » Ce n'était donc pas un sénat ou une chambre aristocratique à l'instar de celle des pairs que devait instituer la constitution; c'étaient seulement deux branches du corps législatif, dont l'une, le conseil des cinq-cents, avait la simple initiative des lois, tandis que l'autre, le conseil des anciens, avait dans ses attributions le vote et l'examen. Toutes ces subtilités dans les formes n'empêchaient point les vices du fond: c'étaient toujours deux corps délibérants, qui, tôt ou tard, devaient ou s'unir contre les libertés publiques, ou se diviser et amener l'anarchie.

Le comité s'occupa ensuite du pouvoir exécutif: « Il doit être indépendant de la puissance législative, dit-il, sans l'opprimer jamais; il doit être soumis à la loi, parce qu'elle est l'expression présumée de la volonté du peuple, sans jamais l'être au législateur. L'indépendance du pouvoir exécutif ne doit vous causer aucune méfiance... Autrefois le pouvoir exécutif était la force du trône, aujourd'hui il sera celle de la république. Vous l'avez toujours attaqué et affaibli, parce que vous vouliez renverser le trône qui vous menaçait. Aujourd'hui vous devez le fortifier, puisque votre but n'est plus de détruire, mais de conserver le gouvernement; vous devez l'environner de puissance, de considération et d'éclat; vous devez écarter de lui tout ce qui pourrait l'opprimer et l'avilir, car il est aussi le dépositaire d'une portion considérable de la puissance du peuple... »

Quoique ces principes fussent bien différents de ceux qu'avait émis Saint-Just lors de la discussion de la constitution démocratique de l'an Ier, ils n'en furent pas moins adoptés avec enthousiasme par ceux-là même qui avaient admiré les idées simples et les théories populaires du jeune législateur de la république française. Le projet de constitution nouvellement élaboré fut l'objet d'un grave examen, qui se prolongea jusqu'au 29 thermidor, jour où cette constitution fut décrétée au milieu des plus vifs applaudissements des réactionnaires. Cambacérès, Sieyès, Chénier, Boissy-d'Anglas, Berlier, Lanjuinais, Daunou Larevcillère-Lépaux. Merlin de Douai, etc.,

éclairèrent tour à tour la discussion du flambeau de leurs lumières.

Ce grand acte fut divisé en quatorze titres, présentant un ensemble de trois cent soixante-dix-sept articles. Il était précédé d'une déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen. La déclaration des droits énonce quelques principes politiques et sociaux qui sont passés comme axiomes dans les lois qui nous régissent aujourd'hui: Les droits de l'homme en société sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété. — L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse : elle n'admet aucune distinction de naissance, etc. — La propriété est le droit de jouir et de disposer de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie. — Nul ne peut être appelé en justice, accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. — Aucune loi ni criminelle ni civile ne peut avoir d'effet rétroactif. — Tout homme peut engager son temps ou ses services, mais il ne peut se vendre ni être vendu. — Toute contribution doit être répartie entre les contribuables, en raison de leurs facultés. — La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens.

Par le titre premier, la France est divisée en départements; chaque département est distribué en cantons; chaque canton en communes. — Las colonies reçoivent la même division : elles sont déclarées parties intégrantes de la république, et soumises à la même loi constitutionnelle.

Le titre II traite de l'état politique des citoyens: tout homme né et résidant en France, qui, âgé de vingt et un ans accomplis, s'est fait inscrire sur le registre civique de son canton, qui a demeuré depuis, pendant une année, sur le territoire de la république, et qui paie une contribution directe, foncière ou personnelle, est citoyen français. — Les citoyens peuvent seuls voter dans les assemblées primaires. Les jeunes gens ne peuvent être inscrits sur le registre civique, *s'ils ne prouvent qu'ils savent lire et écrire, et exercer une profesion mécanique.*

Le titre III est consacré aux *assemblées primaires*. Ces assemblées se composent des citoyens domiciliés dans la même commune, et y résidant depuis une année. — Il y a au moins une assemblée primaire par canton. — Les assemblées primaires se réunissent : 1° pour accepter ou rejeter les changements à l'acte constitutionnel, proposés par les assemblées de révision; 2° pour faire les élections qui leur appartiennent suivant l'acte constitutionnel. — Elles procèdent entre autres à la nomination des membres de l'assemblée électorale. Il y a en outre des *assemblées communales* (dans les communes au-dessous de cinq mille âmes) qui élisent les agents de chaque commune et leurs adjoints.

Les *assemblées électorales* sont établies par le titre IV : elles devaient êtres composées des électeurs nommés par les assemblées primaires; ce qui établissait les deux degrés dans les élections, système réprouvé par tous les vrais démocrates. Ces électeurs devaient avoir vingt-cinq ans accomplis, être citoyens français, et jouir d'un revenu égal, soit comme propriétaires, soit comme usufruitiers, locataires ou fermiers, à la valeur de cent cinquante à deux cents journées de travail, dans les communes au-dessus de six mille habitants, et d'un revenu égal à la valeur de cent à cent cinquante journées, dans les communes au-dessous de six mille habitants. — Les assemblées électorales élisent : 1° les membres du corps législatif; 2° les membres du tribunal de cassation; 3° les hauts jurés; 4° les administrateurs de département; 5° les président, accusateur-public et greffier du tribunal criminel; 6° les juges des tribunaux civils.

Le titre V comprend le pouvoir législatif : le corps législatif est composé d'un conseil des anciens et d'un conseil des cinq-cents. — Il ne peut exercer par lui-même, ni par des délégués, le pouvoir exécutif, ni le pouvoir judiciaire. — Chaque département concourt, à raison de sa population, à la nomination des membres du conseil des anciens et du conseil des cinq-cents. — Les conseils sont renouvelés tous les ans par tiers. — Les membres sortants pour trois années peuvent être immédiatement réélus pour les trois années suivantes. — Nul ne peut être membre du corps législatif durant plus de six années consecutives. — Le corps législatif est permanent. — Les deux conseils ne peuvent se réunir dans une même salle. — Leurs séances sont *publiques.* — Les membres du corps législatif reçoivent une indemnité annuelle, fixée à six cent trente-deux quintaux de froment. — Le directoire exécutif ne peut faire passer ou séjourner aucun corps de troupes dans la distance de six myriamètres (12 lieues) de la commune où le corps législatif tient ses séances, si ce n'est sur sa réquisition — Pour être élu membre du conseil des cinq-cents, il faut être âgé de trente et un ans accomplis. — La proposition des lois appartient exclusivement à ce conseil. — Le conseil des anciens est composé de deux cent cinquante membres : pour être élu membre de ce conseil, il faut être âgé de quarante ans accomplis; être marié ou veuf; avoir été domicilié sur le territoire pendant les quinze années qui auront précédé l'élection. —

Ce conseil approuve ou rejette les *résolutions* du conseil des cinq-cents. — Les *résolutions adoptées* s'appellent *lois*. — Les *résolutions rejetées* ne peuvent plus être présentées par le conseil des cinq-cents qu'après une année révolue. — Le conseil des anciens envoie dans le jour les lois adoptées, tant au conseil des cinq-cents qu'au directoire exécutif. — Le directoire exécutif fait sceller et publier les lois et les autres actes du corps législatif, deux jours après la réception.

Le titre VI règle le *pouvoir exécutif*. Ce pouvoir est délégué à un directoire de cinq membres nommés par le corps législatif. — Les membres du directoire doivent être âgés de quarante ans au moins. — Ils ne peuvent être pris que parmi les citoyens qui ont été membres du corps législatif ou ministres. — Le directoire est partiellement renouvelé chaque année, par l'élection d'un nouveau membre. — Cette élection appartient au corps législatif. — Le directoire exécutif ne peut délibérer s'il n'y a trois membres au moins. — Il pourvoit à la sûreté extérieure ou intérieure de la république. — Il dispose de la force armée, sans que dans aucun cas il puisse la commander. — Il peut décerner des mandats d'amener ou d'arrêt contre les auteurs ou complices de conspiration contre l'État, mais à la charge de les renvoyer dans le délai de deux jours devant l'officier de police compétent. — Il nomme et révoque les généraux en chef, les ministres, les receveurs des impositions directes de chaque département, etc. — Il est tenu, chaque année, de présenter par écrit, à l'un et à l'autre conseil, la situation des finances, l'aperçu des dépenses, etc.

Les *corps administratifs* et *municipaux* sont institués par le titre VII. — Chaque département doit avoir une administration centrale, et chaque canton une administration communale : les administrateurs, nommés pour deux ans, sont chargés de la répartition des contributions directes et de la surveillance des deniers provenant des revenus publics dans leur territoire. — Les administrations municipales sont subordonnées aux administrations de département, et celles-ci aux ministres. — Leurs actes peuvent être annulés par les ministres ou le directoire exécutif.

Le *pouvoir judiciaire* est organisé par le titre VIII. — Les fonctions judiciaires ne peuvent être exercées ni par le corps législatif, ni par le pouvoir exécutif. — Nul ne peut être distrait de ses juges naturels. — La justice est rendue gratuitement. — Les juges sont inamovibles : ils ne peuvent être destitués que pour forfaiture. — Les séances des tribunaux sont publiques. — Les jugements, délibérés en secret, sont prononcés à haute voix et *motivés* : on énonce les termes de la loi appliquée. — On laisse aux parties la faculte de se faire juger par des arbitres de leur choix. — Il y a dans chaque arrondissement déterminé par la loi un juge de paix et ses assesseurs : la loi détermine les objets de leur compétence. — Outre leurs fonctions de juges, les juges de paix sont encore appelés à concilier les parties et à les renvoyer devant les tribunaux civils, à défaut de conciliation. — Des tribunaux spéciaux sont établis pour le commerce de terre et de mer. — Il y a un tribunal civil par département.

Le jugement des délits est dévolu aux tribunaux correctionnels et criminels : les délits, emportant peine afflictive ou infamante, ne peuvent être jugés que sur une accusation admise par des jurés; et la peine déterminée par la loi ne peut être appliquée que si le fait est reconnu constant par un second jury. Le jury est ainsi divisé en jury d'accusation et jury de jugement. — L'instruction devant le jury de jugement est publique, et l'on ne peut refuser aux accusés le secours d'un conseil. — Enfin un tribunal de cassation est établi pour casser les jugements rendus sur procédures dans lesquelles les formes ont été violées, ou qui contiennent quelque contravention expresse à la loi.

Le titre IX statue sur la force *armée*. Nul corps armé ne peut délibérer. — La force publique est divisée en garde nationale sédentaire, et garde nationale en activité. — Le commandement général des armées de la république ne peut être confié à un seul homme.

Le titre X traite de l'*instruction publique*, qui est confiée à des écoles primaires et à des écoles supérieures, dont l'enseignement est gratuit. — Un Institut national est chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences.

Le titre XI s'occupe des finances et des contributions.

Le titre XII, des *relations extérieures*, la guerre ne peut être décidée que par un décret du corps législatif, sur la proposition formelle et nécessaire du directoire exécutif. — Le directoire exécutif seul peut entretenir des relations politiques au dehors ; il arrête les traités de paix et d'alliance avec les puissances étrangères, qui doivent être ratifiés par le corps législatif.

Par le titre XIII, on prévoit le cas où la révision de la constitution deviendrait nécessaire, et on établit des formes à cet égard.

Enfin le titre XIV présente une série de dispositions générales qui, fortement marquées au coin de la justice et de la raison, sont passées dans nos lois civiles et politiques comme des conditions nécessaires de bonheur et d'harmonie so

ciale : la loi ne reconnaît ni vœux religieux, ni aucun engagement contraire aux droits naturels de l'homme.—Nul ne peut être empêché de dire, d'écrire, imprimer et publier sa pensée. — Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure avant leur publication. — Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. — Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'aucun culte. La république n'en salarie aucun. — Il n'y a ni privilége, ni maîtrise, ni jurande, ni limitation à la liberté de la presse, du commerce, et à l'exercice de l'industrie et des arts. — La loi garantit l'inviolabilité de toutes les propriétés, ou la juste indemnité de celles dont la nécessité publique, légalement constatée, exigerait le sacrifice. — La maison de chaque citoyen est un asile inviolable : pendant la nuit, nul n'a le droit d'y entrer que dans le cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation venant de l'intérieur de la maison; pendant le jour on peut y exécuter les ordres des autorités constituées. — Aucune visite domiciliaire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi, et pour la personne ou l'objet expressément désignés dans l'acte qui ordonne la visite. — Il y a dans la république unité de poids et de mesures.

« La prévoyance de cette constitution, dit un historien', était infinie : elle prévenait les violences populaires, les attentats du pouvoir, et pourvoyait à tous les périls qu'avaient signalés les diverses crises de la révolution. Certainement, si une constitution avait pu se consolider à cette époque, c'était la constitution directoriale. Elle refaisait le pouvoir, permettait la liberté, et offrait aux divers partis l'occasion de la paix, si chacun d'eux, sans arrière-pensée, ne songeant plus à la domination exclusive et se contentant du droit commun, eût pris sa véritable place dans l'état.

« Malheureusement les partis étaient encore loin de cette modération qui eût pu ramener la concorde : une antipathie profonde éloignait les amis de la royauté de ceux de la république, et la constitution de l'an III ne pouvait satisfaire ni les uns ni les autres. La royauté populaire, partagée entre cinq membres du directoire, qui ne devaient avoir qu'un règne passager, était loin de remplir les vœux des partisans de la monarchie : l'organisation d'un corps législatif divisé en deux chambres, dont l'une représentait celle des pairs, était trop peu républicaine. Le plus grand des vices de la constitution de l'an III était peut-être dans la position des deux pouvoirs législatif et exécutif. En effet, placés sur deux lignes parallèles, sans lien commun et sans communication entre eux, ces deux pouvoirs ne pouvaient atteindre au même but. S'il arrivait qu'ils déviassent de leurs directions respectives pour se rapprocher intimement, il devait en résulter un choc violent, une usurpation de l'un sur l'autre, dont les résultats seraient également funestes; la domination de l'un, l'oppression de l'autre, et conséquemment la tyrannie. S'il arrivait au contraire que ces deux pouvoirs abandonnassent leurs lignes dans un sens opposé, ils agrandissaient l'intervalle constitutionnel : il y avait convulsion, déchirement également préjudiciable à la *sûreté* de l'état et des citoyens. C'eût été l'anarchie dans le gouvernement même. Le défaut de balance entre les pouvoirs devait d'ailleurs entretenir les divisions publiques qu'on se proposait d'anéantir. Le directoire n'ayant la faculté ni de proroger, ni de dissoudre les conseils, se trouvait, en quelque sorte, à leur merci, exposé aux *empiétements* de leurs pouvoirs, réduit à une sorte d'esclavage, sans autre moyen d'en sortir que la force et les coups d'état. »

Quoi qu'il en soit, la constitution de l'an III fut accueillie par la généralité des citoyens : on s'y attacha comme à l'ancre de salut qui devait sauver la France du naufrage. Dans les villes et dans les campagnes, on prêta le serment civique avec une touchante unanimité.

Cependant la réaction royaliste allait toujours croissant. Le système politique, nouvellement introduit, devait ajouter à son essor, en redonnant de l'ascendant à la classe moyenne aux dépens de l'action populaire qui, chaque jour, s'éteignait davantage.

La droite de l'assemblée, composée d'anciens girondins, tels que Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, Henri Larivière, etc., tendait toujours à favoriser le mouvement contre-révolutionnaire. Les députés de cette fraction de l'assemblée n'étaient pas des républicains assez décidés pour lutter avec énergie contre les attaques des royalistes : la plupart même étaient des royalistes, ainsi que la suite l'a prouvé. La majorité de l'assemblée se trouvait comme placée entre deux extrêmes : la faiblesse des modérés du côté droit, et l'exagération républicaine des débris de la montagne.

Elle ne tarda pas à reconnaître de quel côté se trouvait le plus grand péril pour sa puissance : débordée chaque jour par le parti royaliste, elle comprit qu'il était temps d'arrêter le torrent qui la menaçait.

Ce fut dans ce but que la commission *des onze*, à qui l'on devait déjà le projet de constitution, proposa les décrets du 5 et du 13 fructidor.

Ces décrets étaient destinés à faire entrer dans le nouveau corps législatif, et à proroger ainsi dans leurs fonctions tous les membres de l'assem-

blée qui pouvaient être exclus par suite du renouvellement des deux tiers ordonnés par la nouvelle constitution. Cette prorogation devait avoir pour résultat de maintenir la majorité et de conserver ainsi à la convention la force de lutter contre les fauteurs de la royauté. Mais cette majorité ne pouvait être obtenue qu'à l'aide de beaucoup d'habileté et de ménagements, car elle tendait à perpétuer les mêmes hommes au pouvoir; et, sous ce rapport, elle s'offrait, aux yeux des royalistes, avec les apparences d'une tyrannie que la constitution même semblait repousser.

Aussi le projet de la commission trouva-t-il, dans le sein même le l'assemblée, de nombreux contradicteurs.. Vivement soutenu par Chénier, Tallien, Lareveillère, Louvet, Daunou, etc., il fut adopté au moyen d'un décret portant en substance: que le corps législatif serait composé des membres élus par les prochaines assemblées électorales, dans les proportions qui sont réglées par l'acte constitutionnel pour le renouvellement annuel; que tous les membres actuellement en activité dans la convention seraient rééligibles; que les assemblées électorales ne pourraient en prendre moins des deux tiers pour fermer le corps législatif.

Le 13 fructidor, un décret complémentaire fut rendu pour l'exécution du premier : il enjoignait aux assemblées électorales de nommer d'abord les deux tiers du corps législatif, en les choisissant parmi les membres de la convention; et quant à l'élection du dernier tiers, il laissait aux électeurs la faculté de le prendre, soit dans cette assemblée, soit au-dehors.

On statua en outre que les cinq membres qui devaient former le pouvoir exécutif seraient pris dans les deux tiers conservés. Ceux des conventionnels qui avaient encore foi en la durée de la république sentaient combien il était important de clore la session par une mesure propre à garantir un directoire vraiment républicain : c'était l'avis de Daunou, de Louvet, de Chénier, de de Sieyès et de Cambacérès; mais ce n'était pas celui des députés qui voulaient la ruine du gouvernement démocratique : aussi cette proposition fut-elle vivement combattue par les royalistes de l'assemblée, tels que Lanjuinais, Boissy, Lesage, auxquels s'adjoignit Thibaudeau, devenu l'un des plus fougueux réactionnaires.

Toutefois, la mesure fut adoptée : la convention s'assura ainsi la majorité des conseils et la nomination du directoire, et loin d'abdiquer son pouvoir, elle ne fit que le déplacer, en le transportant d'une constitution dans une autre.

Dans l'intervalle de ces deux décrets, et aussitôt que le premier fut connu, une agitation violente se manifesta parmi les royalistes. Ils avaient en l'espoir, en adoptant la constitution, d'entrer dans les conseils par les élections, dans le gouvernement par les conseils et d'opérer ainsi un changement de régime tout à leur avantage. La prorogation des conventionnels dans leurs fonctions, la nécessité imposée aux électeurs de porter leurs choix sur les deux tiers des membres de la convention, déconcertaient leurs projets, et leur faisaient perdre cette influence qu'ils se croyaient sur le point de ressaisir.

La fureur des vaincus fut extrême. Lemaistre, l'agent du comité royaliste de Paris, et quelques autres journalistes, Richer-Serizy, Laharpe, Lacretelle jeune, etc., se déchaînèrent contre la convention. Les accusations les plus graves furent lancées. On reprochait à l'assemblée, en perpétuant son pouvoir, d'attenter à la souveraineté du peuple. Louvet, Daunou, Chénier, qui avaient défendu le projet de la commission, devinrent l'objet des plus sanglantes invectives. On prêchait hautement l'insurrection contre la tyrannie conventionnelle.

Il y avait une grande injustice à accuser les membres de la convention de vouloir se perpétuer au pouvoir et dans les conseils : l'esprit qui avait dicté les décrets des 5 et 13 messidor était au-dessus de tous ces petits calculs de l'égoïsme. Les représentants du peuple qui venaient de passer dans la convention les trois terribles années de sa domination, étaient, suivant l'expression du malheureux Rabaud Saint-Étienne, *las de leur portion de tyrannie;* la plupart avaient besoin de repos, et désiraient jouir d'un peu de calme après un si long orage. Mais ils voulaient aussi consolider la république, et ils sentaient qu'elle était perdue s'ils eussent été remplacés dans ce moment où le royalisme levait hardiment la tête. Ils avaient devant eux la faute commise par l'assemblée nationale constituante, dont les membres, par une délicatesse outrée, s'étaient exclus eux-mêmes de l'assemblée qui devait leur succéder, et avaient ainsi compromis le gouvernement monarchique constitutionnel décrété par la constitution de 91. La même chose serait arrivée du gouvernement républicain établi par la constitution de l'an III, si les députés à la convention ne s'étaient pas élevés au-dessus de toutes les criailleries des journalistes monarchiques, et n eussent ambitionné d'être réélus pour avoir le temps d'affermir le gouvernement directorial.

CHAPITRE XXXIII.

Permanence des sections. — Divisions entre les principaux réactionnaires. — Prétention de la montagne. — Tallien dénonce les royalistes de la convention. — Sa dénonciation n'a aucun résultat. — Arrestation de Rovère, de Saladin, de Lomont, d'Aubry et de quelques autres royalistes. — Résultat des élections. — Les montagnards veulent les faire annuler. — Projet de réorganisation du gouvernement révolutionnaire. — Journée du 1er brumaire. — Amnistie. — Fin de la session de la convention nationale.

L'agitation la plus vive ne cessait point de régner dans les sections de Paris : elles étaient en permanence, elles délibéraient en armes, organisaient des forces, se coalisaient entre elles, et se préparaient à marcher contre la convention, dont la position devenait de moment en moment plus périlleuse. Le peuple, il est vrai, ne sympathisait pas avec les agitateurs de sections devenus les maîtres de la garde nationale ; mais aussi il n'avait plus pour la convention, devenue réactionnaire, ce dévouement qui lui imprimait une si grande force avant le 9 thermidor. C'était donc entre les sections et la convention qu'allait s'engager une lutte dont il n'était que le spectateur. Ajoutons qu'aucun de ces deux partis n'osait se servir de ce peuple redoutable, parce qu'ils craignaient de n'en être plus maîtres une fois qu'ils l'auraient déchaîné. La convention, pour laquelle il inclinait, n'osait l'employer après l'avoir désarmé à la suite des journées de germinal et de prairial ; elle avait trop le sentiment de l'humiliation qu'elle lui avait fait subir pour espérer de le trouver disposé à la soutenir : quant aux royalistes, ils savaient fort bien que les moindres tentatives pour l'émouvoir auraient eu pour résultat de tourner sa colère contre eux.

Ainsi abandonnée à ses propres forces, la représentation nationale avait à entendre chaque jour le langage menaçant des quarante-huit sections. De puissants agitateurs entretenaient l'irritation parmi les vingt mille gardes nationaux qui s'étaient prononcés contre les décrets de fructidor : les anciens constituants, Dupont de Nemours, Pastoret, Vaublanc, Quatremère de Quincy, et les écrivains royalistes Morellet, Suard, Laharpe, Richer-Serizy, Fiévée, Martainville, Langlois, Bertin, Michaud, Fontanes, Lacretelle jeune, etc., se faisaient remarquer parmi les plus exagérés : pendant le jour, ils lançaient leurs feuilles contre-révolutionnaires dans le public, et le soir ils allaient dans les sections calomnier et invectiver les conventionnels.

La section du Mail, parodiant la conduite de l'assemblée constituante lorsqu'elle était assiégée par les troupes de la cour, osa demander impérieusement l'éloignement des forces militaires qui se trouvaient aux environs de Paris : « Pourquoi ces troupes? dit-elle ; sommes-nous assiégés ou à la veille de l'être? Voudrait-on traiter le peuple comme un lama qu'on adore en Dieu, et qu'on enferme en esclave? Depuis le 1er prairial, la nation est rentrée dans ses droits ; elle a juré de ne pas souffrir l'usurpation. Les serments des hommes libres ne sont pas vains. »

A ce langage succéda celui de la section des Champs-Élysées, dont Lacretelle jeune fut l'orateur : « Représentants du peuple dit-il, si près, du jour qui doit clore la révolution, nous ne sommes pas sans alarmes, et le décret du 5 fructidor en est la cause. Il est en effet naturel à des hommes libres de concevoir de l'inquiétude et de l'ombrage d'un pouvoir immense et sans bornes, tel que celui qui vous a été confié, et sa prolongation, sous un autre nom, est toujours effrayante. Qui peut prévoir les dissensions qu'entraînera une telle mesure? Ne compromettez-vous pas par-là la paix publique, au moment où elle va s'affermir? Hâtez-vous aussi de faire cesser les alarmes qui se répandent sur des mouvements des troupes dont on assure que Paris est environné. Il ne faut pas qu'on voie paraître les enseignes de la terreur au milieu des délibérations dans lesquelles le peuple exerce la souveraineté. Législateurs, la carrière qui vous reste à parcourir est bien courte pour le nombre de bienfaits que vous avez à répandre ; craignez de perdre un seul instant ; et vous ensuite, venez avec confiance vous présenter aux suffrages du peuple ; méritez son choix et ne le commandez pas. » La section de la Halle-au-Blé fut plus loin : le recensement des votes sur la constitution avait été proclamé à la convention ; sur 958,226 votants, 914,853 l'avaient acceptée, et 41898 l'avaient rejetée. A l'égard des décrets de fructidor, sur 263,131 votants, 167,758 les avaient adoptés, et 95,373 les avaient refusés. La section de la Halle-au-Blé suspecta la bonne foi des commissaires chargés du dépouillement des votes. « Est-il bien vrai, dit-elle, qu'il n'y ait que quatre-vingt-quinze mille opposants aux décrets des 5 et 13 fructidor? La commune de Paris a 75,000 votants, dont la presqu'unanimité a rejeté ces décrets. Comment, après cela, persuadera-t-on que le nombre des opposants dans la république ne se soit élevé qu'à 95,000? Ceci a besoin d'éclaircissement : nous le sollicitons, au nom de votre dignité et de l'intérêt général.... »

Ce langage hautain, les rapports qui arrivaient de tous côtés sur les entreprises et l'audace des contre-révolutionnaires, mirent la convention sur ses gardes. Le 3 vendémiaire, Larevellière-Lepaux fit adopter, au nom des comités du gou-

vernement, un décret qui rendait la commune de Paris responsable de la sûreté de la représentation nationale, et qui ordonnait aux généraux de tenir les colonnes républicaines prêtes à marcher. En même temps la convention concentra tous ses pouvoirs dans un comité de cinq membres, qui fut chargé de toutes les mesures de salut public : ces membres étaient Colombel, Barras, Daunou, Letourneur et Merlin de Douai.

Dès le 10, la section Lepelletier se déclara en révolte ouverte; et, dans un arrêté longuement motivé, elle prit les mesures suivantes : « 1° Demain, à 10 heures du matin, sans nul délai, les électeurs de toutes les assemblées primaires de Paris se réuniront dans la salle du Théâtre-Français. Les assemblées dont les électeurs ne sont pas en nombre, y enverront ceux qui sont déjà nommés, et hâteront la nomination des autres, autant que possible. — 2° Aussitôt que les électeurs seront assemblés, ils en donneront avis aux assemblées primaires des cantons ruraux du département. — 3° Chaque assemblée primaire ouvrira demain sa séance à sept heures du matin, et là, les électeurs feront serment, entre les mains de leurs commettants, de les défendre jusqu'à la mort, et les commettants jureront à leur tour de défendre jusqu'à la mort les électeurs, tant qu'ils rempliront fidèlement leurs devoirs.—4° Chaque assemblée primaire prendra les mesures nécessaires pour que ses électeurs soient accompagnés, jusqu'au Théâtre-Français, par une force armée capable d'assurer leur marche. — 5° Dans le cas où la tyrannie oserait empêcher les électeurs de s'assembler au lieu indiqué, ils se retireront dans leurs assemblées respectives, et là ils aviseront aux moyens de s'entendre avec toutes les assemblées primaires de Paris, pour indiquer un autre local. — 6° Les assemblées primaires de Paris jurent que, regardant cette mesure comme la seule qui puisse sauver la patrie, en mettant promptement en activité la constitution républicaine, elles ne désempareront pas leurs séances demain avant que le corps électoral ne soit définitivement installé. »

Cet arrêté fut ponctuellement exécuté, et le 11, pendant que la convention se déclarait en permanence, les électeurs déjà nommés, au nombre de cent environ, se rendirent au Théâtre-Français, escortés par la garde nationale, et s'y constituèrent en collége électoral, sous la présidence du vieux duc de Nivernais. Ainsi se trouvait en face de la représentation nationale, une sorte de représentation des sections, dont l'influence, en ce moment, pouvait être décisive. Informée de cette réunion, la convention casse cette assemblée, et décrète que la permanence des assemblées primaires cessera. C'était le 11 au soir. Menou se porte sur le Théâtre-Français avec un corps de troupes tiré du camp des Sablons, et la force armée disperse les électeurs.

Entretemps la convention avait réuni toutes les forces dont elle pouvait disposer : elles se composaient de quelques bataillons de ligne, forts de trois à quatre mille hommes, et de quinze à dix-huit cents patriotes énergiques la plupart incarcérés, et qu'après bien des hésitations elle s'était décidée à mettre en liberté pour les armer : elle avait également les canons des sections, qu'elles lui avaient rendus triomphalement après les journées de prairial. A ces six mille hommes environ, les sectionnaires pouvaient opposer de vingt à vingt-cinq mille hommes des compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, toutes formées de marchands, de propriétaires et de citoyens en état de s'habiller et de s'équiper, c'est-à-dire de la bourgeoisie parisienne.

Le 12 au matin, la générale battait dans tous les quartiers de Paris : le décret qui cassait l'arrêté de la section Lepelletier et l'assemblée des électeurs, et celui qui armait le bataillon de patriotes incarcérés avaient mis le comble à l'exaspération des sectionnaires. La section Lepelletier s'assemble et, quoique dissoute par un décret, elle proteste, résiste, appelle à l'insurrection celles de la Butte des Moulins, Poissonnière, du Contrat social, du Théâtre-Français, du Luxembourg, du Temple et de Brutus, qui arrêtent aussitôt qu'elles ne reconnaissent plus aucun des décrets de la convention, et se déclarent en révolte ouverte. A sept heures, après avoir vainement tenté de ramener le calme par une proclamation, la convention se décide à prendre l'initiative de l'attaque, et ordonne à Menou de se porter sur l'église des Filles Saint-Thomas (située sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la Bourse), à l'effet de dissoudre la section Lepelletier qui s'y réunissait. Trois colonnes conventionnelles se portent sur ce point, et trouvent les insurgés en force et rangés en bataille.

Le moment décisif était donc venu; mais, soit faiblesse, soit espoir d'éviter l'effusion de sang, Menou hésita : on entra en négociation, et il fut convenu que les troupes conventionnelles et les sectionnaires se retireraient également. Mais à peine les colonnes de Menou s'étaient-elles éloignées, que les sectionnaires firent volte face, et vinrent reprendre leur ancienne position.

Instruite de cette retraite, que les royalistes regardaient comme un véritable triomphe, la convention destitua sur-le-camp Menou, et nomma pour le remplacer Barras, auquel elle adjoignit

les représentants Delmas, Goupilleau et Laporte. Sur la demande de Barras, un jeune général, qui s'était déjà signalé au siége de Toulon, et qui, destitué par le représentant Aubry comme terroriste, était venu vivre à Paris dans l'obscurité, fut nommé commandant en second des troupes conventionnelles : c'était Bonaparte. A peine nommé, le jeune général envoie un chef d'escadron du 21e de chasseurs, Murat, avec trois cents chevaux, pour ramener en toute hâte aux Tuileries quarante pièces de canon, parquées aux Sablons et faiblement gardées. Il était temps : quand Murat parut, une colonne de sectionnaires arrivait dans la plaine pour s'emparer des pièces. Bonaparte s'occupa aussitôt à rendre la ligne de défense formidable : elle s'étendait, à droite, le long des quais, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la place de la Révolution ; et à gauche, dans toutes les petites rues qui débouchent dans la rue Saint-Honoré ; en face, le Louvre, le jardin de l'Infante, le Carrousel étaient hérissés de canons : le Pont Tournant et la place de la Révolution servaient de parc de réserve. Enfin, pour suppléer au petit nombre de forces qui occupaient ces différents points, on apporta dans la salle des séances de la convention sept cents fusils, sept cents sabres, et sept cents gibernes pleines de cartouches, destinés à l'armement des députés eux-mêmes, si leur coopération active devenait nécessaire.

De leur côté, les insurgés avaient confié le commandement de leurs forces au général Danican, qui avait servi sans distinction contre les Vendéens : le comte de Maulevrier, Duhoux et Lafon eurent, sous ses ordres, le commandement des colonnes d'attaque. Trente-deux sections avaient fourni leur contingent : parmi les seize autres, quelques-unes, telles que celles du faubourg Saint-Antoine s'étaient déclarées pour la convention, et d'autres étaient restées neutres. Les sectionnaires, entraînés par les royalistes, employèrent une partie de la journée à resserrer de plus en plus la convention dans son enceinte de défense. A deux heures, plus de vingt mille gardes nationaux l'investissaient sur tous les points ; mais ils n'avaient point d'artillerie. Cartaux, qui avait été placé au Pont-Neuf avec quatre cents hommes, s'était vu obligé de battre en retraite devant des forces supérieures. Les deux armées étaient partout en présence.

A trois heures, un parlementaire se présente à la convention : introduit, les yeux bandés, au milieu de la représentation nationale, il la somme, au nom du général Danican, de faire retirer ses troupes, et de désarmer le bataillon de *terroristes*. Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Larivière, Lesage et quelques autres députés semblent disposés à obéir à cette injonction ; mais Chénier s'élance à la tribune et s'écrie : « Je suis étonné qu'on vienne vous entretenir ici de ce que demandent des sections en révolte : il ne peut y avoir de transaction : il n'y a pour la convention d'autre bonneur que dans la victoire ou la mort. » Lanjuinais veut soutenir les propositions des sectionnaires, mais sa voix est étouffée sous des cris d'indignation, et l'assemblée passe à l'ordre du jour.

On discutait encore, lorsque à quatre heures et demie des décharges d'artillerie se font entendre : un mouvement d'horreur s'empare de l'assemblée. « Que tous les représentants du peuple restent à leur poste, s'écrie Legendre : ayons cette attitude qui convient à des législateurs, cette attitude qui défie la mort et qui appartient aux amis de la liberté, aux fondateurs de la république ! » Les conventionnels se rasseyent et attendent, sur leurs chaises curules, l'issue d'une lutte qui devait décider de l'existence de la république. Le combat s'était engagé sur tous les points : les sections attaquaient à la fois par le pont Royal, par le quai de l'École, par le Palais Royal, par la rue de Rohan, par Saint-Roch. Une colonne de douze mille sectionnaires s'était engagée dans la rue Saint-Honoré, et une élite de grenadiers avait pris position sur les degrés de Saint-Roch. Cette colonne, serrée et profonde, se trouvait ainsi exposée au feu de l'artillerie de la convention sans pouvoir se défendre. Bonaparte sut profiter de cette faute : il fit placer quelques canons à l'entrée des rues Saint-Nicaise et de l'Échelle, et, en un moment, cette masse de sectionnaires fut foudroyée.

Le combat fut plus long et plus meurtrier devant l'église de Saint-Roch : les sectionnaires postés sur les marches, et ayant l'église même pour retraite, ripostèrent longtemps par un feu de mousqueterie aux décharges des canonniers et des patriotes placés dans la petite rue du Dauphin : écrasés par la mitraille, les gardes nationaux furent enfin débusqués de ce retranchement, et se mirent en fuite, poursuivis par le bataillon des patriotes, qui donna des preuves de la plus grande intrépidité.

Une autre colonne de sectionnaires, composée de huit à dix mille hommes, sous les ordres du Vendéen Maulevrier et de Lafon, avait débouché sur la rive gauche de la Seine, et s'avançait par le quai Voltaire pour attaquer la convention par le pont Royal. Mais ce pont était gardé par des troupes dévouées à la république, qui reçurent les sectionnaires à coups de canon : en même temps, quelques décharges de l'artillerie placée

contre la galerie du Louvre prirent cette colonne en flanc et la mirent en déroute.

A sept heures du soir, toutes les avenues de la convention étaient dégagées, et les troupes conventionnelles, victorieuses sur tous les points, n'avaient plus qu'à déloger quelques débris des sectionnaires qui cherchaient à se retrancher dans les postes qu'ils occupaient encore autour du Palais-Royal : quelques coups de canon, tirés à poudre seulement, suffirent pour les empêcher d'élever les barricades derrière lesquelles ils cherchaient à se rallier, et firent échouer partout ces tentatives désespérées. Dans la nuit les sectionnaires achevèrent de se disperser, et, le lendemain, l'ordre était rétabli partout. Les vainqueurs désarmèrent la section Lepelletier, foyer de la révolte; les autres sections se soumirent.

Ainsi se termina cette insurrection formidable qui, ostensiblement dirigée contre la convention, et dans le but de hâter la mise en activité de la constitution républicaine de l'an III, aurait, si elle eût réussi, préparé les voies au rétablissement de la royauté en France; et le retour de la famille expulsée; car les meneurs des sections étaient tous des royalistes déguisés sous le masque du patriotisme : c'était ainsi qu'ils avaient entraîné une masse de sectionnaires républicains, qui croyaient soutenir les droits du peuple contre la tyrannie de la convention. Si la république résista à ceux qui voulaient la détruire, elle le dut aux commissaires de la convention, et surtout à l'énergie et aux savantes dispositions de Bonaparte : ce jour-là, ce jeune général rendit de grands services à la liberté, et se fit une réputation militaire qui lui valut le commandement de l'armée dite de l'intérieur.

Cette tentative royaliste coûta la vie à environ trois cents hommes, dont le tiers à peu près appartenait aux troupes conventionnelles. C'était assez de sang répandu ; aussi la convention victorieuse usa-t-elle de son triomphe avec une modération qui la fit accuser de faiblesse. Trois conseils militaires furent bien créés pour juger les chefs de la révolte; mais ce fut plutôt pour effrayer les royalistes que pour les tuer. Ces chefs eurent le temps de se soustraire aux poursuites dirigées contre eux; et sur quarante condamnations capitales prononcées par ces conseils, trente-huit le furent par contumace. Deux accusés seulement furent exécutés pour satisfaire aux exigences des patriotes qui avaient perdu quelques parents dans le combat; et cette rigueur frappa sur Leblois, président de la section du Théâtre-Français, et sur Lafon, émigré rentré, qui commandait une colonne à l'attaque du 13 vendémiaire. Aucun des condamnés par contumace, quelque coupables qu'ils fussent tous, ne fut inquiété : c'étaient, pour la plupart, de ces orateurs furibonds qui avaient allumé l'incendie, et qui, tandis qu'on en venait aux mains, faisaient, en sûreté, des vœux pour le succès de leur parti. Le canon de Saint-Roch les avait mis en fuite. On ne les poursuivit pas; et quand on en trouvait, on les laissait échapper. Les condamnés par contumace par les conseils de guerre se présentèrent ensuite devant le tribunal criminel de la Seine, composé de réactionnaires, qui les acquitta, sous le prétexte qu'il n'y avait pas eu de révolte au 13 vendémiaire. C'était là l'opinion que les vaincus cherchaient à faire prévaloir. Ils n'avaient pas besoin de donner le change sur leur agression; car on se montra si peu sévère que le comte de Castellane, condamné à mort par les conseils, ne quitta point Paris et ne cessa de se montrer publiquement : rencontré la nuit par une patrouille, il répondit au cri de *qui vive!* « Eh parbleu, c'est moi, Castellane, contumace[1]. »

Dès le lendemain du combat, les curieux affluaient dans les rues qui avaient servi de champ de bataille : il n'y restait aucune trace; la nuit on avait enlevé les morts et les blessés; le soir les spectacles furent remplis, comme s'il n'était rien arrivé, et on ne s'aperçut qu'il s'était passé un grand événement que par la disparition de la jeunesse dorée, et par la joie des patriotes, qui firent de nouveau retentir l'hymne des Marseillais à la place du *Réveil du peuple* qu'on chantait quelques jours avant dans les théâtres.

Mais, si la journée du 13 vendémiaire ne laissa point de traces dans la ville qui en avait été le théâtre, elle n'en produisit pas moins une nouvelle révolution dans le sein de la convention, en ce qu'elle acheva de dessiller les yeux des anciens montagnards qui s'étaient si imprudemment alliés avec les débris de la gironde : ils s'étaient enfin aperçus que, si parmi les membres de l'ancien côté droit, et même parmi les *soixante et treize*, il y avait d'honnêtes gens, des républicains sincères, il s'y trouvait aussi bien des intrigants et jusqu'à des royalistes, c'est-à-dire des traîtres, avec lesquels il fallait rompre à la première occasion. La journée du 13 vendémiaire avait été la pierre de touche de l'opinion : il fut

[1] Le général Menou fut également mis en jugement comme coupable de trahison. Heureusement pour lui il avait de bons antécédents, et sa faute provenait d'une irrésolution et d'un désir de conciliation qu'il était difficile d'assimiler à un crime capital. Plus heureusement encore, le conseil de guerre devant lequel il fut traduit se trouva composé de braves militaires présidés par le général Loison, un des chefs qui avaient le plus contribué à battre les sections. Les témoins rendirent justice au patriotisme et à la fidélité de Menou ; il fut acquitté.

nier, étaient bien d'avis d'attaquer les opérations électorales; mais Daunou et Bergoing ne voulaient pas qu'on touchât à cette question, la plus grande de toutes, et cette division s'opposa à la réussite du plan de la montagne, consistant à ajourner la mise en activité de la constitution, à rappeler dans le sein de la convention tous les patriotes décrétés d'arrestation, à rouvrir la société des jacobins, et à rétablir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à l'expulsion des traîtres qui avaient tramé la ruine de la république.

Déjà les journaux patriotes demandaient l'annulation des opérations des assemblées électorales, et c'était là l'objet de tous les discours qui se prononçaient dans les sections. Dans la convention, on fit des rapports où étaient peints les nouveaux dangers que ces élections allaient faire courir à la liberté; on prononça des discours vigoureux dans lesquels on accusait la convention d'avoir laissé perdre les fruits de la victoire du 13, et on y lut un grand nombre de pétitions envoyées des départements pour demander l'annulation des élections et la déportation des royalistes.

Effrayés de ces manifestations, les chefs du côté droit s'attachèrent à la constitution de l'an III, comme étant la seule branche du salut qui leur restât : ils se trouvaient aussi fort heureux de demander l'exécution des décrets de fructidor, qu'ils avaient combattus avec tant d'acharnement quelques jours avant. Ce fut donc dans le cercle constitutionnel qu'ils se préparèrent à combattre la montagne.

La fougue de Tallien transporta bientôt ce champ de bataille sur le terrain des personnalités: et la nouvelle haine qu'il éprouvait contre les soixante-treize, donna momentanément une autre direction aux coups que les partis de la convention allaient se porter.

Tallien avait, dit-on, promis de garder le silence sur les imprudentes paroles échappées à Lanjuinais et à ses collègues du côté droit; mais la séance du 23 vendémiaire, dans laquelle fut fait un rapport sur la conspiration royaliste du 13, lui offrit le motif qu'il cherchait pour perdre Lanjuinais, Boissy et quelques autres députés compromis dans les papiers de Lemaître. Les notes trouvées sur ce conspirateur étaient vagues, mais elles avaient suffi pour jeter des soupçons sur quelques hommes marquants que l'on craignait de voir porter au directoire par le flot réactionnaire. Siéyès dit qu'il avait la conviction que Barthélemy, alors ministre de la république, en Suisse, était dans la conspiration royaliste, et qu'il fallait le rappeler; Letourneur et Louvet assuraient que Pichegru trahissait.

Et, en effet, ce général venait, en ce moment-là, d'essuyer des échecs sur le Rhin, que l'on ne pouvait comprendre qu'en admettant qu'il avait tout arrangé pour faire battre ses propres soldats par l'ennemi. On n'en avait encore aucune preuve; mais il ne fallait qu'un peu de perspicacité pour deviner tout ce qu'il y avait d'abominable dans la conduite de cet enfant parricide de la révolution; et ceux qui disaient que Pichegru *trahissait* ne faisaient que devancer le jugement *de l'histoire*, qui flétrira un chef dont la trahison surpassa de beaucoup en noirceur celle de Dumouriez : celui-ci n'a fait que céder le terrain à l'ennemi, et Pichegru n'a feint de le lui disputer que pour l'arroser du sang de ses propres soldats, victimes de son infâme perfidie.

Tous ces sentiments de crainte et de haine avaient mis l'assemblée dans un état d'irritation difficile à décrire : les patriotes demandaient l'impression du rapport de Delaunay sur la conspiration, afin, disaient-ils, de faire voir à la France le danger qu'elle avait couru. Tout à coup Tallien se lève du haut de la montagne où il venait de reprendre sa place après quatorze mois d'éloignement.

« Et moi aussi je demande l'impression du rapport; mais je demande également celle des lettres dont les fragments viennent d'être lus. Il faut que chaque représentant du peuple, chaque Français puisse les lire et s'y convaincre de toute la scélératesse des conspirateurs. Quant à moi, j'ose le dire, les comités du gouvernement n'ont pas nommé les hommes qu'ils auraient dû vous faire connaître. Il faudra cependant les signaler enfin; il faudra savoir pourquoi cette conspiration que je voulus, il y a deux mois, *dévoiler* à cette tribune, a été continuée avec plus de succès encore et a failli renverser la république. Il faudra savoir quels hommes étaient à la tête de cette conspiration; pourquoi ceux qui, le 13 vendémiaire, dirigeaient les rebelles contre la représentation nationale, sont encore libres au milieu de Paris; pourquoi l'on a paralysé l'énergie de ceux qui voulaient dénoncer et détruire ce repaire qui porte le nom d'assemblée électorale du département de la Seine, de cette assemblée au bureau de laquelle nous avons vu figurer les hommes que la correspondance saisie indique assez comme les agents les plus intéressés de la faction royaliste. J'ai consenti à me taire; j'ai eu tort; je m'en accuse devant les amis de la liberté! J'aurais dû, je l'avoue, dénoncer ceux qui, le 13 vendémiaire, conspiraient avec les factieux de Paris; ceux que les sections avaient pris sous leur protection, et qui, par une réciprocité facile à concevoir, prenaient sous leur protection les section-

de Paris; ceux qui auraient été épargnés du massacre de la représentation nationale; ceux pour lesquels des chevaux étaient prêts non loin d'ici; ceux qui recevaient les présidents et les secrétaires des sections rebelles; ceux auxquels les sections faisaient des appels, auxquels elles disaient : *Dormez-vous?* Non sans doute ils ne dormaient pas; ils conspiraient le renversement de la république. Leurs chevaux, je le répète, étaient prêts, et ils marchaient bientôt au-devant du nouveau roi, dont ils auraient été les principaux ministres. Oui, j'ai eu tort de ne pas vous faire connaître plus tôt vos dangers et les accusations qu'on prépare contre vous. Oui, dans quelques jours on doit vous accuser d'avoir fait tirer sur le peuple, et déjà la journée du 13 vendémiaire a été nommee un massacre. »

Barras, avec qui ce discours avait été concerté, s'ecrie à son tour : « Je demande que l'on fasse connaître enfin ceux qui, siégeant parmi nous, ont conspiré contre la république. »

Tallien reprit : « Je les connais ceux qui s'agitent encore. ceux qui sont unis aux conspirateurs de l'exterieur. »

Un grand nombre de voix : « *Nommez-les, nommez-les*! »

Tallien : « Je les démasquerai à l'instant. Je demande que la convention se forme en comité général. »

L'assemblee se leva en signe d'adhésion; les tribunes retentirent des cris de vive la république! Sauvez la patrie! A bas les royalistes! Et le public se retira.

Ce fut une grande faute; car la montagne ne pouvait encore avoir de force qu'en s'appuyant sur le peuple, et c'etait en présence de ce peuple qu'il fallait devoiler les machinations tramées contre la république : on eût été sûr de produire de l'effet: tandis qu'en isolant la convention, les réactionnaires devaient retrouver leur majorité.

Aussitôt que les tribunes eurent été évacuées, Tallien reprit son accusation, et s'empressa de faire connaître les conjurés. Il nomma Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Henri Larivière et Lesage (d'Eure-et-Loir). La montagne éclata en transports approbation. Mais la présence du peuple lui eût été nécessaire pour l'appuyer, et le peuple s'était retiré au dehors, attendant avec anxiété le résultat du comite secret.

Ce résultat fut loin de répondre à l'attente des patriotes. La majorité se montra froide, parce que quelques-uns de ses principaux membres ne purent croire à la trahison de leurs collègues. Bergoing, l'un des soixante-treize, quoique ami intime de Barras, défendit les inculpés, et parla même contre Tallien. Malheureusement pour celui-ci, il y avait beaucoup à dire sur son compte dès que l'on portait la discussion sur le terrain des personnalités.

Le temps se passait en récriminations et en discussions orageuses qui n'amenaient aucune solution, et Tallien voyait que sa dénonciation allait tomber à plat : il sentit alors la faute qu'il avait commise en demandant le comité général, et s'écria qu'il fallait rendre la séance publique. La montagne l'appuya de toutes ses forces; mais la majorité de la convention craignit de provoquer une insurrection contre elle, et adopta l'ordre du jour sur les inculpations de Tallien contre les quatre membres dénoncés.

C'était un moyen bien expéditif pour trancher la question; aussi la montagne se récria-t-elle contre cette décision, qui, disait-elle, tendait à couvrir du voile de l'impunité tous ceux qui voudraient conspirer contre la république. Ne pouvant obtenir que l'on revînt sur cette dénonciation, la montagne, et ce même Louvet qui avait défendu Lanjuinais et Boissy, se rabattirent sur quelques autres députés reconnus pour avoir été les fauteurs ostensibles de la révolte des sections. Ils emportèrent, même sans discussion, l'arrestation de Rovère, de Saladin, d'Aubry, de Lomont, de Gau et de Miranda.

Rovère, d'abord fougueux terroriste, et dont le nom se rattachait aux massacres d'Avignon, avait été ensuite un des plus ardents promoteurs de la réaction : membre du comité de sûreté générale, il s'était emparé de la police pour fabriquer des conspirations ridicules et pour persécuter à outrance les hommes de la révolution, innocents ou coupables. On reprochait à Saladin la publication d'une opinion séditieuse contre les décrets des 5 et 13 fructidor : il était d'ailleurs connu comme un contre-révolutionnaire, et même comme un royaliste. Aubry, chargé, au comité de salut public, du personnel de la guerre, avait, par des destitutions souvent injustes, manifesté une haine implacable contre les officiers révolutionnaires, et introduit la réaction dans l'armée. Bonaparte, à qui la convention devait en grande partie son salut, et qu'elle venait de confirmer dans le commandement de l'armée de l'intérieur, avait été une des victimes de ce représentant contre-révolutionnaire. Lomont était gravement compromis par les papiers de Lemaître, et sa haine pour les hommes de la révolution démontrait assez qu'il était royaliste. Gau était peu connu; mais Miranda ne l'était que trop pour trouver des défenseurs parmi les conventionnels qui connaissaient ses intrigues.

La montagne n'eut donc pas de peine à faire décréter d'arrestation les contre-révolutionnaires

patents; mais elle échoua dans ses attaques contre d'autres de leurs collègues beaucoup plus dangereux, quoique moins compromis. Louvet et Legendre déclarèrent, le lendemain du comité général, que leurs soupçons contre Lanjuinais et ses amis ne s'étendaient pas plus loin que les éloges qui leur avaient été prodigués par les factieux des assemblées électorales, éloges que ceux-ci déclaraient repousser comme les calomniant. Ces protestations officieuses, faites par des hommes de facile composition, ne raccommodèrent point les choses ; personne ne crut à leur sincérite ; chacun garda ses ressentiments, et la rupture fut complète entre les thermidoriens et les *soixante-treize*.

C'est dans ces circonstances que fut connu le résultat des élections pour les conseils législatifs, et ce résultat, obtenu sous l'influence des journalistes contre-révolutionnaires, faisait prévoir que la république aurait plus de dangers à courir de la part des hommes arrivés au pouvoir, que ne lui en annonçait la nouvelle lutte qui se préparait sur les frontières du nord et de l'est. Le parti montagnard persista donc plus que jamais dans le dessein de rappeler les membres patriotes exclus de la convention ; d'annuler les opérations des assemblées électorales, comme ayant été le produit des violences exercées par les royalistes ; d'ajourner la mise en activité de la constitution de l'an III, et enfin de continuer le gouvernement révolutionnaire, jusqu'à ce que la république n'eût plus rien à craindre de ses ennemis.

En cela les montagnards étaient arrivés à se faire appuyer par ceux des chefs thermidoriens qui venaient de rompre avec le côté droit : Tallien, Barras, Dubois-Crancé, Chénier, Louvet, Fréron se trouvaient d'accord avec les débris de la montagne pour demander de grandes mesures de salut public. Mais ceux-ci se trouvaient encore gênés au comité de salut public par la présence de quelques réactionnaires, et entre autres de Thibaudeau, devenu un des plus fougueux antagonistes des montagnards et de ceux qui se ralliaient à eux. Néanmoins Tallien et Barras parvinrent à faire créer une commission de cinq membres chargée de présenter les mesures que les circonstances réclamaient : Tallien, Dubois-Crancé et Roux formèrent la majorité révolutionnaire de cette commission.

Le 30 vendémiaire, Barras, à qui ses doubles fonctions de général et de représentant avaient donné une sorte de dictature tant au camp qu'à la tribune, fit le récit des événements du 13.

Dans ce rapport, il avança que depuis le 9 thermidor on n'avait rien fait que pour la contre-révolution, et dit que le mot *terroriste* était insignifiant, et n'avait été inventé que pour effrayer les hommes timides et les vieilles femmes : il termina par cette phrase : « Puissions-nous n'avoir pas à regretter un jour une défaite, et à pleurer sur le sommeil étrange qui a suivi nos succès. Mais je pense que la convention nationale, toujours juste, ne différera pas de réarmer ceux qui l'ont si vaillamment défendue, et sur l'amour desquels elle peut toujours compter. »

Ce rapport porta l'alarme dans le côté droit : il ne put plus douter que les chefs thermidoriens, réconciliés avec la montagne, ne travaillassent à rétablir le gouvernement révolutionnaire, objet d'un juste effroi pour quelques membres influents de ce même côté. L'attitude de Tallien et de ses amis n'était pas de nature à rassurer les soixante-treize : ils lui avaient entendu dire à *la tribune*, en parlant des suites du 13 *vendémiaire : « La victoire n'a été* utile qu'aux *vaincus*; *qu'avons-nous* fait pour détruire les conspirateurs du 13 vendémiaire ? Rien. Qu'avons-nous dit pour les encourager ? Tout. » Le côté droit voyait donc l'orage prêt à éclater. Les alentours des tribunes, la salle même étaient journellement entourés de jacobins et de miliaires qui proféraient des menaces contre le côté droit ; et chacun des membres compromis croyait apercevoir les symptômes d'un 31 mai.

Ajoutons que la commission des cinq était un autre objet d'effroi pour les soixante-treize, qui voyaient en elle une sorte de chambre ardente, tenant le glaive suspendu sur la tête de chaque représentant. Les membres composant ce côté de l'assemblée serrèrent donc leurs rangs, et se promirent de résister à la tempête qui se formait sur eux.

La longue session de la convention nationale devait définitivement se terminer dans quatre jours; c'étaient les bornes que les conventionnels avaient eux-mêmes posées à la durée de leur règne ; mais dans ces quatre jours il pouvait se passer des événements de nature à briser ces bornes et à rejeter cette assemblée dans l'océan révolutionnaire.

Le côté droit ne voulait, à aucun prix, se retrouver dans la tourmente révolutionnaire, qui aurait pu devenir funeste pour quelques-uns de ses chefs : aussi s'attacha-t-il à la constitution comme à la seule ancre qui pouvait le sauver, et surmonta-t-il la répugnance qu'il éprouvait pour les décrets des 5 et 13 fructidor. Il recruta dans l'assemblée tout ce qu'il y avait d'hommes timides, tous ceux qui étaient fatigués des affaires publiques, ceux à qui l'espoir d'être quelque chose dans les nouveaux conseils faisait désirer la formation de ces deux branches de la législa-

ture, ceux enfin qui avaient des prétentions à entrer au directoire; et au moyen de cette réunion d'éléments hétérogènes, le côté droit trouva une majorité assez forte pour lutter contre la montagne et les thermidoriens réunis.

De leur côté, ceux-ci se rapprochaient toujours davantage et se fortifiaient de l'opinion du peuple, qui demandait à grands cris l'annulation des élections et la continuation du gouvernement révolutionnaire comme les seuls moyens capables de sauver la république. Déjà même quelques-uns des énergiques montagnards déportés après germinal et prairial, étaient parvenus à rompre leur ban, et reparaissaient à la convention. La crise était imminente.

Le 1er brumaire, jour où devait se livrer le dernier combat dans l'arène conventionnelle, des pétitionnaires se présentent en foule à l'ouverture de la séance et demandent à faire connaître le vœu du peuple. Les patriotes entouraient la salle; ils étaient menaçants. Il était évident qu'ils voulaient provoquer de grandes mesures de salut public, telles que l'annullation des élections, la réintégration des députés patriotes, l'arrestation de ceux dénoncés par Tallien, l'ajournement de la constitution, et la continuation du gouvernement révolutionnaire, afin de frapper les ennemis de la république.

Le côté droit avait été prévenu; il se tenait sur ses gardes et serrait ses rangs. Thibaudeau avait passé la nuit à méditer ce qu'il devait dire pour s'opposer aux projets de la montagne; et à peine un des pétitionnaires eut-il pris la parole, que ce député l'interrompit, s'empara de la tribune et éclata.

Il commença par attaquer les pétitionnaires, défendit les élections et la constitution, et parla d'une nouvelle terreur qu'on voulait faire planer sur l'assemblée. Il dénonça ensuite Tallien comme l'auteur des troubles qui agitaient la république et des nouvelles dissensions qui déchiraient la convention nationale. Et comme Tallien n'était pas présent, plusieurs membres firent observer qu'il serait convenant de l'attendre. Mais Thibaudeau avait promis de ne point quitter la tribune, afin d'empêcher par là toute proposition de la part de la montagne : il tint parole, et parla pendant plusieurs heures; tantôt défendant les soixante-treize, et principalement les quatre députés dénoncés; tantôt attaquant Tallien et Fréron; et chose étrange de la part de Thibaudeau, il accusa ces deux derniers de la réaction qui avait eu lieu depuis le 9 thermidor.

« N'est-ce pas Tallien qui l'a créée et exécutée, s'écriait Thibaudeau? Ces compagnies de jeunes furieux qui parcouraient les rues, s'intitulaient les législateurs turbulents des spectacles, qui assiégeaient vos comités et jusqu'à votre garde, et qui formèrent le noyau de la révolte qui attaqua à forces ouvertes la représentation nationale au 13 vendémiaire, n'est-ce pas Tallien et Fréron qui les avaient formées et recrutées; les écrivains virulents qui firent la guerre aux jacobins et bientôt après aux républicains, ne commencèrent-ils pas leur carrière sous les auspices de ces deux illustres patrons? Et tandis qu'on égorgeait les patriotes à Paris, les compagnies de Jésus et du Soleil ne les égorgeaient-ils pas dans le Midi?.. »

Thibaudeau avait raison; seulement il oubliait la part qu'il avait prise lui-même à cette funeste réaction, ainsi que ses nouvelles liaisons avec tous les conventionnels suspectés de royalisme.

Quoi qu'il en fût, Thibaudeau eut l'art de faire perdre de vue les mesures qui devaient être demandées ce jour-là; et les amis de Tallien ne trouvèrent rien de mieux à faire que de le défendre.

Quand Tallien arriva, la position du terrain était tellement changée, qu'il ne jugea plus à propos de présenter les motions qu'il devait faire, et il se borna à demander la permanence de l'assemblée jusqu'au jour de sa dissolution. Thibaudeau combattit encore longuement cette nouvelle proposition, et la fit rejeter.

Cette journée fut une dernière bataille perdue pour la montagne sans même qu'il y eût eu un engagement. La majorité leva la séance, en laissant les choses au même point : seulement il fut décrété que la commission des cinq ferait, le lendemain, son rapport sur la situation de la république.

« Cette journée, a dit Thibaudeau dans ses mémoires, m'attira des éloges à l'infini [1] : On me fit l'honneur d'avoir sauvé la constitution et préservé la France du retour de la terreur, ou du moins de la prolongation du gouvernement révolutionnaire qui était devenu odieux. On me confirma, dans les journaux et dans les salons, le nom de *Barre de fer* que je m'étais donné; et Fréron, pour en diminuer la gloire, dit, quelque temps après, dans son journal, que dans cette barre de fer, il y avait une *paille*. »

Quand, le lendemain, la commission des cinq fit son rapport, les choses étaient tellement changées qu'elle n'osa plus parler des grandes mesures de salut public qui devaient faire l'objet de son travail : elle se borna à présenter un projet de décret contre les prêtres, les royalistes, les

[1] Thibaudeau s'est mépris sur la nature des éloges qui lui furent donnés dans les journaux et les salons : ces éloges ne pouvaient être que ceux de l'aristocratie et des contre-révolutionnaires.

émigrés et leurs parents. Le but de cette loi était d'écarter des fonctions publiques les nobles et les parents d'émigrés, puisque les émigrés eux-mêmes étaient morts civilement : on voulait exclure par là du corps législatif quelques députés du nouveau tiers. La majorité se trouva trop heureuse d'en être quitte pour une mauvaise loi. Il fut aussi question du rétablissement du *maximum;* mais cette mesure fut rejetée par ceux qui craignaient d'ouvrir les portes à la révolution.

Enfin, la convention termina sa longue, laborieuse et à jamais célèbre session par un décret sur les moyens de terminer la révolution : l'un de ces moyens était une amnistie générale pour tous les faits relatifs à la révolution, excepté pour la conspiration de vendémiaire. Les membres de la majorité avaient tellement hâte d'en finir que le président, Génissieux, oubliait, à la fin de la séance du 4 brumaire, de déclarer que la mission de la convention nationale était finie, et qu'en conséquence sa session était terminée. On le lui fit rappeler, et ce fut alors qu'il prononça la clôture de la session, qui fut accueillie aux cris de *vive la république!*

Ainsi finit, après trois ans, un mois et quatre jours d'une existence des plus orageuses, cette convention nationale dont on s'est plu jusqu'à ce jour à faire une peinture des plus effrayantes, cette convention qui, malgré ses détracteurs, n'en aura pas moins la gloire, aux yeux de la postérité, d'avoir conçu et exécuté les choses les plus étonnantes, les plus gigantesques dont fassent mention les annales d'aucun peuple.

Son règne fut composé de plusieurs phases bien distinctes : ayant un grand peuple à régénérer, un nouvel édifice social à reconstruire sur des bases qu'il fallait trouver, une république démocratique à fonder, tous les rois de l'Europe et leurs satellites à combattre, elle commença par tâtonner, et eût laissé ruiner la révolution, si les jacobins ne l'eussent forcée à faire le coup d'état du 2 juin.

De ce jour, la montagne dicta sa loi, et sut, avec le puissant levier de l'égalité et de la liberté, développer toutes les forces, toutes les ressources que lui offrait un peuple aussi courageux, aussi enthousiaste, aussi dévoué à la révolution. La coalition fut vaincue, la guerre civile étouffée dans des flots de sang, et la république naissante parut radieuse, et redoutable à ses ennemis.

Le 9 thermidor amena la réaction du modérantisme, dont le royalisme s'empara : on eût dit qu'il avait existé deux assemblées, dont la dernière semblait avoir pris à tâche de détruire tout ce qu'avait fait la précédente. La réaction ne fut arrêtée que par le canon du 13 vendémiaire, qui sauva la république et la révolution.

Alors se prépara une nouvelle réaction dans le sens révolutionnaire. Mais la convention était fatiguée, et la majorité redoutait de se lancer encore une fois sur les mers insondées de la révolution. Elle résista, et légua toutes les difficultés de la position à une nouvelle législature, qu'elle plaça sous la protection de la constitution de l'an III.

Il faudrait un volume pour récapituler tout ce que la convention a fait d'admirable, d'utile ; les pas immenses qu'elle a fait faire à la raison, à l'humanité toute entière sont empreints à chaque page des annales de cette grande époque. L'histoire dira qu'elle a jeté les germes de toutes les institutions qui doivent un jour apprendre au genre humain qu'il ne connaissait le bonheur que de nom : elle dira que la convention a rendu l'homme à sa dignité : elle dira aussi que tout le bien qu'elle a fait ou préparé fut son ouvrage, comme les maux individuels et les calamités qui, sous son règne, ont affligé la patrie, furent le résultat des circonstances impérieuses où elle se trouva.

FIN DE LA CONVENTION NATIONALE.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

CHAPITRE PREMIER.

Organisation du gouvernement directorial. — Situation dans laquelle il trouve la république. — Mesures financières. — Revers éprouvés par les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin. — Échange de la fille de Louis XVI. — Expédition de l'Ile-Dieu. — Son résultat. — Nouvelle guerre de la Vendée. — Prise de Stofflet et de Charette. — Leur exécution. — Pacification de la Vendée par Hoche.

La convention avait cessé d'exister ; mais les anciens comités du gouvernement étaient demeurés en activité, afin de conserver tous les pouvoirs jusqu'à l'entière organisation du gouvernement directorial.

On s'en occupa dès le lendemain, 5 brumaire an IV : les membres de la convention se rapprochèrent, dans le but de maîtriser le champ de bataille. Les élections avaient été faites dans un esprit de réaction qui eût été funeste à la république, si les deux tiers des conventionnels ne fussent restés dans les conseils; car, indépendamment des contre-révolutionnaires signalés qui avaient été appelés à la représentation nationale, la plupart des nouveaux députés appartenaient à cette classe d'hommes *modérés* qui prétendaient aimer la révolution, mais qui se montraient toujours disposés à censurer le passé. Ainsi, dès leur installation, les conseils qui devaient régir la république étaient loin d'avoir cette homogénéité nécessaire pour donner de la force au gouvernement directorial.

Celui des *anciens*, composé de deux cent cinquante membres, fut formé de députés mariés ou veufs, ayant plus de quarante ans : ce fut le sort qui désigna les deux cent cinquante *anciens*. Tous les autres députés entrèrent dans le conseil des jeunes, ou des *cinq-cents*. Les anciens restèrent dans la salle des Tuileries pour y tenir leurs séances, et l'autre conseil se rendit en pompe à la salle du Manége, dans laquelle avait siégé pendant quelque temps la convention nationale.

Aux termes de la constitution, le conseil des cinq-cents devait dresser, immédiatement après son installation, une liste décuple des candidats au directoire exécutif, et cette liste devait être soumise au conseil des anciens, qui devait y choisir les cinq directeurs. Les conventionnels, tenant beaucoup à voir affermir le nouveau gouvernement, s'entendirent pour ne porter sur cette liste que cinq hommes marquants seulement, et la complétèrent de noms inconnus : c'était forcer un peu la main au conseil des anciens, qui, laissant de côté les noms inconnus, porta son choix sur Letourneur, Rewbel, Siéyès, Barras et Lareveillère-Lepaux. Mais Siéyès ayant refusé d'entrer au directoire, il fut remplacé par Carnot.

Le 15 brumaire, ces nouveaux directeurs de la république firent annoncer aux deux conseils que le directoire était installé.

« Lorsque les directeurs, dit M. Bailleul, entrèrent dans le Luxembourg, il n'y avait pas » un meuble. Dans un cabinet, autour d'une » petite table boiteuse, l'un des pieds rongé de » vétusté, sur laquelle table ils déposèrent un » cahier de papier à lettres et une écritoire ou » calumet, qu'ils avaient heureusement eu la pre- » caution de prendre au comité de salut public, » assis sur quatre chaises de paille, en face de » quelques bûches mal allumées, le tout emprunté » au concierge Dupont; qui croirait que c'est dans » cet équipage que les membres du nouveau gou- » vernement, après avoir examiné toutes les dif- » ficultés, je dirai plus, toute l'horreur de leur » situation, arrêtèrent qu'ils feraient face à tous » les obstacles, qu'ils périraient, où qu'ils sorti- » raient la France de l'abîme ou elle était plon- » gée?... Ils rédigèrent sur une feuille de papier » à lettres l'acte par lequel ils osèrent se déclarer

» constitués; acte qu'ils adressèrent aussitôt aux » chambres législatives. »

Le premier soin des directeurs, en entrant au pouvoir, fut de se distribuer le travail, en consultant le vœu du parti conventionnel qui les avait choisis. Rewbel, homme de loi, administrateur et diplomate, eut dans son département la justice, les finances et les relations extérieures; Barras, avec une parfaite connaissance des partis et de leurs intrigues, se chargea de la police et de la surveillance des sectes politiques; Lareveillère, homme modéré, de mœurs pures, sincèrement attaché à la république, eut dans ses attributions l'éducation, les sciences, les arts, les manufactures; Carnot, par son caractère résolu, sa haute capacité dans l'art de la guerre, fut appelé à conduire les opérations militaires; enfin, Letourneur, ancien officier d'artillerie, prit dans sa direction la marine et les colonies.

Ils s'occupèrent aussi de la nomination aux divers ministères. Merlin de Douai eut celui de la justice; Charles Lacroix, les relations extérieures; Faypoult, les finances; le général Aubert-Dubayet, la guerre; Benezeck, l'intérieur, et Truguet, la marine. Tous ces choix fortifiaient le gouvernement républicain contre ses ennemis.

Les conseils nommèrent aussi leurs présidents et secrétaires dans le même esprit. Daunou obtint la pluralité des suffrages pour la présidence des cinq-cents; Rewbel, Cambacérès, Thibeaudeau et Chénier furent nommés secrétaires. Lareveillère-Lepaux fut élu président du conseil des anciens, lequel choisit pour ses secrétaires Baudin des Ardennes, Lanjuinais, Charles Lacroix et Bréard.

Ainsi organisé, le nouveau gouvernement s'occupa, dès le 15 brumaire, de la situation de la France: elle était loin d'être brillante; M. Mignet, l'un de nos écrivains les plus distingués, en a fait le tableau suivant:

« La situation de la république, dit-il dans son » *Histoire de la révolution*, était affligeante à » cette époque. Il n'y avait point d'argent dans » le trésor public; les courriers étaient souvent » retardés, faute de la modique somme nécessaire » pour les faire partir: au dedans l'anarchie et » le malaise étaient partout; le papier monnaie » parvenu au dernier degré de ses émissions et » de son discrédit, détruisait toute confiance et » tout commerce; la famine se prolongeait; cha» cun refusait de vendre ses denrées, car c'eût » été les donner: les arsenaux étaient épuisés ou » vides. Au dehors, les armées étaient sans cais» sons, sans chevaux, sans approvisionnements: » les soldats étaient nus, et les généraux man» quaient souvent de leur solde de huit francs » de numéraire par mois, supplément indispen» sable, quoique bien modique, de leur solde en » assignats. Enfin, les troupes, mécontentes et » sans discipline, à cause de leurs besoins, étaient » de nouveau battues et sur la défensive. Cette » crise s'était déclarée après la chute du comité » de salut public. Celui-ci avait prévenu la di» sette, tant à l'armée que dans l'intérieur, par » les réquisitions et le *maximum*: personne n'a» vait osé se soustraire à ce régime financier qui » rendait les riches et les communes tributaires » des soldats et de la multitude. Pendant cette » époque les denrées n'avaient point été enfouies; » mais depuis, la violence et la confiscation n'exis» tant plus, le peuple, le gouvernement, les » armées avaient été à la merci des propriétaires » et des spéculateurs, et il était survenu une ef» froyable pénurie, réaction du *maximum*. Le » système de la convention avait consisté, en » économie politique, dans la consommation d'un » immense capital, représenté par les assignats. » Cette assemblée avait été un gouvernement » riche qui s'était ruiné à défendre la révolution. » Près de la moitié du territoire français, con» sistant en domaines de la couronne, en biens » du haut clergé, du clergé régulier et de la » noblesse émigrée, avait été vendue, et le pro» duit avait servi à l'entretien du peuple qui tra» vaillait peu, et à la défense extérieure de la ré» publique par les armées. Plus de huit milliards » d'assignats avaient été émis avant le 9 thermi» dor, et depuis cette époque on en avait ajouté » trente milliards à cette somme déjà si énorme. » On ne pouvait plus continuer un tel système; » il fallut recommencer le travail, et revenir à la » monnaie réelle. »

Tel est le tableau que M. Mignet fait de la France, à l'époque de l'installation du directoire. Il y a sans doute beaucoup de choses vraies dans cette peinture; mais M. Mignet n'en a-t-il pas rembruni les couleurs?

Il est bien vrai que la convention avait dépensé immensément pour sauver la république, et que les assignats dont elle s'était servie avaient beaucoup perdu de leur valeur, depuis la réaction thermidorienne; mais, malgré ces énormes dépenses et la dépréciation du papier-monnaie, la république n'était pas encore ruinée; il lui restait pour sept milliards valeur métallique de biens divers, avec lesquels elle pouvait tout payer, faire face aux dépenses de la guerre, et se ménager encore des ressources pour quelque grande occasion.

Malheureusement, les revers que venaient d'éprouver les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin revers dont nous parlerons bientôt, ren-

daient beaucoup plus difficile encore la position du directoire.

Toutefois la situation de la république n'avait rien de désespéré, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, au commencement du gouvernement directorial : on pouvait la comparer à un homme vigoureux que de grands efforts avaient momentanément épuisé, mais qui n'avait besoin que de quelque temps de repos et d'un régime doux pour reprendre toutes ses forces. Ce régime doux fut celui que le directoire suivit dans les premiers temps et jusqu'à ce que l'audace du parti royaliste le forçât à employer la violence.

Les directeurs s'occupèrent d'abord, et avec la meilleure harmonie, du bien de l'état. Ils suivirent franchement la route que leur traçait la constitution. Après avoir assis le pouvoir au centre de la république, ils l'organisèrent dans les départements. Placés entre les deux partis également mécontents de prairial et de vendémiaire, ils s'appliquèrent, par une conduite décidée, à les assujettir à un ordre de choses qui tenait le milieu entre leurs prétentions extrêmes; ils cherchèrent à rappeler l'enthousiasme des premières années de la révolution. La hiérarchie des autorités administratives s'établit et fut reconnue sans difficulté, car le besoin d'ordre fit accepter le premier moyen qui fut présenté. Le mouvement des rouages de l'administration fut aidé par le besoin et le désir de les voir marcher. L'orgueil national avait adopté la république : elle avait fait de si grandes choses que tout Français en voulait partager la gloire. Les résistances de l'intérêt, les oppositions de l'opinion, les murmures du regret, tout parut entraîné par le mouvement général. Les hommes éclairés et sans esprit de parti oublièrent leurs anciens calculs contraires à la possibilité d'une république de trente millions de citoyens : on aima à reconnaître comme une erreur ce qui avait été d'abord condamné par l'opinion. On put croire pendant quelque temps que la révolution était finie; elle le fut en effet pour le peuple. Il subit encore des révolutions dans son gouvernement; mais il ne fut plus appelé à y prendre une part active, et il ne s'offrit plus. De ce jour l'histoire de la révolution française n'est plus celle de la nation, du peuple; c'est seulement celle des partis qui, dans leur lutte, se disputeront le pouvoir.

A la clôture de l'assemblée conventionnelle, la révolution était, relativement à l'Europe, à peu près dans la même position où l'avait laissée l'assemblée législative : les cours la craignaient; le clergé la vouait à l'anathème; les classes privilégiées la combattaient de tout leur pouvoir; les grands possesseurs de propriétés foncières ou industrielles n'approuvaient que ce qui ne les menaçait pas; mais partout cette grande révolution avait rallié à elle tous les hommes généreux et tous ceux qui, avec des facultés intellectuelles cultivées, n'avaient pas des intérêts opposés à ses principes. Le peuple surtout y voyait, par instinct, un meilleur ordre de choses pour lui.

A peine organisé, le gouvernement directorial s'occupa des finances. Elles étaient, ainsi que je viens de le dire, dans un état déplorable, et qui exigeait une grande résolution pour que tous les services ne manquassent pas à la fois. Depuis quelque temps un agiotage effréné et dirigé par les ennemis de la république, avait eu pour but constant la dépréciation des assignats : l'introduction en France d'une quantité considérable de faux assignats, les dépenses extraordinaires que les malheurs des temps avaient occasionnées et l'émission de ce papier, toujours croissante à mesure que sa valeur décroissait, les avaient fait tomber à un tel discrédit, qu'on donnait plus de trois mille livres en assignats pour une pièce d'or de vingt-quatre livres. Ceux qui travaillaient sans relâche à ce discrédit, ou plutôt à l'anéantissement de ce papier-monnaie voulaient, en plongeant le peuple dans la plus affreuse misère, le pousser aux excès qu'entraîne le désespoir; et ils auraient réussi dans leur affreux projet, sans les mesures sages et fermes que le directoire prit dans cette circonstance critique.

Il commença par demander trois milliards d'assignats pour les services courants, et chargea la commission des finances de faire un rapport sur cette partie. Les trois milliards, accordés par le conseil des cinq-cents, furent refusés par les anciens, parce que le directoire, en faisant cette demande, avait négligé quelques formes constitutionnelles. Ainsi, dès leur installation, les anciens firent usage de leur droit de rejeter les propositions des cinq-cents, et prouvèrent qu'une seconde chambre, au lieu d'activer la marche des affaires, n'était propre qu'à l'entraver, ou à faire naître l'anarchie. Mais, dès que le directoire eut, par un autre message, désigné l'emploi des trois milliards qu'il demandait, ils lui furent accordés sur-le-champ. Au reste, ces trois milliards ne pouvaient guère produire au-delà d'une vingtaine de millions numéraire, qui suffisaient à peine pour le service d'une quinzaine de jours.

La commission des finances se hâta donc de faire son rapport : il fut lu en comité général et secret. Le rapporteur annonça que les assignats émis depuis leur origine s'élevaient à la somme de vingt-neuf milliards quatre cent trente millions six cent vingt-trois mille livres : somme énorme, qui dépassait tous les calculs financiers faits jus-

qu'alors. De cette masse il fallait déduire les assignats brûlés et destinés à l'être, ainsi que ceux démonétisés, lesquels formaient ensemble la somme de dix milliards cent un millions dix-sept mille cent cinquante-neuf livres. Il restait donc en circulation, au 15 brumaire an IV, la somme de dix-huit milliards neuf cent trente-trois millions quatre cent soixante-quatre mille quatre cent soixante-quatre livres en assignats. Le rapporteur annonça ensuite que la république possédait, y compris les biens des ecclésiastiques belges, plus de *sept milliards,* valeur métallique, en biens nationaux disponibles.

A la suite de ce rapport, le conseil des cinq-cents proposa, 1° de porter jusqu'à trente milliards la somme des assignats en circulation; 2° de briser toutes les formes, poinçons et matrices servant à la fabrication des assignats, après la nouvelle émission de dix milliards, afin que, sous aucun prétexte, cette somme de trente milliards ne pût être dépassée; 3° de consacrer un milliard de biens nationaux, valeur métallique, au remboursement des trente milliards d'assignats, par l'émission de *cédules hypothécaires;* ce qui donnait aux assignats la valeur du trentième, tandis que, dans le commerce, ils ne valaient pas le cent-cinquantième de leur valeur nominale et primitive; 4° de consacrer un autre milliard, valeur métallique, aux défenseurs de la patrie. Il restait donc encore à la république l'immense ressource de *cinq milliards,* valeur métallique de biens nationaux pour faire face aux dépenses extraordinaires de la guerre; mais la difficulté consistait à disposer de cette valeur. On imagina les *cédules hypothécaires,* au moyen desquelles on devait emprunter, en donnant aux prêteurs une hypothèque spéciale sur des biens désignés. Ainsi, au lieu d'un papier dont la circulation était forcée, qui n'avait qu'une hypothèque générale sur la masse des biens nationaux, et qui changeait tous les jours de valeur, on créait, par les cédules, un papier volontaire, hypothéqué nommément sur une terre ou sur une maison, et qui ne pouvait subir d'autre changement de valeur que celui de l'objet même qu'il représentait.

La conséquence de ce projet, fondé sur la réduction des assignats à leur valeur réelle, était de ne plus les admettre qu'au cours dans toutes les transactions. En attendant que, par la vente du milliard de biens qui leur était affecté, ils pussent être retirés, les assignats ne devaient plus être reçus par les particuliers et par l'état qu'à leur valeur du jour. Ainsi le désordre des transactions allait cesser : tout paiement frauduleux devenait impossible. L'état allait recevoir par l'impôt des valeurs réelles qui couvriraient au moins les dépenses ordinaires, et il n'aurait plus à payer, avec les biens, que les dépenses de la guerre. Enfin l'assignat pouvait encore être reçu au pair dans le paiement des contributions arriérées, qui s'élevaient à treize milliards. On fournissait ainsi aux contribuables en retard un moyen aisé de se libérer, à condition qu'ils le fissent tout de suite; et la somme de trente milliards, remboursable en biens nationaux au trentième, était diminuée d'autant.

Ce plan, adopté par les cinq-cents, après une longue discussion en comité secret, fut aussitôt porté aux anciens. Mais, au moment où ils allaient le discuter, les nouvelles alarmantes des armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin obligèrent le directoire à proposer une de ces résolutions extraordinaires qui avaient été prises dans les occasions décisives de la révolution. C'était un *emprunt forcé* de six cents millions en valeur réelle, soit numéraire, soit assignats au cours, réparti sur les classes les plus riches. Il était remboursable en dix années, par le moyen de dix coupons qui seraient admis en paiement des contributions directes et des droits d'enregistrement. C'était sans doute ouvrir une nouvelle carrière aux actes arbitraires; mais les circonstances étaient pressantes; il fallait des ressources promptes et énergiques. Les conseils accordèrent l'emprunt, pensant qu'il pouvait faire rentrer tous les assignats en circulation, et fournir encore un surplus de trois ou quatre cents millions en numéraire. Il fut décidé que les assignats seraient reçus à cent capitaux pour un : deux cents millions de l'emprunt suffisaient donc pour faire rentrer vingt milliards en papier. Ainsi le projet d'appliquer à cette rentrée le milliard, valeur métallique, en biens nationaux, fut abandonné.

La loi qui réduisait les assignats au *centième* eut des résultats funestes. Les agioteurs en profitèrent pour discréditer de plus en plus ce papier national, et le firent tomber à près de quatre mille livres pour vingt-quatre livres en or. Cette extrême dépréciation produisit une disette affreuse, dans la capitale surtout, où une livre de pain se payait cinq cents livres en assignats, une livre de viande quinze cents livres, et une paire de souliers deux mille deux cents livres. Le gouvernement se trouvait obligé de nourrir Paris. Il fournissait la ration pour un prix en assignats qui couvrait à peine la centième partie de ses frais, et encore se vit-il contraint de faire au département de la Seine et à ceux limitrophes la sommation de verser deux cent cinquante mille quintaux de blé, afin d'être à l'abri d'une disette factice. Le paiement de l'impôt foncier et des fermages fut maintenu sur l'ancien pied, c'est-à-dire moitié en

nature, moitié en assignats. Les douanes durent être payées moitié en assignats, moitié en numéraire, attendu que le numéraire abondait sur les frontières. On fit aussi une exception à l'égard de la Belgique : les assignats n'y ayant pas pénétré, on décida que l'emprunt forcé et les impôts y seraient perçus en numéraire.

Au moyen de toutes ces dispositions, les paiements se firent bientôt avec régularité ; le directoire fut en mesure de faire face aux dépenses ordinaires et extraordinaires. L'équilibre s'établit dans les divers pouvoirs, et les difficultés que présentait le passage d'un gouvernement à l'autre disparurent, au moins pour quelque temps. Tout dans l'état reçut un nouveau caractère de stabilité qui rassurait les républicains, et faisait le désespoir des royalistes.

Après la loi des finances, le gouvernement s'occupa de la désertion, et du mode de nomination des fonctionnaires non élus. Le directoire eut donc les moyens de se procurer des fonds, d'achever l'organisation de l'administration et de la justice, et de recruter les troupes.

J'ai déjà parlé des revers éprouvés par les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin lors de l'installation du directoire. Par le plus vicieux de tous les plans, et la trahison de Pichegru, l'invasion projetée en Allemagne avait eu de fâcheux résultats. On avait voulu passer le Rhin sur deux points et occuper la rive droite par deux armées. Celle sous les ordres de Jourdan, après avoir franchi très-heureusement ce fleuve, se trouva serrée entre la ligne prussienne et le Rhin, et manqua de tout dans un pays neutre où elle ne pouvait pas vivre à discrétion. Cette détresse pouvait ne durer que quelques jours s'il s'avançait dans le pays ennemi, et s'il se rapprochait de Pichegru, qui avait trouvé par l'occupation de Manheim, un moyen si facile de passer le Rhin. Mais en ce moment, Pichegru conspirait, avec les agents du prince de Condé, le rétablissement de la monarchie, et, au lieu de passer le fleuve avec le gros de son armée, il n'avait jeté au-delà du Rhin qu'un corps insuffisant, laissant ainsi Jourdan seul, placé en flèche au milieu de l'Allemagne. Jourdan fut donc obligé de se retirer et de repasser le Rhin. Les ennemis de la république triomphaient de ce mouvement rétrograde, et répandaient les bruits les plus alarmants. Le général autrichien Clairfayt, maître de la place de Mayence, profita de la retraite de Jourdan pour tomber sur le corps du blocus : il l'eût anéanti sans les belles manœuvres du général Saint-Cyr, qui, au moment d'être débordé, se tira de péril et exécuta sa retraite en bon ordre, en avertissant les autres divisions d'en faire autant. Saint-Cyr se replia sur l'armée du Nord, et les divisions Mengaud et Renaud, qui occupaient l'autre partie de la ligne, se replièrent sur celle de Sambre-et-Meuse, non sans avoir éprouvé des pertes.

D'un autre côté, Wurmser avait fait une attaque simultanée sur Pichegru, lui avait enlevé le pont du Necker, et l'avait ensuite forcé de se replier sous les murs de Manheim. Ainsi les deux armées françaises se trouvaient ramenées au-delà du Rhin. Les fuyards avaient couru jusque dans l'intérieur, et leur dénûment absolu ajoutait encore au découragement de la défaite.

Les choses en étaient au point où Pichegru se flattait que le prince de Condé allait tenter l'invasion combinée ; mais Condé hésita, parce que Pichegru ne voulut pas commencer par faire arborer le drapeau blanc à son armée : il crut y reconnaître le peu d'influence que ce général aurait sur ses soldats pour leur faire trahir la république, et il ne jugea pas prudent de passer le Rhin.

Le directoire, informé de l'irrésolution que Pichegru avait montrée lors du passage du Rhin, conçut quelques soupçons sur sa conduite, et le suspecta assez fortement pour lui enlever le commandement de l'armée et le donner au général Moreau. Pour consoler Pichegru de cette disgrâce, on lui offrit l'ambassade de Suède ; mais il la refusa, et se retira à Arbois sa patrie.

Tels furent les événements qui contribuèrent à augmenter les difficultés de la nouvelle organisation directoriale. Ajoutons encore que les côtes de l'ouest furent en même temps menacées d'un nouveau débarquement d'émigrés, et que les chefs vendéens avaient rompu la pacification et recommencé la guerre.

Un nouveau plan de campagne fut préparé par Carnot ; et, d'après le système adopté, les armées de la république durent aller porter la guerre au milieu des états ennemis. Les trois armées dites de Cherbourg, de Brest et de l'Ouest furent presqu'en totalité réunies sous les ordres du général Hoche, chargé de réduire les rebelles, de repousser les Anglais et les émigrés, et de pacifier ce malheureux pays.

Le premier avantage que la république obtint du nouveau plan de campagne pour l'an IV, fut la bataille de Loano, gagnée par Schérer et Masséna sur les Austro-Sardes. Les résultats de cette victoire auraient été décisifs sur ce point, si Schérer avait su en profiter. Outre la prise de beaucoup de munitions, de bagages et d'artillerie, elle rétablit les communications avec Gênes, ouvrit l'entrée du Piémont, et prépara les grands et brillants succès que Bonaparte ne tarda pas d'obtenir avec cette armée. Le gouvernement gagna

beaucoup aussi en considération par la victoire de Loano.

En peu de temps le gouvernement directorial marcha franchement, malgré ses ennemis; il avait la majorité dans les deux conseils : une opposition s'élevait, il est vrai, dans ces conseils ; mais elle était encore mesurée, décente ; il semblait qu'elle respectât la situation extraordinaire du directoire et ses travaux courageux. Sans doute elle respectait aussi, dans ce gouvernement élu par les conventionnels et appuyé par eux, la révolution toute-puissante encore. Le jeune général Bonaparte avait réorganisé complétement l'armée dite de l'Intérieur, et l'avait placée au camp de Grenelle : il organisa aussi la garde constitutionnelle du directoire et celle des conseils. Cette force imposante et bien dirigée était capable de tenir en respect tous les ennemis intérieurs de la république.

Ce fut à cette époque qu'eut lieu l'échange de la fille de Louis XVI, toujours détenue au Temple, contre les représentants et ambassadeurs français prisonniers en Autriche, par suite de la plus insigne violation du droit des gens. Déjà la convention s'était occupée de cette négociation, et l'échange allait s'effectuer, lorsque le ministre du grand-duc de Toscane auprès de la république française demanda au ministre des affaires étrangères la permission de faire une visite de compliments à la fille de Louis XVI. Le directoire, qui avait le sentiment des convenances, regarda la demande du ministre Carletti comme une insulte, et prit un arrêté portant que toute communication officielle cesserait sur-le-champ entre M. Carletti et le gouvernement français. Mais, comme cette mesure n'était que personnelle, les relations avec le grand-duc ne furent point interrompues; la cour de Toscane déclara que la conduite de M. Carletti était contraire aux instructions qui lui avaient été données, et le remplaça auprès du directoire par M. Neri Corsini.

Pendant que le directoire réprimait ainsi le zèle imprudent d'un ambassadeur, le ministre de l'intérieur se rendait au Temple pour en faire sortir la jeune princesse : elle fut conduite à l'hôtel de ce ministre, où l'attendaient les personnes qui devaient l'accompagner dans son voyage en Autriche. Le 28 frimaire, la fille de Louis XVI partit de Paris, accompagnée d'un commissaire de la république.

L'échange devait se faire à Richen, bourg suisse, situé à une lieue de Bâle. Les cinq représentants du peuple, Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et Drouet, le général Beurnonville et Menouard, son aide-de-camp, les ambassadeurs Maret et Sémonville, et les autres prisonniers français de leur suite, partirent de Fribourg en Brisgaw pour se rendre à Richen, tandis que le citoyen Bacher se rendait à Huningue pour en ramener la princesse. L'échange fut consommé le 5 nivose, et le bailli de Richen annonça aux Français qu'ils étaient libres : ils reçurent cette nouvelle aux cris de *vive la république !* et partirent aussitôt pour Paris. Le directoire, les conseils leur firent l'accueil que méritaient des hommes qui avaient tant souffert pour la république, et qui, même dans les fers, avaient honoré le nom français. Camus, Bancal, Lamarque, Quinette et Drouet reprirent au conseil des cinq-cents la place que la nation leur avait conservée. Chacun d'eux fit ensuite le récit de sa captivité et des traitements cruels auxquels il avait été livré. Ces récits furent écoutés avec le plus vif intérêt, dans les séances du 22 et du 26 nivôse, et ne contribuèrent pas peu à aigrir les esprits contre le gouvernement autrichien.

Au moment où la fille de Louis XVI sortait des prisons, la commission militaire saisie de la conspiration royaliste du 13 vendémiaire prononçait son jugement, et condamnait à la peine de mort Pierre-Jacques Lemaître, chef avoué de cette conjuration. Parmi ses complices, Pierre fut condamné à six années de détention ; Perrin, à deux années; Huguet dit Desfargues, à un an ; et deux autres, à six mois : deux contumaces furent condamnés à la déportation. « Ces condamnations et » les résultats de l'événement de vendémiaire » plongèrent dans la consternation ceux qui en » étaient les auteurs secrets, mais ne les corrigèrent pas, dit l'historien Dulaure; leurs tentatives toujours souterraines et fondées sur la » corruption et la perfidie, quoique toujours » malheureuses, ne furent jamais abandonnées. » Les défaites multipliées ne leur enlevaient pas » l'espoir du succès. Cette persistance opiniâtre » avait pour cause principale l'erreur dans laquelle les agents de l'émigration maintenaient » les chefs. La contre-révolution, suivant ces » agents, était une chose facile à opérer ; la très-grande majorité de la France la désirait ; une » poignée de jacobins et de fonctionnaires publics » étaient les seuls obstacles à vaincre ; on pouvait les intimider ou les corrompre. Tel était » le langage de la plupart de ces agents. Cette » erreur, qu'ils propageaient dans leurs rapports » inexacts, cette erreur qu'on adoptait volontiers » parce qu'elle flattait le parti, a produit les désordres, les crimes, les nombreuses conspirations qui ont désolé la France et fait verser tant » de sang. »

Cependant le nouveau gouvernement se dessinait sans hésitation, sans timidité, et avec un

caractère de force qu'on ne lui avait pas supposé : quelque dénué qu'il fût de ressources, et quelle que fût la pénurie du numéraire et des subsistances au moment où il fut installe, le gouvernement naissant parut aussitôt adulte, puis viril. La république sembla prendre et prit en effet une nouvelle attitude, un essor nouveau.

Aux avantages qu'elle retira de la bataille de Loano vinrent bientôt se joindre ceux de la pacification définitive de la Vendée par la prise et la mort de ses derniers chefs. J'ai déjà dit que ces chefs avaient de nouveau levé l'étendard de la guerre civile. Le directoire sut choisir l'homme qui réunissait toutes les qualités nécessaires pour mettre fin à cette guerre désastreuse. Hoche, l'un des généraux à grands talents et à grand caractère nés de la révolution, fut nommé au commandement en chef de l'armée républicaine destinée à soumettre cette malheureuse contrée. Hoche joignait à un génie vaste et à une grande bravoure personnelle l'amour de la liberté publique, la droiture des sentiments et la modération. Il fut donc choisi autant pour vaincre que pour négocier et pacifier.

Pendant les courts intervalles de repos que lui laissèrent les armistices, la Vendée avait perdu une partie de cette énergie qu'elle avait due au double fanatisme religieux et politique. Cependant, à l'annonce d'un nouveau débarquement d'émigrés et de troupes anglaises, les chefs avaient réveillé les passions assoupies : Stofflet et Charette recrutèrent de nouvelles armées. L'escadre anglaise parut enfin, d'abord dans la baie de Quiberon, et ensuite dans celle de l'Ile-Dieu, en face de la Basse-Vendée : elle portait deux mille hommes d'infanterie anglaise, cinq cents cavaliers tout équipés, des cadres de régiments émigrés, un grand nombre d'officiers, des armes, des munitions, des vivres, des habits pour une armée considérable, des fonds en espèces métalliques, et enfin le prince tant attendu par les Vendéens. Des forces plus considérables devaient suivre si l'expédition avait un commencement de succès, et si le prince montrait le désir sincère de se mettre à la tête du parti royaliste.

A peine l'expédition fut-elle signalée, que tous les chefs royalistes furent en mouvement. Charette, maître du littoral, se trouva le mieux placé pour seconder le débarquement ; et sa réputation, ainsi que le vœu de toute l'émigration, attirait l'expédition vers lui. Mais Hoche avait fait, avec sa résolution et son activité accoutumée, tous ses préparatifs pour recevoir les Anglais, et pour chasser Charette des positions qu'il occupait. Ayant formé trois colonnes de six à sept mille hommes chacune, il les fit partir à la fois par trois points différents, pour tomber en même temps sur le quartier-général de Charette, établi à Belleville. Ces mouvements furent si bien combinés, et l'attaque fut tellement brusque et vigoureuse, que les Vendéens se mirent à fuir dans le plus grand désordre. De ce moment Charette ne put plus protéger le débarquement de l'expédition, et fut lui-même réduit à une guerre de ruse, pour dérober les débris de son armée à l'activité et à la vigilance du général républicain. Charette n'espérait plus que dans une diversion que Stofflet pouvait opérer ; mais ce chef hésitait.

Quant à l'escadre et aux troupes qu'elle portait, voyant la côte au pouvoir des républicains, elle mouilla à l'Ile-Dieu, où l'expédition prit terre sur une surface de moins de trois quarts de lieue, sans abri, sans ressources : les bords de l'île n'offrant aucun mouillage sûr, les vaisseaux s'y trouvaient exposés à toutes les fureurs des vents, sur un fond de rocs qui coupaient les câbles, et les mettaient chaque nuit dans le plus grand péril. La côte vis-à-vis, sur laquelle on se proposait de débarquer, ne présentait qu'une vaste plage sans profondeur, où la mer brisait sans cesse, et où les canots, pris en travers par les vagues, ne pouvaient aborder sans courir le danger d'échouer. Il était donc urgent de débarquer sans retard ; mais le comte d'Artois ne se sentit pas le courage d'aller se mesurer avec Hoche ; il ne voulait descendre qu'au moment où Charette et Stofflet lui auraient aplani les difficultés de la position, et perdit en hésitations pusillanimes un temps précieux qu'un autre chef aurait pu mettre à profit : il n'est point douteux que si le débarquement eût été fait sans être précédé de ces longues hésitations, le nom du prince eût rallié tous les chefs vendéens et bretons, et quarante mille royalistes auraient pu être rassemblés avant que Hoche eût fait ses dispositions : il est vrai aussi que ces royalistes eussent été exposés à de rudes combats, et qu'il leur aurait fallu fuir souvent comme des partisans, se cacher dans les bois, pour reparaître après, courant toujours le risque d'être fusillés. Mais enfin c'étaient là les chances de la guerre qu'on voulait faire à la république, et le trône était à ce prix : le comte d'Artois n'osa le tenter, et fit manquer l'expédition, en ce que chaque jour de retard augmentait les dangers de l'escadre anglaise et les moyens du général républicain.

Après un séjour d'un mois et demi à l'Ile-Dieu, la mer n'était plus tenable pour l'escadre : les approvisionnements que les Anglais avaient entassés dans leurs vaisseaux s'étaient avariés, il fallut les jeter à la mer, ainsi que les cinq cents chevaux appartenant à la cavalerie et à l'artille-

rie anglaise, presque tous malades de ce long séjour dans les bâtiments. Enfin, il fallut songer à retourner en Angleterre : le comte d'Artois fit rédiger de longues et inutiles instructions pour les chefs royalistes, dans lesquelles on leur disait que des ordres supérieurs empêchaient pour le moment la descente, mais qu'aussitôt que Charette, Stofflet, Sapinaud et Scépeaux se seraient entendus et auraient réuni une force de vingt-cinq à trente mille hommes au-delà de la Loire pour protéger le débarquement du prince, l'expédition reviendrait sur un point indiqué. Pour cette fois on se borna à jeter sur la côte, pendant la nuit, quelques mille livres sterling pour les chefs, quelques fusils et un peu de poudre. Le 26 brumaire (15 novembre), l'escadre anglaise mit à la voile, et laissa les royalistes dans la consternation.

Charette, le plus compromis de tous, fut aussi le plus irrité : il s'emporta contre les Anglais qu'on avait eu soin de charger de la honte de cette malencontreuse expédition ; ce qui n'était pas rigoureusement vrai, car le ministère anglais était, lui aussi, furieux d'avoir perdu les frais énormes occasionnés par les deux expéditions de Quiberon et de l'Ile-Dieu, aussi malencontreuses l'une que l'autre. Charette avait repris les armes dans l'espoir de voir débarquer des moyens immenses qui eussent rétabli l'équilibre des forces entre lui et les républicains : cet espoir trompé, il ne devait s'attendre qu'à une destruction infaillible et très-prochaine ; il ne lui restait pas même la chance d'une transaction, puisqu'il avait manqué de parole à un ennemi qui s'était déjà montré généreux envers lui. Charette résolut donc de vendre chèrement sa vie : il livra plusieurs combats pour pouvoir passer sur les derrières de Hoche, percer la ligne de la Sèvre nantaise, et se jeter dans le pays qu'occupait Stofflet, son rival plutôt que son collègue ; il ne put y réussir, et fut ramené dans les marais par les colonnes républicaines.

Stofflet, placé derrière la ligne formée par le général Hoche, fut obligé de rester dans l'inaction ; il voyait avec un plaisir secret la destruction d'un rival qu'on venait de charger de titres et d'honneurs ; il se rappelait que Charette avait voulu le livrer aux républicains. Scépeaux, entre la Loire et la Villaine, n'osait remuer. La division du Morbihan, commandée par Georges Cadoudal, s'était révoltée contre Puisaye : on voulait, à l'instigation des émigrés qui entouraient le prince, ôter le commandement à ce généralissime, dont l'autorité n'était cependant pas méconnue dans les autres arrondissements.

Sapinaud, qui commandait secrètement dans les environs de Mortagne, surprit la garnison sortie de cette ville sous une apparence de paix profonde. A un signal de Sapinaud, les paysans, qui paraissaient occupés des travaux de leurs champs, se levèrent en masse, s'emparèrent de la ville de Mortagne et défirent la garnison. Deux jours après, cette armée victorieuse avait disparu ; on ne voyait plus que des cultivateurs.

Hoche vit alors que ce n'était plus par les armes ni par des combats sanglants qu'il fallait chercher à vaincre un ennemi insaisissable ; il forma un plan de pacification auquel il travailla sur-le-champ. Il fit parcourir le pays par des colonnes mobiles chargées, non pas d'exercer des représailles cruelles et de dévaster le pays, mais tout simplement de s'emparer des grains et des bestiaux : ces colonnes faisaient placarder dans tous les villages cette affiche simple et énergique :

« La république vous enlève vos grains et vos » bœufs pour vous punir de votre *perfidie* dans » l'affaire de Mortagne ; rendez vos armes, et » vous aurez vos bœufs. »

Ce fut par un mélange de rigueur et de ménagement, de force et d'adresse, de tactique guerrière et de séduction politique que Hoche sut regagner une grande partie des habitants. Ce système arrêtait le cours des désordres et du pillage qui jusque là n'avaient servi qu'à faire prendre les armes aux habitants poussés à bout. Par des mouvements combinés, il se rendit peu à peu maître de tous les postes importants, d'où il lui était facile de surveiller tous les chefs.

Pendant que le général des républicains resserrait tous les jours davantage l'armée de Charette, le désarmement s'opérait dans plusieurs contrées, et aussitôt après Hoche faisait rendre les grains et les bestiaux pris à la commune désarmée.

Cependant Stofflet, enfermé dans l'Anjou avec son ministre, le curé Bernier, y recueillait tous les officiers qui abandonnaient Charette et Sapinaud, et tâchait de s'enrichir de leurs *dépouilles* : il avait, à son quartier-général du *Lavoir*, une espèce de cour composée d'émigrés et d'officiers ; il enrôlait des hommes et levait des contributions, sous prétexte d'organiser les gardes nationales. Hoche l'observait avec attention, et le resserait tous les jours par des camps retranchés, comme il resserrait Charrette. Il lui signifia que, s'il continuait à lever de l'argent et des hommes, il le ferait enlever sur-le-champ et désarmerait sa province. Stofflet effrayé promit la plus grande soumission. Mais peu après il céda, dit-on, aux pressantes sollicitations des chefs de l'émigration, et fit une proclamation pour engager les royalistes et les habitants du pays à se réunir à lui, afin de marcher contre les républicains. En même temps il écrivit aux princes : « Vos vues sont remplies, » vos intentions satisfaites : l'armée d'Anjou, que

» des considérations politiques et majeures avaient » jusqu'ici conservé en état de paix, vient de se » déclarer fidèle à ses principes ; elle n'a pas cru » devoir hésiter plus longtemps. »

Quand il fit cette nouvelle levée de boucliers, Stofflet venait de recevoir de l'Angleterre une somme considérable en faux louis d'or ou pièces de vingt-quatre livres, qui ne contenaient chacune que sept livres dix sous d'or fin ; il crut qu'il lui serait facile de lever une armée ; il se trompa : peu de paysans allèrent se ranger sous ses ordres. Cependant Hoche qui soupçonnait sa bonne foi, et qui l'avait resserré fortement dans son quartier-général, vit qu'il n'avait plus de ménagements à garder envers un chef qui serait toujours prêt à s'armer contre la république ; il dirigea des troupes contre le rassemblement du Lavoir, avant que la révolte pût acquérir quelque importance, et fit partir des colonnes de plusieurs points à la fois. Stofflet, assailli de tous les côtés, ne put tenir nulle part. Deux rassemblements qu'il avait formés furent dispersés, et lui-même obligé de courir à travers les bois : bientôt ses propres affidés le livrèrent aux troupes républicaines ; on assure même que son ministre Bernier prit part à cette trahison.

La prise de ce chef fut d'une grande importance, tant pour la pacification de ce pays que pour l'effet moral qu'elle produisit : elle causa une joie générale. Stofflet, ancien garde-chasse, avait été un des premiers moteurs de la guerre de la Vendée : il arriva au commandement par sa bravoure et la confiance de ses soldats. Ce n'était pas un chef ordinaire ; il était doué d'une âme forte et quelquefois élevée, de talents militaires et d'un esprit d'ordre qui l'éloignait de l'indiscipline et du pillage. Toutefois, les lois étaient si précises qu'on ne put faire moins que de l'envoyer devant la commission militaire d'Angers, qui, après un interrogatoire où il chercha à justifier sa conduite en alléguant que les républicains n'avaient pas tenu les conditions de la pacification, le condamna à mort, et le fit fusiller, le 17 ventôse an IV, en présence d'un peuple immense. Il mourut courageusement, et ses dernières paroles furent : *Vive le roi !*

Ce fut alors que Hoche fit resserrer Charette, déjà réduit à courir les bois. Sa perte avait été retardée un moment par les poursuites dirigées contre Stofflet ; mais aussitôt après la prise de ce chef de l'Anjou, plusieurs colonnes républicaines, tant d'infanterie que de cavalerie, furent lancées contre le fugitif. Le découragement dispersa le reste de ses soldats, déjà réduits à trois mille hommes depuis la tentative qu'il avait faite de passer dans l'Anjou. « Son désespoir se tourna en » férocité, dit un historien ; il devint redoutable » à tous ses subordonnés ; les moindres soupçons » étaient suivis de sanglantes exécutions. La ter- » reur régna dans le parti vendéen comme elle » avait régné dans le parti contraire. » Toutefois, il paraît avéré que, dans cette circonstance critique, il fit demander au général français Gratien l'autorisation de passer à l'étranger ; mais le directoire ne voulut pas lui accorder cette faveur, parce qu'il savait par expérience que Charette était un homme cruel et déloyal qui se jouait autant des traités que de sa parole. Hoche reçut ordre de ne lui accorder aucune transaction.

N'ayant pas obtenu ce qu'il demandait, Charette fit alors répandre le bruit que la république lui avait fait la proposition de passer à l'étranger, mais que son attachement à la cause glorieuse pour laquelle il avait combattu et combattait encore lui avait fait repousser cette offre. « Quelques » jours après la rupture de cette négociation, dit » un écrit publié par mesdames de Bonchamp et » Larochejaquelin, le malheureux curé de la Ra- » batelière (ce curé avait été l'entremetteur de la » négociation) et ses deux domestiques furent arra- » chés de leur lit et égorgés, au milieu de la nuit, » à quelque distance du presbytère. Cette catas- » trophe glaça tous les esprits que la pacification, » qui s'avançait, ramenait insensiblement à des » principes d'humanité ; elle fut uniquement im- » putée aux royalistes. »

Ce sont des royalistes qui parlent et qui semblent soupçonner Charette d'être l'auteur de cet attentat. Pour le commettre, ce chef avait donc eu des motifs puissants ; il avait peut-être des indiscrétions à punir ou à redouter. Le général Travot, qu'aucune considération ne retenait, écrivit à cette époque que Charette lui-même avait égorgé de ses mains le curé, sa servante et un ouvrier attaché au curé ; et ces horreurs étaient faciles à concevoir, quand on se rappelle la férocité de ce chef des royalistes.

Cet événement enleva à Charette beaucoup de ses partisans : les combats le privèrent de beaucoup d'autres ; plusieurs firent leur soumission à la république. Il se trouva abandonné des siens, poursuivi et cerné par les républicains, devant lesquels il fuyait. Il avait déjà soutenu plusieurs combats acharnés contre des colonnes, lorsqu'il fut rencontré, dans un défilé, près Saint-Sulpice, par celle sous les ordres du brave adjudant-général Travot ; Charette, blessé au bras et exténué de fatigue, ne pouvait plus marcher qu'appuyé sur deux hommes. Entouré de quelques braves, il se défendit encore, et reçut plusieurs coups de sabre. Un de ses guides étant tombé, l'autre se dévoua pour lui en disant qu'il était *Charette ;* mais cette

ruse généreuse ne le sauva qu'un moment : en vain se laissa-t-il tomber dans un fossé, plusieurs soldats républicains ne tardèrent pas à l'entourer. Il ne voulut remettre son épée qu'au commandant Travot, qui le traita avec tous les égards dus au malheur et à un si grand courage. Il fut conduit au quartier-général républicain, où le chef de l'état-major Hédouville lui témoigna toutes sortes d'égards. Charette ne montra aucune affliction du sort qui l'attendait. Dînant avec l'état-major, il parla à tout le monde avec la plus grande sérénité, et comme s'il eût été au milieu de ses anciens compagnons. Toutefois il ne put s'empêcher de laisser percer sa haine contre les Anglais.

Traduit d'abord à Angers, il fut ensuite transporté à Nantes pour y être condamné dans les mêmes lieux naguère témoins de son triomphe. Il répondit avec beaucoup de calme à l'interrogatoire qu'on lui fit subir ; il ne chercha pas à pallier sa conduite, ni à excuser ses motifs. Il avoua qu'il n'avait feint de souscrire à la paix que pour mieux tromper les généraux républicains. Il montra de la dignité, et la plus grande indifférence pour le jugement qu'on allait prononcer. Seulement on lui entendit dire en rentrant dans sa prison : « Voilà donc où ces misérables Anglais m'ont amené ! »

Conduit au supplice au milieu d'une foule immense, il conserva toute son assurance et tout son courage. Il était tout mutilé des derniers combats. Un mouchoir, dont il avait enveloppé sa tête, cachait des coups de sabre très-récents. Il avait perdu trois doigts le jour où il fut pris, et portait le bras en écharpe, qu'il détacha pour donner le signal de sa mort : elle eut lieu le 9 germinal an IV (30 mars 1796).

Ainsi finit ce chef célèbre par son courage et sa persévérance, l'idole de ceux de son parti, et l'un des fléaux de la France républicaine. Il était d'une haute stature, mais un peu grêle. Il avait les traits et le son de la voix délicats et même efféminés ; mais son regard était vif et perçant.

On lui a reproché les plus grandes cruautés, commises souvent de sang-froid, et des habitudes méprisables, mêlées à des actes d'une dévotion puérile. Depuis l'affaire de Quiberon, il faisait fusiller tous les prisonniers qui tombaient en son pouvoir. « Il est bon que l'Angleterre sache, par » la voie des journaux, écrivait Hoche au général » Hédouville, que les deux émigrés par lesquels » elle envoya à Charette quarante mille livres, » ont été assassinés par les ordres de ce scélérat. » Hoche était incapable de mentir.

Charette, dont ses amis ont vanté la piété, faisait jeûner ses soldats la veille d'une bataille et disait son *chapelet* avec eux. Mais un instant après, ce *fidèle observateur du culte*, c'est-à-dire des pratiques qui ne sont que l'accessoire de la religion, courait s'enfermer dans des boudoirs. Là, entouré de femmes éhontées, il prenait part aux conversations les plus frivoles et les plus mondaines, et se livrait à des danses folâtres avec cette cour efféminée. « Charette, très-débauché, très- » cruel, très-superstitieux, a dit un de ses con- » temporains, n'observait certainement pas la » religion de l'Évangile. »

Quoi qu'il en soit, sa mort causa autant de joie que la plus belle victoire sur les Autrichiens, et décida en effet la fin de la guerre civile dans les départements de l'ouest.

Hoche ne tarda pas à quitter la Vendée, où, grâce à ses sages mesures, il ne lui restait plus rien à faire, si ce n'est de réprimer le brigandage, suite ordinaire des guerres de ce genre, et d'achever le désarmement du pays. Il passa la Loire avec le gros de ses troupes, et se porta en Bretagne.

Fidèle à son plan, il forma un vaste cordon de la Loire à Grandville, et bientôt les chouans ne purent plus tenir contre des efforts aussi grands et aussi bien concertés. Scépeaux fut le premier à se soumettre ; il remit un grand nombre de fusils. Le Morbihan ne tarda pas à rendre ses armes : plusieurs autres divisions imitèrent le Morbihan. Toutefois, à mesure que les chouans étaient refoulés vers la mer, ils devenaient plus opiniâtres : ils se battaient en désespérés, à coups de poignard ou de baïonnette, corps à corps. Enfin Hoche les accula tout à fait à la mer ; alors presque tous les chefs s'embarquèrent pour l'Angleterre, et la Bretagne fut entièrement soumise et désarmée. Le général républicain n'eut plus qu'à distribuer sa belle et nombreuse armée dans une multitude de cantonnements, afin de faire vivre plus aisément les cent mille hommes dont elle se composait alors, et de surveiller tout le pays. Il fallait au général Hoche quelque temps encore d'un gouvernement doux et habile pour calmer les esprits et rétablir la paix : il donna tous ses soins à l'administration et à la police ; il se fit craindre, chérir, respecter dans toute la contrée. Le clergé, dont il avait su captiver la confiance, lui donna des preuves de dévouement, et les royalistes commencèrent à pardonner à une république si dignement représentée.

Ainsi la Vendée était pacifiée dès le mois de germinal, avant qu'aucune des autres armées fût entrée en campagne. Le directoire pouvait sans inquiétude se livrer à ses grandes opérations, et tirer même des côtes de l'Océan d'utiles renforts. Ce gouvernement, juste appréciateur des services que Hoche et ses soldats venaient de rendre, fit

déclarer que ce général et son armée avaient bien mérité de la patrie. Voulant en outre dédommager Hoche de la tâche pénible qu'il avait su remplir, il lui permit de nourrir un grand projet.

Ce jeune général se trouvait à la tête de cent mille hommes répandus sur les côtes de l'Océan; il brûlait d'employer ces forces d'une manière plus digne de lui. L'Angleterre était devant ses yeux : il conçut le projet de porter le fléau de la guerre civile sur les côtes mêmes de nos plus grands ennemis, de soulever l'Irlande, plus indisposée que jamais contre l'oppression du gouvernement anglais, et de rendre à ce perfide gouvernement, en insurgeant les catholiques irlandais, les maux qu'il nous avait faits en soulevant les Poitevins et les Bretons. L'entreprise conçue par Hoche pouvait avoir les plus grandes conséquences. Il se rendit à Paris pour développer son projet au directoire, qui l'approuva, et chargea le ministre de la marine Truguet, républicain sincère et administrateur capable, de seconder le général Hoche de toutes ses forces.

••••••••

CHAPITRE II.

Situation de la coalition contre la république.— Débats du parlement d'Angleterre. — Négociations entamées. — Reprise des hostilités. — Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie. — Victoires de cette armée. — Armistice avec le Piémont. — Proclamation du général Bonaparte. — Fêtes qui ont lieu à Paris à l'occasion des victoires de l'armée d'Italie — Efforts des royalistes contre la constitution de l'an III. — Conspiration de Babeuf. — Tentative sur le camp de Grenelle.

Pendant que tout prenait une face nouvelle à l'intérieur de la république, la coalition, réduite à l'Angleterre, à l'Autriche et à quelques princes d'Allemagne et d'Italie, était au terme de ses efforts, et aurait probablement demandé la paix, sans les dernières victoires de Clairfayt sur le Rhin. Ces victoires, dont on se plut à exagérer l'importance, faisaient croire aux ennemis de la république que la campagne suivante s'ouvrirait sur nos départements du Rhin; et cet espoir fit faire de grands efforts aux cabinets de Vienne et de Londres. Pitt, qui avait besoin de fort subsides, convoqua le parlement pour obtenir de nouveaux sacrifices. Cependant le peuple de Londres et le parti de l'opposition demandaient la paix à grands cris, et les nombreuses assemblées de cette ville votaient les adresses les plus hardies et les plus menaçantes contre le système de guerre embrassé par les ministres. Les esprits étaient si irrité, que, quand le roi se rendit au parlement, sa voiture fut assaillie à coups de pierres : les glaces en furent brisées, et l'on crut même qu'un coup de fusil à vent avait été tiré sur lui. Pitt, traversa Londres à cheval, fut reconnu par le peuple, poursuivi jusqu'à son hôtel et couvert de boue.

Dans le parlement, Fox et Shéridan demandèrent aux ministres ce qu'ils avaient fait des sommes énormes dépensées pour susciter des ennemis à la France. Ils leur montrèrent la Hollande conquise, les Pays-Bas, la Savoie, les Alpes maritimes, incorporées à la république française. L'expédition de Quiberon surtout fut l'objet des attaques les plus vives. Pitt voulut excuser le gouvernement, en disant que du moins le sang anglais n'y avait pas coulé. « Oui, répartit Shéridan avec la plus généreuse indignation, le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores. » Avec son impassibilité ordinaire, Pitt parla des chances de la guerre et fit beaucoup valoir les derniers avantages des Autrichiens sur le Rhin. Il dit que la république française touchait au terme de sa puissance, et qu'en soutenant la guerre encore une année on réduirait la France à la dernière extrémité. L'opposition lui répondit que les prétendues victoires sur le Rhin étaient des avantages de quelques jours, et dont les défaites récentes en Italie venaient de détruire l'effet; que cette république, si souvent réduite aux abois, se montrait toujours plus forte à l'ouverture de chaque campagne; que les ressources de la France étaient ailleurs que dans les assignats, et que, si elle s'épuisait, la Grande-Bretagne l'était déjà. Enfin, on demanda la paix. Pitt promit d'ouvrir au plus tôt une négociation, et sollicita, en attendant, un nouvel emprunt de trois millions sterling (soixante-quinze millions de francs) que la majorité lui accorda. Dès qu'il eut obtenu ces nouveaux subsides, Pitt ne pensa plus à la paix. Seulement, il se promit de saisir l'occasion pour ouvrir une négociation simulée et offrir des conditions inadmissibles, dans le seul but de satisfaire l'opinion publique.

De son côté l'Autriche ne pouvait non plus s'empêcher de prendre en considération le vœu de l'empire, qui était pour la paix : elle fit faire des ouvertures par le Danemark, lequel proposa un congrès européen. Le directoire répondit que, si l'Autriche voulait la paix, elle n'avait qu'à en faire la proposition directe; qu'un congrès aurait trop compliqué les choses, et que la France aimait mieux s'entendre individuellement avec ses ennemis. L'Autriche fut satisfaite de cette réponse, car elle ne voulait pas négocier : ses derniers succès lui faisaient espérer de rentrer dans ses possessions des Pays-Bas. Elle tâcha de rendre cou-

rage au roi du Piémont, épouvanté par la victoire de Loano, et lui promit une nombreuse armée pour la campagne qui allait s'ouvrir.

Ainsi tout annonçait une guerre plus terrible que jamais pour cette campagne. Mais, tandis que les ennemis de la république se flattaient de porter cette guerre sur le territoire français, le directoire formait le plan d'envahir l'Allemagne pour y faire vivre ses armées en pays ennemi, pour détacher les princes de l'empire de la coalition, investir Mayence et menacer les états héréditaires. En même temps, il voulait essayer une tentative hardie sur la péninsule italique, afin d'arracher cette riche contrée à l'Autriche; enfin il allait porter la guerre au sein même de l'Angleterre et lui susciter des embarras intérieurs qui l'eussent forcée à faire la paix. C'était le temps des grandes conceptions, des grandes choses, et le directoire pouvait compter, pour l'exécution, sur tous ces jeunes héros que la révolution avait fait grandir en une campagne. Moreau, Hoche, Jourdan, Kellerman, Kléber, Marceau, Desaix, Masséna, Augereau, Laharpe, Serrurier, Bonaparte, à peine connu, et mille autres chefs militaires de tous grades, tous enthousiastes de la cause pour laquelle ils combattaient, tous pleins de jeunesse, de bravoure, de zèle, d'intelligence, attendaient impatiemment la fin de l'hiver pour courir à de nouveaux combats et s'y couvrir de lauriers nouveaux.

Malgré la pénurie où se trouvait le gouvernement et les tracasseries que lui causaient tantôt les prétentions des jacobins, lesquels s'étaient reformés sous le nom de *Société du Panthéon*, tantôt les intrigues des agents de la royauté et de l'étranger, et plus encore la disette des subsistances dans la capitale, le directoire avait fait les plus grands efforts pour réorganiser et compléter les troupes qui se trouvaient sur le Rhin; et, vers la fin de l'hiver, deux belles armées de soixante à soixante-dix mille hommes chacune s'y trouvaient en face des Autrichiens. Mais il fallut longtemps encore avant qu'elles pussent agir.

L'armée d'Italie, au contraire, opérant dans le plus beau climat de l'Europe, celui des Alpes maritimes et de la rivière de Gênes, pouvait commencer la campagne avant les autres armées; mais elle se trouvait dans un état de dénuement complet. Le directoire était peu satisfait de la conduite de Schérer, commandant cette armée. Non-seulement ce général n'avait pas su profiter des avantages de la bataille de Loano, mais encore il se trouvait au moment d'être obligé de revenir sur la Roya, ou peut-être même de repasser le Var. Son armée était sans chevaux, sans habits, sans vivres. Le directoire, trouvant peu de ressources dans ce général, se décida à le remplacer.

Les talents que le jeune général de l'armée de l'intérieur avait déployés, la confiance qu'il avait inspirée aux soldats de l'armée d'Italie et au gouvernement, les conférences qu'il eut avec les directeurs, et les plans qu'il leur présenta, le firent nommer à ce commandement. Bonaparte n'avait encore que vingt-six ans lorsqu'il partit pour aller faire la conquête de l'Italie. Il fallait bien avoir la confiance du jeune âge pour se charger d'une entreprise qu'un vieux capitaine eût jugée impossible à accomplir.

Bonaparte trouva pour toute armée trente mille braves, mais manquant de tout. Les subsistances étaient mal assurées, et depuis longtemps les soldats ne recevaient plus ni solde, ni viande, ni eau-de-vie. Le directoire n'avait pu *réunir que deux mille louis* pour cette campagne. La position de cette armée empirait tous les jours : il fallait avancer ou reculer; la victoire seule, en lui ouvrant les portes de l'Italie, pouvait offrir aux troupes les ressources dont elles avaient besoin.

Mais l'Italie était défendue par les Alpes, par des places fortes et par des armées trois fois plus nombreuses que celle de la république. Les Autrichiens, sous les ordres de Beaulieu, comptaient plus de soixante mille combattants; et les Piémontais, sous ceux de Colli, présentaient plus de trente mille hommes en ligne. Il fallait donc, du côté des Français, suppléer au nombre par la rapidité des marches : heureusement le moral des phalanges républicaines était excellent. C'étaient les soldats de la liberté commandés par Masséna, Joubert, Augereau, Laharpe, Serrurier, Berthier, Dallemagne, Saint-Hilaire, Ménars, etc., etc.

Le général en chef Bonaparte passe en revue ses troupes au quartier-général de Nice, et leur adresse cette proclamation concise et énergique :

« Soldats! vous êtes nus, mal nourris; on vous » doit beaucoup, on ne peut rien vous donner. » Votre patience, le courage que vous montrez » dans ces rochers sont admirables; mais ils ne » vous procurent aucune gloire. Je viens vous » conduire dans les plus fertiles plaines du monde: » de riches provinces, de grandes villes seront » en notre pouvoir, et là vous aurez richesses, » honneur et gloire. Soldats d'Italie, manqueriez-» vous de courage? »

L'armée s'ébranle et court se rassembler sur son extrême droite : en moins de dix jours le passage de l'ordre défensif à l'ordre offensif s'opéra sans que l'ennemi s'en aperçût. Gênes fut menacée. Le général Beaulieu, alarmé, courut en toute hâte au secours de cette ville, porta son quartier-général à Novi et partagea son armée en trois corps. Ainsi il divisa ses forces, tandis que celles

des Français étaient disposées de manière à se rassembler en peu d'heures, et à tomber en masse sur chacun des corps ennemis séparés par des montagnes.

Dans la journée du 21 germinal (10 avril 1796), le centre de l'armée ennemie, commandé par le général d'Argenteau, prit position devant les redoutes de Montelegino, défendues par quinze cents hommes sous les ordres du colonel Rampon. Ces redoutes fermaient la route de Montenotte : ce brave colonel sentait l'importance de cette position ; aussi se préparait-il à s'y défendre avec opiniâtreté. Trois fois il fut attaqué par toute l'infanterie ennemie, et trois fois il la repoussa. Au milieu de l'action la plus vive, il fit jurer à ses soldats de mourir dans la redoute plutôt que de l'abandonner ; les soldats le jurèrent et tinrent parole : ils passèrent toute la nuit sous les armes.

En même temps que d'Argenteau était arrêté par le colonel Rampon, Beaulieu avait débouché sur Gênes, et se disposait à attaquer la division Laharpe, à Voltri. Mais pendant la nuit les troupes républicaines firent de grands mouvements. Laharpe retourna sur ses pas et arriva à la pointe du jour derrière Rampon. Le général en chef marcha avec les divisions Masséna et Augereau par le col de Cadibone, et déboucha derrière Montenotte. Le centre de l'armée ennemie se trouva ainsi enveloppé. Le 22 au matin, toutes les colonnes étaient en mouvement. Rampon et Laharpe attaquèrent l'ennemi en tête ; Masséna et Augereau le prirent en queue et sur les flancs. La déroute du centre ennemi fut complète : tout ce corps fut écrasé ; on lui fit deux mille prisonniers. Le reste se retira sur Dego. Ce même jour, Beaulieu se présentait à Voltri, où il ne trouvait plus personne. Ce ne fut que le lendemain que ce général apprit le désastre de son centre à Montenotte, et l'entrée des Français en Piémont. Il dut alors replier ses troupes à la hâte ; mais le mauvais état des chemins fut cause qu'une partie seulement put arriver à Millesimo, trois jours après.

Cependant l'ennemi avait trouvé dans sa supériorité numérique de quoi remplacer les pertes de Montenotte. Il s'était retiré sur Millesimo et Dego, afin de couvrir les deux grands débouchés du Piémont et du Milanais. Mais, dès le 23 germinal, Augereau poussa la droite de l'ennemi et lui enleva les gorges de Millesimo. Le lendemain (24), les deux armées en vinrent aux mains. Masséna et Laharpe enlevèrent Dego ; Ménars et Joubert s'emparèrent des hauteurs de Biestro et firent capituler le général autrichien Provera. L'ennemi, poursuivi dans les gorges de Spino, y laissa une partie de son artillerie, beaucoup de prisonniers et de drapeaux. La séparation des deux armées fut dès lors complète. Beaulieu se porta à Acqui, pour couvrir le Milanais ; et Colli se retira sur Ceva, pour garantir Turin. Les soldats se reposaient à peine de quatre jours de fatigues et de combats, que l'alarme se répandit dans Dego. Une division de grenadiers autrichiens, venant du côté de Gênes, arrivait sur les derrières de l'armée française, et, après avoir chassé les avant-postes, elle était entrée à Dego. On avait de la peine à comprendre comment ces troupes pouvaient être à Dego, lorsque nous étions près d'Acqui : le désordre était si grand dans l'armée ennemie, que cette colonne avait donné, sans s'en douter, au milieu de l'armée française, et le général Wukassovich qui la commandait avait cru devoir se sauver par un coup d'audace ; il avait enlevé Dego. Il fallut donc recommencer la bataille et renouveler les efforts de la veille. Bonaparte se porta au galop sur Dego ; il rallia ses colonnes et les lança contre la division autrichienne, qui, après deux heures d'un combat acharné, fut enfin défaite et presque toute prisonnière.

Après le combat de Dego, le général français se contenta de tenir les Autrichiens en échec, afin de porter de plus grands coups contre les Piémontais. Beaulieu, très-affaibli, ne s'occupait qu'à rallier et réorganiser les débris de son armée.

Les Piémontais, après avoir perdu les gorges de Millesimo, se retiraient sur Ceva et Mondovi. ainsi Bonaparte était maître de toutes les routes ; il avait neuf mille prisonniers et jetait l'épouvante devant lui. Les plans du comité de la guerre[1] lui enjoignaient de négliger les Piémontais pour courir sur les Autrichiens ; mais le général français faisait cas de l'armée piémontaise ; il ne voulait pas la laisser sur ses derrières, et il trouvait plus prudent de la détruire ou de la mettre hors d'état d'agir.

Il suffit de quelques légers engagements pour obliger le général Colli à abandonner le camp retranché de Ceva, ainsi que les hauteurs de Montezemonto : il se retira derrière la Cursaglia, après avoir laissé toute son artillerie à Ceva, sous la protection du château.

Bonaparte ne laissa que la division Laharpe pour observer les Autrichiens ; il prit à gauche avec le gros de ses troupes, s'enfonça dans les gorges de Millesimo et suivit la route du Piémont,

[1] C'est ici le moment de faire remarquer que le plan suivi par le général Bonaparte dans cette campagne, plan qu'on lui a faussement attribué, appartenait tout entier à l'ancien comité de salut public. Il existe des lettres de Robespierre jeune par lesquelles il promet à ce comité d'exécuter ses conceptions, qui consistaient à tourner les Alpes. Schérer tenta d'exécuter ce plan, et la bataille de Loano lui eut ouvert les portes de l'Italie, s'il eût su mettre sa victoire à profit.

Jusque-là les soldats de la république ne s'étaient battus que dans des gorges ou sur des rochers; mais, quand l'armée eut franchi les hauteurs de Montezemonto pour aller à Ceva, un grand et magnifique spectacle s'offrit aux yeux des soldats : ils aperçurent les belles plaines du Piémont et de l'Italie; ils virent couler le Tanaro, la Stura, la Bormida et le Pô : des cris de joie saluèrent cette *terre promise*. Bonaparte, qui marchait à la tête de ses soldats, se sentit ému : « Annibal, s'écria-t-il, franchit les Alpes: nous, nous les avons tournées. » Cette idée expliquait la campagne à toutes les intelligences : généraux, officiers, soldats comprirent les destinées que le général en chef leur promettait, et ils mirent en lui toute leur confiance.

Après avoir abandonné Ceva, le général Colli s'était retiré derrière la Cursaglia, en avant de Mondovi, où il s'attendait à être secouru par les Autrichiens, qui lui faisaient espérer de le rejoindre par une marche détournée. Mais le général français, voulant venir à bout des Piémontais, ne tarda pas à les atteindre. La division Serrurier, laissée en observation à Garrezzio depuis le début de la campagne, venait de renforcer l'armée : ce fut cette division et celle de Joubert qui attaquèrent les premières : Colli était couvert par la Cursaglia, rivière rapide et profonde. Joubert essaya de la passer sur la droite, mais il ne put y réussir : Serrurier voulut franchir le pont de Saint-Michel, il y fut refoulé et dut le repasser en désordre. La position de l'armée française serait devenue très-difficile au moindre échec, puisqu'elle aurait eu les Autrichiens sur ses derrières. Bonaparte fit ses dispositions pour le lendemain.

Le 2 floréal, dès la pointe du jour, les colonnes républicaines marchèrent sur la Cursaglia, bien décidées à forcer la position des Piémontais; mais Colli n'avait fait la résistance de la veille que pour assurer sa retraite : les ponts avaient été abandonnés dans la nuit, et l'armée piémontaise parut en ligne à Mondovi. La victoire ne fut pas un instant douteuse; Serrurier la décida par la prise de la principale redoute, celle dite la Bicoque : la cavalerie française put enfin charger l'ennemi en plaine; elle lui fit beaucoup de prisonniers; mais la république perdit, dans ces charges, le général Stengel, militaire d'une grande bravoure et de beaucoup de mérite, à qui Bonaparte avait confié le commandement de cette arme. Il fut remplacé par le bouillant Murat, l'un des plus braves guerriers de la république, et que nous verrons plus tard assis sur un trône malgré son serment de haine à la royauté. Murat ne laissa aucun répit aux Piémontais : ils perdirent plus de trois mille hommes tués ou faits prisonniers à la bataille de Mondovi : le reste de l'armée du roi de Sardaigne se retira sur Fossano. L'armée française trouva dans les magasins de Mondovi des ressources immenses : l'abondance remplaça la disette, et les désordres occasionnés par le manque de subsistances cessèrent complétement.

Sans perdre de temps, Bonaparte marcha sur Cherasque : Serrurier se porta sur Fossano, et Augereau se dirigea vers Alba; ces trois colonnes arrivèrent ensemble devant Fossano, d'où elles chassèrent le quartier-général des Piémontais. Cherasque, place mal défendue, mais reconnue importante par sa position, au confluent de la Stura et du Tanaro, fut aussitôt armée avec l'artillerie prise à l'ennemi. L'avant-garde française passa la Stura, et l'armée put alors communiquer avec Nice, par Ponte-di-Narva. On en reçut des renforts d'artillerie : peu de jours après l'entrée à Cherasque, l'armée républicaine eut une soixantaine de bouches à feu, attelées et approvisionnées : la cavalerie fit des remontes. Au bruit de nos victoires les soldats arrivaient de tous les dépôts, de tous les hôpitaux; l'enthousiasme des troupes était au comble. L'abattement régnait dans les armées coalisées Les esprits étaient fort agités en Piémont: les Français n'étaient plus qu'à dix lieues de Turin, et les Autrichiens ne pensaient plus qu'à couvrir Milan.

Dans cet état des choses, la cour de Sardaigne ne savait quel parti prendre. Les ministres d'Angleterre et d'Autriche obsédaient le roi de leurs remontrances : ils l'engageaient à s'enfermer dans Turin et à envoyer son armée au-delà du Pô : ils l'effrayaient de l'influence révolutionnaire que les Français allaient exercer sur les Piémontais. En même temps, ils demandaient pour Beaulieu les trois places de Tortone, d'Alexandrie et de Valence, afin qu'il pût se défendre dans cette position. Le roi, quoique prévenu contre les Français, ne voulut pas consentir à livrer ses trois premières places à son ambitieux voisin de la Lombardie : il aima mieux se jeter dans les bras d'un vainqueur, auquel il ne pouvait du reste opposer une longue résistance. Le cardinal Costa décida le roi à traiter avec Bonaparte, et aussitôt des ouvertures de paix lui furent faites. Le directoire n'avait pas laissé le général en chef de l'armée d'Italie maître de signer des traités de paix, mais il l'avait autorisé à accorder des armistices; et Bonaparte consentit à recevoir les plénipotentiaires du roi de Sardaigne.

En conséquence, le général Latour et le colonel Lacoste se rendirent au quartier-général de Cherasque, et l'armistice fut signé le 9 floréal

an IV (29 avril 1796). Les conditions de cet armistice furent que le roi de Sardaigne quitterait la coalition et enverrait sur-le-champ des plénipotentiaires à Paris pour y traiter de la paix définitive; qu'en attendant les troupes sardes seraient disséminées dans les garnisons, et les milices licenciées; que toutes les routes du Piémont resteraient ouvertes à l'armée française pour pouvoir communiquer avec l'intérieur de la France; et qu'enfin les places de Ceva, Coni, Tortone, ou à son défaut Alexandrie, seraient remises sur-le-champ, avec tous les magasins et l'artillerie qu'elles renfermaient.

Bonaparte avait un instant négligé le plan du directoire; mais c'était dans le seul but d'assurer les derrières de son armée, afin de pouvoir ensuite marcher hardiment dans le cœur de l'Italie; c'est la raison pour laquelle il rejeta l'avis de quelques généraux, et surtout celui du républicain Augereau, qui auraient voulu détrôner le roi de Sardaigne et révolutionner le Piémont. C'eût été se créer des embarras qui auraient compliqué la situation de l'armée française et ralenti sa marche. Les trois places remises, les troupes disséminées et les milices licenciées, l'armée avait ses derrières assurés, et de plus, des communications plus courtes et plus faciles ouvertes avec la France. C'était sans doute le parti le plus sage qu'un général pût prendre; car les troupes piémontaises présentaient encore une masse imposante, et il leur était facile de rétablir les communications avec l'armée autrichienne; la position des Français eût pu devenir hasardée sans l'armistice avec le Piémont.

La cour de Sardaigne rompit tout à fait avec l'Autriche et envoya des plénipotentiaires à Paris. La paix y fut signée sur les bases de l'armistice : seulement le directoire exigea de plus la démolition des fortifications de Suze, Labrunette et Exil, ce qui fut exécuté. Ainsi le Piémont se trouva à la merci de la république.

En moins d'un mois l'armée française avait tourné les Alpes, gagné trois batailles et livré plusieurs combats à des troupes infiniment supérieures par leur nombre et leur matériel : elle avait tué dix mille ennemis, leur avait fait un grand nombre de prisonniers, et pris des canons, des drapeaux et des magasins immenses : elle avait détaché une puissance militaire de la coalition, et s'était mise en communication directe avec la France; et, dans cette courte campagne, vingt nouveaux chefs intrépides et habiles dans l'art de la guerre s'étaient révélés au monde. Tous ces résultats n'étaient que l'accomplissement du premier point du plan que le directoire avait confié au génie d'un général de vingt-six ans; il restait maintenant à pénétrer en Italie et à en chasser les Autrichiens démoralisés par leurs revers, et déroutés par les étonnantes manœuvres du général français.

Bonaparte, voulant annoncer ses succès d'une manière imposante et nouvelle, envoya à Paris son aide-de-camp Murat, pour présenter au directoire les vingt et un drapeaux pris sur l'ennemi; et, avant de partir lui-même pour conduire ses braves phalanges à de nouveaux combats, à de nouvelles victoires, il leur adressa cette belle proclamation, devenue un monument historique.

« Soldats, disait le général en chef de l'armée » d'Italie, vous avez, en quinze jours, remporté » six victoires, pris vingt et un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canon, plusieurs places » fortes, conquis la plus riche partie du Piémont; » vous avez fait quinze mille prisonniers, tué ou » blessé plus de dix mille hommes. Vous vous » êtes jusqu'ici battus pour des rochers stériles, » illustrés par votre courage, mais inutiles à la patrie : vous égalez aujourd'hui, par vos services, » l'armée conquérante de Hollande et du Rhin. » Dénués de tout, vous avez suppléé à tout : vous » avez gagné des batailles sans canons, passé des » rivières sans ponts, fait des marches forcées » sans souliers, bivouaqué sans eau-de-vie, et » fort souvent sans pain. Les phalanges républicaines, les soldats de la liberté étaient seuls capables de souffrir ce que vous avez souffert. » Grâces vous en soient rendues, soldats! La patrie reconnaissante vous devra en partie sa prospérité; et si, vainqueurs de Toulon, vous présageâtes l'immortelle campagne de 1795, vos » victoires actuelles en présagent une plus belle » encore.

» Les deux armées, qui naguère vous attaquaient avec audace, fuient épouvantées devant vous : les hommes pervers qui riaient de » vos misères, et se réjouissaient, dans leurs pensées, des triomphes de vos ennemis, sont confondus et tremblants; mais, soldats! il ne faut » pas vous le dissimuler, vous n'avez encore rien » fait, puisqu'il vous reste encore à faire. Ni Turin ni Milan ne sont à vous : les cendres des » vainqueurs des Tarquins sont encore souillées » par les assassins de Basseville. Vous étiez dénués » de tout au commencement de la campagne; vous » êtes aujourd'hui abondamment pourvus, les » magasins pris à vos ennemis sont nombreux; » l'artillerie de siége et de campagne est arrivée. » Soldats! la patrie a droit d'attendre de vous de » grandes choses; justifierez-vous son attente? » Les plus grands obstacles sont franchis, sans » doute; mais vous avez encore des combats à » livrer, des villes à prendre, des rivières à passer. En est-il d'entre vous dont le courage s'a-

» mollisse? en est-il qui préféreraient de retourner sur le sommet de l'Apennin et des Alpes » essuyer patiemment les injures de cette soldatesque esclave? Non, il n'en est pas parmi les » vainqueurs de Montenotte, de Millesimo, de » Dego et de Mondovi : tous brûlent de porter au » loin la gloire du peuple français ; tous veulent » humilier ces rois orgueilleux qui osaient méditer de nous donner des fers ; tous veulent dicter une paix glorieuse et qui indemnise la patrie » des sacrifices immenses qu'elle a faits : tous veulent, en rentrant dans leurs villages, pouvoir » dire avec fierté : *J'étais de l'armée d'Italie.*

» Amis, je vous la promets, cette conquête; mais » il est une condition qu'il faut que vous juriez de » remplir : c'est de respecter les peuples que vous » délivrez ; c'est de réprimer les pillages horribles » auxquels se portent les scélérats suscités par nos » ennemis : sans cela vous ne seriez pas les libérateurs des peuples, vous en seriez les fléaux ; » vous ne seriez pas l'honneur du peuple français, il vous désavouerait ; vos victoires, votre » courage, vos succès, le sang de nos frères morts » aux combats, tout serait perdu, même l'honneur et la gloire.

» Peuples d'Italie, l'armée française vient pour » rompre vos chaînes : le peuple français est » l'ami de tous les peuples ; venez avec confiance » au devant d'elle : vos propriétés, votre religion et vos usages seront respectés. Nous ferons la guerre en ennemis généreux, et nous » n'en voulons qu'aux tyrans qui veulent nous » opprimer. »

Rien ne peut peindre la joie des citoyens de la capitale, de tous ces bons Français qui voulaient le triomphe de la république, lorsque les nouvelles de l'armée d'Italie arrivèrent à Paris. Le premier jour c'était une victoire qui ouvrait l'Apennin et donnait deux mille prisonniers ; le second courrier annonçait une victoire plus décisive qui séparait les Piémontais des Autrichiens et donnait six mille prisonniers. Les jours suivants, c'était la déroute de l'armée piémontaise à Mondovi ; la soumission du Piémont, à Cherasco, et la certitude d'avoir détaché de la coalition une puissance militaire respectable, dont la paix avec la France devait en entraîner successivement beaucoup d'autres.

La rapidité des succès de cette armée d'Italie, naguère si délabrée et presque morte de faim, dépassait tout ce qu'on avait encore vu. Le langage de ces proclamations étonnait tous les esprits et leur rappelait l'antiquité. On se disait avec orgueil que la république voyait tous les jours s'élever de nouveaux talents pour l'illustrer et la défendre. Les conseils décrétèrent trois fois que l'armée d'Italie avait bien mérité de la patrie. Le directoire arrêta que, conformément à la constitution, la *fête de la reconnaissance et des victoires* aurait lieu le 10 prairial, pour célébrer l'heureux début de la campagne.

Le jour où l'aide-de-camp Murat présenta les vingt et un drapeaux au directoire, toute la population de Paris fut dans l'ivresse de la joie. La cérémonie fut imposante. On reçut ce jour-là plusieurs ambassadeurs étrangers, et le gouvernement parut entouré d'une considération toute nouvelle.

Le 10 prairial an IV, jour fixé pour la grande fête des Victoires, la garde nationale prit les armes et se rendit, à dix heures du matin, dans l'enceinte du Champ-de-Mars, musique en tête et drapeaux déployés. L'armée de l'intérieur s'y rendit aussi avec son artillerie, et occupa les points qui lui furent assignés.

A onze heures, les autorités constituées, en costume, arrivèrent au Champ-de-Mars, et y prirent place dans une enceinte réservée. Le directoire, précédé de ses gardes, suivi des ministres et du corps diplomatique, se rendit en même temps à l'École militaire. Les présidents des corps constitués ne tardèrent pas à quitter leurs places pour aller servir de cortége au directoire, et l'accompagner jusqu'au lieu de la cérémonie.

Le Champ-de-Mars avait été décoré d'une nouvelle manière. Au centre, et à la place de l'autel de la patrie, on avait élevé un monticule régulier, haut de douze pieds sur trente toises de diamètre. On y montait par quatre rampes, chacune de soixante pieds de largeur. Au bas de chaque rampe étaient placées les figures colossales de deux lions, symbole de la force. La plate-forme du monticule était ombragée par quatorze arbres, représentant les quatorze armées qui avaient défendu la patrie et la liberté, avec autant de courage que de succès. Chaque arbre portait des trophées, composés de drapeaux, et au-dessous se voyait un bouclier sur lequel on lisait le nom de l'armée qu'il figurait ; des guirlandes de chêne réunissaient ces arbres.

La figure de la liberté, assise et entourée de divers trophées d'armes, s'élevait sur un piédestal ; d'une main elle s'appuyait sur la constitution ; de l'autre elle tenait une haste, surmontée du bonnet de la liberté. Autour de cette figure étaient quatre trépieds de forme antique, exhalant les parfums les plus suaves. Derrière le piédestal paraissait un grand arbre chargé de drapeaux pris aux ennemis de la France. Sur des piédestaux moins élevés on voyait deux statues de Victoires, figurant des Renommées et tenant d'une main des palmes chargées de couronnes,

et de l'autre une trompette guerrière qu'elles embouchaient. Le coup d'œil de l'ensemble de ce plateau était majestueux et ravissant.

Des décharges d'artillerie, des évolutions militaires, des couronnes de laurier et de chêne, distribuées par le directoire, et dont il orna les drapeaux des vétérans, au son d'une musique entraînante; un discours éloquent, prononcé par le président; des symphonies et des chants civiques qu'exécutait un grand orchestre, enfin des danses et des farandoles propres à animer la fête, en furent les principaux actes.

Elle fut suivie d'un banquet pour lequel le poëte Lebrun composa un chant bachique plein de verve et de patriotisme. Le corps législatif n'assista point à cette cérémonie, parce que la constitution s'y opposait; mais les députés s'y trouvèrent comme particuliers.

La fête des Victoires fut belle, majestueuse et bien ordonnée; elle réchauffa le patriotisme des troupes, des gardes nationales et des citoyens; mais par cela même elle déplut aux malveillants, qui profitèrent de l'immense concours des citoyens pour achever de discréditer les assignats. Ils en répandirent sur l'un des chemins qui conduisent au Champ-de-Mars, et eurent la satisfaction de voir que seulement un très-petit nombre parmi les personnes qui aperçurent ce papier-monnaie se baissa pour les ramasser.

Le directoire triomphait, il est vrai, par les succès des armées de la république, mais la révolution était loin d'être consolidée à l'intérieur. Plus on semblait approcher du but, plus les ennemis de la liberté et de l'égalité travaillaient à miner le système républicain : tous leurs efforts tendaient à empêcher la consolidation de la constitution de l'an III; et en cela les anciens jacobins semblaient faire cause commune avec les royalistes. La seule différence qui existait entre ces deux sortes d'ennemis du gouvernement directorial, c'est que les démocrates étaient de bonne foi : ils avaient peur de la contre-révolution, et ne voyaient d'autre moyen de sauver la république et la liberté que celui de rétablir le régime révolutionnaire tel qu'il existait avant la chute de Robespierre, parce qu'ils disaient que le royalisme était en croupe du modérantisme. Les royalistes, au contraire, se couvraient du masque du sans-culotisme, et s'empressaient de seconder les jacobins pour faire éclater quelque insurrection, à laquelle ils espéraient donner aussitôt une couleur royaliste. Toute leur correspondance prouve qu'ils voulaient se servir *des patriotes exclusifs comme des meilleurs instruments* qu'ils pussent employer.

Le directoire se trouvait donc dans une position difficile : enchaîné par la constitution elle-même, il ne pouvait pas toujours repousser les attaques continuelles dont il était l'objet; il voyait la liberté assassinée sous le bouclier des lois qui la protégeaient : il était obligé de laisser tout faire, jusqu'à ce qu'il y eût un commencement d'action; ce qui ne tarda pas d'arriver. Les journées de prairial et de vendémiaire, quoique fatales aux jacobins et aux royalistes, ne les avaient point frappés mortellement. Ces deux partis existaient encore, et à leur tête se trouvaient quelques hommes marquants, dont les uns, démocrates exclusifs, s'indignaient de ce qu'ils appelaient la faiblesse du directoire, et les autres, royalistes déguisés, trouvaient qu'il déployait encore assez de vigueur pour rompre leurs trames.

A la tête du parti démocrate était le journaliste Babœuf, qui avait pris le surnom de *Gracchus*. Cet écrivain, d'une imagination exaltée et d'un fanatisme ardent pour les libertés publiques, avait rétabli un club de démocrates, sous le nom de *Société du Panthéon*. Son but était le règne du *bonheur commun*, qu'il prêchait avec conviction dans un journal intitulé *le Tribun du peuple*, où s'enregistraient les plaintes et les espérances du parti.

Déjà le directoire, alarmé de tous les écrits et placards répandus avec profusion dans tout Paris, et dans lesquels les uns demandaient la constitution de 1793, et les autres osaient proposer le rétablissement de la monarchie, prit un arrêté qui prononçait la peine de mort contre les provocateurs à la royauté ou à l'anarchie. Mais ces mesures rigoureuses n'empêchèrent pas que la société du Panthéon ne devînt de jour en jour plus nombreuse et plus menaçante pour le directoire, qui s'était d'abord contenté de la faire surveiller par la police. Bientôt les séances se prolongèrent dans la nuit. On s'y rendit en armes, et des motions séditieuses y furent accueillies. On projeta de marcher contre le directoire et les conseils.

Le directoire, ainsi menacé, prit une mesure violente. Il fit fermer le club, et en avertit par un message le corps législatif.

Mais ce n'était pas là un moyen décisif. Privés de leur lieu de rassemblement, et surveillés de près par la police, les démocrates pensèrent à faire tourner contre le directoire l'arme même que celui-ci dirigeait contre eux. Ils séduisirent cette légion de police dont on les avait entourés; et, de concert avec elle, ils méditèrent le renversement de la constitution de l'an III.

Le directoire, instruit à temps de cette manœuvre, s'empressa de licencier la légion de police, qu'il fit désarmer par des troupes dévouées.

Les conjurés ne se déconcertèrent pas. Puisant dans les obstacles une ardeur toujours croissante, ils s'arrêtèrent à un projet d'attaque et de soulèvement. *Un comité insurrecteur de salut public* fut organisé et mis en rapport par des agents secondaires avec le peuple des douze communes de Paris. Ce comité avait pour chef Babœuf, et pour membres principaux Vadier, Amar, Choudieu, Ricard, Drouet, ex-conventionnels, et Rossignol, Parrein, Fyon, Lami, anciens généraux du comité de salut public. Son armée se composait d'officiers déplacés, de patriotes des départements, et de l'ancienne masse jacobine.

Un nouveau lieu de rassemblement fut choisi et désigné sous le nom de *Temple de la raison* : on y chantait des complaintes sur la mort de Robespierre; on y déplorait la *servitude du peuple*.

Les chefs du parti pratiquèrent des intelligences avec les troupes du camp de Grenelle, et se disposèrent à l'attaque. Leur but était de faire prévaloir le gouvernement des vrais, des purs, des absolus démocrates. On devait créer une convention composée de montagnards, reste des proscrits depuis la réaction de thermidor, et leur ajouter un démocrate par département. Il était convenu qu'on partirait des divers quartiers de la capitale pour marcher en même temps contre le directoire et contre les conseils, et que la nuit de l'insurrection deux placards seraient affichés, contenant l'un ces mots : Constitution de 1793, liberté, égalité, *bonheur commun*; l'autre, cette déclaration : *Ceux qui usurpent la souveraineté doivent être mis à mort par les hommes libres.*

Ce plan fut préparé avec beaucoup de discrétion; déjà les proclamations étaient imprimées, le jour de l'attaque fixé, lorsqu'un nommé Grisel, capitaine du camp de Grenelle, qui était entré dans la conspiration, et qui paraissait entièrement dévoué à la cause des jacobins, dévoila le complot par une trahison inattendue.

Le directoire fit arrêter les conjurés dans leur conciliabule, la veille même du jour indiqué pour l'attaque. Il annonça au peuple par une proclamation la découverte et le but du complot. Ce projet de soulèvement, qui pouvait ramener les journées de prairial, et dont le succès aurait eu pour résultat le rétablissement d'un ordre de choses antipathique aux tièdes républicains qui étaient à la tête du gouvernement, inspira un profond effroi à tous les modérés, ainsi qu'aux classes riches et aisées, qui étaient encore épouvantées de la domination des jacobins et qui avaient en haine le régime du gouvernement révolutionnaire. Aussi le directoire fût-il encouragé par ses classes.

Babœuf, quoique prisonnier, osa proposer la paix au directoire. « Regarderiez-vous au-dessous » de vous, citoyens directeurs, leur écrivit-il, » de traiter avec moi de puissance à puissance? » Vous avez vu de quelle vaste confiance je suis » le centre; vous avez vu que mon parti peut » bien balancer le vôtre; vous avez vu quelles » immenses ramifications y tiennent : je suis convaincu que cet aperçu vous a fait trembler... » Je ne vois qu'un parti sage à prendre, ajouta-t-il; déclarez qu'il n'y a point eu de conspiration sérieuse. Cinq hommes, en se montrant » grands et généreux, peuvent aujourd'hui sauver la patrie. Je vous réponds encore que les » patriotes vous couvriront de leurs corps : les » patriotes ne vous haïssent pas; ils n'ont haï » que vos actes impopulaires. Je vous donnerai » aussi pour mon compte une garantie aussi » étendue que l'est ma franchise *perpétuelle.* »

Le directoire rejeta l'espèce de traité de paix qu'on lui proposait; et pour toute réponse il envoya les conjurés devant la haute cour de Vendôme.

Les débats, commencés le 2 ventôse, ne furent terminés que le 7 prairial suivant. Ils établirent de la manière la plus évidente que le but des conspirateurs était le rétablissement de la constitution démocratique de 1793; et ce but était propre à séduire la classe la moins éclairée, la moins fortunée et la plus agissante de la nation.

Les conjurés promettaient une égalité entière et le *bonheur commun*, lesquels devaient résulter non pas de la loi agraire ou du partage de toutes les propriétés, mais de la *communauté de tous les biens.* « La loi agraire, disaient-ils, ou le » partage des champs, fut le vœu instantané de » quelques soldats sans principes, de quelques » peuplades mues par leur instinct plutôt que » par la raison. Nous tendons à quelque chose de » plus sublime, de plus équitable, *le bien commun ou la communauté des biens! Plus de* » propriétés individuelles des terres, *la terre* » *n'est à personne.* Nous réclamons, nous voulons la jouissance commune des fruits de la » terre; ces fruits sont à tout le monde. »

Les auteurs de ce système ne voulaient pas que la majorité continuât à travailler pour la minorité : ils voulaient que tous les hommes eussent les mêmes occupations, la même nourriture, la même éducation, etc.

Convaincus par leurs écrits et leurs aveux, les accusés se défendirent en hommes fanatiques de leur cause : au commencement et à la fin de chaque audience, ils entonnaient la *Marseillaise*, et se présentaient au public, étonné de leur assurance et de leur enthousiasme, comme des martyrs de la liberté. Ils se faisaient suivre de leurs

femmes qui les accompagnaient jusque dans le prétoire. Babœuf, en terminant sa défense, se tourna vers elles et leur dit : *qu'elles auraient à les suivre jusque sur le Calvaire, parce que la cause de leur supplice ne saurait les faire rougir.*

Babœuf et Darthé furent condamnés à mort. En entendant leur sentence, le fils aîné de Gracchus, Émile Babœuf, âgé de 12 ans, s'élança au milieu des gendarmes pour lui remettre le poignard dont il se frappa mortellement. Darthé, moins heureux, ne fit que se blesser. Ils furent conduits, l'un mort et l'autre mourant, à l'échafaud. Buonarotti, Moroy, Cazin, Blondeau, Bouin et Menissie subirent la peine de la déportation.

La conspiration de Babœuf n'était pas jugée encore, qu'il se manifesta dans Paris un mouvement dans le même sens. Les chefs se présentaient sous les mêmes couleurs, et professaient les mêmes principes. On comptait parmi eux trois ex-conventionnels, Cusset, Javogues et Huguet, qui avaient toujours siégé sur la montagne, l'ex-général Fyon, et plusieurs membres des anciens comités révolutionnaires. Ce fut sur le même camp de Grenelle, où le parti de Babœuf avait cru trouver des partisans, que ses successeurs dirigèrent leurs vues. Ils étaient parvenus à séduire plusieurs soldats d'un bataillon du Gard qui faisait partie de ce camp. Le ministre de la police, informé de cette manœuvre et du projet de soulèvement, fit déplacer ce bataillon, et de la droite du camp il le fit transférer à la gauche.

Les démocrates, qui ignoraient les nouvelles dispositions du camp, s'y portèrent dans la nuit, au nombre de sept à huit cents, tous armés et commandés par des hommes vêtus en officiers-généraux. Ils se présentèrent du côté du camp où ils comptaient trouver des amis; mais, au lieu d'être accueillis comme ils s'y attendaient, ils le furent par une décharge de mousqueterie, qui en tua une vingtaine et en blessa plusieurs autres. Cent trente-trois furent faits prisonniers. Le reste, déconcerté par cette résistance inattendue, prit la fuite.

Parmi ceux qui furent arrêtés se trouvaient les trois conventionnels et le général Fyon. Les prévenus, dont le nombre s'accrut par le résultat des visites domiciliaires, furent jugés par une commission militaire établie au Temple. Vingt-six accusés, au nombre desquels étaient Huguet et Javogues, furent condamnés a mort, quatorze a la deportation, et vingt-six à la réclusion; une trentaine furent acquittés. L'ex-général Fyon, l'ex-maire de Lyon, Bertrand, et Gagnant, secrétaire de Drouet, furent renvoyés devant la haute cour de justice séant à Vendôme, comme complices de la conspiration de Babœuf.

Ces deux révoltes, tentées par les démocrates les plus ardents, furent les dernières qui eurent lieu dans cet esprit. Le mauvais succès des tentatives de ces patriotes exaltés produisit un mouvement contre-révolutionnaire dans les esprits, dont les royalistes s'emparèrent pour conspirer à leur tour. Aussi les journaux qu'ils payaient continuèrent-ils à attaquer avec fureur le directoire, les deux conseils et toutes les autorités; manœuvre adroite au moyen de laquelle ils espéraient détacher du gouvernement républicain une partie de la population. C'était vraiment une chose honteuse qu'un gouvernement qui faisait trembler la coalition des puissances européennes, et qui les forçait, par ses conquêtes, à faire des ouvertures de paix, ne pût pas contenir quelques brouillons, quelques imbéciles qui croyaient facile le rétablissement de la monarchie en France, dans un moment où la république ne comptait plus qu'une poignée d'ennemis, composée de quelques émigrés rentrés. Avant que les esprits fussent préparés à cette restauration, il fallait qu'un homme, malheureusement trop habile, trouvât le moyen d'éteindre insensiblement le sentiment de la liberté qui était alors dans tous les cœurs; et, pour arriver à ce point, il ne fallait rien moins qu'éblouir les républicains par mille rayons de gloire Quelle gloire pouvaient offrir aux Français quelques chouans, quelques obscurs intrigants? C'est cependant sur ces misérables que se fondaient les espérances des contre-révolutionnaires. Et, chose absurde autant que ridicule, dans aucun de leurs plans les royalistes n'avaient calculé la résistance qu'ils pourraient éprouver, soit de la population, soit de l'armée, l'une et l'autre toutes républicaines : il leur semblait que, dès qu'ils auraient séduit et entraîné quelques hommes aveuglés, et surpris un instant la surveillance de la police, tout était fini. Les royalistes ne se figuraient pas que, lors même qui leur eût été possible de renverser le gouvernement directorial, le lendemain ils auraient été embarrassés de leur victoire, car ils auraient eu le peuple et les armées sur les bras.

CHAPITRE III.

Travaux des conseils. — Création des mandats. — Le numéraire recommence à circuler. Détresse du gouvernement. — L'armée d'Italie marche en avant. — Passage du Pô. — Armistice avec le duc de Parme. — Bataille de Lodi. — Entrée à Milan et soumission de la Lombardie. — Armistice avec le duc de Modène. — Révolte de Milan et de Pavie. — Passage du Mincio. — Armistice avec le roi de Naples. — Investissement de Mantoue. — Armistice avec Rome. — Occupation de Livourne. — Inaction des armées du Rhin. — Arrivée de Wurmser en Italie. — Position des armées du Rhin : elles marchent en avant. — Passage du Rhin par Moreau. — Bataille de Rastadt. — Marche victorieuse de Jourdan. — Situation critique de l'Autriche. — L'armée de Jourdan bat en retraite. — Belle retraite de Moreau. — Fâcheux résultats de la campagne.

Au milieu de toutes les difficultés qu'on lui suscitait, le directoire ne négligeait rien pour s'attacher les masses ; les deux conseils se maintenaient dans un assez bon accord, et, quoiqu'ils différassent souvent d'opinion, ils se respectaient réciproquement. Les séances de ces deux assemblées, assez paisibles comparativement à celles de la convention, n'étaient ni sans chaleur ni sans intérêt. Ces conseils s'occupaient des diverses parties de la législation, de l'instruction publique, des livres élémentaires qui pouvaient la faciliter, du régime hypothécaire, et de beaucoup d'autres objets d'utilité publique. Les finances exigeaient surtout les soins du gouvernement. Les assignats perdaient tous les jours davantage ; il n'était plus possible de se dissimuler le sort qui les attendait.

Pour éviter les secousses fâcheuses du passage trop brusque de ce papier-monnaie au numéraire, on prit un terme moyen : on créa un nouveau papier-monnaie appelé *mandats*. Ces mandats, quoique spécialement hypothèques et très-propres à être employés en acquisition de domaines nationaux, servirent en partie à retirer les vingt-quatre milliards d'assignats qui restaient en circulation ; mais ils ne se soutinrent pas longtemps : la France ne voulait plus de papier, elle était décidée à ne plus croire à la valeur du papier. Les mandats tombèrent bientôt dans le même discrédit que les assignats, et ce fut ce discrédit même qui, sans efforts, fit sortir et circuler le numéraire. Enfoui pendant longtemps, ce numéraire semblait ne plus exister ; mais en peu de temps il remplit de nouveau la circulation. Celui qui était caché se montra, celui qui était sorti de France y rentra. Les provinces méridionales étaient pourvues de piastres que les besoins des Espagnols nous versaient tous les jours. Il se commit bien encore quelques friponneries par les remboursements en mandats, mais on ne l'osait guère. Bientôt toutes les stipulations se firent en numéraire. Dans tous les marchés on ne voyait plus que l'or ou l'argent. Ce fut alors que l'on commença à s'apercevoir qu'au lieu de diminuer, le numéraire était augmenté pendant la révolution ; et cela devait être, si l'on réfléchit à la quantité des matières d'or et d'argent provenant ou des dons patriotiques, ou de la spoliation des églises, qui fut monnayée depuis 1789 jusqu'à 1795. L'émigration n'avait pas fait sortir la dixième partie de ces espèces : elles devaient donc se trouver en France, et elles s'y retrouvèrent en effet. L'assignat, n'étant pas de ces valeurs qu'on thésaurise, avait circulé avec une rapidité cent fois plus grande que celle de l'argent, et il s'était, pour ainsi dire usé un peu dans chaque main : chacune des personnes qui l'avaient successivement possédé avait vu en diminuer la valeur jour par jour. Tout le monde avait perdu sur ce papier ; mais le nombre des perdants avait, en général, été si grand qu'aucun d'eux ne s'était pour ainsi dire, aperçu de la perte, très-légère d'ailleurs, *qu'il* avait éprouvée. Ainsi, la crise financière, que l'on redoutait tant s'opéra sans secousses. Au bout de peu de mois on aurait dit qu'il n'avait jamais existé de papier-monnaie dans toute la république française : si l'on voyait encore des mandats, ils se trouvaient entre les mains des spéculateurs, qui les recevaient du gouvernement et des particuliers pour les revendre aux acquéreurs des biens nationaux.

Mais, si les particuliers recouvraient un peu d'aisance, si le commerce et l'industrie reprenaient quelque activité, le gouvernement, c'est-à-dire ses chefs, ses agents de toute espèce, militaires, administrateurs, magistrats, ses créanciers, se trouvaient réduits à une affreuse détresse. Les mandats qu'on leur donnait étaient impuissants dans leurs mains ; ils ne pouvaient que les vendre aux spéculateurs, qui ne leur en donnaient pas cinq ou six livres en numéraire pour cent livres en mandats. Aussi les rentiers mouraient-ils de faim, et les employés donnaient-ils leur démission. Les officiers, les généraux même n'avaient pas de quoi s'habiller : quant aux soldats, ils vivaient au moyen des subsistances en nature levées dans les départements où ils se trouvaient ; et, comme ils vivaient mal, ils demandaient à grands cris de passer sur le territoire ennemi, où ils auraient été dans l'abondance, comme l'armée d'Italie.

Pendant quelques mois le directoire ne vécut qu'avec les débris du papier, et avec le secours de quelques millions que lui fit passer le général en chef de l'armée d'Italie : c'était la première fois qu'une armée envoyait de l'argent au gouvernement. La France ne manquait pourtant pas de ressources ; il lui en restait de grandes, que la chute des assignats et des mandats rendit plus considérables encore : elle avait donc gagné par

le discrédit du papier-monnaie; mais il en était de ces ressources comme des biens nationaux; elles ne pouvaient être utilisées promptement. Le gouvernement était sauvé s'il pouvait seulement aller jusqu'en vendémiaire. Il osa enfin déclarer que les impôts seraient payés en numéraire ou en mandats au cours. Ce cours ne fut plus forcé; il fut permis à tout le monde de stipuler en monnaie à son choix, et les mandats ne durent plus être reçus qu'au cours constaté tous les jours. Quelques exceptions furent faites pour la contribution foncière et pour les départements frontières ou voisins des armées. Ces mesures permirent au trésor d'attendre moins impatiemment les rentrées qui devaient s'effectuer successivement, et qui présentaient ensemble la somme énorme de onze cents millions valeur métallique. C'était plus qu'il n'en fallait pour faire face aux dépenses de la fin de l'an IV, et aux frais de guerre pour tout l'an V. Mais il était urgent que les armées du Rhin allassent vivre en pays ennemi.

Quant à l'armée d'Italie, elle se disposait à marcher contre les Autrichiens et à s'enfoncer dans la Péninsule : quoique beaucoup de chefs de cette armée n'approuvassent pas une marche en avant, parce qu'ils auraient voulu préalablement révolutionner le Piémont et les états de Gênes, le petit nombre des troupes républicaines était aussi un des motifs qui faisaient désapprouver le plan du directoire. Mais Bonaparte, qui avait l'ordre de s'avancer, n'était pas homme à s'intimider par les obstacles qu'on lui montrait. Il voyait ses derrières assurés par l'exécution de l'armistice de Cherasque, et plus encore par les dispositions de la population. A l'approche des Français tous les peuples de l'Italie s'étaient émus, sans savoir encore ce qu'il fallait qu'ils eussent à craindre ou à espérer : la masse avait des pressentiments vagues; les ennemis de la réforme politique étaient frappés d'épouvante, et ses partisans montraient la plus grande joie. De tous ces peuples, ceux de la riche Lombardie se montraient le mieux disposés pour seconder les vues de la république française : ils étaient guelfes encore, malgré un long esclavage. La ville de Milan, l'une des plus éclairées de l'Italie, contenait un grand nombre de patriotes qui souhaitaient la régénération civile et politique des peuples. Il fallait leur donner la main, et en même temps s'établir sur une ligne forte. Il était donc nécessaire de s'avancer dans le cœur de l'Italie, envahir tous les états de la maison d'Autriche, ainsi que ceux de l'Église, en-deçà des Apennins ; en un mot il fallait prendre la ligne de l'Adige, et repousser les troupes autrichiennes au-delà. Cette résolution arrêtée, Bonaparte adressa aux Italiens une proclamation fraternelle, et les bataillons républicains s'avancèrent aussitôt.

Le général Beaulieu s'était retiré derrière le Pô, d'où il comptait couvrir le Milanais, en disputant le passage de ce fleuve aux troupes françaises. Bonaparte manœuvra de manière à lui faire croire que ce passage aurait lieu à Valenza; Masséna fut même envoyé sur ce point, et Beaulieu se hâta d'y rassembler ses meilleures troupes. Tout à coup Bonaparte prend avec lui un corps de trois mille cinq cents grenadiers, sa cavalerie et vingt pièces de canon; il longe la rive droite du Pô, et arrive, en trente-six heures de marche forcée, à Plaisance. Aussitôt il s'empare du bac et de tous les bateaux qui descendaient le fleuve, et ordonne au chef de brigade Lannes de passer le Pô. Cet intrépide officier débarque sur la rive gauche, à la tête de neuf cents grenadiers; il culbute deux escadrons autrichiens, et s'établit sur cette rive. En peu d'heures toute l'avant-garde française avait franchi un fleuve de deux cent cinquante toises. On travailla aussitôt à la construction d'un pont; en même temps les autres divisions de l'armée arrivèrent rapidement, et en moins de deux jours infanterie, cavalerie, artillerie, effectuèrent sans opposition l'une des opérations les plus critiques de la guerre.

Cependant les Autrichiens, prévenus du passage du Pô, accouraient en toute hâte à Plaisance: la division Liptay, qui était à Pavie, arriva dans la nuit du 18 floréal à Fombio, et s'y retrancha. Bonaparte, voulant empêcher que toute l'armée ennemie se réunît sur ce point important, fit attaquer Liptay dès le lendemain matin; Lannes arriva sur sa gauche, Dallemagne sur sa droite, et Lanusse fondit sur le centre. La division de Liptay fut cernée et culbutée en moins d'une heure : elle perdit ses canons, ainsi que deux mille cinq cents prisonniers. Les débris repassèrent l'Adda.

Beaulieu, ignorant le désastre de Liptay, arrivait dans la nuit à son secours; mais il donna dans les avant-postes français, qui l'accueillirent chaudement : il fut obligé de se replier. La république perdit dans cette nuit le brave général Laharpe, que la tyrannie de Berne avait conduit en France; il fut tué par ses propres soldats au retour d'une reconnaissance. Berthier, chef de l'état-major général, prit le commandement de l'avant-garde.

Ce même jour Bonaparte signa un armistice avec le duc de Parme, aux conditions les plus avantageuses pour la république et pour l'armée. C'était se débarrasser d'une surveillance à exercer sur ce prince, sans perdre les droits du vainqueur.

Bonaparte marcha alors sur Lodi, où Beaulieu avait réuni quelques divisions ; il voulait couper

deux autres divisions que le général ennemi dirigeait sur Milan. Mais une forte arrière-garde de grenadiers autrichiens défendait la chaussée : il fallut perdre quelques heures à manœuvrer, au bout desquelles les grenadiers furent repoussés jusqu'à Lodi, où les Français entrèrent pêle-mêle avec les fuyards. Les Autrichiens se rallièrent derrière la ligne de bataille que Beaulieu avait prise sur la rive gauche de l'Adda. Ce général y avait réuni seize à dix-sept mille hommes et une trentaine de pièces de canon.

Bonaparte résolut d'étonner son adversaire par une opération hardie : il ordonna à la division Beaumont d'aller passer l'Adda à un gué peu éloigné et de prendre aussitôt l'ennemi en flanc. Toute l'artillerie disponible fut placée au débouché du pont et sur la rive droite. Les grenadiers se formèrent en colonne derrière les remparts. Dès que le feu de l'artillerie ennemie fut ralenti, et que celui de la division Beaumont commença à inquiéter les Autrichiens, Bonaparte fit battre la charge : la tête de la colonne, par un simple mouvement à gauche, se trouva sur le pont : Augereau saisit un drapeau et marcha, ainsi que les autres généraux, en tête des grenadiers : le pont fut traversé au pas de course. L'infanterie autrichienne s'avança pour sauver l'artillerie; mais, après ce qu'elle venait de faire, cette terrible colonne ne craignait plus les baïonnettes. Les Autrichiens furent enfoncés, dispersés : ils se retirèrent en désordre sur la Crema. Telle fut cette fameuse action de Lodi, regardée comme un des plus beaux faits d'armes de cette guerre. Les républicains n'y perdirent que trois cents hommes, mais les Autrichiens en laissèrent quinze cents sur le champ de bataille, outre deux mille prisonniers. Toute leur artillerie resta aussi au pouvoir des Français. Ce fut à Lodi que les vieux soldats de la république accordèrent à leur jeune général le grade de caporal. De-là lui vint ce surnom si fameux, si populaire, de *petit caporal,* qui lui resta, quoique ces mêmes soldats lui en aient ensuite conféré d'autres, à mesure qu'il les méritait.

Après la bataille de Lodi l'armée française se dirigea sur Pizzighitone, afin de chasser de suite de cette forteresse les troupes qui pouvaient s'y réunir et s'y défendre; mais, à peine fut-elle cernée, que la garnison se rendit. La cavalerie française poursuivit l'armée ennemie jusqu'à l'Oglio. Cette armée avait sa retraite assurée; il n'y avait plus aucune utilité à la suivre. Le général en chef des troupes républicaines pensa alors à se rabattre sur la Lombardie et sur Milan, qu'il avait laissées à plusieurs journées sur ses derrières. Une députation de Milanais fut envoyée à Lodi pour faire la soumission de la Lombardie : toutes les administrations autrichiennes l'avaient évacuée : il ne restait qu'une garnison autrichienne dans le château de Milan. Le vainqueur fit son entrée dans cette ville le 26 floréal (15 mai 1796). La population était dans l'enthousiasme de la joie de se voir délivrée des Autrichiens : de ce jour les Italiens adoptèrent les trois couleurs : vert, rouge et blanc.

L'affabilité des chefs français, la discipline et l'humeur enjouée des soldats de la république leur acquirent promptement l'amitié des Italiens; et le général en chef put dès-lors agir autant par la force morale que par la force physique. Bonaparte ne s'arrêta à Milan que le temps nécessaire pour organiser provisoirement la Lombardie, pour régler toutes choses sur ses derrières, et tirer du pays les ressources dont il avait besoin pour son armée. Il y signa un armistice avec le duc de Modène, et le traita comme il avait traité celui de Parme; mais plus tard les négociations entamées à Paris pour la paix définitive languirent et furent enfin rompues. Le vieux duc se réfugia à Venise, où il mourut.

Les Autrichiens avaient laissé deux mille hommes dans le château de Milan. Bonaparte le fit investir. Toutefois on convint avec le commandant du château qu'il ne tirerait pas sur la ville : ce qu'il promit aisément, car il la regardait comme une propriété autrichienne qu'il avait intérêt à conserver. Les travaux du siége furent commencés.

Ne pouvant pas promettre solennellement une indépendance aux Italiens, Bonaparte leur donna néanmoins assez d'espérances pour exciter leur patriotisme : il leur dit que pour avoir la liberté il fallait la mériter, en l'aidant à soustraire pour toujours l'Italie à l'Autriche.

Grâce aux magasins trouvés dans le Piémont, aux blés fournis par le duc de Parme, l'armée vivait dans l'abondance : les soldats étaient très-contents : il ne leur manquait que des habits. Bonaparte se vit obligé de frapper une contribution de vingt millions sur le Milanais : cette mesure lui répugnait, mais elle était indispensable. Au moyen de cette contribution et de celles exigées des ducs de Parme et de Modène, il se trouva assez riche pour acheminer quelques millions sur Gènes pour le directoire : comme il savait en outre que l'armée du Rhin ne pouvait entrer en campagne faute de fonds, il fit envoyer par la Suisse un million de francs à Moreau. Ce fut un acte de bon camarade, et qui devait profiter à l'armée d'Italie; car il importait que l'armée du Rhin passât ce fleuve, afin d'empêcher les Autrichiens de porter leurs principales forces en Italie.

Cependant le directoire, enivré des succès de Bonaparte et voyant la Lombardie conquise, pensa qu'il fallait faire une expédition dans la péninsule pour punir le pape et les Bourbons de Naples, et chasser les Anglais de Livourne. A cet effet il arrêta le plan de diviser l'armée d'Italie en deux corps, dont l'un, commandé par Bonaparte, marcherait sur Rome et Naples, et l'autre, sous les ordres de Kellermann, occuperait la rive gauche du Pô et couvrirait le siége de Mantoue. Bonaparte, indigné d'une pareille ingratitude et pensant d'ailleurs que ce n'était ni au pape ni au roi de Naples qu'il fallait aller disputer l'Italie, envoya sa démission, ne voulant pas être l'instrument de la perte de ses braves. Le gouvernement sentit la force des raisons de Bonaparte; il révoqua cette mesure, qui aurait été désastreuse, et ne s'occupa plus de l'armée d'Italie que pour approuver ce que le jeune général en chef faisait ou projetait de faire.

Bonaparte subjuguait tout le monde non seulement par son génie, mais encore par la pureté de son administration, sa haine pour les dilapidations et l'énergie qu'il mettait à les faire cesser. Il avait le droit d'être sévère envers les autres, puisqu'il donnait l'exemple du mépris le plus absolu pour ses propres intérêts.

Ennemi de la noblesse et fuyant les plaisirs, le général de vingt-six ans, sur lequel étaient fixés tous les regards des belles Italiennes, se montra un sage, un Caton. Son apparition fit une véritable révolution dans la conduite, les manières et le langage des militaires.

Bonaparte ne resta que huit jours à Milan; il en partit le 2 prairial an IV (22 mai 1796), pour se rendre à Lodi et s'avancer vers l'Adige. Mais un événement inattendu le rappela tout à coup dans la capitale de la Lombardie. Les prêtres, les parents des familles fugitives; les partisans de l'Autriche, avaient répandu le bruit que le général Beaulieu arrivait sur l'armée française avec soixante mille hommes, que le prince de Condé débouchait par la Suisse sur les derrières des républicains, et qu'ils allaient être perdus. Les prêtres, usant de leur influence sur quelques paysans, qui avaient pu souffrir du passage de l'armée, les excitèrent à la révolte et parvinrent à en soulever un grand nombre. La garnison de Milan donna le signal par sa sortie, et aussitôt le tocsin sonna dans toutes les campagnes. Mais la garnison française ramena vivement les Autrichiens dans le château, et chassa les paysans qui venaient se présenter. Bonaparte arrivait à peine à Lodi, lorsqu'il apprit ces nouvelles. Il partit sur-le-champ à la tête d'une faible division, et arriva le soir à Milan, où il trouva le calme rétabli.

Mais il n'en était pas de même à Pavie, où les révoltés s'étaient emparés de la ville et de trois cents hommes fatigués ou malades qu'on y avait laissés en garnison. Cette révolte pouvait avoir des conséquences désastreuses pour l'armée française. Bonaparte sentit combien il était important de l'étouffer tout de suite, : il repartit le soir même de Milan, pour se porter sur Pavie, où huit à dix mille paysans s'étaient réunis : déjà une avant-garde de huits cents insurgés s'était avancée jusqu'à Binasco, dans l'espoir de se joindre à la garnison autrichienne et aux révoltés de Milan. Lannes attaqua cette avant-garde : Binasco fut pris, pillé et brûlé. On espérait par-là intimider les insurgés de Pavie; mais, au lieu de déposer les armes, ils se barricadèrent dans la ville et firent sonner le tocsin dans tous les villages environnants. Les circonstances étaient critiques. Bonaparte n'avait avec lui que quinze cents hommes et six pièces de campagne : il brusqua l'attaque contre une ville de trente mille âmes : les portes furent enfoncées à coups de canon et de hache; les grenadiers entrèrent au pas de charge, et les paysans gagnèrent la campagne, où un grand nombre fut sabré par la cavalerie. Les soldats demandaient le pillage à grands cris; Bonaparte, pour donner un exemple de sévérité, leur accorda trois heures de pillage. Ils étaient à peine douze cents hommes et ne pouvaient pas causer de grands désastres dans une ville aussi considérable que Pavie. Ils fondirent sur les boutiques des orfèvres et des horlogers, et s'emparèrent des bijoux qu'ils y trouvèrent. Ce pillage fit plus de peur que de mal, et fut une leçon salutaire pour toute l'Italie. On prit ensuite quelques otages, et l'on désarma les campagnes. Toutes ces mesures que la prudence exigeait tirèrent les troupes françaises d'une fausse position et leur permirent d'agir offensivement.

Le général en chef se hâta de rejoindre son armée, qui était déjà sur l'Oglio, et qui ne tarda pas d'entrer à Brescia, une des plus grandes villes des Vénitiens en terre ferme. A l'approche des Français, la vieille aristocratie de Venise tressaillit de peur: plusieurs conseils furent tenus pour savoir quel parti la république vénitienne devait prendre : on décida qu'il serait envoyé des provéditeurs au devant du général en chef pour protester de la neutralité de Venise, et réclamer le respect dû au territoire et aux sujets vénitiens. Bonaparte avait autant besoin de prudence que Venise elle-même : il fallait ne pas l'indisposer jusqu'au point de l'obliger à armer, mais puisqu'elle avait donné passage aux Autri-

chiens, on pouvait, tout en observant la neutralité, se battre sur son territoire et même s'y faire nourrir.

Conformément aux ordres du conseil, les Français furent très-bien reçus à Brescia : ils poursuivirent leur marche pour arriver sur le Mincio. Le général autrichien Beaulieu, ayant reçu huit à dix mille hommes de renfort, avait établi son quartier-général derrière cette rivière et paraissait avoir l'intention de s'y défendre, afin d'empêcher le blocus de Mantoue. On s'était empressé d'armer et d'approvisionner cette grande place.

Le général français concentra son armée de manière à lui faire passer le Mincio comme elle avait passé le Pô. En effet il fit des démonstrations du côté de Peschiera ; mais, dès qu'il eut attiré sur ce point les principales forces de l'ennemi, il se porta rapidement sur Borghetto. Là, les Français rencontrèrent quatre mille hommes d'infanterie retranchés, et trois mille cavaliers autrichiens et napolitains en position dans la plaine. Le 9 prairial l'action s'engagea. Bonaparte avait toujours eu de la peine à faire battre sa cavalerie, intimidée par la grande réputation de la cavalerie autrichienne : il voulut à tout prix la mettre aux prises avec les cavaliers ennemis, parce qu'il attachait une grande importance aux services qu'elle pouvait rendre. Il distribua ses colonnes d'infanterie à droite et à gauche de la cavalerie; il plaça son artillerie derrière, et, après l'avoir ainsi enfermée, il la poussa sur l'ennemi. Soutenue de tout côté et entraînée par le bouillant Murat, la cavalerie française fit des prodiges de valeur et mit en fuite les escadrons autrichiens. L'infanterie aborda ensuite le village de Borghetto, dont elle s'empara. Le Mincio fut passé, et les divisions Augereau et Serrurier poursuivirent l'ennemi. Le soir, le quartier-général avait été marqué à Vallegio, où le général en chef s'établit. A peine y était-il, que des coureurs autrichiens y arrivèrent et parvinrent jusqu'à son logement : il n'eut que le temps de sortir par les jardins de derrière et de se sauver. Masséna ne tarda pas à tomber sur ces coureurs, ainsi que sur la division à laquelle ils appartenaient, et les mena battant toute la soirée.

Après le passage du Mincio, l'armée française prit la ligne de l'Adige. Le centre fut établi à Vérone, que Masséna occupa; la gauche fut placée à Montebaldo, et la droite sur la basse Adige. Serrurier alla bloquer Mantoue avec huit mille hommes. On se flattait que la garnison, forte de quatorze mille hommes, dont plus de dix mille sous les armes, se rendrait avant qu'une nouvelle armée autrichienne pût venir la secourir.

Le 14 prairial, on vit arriver au quartier-général le prince de Belmont-Pignatelli, que le roi de Naples envoyait pour demander au général en chef un armistice avec la république française. Cet armistice fut signé le même jour. La division de cavalerie napolitaine quitta aussitôt l'armée autrichienne pour retourner dans son pays. Un plénipotentiaire napolitain fut envoyé à Paris pour y traiter de la paix définitive; et, quoique le directoire eût d'abord formé le projet de révolutionner Naples, Rome et la Toscane, il adopta enfin la politique du général en chef[1].

Serrurier, qui bloquait Mantoue, attaqua, le 15 prairial, les têtes des chaussées, dont une était formée par le faubourg Saint-Georges; il les enleva, et dès ce moment les travaux du siége commencèrent, sous la protection de l'armée établie sur l'Adige.

Beaulieu tomba alors en disgrâce, et fut remplacé par *interim* par le général Mélas, qui s'occupa de rassembler et de réorganiser, dans les environs de Trente, les débris de l'armée autrichienne, en attendant que le général Wurmser arrivât en Italie. Bonaparte pressait le directoire de faire entrer en campagne les armées du Rhin, afin de retenir l'armée de Wurmser en Allemagne; mais ces armées n'étaient pas encore en mesure de passer ce fleuve, et Wurmser put être détaché avec trente mille hommes. Toutefois, comme il devait traverser la Forêt-Noire, le Voralberg et le Tyrol, il ne pouvait arriver avant un mois. Bonaparte profita de ce temps pour tout terminer sur ses derrières et sur son flanc droit.

Il se rendit d'abord à Milan, et fit ouvrir la tranchée devant la citadelle. Ayant appris que le ministre d'Autriche à Gênes avait insurgé les fiefs impériaux et organisé des compagnies franches qui, sous le nom de *Barbets*, infestaient les routes de la Corniche et du Col de Tende, il se porta à Tortone, d'où il dirigea une colonne, sous les ordres de Lannes, contre les fiefs impériaux. Déjà plusieurs détachements français avaient été assassinés par les barbets, et des bataillons entiers avaient dû se battre plusieurs fois pour arriver à l'armée. Le mal n'était plus tolérable. Lannes entra de vive force dans Arquato, fit passer par les armes tous les barbets qui s'y trouvaient, et fit raser le château du marquis Spinola, sénateur

[1] Ce fut une faute que le comité de salut public n'eût pas commise; car s'il était avantageux pour un général entouré d'ennemis d'en détacher quelques-uns de la coalition, il devait importer encore davantage au gouvernement de la république française de ne s'entourer que de peuples libres, ayant intérêt à la soutenir. Il fallait donc chasser les rois et les princes d'Italie; révolutionner le Piémont, la Lombardie, la Toscane, les états du Pape et Naples, et se proclamer hautement les libérateurs de ces peuples. C'était le plan du comité de salut public; le directoire, par sa condescendance envers le général Bonaparte, perpétua la guerre d'Italie.

génois, principal moteur de ces rassemblements. En même temps l'aide-de-camp Murat se rendit à Gènes, demanda et obtint l'expulsion des agents de l'Autriche, et particulièrement celle de l'ambassadeur Gerola, et fit organiser des colonnes génoises pour purger les routes et escorter les convois français.

Il fallait encore profiter du peu de temps qui restait pour forcer le pape à signer un armistice, et chasser la factorerie anglaise de Livourne. Augereau passa le Pô avec sa division, et se rendit à Ferrare et à Bologne. Vaubois, qui arrivait des Alpes avec la sienne, se porta à Modène. La présence des troupes républicaines électrisa le habitants de ces contrées qui appelaient à grands cris la liberté. Nulle part les Français n'avaient reçu un accueil plus fraternel : Bologne surtout se fit remarquer par son enthousiasme; tout ce qui n'était pas prêtre endossa l'habit militaire. Les fêtes se succédaient partout. Bonaparte traversa Plaisance, Parme, Reggio, Modène, et s'arrêta à Bologne.

A l'approche des troupes républicaines le Vatican fut dans les plus vives alarmes. Le pape s'empressa d'envoyer un plénipotentiaire pour solliciter un armistice; et, comme les intentions du général en chef n'étaient pas de marcher sur Rome, l'armistice fut signé le 2 messidor an IV (23 juin 1796). La cour de Rome s'engagea à envoyer un ministre à Paris, pour y traiter de la paix définitive. En attendant, Bologne, Ferrare, Ancône, devaient rester au pouvoir des Français : le trésor du pape était en outre tenu de verser à celui de l'armée vingt et un millions, et les galeries de cette capitale devaient fournir cent objets d'art, au choix des commissaires français. On promit aux peuples qui n'aimaient pas la domination du pape que la paix ne se ferait pas sans que leur liberte fût garantie : dès-lors ils s'armèrent.

Après avoir terminé cette opération importante, le général en chef passa l'Apennin, et rejoignit à Pistoïa la division Vaubois. Le bruit de la marche des Français vers la Toscane alarma le premier ministre du grand-duc, Manfredini, qui accourut au quartier-général de Bonaparte. Il fut rassuré sur les intentions des Français; mais on lui cacha le but de cette expédition.

Le 7 messidor, Murat, commandant l'avant-garde de la colonne, eut ordre de tourner brusquement et d'entrer à Livourne : on espérait y surprendre les négociants anglais qui y avaient cent bâtiments chargés; mais ils furent prévenus et mirent à la voile. L'occupation de Livourne et la destruction de la factorerie anglaise furent un coup sensible porté au commerce anglais. On s'empressa de réunir dans cette ville tous les réfugiés corses au nombre de six à sept cents, et on les envoya dans leur île, précédés par des proclamations. La population guerrière des montagnes de la Corse fut soulevée contre les Anglais, et, après plusieurs affaires sanglantes, ils durent évacuer l'île, qui resta aux Français.

Au moment où les troupes de Vaubois repassaient l'Apennin, le général en chef reçut la nouvelle de la reddition du château de Milan; ce qui lui fournissait les moyens de compléter le nombre des bouches à feu nécessaires pour le siége de Mantoue.

Le jour approchait où les Autrichiens allaient se trouver en mesure de reprendre l'offensive. Bonaparte n'avait cessé de demander au directoire que les armées du Rhin entrassent en campagne, afin d'occuper et de retenir toutes leurs troupes en Allemagne : le directoire avait promis de faire faire ce mouvement vers le 15 avril; mais il avait été retardé de plus de deux mois Le mauvais état des finances de ce gouvernement, si glorieux au dehors, n'avait pas permis aux deux armées d'Allemagne d'exécuter la partie du plan de campagne qui les concernait. Ces armées, nombreuses en infanterie, manquaient de chevaux et de magasins d'approvisionnements, ce qui les retenait dans l'inaction. Par une inconcevable lenteur, l'Autriche, qui avait le plus grand intérêt à prendre brusquement l'initiative, et qui, d'après le plan dressé par le conseil aulique, devait porter la guerre sur la rive gauche du Rhin, ne paraissait pas plus pressée que la France : elle avait cependant fait des préparatifs immenses pour cette campagne décisive, et ses armées étaient de beaucoup supérieures à celles de la république; mais, par l'effet même de la lenteur de ces préparatifs, le conseil aulique s'était vu forcé de détacher trente mille hommes des meilleures troupes de ses armées du Rhin pour les envoyer au secours de l'Italie, avant qu'ils eussent rendu quelques services en Allemagne. Ce fut une double faute, car, si l'Autriche eût envoyé d'abord ces trente mille hommes dans le Tyrol, au lieu de les diriger sur le Rhin, ils eussent probablement disputé la conquête de l'Italie au général Bonaparte; tandis qu'ils n'y arrivèrent qu'après la destruction complète de l'armée de Beaulieu, et dans un moment où l'armée française, reposée et renforcée, était solidement établie sur la ligne de l'Adige.

Le départ de ces trente mille hommes confiés au général Wurmser rétablit presque l'équilibre entre les forces numériques des troupes autrichiennes réunies sur la rive droite du Rhin, et celles des troupes françaises rassemblées sur la

rive gauche. Les Autrichiens comptaient, sous les ordres immédiats du jeune prince Charles, cent cinquante et quelques mille hommes, cantonnés depuis Bâle jusqu'à Dusseldorf. Les Français en avaient à peu près autant, non compris quarante mille hommes consacrés à la garde de la Hollande et entretenus par elle. Mais dans les cent cinquante mille Autrichiens il y avait près de trente mille hommes de bonne cavalerie, tandis que les Français en comptaient à peine seize mille. Cette supériorité en cavalerie donnait aux ennemis un grand avantage.

Ils en avaient un plus grand encore, celui d'obéir à un seul général, des talents duquel on augurait beaucoup. Jourdan et Moreau étaient certainement deux excellents chefs; mais ils agissaient séparément, à une grande distance l'un de l'autre, et sous la direction suprême d'un cabinet placé à cent cinquante lieues du théâtre de la guerre. L'armée sous les ordres de Jourdan, forte de soixante-quinze mille hommes, s'étendait depuis les environs de Mayence jusqu'à Dusseldorf. Ce général avait, à Dusseldorf, une tête de pont pour déboucher sur la rive droite. Moreau, avec son armée à peu près d'égale force, occupait tout le Haut-Rhin, depuis Manheim jusqu'à Huningue : les deux généraux de la république avaient l'ordre de déboucher tous les deux sur le Danube; Jourdan par Dusseldorf, Moreau par Strasbourg. Jourdan, maître des deux têtes de pont qu'il avait à Dusseldorf et à Neuwied, devait passer le premier, afin de détourner l'attention de l'ennemi du Haut-Rhin, où Moreau avait un passage de vive force à exécuter.

L'armistice expirant le 12 prairial (31 mai), les hostilités commencèrent par une reconnaissance générale des avant-postes. Kléber déboucha aussitôt, par Dusseldorf, avec vingt-cinq mille hommes : les Autrichiens n'avaient que quinze à seize mille hommes disséminés de Mayence à Dusseldorf; Kléber les fit replier d'abord, et les battit, le 16 prairial, à Altenkirchen : il remonta ensuite la rive droite entre la ligne de neutralité et le Mein, jusqu'à la hauteur de Neuwied. Dès qu'il eut couvert ce débouché, Jourdan passa le fleuve sur le pont de Neuwied, et rejoignit, avec une partie de ses troupes, les vingt-cinq mille hommes de Kléber : il se trouva ainsi, avec quarante-cinq mille hommes, sur la Lahn. Il avait laissé Marceau devant Mayence avec vingt-cinq mille hommes.

L'archiduc Charles, qui était dans cette place, se reporta avec une partie de ses forces sur la rive droite, pour s'opposer à la marche de Jourdan. Celui-ci se proposait d'attaquer le corps du prince de Wurtemberg, qu'il pouvait écraser; mais, obligé de différer d'un jour, il fut attaqué lui-même à Wetzlau, le 19. L'archiduc, donnant avec la masse de ses forces, battit l'extrême gauche de Jourdan formée par la division Lefebvre, et l'obligea à se replier. Ne voulant pas livrer une bataille dangereuse et inutile, puisqu'il avait rempli son but en attirant les forces autrichiennes sur le Bas-Rhin, Jourdan ordonna la retraite : elle se fit avec la meilleure contenance. Il repassa le Rhin à Neuwied, et prescrivit à Kléber de descendre jusqu'à Dusseldorf pour y revenir sur la rive gauche. Kléber, se sentant presser vivement, fit volte-face un instant et frappa un coup vigoureux sur l'ennemi; après quoi il regagna paisiblement son camp retranché de Dusseldorf.

En passant le Rhin pour le repasser quelques jours après, Jourdan avait rempli une tâche ingrate, car les gens mal instruits pouvaient regarder cette manœuvre comme une défaite; mais le dévouement de ce brave général le mettait audessus de ces considérations. Il avait rempli sa mission, et s'estimait heureux d'avoir facilité le passage du Rhin à son collègue, par la diversion qu'il avait opérée.

Moreau avait, de son côté, résolu de passer le Rhin à Strasbourg même : cette grande place était un excellent point de départ; les îles boisées qui coupent le cours du Rhin sur ce point en favorisaient le passage. Il fallait, il est vrai, s'emparer du fort de Kell sur la rive droite; mais Kell était facile à surprendre, et, une fois occupé, on pouvait le réparer aussitôt, et s'en servir pour protéger le pont qui serait jeté devant Strasbourg.

Tout étant disposé, et l'attention des ennemis ayant été dirigée sur le Bas-Rhin, Moreau ordonna une attaque générale sur Manheim, afin d'y attirer les troupes autrichiennes du Haut-Rhin, placées sous les ordres du général Latour. Cette attaque, dirigée avec habileté, eut l'effet qu'on s'en promettait. Aussitôt Moreau dirige une partie de ses forces sur Strasbourg, en faisant répandre le bruit qu'elles allaient en Italie : en même temps d'autres troupes descendent d'Huningue, sous prétexte d'aller tenir garnison à Worms. Ces mouvements bien concertés réunirent vingt-cinq mille hommes dans les environs de Strasbourg, sans que l'ennemi s'en doutât.

Le 5 messidor au soir, ces vingt-cinq mille hommes, ayant à leur tête le brave général Desaix, s'acheminèrent en silence vers le fleuve; en peu de temps deux mille cinq cents hommes furent jetés sur la grande île d'Ehrlen-Rhin, qui offrait un intermédiaire favorable au passage. Ces braves gens fondirent à la baïonnette sur les Autrichiens répandus dans l'île, et ne leur donnèrent pas le temps de couper les petits ponts qui abou-

tissaient de l'île à la rive droite : ils passèrent ces ponts à la suite des ennemis, et osèrent déboucher seuls dans la grande plaine qui borde le Rhin. Ils firent plus, ils n'hésitèrent pas à renvoyer les bateaux qui les avaient transportés, et restèrent sans retraite jusqu'au moment où il leur arriva des secours.

Le contingent des Souabes était campé à quelque distance de Kell, à Wilstett; les détachements qui en arrivaient, surtout en cavalerie, rendaient périlleuse la situation des premiers débarqués : mais, dès qu'ils se virent renforcés, ils marchèrent sur Kell, abordèrent les retranchements à la baïonnette, et les enlevèrent. L'artillerie trouvée dans le fort fut tournée contre les troupes ennemies arrivant de Wilstett, et suffit pour les repousser. Un pont fut jeté entre Strasbourg et Kell, et achevé dans la journée du 7. Toute l'armée de Rhin-et-Moselle y passa. Le disséminement des troupes autrichiennes rendit facile cette opération.

Cette situation présentait à Moreau l'occasion des plus beaux triomphes : il pouvait fondre sur les corps ennemis éparpillés le long du fleuve et les détruire l'un après l'autre ; mais il fallait pour cela le génie, l'ardeur et l'audace du vainqueur de Montenotte. Moreau, esprit lumineux et ferme, manquait de cette chaleur d'âme qui, à la guerre comme ailleurs, entraîne les hommes aux grandes choses. Ce général employa quatre jours à réunir ses divisions, pendant lesquels il se borna à faire attaquer dix mille Autrichiens retranchés sur la Renchen : il les battit et leur fit huit cents prisonniers ; mais le reste se replia sur le corps de Latour qui remontait la rive droite.

Le 12 messidor toute l'armée de Moreau se trouva réunie au-delà du fleuve ; elle comptait soixante-trois mille hommes d'infanterie et six mille chevaux. Le général donna la droite à Férino, le centre à Saint-Cyr, la gauche à Desaix : il se trouvait au pied des montagnes Noires, et devait les franchir pour déboucher dans la vallée du Necker. Moreau pouvait sans inconvénient négliger le contingent des Souabes et le corps de Condé qui se retiraient du côté de la Suisse, et fondre avec la masse de ses forces sur les troupes du général Latour : il l'aurait infailliblement accablé, et serait entré en vainqueur dans la vallée du Necker. Mais, en général prudent, il détacha Férino pour suivre les Souabes et Condé, dirigea Saint-Cyr vers les montagnes pour occuper certaines hauteurs, et longea lui-même leur pied pour descendre à Rastadt, au-devant de Latour.

Moreau marcha avec une grande circonspection et n'arriva que le 15 à Rastadt. Il était temps encore d'accabler Latour, car les têtes de colonne du prince Charles étaient loin : Latour put fortifier sa position. Ce ne fut que le 17 messidor que Moreau l'attaqua avec la gauche de son armée : ses troupes se conduisirent avec une grande valeur ; mais les divisions de la plaine eurent beaucoup de peine à déboucher sous le feu de l'artillerie et en présence de la nombreuse cavalerie autrichienne. Néanmoins les Français parvinrent à se rendre maîtres de la Murg, sur tous les points, et firent à l'ennemi un millier de prisonniers : Moreau s'arrêta sur le champ de bataille. Cependant l'archiduc n'avait pas encore rejoint Latour, qui pouvait toujours être défait. Moreau sentit alors la nécessité d'avoir Saint-Cyr sous la main pour agir avec de plus grandes forces : il l'attendit jusqu'au 21 avant d'attaquer, et cet intervalle permit à l'archiduc d'arriver avec un renfort de vingt-cinq mille hommes ; ce qui rétablit l'égalite des forces.

Ce même jour, 21 messidor, Moreau attaqua les Autrichiens ainsi renforcés : Saint-Cyr, à la droite, déploya cette habileté de manœuvres qui l'a distingué dans sa belle carrière. N'ayant pu déloger l'ennemi d'une position formidable, il feignit une fuite pour engager les Autrichiens à se jeter à la poursuite des Français ; ce qui réussit. Alors Saint-Cyr, qui avait des troupes préparées, les lança sur les Autrichiens et se rendit maître du plateau. De ce moment il put s'avancer et intimider les Saxons chargés de déborder notre droite : ils se replièrent en effet. Au centre, Desaix s'était engagé vivement, avait pris et perdu le village de Malsch, et fini sa journée en se portant au pied des hauteurs. Dans la plaine, notre cavalerie ne s'était point engagée ; Moreau l'avait tenue à la lisière des bois. Ainsi, la bataille était donc indécise, excepté du côté de Saint-Cyr ; mais c'était le point important. L'archiduc crut devoir se retirer, pour ne pas compromettre la monarchie autrichienne. Il avait aussi un autre but, celui de devancer Moreau dans la vallée du Necker, et couvrir ainsi les états héréditaires à leur grande ligne du Danube. En y concentrant ses forces, l'archiduc était là chez lui, avec la faculté de manœuvrer sur les deux rives du fleuve, et d'accabler l'une des deux armées envahissantes. Les Français, au contraire, se trouvaient fort loin de chez eux, avec le désavantage d'un pays affreux à traverser, et enfin l'inconvénient d'être divisés en deux corps, et d'être commandés par deux généraux. Ainsi, les impériaux gagnaient, en se rapprochant du Danube, tout ce que perdaient les Français.

Pendant que le prince Charles marchait pour arriver sur le Danube, l'armée de Jourdan passait de nouveau le Rhin à Dusseldorf et Neuwied, et

manœuvrait, comme elle l'avait déjà fait, pour déboucher dans la vallée du Mein. Jourdan avait devant lui trente mille fantassins et quinze mille hommes de cavalerie sous les ordres du général Wartensleben, lequel avait reçu l'ordre de se retirer pied à pied sur le Danube, par la vallée du Mein. Cette nombreuse cavalerie couvrait l'infanterie, et rendait inutiles toutes les tentatives des Français pour l'entamer. Cependant l'avant-garde française, commandée par Lefebvre et Kléber, engagea le combat à Neukirchen, battit les Autrichiens, et passa la Lahn à Marbourg.

La marche rapide de cette armée est tracée d'une manière remarquable dans le récit rapide de Jourdan. Voici comment il en rend compte : « Le 12 messidor (30 juin), le général Kléber a » passé la Sieg; le 13, il vint à Uchazath et s'en » rendit maître sans opposition; le 14, le général » Jourdan força le passage du Rhin à Neuwied, et » le 15 il effectua sa jonction avec le général Kléber; le 16, le général Lefebvre attaqua l'aile » droite de l'ennemi, la culbuta et fit six cents » prisonniers; les 17, 18 et 19, l'armée s'est avancée, en se portant sur la Lahn; le 20, l'ennemi » s'est retiré; le 21, l'armée a passé la Lahn; le » 22, elle a continué sa marche, Kléber rencontra l'ennemi à Friedberg et le battit; le 23, » l'armée se reposa; le 24, elle passa la Vida, et » se porta partie sur Francfort, et partie sur » le Mein; le 25, Francfort fut sommé, et, sur » le refus de la garnison autrichienne, bombardé; » le 26, cette place capitula, et le 28 (18 juillet), » les Français y sont entrés. » Kléber écrivait à son ami Grouchi : « Nous comptons, mon cher » général, nos marches par nos combats, et nos » combats par nos victoires. »

Néanmoins, plus Jourdan s'avançait, plus son armée s'affaiblissait par les forts détachements qu'il était obligé de laisser autour des places fortes : il ne lui fallut pas moins de vingt-sept à vingt-huit mille hommes pour garder Mayence, Cassel, Kœnigstein, Ehrenbreitstein, etc., ce qui réduisait le nombre de ses combattants à quarante et quelques mille.

D'après le plan du directoire, chacune des armées françaises devait toujours tendre à déborder les ailes de l'ennemi : Moreau devait appuyer sur le Haut-Rhin, afin de se rapprocher du Tyrol, et donner la main à l'armée d'Italie; Jourdan, chargé de déborder le général Wartensleben, était forcé de s'éloigner de Moreau, car, au lieu de se rapprocher du Danube, le général autrichien se portait vers la Bohême pour la couvrir. Toutes ces dispositions étaient mauvaises, en ce qu'elles avaient pour résultat de mettre une grande distance entre les deux armées françaises.

Moreau livra un combat à Canstadt pour le passage du Necker; il s'enfonça ensuite dans les montagnes et déboucha sur la vallée du Danube vers le milieu de thermidor (fin juillet). De son côté, Jourdan remonta le Mein, s'empara de Wurtzbourg, puis déboucha au-delà des montagnes de Souabe, sur les bords de la Naab, qui tombe dans le Danube : ainsi, vers le milieu de l'été, les armées de la république, maîtresses de l'Italie qu'elles avaient conquise, et de la moitié de l'Allemagne qui se trouvait envahie, menaçaient l'Europe.

Ce fut alors qu'à la suite d'une conférence tenue à Pyrmont, où se rendit le roi de Prusse, les intérêts du corps germanique, fondés sur l'impérieuse nécessité, décidèrent d'abord les souverains membres de cette ligue à retirer du théâtre de la guerre leurs troupes, autres que celles de leur contingent : bientôt, par des paix partielles, chacun stipula pour ses intérêts, et la maison d'Autriche se trouva abandonnée à ses seules forces. Déjà des émeutes avaient signalé l'esprit révolutionnaire jusqu'à Vienne : le peuple, rassemblé devant l'hôtel du ministre Thugut, avait fait entendre des vœux pour la paix, et la demandait avec une audace qu'on ne connaissait pas au peuple autrichien; la force armée avait été nécessaire pour dissiper ces attroupements. Il paraît même que l'Autriche redemanda alors l'armistice qu'elle venait de rompre, et que Moreau s'y refusa.

Dans cet état de choses, l'empereur ordonna à son frère de concentrer ses forces, en se repliant sur la ligne de défense qu'offrait encore le Danube, et de se borner à garantir la Bavière et les états héréditaires. En même temps que le prince Charles se retirait sur le Danube, tout le corps commandé par Wartensleben abandonnait la défensive de la rive gauche du Mein, et se dérobait au général Jourdan pour se diriger sur le Necker, puis sur l'armée du prince. Jourdan, ne trouvant plus d'ennemis devant ses troupes, poussa vivement ses avantages sur le Haut-Mein, et, dans cette marche rapide, son aile droite, qui devait se tenir à la hauteur de la gauche de l'armée du Rhin-et-Moselle, la dépassa de beaucoup, et se trouva ainsi ayant son flanc droit à découvert.

Soit que la prompte retraite des Autrichiens fût la suite d'un plan combiné du prince Charles, soit que, profitant de cette marche précipitée de Jourdan qui rompait la ligne des deux armées, il conçût son projet d'après l'événement, c'est de là qu'il faut dater les revers qui changèrent si subitement l'état des choses, et reportèrent en peu de jours le théâtre de la guerre du Danube au Rhin.

Après plusieurs combats de détail, et à la suite d'une affaire sérieuse où le prince Charles avait attaqué tout le front de Moreau et l'avait même forcé à reculer de quelques lieues, l'armée française du Rhin-et-Moselle, grâce aux efforts vigoureux de Desaix qui avait rétabli le combat, avait repris ses positions près de Donauwert. Celle de Jourdan, pénétrant en même temps dans la Franconie, s'était avancée jusqu'à Bamberg : cette armée était alors sous le commandement de Kléber, par suite d'une chute grave que Jourdan avait faite dans une reconnaissance. Kléber, après un combat de cavalerie avantageux, avait repoussé l'armée ennemie jusqu'à Nuremberg, où Jourdan reprit le commandement. Desaix occupa Donawert : Moreau était entré à Augsbourg. La résidence de la cour de Bavière étant menacée, l'électeur s'était réfugié en Saxe. Les Autrichiens, retirés derrière le Lech, avaient été obligés d'abandonner cette position, après une affaire sanglante à Friedberg, où ils perdirent quinze cents prisonniers. Les avant-postes de Moreau étaient à deux lieues d'Ingolstadt; ceux de Jourdan s'approchaient de Ratisbonne. Les divisions de droite, sous les ordres de Férino, s'avançaient vers le Tyrol par les vallées que forment le cours de l'Inn et les sources du Lech. La jonction avec l'armée d'Italie devait amener la ruine de l'armée de Wurmser, et forcer l'Autriche à une paix avantageuse pour la république : une seule journée, à la droite de l'armée de Jourdan, changea tous ces succès en revers prolongés.

Le prince Charles non-seulement avait concentré toutes ses forces, mais encore il avait reçu de la Hongrie un renfort de quatorze mille grenadiers, ainsi que plusieurs autres détachements arrivés de l'intérieur. Il calcula un grand mouvement d'après la position des différents corps de l'armée française. Jourdan avait sa droite avancée jusqu'à Neumarck, et, en avant de ce poste, Bernadotte occupait le village de Teining, ayant devant lui le corps de Wartensleben en retraite. Tout à coup ce général reçoit l'ordre de faire volte-face, de marcher sur Teining, et d'attaquer de front, sans égard aux forces qu'on pourrait y trouver. En même temps le prince Charles repasse la Danube, à la tête de quinze mille Hongrois, et attaque subitement Bernadotte sur son flanc gauche. Malgré la supériorité du nombre, le général français tint toute la journée; mais les secours que lui envoyait Jourdan ayant été arrêtés par les troupes de Wartensleben, qui avaient déjà dépassé le flanc gauche des Français, Bernadotte fut forcé à la retraite.

Elle se fit d'abord, sans grand désordre, sur Nuremberg; mais le prince Charles ayant profité de l'intervalle que laissait cette retraite pour se jeter sur les derrières du centre et de l'aile gauche de Jourdan, celui-ci, menacé d'être enveloppé et coupé dans ses communications, se hâta de se replier sur Amberg. Là, attaqué de front par Wartensleben, et en flanc par le prince, il dirigea sa retraite sur la position de Pfortzheim, où il comptait réunir son armée.

Au premier rapport de cette retraite, Moreau s'était empressé de marcher en avant sur le Lech, et d'attaquer le corps du général Latour, qu'il battit complétement; mais cette victoire l'éloignait encore davantage de Jourdan, et n'eut pas l'effet que Moreau s'en promettait, celui de faire rétrograder le prince Charles. Ce jeune général sentait que toute la campagne dépendait de ce qui allait se passer sur le Mein : il se contenta d'envoyer quelques secours au général Latour, et continua de poursuivre l'armée de Sambre-et-Meuse.

Cette armée se retirait avec le plus vif regret et en conservant le sentiment de ses forces ; c'était elle qui avait vaincu à Wattignies, à Fleurus, aux bords de l'Ourthe et de la Roer. Cette retraite ne l'avait pas découragée. Jourdan s'arrêta à Wurtzbourg pour laisser reposer ses troupes, et fit des dispositions qui annonçaient l'intention de combattre. Il pensait que l'archiduc était revenu sur le Danube, et qu'il n'aurait pas à lutter contre toute l'armée autrichienne.

Mais le prince Charles était encore là, et, le 17 fructidor, il déploya des forces très-supérieures. La bataille s'engagea d'abord avec quelques avantages pour les Français; cependant la cavalerie fut rompue dans les plaines, et, après s'être ralliée plusieurs fois; elle ne trouva d'abri que derrière les feux de notre infanterie. Jourdan aurait pu remporter la victoire, si sa réserve n'eût pas été trop éloignée : il l'avait lui-même placée à Schweinfurt, afin de se ménager une retraite; il lui fit dire d'avancer par des officiers qui ne purent pénétrer jusqu'à Lefebvre. Jourdan fut donc obligé de replier son armée pour la dérober à la redoutable cavalerie dont elle était entourée. La retraite se fit en bon ordre sur Arnstein : dès-lors il ne s'arrêta plus dans sa marche rétrograde; il donna l'ordre à Marceau de se retirer de devant Mayence, et arriva le 24 fructidor derrière la Lahn. Dans sa pénible retraite depuis les frontières de la Bohême, l'armée de Jourdan n'avait perdu que six mille hommes environ; mais la république eut à regretter la mort du jeune Marceau, qui fut atteint d'une balle, sans qu'on pût l'emporter du champ de bataille. L'archiduc Charles le fit entourer de soins, mais il expira bientôt. Le jeune héros,

regretté des deux armées, fut enseveli au bruit des décharges de leur double artillerie.

Après les journées de Wurtzbourg, le prince Charles, assuré de la retraite de l'armée de Jourdan, en abandonna la poursuite à ses lieutenants, et renvoya sur le Danube une partie des renforts victorieux qui l'avaient suivi, tandis qu'avec les garnisons réunies il gagnait les débouchés des vallées qui devaient servir de retraite à l'armée du Rhin-et-Moselle. La position de Moreau devint alarmante; à peine osait-on espérer d'en revoir les débris sur la rive gauche du Rhin.

Moreau, toujours au delà du Danube et du Lech, attendait impatiemment des nouvelles de Jourdan, dont il ignorait la position : il tâtonnait sans oser prendre un parti. Dans l'intervalle, sa gauche, sous les ordres de Desaix, eut un combat des plus rudes à soutenir contre la cavalerie de Latour, qui, après s'être réunie à celle de Nauendorff, déboucha à l'improviste par Langenbruck. Desaix fit des dispositions si justes et si promptes, qu'il repoussa les nombreux escadrons ennemis et les dispersa dans la plaine, après leur avoir fait éprouver une grande perte.

Aucun des officiers détachés pour avoir des nouvelles de Jourdan n'étant retourné, Moreau, toujours dans l'incertitude, se décida enfin, après une vingtaine de jours d'inaction, à tenter un mouvement pour aller à la découverte. Le 24 fructidor, il fit repasser le Danube à sa gauche et à son centre, et laissa sa droite seule au delà de ce fleuve, vers Zell. Après quatre jours d'attente dans cette singulière et dangereuse position, et ayant appris la retraite forcée de Jourdan, ainsi que les tentatives faites par la garnison de Manheim sur Kell pour détruire le pont, il se décida à se mettre en route pour regagner la France.

La position de Moreau était périlleuse; elle offrait des dangers incalculables : mais il avait une superbe armée de plus de soixante mille hommes, dont le moral n'avait été ébranlé par aucune défaite, et qui avait une confiance extrême en son chef. Appréciant une pareille ressource, Moreau ne s'effraya pas, et résolut de regagner tranquillement sa route. Ses parcs, ses bagages marchaient devant lui, sans confusion, et tous les jours ses arrière-gardes repoussaient bravement les avant-gardes ennemies. Jugeant qu'une victoire donnerait à ses troupes du courage et de la fermeté pour le reste de la retraite, le général français s'arrêta, le 11 vendémiaire, non loin de Biberach, et attaqua le général Latour sur tous les points : pénétrant avec art à travers les positions des Autrichiens, abordant les unes de front, tournant les autres, Moreau accula l'ennemi sur le Riss, le jeta dedans, et lui fit quatre mille prisonniers. Cette victoire éclatante rejeta Latour fort loin, et permit à Moreau de continuer sa retraite, sans être inquiété pendant quelques jours. La vallée qui aboutit à Kell étant occupée par l'ennemi, le général français aima mieux passer par le Val d'Enfer, et déboucha dans la vallée du Rhin, plutôt en vainqueur que dans l'attitude d'un général qui bat en retraite.

Toutefois Moreau, qui était rendu dans la vallée du Rhin dès le 21 vendémiaire, et sans avoir éprouvé aucune perte, commit la faute de ne pas passer ce fleuve au pont de Brissac : il voulut remonter la rive droite jusqu'à Kell, et risqua ainsi le chances d'une bataille devenue inutile. Le 28 vendémiaire les deux armées se trouvèrent en présence, à Emmendingen; un combat sanglant s'engagea : Moreau se vit dans l'impossibilité de percer jusqu'à Kell, fit repasser le Rhin à sa gauche sur le pont de Brissac, et retourna vers Huningue, affaibli du tiers de son armée. Il comptait sur la belle position de Schliengen, sur laquelle il pouvait se placer et combattre. Le 15 brumaire il s'y arrêta, et y livra au combat opiniâtre et balancé pendant lequel ses bagages passèrent le Rhin : il quitta lui-même sa position pendant la nuit, repassa sur la rive gauche et s'achemina vers Strasbourg.

Ainsi finit cette campagne commencée avec tant de bonheur, et cette retraite célèbre. Le plan en était vicieux, et chaque général fit des fautes. Le jeune archiduc Charles dut au vice de ce plan une grande pensée qu'il exécuta glorieusement. Jourdan fit une campagne toute de dévouement. Moreau fut célèbre par sa belle retraite. De ce jour il devint l'homme de ceux que le génie supérieur offusque, et qui lui préfèrent le mérite moins éclatant.

Toutefois l'issue de la campagne d'Allemagne fut fâcheuse pour la république : quoique les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin-et-Moselle se fussent retirées sans de grandes pertes et fussent à même de tenir la ligne du Rhin jusqu'au moment de reprendre l'offensive, les ennemis du gouvernement triomphaient ouvertement, et répandaient les bruits les plus sinistres : ils exagéraient nos revers, comme nous avions exagéré nos succès.

CHAPITRE IV.

Campagne contre Wurmser. — Situation critique de l'armée d'Italie. — Batailles de Lonato et de Castiglione. — Wurmser bat en retraite. — Résultats de la campagne contre Wurmser. — Batailles de Roveredo et de Bassano. — Wurmser s'enferme dans Mantoue. — Situation de l'Italie après ces campagnes. — Campagne contre Alvinzi. — Évacuation du Tyrol par les Français. — Bataille de Caldiero. — Bataille d'Arcole; résultat des journées d'Arcole; enthousiasme qu'elles font naître.

L'heureuse stérilité des discussions politiques dans les deux conseils; l'accord qui existait à cette époque entre la grande majorité du corps législatif et le gouvernement; le calme bienfaisant dont la république française jouissait, et qui n'était interrompu que par quelques levées de boucliers du parti jacobin, ou par quelques intrigues de la faction royaliste, promptement réprimées, me permettent de continuer le récit des travaux et des victoires de l'immortelle armée d'Italie, que nous avons laissée sur l'Adige, après avoir rejeté dans le Tyrol les débris de l'armée autrichienne de Beaulieu.

La retraite momentanée des armées du Rhin laissait à celle d'Italie une grande et pénible tâche à remplir. Le directoire n'avait encore rien terminé ni avec Gênes, ni avec Rome et Naples : les négociations de la paix avec ces deux dernières puissances souffraient des retards, il était évident qu'elles attendaient, pour conclure, les événements de la guerre. Quant à Venise, au lieu d'accéder à la proposition qui lui avait été faite d'une quadruple alliance, elle armait avec activité.

Le général en chef Bonaparte pensa que dans le moment il fallait traîner les négociations, paraître ignorer toutes les démarches hostiles et ne rien décider jusqu'à ce que de nouvelles victoires eussent permis à la république française de parler en maître. « Si je suis vainqueur, écrivait-il, il suffira d'une simple estafette pour terminer toutes les difficultés qu'on me suscite. »

Au moyen d'un secours de neuf à dix mille hommes qui lui était arrivé des Alpes, et des malades sortis des dépôts de la Provence et de Nice, l'armée française d'Italie avait réparé ses pertes et s'était même renforcée : elle comptait près de quarante-cinq mille hommes répandus sur l'Adige et autour de Mantoue, lorsque Bonaparte revint de sa marche dans le midi. Les Français avaient déjà mis hors de combat deux armées; mais il s'en présentait une troisième plus formidable que les précédentes,

Le vieux maréchal Wurmser, considéré comme un des meilleurs généraux de l'Autriche, arrivait à la tête de soixante mille hommes, dont trente mille d'excellentes troupes tirées de l'armée du Rhin, et trente mille formés des débris de Beaulieu et des bataillons venus de l'intérieur de l'Autriche. Plus de dix mille hommes, sans compter les malades, étaient dans Mantoue. Ainsi l'armée autrichienne se composait de près de soixante-dix mille hommes. Bonaparte, en ayant réuni près de dix mille autour de Mantoue, ne pouvait opposer que trente à trente-cinq mille combattants aux soixante mille qui allaient déboucher du Tyrol. Il fallait une grande bravoure chez les soldats et un génie bien fécond dans le général, pour rétablir la balance.

La ligne de l'Adige, à laquelle Bonaparte attachait tant de prix, allait devenir le théâtre de la lutte. Trois routes s'offraient à l'ennemi pour déboucher du Tyrol : l'une, franchissant l'Adige à la hauteur de Roveredo, tournait autour du lac de Garda, et aboutissait sur les derrières de Salo, Gavardo et Brescia. Les deux autres routes, partant de Roveredo, suivaient les deux rives de l'Adige : l'une, sur la droite, débouchait dans la plaine entre le Mincio et l'Adige; l'autre, suivant la gauche, aboutissait dans la plaine vers Vérone. Toutes ces trois routes présentaient cependant de grandes difficultés, et c'est sur ces difficultés et la force de certaines positions que Bonaparte comptait pour arrêter le premier débordement des Autrichiens. Son activité, la bravoure de ses troupes auraient fait le reste.

Le général en chef plaça trois mille hommes aux ordres du général Sauret, pour garder la route qui débouche sur les derrières du lac de Garda; Masséna, avec douze mille, interceptait la route qui passe entre ce lac et l'Adige, occupant ainsi les fortes positions de La Corona et de Rivoli. Cinq mille hommes, commandés par Despinois, étaient dans les environs de Vérone; Augereau gardait la position de Legnago avec huit mille soldats; enfin le général Kilmaine formait la réserve avec deux mille chevaux et l'artillerie légère; il était placé dans la position centrale de Castel-Novo, où Bonaparte avait établi son quartier-général. Comme on tenait beaucoup à Vérone, à cause de ses trois ponts sur l'Adige, et qu'on se méfiait des intentions des Vénitiens, on demanda le renvoi des régiments esclavons : le provéditeur obéit, et il ne resta dans cette place que la garnison française.

Wurmser avait porté son quartier-général à Trente et Roveredo; l'imagination italienne, qui grossit tout, avait exagéré la disproportion des forces. Les ennemis des Français et de la liberté

italienne annonçaient avec joie qu'il arrivait avec deux armées, l'une de soixante et l'autre de quatre-vingt mille hommes : on se répétait le fameux proverbe, *l'Italie est le tombeau des Français*. Les nombreux amis de l'indépendance italienne étaient consternés : ils attendaient avec impatience des nouvelles de l'Adige. On paraissait tellement assuré de l'expulsion des Français, que la cour de Naples, foulant aux pieds les conditions de l'armistice, fit marcher des troupes sur les frontières des états romains, et le pape enhardi fit rétrograder le premier à-compte de la contribution qu'il s'était engagé à payer.

Le plan d'attaque du général autrichien fut vigoureusement exécuté. Vingt mille hommes, commandés par Quasdanovich, débouchèrent sur Salo, le 11 thermidor (29 juillet), d'où ils repoussèrent le général Sauret : le général Guyeux s'enferma avec douze ou quinze cents hommes, dans un vieux bâtiment, refusant d'en sortir, quoiqu'il n'eût ni pain ni eau.

Les Autrichiens s'avancèrent avec le même avantage sur les deux routes qui longent l'Adige : la colonne de la rive droite força l'importante position de la Corona, et celle de la rive gauche déboucha devant Vérone.

Bonaparte recevait à Castel-Novo toutes ces nouvelles alarmantes. Dans la journée du 12 thermidor, il apprit que les Autrichiens s'étaient portés de Salo sur Brescia, et qu'ainsi sa retraite sur Milan était fermée ; que la position de Rivoli avait été forcée comme celle de la Corona, et que Wurmser allait passer l'Adige partout.

Dans cette situation critique, Bonaparte assembla un conseil de guerre, et, pour la première fois, il consulta ses généraux : tous opinèrent pour la retraite ; Augereau seul, qui pressentait peut-être la gloire dont il allait se couvrir, insista fortement pour tenter le sort des armes, et réchauffa de son ardeur guerrière le génie de Bonaparte. Sans égard pour l'avis de ses lieutenants, le général en chef arrête aussitôt son plan, qui était de se concentrer à la pointe du lac de Garda, de tomber vivement sur les vingt mille Autrichiens qui avaient tourné ce lac, et de revenir, après les avoir accablés, sur les deux autres colonnes qui avaient filé le long de l'Adige. Pour atteindre ce but, il fallait ramener toutes les troupes d'Augereau, ainsi que celles qui bloquaient Mantoue, vers le lac de Garda ; c'était une résolution bien simple, mais qui, par le sacrifice qu'elle exigeait, décelait le grand capitaine : en voulant tenir tout le cours du Mincio depuis le lac jusqu'à Mantoue, Bonaparte eût été perdu ; si au contraire il eût voulu couvrir Mantoue, il eût eu à combattre soixante mille hommes de front, et dix mille à dos ; il n'avait donc de ressource que dans le plan hardi qu'il avait conçu : l'ordre fut donné à Augereau de quitter Legnago et de se porter au point convenu. Dans la nuit du 13 thermidor, Serrurier brûla ses affûts, encloua ses canons, enterra ses projectiles et jeta ses poudres à l'eau, pour rejoindre l'armée active à marches forcées.

Le même jour où Serrurier abandonnait le siége de Mantoue, Bonaparte rétrogradait pour tomber sur le corps ennemi de Quasdanovich, qui était le plus engagé et le plus dangereux par la position qu'il avait prise : en conséquence la plus grande partie des troupes françaises repassa le Mincio à Peschiera, et Augereau le repassa à Borghetto : on ne laissa que des arrière-gardes pour surveiller la marche des ennemis qui avaient passé l'Adige.

Ce grand mouvement de concentration commencé, Bonaparte ordonna sur-le-champ au général Sauret d'aller dégager les quinze cents hommes du général Guyeux, qui se battaient héroïquement depuis deux jours. Il dirigea Augereau sur Brescia, et marcha lui-même sur Lonato, où Quasdanovich avait déjà poussé une division. Sauret réussit à dégager Guyeux et repoussa les Autrichiens dans les montagnes. Après un combat des plus vifs, Bonaparte entra à Lonato, fit replier les troupes ennemies qui l'occupaient, et leur prit six cents hommes. Augereau entra dans Brescia le lendemain, 14 thermidor, dégagea quelques prisonniers français, et força les Autrichiens à rebrousser vers les montagnes.

Quasdanovich, qui croyait arriver sur les derrières de l'armée française, fut étonné de trouver des masses partout et qui lui faisaient front si vigoureusement : il ne voulut pas s'engager davantage avant de savoir ce que devenait Wurmser et s'arrêta. Bonaparte, jugeant qu'il ne fallait pas perdre plus de temps de ce côté, fit volte-face et rétrograda avec les divisions Masséna et Augereau : ainsi, les arrière-gardes qu'il avait laissées devinrent ses avant-gardes.

Il était temps d'arriver. Les quarante mille hommes de Wurmser avaient franchi non-seulement l'Adige, mais même le Mincio. La division Bayalitsch s'avançait sur la route de Lonato ; celle de Liptay avait repoussé de Castiglione le général Valette. Wurmser, avec deux autres divisions d'infanterie et une de cavalerie, était accouru pour débloquer Mantoue. En voyant nos affûts en cendres, nos canons encloués, il ne douta pas que l'armée française n'eût été saisie d'épouvante, et entra triomphant dans la place, le 15 thermidor.

Cependant Bonaparte dont les troupes n'avaient cessé de marcher depuis trois jours, et qui avait lui-même toujours été à cheval, voulut profiter

de l'éloignement de Wurmser pour livrer bataille aux ennemis qui étaient plus près de lui ; il avait sur son front, à Lonato et Castiglione, vingt-cinq mille hommes sous les ordres de Bayalitsch et Liptay. Quasdanovich, qui n'avait perdu que très-peu de monde, était sur sa gauche et sur ses derrières. Sauret venait une seconde fois d'abandonner Salo : Bonaparte y envoya le général Guyeux pour reprendre cette position et contenir la division de Quasdanovich.

Après ces précautions, il marcha devant lui à Lonato, et envoya Augereau sur les hauteurs de Castiglione, que le général Valette avait abandonnées. Ce général fut destitué à la tête de l'armée, afin de faire un devoir de la fermeté à tous les autres généraux.

Le 16 thermidor, toute l'armée républicaine s'ébranla. Guyeux rentra à Salo, ce qui rendit encore plus impossible toute communication de Quasdanowich avec l'armée autrichienne. Bonaparte s'avança sur Lonato ; mais son avant-garde fut repoussée et perdit quelques pièces de canon. Bayalitsch, fier de ce succès, étendit ses ailes autour de la division française, dans le double but de l'envelopper et de se mettre en communication avec Quasdanowich, dont il entendait le canon à Salo. Bonaparte se laisse entourer avec sang-froid : tout à coup il saisit deux demi-brigades d'infanterie, les forme en colonnes serrées, et, appuyé d'un régiment de dragons, il fond sur le centre de l'ennemi, qui s'était affaibli pour s'étendre : ce centre ne put soutenir le choc ; notre brave infanterie renverse tout et perce la ligne des Autrichiens. Ceux-ci, coupés en deux corps, se jettent en hâte partie vers le Mincio, partie vers Salo, où Guyeux se trouvait en ce moment. Bonaparte lance Junot à la poursuite de cette division, laquelle se trouvant entre deux feux s'éparpille à la débandade et perd à chaque pas des centaines de prisonniers. Pendant qu'on achève de l'anéantir, Bonaparte se porte sur sa droite, à Castiglione, où Augereau combattait depuis le matin avec la plus grande bravoure : il fallait enlever les hauteurs que la division Liptay occupait : Augereau en était enfin venu à bout, et Bonaparte trouva l'ennemi qui se retirait.

Les résultats de cette bataille de Lonato furent considérables. On avait pris vingt pièces de canon et trois mille hommes à la division rejetée sur Salo, dont on poursuivait les restes ; on avait fait plus de mille prisonniers à Castiglione, et on avait tué ou blessé plus de trois mille ennemis. Ainsi les divisions Liptay et Bayalitsch étaient presque désorganisées et se repliaient sur Wurmser, tandis que Quasdanowich épouvanté croyait voir l'armée française partout.

Léonard Gallois.

Wurmser arrivait effectivement pour rallier à ses quinze mille hommes les deux divisions battues, et dès le lendemain, 17 thermidor (4 août), Bonaparte le vit se remettre en ligne pour recevoir le combat. Le général de la république résolut de livrer une dernière bataille, qui aurait décidé du sort de l'Italie. Il courut sur tous les points pour animer les soldats de sa présence, et donner des ordres afin de réunir toutes les troupes disponibles à Castiglione. Déjà il venait de faire partir lui-même celles qui se trouvaient à Lonato, et il n'y restait plus qu'un millier d'hommes, lorsque quatre mille Autrichiens, qui avaient erré toute la nuit dans les montagnes, se présentèrent devant Lonato pour s'ouvrir une issue vers le Mincio. Un parlementaire autrichien s'avança pour sommer les Français de se rendre. Bonaparte surpris, et n'ayant pas le temps de livrer un combat, fait monter à cheval tout ce qu'il avait d'officiers autour de lui, ordonne qu'on lui amène le parlementaire et qu'on lui débande les yeux : « Allez rapporter à ceux qui vous envoient, lui dit Bonaparte, que vous avez vu le général en chef de l'armée d'Italie, qui est ici avec toute son armée, et que je leur donne cinq minutes pour se rendre, ou que je les ferai passer au fil de l'épée pour les punir de l'insulte qu'ils osent me faire ! » et sur-le-champ il fait approcher toute l'artillerie qui était encore à Lonato, pour faire feu sur la colonne qui s'avance. Le parlementaire rapporte cette réponse menaçante à son chef, qui, ne doutant pas d'être tombé au milieu de cette armée française qu'on trouvait partout, fait mettre bas les armes à ses quatre mille soldats et se rend prisonnier[1].

Bonaparte joignit de nouvelles troupes à celles qui étaient déjà à Salo, leur donna l'ordre d'attaquer Quasdanowich, et de le rejeter définitivement dans les montagnes. Il ramena tout le reste à Castiglione, où il arriva lui-même dans la nuit : il courut aussitôt sur le champ de bataille pour donner ses ordres.

Le 18 thermidor, les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine qui s'étend au pied des hauteurs de Lonato et de Castiglione : toutes les deux s'y trouvaient placées perpendiculairement à la ligne des hauteurs où Wurmser appuyait sa droite, et Bonaparte sa gauche. Wurmser comptait trente mille combattants ; les Français n'en avaient que vingt-deux mille. Les Autrichiens

[1] Cet acte si extraordinaire de courage et de présence d'esprit a depuis été révoqué en doute par un historien ; mais il se trouve confirmé par l'attestation d'un grand nombre d'officiers de tous les grades, et par l'ordonnateur en chef de l'armée, M. Aubernon, qui a passé les quatre mille prisonniers en revue.

avaient encore l'avantage de voir leur gauche couverte par une redoute placée sur le mamelon de Médolano.

Le général en chef des troupes républicaines avait été prévenu que la division Serrurier, échappée aux poursuites de Wurmser, arrivait : il lui fit donner l'ordre de déboucher vers Cauriana, sur les derrières de Wurmser ; et il attendait son feu pour commencer le combat. Wurmser impatient attaqua dès la pointe du jour, en ébranlant sa droite. Bonaparte fit replier sa gauche, commandée par Masséna, et maintint son centre immobile ; mais, dès qu'il entendit le feu de la division Serrurier, il profita de la faute que Wurmser avait faite de prolonger sa droite, pour attaquer la redoute de Médolano. Vingt pièces d'artillerie canonnèrent cette redoute, que trois bataillons de grenadiers, commandés par le brave général Verdier, enlevèrent aussitôt après. Ainsi le flanc gauche des Autrichiens se trouva à découvert au moment où Serrurier menaçait leurs derrières. Wurmser porta alors le reste de sa seconde ligne en arrière pour couvrir Cauriana, et continua ainsi à faire tête aux troupes françaises. Tout à coup, et avec sa promptitude accoutumée, Bonaparte donne à Masséna et à Augereau le signal qu'ils attendaient impatiemment. La gauche des Français cesse de rétrograder et s'avance, en même tems que le centre, sur la ligne affaiblie des Autrichiens : Masséna et Augereau l'abordent avec impétuosité. Wurmser, ainsi menacé, commence à céder le terrain. L'ardeur des Français redouble, et les Autrichiens sont forcés de battre en retraite. On les poursuivait, et déjà l'on commençait à leur faire des prisonniers, quand la lassitude des républicains ne leur permit plus d'avancer : depuis six jours ils n'avaient cessé de marcher et de se battre ; ils couchèrent sur le champ de bataille.

Le lendemain, Augereau et Masséna poursuivirent Wurmser dans sa retraite vers le Tyrol ; ils le chassèrent successivement de Borghetto et de Peschiera. Ce général, ayant perdu la ligne du Mincio, reprit la route de Rivoli, entre l'Adige et le lac de Garda, et rentra dans le Tyrol, toujours poursuivi par Masséna.

Du côté de Salo et de la vallée de la Chiesa, Quasdanovich faisait en même temps une retraite pénible : il voulut s'arrêter au défilé de Rocca-d'Anfo ; mais il y fut battu, et y perdit douze cents hommes. Les Français reprirent ainsi toutes leurs anciennes positions, et Bonaparte rentra à Vérone, où il prit beaucoup de bagages de l'armée de Wurmser.

Cette campagne n'avait duré que six jours, et dans ce court espace, qui fut un combat continuel pour les troupes de la république française, trente mille hommes en avaient mis soixante mille aux abois. Les Autrichiens avaient perdu vingt mille hommes, dont sept à huit mille restés sur le champ de bataille, et douze à treize mille prisonniers ; les restes de cette formidable expédition fuyaient dans les montagnes. Ces résultats inouïs étaient dus autant à la bravoure des soldats de la république qu'au génie de leur jeune chef et à la vigueur de ses résolutions : aussi ses soldats étaient-ils transportés d'admiration pour lui ; la confiance et le dévouement étaient au comble. Les vieux grenadiers, qui l'avaient nommé *caporal* à Lodi, le firent *sergent* à Castiglione.

Ce moment de crise fut la pierre de touche qui manifesta les sentiments des Italiens. La Lombardie, les Légations, le duché de Modène et toutes les villes qui renfermaient les nombreux amis de la liberté furent transportés de joie. L'effroi et la consternation remplacèrent, dans les couvents et chez toutes les vieilles aristocraties, le contentement qu'on y avait remarqué à l'approche de Wurmser.

Toutefois la position des armées françaises n'était pas encore des plus rassurantes, et Bonaparte, qui la jugeait sainement, ne crut pas la lutte terminée. Il restait au maréchal Wurmser près de quarante mille hommes qu'il allait rallier, reposer et recruter derrière les montagnes, et il était à présumer qu'il ne tarderait pas à reparaître en Italie. Bonaparte avait perdu aussi quelques mille de ses braves, et il y en avait beaucoup dans les hôpitaux ; il jugea qu'il fallait temporiser encore, en continuant d'en imposer aux gouvernements qui avaient fait des imprudences.

Ses dernières victoires lui donnant l'espoir de conserver l'Italie, il crut pouvoir s'engager davantage avec les Lombards ; il leur donna des armes, leur permit de lever une légion à leur solde dans laquelle s'enrôlèrent en foule les jeunes Italiens attachés à la liberté et les malheureux Polonais errants en Europe depuis le dernier partage : enfin Bonaparte demanda au directoire des secours en hommes pour réparer les pertes de l'armée ; en attendant il se tint à l'entrée des gorges du Tyrol, prêt à agir suivant les circonstances. C'était en ce moment que l'armée du Rhin était aux prises avec le prince Charles.

Bonaparte crut l'instant favorable pour mettre à exécution ses desseins sur Wurmser. Ses troupes s'étaient reposées une vingtaine de jours : il les avait de nouveau portées à près de quarante mille combattants. Prévoyant, avec une rare sagacité, que, pendant qu'il s'enfonçait dans le Tyrol, Wurmser pourrait bien se présenter pour tâter la ligne de l'Adige entre Vérone et Legnago, il laisse le général Kilmaine à Vérone, avec une

réserve de trois mille hommes, et il en plaça huit mille sous les ordres du général Sahuguet, devant Mantoue. Kilmaine avait tous les moyens pour résister pendant trois jours. Ces dispositions arrêtées, Bonaparte partit avec vingt-huit mille hommes pour remonter dans le Tyrol.

Mais il arriva ce que le général en chef avait prévu. Wurmser, ayant reçu des renforts qui lui permirent de porter son armée à près de cinquante mille hommes, se trouva en mesure d'agir en même temps que les Français Suivant les nouvelles instructions du conseil aulique, il laissa vingt mille hommes, sous Davidovich, pour garder le Tyrol, et se mit en route avec le reste pour descendre par la vallée de la Brenta, dans les plaines du Padouan et du Vicentin, afin de tenter le passage de l'Adige entre Vérone et Legnago.

Le 17 fructidor (3 septembre), la division Sauret, devenue division Vaubois, arriva à Torbole, vers la pointe supérieure du lac de Garda; elle dut livrer plusieurs combats pour chasser les Autrichiens. Le même jour les divisions Masséna et Augereau arrivèrent à Serravalle, après avoir fait quelques prisonniers. Davidovich avait placé une division au camp de Mori, sur la rive droite de l'Adige, pour faire face à la division Vaubois, qui remontait la chaussée de Salo à Roveredo: une autre division avait été placée à San-Marco, sur la rive gauche, afin de garder le défilé contre Masséna et Augereau.

Le 18, on se trouva en présence: Wukassovich défendait le défilé. Bonaparte forme deux corps d'infanterie légère et les jette, à droite et à gauche, sur les hauteurs environnantes, et, dès qu'il a fatigué les Autrichiens, il forme une demi-brigade en colonne serrée par bataillons, et ordonne au général Victor de percer le défilé. Un combat des plus vifs s'engage dans ces gorges: les Autrichiens résistent d'abord; mais une charge de cavalerie faite à propos rompt l'infanterie autrichienne. De ce moment les ennemis fuient de toutes parts et se retirent à Roveredo, distant d'une lieue de San-Marco. Les troupes républicaines, animées par la présence de leur chef, poursuivent les Autrichiens au pas de course, et entrent en même temps qu'eux dans Roveredo, dont elles balaient les rues.

Pendant que l'armée principale emportait ainsi San-Marco et Roveredo, Vaubois arrivait dans cette ville par l'autre rive de l'Adige: la division autrichienne de Reuss lui avait disputé le camp de Mori; mais Vaubois venait de l'emporter, et toutes les divisions françaises se trouvaient réunies à la hauteur de Roveredo, sur les deux rives du fleuve.

Toutefois il restait beaucoup à faire: Davidovich avait rallié ses deux divisions sur sa réserve dans le redoutable défilé de Calliano: l'entrée de ce défilé était fermée par le château de la Piétra, qui joignait la montagne au fleuve, et qui était couronné d'artillerie. Bonaparte persiste dans les mêmes manœuvres faites à San-Marco: il lance son infanterie légère sur la montagne; ses soldats gravissent de rochers en rochers, atteignent le sommet, et de là font un feu plongeant sur l'ennemi. D'autres se glissent le long de l'Adige et tournent le château: enfin une batterie d'artillerie légère le bat de près, et le château est enlevé. Alors l'infanterie le traverse et fond en colonnes serrées sur l'armée autrichienne amassée dans le défilé. Infanterie, cavalerie, artillerie se confondent et fuient dans un désordre épouvantable. La cavalerie française fond sur cette masse et lui fait grand nombre de prisonniers. Cette bataille de Roveredo valut aux Français les défilés du Tyrol, la ville de Roveredo, toute l'artillerie des divisions autrichiennes, et plus de quatre mille prisonniers. Le lendemain, 19 fructidor, les troupes françaises entrèrent à Trente, capitale du Tyrol italien.

Wurmser n'était plus dans cette ville. En voyant les Français s'engager dans le Tyrol, ce général n'en fut que plus porté à descendre par la Brenta, pour emporter l'Adige en leur absence; il espérait même les enfermer dans la haute vallée de l'Adige.

Bonaparte forme aussitôt une résolution des plus hardies: il laisse le Tyrol sous la garde de Vaubois, et se jette à travers les gorges de la Brenta, à la poursuite de Wurmser. Il n'emmène avec lui que vingt mille hommes; mais ces vingt mille soldats de la république valent les trente mille Autrichiens qui sont avec Wurmser. Il part le 20 au matin: le 21 il arrive au défilé de Primolano, où une division autrichienne veut lui disputer le passage. Bonaparte le fait forcer avec les mêmes manœuvres qui lui avaient si bien réussi à San-Marco et Calliano. Le soir il couche à Cismone, après avoir ramassé trois mille prisonniers. Les soldats avaient fait vingt-deux lieues en deux jours: ils étaient accablés de fatigue.

Wurmser, que cette marche inattendue étonne, se propose néanmoins de barrer le passage à son audacieux ennemi. Il est à Bassano: déjà il avait envoyé une division pour tâter Vérone; mais il la rappelle pour lutter avec toutes ses forces, et fait ses dispositions en avant de la ville. Le 22 au matin, Bonaparte part de Cismone et s'avance sur Bassano. Masséna marche sur la rive droite de la Brenta, et Augereau sur la gauche. Les défilés sont emportés avec un courage qui étonne le soldats autrichiens. Aussi, dès que les Françai

commencent à déboucher, les soldats de Wurmser déconcertés ne résistent pas avec le même courage qu'ils avaient montré en tant d'occasions; ils se rompent et rentrent dans Bassano. Augereau se présente à la porte de la ville, tandis que Masséna, de la rive opposée, veut pénétrer par le pont · il l'enlève en colonne serrée, comme celui de Lodi, et entre dans Bassano en même temps qu'Augereau. Wurmser n'a que le temps de se sauver, et laisse aux Français quatre mille prisonniers et un matériel immense. Ainsi le plan de Bonaparte était réalisé : il avait débouché dans la plaine aussitôt que Wurmser; il ne lui restait qu'à l'envelopper pour l'acculer sur l'Adige.

Dans le désordre d'une action si précipitée, Wurmser s'était trouvé séparé des restes de la division Quasdanovich, laquelle se retirait dans le Frioul, tandis que le gros de l'armée autrichienne, poursuivi par les divisions Masséna et Augereau, était obligé de se rejeter sur l'Adige. Après avoir rallié à lui la division qu'il avait dirigée sur Vérone, et qui avait fait de vains efforts pour enlever cette place au général Kilmaine, Wurmser, qui ne comptait plus que quatorze mille hommes, dont six mille de cavalerie, prend la résolution de passer l'Adige de force, et de se jeter dans Mantoue. Il longe l'Adige, fait chercher partout un passage. Heureusement pour lui le poste de Legnago se trouvait dégarni : le détachement qui le gardait s'était porté à Vérone, et celui qui devait le remplacer n'était pas encore arrivé. Le général autrichien s'empare de Legnago, et, certain dès-lors de pouvoir gagner Mantoue, il laisse reposer ses troupes.

Bonaparte, qui le poursuivait sans relâche, et qui touchait au moment de lui faire mettre bas les armes, fut cruellement désappointé en apprenant la coupable négligence qui lui enlevait sa proie. Cependant il ne désespéra pas de prévenir Wurmser à Mantoue. Il ordonne à la division Masséna de voler à Sanguinetto pour barrer le passage aux Autrichiens, et dirige Augereau sur Legnago même. L'avant-garde de Masséna, commandée par Murat et Pigeon, entra dans Céréa au moment où Wurmser y arrivait de Legnago avec toutes ses troupes. Vainement cette avant-garde essaya-t-elle de barrer la route aux Autrichiens : elle était trop faible; Wurmser lui passa sur le corps et arriva à Sanguinetto. Un autre corps de trois cents hommes, sous les ordres du général Charton, voulut aussi résister à l'armée autrichienne, vers la Molinella ; mais ces braves gens furent tous sabrés ou pris. Wurmser arriva ainsi dans Mantoue : les petits avantages qu'il avait remportés en fuyant servirent d'adoucissement aux malheurs de ce brave et vieux maréchal.

Au moment où Wurmser entrait à Mantoue, Bonaparte arrivait à perte d'haleine, furieux contre les officiers négligents qui avaient livré le poste de Legnago. Augereau était rentré à Legnago, et avait fait prisonnière la garnison de quinze cents hommes que Wurmser y avait laissée pour favoriser sa retraite. Cependant les Autrichiens avaient encore vingt-et un mille hommes, y compris l'ancienne garnison de Mantoue, et parmi ces troupes ils comptaient six mille hommes de bonne cavalerie. Le vieux général fit d'abord quelques sorties. Bonaparte voulut l'attirer dans la plaine : il y réussit, et le fit attaquer à la fois par Augereau, venant de Governolo, par Masséna, arrivant de Due-Castelli, et par le corps du blocus. Wurmser fut enfoncé sur tous les points, et rejeté dans la place avec une perte de deux mille hommes. Quelques jours après *il fut entièrement* bloqué. Alors sa belle et nombreuse cavalerie lui devint tout-à-fait inutile; les chevaux furent tués et salés, et il s'apprêta à tenir le plus long temps qu'il serait possible.

Quoique le général français n'eût pas fait mettre bas les armes au maréchal Wurmser, il n'en avait pas moins entièrement ruiné et dispersé son armée. Quelques mille hommes étaient rejetés dans le Tyrol, sous Davidovich; quatre ou cinq mille autres fuyaient dans le Frioul, et Wurmser, avec douze ou quatorze mille, n'avait dû son salut qu'à l'abri que lui avaient offert les remparts de Mantoue. Il était dans cette place avec plus de ving mille hommes, dont la majeure partie fut bientôt aux hôpitaux.

Wurmser avait perdu plus de vingt mille hommes en dix jours, outre un matériel immense. Bonaparte en avait eu sept à huit mille hors de combat; mais la plupart étaient seulement blessés, et ne tardèrent pas à rejoindre.

Ainsi, aux trophées de Montenotte, *de Millesimo*, de Mondovi, de Lodi, de Borghetto, de Lonato, etc., il fallait encore ajouter ceux de Roveredo, de Bassano, de Saint-Georges. Jamais on n'avait vu d'aussi grands et d'aussi prompts résultats.

Ces nouvelles répandirent de nouveau la joie dans la Lombardie, et la terreur au fond de la péninsule italienne. La France en fut transportée d'admiration pour le général de l'armée d'Italie et pour ses braves soldats. Elle y trouva une grande compensation aux fautes qu'avaient faites ses armées du Rhin.

A cette époque, les peuples d'Italie s'étaient associés aux intérêts de l'armée française : leur liberté, leur indépendance étaient attachées aux succès des Français; et, depuis le mois de juillet, l'opinion était bien changée. Alors, à l'annonce

de l'arrivée de Wurmser, toute l'Italie s'était attendue à son triomphe; aujourd'hui personne ne mettait en doute celui des Français sur la nouvelle armée que l'Autriche se hâtait de rassembler vers l'Isonzo et dans le Tyrol. L'esprit public des peuples transpadans de Bologne, Modène, Reggio, etc., était tel, que ces peuples pouvaient se suffire à eux-mêmes pour repousser les troupes du pape, si elles s'avançaient sur leur territoire, comme on en faisait la menace.

Cependant on ne pouvait se dissimuler que plus l'armée d'Italie remportait des victoires, plus elle s'affaiblissait. Le directoire avait bien promis de la renforcer; mais jusqu'alors il n'avait pu faire passer les Alpes qu'à douze bataillons tirés de la Vendée : c'était bien peu de chose. Heureusement le moral des soldats de la république était excellent : ils avaient le sentiment de leur supériorité sur les troupes autrichiennes, dont ils ne comptaient jamais le nombre.

Après cette courte et glorieuse campagne, et pendant que l'armée française se réorganisait et se reposait, le général en chef se rendit à Bologne afin d'entretenir le feu sacré que les habitants de cette ville possédaient, et pour organiser les moyens de défense, dans le cas d'une attaque de la part de l'armée fanatique du saint-siége.

Masséna était alors à Bassano, observant les mouvements des Autrichiens, dont le maréchal Alvinzi venait de prendre le commandement. Le général Vaubois couvrait Trente, occupant le Lavis avec un corps de douze mille hommes. La division d'Augereau, la réserve de cavalerie, et le grand quartier-général français, étaient à Vérone.

Durant le mois de vendémiaire, Alvinzi se tint devant l'Isonzo; mais au commencement de brumaire, ayant réuni quarante mille hommes, il porta son quartier-général à Conégliano, derrière la Piave. D'un autre côté, Davidowich se trouvait à la tête de dix-huit mille soldats, y compris les milices tyroliennes, et paraissait prêt à attaquer Vaubois.

Le projet d'Alvinzi était de marcher sur Vérone, d'y opérer sa jonction avec Davidowich, et de là marcher sur Mantoue. Le 9 brumaire (1[er] novembre), il jeta deux ponts sur la Piave, et se dirigea en trois colonnes sur la Brenta. Masséna fut obligé de lever son camp de Bassano, de repasser la Brenta, et de s'approcher de Vicence. Bonaparte courut l'y joindre avec la division Augereau et sa réserve. Alvinzi avait suivi le mouvement de Masséna, et son quartier-général se trouvait à Fonte-Niva. Liptay, commandant son avant-garde, était, le 14 brumaire, sur la rive droite de la Brenta, à Carmignano, en avant de la gauche que commandait le général Provera et la droite, sous les ordres de Quasdanowich, était en position entre Bassano et Vicence. Le général autrichien Mitrouski commandait un corps d'observation dans les gorges de la Brenta, et le général Hohenzollern était à la tête de la réserve.

Bonaparte marcha pour livrer bataille à Alvinzi : Masséna attaqua à la pointe du jour, et, après un combat de plusieurs heures, il rejeta l'avant-garde, Quasdanowich, Liptay et la division Provera sur la rive gauche de la Brenta, leur tuant beaucoup de monde et faisant des prisonniers. Bonaparte ne tarda pas à se mettre à la tête de la division Augereau, chassa Quasdanowich de Lenove et le rejeta sur Bassano. Il attachait la plus grande importance à passer le pont, et à s'emparer, ce même jour, de la ville : il était déjà quatre heures, et Hohenzollern venait d'arriver. Le général en chef ordonna à sa brigade de réserve d'avancer pour seconder l'attaque du pont; mais un bataillon de Croates, qui avait été coupé, s'était jeté dans un village sur le grand chemin, et accueillit la tête de la colonne française par une vive fusillade : il fallut faire avancer des obusiers. Le village fut pris alors de vive force, et les Croates furent passés par les armes : mais on avait éprouvé un retard de deux heures, et lorsqu'on arriva au pont la nuit était close; il fallut remettre au lendemain à forcer le passage.

Cependant, Vaubois avait attaqué les positions de Saint-Michel et de Sogonzano : l'ennemi y était en force et se défendit avec intrépidité. Les efforts de Vaubois furent sans succès, ainsi que la seconde tentative qu'il fit le lendemain. Le troisième jour, les Autrichiens prirent l'offensive, forcèrent la position du Lavis, et obligèrent Vaubois à abandonner Trente. Sa retraite fut pénible : toutefois, il rallia ses troupes à la position de Calliano; mais Laudon, manœuvrant avec ses Tyroliens par la rive droite de l'Adige, s'était emparé de Nomi et de Torbole, et avait ainsi débordé les Français. Le dessein de ce général autrichien paraissait être de se porter sur Montebaldo et Rivoli, ce qui eût compromis le corps de Vaubois, et même toute l'armée française.

Bonaparte apprit ces fâcheuses nouvelles au moment où il se disposait à forcer le pont de Bassano; il reconnut l'étendue du danger, et sur-le-champ il abandonna son premier projet, qui était de rejeter Alvinzi au-delà de la Piave, et de remonter aussitôt les gorges de la Brenta pour couper Davidowich. Le colonel Vignoles fut envoyé en toute hâte pour réunir à Vérone toutes les troupes qu'il pourrait trouver, et les porter sur la Corona et Rivoli. Il y trouva un bataillon qui venait d'arriver de la Vendée, et qui en imposa aux premiers feux des tirailleurs ennemis. Le len-

demain, Joubert arriva dans cette position importante avec une demi-brigade tirée du blocus de Mantoue. De ce moment il n'y eut plus rien à craindre. Vaubois repassa sur la rive droite de l'Adige, et occupa, en forces, la position où était déjà Joubert.

L'armée française de la Brenta fila toute la journée du 10 brumaire au travers de la ville de Vicence, dont les habitants ne pouvaient s'expliquer ce mouvement de retraite. Alvinzi, de son côté, avait commencé la sienne dès trois heures du matin; mais il s'arrêta en apprenant le mouvement rétrograde des Français : le lendemain, il revint sur la Brenta et passa cette rivière pour suivre le mouvement de son ennemi. Le général en chef Bonaparte arriva à Rivoli de sa personne; il fit les plus vifs reproches aux troupes de Vaubois, qui s'étaient abandonnées à une terreur panique.

La retraite précipitée de Vaubois avait changé totalement la situation des choses : Alvinzi, malgré les revers qu'il avait essuyés sur la Brenta, se trouvait maître de tout le Tyrol, et du pays situé entre la Brenta et l'Adige. Il ne lui restait plus qu'à faire sa jonction avec le général Davidowich pour obtenir des résultats définitifs; mais, pour opérer cette jonction, il fallait franchir l'Adige de vive force et passer sur le corps des braves postés en avant de Vérone.

Bonaparte, après avoir raffermi les troupes de Vaubois, et assuré la défense de Montebaldo, résolut d'aller occuper la position de Caldiero, d'où il aurait été en mesure pour s'opposer aux projets de jonction d'Alvinzi avec Davidowich. Quatre jours après sa retraite, l'armée française repassa les ponts de Vérone, culbuta l'avant-garde d'Alvinzi et prit position, à la nuit, au pied de Caldiero. Alvinzi s'était établi sur ces belles positions, appuyant sa gauche au marais d'Arcole, et sa droite au mont Silvetto : il était couvert par des batteries formidables. Toutefois, sa droite paraissait mal appuyée.

Pour profiter de cette faute, Masséna reçut ordre d'aller occuper un mamelon qui débordait cette droite. Les tirailleurs français gravirent la hauteur; mais, n'ayant pas été soutenus à temps par le reste de la division, ces tirailleurs furent enveloppés et faits prisonniers. En même temps, Alvinzi, éclairé sur sa faute, rectifia de suite sa position : il ne fut plus possible de l'attaquer avec succès. Cependant, le feu étant engagé sur toute la ligne continua jusqu'à la nuit. Les deux armées bivouaquèrent sur leurs positions respectives, mais celle des Français était en l'air : il fallut songer à rentrer dans le camp en avant de Vérone. Les Autrichiens approchèrent leurs avant-postes de Saint-Michel, et la situation des Français devint dès-lors extrêmement critique.

Après les pertes faites dans le Tyrol, sur la Brenta, et, la veille, à Caldiero, l'armée française se trouvait considérablement réduite. Vaubois n'avait plus que huit mille hommes, et les deux autres divisions de Masséna et d'Augereau ne présentaient plus que treize mille combattants. L'ennemi se proclamait victorieux; il ne doutait plus de la délivrance de Mantoue, et de la conquête de l'Italie. La garnison de Mantoue s'était réveillée et harcelait de nouveau les assiégeants, lesquels, n'étant que huit à neuf mille, avaient de la peine à contenir les douze à quinze mille combattants que cette garnison comptait encore, malgré ses nombreux malades.

Les Français n'étaient plus en position de prendre l'offensive nulle part : il fallait laisser l'initiative aux ennemis et attendre patiemment ce qu'ils essaieraient d'entreprendre.

Pour comble de malheur, l'affaire de Caldiero et celle du Tyrol avaient attaqué le moral des soldats français; la mauvaise humeur s'en mêlait. Les soldats d'Italie se plaignaient de l'inactivité des armées du Rhin, qui leur laissaient toute la tâche à remplir, et le général en chef avait beaucoup de peine pour relever l'abattement de ses troupes.

Ce fut dans ces fâcheuses circonstances que, le 25 frimaire (14 novembre), le camp de Vérone prit les armes à la nuit tombante. Trois colonnes se mirent en marche dans le plus grand silence, passèrent les trois ponts, traversèrent la ville et se formèrent sur la rive droite de l'Adige.

Laissons ici raconter à Napoléon lui-même les mémorables journées d'Arcole, que lui seul pouvait dignement décrire : seulement, je me permettrai d'abréger son récit, afin de ne pas lui donner plus d'étendue que n'en comporte cet ouvrage.

« L'heure du départ; la direction, qui est celle » de la retraite; le silence que garde l'ordre du » jour, contre l'habitude constante d'annoncer » qu'on va se battre; la situation des affaires, » tout enfin indique qu'on se retire. Ce premier » pas de retraite entraîne nécessairement la levée » du siége de Mantoue, et présage la perte de » l'Italie. Ceux des habitants qui plaçaient dans » les victoires des Français l'espoir de leurs nou» velles destinées, suivent inquiets et le cœur » serré les mouvements de cette armée qui em» porte toutes leurs espérances.

» Cependant, l'armée, au lieu de suivre la » route de Peschiera, prend tout à coup à gauche, » longe l'Adige et arrive avant le jour à Ronco. » Andréossy achevait d'y jeter un pont. Aux pre-



BONAPARTE A ARCOLE.

» miers rayons du soleil, elle se voit, avec étonnement, par un simple à gauche, sur l'autre rive. Alors, les officiers et les soldats commencent à deviner l'intention de leur général. Il veut tourner Caldiero, et porte son champ de bataille sur des chaussées entourées de vastes marais, où le nombre ne pourra rien, et où le courage des têtes de colonnes décidera de tout. L'espérance de la victoire ranime tous les cœurs, et chacun promet de se surpasser pour seconder un plan si beau et si hardi. Kilmaine était resté dans Vérone avec quinze cents hommes de toutes armes, les portes fermées, les communications sévèrement interdites. L'ennemi ignorait parfaitement le mouvement.

» Le pont de Ronco fut jeté sur la droite de l'Alpon : on obtenait ainsi l'avantage inappréciable d'attirer l'ennemi sur trois chaussées, traversant un vaste marais, et de se trouver en communication avec Vérone par la digue qui remonte l'Adige. Trois colonnes françaises s'engagèrent aussitôt sur les trois chaussées : celle de gauche remonta l'Adige jusqu'à l'extrémité des marais, au village de Porcil, d'où elle apercevait les clochers de Vérone : il était alors impossible à l'ennemi de marcher sur cette ville. La colonne du centre se porta sur Arcole, où les tirailleurs français parvinrent jusqu'au pont sans être aperçus : deux bataillons de Croates, avec deux pièces de canon, y bivouaquaient, pour assurer les derrières de l'armée autrichienne. Le pays entre Arcole et l'Adige n'était point gardé : Alvinzi s'était contenté d'ordonner des patrouilles qui parcouraient les digues des marais sur les bords de l'Adige. Les Croates, par la position où ils se trouvaient, prirent en flanc la colonne dont la tête était sur Arcole : elle se replia en toute hâte jusqu'au point où la chaussée cesse de prêter le flanc à la rive gauche de l'Alpon. Augereau, indigné de ce mouvement rétrograde de son avant-garde, s'élança sur le pont à la tête de deux bataillons de grenadiers; mais, accueilli par une vive fusillade de flanc, il fut ramené sur sa division.

» Alvinzi, instruit de cette attaque, pensa que c'étaient des troupes légères envoyées de ce côté pour l'inquiéter et pour masquer une attaque réelle qui déboucherait par la chaussée de Vérone. Mais ses reconnaissances lui ayant rapporté que tout était tranquille du côté de Vérone, il dirigea une division sur la digue d'Arcole, et une autre sur la digue de gauche. Vers neuf heures, elles attaquèrent vivement : Masséna qui était chargé de la digue de gauche, ayant laissé engager l'ennemi, courut sur lui au pas de charge, l'enfonça, lui causa beaucoup de perte, et fit un grand nombre de prisonniers. La même chose arriva sur la digue d'Arcole : aussitôt que l'ennemi eut dépassé le coude de la chaussée, il fut attaqué au pas de charge, et mis en déroute par Augereau, qui lui prit aussi des prisonniers et du canon; les marais furent couverts de cadavres.

» Il devenait de la plus haute importance de s'emparer d'Arcole, puisque de là, en débouchant sur les derrières de l'ennemi, on se fût emparé du pont de Villa-Nova sur l'Alpon, qui était sa seule retraite; mais Arcole résista à plusieurs attaques. Bonaparte voulut essayer un dernier effort de sa personne : il saisit un drapeau, s'élança sur le pont et l'y plaça. La colonne qu'il commandait l'avait à moitié franchi, lorsque le feu de flanc et l'arrivée d'une division ennemie firent manquer l'attaque. Les grenadiers de la tête, abandonnés de la queue, hésitèrent, puis reculèrent; mais ils ne voulurent pas se dessaisir de leur général : ils l'entraînèrent avec eux au milieu des morts, des mourants et de la fumée; il fut précipité dans un marais, et s'y enfonça jusqu'à la moitié du corps : il était au milieu des ennemis. Les grenadiers s'aperçurent que leur général était en danger; un cri se fit entendre : *Soldats! en avant, pour sauver le général!* Ces braves revinrent aussitôt au pas de course sur l'ennemi, le repoussèrent jusqu'au-delà du pont, et le général en chef fut sauvé. Cette journée fut celle du dévouement. Lannes, encore souffrant de la blessure qu'il avait reçue à Governolo, se plaça entre l'ennemi et le général en chef, le couvrit de son corps et reçut trois nouvelles blessures, sans vouloir jamais le quitter. L'aide-de-camp Muiron fut tué couvrant le corps de son général. Belliard, Vignoles, furent blessés en ramenant les troupes en avant. Le brave général Robert fut tué.

» Entre ce temps, le général Guyeux avait passé l'Adige, à Albaredo, et Arcole fut pris à revers. Mais alors Alvinzi, instruit du véritable état des choses, avait conçu tout le danger de sa position. Il avait abandonné Caldiero en toute hâte, défait ses batteries, et fait repasser le pont à tous ses parcs et réserves. L'armée ennemie, par sa retraite précipitée, échappait à sa destruction. Ce ne fut que vers les quatre heures que le général Guyeux put marcher sur Arcole par la rive gauche de l'Alpon : le village fut enlevé sans coup férir; mais alors il était sans intérêt : il était six heures trop tard; l'ennemi avait pris sa position naturelle; Arcole n'était plus qu'un poste intermédiaire entre le front des deux armées, tandis que le matin il

» était sur les derrières de l'ennemi. Toutefois » de grands résultats avaient couronné cette journée : Caldiero était évacué, Vérone ne courait » plus de dangers, deux divisions d'Alvinzi » avaient été défaites avec des pertes considérables ; de nombreuses colonnes de prisonniers et » grand nombre de trophées défilèrent au travers » du camp et remplirent d'enthousiasme les soldats et les officiers. Chacun reprit la confiance » et le sentiment de la victoire. »

Pendant que Bonaparte exécutait son plan pour vaincre en dépit du nombre, Davidowich, avec le corps du Tyrol, avait attaqué la Corona et s'en était emparé, ainsi que de Rivoli. Vaubois occupait les hauteurs de Bassolingo : il était à craindre que Vaubois ne fût encore forcé dans ses nouvelles positions; dans ce cas le blocus de Mantoue se trouvait compromis de même que la retraite de l'armée. Il fallait donc être, à la pointe du jour, en mesure de soutenir Vaubois et de battre Davidowich, s'il s'était avancé dans la journée. A cet effet, le général en chef fit évacuer Arcole qui avait coûté tant de sang, replia l'armée sur la rive droite de l'Adige, ne laissant sur la rive gauche qu'une brigade et quelques canons : les feux de bivouac furent entretenus à Arcole par des piquets de grand'garde, pour qu'Alvinzi ne s'aperçût de rien.

A quatre heures du matin, au moment où l'armée prenait les armes pour marcher au secours de Vaubois, Bonaparte apprit que ce général était encore à Bassolingo et que Davidowich n'avait pas bougé. Cependant Alvinzi, instruit de la marche rétrograde des Français, avait fait occuper Arcole et Porcil, et dirigé au jour deux colonnes sur les deux lignes. La fusillade s'engagea à deux cents toises du Pont de Ronco. Les Français le passèrent au pas de charge, tombèrent sur l'ennemi, le rompirent et le poursuivirent jusqu'aux débouchés des marais. Des drapeaux, des canons, des prisonniers furent les trophées de cette seconde journée, où deux nouvelles divisions autrichiennes furent défaites. Le soir, le général en chef, par les mêmes motifs et les mêmes combinaisons que la veille, fit les mêmes mouvements, concentrant toutes ses troupes sur la rive droite de l'Adige, ne laissant qu'une avant-garde sur la rive gauche.

Le troisième jour, Alvinzi, induit en erreur et croyant que les Français marchaient sur Mantoue, déboucha de son camp avant l'aurore. A cinq heures, le général en chef des troupes françaises sut que Davidowich n'avait point fait de mouvement. Ce général, ayant commandé un corps sous Wurmser, se souvenait des coups de Bonaparte; aussi tremblait-il de se compromettre : l'armée française put donc repasser le pont, sans craindre pour ses derrières. Les deux têtes de colonnes se rencontrèrent à moitié des digues. Le combat fut opiniâtre, indécis pendant un moment; mais une demi-brigade, placée en embuscade, étant tombée à propos sur la colonne ennemie, la culbuta dans les marais, où trois mille Croates périrent.

Sur la gauche, Masséna éprouva auss des vicissitudes : fatigué de la résistance qu'il éprouvait, il plaça son chapeau au bout de son épée en guise de drapeau, se mit à la tête de ses troupes et fondit sur la division qui lui était opposée, dont ses soldats firent un horrible carnage.

Après midi, le général en chef jugea que le moment de sortir des marais et d'attaquer l'ennemi en plaine était arrivé : ces trois journées coûtaient de si grandes pertes à l'ennemi, et avaient tellement changé le moral des deux armées que la victoire était assurée aux Français. Celle de la république passa le pont sur l'Alpon, et se plaça en bataille en face de l'ennemi, qui était à cheval sur la route de Vicence. Vers trois heures, au moment où sept cents fantassins, deux cents cavaliers et quatre pièces de canon détachés de Porto-Legnago, tournaient les marais auxquels l'ennemi appuyait sa gauche, un mouvement exécuté avec intelligence par le chef d'escadron Hercule, à la tête de quelques cavaliers, décida le succès de la journée. La ligne ennemie fut rompue, et Alvinzi se mit en retraite. Il fut mené battant toute la soirée et perdit beaucoup de prisonniers. Au jour, on reconnut qu'il avait fait sa retraite sur Vicence. L'armée française le poursuivit; mais arrivée à Villa-Nova, la cavalerie seule continua sa poursuite : l'infanterie s'arrêta pour attendre les rapports sur la contenance que ferait son arrière-garde : l'ennemi avait tant souffert dans ces trois journées, qu'il n'était plus à redouter dans la plaine : Alvinzi avait perdu dix-huit mille hommes, dont six mille prisonniers, quatre drapeaux et dix-huit pièces de canon; le moral de ses soldats avait plus souffert encore que le personnel.

Ayant reçu le rapport qu'Alvinzi était dans la plus grande déroute, qu'il ne tenait nulle part, et que son arrière-garde avait déjà dépassé Montebello, Bonaparte ordonna une simple à gauche, et l'armée française rentra triomphante dans Vérone par la porte de Venise, trois jours après en être sortie mystérieusement par la porte de Milan. L'étonnement, l'enthousiasme des habitants ne sauraient se décrire : les ennemis même les plus déclarés ne purent comprimer leur admiration, et se joignirent aux patriotes.

Des dépêches prises sur un officier que Davi-

dowich envoyait à Alvinzi, au travers des montagnes, apprirent au général en chef que depuis trois jours les deux corps ennemis n'avaient point eu de communications ensemble, que Davidowich ignorait tout ce qui s'était passé, que néanmoins il venait d'attaquer Bassolingo et avait jeté Vaubois sur Castel-Novo. L'armée ne s'arrêta pas à Vérone; elle passa l'Adige, se porta sur Davidowich. Masséna s'étant joint à Vaubois, ils marchèrent sur Rivoli. Augereau descendit sur le Bas-Adige, prit à Dolce quinze cents hommes, deux équipages de pont, neuf canons et beaucoup de bagages.

Mais, comme de si grands résultats n'avaient pas été obtenus sans perte, l'armée française avait plus que jamais besoin de se reposer: il n'était pas convenable qu'elle se portât dans le Tyrol et qu'elle s'étendît jusqu'à Trente. Il était à croire que Mantoue ouvrirait ses portes avant que le général autrichien pût se former une nouvelle armée: la garnison de cette place était réduite à la demi-ration; les hôpitaux se trouvaient encombrés; la mortalité y était très-grande; les maladies moissonnaient chaque jour plus de monde qu'il n'en eût fallu pour gagner une grande bataille. Il était donc présumable que Wurmser ne tarderait pas à capituler.

Le général en chef cessa donc toute opération, soit contre Alvinzi, soit contre Davidowich, qu'il eût été imprudent de poursuivre, et porta tous ses soins à renforcer ses bataillons, bien éclaircis, afin d'être en mesure de se porter contre l'ennemi, au premier mouvement offensif qu'il ferait. On se flattait que les armées françaises du Rhin s'avanceraient enfin en Allemagne, et qu'elles allégeraient, par leur coopération active, les charges supportées jusqu'alors par la seule armée d'Italie.

Sentant l'importance d'organiser une république démocratique sur laquelle, dans aucun cas, l'Autriche n'aurait des droits, Bonaparte favorisa de tous ses moyens les intentions que manifestaient les habitants des villes de Reggio, Modène, Bologne et Ferrare, situées sur la rive droite du Pô. Un congrès, composé de cent députés, se réunit à Modène, dans le courant de brumaire et frimaire. Les couleurs lombardes y furent proclamées couleurs italiennes; quelques bases de gouvernement furent décrétées, telles que la suppression de la féodalité, l'égalité, les droits de l'homme, etc. Ces petites républiques se fédérèrent pour la défense commune, et se cotisèrent pour lever une légion italienne, forte de trois mille hommes. La presse devenue libre, les idées de ces peuples s'agrandirent, l'esprit de localité fut vaincu, et, au commencement de janvier 1797 (nivose an V), ces peuples se réunirent en une seule république, sous le nom de *cisvadane*, dont Bologne fut déclarée la capitale : Ils adoptèrent une constitution démocratique. L'organisation et l'esprit de ces nouveaux républicains, furent une barrière efficace contre l'esprit que le saint-siége propageait et contre les troupes qu'il réunissait en Romagne.

Cependant le sénat de Venise s'exaspérait tous les jours davantage contre la cause française; mais une double crainte enchaînait sa haine : la présence des troupes victorieuses et l'esprit de fermentation de la plupart de ses villes de terre-ferme. Toutefois, il faisait des levées d'Esclavons, et de nouveaux bataillons arrivaient successivement dans les lagunes. Le général en chef, qui ne voulait pas s'engager, avant la reddition de Mantoue, dans des discussions avec le sénat qui eussent compliqué sa position, se borna à faire occuper Bergame, où des troubles avaient éclaté.

Enfin, les négociations ouvertes avec Rome étant rompues, Bonaparte fit passer le Pô à trois mille Français et quatre mille Italiens, et entra avec ce corps dans la ville de Bologne, d'où il voulait intimider le pape. Mais il s'arrêta là, dans la crainte qu'Alvinzi, qui recevait tous les jours des renforts considérables, ne se présentât sur l'Adige pendant qu'il se serait porté sur le Tibre. Rien n'eût été plus heureux pour l'Autriche que d'attirer les Français au fond de l'Italie.

CHAPITRE V.

Opérations du prince Charles sur le Rhin. — Troisième campagne en Italie. — Fêtes données par le directoire. — Crimes commis par les réacteurs royalistes. — Intrigues du comité royal. — Conspiration de Duverne, Brottier et La Villeheurnoy. — Appui que les royalistes trouvent dans les conseils et dans les tribunaux. — Relâchement dans les mœurs. — Luxe et dissolution des nouveaux riches. — Efforts du directoire pour arrêter ce débordement. — Nouvelles alliances de la république. — Négociations entamées avec l'Angleterre. — Traités avec Naples et Gênes. — Expédition de Hoche sur l'Irlande. — Elle échoue.

L'hiver de l'an V (1796 à 1797) ne donna aucun relâche à la guerre. Malgré les pluies, les neiges et le froid, on continua à se battre sur le Rhin : l'archiduc Charles s'opiniâtra à enlever les têtes de pont de Kell et d'Huningue; il perdit plus de trois mois devant Kell, et beaucoup plus devant Huningue. Le directoire avait le plus grand intérêt à l'y occuper; c'était l'empêcher de se porter en Italie. De part et d'autre les troupes s'illustrèrent par un courage héroïque: Desaix s'immortalisa par sa bravoure, son sang-froid, et ses savantes

dispositions autour du fort de Kell, misérablement retranché. Abatucci n'acquit pas moins de gloire dans la défense d'Huningue : il y mourut en héros.

Moreau avait employé le temps à perfectionner l'organisation de ses troupes, et son armée présentait un aspect superbe. Toutefois, on lui reprocha de n'avoir pas su profiter de la supériorité de cette armée pour déboucher sur la rive droite et tomber sur l'armée de siége. On blâma aussi l'archiduc d'avoir perdu tant de temps et d'efforts contre des têtes de pont, comme si, après les avoir enlevées, il eût à jamais interdit aux Français le passage sur la rive droite.

L'armée de Sambre-et-Meuse, placée sous les ordres de Beurnonville, récemment délivré de sa longue captivité, ne fut pas employée activement pendant l'hiver; néanmoins, cette armée profita de son inaction pour se reposer : elle s'était réorganisée et renforcée de plusieurs corps venus de la Vendée.

Quant à l'armée d'Italie, sur laquelle tous les regards étaient fixés, il lui restait encore de grandes choses à faire. Tous les vœux de l'empereur et de ses ministres se portaient sur ce beau pays : ils avaient fait partir des troupes en poste pour réparer le désastre de Wurmser. La garnison de Vienne avait été acheminée sur le Tyrol, ainsi qu'un corps levé dans la capitale, connu sous le nom de *Volontaires de Vienne*. On avait exécuté une nouvelle levée en Hongrie, et quelques mille hommes des meilleures troupes de l'empire avaient été tirés du Rhin. Par tous ces moyens le conseil aulique portait à soixante mille hommes la troisième armée autrichienne d'Italie. Les ministres de l'empereur s'étaient entendus avec le pape, et l'avaient engagé à placer ses troupes sous le commandement d'officiers autrichiens. Enfin Wurmser avait été invité à tenir dans Mantoue jusqu'à la dernière extrémité.

Bonaparte s'attendait à cette dernière lutte, qui allait décider pour jamais du sort de l'Italie, et il s'y préparait. Malgré le délabrement de ses forces physiques, sa force morale et ses passions extraordinaires le soutenaient et lui communiquaient une activité qui embrassait tout à la fois.

Dans ses jours de repos, il faisait ce qu'il appelait *la guerre aux voleurs*. Des nuées d'intrigants de toute espèce s'étaient jetées sur l'Italie pour y profiter de la richesse de cette belle contrée; ils y déployaient un faste scandaleux. Bonaparte, qui avait le droit d'être sévère, porta son investigation sur les moindres détails de l'administration de l'armée et des pays conquis : il vérifiait lui-même les gestions des compagnies, et faisait poursuivre impitoyablement les administrateurs infidèles. Il leur reprochait surtout de manquer de courage, et de fuir dans les jours de péril. Il avait une haine implacable pour tous ceux qui s'enrichissaient aux dépens de l'armée, sans la servir de leurs exploits ou de leurs soins. Quant à ses officiers et à ses généraux, il leur pardonnait volontiers des jouissances qui n'étaient pas pour eux les délices de Capoue : il voyait même avec plaisir que ses soldats, bien habillés et bien nourris, fussent amicalement accueillis par les belles Italiennes. Il les laissa vivre quelque temps dans l'abondance et les plaisirs, persuadé qu'il les trouverait toujours prêts à donner de nouvelles preuves de bravoure et de dévouement. Les officiers partageaient l'opulence générale, et les généraux commençaient leur fortune, sans cependant lui sacrifier encore leurs lauriers.

Tandis que nos armées se préparaient à une nouvelle campagne, le directoire, malgré ses importantes occupations, donnait, dans la capitale, des fêtes propres à rappeler les temps antiques, et à former les Français aux bonnes mœurs, au travail et au respect pour la vieillesse.

Outre la fête commémorative du 14 juillet, et celle du 9 thermidor, que la convention avait décrétée sur la motion d'Olivier Gérente, le directoire fit aussi célébrer, tant à Paris que dans toutes les communes de la république, l'anniversaire du 10 août.

Toutes ces fêtes offrirent une magnificence et un attrait extraordinaire : elles présentèrent, pour la première fois, des courses à pied, et d'autres à cheval où on ne pouvait courir qu'avec des chevaux de race française. Ces jeux intéressaient vivement les acteurs et les spectateurs; on vit la jeunesse parisienne s'empresser de se faire inscrire pour le concours à pied surtout : l'amour-propre était pour eux un stimulant plus vif que le prix, lequel consistait en un sabre et une paire de pistolets de la fabrique de Versailles. Le prix de la course des chevaux, ainsi que celui de la course de bagues à cheval, se composait aussi d'armes de la même fabrique.

Des évolutions aérostatiques furent exécutées après ces courses. Les prix furent distribués au bruit des fanfares; on proclama les noms des vainqueurs, qui furent placés sur un char antique, traîné par quatre chevaux de front, et précédé de différents corps de musique. Après avoir fait ainsi le tour du Champ-de-Mars, ils furent triomphalement conduits aux Champs-Élysées, où leur arrivée devint le signal d'un concert. La Réveillère-Lépaux prononça, sur l'autel de la patrie, un discours énergique et sage à la fois, dont le but était de faire chérir la liberté et la vertu.

Une autre fête moins pompeuse, mais aussi

morale et plus touchante, *la fête de la vieillesse*, fut célébrée, le 10 fructidor, dans toutes les municipalités de la France, avec plus de simplicité que de magnificence; mais elle n'en fut que plus belle, plus entraînante.

Chaque municipalité de Paris rassembla, au chef-lieu de l'arrondissement, les vieillards des deux sexes, les plus recommandables par leur probité et leur patriotisme. Ceux d'entre les jeunes gens réputés les plus dignes de l'estime publique furent chargés de l'honorable mission de se rendre, dès le matin, devant la maison des vieillards désignés, et d'en orner la porte avec des guirlandes et des feuillages.

Les vieillards vertueux que leurs infirmités retenaient dans leurs maisons, obtinrent le même témoignage de respect.

Des enfants des deux sexes, de huit à douze ans, furent réunis dans leurs arrondissements, et se mirent ensuite en marche, suivis de la musique, d'un détachement de jeunes gens armés et des administrateurs municipaux pour aller chercher les vieillards dans leurs maisons. Ainsi escortés, appuyés et honorés, les vieillards arrivèrent à leur municipalité et y occupèrent des places réservées. Un magistrat y prononça un discours sur le respect dû à la vieillesse, et plaça sur la tête de chaque vieillard une couronne de chêne. De jeunes épouses présentèrent aux vieillards des corbeilles pleines de fruits et ornées de fleurs.

Toutes ces cérémonies étaient accompagnées de musique et de chants analogues à la fête. Le soir ces vieillards conduits au spectacle de l'Opéra y furent placés dans douze loges ornées de draperies et de guirlandes de fleurs : étonnés, attendris de leur nouvelle situation et des applaudissements dont ils étaient l'objet, quelques-uns de ces vieillards cherchèrent à témoigner leur reconnaissance au public, qui partagea leur émotion.

On jouait *Œdipe à Colonne*, pièce convenable aux circonstances : elle fut suivie du *Devin du Village*, et d'un intermède composé pour la fête. Le *Devin* annonça que l'on célébrait au village la fête des vieillards, et bientôt l'on vit paraître sur la scène une charrue traînée par deux jeunes gens, sur laquelle étaient assis leurs pères : les acteurs chantaient alors des couplets terminés par ce refrain, que les spectateurs attendris répétèrent en chœur :

> Le temps blanchit leur tête vénérable;
> Enfants, couronnez-la de fleurs.

A ces mots, les portes des loges où étaient les vieillards s'ouvrirent; une foule d'enfants s'y précipitèrent pour poser des couronnes de fleurs sur la tête des vieillards, lesquels embrassaient ces enfants avec une émotion qui n'avait rien de théâtral.

Parmi les vieillards couronnés, on remarquait deux poètes, l'un, le duc de Nivernais, l'autre, l'abbé Lemonier; tous deux aimables, spirituels; tous deux fabulistes.

Avec de pareilles fêtes les mœurs devaient s'épurer; mais cette épuration était contrariée par l'exemple des crimes que les perturbateurs entretenus dans la France ne cessaient de commettre journellement, surtout dans le midi de la France. A Lyon, *la compagnie de Jéhu* (vulgairement appelée *Jésus*) portait partout l'effroi et la mort. D'autres compagnies, dites de *chauffeurs*, parcouraient les campagnes de plusieurs départements, et y mettaient tout à feu et à sang. Le récit de ces brigandages retentit dans les séances du corps législatif : « La république, dit le député Gossuin, oppose un rempart d'airain aux ennemis extérieurs, et la garde nationale sédentaire, qui, aux termes de la constitution, devait assurer au dedans le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, n'est encore qu'en projet. Les prêtres, les émigrés rentrés, les partisans de l'anarchie, du royalisme et les calomniateurs à gages, ont organisé en France des brigandages que vous devez arrêter sans retard, pour éviter le massacre des républicains. »

Le député Richard dénonça de nouveaux désordres : « Les vols, les brigandages et les assassinats, dit-il, se multiplient d'une manière effrayante dans tous les départements de la république; les courriers sont arrêtés, les voyageurs sont dépouillés, les habitants des maisons isolées sont égorgés; toutes les routes sont interceptées par des hordes nombreuses de bandits. »

Ces bandes de voleurs et d'assassins pénétrèrent dans le département de la Seine et jusque dans Paris; le ministre de la police fut obligé, pour obvier aux attentats qu'ils commettaient, d'ordonner que, pendant la nuit, des patrouilles seraient faites dans les campagnes qui environnent la capitale.

« Plusieurs faits, juridiquement constatés, dit » M. Dulaure, répandirent, à cette époque, des » lumières sur les manœuvres obscures et les » crimes qui souillèrent les premières années de » la révolution, crimes si étrangers à ses princi- » pes. Un des chefs de ces brigands, nommé » Émery, fut convaincu d'avoir été l'un des as- » sassins du gouverneur de la Bastille, Delaunay, » et de la princesse de Lamballe : il paraîtrait » donc avéré qu'une politique atroce employait, » dirigeait les bras de ces brigands, afin de dés-

» honorer les nobles et généreux élans qui caractérisèrent l'aurore de cette révolution. » Ajoutons que l'on trouve la clef de ce machiavélisme dans les instructions données par les ci-devant princes français à leurs agents de l'intérieur ; instructions qui furent révélées plus tard lors du procès de Duverne de Presle.

Le royalisme banni des départements de l'Ouest reportait toute son action sur d'autres parties de la France : partout il commettait des excès multipliés. L'intérieur de la république offrait alors un aspect affligeant ; la guerre civile des départements de l'Ouest y était remplacée par une guerre sourde, honteuse et perfide, par tous les crimes du brigandage. Partout les royalistes levaient la tête : ils avaient organisé la contre-révolution dans l'intérieur de la France ; leurs agents répandus dans tous les départements obéissaient à un comité régulateur qui siégeait à Paris. Beaucoup de chouans, portés sur les listes d'émigrés, s'étaient rendus à Paris, sous le prétexte de s'y faire rayer des listes ; mais leur voyage avait pour but de se concerter avec les commissaires du roi qui résidaient dans la capitale. Ceux des agents du royalisme qui ne pouvaient faire la guerre d'*action*, devaient, suivant les instructions qui leur avaient été données, la faire d'*opinion*, c'est-à-dire, déconsidérer le gouvernement, accepter même des places à cet effet, et employer tous les moyens pour se faire réintégrer dans leurs biens, soit par l'intrigue, soit à prix d'argent.

La liberté de la presse étant illimitée par la constitution, les ennemis de la république trouvaient dans cette liberté une arme puissante pour attaquer, avilir et perdre dans l'opinion cette même constitution. Chaque matin vingt journalistes faisaient la guerre *à l'opinion*, et répandaient avec une profusion extraordinaire et une effronterie étonnante le poison de la calomnie contre le gouvernement. Ni Marat, ni même Hébert ne s'étaient jamais montrés plus audacieux et plus grossiers.

A force d'imprimer d'affreux mensonges, les écrivains du parti royaliste avaient fait pénétrer la corruption dans toutes les parties du corps social. Des généraux, et même quelques membres des deux conseils en furent atteints. C'est ainsi que, lorsqu'on proposait des mesures de répression contre l'audace des royalistes, il y avait toujours dans ces conseils quelques membres prêts à s'opposer à ces mesures. Après avoir vainement essayé de faire rapporter la loi du 3 brumaire, digue puissante opposée à la contre-révolution, ils l'attaquèrent avec une force nouvelle quand ils furent plus sûrs d'être appuyés, et finirent par obtenir la modification de ce bouclier indispensable pour préserver l'acte constitutionnel des coups de ses ennemis.

On ne tarda pas à sentir les déplorables effets des atteintes portées à cette loi. Des hommes plus que suspects de malveillance, des hypocrites qui revêtaient les formes de la liberté et prêtaient serment de la défendre pour faire plus efficacement triompher la contre-révolution, des conspirateurs, des traîtres enfin, furent admissibles aux fonctions les plus importantes, et trouvèrent les moyens de se faire nommer.

Ainsi, ce directoire si fort au-dehors, et qui en ce moment même recevait un ambassadeur de la Porte-Ottomane, et obligeait l'Angleterre à envoyer en France lord Malmesbury pour essayer d'y traiter de la paix ; ce fier directoire, dis-je, était en butte à de misérables *intrigues* qui contrariaient journellement sa marche, et minaient sourdement cette constitution, auprès de laquelle presque tous les Français s'étaient franchement ralliés.

Le mal fut poussé au point que le gouvernement se vit dans la nécessité de nommer une commission chargée de faire un rapport sur tous les crimes dont la France était alors le théâtre.

Voici comment les directeurs peignaient eux-mêmes, dans un message au corps-législatif, la situation de l'intérieur.

« Il n'est pas de jour, disait-il, que le corps-» législatif, le directoire exécutif ne soient impudemment outragés et calomniés, soit collectivement, soit dans la personne de quelques-uns » de leurs membres ; il n'est pas de jour que les » plus grossières impostures ne soient publiées » contre eux.... La calomnie a su présenter les » hommes les plus purs, les plus dignes de leurs » fonctions, comme des hommes de parti : elle » a peint les uns comme fauteurs de l'*anarchie* ; » elle a donné les autres comme des *sectaires* du » royalisme : elle a supposé aux uns et aux autres » des projets de se nuire réciproquement ; elle a » excité ainsi des soupçons, des défiances qui ont » donné de la consistance à ces chimères...

» Ici, dit-on, les chouans ont triomphé, parce » qu'une mesure répressive contre l'anarchie a » été prise ; aussitôt tout un parti s'ébranle, on » répand l'alarme parmi la portion laborieuse » du peuple, qui, peu instruite, est facilement » trompée. Des colporteurs dans les rues, des » émissaires dans les ateliers, tentent de séduire » et d'égarer cette masse si pure et si précieuse » des citoyens ; la liberté va être détruite, l'égalité va être renversée.

» Une autre fois, c'est l'anarchie qui, prétend-» on, a remporté un avantage, parce qu'on s'est » prononcé fortement pour soutenir l'énergie des

» mesures sagement adoptées par la loi contre les » émigrés, contre les prêtres réfractaires; et sur-» le-champ les journalistes de l'autre bord, dé-» fenseurs éternels des despotes et du fanatisme, » s'écrient tous ensemble qu'il n'existe plus d'hu-» manité, de justice, qu'on est plongé dans le » chaos révolutionnaire.

» Nous ne pouvons nous dissimuler que les lois » qui existent soient insuffisantes; on en élude » avec impudeur l'application. Les assassins » d'*Histria* ont été portés en triomphe. (Ce Corse » avait été assassiné à Lyon par deux membres » de la *compagnie de Jésus*.) Les fabricateurs de » faux mandats ont été acquittés; les journalistes » de tous les partis ont vainement été poursui-» vis : juges et jurés n'osent se prononcer; tous » les coupables se sont joués de la loi..... »

Après avoir fait ainsi le pénible aveu de la situation dans laquelle l'avait placé son système de bascule et de faiblesse vis-à-vis des partis, le directoire demandait au conseil des cinq-cents des mesures capables d'obvier à tant d'abus, et de réprimer l'audace des libellistes gagés. Mais, comme c'était principalement dans ce conseil que se trouvaient les députés gangrenés de royalisme, on se borna, après de longs débats, à arrêter que les crieurs de journaux ne pourraient annoncer que leur titre, sans y ajouter le sommaire des faits. Cette ridicule et pitoyable résolution ne produisit aucun effet salutaire, et le directoire continua de rester en butte aux attaques les plus violentes, jusqu'au moment où les royalistes, se croyant assurés du terrain, lui fournirent l'occasion de déployer quelque vigueur.

On touchait au moment de la convocation des assemblées primaires, pour procéder à l'élection du tiers des députés qui devaient entrer au corps-législatif : les ennemis de la république attendaient impatiemment cette circonstance, qui leur paraissait des plus favorables, pour arriver à leurs fins : ils se proposaient d'exercer sur les élections une influence qui pût amener dans les deux conseils des hommes dévoués à leur cause, et, s'ils ne pouvaient y réussir, d'empêcher les élections par des troubles et des moyens plus violents encore qu'ils avaient à leur disposition dans tous les départements, principalement dans ceux du midi et de l'ouest.

Le comité royal de Paris reçut à cette occasion des instructions nouvelles, d'après lesquelles il arrêta un plan de conspiration. Cette conspiration devait éclater au premier jour; il ne manquait aux royalistes, pour se montrer à découvert, que le succès de certaines intrigues entamées auprès de quelques chefs militaires.

« Les commissaires royaux, après avoir longtemps médité et concerté leur plan, dit le rapport du 12 pluviose adressé aux conseils par le ministre de la police, ont voulu le mettre à exécution; ils ont fait faire des enrôlements... Ces enrôlements partiels ne pouvaient être qu'un faible moyen pour l'exécution de leurs projets : aussi ont-ils pensé qu'il fallait s'assurer des troupes ou séduire quelques chefs. »

A cet effet ces commissaires, dont l'un était *Duverne de Presle*, ayant changé plusieurs fois de nom et d'état; l'autre, *André-Charles Brottier*, neveu du célèbre littérateur l'abbé Brottier, et le troisième, le marin *Berthelot de la Villheurnoy*, firent, de concert avec le baron de *Poly*, Allemand, et terroriste en 1793, des propositions aux citoyens Malo, chef du 21[e] régiment de dragons, et Ramel, commandant de la garde du corps-législatif : ils fondaient des espérances sur ces deux chefs, par la seule raison qu'ils avaient contribué à faire échouer la conspiration de Babeuf et celle du camp de Grenelle. Ces deux officiers, qui étaient encore plus opposés aux royalistes qu'aux républicains exaltés, rendirent compte au ministre des tentatives faites auprès d'eux, et dès-lors le ministre put tenir les fils de la conspiration.

Comme il lui fallait des preuves avant d'agir, il fut convenu que le commandant Malo donnerait un rendez-vous chez lui aux trois soi-disant commissaires, afin qu'ils lui fissent connaître les pouvoirs dont ils prétendaient être porteurs, et le plan qu'ils devaient suivre. Cette entrevue, fixée au 11 ventose, eut lieu à l'École-Militaire où logeait Malo : on avait eu soin d'introduire et de cacher, dans l'appartement où les commissaires royaux devaient se rendre, des agents de la police, qui, après avoir entendu la conversation, devaient arrêter les conspirateurs.

Tout cela fut exécuté sans la moindre difficulté : on laissa tout expliquer, tout développer; mais, au moment de sortir, Duverne de Presle, Brottier et de la Villeurnoy furent arrêtés : on trouva sur eux des papiers qui prouvaient leur mission et les détails de la conspiration : ces papiers consistaient en lettres, instructions et proclamations signées du roi Louis XVIII; on saisit aussi sur eux le plan de l'insurrection, contenant tous les moyens qui devaient être employés pour réussir : il était rédigé dans l'hypothèse que le gouvernement, frappé de paralysie, n'opposerait aucune résistance, et que la masse des Français serait favorable aux entreprises des royalistes; car c'est ainsi qu'ont toujours raisonné tous les conspirateurs de ce parti : aussi toutes leurs insurrections, basées sur les mêmes erreurs, ont-elles toujours produit les mêmes résultats.

D'après les divers rapports, cette insurrection ne devait pas être aussi bénigne que le plan l'annonçait. Il y était bien question d'une amnistie générale, mais ce n'était qu'un piége; car le parlement devait aussitôt déclarer que le roi n'avait pas le droit de faire grâce, et alors on aurait décrété de prise de corps la plupart des principaux constitutionnels de 89. Lafayette devait être porté à Paris dans une cage de fer : on devait inventer pour lui des supplices, et inviter tous les potentats à envoyer des députés pour être témoins de sa mort. « Ils m'ont tant parlé d'assassiner et d'égorger, dit Ramel dans son rapport, que j'ai été dix fois tenté de cesser de me déguiser et de reprendre mon caractère pour les battre. »

Les conjurés faisaient entrer dans leurs moyens les secours de l'Angleterre, et des colonnes royales que MM. de Bouillé, Malseigne, le prince de Poix et Puisaye devaient amener à Paris; ils comptaient en outre sur une insurrection de douze mille hommes dans les montagnes du Jura, et sur la levée en masse des Lyonnais; le Jura et Lyon étaient effectivement inondés par des officiers de l'armée de Condé : tous les émigrés seraient entrés pour prendre le commandement des différentes provinces du royaume. Enfin, les conjurés devaient essayer de faire faire un mouvement aux jacobins, de l'irritation desquels ils voulaient profiter.

L'arrestation des trois principaux meneurs de la conspiration en amena successivement beaucoup d'autres : on s'empara du baron de Poly, du chef de la légion de police de Bar, du professeur de langues de Vauvilliers, du chef de brigade Labarrière, de l'architecte Lachaussée et de quelques autres affiliés. On fit même courir le bruit que Tallien avait trempé dans cette conspiration; mais il affirma n'avoir jamais eu aucun rapport direct ou indirect avec les accusés. Siméon s'éleva aussi contre ce qu'il appela l'honneur injurieux que les conspirateurs lui avaient fait, en le désignant pour l'un de leurs futurs ministres : « Peut-être, dit ce député, entre-t-il dans leur plan de décréditer certains hommes, de les flétrir dans l'opinion. Si leur conspiration réussit, ils ne les épargneront pas plus que les autres; si elle échoue, il les auront compromis, il les auront rendus inutiles à la chose publique; ils recueilleront du moins le fruit des soupçons qu'ils auront répandus. » Cette tactique pouvait très-bien entrer dans le plan des ennemis de la république; mais il n'en est pas moins vrai que les royalistes avaient des amis dans les conseils; en voici la preuve.

Le directoire avait arrêté que les conjurés seraient jugés militairement comme prévenus d'embauchage : Pastoret dénonça cet arrêté comme contraire aux lois, et demanda le jugement par jurés, le seul mode constitutionnel. C'était se montrer, sinon le complice, du moins le défenseur des accusés : on lui en fit le reproche dans le conseil des cinq-cents, et, après une discussion orageuse qui mit au grand jour l'intérêt que quelques députés portaient aux conspirateurs pour la royauté, ce conseil déclara qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la proposition de Pastoret [1].

Les accusés furent donc traduits devant le conseil de guerre; mais, comme ils espéraient trouver plus d'indulgence devant les juges civils, élus sous l'influence des royalistes de vendémiaire, ils déclinèrent sa juridiction, et refusèrent de répondre jusqu'à ce qu'il eût été statué sur leur déclinatoire. Ce ne fut qu'après plusieurs pourvois, tous rejetés, et quand le conseil de guerre les eut menacés de passer outre au jugement, qu'ils se décidèrent à rompre le silence. La Villeurnoy fut celui qui se défendit avec le plus de calme, de dignité et d'adresse : il avoua tout, même les sentiments royalistes qu'il professait, et chercha à prouver que tout ce qu'il avait eu le projet de faire devait prévenir l'anarchie, dans le cas où le gouvernement existant serait renversé par les jacobins. Il finit sa déclaration en observant que la rédaction de ses idées n'était pas un plan de contre-révolution, puisqu'elles ne s'adaptaient qu'au cas où cette contre-révolution aurait eu lieu d'une manière quelconque.

Les autres prévenus n'alléguèrent pas de meilleures raisons. Duverne assura qu'il n'entrait point dans leurs vues de relever le trône, et qu'ils ne cessaient d'écrire à leur *commettant* : « Laissez aller les choses d'elles-mêmes; si la constitution n'est pas bonne, si elle a des défauts, elle tombera. » Nous étions persuadés, *ajouta-t-il*, que le pouvoir exécutif n'était pas assez concentré, qu'il fallait un chef unique au lieu de cinq.

Tous les trois se vantèrent d'avoir, par leurs conseils, empêché une nouvelle levée de boucliers que les chouans et Puisaye voulaient faire.

Accablés par les preuves nombreuses qui résultaient des pièces de la procédure, et par leurs propres aveux, les prévenus jugèrent leur justification impossible, et employèrent toutes leurs ressources en moyens évasifs. Il paraît qu'on leur avait donné l'espoir qu'ils seraient enlevés du Temple. En effet, leurs partisans parvinrent à se procurer, dans les bureaux de la police, une feuille à tête imprimée, et y écrivirent l'ordre au concierge du Temple de mettre à la disposi-

[1] Siméon, Pastoret et plusieurs de leurs amis aux conseils ont prouvé depuis que les imputations de royalisme n'étaient pas si dénuées de fondement qu'ils l'affirmaient alors.

tion du porteur les trois prévenus pour être conduits au palais directorial. La signature du ministre de la police générale, *Cochon*, était fort bien imitée, et se trouvait accompagnée du sceau du ministère. Cette ruse aurait pu réussir; mais le porteur du faux ordre, intimidé sans doute par le nombre des militaires chargés de la garde de la prison, et craignant de se compromettre, laissa tomber son papier dans la première cour, où il fut ramassé par une sentinelle.

Ce coup manqué, et tous les moyens dilatoires usés, le conseil se disposait à statuer, lorsqu'un des prévenus, Duverne de Presle, fit demander au directoire la rémission de sa peine, moyennant la révélation de secrets importants, et le détail du plan entier et des manœuvres des conspirateurs. Le directoire ne pouvait faire la remise d'une peine prononcée par les tribunaux; il s'empressa de solliciter une loi qui pût l'autoriser à conclure.

Pendant que les conseils délibéraient sur la demande du directoire, Duverne de Presle transmit au gouvernement la déclaration qu'il avait offerte. Cette déclaration fort curieuse, quoique certainement incomplète, prouve de quel côté partaient les troubles, les conspirations qui ont si longtemps arrêté la marche de la révolution, de quel côté partaient les coups qui l'ont ensanglantée pour la rendre odieuse. Le conseil des cinq-cents ayant ajourné la discussion sur les prévenus qui révéleraient le complot et les complices, les déclarations de Duverne lui furent peu profitables; mais elles le seront beaucoup pour l'histoire.

Dans la nuit du 18 au 19 germinal an V, le conseil de guerre prononça enfin son jugement. Brottier, Duverne de Presle, de la Villeurnoy et Poly furent déclarés à l'unanimité coupables d'embauchage : les nommés Sourdat, Leveu, Labarrière, Debar et autres, au nombre de dix-huit, furent déclarés non coupables. D'après la loi, les quatre coupables devaient être condamnés à mort; mais le président, après avoir pris l'avis du conseil, déclara qu'en considération des circonstances atténuantes de la gravité du délit, la peine de mort encourue par les susdits était commuée; savoir : pour Brottier et Duverne, en la peine de dix années de réclusion; pour Poly, en celle de cinq années de réclusion, et pour la Villeurnoy, en une année de prison.

Le directoire, trouvant quelque chose de trop indulgent dans ce jugement pour cause d'embauchage bien constaté, prit, le même jour, un arrêté qui ordonne que Brottier, Duverne, la Villeurnoy et Poly seront réintégrés dans la maison d'arrêt du Temple, et traduits devant les tribunaux pour y être jugés, non sur le crime d'embauchage, pour lequel ils ne pouvaient plus être jugés, mais sur le fait de la conspiration contre la république, dont ils avaient été déclarés coupables par jugement du conseil de guerre. Les circonstances impérieuses où se trouvait le gouvernement, l'abus que les tribunaux avaient déjà fait de cette tendance à soutenir le royalisme, abus qui les avait amenés jusqu'à prononcer qu'il n'y avait pas eu de conspiration au 13 vendémiaire an IV, justifiaient en partie la sévérité du directoire : son devoir était de conserver intact le dépôt de la constitution, sans cesse en butte aux attaques toujours renaissantes des factions ennemies de la république; il fallait donc déployer quelque fermeté afin d'arrêter le cours des conspirations, que l'indulgence des tribunaux semblait autoriser. Ce n'était pas du sang que le gouvernement voulait; il en avait déjà été répandu assez lors de la conspiration de Babeuf, et surtout dans celle du camp de Grenelle : c'était la justice égale pour tout le monde, pour tous les conspirateurs, à quelque parti qu'ils appartinssent; et certainement les républicains avaient le droit de se plaindre, en comparant la sévérité déployée contre le parti démocratique avec l'indulgence accordée aux agents du royalisme. Au reste, la colère du directoire exécutif fut loin d'avoir pour les quatre royalistes condamnés les suites qu'ils pouvaient craindre : renvoyés devant les tribunaux ordinaires, ils y furent traités avec encore plus de modération, et furent provisoirement quittes de leur conspiration bien avérée et de l'embauchage dûment constaté, pour une détention. Aussi, cette conjuration contre la république, précédée par tant d'autres, ne fut-elle pas la dernière.

Toutefois, elle prouva que le parti royaliste n'abandonnait pas le projet de renverser le gouvernement républicain par des excès : ce parti promettait de ramener en France la terreur par l'alliance qu'il devait contracter avec les jacobins; et, quand, avec le concours de ces hommes énergiques, mais faciles à tromper toutes les fois qu'on leur mettait sous les yeux les intérêts de la république et le triomphe de la révolution, ils seraient parvenus à jeter l'épouvante dans l'âme de ceux qui craignaient le retour de cette terreur, les royalistes auraient travaillé au rétablissement du trône. Ces aveux, si précieux pour l'histoire, ne laissent plus de doute sur le rôle que jouaient certains royalistes couverts du masque des terroristes.

Malgré la vigilance que le gouvernement était forcé d'exercer pour découvrir les agents de la royauté dont la république était infestée, malgré

toutes les tracasseries que lui causaient les menées des ennemis de la constitution, et toutes les inquiétudes que devaient nécessairement lui donner les finances de l'état, ce gouvernement trouvait encore le temps de s'occuper des mœurs, dont le relâchement semblait avoir tout à coup transformé les Français en un peuple efféminé et dissolu.

Au commencement de la révolution, le patriotisme avait fait éclore de grandes vertus; on professa, pendant quelque temps, les principes d'une morale sévère; les mœurs s'améliorèrent dans la masse de la nation; on se faisait une loi de se montrer bon fils, bon époux, bon père, parce que chacun voulait avoir le droit de censurer les mœurs de Versailles et des grands seigneurs; on fit preuve de désintéressement pour faire ressortir davantage l'avidité des courtisans, et l'on se fit un systeme de l'économie afin de pouvoir blâmer les scandaleuses prodigalités de la cour.

Plus tard, même sous le règne de la terreur, on afficha des vertus républicaines: Chaumette voulut purger la république des femmes prostituées; il rappela souvent à leurs occupations domestiques, et à leur devoir d'épouses et de mères, d'autres femmes qui les oubliaient pour aller dans les sociétés populaires. Les hommes avaient déclaré la guerre au luxe et aux jouissances de la vie, ils s'en sevraient rigoureusement.

« Sous le directoire, a dit un contemporain, tout prit une face nouvelle. Le luxe le plus immodéré surgit subitement de dessous la veste de l'homme qui avait pris le masque du patriotisme, et la licence la plus effrénée, le libertinage le plus éhonté, remplacèrent la sévérité des mœurs mise à l'ordre du jour par la convention nationale et par le procureur de la commune de Paris.

» Les fortunes colossales et nombreuses s'étaient formées des dépouilles d'une multitude d'anciens riches: les fournisseurs, les agioteurs, les acquéreurs de biens nationaux en avaient fait de très-grandes. Tous ces gens-là, ainsi que ceux qui avaient volé l'état, n'avaient pas osé faire paraître leurs richesses durant le règne du gouverneur révolutionnaire; mais, dès qu'ils se crurent à l'abri des actes arbitraires de spoliation, ils se dédommagèrent amplement, sous l'égide de la constitution, de la contrainte où ils avaient dû vivre pendant quelque temps, et affichèrent aussitôt un luxe d'autant plus révoltant qu'ils avaient sous leurs yeux le tableau de la misère affreuse des rentiers, des employés, des propriétaires, et même des défenseurs de la patrie. La révolution la plus étrange s'opéra dans les modes et dans les mœurs: aux durs jacobins, succédèrent, en peu de mois, des petits-maîtres et des seigneurs maniérés, qui s'installèrent dans des hôtels magnifiquement meublés, et qu'on ne rencontrait plus qu'en voitures élégantes. Oubliant entièrement la chose publique, tous ces agioteurs, fournisseurs, trafiquants d'assignats, de mandats et de biens nationaux; tous ces administrateurs infidèles qui avaient volé à pleines mains dans les coffres de la république, ne parlaient que de leurs châteaux, de leurs terres, de leurs millions. Longtemps sevrés des plaisirs, ils les recherchaient avec fureur et semblaient en faire leur unique occupation: ils se dédommageaient des privations passées avec une ardeur qui tenait du délire.

» Leurs femmes, ridiculement écrasées d'or et de pierreries, ne parlaient que de bals, de concerts, de parties de plaisir. La plupart, joignant à l'ancienne liberté des Françaises l'ignorance absolue des convenances sociales qui les *empêchaient d'en abuser* et les superfluités du luxe *le plus éhonté*, aux manières et au langage qu'elles tenaient de leur grossière éducation, offraient le spectacle du débordement de mœurs le plus déplorable.

» Ces dignes moitiés des Crésus modernes avaient porté la licence de la parure à un tel point qu'elles ne se montraient plus, dans les assemblées et dans les promenades publiques, que la gorge absolument nue et les bras totalement découverts: un seul voile de gaze cachait si faiblement le reste de leur corps, que non-seulement toutes les formes étaient indiquées par la légèreté de leur vêtement, mais que sa transparence laissait souvent apercevoir la nudité.

» A l'indécence de leur mise elles joignaient le déréglement de la conduite: prenant l'indécence pour un raffinement d'élégance, le libertinage pour la galanterie, ces femmes se jetaient à la tête des jeunes gens, lesquels, se les procurant sans peine et se les passant les uns aux autres, apprirent à mépriser un sexe que, pour son propre bonheur, l'homme a besoin d'*estimer*. Au reste, ces jeunes gens se montraient en tout dignes de pareilles femmes. Au lieu de cette affabilité, caractère distinctif de la jeunesse française, on trouvait chez eux le ton de la plus mauvaise société; leur mise extravagante, leur tournure ridicule, avaient quelque chose qui tenait le milieu entre les forts de la halle et les saltimbanques. Ils se croyaient des hommes à bonnes fortunes, parce que des femmes débauchées les fatiguaient de leurs faveurs. »

Certainement les portraits que les contemporains nous ont laissés de la société de cette époque n'étaient pas ceux de tous les jeunes Français, et encore moins celui de toutes les Françaises; mais ils étaient le type des gens qui donnaient alors le ton à la capitale, et qui étaient presque tous royalistes: la mise de cette classe était la mise à la mode,

et beaucoup de personnes estimables en subirent la tyrannie.

Le directoire, qui comptait parmi ses membres des hommes vertueux et de mœurs pures, faisait ce qui dépendait de lui pour arrêter ce débordement, et pour donner une autre direction à la jeunesse: ce fut dans ce dessein qu'il institua ces fêtes toutes morales de la *Reconnaissance* et des *Victoires*, de l'*Agriculture*, des *Vieillards*, etc., ces courses à pied et à cheval, et ces prix consistant en armes et en couronnes civiques, et ces expositions des produits de l'industrie, si propres à exciter au travail et aux bonnes mœurs. Toutefois le mauvais ton, mis à la mode par ces *muscadins* et ces *incroyables*, domina dans la capitale jusqu'à l'époque du consulat.

Comme les nouveaux riches proclamaient qu'il ne fallait chercher les amis du régime républicain que parmi les possesseurs des biens nationaux, ils encombraient les avenues du directoire, cherchant à concourir directement ou indirectement dans le choix des agents dont il avait besoin de s'entourer dans toutes les parties de l'administration publique. Mais, malgré cet empressement, le gouvernement ne se laissait pas trop dominer, et il marchait vers le bien avec beaucoup de persévérance. A l'intérieur, l'administration générale était active et ferme, excepté dans les malheureuses contrées où le royalisme avait organisé le brigandage, et dans celles où les compagnies de *Jésus* et du *Soleil* répandaient encore l'effroi et la consternation; mais tout cela n'était qu'une affaire de gendarmerie et de police. A l'extérieur, les succès militaires les plus brillants portaient la consternation et la terreur chez les puissances étrangères.

Tous les jours la république française voyait se détacher quelque membre de la grande coalition formée contre elle. Dans le mois de thermidor de l'an IV, le directoire avait signé la paix avec le Wurtemberg; le mois suivant, il l'avait accordée au margrave de Bade.

Du projet de quadruple alliance entre la France, l'Espagne, la Porte et Venise, il n'était résulté, il est vrai, que l'alliance avec l'Espagne; mais c'était la plus importante. L'Espagne, entraînée par la brillante fortune de la république française, venait de déclarer la guerre à l'Angleterre. On voulait lui fermer tous les ports de l'Italie, et expulser ses flottes de la Méditerranée, en même temps qu'on allait menacer le Portugal. Ainsi, la Grande-Bretagne était réduite elle-même à la situation à laquelle elle avait voulu réduire la France: tous les ports du littoral de l'Océan jusqu'au Texel lui étaient fermés; son établissement en Corse était compromis par les mesures que Bonaparte avait prises de Livourne. L'expédition que Hoche préparait sur les côtes de la Bretagne effrayait le gouvernement anglais: ses finances étaient en péril, sa banque ébranlée. Le peuple demandait la paix plus vivement que jamais: une insurrection générale avait même éclaté sur la flotte, sous le prétexte d'un supplément de solde; toutes les autorités furent méconnues, les officiers chassés de leur bord, et déjà les marins menaçaient de conduire les vaisseaux dans les ports de la France: il ne fallut rien moins que la présence de tous les vieux amiraux pour imposer silence aux mécontents: enfin, l'opposition était devenue plus forte par les nouvelles élections. C'étaient là des raisons pressantes pour essayer de faire la paix avec la France; et, malgré les répugnances de la famille royale et de l'aristocratie, on risqua l'envoi, dont j'ai déjà parlé, de lord Malmesbury.

Pitt aurait bien voulu la paix, mais à une condition inadmissible par la république française, puisque la constitution s'y opposait, celle de la restitution des Pays-Bas à l'Autriche. Soit que Pitt crût la condition acceptable, soit qu'il prévît les refus de la France, il se hâta d'ouvrir une négociation pour satisfaire l'opinion publique, et obtenir la levée des soixante mille hommes de milice, et quinze mille marins dont l'Angleterre avait besoin pour faire face à sa redoutable rivale.

Le 5 brumaire an V, lord Malmesbury eut sa première conférence avec le ministre des affaires étrangères de la république, Lacroix; il remit une note de sa cour dans laquelle était posé le principe de la négociation, qui était celui des compensations des conquêtes entre les puissances. Le directoire pouvait rompre sur-le-champ une négociation dont le but évident était de nous proposer l'abandon de la Belgique, et de prévenir un arrangement particulier avec l'Autriche; mais il serait allé trop tôt au-devant des désirs du cabinet de Londres, et lui aurait fourni les moyens de demander au peuple anglais de nouveaux sacrifices: il préféra déclarer qu'il serait prêt à écouter des propositions moins vagues, dès que lord Malmesbury aurait présenté les pouvoirs de toutes les puissances, au nom desquelles il prétendait traiter. A chaque difficulté ce plénipotentiaire était obligé de recourir à sa cour. De là des lenteurs décourageantes qui donnèrent au négociateur anglais les apparences d'un espion chargé de découvrir le secret de nos armements, plutôt que celles d'un plénipotentiaire pour traiter de la paix.

Cependant le directoire ne lui manifesta aucun mécontentement, et, au lieu de le renvoyer en

Angleterre, il lui permit de rester à Paris et de juger des forces de la république.

Pendant ce temps, notre situation en Italie devenait périlleuse par les grands préparatifs que l'Autriche faisait pour reconquérir ce pays. Les ennemis de la France espéraient que la troisième armée autrichienne, qu'on organisait à grands frais, serait plus heureuse que les précédentes, et que le maréchal Alvinzi, qui devait la commander, exécuterait ce que n'avaient pu exécuter ni Beaulieu, ni Wurmser. Bonaparte ne cessait de demander des secours qui ne lui arrivaient pas.

Le directoire, sentant la nécessité de priver ses ennemis de tout appui, signa enfin la paix avec Naples le 19 vendémiaire. Il fut convenu que le roi des Deux-Siciles retirerait toute espèce de secours aux ennemis de la république, et qu'il fermerait ses ports aux vaisseaux armés des puissances belligérantes. Un traité fut aussi signé avec Gênes : ses ports devaient également être fermés aux Anglais; deux millions d'indemnités furent stipulés pour le désastre de la frégate la *Modeste*, et deux autres millions fournis à titre de prêt. Rien ne fut alors négligé par Bonaparte pour exciter les habitants de la Haute-Italie à embrasser la cause de la liberté, afin d'opposer le patriotisme à la superstition. Il fit de plus un coup de vigueur; il chassa la régence de Modène, déclara le duc déchu pour avoir violé l'armistice, et proclama libres les provinces de Reggio et de Modène, dont il forma bientôt une partie de la *république cispadane*.

Tout cela se passait pendant le séjour de l'ambassadeur anglais à Paris. Le directoire, certain qu'il ne pouvait rien se promettre de cette négociation, et voyant l'impossibilité de faire arriver en temps utile les secours dont Bonaparte ne pouvait se passer, prit le parti de déjouer les finesses de l'Angleterre, en envoyant directement un négociateur à Vienne pour y traiter d'un arrangement particulier avec l'Autriche, en commençant par obtenir un armistice de six mois, tant en Italie qu'en Allemagne. Mais, avant que ce négociateur, le général Clarke, fût en route, le maréchal Alvinzi s'était avancé sur la Brenta, et les hostilités en Italie étaient devenues imminentes.

Le cabinet de Vienne, secrètement dévoué à celui de Londres, résolut de refuser l'entrée de Vienne au général Clarke; et celui-ci se vit obligé de se retirer à Turin, pendant la lutte terrible qui s'engageait sur l'Adige. De son côté, le directoire exigea l'*ultimatum* du négociateur anglais. Lord Malmesbury ayant déclaré qu'il ne pouvait le donner dans le délai fixé, toute négociation fut rompue, et l'envoyé de Pitt retourna en Angleterre. Ainsi finit une négociation dans laquelle le gouvernement de la république française donna un exemple de franchise et de patience.

En ce moment, le grand projet du général Hoche sur l'Irlande s'effectuait : c'était ce que Pitt redoutait le plus. Quoiqu'on eût fait courir le bruit d'une expédition en Portugal ou en Amérique, l'Angleterre avait bien compris l'objet des préparatifs qui se faisaient à Brest. Pitt avait fait lever les milices et armer les côtes; mais il n'en craignait pas moins le débarquement des Français dans un pays qu'il savait disposé à adopter un gouvernement républicain, sous la garantie de la France. Le ministère anglais redoutait, plus que toute autre chose, les cruels embarras que cette expédition lui présageait, sous un chef qui réunissait tant de talents divers. Hoche croyait beau et possible d'élever une république en Irlande, comme Bonaparte en élevait une en Italie. Il s'était beaucoup lié avec l'amiral Truguet, ministre de la marine, et tous les deux s'étaient promis de faire faire de grandes choses à la marine française.

Malgré l'état des finances, la république parvint à armer l'escadre de Brest, et à la mettre en état de faire voile dans le mois de frimaire. Cette escadre se composait de quinze vaisseaux de ligne, de vingt frégates, de six gabares et de cinquante bâtiments de transport. Elle portait vingt-deux mille hommes. L'expédition mit à la voile le 26 frimaire, et, grâce à une brume épaisse, elle échappa aux croisières anglaises. Mais, dans la nuit, une tempête affreuse dispersa tous les bâtiments : le général Hoche et l'amirral Morard de Galles étaient sur une frégate qui fut des plus maltraitées. Dès que le temps le permit, le contre-amiral Bouvet manœuvra pour rallier l'escadre, et parvint, au bout de deux jours, à la réunir tout entière, à l'exception d'un vaisseau et de trois frégates. Celle portant Hoche et Morard de Galles était malheureusement de ce nombre.

L'escadre ralliée entra enfin le 4 nivôse dans la baie de Bantry, lieu du rendez-vous général et du débarquement. Un conseil de guerre décida que ce débarquement aurait lieu, malgré l'absence du général en chef; mais il devint impossible par l'effet du mauvais temps. Bouvet, effrayé par tant d'obstacles, séparé de ses chefs et craignant de manquer de vivres, s'il attendait plus longtemps ses chefs, crut devoir regagner les côtes de France; et, lorsque la frégate qui portait Hoche et Morard de Galles arriva dans la baie de Bantry, l'escadre française n'y était plus. Ces deux chefs reprirent eux aussi la route de Brest : constamment battus par le mauvais temps, ils ne furent rendus aux rivages de France qu'après

avoir couru des dangers inouis. Un des vaisseaux de ligne de l'escadre, *les Droits de l'Homme,* capitaine Lacrosse, se trouva séparé des autres et fut attaqué par des vaisseaux anglais. Ce capitaine fit des prodiges de valeur, il détruisit un des vaisseaux ennemis, échappa à l'autre; mais tout mutilé, privé de ses mâts et de ses voiles, il succomba à la violence de la mer. Une partie de l'équipage fut engloutie, l'autre fut sauvée

Tel fut le résultat de cette expédition, qui jeta l'alarme en Angleterre et qui révéla son point vulnérable. Sans la tempête qui sépara le général en chef de ses troupes, le débarquement se fût opéré; la seconde division de l'armée de Hoche serait venue le rejoindre, et l'on ne peut imaginer quels eussent été les résultats de cette descente en Irlande, sous un chef aussi habile que l'était le jeune Hoche.

Les troupes de l'expédition furent débarquées, et, comme elles avaient peu souffert, elles partirent aussitôt pour l'armée du Rhin. Le directoire ne renonça pas au projet d'une descente sur les côtes de l'Irlande; mais pour le moment il tourna toutes ses idées du côté du continent, afin de porter le dernier coup à l'Autriche et lui faire déposer les armes. Le général Jourdan ayant donné sa démission du commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, elle avait été confiée provisoirement au général Beurnonville, qui céda bientôt ce beau poste au général Hoche. Ainsi le gouvernement put enfin récompenser le héros de la république dans la Vendée de ses ingrats et pénibles travaux, et lui offrir un dédommagement qui était dû depuis longtemps à son patriotisme, à ses services et à ses talents. Que ne devait pas espérer la république française de ses deux cent mille combattants commandés par Moreau, Hoche et Bonaparte !

CHAPITRE V.

Situation intérieure et financière de la république. — Troisième campagne en Italie. — Bataille de Rivoli et de la Favorite. — Reddition de Mantoue. — Opérations sur le Rhin. — Joie que causent en France les victoires de l'armée d'Italie. — Réflexions de M. Thiers sur cette époque si glorieuse pour la France.

Jusqu'à ce moment, le directoire et tous ceux qui voulaient la république avec la constitution de l'an III, conservaient la majorité dans le conseil; mais le royalisme, encouragé par les nombreux journaux que l'étranger et l'émigration soldaient, levait partout la tête, s'insinuait partout, et cherchait, ainsi que je l'ai dit, à influencer ouvertement les élections. Le gouvernement n'était pas sans inquiétudes sur les résultats de ces élections. Il comptait sauver la chose publique en faisant assimiler les électeurs aux fonctionnaires publics et leur imposant ainsi le même serment de haine à la royauté. C'était au moyen de cette mesure qu'il espérait déjouer toutes les intrigues des royalistes.

En attendant que le jour des élections arrivât, le directoire s'occupa des finances. Il commença par se plaindre de ne pas voir les mesures qu'il proposait sur cet objet accueillies comme elles auraient dû l'être par les conseils.

Le 25 frimaire, il leur rédigea un message alarmant sur la situation financière de la république, et le fit publier. Les conseils furent irrités de cette publication, parce que le directoire semblait faire retomber sur eux les malheurs de l'état. Ils censurèrent vivement cette indiscrétion; mais ils n'en eurent pas moins le bon esprit de s'occuper tout de suite de l'examen des propositions du directoire.

Le trésor public était toujours dans la détresse, quoique le numéraire abondât partout. Cela tenait à plusieurs choses : à la lenteur de la rentrée de l'impôt courant; aux difficultés qu'on éprouvait pour faire solder l'impôt arriéré; à celles qu'avait rencontrées l'emprunt forcé, qui n'avait encore produit que quatre cent millions au plus, et enfin à ce que les termes de paiement d'une partie des biens nationaux soumissionnés n'étaient pas encore échus.

Le directoire vivait donc d'expédients. Il donnait aux fournisseurs des bordereaux de liquidation, espèces de valeurs qui n'étaient reçues qu'avec perte. Il payait les fonctionnaires publics avec des ordonnances des ministres; il donnait aux rentiers des bons au porteur recevables en paiement des biens nationaux; il faisait tout ce que les circonstances lui permettaient de faire en attendant que cette situation pénible changeât.

Elle devait nécessairement changer dans le courant de l'an V. De grandes améliorations furent introduites au budget de cette année. D'abord il fut divisé en deux parties, la dépense ordinaire évaluée à quatre cent cinquante millions, et les dépenses extraordinaires estimées à cinq cent cinquante.

La contribution foncière, fixée à deux cent cinquante millions, la contribution personnelle, arrêtée à cinquante millions; et les douanes, le timbre, l'enregistrement évalués à cent cinquante, devaient couvrir les dépenses ordinaires. L'extra-

ordinaire dût l'être par l'arriéré de l'impôt et par le produit des biens nationaux. Les contributions arriérées devaient être acquittées avant le 15 frimaire, et l'on institua les garnisaires pour en hâter la perception. Il restait encore quelques assignats et quelques mandats; ils furent reçus au cours dans le paiement de l'arriéré, et annulés aussitôt. On fit cesser par là les désordres du papier-monnaie. La confection des rôles de l'an V fut ordonnée sur-le-champ afin de percevoir, par avance, le quart des impôts de cette année.

Quant aux biens nationaux, il fut décidé qu'on exigerait des acquéreurs des obligations payables en numéraire, à l'époque où la loi les obligeait de s'acquitter. Elles entraînaient, en cas de protêt, l'expropriation du bien vendu. Cette mesure pouvait faire rentrer environ quatre-vingts millions de billets, que les fournisseurs reçurent volontiers. Ainsi l'état, n'ayant plus de crédit, se servit de celui des particuliers. Les biens vendus à l'avenir devaient être payés un dixième comptant en numéraire, cinq dixièmes comptant en ordonnances des ministres ou en bordereaux de liquidation, et les autres quatre dixièmes en quatre obligations, payables une tous les ans.

Toutes ces dispositions firent espérer de l'ordre et de la régularité dans les entrées. Bientôt on put payer les fonctionnaires et les rentiers en numéraire.

Cent vingt millions, dont trente-trois pris sur les contributions et les autres chapitres de l'ordinaire, et quatre-vingt-sept sur le produit des bois, et l'arriéré des contributions militaires furent mis à la disposition du gouvernement pour faire face aux préparatifs de la campagne qui allait s'ouvrir, et qui devait à jamais fixer les destinées de la république française.

Au commencement de l'an V, tous les regards des Français dévoués à la république étaient fixés sur l'extérieur, où devaient se porter les coups décisifs; on considérait les affaires de l'intérieur comme incomparablement moins importantes que les événements qui allaient avoir lieu hors de chez nous : aussi la république semblait-elle exister ailleurs que sur le territoire français, et l'histoire de cette époque devint plus intéressante au dehors qu'au dedans.

C'est donc sur le terrain choisi par Bonaparte, Moreau, Hoche et Brune, que nous devons nous reporter : c'est de là que le gouvernement directorial et la constitution de l'an III recevront la vie ou la mort. Laissons pour un moment les royalistes susciter des embarras au gouvernement et se réjouir par avance de la position où se trouve l'armée d'Italie, par suite des retards qu'un général traître à la république a fait éprouver dans le midi de la France, aux renforts que cette armée attendait, et qui n'arrivèrent pas à temps sur les bords de l'Adige; Bonaparte n'est pas un homme qui fasse attendre longtemps le dénouement d'une campagne : avant que les élections de l'an V aient lieu, avant que les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin-et-Moselle aient franchi le Rhin, il aura succombé avec le petit nombre de braves qu'il conduit, ou bien la troisième armée envoyée, par l'Autriche à la défense de l'Italie, aura disparu comme les deux précédentes.

Le 19 nivôse (8 janvier), Bonaparte qui, de Bologne où il était allé menacer le pape, n'avait pas cessé un instant d'avoir l'*œil sur l'Adige*, apprit qu'un engagement avait *eu lieu sur tous* ses avant-postes. Sur-le-champ, il repasse le Pô avec deux mille hommes, et se rend de sa personne à Vérone, afin de deviner les projets du maréchal Alvinzi. Ce maréchal s'avançait avec plus de soixante mille hommes, et en avait en outre vingt mille dans Mantoue, dont douze au moins sous les armes.

Quelques renforts envoyés de l'intérieur, et les blessés sortis des hôpitaux, avaient à peu près réparé les pertes des troupes républicaines dans la campagne contre Wurmser : Bonaparte comptait environ quarante-cinq mille hommes sous les armes. Dix mille à peu près, sous les ordres de Serrurier, bloquaient Mantoue; trente mille étaient en observation sous l'Adige : Augereau gardait Legnago; Masséna, Vérone; Joubert, qui avait succédé à Vaubois, occupait Rivoli et la Corona; et Rey, avec une division de réserve, était à Dezenzano, au bord du lac de Garda. Les quatre à cinq mille hommes restants *étaient répartis* entre Milan, le château de Bergame et la Cispadane.

Cette fois les Autrichiens avaient modifié leur plan, afin de l'adapter aux projets du pape. L'attaque principale devait se faire sur le Haut-Adige, avec quarante-cinq mille hommes conduits par Alvinzi. Une autre attaque, tout-à-fait indépendante de la première, devait avoir lieu simultanément sur le Bas-Adige, dans le but de communiquer avec Mantoue, la Romagne et l'armée du pape. Vingt mille hommes, sous les ordres du général Provera, devaient déboucher sur ce point.

L'attaque d'Alvinzi était la principale : celle de Provera devait avoir lieu sans égard à ce qui se passerait plus haut. Alvinzi avait choisi celle des trois routes du Tyrol qui passe entre l'Adige et le lac; elle pénétrait dans la ligne française, et

allait aboutir à la position, à jamais célèbre, du plateau de Rivoli. Ce plateau domine l'Adige d'un côté, et de l'autre il est entouré par l'amphithéâtre de Montebaldo. L'armée, qui est en position sur le plateau de Rivoli, menace l'espèce d'escalier tournant par lequel on y monte, et balaie au loin de son feu d'artillerie les deux rives de l'Adige. Ce plateau est difficile à emporter de front, mais d'autres routes, praticables seulement pour l'infanterie, conduisent à Montebaldo, d'où l'on peut, en gravissant ses croupes escarpées, aboutir au plateau de Rivoli. Le plan du maréchal Alvinzi était d'assaillir la position par toutes les routes à la fois.

Le 23 nivôse, il attaqua Joubert et le resserra sur Rivoli. Le même jour Provera poussait deux avant-gardes, l'une sur Vérone, l'autre sur Legnago. Masséna, qui était à Vérone, en sortit, culbuta cette avant-garde, et lui fit neuf cents prisonniers. On se fusilla le long des deux rives du Bas-Adige, sans qu'il se passât aucun événement : dans ce moment, Augereau écrivait qu'il y avait devant Legnago des forces ennemies considérables.

Bonaparte arrivait à Vérone au moment où Masséna venait de repousser les Autrichiens : il fit replier toute la division dans la place, afin de la tenir prête à marcher, et ordonna à la division Rey, qui était à Dezenzano, et qui n'avait vu aucun ennemi par derrière le lac de Garda, de se porter à Castel-Novo, point central entre le Haut et le Bas-Adige.

Le 24, le général en chef apprit que Joubert, attaqué par des forces immenses, ne devait qu'à une résistance opiniâtre le bonheur de s'être maintenu sur le plateau. Il fut dès-lors évident que l'attaque principale était dirigée sur Rivoli. Aussitôt, des ordres sont envoyés à Serrurier de porter son avant-garde à Villafranca, et de se bien garder. Un corps de cavalerie part de Vérone pour aller renforcer Augereau, que Bonaparte charge de la défense du Bas-Adige : il laisse deux régiments dans Vérone, et part lui-même dans la nuit avec la division Masséna et deux escadrons de cavalerie : il mande à Rey de ne pas s'arrêter à Castel-Novo, et de monter tout de suite à Rivoli. Bonaparte y arrive à deux heures du matin. Le ciel était pur, la lune éclatante; il put très-bien juger les forces et les positions des Autrichiens, dont les feux embrasaient l'horizon : il leur supposa de quarante à quarante-cinq mille hommes. Joubert n'en avait que dix mille : il était temps d'arriver à son secours.

Le principal corps ennemi, composé des grenadiers, de la cavalerie, de l'artillerie et des bagages, suivait la grande route entre le fleuve et le Montebaldo, et devait déboucher par l'escalier : il était sous les ordres de Quasdanowich. Trois autres corps, composés d'infanterie seulement, et commandés par Liptay, Ocskay et Koblos, avaient gravi les groupes des montagnes et devaient arriver sur le champ de bataille en descendant l'amphithéâtre de Montebaldo. Un cinquième corps, sous les ordres de Lusignan, était placé de manière à tomber sur les derrières de l'armée française, pour la couper de la route de Vérone. Enfin, un sixième corps était détaché le long du fleuve, qu'il longeait extérieurement; Wukassovich qui le commandait se trouvait ainsi hors de ligne, et pouvait tout au plus envoyer des boulets sur le champ de bataille, en tirant d'une rive à l'autre.

Placée sur le plateau, l'armée française pouvait empêcher la jonction des différents corps ennemis : elle foudroyait l'infanterie privée de ses canons, et refoulait la cavalerie et l'artillerie engagées dans le chemin tournant de l'escalier : peu lui importait qu'on lui lançât des boulets de l'autre rive, et que Lusignan fît des efforts pour se porter sur ses derrières.

Bonaparte arrêta son plan avec sa promptitude accoutumée, et commença l'opération avant le jour : il sentait qu'il fallait garder le plateau à tout prix, puisque c'était sur ce point que la bataille devait se gagner.

Les troupes de Joubert, qui comptaient déjà quarante-huit heures de combat, furent les premières sur pied : elles attaquèrent les avant-postes de l'infanterie autrichienne, et les firent replier : c'était assez pour que les corps français pussent s'étendre plus largement sur le plateau.

Peu après, l'action devint extrêmement vive. L'infanterie autrichienne privée de ses canons, plia devant celle des Français, armée de sa redoutable artillerie, et recula vers l'amphithéâtre de Montebaldo. Mais le corps de Liptay, placé à l'extrémité de l'ennemi, donna sur la gauche de Joubert, la rompit, et l'obligea à se retirer en désordre. Heureusement la quatorzième demi-brigade, qui venait après, se forma en crochet, couvrit le reste de la ligne, et résista avec un courage héroïque à toutes les attaques des Autrichiens. Bonaparte, voyant le danger, laisse Berthier sur le point menacé, et part au galop pour aller chercher du secours. Masséna arrivait à peine, après avoir marché toute la nuit. Le général en chef se saisit de la trente-deuxième, et la porte à gauche pour rallier les deux demi-brigades qui avaient cédé. L'intrépide Masséna s'avance à la tête de la trente-deuxième, rallie derrière lui les troupes rompues, renverse tout ce qui se présente à sa rencontre, et va se placer à côté de la quatorzième, qui n'avait cessé de faire des prodiges de

valeur. Le combat se trouvait ainsi rétabli sur ce point ; mais Joubert avait été obligé de se replier avec la droite, afin de suivre la retraite de la gauche, et déjà l'infanterie autrichienne se rapprochait une seconde fois du point qu'on avait eu tant d'intérêt à lui faire abandonner. Elle allait ainsi faire sa jonction avec l'escalier tournant.

Au même instant, la colonne d'artillerie, précédée des grenadiers, gravissait le chemin tournant, et repoussait tout ce qui lui était opposé. Wukassovich lançait, de l'autre côté du fleuve, une grêle de boulets pour protéger cette colonne. Enfin, Lusignan s'avançait sur les derrières pour intercepter la route de Vérone, et barrer le chemin à la division de réserve de Rey, qui arrivait de Castel-Novo.

Ainsi Bonaparte, resserré sur le plateau par une nuée d'ennemis, et n'ayant avec lui que les seules divisions Joubert et Masséna, formant tout au plus seize mille hommes, semblait perdu. Mais il conserve tout son sang-froid et communique aux soldats l'assurance de la victoire. Il ordonne sur-le-champ des mouvements décisifs. Une batterie d'artillerie légère et deux escadrons conduits par deux braves officiers, Leclerc et Lassalle, sont lancés sur le débouché envahi : Joubert, qui avait ce débouché à dos, fait volte-face avec un corps d'infanterie. Ils attaquent tous à la fois: l'artillerie mitraille ce qui a débouché ; la cavalerie et l'infanterie chargent ensuite avec la plus grande vigueur. Grenadiers autrichiens, cavalerie, artillerie sont ainsi précipités pêle-mêle dans l'escalier tournant. Quelques pièces plongeant sur le défilé augmentent l'épouvante et la confusion ; le désordre de cette colonne est horrible : à chaque pas on lui écrase des masses, et on lui fait un grand nombre de prisonniers.

Cependant, la division de Lusignan, trop sûre du succès d'Alvinzi, s'était avancée pour tourner les Français et leur couper la retraite. Bonaparte ne s'inquiète nullement de ce mouvement ; il laisse ces quatre mille hommes s'engager, et dit aux soldats : *ceux-là sont à nous*, et les soldats répètent avec confiance les paroles du général. Cette assurance constante de la victoire peut en être regardée comme une des causes les plus immédiates.

Après avoir délivré le plateau des assaillants qui l'escaladaient, et les avoir refoulés dans le défilé, où on les poursuit sans relâche, Bonaparte reporte ses coups sur l'infanterie, rangée en demi-cercle devant lui. Il jette sur elle Joubert avec l'infanterie légère, et Lassalle avec deux cents hussards. Cette nouvelle attaque porte l'épouvante au milieu de l'infanterie ennemie, qui avait déjà perdu l'espoir de faire sa jonction avec la colonne refoulée dans l'escalier. Alors toute la ligne française s'ébranle de la droite à la gauche, pousse les Autrichiens contre l'amphithéâtre de Montebaldo, et les chasse dans les montagnes.

Bonaparte laisse des troupes à la poursuite de l'infanterie autrichienne, et accourt sur les derrières pour réaliser sa prédiction contre le corps de Lusignan. Ce corps, témoin des désastres de l'armée autrichienne, voit aussitôt le sort qui lui est réservé ; il ne tarde pas d'être mitraillé par les Français, puis chargé à la baïonnette par la dix-huitième et la soixante-quinzième demi-brigades, qui se jettent sur l'ennemi en entonnant le chant du départ. Lusignan est repoussé dans la direction de Vérone. En ce moment le général Rey arrivait, par cette route, avec la division de réserve. Le corps autrichien va donner contre la tête de cette division, qui le reçoit chaudement : ainsi placé entre les deux feux, il ne reste à Lusignan qu'à implorer la clémence du vainqueur. Ses quatre mille soldats mettent bas les armes. Déjà nous avions fait plus de deux mille prisonniers dans le défilé.

Avant cinq heures, l'armée autrichienne était anéantie. La division de Lusignan était prise en entier ; l'infanterie venue par les montagnes fuyait dans des rochers affreux ; la colonne principale était engouffrée sur les bords du fleuve, et le corps accessoire de Wukassovich assistait à ce désastre sans pouvoir être d'aucun secours.

Bonaparte, que cette admirable victoire n'étourdit pas, pense que Joubert, avec sa brave division, et Rey, avec celle de réserve, suffisent pour achever l'ennemi et ramasser des prisonniers : il rallie la division de Masséna, et part avec elle pour le Bas-Adige, qu'il avait laissé menacé. Ces braves soldats, comptant sur de nouvelles victoires, oublient leurs marches et leurs fatigues pour voler à Mantoue. Il fallait faire près de quatorze lieues.

Le général en chef apprend en route que Provera avait passé l'Adige au-dessus de Legnago, au moyen d'un pont jeté à Anghiari. Augereau, averti trop tard, s'était néanmoins mis à la poursuite du corps de Provera, l'avait pris en queue, et lui avait fait deux mille prisonniers ; mais le général autrichien n'en marchait pas moins sur Mantoue, pour s'y joindre à la garnison : c'était là son but, et il allait l'atteindre. Il était à craindre que Wurmser averti ne fît une sortie combinée avec Provera, et ne mît le corps du blocus de Serrurier entre deux feux.

Bonaparte marche sans s'arrêter toute la nuit du 25 au 26, et toute la journée du 26. Il a avec lui la division Masséna, et entraîne toutes les réserves qu'il avait laissées intermédiairement à Villa-Franca.

Ce même jour, Provera était arrivé sous Mantoue, et s'était présenté devant le faubourg Saint-Georges où était Miollis avec quinze cents hommes. Le général autrichien l'avait sommé de se rendre; mais pour toute réponse Miollis le repoussa à coups de canon. Provera se porte alors du côté de la citadelle, espérant une sortie de Wurmser : il se trouve en face de Serrurier. Ne pouvant plus espérer d'entrer de vive force, Provera s'arrête à la Favorite, entre Saint-George et la citadelle, et lance une barque sur le lac, pour avertir Wurmser de faire une sortie le lendemain matin.

Bonaparte arrive dans la soirée, et fait ses dispositions pour séparer entièrement Provera de Wurmser. Augereau est placé de manière à tomber sur les derrières de Provera, Victor et Masséna sur ses flancs. Il oppose Serrurier à la garnison qui doit sortir de la place.

Le lendemain 27 nivôse (16 janvier), Wurmser sort de la place avec tout ce qu'il a d'hommes en état de porter les armes, et attaque la division française de blocus avec la plus grande résolution: mais Serrurier lui résiste avec sang-froid. Vainement le vieux maréchal redouble-t-il de furie pour se faire jour et tendre la main à Provera; tous ses efforts demeurent impuissants devant la bravoure de la division Serrurier; il ne peut avancer au-delà des lignes de circonvallation.

Pendant que Serrurier contenait ainsi la garnison de Mantoue, le général Victor, à la tête de la cinquante-septième, qui, ce jour-là, acquit le nom de *la terrible*, s'élançait sur Provera, en renversant tout ce qui se présentait devant lui. Provera et ses volontaires de Vienne, jeunes gens pleins de bravoure et d'enthousiasme, essaient en vain de se rapprocher de Wurmser; ils trouvent partout un rempart d'airain : ils se battent néanmoins avec opiniâtreté, car ils s'aperçoivent qu'il n'y a point de salut pour eux s'ils n'entrent pas dans la place. Bientôt tout le corps de Provera se trouve entouré par Victor, Augereau et Masséna; une sortie de Miollis achève de l'envelopper, et Provera met bas les armes, au moment où Wurmser était rejeté dans Mantoue. Les volontaires de Vienne se trouvent au nombre des six mille prisonniers que les troupes françaises font ce jour-là, et remettent aux vainqueurs le drapeau brodé par l'impératrice.

Tel fut le dernier acte de cette immortelle bataille qui dura trois jours, pendant lesquels les troupes françaises ne cessèrent de se battre ou de marcher jour et nuit, transportant le champ de bataille partout où il y avait des ennemis à combattre, et ne leur donnant point de quartier qu'ils ne fussent détruits ou dispersés dans les montagnes, ou faits prisonniers. Le premier de ces combats fut appelé bataille de *Rivoli*, et le second bataille de la *Favorite*.

Le lendemain de cette dernière affaire, on apprit que Joubert, poursuivant Alvinzi, lui avait encore fait sept mille prisonniers. Ainsi, dans cette opération militaire, jugée la plus belle et la plus extraordinaire dont l'histoire fasse mention, quarante mille Français avaient complétement détruit une armée de soixante mille Autrichiens : on leur avait pris près de mille hommes aux environs de Vérone, et six mille le jour de la bataille de Rivoli; Augereau avait fait deux mille prisonniers sur le Bas-Adige : Provera en livrait six mille devant Mantoue, et Joubert en avait ramassé sept autres mille sur la route du Tyrol, en tout plus de vingt-deux mille hommes prisonniers. Dix mille Autrichiens étaient morts ou hors de combat, et le reste, frappé d'épouvante, fuyait dans les montagnes. Wurmser, rejeté dans Mantoue, n'avait plus aucun espoir d'être secouru : l'Autriche avait fait son dernier effort, et maintenant la possession de l'Italie ne pouvait plus nous être disputée.

Bonaparte, dont le génie et l'activité faisaient l'admiration de tous les amis de la liberté, et le désespoir des ennemis de la France, proclamait avec orgueil que ses soldats avaient surpassé la rapidité tant vantée des légions de César. En effet, la division Masséna n'avait pas pris un instant de repos du 24 au 28 ventôse; marchant la nuit, se battant le jour, elle cueillit d'immortels lauriers sur deux champs de bataille distants de plus de trois journées de marche ordinaire.

Les victoires de Rivoli et de la Favorite avaient transporté de joie les patriotes italiens : on ne parlait que de ces vingt-deux mille prisonniers pris en trois jours, et on citait le témoignage des autorités de Milan, qui les avaient passés en revue, et qui en avaient certifié le nombre, afin de répondre à tous les doutes des malveillants.

Il ne restait plus sur le sol italien que la garnison de Mantoue. Déjà elle avait mangé tous ses chevaux, et les maladies se joignaient à la famine pour détruire ce qui restait encore à Wurmser de soldats en état de porter les armes. Une plus longue résistance eût donc été inutile et contraire à l'humanité. Le vieux maréchal avait donné assez de preuves de courage et d'opiniâtreté, il pouvait penser à se rendre. Il envoya le général Klénau pour parlementer avec Serrurier. Bonaparte assista à la conférence incognito : enveloppé dans son manteau, il écouta l'énumération des ressources que l'officier autrichien assurait rester à la garnison, laquelle, disait-il, avait encore pour trois mois de vivres. Bonaparte le laisse disserter,

s'approche de la table, saisit le papier sur lequel étaient écrites les propositions de Wurmser, et se met à tracer quelques lignes en marge sans mot dire, et au grand étonnement de Klénau, qui semblait demander l'explication des actions de l'inconnu. Bonaparte le tira bientôt d'embarras. « Voilà, lui dit-il en se découvrant, les conditions que j'accorde à votre maréchal. S'il avait seulement pour quinze jours de vivres, et qu'il parlât de se rendre, il ne mériterait aucune capitulation honorable; mais, puisqu'il vous envoie, c'est qu'il est réduit à l'extrémité. Je respecte son âge, sa bravoure, ses malheurs. Portez-lui ces conditions. Qu'il sorte de la place demain ou dans un mois ou dans six, il n'aura des conditions ni meilleures ni pires. Il peut rester tant qu'il conviendra à son honneur; sa position n'en sera point aggravée. »

A ce langage, Klénau reconnut l'illustre capitaine. Il s'empressa de porter au maréchal Wurmser les conditions qui lui étaient faites. Le général en chef de l'armée française usait envers lui de la plus grande générosité : il lui accordait la faveur de sortir librement de la place avec tout son état-major, deux cents cavaliers, cinq cents hommes à son choix et six pièces de canon. La garnison devait être conduite à Trieste pour y être échangée contre des prisonniers français. Plein de reconnaissance, Wurmser se hâta d'accepter ces conditions. Il fut convenu qu'il sortirait de la place le 14 pluviôse (2 février 1797); la consolation du vieux maréchal, en quittant Mantoue, eût été de remettre son épée au général en chef de l'armée française, mais il ne trouva que le brave Serrurier. Bonaparte avait calculé autrement que les vanités ordinaires; il s'était dérobé à ce triomphe : déjà il courait vers Rome pour terminer les tracasseries que le pape lui avait suscitées, et pour mettre à la raison cette cour de prêtres.

La relation des batailles de Rivoli et de la Favorite avait enivré de joie tous les Français. Le directoire, éclairé par les exploits inouïs du jeune conquérant de l'Italie, donna des ordres pour lui envoyer des renforts, avec lesquels il pourrait fondre sur les états héréditaires et aller dicter, à Vienne même, une paix glorieuse pour la république.

La reddition de Mantoue vint mettre le comble l'allégresse publique : le courrier qui apportait ces nouvelles arriva le soir dans Paris; on assembla sur-le-champ la garnison, et on les publia à la lueur des torches, au son des fanfares, et au milieu des cris de joie de tous les Français patriotes.

Tandis que ces événements, si glorieux pour la république française et pour son armée d'Italie, se passaient sur les bords de l'Adige et du Mincio, l'archiduc Charles commettait en Allemagne une faute des plus graves, en s'obstinant à vouloir réduire la bicoque de Kell, si vaillamment défendue, et cette misérable tête de pont de Huningue, dont la perte n'influait en rien sur la position des armées françaises du Rhin. Il aurait pu se porter en Italie, délivrer Mantoue, et balancer la fortune de Bonaparte; mais il perdit soixante-dix jours sur les bords du Rhin, pour assister à la reddition de Kell, qui ne lui fut remis qu'après quarante-huit jours de tranchée ouverte, et lorsqu'il ne restait plus que des fortifications renversées, ressemblant à un amas de décombres. Les efforts de trente-deux mille Autrichiens s'étaient brisés, pendant soixante-dix jours, contre ce poste désormais inutile pour eux : Desaix et Gouvion-Saint-Cyr avaient alternativement commandé les troupes assiégées, lesquelles s'illustrèrent par de nombreux prodiges de valeur. Lorsque Kell fut enfin livré, après que cent mille coups de canon et vingt-cinq mille bombes eurent sillonné les ouvrages des Français, il n'y restait ni un canon, ni une palissade, ni même une des fascines des remparts : suivant l'expression d'un officier autrichien, les Français avaient emporté le fort même. Belle conquête, qui coûta huit à dix mille hommes au prince Charles!

La tête de pont de Huningue tint encore vingt-cinq jours de plus que Kell; il ne fut remis qu'au bout des trois mois de siége, et les Français furent libres d'emporter tous les objets de la moindre utilité.

Pour encourager le noble dévouement des armées françaises, le génie républicain inventa des récompenses dignes de nos soldats citoyens. Les conseils décrétèrent plusieurs fois que ces armées avaient bien mérité de la patrie et de l'humanité. Le directoire adressa des lettres de félicitation, témoignage honorable de bonne et glorieuse conduite, à tous les généraux et militaires qui s'étaient distingués particulièrement; enfin, il décréta que *les drapeaux tricolores portés à la bataille d'Arcole contre les bataillons ennemis, par les généraux Bonaparte et Augereau, leur seront donnés à titre de récompense*. En pouvait-on inventer de plus glorieuses! Que sont les parchemins, les croix, les rubans, auprès des drapeaux d'Arcole, des canons décernés à Murat après la bataille d'Aboukir, et même auprès des sabres d'honneur institués sous le consulat? Pourquoi faut-il que Bonaparte, Murat, Augereau et tant d'autres guerriers illustres aient ensuite attaché plus de prix aux hochets de la royauté, à de vains titres, qu'aux drapeaux d'Arcole, qu'aux

canons d'Aboukir! Le souvenir des drapeaux de Lodi et d'Arcole, celui du chapeau que Masséna plaçait au bout de son sabre sur un plateau de Rivoli, sur la chaussée d'Arcole, celui des canons d'Aboukir, celui encore du manteau de Marengo, vivront eternellement, et déjà les ducs, les princes, les rois qui remplacèrent les généraux de la republique, sont oubliés.

« A quelle époque, s'écrie le chaleureux historien de la révolution française, M. Thiers, à » quelle époque notre patrie fut-elle plus belle et » plus grande que dans ces jours à jamais célèbres, à jamais regrettables pour nous! Les » orages de la révolution paraissaient calmés; » les murmures des partis retentissaient comme » les derniers bruits de la tempête : on regardait » ces restes d'agitation comme la vie même d'un » état libre. Le commerce et les finances sortaient » d'une crise épouvantable : le sol entier, restitué à des mains industrieuses, allait être fécondé. Un gouvernement composé de bourgeois, nos égaux, régissait la république avec » modération; les meilleurs étaient appelés à » leur succéder. Toutes les voix étaient libres. » La France, au comble de la puissance, était » maîtresse de tout le territoire qui s'étend du » Rhin aux Pyrénées, de la mer aux Alpes; la » Hollande, l'Espagne, allaient unir leurs vaisseaux aux siens, attaquer de concert le despotisme maritime. Elle était resplendissante d'une » gloire immortelle. D'admirables armées faisaient flotter les trois couleurs à la face des » rois qui avaient voulu anéantir cette France. » Vingt héros divers de caractère, de talent, pareils seulement par l'âge et le courage, conduisaient ses soldats à la victoire. Hoche, Kléber, » Desaix, Moreau, Joubert, Masséna, Bonaparte, » et une foule d'autres encore, s'avançaient ensemble. On pesait leurs mérites divers, mais » aucun œil encore, si perçant qu'il pût être, ne » voyait dans cette génération de héros les malheureux et les coupables : aucun œil ne voyait » celui qui allait expirer à la fleur de l'âge, atteint d'un mal inconnu; celui qui mourrait sous » le poignard musulman, ou sous le feu ennemi; » celui qui opprimerait la liberté, celui qui trahirait sa patrie : tous paraissaient grands, purs, » heureux, pleins d'avenir. Ce ne fut là qu'un » moment; mais il n'y a que des moments dans » la vie des peuples, comme dans celle des individus. Nous allions retrouver l'opulence avec » le repos : quant à la liberté et à la gloire, nous » les avions!...

» Il faut, a dit un ancien, que la patrie soit » non-seulement heureuse, mais suffisamment » glorieuse. — Ce vœu était accompli.

» Français qui avons vu, depuis, notre liberté » étouffée, notre patrie envahie, nos héros fusillés » ou infidèles à leur gloire, n'oublions jamais ces » jours immortels de liberté, de grandeur et » d'espérance! »

CHAPITRE VI.

Le prince Charles se dirige en Italie.— Le directoire y envoie aussi les divisions Bernadotte et Delmas. — Bonaparte marche sur Rome pour punir le pape. — Il disperse les troupes papales. — Traité fait avec le Vatican. — Bonaparte marche sur Vienne. — Bataille du Tagliamento.— Combats de Tarwis. — Combats livrés par Joubert dans le Tyrol. — Insurrection des patriotes vénitiens. — Progrès des armées françaises en Autriche. — Préliminaires de paix de Léoben.

Cependant le prince Charles avait enfin senti toute l'étendue de la faute qu'il avait commise en passant l'hiver sur les bords du Rhin. Il mit alors la plus grande ardeur à la réparer. Six de ses meilleures divisions du Rhin furent acheminées sur le Tyrol et la Carinthie, et il se rendit de sa personne sur les points menacés par Bonaparte. Mais il fallait beaucoup de temps pour que les renforts tirés de l'armée autrichienne du Haut-Rhin arrivassent sur la Piave et l'Izonzo. Pendant cet intervalle, les frontières de l'Allemagne restaient exposées aux coups terribles que le directoire leur préparait; et, de l'autre côté, l'armée d'Italie avait le temps de descendre des Alpes aux portes de Vienne. Le prince Charles commit encore une faute de ne pas porter son quartier-général dans le Tyrol, où il eût pu réunir, quinze à vingt jours plus tôt, les divisions attendues du Rhin, et par-là même contenir les Français loin des états héréditaires. Mais il paraît que le cabinet de Vienne insista pour que l'archiduc couvrît Trieste, le seul port de mer de l'Autriche. Ces mauvaises dispositions eurent le résultat que le général en chef de l'armée d'Italie devinait en examinant ses cartes et calculant les distances.

Bonaparte avait écrit au directoire que, si on lui envoyait un renfort de trente mille hommes, il franchirait les Alpes Juliennes, après avoir soumis les états du pape à la république, et marcherait hardiment sur Vienne. Ce projet, qui aurait paru extravagant l'année précédente, n'était plus qu'une idée hardie, mais exécutable, dans l'état actuel des choses. Le directoire décida que la division Bernadotte serait tirée de l'armée de Sambre-et-Meuse, et la division Delmas de celle du Haut-Rhin, pour être acheminées toutes les

deux à travers les Alpes, au milieu de l'hiver. Dans ce moment d'enthousiasme pour la gloire et la liberté, les soldats français ne voyaient plus d'obstacles, et les généraux ne connaissaient pas ces basses jalousies, ces petites passions, qui firent souvent manquer l'exécution des plans les mieux combinés ; ils étaient tous mus par les sentiments les plus honorables. Hoche avait écrit à Bonaparte une lettre digne de chacun de ces deux jeunes héros, et avait fait tout ce qui dépendait de lui pour que la division Bernadotte représentât dignement l'armée de Sambre-et-Meuse : Moreau, à qui Bonaparte avait, quelques mois auparavant, envoyé un million en espèces pour l'aider à entrer en campagne, Moreau eut pour son rival les procédés d'un bon camarade : il choisit ses meilleurs troupes, et épuisa ses magasins pour les équiper.

Ces deux divisions, formant ensemble vingt à vingt et un mille hommes, passèrent les Alpes en janvier : Kellermann, qui commandait dans ces montagnes, fit toutes les dispositions que son patriotisme lui suggéra pour faciliter ce passage difficile à ces vingt mille hommes. Prêts à franchir les Alpes, une épouvantable tourmente les surprit : les guides déclarent qu'il faut faire halte ; mais les soldats de la république sonnent la charge, entonnent l'hymne marseillaise, et continuent leur marche, tambours battants, enseignes déployées. Déjà les deux divisions étaient descendues dans le Piémont, et personne ne savait qu'elles eussent quitté le Rhin.

Tandis que tout se préperait dans la Haute-Italie par une marche au-delà des Alpes Julliennes, Bonaparte se rendait à Bologne, afin de punir le Vatican de sa mauvaise foi. Non-seulement le pape avait rompu l'armistice en manquant aux clauses y stipulées, mais encore il avait reçu le général autrichien Colli et un grand nombre d'officiers de l'empereur pour commander son armée. Des prédications fanatiques furent faites dans toutes les provinces romaines ; on y organisa une croisade contre les troupes françaises, ou plutôt une Vendée sur les derrières de cette armée d'*excommuniés*. Le pontife de Rome porta sa haine jusqu'à renouveler l'appareil des armes spirituelles dont ses prédécesseurs eussent à peine fait usage dans le douzième siècle.

Mais si, d'un côté, les prêtres et les moines parvinrent à soulever les paysans fanatiques de quelques contrées et la populace de quelques villes, toutes les classes instruites se gardèrent bien de se compromettre : l'esprit républicain et l'amour de la liberté avaient pénétré jusque dans la capitale du monde chrétien ; un parti y attendait les Français, et se berçait de l'espoir de voir renaître les beaux jours de Rome. En attendant, les habitants de cette ville opposèrent eux-mêmes, aux armes spirituelles employées par le pape contre les Français, les armes du ridicule ; des affiches plaisantes, satiriques, étaient placées toutes les nuits près des statues de Pasquinio et Marforio, et l'on s'exposait aux plus grands dangers pour le plaisir de mettre dans la bouche de ces deux trompettes de la satire, des dialogues mordants contre le pape et sa cour.

Ce pape et cette cour étaient cependant dans la plus cruelle anxiété depuis qu'ils avaient appris la défaite de l'armée d'Alvinzi et la reddition de Mantoue. On aurait bien voulu rompre l'alliance avec l'empereur, qui coûtait déjà au saint-siége Ferrare et Commachio remis aux Autrichiens, mais les choses avaient été poussées *trop loin*. Déjà l'armée papale se trouvait réunie sur le Senio. Sept à huit mille hommes de troupes régulières, et un grand nombre de paysans armés à la hâte, composaient cette armée, qui offrait un aspect plus burlesque qu'imposant, malgré les cris des moines et de la canaille qu'ils avaient ramassée.

Bonaparte s'avança rapidement pour ne pas donner le temps à l'incendie allumé par le fanatisme de se propager. Il avait avec lui la division Victor, et les nouvelles troupes levées en Lombardie et dans la Cispadane. C'était plus qu'il ne fallait de forces pour mettre en fuite l'armée papale ; mais l'entreprise de Bonaparte exigeait tout ce qu'il avait de tact et de promptitude, pour ne pas nuire à ses opérations dans la Haute-Italie.

Le directoire était très-satisfait de voir le pape compromis ; il aurait désiré que Bonaparte détruisît enfin la puissance temporelle de ce prince de l'église ; mais il ne lui en faisait pas une obligation, et le laissait maître d'agir suivant les circonstances. Le général de la république ne les crut pas encore telles qu'elles devaient être pour tenter ce renversement : il jugea qu'il agirait plus prudemment en laissant le pape régner encore, après lui avoir arraché une ou deux provinces (1).

Ce fut dans ces intentions que Bonaparte s'approcha du Senio : il ne voulait pas s'engager dans une guerre de religion qui aurait pu lui susciter des embarras et lui faire perdre un temps précieux.

Quand l'armée française parut près du Senio, un parlementaire se présenta pour déclarer à Bonaparte que, si ses troupes s'avançaient davan-

(1) Ce fut là une de ces fautes que le comité de salut public n'aurait pas commises. Quand on a médité et adopté un système révolutionnaire, il faut l'exécuter sans considération pour personne.

tage, on tirerait sur elles; ce qui ne les empêcha pas de continuer leur marche vers le pont du Senio, assez bien retranché. Lannes remonta le cours de cette rivière, et la passa à gué avec quelques centaines d'hommes, qui se portèrent aussitôt sur les derrières de l'armée papale. Le général Lahoz fit alors attaquer le pont par les troupes lombardes : ces nouvelles troupes supportèrent bien le feu, qui fut très-vif pendant quelques instants, et s'emparèrent du pont. Le désordre se mit aussitôt dans les paysans, lesquels entraînèrent avec eux les troupes réglées. On leur fit quatre à cinq cents prisonniers, on sabra quelques détachements, et on poursuivit cette armée jusqu'à Faenza. Quand les Français arrivèrent devant cette ville, le tocsin sonnait et les paysans poussaient des cris affreux : il fallut enfoncer les portes pour entrer dans la place. Les soldats en demandaient le pillage; mais Bonaparte, qui voulait se faire des amis dans ces provinces, le leur refusa : de plus, il rassembla les prisonniers faits depuis le Senio, leur fit donner à manger, et leur annonça qu'ils étaient libres, à condition qu'ils iraient éclairer leurs compatriotes sur les intentions des Français, et assurer tout le monde qu'ils ne venaient ni pour détruire la religion, ni pour renverser le saint-siége.

De Faenza, Bonaparte se porta rapidement sur Forli, puis sur Césène, Rimini, Pezaro et Sinigaglia. Les troupes de Colli ne tenaient nulle part; les hussards français poursuivirent la cavalerie ennemie, pendant plusieurs lieues, sans pouvoir jamais engager un coup de sabre.

Colli avait perdu beaucoup de monde par la désertion : on lui faisait aussi tous les jours des prisonniers. Il se décida enfin à s'arrêter sur une bonne position en avant d'Ancône, et s'y retrancha avec les trois mille hommes de troupes réglées et quelques bandes de paysans qui lui restaient encore. Bonaparte ne tarda pas d'arriver : il reconnut la position, la fit tourner et envelopper, et, en moins de deux heures, elle fut enlevée; douze cents prisonniers restèrent au pouvoir des Français : les débris de l'armée de Colli, ce général et les officiers autrichiens se retirèrent dans Rome. Bonaparte donna la liberté à ses nouveaux prisonniers, aux mêmes conditions qu'il l'avait rendue à tous les autres : ces gens-là, qui s'attendaient à être fusillés, furent pleins de reconnaissance, et contribuèrent beaucoup à faire des partisans aux Français, même dans les campagnes.

Bonaparte ne s'arrêta que peu de temps à Ancône : il reconnut toutefois qu'elle pouvait servir à lui préparer la domination de la mer Adriatique, et se le rappela plus tard. Dans ce moment il était impatient d'arriver à Loretto, où il savait que des trésors considérables, provenant des dons offerts à la Vierge, étaient enfouis; mais on avait eu soin d'enlever les objets les plus précieux. Quand les Français s'emparèrent de la *santa casa*, ils n'y trouvèrent plus que pour un million d'or ou d'argent; mais la Madone y était encore : elle fut envoyée à Paris comme objet de curiosité. Transportée au palais du directoire, on la relégua ensuite dans les greniers de ce palais, où elle resta jusqu'à ce que Bonaparte conclût le concordat avec le pape Pie VII.

Arrivé à Tolentino, d'où il se proposait de déboucher sur Rome, si cela devenait nécessaire, Bonaparte s'y arrêta pour attendre l'effet qu'avait dû produire sa marche rapide. Tout était dans la plus grande confusion à Rome, et le pape allait quitter sa capitale, lorsqu'il fut rassuré sur les intentions des Français par le général Des Camaldules, lequel venait d'avoir une conférence avec Bonaparte : le peuple de Rome commençait à l'être aussi par les rapports que faisaient les prisonniers renvoyés : le parti de la liberté attendait avec impatience ces fameux républicains, qui leur rappelaient les légions romaines.

Le pape commença par éloigner de sa personne tous les conseillers ennemis des Français; il renvoya le secrétaire d'état Busca, et dépêcha à Tolentino son neveu, le duc Braschi, et trois autres plénipotentiaires, pour y traiter de la paix avec le vainqueur. Ils étaient prêts à faire tous les sacrifices, pourvu que le général français n'en exigeât aucun de relatif à la foi. Le traité devint dès-lors facile, et fut signé le premier ventôse (19 février 1797). Le pape renonçait à ses prétentions sur Avignon et le comtat venaissin : il cédait les Légations de Bologne et de Ferrare, ainsi que la belle province de la Romagne. Ancône restait au pouvoir des Français jusqu'à la paix générale. On restituait au pape les autres pays envahis moyennant quinze millions, lesquels, ajoutés aux autres quinze millions déjà stipulés dans l'armistice de Bologne, faisaient la somme ronde de trente millions, payables deux tiers en argent, et un tiers en diamants et pierreries. Le pape devait en outre fournir seize cents chevaux et des buffles pour l'armée. Enfin, tous les objets d'arts et manuscrits stipulés dans l'armistice devaient être mis à la disposition des commissaires français pour être envoyés à Paris.

Bonaparte s'abstint de faire une entrée à Rome, comme il s'était abstenu de voir sortir Wurmser de Mantoue; mais avant de partir de Tolentino il fit un acte qui prouvait la profondeur de sa politique : il ordonna à tous les couvents du saint-siége de recevoir les prêtres français ban-

nis de la république, de les nourrir et de leur donner une pension. Les arrêtés du directoire interdisaient à ces malheureux les pays occupés par nos armées, et les moines italiens n'étaient pas fâchés d'en être délivrés. Bonaparte fit sentir au directoire qu'il valait mieux qu'ils restassent en Italie que d'être forcés de retourner en France. « Ils sont moins fanatiques que les prê» tres italiens, écrivait-il; ils éclaireront le peu» ple qu'on excite contre nous. D'ailleurs ils » pleurent en nous voyant, comment ne pas » avoir pitié de leur infortune? » Le Directoire approuva la conduite de Bonaparte, et fit même publier sa lettre, qui produisit une grande sensation.

Bonaparte n'avait mis que quinze jours à cette expédition : il ne perdit pas un instant pour retourner sur l'Adige, d'où il devait partir pour repasser les Alpes et marcher sur Vienne. Il aurait bien voulu, avant de s'engager dans une entreprise aussi hardie, conclure un traité d'alliance avec Venise, comme il venait de le faire avec le Piémont; mais cette vieille aristocratie, aussi faible que perfide, persista dans sa prétendue neutralité : cependant tout était en armes dans les lagunes et le Bergamasque; et, si les Français éprouvaient des revers, il était à craindre qu'ils ne fussent égorgés dans leur retraite.

En ce moment les deux divisions du Rhin, sous les ordres de Bernadotte et Delmas, arrivaient sur l'Adige : l'armée française se trouvait portée à soixante mille hommes; mais il en fallait laisser dix mille, avec les bataillons lombards et cispadans, pour surveiller les Vénitiens. Il ne restait donc à Bonaparte que cinquante mille hommes, pour entreprendre la plus grande et la plus périlleuse entreprise qui eût jamais été conçue depuis celle d'Alexandre en Asie. Trois routes conduisaient à Vienne : l'une à travers les Alpes Rhétiennes; l'autre à travers les Alpes Noriques, et la troisième à travers les Alpes Juliennes. La première, à gauche, passait par le Tyrol, au col de Brenner; la seconde, au centre, passait par la Carinthie, au col de Tarwis; la troisième, à droite, passant le Tagliamento et l'Izonzo, et conduisant dans la Carniole.

Bonaparte renforça le brave Joubert de deux divisions, et lui composa un corps de dix-huit mille hommes, avec lesquels il devait battre, dans le Tyrol, les généraux Laudon et Kerpen, les rejeter au-delà du Brenner, et filer ensuite par la droite pour venir rejoindre l'armée principale dans la Carinthie : il recommanda à Joubert de se conduire de manière à calmer les Tyroliens.

Masséna, avec son intrépide division de dix mille hommes, devait marcher, par le centre, vers Feltre et Bellune, courir aux gorges et au col de Tarwis, s'en emparer, et s'assurer ainsi d'un débouché dans la Carinthie.

Bonaparte voulait marcher avec vingt-cinq mille hommes, composés des divisions Serrurier, Guieux et Bernadotte, sur la Piave et le Tagliamento; pousser l'archiduc dans la Carniole, se rabattre ensuite vers la chaussée de la Carinthie, joindre Masséna au col de Tarwis, le franchir pour descendre dans la vallée de la Drave et de la Mur, donner la main à Joubert et marcher sur Vienne. Il comptait, pour exécuter ces combinaisons si étonnantes, sur l'impétuosité et l'audace de ses troupes, sur l'habileté de ses lieutenants, et sur l'impression que laissaient ordinairemen ses coups prompts et terribles.

Ayant pris toutes les mesures pour garantir ses derrières, et donné le commandement de la Haute-Italie au général Kilmaine, Bonaparte publia, suivant son habitude, une proclamation énergique; mais les soldats de la république n'avaient plus besoin d'être stimulés pour aller au-devant des dangers glorieux : fiers de leurs victoires, leur dévouement à la patrie et à leur général était arrivé au plus haut degré. Ceux de l'armée d'Italie, tous jeunes, comptant plus de combats que d'années, contrastaient, il est vrai, avec les soldats du Rhin vieillis sous les armes; les premiers, presque tous méridionaux, se montraient plus fougueux que les bataillons du nord, dont la bravoure plus calme n'en était pas moins impatiente de faire ses preuves sur ce nouveau champ de bataille; mais la liberté et la gloire leur étaient également chères et élevaient leurs sentiments, en même temps qu'elles exaltaient leur courage. Tous les enfants de la république n'avaient qu'une seule et même opinion. Cette opinion, pour laquelle ils auraient mille fois risqué leur vie, ils la manifestaient partout, même lorsque les hasards de la guerre les avaient fait tomber entre les mains de leurs ennemis. Un des nombreux traits du patriotisme des soldats républicains suffira sans doute pour peindre leur opinion.

« Les prisonniers français renfermés à Klagenfurth, en Carinthie, imaginèrent de célébrer l'anniversaire du 10 août, sous les yeux mêmes de leurs gardiens. Un arbre de la liberté fut planté dans la cour de leur prison; un autel de gazon fut élevé; ceux qui avaient perdu leur cocarde tricolore s'en firent de diverses étoffes. L'orateur prononça un discours, puis donna la volée à de jeunes oiseaux, en disant : *Revolez vers vos mères comme nous reverrons un jour notre patrie et nos familles*. Il lut ensuite la déclaration des droits de l'homme. Tous les prisonniers pronon-

cèrent le serment républicain, et se mirent ensuite a danser autour de l'arbre de la liberté, en chantant des hymnes patriotiques.

» Cependant le commandant de la place, averti de cette singulière cérémonie, vint avec ses troupes pour mettre fin à ce scandale politique; mais les habitants, entrés en foule avec lui au moment où les prisonniers mettaient un genou à terre devant l'autel de la patrie, prirent cet acte et ces chants pour une cérémonie religieuse et s'agenouillèrent aussi. Le soir il y eut illumination et bal, et la curiosité y amena les femmes de la ville. »

Ce récit authentique, et que je copie textuellement, donnera une idée de l'esprit qui animait les soldats de la république. Que ne pouvait pas tenter un chef comme Bonaparte, avec cinquante mille de ces soldats citoyens!

Le 20 ventôse an V (10 mars 1797), le général en chef de l'armée d'Italie mit toute sa ligne en mouvement. L'intrépide Masséna se jeta sur le corps du centre, le repoussa sur Feltre, Bellune, Cadore, et s'avança jusque dans les gorges de la Ponteba, qui précèdent le col de Tarwis. Dans cette marche rapide, il fit un millier de prisonniers, au nombre desquels était encore le général Lusignan.

Bonaparte s'avança sur la Piave avec ses trois divisions. Il n'avait plus avec lui le général Augereau, qui était allé à son tour porter des drapeaux ennemis à Paris, mais il l'avait remplacé dans le commandement de cette terrible division par le brave général Guieux.

Le 25 ventôse, ces trois divisions passèrent la Piave, sans perdre un seul homme; les avant-gardes ennemies se replièrent derrière le Tagliamento. Le prince Charles y avait réuni toutes ses troupes du Frioul, pour en disputer le passage. Ainsi les deux jeunes adversaires allaient se trouver en présence.

Le Tagliamento roule sur du gravier, et se divise en une multitude de bras, tous guéables quand la fonte des neiges ou les pluies ne les transforment pas en un torrent impétueux. L'armée autrichienne était déployée sur l'autre rive, labourant les grèves de ses boulets, et tenant sa belle cavalerie déployée sur ses ailes, afin d'en tirer parti dans ces plaines si favorables aux manœuvres de cette arme. Bonaparte porta les divisions Guieux et Bernadotte sur les bords du Tagliamento; la première devant le village de Gradisca, où était l'ennemi, et la seconde en face de Godroïpo. Il avait laissé Serrurier en réserve à Valvasone. La canonnade commença, et il y eut quelques escarmouches de cavalerie sur les graviers; Bonaparte trouvant l'ennemi trop préparé fit cesser le feu, et feignit de donnèr du repos à ses soldats. Mais à midi, les Français reprennent les armes; les divisions se déploient en un instant, et l'armée française s'avance en bon ordre vers les bords du fleuve, avant de donner le temps aux Autrichiens de reprendre leur position du matin. Bientôt l'infanterie légère se disperse et couvre les bords du Tagliamento d'une nuee de tirailleurs; l'artillerie s'approche à droite et à gauche, et foudroie l'autre rive. Alors Bonaparte donne le signal. Les grenadiers des deux divisions entrent dans l'eau, appuyés par la cavalerie, et s'avancent vers l'autre bord. « Soldats du Rhin, s'écrie Bernadotte, l'armée d'Italie vous regarde. » Et les vieux soldats du Rhin fondent sur les Autrichiens avec la même bravoure que ceux de Guieux. L'armée ennemie est abordée et repoussée. L'archiduc Charles avait placé un gros corps d'infanterie à Gradisca, vers notre gauche, et tenait sa cavalerie vers notre droite pour nous déborder. La division Guieux attaque Gradisca avec furie, et s'en empare. De l'autre côté Bonaparte lance la cavalerie française sur celle des ennemis; le général Dugua et l'adjudant-général Kellermann chargent avec adresse et impétuosité, font prisonnier le général de la cavalerie autrichienne et la mettent en fuite. En peu de temps le Tagliamento fut franchi sur toute la ligne, et le prince Charles fut obligé de se retirer promptement, laissant quatre à cinq cents prisonniers. La nature du terrain ne permit pas de le poursuivre vivement.

Pendant que Bonaparte gagnait la bataille du Tagliamento, Masséna, sur la chaussée du centre, s'emparait d'Osopo, et poussait sur Tarwis les débris des divisions Lusignan et Orkseay. L'archiduc, voyant que pour couvrir Trieste il allait perdre la chaussée de la Carinthie, la plus courte pour marcher sur Vienne, détacha de son corps d'armée la division Bayalitsch pour la diriger sur le col de Tarwis, afin de prévenir Masséna sur ce point important. De son côté, il se retira avec le reste de ses forces vers le Frioul, dans l'espoir de disputer le passage du bas Izonzo.

Mais Bonaparte le suit sans relâche; il s'empare de Palma-Nova, place vénitienne que l'archiduc avait occupée, et dans laquelle se trouvaient des magasins immenses. Le 29, l'armée française arrive sous les murs de Gradisca, ville située en avant de l'Izonzo, faiblement retranchée, mais gardée par trois mille hommes. Bernadotte somme la place de se rendre; et, sur le refus du commandant, les soldats demandent l'assaut. Ils fondent sur les retranchements; mais une grêle de balles et de mitraille leur fait éprouver de grandes pertes. Heureusement, Bonaparte avait ordonné à la division Serrurier de passer l'Izonzo un peu au-

dessous de Gradisca, pour couper la retraite à la garnison. Cette manœuvre décida la reddition de la place : trois mille Autrichiens mirent bas les armes, et livrèrent aux Français des drapeaux et des canons.

Cependant, Masséna s'était emparé du col de Tarwis, après un combat très-vif, et l'armée française était maîtresse de ce passage des Alpes. La division Bayalitsch allait donc trouver l'issue fermée. L'archiduc Charles, prévoyant ce résultat, laisse son armée sur la route du Frioul, lui ordonne d'aller le rejoindre à Klagenfurth, en passant derrière les Alpes, et se rend de sa personne à Villach, où arrivaient de nombreux détachements du Rhin. Il se proposait de réattaquer Tarwis et d'ouvrir la route à Bayalitsch. Bonaparte, de son côté, laisse Bernadotte à la poursuite des corps qui se retiraient dans la Carniole, et court harceler la division Bayalitsch, en se portant sur ses derrières avec les divisions Guieux et Serrurier.

Après avoir rallié, derrière les Alpes, les débris de Lusignan et d'Orkscay, le prince Charles les renforce de six mille grenadiers, et attaque le col de Tarwis, où Masséna n'avait laissé qu'un détachement. Le col fut repris et le prince s'y établit avec ses troupes. Mais Masséna, qui sentait l'importance de ce point, réunit toute sa division, et fond tête baissée sur les troupes du prince. Suivant son usage, Masséna paie de sa personne, et l'archiduc s'expose plusieurs fois à être pris par les tirailleurs français. On se battait au-dessus des nuages, sur des plaines de glace et de neige; des lignes entières de cavalerie étaient renversées et brisées sur cet affreux champ de bataille. Ce ne fut qu'après avoir fait donner jusqu'à son dernier bataillon, que le prince Charles abandonna Tarwis à son opiniâtre adversaire.

Masséna, resté maître du champ de bataille, se retourne contre la division Bayalitsch, qui arrivait, et l'attaque en tête, tandis qu'elle est pressée en queue par Guieux et Serrurier. Une foule de soldats de la Carniole et de la Croatie se sauvent à travers les montagnes; mais il en reste cinq mille au pouvoir des Français, avec tous les bagages, les administrations et les parcs de l'armée autrichienne qui avait suivi cette route. Ainsi, en quinze jours, Bonaparte était arrivé au sommet des Alpes, et se trouvait maître de fondre sur Vienne.

Pendant ce temps, Joubert avait livré des combats de géant dans le Tyrol. Il avait d'abord attaqué les deux généraux Laudon et Kerpen qui occupaient les deux rives de l'Adige, les avait battus à Saint-Michel, et leur avait pris ou tué plus de quatre mille hommes. Il les poursuivit ensuite sur Neumarck et Tramin, leur enleva encore deux mille hommes, rejeta Laudon à gauche de l'Adige, et Kerpen à droite, au pied du Brenner. Kerpen, renforcé de l'une des deux divisions venant du Rhin, s'était fait battre encore à Clausen. Renforcé de nouveau à Mittenwald par la seconde division du Rhin, il avait été battu une dernière fois, et s'était enfin retiré au-delà du Brenner. Ainsi, Joubert avait balayé le Tyrol. Il fit un à-droite, et se mit en marche à travers le Putersthal, pour aller rejoindre son général en chef.

On était alors au commencement de germinal, et déjà Bonaparte avait fait près de vingt mille prisonniers. Son adversaire, rompu sur tous les points, faisait des efforts pour rallier ses débris, et les réunir aux troupes arrivant du Rhin. Mais Bonaparte allait lui aussi réunir Joubert et Masséna à son corps principal, et marcher sur Vienne.

Pendant que l'armée française d'Italie menaçait l'Autriche antérieure, et portait l'alarme jusque dans Vienne, tout ce que Bonaparte avait craint qu'il arrivât sur ses derrières, s'était réalisé; et quoiqu'il eût pris ses mesures pour parer à tous les événements dont Venise s'annonçait comme le foyer, il n'en fut pas moins inquiet en apprenant que les provinces vénitiennes, travaillées par l'esprit révolutionnaire, s'étaient soulevées dans un moment si inopportun, parce qu'elles fournissaient au gouvernement vénitien un motif pour développer les forces qu'il avait rassemblées, et auxquelles pouvaient se joindre les paysans excités par les prêtres et les moines, ennemis prononcés des Français.

Les habitants de Bergame et de Brescia, plus rapprochés de Milan, avaient fait demander secrètement aux chefs milanais, s'ils pouvaient compter sur leur appui et sur le secours de la légion lombarde. Cette correspondance tomba entre les mains du podestà de Bergame, Ottolini, fidèle agent des inquisiteurs d'état. Les patriotes bergamasques, se voyant compromis, prirent hardiment le parti de brusquer l'explosion : elle eut lieu en effet le 20 ventôse (11 mars), au moment où Bonaparte marchait sur la Piave. Ottolini fit des menaces qui ne furent pas écoutées. De part et d'autre on invoqua l'appui du commandant français que Bonaparte avait laissé dans le château avec une garnison; mais ce commandant répondit que ses ordres lui prescrivaient de rester neutre; il faisait bien assez pour les patriotes en les laissant agir. Aussi, dès le lendemain, Ottolini fut-il chassé, ainsi que les troupes vénitiennes, et la ville de Bergame fut déclarée libre par une municipalité provisoire, nommée par le peuple.

Les Bergamasques envoyèrent sur-le-champ de nombreuses députations à Brescia, où la révolution s'opéra, malgré la présence du sage podestà Battaglia. L'incendie continua de se répandre, en longeant le pied des montagnes ; il se communiqua à Salo et dans tous les environs, en présence des garnisons françaises neutres, mais dont le seul aspect remplissait les patriotes des plus douces espérances.

Le soulèvement de ce parti amena celui des montagnards, armés de longue main par Ottolini. Ils reçurent le signal des moines qui accoururent prêcher dans les hameaux, et se préparèrent à saccager les villes patriotes, et à assassiner les Français. De ce moment, les généraux français ne purent plus rester inactifs ; ils connaissaient trop bien les intentions des montagnards et des paysans pour souffrir qu'ils prissent les armes. Kilmaine ordonna au général Lahoz de se porter dans les montagnes pour s'opposer à tout rassemblement, fit hâter la marche de la division Victor, qui revenait des états du pape, et instruisit Bonaparte de tout ce qui se passait. Les courriers de Kilmaine l'atteignirent au moment où ses manœuvres hardies lui avaient ouvert l'entrée des états héréditaires. Il apprit ces nouvelles avec une véritable peine, et se plaignit au directoire de ce que les armées du Rhin le laissaient, par leur inaction, dans une situation périlleuse.

Toutefois, il résolut de profiter de cette circonstance pour obtenir de Venise les concessions qu'elle n'avait pas encore voulu faire. Le grand conseil de Venise lui envoyait en ce moment une députation pour sonder ses intentions et invoquer son appui. Bonaparte le reçut poliment : « Vous me demandez, leur répondit-il, que je m'arme contre mes amis, contre ceux qui nous accueillent et veulent nous défendre, en faveur de ceux qui nous détestent et veulent nous égorger ; c'est là une chose impossible ; cette lâche politique est aussi loin de mon cœur que de mes intérêts. *Jamais je ne prêterai mon secours contre les principes pour lesquels la France a fait sa révolution et auxquels je dois en partie le succès de mes armes* Alliez-vous franchement à la France, rapprochez-vous de ses principes, faites des modifications indispensables à votre constitution, alors je réponds de tout, et sans employer la violence j'obtiendrai le retour à l'ordre et à la paix. »

Ces conseils étaient sages, sincères, mais ils ne convenaient pas à la vieille aristocratie de Venise. La conférence devint aigre par les prétentions des Vénitiens ; elle se termina par cette menace que Bonaparte adressa aux députés : « Au reste, je vous observe, je vous devine ; je sais ce que vous me préparez ; mais prenez-y garde ; si, pendant que je serai engagé dans une entreprise lointaine, vous assassiniez mes malades, vous attaquiez mes dépôts, vous menaciez ma retraite, vous auriez décidé votre ruine. » Sur-le-champ le général en chef écrivit à Kilmaine pour lui ordonner de redoubler de vigilance, de punir les commandants français s'ils sortaient des limites de la neutralité, et de désarmer tous les montagnards et les paysans. Il ne devait pas au reste s'opposer à l'action des troupes réglées que Venise pouvait envoyer contre les patriotes insurgés.

Mais les événements entraînèrent des troupes françaises qui étaient au moment d'entrer à Crème lorsque cette ville fit sa révolution. Elles se trouvèrent forcément engagées, et on put même les accuser d'avoir facilité le soulèvement des patriotes de cette ville. De ce moment, les Français furent en butte aux coups des montagnards et des paysans, qui égorgeaient tous ceux qu'ils rencontraient. Bientôt ces paysans firent la guerre ouvertement à ceux qu'ils appelaient les *jacobins*. Tout fut en mouvement et en combustion dans la haute Italie. Les régiments esclavons, débarqués des lagunes, s'avançaient vers les villes insurgées; les paysans les saccageaient en attendant. Ils égorgeaient et assassinaient tout ce qu'ils pouvaient prendre de patriotes ou de Français. La situation où se trouvait le général Kilmaine devenait des plus graves. La contre-révolution avait été faite à Salo, où beaucoup de partisans des Français furent pris et envoyés à Venise, avec deux cents Polonais.

Bonaparte, extrêmement irrité de tout ce que lui mandait le général Kilmaine, écrivit une lettre foudroyante au sénat de Venise, dans laquelle il récapitulait tous ses griefs. Il chargea Junot de porter cette lettre et de la lire au sénat: en même temps, il ordonna au ministre français Lallement de sortir de Venise et de déclarer la guerre, si toutes les satisfactions exigées n'étaient pas accordées.

Malgré les tracasseries qui lui étaient suscitées dans la haute Italie, Bonaparte n'en poursuivit pas moins l'exécution de ses projets : il descendait à pas de géant, du haut des Alpes Noriques, dans la vallée de la Mur. Il comptait toujours sur la prochaine arrivée des armées du Rhin sur le Danube; mais la détresse pécuniaire du directoire était si grande, qu'il n'avait pu fournir à Moreau l'argent nécessaire pour se procurer un équipage de pont pour passer le Rhin. Carnot ne laissait à Bonaparte aucun espoir d'être appuyé.

Qu'on s'imagine l'irritation de cette imagination si vive, de cette âme si ardente, en voyant qu'un aussi misérable motif empêchait cent quatre-

vingt mille hommes d'entrer en campagne, dans un moment où l'Autriche était réduite à la défensive sur toute la ligne du Rhin? Bonaparte se plaignit amèrement, car il pensa que le directoire voulait perdre l'armée d'Italie et son général, ou que les autres généraux ne voulaient pas le seconder. « Si on nous abandonne, écrivait-il au directoire, la brave armée d'Italie se repliera; mais l'Europe sera juge entre elle et les autres armées de la république. »

Cependant il ne songeait ni à se retirer, ni même à s'arrêter, mais à frapper l'Autriche au cœur et la forcer à une paix, qu'il savait être le vœu des habitants de Vienne, de la cour et même du prince Charles. Le ministère seul, dévoué à l'Angleterre, résistait encore. Quelle gloire pour Bonaparte, s'il imposait lui seul la paix à l'empereur!

Bonaparte était à Klagenfurth, capitale de la Carinthie, le 11 germinal. Joubert s'avançait pour le rejoindre. Bernadotte, qu'il avait détaché pour traverser la chaussée de la Carniole, s'était emparé de Trieste, des riches mines d'Idra, des magasins autrichiens, et allait arriver, par Laybach, à Klagenfurth. Ainsi concentrée, l'armée française formait une masse de braves qui ne pouvaient redouter une bataille générale.

Toutefois, Bonaparte écrivit le même jour (11 germinal) une lettre mémorable au prince Charles, dans laquelle il lui faisait des ouvertures de paix les plus franches et les plus sincères. Mais l'archiduc ne pouvait accueillir aucune proposition, tant que le conseil aulique n'aurait pas pris une détermination : il se borna donc à répondre au général Bonaparte qu'il désirait la paix autant que lui; mais que n'ayant pas les pouvoirs pour traiter il allait s'adresser Vienne.

Les hostilités continuèrent : Bonaparte s'avança rapidement à travers les montagnes de la Carinthie, poussant toutes les arrière-gardes ennemies. Le 12 germinal, il rencontra l'archiduc en position à l'entrée des gorges étroites de Neumarck. ce prince avait avec lui les restes de son armée du Frioul, les quatre divisions venues du Rhin; celles de Kaim, de Mercantin, du prince d'Orange, et la réserve des grenadiers. Le combat s'engagea et fut des plus chauds; mais rien ne put arrêter la fougue de l'armée française : les soldats du Rhin défiaient les vieux soldats d'Italie; c'était à qui donnerait les plus grandes preuves de bravoure et de témérité. Ils se jetèrent sur les Autrichiens avec une impétuosité qui ne permit à ceux-ci de tenir nulle part : tout fut poussé à la baïonnette, et les gorges restèrent au pouvoir des soldats de la république. L'archiduc perdit dans cette action près de trois mille blessés ou tués, et douze cents prisonniers.

Le lendemain, il y eut encore un violent combat à Unzemark, où les Français firent encore quinze cents prisonniers. Bonaparte ne s'arrêta plus jusqu'à Léoben, où il entra le 18 germinal. Joubert, après avoir poursuivi le général Kerpen, rejoignait l'armée du centre.

Ce même jour arrivèrent, au quartier-général de Bonaparte à Léoben, le comte de Bellegarde, chef d'état-major du prince Charles, et le général Merfeld, chargés des pouvoirs pour traiter d'une suspension d'armes. Ils la demandaient de dix jours; Bonaparte ne voulut en accorder que cinq, seulement pour donner le temps aux plénipotentiaires d'arriver et de signer les *préliminaires*. L'armistice fut signé le 18 ; il ne devait se prolonger que jusqu'au 23 ; il fallait donc que la cour de Vienne se hâtât d'en finir, si elle ne voulait pas voir arriver les Français aux portes de la capitale. Déjà l'avant-garde de Masséna occupait le Somering, dernière hauteur des Alpes Noriques, et d'où l'on pouvait apercevoir les clochers de Vienne.

Tout se disposait à la paix dans cette ville; les habitants la demandaient à grands cris; le parti anglais dans le ministère était en disgrâce. On se décida, et l'on fit partir sur-le-champ pour Léoben, le comte de Merfeld, et le marquis de Gallo, ambassadeur de Naples à Vienne. Ils étaient autorisés à signer des préliminaires qui serviraient de base à la paix défitinive.

La discussion de ces bases fut longue; Bonaparte s'y montra aussi bon négociateur qu'il s'était montré capitaine habile. Les préliminaires furent enfin signés le 29 germinal an V (18 avril 1797). Aussitôt des courriers furent expédiés au gouvernement et aux armées pour les prévenir que les hostilités étaient suspendues.

Les bases stipulées dans ces *préliminaires* étaient : la renonciation de l'empereur à la Belgique; la reconnaissance des limites de la France, telles qu'elles avaient été décrétées; l'établissement d'une république en Italie; l'indépendance de la Lombardie, etc., etc.; l'empereur recevait en dédommagement les provinces illyriennes, l'Istrie et toute la Haute-Italie, de l'Izonzo jusqu'à l'Oglio. En attendant, l'armée française devait se retirer des états autrichiens, et se placer sur l'Izonzo et aux débouchés du Tyrol. Deux congrès devaient s'ouvrir, l'un à Berne, pour la paix particulière avec l'empereur, l'autre à Rastadt, pour la paix avec l'empire. Masséna partit sur-le-champ pour aller porter ce traité au directoire.

Quelque avantageuses que fussent les conditions signées par Bonaparte, il est probable qu'il ne se

fût pas hâté de conclure ces préliminaires s'il eût connu ce qui se passait sur le Rhin : il ne savait que ce que lui avait écrit le directoire, et il devait croire que l'inaction de ces armées serait encore longue.

Mais Hoche, impatient d'agir, avait demandé et reçu l'autorisation de passer le Rhin, tandis que Moreau obtenait enfin du directoire, près duquel il s'était rendu, les fonds nécessaires à l'achat d'un équipage de pont. Hoche, à la tête de sa belle armée, avait passé le Rhin, à Neuwied, le jour même de la signature des préliminaires de Léoben (le 29 germinal) : en même temps, Championnet, avec l'aile droite, avait débouché par Dusseldorff, et s'était porté sur Alterkirchen. Hoche attaqua les Autrichiens à Heddersdorff, où ils s'étaient retranchés, leur tua beaucoup de monde, et leur fit cinq mille prisonniers. Après cette brillante action, il s'était avancé rapidement sur Francfort, battant partout le général Kray, et cherchant à lui couper la retraite : il était au moment de le forcer à une action décisive, lorsque les courriers de Bonaparte vinrent arrêter ce jeune général au milieu de sa marche victorieuse.

Tandis que Hoche débutait avec tant de succès sur ce nouveau théâtre de la guerre, Desaix tentait et exécutait une des opérations les plus hardies dont il soit fait mention dans les annales militaires. Il avait passé le Rhin, au-dessous de Strasbourg, en plein jour et en présence de l'ennemi. Il avait lutté vingt-quatre heures avec quelques bataillons contre toute l'armée ennemie. Le pont fut enfin jeté et le passage achevé ; alors les Français avaient poussé les Autrichiens dans les montagnes noires, et s'étaient emparés de beaucoup de prisonniers, de vingt pièces de canon, et des administrations de l'armée. Ce fut en ce moment que les courriers de Bonaparte arrêtèrent la marche de l'armée du Haut-Rhin.

Moreau, Hoche, Desaix, Saint-Cyr, Dessolles, Championnet, Lefebvre, Grenier, Ney, Soult et tous les autres généraux qui commandaient dans les armées de Sambre-et-Meuse et du Haut-Rhin, durent sans doute éprouver les plus grands regrets de se voir arrêtés au début de leur campagne; mais les intérêts de la France, ceux de l'humanité prévalurent sur leurs intérêts personnels, et ils se résignèrent. « Après avoir fait » trente-cinq lieues en quatre jours, écrivait » Hoche au directoire, et obtenu la victoire dans » trois batailles et cinq combats, l'armée de » Sambre-et-Meuse a appris avec la plus douce » émotion, sur les bords de la Nidda, la nou- » velle de la paix, etc. » Le 7 floréal, Moreau écrivait au directoire en ces termes : « L'adju- » dant-général Sola vous porte le traité conclu » avec l'empereur : sa conclusion rend inutiles » toutes les dispositions militaires, etc. »

La nouvelle des préliminaires de paix signés à Léoben arriva à Paris le 6 floréal : elle produisit le plus grand enthousiasme, tant dans les conseils que parmi les habitants de cette capitale. Le conseil des cinq-cents décréta de nouveau que les armees de la république avaient bien mérité de la patrie et de l'humanité. Sur la motion de Jean Debry, il fut arrêté qu'une fête serait célébrée en mémoire de la cessation des hostilités, et qu'un monument serait élevé pour en conserver le souvenir.

Mais le directoire, qui jugeait formidable la situation de la France, voyait avec peine qu'on n'en eût pas tiré un plus grand parti : quelques membres auraient désiré l'affranchissement entier de l'Italie. Barras aurait voulu que la république humiliât les puissances; mais Carnot pensait avec raison que, pour avoir une paix durable, il ne fallait pas trop humilier l'empereur. Les bases posées à Léoben furent approuvées pour ne pas indisposer l'opinion publique.

Pendant qu'on se réjouissait en France, la plus vive agitation continuait dans la Haute-Italie. Les villes vénitiennes de terre-ferme étaient toujours en hostilité avec la population des campagnes. Les agents du parti aristocratique et monacal faisaient courir les bruits les plus sinistres sur l'armée française : on assurait qu'elle avait été enveloppée et détruite. C'est à Vérone surtout que semblaient se préparer de grands événements. Le général Balland, qui commandait la garnison française de cette ville, se vit séparé des autres commandants placés dans les environs, par plus de vingt mille montagnards qui inondaient la campagne : il dut se tenir sur ses gardes : toutes les troupes reçurent l'ordre de se retirer dans le fort au premier signal. Il réclama auprès des autorités vénitiennes contre les traitements exercés envers les Français, et surtout contre les préparatifs qu'il voyait faire; mais il n'obtint que des réponses évasives.

Le 28 germinal, jour de la seconde fête de Pâques, des bandes de paysans entrèrent dans Vérone, en criant mort aux jacobins. Balland fit retirer ses troupes dans le fort; mais tous les Français trouvés dans les rues furent égorgés et jetés dans l'Adige; les insurgés ne respectèrent ni les employés désarmés, ni les malades ; plus de quatre cents de ces malheureux périrent. La garnison du fort, qui voyait flotter leurs cadavres sur l'Adige, ne put plus contenir son indignation : elle fit feu et couvrit la ville d'une grêle

de boulets; mais les montagnards s'inquiétaient peu qu'elle fût réduite en cendres.

On parlementa, sans que les Français pussent rien obtenir : le feu recommença de part et d'autre. Les paysans continuèrent à égorger les Français : ils massacrèrent la garnison du fort de la Chiusa et tous les détachements répandus autour de Vérone.

Mais l'instant de la vengeance n'était pas éloigné. Des troupes accouraient de toutes parts au secours de Vérone. Les divisions Victor et Baraguay-d'Hilliers, les bataillons de Chabran, la légion de Lahoz allaient arriver. Après un combat sanglant contre les troupes vénitiennes, le général Chabran entoura Vérone qui se rendit sans condition. Le général Kilmaine fit tout ce qu'il put pour empêcher le pillage; mais il ne put sauver le mont-de-piété, qui fut en partie dépouillé. Quelques-uns des chefs de l'insurrection furent fusillés; la cavalerie fut lancée sur les routes pour désarmer les paysans.

Cet événement, qu'on appela les *pâques véronaises*, ne fut pas le seul que les Français eussent à venger : un lougre français, qui s'était réfugié sous les batteries du Lido, à Venise, pour échapper aux Anglais et au mauvais temps, y fut reçu à coups de canon, et l'équipage fut massacré par des marins esclavons.

Quand Bonaparte apprit les massacres de Vérone et l'assassinat du Lido, il ne voulut plus écouter les deux envoyés de Venise, qui s'étaient rendus à sa rencontre à Gratz. Sur-le-champ il publia un long manifeste où sont récapitulés tous les griefs des Français contre les Vénitiens, et déclara que les hostilités étaient commencées. Le lion de Saint-Marc fut abattu dans toutes les provinces de terre-ferme; on proclama partout l'abolition du gouvernement de Venise; les municipalités furent installées dans toutes les villes, et Kilmaine fit avancer les divisions Victor et Baraguay-d'Hilliers sur le bord des lagunes.

L'antique ville de Venise, par sa position et ses ressources, pouvait présenter de grandes difficultés; mais son état intérieur ne permettait pas qu'on en fît usage avec énergie. Comme tous les corps usés, cette aristocratie était divisée : les intérêts de ses membres n'étaient pas tous les mêmes. Aussi, les principaux membres du gouvernement ne purent-ils s'entendre : ils étaient tous effrayés des horreurs d'un siége, et plus encore des excès auxquels pourraient se porter les bourgeois, commerçants, gens de loi, médecins, toute la classe moyenne, qui goûtait les principes des Français, et se réjouissait de leur approche. Les vieux oligarques se virent dans la dure nécessité d'offrir à Bonaparte les modifications à leur constitution qu'il avait demandées quelque temps avant, et devenues insuffisantes depuis les derniers événements.

Satisfait d'avoir jeté l'épouvante chez les Vénitiens, et jugeant qu'il valait mieux les amener à se soumettre que de les vaincre, Bonaparte leur accorda quelques jours pour traiter, et retourna à Milan, où les plénipotentiaires ne tardèrent pas à le suivre.

Mais, pendant qu'on pourparlait d'un côté et qu'on délibérait de l'autre, la situation de la ville de Venise était devenue telle, que le grand conseil se trouva dans la nécessité d'abdiquer et de rendre à la nation la souveraineté tout entière. Cette délibération causa la révolte du peuple, pendant laquelle les soldats esclavons se livrèrent à de grands excès. Enfin les bourgeois l'emportèrent et formèrent un gouvernement provisoire. Une nouvelle municipalité fut installée le 27 floréal, et la flottille fut chercher quatre mille soldats français dont l'introduction avait été décrétée, et qui s'établirent paisiblement dans la ville. L'ordre se rétablit aussitôt. Le même jour, Bonaparte signait à Milan, avec les plénipotentiaires vénitiens, un traité conforme en tout à la révolution qui venait de s'opérer. Des articles secrets stipulaient en outre une contribution de trois millions en argent et trois millions en munitions navales, l'abandon à la France de trois vaisseaux de guerre, de deux frégates, etc. Ainsi, sans se compromettre, Bonaparte avait renversé l'absurde aristocratie qui l'avait trahi, et avait placé Venise dans la même situation que la Lombardie, le Boulonais, le Modénois et le Ferrarais. La révolution faisait tous les jours de nouveaux progrès dans toutes les parties de l'Italie.

A Gênes les têtes étaient très-exaltées contre l'aristocratie, et, dès que Bonaparte eut imposé la paix à l'Autriche, le parti patriote ne garda plus de mesure. Bientôt un combat des plus violents s'engagea entre les bourgeois et le peuple excité par les prêtres : les patriotes furent vaincus et souffrirent beaucoup, ainsi que les familles Françaises; mais quelques jours après les amis de la liberté reprirent le dessus, soutenus par l'influence des Français, et forcèrent l'aristocratie génoise à abdiquer. Un gouvernement provisoire fut installé, et l'on s'occupa de la constitution qu'il convenait de donner à la république de Gênes.

Bonaparte était alors à Milan, exerçant une autorité suprême sur toute l'Italie : il s'occupait de l'organisation de tous ces gouvernements, qui tous recouraient à lui pour leurs constitutions respectives. Le général français n'excitait aucun peuple, mais il se montrait prêt à accueillir ceux qui se jetteraient dans ses bras. Il était certain

que la plus grande partie de la Haute-Italie serait constituée en république démocratique ; c'était un exemple séduisant qui agitait jusqu'aux états romains.

Les préliminaires de Léoben avaient été approuvés à Paris et à Vienne ; on attendait incessamment l'ouverture des conférences pour la paix définitive.

Législateur, arbitre, conseiller des peuples de l'Italie, Bonaparte s'occupait aussi de soins plus grands encore. Il s'était emparé de la marine de Venise et avait appelé dans l'Adriatique l'amiral Brueys, avec quatre mille matelots français, pour aller prendre possession des îles vénitiennes de la Grèce. Les peuples de ces îles demandaient à être placés sous la protection de la république française, et, en s'établissant à Corfou, Zante, Sainte-Maure, Cerigo, Céphalonie, la France allait exercer une grande influence sur la Méditerranée. Malte était aussi l'objet de la convoitise de Bonaparte. « De ces différents postes, écrivait-il au directoire, nous dominerons la Méditerranée, nous veillerons sur l'empire ottoman, qui croule de toutes parts, et nous serons en mesure ou de le soutenir ou d'en prendre notre part. Nous pourrons davantage : nous pourrons rendre presque inutile aux Anglais la domination de l'Océan. Ils nous contestent le cap de Bonne-Espérance; nous pouvons nous en passer. Occupons l'Égypte, nous aurons la route directe de l'Inde, il nous sera facile d'y établir une des plus belles colonies du monde. C'est en Égypte, ajoutait Bonaparte, qu'il faut attaquer l'Angleterre. »

Bonaparte pensait aussi à sa position militaire à l'égard de l'Autriche : il demandait des renforts au directoire, pour faire face à cette puissance, dans le cas d'une rupture : il faisait fortifier les places, et construire des ponts sur l'Izonzo. De son côté l'Autriche faisait arriver la plus grande partie de ses forces dans la Carinthie ; des levées avaient lieu en Hongrie; ce qui lui donnait les moyens d'appuyer les négociations pour la paix définitive.

Les avantages que la république avait retirés des conquêtes en Italie étaient immenses : ils se composaient, d'un côté, d'alliances avec presque tous les peuples de la Péninsule ; de forces nouvelles, tant de terre que de mer ; de la diminution de celles des ennemis de la France ; de contributions considérables soit en argent, soit en denrées, soit en munitions : d'un autre côté, nous avions acquis les chefs-d'œuvre des arts et les plus précieux monuments de l'antiquité conservés dans les villes de Parme, Plaisance, Milan, Crémone, Modène, Cento, Mantoue, Pesaro, Sano, Lorette, Pérouse, Foligno, Venise et Rome. Le Musée de Paris, fondé par la convention, s'enrichit de cent quarante-deux tableaux, les plus beaux ouvrages de l'Albane, des Carrache, du Corrége (on admirait, de ce dernier peintre, son saint Jérôme, un des plus beaux tableaux de la peinture moderne, que le vieux duc avait offert de racheter moyennant un million), du Dominicain, du Guerchin, du Guide, de Léonard de Vinci, du Parmesan, du Pérugin, de Pietro de Cortone, de Raphaël, etc., etc. Dans la suite, de nouveaux tableaux envoyés à Paris accrurent le nombre de ces chefs-d'œuvre. Le Musée s'enrichit encore des productions des plus célèbres sculpteurs de l'antiquité : on y vit le *Torse*, la belle *Vénus* dite de *Médicis*, le *Laocoon* et le célèbre *Apollon du Belvédère*, la plus sublime production de l'art statuaire.

Les mêmes conquêtes produisirent à la France des monuments littéraires, des ouvrages manuscrits et imprimés, très-précieux par leur rareté.

De cette époque, Paris sembla destiné à devenir le vaste dépôt de tout ce que les beaux-arts avaient produit de plus précieux ; l'on se rappelle avec orgueil quelles furent les richesses de ce genre contenues dans le *Musée national*, si lâchement spolié en 1815, par ceux qui se disaient les amis, les alliés de ces rois de France qu'ils imposaient à la *grande nation* pour l'humilier.

Les prédictions de l'opposition anglaise s'étaient donc accomplies. Cette république française que Pitt n'avait cessé de présenter comme un état sans consistance, près de succomber sous les coups de ses ennemis ou par les embarras de ses finances, se montrait, vers la fin de l'an V, sous des formes gigantesques, et semblait prête à affranchir toute l'Europe.

Venise avait été punie de ne pas avoir accepté l'alliance de la république française. L'Autriche n'avait sauvé sa capitale qu'en signant des préliminaires de paix par lesquels elle reconnaissait à la république ses limites naturelles des Alpes et du Rhin. Le Piémont venait de contracter avec le directoire une alliance offensive et défensive. La plus belle partie de l'Italie était organisée en république, avec la constitution française. L'Espagne allait réunir ses flottes à celles de Brest et de Toulon. La Hollande avait mis la sienne sur un pied respectable, et le Portugal était travaillé par l'Espagne pour rompre ses rapports avec l'Angleterre. Ainsi, en peu de temps, cette orgueilleuse puissance, foyer de tous les troubles qui désolèrent la France pendant les premières années de la révolution, et qui n'avait cessé de susciter contre la république naissante des ennemis cachés et des coalitions ouvertes, se trouvait elle-même dans la situation la plus alarmante sous tous les rapports. A l'exception de Lisbonne

et de Porto, tous les ports lui étaient fermés, depuis Corfou jusqu'au Texel : elle n'avait plus un seul de ces alliés que son or avait armés contre la France, et se voyait menacée de coups terribles, qu'une main habituée à frapper fort et juste lui préparait. Hoche se proposait de détacher vingt mille hommes des meilleures troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse pour les joindre aux quarante mille cantonnés dans les environs de Brest, et les embarquer sur l'escadre réunie dans ce port, et prête à mettre à la voile. Il s'était rendu en Hollande incognito, et avait veillé à l'embarquement de dix-sept mille Hollandais, sur la flotte que la république batave était parvenue à armer et équiper au Texel. Cette flotte n'attendait qu'un signal pour aller se réunir à celle de Brest. L'escadre espagnole, bloquée dans Cadix par celle de l'amiral anglais Jewis, pouvait profiter du premier coup de vent qui éloignerait les Anglais, pour sortir et aller combiner ses mouvements avec celles de Brest et du Texel. Ainsi l'Angleterre se trouvait entourée de dangers incalculables, et Pitt ne pouvait plus dissimuler ses craintes.

D'un autre côté, la crise financière dont la Grande-Bretagne était menacée depuis longtemps, et que les dépenses énormes faites pour soutenir la guerre contre la France avaient précipitée, venait d'éclater. Le gouvernement anglais avait toujours eu recours à la banque, qui lui avait fourni des sommes immenses contre des rentes ou des bons de l'échiquier; mais, pour faire ses avances, la banque avait dû émettre un grand nombre de ses propres billets. Le bruit s'étant répandu que la banque avait fait au gouvernement des prêts considérables, tous les porteurs de billets s'effrayèrent et coururent à la banque pour les convertir en argent : l'empressement fut tel, que dès le mois de mars, qui était le moment où Bonaparte s'avançait sur Vienne, la banque se vit obligée de demander la faculté de suspendre ses paiements ; ce qui lui fut accordé, puisqu'on ne faisait que la dispenser légalement d'une obligation qu'elle ne pouvait plus remplir. Aussitôt, pour rassurer les esprits, on publia le compte de l'actif et du passif de la banque : le passif était de treize millions sept cent soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-dix livres sterling, et l'actif de dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingts livres; l'excédant de l'actif était donc de trois millions huit cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-dix livres; mais on ne disait pas ce qu'il entrait de créances sur l'état dans l'actif, et cette réserve inquiétait les porteurs de billets, parce que les rentes et les bons de l'échiquier éprouvaient une grande défaveur. Bientôt les billets de la banque perdirent plus de quinze pour cent. Les banquiers se virent dans la nécessité de demander à leur tour la faculté de payer en billets, sous peine d'être obligés de suspendre leurs paiements. Dès lors les billets avaient un cours forcé, ce qui offrait les plus grands inconvénients et pouvait amener une catastrophe, dans laquelle toutes les fortunes auraient souffert. L'esprit public et l'intelligence des commerçants de Londres prévinrent cette catastrophe : ils se réunirent et convinrent de recevoir les billets en paiement. Ce fut ainsi que l'Angleterre entra dans la voie du papier-monnaie dont elle est inondée maintenant : ce papier-monnaie n'avait pas un cours forcé ; il était volontaire : on le rendit plus propre au service de monnaie en le divisant en petites sommes. La banque, dont les moindres billets étaient de cinq livres sterling (120 fr.) fut autorisée à en émettre de vingt et quarante schellings (24 et 48 fr.) ; on put ainsi les faire entrer dans tous les paiements, et même s'en servir pour le salaire des ouvriers. Par ce moyen, le bon esprit du commerce anglais rendit la crise moins funeste qu'elle aurait pu l'être, et retarda de quelques années la banqueroute, qui doit tôt ou tard ruiner la partie laborieuse des habitants de la Grande-Bretagne.

Cette puissance n'en restait pas moins, à l'époque où l'Autriche signa la paix avec la France, dans une situation très-périlleuse, d'où elle ne pouvait guère se tirer que par un répit qui pût donner quelque relâche aux ressorts trop tendus du gouvernement anglais : le roi et la famille royale étaient toujours contre la révolution et contre la paix ; mais Pitt sentait le besoin de deux ou trois années de repos, et décida le cabinet de Saint-James à entamer une négociation sincère. Comme il ne s'agissait plus de demander à la France la restitution des Pays-Bas, on pouvait espérer de s'entendre.

Lord Malmesbury fut encore cette fois désigné pour négocier avec la république française, et reçut des instructions qui lui permettaient de terminer sa longue carrière diplomatique par la paix entre son pays et la France. Le directoire indiqua Lille pour le lieu des négociations, et après avoir envoyé des passeports aux plénipotentiaires anglais, il nomma Le Tourneur, Pléville-Lepeley et Maret ses commissaires : ils furent, plus tard, remplacés par Treilhard et Bonnier. Mais ni les uns ni les autres ne purent s'entendre sur le point du cap de Bonne-Espérance, que les Anglais voulaient enlever à la Hollande : sans cette difficulté, l'Angleterre eût abandonné les Bourbons à leur malheureux sort, et signé la paix avec la république française. C'est un fait incontestable.

CHAPITRE VII.

Nouvelles intrigues des royalistes de l'intérieur. — Ils ébranlent l'édifice constitutionnel. — Partis qui divisent les conseils. — Nouveau tiers élu sous l'influence des contre-révolutionnaires. — Arrivée de Barthélemy au directoire. — La majorité attaque les lois révolutionnaires. — Rentrée des prêtres et des émigrés. — Marche de la contre-révolution — Adresse des armées. — Arrivée du général Augereau à Paris. —Changements dans le ministère. — Lois contre-révolutionnaires. — Dévouement de Hoche. — Écrit de Bailleul. — Le directoire s'apprête à faire un coup d'état. — Journée du 18 fructidor. — Loi du 19 fructidor. — Déportation des membres royalistes. — Proscription des journalistes contre-révolutionnaires. — Suite du coup d'état du 18 fructidor.

Ces beaux jours, où la France était appelée *libératrice* des peuples, saluée du nom de *grande nation,* ne furent pas aussi purs dans son intérieur : les royalistes, ces ennemis éternels de la liberté et de la gloire de la république, ne cessaient de les obscurcir par les misérables intrigues auxquelles ils continuaient de se livrer.

Ce parti, momentanément déconcerté par l'arrestation et la condamnation de l'abbé Brottier, la Villeurnoy et Duverne de Presle, en était presque aussitôt revenu à son plan, et rêvait toujours le renversement de la républiqne, même dans le moment où la gloire de ses armes et la sagesse de son gouvernement la faisaient briller de l'éclat le plus vif.

Mais ce gouvernement si glorieux, si ferme au-dehors, montrait au-dedans une faiblesse dont ses ennemis profitaient avec avantage. Par les déclarations de Duverne, il avait acquis la certitude de l'existence d'agences royales sur plusieurs points de la république, et ces agences, il n'avait pu les détruire : celle de Précy, à Lyon, était encore intacte. Dans la Bretagne, plusieurs chefs de chouans s'agitaient pour susciter des troubles et des excès.

C'était principalement dans la capitale, sous les yeux même du directoire, que les royalistes se montraient effrontément. Ils avaient, pour quelque temps, renoncé aux attaques à main armée, pour adopter une autre marche, celle de faire servir les voies constitutionnelles à la ruine de la constitution. Ils étaient, à cet effet, parfaitement secondés par plusieurs membres des deux conseisl, et surtout par ceux qui dominaient la société de Clichy.

Cette société, ou plutôt ce club, était composé des députés reconnus pour royalistes, et de beaucoup d'autres qui, sans avoir les mêmes vues, n'en favorisaient pas moins l'exécution de leurs projets, en dirigeant sur le directoire des attaques tendant à soulever l'opinion publique contre lui et contre ses agents, en déclamant sans cesse à la tribune, et en faisant répandre par une infinité de journaux, de libelles et d'affiches, mille calomnies contre les directeurs fidèles à la constitution et à leur devoir.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le directoire n'avait trouvé aucun moyen légal pour empêcher ce débordement, et était obligé de laisser faire jusqu'au moment où il y aurait quelqu'un de compromis : aussi les perturbateurs avaient-ils beau jeu ; et l'on voyait s'élever sous le nom de *coteries des fils légitimes*, d'*institut philanthropique*, etc., des sociétés dont le but secret était le renversement du gouvernement républicain.

Fidèles à leur système, les députés sociétaires de Clichy ne laissaient passer aucune occasion sans demander le rapport des lois qu'ils appelaient *révolutionnaires*, de ces lois qui étaient le seul rempart que la république pût opposer à la contre-révolution. Ils demandaient le rappel des émigrés, celui des prêtres assermentés; ils demandaient tout ce qui pouvait troubler, désoler la France, et anéantir la liberté. Déjà un grand nombre de ces émigrés et de ces prêtres étaient rentrés furtivement, enhardis par les motions faites en leur faveur, et ces nouveaux venus se joignaient aux royalistes de l'intérieur pour déconsidérer le gouvernement.

Le parti républicain voyait avec douleur et indignation la démolition successive de l'édifice constitutionnel qu'il avait élevé avec tant de peine et au milieu des plus grands dangers. Il résistait encore dans les conseils; mais il avait perdu beaucoup de son énergie, et ne faisait que de vains efforts, parce que les clichyens avaient la force des actions concentrées, et s'entendaient tous les jours. Ainsi le royalisme gagnait insensiblement du terrain depuis l'établissement du directoire, et il perçait jusqu'au cœur de l'état.

Le directoire avait bien toujours son parti, qui se composait de tous les membres de deux conseils effrayés des avantages que le royalisme obtenait journellement dans la législature; mais les élections allaient se faire, et il était à craindre que le nouveau tiers, nommé sous l'influence des agents royalistes, ne renforçât les *clichyens.*

Au reste, le directoire se sentait encore fort, parce qu'il avait pour lui les armées et les généraux, qui s'indignaient avec raison de voir une poignée de conspirateurs, une simple coterie, neutraliser les avantages que la république devait retirer de leurs victoires

La réunion de Clichy n'était certainement pas toute royaliste; il y avait beaucoup de dupes des royalistes, lesquels leur faisaient peur du règne sanglant de la terreur, les entretenaient toujours dans ces craintes, et se les attachaient en leur répétant sans cesse que tout ce qui n'était pas de leur société et ne professait pas leurs opinions

était jacobin. Les meneurs de Clichy se gardaient bien de mettre ces peureux dans leur secret; ils se bornaient à déclamer contre le directoire, et à peindre une partie des membres du gouvernement sous les couleurs les plus odieuses. C'était aussi la tactique employée par les agents qui travaillaient sur tous les autres points. Le gouvernement, trop consciencieux, ne voulut pas se mêler des élections, et elles se firent, dans presque tous les départements, sous l'influence des manœuvres des clichyens et de l'esprit de réaction : elles eurent le résultat que les royalistes en attendaient. La presque totalité des députés de ce second tiers se trouva composée d'ennemis du directoire, dont les uns étaient royalistes et les autres anti-terroristes. Les royalistes étaient, il est vrai, peu nombreux, mais ils avaient beaucoup d'audace, et allaient se servir des passions des autres. La nomination la plus désagréable au gouvernement fut celle de Pichegru, élu par le département du Jura : le directoire n'avait pas encore les preuves de sa trahison, qui n'était connue que de quelques-uns des meneurs de Clichy; mais il le soupçonnait, et le regardait comme un ennemi dangereux. Colmar envoya le nommé Cheniblé, employé à la correspondance avec Winkam; Lyon nomma Imbert-Colomès, l'un des membres de l'agence royaliste du midi, et Camille Jordan, jeune orateur, qui n'aimait ni la république ni le directoire. Le général Willot, qu'on disait s'être laissé gagner par les royalistes, fut envoyé par Marseille; Brest députa l'amiral Villaret-Joyeuse, brouillé avec Hoche. Plusieurs autres choix, exprimant la même pensée, eurent lieu dans ce second renouvellement. La république y fit cependant quelques bonnes acquisitions, parmi lesquelles on remarquait Jourdan, si digne de représenter l'armée au corps législatif.

Entre le parti de Clichy et celui des républicains, il s'en était formé un troisième mixte, celui des *constitutionnels*, composé en partie de royalistes habiles à cacher leurs véritables opinions et affectant un attachement rigoureux à la constitution, et d'hommes irréprochables, mais tièdes, et s'écartant de la voie salutaire par la peur qu'ils avaient de la terreur. Ce parti avait l'avantage de pouvoir blâmer tour à tour les écarts des deux autres fractions, et le désavantage de n'en contenter aucune. Toujours indécis quand il fallait prendre une détermination, il était devenu funeste, par cela même, à la prospérité publique.

Composé d'éléments différents, le parti *constitutionnel* devait nécessairement se diviser à l'arrivée du nouveau tiers, et alors il ne serait plus resté dans les conseils que des royalistes ouvertement prononcés contre le directoire et la constitution, ou déguisés sous le manteau du modérantisme, et des républicains prêts à soutenir la constitution et le directoire.

Les nouveaux élus arrivaient à peine qu'on les entraînait à la réunion de Clichy, qui tous les jours devenait plus violente : ce club s'était renforcé d'une grande partie du nouveau tiers, et comptait à sa tête Pichegru, Pastoret, Jourdan des Bouches-du-Rhône, Boissy-d'Anglas, Henri Larivière, Lamerer, Camille Jordan, Delarue, Demersan, etc., dans le conseil des cinq-cents : aux anciens, il avait pour chefs Dumas (Mathieu), Tronçon-Ducoudray, Siméon, Eymery, Portalis, Barbé-Marbois, etc.

Les principaux parmi les républicains étaient Barras, Rewbel, Lareveillère, le général Jourdan, Boulay de la Meurthe, Jean Debry, Poulain-Grandpré, Chazal, Chénier, Gazan Souilhé, Stevenotte, Lesage-Senault, Le Tourneur, Delbret, Bigonnet, Bailleul, Bréchet, etc.; quelques-uns appartenaient à l'ancienne montagne.

Le premier prairial, les conseils se constituèrent, et, dès la première séance, on put juger de l'esprit qui les animait. Les membres du premier tiers, renforcés par les nouvelles élections, sortirent de la réserve dans laquelle ils s'étaient renfermés pendant quinze mois, et, au lieu de se montrer à la suite des *constitutionnels*, ils se mirent en avant et traînèrent ceux-ci après eux. Toutefois, ces hommes abusés croyaient qu'ils allaient devenir les maîtres des conseils, et que les nouveaux arrivés ne seraient qu'un renfort pour eux. Carnot lui-même partageait leurs espérances, et se laissait toujours entraîner davantage dans la fausse direction qu'il avait prise par amour-propre. Ce fut dans cette pensée que les *constitutionnels* s'unirent aux royalistes pour porter Pichegru à la présidence des cinq-cents. Sur quatre cent quarante-quatre suffrages, il obtint trois cent quatre-vingt-sept voix : il fut couvert d'applaudissements lorsqu'il parut à la tribune.

Les républicains voulurent nommer Jourdan secrétaire, en attendant qu'il pût succéder à Pichegru dans la présidence; mais les royalistes, fiers de leur premier succès, lui refusèrent leurs suffrages, et nommèrent Siméon, Vaublanc, Henri Larivière et Parisot.

Au conseil des anciens, Barbé-Marbois obtint la présidence.

Ainsi, ni les *directoriaux* ni les conventionnels ne purent obtenir la moindre place dans la formation des bureaux, et la contre-révolution s'opérait dans le cœur de l'état, au moment même où la révolution triomphait de tous ses ennemis extérieurs.

Il restait une grande question à résoudre,

celle du choix du directeur destiné à remplacer celui des cinq que le sort allait faire sortir du directoire.

Pendant les premiers mois de leur installation, les cinq directeurs avaient marché avec assez d'ensemble; mais depuis quelque temps, et surtout depuis les préliminaires de Léoben, ils s'étaient divisés. Carnot s'était placé à la tête des *constitutionnels*, et n'avait cessé d'appuyer l'avis de la minorité législative. L'espoir qu'il avait conservé longtemps d'être le chef du parti *constitutionnel* l'avait jeté dans une route fausse et tout à fait opposée à celle qu'il avait suivie dans toute sa carrière politique : non qu'il se fût placé dans les rangs des royalistes, qu'il détestait toujours; mais il avait quitté ses anciens amis, les conventionnels, et s'était lié avec des députés du premier et du second tiers, avec lesquels il voulait former un parti mixte qu'il aurait dirigé. Letourneur était resté attaché à Carnot, et continuait de lui donner sa voix.

Ainsi, si le sort eût désigné l'un des trois membres de la majorité, Lareveillère, Barras ou Rewbell, cette majorité restait à l'autre parti, et la marche du gouvernement eût été changée.

Le bruit ayant couru que Letourneur avait consenti à résigner ses fonctions, et que le scrutin ne serait qu'illusoire, la société de Clichy s'agita beaucoup pour empêcher cet arrangement : elle imagina de présenter aux conseils une proposition tendante à obliger les directeurs à faire publiquement le tirage au sort du membre sortant. La proposition passa; mais Lareveillère ayant représenté à ses collègues que cette mesure, outre qu'elle empiétait sur leurs attributions, était inconstitutionnelle, le directoire répondit qu'il ne l'exécuterait pas. Toutefois, les conseils ayant persisté, Barras engagea Rewbell et Lareveillère à céder, et on ne disputa plus sur le mode de tirage. Mais le hasard fit que celui-là même qu'on disait devoir se retirer par suite d'un arrangement, fut désigné par le sort pour céder sa place; on eut donc à remplacer Letourneur; ce qui ne changeait pas la majorité dans le directoire.

Le choix qu'on allait faire perdait dès lors beaucoup de son importance; mais c'était toujours une voix à donner à Carnot; et on pouvait encore espérer que Lareveillère s'éloignerait de Barras, dont les mœurs ne pouvaient convenir à un homme aussi austère et aussi probe. Les royalistes portèrent donc Barthélemy : ils le regardaient comme un agent secret des Bourbons. Beaucoup de députés auraient voulu placer au directoire un de nos généraux divisionnaires les plus distingués, afin de plaire à l'armée. Masséna, Augereau, Kléber furent portés sur la liste du conseil des anciens, et obtinrent chacun un bon nombre de voix; mais Barthélemy l'emporta et fut nommé.

Aussitôt les conseils se mirent à l'œuvre. Dès le premier prairial, le parti clichyen avait formé les projets les plus fous. Il voulait que les conseils se déclarassent en permanence; qu'on éloignât les troupes qui étaient à Paris; que la police de la capitale leur fût donnée, et que les directeurs fussent mis en accusation. Ils voulaient aussi abroger en masse toutes les lois dites révolutionnaires. Par ces moyens ce parti restait maître de l'autorité, et pouvait tout hasarder. Des hommes plus mesurés firent renoncer à ces attaques de vive force, et on adopta une tactique moins violente, mais non moins dangereuse pour la république : ils annulèrent toutes les élections douteuses dès qu'elles avaient amené un républicain; ils firent renouveler toutes les commissions, et en firent former de spéciales pour examiner les lois relatives aux émigrés, aux prêtres, au culte, à l'instruction publique, aux colonies, à la marine, aux armées, etc. : ils montraient par là que leur intention était de porter la main sur tout. Les discussions qui eurent lieu à cet égard furent remplies d'aigreur et de fiel. Les royalistes assaisonnaient leurs rapports de déclamations contre le directoire, contre ses agents, et surtout contre la révolution et ses lois. Ils se plaignaient des excès révolutionnaires tout en provoquant des excès dans un sens opposé; ils prêchaient la modération avec les accents de la fureur; ils se disaient les défenseurs les plus zélés de la constitution, et ne cessaient d'en saper les fondements.

Maîtres des commissions les plus importantes, les clichyens se faisaient un jeu de laisser en souffrance plusieurs parties du service, excitaient par là des plaintes et des mécontentements, qu'ils rejetaient sur le directoire, et l'accusaient du mal qu'ils faisaient eux-mêmes.

La discussion sur les colonies et sur les agents du directoire à Saint-Domingue amena un éclat violent. La convention y fut traitée avec la plus grande amertume. Tous les membres du conseil qui avaient appartenu à cette célèbre assemblée demandèrent un rapport plus digne du corps législatif; ils furent appuyés par les constitutionnels, et le rapport fut renvoyé à la commission. Cependant la scène avait été des plus vives, et elle en présageait d'autres non moins déplorables.

En effet, quelques jours après, Camille Jordan fit une dissertation fort longue et fort ampoulée sur la liberté des cultes, à la fin de laquelle il proposa l'abolition du serment exigé des prêtres, l'annulation des lois répressives qui en avaient été la conséquence, la permission d'avoir des ci-

metières, dans l'enceinte desquels tous les cultes pourraient placer leurs signes religieux sur les tombeaux, et enfin la permission d'employer les cloches. Ce rapport fit une grande impression, car il touchait aux ressentiments les plus vifs et les plus profonds. En entendant parler des cloches, les patriotes crurent entendre le toscin de la contre-révolution : ils firent rejeter toutes ces propositions, et il ne resta de cette tentative, la plus hardie peut-être du parti de Clichy, qu'un ridicule attaché au nom du rapporteur, qu'on appela *Jordan les cloches*.

A toutes ces exigences ce parti ajouta contre le directoire des vexations de toute espèce au sujet des finances : c'était là l'objet important au moyen duquel il se proposait de le tourmenter et de le paralyser, et il y avait sans doute ample matière à déclamation pour une opposition violente et de mauvaise foi. Le conseil des cinq-cents, dont la majorité était entraînée et n'observait plus de mesures, adopta les propositions les plus désastreuses pour le gouvernement; mais les *constitutionnels*, effrayés de la marche imprimée à ce conseil, s'unirent aux républicains pour faire rejeter ces propositions. Carnot, qui avait de l'influence dans celui des anciens, s'en servit, et, grâces aux efforts réunis de ces députés et aux dispositions des anciens, on laissa au directoire les attributions que les royalistes voulaient lui enlever.

La fureur de dénoncer et d'accuser toutes les opérations du gouvernement entraîna les clichyens à une dernière démarche qui fut de leur part une grande imprudence : ils résolurent de faire une motion relative aux événements de Venise et de Gênes : c'était attaquer Bonaparte et l'armée française, c'était braver l'admiration universelle; mais on ne put réprimer le besoin qu'éprouvait Dumolard d'attaquer le directoire. Il parla longuement des affaires de Venise et de Gênes, et finit par demander des explications sur ces événements. Cette motion causa un étonnement général, et prouva l'audace des clichyens; mais elle devait leur être funeste.

En attendant qu'ils en essuyassent les conséquences, ils se montraient pleins d'arrogance, et ne dissimulaient pas que, dans peu, ils espéraient être les maîtres du gouvernement. Les royalistes avaient repris toute la confiance qu'ils avaient montrée avant le 13 vendémiaire. Les prêtres, les émigrés, les chouans rentraient en foule au moyen de faux passe-ports et de faux certificats de résidence. N'ayant plus rien à espérer de la guerre étrangère, depuis que l'Autriche traitait avec la république, ils rentraient sur le territoire français par la Suisse, la Hollande, le Piémont et l'Alsace, pour venir opérer, en France même, cette contre-révolution qu'ils n'avaient pu faire avec le concours des puissances européennes. Grâce à l'intérêt que l'infortune inspire partout, les émigrés trouvaient mille facilités pour racheter leurs biens ; les prêtres étaient accueillis par les dévotes, qui les entretenaient au moyen des quêtes; ils confessaient, baptisaient, mariaient clandestinement. Les chouans se réunissaient à Paris pour y être prêts à un coup de main. Les villes voisines des frontières se remplissaient d'agents qui attendaient avec impatience la chute du gouvernement républicain : on en parlait partout avec confiance. Le prince de Condé, dont le corps se retirait en Pologne, le prétendant, alors à Blakembourg, et le comte d'Artois qui était en Écosse, furent transportés de joie en lisant les rapports qu'on leur faisait de l'intérieur et de la frontière. Enfin, à tous ces mouvements, à toutes ces démonstrations, il faut encore joindre le langage forcené de la plupart des journaux royalistes, dont la fureur augmentait avec les espérances et la témérité des chefs de ce parti.

Le directoire était instruit par sa police de tout ce qui se passait, il voyait clairement que la conduite des émigrés, la marche des cinq-cents s'accordaient parfaitement avec la déclaration de Duverne de Presle : il y trouva les preuves de l'existence d'un véritable complot : il se mit à le surveiller activement. En ce moment, une découverte faite par Bonaparte en Italie vint lui révéler un secret important. Ce général avait trouvé dans les papiers du comte d'Entraigues, saisis à Venise, l'histoire entière de la trahison de Pichegru, dont Rewbell seul avait eu quelques soupçons, mal accueillis de ses collègues. Le directoire laissa ces pièces secrètes, comme il l'avait fait pour la déclaration de Duverne de Presle, attendant l'occasion de s'en servir utilement. De ce jour il n'eut plus de doute sur le rôle de Pichegru dans le conseil des cinq-cents; il s'expliqua son influence sur les clichyens, sa conduite bizarre, ses mauvais procédés, son refus d'aller à Stockholm, et même ses défaites : il n'était plus permis de douter que ce général, traître à sa patrie, ne songeât sérieusement à préparer une contre-révolution, à la tête des cent quatre-vingts députés qu'on lui donnait pour complices. Le directoire jugea que le moment était venu de rallier ses forces, et commença par s'assurer l'appui des troupes, d'ailleurs très-mécontentes de toutes les intrigues dont Paris était le théâtre, et surtout d'entendre dire que les royalistes osaient encore se montrer.

Cependant le directoire était lui-même divisé : des cinq membres qui le composaient, l'un, Carnot, semblait avoir abandonné la cause des répu-

blicains pour se mettre à la tête des membres du club *constitutionnel*, c'est-à-dire des hommes faibles, qui faisaient de l'opposition au gouvernement dans la seule crainte de voir se reproduire les excès des années précédentes, et ces hommes faibles étaient, pour la plupart, acquis au parti clichyen, sans en avoir le secret : le second, Barthélemy, était un homme à qui les meneurs de Clichy avaient fait un honneur qu'il ne méritait pas, en le regardant comme un homme entreprenant, et en comptant beaucoup sur lui : Barthélemy était peu propre à jouer un grand role, car il n'avait ni de grands talents ni un grand caractère; mais il ne manquait pas de reconnaissance pour ceux qui l'avaient porté au directoire, et leur était entièrement dévoué. Ainsi les ennemis du gouvernement pouvaient compter sur deux voix.

Mais il en restait encore trois, c'est-à-dire la majorité, qui devenait le tout; elle se composait de trois hommes irrités de ce qui se passait dans les conseils, et fortement prononcés contre la faction de Clichy. Les dangers que courait la république les unirent plus qu'ils ne l'avaient été jusqu'à ce jour. Ils se communiquèrent leurs craintes, s'entendirent, et, assurés de former une majorité compacte, ils se promirent d'annuler l'influence de leurs deux autres collègues, et de déjouer la conspiration contre la république par tous les moyens possibles. Celui de dénoncer et faire condamner Pichegru, avec quelques autres députés des plus compromis, leur parut peu propre à détruire la conjuration : ils s'arrêtèrent au projet d'un coup d'état, triste et déplorable ressource, mais qui était la seule efficace dans la situation où la république et le gouvernement se trouvaient.

Décidés à des moyens extrêmes, Lareveillère et Rewbell ne voulaient cependant pas faire couler le sang, et rangèrent à leur avis celui de Barras, qui parlait toujours de monter à cheval et de sabrer les royalistes. Sans être d'accord sur le mode et le jour de l'exécution, les trois directeurs adoptèrent l'idée de faire arrêter Pichegru et ses complices les chefs de Clichy, de les dénoncer au corps législatif épuré, et de lui demander une loi extraordinaire qui les bannît sans jugement. Décidés à un coup aussi hardi, ils étaient prêts à frapper les coupables, même dans le sein du directoire.

Cependant les directeurs, qui voulaient sauver la république, avaient besoin d'appui. Ils étaient sûrs d'en trouver un très-fort dans les patriotes qu'on avait enrégimentés au 13 vendémiaire, et qui avaient fait leurs preuves ce jour-là ; mais ce parti parut trop dangereux à Lareveillère et à Rewbell ; ils préférèrent d'employer les patriotes constitutionnels, qui se réunissaient dans les cercles portant ce nom, qu'on venait de rétablir tant à Paris que dans le reste de la France : ils étaient sûrs que ce parti, qui avait à sa tête Benjamin Constant, et dans lequel figurait une classe supérieure à celle des patriotes dits de 89, voulait la république appuyée sur les lois. Cette réunion d'hommes d'esprit contrebalançait le cercle de Clichy, et même le surveillait. C'était donc là que le gouvernement devait naturellement trouver un appui.

Mais il en avait encore un autre bien plus solide, les armées, dans lesquelles semblait s'être réfugié l'esprit républicain, depuis que l'intérieur était menacé d'une réaction violente. Tous les soldats d'Italie et du Rhin voyaient dans les directeurs non-seulement les chefs du gouvernement, mais les chefs d'une cause pour laquelle ils s'étaient levés en 1793, et n'avaient cessé depuis lors de combattre et de vaincre.

L'armée d'Italie surtout, composée d'hommes plus ardents et aussi impétueux dans leurs opinions que dans leur bravoure, se distinguait par l'exaltation de son attachement à la république ; généraux, officiers, soldats, partageaient tous la même opinion, et trouvaient fort mauvais que les royalistes osassent encore lever la tête : ils étaient instruits par les journaux qu'on leur lisait tous les jours, de ce qui se passait à Paris ; et, comme ils n'avaient plus rien à faire en Italie, puisqu'on y discutait les articles de la paix, dont les préliminaires avaient été signés à Léoben, ces soldats républicains ne parlaient que de repasser les Alpes pour aller sabrer les aristocrates de Paris. Bonaparte voyait avec plaisir l'esprit de ses compagnons, et en favorisait l'essor. Il éprouvait de la haine pour les royalistes des conseils, surtout depuis qu'ils avaient essayé de rabaisser sa gloire et celle de son armée : aussi avait-il saisi avec empressement l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, pour entretenir ses soldats de la situation intérieure de la France.

« Soldats! leur avait-il dit, je sais que vous êtes
» profondément affligés des malheurs qui me-
» nacent la patrie; mais la patrie ne peut courir
» de dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont
» fait triompher de l'Europe coalisée sont là. Des
» montagnes nous séparent de la France; vous
» les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il
» le fallait, pour maintenir la constitution, dé-
» fendre la liberté, protéger le gouvernement et
» les républicains. Soldats! le gouvernement
» veille sur le dépôt des lois qui lui est confié.
» Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montre-
» ront, auront vécu. Soyez sans inquiétude, et

» jurons par les mânes des héros qui sont morts » à côté de nous pour la liberté, jurons sur nos » nouveaux drapeaux guerre implacable aux en» nemis de la république et de la constitution. »

Cette proclamation électrisa l'armée : toutes les divisions firent des adresses au directoire.

La division d'Augereau tonnait fortement contre les conspirateurs de Clichy. « O conspira» teurs, disait-elle, tremblez ! de l'Adige et du » Rhin à la Seine il n'y a qu'un pas. Tremblez ! » vos iniquités sont comptées, et le prix en est » au bout de nos baïonnettes. »

— « On suit ouvertement dans la législature, » disait la division de Joubert, l'exécution d'un » plan combiné pour rétablir le trône. Une loi li» berticide est à peine passée, qu'une autre est » proposée; on accuse sans pudeur le directoire, » dans lequel repose le dépôt de notre constitu» tion. » — L'adresse de l'infanterie légère, cantonnée dans la Lombardie, était conçue en des termes encore plus virulents : « Des hommes qui » ont dérobé ou corrompu le vœu du peuple sa» pent à grands coups les fondements de la répu» blique et rétablissent le trône... Le quartier» général de l'armée contre-révolutionnaire est » à Clichy. Il faut que les armées purifient la » France; nous passerons comme la foudre. »

Enfin l'armée de Rhin-et-Moselle envoya aussi son adresse; elle y disait : « Les agents de l'étran» ger travaillent en tout sens l'esprit public pour » l'anéantir; qu'a-t-on fait pour remédier à tant » de maux ? Vingt et quelques séances du conseil » des cinq-cents ont été occupées à entendre des » rapports sur les prêtres, les cloches, les émi» grés..... Les vainqueurs sont nus, et la défaite » n'a été profitable qu'aux vaincus !... Les perfi» des ! ils protestent de leur attachement à la con» stitution, et ils la morcèlent, ils la déchirent » feuille à feuille en l'invoquant toujours. »

Les reproches contenus dans toutes ces adresses énergiques, couvertes de milliers de signatures, étaient bien fondés; cependant le directoire n'osait les publier, parce qu'il craignait que le parti qu'elles menaçaient ne les considérât comme un attentat à la constitution, qui défendait à la force armée de délibérer. Mais les adresses étaient-elles des délibérations ? et d'ailleurs ne fallait-il pas sauver la république ? Le gouvernement se décida à les livrer à l'impression pour ne pas blesser les généraux et les troupes qui les avaient envoyées.

Ces adresses jetèrent l'effroi dans le parti clichyen : elles donnèrent lieu à de nouvelles plaintes dans les conseils contre le directoire. Après avoir exhalé leur ressentiment, les royalistes n'en continuèrent pas moins à suivre leur plan, et travaillèrent avec plus d'ardeur à renverser le directoire.

Bonaparte ne se borna pas à des adresses : il écrivit au directoire qu'il était prêt à faire marcher vingt mille hommes sur Paris, et lui promit de lui envoyer deux millions pour l'aider à se tirer de la crise. En même temps il fit partir pour Paris le général Augereau, pensant qu'il serait très-bon pour l'usage auquel le directoire le destinait. Augereau, qui aimait autant les agitations des clubs que les champs de bataille, partit aussitôt et arriva à Paris vers le milieu de thermidor. On lui donna sur-le-champ le commandement de la dix-septième division militaire, qui comprenait Paris et les départements environnants. Dammartin, employé à l'armée d'Italie, fut chargé de commander l'artillerie de cette division, et le général de brigade Verdières, du commandement temporaire de la ville de Paris. Ainsi le gouvernement s'entourait de ses partisans et s'apprêtait à résister aux attaques. Il savait que les meneurs de Clichy étaient des parjures, des conspirateurs, des agents des ennemis de la république; il ne devait donc pas avoir de ménagement pour eux.

Bonaparte n'était pas le seul des généraux en chef qui eût offert ses services au directoire. Hoche, qui aimait la république comme sa bienfaitrice et sa mère, était prêt à la servir de tous ses moyens : il offrit son bras et sa vie au directoire. De tous les généraux, Hoche était celui qu'il convenait le plus au directoire d'employer : c'était le général chéri de tous les républicains, et celui sur lequel ils reposaient leur pensée sans aucune crainte. Son armée était la plus rapprochée de Paris : en quelques marches, vingt mille hommes pouvaient se présenter dans la capitale, et y seconder le coup de vigueur que le directoire avait résolu de frapper. Ce fut donc à Hoche que les trois directeurs Lareveillère, Rewbell et Barras pensèrent à s'adresser. Mais, avant que cette démarche fût concertée entre eux, Barras, qui aimait tant à se mêler d'intrigues, écrivit à Hoche, avec lequel il entretenait des relations, et lui demanda son intervention dans les événements qui se préparaient. Hoche accepta avec empressement, et profita de l'autorisation qu'il avait obtenue de diriger vingt mille hommes de l'armée de Sambre-et-Meuse sur les côtes de Brest, pour envoyer quelques régiments dans les environs de Paris.

A peine les clichyens furent-ils informés de l'approche de ces troupes, qu'ils jetèrent les hauts cris : le conseil des cinq-cents envoya au directoire message sur message pour se plaindre de l'arrivée de ces régiments dans le cercle d'où la

constitution excluait tout corps armé, et pour demander des explications. Le directoire se borna à répondre que ces troupes passaient pour se rendre à une destination lointaine, et que c'était par l'erreur d'un commissaire des guerres qu'elles s'étaient arrêtées dans le cercle constitutionnel. L'assemblée, peu satisfaite de cette réponse, fit nommer une commission pour suivre cette affaire, et, pendant plusieurs jours, le directoire fut harcelé de messages à ce sujet. Les régiments, arrivés jusqu'à Étampes et la Ferté-Alais, s'éloignèrent de quelques lieues, afin d'ôter aux conseils tout motif légal de se plaindre de leur séjour près de la capitale; mais ils n'en étaient pas moins sous la main du directoire, et les craintes des royalistes restèrent les mêmes.

Bien décidés à agir, les trois directeurs coalisés s'occupèrent de quelques changements dans le ministère afin de donner plus de force et d'ensemble à l'administration de l'état. Les constitutionnels voulaient eux aussi changer quelques-uns des ministres, et Carnot s'occupait de ces changements, pour lesquels on lui avait fait espérer la voix de Barras. Mais, soit que les constitutionnels se fussent flattés d'avoir cette voix sans qu'elle leur eût été promise, soit que Barras se fût ravisé, Carnot et les constitutionnels furent désappointés. Les deux ministres qu'ils tenaient le plus à éloigner des affaires, Merlin et Ramel, furent ceux que la majorité du directoire conserva : les autres furent remplacés, savoir : Cochon, Pétiet et Bénézech, pour cause de la faiblesse de leurs opinions; Truguet et Delacroix, dans l'intérêt du service. Cochon fut remplacé à la police par Lenoir-Laroche, homme sage et éclairé. François de Neufchâteau, homme de lettres, alors franc républicain, fut nommé ministre de l'intérieur; M. de Talleyrand eut les affaires étrangères; un vieux et brave marin, excellent administrateur, plein de droiture et de probité, Pléville-le-Péley, remplaça Truguet, républicain sincère et ministre à grands moyens, mais qui désirait aller en Espagne pour faire concourir cette puissance à ses grands desseins sur les Indes: enfin le ministère de la guerre fut donné à Hoche, afin de l'attacher plus fortement encore à la majorité du directoire. On savait bien que Hoche n'avait pas trente ans, et que par conséquent il ne pouvait être nommé ministre; mais il suffisait au directoire d'offrir aux armées ce témoignage flatteur, sauf à donner un remplaçant à Hoche deux ou trois jours après.

Le renvoi des ministres, la marche des troupes, la nomination de Hoche à la place de Pétiet, ne laissèrent plus de doute sur les intentions du directoire. Les constitutionnels, c'est-à-dire les modérés, eurent plusieurs réunions dans lesquelles on proposa les résolutions les plus violentes contre le directoire; mais Thibeaudeau et Carnot les désapprouvèrent, et ce parti finit par se retrancher dans les moyens constitutionnels: il fut convenu qu'on demanderait sur-le-champ la loi sur la responsabilité des ministres, et la prompte organisation de la garde nationale.

On déclama beaucoup aussi dans la réunion de Clichy, et, comme les passions y étaient plus violentes, on s'y emporta contre le directoire. On y fit de nouveau la motion de lui ôter la police de Paris et de la donner au corps législatif; mais le manque de moyens pour appuyer une proposition si hardie empêcha qu'elle fût faite au corps législatif. On s'arrêta, comme chez les constitutionnels, à l'idée de demander sur-le-champ l'organisation de la garde nationale, et on décida que le rapport sur cette organisation serait fait le surlendemain. Pichegru en fut chargé.

Son projet, conçu de la manière la plus perfide, ne se fit pas attendre : Pichegru voulait que tous les citoyens fussent portés sur les rôles; mais tous ne devaient pas composer l'effectif: la masse devait élire ceux qui feraient le service. De cette manière la garde nationale était formée, comme les conseils, par des assemblées électorales : le résultat des deux dernières élections aux conseils indiquait assez quels seraient les hommes appelés sous les armes. Les clichyens étaient sûrs de voir reparaître les sections de vendémiaire, et c'est sur ces sectionnaires qu'ils comptaient pour lutter de vive force, s'il le fallait, avec le directoire et les armées. Le projet d'organisation présenté par Pichegru fut mis en discussion sur-le-champ, et reçut la sanction de la majorité.

On s'occupa ensuite des clubs, qui se relevaient de toutes parts avec une attitude menaçante pour les royalistes : les clichyens voulaient absolument les faire fermer tous, parce que les lois qui les limitaient avaient été éludées : ils firent donc le sacrifice de leur société de Clichy, afin de pouvoir détruire le cercle constitutionnel et les autres clubs subalternes qui s'organisaient en grand nombre. Il fut décrété qu'à l'avenir aucune société politique ne serait permise.

Déjà le conseil des cinq-cents avait fait adopter des lois de finances qui tendaient à gêner également les ministres et le directoire, et qui par cela même étaient dangereuses pour la république. Toutes les lois pénales contre les prêtres étaient abolies; le serment était changé en une simple déclaration par laquelle les prêtres déclaraient se soumettre aux lois de la république. Les successions des émigrés n'étaient plus ouvertes en faveur de l'état, mais en faveur des parents. La

vente des presbytères était suspendue. Les familles, qui déjà avaient été obligées de compter à la république la part patrimoniale d'un fils ou d'un parent émigré, allaient recevoir une indemnité en biens nationaux. Enfin, la plus importante de toutes les mesures dont les royalistes voulaient faire usage avait été votée en quelques jours. Ainsi la contre-révolution était dans les lois, en attendant que Pichegru et les siens pussent la faire dans le gouvernement, au moyen de cette nouvelle garde nationale. Les clichyens ajoutèrent encore à toutes ces combinaisons un autre moyen de succès; ils firent nommer les généraux Pichegru et Willot membres de la commission des inspecteurs de la salle : ces inspecteurs étaient chargés de la police des conseils, et tenus de veiller à leur sûreté; par conséquent c'étaient eux qui disposaient des quinze cents hommes formant la garde de ces conseils.

De son côté, le directoire prenait une attitude menaçante : il se voyait entouré d'une foule de généraux et d'officiers de tous grades, qui, profitant de l'inaction des armées, arrivaient en foule à Paris et s'y mettaient à la disposition du directoire. Parmi ces généraux on remarquait Chérin, chef d'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse; Lemoine et Humbert qui commandaient les divisions rapprochées de Paris; Kléber et Lefebvre, et enfin Bernadotte chargé par Bonaparte de porter au directoire les drapeaux pris dans les dernieres batailles livrées contre les Autrichiens.

Les constitutionnels commençaient à s'alarmer sérieusement de l'état des choses : ils voyaient d'une part le directoire prêt à s'appuyer sur les armées; de l'autre les clichyens prêts à réunir les sectionnaires de vendémiaire. Ceux des constitutionnels sincèrement républicains faisaient des vœux pour le directoire; mais ils auraient préféré qu'il n'y eût pas de combats : ils s'apercevaient maintenant combien leur opposition avait été funeste à la France; ils reconnaissaient les torts qu'ils avaient eus d'effrayer le directoire et d'encourager les royalistes, et auraient voulu pouvoir les réparer. Il en était de même de ceux des clichyens qui n'étaient pas dans le secret de la contre-révolution; ils craignaient que leur contradiction n'eût des suites fatales, et leur ardeur s'était ralentie.

Quant aux clichyens tout à fait royalistes, ils se montraient fort pressés d'agir afin de ne point être prévenus : ils poussaient vivement Pichegru, qui, n'ayant aucuns moyens réels pour rompre en visière, ne pouvait faire une tentative sérieuse que lorsque la garde nationale serait organisée; et le directoire était bien décidé à ne pas l'organiser. Pendant ce temps, ce général parjure jouait un grand rôle, recevait beaucoup d'argent, et ne paraissait guère pressé de commencer la lutte décisive.

La position de Carnot était, à cette époque, des plus singulières. Républicain par principes, par sentiment, attaché au gouvernement républicain et à la constitution de l'an III, il passait néanmoins, aux yeux de ses collègues et des conseils, pour un homme qui était d'accord avec les ennemis de la république et qui trahissait ses collègues. Cependant Carnot s'était brouillé franchement avec les clichyens, en voyant leur marche contre-révolutionnaire; mais l'irritabilité de son caractère l'empêchait de se réconcilier avec ses collègues. Vainement Lareveillère essaya-t-il de le ramener à eux, et employa-t-il les expressions les plus amicales et les plus pressantes pour lui démontrer l'erreur et le danger de sa conduite; il ne fit qu'irriter davantage ce directeur : Carnot resta froid, et répondit aux avances de ses collègues en faisant la proposition de mettre en délibération l'organisation de la garde nationale. Barras, Rewbell et Lareveillère n'ayant plus d'espoir de ramener Carnot, et se voyant forcés de le regarder comme un traître, arrêtèrent que le coup d'état le frapperait lui aussi, comme il devait frapper les principaux membres des conseils. Ainsi, Carnot seul, sans appui, brouillé avec les clichyens, odieux aux républicains, suspect même aux patriotes modérés, se trouvait, par un inexplicable entêtement, méconnu, calomnié, et allait passer pour un traître à la république.

On était dans les premiers jours de fructidor. Hoche était venu à Paris pour remercier le directoire de l'avoir porté au ministère de la guerre, et le prier de fixer son choix sur une autre personne, n'ayant pas lui-même l'âge requis pour remplir ces hautes fonctions. On l'avait remplacé par le général Schérer, autour duquel se groupaient les militaires arrivés des armées, presque tous disposés à se plaindre, comme si le gouvernement n'avait pas assez fait pour eux. Hoche n'avait fait qu'un court séjour à Paris, et était retourné à son quartier-général de Wetslar, très-affecté de la situation des choses : il était parti convaincu qu'un coup d'état était indispensable pour sauver la patrie, et le directoire pouvait compter sur lui. Hoche lui envoya la plus grande partie de la dot de sa femme, afin de faire face aux dépenses extraordinaires que les circonstances exigeaient. Ce jeune général se dévouait entièrement au salut de la république, et il était prêt à quitter la France, si le directoire succombait.

Tout ce qui se passait dans Paris avait la plus funeste influence sur les négociations entamées entre la république, l'Autriche et l'Angleterre, et

la paix se trouvait compromise par les menées de la action conjurée contre la liberté et le repos de la France.

L'échange des ratifications des préliminaires de Léoben avait bien eu lieu à Montebello, près Milan, où s'étaient ouvertes les conférences entre Bonaparte et Clarke chargés de représenter la France, et M. de Gallo envoyé par l'empereur; mais le cabinet de Vienne, abusé plus que jamais par les agents de la faction royaliste, se flattait qu'il allait être dispensé, par la révolution que Pichegru devait opérer, de traiter avec le directoire. Il résolut d'opposer des lenteurs calculées aux instances des plénipotentiaires français, et fit remettre des notes étranges dans l'état de la négociation. Bonaparte, indigné des prétentions du cabinet autrichien, voulait sur-le-champ réunir ses divisions et marcher sur Vienne, pour exiger cette fois des conditions moins modérées qu'à Léoben; mais l'état intérieur de la France et les conférences ouvertes à Lille l'arrêtèrent. Toutefois, il fit rédiger par Clarke une note vigoureuse, la fit remettre au comte de Meerweldt, qui avait remplacé M. de Gallo, et rendit compte au directoire des tergiversations de l'Autriche, lui recommandant de se décider au plus tôt, parce qu'il importait de ne pas attendre la mauvaise saison pour reprendre les hostilités.

Les négociations de Lille étaient conduites avec plus de bonne foi, parce que Pitt était réellement effrayé de l'état de l'Angleterre, et ne comptait plus ni sur l'Autriche, ni sur les menées des agents royalistes. Déjà lord Malmesbury et les plénipotentiaires de la république s'étaient entendus sur presque tous les points importants relatifs à la France; mais ils ne pouvaient s'entendre relativement à la Trinité, au cap de Bonne-Espérance, et à Trinquemale, principal port de l'île de Ceylan, que les Anglais prétendaient garder. Le directoire, ne voulant pas qu'on pût dire qu'il avait sacrifié les alliés de la république, résolut de s'adresser directement à l'Espagne et à la Hollande pour savoir si elles voulaient la paix au prix des sacrifices exigés par l'Angleterre, et, dans le cas où elles préféreraient la guerre, de déclarer quelles forces elles se proposaient de réunir pour la défense des intérêts communs. Mais la faction royaliste qui, par ses menées, empêchait la conclusion de la paix, la demandait à grands cris, sans la désirer: elle s'emportait contre le directoire et lui faisait un crime des retards dont elle-même était la cause. Les discussions sur la paix avaient achevé de brouiller les directeurs.

Ainsi, de toutes parts, on s'irritait, on se poussait à bout, et la crise devenait tous les jours plus imminente. Lareveillère venait de remplacer Carnot à la présidence du directoire; il reçut en audience solennelle l'envoyé de la république cisalpine, Visconti, ainsi que Bernadotte, chargé de présenter des drapeaux pris sur les ennemis, et leur fit deux discours véhéments, dans lesquels il répondait indirectement à ce que Thibaudeau avait dit dans son rapport, que le sort de Venise et des peuples italiens rendus à la liberté ne serait pas fixé tant que le corps-législatif de France n'aurait pas été consulté. Lareveillère dit à Visconti que les peuples de l'Italie avaient eu le droit de se donner la liberté, et que pour cela ils n'avaient eu besoin d'aucun consentement au monde. « Cette liberté qu'on voudrait vous ôter, à vous et à nous, ajouta le président du directoire, nous la défendrons tous ensemble et nous saurons la conserver. »

C'était le 10 fructidor que le directoire s'exprimait aussi fermement, et le ton de ses discours à Visconti et à Bernadotte annonçait qu'il se sentait fort, et que bientôt l'orage éclaterait. Les Clichyens furent dans les plus grandes alarmes, et reprirent leur projet de mettre le directoire en accusation; mais les constitutionnels s'y opposèrent, déclarant que si on dressait cet acte ils se procureraient la preuve de la trahison de certains députés et les dénonceraient. Cette menace arrêta les clichyens: ils se bornèrent à se rendre à la commission des inspecteurs de la salle, et y firent la motion d'attaquer le directoire et de mettre la constitution de côté. Ils donnèrent aussi le mot d'ordre à leurs journaux, qui redoublèrent leurs invectives et leurs calomnies contre le gouvernement.

Cet état de choses dura jusqu'au 13 fructidor. Ce jour-là Duprat dénonça aux conseils un imprimé intitulé: *Déclaration à mes commettants*, par *Bailleul*. Ce député disait, dans cet écrit, que la tribune n'étant plus libre, il prenait une autre voie pour parler aux Français sans ménagements. Bailleul peignait l'état du conseil des cinq-cents; dévoilait la tyrannie que les Clichyens y exerçaient, et énumérait les lois attentatoires qu'ils avaient fait rendre. Enfin, il parlait d'une vaste conspiration contre la république, et affirmait que le foyer où elle se tramait était dans le sein même des conseils du gouvernement.

Les Clichyens, habitués à qualifier de terroristes leurs adversaires, ne pouvaient appliquer ce reproche à Bailleul, un des soixante et treize proscrits: aussi l'écrit de Bailleul leur fit-il beaucoup de peine. Duprat voulait qu'il fût renvoyé à une commission chargée de présenter telles mesures qu'elle jugerait convenable contre l'auteur; mais Bailleul, ayant trouvé un fort appui

dans d'autres députés, qui répétèrent à la tribune ce qu'il avait cru devoir livrer à la presse, le conseil passa à l'ordre du jour.

Pendant que les Clichyens se récriaient contre l'écrit de Bailleul, les directeurs Rewbell et Lareveillère éprouvaient de vives alarmes. On était venu dire à Rewbell que Barras traitait avec un envoyé du prétendant. Les liaisons de Barras avec tous les partis pouvaient inspirer tous les genres de craintes, et Rewbell, plus facile à se décourager que ne l'était Lareveillère, s'écria que tout était perdu et qu'il ne leur restait plus qu'à fuir, puisqu'ils ne pourraient plus sauver la république. Mais Lareveillère crut qu'au lieu de se désoler, il fallait se rendre chez Barras pour le forcer à s'expliquer et le sommer de tenir ses promesses. Ils s'y rendirent, en effet, et le trouvèrent occupé avec Augereau à tout préparer. Les troupes de Hoche étaient prêtes à franchir le court espace qui les séparait de Paris; on avait gagné une partie des grenadiers du corps-législatif par le moyen du commandant en second, Blanchard, et de plusieurs autres officiers dévoués au directoire. On avait aussi ordonné de grands mouvements de troupes et des exercices à feu, afin de tromper sur le jour de l'exécution du coup d'état. Barras ne demandait plus que trois à quatre jours pour agir. Rewbell, rassuré, consentit à attendre. On était alors au 14 fructidor.

Cependant les craintes dans lesquelles le parti de Clichy vivait depuis que le directoire paraissait déterminé à frapper un grand coup, avaient décidé les chefs de ce parti à organiser une police qui les tînt au courant de ce qui se passait autour des directeurs et chez les ministres. Rovère, l'un des plus chauds royalistes des conseils, fut chargé de cette police, et eut sous ses ordres Dossonville, homme du métier : comme il fallait de l'argent pour cette organisation, les inspecteurs de la salle firent contribuer quelques membres du conseil des cinq-cents, et s'industrièrent pour réunir, par ces cotisatisons volontaires, le quart de la somme demandée, avec lequel ils firent commencer les investigations.

Il arriva de cette police secrète ce qui arrive ordinairement quand on est obligé de se servir d'hommes capables de se charger du rôle d'espion : Rovère employa un nommé Veyrat, et le chargea du soin de faire imprimer les pamphlets et les affiches contre le directoire. Mais cet homme dénonçait tout aux directeurs, et les tenait au courant des moindres résolutions prises par les conjurés. Ainsi le directoire savait d'heure en heure, de minute en minute, tout ce qu'on décidait dans les conciliabules des inspecteurs de la salle. Quant aux pamphlets, ils étaient saisis, et les affiches étaient déchirées en sortant de l'imprimerie. Toutes ces contrariétés accrurent l'irritation de Rovère et des inspecteurs, et les décidèrent à avancer le moment de l'attaque.

Quelques membres des conseils, voyant l'orage près d'éclater, essayèrent d'entamer des négociations; mais les choses étaient trop avancées pour que les partis pussent se faire des concessions. Les royalistes avaient entraîné la constitution sur les bords de l'abîme; le directoire ne pouvait plus la sauver qu'en employant ces grands moyens, toujours déplorables, que, dans les gouvernements monarchiques, on appelle *coups d'état*.

Le 16 fructidor, la police des inspecteurs de la salle leur fit des rapports inquiétants. *On parlait* hautement de l'arrestation de *soixante-quinze* députés. Le soir, Rovère lut d'autres rapports qui causèrent de nouvelles alarmes : on y annonçait que le directoire devait agir dans cette même nuit. Quelques membres, voyant l'orage si près de fondre sur eux, se retirèrent prudemment.

Cependant la journée du 17 fut plus paisible; les rapports furent moins effrayants : on crut que le directoire n'était pas encore en mesure, ou qu'il n'oserait exécuter les projets qu'on lui prêtait : les commissions reprirent leur audace, et en revinrent à leur projet d'attaquer le directoire, et de commencer par déclarer les conseils en permanence. Il fut décidé que la proposition en serait faite le lendemain, et qu'elle serait adoptée sur-le-champ. En même temps on pressa de nouveau Pichegru de réunir ses moyens : il promit d'agir le lendemain.

Informé de ces résolutions, le directoire crut qu'il fallait prévenir le coup. Le matin du 18 fut fixé par Barras et Augereau, chargés du soin de sauver la république et la constitution de l'an *III*. Les deux autres directeurs, ainsi que les ministres, se réunirent chez l'un d'eux, d'où ils ne devaient communiquer avec l'extérieur que par l'intermédiaire d'Augereau. Ils s'occupèrent de la rédaction des proclamations, ainsi que de l'impression des pièces propres à constater la conjuration royaliste et la trahison de Pichegru : ces pièces se composaient des déclarations faites par Duverne de Presle, et des papiers saisis à Venise dans le portefeuille du comte d'Entraigues.

Dans la nuit, les troupes cantonnées autour de Paris entrèrent silencieusement dans la ville, et se placèrent sous les ordres d'Augereau, qui les distribua sur les quais, sur les ponts, aux Champs-Élysées et sur d'autres points : bientôt douze mille hommes, avec quarante pièces de canon, cernèrent les salles des deux conseils. Ces dispositions terminées, Augereau fit tirer un

coup de canon, signal convenu. Alors le ministre de la guerre, instruit que Ramel, commandant les grenadiers de la garde des conseils, avait mis cette troupe sous les armes, lui envoya l'ordre de se rendre auprès de lui; mais Ramel refusa d'y obtempérer, et fit placer un fort détachement au poste du Pont-Tournant.

A trois heures et demie du matin, le général Lemoine s'approcha, avec sa troupe, de ce poste, et fit parvenir à Ramel une sommation, au nom du directoire, « pour donner passage à une colonne de quinze cents hommes chargés d'exécuter les ordres du gouvernement. » Ramel répondit que, ne devant obéissance qu'au corps législatif, il allait lui demander son autorisation.

Les inspecteurs de la salle avertis du mouvement, s'étaient rendus aux Tuileries pour en défendre l'entrée. Ramel trouva à la commission les généraux Pichegru et Willot : ils envoyèrent aussitôt des ordonnances chez le général Dumas, chez les présidents des deux conseils, et chez tous les députés qui logeaient dans les environs : presque tous ceux qui furent prévenus de ce qui se passait se rendirent aux Tuileries.

Mais pendant que Ramel et les inspecteurs cherchaient les moyens de faire résistance, une partie des grenadiers du corps législatif abandonnait ses postes, à l'instigation du commandant en second Blanchard, et se jetait dans les rangs des troupes du directoire, lesquelles criaient *vive la république! vive le Directoire! vive la constitution!* Le poste du Pont-Tournant fut aisément forcé par les divisions d'Augereau et de Lemoine, qui entrèrent dans le jardin des Tuileries et braquèrent des canons contre la salle du conseil des anciens.

A quatre heures et demie, le général Verdières signifia aux députés déjà réunis aux Tuileries, l'ordre de sortir du lieu de leurs séances, les députés s'y refusèrent : le général Verdières plaça alors un détachement à leur porte, avec ordre de laisser entrer tous ceux qui se présenteraient avec la médaille de député, et de n'en laisser sortir aucun. Le général Dumas accourait; mais averti du danger, il se retira, et, à la faveur de son habit militaire, il parvint à se sauver de Paris.

Ramel reçut d'Augereau l'ordre de se rendre aux arrêts; mais ayant subi de mauvais traitements de la part de quelques jacobins mêlés à l'état-major d'Augereau, celui-ci fut obligé de le dégager et l'envoya au Temple, où Ramel essuya les railleries de Brottier et la Villeheurnoy. Augereau se fit remettre l'épée de Pichegru et de Willot, et les envoya aussi au Temple. Les députés Rovère, Perée, Tupinier, Jarry, de la Metherie et Descourtils furent arrêtés dans le conseil des anciens. Delarue, Dauchy, Derumare, Fayolle, Bourdon de l'Oise et quelques autres le furent dans celui des cinq-cents.

Tandis qu'Augereau traitait en vainqueur ceux des membres des conseils opposés au gouvernement, le directoire envoyait un détachement au Luxembourg pour s'y emparer de Carnot et de Barthélemy. Carnot, averti à temps, se sauva par une petite porte du jardin, et parvint à se retirer en Suisse. Barthélemy se laissa prendre dans son lit. Lareveillère et Rewbell étaient bien aises que Carnot se fût évadé; ils firent à Barthélemy la proposition de s'enfuir aussi; mais il exigea qu'on le fît transporter, sous son nom, à Hambourg : le directoire ne put s'engager à une pareille démarche, et Barthélemy fut conduit au Temple.

A six heures du matin, l'expédition était terminée. « Elle fut exécutée, dit Thibeaudeau dans ses mémoires, aussi tranquillement qu'un ballet d'opéra. Il n'y eut aucune résistance : le bon peuple de Paris resta immobile. » Les Parisiens trouvèrent, en s'éveillant, les troupes sous les armes, et de nombreuses affiches contenant les pièces qui constataient la trahison de Pichegru, ainsi que le projet qu'avait formé la faction de Clichy de rétablir la royauté. Ces pièces étaient accompagnées d'une proclamation du directoire, conçue en ces termes :

« Citoyens, le royalisme, par un nouvel attentat, vient de menacer la constitution : après avoir, depuis un an, ébranlé, par des manœuvres ténébreuses, les bases de la république, il s'est cru assez fort pour en consommer la ruine. Il s'est cru surtout assez protégé pour oser diriger ses premiers coups contre les dépositaires suprêmes de l'autorité exécutoire. Des armes étaient distribuées journellement aux conjurés, et tout Paris sait que l'un des distributeurs a été arrêté avec un grand nombre de bons sur lesquels il avait été déjà délivré beaucoup de fusils; des cartes timbrées *corps législatif* et marquées d'un R ont été répandues pour servir de signe de reconnaissance aux conjurés chargés de poignarder le directoire et les députés fidèles à la cause du peuple.

» Un grand nombre d'émigrés, d'égorgeurs de Lyon, de brigands de la Vendée, attirés ici par les intrigues du royalisme et le tendre intérêt qu'on ne craignait pas de leur témoigner publiquement, ont attaqué les postes qui environnaient le directoire exécutif. Mais la vigilance du gouvernement et des chefs de la force armée a rendu nuls leurs criminels efforts.

» Le directoire exécutif va placer sous les yeux de la nation les renseignements authentiques qu'il a recueillis sur les manœuvres du royalisme. Vous frémirez, citoyens, des complots tramés contre la sûreté de chacun de vous, contre vos propri-

tés, contre vos droits les plus chers, contre vos possessions les plus sacrées, et vous pourrez mesurer l'étendue des calamités dont le maintien de votre constitution actuelle peut seule vous préserver désormais.

» Tant de triomphes avaient déjà couronné l'établissement de cette constitution! Vos généreux et intrépides défenseurs l'avaient entourée de leurs triomphes immortels : au bruit de leurs victoires, l'agriculture et le commerce reprenaient leur activité; le crédit public se ranimait par degrés; la confiance et la sécurité commençaient à renaître dans tous les cœurs; et tels sont les moments que l'on a choisis pour allumer toutes les haines, pour propager la superstition, pour réorganiser la puissance du fanatisme, pour semer partout l'incertitude et l'effroi en ouvrant de nouvelles portes aux émigrés, pour ébranler la garantie des contrats publics, pour donner le signal de la guerre civile, et pour retarder, par l'espérance que l'on inspire à l'étranger, la conclusion si désirée d'une paix extérieure, honorable et solide, digne du peuple français et de sa générosité.

» Non, vous ne perdrez point le fruit de vos longs sacrifices; vous vous lèverez contre ces lâches émissaires, auteurs de tous nos maux, de toutes nos agitations, de toutes nos souffrances; vous vous armerez pour arrêter leurs projets, pour défendre, contre leurs attaques, vos personnes, vos propriétés et vos droits. Mais redoutez les agitations. Ne déshonorez pas la plus belle des causes par les excès d'une anarchie justement abhorrée. Respectez les propriétés. Qu'un élan patriotique mal dirigé ne vous jette pas dans une funeste confusion.

» N'obéissez qu'à la voix des chefs avoués par le gouvernement; reposez-vous sur la vigilance de vos magistrats et sur les travaux des législateurs; restez fidèles à la cause du peuple. Le patriotisme reprendra toute son énergie, la constitution toute sa force, la nation toute sa gloire, et chaque citoyen jouira, dans toute son étendue, de sa liberté, de son bonheur et de son repos. »

Vers les huit heures, plusieurs députés, parmi lesquels se trouvaient le président des cinq-cents, Siméon, et celui des anciens, Lafond-Ladebat, parvinrent courageusement jusqu'à leurs salles, qui n'étaient pas encore fermées; mais des officiers leur intimèrent l'ordre de se retirer : ils n'eurent que le temps de déclarer que la représentation nationale était dissoute. Vers les onze heures, ces mêmes députés, rassemblés chez un de leurs collègues, prirent la résolution de traverser les rues de Paris à pied, et de se rendre aux portes du palais législatif avec leurs présidents en tête; mais cette démarche ne put troubler la ville de Paris : une foule de curieux encombrait les rues : quelques-uns criaient *vive la république! à bas les aristocrates! vive le directoire!* Personne ne cria *vive les députés* ou *vive les conseils!* Ce groupe de députés se présenta aux portes des Tuileries; on leur en refusa l'entrée, et comme ils insistaient, un détachement les repoussa et les poursuivit jusqu'à ce qu'ils fussent dispersés. Enfin, dans la journée, ils se rassemblèrent encore chez le président Lafond-Ladebat, où ils s'occupaient à rédiger une protestation, lorsqu'un officier se présenta pour leur signifier l'ordre de se séparer. Plusieurs d'entre eux furent arrêtés en sortant et conduits au Temple : c'étaient Lafond-Ladebat, Siméon, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray, Goupil de Préfeln et quelques autres.

Pendant que ces événements avaient lieu sur la rive droite de la Seine, les députés attachés à la république et au directoire s'étaient rendus dans les nouvelles salles qui leur avaient été assignées : l'Odéon pour les cinq-cents, et l'École de Médecine pour les anciens. Ces députés, si longtemps opprimés par le parti de Clichy, se félicitaient en se rencontrant dans ces nouvelles salles : « Enfin nous voilà délivrés, se disaient-ils; la » France obtiendra de nous ce qu'elle a droit d'en » attendre : tant de sacrifices, d'actes d'héroïsme » et de dévouement, tant de bravoure, de dangers et de sang répandu ne seront point perdus » pour elle; ses ennemis n'en recueilleront pas » les fruits! » Les grenadiers du corps législatif accoururent se ranger autour des députés fidèles à leurs serments. Lorsque les anciens furent au nombre de cent vingt-six, et les cinq-cents au nombre de deux cent cinquante et un, moitié plus un pour chaque conseil, la délibération s'ouvrit. Ils commencèrent par se déclarer en permanence, et par s'avertir réciproquement qu'ils étaient constitués.

Le député Poulain Grandpré prit le premier la parole aux cinq-cents : « Les mesures qui ont été » prises, le lieu où nous nous trouvons, dit-il, » annoncent que la patrie a couru les plus grands » dangers, et rien ne nous atteste encore que ces » périls n'existent plus. Rendons grâce au directoire; c'est à lui que nous devons le salut de » la patrie. Je demande qu'il soit à l'instant créé » une commission de cinq membres qui sera » chargée de présenter le plus tôt possible toutes » les mesures qui, dans les circonstances actuelles, » peuvent concourir au salut public et au maintien de la constitution de l'an III. »

La proposition fut adoptée, et la commission se trouva composée de députés dévoués au directoire. C'étaient Siéyès, Poulain-Grandpré, Villers,

Chazal et Boulay (de la Meurthe). Bientôt le directoire fit annoncer un message pour six heures du soir ; ce message, devant donner les renseignements que les conseils demandaient sur la conspiration, fut attendu avec la plus vive impatience. Il contenait le récit de la conjuration, et les pièces trouvées dans les portefeuilles des agents royalistes. Ces pièces prouvaient évidemment que Pichegru était depuis longtemps en négociation avec le prince de Condé et le prétendant; qu'Imbert Colomès correspondait avec Blanckembourg; que Mersan et Lemerer étaient des embaucheurs de députés pour la cause monarchique, et enfin, qu'une vaste conspiration royaliste, dont le foyer était dans la réunion de Clichy, s'étendait sur toute la France.

Mais en même temps que ces pièces donnaient la conviction morale de toutes les trahisons articulées par le directoire, elles prouvaient l'impossibilité d'employer les voies judiciaires, par l'insuffisance des témoignages directs et positifs.

Le directoire n'ayant pas l'initiative des propositions à faire au corps législatif, c'était à la commission des cinq, nommée le matin, à la prendre. Cette commission savait qu'elle devait demander la légalisation du coup d'état. Le soir même, Boulay (de la Meurthe) fit, au nom de la commission, le rapport qu'on attendait pour sanctionner tout. Après avoir présenté le tableau riant de ce qu'était la France avant que les désorganisateurs de la république eussent osé lever la tête, et peint la situation déplorable où elle se trouvait depuis quelque temps, Boulay (de la Meurthe) entra dans des développements sur le but et les moyens des conspirateurs, et démontra que leur principal foyer était dans le corps législatif, où un certain nombre de députés formaient un parti qui avait souvent obtenu la majorité. L'orateur parla ensuite de la marche concertée de ce parti, de la distribution des rôles et des attaques continuelles contre le directoire. Il déclara qu'il était temps de mettre les traîtres dans l'impuissance de nuire à la chose publique. « Le triomphe des républicains, dit Boulay, en terminant son rapport, » ne sera souillé par aucune goutte de sang. Malheur à celui qui, dans cette grande circonstance, » songerait à rétablir les échafauds ! Les propriétés, les personnes, tout sera respecté. Il est » question ici, non de vengeance, mais de salut » public... Il n'y a pas, je le répète, un seul moment à perdre. Vous êtes vainqueurs aujourd'hui; si vous n'usez pas de la victoire, demain » le combat recommencera; mais il sera sanglant » et terrible. »

Aussitôt après ce rapport, un autre membre de la même commission proposa un projet de résolution en plusieurs articles, qui furent discutés et votés sans désemparer. Les principales dispositions de cette résolution étaient : 1° L'annulation des opérations électorales de quarante-huit départements. Elle délivrait le directoire des députés dévoués à la faction qu'il venait d'abattre. 2° La faculté donnée au directoire de nommer aux places devenues vacantes dans les tribunaux. 3° Le rapport de la loi du premier prairial et autres contraires à l'acte constitutionnel. 4° La remise en vigueur des six premiers articles de la loi du 3 brumaire an IV. 5° Le rapport de la loi du 9 messidor, concernant les chefs vendéens et chouans. Le treizième article de cette proposition contenait une liste de proscription de quatre-vingt-trois députés. Cette liste fut réduite de dix-sept d'entre eux, pour lesquels leurs collègues réclamèrent. Il restait donc soixante-cinq noms: c'étaient ceux de Aubry, Job-Aimé, Bayard, Blain, Boissy-d'Anglas, Borne, Bourdon de l'Oise, Cadroy, Couchery, Delahaie, Delarue, Doumère, Dumolard, Duplantier, Duprat, Gilbert Desmolières, Henri Larivière, Imbert Colomès, Camille Jordan, Jourdan des Bouches-du-Rhône, Gau, Lacarrière, Lemarchant-Gomicourt, Lemerer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, André, Marc-Cartain, Pavée, Pastoret, Pichegru, Polissart, Praire-Montaud, Quatremère-Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Willot, dans le conseil des cinq-cents.

Les proscrits du conseil des anciens étaient Lafond-Ladébat, Barbé-Marbois, Dumas, Lomont, Muraire, Portalis, Rovère, Tronçon-Ducoudray, Perrault-Vaillant, Murinais, Paradis.

Puis les deux directeurs Carnot et Barthélemy. Venaient ensuite les agents royaux Brottier, Lavilleheurnoy, l'ex-ministre de la police Cochon, Dossonville, ex-agent de police; le général Miranda, le général Morgan, le journaliste Suard, l'ex-conventionnel Mailhe et le commandant de la garde du corps législatif Ramel.

Le quatorzième article du projet de résolution ordonnait le séquestre des biens des proscrits, jusqu'à la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé pour leur déportation.

Par les articles 15 et 16 tous les individus inscrits sur la liste des émigrés et non rayés définitivement étaient tenus de quitter la France dans les quinze jours, sous peine d'être traduits devant une commission militaire.

Enfin l'article vingt-troisième révoquait la loi du 7 du même mois de fructidor, qui rappelait les prêtres déportés.

Quelque rigoureuse que fût cette proposition, les conseils la jugèrent nécessaire, et celui des anciens l'approuva. Ainsi le gouvernement se

trouva investi d'un pouvoir immense et d'une force nouvelle, au moment où il allait succomber sous les coups multipliés des royalistes.

A peine le directoire fut-il muni de cette loi, qu'il choisit sur la liste des déportés quinze individus jugés plus dangereux ou plus coupables que les autres, et les fit partir le même jour pour Rochefort, d'où ils furent transportés à la Guyane. C'étaient Barthélemy, Pichegru, Willot, Rovère, Aubry, Bourdon de l'Oise, Murinais, Delarue, Ramel, Dossonville, Tronçon-Ducoudray, Barbé-Marbois, Lafond-Ladébat, Brottier et Laville-heurnoy.

Pendant ces deux jours, Paris demeura parfaitement calme. Les républicains sincères voyaient bien que la faction royaliste avait rendu inévitable une mesure énergique, mais ils déploraient la violation des lois et l'intervention militaire. Ils doutaient même de la culpabilité des conspirateurs quand ils voyaient dans leurs rangs un homme comme Carnot. Quant à Pichegru, il était soupçonné depuis quelque temps : la publication faite par le directoire des papiers d'Entraigues souleva le voile qui couvrait encore sa perfidie; mais des lettres trouvées dans les fourgons de Kinglin, et que Moreau venait d'envoyer au gouvernement, après toutefois les avoir gardées plusieurs mois sans en parler, achevèrent de rendre Pichegru odieux à tous ses frères d'armes, ainsi qu'à tous les Français attachés à la république.

Le 20 fructidor, le conseil des cinq-cents prit une nouvelle résolution qui ordonnait la déportation des propriétaires, entrepreneurs, auteurs et rédacteurs des journaux gagés par le royalisme. Ces journaux étaient au nombre de quarante-deux, qui, chaque matin, se chargeaient de corrompre l'opinion publique, en calomniant, décriant et insultant le gouvernement républicain. C'était encore une mesure anti-constitutionnelle, mais non moins urgente que celle prise contre les soixante-cinq déportés appartenant au corps législatif ou au directoire. Il était impossible qu'un gouvernement aussi jeune que celui établi par la constitution de l'an III pût, au milieu de l'agitation des passions, marcher au but qu'il se proposait, avec quarante-deux journaux dans la capitale et vingt-cinq dans les départements, payés pour le dénigrer tous les matins. Au reste l'audace de ces journalistes avait dépassé toutes les bornes : ils n'avaient pas craint d'avouer leur mission; ils ne se défendaient pas d'être les agents du prétendant et même de Pitt, et l'un d'eux avait eu la témérité, peu de jours avant la catastrophe, d'inviter tous les zélés du parti à aller déposer de l'argent à la commission des inspecteurs pour le succès du mouvement projeté en faveur de la monarchie. Ces journalistes ne pouvaient pas dire qu'ils faisaient de l'opposition constitutionnelle, car cette opposition a des limites, et garde des ménagements; ils s'étaient déclarés ouvertement les ennemis du gouvernement républicain et de la constitution de l'an III. Le directoire pouvait et devait donc les considérer comme tels : c'est ce qu'il fit.

Après avoir pris ces mesures violentes, mais jugées indispensables au salut de la république, le corps législatif fit une adresse aux Français et aux armées, dans laquelle il traça le tableau de la conspiration de manière à inspirer peu de compassion pour les victimes de cette journée. Le directoire fit aussi la sienne, à laquelle il ajouta les papiers saisis par Moreau dans les fourgons de Kinglin. Il ne resta plus ... doute aux Français sur les dangers que la ré... ...r la blique avait courus; et comme, malgré la ... à la vaise direction imprimée par les royali... ...tus dans masse de la population était presque aus...ssi ...mées : à la république que l'étaient les arme... de Mé... s'éleva aucune voix en faveur des députés ... long... que le directoire reçut des milliers d'... félici... d'adhésion et de félicitation. Plus tard, ...alles : tous les députés déportés et ceux qui s'évad... ; la publièrent une foule d'écrits où, tout en ... ...en ...lant leurs plaintes, ils prouvèrent, pour la ...ne part, leur haine pour le gouvernement répu...-cain, et leur attachement au royalisme. ... malheurs de ces hommes ont fait oublier leu... fautes et excuser les exagérations de leurs récriminations. Parmi les seize déportés à la Guyane, huit, savoir : Aubry, Barthélemy, Delarue, Dossonville, Letellier, Ramel, Willot et Job Aimé parvinrent à s'évader; quelques-uns y moururent; et les autres, parmi lesquels étaient Lafond-Ladébat et Barbé-Marbois, furent rendus à leur patrie après le 18 brumaire.

Le conseil des cinq-cents s'occupa, dès le 21 fructidor, du choix des dix candidats à présenter au conseil des anciens pour l'élection des deux directeurs qui devaient remplacer Carnot et Barthélemy. Les députés qui obtinrent le plus de voix furent : François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, qui en eut deux cent vingt-quatre; Merlin, ministre de la police, en obtint deux cent quatorze; Masséna, deux cent dix; Garat, ex-ministre, deux cent huit; Gohier, ex-ministre, deux cent une; le général Augereau, cent quatre-vingt-douze, etc. Merlin de Douay fut nommé directeur en remplacement de Barthélemy, et François de Neufchâteau à la place de Carnot. Le 24 fructidor, ils furent solennellement installés au palais du directoire.

On fit encore plusieurs autres changements

et bien des destitutions. Le gouvernement et les administrations furent purgés de tous les hommes qui inclinaient vers le royalisme ou qui le servaient, et la république se trouva affranchie de toutes les lois contre-révolutionnaires rendues depuis l'introduction du dernier tiers.

Le même jour, 24 fructidor, les deux conseils cessèrent d'être en permanence, et allèrent de nouveau s'installer dans leurs salles ordinaires, où ils rentrèrent dans les limites constitutionnelles.

« Cette excursion hors de ses limites, dit Dulaure, ces lois rapportées ou rétablies, ces destitutions, ces déportations, ces proscriptions, ces rigueurs, cette régénération générale, quoique opérée par la majorité dans le directoire et par la majorité dans l'un et l'autre conseil, étaient, je le déclare, illégales, inconstitutionnelles et d'un exemple très-dangereux, mais impérieusement commandées par les circonstances; elles étaient d'une nécessité absolue pour le salut de la république. Sans elles, la France eût été déchirée par des troupes, ensanglantée par la guerre civile; sans elles, plus de liberté. »

CHAPITRE VIII.

Réflexion sur le coup d'état du 18 fructidor. — Adhésion des armées et des départements. — Ses effets sur les négociations. — Organisation des républiques Cisalpine et Génoise. — Mort de Hoche. — Ses obsèques. — Délivrance de La Fayette. — Budget de l'an VI. — Tiers consolidé. — Mesures contre les émigrés et les prêtres. — Traité de Campo-Formio. — Bonaparte quitte l'Italie. — Fêtes qui lui sont données à Paris.

On a écrit beaucoup sur le coup d'état du 18 fructidor, et chacun l'a jugé d'après ses opinions : les royalistes n'ont cessé de reprocher aux trois directeurs, Lareveillère, Rewbell et Barras, ainsi qu'aux membres du ministère, la violation des lois, de ces lois dont ils se jouaient eux-mêmes : les républicains ont approuvé la mesure, quelque illégale qu'elle fût, mais ils ont déploré l'intervention de la force armée : ils prévoyaient que cette première atteinte portée à la constitution, en laquelle ils avaient placé toutes leurs espérances pour l'avenir, en amènerait de nouvelles, qui, au lieu de la consolider, la détruiraient. D'autres ont dit que le directoire avait eu tort de pousser les choses à bout; qu'il devait s'arrêter dès l'instant qu'il avait réussi à effrayer la faction royaliste. Mais ceux qui pensaient ainsi ne réfléchissaient pas que cette faction n'eût été intimidée que pour un moment, et qu'à l'arrivée du tiers, qui devait entrer au corps législatif quelques mois après, les royalistes eussent infailliblement tout renversé, sauf à être renversés à leur tour, le lendemain de leur triomphe, par les patriotes et par les soldats républicains. Ainsi, nous eussions eu la guerre civile au bout de quelques mois. Les émigrés rentrés, les Vendéens et les chouans, qui abondaient à Paris et dans les départements, eussent repris les armes; les armées, leurs généraux indignés auraient marché sur Paris, et, au lieu de quelques déportations, déplorables sans doute, mais commandées par les circonstances, le sang aurait ruisselé dans la capitale et dans les trois quarts des départements de la France. Ces soldats accourus au secours de la liberté, et tous ces républicains ardents qui n'étaient qu'assoupis, auraient-ils borné leur vengeance à ordonner de simples déportations?

Les projets des meneurs de Clichy étaient donc aussi criminels qu'absurdes, car les contre-révolutionnaires ne paraissaient nombreux que parce qu'ils avaient de l'argent et qu'ils se multipliaient partout en s'agitant comme des fanatiques : les membres formant l'opposition dans les conseils n'étaient pas eux-mêmes unis dans le but ultérieur qu'ils se proposaient : Pichegru, Colomès et autres, vendus à l'étranger, poussaient violemment à la contre-révolution pour arriver au rétablissement de la royauté, tandis que d'autres voulaient encore la république. La confusion et l'anarchie n'eussent donc pas manqué d'être aussitôt dans l'état. Le directoire, en prévenant le mouvement de la faction royaliste, empêcha la guerre civile et la destruction du gouvernement républicain.

Le coup d'état du 18 fructidor, exécuté avec force, mais avec calme et même avec toute la modération possible dans les circonstances, jeta la terreur dans les rangs des royalistes. Les émigrés, les prêtres rentrés à la faveur des lois contre-révolutionnaires provoquées par les Clichyens, se hâtèrent de regagner la frontière; les Vendéens, les chouans dont Paris était rempli, et qui n'attendaient que le moment pour reprendre les armes, quittèrent peu à peu la capitale pour aller se cacher dans leurs départements : le découragement de ce parti fut aussi grand que l'avait été sa jactance. Armé de toute la puissance révolutionnaire par la loi du 19, le directoire se trouvait dans une position où personne ne pouvait plus oser le braver.

Les armées françaises reçurent avec enthousiasme les nouvelles que les généraux envoyés à Paris leur adressèrent pour leur apprendre les événements de cette journée. Augereau, fier de ses succès, écrivait à Bonaparte : « Enfin, mon

quente, suivie de convulsions nerveuses, alarmait les amis et les médecins de Hoche : un mal inconnu le consumait : malgré son état, il ne cessait de s'occuper d'organiser ses armées en une seule, et ne renonçait pas à son expédition d'Irlande. Mais vers la fin de fructidor son mal devint plus violent; il commença à souffrir des douleurs insupportables : on voulut qu'il suspendît ses travaux : « Donnez-moi un remède pour la fatigue, disait-il à son médecin, mais que ce remède ne soit pas le repos. » Vaincu par le mal, il se mit au lit le premier jour complémentaire de l'an V, et expira le lendemain au milieu des plus horribles souffrances. L'autopsie fut faite; l'estomac et les intestins furent trouvés remplis de petites taches noires, et la faculté, sans déclarer que ces taches fussent les indices du poison, parut du moins le croire. Son médecin crut se rappeler que l'altération de la santé de Hoche datait de son dernier séjour en Bretagne, lorsqu'il alla s'y embarquer pour l'Irlande : on pensa qu'il avait été empoisonné dans un repas donné à des hommes de tous les partis, afin de les rapprocher; mais on n'eut jamais la moindre preuve du crime.

Mort à Wetzlaer, son corps fut transporté avec toute la pompe militaire au fort de Petersberg, où il fut inhumé à la place même où étaient déposés les restes du général Marceau. Les magistrats, les principaux habitants des villes que le cortége traversa, les places fortes, les garnisons autrichiennes, lui rendirent les plus grands honneurs. Des enseignes à la romaine, surmontées de couronnes de chêne et de laurier, contenaient l'exposé des principaux exploits du défunt. Les généraux Lefèvre et Championnet prononcèrent l'éloge funèbre de Lazare Hoche. Soldat aux gardes françaises, il avait fait son éducation en quelques mois. A vingt-cinq ans il était général en chef. Au courage du soldat il joignait un caractère énergique, une intelligence supérieure et l'habileté d'un général consommé; ses passions étaient ardentes, et furent peut-être les seules causes de sa mort. Hoche aimait sincèrement sa patrie, ses amis et ses soldats : il était doué d'une probité sévère; en un mot, il possédait toutes les vertus républicaines. Il mourut citoyen et libre.

Le directoire lui fit préparer des obsèques magnifiques qui eurent lieu le 10 vendémiaire an VI, dans la vaste enceinte du Champ-de-Mars. Une population immense, une armée entière et tous les corps de l'état suivaient le convoi, conduit par le vieux père du général qu'on pleurait. Rien de ce qui peut exciter des regrets, émouvoir l'âme et honorer les cendres d'un héros ne fut omis par le directoire. La même cérémonie funèbre eut lieu dans chaque armée, dans toutes les places fortes et dans chaque chef-lieu de canton. Depuis les obsèques de Mirabeau on n'avait plus vu de spectacle aussi grand et aussi touchant.

Après la mort de Hoche, le gouvernement donna le commandement des armées réunies de Sambre-et-Meuse et du Rhin, alors nommées *armée d'Allemagne*, à Augereau. C'était se débarrasser honorablement d'un général turbulent, et qui commençait à devenir incommode : Augereau aurait voulu entrer au directoire autrement que par le mode prescrit; ses prétentions furent rejetées. Il partit pour son quartier-général.

C'est dans ce même mois de vendémiaire an VI qu'eut lieu, par l'effet de la négociation d'Udine, la délivrance du général Lafayette et des autres Français prisonniers à Olmutz, parmi lesquels se trouvaient Latour-Maubourg, sa femme, ses deux filles, et son frère; Bureau-de-Puzy et sa femme; Louis Romeuf, adjudant du général Lafayette; Villaume, Pillet, et le major impérial d'Anethemner. Bonaparte eut beaucoup de peine à obtenir la liberté de Lafayette; il ne fallut rien moins que son énergie pour faire tomber les fers de cet illustre patriote. Des motions en faveur de ce prisonnier avaient été faites et renouvelées plusieurs fois dans le parlement d'Angleterre, tant par le général Fitz-Patrick que par Fox. Jamais la philanthropie de l'opposition anglaise ne se montra plus éloquente que pendant la discussion de ces motions honorables. Shéridan, Grey Tartelon, Withbread, le duc de Bedfort, lord Holland, etc., les avaient appuyées avec chaleur mais la majorité les fit rejeter, parce que Pitt avait dit « qu'il ne fallait jamais pardonner à ceux qui commencent les révolutions. » En France, des réclamations pareilles s'étaient fait entendre de toutes parts, et le directoire avait pris un arrêté pour charger les généraux Bonaparte et Clarke d'exiger la délivrance de Lafayette, Latour-Maubourg et Bureau-de-Puzy; mais le ministère autrichien tenait à garder dans les fers une victime qu'il avait promise en holocauste aux contre-révolutionnaires de France, et il ne fallut rien moins que la fermeté de Bonaparte pour l'obtenir. Le 29 septembre (deuxième jour complémentaire), cinq ans et un mois après leur arrestation, Lafayette et ses compagnons d'infortune sortirent de prison, et furent conduits à Hambourg. Les amis de la liberté accoururent sur leur passage : les vaisseaux américains qui se trouvaient sur l'Elbe se pavoisèrent : une fête fut donnée pour célébrer la délivrance de ces illustres victimes. Lafayette et ses compagnons reçurent, de la part des ministres de France et des États-Unis, ainsi que de tous les Hambourgeois qui avaient partagé l'indignation publique, un accueil propre à leur faire


C. Chenay del.

oublier les mauvais traitements exercés sur eux. Après avoir accordé quelques jours à la reconnaissance, ils se retirèrent dans le Holstein, pays neutre, où ils purent enfin s'occuper des soins que leur santé exigeait, après une aussi longue et aussi cruelle captivité.

Pendant que les négociations se suivaient en Italie, le directoire mettait à profit les premiers moments favorables, après la crise qui venait de s'opérer, pour s'occuper des finances de la république, qui étaient toujours dans un état alarmant : il fallait penser sérieusement aux dépenses de l'an VI, et trouver le moyen de les mettre en harmonie avec les recettes présumées. Depuis quelques mois, les hommes qui avaient dominé dans les conseils s'étaient attachés à enlever au directoire, par une foule de mesures tracassières et pernicieuses, ses attributions sur le maniement des fonds. Toutes les lois adoptées sur la partie financière, avant le 18 fructidor, furent rapportées, et le directoire, que le parti de Clichy avait voulu réduire sur ce point comme sur tant d'autres, put enfin reprendre la direction des fonds.

Il s'occupa du budget de l'an VI. Les dépenses des services généraux, et celles de la guerre, même dans le cas d'une nouvelle campagne, furent fixées à cinq cent trente millions. La contribution foncière, trop chargée, fut réduite à deux cent vingt-huit, et la contribution personnelle à cinquante; mais, pour remplacer ces dégrèvements, on autorisa l'établissement d'une loterie, impôt immoral, que les circonstances seules pouvaient permettre d'établir, et qui aurait dû cesser avec la gêne du trésor. On mit aussi des droits sur les chemins, qu'on appela droits de barrières; on força le produit de l'enregistrement et des hypothèques; on augmenta de beaucoup les droits sur les tabacs étrangers, et, au moyen de ces nouvelles mesures fiscales, les recettes présumées formèrent un total de six cent seize millions : il y aurait donc eu un excédant de recette de quatre-vingt-six millions. Mais le service de la dette n'était pas compris dans les cinq cent trente affectés aux services généraux et à la guerre, et cette dette coûtait, en l'an VI, deux cent cinquante-huit millions : si on l'eût payée intégralement, les dépenses de cet exercice eussent présenté un excédant de dépense de près de cent soixante-douze millions. On proposa de n'en payer que le tiers.

Il n'y avait rien d'extraordinaire dans cette proposition, puisque, depuis l'abolition du papier-monnaie, les intérêts de la dette n'avaient jamais pu se payer exactement. On les avait acquittés un quart en numéraire, et les trois autres quarts en bons sur les biens nationaux. Il devenait urgent de prendre un parti, tant dans l'intérêt des créanciers, qui ne savaient jamais sur quoi ils pouvaient compter, que dans celui de l'état, toujours obligé d'employer des expédients peu dignes de sa loyauté et de ses intentions; mais que peuvent les plus honnêtes gens quand ils sont maîtrisés par les circonstances? abandonner leur avoir à leurs créanciers. C'est ce que fit le directoire.

Il proposa de ne conserver qu'un tiers de la dette, lequel serait appelé *tiers-consolidé*, et de rembourser les deux autres tiers en biens nationaux. Le tiers-consolidé devait être inscrit sur le grand-livre avec qualité de rente perpétuelle. Les deux autres tiers devaient être remboursés au capital de vingt fois la rente, et en bons recevables en paiement des biens nationaux. Ces bons n'avaient pas dans le commerce le sixième de leur valeur; pour les créanciers qui ne voulaient pas acheter des terres, c'était une véritable banqueroute; mais elle se présentait sous un aspect moins déplorable quand on réfléchissait que la plupart des rentes inscrites sur le grand-livre avaient été acquises à vil prix, qu'il s'en était vendu à quinze et même à dix francs, et que les porteurs qui étaient dans ce cas gagnaient encore beaucoup.

Néanmoins cette proposition excita de vifs débats. Les adversaires du remboursement rappelaient aux auteurs du projet que la dette publique avait été mise sous la sauvegarde de l'honneur national, et que c'était déshonorer la république que de rembourser les deux tiers avec des valeurs qui perdraient les neuf dixièmes; que les créanciers de l'état étaient trop pauvres pour acheter des terres; que, si la république ne pouvait pas dans le moment suffire à tout, il valait mieux pour les créanciers attendre avec l'espoir de voir leur sort amélioré, qu'être dépouillés sur-le-champ de leurs titres. Les partisans du projet déclaraient que, dans l'état des choses, les créanciers ne gagneraient rien à attendre; qu'en laissant subsister cette masse de dettes, on obligeait le gouvernement à consommer en pure perte une partie du gage sur lequel reposait la dette publique; qu'en achetant des terres, les créanciers de l'état perdraient fort peu; que ces terres remonteraient, dans leurs mains, à leur ancienne valeur, et qu'en résultat, ses créanciers se seraient trouvés propriétaires de beaux et bons domaines, au lieu d'être possesseurs d'une inscription sur le grand-livre, sujette à toutes les chances que courent les fonds publics; que le paiement du tiers-consolidé commencerait sur-le-champ; que la république se trouverait soulagée d'un grand far-

deau, et qu'en entrant dans des voies régulières elle se présentait à l'Europe avec une dette devenue légère, et par conséquent sous un aspect plus imposant et plus fort pour obtenir de meilleures conditions de paix. Enfin, on alléguait que les États-Unis n'avaient pas liquidé leur dette autrement, puisque leurs créanciers n'avaient reçu pour tout paiement que les rives de Mississipi, lesquelles ne valaient pas alors les biens nationaux que la république offrait.

Convaincus que la mesure proposée était inévitable et salutaire pour l'état, les conseils l'adoptèrent, tout en déplorant les froissements particuliers qu'elle allait causer. Ainsi, la balance se rétablit dans les finances, et le directoire put espérer un peu moins d'embarras pour l'exercice de l'an VI (de septembre 1797 à septembre 1798).

Cependant le parti républicain ne cessait de dire que la république serait toujours en péril, tant qu'une caste ennemie, celle des ci-devant nobles, serait soufferte dans son sein. Il aurait voulu que toutes les familles nobles, ainsi que celles qui s'étaient fait passer pour nobles, fussent exilées du sol de la république; qu'on leur donnât la valeur de leurs biens en marchandises françaises, et qu'on les obligeât à porter ailleurs leurs préjugés, leurs passions et leur existence turbulente. C'était une mesure jugée nécessaire par les hommes qui voulaient régénérer la France : elle eut probablement affermi à jamais la révolution; ce qui était impossible en laissant au sein de la république tous ces germes de royalisme. Les conseils trouvèrent ces moyens trop rigoureux, et, lorsque la loi fut proposée, elle excita une espèce de soulèvement. Ceux qui l'avaient appuyée furent obligés de lui faire subir de grandes modifications : les ci-devant nobles ne furent plus condamnés à l'exil; mais ils furent considérés comme étrangers, et obligés, pour recouvrer la qualité de citoyens français, de remplir les formalités imposées aux véritables étrangers, et de subir les épreuves de la naturalisation. Une exception fut faite en faveur des nobles qui avaient servi utilement la république, ou dans les armées ou dans les assemblées.

Le gouvernement de la république ayant ainsi repris une énergie nouvelle, propre à en imposer à ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, Bonaparte fit répondre d'une manière vigoureuse aux notes dilatoires de l'Autriche. Le cabinet de Vienne, voyant le vainqueur de l'Italie prêt à fondre sur les états héréditaires, s'empressa d'envoyer de nouveaux pouvoirs et d'adjoindre un troisième négociateur, M. Degelmann, à MM. Gallo et de Merfeldt : les conférences d'Udine furent reprises. Quoiqu'il fût facile de s'apercevoir que, depuis la journée de fructidor, M. de Cobentzel avait l'intention réelle de traiter, il n'en afficha pas moins les prétentions les plus extravagantes. Bonaparte ne répondit à toute la faconde du négociateur autrichien qu'en lui envoyant son ultimatum : c'était Venise pour l'Autriche, en compensation de ses pertes; mais l'Adige et Mantoue pour la république cisalpine; le Rhin avec Mayence et les îles ioniennes pour la France. C'était le 16 octobre que cette dernière conférence avait lieu à Udine chez M. de Cobentzel : de part et d'autre on annonçait qu'on allait rompre : on était assis autour d'une longue table, les quatre négociateurs autrichiens d'un côté et Bonaparte seul de l'autre. M. de Cobentzel se mit à récapituler tout ce qu'il avait dit, et soutint que l'empereur, en abandonnant *les clefs* de Mayence, devait recevoir Mantoue en dédommagement, et que, si on rompait, l'Europe saurait juger la conduite du négociateur qui sacrifiait l'intérêt et le repos de son pays à son ambition militaire. Bonaparte écoute avec calme cette insultante apostrophe : tout à coup il se lève, se dirige vers un guéridon sur lequel était étalé un superbe cabaret de porcelaine donné par Catherine de Russie à M. de Cobentzel, le saisit vivement et le brise sur le parquet, en prononçant ces paroles : « La guerre est déclarée; mais » souvenez-vous qu'avant trois mois j'aurai brisé » votre monarchie, comme je brise cette porce» laine. » Il salua, sortit, et monta en voiture, après avoir ordonné à un officier d'aller annoncer à l'archiduc que les hostilités recommenceraient sous vingt-quatre heures.

Frappés d'étonnement et de crainte, les négociateurs autrichiens se décidèrent à accepter l'ultimatum de Bonaparte, et lui expédièrent un messager à Passériano pour lui annoncer que la paix serait signée le lendemain.

En effet, le 26 vendémiaire (17 octobre 1797), cet important traité fut signé. On le data de Campo-Formio, petit village situé entre les deux armées. Jamais la France n'avait fait, depuis son existence, une paix aussi belle[1]. Elle avait enfin obtenu ses limites naturelles. Une grande révolution s'était faite en Italie; la liberté y avait remplacé la servitude la plus détestée. Une république était constituée dans ce pays si longtemps opprimé. L'aristocratie seule avait à se plaindre de ces changements, et l'aristocratie était l'ennemie mortelle de la république française. Cependant le directoire aurait voulu davantage, son *ultimatum* portait qu'il ne fallait pas aban-

[1] Voyez les pièces historiques à la fin de l'HISTOIRE DE FRANCE.



RETOUR D'ITALIE.

donner les patriotes vénitiens : il aurait voulu que l'Autriche fût rejetée au-delà de l'Isonzo. Mais, pour atteindre à ce grand but, il eût fallu encore une campagne, et Bonaparte préférait, à quelques victoires qui n'eussent rien ajouté à sa gloire militaire, celle de donner la paix à l'Europe. D'ailleurs cette paix était encore plus avantageuse que les préliminaires de Léoben, puisqu'elle nous donnait, en outre des limites du Rhin, Mayence et Mantoue. Le traité de Campo-Formio ouvrait à la république le plus brillant avenir, et le directoire ne pouvait que l'approuver, quoiqu'il ne fût pas conforme à son ultimatum.

Toutefois Bonaparte n'était pas sans inquiétude sur les dispositions du directoire, parce qu'il savait qu'il avait enfreint ses instructions : il crut donc utile d'envoyer à Paris son chef d'état-major, Berthier, pour porter le traité au directoire, et pour le faire ratifier; il adjoignit à son fidèle compagnon un savant distingué, Monge. Tous les deux étaient chargés d'excuser l'infraction dont Bonaparte s'était rendu coupable; ils n'eurent pas besoin de prendre sa défense. La nouvelle de la paix s'étant répandue dans Paris, et y ayant causé la plus grande joie, le directoire ne voulut pas mécontenter l'opinion : après avoir refusé la paix avec l'Angleterre, il ne pouvait en refuser une seconde qui donnait à la France d'immenses avantages. Le traité de Campo-Formio fut approuvé sans beaucoup de difficulté.

Par un calcul habile, le jour même où il faisait publier le traité de paix avec l'Autriche, le directoire tournait l'esprit belliqueux des Français contre la Grande-Bretagne. Bonaparte était nommé général en chef de l'armée dite d'Angleterre; ses invincibles compagnons furent destinés à voler d'un ennemi à l'autre.

En même temps Bonaparte était aussi nommé plénipotentiaire au congrès de Rastadt, avec Bonnier et Treilhard. Il mit la dernière main aux affaires d'Italie, compléta les nominations qui lui restaient à faire dans la Cisalpine, régla les conditions du séjour des trente mille Français qui devaient occuper ce pays, sous les ordres de Berthier, et adressa aux Italiens une proclamation touchante et remplie d'excellents conseils.

« Nous vous avons donné la liberté, dit-il aux » Cisalpins, sachez la conserver..... Pour être » dignes de votre destinée, ne faites que des » lois sages et modérées; faites-les exécuter avec » force et énergie; favorisez la propagation des » lumières..... Composez vos bataillons, non pas » de gens sans aveu, mais de citoyens qui se » nourrissent des principes de la république, et » soient immédiatement attachés à sa prospérité. » Vous avez en général besoin de vous pénétrer » du sentiment de votre force et de la dignité qui » convient à l'homme libre : divisés et pliés depuis des siècles à la tyrannie, vous n'eussiez » pas conquis votre liberté; mais sous peu d'années, fussiez-vous abandonnés à vous-mêmes, » aucune puissance de la terre ne sera assez forte » pour vous l'ôter. Jusqu'alors la *grande nation* » vous protégera contre les attaques de vos voisins, » son système politique sera uni au vôtre..... » Italiens ! je vous quitte sous peu de jours : les » ordres de mon gouvernement et un danger imminent de la république cisalpine, me rappelleront seuls au milieu de vous. »

Par cette dernière phrase, il répondait au bruit que l'on avait cherché à répandre, qu'il voulait se faire roi de Lombardie. A cette époque, l'ambition du jeune conquérant de l'Italie ne l'aveuglait pas au point de lui faire croire qu'une couronne était préférable au rôle de premier général de la république française : Bonaparte était encore Romain : il refusa un état en Allemagne, qui lui fut offert de la part de l'empereur, comme il avait refusé les millions des ducs de Parme et de Modène : il ne voulait devoir sa fortune qu'à la reconnaissance du peuple français. Il quitta l'Italie pauvre, mais pur. Les Italiens l'accompagnèrent de leurs regrets et virent avec peine le départ du jeune héros auquel ils étaient redevables des plus grands bienfaits qu'une nation faible puisse recevoir d'une grande nation, l'indépendance et la liberté. Ils suivirent des yeux cette étoile radieuse qui allait se dérober à leur admiration. Bonaparte traversa rapidement le Piémont et la Suisse; mais partout on voulait le voir, partout sa vue excita l'enthousiasme des peuples : le canon tirait dans toutes les villes où il passait. Vainement l'aristocratie de Berne défendit-elle à ses officiers de rendre au général de la république française les honneurs militaires; ils désobéirent.

A Rastadt, tous les princes allemands étaient impatients de le voir. Il commença par refuser M. de Fersen, que la Suède avait envoyé pour son plénipotentiaire, et que ses anciennes liaisons avec la vieille cour de France rendaient déplacé dans un congrès où il s'agissait de traiter avec la république française. Ne prévoyant rien d'important à discuter à Rastadt, il s'empressa d'échanger les ratifications du traité de Campo-Formio, arrêta toutes les dispositions pour la remise de Mayence, et partit pour Paris, où il arriva incognito, le 15 frimaire an VI (5 décembre 1797). Il alla descendre dans la petite maison que sa femme habitait rue Chantereine. Tout Paris, averti de son arrivée, accourut pour le voir. Cet homme, chez qui l'orgueil était immense, étonnait tout le monde par la simplicité

dition d'Égypte, une révolution s'opérait dans une partie de l'Italie; une nouvelle république, la *république romaine*, prenait naissance sur les bords du Tibre, et s'organisait comme ses sœurs les républiques ligurienne et cisalpine, sous les auspices de la grande nation.

Une émeute contre le Vatican avait éclaté à Rome, le 8 nivôse an VI; les troupes papales marchèrent contre les séditieux, qui se réfugièrent sous les portiques de la légation française. Joseph Bonaparte, frère du général, était alors ambassadeur auprès du saint-siége; il réclame l'inviolabilité de cet asile; mais les troupes romaines osent pénétrer jusque dans l'enceinte du palais. Le jeune général Duphot, qui se trouvait à Rome en ce moment, ne peut retenir son indignation. Il s'élance, le sabre à la main, sur les troupes romaines, et les poursuit presque seul jusqu'à la porte *septimiane*, où il est massacré. Le pape cherche à désarmer la colère de l'ambassadeur par des excuses; mais Joseph Bonaparte part à l'instant pour Paris, pour y demander vengeance de cet attentat.

L'assassinat de Basseville n'avait provoqué de la part du gouvernement français que des menaces sans effet. Maintenant, une armée française occupait le centre de l'Italie, et le directoire trouvait enfin l'occasion de mettre un terme au règne temporel du pape. Le général Berthier reçut l'ordre de marcher sur-le-champ à Rome. A cette nouvelle, tous les amis de la liberté de cette ville et des provinces s'agitèrent de nouveau pour secouer le joug. Le duché d'Urbin, Ancône, la Romagne arborèrent le nouveau drapeau tricolore romain, et bientôt celui de la république française flotta sur le Capitole et sur les tours du château Saint-Ange.

Le 27 pluviôse, le peuple romain fut convoqué dans l'antique forum. Il y déclara que sa volonté était d'être libre. Cinq notaires prirent acte de cette déclaration, et rédigèrent le procès-verbal par lequel le peuple romain libre et souverain renonçait au gouvernement du pape et s'organisait en république. Un gouvernement provisoire, composé de cinq consuls, de préfets et d'édiles, fut installé sur-le-champ, et le général Berthier, au nom de la république française, déclara reconnaître la *république romaine*. Malheureusement pour cette république nouvelle, le peuple fanatique de Rome ne se montra guère digne de la liberté; et l'on s'aperçut bientôt que le moment n'était pas arrivé pour régénérer un peuple aussi stupidement fanatique. La nouvelle *république romaine* ne fut plus qu'une parodie de l'antique souveraine du monde.

Cependant, le pape, qui n'avait pas eu le temps de fuir, fut forcé de céder à la manifestation du vœu des gens instruits, et abdiqua sa souveraineté temporelle, le 2 ventôse. Il quitta Rome sous l'escorte d'un détachement de troupes françaises, et se rendit à la Grande-Chartreuse de Florence, où il resta jusqu'au mois de floréal an VII, époque à laquelle les Austro-Russes ayant envahi l'Italie, Pie VI fut transféré en France [1].

L'organisation des états du pape en république romaine trouva des partisans, même dans le haut clergé. Le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, qui plus tard succéda à Pie VI sur le trône pontifical, fit à ce sujet une homélie célèbre, qu'il prononça le jour de Noël de l'année 1797 (5 ventose an VI). « La forme du gouvernement démo» cratique adoptée chez nous, mes très-chers » frères, dit Chiaramonti, après s'être *qualifié* » de citoyen, n'est point en opposition avec les » maximes que je viens de vous exposer; elle ne » répugne pas à l'Évangile, elle exige, au con» traire, ces vertus sublimes qui ne s'acquièrent » qu'à l'école de Jésus-Christ. »

Il parle ensuite de l'égalité si recommandée dans la religion évangélique : « Si, dans l'état » démocratique, dit cet archevêque, l'homme » concourt au maintien de l'égalité, lorsque de » toutes ses forces il travaille au bien de la so» ciété... combien plus éclate l'amour de l'éga» lité dans celui qui, entièrement dévoué aux » lois, à la société, à ses frères, sans rien espérer » ni désirer d'eux, aspire à la seule récompense » que Dieu a préparée à ceux qui l'aiment? » Après tant de prédictions fanatiques contre la liberté et l'égalité, la chaire de Jésus-Christ retentissait enfin de l'éloge des maximes qu'on appelait françaises, et que le cardinal Chiaramonti n'avait pas beaucoup de peine à faire concorder avec l'Évangile.

Le directoire imposait ainsi son système républicain à tous les pays sur lesquels il avait de l'influence; mais il est juste d'ajouter qu'il trouvait partout, même dans les états naguère gouvernés par les prêtres et les moines, les dispositions les plus favorables dans la partie éclairée de la population.

La Suisse ne tarda pas à faire sa révolution. Le canton de Vaud, où la liberté comptait de nombreux partisans, fut le premier à se déclarer; il refusa de prêter le serment exigé par le sénat de Berne, secoua le joug des *magnifiques seigneurs*, et, s'étant mis sous la protection de la France en vertu d'anciens traités, il se constitua en *République Lémanique* : plusieurs autres

[1] Ce pontife mourut à Valence, département de la Drôme, le 12 fructidor an VII, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.



EXPÉDITION D'ÉGYPTE.

cantons suivirent l'exemple des Vaudois ; mais, comme cette émancipation ne convenait pas à l'aristocratie de Berne, la guerre civile éclata en Suisse. Une armée française, sous les ordres du général Ménars, entra dans le pays de Vaud, et éprouva d'abord de la résistance de la part des troupes dévouées à l'aristocratie : une nouvelle division détachée de l'armée du Rhin, sous les ordres du général Schauembourg, ayant renforcé celle de Ménars, le général Brune, qui prit le commandement en chef, contraignit Soleure à capituler, prit Fribourg d'assaut, et força Berne, après la résistance la plus opiniâtre, à ouvrir ses portes. Les Français l'occupèrent le 15 ventôse.

Malgré le renversement du gouvernement Bernois, la guerre se prolongea encore quelque temps; à la fin la Suisse tout entière se soumit, et sa confédération fut organisée en *République Helvétique*. Mulhausen, Porentrui et Genève furent réunies à la France.

La république batave fit aussi son 18 fructidor; vingt-deux députés à l'assemblée nationale de cette république en furent expulsés comme partisans de l'ancien gouvernement du stathouder : la liberté regagna, par ce coup d'état, tout ce qu'elle avait commencé à perdre dans ce pays, et l'épuration s'y fit sans obstacles et sans qu'il en coutât une goutte de sang.

Pendant que tous ces événements se passaient à l'extérieur, le grand armement pour l'expédition d'Égypte avait été réuni à Toulon : il se composait de treize vaisseaux de ligne, dont un, l'*Orient*, de cent vingt canons; de dix frégates, de plusieurs corvettes, bricks ou avisos, et d'environ cent quarante bâtiments de transport. D'autres convois réunis dans les ports de Gênes et de Civitta-Vecchia devaient rejoindre l'escadre à la hauteur de la Corse et de Malte. L'armée de terre se composait d'environ trente-cinq mille hommes, tous vieux soldats, de deux mille employés, etc.; les troupes étaient commandées par les généraux Berthier, Caffarelli, Kléber, Desaix, Régnier, Lannes, Murat, Dumas, Andréossy, Junot, Vaubois, Menou, Marmont, Belliard, Davoust, etc. Bonaparte emmenait aussi deux amiraux, Gantheaume et Décrès, et une centaine de savants ou d'artistes, parmi lesquels on remarquait Berthollet, Monge, Costaz, Fourrier, Dubois, Desgenettes, Larrey, Thouin, Geoffroy, Delille, Comté, Champy, Girard, Denon, Redouté, Lapeyre, etc.

Bonaparte quitta Paris le 15 floréal an VI, comme pour se rendre à Brest; mais il prit la route de Toulon, et il y arriva au moment où tout était préparé. L'escadre et le convoi mirent à la voile le 30 floréal, par un temps superbe : cet appareillage offrit un spectacle magnifique.

Le secret avait été si bien gardé sur la destination de cette expédition, que, lorsque l'amiral anglais Nelson, qui croisait devant Toulon, s'aperçut que la flotte s'était soustraite à sa vigilance, il fut la chercher partout, au détroit de Gibraltar, en Sardaigne, en Sicile, en Grèce, sans songer à l'Égypte. Il ne cingla vers le Nil que bien des jours après le départ des Français de Malte. Trois jours avaient suffi à Bonaparte pour s'emparer de cette place imprenable, qu'il convoitait depuis longtemps, comme l'un des points les plus importants pour dominer la Méditerranée. « Il est bien heureux, disait à cette occasion le général Caffarelli, en visitant les nombreuses fortifications de ce rocher et les retranchements formidables qui entouraient la place; il est bien heureux que nous ayons trouvé quelqu'un pour nous ouvrir les portes, car nous n'aurions jamais pu entrer. » Ce coup de main hardi livra à la république française deux vaisseaux de ligne, une frégate, trois galères, des approvisionnements de toute espèce et le trésor de l'ordre, montant à trois millions de francs.

Bonaparte fit rafraîchir son armée, laissa une forte garnison dans l'île de Malte, dont il confia le commandement au général Vaubois, et continua sa route pour l'Égypte, où il aborda heureusement le 1er messidor, un mois après le départ de Toulon (1).

(1) Plusieurs historiens se sont extasiés sur le bonheur que Bonaparte avait eu d'échapper aux recherches de l'amiral Nelson : je n'ai encore trouvé aucun écrivain qui ne partage la même idée, comme si les forces navales sous les ordres de l'amiral anglais eussent été formidables. Nelson n'avait avec lui que treize vaisseaux de ligne, tous de la plus petite dimension, c'est-à-dire de soixante-quatorze canons, et un quatorzième de soixante; ses frégates étaient toutes dispersées dans la Méditerranée à la recherche des Français. Les bâtiments de Nelson et ses équipages étaient fatigués par une longue croisière. L'amiral français, Brueys, avait sous ses ordres le même nombre de vaisseaux de ligne que les Anglais, avec la différence avantageuse qu'il en comptait trois de quatre-vingts canons, et un à trois ponts de cent vingt. De plus, Brueys avait sous sa main six ou sept frégates de quarante à quarante-quatre canons, ainsi qu'un grand nombre de corvettes, bricks et avisos, suffisants pour l'escorte du convoi. Ajoutons que les vaisseaux et les équipages français sortaient du port, et n'étaient nullement fatigués comme ceux de Nelson; que le nombre de nos marins était plus fort que celui des marins anglais; qu'indépendamment des marins, il y avait à bord de chaque vaisseau français de quatre à cinq cents soldats d'élite, lesquels, habitués à la mer par près d'un mois d'embarquement, eussent pu faire le service de l'artillerie et sauter à l'abordage presque aussi bien que les canonniers de marine et les marins eux-mêmes; car, s'il était nécessaire de faire un long apprentissage pour bien connaître la manœuvre des voiles d'un navire, il ne faut que du courage pour manœuvrer les pièces de canon, ou faire la fusillade le jour d'un combat, et certes les héros de Lodi et d'Arcole ne manquaient pas de ce courage; ils eussent voulu rivaliser de bravoure avec les marins français, et ceux-ci, combattant sous les yeux de l'enfant chéri de la victoire et du brave Brueys, eussent prouvé au monde qu'il y avait plus d'un équipage de la race de celui du *Vengeur* dans la marine fran-

Laissons un instant Bonaparte et son expédition cingler vers les bouches du Nil, et reportons-nous promptement en France, où de nouvelles dissensions publiques vont éclater.

Aux termes de la constitution, le corps législatif devait se renouveler par tiers tous les ans; mais, par suite de la journée du 18 fructidor, les élections de l'an VI devaient faire entrer dans les conseils quatre cent trente-sept membres, au lieu de deux cent cinquante. Le directoire employa toute son influence pour écarter les anciens députés du parti de Clichy; mais, s'il réussit complétement en cela, il n'en fut pas moins alarmé du résultat de ces élections, qui furent plus démocratiques qu'il ne le désirait; car en ce moment le directoire adoptait pour gouverner ce système de *bascule* qui l'isola, et le mit de nouveau en butte aux attaques de tous les partis, qu'il ménageait ou frappait tour à tour. Ce fut ainsi qu'après avoir fait un 18 *fructidor* contre les membres des conseils liés au parti royaliste, il fit une journée pareille contre les républicains trop ardents, par la loi rendue le 22 floréal, laquelle annulait, en tout ou en partie, un grand nombre d'élections. Cette loi, que les conseils adoptèrent, quoiqu'elle fût inconstitutionnelle, était basée sur les scissions qui avaient eu lieu dans les colléges électoraux, et qui avaient rompu l'unité de ces assemblées, ce que le directoire jugea contraire, sinon à la lettre, du moins à l'esprit de la constitution. Malgré ces nouvelles annulations, le gouvernement ne put empêcher qu'il ne se formât, dans le sein du corps législatif, une opposition républicaine-jacobine qui s'éleva contre le système de la *bascule*, et ruina peu à peu le pouvoir directorial.

Toutefois le directoire eut encore assez d'influence pour faire nommer à la place de directeur, vacante par l'expiration des fonctions de François de Neufchâteau, l'un des plénipotentiaires à Rastadt, Treilhard, dévoué à son parti. Le nouveau directeur fut installé le 27 floréal.

Ces divisions, que les puissances étrangères voyaient avec tant de plaisir, favorisèrent des attaques diverses contre la république française.

Le général Bernadotte, ambassadeur à Vienne, éprouva dans cette ville des insultes graves, qui l'obligèrent à quitter cette capitale. Une nouvelle guerre avec l'Autriche pouvait s'ensuivre aussitôt; mais le directoire préféra essayer la voie des accommodements, et envoya François de Neufchâteau auprès du ministre Cobentzel, pour lui demander réparation des insultes faites à l'ambassadeur de la république : cet ex-directeur obtint de la cour de Vienne des explications qui parurent satisfaire le gouvernement, et le congrès de Rastadt continua ses travaux. De retour à Paris, François de Neufchâteau fut nommé ministre de l'intérieur. Le directoire offrit à Bernadotte l'ambassade de la Hollande, qu'il refusa; mais peu après il accepta le ministère de la guerre. Roberjot, l'un des plénipotentiaires à Rastadt, fut nommé aux fonctions de ministre de la république française auprès de la république batave; mais il devait rester au congrès jusqu'à la fin des négociations : Jean Debry lui fut adjoint en remplacement de Treilhard. Enfin, Siéyès fut envoyé en ambassade à Berlin.

Pendant qu'on traitait à Rastadt la paix avec l'empire, l'armée dite d'Angleterre avait été organisée sur les côtes de l'Océan; les ports de Brest et de Rochefort se remplissaient de bâtiments de guerre : l'Irlande était en pleine insurrection contre le gouvernement anglais; le moment eût été favorable pour porter des secours aux insurgés, mais le ministère anglais, qui craignait beaucoup un débarquement dans ce pays, faisait bloquer étroitement tous nos ports par ses nombreuses escadres. En même temps il tentait une diversion, dans le but d'attirer les troupes de Brest sur d'autres points.

Le 30 floréal, une flotte anglaise de trente et une voiles débarqua quatre mille hommes sur les côtes de France, entre Blakemberg et Ostende, et bombarda cette dernière ville. Mais la descente n'eut aucun succès : les Anglais durent renoncer à s'emparer de la place, et laissèrent quinze cents prisonniers. Comme ils avaient des agents dans tous nos ports, les Anglais se présentèrent successivement devant la Hogue, Fécamp, le Havre

çaise *. Enfin Bonaparte avait fait lui-même les dispositions du combat, et ces dispositions, qui consistaient simplement à faire attaquer vaisseau par vaisseau, ne pouvaient manquer d'assurer la victoire aux Français.

Ce ne fut donc pas un bonheur pour l'escadre française de ne pas avoir été rencontrée par celle de Nelson; on peut dire, au contraire, et le désastre d'Aboukir ne l'a que trop prouvé, que Nelson fut plus heureux que les Français. En pleine mer, et par tous les motifs que je viens de déduire, l'escadre française avait tous les avantages de son côté. Mal embossée dans la rade d'Aboukir, avec une partie de ses équipages à terre, n'étant plus sous la protection du génie de Bonaparte, elle devait succomber malgré la bravoure que les marins français ont montrée dans ce rude combat, puisque l'inaction des cinq vaisseaux que commandait Villeneuve, à la queue de la ligne, rendit les Anglais plus forts d'un tiers. Je répéterai donc que Nelson a été mieux servi par la fortune dans ses fausses routes, qu'il ne l'eût été si, en suivant d'autres directions, il eût rencontré l'escadre et l'armée françaises.

* Dans le funeste combat naval d'Aboukir qui a peut-être changé les destinées de la république française, l'illustre Dupetit-Thouars, commandant le vaisseau *le Tonnant*, périt après s'être couvert de gloire. Ayant eu les deux bras et une jambe emportés, il ordonna à son équipage, en recevant le coup mortel, de jeter son corps à la mer, afin qu'il ne tombât pas au pouvoir des Anglais. Ses dernières paroles furent : « Ne vous rendez pas; coulez bas plutôt; clouez votre pavillon!.. » *Le Tonnant*, ou plutôt la carcasse de ce vaisseau, ne fut prise que deux jours après le combat : les munitions étaient épuisées et son premier pont était rasé : le vaisseau était commandé par un jeune aspirant.... les Anglais le portèrent en triomphe!

et Flessingue, qu'ils attaquèrent avec aussi peu de succès qu'ils en avaient eu devant Ostende. L'expédition finit par regagner les ports de l'Angleterre.

En revanche de cette excursion sur nos côtes, le directoire fit sortir du port de Rochefort douze cents hommes commandés par le général Humbert, et les fit débarquer dans la baie de Killala, en Irlande. Ces douze cents Français eurent d'abord des succès; mais, n'ayant pas été soutenus par les autres troupes qui devaient les suivre, ils ne purent résister aux vingt mille hommes que lord Cornwallis dirigea contre eux; les deux tiers de ces douze cents hommes furent enveloppés et faits prisonniers.

Durant les seize jours que Humbert se maintint sur le territoire ennemi, une autre escadre, composée d'un vaisseau et de huit frégates ou corvettes, était sortie de Brest avec des troupes destinées à soutenir l'expéditon du général Humbert; mais ces bâtiments furent presque tous pris par l'escadre anglaise.

Ces deux tentatives malheureuses décidèrent le directoire à renoncer aux descentes en Irlande: il venait de se priver d'une armée par l'expédition d'Égypte; la prudence lui conseillait de ne pas en aventurer une seconde, et Hoche n'était plus là pour réchauffer le zèle attiédi du gouvernement.

Au reste, ces échecs furent peu sensibles pour la république française, alors toute-puissante sur le continent. Sa situation à l'extérieur était telle qu'elle offrait de grands motifs de sécurité.

En paix avec la Prusse, la Suède et le Danemarck; alliée à l'Espagne, au Piémont et aux républiques batave, cisalpine, romaine, ligurienne et helvétique, qui devenaient pour la France des barrières redoutables; ayant désarmé l'Autriche par le traité de Campo-Formio, et traitant à Rastadt pour la paix avec les petits princes de l'Empire, elle n'avait plus à lutter qu'avec l'Angleterre. Déjà la république française, maîtresse de Malte et de Corfou, ôtait à sa rivale l'espoir de dominer dans la Méditerranée. On allait conquérir l'Égypte, et peut-être saper la puissance anglaise dans l'Inde: le ministère anglais eût été forcé à se désister de ses prétentions sur le cap de Bonne-Espérance et les autres possessions des alliés de la France, pour signer la paix. Mais il restait à ce ministère la puissance de son or et de ses intrigues: il ne tarda pas d'en faire usage, en même temps qu'il tira tout le parti possible de la victoire de Nelson dans la rade d'Aboukir. La France avait besoin de quelques années de paix avec les puissances du continent pour asseoir sa position et étouffer les passions et les brigandages de l'intérieur; l'Angleterre jugea qu'il ne fallait pas laisser consolider cette paix: ses agens parcoururent toutes les cours pour susciter, dans l'ombre, une nouvelle coalition contre la république française, et bientôt nous verrons l'horizon politique se couvrir de sombres nuages.

Quoique l'on pût déjà apercevoir l'orage, la *septième année* de la république ne s'ouvrit pas moins par la fête la plus brillante qui eût eu lieu depuis celle du Champ de la Fédération. Je passerai sous silence les cérémonies, les chants, les discours, les courses, les illuminations qui eurent lieu à cette grande solennité; mais je dois mentionner l'heureuse inspiration qu'eut le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, de réunir l'utile à l'agréable, en joignant à tous les spectacles qui ne laissent que des impressions passagères, un spectacle instructif et propre à développer le génie des Français, à étendre le cercle des connaissances humaines. Ce spectacle nouveau fut celui de l'exposition des produits de l'industrie française, qui depuis lors a presque toujours eu lieu à des époques plus ou moins rapprochées.

Pour cette première exposition, on avait choisi le Champ-de-Mars. Au bas et à l'ouest du tertre appelé *l'autel de la patrie*, était construit un quartier percé de plusieurs rues bordées de constructions servant de boutiques ou de magasins: dans ces magasins se trouvaient étalés les produits de l'industrie française, que les administrations centrales des départements avaient demandés aux fabricants et manufacturiers. Tout le monde s'était empressé de répondre à cette invitation, et l'exposition de l'an VII fit le désespoir des ennemis de la France nouvelle. Les Parisiens s'y rendaient en foule; ils y restaient une partie de la nuit. C'était une foire brillante qui se tenait dans le quartier de l'exposition, éclairé par des festons de lumières. Au milieu de ce quartier, avait été construit le *temple de l'Industrie*, dans lequel on exécutait des symphonies: ce fut dans ce temple que le directoire décerna, d'après la décision d'un jury, des prix aux manufacturiers et artistes qui furent jugés dignes de cet honneur.

On voit, par les encouragements donnés aux arts et à l'industrie, que le directoire, malgré ses embarras, ne cessait de s'occuper de tout ce qui pouvait ramener les Français au travail, à l'ordre et aux bonnes mœurs, dont les orages de la révolution ne les avaient que trop écartés.

Ce fut dans ce but qu'il protégea l'association des *Théophilanthropes*, sur laquelle on a voulu, plus tard, verser le ridicule à pleines mains, parce que cette institution aurait gêné les projets ambitieux de celui qui signa le concordat avec le

pape. « Ceux qui examineront sans prévention » les bases et le but de cette institution, dit Dulaure, jugeront que, dans les circonstances, » elle était éminemment nécessaire. On n'y professait point une religion nouvelle, on y respectait toutes celles qui existaient; on s'abstenait » rigoureusement de déclamations contre elles; » on plaignait, sans les blâmer, les personnes » entraînées dans les erreurs, adonnées aux superstitions de toutes les sectes, et on y recommandait les devoirs qui lient les individus à » leurs familles, et les familles à la société.

» On n'y trouvait rien qui pût faire naître des » passions haineuses, les schismes, les controverses, rien qui pût enflammer l'ambition ni » l'amour des richesses : peu de cérémonies, et » aucune d'elles ne donnait prise au ridicule. » Point de serment, point d'engagement, de menaces ni de rigueurs; on employait la raison et » les leçons de l'expérience pour introduire dans » tous les cœurs les principes du juste et de l'honnête. Cette institution était un cours de morale.

» On ne pouvait, sans éprouver la plus douce » émotion, lire les principes de sociabilité, les » préceptes moraux, inscrits sur les murs de la » salle consacrée aux réunions des théophilanthropes. En voici quelques-uns :

» NOUS CROYONS A L'EXISTENCE DE DIEU ET A L'IMMORTALITÉ » DE L'AME.

» ADOREZ DIEU, CHÉRISSEZ VOS SEMBLABLES, RENDEZ-VOUS » UTILES A LA PATRIE.

» LE BIEN EST TOUT CE QUI TEND A CONSERVER L'HOMME ET » A LE PERFECTIONNER.

» LE MAL EST TOUT CE QUI TEND A LE DÉTRUIRE OU A LE DÉTÉRIORER.

» ENFANTS, HONOREZ VOS PÈRES ET MÈRES ET OBÉISSEZ » AVEC AFFECTION; SOULAGEZ LEUR VIEILLESSE : PÈRES ET » MÈRES, INSTRUISEZ VOS ENFANTS.

» FEMMES, VOYEZ DANS VOS MARIS LES CHEFS DE VOS MAISONS; RENDEZ-VOUS RÉCIPROQUEMENT HEUREUX, etc., etc

» Des discours étaient prononcés par des orateurs qui faisaient sentir tous les avantages d'une » vie régulière, des actes de bienfaisance et de » vertu : des hymnes étaient chantés avec enthousiasme par tous les assistants, qui se croyaient » au milieu de parents et d'amis bienveillants.

» Quoique ces réunions fussent dépourvues de » l'attrait des cérémonies, des pompes religieuses, » et de l'entraînement des récits merveilleux, » qu'elles parlassent plus au cœur qu'aux sens et » à l'imagination, le nombre des personnes qui s'y » rendaient croissait avec une telle rapidité qu'on » fut obligé de multiplier, dans la capitale, les » lieux d'assemblées. Il s'en forma aussi dans les » départements; il s'en forma même hors de » France. Les théophilanthropes prospéraient lorsque Bonaparte parut avec ses projets ambitieux. » Les despotes redoutent les moralistes : ceux-ci » furent sacrifiés, et l'an X (1801) vit disparaître » ces associations. »

Tels sont les détails que nous a laissés Dulaure sur les théophilanthropes, que d'autres écrivains, moins dignes de foi, nous ont peints comme des fanatiques acharnés contre la religion catholique et le pape. Il est vrai que Lareveillère, qu'on regarde comme l'instituteur de la théophilanthropie, n'aimait ni le culte apostolique romain, ni le saint-père, ni les prêtres turbulents; mais jamais ils ne furent attaqués dans la société. Au reste, ce même directeur Lareveillère, si souvent en butte aux railleries et aux sarcasmes de ses collègues Barras et Carnot, au sujet de la théophilanthropie, ne parut jamais, ni lui ni sa famille, dans aucune de ces réunions : il les approuvait, *les regardait* comme favorables à la morale; mais il avait tellement peur qu'on ne l'accusât de vouloir, comme Robespierre, se faire pontife d'une nouvelle secte religieuse, qu'il s'abstint toujours de se rendre aux réunions théophilanthropiques. Tout ce qu'on a dit de Lareveillère et de ses prétentions à l'égard de ces sociétés, est donc entièrement controuvé.

Au reste, la généralité des Français *était* à cette époque si indifférente en matière de religion, que Bonaparte disait qu'il eût suffi d'un simple ordre du jour pour que tous ses soldats, ses officiers et ses généraux se fissent musulmans.

Mais la république avait à s'occuper d'autres choses. Une nouvelle coalition se formait contre elle : toutes les puissances européennes avaient été sollicitées par l'Angleterre pour en faire part. La Russie promettait de grands secours; la Porte-Ottomane et les puissances barbaresques même y accédaient. Excepté la Prusse et l'Espagne, toutes les autres monarchies du continent conspiraient la ruine de la république française. *Elles* se raffermirent dans leur projet en apprenant l'issue du combat naval d'Aboukir.

Bonaparte et toute l'armée d'expédition étaient heureusement arrivés sur les côtes de l'Égypte le 15 messidor an VI (1er juillet 1798) : dès le lendemain la ville d'Alexandrie était prise; et, cinq jours après, l'armée s'était mise en marche pour se rendre au Caire. Bonaparte avait donné l'ordre à l'amiral Brueys de faire entrer l'escadre française dans le port d'Alexandrie, et, dans le cas où les passes n'offriraient pas assez de fond, de mettre à la voile pour Malte ou pour Corfou. Mais le Nil n'offrant pas assez d'eau pour le passage des vaisseaux de soixante-quatorze, et moins encore pour ceux de quatre-vingts, et celui à trois ponts, Brueys ne put exécuter la première partie de cet ordre. Il aurait dû alors partir pour Malte ou Corfou; il crut mieux faire en embossant son

escadre dans la rade d'Aboukir, en attendant de trouver une passe pour la faire entrer à Alexandrie. Brueys se croyait inattaquable dans cette position vicieuse sous tous le rapports. Il ne tarda pas à être aperçu par Nelson, qui, après avoir fait reconnaître notre escadre, l'attaqua le 14 thermidor (1er août). Le combat dura depuis trois heures de l'après-midi jusqu'au lendemain : il fut suspendu un instant vers les onze heures du soir, lorsque le vaisseau amiral l'*Orient* sauta en l'air; mais il recommença de nouveau, et finit par la destruction ou la prise de onze des treize vaisseaux français. Les Anglais souffrirent beaucoup sans doute dans ce rude combat; mais la perte des Français fut immense, irréparable. Les résultats de la perte de l'escadre française ne peuvent pas se calculer : outre qu'ils isolèrent entièrement l'expédition d'Égypte et lui ôtèrent tout espoir d'être renforcée, ils livrèrent Malte, sans provisions, au blocus que les Anglais pouvaient faire de cette île imprenable autrement que par la famine. De ce jour les Anglais purent renouveler la tentative de susciter une nouvelle coalition contre la république française, et la victoire d'Aboukir leur en facilita les moyens.

Ce fut en vain que Bonaparte gagna vers la même époque la bataille des Pyramides qui lui ouvrit les portes du Caire, et lui assura la conquête de l'Égypte. La campagne d'Orient ne pouvait être regardée que comme un brillant épisode des grands événements dont l'Europe était le théâtre. Les ennemis de la France ne virent en résultat qu'une armée française et les meilleurs généraux de la république hors de portée de la secourir, et se liguèrent de nouveau contre elle.

On négociait toujours à Rastadt, mais on se préparait à la guerre. Il était évident que l'Autriche ne voulait plus la paix; car, plus les plénipotentiaires français faisaient des concessions, plus ses propres agents devenaient exigeants; ils revenaient même sur des points déjà arrêtés dans le congrès. Plusieurs notes pleines d'aigreur furent échangées, et l'hiver de l'an VII s'écoula tout entier inutilement.

La nouvelle coalition se forma : l'Autriche devait s'y joindre bientôt, et n'attendait pour cela qu'une occasion favorable.

Nelson, victorieux, courut à Naples radouber son escadre abîmée; tous les chantiers et les ports de ce royaume lui furent ouverts, malgré les traités qui interdisaient à cette cour de fournir aucuns secours aux ennemis de la république française. Nelson fut accueilli à Naples avec des honneurs extraordinaires : le roi et la reine l'appelèrent le héros libérateur de la Méditerranée. On déclara hautement que la victoire de Nelson devait être le signal d'une nouvelle coalition contre la France. On écrivit en Toscane et en Piémont, de Naples, pour réveiller leur haine déguisée. La cour fit de grands armements, et donna le commandement de son armée au général autrichien Mack. La Toscane et le Piémont ne demandaient pas mieux qu'une occasion pour refouler dans le sein de la France ses soldats et ses principes; mais ces puissances auraient voulu que l'Autriche donnât l'exemple, et elle ne se sentait pas encore en mesure de rompre.

Cependant le directoire, qui était instruit de l'état de l'Europe et qui voyait les nouveaux dangers auxquels la république allait être exposée, crut qu'il était prudent de se mettre en mesure de résister à l'orage. Nos armées étaient fort diminuées par les congés accordés et plus encore par les désertions. Le gouvernement, qui avait la conscience des services rendus par tous ces militaires pendant six années de présence sous les armes, ne se sentait guère la dureté de les forcer à rejoindre : il se borna à un simple appel, qui en ramena volontairement quelques mille sous les drapeaux. Mais il fallait songer à remplir les cadres des régiments, tous composés de bons officiers, de braves sous-officiers, et le directoire chargea le général Jourdan de présenter aux conseils un mode de recrutement équitable et en harmonie avec l'esprit de la république.

Jourdan ne tarda pas à faire son rapport : il proposa la loi grande et salutaire de la conscription, dont on a tant abusé, mais qui n'en a pas moins sauvé la France en 1799, et porté sa gloire militaire au comble. Par cette loi, chaque Français fut déclaré soldat de droit, pendant une époque de sa vie, qui était celle de vingt à vingt-cinq ans. Les jeunes gens de cet âge étaient partagés en cinq classes, année par année : le gouvernement les appelait sous les drapeaux, suivant les besoins de la patrie, en commençant par la première classe, celle de vingt ans, et par les plus jeunes de chaque classe. En temps de paix, ces conscrits étaient obligés de servir jusqu'à vingt-cinq ans : ainsi la durée du service variait d'une année à cinq suivant que les jeunes gens avaient été appelés plus ou moins près de vingt-cinq ans. En accomplissant cet âge, ils rentraient dans leurs foyers. Mais, en temps de guerre, la durée du service était illimitée : le gouvernement pouvait seulement délivrer des congés, quand il croyait qu'il n'y avait pas de danger à le faire. Au reste, cette loi n'était applicable qu'aux cas ordinaires : lorsque la patrie était déclarée en danger, le gouvernement pouvait, comme en 1793, appeler sous les armes la population en masse.

Cette grande institution fut adoptée sans oppo-

sition, et le directoire en fit aussitôt l'application en réclamant une levée de deux cent mille conscrits. La demande en fut accueillie par acclamation, et les conseils accordèrent en outre quatre-vingts millions pour l'équipement de ces deux cent mille hommes, et trente-cinq millions pour réparer le désastre que la marine avait éprouvé à Aboukir.

L'Autriche avait contracté une alliance avec la Russie et l'Angleterre : la Russie s'était engagée à fournir cent cinquante mille hommes contre la France, et l'Angleterre devait donner un fort subside à l'Autriche pour qu'elle pût faire de grands armements. La Porte-Ottomane s'était aussi liguée contre la république. L'Espagne, qui avait à redouter également les principes français et la haine des Anglais, s'interposa pour calmer les puissances irritées, et sa médiation causait de nouvelles hésitations ou plutôt de nouvelles lenteurs de la part du cabinet de Vienne.

La reine de Naples, furibonde contre les Français, et toute-puissante sur le cabinet napolitain, voulut avoir la gloire de commencer la lutte. Levées extraordinaires d'hommes et de chevaux, processions, neuvaines, tout fut mis en pratique pour organiser la croisade. On réunit ainsi cinquante mille Napolitains sous les ordres de Mack, avec lesquels on comptait écraser les Français dispersés dans la république romaine, et dont la réunion ne pouvait offrir que quinze à seize mille hommes. Le directoire avait détaché l'armée de Rome de celle de la Cisalpine, et l'avait mise sous les ordres du général Championnet, qui s'était distingué sur le Rhin.

Après avoir adressé des prières à saint Janvier, toute l'armée napolitaine se mit en marche; le roi lui-même partit pour aller assister à la conquête de la république romaine. Au lieu de diriger toutes ses forces sur le point le plus essentiel, Mack divisa ses cinquante mille Napolitains en six colonnes qui prirent toutes des routes différentes, dans l'espoir d'envelopper les Français. Une de ces colonnes fut même jetée sur les côtes de la Toscane pour soulever ce pays et tomber sur les derrières de Championnet.

Mais ce général, averti à temps de la trahison des Napolitains, car il n'y avait pas eu de déclaration de guerre, fit ses dispositions avec beaucoup de sang-froid. Peu inquiet des manœuvres opérées en Toscane, et ne croyant pas pouvoir conserver Rome, il laissa huit cents hommes dans le château Saint-Ange, et se retira sagement sur une position entre Civita-Castellana et Civita-Ducale, où il concentra ses forces, afin de reprendre l'offensive lorsque le moment favorable serait arrivé. Ainsi Mack put s'avancer sans trouver la moindre résistance, et il fit son entrée à Rome, le 9 frimaire an VII. On avait préparé une réception triomphale au roi de Naples. Ce pauvre prince se vit traiter en conquérant, et la tête lui en tourna. Il s'empressa d'inviter le pape à venir reprendre possession de ses états.

Les Napolitains ne tardèrent pas à faire l'expérience de la bravoure des Français, et, quoiqu'ils fussent trois fois plus nombreux que les soldats de Championnet, ils trouvèrent que c'était une tâche rude que d'avoir affaire avec les vieilles bandes républicaines. La colonne napolitaine qui s'avançait par Ascoli fut repoussée au loin par le général Casa-Biancha. Sur la route de Terni, un colonel napolitain fut enlevé avec tout son régiment par les soldats du général Lemoine. Néanmoins Mack fit ses dispositions pour attaquer la position de Civita-Castellana, où se trouvait le général Macdonald avec le gros des troupes françaises.

Le 14 frimaire, Mack fit attaquer les postes français à Borghetto, Nepi et Rignano, par des forces considérables. Aucune de ces attaques ne réussit. Une colonne napolitaine mise en fuite perdit toute son artillerie; une autre, enveloppée, laissa trois mille prisonniers. Les autres, découragées, ne firent que de simples démonstrations. Mack renonça à enlever la position centrale de Civita-Castellana, et songea à aller attaquer celle de Terni, moins défendue. Mais ce chef ne mit pas dans sa marche cette rapidité qui était nécessaire pour surprendre les Français; et Macdonald, qu'il croyait tenir à Civita-Castellana par des démonstrations, s'était déjà porté au-delà du Tibre avant que les Napolitains eussent repassé ce fleuve. La division Lemoine avait été renforcée à Terni avant l'attaque de Mack. Aussi les premiers mouvements des troupes napolitaines sur ce point furent désastreux. Ramené d'Otricoli sur Calvi, le général Metsch fut entouré et obligé de mettre bas les armes, avec quatre mille hommes. Les troupes françaises prirent alors l'offensive, et Mack ne songea plus qu'à rentrer dans Rome, pour se replier au pied des montagnes de Frascati et d'Albano, où il comptait rallier son armée et la renforcer de nouveaux bataillons. C'était là une triste ressource, car il avait affaire à un ennemi actif qui ne devait pas lui accorder le temps de se réorganiser.

En apprenant ces nouvelles accablantes, le roi de Naples quitta Rome précipitamment, et les troupes napolitaines l'évacuèrent en désordre, à la grande satisfaction des Romains, qui étaient déjà fort mécontents de la présence de ces pillards. Championnet rentra dans Rome dix-sept jours après en être sorti.

Ce général jugea qu'il ne lui fallait plus qu'une rencontre pour mettre en déroute les Napolitains, et prévit même la possibilité de faire la conquête du royaume de Naples avec les quinze mille braves qu'il avait réunis. L'entreprise était difficile à cause des dispositions des habitants, qui pouvaient faire aux soldats français une guerre de partisans longue et dangereuse; mais Championnet n'en persista pas moins dans son projet.

Il sortit de Rome pour suivre la retraite de Mack. A chaque pas il faisait des prisonniers. Ayant atteint la colonne qui avait été débarquée en Toscane, il la battit complétement. Trois mille hommes seulement parvinrent à s'échapper. Mack, démoralisé, ne s'arrêta que devant Capoue. Il fit choix de ses meilleures troupes et les plaça devant la ville et sur les bords du Volturne, fleuve très-profond. Championnet, arrivé avec une seule division, voulut tenter un coup de main sur la place; mais il fut repoussé par une artillerie nombreuse, et se replia en arrière de la ligne napolitaine pour attendre ses autres colonnes. Dans cette position, Mack jugea le moment favorable pour faire des propositions à son ennemi. Un armistice fut conclu le 22 nivôse (11 janvier). Mack devait abandonner sa ligne, céder la ville de Capoue, se retirer derrière une autre ligne, et faire compter aux Français huit millions de francs.

[1799] Pendant que ces événements se passaient entre les deux armées, le roi de Naples était revenu dans sa capitale, et ce retour subit avait jeté la consternation parmi les Napolitains. Le peuple furieux criait à la trahison, et demandait des armes afin de venger les revers de l'armée sur tous ceux qu'on accusait d'attendre les Français pour opérer une révolution. La cour de Naples n'hésita pas à armer ces espèces de barbares connus sous le nom de *lazzaroni*, et la consternation régna dans cette malheureuse ville, dont ces gens-là se rendirent les maîtres. Bientôt la reine, à laquelle on attribuait les malheurs publics, ne se crut plus en sûreté à Naples. Son favori Acton lui suggéra l'idée de se réfugier en Sicile, et le roi l'adopta. Sur-le-champ, les meubles les plus précieux, les bijoux de la couronne et un trésor de vingt millions furent embarqués sur l'escadre de Nelson, et toute la cour de Naples fit voile pour la Sicile, laissant la capitale abandonnée à la fureur des lazzaroni. Cette cour, aussi lâche que cruelle, fit mettre le feu aux chantiers de Naples, et laissa l'ordre d'égorger la haute bourgeoisie, accusée d'esprit révolutionnaire.

Quand les lazzaroni apprirent la nouvelle de l'armistice, ils se livrèrent à tous les excès, et empêchèrent son exécution. Les mêmes fureurs éclatèrent dans l'armée de Mack. Elle s'en prit à ce général, et celui qu'un mois avant elle avait salué du nom de libérateur de l'Italie fut réduit à se réfugier dans les rangs des Français.

Libre de s'avancer par le refus d'exécuter les conditions de l'armistice, Championnet s'approcha de Naples. L'imminence du danger redoubla la fureur des lazzaroni. Le désordre fut poussé à un tel point, que toutes les classes des habitants, les lazzaroni exceptés, firent prier les Français de hâter leur arrivée dans la ville. Il fallait y entrer de vive force et passer sur le corps des lazzaroni. Le 4 pluviôse (25 janvier), l'assaut fut donné. Les lazzaroni se défendirent courageusement: mais les bourgeois s'étant emparés du fort de Saint-Elme, et de différents points de la ville, ils en facilitèrent l'accès aux troupes françaises. Les lazzaroni se défendirent encore dans les rues, et auraient peut-être mis le feu à la ville, si un de leurs chefs, pris par les Français et traité avec beaucoup d'égards, ne fût parvenu à les persuader que les Français respecteraient saint Janvier. Alors seulement ils mirent bas les armes.

De ce moment, Championnet se trouva maître de la ville et du royaume de Naples. Il se hâta de désarmer les lazzaroni et de favoriser les dispositions des habitants instruits. D'après les instructions du directoire et le vœu d'une partie des Napolitains, le général français proclama que le royaume de Naples avait cessé d'exister, et qu'il était remplacé par la *république parthénopéenne*. Ce nom rappela aux Napolitains qu'ils étaient les descendants des peuples les plus belliqueux de la grande Grèce, et réveilla en eux l'amour de la liberté. La république fut organisée, et tout ce qu'il y avait de plus instruit dans Naples s'empressa de se consacrer à la chose publique.

Tel fut le résultat de la levée de boucliers excitée par les Anglais et par la reine de ce beau pays, digne d'un meilleur sort. En moins de deux mois, vingt mille Français anéantirent une armée de cinquante mille Napolitains, et déjouèrent tous les projets que les ennemis de la France avaient formés sur le midi de l'Italie. L'armée de Rome prit le nom d'armée de Naples, et Championnet devint indépendant de Joubert.

Pendant que le drapeau tricolore flottait au pied du Vésuve et dans l'admirable baie de Naples, Joubert favorisait de tous ses moyens une grande révolution dans l'antique monarchie du Piémont. Le directoire avait acquis la certitude, par la correspondance du ministre de Naples avec le ministre dirigeant de Piémont, que la cour de Sardaigne, quoique liée à la république

française, n'attendait que l'occasion pour se déclarer contre elle. Dans les circonstances où la France se trouvait, elle ne devait pas laisser sur ses communications des Alpes un ennemi caché qui pouvait devenir dangereux. Le gouvernement français prit donc le parti de soutenir les républicains du Piémont, qui déjà avaient fait plusieurs tentatives pour planter l'arbre de la liberté. Joubert, s'étant fait remettre la citadelle de Turin, les aida à s'emparer de Novare, d'Alexandrie, de Suze, de Chivasso et de plusieurs autres villes. Turin était prêt à se révolter aussi. On fit sentir au roi qu'il ne pouvait plus régner sur des états et des peuples révoltés contre son autorité; on l'engagea à abdiquer et à s'en aller en Sardaigne. La cour, craignant d'être perdue si le roi n'abdiquait pas, lui conseilla ce sacrifice, dans l'espoir qu'il ne serait que momentané, et le roi se soumit à la nécessité. Comme celui de Naples, il quitta le continent pour aller régner sur les habitants à demi civilisés de l'île de Sardaigne. Ainsi, avant que la nouvelle coalition contre la république française eût mis en ligne ses grandes masses austro-russes, les deux plus puissants souverains de l'Italie étaient arrachés violemment de cette coalition, l'un par sa propre faute, l'autre par celle de sa politique et de la position topographique de ses états. Il ne restait plus à envahir en Italie que la Toscane: un ordre du directoire eût suffi pour opérer cette occupation; mais il attendait pour donner cet ordre que l'Autriche eût rompu tout-à-fait.

La guerre n'était pourtant plus douteuse; l'initiative prise par l'imprudente cour de Naples, les préparatifs immenses de l'Autriche, et l'arrivée en Moravie d'un corps de troupes russes, ne laissaient guère plus d'espoir au directoire de conserver la paix. Il ne la désirait pas par des raisons politiques et financières; mais il ne redoutait pas la lutte. Le gouvernement de la république tenait de la révolution une audace et une confiance extraordinaires; et la conquête de Naples venait encore de lui prouver que tout devait fuir devant les baïonnettes françaises.

CHAPITRE X.

Situation de la république à l'ouverture de la campagne de l'an VII. — Les armées françaises prennent l'offensive. — Bataille de Stockach. — Echecs de l'armée d'Italie. — Retraite de Schérer. — Assassinats des plénipotentiaires français à Rastadt. — Attaques auxquelles le directoire se trouve en butte. — Conquête du royaume de Naples par Championnet. — Abdication du roi de Sardaigne. — Elections de l'an VII — Lutte entre les conseils et le directoire. — Exclusion de Thrilhard. — Démission de Lareveillère et de Merlin. — Election de Gohier, de Moulins et de Roger Ducos.

Les nouvelles conquêtes que la république française venait de faire avec tant de facilité donnèrent au directoire une confiance sans bornes dans ses forces, et lui cachèrent une partie des difficultés de sa position. Il ne s'aperçut pas que ses armées étaient considérablement affaiblies par l'expédition d'Égypte, les congés et plus encore par la désertion : il ne calculait point qu'il fallait plusieurs mois, un an peut-être, avant que les deux cent mille conscrits appelés sous les drapeaux eussent été habillés, équipés, instruits dans les dépôts, et incorporés dans des régiments, qui se trouvaient, les uns au Texel, les autres sur l'Adriatique, et, les moins éloignés, dans le pays des Grisons. La France n'avait guère, au moment où tout annonçait une nouvelle guerre continentale, que cent soixante-dix à cent quatre-vingt mille hommes disponibles : les finances, ce nerf de la guerre, étaient toujours dans une situation peu prospère. On ne pouvait tirer ni argent ni soldats des jeunes républiques alliées à la France, puisqu'elles n'étaient pas encore bien organisées, et que les contributions ordinaires ne s'y percevaient qu'avec beaucoup de peine et de lenteur. Il fallait cependant les défendre toutes et combattre sur une ligne immense qui s'étendait, presque sans interruption, depuis le nord de la Hollande jusqu'au midi de l'Italie. Ajoutons encore qu'il ne régnait pas un grand accord entre les généraux et le directoire, depuis que celui-ci avait voulu placer l'administration financière des républiques alliées entre les mains de commissions civiles, indépendantes des états-majors. Cette dernière mesure, adoptée pour faire cesser les gaspillages et les dilapidations commis, en Italie surtout, par les états-majors et les compagnies de fournisseurs, avait éprouvé une grande résistance de la part de tous les généraux commandant en chef; ils l'avaient regardée comme injurieuse, et s'y étaient opposés de toutes leurs forces. Les commissions avaient cependant l'ordre de compter aux généraux les fonds qu'ils demandaient, sans qu'ils fussent obligés d'en rendre compte à d'autres qu'au gouvernement. Néanmoins Championnet avait eu la hardiesse de chasser de Naples les commissai-

res chargés de l'administration du pays. Mais le directoire déploya toute son autorité; il destitua Championnet et le livra à une commission militaire. Aussitôt, tous les militaires s'étaient écriés qu'on les déshonorait par les précautions que l'on prenait à leur égard, et qu'on enchaînait tout-à-fait les généraux. Joubert, si probe et si pur, persuadé que l'honneur militaire était entaché par les arrêtés du directoire, ne voulut pas conserver son commandement; il donna sa démission, et le directoire l'accepta. Bernadotte refusa de succéder à Joubert par les mêmes motifs. Ainsi, les deux armées d'Italie, celles sur lesquelles allaient encore tomber les grands coups de l'ennemi, se trouvaient sans chefs. Le directoire donna le commandement de l'armée de Naples au brave général Macdonald , que les soldats aimaient; mais il ne put se résoudre à mettre celle de l'Adige sous les ordres de Moreau, à qui ce commandement était dévolu par l'opinion publique, et commit la faute très-grave d'appeler à ces hautes fonctions militaires le vieux ministre de la guerre, Schérer, que les troupes n'aimaient pas. L'armée du Rhin fut donnée à Bernadotte. Jourdan eut sous ses ordres celle plus importante appelée du Danube ; Masséna continua de commander celle d'Helvétie, et Brune dut défendre la Hollande.

L'Autriche n'avait cessé de lever et d'équiper des troupes nouvelles depuis l'armistice de Léoben : elle s'était étudiée à choisir les meilleurs généraux : elle pouvait porter en ligne deux cent vingt-cinq mille hommes, sans compter les recrues qu'elle faisait instruire au maniement des armes. La Russie devait lui fournir soixante mille soldats, dont on vantait la bravoure fanatique ; ces soixante mille hommes étaient commandés par le célèbre Souwarow, vainqueur des Turcs, et exterminateur des malheureux Polonais. Les ennemis allaient donc présenter, sur les lignes du Rhin et de l'Adige seulement, près de trois cent mille hommes, c'est-à-dire le double de la force numérique des armées françaises. On annonçait en outre deux autres contingents russes qui devaient opérer, avec des troupes anglaises, sur les deux extrémités de notre ligne, à Naples d'un côté, en Hollande de l'autre.

Cette énorme disproportion aurait dû effrayer le directoire : tous les généraux lui adressèrent des observations sur l'insuffisance de leurs moyens; mais il se borna à leur dire que les armées allaient être renforcées par la levée des deux cent mille conscrits.

Comme les Russes s'avançaient toujours en Autriche, le directoire adressa deux notes à l'empereur et au congrès de Rastadt, dans lesquelles il déclarait que si, au bout de huit jours, un contre-ordre n'était pas donné à la marche de ces troupes du nord, il regarderait la guerre comme déclarée. La note resta sans réponse.

Jourdan franchit le Rhin le 11 ventose (5 mars) pendant que l'archiduc Charles passait le Lech : ainsi les limites étaient envahies des deux côtés. Jourdan avait ordre de laisser tirer les premiers coups de fusil, en attendant que la déclaration de guerre fût approuvée par le corps-législatif.

Le 16 ventôse, Masséna somma les Autrichiens d'évacuer les Grisons : il franchit le Rhin, et se rendit maître de tout son cours depuis ses sources jusqu'au lac de Constance. Il fit cinq mille prisonniers et prit quinze pièces de canon. Le général Lecourbe, qui commandait la droite de Masséna, se porta dans la vallée de l'Inn, après avoir fait beaucoup de mal au corps autrichien de Laudon. Ces brillants débuts confirmèrent le directoire dans son opinion que les Français pourraient braver partout un ennemi supérieur en nombre.

Cependant l'armée du Danube avait débouché de la Fôret-Noire dans le pays compris entre le Danube et le lac de Constance; Jourdan y fit choix d'une bonne position. Mais l'archiduc, résolu à ne point se laisser prévenir, dirigea toutes ses forces sur les positions de ce général. Le combat commença le 2 germinal au matin : les Français, quoique très-inférieurs en nombre, déployèrent dans cette première rencontre une bravoure et une opiniâtreté qui excitèrent l'admiration de l'ennemi. Mais le passage du pont d'Ostrach ayant été enfin forcé par les masses autrichiennes, Jourdan se vit obligé de battre en retraite. Trois jours après, il se reporta en avant dans le double but d'appuyer les mouvements de Masséna, et d'occuper le point de Stockach, où se croisent les routes de Souabe et de Suisse. L'archiduc couvrait la ville de ce nom, et avait pris position sur cette rivière.

Les deux armées se rencontrèrent le 5 germinal au matin. L'avant-garde française, commandée par Soult, repoussa les Autrichiens, les mit en déroute et les poursuivit dans la plaine. Malheureusement le général Jourdan se confia trop dans le succès qu'il venait d'obtenir, et, au lieu d'appeler à lui la division Saint-Cyr, il lui prescrivit de faire un long circuit pour aller couper la retraite aux Autrichiens, et ne garda sur le point décisif que l'avant-garde et la réserve. L'archiduc, jugeant le danger là où il était, ne s'inquiéta guère du mouvement de Saint-Cyr, et prépara un effort décisif sur le point menacé. Les Français résistèrent d'abord aux masses lancées

contre eux; mais ils finirent par perdre les bois qu'ils avaient enlevés au commencement de l'action, et se trouvèrent à découvert dans la plaine. Jourdan fit demander alors du secours à Saint-Cyr; mais il n'était plus temps. En vain essaya-t-il de faire donner sa réserve et sa cavalerie pour reprendre les avantages perdus; la charge ne fut pas heureuse, et une horrible confusion se mit dans la plaine. Cependant, l'infanterie française résistait encore; elle fit des prodiges de valeur, mais elle finit par se débander. Jourdan se sacrifia pour arrêter les fuyards; il fut lui-même emporté.

La journée fut dès-lors finie, quoique les divisions Ferino et Souham se fussent maintenues et que Saint-Cyr fût intact : la perte avait été égale des deux côtés, et les Autrichiens, épuisés par cette lutte si rude, n'osèrent pas poursuivre les Français.

Mais la journée de Stockach n'en fut pas moins très-malheureuse pour les Français. Jourdan ne pouvait plus tenir la campagne et devait chercher un abri derrière une ligne forte. Il résolut de se replier à l'entrée des défilés de la Forêt-Noire. Il y prit une position qu'il crut bonne, et partit pour Paris afin d'aller se plaindre de l'état d'infériorité dans lequel on avait laissé son armée.

Pendant que ces événements, très-fâcheux au début d'une campagne, se passaient en Souabe, Masséna conservait sa supériorité dans les Hautes-Alpes : il avait bien éprouvé un échec à Feldkirch; mais Lecourbe, à Taufers, et Dessolles, à Nauders, l'avaient amplement compensé par deux combats brillants, où ils avaient fait chacun près de trois mille prisonniers.

Le jour même de la bataille de Stockach, les hostilités recommençaient en Italie. Les Français y avaient alors près de cent quinze mille hommes, dont trente mille conscrits pour la garde des places fortes; trente mille vieux soldats pour celles de Rome et de Naples; cinq à six mille pour l'occupation de la Toscane; cinq mille dans la Valteline, et quarante-cinq mille sur l'Adige, sous les ordres de Schérer. Outre l'inconvénient du petit nombre de soldats sur ce point décisif, cette armée de l'Adige n'avait aucune confiance dans son général en chef, et celui-ci ne pouvait douter des sentiments de ses troupes; circonstances déplorables au début d'une campagne.

Même avant l'arrivée des Russes, les Autrichiens comptaient quatre-vingt-cinq mille hommes dans la Haute-Italie, et ils en présentaient soixante mille sur l'Adige, commandés provisoirement par Kray, l'un des meilleurs généraux de l'empereur.

Schérer, obligé de prendre l'initiative, se détermina à une attaque par sa gauche. elle eut lieu le 6 germinal. La journée fut sanglante, mais toute à l'avantage des Français : ils prirent aux Autrichiens beaucoup de canons et quinze cents hommes, et forcèrent les corps qui formaient le camp de Pastrengo à repasser l'Adige à la hâte. Mais tous ces avantages ne décidaient rien, et Schérer était plus embarrassé que jamais pour passer le fleuve. Il se décida à tenter ce passage entre Vérone et Legnago, et ordonna à la division Serrurier de le franchir sur le pont de Polo. Le sort de cette division fut des plus malheureux. Kray tomba sur elle avec des masses trois fois plus nombreuses, et la rejeta sur le pont dans le plus épouvantable désordre : il lui fit quinze cents prisonniers.

Le 16 germinal, les deux armées se rencontrèrent aux environs de Magnano. Le commencement de la journée fut heureux pour les Français; mais, le soir, les choses changèrent de face : Kray tomba à l'improviste sur les divisions Grénier et Victor, et les mit en déroute. La bataille fut perdue, ainsi que sept mille hommes pris ou tués. Les pertes des Autrichiens furent presque égales; mais ils étaient à même de pouvoir les réparer.

Schérer se retira sur le Mincio, puis sur l'Oglio et sur l'Adda. Ce général semblait avoir perdu la tête; on ne savait plus où il s'arrêterait. Macdonald reçut l'ordre d'évacuer le royaume de Naples, et de se retirer par la Toscane.

La campagne ne faisait que de s'ouvrir, et déjà les armées françaises, quoique aussi braves que jamais, avaient perdu tous leurs avantages de position. Celle du Danube rentrait sur nos frontières battue et affaiblie; celle de Naples se retirait pour ne pas être coupée de la France, et celle de l'Adige était bien loin en arrière de cette grande ligne. Masséna seul se maintenait dans l'angle qu'il avait formé; mais se voyant entre deux armées victorieuses, il dut lui aussi se replier sur l'intérieur de la Suisse : il le fit dans une attitude imposante.

Cependant, le congrès de Rastadt n'était pas encore dissous, parce que la guerre n'avait été déclarée qu'à l'empereur et non à l'empire; on y était près de s'entendre sur la dernière difficulté, lorsque l'influence de l'Autriche fit retirer la députation de l'empire. Le 9 floréal, les plénipotentiaires français, Bonnier, Roberjot et Jean Debry, reçurent d'un commandant autrichien l'ordre de sortir de Rastadt dans les vingt-quatre heures. Le soir même ils se mirent en route, munis de sauf-conduits des généraux ennemis; mais à peine étaient-ils sortis de Rastadt qu'un détachement de hussards du régiment de Szecklers fond sur les voitures, les fait arrêter, oblige les

ministres français à descendre et les égorge à coups de sabre : Bonnier et Roberjot restent sans vie au milieu de la route; Jean Debry, couvert de blessures, feint d'être mort aussi, se traîne dans un fossé, et à la faveur de la nuit échappe à ses assassins; les voitures sont pillées et les papiers de la légation enlevés.

Toutes les apparences accusaient l'Autriche de cet attentat inouï, de cette horrible infraction au droit des gens, qui excita dans toute l'Europe un sentiment d'indignation. Le directoire, pour électriser la nation et animer les troupes contre l'ennemi qu'il redoutait le plus, proclama que le meurtre des plénipotentiaires français avait été ordonné par le cabinet de Vienne. Le cri de vengeance contre l'Autriche retentit partout, et fut inscrit dans tous les lieux publics, dans tous les bureaux des administrations de la république. Le gouvernement fit distribuer aux armées une oriflamme aux trois couleurs, avec cette inscription : *Vengeance aux mânes des citoyens Bonnier et Roberjot, ministres à Rastadt.* Le conseil des cinq-cents, dont ces deux victimes étaient membres, décréta que leurs siéges resteraient vides; que leurs costumes de représentants, couverts d'un crêpe, y seraient placés; qu'ils continueraient à figurer dans les appels nominaux, et que, lorsque leurs noms seraient prononcés, tous les députés et les citoyens des tribunes se lèveraient avec respect, le président répondrait ces mots : *Assassinés au congrès de Rastadt*, et les secrétaires ajouteraient : *Que leur sang retombe sur les auteurs de cet horrible massacre!*

On accusa successivement de cet attentat la cour de Vienne, le cabinet de Londres, les émigrés, et jusqu'au directoire; mais le caractère de l'empereur, celui du prince Charles, l'horreur qu'ils témoignèrent de ce forfait, ne permirent plus de croire à leur participation. On rejeta aussi l'idée d'un complot tramé par Pitt; Jean Debry défendit lui-même les émigrés de cette honteuse imputation : quant à l'accusation dirigée contre le directoire, elle était trop absurde pour qu'elle pût se soutenir.

Après trente ans d'incertitude, on a aujourd'hui la preuve que cet assassinat fut l'œuvre de la vengeance d'une femme, de Caroline, reine de Naples, l'ennemie la plus implacable des Français, qui l'avaient chassée de ses états de terre-ferme. Retirée en Sicile, elle était venue à la cour de Vienne, où elle faisait tout ce que peut inspirer la rage dans un cœur féminin pour se venger des Français. Le conseiller aulique M. Koch, homme digne de foi, assure que ce fut cette reine détrônée qui ordonna au colonel Barbaczy, commandant les hussards de Szecklers, de faire exterminer les plénipotentiaires français : il ajoute qu'elle lui en donna l'ordre au nom de l'empereur, et que ce colonel promit d'obéir à cet ordre barbare.

Ce fait est confirmé par M. Gobier, dernier président du directoire. Il s'exprime ainsi dans ses mémoires sur le 18 brumaire : « La feue reine » de Naples était à Vienne lorsque le congrès de » Rastadt fut dissous. Ce n'était pas assez pour » cette femme cruelle de s'être baignée dans le » sang de ses sujets, il lui fallait du sang fran» çais : elle trouva, dans le colonel des hussards » de Szecklers, un homme assez atroce pour la » servir à souhait.

» On voit maintenant pourquoi ce crime hor» rible, qui a profondément affligé le prince » Charles et toute la cour impériale, n'a pas été » poursuivi. »

Voilà ce que dit le sévère Gobier; puis il ajoute : « Le jour de la vengeance arrive tôt ou tard. Au » moment de donner une bataille, les hussards » de Szecklers firent demander à nos braves s'il » était vrai qu'en les combattant ils fussent dé» terminés à ne faire aucun prisonnier. *Malheu» reux, défendez-vous!* fut la réponse des Fran» çais, et le régiment fut exterminé. »

Les revers qui signalèrent le début de la campagne tant en Italie que sur la rive droite du Rhin; l'attentat de Rastadt; l'expédition d'Égypte, que l'on regardait comme un exil pour Bonaparte et les meilleurs généraux divisionnaires de la république; le funeste combat d'Aboukir, tant de malheurs et de fautes que l'on attribuait au directoire, causèrent contre lui une explosion générale. Les conseils, les patriotes, les militaires lui adressèrent à la fois les reproches les plus injustes. On lui faisait un crime de la réduction de nos armées; on lui en faisait un autre de ce qu'elles manquaient d'effets d'équipement, de chevaux de transport, de magasins, etc. On se récriait de ce que, ni Joubert, ni Augereau, ni Moreau n'avaient eu aucun commandement, tandis qu'on avait donné le plus important à Schérer. On accusait le directoire d'avoir provoqué la nouvelle coalition en chassant les rois de Naples et de Piémont de leurs états, et d'avoir indisposé la Porte-Ottomane par l'invasion de l'Égypte. On lui attribuait jusqu'à l'éloignement de Bonaparte et l'assassinat de Rastadt. Enfin on l'accusait de dilapidation.

Derrière les conseils et les républicains aigris, se cachait le parti royaliste, qui croyait encore l'occasion favorable pour travailler l'opinion publique contre le gouvernement républicain.

Ainsi le directoire était attaqué de tous les côtés, dans les conseils, dans les états-majors, dans les journaux : tout le monde le blâmait. Et pourtant, de tous les reproches qu'on lui adressait, il n'en

méritait qu'un seul, celui d'avoir partagé avec les patriotes, les militaires et toute la France, l'extrême confiance qu'on avait dans la supériorité des soldats de la république, et d'avoir cédé à l'entraînement général.

Le directoire n'avait pas laissé éclaircir les rangs des armées, car il n'avait fait accorder que douze mille congés; mais il lui avait été impossible d'empêcher les désertions que la paix entraîne toujours avec elle. Il avait retenu quelques vieux bataillons dans l'intérieur, parce qu'ils étaient indispensables pour contenir la Vendée, travaillée par les émissaires de l'étranger, et pour pouvoir repousser tout débarquement qui pourrait être tenté sur nos côtes.

Il avait pressé autant que possible le recrutement et l'équipement des deux cent mille conscrits; mais la gêne du trésor n'avait pas permis de faire les prodiges qu'enfantait le comité de salut public, lorsqu'il avait à sa disposition des milliards et toute la population.

La conquête du royaume de Naples, l'abdication du roi de Piémont et l'expédition d'Égypte étaient trois choses qui avaient reçu d'abord l'assentiment général de tous les Français, militaires, diplomates, marins, simples citoyens; il était donc injuste de les reprocher au gouvernement lorsqu'il n'avait fait que céder au vœu du pays.

Quant aux dilapidations, il en fut sans doute commis de grandes, de révoltantes à cette époque; mais elles le furent toutes par les états-majors, les généraux commandant dans les pays conquis, et par ces compagnies de fournisseurs qui ruinaient l'état au moyen des marchés qu'elles passaient avec les généraux et les administrateurs des armées. Le directoire avait voulu y mettre un terme en créant des commissions civiles pour l'administration des pays occupés, et cette mesure fut une déclaration de guerre entre les chefs des armées et les chefs du gouvernement. L'administration du directoire fut pure : quatre des directeurs d'alors étaient des hommes probes, et auxquels l'histoire ne peut faire le moindre reproche de cette nature. Un seul d'entre eux, Barras, participait, sans doute, aux dilapidations des fournisseurs; mais c'était en recevant de ces compagnies de grands cadeaux, c'est-à-dire, en leur faisant regorger une part de leurs immenses bénéfices. Des cinq membres du directoire, Barras seul était capable de pareilles vilenies; et, chose étrange, il était le seul qu'on n'accusait pas, et il faisait cependant des dépenses énormes, tandis que ses collègues vivaient très-modestement de leur traitement fort modique : ils se sont tous retirés pauvres. Sans doute le directoire passait lui aussi des marchés désavantageux; mais ils avaient pour cause la situation des finances, et il y avait de l'injustice à l'accuser de ce qu'on ne pouvait reprocher qu'aux circonstances.

La provocation à la guerre n'était pas plus le fait du directoire que ne l'était l'embarras des finances de la république. C'étaient les passions déchaînées de l'Europe, dirigées par l'or et l'astuce de l'Angleterre, qui avaient causé cette nouvelle rupture sur le continent : et, d'ailleurs, ceux qui criaient tant contre la guerre depuis qu'elle apprenait aux Français que les soldats les plus braves ont des jours malheureux, n'avaient-ils pas été les premiers à se réjouir d'avoir une nouvelle campagne en perspective? L'injustice de ces reproches était évidente; malheureusement pour le directoire, si ces accusations ne prouvaient pas ses torts, elles démontraient qu'il devenait impuissant. «Le directoire était usé, a dit *M. Thiers*; » il l'était comme l'avait été le *comité de salut* » public, comme le fut depuis Napoléon lui-même. » L'action de la France contre l'Europe était si » violente, qu'elle devait détruire rapidement » tous ses ressorts. »

Ce fut dans ces circonstances si fâcheuses pour le directoire que se firent les élections de l'an VII, qui furent les dernières. Elles amenèrent au corps-législatif une quantité considérable de patriotes : Jourdan, Augereau, y reparurent avec un surcroît d'humeur. Le directoire n'osa plus essayer son système d'épuration, car les deux conseils se montraient fatigués de la tutelle qu'il exerçait sur eux depuis le 18 fructidor. Il fallut donc se préparer à une lutte violente à la tribune; car le parti patriote absorbait celui des modérés, qui aurait pu soutenir le directoire.

Indépendamment des élections au corps-législatif, il en restait une autre à faire à la même époque, c'était celle d'un directeur. A cette occasion, le directoire fut également desservi par le sort et par le scrutin des conseils : le sort désigna pour sortir de place Rewbell, le membre le plus énergique; et le scrutin des conseils lui donna pour successeur Siéyes, qui avait refusé les mêmes fonctions après le 13 vendémiaire, et qui, depuis, s'était montré l'antagoniste le plus prononcé de toutes les mesures adoptées par le gouvernement, et du gouvernement lui-même. Cette circonstance lui donna un grand nombre de voix dans les premiers jours de la réunion des conseils; mais les amis de la constitution se rappelèrent bientôt que Siéyes ne détestait pas moins cette constitution qu'il ne haïssait le directoire. Ils se repentirent d'avoir secondé sa nomination, et se promirent bien de le surveiller.

Le directoire, sensible aux reproches qu'on lui avait adressés, avait mis pendant ce temps la

plus grande activité à réparer de tout son pouvoir les revers essuyés au début de la campagne. Masséna avait réuni sous ses ordres toutes les troupes qui se trouvaient depuis Dusseldorf jusqu'au Saint-Gothard. Schérer cédait à Moreau le commandement d'une armée dont il avait perdu la confiance. Toutes les vieilles troupes retenues dans l'intérieur allaient rejoindre l'armée active; l'instruction des conscrits avait été activée, et la création des cadres d'un nouveau bataillon par chaque demi-brigade facilita leur incorporation. Masséna fit refluer en Suisse la plus grande partie de l'armée du Danube, rapprocha de lui son lieutenant Lecourbe, et profita des fausses combinaisons du conseil aulique, pour établir son armée d'une manière solide sur la ligne de la Limmat. Les dispositions faites par Masséna, le commandement donné à Moreau, et que cet habile général accepta par dévouement, rassurèrent un peu les patriotes de l'intérieur et leur permirent d'essayer leurs attaques contre les directeurs Laréveillère, Merlin et Treilhard, qui formaient la majorité.

Ces attaques commencèrent à l'occasion de quelques lois financières; mais elles devinrent beaucoup plus vives quand il fut question d'un projet tendant à modifier la loi du 19 fructidor. On voulait enlever au directoire la dictature qu'il s'était fait donner sur la presse, les sociétés populaires et les suspects : les conseils remportèrent une victoire presque complète sur le directoire; les articles relatifs aux journaux et aux sociétés populaires furent abrogés.

La nouvelle coalition contre les membres du gouvernement s'attacha aussi à forcer le ministère à la retraite, et employa les tracasseries et même les menaces d'accusation pour réussir.

Le 17 prairial, le conseil des cinq-cents adressa au directoire un message dans lequel il lui demandait compte de la situation intérieure et extérieure de la république, et des moyens qui existaient pour parer aux dangers. Le but de ce message était évidemment d'arracher au gouvernement des aveux de détresse qui devaient le compromettre. Le directoire résolut de répondre à ce message par un grand tableau des événements, dans lequel il devait parler des moyens qu'il avait employés et de ceux qu'il se proposait d'employer encore. Mais ce travail exigeait le concours de tous les ministres et ne pouvait être presenté tout de suite comme le voulaient les conseils. Le directoire fut harcelé par les conseils, lesquels finirent par se déclarer en permanence jusqu'à ce qu'ils eussent reçu la réponse à leur message du 17. Le directoire répondit à cette signification qu'il allait lui aussi se constituer en permanence pour hâter le rapport qu'on lui demandait. C'était le 28 prairial que ces mesures étaient prises. Il en résulta la plus grande agitation. Les ennemis du directoire faisaient courir le bruit qu'il méditait un nouveau coup d'état, et qu'il voulait dissoudre les conseils : ses partisans disaient au contraire qu'il y avait une coalition formée dans les conseils pour renverser la constitution. La coalition des conseils se composait des républicains, et des constitutionnels qui tenaient à la constitution de l'an III; leurs attaques n'étaient dirigées que contre Treilhard, Merlin et Laréveillère, qu'on accusait d'imprévoyance et d'inhabileté. On voulait qu'ils se retirassent du directoire afin de céder leurs places à des hommes plus habiles. Mais ces trois directeurs, quoique abandonnés par Barras, ne voulaient pas donner leur démission, dans la crainte qu'on ne s'en servît pour porter atteinte à la constitution.

Les conseils, irrités de la résistance qu'ils trouvaient, pensèrent à rompre la majorité du directoire en attaquant la nomination de Treilhard pour un vice de forme. Ce vice ne pouvait être reproché qu'aux conseils qui l'avaient nommé; cependant ceux-ci déclarèrent que la nomination de Treilhard était inconstitutionnelle. Ce directeur résista d'abord ; mais il finit par céder, et Gohier de la Sarthe fut nommé, dans la nuit même du 28 floréal, pour le remplacer. Gohier était un ancien avocat au tribunal de Rennes, et alors présidant un tribunal de cassation : il avait la réputation d'un citoyen probe et dévoué à la république; mais il n'avait ni la connaissance des affaires, ni celle des hommes.

Ce n'était pas assez pour les conseils d'avoir exclu Treilhard; ils voulaient arracher du directoire Laréveillère et Merlin, et menacèrent de les mettre en accusation s'ils ne donnaient pas leur démission. Ces deux directeurs se défendaient vivement : ils adressèrent un message à leurs adversaires, dans lequel il les accusaient devant la nation, et faisaient peser sur eux la responsabilité des maux qui déchiraient la patrie. Ce message provoqua une explosion des plus violentes. La séance des cinq-cents devint très-orageuse, et la crainte d'un nouveau 18 fructidor, auquel le directoire ne pouvait guère penser dans sa position, fit adopter un décret qui mettait hors la loi toute autorité ou tout individu qui attenterait à la sûreté ou à la liberté du corps-législatif ou de quelqu'un de ses membres, soit en en donnant l'ordre, soit en l'exécutant.

Dans la nuit, des hommes qui déploraient ces divisions portèrent aux conseils des paroles de paix; mais elles furent rejetées. Bertrand du Cai-

vados excita les conseils contre ce qu'il appelait les Triumvirs, et conseilla à ces derniers de terminer leur carrière par un acte de dévouement que le bon sens français saurait apprécier.

Boulay de la Meurthe s'expliqua plus catégoriquement : « Vous voilà, citoyens représentants, en présence du peuple français, dit-il. Le directoire vous accuse, vous accusez le directoire. Depuis le 18 fructidor le pouvoir exécutif n'a cessé d'abuser de la toute-puissance dont il s'est fait investir; il en a abusé pour conduire la république sur le bord de l'abîme creusé par les guerres odieuses qu'il a suscitées. Il a tout fait pour nous perdre au dehors, pour nous faire égorger au dedans.

« Cet inepte et atroce système est l'ouvrage de deux hommes, Merlin et Laréveillère. Il faut que ces deux hommes sortent du directoire, afin d'y rétablir l'unité, si nécessaire dans les circonstances actuelles. Des hommes sages et mus par d'excellents motifs les ont engagés à donner leur démission : s'ils eussent suivi ce conseil, ils se fussent couverts d'une gloire immortelle; mais leur opiniâtre entêtement les en a empêchés. Il faut les forcer à le faire, et pour cela frapper un grand coup. Il n'y a pas d'autre moyen de sauver la république. »

Ce discours excita au sein de l'assemblée un mouvement unanime d'adhésion. On nomma aussitôt une commission spéciale chargée de proposer les mesures de salut public, d'après les bases indiquées par Boulay de la Meurthe, et cette commission fut composée de Boulay, Bergoing, Français de Nantes, Lucien Bonaparte, Jourdan, Tulot, Petiot, Joubert de l'Hérault, Quirault, Poulain-Grandpré et Augereau.

Le 30 prairial, il fut tenu un conseil où assistèrent les quatre anciens directeurs, Gohier, qui allait être installé et tous les ministres. Barras fit des instances auprès de Laréveillère pour l'engager à se retirer; il se déchaîna contre Merlin; mais Laréveillère le contint. Gohier voulut alors servir de médiateur; il ne put y réussir. Plusieurs députés chargés de la même négociation n'obtinrent aucun succès. « Ne voyez-vous pas, leur répondait Laréveillère, que ce n'est pas à nous qu'on en veut, mais à la constitution; qu'en cédant aujourd'hui il faudra céder demain et toujours, et que la république sera perdue par notre faiblesse? » Cependant, sur les représentations qu'on lui fit que sa résistance allait causer de grands malheurs, il céda. Dans la nuit il écrivit une lettre simple et remplie de dignité dans laquelle il exposait les motifs qui l'obligeaient à donner sa démission. Merlin copia cette même lettre, et les deux démissions furent envoyées sur-le-champ.

Ainsi fut dissous l'ancien directoire, sous lequel la république menacée se releva par le coup d'état du 18 fructidor, et vit la gloire de ses armées, portée au plus haut degré, lui procurer une paix glorieuse, que les passions dont l'Europe était agitée ne pouvaient faire regarder que comme une trêve. Une excessive confiance dans ces armées toujours victorieuses fit commettre à ce directoire des imprudences qui compromirent un instant la France. Dès-lors il fut en butte à toutes les factions qu'il avait voulu réduire. Elles se réunirent pour l'abattre, et y réussirent par le coup d'état du 30 prairial, qui fut, de la part des conseils contre le directoire, une revanche du 18 fructidor.

Cette victoire fut aussitôt annoncée dans les conseils, qui se hâtèrent de distribuer les dépouilles des vaincus à Roger-Ducos et Moulins, choix qui indiquaient assez que les partis n'avaient pas voulu se donner d'autres maîtres. Les nouveaux directeurs étaient deux bons patriotes : Roger-Ducos, ancien girondin; Moulins, ancien général obscur, mais chaud républicain : tous les deux passaient pour intègres, mais sans capacité. Ainsi ce nouveau directoire était encore plus faible et moins homogène que le précédent. C'était ce que les conseils voulaient, afin, disaient-ils, de sortir de tutelle.

CHAPITRE XI.

Nouvelle marche du directoire. — Nouveau ministère. — Réouverture des clubs. — Liberté de la presse. — Le patriotisme triomphe à l'intérieur. — Loi de la conscription. — Levée de deux cent mille hommes. Désastre de Cassano et de la Trebbia. — Bataille de Novi. — Mort de Joubert. — Effet que ces nouvelles produisent à Paris. — Agitation des partis. — Victoires de Brune en Hollande. — Campagne de Masséna contre Souwarow. — Bataille de Zurich. — Destruction de l'armée russe. — Fin de la campagne de 1799.

Il est bien rare que de nouveaux venus au pouvoir ne commencent pas par faire tout le contraire de leurs prédécesseurs, surtout quand ils ont été portés au gouvernement par des passions auxquelles ils sont forcés d'obéir. Aussi vit-on le nouveau directoire adopter sur-le-champ une marche tout-à-fait opposée à celle suivie par le directoire renversé; et les conseils, qui n'avaient cessé de susciter des embarras aux directeurs Laréveillère, Treilhard et Merlin; qui les avaient mis souvent, à force de chicanes, dans l'impossibilité d'opérer le bien, se montrèrent extrême-

ment faciles pour les directeurs Roger-Ducos, Gohier et Moulins.

Ceux qui appelaient l'événement du 30 prairial une *réorganisation* voulurent qu'elle fût complète : le ministère éprouva donc une nouvelle secousse. Ramel, qui avait administré les finances dans les temps les plus difficiles, fut remplacé par Robert-Lindet, patriote éprouvé, administrateur intègre : il avait fait partie du comité de salut public, qui l'avait chargé des subsistances : on se rappelait sa réponse à un de ses collègues qui lui demandait sa signature pour la mise en jugement de quelques malheureux : *Je suis ici*, lui avait répondu Robert-Lindet, *pour nourrir les citoyens, et non pour les envoyer à l'échafaud.* Robert-Lindet était respecté de tous les partis : il ne consentit à prendre l'administration des finances que par dévouement à la république[1]. Comme les patriotes avaient aussi à se plaindre de la diplomatie du directoire, et que d'ailleurs ils n'aimaient pas beaucoup le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, à cause de son émigration, ils lui donnèrent pour remplaçant le Wurtembourgeois Reinhard, homme froid, mais habile et pénétrant. Lambrechts quitta, à cause de sa mauvaise santé, le portefeuille de la justice, qui fut donné à Cambacérès. La police fut confiée à Bourguignon.

Dans l'état où se trouvaient les armées, le gouvernement avait besoin d'un ministre de la guerre qui ranimât l'enthousiasme des soldats ; on choisit Bernadotte. Bourdon, administrateur distingué, fut nommé ministre de la marine, en remplacement de Brueys, appelé au commandement de la flotte. Fouché, destitué à cause de sa conduite en Italie, fut envoyé à la Haye. Enfin, Championnet fut rendu aux armées : il reçut le commandement de celle qu'on allait former dans les Alpes.

Pendant que cette organisation s'opérait, la commission des onze faisait un rapport propre à indiquer la nouvelle marche de l'administration.

« Il n'y aura, disait cette commission, ni régime révolutionnaire, ni réaction, ni proscription, ni arbitraire ; cette crise sera, au contraire, le remède à ces maux. Nous ferons rentrer toutes les autorités dans les limites constitutionnelles, afin de garantir à chaque citoyen l'exercice de ses droits... La liberté politique, civile et religieuse, sera respectée ; une nouvelle loi offrira aux prêtres soumis et fidèles à la république une garantie suffisante, et bornera leurs alarmes.....

» La constitution garantit aux citoyens le droit de se réunir pour traiter des affaires publiques ; ce droit sera rendu aux citoyens paisibles.....

» Les frontières sont menacées ; un ennemi barbare voudrait souiller la terre de la liberté. Des mesures concertées avec les plus habiles généraux seront prises pour la défense de nos frontières, etc. »

Ce rapport indiquait un système modéré ; mais les patriotes, tels que Joubert, Jourdan, Bernadotte, pensaient que la France ne pouvait être sauvée qu'en déployant toute l'énergie républicaine. C'était aussi l'avis d'un grand nombre des membres du conseil. On n'avait pas oublié l'influence de l'ancienne société des jacobins sur les moyens rigoureux employés en 1793 ; mais on se rappelait aussi la part qu'elle avait eue à l'énergie nationale qui fit triompher la république de tous ses ennemis, et l'on pensa que le moment était venu où le rétablissement des sociétés populaires ne pouvait avoir qu'un résultat heureux. En conséquence, la liberté de la presse, et le droit qu'avaient les citoyens de se réunir pour s'occuper de leurs intérêts politiques furent proclamés ; et aussitôt on vit s'élever des sociétés et des journaux propres à retremper l'esprit public. La première de ces sociétés fut celle dite du Manége, que fréquentaient les généraux Jourdan, Joubert, Marbot et le ministre de la guerre Bernadotte. On y professait un républicanisme ardent, que Sièyes était loin d'approuver. Bernadotte entretenait aussi une correspondance active avec les autorités civiles et militaires, par laquelle il ranimait leur courage et leurs espérances. C'est en réveillant dans le cœur des Français le sentiment de la liberté, qu'il en obtint tout ce dont le directoire avait besoin pour défendre le territoire de la république.

Cependant, la chouannerie, encouragée par la défaite de nos armées, recommençait ses effrayants exploits. Les caisses publiques étaient de nouveau pillées, ainsi que les diligences ; les assassinats sur les acquéreurs de biens nationaux semaient la crainte dans toutes les campagnes et les communes rurales. Il fallait mettre un frein à cette horde sanguinaire, qui ne cessait d'ensanglanter ces malheureuses contrées. Toutes les relations qui arrivaient au gouvernement des départements infestés par le brigandage de la chouanerie s'accordaient sur ce point, que les nobles seuls n'avaient rien à craindre, qu'eux seuls pouvaient sortir de jour et de nuit en toute sûreté, tandis que les autres citoyens n'étaient pas sûrs de rentrer dans leurs maisons s'ils franchissaient le seuil de leur porte. Il fallait épargner à la France le spectacle hideux d'enfants de la même patrie se déchirant entre eux, et neutralisant ainsi les for-

[1] Ce ministre des finances s'est retiré ayant à peine de quoi vivre

ces qui devaient être employées à la défense commune. Les députés des malheureux départements où se commettaient ces assassinats demandèrent qu'on rendît les nobles responsables des forfaits des hommes qui semblaient être sous leur dépendance, et dont ils encourageaient les coupables espérances. Les conseils adoptèrent la loi dite *des otages*, contre laquelle on s'est tant recrié après le 18 brumaire. Cette loi, qui ne fut jamais exécutée dans toute sa rigueur, n'était au fond qu'un épouvantail pour ceux qui favorisaient la chouannerie : par la combinaison des articles de cette loi, la peine n'atteignait personne; elle menaçait beaucoup; le glaive se montrait suspendu, mais il ne tombait point : au reste, elle était nécessitée par les circonstances, et si on peut lui reprocher d'avoir porté une sorte de terreur chez les nobles de quelques départements, en résultat, elle n'a pas coûté une goutte de sang à la France, et elle a empêché qu'il n'en coulât beaucoup sous le fer des assassins.

Après avoir ainsi pourvu à la sûreté de l'intérieur, le directoire s'occupa, avec toute l'activité possible, des moyens de repousser un ennemi victorieux qui ne doutait pas de pénétrer au cœur de la république. Un message fut adressé aux deux conseils le 9 messidor; il était conçu à peu près dans ces termes : « Nos frontières sont menacées; il faut les défendre : il faut assurer la subsistance des armées, compromise depuis longtemps; il faut armer de nouveaux bataillons; il faut rendre l'offensive à nos braves légions, et faire respecter à nos ennemis le sol même de nos alliés.

» Il faut rassurer l'intérieur par l'organisation d'une force imposante, etc.

» L'insuffisance et le défaut de la rentrée des impositions se font sentir de la manière la plus pénible, et jettent toutes les parties du service dans un état de désorganisation dont les résultats désastreux sont incalculables.

» Cependant, les circonstances impérieuses où nous nous trouvons exigent des secours extraordinaires dont vous sentez déjà la nécessité, etc. »

Le corps-législatif s'empressa de répondre à l'appel du directoire. Le même jour, 9 messidor, le général Jourdan proposa, au nom de la commission des onze, de déclarer en principe que les conscrits de toutes les classes seraient mis en activité de service, et qu'il serait levé un emprunt de cent millions. La proposition fut adoptée à l'unanimité.

En moins d'un mois cent mille conscrits furent habillés, armés, équipés et organisés en bataillons dans les départements même où ils se trouvaient : le nom de leur département fut inscrit sur le drapeau aux couleurs nationales sous lequel ils devaient combattre.

Ces bataillons auxiliaires furent aussitôt mis en route pour les frontières. Des compagnies franches furent créées dans les départements de l'Ouest pour la garde des côtes de ces départements. La garde nationale s'organisait avec un zèle nouveau; des légions se formaient dans les quatre départements entre Rhin et Moselle; des bataillons de vétérans remplacèrent d'anciens régiments dans la garde des places; la cavalerie s'accrut d'une remonte de quarante mille chevaux; une nombreuse artillerie sortit des arsenaux de l'intérieur pour aller remplacer les pertes que nous avions faites; enfin, Joubert fut nommé au commandement de l'armée d'Italie, et Marbot le remplaça dans le commandement de la dix-septième division militaire, dont Paris est le centre.

Telles furent les ressources et les combinaisons que le directoire, habilement secondé par le ministre de la guerre, Bernadotte, opposa aux progrès que l'ennemi avait faits et pouvait faire encore. Par tous ces moyens, les armées françaises devaient être à même de reprendre l'offensive sur tous les points.

Mais, en attendant que ces nouvelles forces fussent arrivées à leurs destinations, il fallait s'attendre à de nouveaux échecs. La jonction des Russes avec les Autrichiens s'était opérée, et Souwarow se trouvait à la tête de cent dix mille hommes, tandis que Schérer, battu et découragé, n'en comptait pas plus de trente mille. Ce général, jugeant sa position, avait remis le commandement de cette armée en retraite à Moreau, dont le dévouement, dans cette désastreuse campagne, lui acquit plus de gloire que tous ses brillants faits d'armes. Moreau, alors général-citoyen, avait porté ce dévouement jusqu'à servir comme général divisionnaire sous les ordres de Schérer; et, lorsque Schérer se crut impuissant à ramener la victoire sous nos drapeaux, Moreau accepta un commandement qui ne pouvait lui donner d'autre gloire que celle de faire une retraite en ordre, jusqu'au moment où devait s'opérer la jonction de l'armée de Naples, conduite par Macdonald.

Toutefois, Moreau essaya, près de Cassano, d'arrêter la marche de l'armée victorieuse; mais son génie ne put rien contre l'étoile de Souwarow. Vainement les soldats, enflammés par la présence de Moreau, firent-ils des prodiges de valeur pour rejeter les Austro-Russes au-delà de l'Adda. Il fallut céder au nombre des ennemis, et abandonner la division Serrurier, qui fut entourée par toute l'armée des coalisés, et obligée de mettre bas les armes.

Réduit à vingt mille hommes, Moreau couvrit

d'abord Milan, afin d'évacuer les parcs et les bagages, et de donner le temps à tous les Milanais compromis de se retirer; puis il s'achemina vers Turin, dont il arma la citadelle: enfin il alla se placer au confluent du Pô et du Tanaro, d'où il gardait les routes de Gênes, en attendant l'arrivée de Macdonald. Heureusement pour ces restes de l'armée d'Italie, les alliés marchaient mal, divisaient leurs forces, dont ils pouvaient accabler Moreau, et s'arrêtaient à faire les siéges de Pizzighitone, de Mantoue, d'Alexandrie et des autres places fortes où les Français avaient jeté de faibles garnisons. Moreau eut le temps de repasser l'Apennin, et de se fixer dans la rivière de Gênes sans être entamé. Il espérait attirer à lui l'armée de Naples par les bords de la Méditerranée.

La retraite de Macdonald s'était opérée avec beaucoup d'activité et le meilleur ordre possible; malheureusement, ce général s'arrêta trop longtemps dans la Toscane, et laissa le temps aux alliés, qu'il aurait pu surprendre dans un état de dispersion propre à assurer aux Français les plus grands avantages. Nulle part il n'y avait trente mille Russes ou Autrichiens réunis. Macdonald donna à Souwarow, qui était à Turin, le temps de se placer entre les deux armées françaises.

Cependant Macdonald profita du moment où il fut rejoint par la division Victor, pour ébranler ses trente-deux mille hommes, et les porter sur le Pô. Il eut d'abord des succès aux environs de Modène, où il accabla le corps du général Hohenzollern, et lui fit quinze cents prisonniers. Encouragé par ce début, Macdonald ne voulut pas attendre les divisions qu'il avait encore en arrière, ni la jonction de Moreau, pour livrer une bataille. Elle eut lieu sur la Trebbia. Pendant trois jours l'armée de Naples passa et repassa plusieurs fois cette rivière, obtenant souvent des avantages qui encourageaient les soldats, puis se voyant arracher la victoire par l'arrivée des renforts que l'ennemi ne cessait de recevoir. Macdonald fit des prodiges à la troisième journée, et le torrent de la Trebbia, témoin de cette lutte acharnée, sépara encore les deux armées ennemies à la fin de la troisième journée. Ces deux armées étaient désorganisées : elles avaient perdu plus de douze mille hommes chacune : la plupart des généraux étaient blessés; mais Souwarow, recevant tous les jours des renforts, n'avait qu'à gagner dans la prolongation de la lutte, et Macdonald fut obligé de se retirer du côté de Gênes. Dans cette retraite, la division Victor, après quatre jours de combats continuels, fut rompue et perdit beaucoup de prisonniers. Très-heureusement Souwarow, entendant le canon de Moreau sur ses derrières, se désista de poursuivre Macdonald et les débris de l'armée de Naples, c'est-à-dire quinze à dix-huit mille hommes, furent recueillis derrière l'Appenin par les vingt mille hommes que Moreau avait parfaitement réorganisés.

Ce fut en ce moment que le directoire donna le commandement de l'armée d'Italie à Joubert. Ce jeune général venait de se marier; il perdit près d'un mois à Paris avant de se rendre en Italie, et ce mois fut irréparable. Moreau, qui aurait pu profiter de la réunion de ces quarante mille braves, renforcés par quelques bataillons de conscrits, se trouva enchaîné par les ordres du directoire, et ne put rien entreprendre avec cette masse bien réorganisée, contre un ennemi dispersé. On laissa aux Austro-Russes le temps de faire capituler les places fortes, et de rappeler les troupes qui les assiégaient.

Joubert partit enfin de Paris, en disant à sa jeune épouse : *Tu me reverras mort ou victorieux.* Il trouva une armée parfaitement en mesure, grâces aux soins de Moreau; et ses soldats, toujours malheureux depuis le commencement de la campagne, brûlaient de prendre enfin une revanche digne de leur courage.

L'armée dont Joubert venait de saisir le commandement repassa de nouveau l'Apennin, et fut se ranger en avant de Novi. Mais en ce moment, Mantoue venait de se rendre, et le général Kray se joignait à Souwarow avec vingt mille hommes. Les Austro-Russes avaient donc soixante mille hommes à opposer aux Français. Joubert tint un conseil, où il fut décidé que les Français rentreraient dans l'Apennin et se borneraient à la défensive, en attendant de nouveaux renforts : c'était le parti que la prudence conseillait, et qui, s'il avait pu être suivi, aurait donné à Championnet le temps de descendre les grandes Alpes avec vingt-cinq mille hommes et d'inquiéter les derrières de Souwarow. Mais Joubert fut prévenu par Souwarow, et la bataille s'engagea sous les murs de Novi. Elle fut malheureuse pour la France. Dès le commencement de l'action, Joubert reçut une balle près du cœur et mourut en criant à ses soldats : *En avant, mes amis, en avant!* Moreau prit sur-le-champ le commandement qui lui était déféré par la confiance des généraux et des soldats. Les troupes républicaines firent des prodiges de valeur pendant toute la journée; mais le soir Moreau fut obligé d'ordonner la retraite, qui fut un moment troublée par une de ces terreurs paniques qu'on ne peut ni prévenir ni réprimer. Après ce premier moment de confusion, l'armée française se retira sur Gavi. Il fallait ainsi renoncer à tenir la campagne, quoique les pertes eussent été à peu près égales de part et d'autre.

Pendant que d'un côté nous perdions l'Italie, une armée anglo-russe débarquait en Hollande, et débutait par s'emparer de toute la marine hollandaise. Brune, qui commandait les troupes françaises et bataves, dut se concentrer sur Amsterdam, après un combat opiniâtre. Ainsi la Hollande était grandement menacée.

Ces nouvelles, arrivées à Paris coup sur coup, y produisirent une grande fermentation. Les patriotes, à qui on avait rendu la liberté des journaux, et les sociétés populaires se déchaînèrent contre tous ceux qui s'opposaient à l'emploi des grands moyens révolutionnaires pour sauver la patrie. Ils demandaient la levée en masse, le désarmement des royalistes, l'établissement de manufactures d'armes dans les places publiques, la restitution des canons et des piques aux gardes nationales, etc., etc. Ces patriotes étaient assez appuyés dans le conseil des cinq-cents, et ils avaient au directoire les voix de Gohier et Moulins, qui montraient de l'énergie dans le danger.

Mais Sièyes avait peur de l'élan des patriotes; il redoutait surtout le club du Manége, où se réunissaient des généraux d'un républicanisme ardent, et ne cessait de se servir de son influence sur le conseil des anciens, pour amortir le zèle des patriotes. Sièyes sut engager Barras dans le parti qu'il appelait *réorganisateur*. Dès-lors la guerre fut déclarée aux patriotes par les prétendus réorganisateurs. Sièyes trouva le moyen de renvoyer Bernadotte du ministère de la guerre; le brave et bouillant Marbot perdit le commandement de la dix-septième division militaire, et Fouché fut placé à la tête de la police : on aurait dit que déjà on préparait les voies à l'ambition de Bonaparte. Bientôt après Sièyes fit fermer la salle du Manége. Les patriotes n'opposèrent aucune résistance, et prouvèrent par-là qu'ils ne voulaient pas semer le trouble dans l'état ; mais ils se vengèrent dans les journaux, et traitèrent cruellement celui qu'ils appelaient le prêtre perfide vendu à la Prusse. Barras n'était pas mieux traité, depuis qu'on le regardait comme un homme *pourri*. La majorité du directoire, c'est-à-dire Sièyes, Roger-Ducos et Barras, appliquèrent aux journaux l'art. 144 de la constitution, lancèrent des mandats d'arrêt contre onze de ces journaux, et firent mettre les scellés sur leurs presses. Ce petit coup d'état produisit un soulèvement de la part des patriotes, et fut vivement blâmé dans le conseil des cinq-cents : mais la majorité n'en arrivait pas moins à son but qui était celui d'ôter aux patriotes tous les moyens de se réunir et d'exprimer leurs craintes sur la marche de la majorité du directoire.

Dans cette situation, Jourdan fit la proposition de déclarer la patrie en danger. Jourdan n'avait certainement pas l'intention de subtituer l'anarchie à la république ; mais, en proclamant la patrie en danger, il voulait la sauver des périls que les dissensions intestines amoncelaient sur elle, et démasquer des hommes qui cherchaient à rendre suspects les meilleurs citoyens. Toutefois sa proposition fut rejetée, et ne servit qu'à diviser davantage les membres des deux conseils, qui jusqu'alors s'étaient réunis lorsqu'il s'agissait de prendre de grandes mesures.

Au reste, Jourdan n'eut qu'à s'applaudir d'une proposition qui fournit aux républicains l'occasion de se prononcer contre le régime dont on voulait effrayer la France, et qu'on supposait être l'objet de leurs regrets et de leurs vœux. La discussion amena aussi des explications satisfaisantes de la part de ceux même qui combattirent la proposition de Jourdan.

« Nous pouvons différer d'opinion sur les moyens de sauver la patrie, dit l'un des opposants, mais d'intention et de but jamais : je périrai avant qu'il soit porté atteinte à la liberté d'aucun de mes collègues.

— Et moi, s'écria Augereau, je jure qu'il faudra qu'on fasse tomber ma tête avant de commettre un attentat sur un seul d'entre nous.

— Je viens répéter avec Augereau, dit à son tour Lucien Bonaparte, que, si une *main sacrilége* voulait se porter sur les représentants du peuple, il faudrait penser à leur donner à tous la mort, avant que de *violer le caractère d'un seul*...... J'ai demandé la parole, ajouta-t-il, pour rappeler une loi rendue sur la proposition de Français de Nantes, qui a prévu les craintes qui vous occupent d'un nouveau coup d'état, c'est celle qui met hors la loi quiconque porterait atteinte à la sûreté de la représentation nationale. Cette loi, n'en doutez pas, si un attentat se machinait, serait exécutée. » Lucien ne pensait pas alors qu'en menaçant Sièyes et son parti il plaçait sa propre tête et celle de son frère sous cette loi terrible.

L'esprit qui régnait à nos frontières pendant ces divisions intestines était si différent de celui qui animait la majorité du directoire aux derniers instants de la présidence de Sièyes, qu'on eût pu se demander s'il existait deux gouvernements dans la république : tandis que l'énergie républicaine était calomniée, poursuivie jusque chez les représentants du peuple ; qu'elle causait la destitution des ministres et faisait écarter de Paris les généraux patriotes, cette même énergie, réfugiée dans nos armées, chez nos vieux soldats comme chez nos conscrits, allait opérer des prodiges.



MASSÉNA.

Au moment où tant de forces autrichiennes, russes, anglaises, semblaient devoir accabler la république française, après avoir envahi les jeunes républiques' ses alliées, l'armée anglo-russe, débarquée en Hollande, apprend la première que la supériorité du nombre ne suffit pas toujours pour triompher de la valeur française ; qu'il est plus facile de s'emparer d'une flotte par la trahison, que de vaincre les républicains les armes à la main.

Le jour même où l'on célébrait à Paris l'anniversaire de la fondation de la république, arrive le général Clément, porteur de drapeaux pris sur les Anglo-Russes, et rend compte lui-même de la bataille de Berghen, que Brune vient de gagner.

« Citoyens directeurs, dit le brave Clément, les armées française et batave viennent de montrer à l'Europe ce que peuvent la valeur et le patriotisme réunis. Elles ont vu enfin sortir de leurs retranchements les nombreuses phalanges destinées à l'envahissement de la Hollande, et les ont vaincues !

» La malveillance croyait nous épouvanter en exagérant la valeur des Russes !..... Sans doute ils sont braves; ils savent affronter la mort; mais les Français ont l'intrépidité de l'homme fier de la liberté.

» Vingt-cinq pièces de canon enlevées à la baïonnette, plus de trois mille morts et blessés restés sur le champ de bataille; le général en chef russe, dix-sept cents de ses grenadiers faits prisonniers, grand nombre de prisonniers anglais, presque tous du régiment des gardes du roi d'Agleterre; sept drapeaux enfin que j'ai l'honneur de vous présenter, tout atteste que la victoire de Berghen a été complète..... »

La bataille de Castricum suivit de près celle de Berghen, et fut encore plus fatale à l'armée anglo-russe. On se battit depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir. La majeure partie des officiers anglo-russes furent mis hors de combat. Le nombre des prisonniers fut plus fort qu'à la bataille de Berghen. La fuite des Anglais et des Russes fut tellement précipitée qu'ils laissèrent toute leur artillerie et leurs bagages sur le champ de bataille. Les ennemis n'arrêtèrent la poursuite des républicains qu'en se couvrant d'une inondation. Deux jours après cette bataille, l'armée anglo-russe, deux fois vaincue et entièrement découragée, demanda à capituler. La crainte de faire causer des dommages incalculables au pays détermina le général Brune à accorder au duc d'Yorck une capitulation honorable; et lorsqu'il pouvait s'emparer de tout ce qui restait d'Anglais et de Russes, Brune permit au duc d'Yorck de se rembarquer avec ses stipendiés, se contentant d'exiger que huit mille Français et Bataves prisonniers de guerre antérieurement à l'expédition, seraient rendus, indépendamment du cartel d'échange établi, qui continuerait d'avoir lieu.

Tandis que Brune chassait les Anglais de la Hollande, Masséna, aux prises avec le prince Charles et Souwarow, combattait, avec un succès plus éclatant encore, des forces bien autrement formidables. Souwarow avait quitté l'Italie pour se porter en Suisse, et ce barbare s'annonçait déjà comme le *rédempteur, le libérateur, le sauveur de la Suisse*. De l'issue de la lutte terrible qui s'établit entre les braves que commandait Masséna, et le rassemblement de toutes les forces de la coalition, dépendait le sort de la France.

Trois armées ennemies, composées de soldats aguerris, conduites par des généraux expérimentés, la plupart environnés d'une grande réputation, vont tomber sur l'armée française dite du Danube. Mais cette armée compte soixante-quinze mille braves commandés par Masséna, ayant sous ses ordres les généraux Lecourbe, Gudin, Molitor, Soult, Mortier, Klein, Lorge, Ménard, Thureau, Chabran, Humbert, Gazan, Oudinot. Quoique inférieur en forces, Masséna a l'avantage de pouvoir réunir sa masse principale sur le point essentiel.

Sachant qu'il allait être attaqué, il prévient l'ennemi, et, le 3 vendémiaire (25 septembre 1799), il attaque lui-même le corps du général russe Korsakof, qui occupait Zurich et la ligne de la Limmat. Soult, avec dix mille hommes, devait opérer au-dessus du lac de Zurich, tandis que Masséna, avec trente-sept mille, l'attaquerait au-dessous. Ces dispositions furent si bien ordonnées, si bien exécutées, que les Russes se trouvèrent renfermés dans Zurich, dès le premier jour. Le lendemain, 4 vendémiaire, le combat fut rude; les Russes voulaient se faire jour, et les Français voulaient recueillir d'immenses trophées. La malheureuse ville de Zurich, encombrée d'artillerie, de bagages et de blessés, fut attaquée de tous les côtés. Mortier et Klein l'avaient abordée et étaient près d'y pénétrer. Oudinot la serrait par derrière et voulait fermer la route à Korsakof. Ce général russe finit par s'ouvrir le passage ; mais à peine son infanterie et une partie de sa cavalerie eurent-elles défilé, que les Français reviennent à la charge, coupent cette longue colonne et refoulent jusqu'aux portes de Zurich l'artillerie, les bagages, beaucoup de cavalerie et de bataillons isolés.

Au même instant, Klein et Mortier entraient

dans la ville par le côté opposé. On se bat dans les rues. L'illustre Lawater, que son humanité amène sur le champ de bataille pour y désarmer des soldats furieux, est atteint d'une balle et meurt lui aussi de la mort d'un soldat. Tout ce qui est resté dans Zurick met enfin bas les armes. Cent pièces de canon, tous les bagages, les administrations, le trésor de l'armée russe et cinq mille prisonniers restent au pouvoir de Masséna. Huit mille Russes étaient restés sur le champ de bataille. Korsakof avait donc perdu plus de la moitié de son corps d'armée : il se hâta de regagner le Rhin.

Pendant que ces événements se passaient à Zurich, Soult exécutait sa mission au-dessus du lac, avec non moins de bonheur que son général en chef. Il avait exécuté le passage de la Lint entre Bilten et Richenburg, et était tombé sur le corps autrichien du général Hotze : celui-ci était accouru au lieu du danger, et avait été tué d'un coup de feu. Pertrasch l'avait remplacé ; mais, n'ayant pu rejeter les Français dans la Lint, il laissa entre leurs mains trois mille prisonniers, et se retira précipitamment sur Saint-Gall et le Rhin.

D'un autre côté, les généraux Jellachich et Linken, chargés d'aller recevoir Souwarow au pied du Saint-Gothard, s'étaient retirés en apprenant tous ces désastres, et Souwarow, qui croyait déboucher en Suisse sur les flancs d'un ennemi attaqué de tous côtés, allait y trouver tous ses lieutenants dispersés, et tombait lui-même au milieu d'une armée victorieuse.

Déjà Souwarow avait trouvé à l'entrée de la gorge du Saint-Gothard la division française de Gudin, qui lui avait opposé la plus vive résistance, et lui avait tué beaucoup de monde. Lecourbe, ayant eu le temps de réunir ses troupes, rompit le pont du Diable, se retira pied à pied, profitant de tous les accidents pour faire le plus grand mal aux Russes, peu habiles dans la guerre des montagnes, et ne leur céda le passage qu'après avoir mis hors de combat un grand nombre des soldats de Souwarow.

Quand ce général arriva enfin dans la vallée d'Altorf, ses troupes étaient accablées de fatigue, manquaient de vivres, et se trouvaient déjà très-affaiblies. Par la retraite de Jellachich et de Linken, Souwarow se vit enfermé dans l'épouvantable vallée de la Reuss, sans avoir une seule embarcation pour franchir cette rivière : c'était précisément le 4 vendémiaire, jour du désastre de toute la ligne austro-russe. Il ne lui restait d'autre ressource que de pénétrer par le plus horrible chemin, dans la vallée de Muthental. Il prit ce parti, et mit deux jours à faire ce trajet de quelques lieues, laissant tous les précipices couverts de bagages, de chevaux et de soldats mourants de faim ou épuisés par les fatigues.

Avant de déboucher par Schwitz, Souwarow fut obligé de laisser reposer ses troupes. Mais déjà Masséna arrivait de ce côté avec la division Mortier, et, de l'autre côté du Bragel, Molitor occupait le défilé du Kloenthal. Souwarow se vit obligé de rétrograder par le Bragel, et se mit en marche le 8 vendémiaire. Masséna l'attaqua en queue, tandis que Molitor lui tenait tête au défilé du Kloenthal. Après avoir livré des combats sanglants, Souwarow, coupé de toutes les routes, rejeté sur Glaris, n'avait plus d'autre ressource que de remonter la vallée d'Engi et de *se jeter* dans celle du Rhin. C'est ce qu'il fit par une *route* affreuse : il n'atteignit Coire et le Rhin qu'après quatre jours d'efforts et de souffrances inouïs. De ses dix-huit mille hommes, à peine en avait-il sauvé la moitié.

Ainsi, ce barbare, prétendu invincible, se retirait couvert de confusion, et irrité contre les Autrichiens qu'il accusait de ses revers. En quinze jours plus de vingt mille Russes et cinq mille Autrichiens avaient succombé : les armées prêtes à envahir la France étaient chassées de la Suisse et rejetées en Allemagne : la coalition était dissoute, car Souwarow ne voulait plus combattre avec les Autrichiens, et la France était sauvée. Masséna s'était couvert d'une gloire immortelle, en exécutant l'une des plus belles opérations dont les fastes militaires de la France fassent mention ; et le héros de Rivoli s'était placé au rang des plus grands capitaines, par la *quinzaine de Zurich*.

La retraite de Souwarow finit la campagne de 1799, si mémorable par les revers que les armées françaises éprouvèrent d'abord, et par les succès inespérés qu'ils obtinrent à la fin. Tous les malheurs de Stockach, de Magnano, de la Trebbia étaient réparés : l'Apennin était encore envahi par l'armée autrichienne de Mélas ; le Var était encore menacé ; mais là devait être le terme de la marche offensive de la coalition. Suchet contenait Mélas ; Gênes était encore au pouvoir des Français ; la Suisse et la Hollande étaient sauvées. Des forces arrivaient de l'intérieur pour repousser les Autrichiens, auxquels les Piémontais s'étaient joints, et tout annonçait que la campagne suivante verrait l'ennemi loin des frontières méridionales de la France.

CHAPITRE XII.

Conquête de l'Égypte. — Campagne de Syrie. — Batailles du Mont-Thabor et d'Aboukir. — Bonaparte quitte l'Egypte. — Son arrivée en France. — Accueil qu'il y reçoit. — Conspiration contre la constitution de l'an VIII. — Bonaparte reçoit le commandement des troupes. — Translation des conseils à Saint-Cloud. — Journée du 18 brumaire. — Révolution du 19. — Suite de cette révolution. — Gouvernement consulaire.

Durant la crise que la république française venait d'éprouver, la victoire n'avait heureusement pas abandonné le drapeau tricolore que Bonaparte avait fait flotter sur les pyramides. Un an s'était à peine écoulé depuis le débarquement de cette audacieuse expédition sur les côtes africaines, et déjà l'Égypte entière était conquise; un gouvernement mixte, approprié aux mœurs des Égyptiens et en même temps favorable au développement des lumières de l'Occident, avait été organisé au Caire. Les impôts avaient été sagement répartis. Des ateliers s'ouvraient de toutes parts pour l'exercice des arts mécaniques : des sociétés d'agriculture s'établissaient; les connaissances libérales étaient encouragées; et, si les habitants du pays ne se livraient pas encore à toutes ces innovations, du moins les regardaient-ils comme pouvant leur être utiles.

Dès que la Haute-Égypte fut délivrée des Mameloucks, les savants amenés de l'Europe quittèrent l'institut qu'ils avaient formé au Caire, pour aller explorer les monuments de cet antique berceau des sciences et des arts, et préparer, par leurs laborieuses recherches, les seules conquêtes utiles de cette brillante expédition.

Mais, pendant que le général en chef s'occupait de l'organisation de la nouvelle colonie, et que Desaix gagnait l'affection des habitants de la Haute-Égypte, lesquels lui décernaient le surnom de *Sultan juste*, on apprit que la Porte réunissait en Syrie une nombreuse armée, dans laquelle se trouvaient beaucoup d'Anglais. Bonaparte jugea qu'il ne fallait pas attendre que cette armée vînt l'attaquer en Égypte, et qu'il valait mieux aller au-devant des Turcs, et les chasser de la Syrie, dont la conquête ouvrait aux Français la route de l'Asie et le passage dans l'Inde. Il prit avec lui douze mille hommes, traversa le désert et marcha sur la Palestine. Le 30 pluviôse le fort de El-Arisch, qu'on regardait comme la clef de la Syrie, fut emporté par les troupes françaises. Sept jours après Gaza fut prise d'assaut, et, le 17 ventôse, Bonaparte entra dans Jaffa.

La Palestine était conquise. L'armée française s'avança sur Saint-Jean-d'Acre, dernier asile du pacha de Syrie, Djezzar. Cette place très-fortifiée, et protégée par le commodore anglais Sydney-Smith, qui employa à la défendre toute la tactique européenne, arrêta l'armée française. Il fallut en faire le siége, sans grosse artillerie : vainement les soldats cherchèrent-ils à y suppléer à force d'art et de courage; ils furent repoussés toutes les fois qu'ils voulurent escalader les murailles. Néanmoins Bonaparte ne se découragea pas; et, apprenant que non loin d'Acre il se formait un immense rassemblement de Turcs, d'Arabes et de Mameloucks, il laissa la place investie et se porta, avec cinq ou six mille hommes du côté du Mont-Thabor, où cette poignée de Français battit et dispersa vingt-cinq mille hommes d'infanterie et une nombreuse cavalerie. Kléber et Murat firent des merveilles dans cette célèbre journée.

Après ce combat prodigieux, où fut presque entièrement anéantie une armée qui se flattait de chasser les Français de l'Égypte, Bonaparte reprit les opérations du siége de Saint-Jean-d'Acre; mais dix-sept assauts consécutifs n'ayant pu suppléer au manque de quelques pièces de siége, il fallut renoncer à emporter cette place, dans laquelle les vaisseaux anglais jetaient tous les jours de nouveaux renforts. Bonaparte se détermina à lever ce siége meurtrier, et à retourner promptement en Égypte, dont les côtes étaient menacées de la descente d'une autre armée turque.

En effet, à peine les troupes de l'expédition de Syrie étaient-elles de retour au Caire, que le général en chef reçut la nouvelle du débarquement de cette armée turque sur le rivage d'Aboukir. Il donna aussitôt à toutes les colonnes disponibles l'ordre de se réunir près d'Alexandrie, et s'y porta lui-même avant que les Turcs eussent osé s'avancer. Toute l'expédition était encore campée sur le rivage d'Aboukir, et c'est là que Bonaparte l'attaqua avec des forces trois fois moins nombreuses. Les prodiges du Mont-Thabor se renouvelèrent à Aboukir; toute l'armée turque y fut tuée ou noyée; il ne resta, des vingt-cinq mille hommes dont elle se composait, que quatre à cinq mille Turcs enfermés dans le fort, lesquels ne tardèrent pas à capituler. La bataille d'Aboukir est la seule dont les annales militaires fassent mention, où une armée entière ait été complétement anéantie, sans qu'il s'en échappât la moindre partie : aussi, lorsque Kléber arriva sur le champ de bataille, il dit à Bonaparte, en le serrant dans ses bras : *Général, vous êtes grand comme le monde!*

La victoire d'Aboukir assurait de nouveau la conquête de l'Égypte, du moins pour longtemps. Le commodore anglais, Sydney-Smith, crut se venger de la défaite que les Turcs, ses protégés,

venaient d'éprouver, en envoyant à Bonaparte des nouvelles de France, dont celui-ci manquait depuis longtemps. Ces nouvelles lui apprirent l'état de détresse dans lequel la république se trouvait avant les victoires de Brune et de Masséna. Bonaparte prit aussitôt la résolution de quitter l'Égypte, et de tout risquer pour mettre le pied en France. Il ordonna à Gantheaume de tenir sous voiles deux frégates qui se trouvaient dans le port d'Alexandrie, rédigea des instructions pour Kléber, auquel il laissait le commandement de l'armée d'Égypte, et, après avoir déclaré à quelques-uns de ses confidents que, s'il était assez heureux pour arriver en France, *le règne des avocats était fini*, il s'embarqua furtivement à Damiette, le 6 fructidor, et arriva à Fréjus, le 15 vendémiaire an VIII, sans avoir été rencontré par aucun des nombreux croiseurs anglais. Le 24 il était à Paris.

Quand Bonaparte débarqua sur les côtes de la Provence, la république était sauvée; mais elle était bien déchue du rang qu'elle occupait après le traité de Campo-Formio. Les victoires de Brune et de Masséna avaient ébranlé la coalition, sans rendre à la France sa grandeur ni sa puissance. L'Italie n'en était pas moins perdue, et la frontière du Var courait des dangers. Le triomphe d'Aboukir, dont la nouvelle avait précédé le retour de Bonaparte, faisait toujours plus vivement regretter l'absence du héros d'Arcole; car on était persuadé que lui seul pouvait fixer la victoire sous nos drapeaux : aussi fut-il reçu, dans la Provence et sur toute sa route, avec les plus grands transports de joie. La nouvelle de son débarquement, annoncée par le télégraphe, produisit partout des élans extraordinaires. Les Français n'ignoraient pas que la désunion régnait au directoire et dans les conseils; on craignait pour la constitution, et l'on pensait que le bras puissant de Bonaparte pouvait seul la soutenir et la consolider.

Telles étaient les idées dont les bons citoyens se berçaient en célébrant le retour du conquérant de l'Égypte : les républicains sincères, tous ceux qui faisaient des vœux pour voir la fin des disputes des partis, ceux plus nombreux qui voulaient a tout prix du repos, tous criaient *vive Bonaparte!* Mais personne ne séparait ce cri de celui de *vive la république!* Ah! si ces braves Français, qui saluaient avec tant d'enthousiasme celui qu'ils regardaient comme le sauveur de la république, l'appui de la constitution et de la liberté, eussent pu deviner le projet ambitieux qu'il nourrissait, s'ils eussent pu se douter que, se méprenant aux transports inspirés par le patriotisme, il se regardait déjà *comme un souverain qui est reçu dans ses états*, combien l'accueil qu'on lui fit eût été différent!

Bonaparte, qui croyait trouver la république aux abois, fut presque déconcerté en apprenant qu'elle était triomphante. Il perdait ainsi une des deux chances sur lesquelles il comptait pour mettre un terme au règne des *avocats*. *Ces avocats* avaient trouvé de l'énergie dans leur patriotisme, et n'avaient point désespéré du salut de la patrie : ils avaient mis cinq cent mille citoyens sous les armes, et avaient réparé le désastre de la rade d'Aboukir : quarante vaisseaux de ligne, dont huit à trois ponts, étaient réunis dans la rade de Brest. Il ne restait donc à Bonaparte que la désunion des directeurs et des députés dont il pût tirer parti; et c'est sur cette malheureuse division qu'il établit l'espoir de s'emparer du gouvernement.

Peut-être n'avait-il pas alors l'*idée d'asservir* les Français et d'anéantir cette *liberté* dont il s'était lui-même montré un des plus ardents défenseurs : il est probable que les vues de Bonaparte se bornaient alors à entrer au directoire et à imprimer au gouvernement de la république toute la force qu'il tenait de ses victoires, de son âme et de sa popularité. Nous allons voir comment il fut entraîné à renverser ce même gouvernement dont il ambitionnait de faire seulement partie.

Arrivé à Paris le 24 vendémiaire au matin, Bonaparte s'empressa de se rendre chez le président du directoire, Gohier : il lui déclara qu'ayant appris en Égypte la situation alarmante où se trouvait la république, il avait remis le commandement de l'armée d'Orient à Kléber, et était accouru en France pour partager les périls de ses frères d'armes. « Ces périls, lui répondit le président Gohier, ils étaient grands; mais nous en sommes glorieusement sortis. Vous arrivez à propos pour célébrer avec nous les nombreux triomphes de vos compagnons d'armes, et nous consoler de la perte du jeune guerrier, *Joubert*, qui, près de vous, apprit à combattre et à vaincre. »

Le lendemain Bonaparte fut présenté au directoire. Il parla d'abord de la situation où il avait laissé l'armée d'Orient, puis de l'indignation qu'il avait éprouvée en apprenant que nos frontières étaient menacées par l'étranger, et finit son discours par cette phrase rassurante sur les projets qu'on lui prêtait déjà : « Citoyens directeurs, dit-il en mettant la main sur le pommeau de son épée, je jure qu'elle ne sera jamais tirée que pour la défense de la république et celle de son gouvernement. » La cérémonie se termina par l'accolade fraternelle.

L'arrivée de Bonaparte fut un jour de bonheur pour tous les mécontents et principalement pour

les militaires, qui ne tardèrent pas à lui former une sorte de cour. Tous les ministres disgraciés pendant la fluctuation du directoire, tous les fonctionnaires qui se trouvaient dans le même cas, patriotes ou modérés, accoururent également chez lui : ils allaient observer et flatter celui qui semblait le maître des destinées de la France. Bonaparte vit aussi chez lui Talleyrand, Rœderer, l'amiral Bruix, Fouché, Réal et tant d'autres personnages, tous prêts à le seconder. Il eut, en même temps, sa première entrevue avec le général Moreau : il lui témoigna tant d'estime, lui donna tant de marques du désir qu'il avait d'être de ses amis, que Moreau se laissa séduire et entraîner comme les autres.

Mais ce qui flatta Bonaparte plus que toute autre chose, ce fut la déférence que les directeurs lui montrèrent : ils le consultaient à chaque instant sur ce qu'ils avaient à faire : le ministre de la guerre n'adoptait aucune mesure sans la lui avoir soumise. Ainsi il gouvernait presque involontairement la république, et, si ce n'était pas par sa volonté, c'était du moins par ses avis. Cependant il affectait de se soustraire à l'empressement dont il était l'objet, et ne s'ouvrait à personne. Tout le monde se demandait ce qu'il allait faire : beaucoup de gens s'offraient à lui, quelque chose qu'il se proposât d'entreprendre : c'était lui dire assez clairement qu'on croyait qu'il y avait un changement inévitable à opérer dans le gouvernement.

Quant à lui, il paraît positif qu'il aurait borné son ambition à entrer au directoire, sans doute avec l'espoir de le dominer, mais enfin il se serait contenté d'être un de ceux qu'il appelait les *cinq Sires à terme*, et peut-être fût-il resté le plus ferme appui de la constitution de l'an III, et le plus grand partisan de la liberté, si les directeurs Gohier et Moulins ne se fussent refusés aux ouvertures qu'il leur fit à ce sujet : ils ne voulurent pas violer la constitution, laquelle exigeait quarante ans pour être porté au directoire. « Vous avez tort, leur disait Bonaparte, de vous en tenir à la lettre de la constitution ; *la lettre tue.* » Ce fut, je le répète, un grand malheur qu'on n'ait pas admis Bonaparte au directoire, en remplacement de Barras, dont on ne voulait plus. Il se fâcha de ce qu'on refusait de porter en sa faveur cette légère atteinte à la lettre d'une constitution trois fois violée, et il changea son plan.

Jusqu'à ce moment il n'avait pas adressé la parole à Sièyes, l'un des directeurs, lequel, suivant l'expression de madame Bonaparte, était *sa bête noire* ; mais le désappointement que lui faisaient éprouver les deux directeurs patriotes, Gohier et Moulins, le jeta dans les rangs de ceux qu'on appelait les *politiques* ou *modérés*, dont Sièyes s'était fait le chef. Sièyes entraînait à sa suite Roger-Ducos, et quelquefois Barras, ce qui lui avait donné en plusieurs occasions la majorité sur les directeurs patriotes. C'était un parti tout fait, et dont les intérêts étaient les mêmes que ceux de Bonaparte. Ils s'entendirent, et dès-lors le renversement de la constitution de l'an III fut décidé par Sièyes et Bonaparte.

Gohier et Moulins, commençant à s'inquiéter de l'ardeur que Bonaparte montrait pour les fonctions politiques, imaginèrent de l'éloigner, en lui donnant le commandement d'une armée. La proposition lui en fut faite : on lui laissait le choix ; mais il s'excusa sur l'état de sa santé et sur le besoin de repos qu'il avait pour la rétablir. Ce refus devait être un avertissement pour les deux directeurs, de même que leur proposition devait faire sentir à Bonaparte qu'on redoutait sa présence; mais Gohier et Moulins se laissèrent gagner par les déférences et les égards qu'il avait pour eux, et n'insistèrent pas davantage.

Cependant, Bonaparte voyait tous les jours son parti s'accroître de plusieurs membres influents des deux conseils : Boulay de la Meurthe, Chazal, Gaudin, Cabanis, Chénier, Daunou, Fargues, Lemercier, Cornudet, etc., lui avaient été amenés par son frère Lucien, alors président du conseil des cinq-cents ; leur avis était que la constitution de l'an III ne pouvait plus régir la France, et il fut convenu qu'on en promulguerait une autre plus forte, sous les auspices de Sièyes et de Bonaparte. Cette grande intrigue politique fut secondée par Réal et Bruix. Au bout de quelques jours tout était préparé dans le plus grand secret. Le ministre de la police savait bien que l'on conspirait partout; mais il se garda d'en avertir le directoire; il voulait se rendre agréable à celui qu'il regardait déjà comme le vainqueur de la lutte.

Toutefois, malgré le silence de la police, les patriotes n'étaient pas sans craintes : Bernadotte, Jourdan, Augereau s'étaient retirés de la société de Bonaparte et avaient communiqué leurs craintes à tous leurs amis du conseil des cinq-cents. Mais ce conseil se borna à refuser de donner un banquet au général Bonaparte, lequel banquet lui fut cependant offert par souscription, dans l'église Saint-Sulpice, le 15 brumaire.

Ce même jour avait été fixé pour une entrevue avec Sièyes, où furent arrêtés le plan de la conspiration et les moyens d'exécution. Bonaparte s'empressa de quitter la salle du banquet pour se rendre chez Sièyes. Là, ils convinrent qu'on suspendrait les conseils pour trois mois, et qu'on

mais le président, Lucien Bonaparte, les réduisit au silence, en leur opposant la constitution qui ne permettait plus de délibérer. Ces députés sortirent et formèrent des conciliabules où s'organisait la résistance. Les patriotes des faubourgs s'agitaient.

Mais au même instant la commission des inspecteurs des cinq-cents faisait comme celle des anciens, elle adhérait à la révolution nouvelle. Bonaparte s'y rendit et ne tarda pas d'y être joint par le ministre de la justice, Cambacérès, et par Fouché. Les deux directeurs Sièyes et Roger-Ducos vinrent y signer leur démission. On dépêcha l'amiral Bruix et M. de Talleyrand à Barras pour lui arracher la sienne.

Bonaparte distribua le commandement des troupes : Murat, avec une nombreuse cavalerie et un corps de grenadiers, eut le commandement de Saint-Cloud. Moreau accepta la singulière commission d'aller garder le Luxembourg, c'est-à-dire qu'il se constitua le geôlier des deux directeurs fidèles à la constitution. Serrurier dut aller occuper le poste du Point-du-Jour.

Afin d'ôter tout moyen de ralliement aux patriotes, on suspendit les douze municipalités, qui avaient succédé à la grande commune d'autrefois. Des proclamations furent affichées sur tous les murs de Paris : elles étaient remplies des plus violentes diatribes contre le gouvernement directorial, et promettaient aux Français une république basée sur les meilleures lois : les citoyens y étaient invités à l'ordre et au repos; enfin, on y peignait l'événement comme le triomphe de la liberté et de l'égalité, et l'ambitieux, qui allait tout asservir, s'y annonçait comme le sauveur de la France. Tous les journalistes furent obligés de parler le même langage. Des courriers extraordinaires colportèrent ces mêmes proclamations dans tous les départements, tandis qu'on arrêtait à la poste les correspondances particulières qui auraient pu détromper les citoyens.

Ces mesures réussirent parfaitement : l'autorité du général Bonaparte fut reconnue partout, excepté par le directoire, c'est-à-dire par le président Gohier, Moulins et Barras : ce dernier semblait tenir bon ; mais, circonvenu par MM. de Talleyrand et Bruix, il fit tout ce qu'on voulait ; il signa la lettre suivante, dont on se servit le lendemain pour paralyser l'élan du conseil des cinq-cents, lorsqu'il voulait reconstituer le directoire :

« Citoyen président, disait Barras, engagé dans » les affaires publiques uniquement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à partager » la première magistrature de l'état que pour le » soutenir dans ses périls par mon dévouement, » pour préserver des attaques de ses ennemis les » patriotes compromis dans sa cause, et pour » assurer aux défenseurs de la patrie ces soins » particuliers qui ne pouvaient leur être plus » constamment donnés que par un citoyen anciennement témoin de leurs vertus héroïques et » toujours touché de leurs besoins.

» La gloire qui accompagne le retour du guerrier illustre à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le » chemin de la gloire, les marques éclatantes de » confiance que lui donne le corps-législatif, et le » décret de la représentation nationale, m'ont » convaincu que, quel que soit désormais le poste » où l'appelle l'intérêt public, *les périls de la liberté sont surmontés*, et les intérêts des armées » garantis.

» Je rentre avec joie dans les rangs de simple » citoyen ; heureux, après tant d'orages, de remettre *entiers et plus respectables que jamais* » les destins de la république dont j'ai partagé le » dépôt.

» Salut et respect, BARRAS. »

Réduits à eux seuls, Gohier et Moulins ne pouvaient plus délibérer. Ils résolurent de se rendre à la commission des inspecteurs pour aller sommer leurs collègues de se joindre à eux. Ils y trouvèrent Sièyes, Ducos et une foule de députés.

Là s'établit aussitôt, entre le président du directoire, Gohier, et Sièyes et Bonaparte, le colloque le plus vif[1].

[1] Je transcris ici cette conversation parce qu'elle fait honneur au caractère de Gohier, dont le républicanisme sincère ne s'est d'ailleurs jamais démenti.

« Nous devons, dit Gohier aux deux directeurs transfuges, joindre nos signatures aux vôtres pour proclamer constitutionnellement la disposition du décret qui transfère les séances du corps-législatif à Saint-Cloud. — Le décret tout entier est proclamé, dit Sièyes ; avez-vous vu le général ?

» GOHIER. Quel général ?

» SIÈYES. Le général Bonaparte.

» GOHIER. Non... mais qu'on le prévienne que le président du directoire est ici. »

Bonaparte ne tarda pas à paraître, et dit au président : « Je vois avec plaisir que vous vous rendez à nos vœux, à ceux de vos deux collègues.

» GOHIER. Nous nous rendons au vœu de la loi, général ; elle veut que le décret qui transfère les séances du corps-législatif soit proclamé sans délai. Nous devons remplir le devoir qu'elle nous impose, et bien déterminés à le défendre contre les attaques qu'on voudrait lui porter.

» BONAPARTE. — Votre zèle, président, ne m'étonne pas, et c'est parce que vous êtes connu pour un homme attaché à votre pays que vous allez vous réunir à nous pour sauver la république.

» GOHIER. Sauver la république !.... Il fut un temps, général, où vous aviez l'honneur d'en être le soutien ; mais aujourd'hui c'est à nous qu'est réservée la gloire de la sauver.

» BONAPARTE. Avec les moyens que vous donne votre constitution ?... Voyez donc comme elle croule de toutes parts ! Cette constitution-là ne peut plus aller.

» GOHIER. Qui vous a dit cela, général ? des perfides qui n'ont ni le courage ni la volonté de marcher avec elle.

» Eh ! tous ceux que je vois ici n'ont-ils pas, il y a à peine quelques jours, proclamé encore l'excellence de cette constitution, et surtout le danger d'y porter atteinte ? Des périls où

L'explication avait été vive : Bonaparte était impatient de la voir finir ; il saisit un prétexte pour quitter le président du directoire. Gohier et Moulins ne se trouvaient pas non plus à leur aise au milieu de cette réunion de conjurés ; ils s'en retournèrent au palais du Luxembourg, siége du gouvernement directorial.

A peine y étaient-ils, que les officiers de Moreau les consignèrent chacun dans leur appartement : ils se trouvèrent ainsi séparés l'un de l'autre, et privés de toute communication[1]. Barras venait de partir pour sa terre de Gros-Bois.

Il n'y avait donc plus de pouvoir exécutif. Bonaparte s'était entouré de tous les ministres, et avait réuni toute la force dans ses mains. Les patriotes auraient bien voulu prendre quelque résolution contre Bonaparte, mais ils ne possédaient aucun moyen pour l'exécuter. La journée du 18 s'acheva donc avec assez de calme. Le soir il y eut conseil à la commission des inspecteurs ; on

se tiennent les séances du corps-législatif, les serments prêtés spontanément n'ont-ils pas été entendus et répétés dans toute la France ?

» Connaissez mieux, général, notre position. A peine êtes-vous depuis quelques jours en France, vous avez débarqué au bruit de nos victoires. Partout la république est triomphante ; elle est triomphante sans vous, et vous venez vous offrir pour la sauver ?... Tiendriez-vous un autre langage si elle était vaincue et sous le joug de l'étranger ? »

Boulay de la Meurthe prend alors la parole

« Je conviens, dit-il, que d'éclatantes victoires mettent nos frontières à couvert, mais ce n'est pas parmi les troupes étrangères que sont nos plus dangereux ennemis.

» GOHIER. Il ne m'est plus permis d'en douter ; mais nous triompherons de ces ennemis comme nous l'avons fait de l'étranger.

» BOULAY. Vous avez de grands moyens ! la loi sur les otages ! des emprunts forcés !

» GOHIER. Ce sont ceux que nous tenons de la commission des onze, dont vous étiez un des membres les plus influents. Faut-il que l'ordre constitutionnel soit renversé pour que vous en présentiez de plus efficaces !... »

On apporte un billet à Bonaparte.

« BONAPARTE. Général Moulins, vous êtes le parent de Santerre ?

» MOULINS. Je ne suis point le parent de Santerre, mais je suis son ami.

» BONAPARTE. On me prévient qu'il agite les habitants du faubourg Saint-Antoine et veut se mettre à leur tête. S'il fait un mouvement, *je le fais fusiller*.

» MOULINS. En auriez-vous le pouvoir, général ? Au reste Santerre n'est pas un agitateur ; il ne marcherait qu'autant qu'il en recevrait l'ordre d'une autorité que vous-même, jusqu'à ce jour, n'aviez pas encore méconnue.

» BONAPARTE. Il n'y a plus de directoire.

» GOHIER. Il n'y a plus de directoire ! Vous vous trompez, général, et vous savez que c'est chez son président que vous avez pris l'engagement de dîner aujourd'hui. Serait-ce pour mieux cacher des projets hostiles, qu'il ne sera pas en votre pouvoir d'accomplir, que vous avez accepté cette invitation, que vous en avez même fixé le jour ?

» BONAPARTE. Mes projets ne sont pas hostiles. La république est en péril, il faut la sauver... *Je le veux !* et ce n'est qu'avec des mesures énergiques que nous y parviendrons. Siéyes et Ducos donnent leur démission ; Barras a envoyé la sienne : abandonnés tous deux à votre isolement, j'espère que vous ne refuserez pas la vôtre.

» MOULINS. Détrompez-vous, général. Un soldat français, placé même en sentinelle perdue sur un terrain miné par l'ennemi, n'abandonne pas son poste dans la crainte d'une explosion. Ce n'est pas à un général républicain que l'on peut offrir pour modèle la conduite de deux déserteurs.

» GOHIER. Si leur démission paralyse aujourd'hui le directoire, demain, général, il sera complet.

» BOULAY. Laissez, général ; un décret en deux lignes arrangera tout.

» GOHIER. Eh ! qui peut rendre ce décret ?... qui peut ainsi arranger tout à la manière dont l'entend Boulay de la Meurthe ?.. Au reste la constitution subsiste ; elle doit être encore aujourd'hui du moins, la règle de tous ; et la commission ne doit pas ignorer qu'aux termes de l'article 105 que je lui ai déjà rappelé par écrit, aucuns des membres du corps-législatif, le décret de sa translation étant rendu, ne peuvent, *sans se rendre coupables d'attentat contre la république*, délibérer dans la commune d'où il est transféré.

» Et vous, général, qui prétendez vouloir la sauver, ne vous dissimulez pas la nullité des pouvoirs dont vous n'êtes investi que par le conseil des anciens. C'est au corps-législatif à nommer le commandant de sa garde, et au directoire seul appartient le droit de vous replacer à la tête des armées que vous avez commandées avec tant d'éclat ! »

[1] Nous croyons faire une chose agréable au lecteur en lui mettant sous les yeux la note suivante, consignée dans les mémoires du président Gohier, dont la véracité ne saurait être mise en doute.

Les sentinelles, placées à toutes les issues du palais directorial, se renfermant strictement dans la consigne que leur avait donnée notre geôlier en chef, répondaient à tous les députés qui se présentaient pour nous voir : « On n'entre pas. — Mais nous sommes députés !... — On n'entre pas. — Laissez-nous du moins écrire chez le concierge. — On n'entre pas. — Ce palais, dont l'entrée est interdite à la représentation nationale même, n'est donc plus habité par les membres du directoire ? — On n'entre pas. »

Indignés de l'insolente consigne, plusieurs députés se présentent chez Moreau pour s'en plaindre. Les sentinelles, placées à la porte du général-geolier, leur répondent : « On n'entre pas. »

L'ayant rencontré un jour chez M. Garat : « Vous devez, me dit-il, avoir une bien triste opinion de moi, ne connaissant pas les motifs de ma conduite au 18 brumaire. Le général Moulins et vous étiez les seuls directeurs auxquels je fusse attaché. Je vous vis en péril ; j'acceptai un commandement qui étonna toute l'armée ; je me chargeai de la garde de vos personnes ; je fis le sacrifice de mon amour-propre au désir de vous sauver.

» J'aurais voulu révéler les intentions secrètes de ma détermination, et ne laisser aucun nuage dans votre esprit ; mais l'accueil méprisant de Moulins, qui sans daigner m'entendre, lorsque je venais m'expliquer confidentiellement avec lui, me tourna le dos et me fit signe d'aller dans son antichambre, m'empêcha de me présenter chez vous dans la crainte d'essuyer un nouvel affront.

— Il eût été sanglant, lui répondis-je..... Mon collègue Moulins vous a rendu service, général... Plus indigné que lui, je vous aurais dit, si alors vous eussiez paru devant moi : « Encore cette épée à votre côté, général !... Ce n'est plus la place d'une arme d'honneur : désormais c'est un trousseau de clefs qui doit être pendu à votre ceinture. »

» Si vous aviez des intentions si généreuses, pourquoi donc avez-vous intercepté notre message aux deux conseils ?

— Pourquoi ? répliqua vivement Moreau. Pour vous sauver de la déportation, qui était résolue si votre opposition s'était manifestée par un seul acte. Que vous connaissiez peu les hommes qui vous tenaient en chartre privée !

— Que vous nous connaissiez peu nous-mêmes, général ! lui répliquai-je. Auriez-vous su gré à l'homme officieux qui, le jour d'une bataille décisive pour le salut de votre pays, vous aurait sauvé du péril en compromettant votre honneur ? Croyez-vous que le courage civil soit au-dessous du courage militaire, et que des premiers magistrats du peuple eussent plus craint que vous de sacrifier leur vie au jour où il fallait combattre ? »

Ces derniers mots parurent faire une grande impression sur Moreau. « Si j'ai fait une grande faute, ajouta-t-il en terminant cet entretien, *je saurai la réparer*. »

y fixa ce qu'on devait faire le lendemain pour renvoyer les conseils. Sièyes voulait qu'on fît arrêter quarante des principaux membres des cinq-cents; mais Bonaparte s'y opposa.

Dès le matin du 19 brumaire, la route de Saint-Cloud était couverte de troupes, de voitures, de curieux. Tous les membres des deux conseils s'y rendirent de bonne heure; mais les salles qui leur étaient destinées ne furent prêtes que vers les deux heures. Ce retard faillit à devenir funeste aux auteurs de la révolution projetée : des groupes de députés se formaient partout et s'y exhortaient à la résistance. Les membres du conseil des cinq-cents se montraient très-irrités; ils attaquaient ceux des anciens, et ne cessaient de leur demander pourquoi ils les avaient déportés, et quel était leur but. « Le gouvernement est décomposé, leur disaient-ils, eh bien! recomposons-le sur-le-champ. Voulez-vous y porter Bonaparte? nous y consentons, quoiqu'il n'ait pas l'âge requis. » Les anciens ne savaient que répondre : ils n'avaient pas prévu toutes les conséquences de la révolution; *les trois quarts de ceux qui avaient concouru à l'événement de la veille auraient voulu pouvoir reculer*.

Ce fut dans ces dispositions que les conseils s'assemblèrent. La séance des cinq-cents s'ouvrit la première, sous la présidence de Lucien Bonaparte. A peine les députés Gaudin et Cornet eurent-ils parlé des prétendus périls qui menaçaient la république et ses représentants, qu'il s'éleva de toutes parts des cris qui couvrirent leurs paroles. On refusa de mettre aux voix la proposition qu'ils venaient de faire de suspendre toute délibération jusqu'à ce qu'une commission eût fait un rapport sur la situation de la république et sur les mesures de salut public qu'il convenait de prendre. Boulay de la Meurthe, qui tenait ce rapport tout prêt, dut le garder dans sa poche; et, au lieu d'écouter les orateurs dévoués à Bonaparte, Delbrel proposa de renouveler le serment de fidélité à la constitution. Ce serment fut prêté individuellement par tous les membres présents, et aux cris de *vive la constitution! point de dictature! à bas les dictateurs!*

Grandmaison prend la parole au milieu de cet élan, et demande qu'on jure de s'opposer à toute espèce de tyrannie. L'assemblée tout entière se lève aux cris de *vive la république! vive la constitution!* Le président, Lucien, ainsi que les membres qui ont préparé la révolution se trouvent dans la nécessité de prêter le serment individuel, et le prêtent à la tribune.

Le conseil des anciens n'était pas moins agité : de toutes parts on sommait le président des inspecteurs d'administrer les preuves de la conspiration qu'ils avaient prétendu être à la veille de renverser la république; et les inspecteurs gardaient le plus profond silence. En même temps, on demandait que le directoire fût reconstitué de suite, et que le conseil des cinq-cents dressât sur-le-champ la liste décuple des candidats.

Le danger devenait imminent pour Bonaparte et ses partisans. Augereau, Jourdan, les patriotes influents étaient à Saint-Cloud, dans l'attente du moment favorable pour ramener les troupes de leur côté. Bonaparte se décide à se présenter aux deux conseils, à la tête de son état-major. Il se rendait à la barre des anciens, lorsqu'il rencontra Augereau. « Vous voilà dans une jolie position! lui dit d'un ton railleur cet ancien compagnon d'armes. — Augereau, lui répondit Bonaparte, souviens-toi d'Arcole; les affaires y étaient bien plus désespérées qu'ici. » Et il continua son chemin pour se rendre aux anciens.

Admis à la barre, et ayant obtenu la parole, Bonaparte s'exprime en ces termes :

« Représentants du peuple, vous n'êtes point, dans des circonstances ordinaires; vous êtes sur un volcan. Permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat, avec celle d'un citoyen zélé pour le bien de son pays, et suspendez, je vous prie, votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez entendu.

» J'étais tranquille à Paris, lorsque je reçus le décret du conseil des anciens, qui me parla de ses dangers, de ceux de la république. A l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères d'armes, et nous vînmes vous donner notre appui, nous vînmes vous offrir les bras de la nation, parce que vous en étiez la tête. Nos intentions furent pures, désintéressées, et, pour prix du dévouement que nous avons montré hier, aujourd'hui déjà on nous abreuve de calomnies. On parle d'un nouveau César, d'un nouveau Cromwell; on répand que je veux établir un gouvernement militaire.

» Représentants du peuple, si j'avais voulu opprimer mon pays, si j'avais voulu usurper l'autorité suprême, je ne me serais pas rendu aux ordres que vous m'avez donnés; je n'aurais pas eu besoin de recevoir cette autorité du sénat. Plus d'une fois, et dans des circonstances très-favorables, j'ai été appelé à la prendre. Après nos triomphes en Italie, j'y ai été appelé par le vœu de mes camarades, par celui de ces soldats qu'on a tant maltraités depuis qu'ils ne sont plus sous mes ordres, de ces soldats qui sont obligés, encore aujourd'hui, d'aller faire, dans les déserts de l'ouest, une guerre horrible, que la sagesse et le retour aux principes avaient calmée, et que l'ineptie ou la trahison vient de rallumer.

» Je vous le jure, représentants du peuple, la

patrie n'a pas de plus zélé défenseur que moi : je me dévoue tout entier pour faire exécuter vos ordres; mais c'est sur vous seuls que repose son salut; car il n'y a plus de directoire : quatre des membres qui en faisaient partie ont donné leur démission, et le cinquième a été mis en surveillance pour sa sûreté. Les dangers sont pressants, le mal s'accroît; le ministre de la police vient de m'avertir que, dans la Vendée, plusieurs places étaient tombées entre les mains des chouans. Représentants du peuple, le conseil des anciens est investi d'un grand pouvoir; mais il est encore animé d'une plus grande sagesse : ne consultez qu'elle et l'imminence du danger; prévenez les déchirements; évitons de perdre ces deux choses pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices, la liberté et l'égalité...

— Parlez donc aussi de la constitution! » lui crie le député Linglet.

Cette interpellation trouble un moment Bonaparte, mais il reprend aussitôt avec force :

« La constitution!... vous l'avez violée au 18 fructidor; vous l'avez violée au 22 floréal; vous l'avez violée au 30 prairial. La constitution! elle est invoquée par toutes les factions, elle a été violée par toutes; elle est méprisée par toutes; elle ne peut plus être pour nous un moyen de salut, parce qu'elle n'obtient plus le respect de personne. Représentants du peuple, vous ne voyez pas en moi un misérable intrigant qui se couvre d'un masque hypocrite. J'ai fait mes preuves de dévouement à la république. et toute dissimulation m'est inutile. Je ne vous tiens ce langage que parce que je désire que tant de sacrifices ne soient pas perdus. La constitution, les droits du peuple ont été violés plusieurs fois; et, puisqu'il ne nous est plus permis de rendre à cette constitution le respect qu'elle devait avoir, sauvons les bases sur lesquelles elle repose, sauvons l'égalité, la liberté; trouvons des moyens d'assurer à chaque homme la liberté qui lui est due, et que la constitution n'a pas su lui garantir. Je vous déclare qu'aussitôt que les dangers qui m'ont fait confier des pouvoirs extraordinaires seront passés, j'abdiquerai ces pouvoirs. Je ne veux être, à l'égard de la magistrature que vous aurez nommée, que le bras qui la soutiendra et fera exécuter ses ordres. »

Ici, Bonaparte est encore interrompu par plusieurs membres du conseil, qui le somment de fournir les preuves des dangers dont il parle.

« S'il faut s'expliquer tout à fait, répond le général; s'il faut nommer les hommes, je les nommerai; je dirai que les directeurs Barras et Moulins m'ont proposé de me mettre à la tête d'un parti tendant à renverser tous les hommes qui ont des idées libérales.... » Plusieurs députés se récrient contre cette assertion; d'autres demandent que le conseil se forme en comité secret pour entendre la continuation des révélations de Bonaparte; mais la majorité décide qu'il continuera de parler en public.

« Représentants du peuple, continue Bonaparte, je vous le répète, la constitution trois fois violée n'offre plus de garantie aux citoyens; elle ne peut entretenir l'harmonie parce qu'elle n'est respectée de personne. Qu'on ne croie pas que je tiens ce langage pour m'emparer du pouvoir après la chute des autorités; le pouvoir, on me l'a offert encore depuis mon retour à Paris. Les différentes factions sont venues sonner à ma porte; je ne les ai pas écoutées parce que je ne suis d'aucune coterie, parce que je ne suis que du grand parti du peuple français.

» Plusieurs membres du conseil des anciens savent que je les ai entretenus des propositions qui m'ont été faites, et je n'ai accepté l'autorité que vous m'avez confiée que pour soutenir la cause de la république. Je ne vous le cache pas, représentants du peuple, en prenant le commandement, je n'ai compté que sur le conseil des anciens; je n'ai point compté sur le conseil des cinq-cents, qui est divisé; sur le conseil des cinq-cents où se trouvent des hommes qui voudraient nous rendre la convention, les comités révolutionnaires et les échafauds; sur le conseil des cinq-cents où les chefs de ce parti viennent de prendre séance en ce moment; sur le conseil des cinq-cents d'où viennent de partir des émissaires chargés d'aller organiser un mouvement à Paris.

» Que ces projets criminels ne vous effraient point, représentants du peuple; environné de mes frères d'armes, je saurai vous en préserver. J'en atteste votre courage, vous mes braves camarades, vous aux yeux de qui l'on voudrait me peindre comme un ennemi de la liberté; vous grenadiers dont j'aperçois les bonnets; vous braves soldats dont j'aperçois les baïonnettes que j'ai si souvent fait tourner à la honte de l'ennemi et à l'humiliation des rois, que j'ai employées à fonder des républiques. Et, si quelque orateur, payé par l'étranger, parlait de me mettre hors la loi, qu'il prenne garde de porter cet arrêt contre lui-même! S'il parlait de me mettre hors la loi, j'en appellerais à vous, mes braves compagnons d'armes, à vous, braves soldats, que j'ai tant de fois menés à la victoire; à vous, braves défenseurs de la république, avec lesquels j'ai partagé tant de périls pour affermir la liberté et l'égalité; je m'en remettrais, mes braves amis, au courage de vous tous et à ma fortune.

» Je vous invite, représentants du peuple, à vous former en comité général, et à y prendre des mesures salutaires que l'urgence des dangers commande impérieusement. Vous trouverez toujours mon bras pour faire exécuter vos résolutions. »

Bonaparte s'étant tù sans avoir satisfait aux désirs de ceux des membres du conseil qui le pressaient de dévoiler les complots dont il parlait, le président l'engagea de nouveau à faire connaître les dangers dont il avait dit que la république était menacée.

« J'ai eu l'honneur de dire au conseil, répondit Bonaparte, que la constitution ne pouvait sauver la patrie, et qu'il fallait arriver à un ordre de choses tel que nous puissions la tirer de l'abîme où elle se trouve. La première partie de ce que je viens de vous répéter m'a été dite par les deux membres du directoire que je vous ai nommés, et qui ne seraient pas plus coupables qu'un très-grand nombre d'autres Français, s'ils n'eussent fait qu'articuler une chose qui est connue de la France entière. Puisqu'il est reconnu que la constitution ne peut plus sauver la république, hâtez-vous donc de prendre des moyens pour la retirer du danger, si vous ne voulez pas recevoir de sanglants et d'éternels reproches du peuple français, de vos familles et de vous-mêmes. »

Ce discours sans ordre, sans suite, adressé tantôt aux représentants, tantôt aux soldats, et dans lequel il répétait toujours les mêmes dénonciations, sans fournir les preuves qu'on lui demandait, dénotait l'embarras et le trouble où Bonaparte se trouvait. Il se voyait déjà menacé d'être mis hors la loi. Toutefois ses partisans lui ménagèrent un triomphe dans le conseil des anciens, et la proposition que fit le député Dalphonse de renouveler le serment de fidélité à la constitution de l'an III, fut accueillie par des murmures. Au même instant on entendait à l'extérieur les cris de *vive Bonaparte!* La discussion fut interrompue par ceux qui étaient intéressés au renversement de cette constitution.

Enhardi par le succès qu'il venait d'obtenir chez les anciens, Bonaparte se rend au conseil des cinq-cents, où l'orage grondait. Il laisse ses grenadiers à la porte, et entre seul, la tête nue. À son aspect, à celui des baïonnettes qu'on aperçoit à l'entrée de la salle, tout le conseil se lève spontanément. *Qu'est-ce que cela?* s'écrie-t-on de toutes parts. *Des sabres, des baïonnettes ici? à bas le dictateur! le Cromwell! Hors la loi! hors la loi!*..... Une foule de députés se précipitent au milieu de la salle. Bonaparte est entouré, menacé, saisi violemment au collet, avant qu'il ait pu dire un seul mot : « Que faites-vous, téméraire? lui crie Bigonnet, en le repoussant; vous violez le sanctuaire des lois. — Est-ce pour cela que tu as vaincu? ajoute Destrem. — *Retirez-vous!* lui crie-t-on de toutes parts. Bonaparte fait signe qu'il veut parler; mais les cris de *vive la constitution! vive la république!* lui ferment la bouche. Les imprécations redoublent; on n'entend plus que ces exclamations : *A bas le Cromwell! à bas le dictateur! hors la loi le tyran!* Bonaparte pâlit et se trouble. Les grenadiers, qui voient sa position, s'avancent, le dégagent des mains des députés et l'entraînent hors de la salle. Pour cacher sa faiblesse, Bonaparte dit que des représentants du peuple ont voulu l'assassiner, et cette fable, qui a servi de prétexte aux violences employées ce jour-là contre le conseil des cinq-cents, a été répétée de bouche en bouche jusqu'au jour où M. Dupont (de l'Eure) en a démontré la fausseté à la tribune de la chambre des députés. Au reste, s'il ne s'est pas trouvé quelques Brutus de fait dans le conseil des cinq-cents, c'est parce que l'assassinat répugne à nos mœurs; peut-être, encore, si Bonaparte n'a pas éprouvé en ce moment le sort de César, c'est que les députés n'avaient d'autres armes que celles de la loi. Quoi qu'il en fût des dispositions de ces députés républicains, la vérité est que, ni Thomé, à qui le gouvernement accorda une pension, ni aucun autre grenadier, ne reçut la moindre égratignure en tirant le général Bonaparte de la fâcheuse position où il se trouvait.

La scène qui venait d'avoir lieu avait jeté le désordre dans l'assemblée; et l'agitation, au lieu de s'apaiser par le départ de Bonaparte, devint encore plus tumultueuse dès qu'il fut sorti. Chaque député proposait des mesures de salut public et de défense. Les motions se croisaient dans tous les sens. On décréta successivement que le conseil serait en permanence; que le décret rendu la veille par le conseil des anciens était nul sous le rapport de la nomination du général Bonaparte au commandement de la force armée; que toutes les troupes rassemblées à Saint-Cloud faisaient partie de la garde du corps-législatif, et que le commandement en était confié au général Bernadotte. De toutes les parties de la salle on voue Bonaparte à l'exécration générale, et l'on veut forcer le président à mettre aux voix la proposition, qui se renouvelle à chaque instant, de déclarer son frère *hors la loi*. Lucien s'y refuse obstinément « Osez-vous, dit-il, imposer à un frère une lâcheté aussi atroce? — Sois Brutus, lui répond-on; le sang se tait quand la patrie parle; prouve au moins que tu n'es pas un traître. » Lucien cherche à défendre son frère, mais les clameurs l'interrompent encore. Il quitte

alors le fauteuil et monte à la tribune : « Puisque je dois renoncer à me faire entendre dans cette enceinte, dit-il, je déclare que, poussé par le sentiment de la dignité outragée, je dépose les insignes de la magistrature populaire. » En même temps, il se dépouille de sa toque, de son manteau et de son écharpe.

Cependant Bonaparte s'était remis du trouble dans lequel l'avait jeté la scène des cinq-cents. Il était de nouveau entouré des partisans de la révolution dont quelques-uns le pressaient d'employer la force ; mais il hésitait. Il craignait que son frère ne fût victime de son dévouement. Le général Lefebvre s'offrit pour aller enlever Lucien du sein de l'assemblée, et fit entrer dans la salle, à cet effet, quelques-uns de ses grenadiers, qui entourèrent Lucien au moment où il descendait de la tribune et l'entraînèrent dans la cour. Sentant aussitôt tout le parti qu'ils pouvaient tirer de la présence du président du conseil des cinq-cents, Bonaparte et ses affidés montent à cheval, et font battre au cercle. Lucien se présente aux troupes, et leur adresse une harangue énergique contre les prétendus *députés du poignard*, laquelle finissait par cette phrase : « Général, et vous soldats, » et vous tous, citoyens, vous ne reconnaîtrez » pour législateurs de la France que ceux qui » vont se rendre auprès de moi. Quant à ceux » qui resteraient dans l'orangerie, que la force » les expulse : ces brigands ne sont plus les re» présentants du peuple, mais les *représentants* » *du poignard*. » Les troupes répondent à cet ordre par les cris de *vive la république !*

Bonaparte profite de ce moment pour adresser la parole aux grenadiers. « Soldats ! leur dit-il, vous savez que je vous ai toujours conduits dans le chemin de l'honneur ; puis-je compter sur vous ? — Oui, répondent les soldats ; *vive le général Bonaparte !* — La patrie va donc être sauvée, » ajoute Bonaparte ; et aussitôt il donne l'ordre à quelques officiers supérieurs de faire évacuer la salle de l'orangerie.

Le conseil des cinq-cents se livrait en ce moment à la discussion de savoir si les députés se rendraient en masse et en costume à Paris, ou s'ils devaient rester à leur poste pour y braver les outrages et les violences. Chazal occupait le fauteuil, et tâchait de calmer l'agitation qui régnait dans la salle, quand le pas de charge se fait entendre dans les escaliers qui conduisent à l'orangerie. Tous les députés sont debout : tous crient *vive la Constitution de l'an III ! Vive la république !* Déjà la colonne était dans la salle. Murat fait faire halte et s'avance dans l'enceinte : « Citoyens représentants, dit ce général, je vous préviens que la sûreté du conseil est compromise ; je vous invite à vous retirer. » Mais cette sommation est reçue aux cris répétés de *vive la république !* Le général Leclerc prend alors la parole, et déclare, au nom du général Bonaparte, que le corps-législatif est dissous, et que tous les bons citoyens doivent se retirer. Les députés répondent encore à cette sommation par les cris de *vive la république !* qui sont bientôt étouffés par le bruit des tambours. Les grenadiers se forment en ligne et s'avancent de front dans toute la largeur de l'orangerie, en présentant leurs baïonnettes aux députés, lesquels n'ont plus d'autre ressource que de fuir précipitamment par les portes ou de s'élancer par les fenêtres. En un instant la salle fut entièrement évacuée, et la représentation nationale violemment dissoute.

La nouvelle de ce grand attentat ne tarda pas de parvenir aux anciens. Le député Fargues l'offrit sous les couleurs les plus favorables au parti de Bonaparte ; mais la plupart des anciens n'en furent pas moins remplis de regrets d'y avoir contribué. Lucien se présenta pour atténuer ces regrets en leur faisant une peinture exagérée de l'esprit qui régnait dans le conseil des cinq-cents, et des violences auxquelles plusieurs de ses membres s'étaient livrés envers le général Bonaparte, son frère, quand il ne demandait qu'à expliquer sa conduite. Lucien finit par conjurer les anciens de prendre les mesures qui pouvaient sauver la patrie. Cette assemblée se forma en comité général.

Si la dispersion des membres du conseil des cinq-cents fut d'abord une victoire pour Bonaparte, les conjurés sentirent bientôt qu'ils ne pouvaient se passer de ce conseil, qui seul avait l'initiative des lois, et sans lequel on ne pouvait faire légaliser la révolution qu'on venait d'opérer par les baïonnettes.

« J'ai voulu persuader au conseil des anciens, dit Bonaparte à ceux qui l'entouraient, qu'ils étaient sur un volcan, et c'est nous-mêmes, en ce moment, qui y sommes placés. Le conseil des cinq-cents nous était indispensablement nécessaire ; nous l'avons dissout… Que sont devenus les membres que nous avons chassés ? Quelle serait notre position s'ils allaient aussi retrouver un jeu de paume… ou si, adoptant la motion de Talot, tous se rendaient à Paris ? N'aurions-nous pas à craindre que la majorité des anciens ne s'empressât de les y suivre ?

» Croyez-vous que le peuple, toujours si facile à agiter, et qui n'est resté aussi tranquille que parce qu'il a été rassuré par nos proclamations, entendrait de sang-froid celles qui lui annonceraient la manière dont nous les avons traités ?

croyez-vous qu'au cri de la liberté en danger ces députés manqueraient d'agitateurs pour le mettre en mouvement?.... Et si une fois il osait se montrer, et si de toutes parts le tocsin se faisait entendre, si le canon d'alarme était tiré, pouvons-nous calculer les suites qu'entraînerait cette explosion?....

» Fouché, à la vérité, nous a répondu de la tranquillité de Paris; mais, si elle était troublée par ses anciens amis les jacobins, et que le succès de notre entreprise lui parût douteux, avons-nous assez bonne opinion de lui pour être assurés qu'après avoir trahi le directoire, il ne serait pas capable de nous trahir nous-mêmes?

» Ne croyez pas cependant que je regrette les moyens que nous avons été forcés d'employer pour nous débarrasser de ces hommes dangereux, contre l'exaltation desquels toute autre voie que la force des baïonnettes aurait indubitablement échoué; mais songeons à nous garantir de leur audace...

» — Et pour cela, dit un des conjurés, il ne faut que la prévenir, en réunissant les débris de l'instrument que nous avons brisé. Que Lucien rassemble les députés restés à Saint-Cloud, dont le zèle lui est connu, et formons un conseil des cinq-cents qui adopte, sans batailler, le plan que nous avons été obligés de soumettre à ceux que nous avons expulsés: comme la séance se passera sans témoins et qu'il n'y aura point d'appel nominal, les résolutions que nous obtiendrons, aveuglément adoptées par le conseil des anciens, produiront leur effet. Demain nous ferons dire par le *Moniteur* que le conseil des cinq-cents, réuni en majorité, a décrété... ce que nous jugerons à propos... Les journaux en seront les échos fidèles... et la France ne doutera pas que tout s'est fait également.»

Tout le comité, ajoute Gohier qui nous a fourni cette singulière conversation, applaudit; et véritablement il n'y avait pas d'autre parti à prendre. Mais, en s'appuyant sur cette majorité factice, on ne pouvait pas laisser intacte la majorité réelle dont les conjurés étaient menacés. Ce n'était que par de nouveaux attentats qu'ils pouvaient assurer le succès du premier: il fut convenu qu'on retrancherait solennellement du conseil des cinq-cents les membres les plus énergiques: en leur ôtant leur qualité de représentants du peuple, on leur ôtait toute leur influence, et dès lors ils n'étaient plus à craindre.

Tout étant convenu pour régulariser la révolution de Saint-Cloud, Boulay de la Meurthe fut chargé de rédiger le projet de loi qui devait être présenté aux conseils, et Lucien se mit à la recherche des députés dont il espérait composer son conseil des cinq-cents. Il eut beaucoup de peine à en réunir une trentaine. On leur insinua de se former en assemblée, et ils furent assez audacieux pour s'emparer du titre et des attributs du conseil des cinq-cents. Ils entrèrent en séance vers les dix heures du soir.

Fier de la recrue qu'il venait de faire, Lucien remonte au fauteuil et prend la parole: « Représentants du peuple, dit-il, cet ancien palais des rois, où nous siégeons dans cette nuit solennelle, atteste que la puissance n'est rien et que la gloire est tout! Vous devez oublier tous les liens factices, pour ne vous souvenir que du peuple français dont vous êtes chargés... Si, par des considerations pusillanimes et déplacées, nous ne changeons pas l'affreux état où il se trouve, dès aujourd'hui nous perdons notre gloire, et nous ne garderons pas longtemps notre puissance. Je livre à vos méditations profondes les idées que je viens d'émettre.»

Les méditations ne furent pas longues. Les *trente*, formant la ridicule majorité des cinq-cents, travestirent aussitôt en faits authentiquement prouvés les fables absurdes de ces deux jours. Ils commencèrent par consacrer les exploits de Bonaparte et des baïonnettes.

« Considérant que le général Bonaparte, les généraux et l'armée sous ses ordres, ont sauvé la majorité du corps-législatif et la république attaquée par une minorité composée d'assassins;

» Considérant qu'il est instant de leur témoigner la reconnaissance nationale, déclare qu'il y a urgence.»

Et, après avoir déclaré l'urgence, le conseil, à l'unanimité et au milieu des plus vives acclamations, prend la résolution suivante:

« Le général Bonaparte, les généraux Lefebvre, Murat, Gardanne, les autres officiers généraux et particuliers dont les noms seront proclamés, les grenadiers du corps-législatif et du directoire exécutif; les sixième, soixante-dix-neuvième, quatre-vingt-sixième de ligne; les huitième et neuvième de dragons, et les grenadiers qui ont couvert le général Bonaparte de leurs corps et de leurs armes, ont bien mérité de la patrie.»

Aussitôt après, le prétendu conseil des cinq-cents s'occupa des mesures de salut public qu'on jugeait indispensables, et de la réorganisation du gouvernement. Le projet de décret était préparé d'avance, il fut approuvé sans discussion. Les cinq-cents déclarèrent qu'il y avait urgence de prendre la résolution suivante:

« Le conseil des cinq-cents, considérant la situation de la république, déclare l'urgence et prend la résolution suivante:

» ARTICLE PREMIER. Il n'y a plus de directoire, » et ne sont plus membres de la représentation » nationale, pour les excès auxquels ils se sont » constamment portés, et notamment le plus » grand nombre d'entre eux, dans la séance de » ce matin, les individus ci-après nommés : Joubert (de l'Hérault), Jouenne, Talot, Duplantier, Aréna, Garau, Quirot, Leclerc-Scheppers, » Brische, Poullain-Grandprey, Bertrand (du Calvados), Goupilleau, Daubermesnil, Marquezy, » Guesdon, Grandmaison, Grocassand-Dorimont, » Frison, Dessaix, Bergasse-Laziroule, Montpellier, Constant, Briot, Destrem, Carrère-Lagarrière, Goraud, Legot, Blin, Boulay-Paty, » Souilhé, Demoor, Bigonnet, Mentor, Boissier, » Bailly, Bouvier, Brichet, Declerc, Housset, » Castaing (du Var), Laurent, Beyts, Prudhon, » Porte, Truck, Delbret, Leyris, Doche-Delisle, » Stevenotte, Jourdan, Lesage-Sénault, Chalmel, » André, Dimartinelli, Colombel, Philippe, Moreau, Jourdain, Letourneux, Citadella, Bordas.

» ART. II. Le corps-législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, » composée des citoyens *Sièyes*, *Roger-Ducos*, » ex-directeurs, et *Bonaparte*, général, qui porteront le nom de *consuls de la république française*.

» ART. III. Cette commission est investie de la » plénitude du pouvoir directorial, et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes » les parties de l'administration, de rétablir la » tranquillité intérieure, et de procurer une paix » honorable et solide.

» ART. IV. Elle est autorisée à envoyer des délégués, avec un pouvoir déterminé, et dans les » limites du sien.

» ART. V. Le corps-législatif s'ajourne au » 1er ventôse prochain; il se réunira de plein » droit à cette époque, à Paris, dans ses palais.

» ART. VI. Pendant l'ajournement du corps-législatif, les membres ajournés conservent leur » indemnité et leur garantie constitutionnelle.

» ART. VII. Ils peuvent, sans perdre leur qualité de représentant du peuple, être employés » comme ministres, agents diplomatiques, délégués de la commission consulaire exécutive, et » dans toutes les autres fonctions civiles; ils sont » même invités, au nom du bien public, à les » accepter.

» ART. VIII. Avant sa séparation, et séance » tenante, chaque conseil nommera dans son » sein une commission composée de vingt-cinq » membres.

» ART. IX. Les commissions nommées par les » deux conseils statueront, avec la proposition » formelle et nécessaire de la commission consulaire exécutive, sur tous les objets urgents de » police, de législation et de finances.

» ART. X. La commission des cinq-cents exercera l'initiative, la commission des anciens l'approbation.

» ART. XI. Les deux commissions sont encore » chargées de préparer, dans le même ordre de » travail et de concours, les changements à apporter aux dispositions de la constitution, dont » l'expérience a fait sentir les vices et les inconvénients.

» ART. XII. Ces changements ne peuvent avoir » pour but que de consolider, garantir et consacrer inviolablement la souveraineté du peuple » français, la république une et indivisible, le » système représentatif, la division des pouvoirs, » la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété.

» ART. XIII. La commission consulaire exécutive pourra leur présenter ses vues à cet égard.

» ART. XIV. Enfin les deux commissions sont » chargées de préparer un code civil.

» ART. XV. Elles siégeront à Paris, dans les » palais du corps-législatif, et elles pourront le » convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix, ou dans un plus grand danger » public.

» ART. XVI. La présente sera imprimée, envoyée par des courriers extraordinaires dans » les départements, et solennellement publiée et » affichée dans toutes les communes de la république.

» A Saint-Cloud, le 19 brumaire an VII de la » république française. »

Par le plus singulier des contrastes, au moment où les trente membres réunis par Lucien se constituaient en conseil des cinq-cents, le conseil des anciens déclarait que les membres des cinq-cents s'étant retirés, ce conseil était absolument dissous. Mais, sur la nouvelle qu'il était de nouveau en fonctions, les anciens rapportèrent aussitôt ce décret, et attendirent les résolutions qu'on leur annonçait. Elles ne tardèrent pas à leur être soumises. Les anciens s'empressèrent de reconnaître l'urgence, et de soutenir ces résolutions.

Immédiatement après, les trois consuls provisoires se rendirent au milieu des députés réunis dans la salle des anciens, et y prêtèrent le serment de *fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la république française une et indivisible, à l'égalité, à la liberté, et au système représentatif.*

Après ce serment, le président des cinq-cents, Lucien, prit de nouveau la parole.

« Représentants du peuple, s'écria-t-il, la liberté française est née dans le jeu de paume de Versailles. Depuis cette immortelle séance, *elle s'est traînée jusqu'à vous*, en proie tour à tour à

l'inconséquence, à la faiblesse et aux maladies convulsives de l'enfance.

» Elle vient aujourd'hui de prendre la robe virile; elles sont finies dès aujourd'hui toutes les convulsions de la liberté... A peine venez-vous de l'asseoir sur la confiance et l'amour des Français, et déjà le sourire de la paix et de l'abondance brille sur ses lèvres.

» Représentants du peuple, entendez les bénédictions de ce peuple et de ses armées, longtemps le jouet des factions intestines, et que tous leurs cris pénètrent jusqu'au fond de vos âmes. Entendez aussi le cri sublime de la postérité

» Si la liberté naquit dans le jeu de paume de Versailles, elle fut consolidée dans l'orangerie de Saint-Cloud. Les constituants furent les pères de la révolution; mais les législateurs de l'an VIII seront les pères et les pacificateurs de la patrie!...

» Vous venez de créer une magistrature extraordinaire et momentanée, dont les effets doivent ramener l'ordre et la victoire, seul moyen d'arriver à la paix.

» Auprès de cette magistrature, vous avez placé deux commissions pour la seconder et s'occuper des améliorations du système social que tous les vœux réclament.

» Dans trois mois, vos consuls et vos commissaires vous rendront compte de leurs opérations. Ils vont travailler pour le bonheur de leurs contemporains et pour la postérité. Ils sont investis de tous les pouvoirs nécessaires pour faire le bien.

» Plus d'actes oppressifs, plus de titres, plus de listes de proscriptions, plus d'immoralité! plus de bascule! liberté et sûreté pour tous les citoyens! »

Lucien était-il de bonne foi lorsqu'il comparait le serment de l'orangerie de Saint-Cloud avec celui du jeu de paume de Versailles? Je le croirai, car toute sa vie a prouvé qu'il était l'homme de la liberté. Mais combien ne se trompa-t-il pas! Au jeu de paume, l'assemblée nationale jura que la France serait libre, et il n'a pas dépendu d'elle que ce serment ne s'accomplît; tandis que tous les serments des hommes du 18 brumaire, toutes leurs institutions, n'avaient d'autre but que de rendre la France esclave.

Pendant que ces choses se passaient à Saint-Cloud, les nouvelles les plus contradictoires circulaient à Paris; et, quoique le peuple et les faubourgs ne montrassent pas de dispositions à s'agiter, on n'y était pas sans inquiétude, et l'on attendait avec la plus grande anxiété le résultat des événements de Saint-Cloud, auxquels personne ne comprenait rien. Enfin, après une longue et pénible attente, le ministre de la police Fouché, qui avait engagé tous les citoyens à rester tranquilles, fit publier, aux flambeaux, le soir du 19 brumaire, la proclamation suivante, qui contient sur les journées de Saint-Cloud tous les mensonges inventés par les conspirateurs. Elle était faite au nom de Bonaparte.

« Citoyens! disait-il, à mon retour à Paris, » j'ai trouvé la division dans toutes les autorités, » et l'accord établi sur cette seule vérité *que la* » *constitution était à moitié détruite, et ne pou-* » *vait plus sauver la liberé.* Tous les partis sont » venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé » leurs secrets, et m'ont demandé mon appui; » j'ai refusé d'être l'homme d'un parti. Le con- » seil des anciens m'a appelé! j'ai répondu à son » appel. Un plan de restauration générale avait » été concerté par des hommes en qui la nation » est accoutumée à voir des défenseurs de la li- » berté, de l'égalité et de la propriété; ce plan » demandait un examen calme, libre, exempt » de toute influence et de toute crainte. En con- » séquence le conseil des anciens a résolu la trans- » lation du corps-législatif à Saint-Cloud. Il m'a » chargé de la disposition de la force nécessaire » à son indépendance. J'ai cru devoir à nos con- » citoyens, aux soldats périssant dans nos ar- » mées, à la gloire acquise au prix de leur sang, » d'accepter le commandement. Les conseils se » rassemblent à Saint-Cloud; les républicains ga- » rantissent la sûreté au dehors; mais des assas- » sins établissent la terreur au dedans. Plusieurs » députés du conseil des cinq-cents, armés de » stylets et d'armes à feu, font circuler autour » d'eux des menaces de mort. Les plans qui de- » vaient être développés sont resserrés, la ma- » jorité désorganisée, les orateurs les plus in- » trépides déconcertés, et l'inutilité de toute » proposition sage évidente. Je porte mon indi- » gnation et ma douleur au conseil des anciens. » je lui demande d'assurer l'exécution de mes gé- » néreux desseins; je lui représente les maux de » la patrie qui les ont fait concevoir. Il s'unit à moi » par de nouveaux témoignages de sa constante » volonté. Je me présente au conseil des cinq- » cents, seul, sans armes, la tête découverte, tel » que les anciens m'avaient reçu et applaudi. Je » venais rappeler à la majorité sa volonté et l'as- » surer de son pouvoir. Les stylets qui menaçaient » les députés sont aussitôt levés sur leur libéra- » teur. Vingt assassins se précipitent sur moi, et » cherchent ma poitrine. Les grenadiers du corps- » législatif, que j'avais laissés à la porte de la » salle, accourent, et se mettent entre les as- » sassins et moi. L'un de ces braves grenadiers » (Thomé) est frappé d'un coup de stylet, dont » ses habits sont percés. Au même moment des

» cris de *hors la loi!* se font entendre contre le » défenseur *de la loi*. C'était le cri farouche des » assassins contre la force destinée à les réprimer. » Ils se pressent autour du président, la menace » à la bouche, les armes à la main, lui ordon- » nent de prononcer la mise hors la loi. L'on » m'avertit, je donne ordre de l'arracher à leur » fureur, et dix grenadiers du corps-législatif » entrent au pas de charge dans la salle et la font » évacuer. Les factieux intimidés se dispersent et » s'éloignent. La majorité, soustraite à leurs » coups, rentre paisiblement et librement dans » la salle de ses séances, entend les propositions » qui devaient lui être faites pour le salut public, » délibère, et prépare la résolution salutaire qui » doit devenir la loi nouvelle et provisoire de la » république. Français! vous reconnaîtrez sans » doute à cette conduite le zèle d'un soldat de la » liberté, d'un citoyen dévoué à la république. » Les idées conservatrices, tutélaires, libérales, » sont rentrées dans leurs droits par la dispersion » des factieux qui opprimaient les conseils, et qui, » pour n'être pas devenus les plus odieux des » hommes, n'ont pas cessé d'être les plus misé- » rables. »

Bonaparte s'annonçait comme le restaurateur de la liberté, et promettait cette tranquillité dont tout le monde voulait jouir; on le crut et on le laissa faire.

Le lendemain, les consuls provisoires retournèrent à Paris, et s'installèrent au palais du Luxembourg, où ils reçurent les félicitations assurées à tous les hommes revêtus du pouvoir, quels que soient les moyens par lesquels ils y sont parvenus.

Ainsi fut consommée la révolution qui mit entre les mains de Bonaparte cette dictature consulaire qui le conduisit, par des envahissements successifs, au despotisme militaire sous lequel la France plia pendant dix années. Bien des Français ont pensé et pensent peut-être encore que l'attentat de Bonaparte contre la constitution et les conseils était nécessaire, parce que la France avait besoin d'une réorganisation forte, et qui pût mettre un terme à l'anarchie. Mais, si les journées des 18 et 19 brumaire furent nécessaires, l'abus que Bonaparte fit, dès le 20, du prétendu service rendu à la France, ne tarda pas à prouver que cette révolution, annoncée comme devant assurer le triomphe d'une sage liberté, en devait être, et en fut effectivement le tombeau.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

